



HAL
open science

Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne : XVIIIe-XXe siècle

Périg Bouju

► **To cite this version:**

Périg Bouju. Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne : XVIIIe-XXe siècle. Histoire. Université
Rennes 2, 2011. Français. NNT : 2011REN20032 . tel-00652518

HAL Id: tel-00652518

<https://theses.hal.science/tel-00652518>

Submitted on 15 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE / UNIVERSITÉ DE RENNES 2
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne
pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES 2
Mention : Histoire et critique des Arts
École doctorale 506 - Arts, Lettres, Langues

présentée par

Périg Bouju

Préparée à l'UFR Arts, Lettres, Langues
Université de Rennes 2
EA 1279 - Histoire et Critique des Arts

Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne

XVIII^e-XX^e siècles

Tome premier

Thèse soutenue le 25 novembre 2011
devant le jury composé de :

Claude MASSU

Professeur d'histoire de l'art contemporain
Université de Paris I – Panthéon Sorbonne
Examineur

Daniel LE COUÉDIC

Architecte D.P.L.G., professeur en aménagement de l'espace et en urbanisme
Université de Bretagne Occidentale, Brest
Examineur

Patrick CABANEL

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Toulouse II – Le Mirail
Examineur

Jean-Yves ANDRIEUX

Professeur de l'art contemporain
Université de Paris IV – Paris Sorbonne
Directeur de thèse

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITÉ RENNES 2

École Doctorale 506 – Arts, Lettres, Langues

EA 1279 – Histoire et Critique des Arts

Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne

XVIII^e-XX^e siècles

Thèse de doctorat d'histoire de l'art

Volume premier

Présentée par Périg BOUJU

Sous la direction de Jean-Yves ANDRIEUX,
professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris IV – Paris Sorbonne

Soutenue le 25 novembre 2011

Jury :

M. Claude MASSU, professeur d'histoire de l'art contemporain, Université de Paris I - Panthéon Sorbonne.

M. Daniel LE COUÉDIC, architecte D.P.L.G., professeur en aménagement de l'espace et en urbanisme, Université de Bretagne Occidentale.

M. Patrick CABANEL, professeur d'histoire contemporaine, Université de Toulouse II - Le Mirail.

*« Il est de règle que l'architecture d'un édifice soit adaptée
à sa destination de telle façon que cette destination se
dénonce d'elle-même au seul aspect de l'édifice. »*

Victor Hugo,
Notre-Dame de Paris, 1831

*« On doit tâcher de se procurer des établissements utiles,
mais il faut de l'économie et du temps. »*

Jules Lamare,
Histoire de la ville de Saint-Brieuc, 1884

Remerciements

J'exprime ma reconnaissance à M. Jean-Yves ANDRIEUX, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Paris IV – Paris Sorbonne, qui a porté son concours à ce doctorat avec une attention éclairée et bienveillante.

UNE PAREILLE OBLIGEANCE DISTINGUE,

Archives départementales des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc : Anne LE JEUNE, conservatrice en chef, Brigitte SALOU et Brigitte SAULAIS, attachées de conservation.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes : Jean-Yves LE CLERC, adjoint au directeur, chef du service des ressources ; Bruno ISBLED, adjoint au directeur, chef du service Archives anciennes, modernes et privées – notaires ; Pascale MORNE, responsable du secteur Archives modernes, fonds iconographiques ; Alain MARIN ; Éric JORET.

Archives municipales de Rennes : Catherine LAURENT, conservatrice en chef ; Violaine POUBANNE, médiatrice culturelle.

Archives municipales de Vannes : Hubert POUPARD, directeur ; Élisabeth QUEMERAIS, assistante de conservation.

Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor, Lannion : Liliane LE GAC, Annie BLANC.

Conservation du musée et du château de Vitré : Valérie LAGIER, conservatrice en chef, Stéphane GAUTIER, animateur du patrimoine de la ville de Vitré.

Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Bretagne : Odile CANNEVA-TÉTU, conservatrice régionale ; Pascale DELMOTTE.

Musée d'Histoire de Saint-Malo : Philippe PETOUT, conservateur.

Tribunal d'Instance de Vitré : Bruno FORGET, président du Greffe.

JE REMERCIE ÉGALEMENT POUR LEUR ACCUEIL ET LEUR AIDE TECHNIQUE,

Archives nationales de France, Paris ; Archives départementales du Finistère, Quimper ; Archives départementales du Morbihan, Vannes ; Archives municipales de Brest ; Archives municipales de Lorient ; Archives municipales de Saint-Malo ; Archives municipales de Vitré.

Bibliothèque nationale de France, Paris ; Bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris.

Bibliothèque des Champs Libres, Rennes ; Bibliothèque du Musée des Beaux-Arts, Rennes ; Bibliothèque municipale, Brest ; Bibliothèque municipale, Fougères ; Bibliothèque municipale, Saint-Brieuc ; Médiathèque, Lorient ; Médiathèque des Ursulines, Quimper ; Médiathèque, Palais des Arts, Vannes.

Bibliothèques du Service Commun de Documentation de l'Université de Rennes 2, de l'Université de Bretagne Occidentale et de l'Université de Bretagne Sud ; Centre de

documentation de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne, Rennes ;
Centre régional de documentation pédagogique, Rennes.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc ;
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan, Vannes.

Les municipalités d'Arzal, Baden, Betton, Bréhan, Broons, Bruz, La Chapelle-Neuve, La Chapelle-Thouarault, Chartres-de-Bretagne, Chevaigné, Coat-Méal, Le Conquet, Crozon, Huelgoat, Landerneau, Lanester, Languoux, Maël-Carhaix, Montgermont, Montours, Mordelles, Plaintel, Pléneuf-Val-André, Plessala, Plomeur, Plouagat, Ploufragan, Plourin-lès-Morlaix, Plouvien, Pommeret, Rosporden, Saint-Avé, Saint-Jacques-de-la-Lande, Talensac, Thorigné-Fouillard, Trémuson, Val d'Izé, Vildé-Guingalan.

JE SALUE POUR LEUR SOUTIEN ET LEURS CONSEILS AVISÉS

Gwénolé ALLAIN. Quentin DE BECKER. Dominic-Alain BOARIU. Anthony BOIGNÉ. Suzy CANIVENC. André CATROU. Daniel-Joseph CHAPDELAINÉ. Jean-Pierre et Monique LE CHARLÈS. Cécilia CORNÉE. Julien DANIELO. Florian DOUARD. Sophie DUHEM. Nolwenn DENIZOT-SAGET. Cécile DUFOUR. Jérôme DUPEYRAT. Angéla DURANTE. Sylvain FOURÉ. Maï LE GALLIC. Ivannah GOURGEON. Marine GRANDGEORGE. Clarice LAURAS. Antoine LEFEBVRE. André LESPAGNOL. Ismaïl EL MAAROUF. Eugénie MARGOLINE-PLOT. Michel MERLE. Anne LE MEUR. Claudine MILLION. Pierre MOULIER. Patrick-Michel NOEL. Nadia OUABDELMOUMEN. Jos PENNEC (†). Camille PAGEARD. Florence PIAT. Estelle RAISON. Benjamin SABATIER. Benoît de SAGAZAN. Stefanie SCHWABE. Odile VALLÉE. Grégory VOUHÉ.

Mon souvenir s'adresse enfin aux personnes qui m'ont apporté leur indéfectible soutien : ma famille, mes parents et mes beaux-parents, Arnaud & G.

*

Sommaire

Remerciements.....	3
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
Le pouvoir et les architectes	20
I. La maîtrise d’ouvrage publique.....	21
I.1 Les acteurs	23
I.2 Les étapes de la commande	39
I.3 Le monument proclamation	52
II. Les architectes et la commande	66
II.1 Du siècle des Lumières à la Restauration	68
II.2 De la monarchie de Juillet à la Troisième République.....	79
II.3 De l’entre-deux-guerres aux Trente glorieuses.....	93
Architecture et puissance.....	108
III.Généralité et pays d’États	109
III.1 Le monopole idéologique des villes.....	111
III.2 La condition ingrate des communautés de ville	119
III.3 L’exercice matériel des institutions royales	128
IV.De la Révolution à l’Empire.....	139
IV.1 La mise en place des nouveaux pouvoirs.....	141
IV.2 Réformes et centralisation	150
IV.3 Le forum, le palais et le temple.....	158
V. Libertés et devoirs.....	170
V.1 Architecture et argent public	172
V.2 La place ambiguë du local municipal.....	181
V.3 La Justice en ses temples.....	195
VI.L’adhésion des peuples.....	207
VI.1 Le préfet Féart et la politisation des mairies.....	209
VI.2 Espace et perception du pouvoir	218
VI.3 Les palais civils, lieux de prestige et de pouvoir	227
Architecture et identité	240
VII. L’autonomie locale	241

VII.1	La production municipale à l'heure des politiques scolaires.....	243
VII.2	La République au village	252
VII.3	Un éclectisme de province.....	267
VIII.	L'entre-deux-guerres.....	279
VIII.1	Crise et mutations.....	281
VIII.2	L'équipement des communes.....	290
VIII.3	Entre modernité et bretonnisme	299
IX.	Une identité en reconstruction.....	312
IX.1	Les problématiques et les enjeux.....	314
IX.2	Les normes de la planification	323
IX.3	Les limites d'un art français.....	333
X.	Les Trente glorieuses	345
X.1	Le renouveau breton	347
X.2	Du palais à l'équipement.....	356
X.3	Trois décennies de grande architecture.....	366
	Conclusion	378
	Index des noms propres	392
	Table des matières	401

*
* *

Introduction

« L'église et la mairie, voilà dans chaque ville les monuments qui fixent d'avantage notre attention ; car chacun d'eux résume à sa manière l'une des phases de notre vie sociale pendant les derniers siècles¹. »

Sous le ciel à peine voilé de ce dimanche 13 octobre 1957, Taupont, petite commune morbihannaise de 1500 habitants, vit au rythme de l'inauguration de sa nouvelle mairie (pl. 7). Présidée par le préfet, la journée a débuté dans l'ancienne mairie, près de l'église, où le maire, assisté de son conseil municipal, a reçu les personnalités invitées. Puis, à l'issue de la messe, le cortège s'est rendu dans la nouvelle construction, située en bordure de la route de Ploërmel à la Trinité-Porhoët, afin d'y procéder à la cérémonie proprement dite ; un banquet, donné dans la salle du patronage paroissial, est encore l'occasion pour le maire de remercier l'architecte : *« Je vous renouvelle [...] mes plus vives félicitations pour la charmante mairie que vous avez fait construire chez nous. »* Les clichés pris ce jour-là par Yves Guillou (1915-2004) témoignent de la large participation des autorités et de la population à l'évènement : au milieu des chapons melons et des pardessus gris, on distingue aisément les képis de la brigade du canton, la barrette de laine noire du recteur et les coiffes de dentelles de quelques Taupontaises. Le maire, vêtu d'un costume noir sans son écharpe, pose en compagnie de sa femme et de ses petits-enfants devant la nouvelle mairie : *« Ce sera pour moi, pour les miens et mes amis, un beau et précieux souvenir »*, écrit-il à l'architecte². La mairie, simple local administratif ? Il y a, dans les mots et les images, autre chose que la satisfaction d'un projet mené à bien.

¹ A. Guépin, E. Bonamy, *Nantes au XIX^e siècle, statistique topographique, industrielle et morale*, 1835, réimp. Nantes, Université de Nantes / Centre de recherche politique, 1981, p. 66.

² Arch. dép. du Morbihan, 110/J/4043, Taupont, mairie, 1956-1958, lettre du maire de Taupont à l'architecte, 22 janvier 1958.

La sculpture en ciment moulé de Francis Pellerin (1915-1998), baptisée *Abondance* et placée au-devant du perron (pl. 7 ; ill. 146), semble exprimer un certain dualisme : loin d'être une organisation stéréotypée, l'administration municipale est « *humaine et changeante, comme toute chose humaine* »³. Elle porte en elle un projet de société et intègre, de fait, les mœurs, les usages, les traditions locales ; l'architecture de la mairie, pour reprendre l'expression de Charles Letrosne (1868-1941), fait « *revivre poétiquement l'âme de la contrée* »⁴. Reste qu'en termes d'équipement, elle traduit encore l'adoption d'habitudes plus modernes ; le programme doit refléter, aux yeux des pouvoirs publics, la recherche d'un point d'équilibre entre l'efficacité pratique du bâtiment et les dépenses envisagées pour construire. La *normalisation* des constructions contribue à diluer les spécificités locales dans une synthèse nationale. C'est d'ailleurs sur l'uniformisation de la réglementation scolaire que la Troisième République a imposé, autant dans le paysage culturel national que dans les mentalités, le modèle de la mairie-école décrite par Maurice Agulhon dans le sud-ouest de la France et par François Loyer en Ille-et-Vilaine. Ce dernier souligne, particulièrement à propos de l'œuvre de Jean-Marie Laloy (1851-1927), architecte prolifique de la République scolaire : « *Une architecture répétitive acquiert, par sa répétition même, une signification que sa modestie ne lui aurait pas donnée au départ : écoles, hospices et gendarmeries, couvrant le territoire de l'Ille-et-Vilaine, sont le legs de la République ; ils expriment la présence de ses institutions jusque dans le fond des campagnes et sont, à leur manière, une image de l'État, démocratique et égalitaire* »⁵. Les standards de l'architecture du pouvoir participent à exprimer un idéal sans faux-semblant.

Une lecture attentive des dossiers de constructions municipaux montre que la notion de *convenance* est récurrente ; elle traduit ce dualisme entre culture et norme. Dans un compte-rendu de séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 14 février 1908, le linguiste et grammairien Michel Bréal rappelle à propos que, pour exprimer les idées abstraites de bienséance et de convenance, c'est « *l'habillement qui a*

³ Ministère de l'Intérieur, service de l'Équipement, *Hôtels de villes, centres administratifs communaux*, s.l. s.d., p. 25.

⁴ Cité par J.-M. Pérouse de Montclos, *Hôtels de ville de France*, Paris, Dexia Éditions / Imprimerie nationale Éditions, 2000, p. 147.

⁵ H. Guéné, F. Loyer, *L'Église, l'État et les architectes. Rennes, 1870-1940*, Paris, Norma Éditions, 1995, p. 129.

fourni, dans la plupart des langues, les mots qui se sont fait adopter et qui nous servent encore »⁶. Ce qui est convenant, c'est ce qui s'ajuste selon les circonstances et le goût, ce qui s'adapte de façon à nous satisfaire. Or, si l'habit fait l'homme, les façades des lieux de pouvoir montrent la force du projet politique. Maurice Agulhon, dans sa trilogie marianne, s'est longuement attaché à lire les signes représentatifs du pouvoir républicain sur les façades de mairies : « *Assurer avec conviction la modernité laïque et civique, engager des élus dans le service du public et dans celui des valeurs de progrès qui le sous-tendent, cela mène plus aisément à bâtir beau et grand, surtout si, en plus, on s'est mis en tête que la Maison commune soit au centre du village un contrepoids symbolique à l'Église* »⁷. Le XIX^e siècle français, a fortiori la période qui voit s'affirmer la République « Absolue », c'est-à-dire celle de l'œuvre scolaire, des libertés républicaines et de la démocratie municipale, est incontestablement le temps durant lequel la nation a fabriqué les habits de son identité, dans le sens proche donné par Fernand Braudel : « [...] *toute identité nationale implique, forcément, une certaine unité nationale, elle en est comme le reflet, la transposition, la condition* »⁸. »

Si l'homogénéité et l'autonomie culturelles caractérisent la nation, en ce qu'elle fournit à son peuple une civilisation, c'est-à-dire, une certaine vision du monde, un système de valeurs ou encore de représentations, il en est de même de la société paysanne⁹. La mise au point de typologies exemplaires, sous l'impulsion d'un acteur essentiel, l'État, entre en conflit avec les principes locaux de construction, les traditions vernaculaires et le système de commande. La Bretagne, particulièrement du fait de son originalité culturelle et linguistique lors de sa réunion à la France en 1532, phénomène encore évident au milieu du XIX^e siècle¹⁰, constitue ainsi une aire de recherche couvrant des réalités très hétérogènes. La standardisation de l'architecture publique n'est

⁶ Compte-rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1908, vol. 52, n° 2, p. 75-77.

⁷ M. Agulhon, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989, p. 114.

⁸ F. Braudel, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, vol. 1. Espace et Histoire, p. 17.

⁹ H. Mendras, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Gallimard, 1995 (1976).

¹⁰ « *La Bretagne est un pays à part et qui ne ressemble en rien aux autres provinces de la France. Défendue par sa position géographique, par ses mœurs, sa langue et ses coutumes, elle n'a jamais pu devenir complètement française, et a toujours conservé un cachet particulier qui la distingue.* » E. Vallin, *Voyage en Bretagne. Finistère*, Paris, Comptoir de la librairie de province, 1859, p. VI.

pourtant pas récente ; elle repose sur un socle de pratiques et de représentations qui en ont facilité le développement. La production architecturale religieuse du XVII^e siècle breton témoigne notamment de la force de pénétration de la culture *englobante* française. A la faveur d'une conjoncture économique favorable à l'enrichissement local, notamment grâce au marché toilier, et donc d'un renouvellement important de la commande, l'application des principes énoncés par le Concile de Trente (1545-1563) et l'esprit de la réforme catholique s'inscrivent dans un profond renouvellement des croyances, des rites et des cultes. En particulier, « *le renouveau du clergé séculier, un puissant essor monastique et l'action développée sur les fidèles par les missions et les confréries* », même s'ils ne font pas totalement disparaître toute trace de superstitions séculaires chez les fidèles, conduisent à une normalisation de la foi, y compris dans les modes de représentation¹¹. Du Léon à Vitré, les ateliers, les constructeurs d'églises et de retables sont encouragés par le clergé à suivre les modèles du « Grand Siècle ». L'ambition universaliste du catholicisme romain n'aura jamais été aussi achevée, tout en permettant au retable d'être « *l'expression d'un ensemble de préoccupations qui sont autant de reflets de la conjoncture économique, sociale et spirituelle* »¹².

Jean Quéniart ne manque pas de relever toutefois que cette intrusion pose en termes nouveaux les rapports de pouvoir avec les autres notables de la société rurale : « *La Réforme catholique, écrit-il, en prônant de haut en bas, des évêques vers le clergé, et par eux vers les fidèles une nouvelle conception de la norme religieuse, est un élément perturbateur [...]*¹³. » Avec elle, c'est finalement l'absolutisme monarchique et le prestige de la culture classique française qui pénètrent les diocèses : « *La réforme catholique a en Bretagne un aspect nettement autoritaire et aristocratique* », écrit encore Georges Minois¹⁴. Les progrès de l'assimilation culturelle, loin de se limiter à la sphère religieuse, englobent tous les domaines de l'architecture : « *L'architecture religieuse ou civile, écrit André Mussat, se normalise, reproduit des types : tout le jeu des influences de la ville au*

¹¹ J. Salbert, *Les ateliers de retableurs lavallois aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, C. Klincksieck, 1976, coll. Institut armoricain de recherches historiques de Rennes, n° 20, p. 51 et suiv.

¹² *Ibid.*, p. 139.

¹³ J. Quéniart, *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France, 2004, p. 499-500.

¹⁴ G. Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Fayard, 1992, p. 543.

*bourg, du bourg à la maison rurale montre ce processus*¹⁵. » Les équilibres d'un paysage architectural, modelé sur une structure paysanne de communautés fortement constituées, sont donc destinés à se rompre au profit d'une normalisation unificatrice. L'Histoire suivant son cours, la civilisation rurale ou semi-rurale, malgré cette impression d'une culture maintenue, doit-elle être cantonnée à contempler le spectacle de sa propre désagrégation ? Reste que les structures bretonnes ont assez d'originalité pour ne pas disparaître, qu'elles soient le fruit des circonstances naturelles ou la conséquence d'une longue histoire. Ne doit-il pas ainsi se révéler une civilisation paysanne robuste, sinon, originale ?

Bien qu'il n'ait été codifié que dans le second quart du XIX^e siècle, le marché des travaux public constitue le cadre commun à partir duquel les pouvoirs publics, en premier lieu l'État, *commande* l'équipement du territoire et donc, crée le besoin d'une architecture administrative, fonctionnelle et pratique. Mais, dans la légitimation du politique, elle recouvre aussi la dimension figurative des représentations sociales, association d'une forme (Marianne) et d'une signification (La République), capital symbolique au sens de Bourdieu, c'est-à-dire « *produit de la transformation d'un rapport de force en rapport de sens* »¹⁶. L'architecture des lieux de pouvoir est donc *parlante*, et c'est là tout sa difficulté. Elle s'inscrit dans un conflit entre *petite* et *grande* civilisation, entre les pratiques coutumières et les représentations iconiques de la société paysanne et celles de la société englobante. Il résulte de cette pression, entre la force de pénétration de la société englobante et la force de résistance de la société paysanne, « *un équilibre qui, selon le cas, peut être statique ou dynamique, mais qui est toujours un ressort fondamental de fonctionnement de l'un comme de l'autre* »¹⁷. Il ne s'agit donc pas, comme le faisait Maurice Agulhon en 1986, de savoir s'il existe – ou s'il a existé, une architecture de la République en Bretagne¹⁸. Mais bien de mesurer l'influence de la culture architecturale nationale sur la production de prototypes locaux, d'évaluer le rôle et le

¹⁵ A. Mussat, *Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire*, Rennes, Ouest-France, 1995, p. 301.

¹⁶ J.-P. Cazier dir., *Abécédaire de Pierre Bourdieu*, n° 2, Mons, Les Éditions Sils Maria asbl, 2006, p. 24.

¹⁷ H. Mendras, *op. cit.*, p. 134.

¹⁸ M. Agulhon, « Architecture républicaine ? Existe-t-il – ou a-t-il existé une architecture de la République ? », *Monuments historiques*, n° 144, avril-mai 1986 (La République), p. 7-11.

degré d'implication des protagonistes de la commande et, en définitive, poser les jalons d'une histoire des équipements publics régionaux, qu'il restait encore à écrire¹⁹.

*

L'histoire de la commande publique est d'abord une histoire des institutions et des administrations françaises. C'est peu dire, car significativement, l'historiographie de l'architecture civile contemporaine repose sur une double difficulté. La première vient de la fluctuation des sources d'archives, qui est fonction de l'activité administrative française. Si cette dernière est particulièrement prolifique à la fin du XVIII^e siècle et de nouveau à compter du Second Empire, il existe de profondes lacunes en ce qui concerne la première moitié du siècle. Pourtant, on aurait pu s'attendre à ce que la centralisation de l'exécutif et l'accroissement de la puissance administrative initiés par l'Empire aient permis une approche exhaustive de la question²⁰. Or, comme le fait remarquer Gérard Monnier, de la Révolution à la Troisième République, « *les transformations du système de l'État et de l'exercice du pouvoir renouvellent les dispositifs pratiques de l'organisation de la vie artistique, modifient sans cesse l'organigramme d'une administration spécialisée, renouvellent les responsables* »²¹. Les liens existants entre les arts et le pouvoir sont remis en cause d'un régime à l'autre, de même que fluctue l'équilibre des relations entre le centre et la périphérie. La seconde difficulté provient de la nature même des sources utilisées : destinées à l'administration, celle de l'État, des départements, des communes, elles ne permettent d'apprécier qu'un aspect de la commande, autrement dit, le point de vue du maître d'ouvrage. Encore que, sur ce point, la sécheresse épistolaire des correspondances mises à jour dans les liasses d'archives, entre le commanditaire et l'architecte, ne permet bien souvent qu'une lecture en creux des rapports professionnels et interpersonnels des protagonistes.

¹⁹ M. Agulhon, « La mairie » in P. Nora dir., *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984, p. 195, note 10.

²⁰ Notamment par le biais du conseil des Bâtiments civils, dont l'organisation et l'attribution ont été successivement déterminées par les arrêtés ministériels des 1^{er} octobre 1812, 15 avril 1838, 9 janvier 1840, 20 décembre 1841, mars 1848, 1^{er} janvier 1854, enfin 20 décembre 1870. Le conseil a pour mission « *d'éclairer l'administration sur le mérite des projets qu'elle fait exécuter. Il examine les plans, devis et cahiers des charges qui lui sont soumis par les diverses administrations de l'État, des départements et des communes. Il apprécie le système de construction, la qualité des matériaux, les conditions de la main d'œuvre. Il s'assure si toutes les pièces qui composent le projet sont étudiées de façon à garantir la bonne exécution des travaux.* » M. Block, *Dictionnaire de l'administration française*, 3^e éd., Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1894, art. *Bâtiments civils*, chap. I, 7-8.

²¹ G. Monnier, *L'art et ses institutions en France. De la Révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995, p. 44.

Ces écueils provoquent nécessairement des *accidents* chronologiques. Le XVIII^e siècle breton est ainsi riche de sources et d'une iconographie qui offrent de reprendre l'évolution de la condition matérielle des institutions depuis l'époque ducal, et d'apprécier en même temps les grands chantiers engagés par la monarchie. A ce titre, les archives de l'Intendance de Bretagne, classées, étudiées et récemment numérisées²² constituent, avec les multiples monographies municipales et paroissiales rédigées par les érudits locaux et les sociétés savantes du siècle suivant, la base de toute recherche en architecture. Elles permettent, même en se limitant à une approche restrictive, d'évaluer l'écart important qui se maintient tout au long de l'Ancien Régime entre les signes du pouvoir royal, réduits à la sphère urbaine, et la grande indigence des installations administratives locales. En particulier, l'étude des rapports qu'entretiennent le pouvoir royal et, dans une moindre mesure, les communautés de ville, avec les architectes et les ingénieurs offre d'évaluer les sphères d'influences politiques, les modes d'intervention et la diffusion des modèles, et accuse la distance entre la ville et le monde rural. Cette disparité est encore mise en évidence par les travaux, entres autres, d'André Mussat consacrés spécifiquement à la Bretagne, mais dont la mise en perspective avec la recherche nationale donne un relief pertinent. Les archives des premières administrations révolutionnaires, départementales et des districts, donnent de poursuivre la comparaison avec les premières installations des nouvelles institutions issues des réformes de la Constituante, de 1790 à, au moins, 1793²³.

Par la suite, les désordres politiques, initiés par la constitution civile du clergé, la chute du roi et la chouannerie, entraînent au contraire la raréfaction des sources. Le siège des administrations étant généralement pris pour cible par les insurgés et le sort des archives étant directement lié à celui du lieu où elles sont conservées, les sources révolutionnaires souffrent d'un défaut patent de surveillance, d'entretien et de classement. Il faut attendre 1800 pour que de sérieuses mesures soient prises à

²² Le programme de numérisation des plans de l'Intendance et des États de Bretagne (XVI^e-XVIII^e siècles) des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine a été intégré au plan de numérisation du ministère de la Culture en 1999. Ils sont dorénavant consultables directement depuis THOT, le progiciel documentaire des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

²³ Série L, documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire, affaires du département, des districts et des communes.

l'encontre des administrateurs qui ne les tiendraient pas convenablement²⁴. L'absence d'un local spécifique ne facilite pourtant pas la tâche des administrateurs : en 1814, le préfet des Côtes-du-Nord remontre ainsi au ministre de l'Intérieur qu'au lieu d'archives, il n'existe « *qu'un entassement de papiers, sans classification, dans des mansardes, où le temps, l'humidité & la vermine les ont fortement altérés et où les recherches sont aussi longues que difficiles, & souvent infructueuses* »²⁵. Dès lors, dans les campagnes, c'est dans l'armoire de famille, chez le maire, que sont conservés les registres et, *in fine*, la mémoire communale. Cette situation implique des pertes et des dommages irrévocables lorsque l'attention et le soin nécessaires à la conservation des documents ne sont pas respectés²⁶.

Au demeurant, la condition matérielle des municipalités est loin de constituer une préoccupation pour l'État. Si effectivement le préfet, en informateur du gouvernement, rédige annuellement les « mémoires statistiques », renseignant sur la démographie, les faits économiques ou encore l'état de l'esprit public et les événements saillants de la vie administrative locale²⁷, celui-ci n'est pas tenu d'apprécier l'état des constructions publiques. Il existe une profonde lacune à ce sujet, la discrétion des autorités étant édifiante. La consultation des dossiers du conseil des Bâtiments civils, aux Archives nationales, permet certes de pallier heureusement les lacunes des dossiers des bâtiments départementaux, mais laisse dans l'impasse les projets communaux, dont le coût modique, pour la plupart d'entre eux, n'a pas nécessité l'examen de Paris. Localement, la création sous la monarchie de Juillet d'une commission locale des Bâtiments civils, dans le département d'Ille-et-Vilaine et, selon toute probabilité, dans le Finistère, dans le but de contrôler le mouvement des constructions communales, aurait certes pu permettre de donner des indications précieuses sur la nature de ces projets.

²⁴ Maurice Block précise : « *Les maires ne doivent pas perdre de vue que leur responsabilité, sous ce rapport, est très grave, puisque non seulement ils peuvent être tenus à rétablir à leurs frais tous les objets susceptibles d'être remplacés, mais encore devenir passibles, dans certains cas, des peines portées par les articles 173 et 254 du Code pénal.* » M. Bock, *op. cit.*, art. Archives, chap. VII, 89.

²⁵ Arch. nat., F/13/1698/A/Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, tribunaux civils ; Guingamp, sous-préfecture ; Loudéac, prisons, an II-1816.

²⁶ On imagine aisément tout l'inconvénient d'une telle installation et les tracas que devaient engendrer tantôt la transmission des archives d'un maire à l'autre, tantôt la mise sous séquestre par le pouvoir exécutif des sources de l'administration locale.

²⁷ F. Burdeau, *Histoire de l'administration française, du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Montchrestien, 1994, p. 85.

Mais, dans le premier cas, les lacunes du fonds d'archives de ce conseil sont importantes jusqu'en 1855, et dans le second, les liasses ont été détruites²⁸. Doit-on imputer à la profonde crise qui secoue l'administration de la monarchie constitutionnelle les oublis des registres, les irrégularités des séances, voir l'absence de procès-verbaux²⁹ ?

Après une période quasi continue d'épurations entre 1848 et 1850, s'ouvre, avec l'Empire autoritaire, une nouvelle ère administrative. Dans sa quête de légitimité nationale, le pouvoir cherche, par le biais d'une administration efficace et dévouée, à s'assurer le plébiscite des masses. L'enquête que conduit le préfet Paul Féart en Ille-et-Vilaine, et qui semble-t-il, a été imitée plus tard dans les Côtes-du-Nord³⁰, permet ainsi, et pour la première fois, d'appréhender les édifices publics sous l'angle local. En effet, les maires donnent, outre des réponses purement factuelles, de précieuses indications sur l'histoire matérielle du pouvoir municipal et les résultats de la politique scolaire de la monarchie de Juillet. Le ton est donné, si bien que les préfets de la Troisième République ne se départissent pas des pratiques bureaucratiques adoptées sous le régime précédant, et les enquêtes se révèlent d'utiles baromètres des politiques de commande. Par ailleurs, la nouvelle impulsion administrative, assortie de réformes et de règlements, augmente la densité des archives municipales, améliore la qualité des projets dressés par des professionnels de l'architecture ; les registres de délibérations du conseil local des Bâtiments civils sont également mieux tenus. Même s'il revient à la monarchie de Juillet d'avoir posé les bases réglementaires de la commande publique, le Second Empire, puis la Troisième République, les ont complété, codifié et contrôlé de façon à ce qu'à la veille du deuxième conflit mondial, la composition, la rédaction, le système de validation par les différentes instances administratives du projet d'architecture ne varient quasiment pas. Malgré la fracture de la Reconstruction, les habitudes

²⁸ Avant 1855, les procès-verbaux des séances ne sont attestés que pour les années 1838-1839 et 1846-1849. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/3, conseil local des Bâtiments civils, organisation, nomination des membres, extraits des délibérations, correspondance, convocations, 1838-1939 ; instructions, 1840-1910 et 4/N/4, délibérations, séances du 19 janvier 1846 au 12 novembre 1849.

²⁹ G. Thuillier, J. Tulard, *Histoire de l'administration française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 37 et suiv.

³⁰ On a retrouvé dans les archives de la commune de Brusvily, par un heureux hasard, un questionnaire quasi-similaire à celui envoyé par le préfet Féart aux communes d'Ille-et-Vilaine, en date du 23 février 1878 et instruit par le ministère de l'Intérieur. Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/21/1, Brusvily, écoles, mairie, 1849-1937.

administratives sont encore là, et les sources, en particulier celles des villes sinistrées, rapportent les mêmes préoccupations, les mêmes plaintes, les mêmes soins.

Les archives professionnelles des architectes apportent un éclairage sensiblement différent. Si leurs correspondances témoignent suffisamment de leurs rapports souvent rigides, tout du moins laconiques avec l'administration, les notes personnelles, les esquisses de projets et les candidatures rendent mieux compte de leurs méthodes de travail, de leurs carrières et de leur rémunération, parfois même de leur expérimentation des divers modèles typologiques. Précieuses sources de documentation manuscrite et iconographique, elles offrent de suivre, jusqu'à la fin des Trente Glorieuses, l'évolution des mécanismes de la commande, des techniques de construction et, subséquemment, des attentes des pouvoirs publics. Se limitant toutefois à quelques gros cabinets, elles ne peuvent rendre compte que d'un contexte, et non de l'ensemble de la profession. Au demeurant, l'histoire architecturale et urbaine bretonne compte d'éminents travaux qu'il convient d'intégrer au corpus des sources. La thèse de Jean-Yves Veillard (1978) sur les architectes rennais au XIX^e siècle³¹, approfondies par les travaux d'Hélène Guéné et François Loyer (1995), pour la période 1870-1940³² ; les thèses de Nolwenn Rannou sur Joseph Bigot, architecte et restaurateur³³, et de Daniel Le Couédic (1995) sur les architectes et l'idée bretonne³⁴, constituent une somme considérable, tant du point de vue de la période chronologique traitée (1789-1945), que de la densité de leur contenu et de leur érudition. Les initiatives locales et régionales, dont peuvent s'enorgueillir, entre autres, les Archives modernes d'architecture de Bretagne (1990), les services de conservation des centres d'archives et ceux de l'Inventaire régional, apportent un appui considérable à la connaissance du métier et de la profession d'architecte, du XVIII^e siècle à nos jours.

*

³¹ J.-Y. Veillard, *Rennes au XIX^e siècle, architectes, urbanisme et architecture*, Rennes, Éditions du Thabor, 1978.

³² H. Guéné, F. Loyer, *L'Église, l'État et les architectes, Rennes, 1870-1940*, Paris, Norma, 1995.

³³ N. Rannou, *Joseph Bigot (1807-1894). Architecte et restaurateur*, préf. de J.-Y. Andrieux, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2006.

³⁴ D. Le Couédic, *Les architectes et l'idée bretonne, 1904-1945. D'un renouveau à la renaissance d'une identité*, Rennes / Saint-Brieuc, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 1995.

Du point de vue strictement méthodologique, il eût été impossible d'entreprendre l'examen systématique de chaque dossier de construction, ne serait-ce qu'à cause de l'ampleur de l'aire géographique et de la masse de documents qu'impliquerait une telle étude³⁵. Le choix qui s'est imposé a été, d'abord, de restreindre la recherche aux quatre départements formant l'actuelle région administrative de la Bretagne³⁶ ; ensuite, de prendre en compte les mairies, puis les palais de justice, les hôtels de préfecture et de sous-préfecture. Enfin, il est apparu pertinent de privilégier les ressources iconographiques, pour des raisons essentiellement typologiques : plans, élévations, projets, photographies, une fois inventoriés et identifiés, constituent, avec les dossiers de construction afférents, de précieux éléments d'appréciation dans l'étude par les œuvres de l'architecture publique départementales et municipale. Sous ce seul aspect, ce sont près de 300 plans qui ont été collectés. Les fonds des architectes départementaux et privés se sont également révélés riches d'une iconographie qualitative et particulièrement précise. En outre, la réalisation de plusieurs campagnes de relevé photographique des mairies et des bâtiments départementaux entre 2008 et 2009, de manière systématique pour les arrondissements de Rennes (Ille-et-Vilaine) et de Châteaulin (Finistère), et de manière méthodologique pour le reste de la région, a permis d'affiner les recherches préliminaires entreprises dans les fonds d'archives, tout en constituant une base photographique cohérente sur l'ensemble du territoire³⁷. Le concours des services administratifs d'une cinquantaine de communes, par le biais de questionnaires télématiques semblables à ceux utilisés par le préfet Paul Féart au XIX^e siècle, a encore permis d'appuyer cette vaste chronologie de précieux renseignements³⁸.

³⁵ En 1984, leur masse avait fait dire à l'historien Maurice Agulhon que l'étendue d'une enquête sur l'architecture civile excéderait les capacités de la recherche artisanale. M. Agulhon, « La mairie », in P. Nora dir., *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, p. 195, note 10.

³⁶ C'est-à-dire, le Finistère, les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, constituant l'une des vingt-deux régions de la France métropolitaine.

³⁷ L'inventaire systématique dans l'arrondissement de Châteaulin (Finistère) représente 61 communes et 7 cantons ; celui dans l'arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine), avant la création de l'arrondissement de Vitré-Fougères en 2010, 180 communes et 31 cantons.

³⁸ Réalisé entre juillet et décembre 2010, le questionnaire a été envoyé à 90 mairies ; le taux réponse a été de 40 %. Il comportait cinq questions : la date de construction de la mairie ; la nature des travaux : construction nouvelle, extension, restauration, etc. ; le nom de l'architecte et/ou du cabinet d'architectes ; le coût global de l'opération ; les services hébergés au sein du bâtiment (médiathèque, communauté de communes, etc.) en plus des services de la mairie. Il serait à souhaiter que ce type de démarche soit renouvelé.

De la sorte, 500 communes bretonnes sur les 1236 que compte actuellement la péninsule, ont fait l'objet d'un recensement et d'une classification selon trois hiérarchies d'interprétation possible : d'après les plans d'origine ; d'après les informations tirées du dossier administratif ; d'après la restitution du contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui l'édifice, dans une démarche proche de celle de l'Inventaire³⁹. Cette méthode a permis, d'abord, d'établir la perspective historique et architectonique de l'édifice ; ensuite, d'en distinguer les principes architectoniques et les évolutions typologiques ; enfin, par une étude de terrain, de les replacer dans leur milieu d'origine. De plus, la comparaison des informations recueillies dans les registres du conseil local des Bâtiments civils, des grandes enquêtes administratives et des résultats obtenus par les travaux locaux⁴⁰ a produit une importante source de renseignement permettant de dater les édifices, de retrouver leurs auteurs, d'en estimer le coût. Sectorisée par période, par département et par architecte, cette « cartographie » des œuvres a permis de pallier une approche trop structuraliste, *a fortiori* plus empirique que méthodologique, couramment employée dans l'étude de l'architecture publique et des bâtiments civils édilitaires⁴¹.

D'où, finalement, la division chronologique de cette étude qui s'ouvre avec les grands travaux royaux du XVIII^e siècle et s'achève au début des années quatre-vingt, avec l'initiative originale d'un *Recensement des constructions publiques d'intérêt*

³⁹ Voir le rapport du schéma régional du patrimoine culturel, *Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne*, décembre 2007 [http://www.bretagne...patrimoine_culturel.pdf] (Consulté le 15 décembre 2010).

⁴⁰ Dans les Côtes-d'Armor : G. Goréguès, *Les mairies costarmoricaines, image, typologie, influence, perception*, Travail personnel de fin d'étude, Nantes, École d'Architecture, 2004. En Ille-et-Vilaine : D. Geffroy, *La construction des mairies dans l'arrondissement de Fougères au XIX^e siècle, intérêt local et encadrement étatique*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2001 ; L. Jourdan, *L'architecture des mairies en Ille-et-Vilaine de 1789 à 1940*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1993. Dans le Morbihan : L. Philippot, *La mairie rurale au XIX^e siècle : la maison commune dans les communautés rurales du Morbihan de 1833 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Lorient, Université de Bretagne Sud, 2004.

⁴¹ Comme il l'avoue lui-même, dans la postface clôturant les études réunies à l'occasion du colloque « *La République en représentations. Autour de l'œuvre de Maurice Agulhon* », en 2001, l'auteur de la trilogie mariannesque témoigne : « *J'ai fais le choix austère de traiter à fond un problème partiel (Marianne) plutôt que de parcourir, de façon forcément sommaire, le champ plus étendu de la symbolique politique. C'était être, j'en conviens, plus érudit « républicain » spécialisé que vraiment politologue généraliste [...]* ». Il ajoute : « *En histoire de l'art comme ailleurs j'ai rencontré plutôt que recherché, et travaillé plus empiriquement que méthodologiquement. On « pouvait mieux faire », soit.* » *La République en représentations. Autour de l'œuvre de Maurice Agulhon*, études réunies par M. Agulhon, A. Becker, E. Cohen, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 409 et 413.

architectural, entrepris dans le département du Finistère entre 1979 et 1985⁴². On regrettera sans doute que la périodisation systématique de l'histoire architecturale, calquée sur le battement de la vie politique nationale, ne reflète pas suffisamment le caractère tantôt homogène, tantôt composite de ces objets monumentaux. La première partie, consacrée spécifiquement aux mécanismes du marché public, au rôle joué par les pouvoirs publics et leur rapport avec les architectes, enfin, à la manière dont ces derniers ont répondu à la définition d'une nouvelle identité architecturale du politique, permet toutefois d'appréhender, de manière synthétique et approfondie, le paysage complexe de la commande. L'étude par les œuvres présente ensuite l'intérêt de revenir successivement sur les fondements typologiques des modèles, de dépasser une certaine logique autonome des styles, et d'intégrer la politique d'équipements des départements et des communes de l'Ouest dans un contexte plus large, entre « *les conceptions philosophiques, les doctrines politiques, les systèmes institutionnels, l'alternance des régimes, les courants de la maîtrise d'œuvre, les changements de goût, les mutations techniques, les nécessités programmatiques, les possibilités financières et les stratégies de pouvoir* »⁴³. En écartant la discussion itérative et abondamment débattue de l'architecture républicaine, il convient dès lors de prendre pour appui la force d'inertie produite par la compétition entre la société *globale* et la société *locale*. Véritable *topos* de la réflexion et de la création architecturale, elle produit un discours qui enrichit la dialectique des lieux de pouvoir : « *Gouverner, écrit Machiavel, c'est faire croire*⁴⁴. »

⁴² A. Marinos, J.-L. Martinot-Lagarde, *Recensement des constructions publiques d'intérêt architectural dans le Finistère, 1979-1985*, Quimper, Conseil général du Finistère, s.d.

⁴³ J.-Y. Andrieux, *L'architecture de la République. Les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*, Paris, Scérén / Centre national de documentation pédagogique, 2009, p. 16.

⁴⁴ N. Machiavel, *Le Prince*, trad. d'Amelot de la Houssaie, Paris, Éditions Ivrea, 2001 (1513).

Le pouvoir et les architectes

I. La maîtrise d'ouvrage publique

Au XVIII^e siècle, la commande publique française relève d'une tradition de prestige. A ce titre, elle est soumise à un homme : l'intendant. Comme agent de l'administration financière du royaume, il exerce la tutelle des finances des communautés de ville, alors au nombre de 42 en Bretagne, et celles des généraux de paroisse, ces conseils municipaux avant la lettre. C'est lui qui les autorise à lever des impôts pour entreprendre les travaux d'architecture ; en outre, il contrôle les adjudications pour les ouvrages, veille à l'application des arrêts du Conseil du roi. Il dispose donc, dès lors qu'il s'agit de travaux publics, d'un pouvoir de contrôle important⁴⁵. Pascal Liévaux précise encore : « [...] *l'administration imposa aux communautés une procédure contraignante qui leur interdit d'entreprendre quoi que ce soit sans l'accord de l'intendant et du Conseil du roi, y compris lorsqu'il s'agissait de construire ou d'aménager les édifices abritant leurs délibérations*⁴⁶. » Mais cette apparente mainmise du pouvoir cache en fait une réalité complexe. Si l'administration royale fait une distinction très nette entre le travail par économie et l'adjudication, qui correspond *mutatis mutandis* à celle réalisée aujourd'hui entre la régie et le travail par entreprise, il n'en va pas de même des communautés. Le travail *par économie* apparaît en effet comme un mode opératoire au fondement traditionnel et, comme tel, il leur est reconnu pour être une compétence propre. Il s'oppose à l'*adjudication*, dont la maîtrise revient à l'intendant. Cette distinction constitue un sérieux frein à la création d'une administration provinciale moderne. Les États de Bretagne, appelés à traiter les litiges, y

⁴⁵ L'exemple le plus éloquent est celui de la reconstruction de Rennes après l'incendie de 1720. A la suite du vote par les États de Bretagne à leur session de 1724 d'une somme de 300 000 livres pour le rétablissement des ouvrages publics de la ville, le Conseil du roi arrête que leur adjudication seront faites par le gouverneur ou le commandant en chef de la province conjointement avec l'intendant, « *sans qu'un rôle autre que celui de témoins fût assigné aux commissaires des États* ». F. Bergot, *L'hôtel de ville de Rennes, une œuvre de Jacques Gabriel*, Rennes, Imprimerie Oberthür, 1963, p. 24.

⁴⁶ P. Liévaux, « Les architectes du roi et l'architecture communale des villes atlantiques », in H. Rousteau-Chambon dir., *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque de Nantes, 26-28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004, p.179. Voir aussi : P. Pinon, « Charles-Henry Feydeau, intendant-itinérant » in B. Marrey dir., *Les Bâtisseurs, des moines cisterciens... aux capitaines d'industrie*, Paris, Le Moniteur, 1997, p. 72-79.

trouvent ainsi une opposition juridique aux fonctions et aux compétences de l'intendant⁴⁷.

Les réformes territoriales de la Constituante et l'abolition de la tutelle du pouvoir central en matière de travaux publics bouleversent profondément le paysage de la commande. Ces changements posent notamment la question du régime juridique général : les députés de la Constituante, et après eux les législateurs des régimes successifs, n'abordent pas véritablement le problème, obligeant les administrations à se reporter à des dispositions antérieures, « *bien souvent obscures et incomplètes* »⁴⁸. Il revient à la monarchie de Juillet de codifier les règles des marchés publics et de mettre en place les mécanismes politiques et administratifs de la commande. La politique d'équipement des départements et des communes, si elle gagne en complexité, entre ainsi dans une nouvelle période d'expansion. Il convient dès lors d'identifier les nouveaux rapports qui se créent entre les différents protagonistes et, en même temps, d'aborder la question sociale de la commande, notamment par le biais de ses contributeurs (1). Toutefois, si la pression d'une demande quantitative très forte et le contexte de valeurs font évoluer la perception de la commande, les étapes du projet d'architecture accusent d'une grande stabilité. Il paraît donc utile de reprendre, pas à pas, le processus de construction, de la levée du plan à la controverse litigieuse (2). Enfin, la place que tient le bâtiment public comme évènement majeur de la vie de la cité, conduit à apprécier les rites, les cérémonies et la culture figurative qui en émanent. Corollaires indispensables à la célébration du pouvoir, ils participent à faire du monument les signes de sa puissance (3).

⁴⁷ A. Levasseur, « Travaux publics et libertés locales dans la Bretagne du XVIII^e siècle. L'exemple de Châteaubriant (1724-1789) », travail préliminaire en vue d'une publication (2012) consultable sur le site Internet de l'auteure [<http://www.aurellevasseur.com>] (consulté le 7 septembre 2011).

⁴⁸ G.-M. Dufour, *Traité général de droit administratif appliqué ou exposé de la doctrine et de la jurisprudence*, Paris, Delamotte aîné libr.-éd., 1868, t. 6, p. 319.

I.1 Les acteurs

I.1.1 L'exécutif, clef-de-voûte de la commande

I.1.1.1 Le maire et le préfet

Jusqu'en 1884, le mode de recrutement des maires ne cesse de varier au gré des réformes successives⁴⁹. A l'inverse, la responsabilité du premier magistrat de la commune en matière de construction publique ne connaît quasiment pas de modifications. Les lois du 14 décembre 1789 et du 28 pluviôse an VIII sont restées longtemps imprécises sur le sujet. C'est la loi du 18 juillet 1837 qui, tout en reconnaissant la personnalité civile de la commune dont le maire est à la fois le représentant de l'État et l'exécutif du conseil municipal, charge ce dernier, sous la surveillance du préfet, « [...] *de la direction des travaux communaux ; de souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux, dans les formes établies par les lois et règlements.* » En outre, l'article 14 stipule que le maire « *est chargé seul de l'administration* »⁵⁰. La loi du 5 avril 1884, dite *municipale*, conserve les mêmes dispositions : l'article 90 précise seulement que le maire est désormais placé sous la double tutelle du conseil municipal et du préfet. Il garde néanmoins la direction des travaux communaux, de sorte que le maire constitue encore à ce jour la clef-de-voûte de la commande publique au niveau communal⁵¹. De son côté, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur « *les autorisations d'emprunter, d'acquérir, d'échanger,*

⁴⁹ Les lois municipales des 14 et 18 décembre 1789 établissent le principe de l'élection du maire par l'assemblée électorale des citoyens actifs. La loi du 28 pluviôse an VIII l'abolit, au profit d'une nomination par le premier consul et le préfet, parmi les conseillers municipaux, eux-mêmes élus par présélection sur des listes de notabilités. La loi du 21 mai 1831 rétablit leur élection par un corps électoral censitaire, mais la nomination du maire et des adjoints reste au roi et au préfet. La loi du 3 juillet 1848 accorde l'élection des conseillers municipaux par suffrage universel masculin ; le maire est élu par le conseil dans les communes de moins de 6000 habitants. Les lois du 7 juillet 1852, puis du 5 mai 1855 rétablissent la forme de 1831. Les lois libérales du 14 avril 1871 et du 12 août 1872 sont abrogées par celle du 20 janvier 1874, qui maintient le système impérial. Finalement, les lois du 12 août 1876, rétablissant les libéralités d'avril 1871, et du 28 mars 1882, régissant la nomination des maires et des adjoints par le conseil municipal, parachèvent le nouveau système démocratique, consacré par la loi municipale du 5 avril 1884. M. Agulhon, L. Girard, J.-L. Robert, W. Serman, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, Travaux du Centre de recherches sur l'Histoire du XX^e siècle, 1986.

⁵⁰ Bulletin des lois du royaume de France, IX^e série, deuxième semestre 1837, t. 15, n° 521, p. 131, art. 10, § 5 et 6.

⁵¹ Bulletin des lois de la République française, XII^e série, premier semestre 1884, t. 28, n° 835, p. 369 et suiv.

d'aliéner, de plaider et de transiger » ; son approbation est obligatoire sur les plans et devis des projets de construction nouvelle et de reconstruction⁵². Dans tous les cas, c'est au ministre compétent, lorsque la dépense excède 30 000 francs, et au préfet, quand elle est moindre, que reviennent d'autoriser les projets, sur la production de plans et devis.

Au niveau départemental, les compétences du préfet et du conseil général sont réparties de façon quasi-similaire. Sous le régime de la loi du 10 mai 1838, l'assemblée départementale est seulement appelée à *délibérer* sur les « *acquisitions, aliénations et échanges de propriétés départementales mobilières et immobilières, sur le mode de gestion de ces propriétés, sur les baux [...] et sur l'assurance des bâtiments départementaux* »⁵³, de sorte que le préfet garde la haute-main sur les projets de construction nouvelle et de reconstruction, selon l'esprit de la loi du 28 pluviôse. Cette disposition est d'ailleurs reconduite par les lois de 1866 et de 1871. Du reste, les frais de grosses réparations, d'entretien et d'ameublement, les loyers, le cas échéant, des édifices et des bâtiments départementaux, relèvent des dépenses ordinaires, et font l'objet d'un chapitre spécial tous les ans. Toutefois, si le conseil général n'inscrit pas une somme suffisante pour leur entretien, y compris leur mobilier, il y est pourvu par une contribution spéciale portant sur les quatre contributions directes et établie par décret, dans les limites du maximum fixé par la loi de finances ou par une loi, si la contribution doit dépasser le maximum⁵⁴. Plus bas, le conseil d'arrondissement est appelé à donner son *avis* sur l'acquisition, l'aliénation et la construction des bâtiments destinés à des services spéciaux à l'arrondissement. En cas d'abstention, le préfet se substitue à lui. A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, le contrôle par le préfet du service départemental d'architecture et de la commission locale des Bâtiments civils, ne fait que renforcer la tutelle de l'exécutif départemental sur la commande.

⁵² L'art. 21 de la loi du 18 juillet 1837 stipule : « *Le conseil municipal est toujours appelé à donner son avis sur les objets suivants : [...] 5° Les autorisations d'emprunter, d'acquérir, d'échanger, d'aliéner, de plaider et de transiger, demandées par les mêmes établissements, et par les fabriques des églises et autres administrations préposées à l'entretien des cultes dont les ministres sont salariés par l'État.* »

⁵³ Bulletin des lois du royaume de France, IX^e série, premier semestre 1838, t. 16, n° 570, art. 4, p. 630.

⁵⁴ Circulaire n°4 du ministre de l'Intérieur aux préfets, Paris, 21 avril 1868. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/1, Bâtiments publics dans le département, répartition entre l'État et le département, instructions générales, loyers, enquêtes, tableau général des propriétés, inventaires, an IX-1927.

Dans pareil cas, ne convient-il pas de considérer le préfet et son corollaire, le maire, comme des promoteurs stimulant directement la commande ? Leur rôle est loin, en effet, de se borner à la seule exécution des dispositions prises par les conseils. Responsables, devant l'État, l'administration ou les électeurs, du succès de l'opération, ils interviennent sur le cours du projet, de la conception à son achèvement. Il n'est guère surprenant de voir ainsi s'établir des rapports spécifiques entre l'administrateur proprement dit, et l'architecte, dont le choix lui revient entièrement. Ce sont eux encore qui nomment, par arrêté, les professionnels du bâtiment aux emplois que leur fournissent les gestions municipale et départementale : « *Architecte communal, mais aussi ingénieur de la ville, entrepreneur de la ville, inspecteur des travaux de la ville, gérant des propriétés immobilières de la ville, puis architecte de l'office des habitations à bon marché dans l'entre-deux-guerres* », fonctions auxquelles il convient d'ajouter celles d'architecte départemental, d'architecte diocésain, d'inspecteur des bâtiments civils, etc. « *Toutes ces fonctions [...], écrit Catherine Jubelin-Boulmer, jouissent d'un grand prestige aux yeux des intéressés. Rarement omises dans les annuaires professionnels, elles sont encore mentionnées après l'achèvement du contrat*⁵⁵. Enfin, en fixant les modalités d'exécution du marché, en vérifiant que le maître d'œuvre respecte les clauses prescrites et en exigeant de lui tous les renseignements propres à éclairer ces vérifications⁵⁶, l'administration publique du XIX^e siècle réduit les risques de litige et pose les bases contemporaines du code des marchés publics.

Il y a pourtant une différence notable entre les deux protagonistes de la commande : le préfet n'a pas seulement la charge de l'administration, il a également un rôle politique, celui de faire prévaloir les idées du pouvoir central, « *assurer ce qu'on appelle la surveillance de l'esprit public* »⁵⁷. Bâtir, c'est donc gouverner. Le maire, lui, n'est qu'un agent du pouvoir. L'absence d'une jurisprudence claire, au moins jusqu'en 1884, et avec elle du soutien de l'État, ne fait du projet de construction ni une priorité, ni une sinécure. Certes, l'administration ne se désintéresse pas tout-à-fait de la question. Outre les injonctions délivrées aux maires indolents, telle celle faite à celui de Guichen en 1813

⁵⁵ F. Hamon dir., D. Hervier dir., C. Jubelin-Boulmer, *Hommes et métiers du bâtiment, 1860-1940. L'exemple des Hauts-de-Seine*, Paris, Monum/Éditions du patrimoine, 2001, p. 141.

⁵⁶ S. Braconnier, *Droit des marchés publics*, Paris, Imprimerie nationale, 2002, p. 273-274.

⁵⁷ J.-J. Chevallier, G. Conac, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, 8^e éd., Paris, Dalloz, 1991, p. 107-108.

qui tient alors sa mairie dans un cabaret⁵⁸, les tournées administratives sont l'occasion de rendre compte de l'état des locaux administratifs et d'inciter les municipalités à s'équiper. En 1853, le maire d'Argentré-du-Plessis évoque la nécessité de construire une mairie sur les plaintes des préfets successifs quant à l'inconfort de la salle louée pour le conseil de révision⁵⁹. En 1912, le sous-préfet de Vitré invite le maire de Montreuil-des-Landes à mettre à l'étude un projet de mairie, le contrôleur des Domaines et le percepteur ayant déposé plusieurs plaintes relatives à l'insalubrité du local⁶⁰. Mais ces interventions sont d'abord l'occasion de servir le pouvoir. Les sources ne permettent pas vraiment de mesurer l'opinion des maires sur la nécessité de bâtir une mairie. Il est cependant caractéristique de remarquer que l'acte de construire, beau et utile, s'impose en même temps que les maires acquièrent peu à peu une notabilité, notamment après 1884.

1.1.1.2 Le maire et les notables

Jocelyne George ne manque pas de relever les tournants que représentent le suffrage censitaire en 1831, puis universel en 1848, dans le mode de recrutement du maire, et d'y corréler le développement des équipements collectifs⁶¹. Tant qu'il est nommé, le maire incarne la société *englobante* ; dès qu'il est élu, même par ses pairs, il personnifie les intérêts de la communauté⁶². Cette transition ne peut échapper aux notables : les progrès de la démocratie sur l'autoritarisme, consacrés en 1884, inverse les rapports de domination. L'accès au pouvoir se caractérise désormais par la compétition électorale et le régime représentatif. Ce processus aboutit, avec l'enracinement de la Troisième République, à ce que Daniel Halévy a appelé la fin des

⁵⁸ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/127/13, Guichen, mairie, 1813.

⁵⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/6/23, Argentré-du-Plessis, écoles, mairie, justice de paix, 1853-1920.

⁶⁰ Le sous-préfet de Vitré rapporte ainsi, dans sa correspondance avec le préfet d'Ille-et-Vilaine le 6 mai 1914 : « [...] la pièce dans laquelle sont déposés les registres de l'état civil, la matrice cadastrale et les archives communales, est une sorte de cave avec sol en terre battue, sans jour et d'une humidité très grande ». Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/193/12, Montreuil-des-Landes, mairie, 1913-1914.

⁶¹ J. George, *Histoire des maires. 1789-1939*, préf. de M. Agulhon, Christian de Bartillat éditeur, 1990, p. 21-22.

⁶² Il y a là, d'ailleurs, une ambivalence de la représentation électorale : « Il faut être à la fois comme son électeur pour pouvoir comprendre ses problèmes et les porter sur le terrain politique, et suffisamment différent pour justifier de son statut de porte-parole. » D. Cochard, « Le maire mis en scène : un style de communication », in *La communication politique*, Publications du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, p. 33.

notables⁶³, mais qu'il vaut mieux voir comme la perte de pouvoir subie par les grands notables conservateurs et l'arrivée dans le jeu politique local et national des petits notables radicaux-socialistes de chefs-lieux de canton. La lente progression du processus démocratique dans les collectivités locales aboutit à ce que le maire devienne ce chef, « *suffisamment différent des autres membres pour assumer un rôle dirigeant, mais suffisamment intégré pour le représenter et devenir le miroir, le lieu de visibilité où le groupe social [...] accède à la conscience de lui-même* »⁶⁴.

Dans un contexte local où, à la politique nationale se superposent constamment « *d'autres inimitiés interpersonnelles, d'autres divisions traditionnelles entre familles, d'autres rivalités entre groupes* », écrit Frédéric Chauvaud⁶⁵, l'indice permettant de mieux apprécier ce déplacement de valeurs et de perception dans la figure du notable reste le *don*. La participation des notables à l'équipement communal, sous la forme de dons, de legs, de *commodités* ou d'appuis politiques, prend plus de relief dans les archives à compter du Second Empire et se poursuit encore sous la Troisième République⁶⁶. Ce sont, en premier lieu, les *hobereaux* locaux qui donnent, prenant en cela exemple sur la générosité des souverains⁶⁷ : en 1857, le marquis Paul de Robien concède gratuitement à la commune de Pabu, dans laquelle il possède le manoir du Grand Kermin, une pièce de terre de 3,64 ares⁶⁸. En 1858, la famille Perrien de Crénan loue gratuitement à la commune de Landévant le local nécessaire à la mairie, dont l'un des

⁶³ D. Halévy, *La fin des notables*, Paris, Hachette, 1995 (1930).

⁶⁴ Y. Forestier, La « fin des notables dans la Trégor », in C. Bougeard, P. Jarnoux, *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, actes des journées du 15 novembre 1997 et des 15-16 mai 1998, Brest, Kreiz CRBC / Faculté des Lettres Victor Segalen, 1999, p. 126.

⁶⁵ F. Chauvaud, *Les passions villageoises au XIX^e siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995, p. 150.

⁶⁶ Encore qu'il convienne de prendre en compte l'amélioration des conditions de conservation des archives, la meilleure tenue des registres municipaux et la « bureaucratisation » des administrations, chacun de ces facteurs contribuant à produire une documentation plus dense et de meilleure qualité. Voir l'introduction.

⁶⁷ Dans le Morbihan notamment, la princesse Élisa Bacciocchi, effondrée depuis la mort de son fils Charles en 1853, s'est installée à Colpo, sur les landes de Lanvaux. Elle y développe avec le concours de son impérial cousin, Napoléon III, une ferme moderne. Le 18 août 1858, à l'occasion du voyage des souverains en Bretagne, frappés par l'efficacité de son établissement, l'empereur s'engage à financer la construction d'un bourg moderne, doté d'une mairie, d'une école et d'un hôpital. F. Vidal, *Élise Bonaparte*, Paris, Pygmalion, 2005, p. 251.

⁶⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/161/1, Pabu, écoles, mairie, 1853-1939.

membres n'est autre que le maire⁶⁹. En 1869, Amand de Léon des Ormeaux, propriétaire du château de la Rigaudière et conseiller municipal au Theil-de-Bretagne, s'oblige à avancer la somme de 1100 francs, sans intérêt, afin de solder les frais d'expropriation du terrain choisi pour la construction de la mairie-école de la commune⁷⁰. En 1875, le marquis d'Anglade loue à bas-prix le local nécessaire à la maison commune de Brandivy, alors seulement composé, aux dires du préfet, de huttes⁷¹. En 1889, M. de Janzé, propriétaire du domaine des forges de Lanouée près de Josselin, fait un don de bois à la commune des Forges, récemment créée par extraction, pour la construction de la mairie-école⁷².

Les *possédants*, les rentiers, les gros exploitants, mais encore les professions libérales et les grands commis de l'État, ne sont pas en reste : à Trégon, entre 1834 et 1835, le terrain sur lequel est construite la maison commune est donné par un *propriétaire*⁷³. Le 25 juillet 1838, à Ploudiry, c'est le maire, François Boucher, qui consent une promesse de vente d'un terrain situé au bourg, « *ces premières démarches ayant été faites pour viser au moyen de se procurer un emplacement vaste et convenablement situé pour bâtir une maison d'école* »⁷⁴. En 1860, l'ancien maire de Montreuil-sur-Ille vend à bas-prix une parcelle de terre pour la future construction⁷⁵. En 1877, Eugène-Marie Pinault, futur maire de Rennes mais qui pour l'heure, vient tout juste d'entrer à l'Assemblée, donne à la commune de Pacé un terrain pour la construction d'une nouvelle maison d'école et prête un immeuble pour l'installation provisoire de l'école et du logement de l'instituteur. Ce choix ne doit rien au hasard : sous le Second Empire, il a été le conseiller général du canton⁷⁶. On retrouve encore des dons de terre par des propriétaires à Querrien, en 1899, à Tréméoc, en 1912. C'est également sous la forme de legs en numéraire, à Calorguen (2000 francs, 1853), à Saint-

⁶⁹ Cité par L. Philippot, *La mairie rurale au XIX^e siècle, la maison commune dans les communautés urbaines du Morbihan de 1833 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Lorient, Université de Bretagne Sud, 2004, p. 133.

⁷⁰ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 6/Z/129, Le Theil, maison d'école, mairie, 1866-1880.

⁷¹ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/22/6, Brandivy, école, mairie, 1877-1885.

⁷² Arch. dép. du Morbihan, 2/O/59/3, Les Forges, école, mairie, 1883-1933.

⁷³ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/357/1, Trégon, écoles, mairie, 1872-1940.

⁷⁴ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1241, Ploudiry, écoles, mairie, 1839-1930.

⁷⁵ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/196/23, Montreuil-sur-Ille, écoles, mairie, 1854-1907.

⁷⁶ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/211/17, Pacé, mairie, 1879-1917.

Nicolas-du-Pélem (4000 francs, 1879) ou à Châteaulin (25 000 francs, 1912), que les notables aident à l'équipement de la commune. On les retrouve encore inscrits sur les listes de souscription publique ; l'ouverture d'obligations constitue un moyen efficace de faire preuve d'un évergétisme remarqué.

Le don constitue l'acte par lequel le notable acquiert une légitimité dans le monopole de représentation de la communauté villageoise. Face au recteur, « *souverain absolu du clan* »⁷⁷, se dresse autant de *médiateurs*, pour reprendre l'expression d'Henri Mendras⁷⁸, auxquels la société *englobante* recourt pour mieux s'imposer. L'importance des *hobereaux* tend cependant à s'essouffler à mesure que s'affirme la Troisième République : le patronage d'Alain-Charles de Rohan-Chabot à Josselin, au début du XX^e siècle, même s'il évoque encore les grands bienfaiteurs du XIX^e siècle, s'inscrit en marge d'une pratique moins édilitaire du don⁷⁹. Les Républicains l'ont compris : issus des milieux de la petite bourgeoisie, les maires de la gauche radicale ne peuvent rivaliser avec l'aristocratie foncière. Leur connaissance fine des rouages administratifs, leur nature entrepreneuriale et les parentèles politiques qu'ils entretiennent à Paris les rendent toutefois capables de soutenir, en haut lieu, des intérêts locaux. Le 2 mars 1914, le député Charles Baudet, de la gauche radicale et originaire de Caulnes, invite le préfet des Côtes-du-Nord à achever le dossier de construction du groupe scolaire et mairie de Lanvallay le plus tôt possible⁸⁰. En 1938, le député Paul Morane, étiqueté républicain de gauche, fait de même pour le projet de mairie, école et poste de Plessala⁸¹.

Ces médiateurs du pouvoir forment une nouvelle classe de notables : « *Ils trouvent leur lieu et leur milieu d'action non plus à l'échelon du village, mais dans la zone intermédiaire qui se situe entre les communes et l'administration départementale* », écrit Henri Mendras⁸². Maires des petites villes, députés « arrondissementiers », industriels et négociants, professions libérales peuplent le conseil général, les commissions et les

⁷⁷ Y. Brékilien, *La vie quotidienne des paysans en Bretagne au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1966, p. 347.

⁷⁸ H. Mendras, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Gallimard, 1995 (1976), p. 141.

⁷⁹ Y. Hélias, *Hôtels de ville et mairies du Morbihan*, Lorient, Imprimerie Nouvelle, 1994, p. 68-69.

⁸⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/118/1, Lanvallay, écoles, mairie, 1849-1940.

⁸¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/191/1, Plessala, écoles, mairie, 1848-1940.

⁸² H. Mendras, *op. cit.*, p. 153.

comités qui fleurissent de toutes parts (syndicats intercommunaux, plan d'aménagement rural...). Ils agissent sur l'équipement des communes ; l'intérêt local et l'intérêt politique se confondent dans leur action. Ce temps des maires-entrepreneurs, « *médiateurs du pouvoir, de la compétence et des transactions* », survit encore aux années de crise. Pendant la Reconstruction, les villes sinistrées doivent beaucoup à l'action et à la vigilance de leurs maires : Yves Jaouen, à Brest, et Jean Le Coutaller, à Lorient, dominant aisément les débats parlementaires et municipaux. Tous deux siègent en effet à la Commission parlementaire de la reconstruction et des dommages de guerre pendant presque toute la durée de la Quatrième République. A Saint-Malo, Henry Auffret (1919-2007) a ce mot à propos du maire, Guy Lachambre : « *Cornon et Arretche ne pouvaient se méprendre : le vrai Pacha du Vaisseau Corsaire c'était lui et lui seul. Ancien ministre, nouveau maire de Saint-Malo, Guy La Chambre découvrit Louis Arretche dans la corbeille de mariage, si j'ose m'exprimer ainsi*⁸³. » Le maire des Trente glorieuses, même s'il est plus gestionnaire qu'entrepreneur, s'inscrit encore dans ce processus qui participe à faire de sa capacité à représenter les intérêts locaux, la base de sa légitimité⁸⁴.

C'est dire si l'évolution dans la perception du pouvoir municipal est importante : longtemps renvoyé à son rôle d'agent du pouvoir, perçu comme le « *complaisant du préfet et même, dans les moments fâcheux, l'opresseur de la commune* »⁸⁵, le maire n'a véritablement représenté la commune qu'au moment où la « *liberté de l'administration municipale <a> contribu<é> au développement de l'esprit public* »⁸⁶. Comme toutes les élites, les maires ne se définissent pas seulement par leur statut, leur fortune ou leurs fonctions. Ils ont besoin, pour être reconnus, de « *bénéficier d'un prestige dont les supports sont variés et peuvent différer selon les temps mais qui, visibles ou mystérieux, agissent avec la même force sur l'imagination des peuples* »⁸⁷. Les mairies, comme du

⁸³ H. Auffret, « La reconstruction de Saint-Malo », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1996, p. 174.

⁸⁴ Voir particulièrement : J.-L. Briquet, « La politique au village. Vote et mobilisation dans la Corse rurale », in J. Lagroye dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003, chap. 2, p. 31-45 ; C. Le Bart, *L'imputation au maire du développement économique local : l'exemple de trois villes moyennes de l'ouest intérieur*, thèse de doctorat de Science politique, Université de Rennes 1, février 1989.

⁸⁵ F. Ponteil, *Les institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966, p. 157.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 284.

⁸⁷ G. Chaussinand-Nogaret dir., J.-M. Constant, C. Duandin, A. Jouanna, *Histoire des élites en France, du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Taillandier, 1991, p. 302.

reste les palais du pouvoir, forment ainsi autant de systèmes de représentation de la force légitime de ces occupants. Le choix de l'architecture, et du style, recouvrent donc des enjeux d'importance ; entre le dessein politique et le poids des conventions, il appartient à l'homme de l'art de trouver le consensus durable de l'image du pouvoir.

1.1.2 Le poids des conventions

1.1.2.1 Le choix de l'architecte

Les sources municipales sont suffisamment discrètes pour laisser dans l'ombre les motivations professionnelles et interpersonnelles qui conduisent les édiles à choisir tel architecte plutôt qu'un autre. Sous l'Ancien Régime, les grandes cités bretonnes se distinguent en faisant appel aux architectes royaux, qu'il s'agisse de questions d'urbanisme, d'architecture ou simplement de prestige. A l'inverse, loin de l'astre royal, les communautés de ville font le plus souvent appel à leur architecte-voyer ou à quelque praticien local de bonne réputation⁸⁸. Les ingénieurs des Ponts et Chaussée, souvent appelés à diriger des travaux situés loin des enclaves urbaines, sont également sollicités ; les intendants n'hésitent pas à conjuguer leur intervention permanente sur le terrain et celle des architectes⁸⁹. Cette situation perdure au moins jusqu'à la Restauration. Le manque d'architectes, notamment dans la Bretagne intérieure, conduit les communes à confier leurs travaux à l'entrepreneur local. Si bien qu'en 1809, le préfet du Finistère rapporte au ministre de l'Intérieur :

« Il est à craindre, si l'on abandonne à leur inexpérience ceux qui font bâtir, que les villes du Finistère, dont il est essentiel de favoriser l'embellissement, ne se couvrent de maisons construites sur un plan aussi irrégulier que celles qui existent et que le

⁸⁸ P. Liévaux, « Les architectes du roi et l'architecture communale des villes atlantiques », in H. Rousteau-Chambon dir., *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque de Nantes, 26-28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004, p. 178.

⁸⁹ Voir : « Ingénieurs et architectes : l'architecture à la veille de la Révolution », in *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, actes du colloque de Brest, 28-30 septembre 1988, Brest / Quimper, Centre de recherche bretonne et celtique / Société archéologique du Finistère, 1989, p. 125-136 ; I. Letiembre, « Les ingénieurs des Ponts et Chaussées de Bretagne au XVIII^e siècle : un groupe socioprofessionnel méconnu », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2000, t. 78, p. 459-489.

département ne reste vis-à-vis de toutes les autres contrées de l'Empire, sous le rapport des progrès de l'architecture, dans le même état d'infériorité où il est déjà sous celui de la civilisation et des arts⁹⁰. »

Certes, la pratique administrative des départements privilégie le recrutement, auprès du ministère de l'Intérieur, d'un architecte des Bâtiments civils ou, au moins, compétent. La circulaire d'application du décret du 25 mars 1852, qui transfère la nomination de l'architecte du département au préfet, vient confirmer cet usage, car elle recommande à ces derniers de confier cette fonction de préférence à d'anciens élèves de l'École des Beaux-Arts, ou à défaut, à des architectes ayant déjà eu l'occasion de faire preuve de leur expérience et de leur probité⁹¹. En 1813, le préfet du Finistère informe le ministre que le département a réussi à se procurer un architecte « *en faveur duquel l'expérience qu'il dit avoir dans cette partie, établit un préjugé avantageux pour le succès de l'opération dont je viens de le charger* »⁹². Dans les campagnes, l'unique solution qui s'offre aux maires ruraux est encore de se reposer sur la réputation d'hommes de l'art locaux, toutefois plus entrepreneurs, géomètres ou arpenteurs qu'architectes. C'est un fait : la situation n'évolue que très lentement et reste, à beaucoup d'égards, comparable à ce qu'elle était avant la Révolution.

Sous la monarchie de Juillet, la loi du 18 juillet 1837 oblige les communes à produire les plans et devis des projets de construction nouvelle, de reconstruction entière ou partielle⁹³. Parmi les moyens dont disposent alors les maires pour trouver le « bon » architecte, figurent l'*Almanach annuaire des bâtiments, des travaux publics et des arts industriels*, édité à partir de 1831⁹⁴. Celui de 1841 témoigne d'une meilleure répartition géographique qu'au début du siècle, de telle façon qu'au moins chaque arrondissement des départements bretons dispose d'un architecte. Dans les Côtes-du-

⁹⁰ Arch. dép. du Finistère, 4/N/101, service d'architecture, dossiers individuels des architectes, an XIV-1939, lettre du préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, 7 octobre 1809.

⁹¹ Introduction du répertoire numérique de la série N des Archives départementales de la Mayenne, Laval, 1978, p. 99.

⁹² Arch. dép. du Finistère, 4/N/101, lettre du préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, 30 septembre 1813.

⁹³ Art. 45 de la loi du 18 juillet 1837.

⁹⁴ Voir également : J.-M. Leniaud, B. Bouvier dir., *Le livre d'architecture, XV^e-XX^e siècles : édition, représentations et bibliothèques*, Paris, École nationale des Chartes, 2002.

Nord, seul l'arrondissement de Loudéac ne possède pas d'architecte ; dans le Finistère, Quimper en compte quatre, Morlaix un seul, et Brest cinq ; dans le Morbihan, deux architectes résident à Vannes, deux à Pontivy et un à Lorient. L'Ille-et-Vilaine fait exception, car tous les architectes sont domiciliés à Rennes⁹⁵. Dans ce dernier cas, le relevé des délibérations du conseil local des Bâtiments civils montrent qu'entre 1855 et 1873, un petit nombre d'architectes, plus proches toutefois de l'entrepreneur en bâtiment que de l'homme de l'art, et chacun évoluant dans des sphères géographiques données, maintiennent le monopole de la construction publique lorsqu'elle ne dépasse pas les gros projets. Ainsi, Guyon et Audroing à Vitré, Jourdin et Le Hérissé à Fougères, Marchand à Rennes, ou encore Frangeul à Saint-Malo, concurrencent directement les architectes du bottin⁹⁶.

Sous la Troisième République, la mesure du poids de la parentèle et des sociabilités politiques ne permet pas de mettre en évidence un rapport direct entre l'appartenance politique des commanditaires, la sympathie des architectes à l'égard des idées politiques de leur temps et la commande. On peut supposer qu'Émile Burgault, maire républicain de Vannes de 1878 à 1888, ait été sensible à la fidélité politique de la famille Charier lorsqu'il choisit de confier les travaux de l'hôtel de ville à Armand (1844-1918)⁹⁷. Mais les relations épistolaires, entre le maire, le préfet et l'architecte, ne laissent rien entrevoir. De façon analogue, des corrélations sont toujours possibles entre Prosper Miniac, inscrit en 1884 sur la liste du Comité républicain du Drapeau tricolore⁹⁸, et la commande qu'il reçoit deux ans plus tard d'un nouvel hôtel de ville pour la commune de Janzé, acquise à la République depuis peu. Il est vrai également que l'étroite collaboration des architectes de fonction avec le pouvoir, tels que les Bigot dans le Finistère, les Charier dans le Morbihan, les Laloy en Ille-et-Vilaine, tous d'obédience républicaine, leur influence dans les conseils municipaux et les commissions lorsqu'ils y

⁹⁵ P.-F. Sageret, *Almanach et annuaire des bâtiments, des travaux publics et de l'industrie, à l'usage de MM. les architectes, ingénieurs, vérificateurs, entrepreneurs, etc.*, Paris, chez l'auteur, 1841, p. 379-380, p. 388-389, p. 396-397, p. 423-424, p. 408-409.

⁹⁶ La comparaison a été faite d'après le relevé des séances du conseil local des Bâtiments civils. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/5-8, conseil local des Bâtiments civils, délibérations.

⁹⁷ A. Sentilhes, « Deux générations d'architectes vannetais, les Charier (1838-1918) », in *Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle*, actes des conférences, centenaire de l'hôtel de ville, Vannes, 23-27 juin 1986, Vannes, Les Amis de Vannes, 1987, p. 45-57.

⁹⁸ J.-Y. Veillard, *Rennes au XIX^e siècle. Architectes, urbanisme et architecte*, Rennes, Éditions du Thabor, 1978, p. 174.

siègent, ne laissent pas indifférent. D'autant qu'à l'inverse, les architectes « d'églises » montrent l'exemple⁹⁹. Il convient toutefois de mettre en exergue l'attitude des architectes envers le pouvoir durant tout le siècle, et non pas seulement sous la Troisième République. Nolwenn Rannou ne manque pas de rappeler que celui-ci, « *particulièrement animé et mouvementé, incite les hommes les plus hardis à prendre parti et à se lancer dans le combat politique, et les plus prudents, à s'accommoder des régimes successifs* »¹⁰⁰. Si les représentants de la République s'assurent volontiers du dévouement politique des architectes qu'ils recrutent, au même titre que les fonctionnaires, il n'est pas dit que les maires des communes rurales aient eu les mêmes intentions.

Au XX^e siècle, c'est sans doute plus la corrélation des idées que de la politique qui lie le maître d'ouvrage à l'architecte, à mesure que leurs rapports quittent la sphère strictement professionnelle. A Redon, le maire radical Étienne Gascon confie la réalisation du nouvel hôtel de ville à Francis Leray (1862-1927), dont les idées sur la science, le progrès et l'hygiène correspondent bien au tempérament du maire¹⁰¹. Sa connaissance pratique de l'administration – il édite, en 1906, un *Manuel administratif à l'usage des architectes, maires, administrateurs* –, achève de convaincre l'édile. Pendant l'entre-deux-guerres, la capacité des architectes à créer, à partir de programmes financiers rognés par la crise, des ensembles architecturaux puissamment évocateurs, forge également l'idée de l'architecte-technicien, conscient de l'équilibre devant s'établir entre les besoins pratiques de l'administration et l'effet attendu des constructions. Dans les années soixante, si les architectes de la Reconstruction sont souvent préférés aux architectes locaux, c'est qu'ils savent répondre à une demande en pleine mutation. A Lorient, le projet de reconstruction à l'identique de la sous-préfecture de style Louis XIII présenté par Guy Caubert, ne résiste pas à la critique de Georges Tourry (1904-1994) et du sous-préfet qui dépêchent, pour le remplacer, Jean-Baptiste Hourlier (1897-1987)¹⁰².

⁹⁹ Ainsi, Henri Mellet, en Ille-et-Vilaine, se présente sur la liste des Candidats des Libertés communales et religieuses aux élections de mai 1892. *Ibid.*

¹⁰⁰ N. Rannou, *Joseph Bigot (1807-1894). Architecte et restaurateur*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2006, p. 51.

¹⁰¹ P. Dieudonné dir., Ph. Bonnet, D. Le Couédic, *Bretagne, XX^e siècle, un siècle d'architectures*, Rennes / Saint-Brieuc, Terre de Brume / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2001, p. 30-31.

¹⁰² V. Miguët dir., *Le département bâtisseur, 200 ans d'architecture*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 1995, p. 105.

Ce dernier ne peut manquer de plaire, les chantiers de l'hôtel de ville et de l'église Saint-Louis témoignant d'une pratique résolument tournée vers un monumentalisme « modéré » de l'architecture, assorti d'une nomenclature éconômisée, sectorisée et qualitative¹⁰³. On peut dresser le même constat pour le travail d'Yves Guillou (1915-2004), dans le Morbihan et dans le Finistère, mais à l'inverse, c'est-à-dire dans un consensus établi entre la modernité des techniques de construction et le respect d'une culture architecturale rurale¹⁰⁴.

1.1.2.2 Le choix des matériaux

Durant la première moitié du XIX^e siècle, le choix des matériaux est généralement dicté par leur proximité géographique, ainsi que par les habitudes locales de construction. En 1835, la maçonnerie de la maison commune de Ploufragan est faite de moellons durs et de mortier d'argile¹⁰⁵. En 1837, l'architecte Lopès de Lannion utilise le granit de l'Île-Grande à la mairie, justice de paix et école de Perros-Guirec pour les « *baies des portes extérieures, ouvertures, encoignements (sic), cheminées et têtes de cheminée* », tandis que les murs sont en « *moellon hourdé à mortier d'argile* »¹⁰⁶. Dans le bassin rennais, le mémoire explicatif de la maison commune d'Acigné dressé en 1839 précise qu'« *on a été dans l'obligation tant par des raisons d'économie que parce que la pierre est rare dans le pays de projeter ce bâtiment en maçonnerie de pisé à partir du dessus des fondations. Toutes les ouvertures seront en bois, il ne sera employé de chaux que pour les enduits et les maçonneries brutes* »¹⁰⁷. » En 1846, dans son devis descriptif d'une classe et salle de mairie pour la commune du Verger, l'architecte Jules Nugues (1842 av.-1887 ap.) de Rennes décrit une maçonnerie de moellon du pays et de mortier de chaux et de sable, des fondations jusqu'à l'appui de la fenêtre du rez-de-chaussée, de moellon et de mortier de terre au-dessus. La brique est réservée pour les tuyaux et les têtes de cheminées ; les cloisons intérieures sont en pans de bois¹⁰⁸. Un plan de 1862 atteste que

¹⁰³ P. Bouju, « L'hôtel de ville de Lorient, histoire et mémoire d'une ville », *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 38, 2010, p. 187-199.

¹⁰⁴ D. Le Couédic, « Yves Guillou, architecte d'une nouvelle Bretagne », *Bulletin de liaison des Archives modernes d'architecture de Bretagne*, n° 12, juin 2004, p. 3-12.

¹⁰⁵ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/215/1, Ploufragan, écoles, mairie, 1830-1937.

¹⁰⁶ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/168/3, Perros-Guirec, mairie, justice de paix, 1837-1938.

¹⁰⁷ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/1/21-22, Acigné, école, mairie, 1839-1860.

¹⁰⁸ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/354/14, Le Verger, écoles, 1836-1899.

les couvertures en chaume n'ont pas totalement disparu de l'architecture bretonne, mais elles sont systématiquement remplacées par un toit d'ardoises¹⁰⁹.

Les réalisations de la Restauration et de la monarchie de Juillet témoignent, pour reprendre l'expression de Louis Chauris, d'un « polyolithisme primaire », lié à une tradition constructive qui privilégie les édifices monophasés¹¹⁰. Autrement dit, pour des raisons d'économie, la pierre de taille est seulement utilisée pour les encadrements, le moellon constituant l'essentiel de la maçonnerie. Bien que les grands travaux du Second Empire aient conduit à améliorer les capacités de production des matériaux de construction, l'utilisation de la brique cuite creuse, par exemple, en remplacement de la maçonnerie de moellon et de mortier de terre, connaît des difficultés à s'imposer. On la retrouve certes en Ille-et-Vilaine, employée dans un appareil à la française, au Rheu (Louis-Auguste Leray, 1860), ou en remplacement du granit comme pierre d'appareillage, à Sixt-sur-Aff (inc.). Dans ce département, sa généralisation est due au développement des infrastructures liées à la production (briqueterie) et à l'acheminement (voies ferrées). Dans le reste de la Bretagne toutefois, son développement reste mitigé. Le 30 octobre 1860, Joseph-Louis Duc (1802-1879) rapporte au conseil général des Bâtiments civils l'hésitation du préfet du Morbihan à utiliser la brique dans le gros-œuvre de la préfecture : « [...] *l'opinion publique n'est pas favorable à ce genre de construction, non pas qu'elle blâme le style en lui-même, mais parce qu'elle est convaincue que des circonstances atmosphériques particulières s'opposent à sa conservation dans ce département où elle a donné de regrettables résultats. L'architecte attribue sans hésiter ces incidents à la fabrication défectueuse de la brique employée jusqu'ici [...].* » L'importance accordée à la tradition constructive l'emporte : Louis Chauris montre que dans le nord des Côtes-d'Armor et du Finistère, il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour renverser le monopole des granits *insulaires*, c'est-à-dire de l'Île-Grande¹¹¹.

¹⁰⁹ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/132/7, Meucon, projet d'appropriation d'une maison d'école, 1^{ère} feuille de dessins, éch. 0,01 : 1, E. Méru, Vannes, 26 avril 1862.

¹¹⁰ L. Chauris, « Origine des pierres de construction d'une ville d'estuaire : Morlaix en Bretagne », in J. Lorenz, P. Benoit, *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, actes du 115^e congrès national des sociétés savantes, section des sciences et section d'histoire des sciences et techniques, Avignon, 9-12 avril 1990, Paris, Éditions CTHS, 1991, p. 331.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 333.

L'architecture publique régionale n'est donc pas sans refléter une part du paysage géologique de la Bretagne (carte 4) : la grande variété des teintes de granits, notamment, est un bon exemple. En Ille-et-Vilaine prédomine le granit bleu (bassins de Hinglé, Plaintel, Louvigné-du-Désert, Coglès, Mégrit, Pélauff, Saint-Nicolas-du-Pélem, Lanhélin) ; dans les Côtes-d'Armor alternent le granit jaune (bassins de Languédias, Plaintel, Péaule, Plouay, Guéhenno, Bignan, Pleumeur-Bodou) et gris-perle (bassins de Languédias et de l'Île-Grande). Dans le Morbihan, on trouve tantôt un granit gris-blanc (bassins de Brusvily et de Guern), tantôt gris-beige (bassins de Bignan et de Guéhenno). Quelques enclaves produisent un granit rose (la Clarté-Ploumanac'h), gris-roux (Hinglé, Peillac) ou mauve (Paimpol)¹¹². Plus caractéristiques sont les constructions de l'arrondissement de Montfort, qui témoignent de l'exploitation privilégiée des bancs de grès rouge violacé de Pont-Péan et qui produisent un contraste saisissant avec la maçonnerie de pisé du bassin rennais. Les architectes de la Troisième République apprennent à jouer avec cette diversité des matériaux en les intégrant volontiers aux façades. Les programmes départementaux et communaux de Jean-Marie Laloy (1851-1927) révèlent ainsi un effort de variation et d'intégration des stéréotypes nationaux, tout en se démarquant suffisamment des maisons du bourg, par l'intégration d'« *une ligne de brique à l'imposte, un harpage de granit, un arc segmentaire un peu travaillé ou même un cabochon de céramique* »¹¹³.

Par comparaison, les matériaux étrangers au sol de la péninsule, importés à grands frais et intégrés aux modénatures des façades, apparaissent comme les motifs d'une volonté de différenciation. Le 14 mars 1869, le conseil municipal de Pipriac ne rechigne pas à la dépense lorsqu'il approuve le devis des augmentations touchant à « *l'ornementation des deux façades principales* » de sa mairie, « *la construction du beffroi, le changement d'une certaine quantité de carrelage, des planchers et l'emploi de granit et de la pierre de Saint-Savinien à la place de la pierre de La Gacilly* ». Pour la commune, il y a en effet un véritable intérêt « *pour le présent et surtout pour l'avenir, se trouvant pourvue de bâtiment d'un aspect grandiose et digne d'un chef-lieu de canton, elle qui a été*

¹¹² F. Pacquetteau, *Architecture et vie traditionnelle en Bretagne*, Paris, Berger-Levrault, 1979, p. 213-217.

¹¹³ H. Guéné, F. Loyer, *L'Église, l'État et les architectes, Rennes, 1870-1940*, Paris, Norma, 1995, p. 127.

dépourvue jusqu'à présent de ses bâtiments communaux »¹¹⁴. Les colonnes de Crazannes des palais de justice remplissent le même objectif. Dans les années trente, le renouvellement de l'architecture opère un double effet : d'un côté, la modernité intransigeante transgresse la culture du matériau en systématisant l'emploi du béton armé ; le cadre technique particulier que nécessite sa fabrication produit une nouvelle perception du bâtiment. Le mouvement régionaliste, au contraire, en valorisant le matériau, et particulièrement le granit, dans les chaînages de pierres saillantes, des soubassements massifs et de linteaux couronnant les baies¹¹⁵, fait son apologie comme expression du caractère et de la force bretonne.

Dans la France des Trente Glorieuses, la rupture inévitable produite par l'abandon des techniques constructives traditionnelles au profit de la généralisation du béton armé, de l'industrialisation du bâtiment et d'une *économie* de la construction, renforce encore le caractère symbolique du matériau. La persistance du parement granitique ou, à défaut, à base de moellon local, prouve que même dans les années soixante et soixante-dix, les architectes convertis aux techniques de construction les plus modernes n'ont pas renoncé à la force évocatrice du matériau. Si l'architecture du pouvoir en Bretagne ne reproduit pas toujours les modèles académiques, c'est sans doute parce qu'à bien des égards, les matériaux eux-mêmes, tirés du sol immédiat, en disent la substance et la valeur¹¹⁶. Cette persistance quasi-physiologique entre l'homme et son milieu, entre l'homme de l'art et la texture géologique locale contrevient, en apparence, au discours uniformisateur de l'État. Pourtant, en dépit d'une centralisation à l'excès du circuit de la commande et d'une réglementation qui ne cesse de s'étoffer, de se complexifier à mesure que les besoins augmentent, il existe une distinction très nette entre, d'un côté, le projet d'architecture et, de l'autre, le marché public. Tandis que l'un relève d'un ensemble de dispositions et de normes accaparées par la corporation, l'autre est réglé unilatéralement par l'État. Ce dernier entend codifier strictement les étapes de la commande pour mieux contrôler, surveiller et planifier les opérations d'équipements. Bâtir, c'est aussi réglementer.

¹¹⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/220/14, Pipriac, mairie, 1900-1926.

¹¹⁵ N. Briand, « Le pavillon breton à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels Modernes de 1925 à Paris », in D. Delouche dir., *La création bretonne, 1900-1940*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 211, « L'architecture du Ty Breiz ».

¹¹⁶ G. Roupnel, *Histoire de la campagne française*, Paris, Plon, 1981 (1932), p. 214.

I.2 Les étapes de la commande

I.2.1 Tracas et procédures administratives

I.2.1.1 De la levée de plan au cahier des charges

Créé en 1795, le « conseil d'examen des Bâtiments civils de la République », qui ne prend qu'en 1838 l'appellation de « conseil général », reçoit la tâche de contrôler la construction des bâtiments publics exécutés aux frais de l'État. « *Toute commande publique, écrit Jean-Marie Pérouse de Montclos, doit être validée par un avis favorable du conseil. L'avis porte sur les programmes comme sur les projets. Des normes de présentation des projets sont éditées pour faciliter l'examen. Des inspecteurs sont chargés de vérifier que l'exécution est bien conforme au projet. Au fond, c'est le rôle qu'avait tenu l'Académie d'architecture, avec de la réglementation et de l'administration en plus*¹¹⁷. » Composé pour bonne part d'anciens pensionnaires de l'Académie de France à Rome, de membres de l'Institut, d'architectes reconnus pour leur compétence, le conseil exerce son contrôle « *en fait et en droit* » sur tous les édifices et monuments publics « *quels qu'ils soient et sous quelque administration centrale ou communale qu'ils soient placés* »¹¹⁸. Le dépouillement analytique des procès-verbaux des séances, conservés aux Archives nationales, montre que seuls les départements et les grandes communes sollicitent l'avis du conseil : dans le Finistère, par exemple, les 26 projets étudiés entre 1811 et 1841 concernent Quimper (9), Morlaix (9), Quimperlé (4) et Brest (3). L'installation des préfetures, des sous-préfetures et des tribunaux occupe une large place ; les communes rurales sont sous-représentées, à l'exception de l'Ille-et-Vilaine, où des projets de mairies-halles sont en cours à Plélan-le-Grand (1836), à La Guerche-de-Bretagne (1837-1839) et à Hédé (1841)¹¹⁹.

¹¹⁷ J.-M. Pérouse de Montclos, *Hôtels de ville de France*, Paris, Dexia Éditions / Éditions de l'Imprimerie nationale, 2000, p. 126.

¹¹⁸ M. L. Cantelli, J. Guillerme, *L'illusion monumentale. Paris, 1872-1936*, Liège, P. Mardaga, 1991, p. 16. Voir également : C. Gourlier, C.-A. Questel, *Notice historique sur le service des travaux et sur le conseil général des bâtiments civils depuis la création de ces services en l'an IV (1795) jusqu' à 1895*, Paris, Imprimerie nationale, 1895.

¹¹⁹ Recherche effectuée à partir de la base numérique *CONBAVIL*, hébergée par l'Institut national d'histoire de l'art [<http://www.inha.fr>] (consulté le 30 août 2011).

Cela étant, il est difficile de dire si les communes, pour des ouvrages de peu d'importance, respectent ou non la réglementation imposée par le conseil général. En 1808, lorsque le maire d'Uzel expose à son conseil municipal le projet de mairie à construire à l'une des extrémités des halles, il ne présente qu'un plan et un devis¹²⁰. Sous la monarchie de Juillet, la loi du 18 juillet 1837 stipule certes l'interdiction aux communes de s'engager dans des constructions nouvelles ou des reconstructions sans l'approbation du préfet, mais elle subordonne cette dernière à la production de « *projets et devis* », sans apporter plus de précision¹²¹. Rares étant les communes pouvant soumettre des projets dont le coût s'élève à plus de 30 000 francs, et dont l'approbation nécessite l'intervention du ministre compétent, il revient alors au préfet de prendre les mesures nécessaires pour uniformiser la procédure. En 1838, celui d'Ille-et-Vilaine fait adopter par le conseil local des Bâtiments civils qu'il vient de créer pour l'aider dans l'examen des projets communaux, un cahier des charges, applicables à chacune des parties, et calqué sur celui du Finistère¹²². Mais ce ne sont là que prolégomènes : le Morbihan et les Côtes-du-Nord n'ayant été dotés qu'en 1852 d'un conseil similaire, il est fort probable qu'aucun cahier des charges uniforme n'ait été en vigueur avant cette date. En 1857, en préambule de son instruction sur les projets de construction des maisons d'école et des salles d'asiles, le préfet du Morbihan écrit que les projets qui lui sont transmis « *laissent le plus souvent beaucoup à désirer, et exigent des renvois toujours fâcheux ; quelques-uns même ne supportent pas le plus faible examen* »¹²³.

L'effort de rationalisation administrative entrepris sous le Second Empire aboutit à une normalisation des pièces constituant du dossier d'architecture. En 1857, l'architecte Jacques Mellet (1844-1876) doit fournir à la commune de Mordelles pour son projet de mairie, justice de paix et école de garçons : un plan général, un plan de distribution, une élévation de la façade principale, une élévation de la façade sur le préau, une coupe en travers, une coupe des pignons est et ouest, trois feuilles de détails d'exécution, un devis estimatif des travaux, un devis descriptif et un sous-détail des

¹²⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/384/1, Uzel, mairie, justice de paix, 1808-1931.

¹²¹ Art. 45 de la loi du 18 juillet 1837.

¹²² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/3, conseil local des Bâtiments civils, organisation, nomination des membres, extraits des délibérations, correspondance, convocations, 1838-1939 ; instructions, 1840-1910.

¹²³ Arch. dép. du Morbihan, 1/O/92, travaux communaux, circulaires et instructions, 1849-1900, Instruction sur les projets de construction des maisons d'école et des salles d'asiles, Vannes, 13 mai 1857.

travaux, enfin, le cahier des charges prescrit par les marchés publics départementaux et municipaux¹²⁴. De son côté, la commune doit être en mesure de fournir les extraits du registre des délibérations municipales relatif à l'adoption du projet tel que présenté par l'architecte, de produire les pièces comptables justifiant des ressources indispensables pour la construction et, le cas échéant, faire une demande de subventions. En outre, elle doit fournir les actes authentiques, les certificats administratifs et les procès-verbaux touchant à la vente ou à la concession de terrains, d'immeubles et de biens communaux. Dans le cas d'expropriation ou de legs, la commune doit encore réunir les actes judiciaires. En cas de litige, notamment avec la fabrique, le préfet n'hésite pas à demander des rapports supplémentaires au sous-préfet et à l'autorité locale. Sous la Troisième République, avec le durcissement des normes scolaires, la soumission d'un projet de mairie-école fait l'objet de rapports préalables de l'inspecteur primaire, du comité de surveillance cantonal, du conseil départemental de l'enseignement primaire et des services d'hygiène départementaux. Mais, dès lors que la mairie est bâtie indépendamment de tout établissement scolaire, les démarches se simplifient ; à tout le moins, c'est le préfet qui reste l'interlocuteur privilégié des communes, et ce, jusqu'à une époque récente.

Si le préfet informe les maires des démarches à suivre, diligente les enquêtes, communique aux services intéressés les plans, approuve les devis, c'est lui qui transmet encore aux ministères les pièces du dossier nécessaires à l'attribution des subventions gouvernementales, qui répond à l'administration supérieure et qui s'assure du suivi des affaires. Véritable courroie de transmission, il rend compte aux maires des décisions prises par le conseil local des Bâtiments civils lorsque le projet ne dépasse pas 30 000 francs, renvoie le dossier lorsqu'il est incomplet. C'est lui qui communique, à l'issue d'une procédure de plusieurs mois, l'ordonnance royale autorisant la commune à emprunter et à s'imposer extraordinairement, « *au centime le franc de ses contributions foncière, personnelle et mobilière, jusqu'à la concurrence de la somme nécessaire a remboursement de cet emprunt* »¹²⁵. Sous la Troisième République, il transmet l'arrêté ministériel fixant la part contributive de l'État ou le décret présidentiel autorisant

¹²⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/197/16, Mordelles, mairie, justice de paix, 1843-1930.

¹²⁵ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1852, Saint-Pol-de-Léon, maison de police, mairie, 1817-1937.

l'expropriation. Dans les bureaux de la préfecture, les dossiers transitent ainsi entre les ministères, les organes délibérants et les mairies ; dans le processus de validation, « *le chemin est long du projet à la chose* ». Tout retard est vécu comme une vexation qui fait l'objet de plaintes¹²⁶.

Dans les années cinquante, le rôle du préfet est considérablement réduit, avec la création du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944) qui contrôle et surveille directement la Reconstruction, par le biais notamment de ses délégués régionaux et départementaux. Dans les années soixante et soixante-dix, les compétences en matière d'urbanisme et d'équipement reconnues aux communes mettent à mal l'intromission constante de l'administration. Les lois de décentralisation du 2 mars 1982, du 7 janvier et du 22 juillet 1983, en supprimant la tutelle, mettent définitivement fin à ce système¹²⁷. Désormais, le préfet n'intervient plus dans le processus de commande ; le président du conseil général et le maire en sont devenus les acteurs décisifs.

1.2.1.2 Les conditions du marché public

La mise en concurrence des marchés publics a déjà cours au XVIII^e siècle¹²⁸ ; en Bretagne, l'administration royale tente de l'imposer au détriment de la procédure dite à *l'économie*, qui vise à soustraire au contrôle de l'intendant le contrôle et la surveillance des travaux¹²⁹. Elle est généralisée par un décret du 21 avril 1791, puis inscrite au code

¹²⁶ Voici, par exemple, la lettre qu'adresse le préfet du Finistère au sous-préfet de Brest : « *Le 14 mai dernier, je vous ai écrit pour la huitième fois relativement au complément d'instruction de la demande de secours pour construction d'école formée par la commune de Ploudiry. Le dernier compte de cette affaire est cependant dans vos bureaux depuis le mois de mars dernier et M. le maire de Ploudiry se plaint vivement de la négligence apportée dans son instruction.* » Arch. dép. du Finistère, 2/O/1241, Ploudiry, écoles, mairie, 1839-1930.

¹²⁷ Loi du 2 mars 1982, titre 1, chap. 1, art. 2, suppression de la tutelle administrative : « *Les délibérations, arrêtés et actes des autorités communales ainsi que les conventions qu'elles passent sont exécutoires de plein droit.* » Titre 2, chap. 1, art. 23 : « *Le conseil général règle par ses délibérations les affaires du département.* » Art. 25 : « *Le président du conseil général est l'organe exécutif du département. [...] Le président du conseil général gère le domaine du département.* »

¹²⁸ Dans le dictionnaire de l'Encyclopédie, il est précisé que « *ces sortes d'adjudication sont utilisées pour les étapes, les fourrages, munitions et fournitures des troupes du roi, pour l'entreprise des travaux publics, et dans certains pays, pour l'entretien des mineurs dont on fait un bail au rabais* ». D. Diderot, J. d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, nouv. éd., Genève, Pellet, 1777, t. 28, art. rabais, p. 186.

¹²⁹ A. Levasseur, *op. cit.*

Napoléon. La loi du 28 pluviôse an VIII reconnaît la compétence particulière du préfet en matière de litiges opposant les entrepreneurs et l'administration. Ce n'est toutefois qu'avec l'ordonnance du 4 décembre 1834 qu'est définitivement posée la formule qui perdurera jusqu'au décret du 17 juillet 1964 : « *Tous les marchés au nom de l'État seront fait avec concurrence et publicité*¹³⁰. » Cette disposition est étendue le 14 novembre 1837 aux communes et le 21 février 1845 aux départements, de sorte que, comme le souligne Jean-Luc Albert : « [...] *c'est sous la monarchie de Juillet qu'ont été> posées les bases, pour l'essentiel harmonisées, de la commande publique en France*¹³¹. » L'adjudication au rabais permet à l'administration publique (adjudicateur) de désigner un entrepreneur (adjudicataire) pour la réalisation de travaux, de fournitures et, plus tard, de services, sur la base du prix le moins élevé (au rabais). Le maître d'ouvrage fait connaître, en même temps que le devis descriptif, le prix de base auquel il estime que le travail peut être exécuté. Les entrepreneurs doivent ensuite se prononcer sur le rabais qu'ils consentent sur ce prix. Celui qui consent au plus fort rabais est déclaré adjudicataire. Ultérieurement, des révisions de prix peuvent intervenir pour imprévision. Dans tous les cas, les difficultés qui peuvent s'élever sur les opérations préparatoires de l'adjudication sont résolues, séance tenante, par le maire et les deux conseillers assistants, à la majorité des voix, sauf le recours de droit.

Au départ, la procédure d'adjudication est calquée sur celle des ventes aux enchères publiques : les travaux communaux à adjuger sont portés à la connaissance des intéressés par voie d'affichage et par voie de presse, au moins six semaines avant la date fixée. Pendant cette période et le jour même de l'adjudication, les plans, devis et détails sont consultables soit à la salle des adjudications de la préfecture, soit à la mairie, parfois chez l'architecte. Les entrepreneurs souhaitant concourir doivent justifier de leur qualité et de leur solvabilité. Ils fournissent à cet effet un certificat dit de *capacité*, visé par l'architecte, et sur lequel figure les travaux exécutés, dirigés ou suivis ; un acte régulier ou une promesse de cautionnement, en valeur mobilière ou immobilière, représentant entre le vingtième et le trentième de l'estimation des travaux, suivant les départements. Le jour de l'adjudication, le maire est assisté de deux membres du conseil

¹³⁰ Art. 1 de l'ordonnance du 4 décembre 1836.

¹³¹ J.-L. Albert, « L'institution d'un droit moderne de la commande publique au XIX^e siècle en France », in G. Gabriel-Marion dir., *Mélanges en hommages à Bernard Voglis*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 63.

municipal, désignés d'avance par le conseil, ou, à défaut, appelés à l'ordre du bureau. Le receveur municipal est appelé à toutes les adjudications, ainsi que l'architecte. Jusqu'à la monarchie de Juillet a cours l'adjudication à *la chandelle*, qui consiste à faire enchérir les soumissionnaires tant que deux (ou trois) bougies sont allumées. L'adjudication cesse dès que les chandelles ont atteint leur terme. Cette méthode est progressivement remplacée par l'adjudication sur *soumissions cachetées* : chaque entrepreneur, après avoir pris connaissance du cahier des charges, fait une offre sous plis, qu'il dépose sur le bureau du maire en même temps que le certificat et le cautionnement ; les enveloppes sont ensuite ouvertes simultanément en présence des soumissionnaires. L'entrepreneur ayant fait le rabais le plus intéressant est déclaré adjudicataire. Les frais d'adjudication sont à la charge de l'entrepreneur, qui doit les régler aussitôt après leur liquidation¹³².

Dans le cas où aucun soumissionnaire ne consent à un rabais sur le prix fixé au devis, il est procédé à autant d'adjudications qu'il est reconnu nécessaire. Par la suite, l'article 18 de l'ordonnance du 21 novembre 1882 autorise les communes et les départements à passer des marchés de gré à gré lorsque la dépense totale des travaux n'excède pas 20 000 francs. Le maître d'ouvrage et l'entrepreneur, le plus souvent celui ayant fait l'augmentation la moins élevée lors de l'adjudication, s'accordent sur un prix forfaitaire qui ne pourra pas faire l'objet d'une révision, sauf en cas de hausse imprévisible des prix. Le même mode opératoire s'applique lorsque l'administration doit faire exécuter les travaux en lieu et place des adjudicataires défaillants et « à leur risques et périls » ; c'est alors la *mise en régie* aux frais de l'entrepreneur. La résiliation du marché et la réadjudication dite *sur folle enchère*, n'entre en vigueur qu'en cas de fraude, de faillite et « dans tous les cas où l'entrepreneur, par négligence, incapacité ou mauvaise foi, ne remplirait pas les conditions de son marché et compromettrait les intérêts de l'administration »¹³³. Il convient de remarquer que dans ce dernier cas, l'adjudication par lots, qui divise l'ouvrage à exécuter par secteurs d'intervention (terrassements, maçonnerie, plâtrerie, menuiserie, peinture, etc.) et qui s'impose dès le Second Empire, tend à écarter presque systématiquement la mise sous régie et la résiliation du contrat.

¹³² D'après les *Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des bâtiments communaux et départementaux*, Vannes, Imp. J.-M. Galles, 1857, 7 p. et les *Clauses et conditions générales et cahier des charges applicables aux entreprises des travaux à exécuter pour le compte du département, des communes et des établissements publics d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Imprimerie Oberthür et fils, 1867, 26 p.

¹³³ *Ibid.*

I.2.2 De la réalisation du marché à sa controverse

I.2.2.1 La vie sur le chantier

Pour des raisons inhérentes au climat, le chantier s'ouvre ordinairement au printemps ; les cahiers des charges laissent cependant toute latitude à l'architecte pour définir le moment où l'entrepreneur « mettra la main à l'œuvre », ce dernier devant « entretenir constamment un nombre suffisant d'ouvriers »¹³⁴. Pendant la durée des travaux, l'adjudicataire doit être en mesure de conduire le chantier, ou au moins d'y déléguer un représentant « capable de le remplacer et auquel il aura donné pouvoir d'agir et traiter pour lui, de manière qu'aucune opération ne puisse être suspendue pour raison de l'absence de l'entrepreneur »¹³⁵. Les visites de l'architecte permettent de contrôler l'avancée des travaux, l'approvisionnement des matériaux, leur qualité et leur assemblage ; il n'est pas rare également qu'il invective les entrepreneurs indolents et qu'il en rende compte au préfet. En 1836, l'architecte Louis Richelot (1786-1855) écrit, à propos du chantier du palais de justice de Saint-Malo :

« Je ne trouvais que le piqueur qui conduit les ouvriers, l'entrepreneur était absent de Saint-Malo, les fondations loin d'être prêtes à recevoir les maçons, et aucun attachement préparé. Je vais écrire à l'entrepreneur en l'invitant à se conformer aux conditions du cahier des charges relatives à sa présence sur les travaux et à l'obligation qui lui est imposée d'avoir des commis et dessinateurs capables de l'aider et de le remplacer au besoin, s'il en était autrement l'exécution et la comptabilité des travaux souffriraient et je serais exposé à faire des voyages inutiles et onéreux¹³⁶. »

Commis, chefs d'ateliers et ouvriers sont également placés sous la surveillance de l'architecte, qui peut en exiger le renvoi. En cas de malfaçons, l'entrepreneur est responsable de ses employés.

Les documents se taisent dès lors qu'on souhaite estimer le nombre d'ouvriers travaillant sur un chantier au XIX^e siècle. Pour Jean-Pierre Daviet : « *L'entrepreneur du*

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/37, tribunal de Saint-Malo, an VIII-1837, lettre de l'architecte au préfet d'Ille-et-Vilaine, 30 septembre 1836.

*XIX^e siècle est un homme seul, ou associé à un autre individu [...] sa vie personnelle et familiale est souvent indissociable de celle de l'entreprise*¹³⁷. » Un rapide constat montre également qu'il est « du pays » : d'après les relevés effectués dans les archives du Finistère, 38 % des entrepreneurs habitent la commune, 38 % résident dans un rayon de 10 kilomètres et seulement 23 % au-delà¹³⁸. A plus forte raison, le recrutement des ouvriers est essentiellement local. Dans les villes, les travaux publics sont l'occasion de donner du travail : en 1831, le conseil municipal de Saint-Malo vote un emprunt de 10 000 francs pour « *seconder le gouvernement dans l'impulsion qu'il veut donner aux travaux publics [...], et pour procurer de l'ouvrage aux habitants dont la misère est bien grande aujourd'hui* »¹³⁹. En 1870, l'architecte Félix Narjoux (1836-1891), dans son recueil d'*Architecture communale*, explique le prix peu élevé du mètre carré de la mairie de Bain-de-Bretagne par « *le bon marché de la main-d'œuvre en Bretagne* »¹⁴⁰. En 1936, le maire de Châteaubourg demande à ce que l'examen de son projet de mairie et de justice de paix se fasse dans les meilleurs délais : « *Il serait en effet désirable que l'adjudication des travaux puisse se faire rapidement pour permettre l'emploi de la main d'œuvre qui va être disponible au moment de la fermeture de la distillerie à la fin de la saison des pommes*¹⁴¹. »

Si le recrutement des ouvriers est longtemps local, il n'est pas rare de constater que la population participe également, et dans une large mesure, au chantier de construction. Il y a là des raisons évidentes d'économie. Dans le bassin rennais, où le pisé prédomine encore largement dans l'architecture domestique au milieu du XIX^e siècle, les communes de Chasné, d'Essé ou de Montreuil-sur-Ille fournissent la terre nécessaire à la

¹³⁷ J.-P. Daviet, « Mémoires de l'entreprise française au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°23, 2001, p. 105-119.

¹³⁸ Calculé sur la base des sondages effectués dans les 61 dossiers de la série 2/O, travaux communaux des communes du Finistère.

¹³⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/37, tribunal de Saint-Malo, an VIII-1837, lettre du sous-préfet de Saint-Malo au préfet d'Ille-et-Vilaine, 4 novembre 1831.

¹⁴⁰ F. Narjoux, *Architecture communale*, vol. 1-2, Hôtels de ville, mairies, maisons d'école, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série, préf. de Viollet-le-Duc, Paris, V^{ve} A. Morel., 1870, p. 18.

¹⁴¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/69/14, Châteaubourg, mairie, justice de paix, 1821-1936, extrait du registre des délibérations municipales, 22 novembre 1936.

maçonnerie de la maison d'école¹⁴². A cet effet, ce sont les habitants qui se chargent du transport. En 1844, l'article 15 du cahier des charges de la maison d'école de Brélévenez prévoit que les charrois seront exécutés par la commune, soit une déduction de 358 francs¹⁴³. En 1856, à Quemperven, la commune se charge des transports de toute nature¹⁴⁴. En 1862, à Pommerit-le-Vicomte, les charrois sont effectués par la commune jusqu'à concurrence de 500 francs, de même qu'à Tréméven en 1864 pour 1200 francs, à Plouzélambre en 1873 pour 500 francs¹⁴⁵. En 1882, 78 habitants de la petite commune de Rospez participent aux charrois de chaux (Lannion), de pierres de taille (Prat), de moellons et de pierres (Tonquédec et Squivit), d'ardoises (Lannion), de bois et de planches (Langoat, Tonquédec, Tréguier), de sable (Couennec et Quemperven). De juillet à octobre, ils participent également aux « journées d'eau », ce qui, à raison de 50 centimes par jour, représente un total de 108,55 francs d'économie¹⁴⁶. En 1913, la commune de Champeaux anticipe encore le don gratis des charrois de pierre pour la construction de sa mairie¹⁴⁷. Le premier conflit mondial marque la fin de cette forme originale d'association.

Le paiement des acomptes s'effectue sur la base des états d'avancement de travaux fourni par l'entrepreneur et visé par l'architecte, en moyenne tous les trois mois, sauf exception. Les paiements ne s'effectuant qu'au fur et à mesure des fonds disponibles, les travaux peuvent être stoppés, soit par manque d'approvisionnements en matériaux, soit parce que l'entrepreneur se trouve dans l'incapacité de payer ses ouvriers. Dans tous les cas, il ne peut être versé d'avances ou d'indemnités en dehors des acomptes. A la fin du chantier, l'entrepreneur dresse un décompte général auquel il joint les métrés, les relevés des attachements (ou bons) et les autres pièces justificatives, pièces qui sont ensuite vérifiées et réglées par l'architecte. Dans le même temps, l'architecte fait procéder à la réception provisoire des travaux. La réception définitive ne

¹⁴² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/68/13, Chasné-sur-Illet, écoles, 1847-1939 ; 2/O/109/12, Essé, écoles, 1841-1933 ; 2/O/196/23, Montreuil-sur-Ille, écoles, mairie, 1854-1907.

¹⁴³ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/17/1, Brélévenez, mairie, 1844-1910.

¹⁴⁴ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/257/1, Quemperven, école, mairie, 1833-1902.

¹⁴⁵ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/248/1, Pommerit-le-Vicomte, écoles, mairie, 1835-1939 ; 2/O/370/1, Tréméven, mairie, 1864-1925 ; 2/O/235/1, Plouzélambre, écoles, mairie, 1868-1940.

¹⁴⁶ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/265/1, Rospez, écoles, mairie, 1864-1930.

¹⁴⁷ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/53/10, Champeaux, mairie, 1913-1923.

peut avoir lieu qu'à l'expiration du délai de garantie d'un an, période pendant laquelle l'entrepreneur est tenu pour responsable de ses ouvrages. Le dernier dixième n'est payé à l'entrepreneur et le cautionnement ne lui est remboursé qu'après la réception définitive¹⁴⁸.

1.2.2.2 Litiges et procès

Sous l'Ancien régime, la majorité des litiges administratifs touchant aux travaux publics sont tranchés par les tribunaux ordinaires, au sommet desquels se trouvent les *Parlements*. Ces juridictions polyvalentes ont rang de cours souveraines, au même titre que les chambres des comptes ou les cours des aides : leurs arrêts sont définitifs, sous réserve des pourvois en cassation devant le Conseil du roi¹⁴⁹. L'Assemblée constituante entend rompre avec cette immixtion de la justice dans les affaires administratives : la loi des 6, 7-11 septembre 1790 accorde aux corps administratifs créés en décembre 1789 des compétences contentieuses. Ainsi, les directoires de district reçoivent le contentieux en dernier ressort des dommages résultant du fait des entrepreneurs publics, tandis que les directoires de département statuent en matière de marchés et d'ouvrages publics. « *Voilà consacrée, écrit François Burdeau, par le droit nouveau la règle ancienne de l'administrateur-juge*¹⁵⁰. » Sous le régime de la Constitution de l'an III, le Comité des travaux publics tranche en dernier ressort les litiges entre municipalités et entrepreneurs, statue sur les insuffisances des indemnités d'expropriation. La prééminence de l'exécutif sur le pouvoir judiciaire arrive à son terme avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) qui, en même temps qu'elle établit un préfet à la tête de l'administration départementale, crée à ses côtés un conseil de préfecture pour le jugement des affaires contentieuses. Ce dernier hérite ainsi des compétences de ses prédécesseurs : les préfets « *vident les litiges opposant les entrepreneurs à l'administration concernant le sens et l'exécution des clauses de leurs marchés, ainsi que les réclamations des particuliers à propos des dommages imputables aux entrepreneurs* »¹⁵¹.

¹⁴⁸ C.f. *Cluses et conditions...*, 1857, 1867.

¹⁴⁹ F. Burdeau, *Histoire du droit administratif, de la Révolution au début des années 1970*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, coll. Thémis Droit public, p. 33.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 49.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 69.

Ce n'est pas une surprise, les sources montrent que ni l'administration, ni les cocontractants n'aiment les litiges. En 1838, Alfred Guesdon (1808-1876), architecte de l'hôtel de ville de Morlaix, assigne la municipalité de la ville pour défaut de paiement. Il rapporte dans son *Mémoire sur la construction de l'hôtel de ville de Morlaix* que « *M. Beau jeune, adjoint, me fit appeler à la mairie et m'exprima combien mon assignation les contrariait, qu'elle les mettrait dans une fausse position vis-à-vis de l'Autorité supérieur (le préfet) [...]. Il me parla au nom des ménagements dus à l'opinion publique ; au nom de l'intérêt vif et profond que m'avait toujours porté personnellement l'Administration (municipale)*¹⁵². » En 1906, l'architecte diocésain Arthur Regnault (1839-1932) recommande à l'un de ses clients d'éviter d'aller jusqu'au conseil de préfecture : « *On ne sait jamais comment tournent les procès et [...] les frais sont toujours très élevés, je conseillerais [...] de faire des concessions notables, pour éviter des maux plus grands*¹⁵³. » Il existe certains cas, toutefois, qui nécessitent l'intervention de l'administration centrale : la nomination d'experts.

En 1845, un rapport de Léonce Couëtoux (1811-1860), architecte départemental, fait état de malfaçons pouvant compromettre la solidité de la mairie-halle de La Guerche-de-Bretagne. Nonobstant, le conseil municipal vote des poursuites contre l'entrepreneur Jean Nouteau fils, le 14 août, puis contre l'architecte Jean-François Pointeau (1795-1852 ap.) de Rennes, le 4 février 1847. L'année suivante, à la demande de l'entrepreneur et de l'architecte, le conseil de préfecture ordonne qu'une expertise contradictoire soit menée. Le 26 février 1849, le conseil municipal accepte la nomination des trois experts, qui prêtent serment le 6 novembre. Le 24 septembre 1850, Jules Nugues, Charles Langlois (1811-1896) et Jean-Marie Anger de la Loriais (1813-1852 ap.) rendent au préfet leur rapport, mais, pour une raison qu'on ignore, l'entrepreneur n'en prend connaissance qu'en février 1854. Le 30 avril 1858, un arrêt du conseil de préfecture invite, dans un délai d'un mois, les architectes-experts à fixer le prix de l'indemnité qui doit être allouée à la commune, « *pour réparation de la construction vicieuse de la cheminée de la salle d'attente de la mairie* ». Puis, le 2 juillet, un nouvel arrêt

¹⁵² A. Guesdon, *Mémoire sur la construction de l'hôtel de ville de Morlaix*, Morlaix, Imprimerie de Lédan, 1838, p. 21.

¹⁵³ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/83/13, Coësmes, église, an X-1905, lettre d'Arthur Regnault au recteur Bagot, 13 septembre 1906.

du conseil de préfecture condamne l'entrepreneur à exécuter dans un délai de trois mois toutes les réparations consignées dans le rapport d'expertise. Finalement, le 31 août 1860, le conseil de préfecture approuve la transaction passée entre le maire et l'entrepreneur le 24 mai 1860, d'un montant de 200 francs, représentant les indemnités et réparations auxquelles l'entrepreneur avait été condamné, et stoppant ainsi toute poursuite¹⁵⁴.

Les vices de construction, en particulier l'emploi de matériaux non-conformes au cahier des charges, constituent l'un des principaux motifs de contestation. Le 21 février 1879, le conseil de préfecture arrête les griefs retenus contre l'entrepreneur Pierre Gombaudo père, adjudicataire de la mairie-école de Beignon :

« 1° dans le pavillon de la mairie, la seule filière visible est en sapin ; 2° dans les combles au-dessus des classes, des 25 poutrelles qui devaient être en chêne, 18 sont en sapin et en châtaigner ; 3° les chevrons au lieu d'être en chêne sont en châtaignier, la filière du bas côté midi est éclatée et affléchie (sic) ; 4° substitution du chêne et du hêtre à l'orme et au châtaignier pour la construction de l'escalier ; 5° les meneaux en bois des fenêtres ont été coupés trop courts ; 6° les tringles qui se trouvent près des ouvertures sont brisées ou en mauvais état ; 7° l'ardoise a été prise à Ploërmel au lieu d'être tirées des carrières de Rochefort ; 8° dans la cour de l'école, 14 mètres restent à faire et la pierre de couronnement du piédroit du portail à poser la portion du mur, fermant la cour au nord, est construite avec du mortier de mauvaise qualité¹⁵⁵. »

L'entrepreneur n'a d'autre choix que d'exécuter les travaux reconnus nécessaires, à ses frais et dans le délai fixé par l'administration Si certains se manifestent par leur duperie, d'autres encore font preuve de mauvais-vouloir. Le 21 juin 1855, le sieur Pareux, entrepreneur à Châteauneuf, est déclaré adjudicataire des travaux de construction de l'hôtel de ville de Dol. Dès l'année suivante, les travaux languissent par manque d'approvisionnement en bois ; Eugène Lacroix rapporte que *« les difficultés qui surgissent aujourd'hui avec l'entrepreneur Pareux avaient été signalées et prévues lors de*

¹⁵⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 6/Z/91, La Guerche, hôtel de ville, halle et justice de paix, 1837-1860.

¹⁵⁵ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/12/4, Beignon, école, mairie, 1872-1884.

*l'adjudication ; elles ne surprennent donc personne à Dol »*¹⁵⁶. En outre, les marchands de bois refusent de vendre à l'entrepreneur, ce dernier ne pouvant garantir le paiement des fournitures. On retrouve le même cas de figure sur le chantier de restauration du château de Vitré, en 1910. Paul Goût (1852-1923), l'architecte du projet, remontre au maire que les carriers locaux empêchent l'entrepreneur Blot de se procurer le grès nécessaire, soupçonnant un « *accord entre tous les carriers de la localité pour empêcher Monsieur Blot de s'exécuter et l'entreprise du château de marcher* »¹⁵⁷. Le 12 février 1912, il écrit au maire : « *C'est une situation intolérable et je ne me rappelle pas d'avoir jamais rencontré dans ma carrière un personnel d'entrepreneurs du genre de ceux que l'adjudication des travaux de Vitré nous a attribués*¹⁵⁸. » Si le cahier des charges prévoit effectivement les procédures permettant de résoudre les litiges, celles-ci n'ont pas la faveur des maîtres d'ouvrage : « *Il ne faut pas se dissimuler que la résiliation même est de nature à nous amener d'incalculables retards, écrit Paul Goût. Si la régie est prononcée ou s'il faut passer une adjudication à la folle enchère, nous en avons pour des mois*¹⁵⁹ ! »

La préoccupation des pouvoirs publics à se prémunir des litiges aboutit à ce que la législation consolide constamment la procédure des marchés publics. Le décret du 18 novembre 1882, relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'État, distingue ainsi la mise en concurrence de la mise aux enchères, et fait de l'adjudication publique la procédure de principe. La loi municipale de 1884 réaffirme le rôle du préfet dans l'approbation des marchés communaux, tandis que le décret du 12 juillet 1893 portant sur la comptabilité départementale étend aux départements les dispositions du décret de 1882. Le décret-loi du 12 novembre 1938 porte encore extension de la réglementation en vigueur pour les marchés de l'État aux marchés des collectivités locales. Après un premier « toilettage » des textes par le décret intermédiaire n°56-256 du 13 mars 1956, le décret n° 64-729 du 17 juillet 1964 crée le code des marchés publics au sens moderne du terme, tel qu'il restera jusqu'en 2001¹⁶⁰. Aujourd'hui, comme les

¹⁵⁶ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/96/16, Dol-de-Bretagne, mairie, justice de paix, 1827-1919.

¹⁵⁷ Cité par S. Gautier, *Laissez-vous conter l'hôtel de ville, dossier des guides-conférenciers*, Vitré, Conservation du patrimoine, 2006, p. 22.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 27.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 25.

¹⁶⁰ *Des traités européens au code français des marchés publics*, étude du service des collectivités territoriales n° 1, 2004, p. 18-22, publié sur le site Internet du Sénat [<http://www.senat.fr/ct/ct04-01/ct04-011.html>] (consulté le 12 septembre 2011).

autres « pouvoirs adjudicateurs », les collectivités territoriales françaises doivent respecter les principes et les règles du droit européen de la commande publique qui sont, notamment, transposés en droit français par le code des marchés publics.

En dépit de ces remaniements successifs, les principes et les mécanismes posés par la monarchie de Juillet, fondés sur une certaine liberté reconnue aux administrations et les intérêts des entrepreneurs, ont constitué le cadre pérenne des appels d'offres publics. La continuité des textes et des procédures témoignent ainsi d'une grande stabilité dans le processus de la commande, ce qui conduit finalement à ne remettre en cause ni le rôle social du commanditaire, ni la part de prestige dans l'acte de construire et, encore moins, la valeur idéologique du monument. Si les palais du pouvoir sont les lieux où s'expriment la puissance politique et donc, l'ambition culturelle du régime, les solennités qui entourent l'érection de ces édifices sont autant de pouvoirs des signes, exercés sur la population qui en est la destinataire¹⁶¹. Car bâtir, c'est encore proclamer.

I.3 Le monument proclamation

1.3.1 Pompe et cérémonies

La pose de la première pierre d'un édifice civil, à l'instar des érections de statues des souverains, est l'occasion d'une démonstration publique qui mobilise autant les édiles que la population. A peu de chose près, le cérémonial établi aux XVIII^e et XIX^e siècles, le plus souvent par ordonnance puis par arrêté, sont similaires : un cortège se forme à partir de l'hôtel de ville, composé des principaux corps municipaux et militaires, des ordres judiciaires, d'un « *grand nombre de citoyens notables* », sous l'escorte des régiments stationnés régulièrement dans la ville et des compagnies de sapeurs pompiers¹⁶². « *Le trajet du cortège, précise Gérard Sabatier, suivait un itinéraire*

¹⁶¹ Voir, notamment : L. Marin, *Des pouvoirs de l'image*, ouvrage posthume, Paris, Le Seuil, 1993.

¹⁶² Tout au long du XIX^e siècle, ces derniers sont en effet régulièrement chargés par les autorités civiles du service d'ordre. C'est notamment le cas à Rennes en 1827, lors du voyage de la duchesse de Berry et en 1858, lors du voyage du coupe impérial. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/M/170-198/Fêtes, voyages, cérémonies, an VIII-1939.

privilégiant le passage devant les lieux symboliques de l'identité et du pouvoir urbains (places publiques, rues principales, résidences des magistrats, nobles illustres, personnes royales). Rues, places et édifices étaient richement décorés¹⁶³. » Le 12 avril 1734 a lieu la cérémonie officielle de pose de la première pierre de l'hôtel de ville, de l'horloge et du présidial de Rennes. « *Au bruit du canon, des trompettes, des tambours et des violons* », le comte de Volvire, lieutenant du roi représentant le comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, se rend depuis son hôtel jusqu'à la place Royale, assisté de l'assemblée et de la milice de la communauté. Puis, habillé d'un tablier de satin blanc brodé, il dépose dans les fondations « *une bouette de plomb soudée* », contenant une médaille frappée aux frais de la ville¹⁶⁴ (ill. 1). La cérémonie s'achève sous les vivats de la foule et les décharges de canons ; la troupe regagne bientôt l'ancien hôtel de ville où l'on reçoit à *dîner*.

A Quimper, le 24 juin 1829, la cérémonie est précédée d'un office à la cathédrale, suivie d'un *Te Deum*. Le son des cloches et des salves d'artillerie accompagnent le cortège qui se rend ensuite en procession sur le chantier pour procéder à la pose¹⁶⁵. A Saint-Brieuc, le 10 mars 1859, des tribunes sont montées pour les dames ; les discours s'enchaînent, puis vient la bénédiction religieuse¹⁶⁶ (ill. 2). Dans la fondation du bloc de maçonnerie, la plus haute autorité présente dépose un coffret de plomb, contenant un autre de bois précieux, lequel renferme des monnaies d'or et d'argent millésimées, et une table en cuivre portant commémoration de la journée ; scellée, la pierre est frappée « *pour son assujettissement* », sous les vivats de la foule et les salves d'artillerie. Naturellement, des variantes existent : à Loudéac, le 7 mai 1843, le procès-verbal est déposé dans un vase de verre, scellé et à l'abri de l'humidité, puis déposé sous la première pierre dans l'angle nord-ouest de l'édifice, « *afin de rappeler à la postérité que les personnes ci-dessus dénommées ont bien voulu par leur présence rendre solennelle la*

¹⁶³ G. Sabatier, « Entre religion monarchique et culte civique : l'inauguration des statues publiques des rois de France aux XVII^e et XVIII^e siècles », in M. Mazoyer, J.-P. Rey dir., *Fêtes et festivités*, Paris, L'Harmattan, 2002, vol. 1, p. 191.

¹⁶⁴ Ces médailles, gravées par Joseph-Charles Roettiers, portent de face le buste du roi avec la légende : *Ludovicus XV Rex Christianissimus* ; au revers, la ville de Rennes, représentée par une femme tourellée debout, tenant dans la main droite la haste pure, la gauche appuyée sur un écusson aux armes de la ville avec la devise « A ma vie ». On y lit la légende : *Rhedonae incensae anno 1720. Restavratore suo 1731* ; en exergue, la date MDCCXXXII. F. Bergot, *op. cit.*, p. 70. L'intégralité du procès-verbal de la cérémonie est restituée dans G. Nitsch, *L'hôtel de ville, la tour de l'horloge, le présidial de Rennes. Notes historiques*, Rennes, Larcher, 1928, p. 40-42.

¹⁶⁵ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1615, Quimper, hôtel de ville, 1827-1906.

¹⁶⁶ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/36, Saint-Brieuc, palais de justice, 1833-1927.

pose de la première pierre de ce monument de la ville de Loudéac »¹⁶⁷. A Saint-Brieuc, en 1859, c'est une simple plaque de cuivre gravée qui orne la première pierre, achetée chez Basfrene fils, rue Charbonnerie, pour un montant de 43 francs¹⁶⁸. A l'issue de la cérémonie débutent les festivités : les banquets sont l'occasion de porter des toasts au souverain et aux autorités locales, tandis que les orchestres entament des airs profanes sur les places où s'agite une foule nombreuse ; feux de joie et illuminations clôturent la journée.

L'avènement de la Troisième République ne signifie nullement une rupture dans le déroulement de ces rituels : les affiches et les comptes-rendus de ces journées de fêtes montrent au contraire la place importante accordée aux réjouissances populaires (ill. 3, 7). A Vannes, le 11 juillet 1886, outre les cérémonies civiles et militaires, le traditionnel défilé des troupes et le banquet, la municipalité républicaine d'Émile Burgault organise des concerts, des bals, une grande retraite aux flambeaux, des jeux de régates sur le port, et l'étonnante ascension d'un ballon de 600 mètres cubes depuis la place du Morbihan¹⁶⁹. Dans les villages, aux remises de prix scolaires et aux airs de la fanfare municipale succèdent volontiers les jeux de toutes sortes : courses en sacs, concours de fumeurs, jeu de la tuile et mât de cocagne, que viennent clôturer le bal champêtre et les feux d'artifices¹⁷⁰. L'inauguration de l'hôtel de ville de Vitré, le 18 mai 1914, prend des allures de fêtes des fleurs, organisée avec le concours d'une dizaine de sociétés musicales de la région. Dans le cortège défile notamment le char des *tricoteuses*, celui des *abeilles* et de leur ruche, et un carrosse du XVIII^e siècle, supposé avoir servi à Bonaparte lors de son entrée en Bretagne en 1796¹⁷¹ (ill. 5). La présence du préfet, de personnalités politiques tels que députés, sénateurs et conseillers généraux, contribue à rehausser encore la solennité de ces cérémonies. Pour le politique, ces réjouissances populaires donnent à montrer que la sociabilité républicaine est aussi et surtout, celle du peuple.

¹⁶⁷ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/40, Loudéac, palais de justice, an VIII-1940.

¹⁶⁸ Arch. dép. des Côtes d'Armor, 4/N/36, facture du 10 mars 1859.

¹⁶⁹ Le progrès du Morbihan, édition du 10 juillet 1886, reproduit dans *Centenaire de la construction de l'hôtel de ville de Vannes, 1886-1986*, catalogue d'exposition, Vannes, Archives municipales, 1986, p. 26.

¹⁷⁰ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/M/177, Troisième République, visites de souverains étrangers, de ministres, de députés, 1887-1914 ; voyage du président Poincaré, 1914.

¹⁷¹ D'après les cartes postales reproduites dans S. Gautier, *Laissez-vous conter l'hôtel de ville, dossier des guides-conférenciers*, Vitré, Conservation du patrimoine, 2006, aimablement communiqué par l'auteur.

Car, comme le fait remarquer Mona Ozouf : « *Fêter, ici, est [...] tout autre chose qu'un acquiescement tiède à ces institutions mi-républicaines mi-orléanistes nées du timide compromis de la Constitution de 1875, mais un geste d'adhésion d'autant plus enthousiaste que la menace de la République mobilise l'émotion et l'imagination*¹⁷². » En l'occurrence, la façade du monument sert mieux le spectacle urbain que la vue, vide, de l'emplacement à combler. A Vannes, les festivités servent abondamment la propédeutique républicaine : l'ouverture au public, pendant deux jours, des salons de l'hôtel de ville est exploitée comme une victoire par les arts sur les détracteurs du projet. Cela dit, l'hôtel de ville n'est qu'un prétexte : fêter, c'est d'abord faire l'apologie du discours ; les allocutions sont de toutes les manifestations. Le 17 avril 1910, la cérémonie d'inauguration de la nouvelle mairie et du groupe scolaire du Vieux-Bourg doit en fait permettre au candidat républicain d'annoncer son programme pour les prochaines élections législatives : « [...] *notre présence, le banquet, la réunion du comité républicain du canton de Quintin qui se ferait ce jour-là, écrit le maire, attireraient ici un grand nombre d'électeurs des communes avoisinantes*¹⁷³. » La fête est, avec le vote, le jour où « *l'élu rencontre sa commune. Sorte d'arène où s'affichent les prétentions, se déclarent les inimitiés, cette journée scande un moment crucial de la vie locale*¹⁷⁴. » Le constat est d'ailleurs identique pour l'ensemble des inaugurations publiques.

Si, à partir de l'entre-deux-guerres, ces festivités sont moins nombreuses, c'est sans doute parce qu'elles ne correspondent plus vraiment ni à une lutte idéologique précise, ni à l'affermissement du régime. Le patriotisme vociférant de la République victorieuse se trouve ébranlé par l'horreur des tranchées : les monuments dédiés aux morts du conflit annoncent le temps de la commémoration et du souvenir. Après le second conflit mondial, les cérémonies d'inauguration des hôtels de ville de Brest ou de Lorient servent bien plus la réussite de la gestion municipale que la politique nationale. Le 18 décembre 1961, le maire Georges Lombard déclare ainsi, en s'adressant à Valérie Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances : « *Depuis que Brest est Brest, cette maison commune [...] des générations et des générations de Brestois l'ont voulue toujours plus*

¹⁷² M. Ozouf, préface, in O. Ihl, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, coll. Bibliothèque des Histoires, p. XI.

¹⁷³ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/386/1, Le Vieux-Bourg, écoles, mairie, 1868-1939, lettre du maire de Vieux-Bourg au préfet des Côtes-du-Nord, 18 janvier 1910.

¹⁷⁴ O. Ihl, *op. cit.*, p. 169.

*belle, plus adaptée aux besoins de la ville, à la mesure à la fois d'un passé que je rappelais tout à l'heure et de l'avenir qu'ils voulaient pour leur Cité.*¹⁷⁵ » En milieu rural, l'inauguration de la mairie, comme à Taupont, le 13 octobre 1957, n'est tout au plus qu'une fête de village (pl. 7). Marqueurs éphémères d'un moment de l'histoire culturelle française et régionale, ces fêtes publiques et officielles rendent compte d'une « sociabilité festive » dont le support de représentation est le monument¹⁷⁶. De la même manière, les symboles politiques, comme les œuvres d'art et le mobilier, participent activement au dialogue entre le public et le pouvoir. Il en résulte une cohérence dans les politiques culturelles, chacune contribuant à leur façon au renouvellement de l'image et de l'acceptation des pouvoirs.

1.3.2 L'art au service du pouvoir

1.3.2.1 Les grands décors urbains

Les grands travaux du XVIII^e siècle n'ont pas laissé en Bretagne d'aussi importants ensembles décoratifs que ceux exécutés un siècle plus tôt par les ateliers parisiens au palais du Parlement, à Rennes (ill. 18-19). L'hôtel de ville de Gabriel n'est qu'une enveloppe somptueuse renfermant des services mal distribués et laissant peu d'espace au grand décor français¹⁷⁷ (ill. 20). La Chambre des comptes de Nantes n'est guère mieux lotie : ses intérieurs sont d'une grande sobriété, les salles de l'étage noble sont pour leur grande majorité, soient boisées, soit ornées de tapisseries¹⁷⁸ (ill. 23). Il n'est pas fait mention de la présence du portrait du souverain dans les appartements ; la statue du roi est offerte à la vue de tous, sur les places publiques, à Rennes et à Nantes essentiellement (ill. 28). Il en est de même des armoiries royales, apposées sur le tympan des frontons, et de la fleur de lys, sculptée sur les frises ou montée sur le faîte

¹⁷⁵ Arch. mun. de Brest, M/207/21, notice sur l'hôtel de ville par P. Le Gal, secrétaire général, 1962.

¹⁷⁶ Voir : R. Dalisson, « L'art de la fête sous le Second Empire. Culture, art et propagande en France de 1852 à 1870 », in *Actes du colloque international de Durham. Les arts et la littérature du Second Empire*, juin 2003, p. 57-76.

¹⁷⁷ Georges Nitsch écrit : « [...] l'œuvre si belle et si harmonieusement conçue par Gabriel était restée inachevée, seules, les façades avaient été terminées, et encore les balcons n'étaient ornés que d'un cadre en fer avec grillage, la porte du Présidial était en bois brut. Aucune des salles n'était terminée, sauf les salons du premier étage de l'hôtel de ville [...] » G. Nitsch, *op. cit.*, p. 67.

¹⁷⁸ P. Lelièvre, *Nantes au XVIII^e siècle, urbanisme et architecture*, Paris, Picard, 1988, p. 205-210.

des bâtiments. Plus d'un siècle plus tard, les réponses des maires, des sous-préfets et des architectes sollicités par la circulaire ministérielle du 4 février 1878, relative aux grands travaux de décoration monumentale, montrent que la situation est restée à peu de chose près identique¹⁷⁹. Ni les bâtiments départementaux, en dépit des efforts de la monarchie de Juillet et du Second Empire, ni les hôtels de ville ne sont susceptibles de recevoir de commandes de l'État. La réponse du sous-préfet de Montfort est laconique : « *Il n'existe, dans mon arrondissement, aucun édifice public qui, par sa construction et sa destination, soit de nature à recevoir des décorations picturales ou sculpturales*¹⁸⁰. »

En fait, jusqu'à l'avènement de la Troisième République, les envois de l'État dans les départements bretons se limitent surtout aux bustes royaux, aux portraits et aux lithographies des souverains¹⁸¹ (ill. 8-9). De rares commandes ont pourtant été réalisées dans un dessein précis : glorifier le régime. C'est le cas, notamment de la préfecture du Morbihan, à Vannes, construite en 1865 par Émile Amé et Eugen Hawke (1830-1914). La composition de la façade est dominée par le fronton curviligne dont le tympan historié, commandé au sculpteur Auguste Lemerle, constitue un véritable « bric-à-brac » allégorique¹⁸² (ill. 64). Réunissant les armes de la dynastie impériale aux corps accroupis de Nominoë et d'Alain Barbetorte, antiques héros de la Bretagne carolingienne, assortis des symboles de la vitalité économique locale (un navire et une locomotive), la dialectique du nouvel édifice tente de puiser dans le répertoire régional la justification du nouveau régime, tout en présentant son programme politique. La volonté de rallier les forces politiques du département autour du consensus impérial se fait plus évidente encore dans le choix de la décoration intérieure : dans le foyer de l'escalier d'honneur, au premier étage, trône un tableau d'Auguste Couder (1790-1873),

¹⁷⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/T/8, encouragements aux grands travaux de décoration monumentale, 1878-1885.

¹⁸⁰ *Ibid.*, réponse du sous-préfet de Montfort au préfet d'Ille-et-Vilaine, 27 avril 1878.

¹⁸¹ C.f. tome 2, annexe 12. En outre, la Troisième République se distingue par la modicité des dons attribués aux départements, puisqu'entre 1879 et 1900, la direction des Beaux-arts n'accorde que 456 bustes. Dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, qui figurent parmi les bénéficiaires, les envois concernent moins d'une vingtaine de communes. Olivier Ihl ne manque pas de commenter à propos de leur répartition : « [...] elle semble moins relever de logiques politiques ou géographiques que de l'initiative individuelle de tel ou tel élu. Aucune coïncidence d'ensemble, par exemple, avec la carte de monuments de place publique à effigie républicaine dressée par Maurice Agulhon pour la même période. » O. Ihl, *op. cit.*, p. 223-224.

¹⁸² J.-Y. Andrieux, *L'architecture de la République. Les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*, Paris, Scérén / Centre national de documentation pédagogique, 2009, p. 90.

représentant la duchesse d'Angoulême et le préfet Augustin de Chazelles posant la première pierre du monument de Quiberon, en 1821. L'un des salons de réception est dit « des chouans », en raison des motifs peints sur les boiseries. Cependant, le plus souvent, l'hôtel de préfecture ne se distingue pas vraiment de la maison bourgeoise. Pour Pierre Kjellberg, il n'y a plus à proprement parler de souverains éclairés : « *Napoléon III et l'impératrice Eugénie croient l'être et imposent leurs goûts. Ils ne font qu'accumuler des souvenirs historiques.* ». Quant à la bourgeoisie, « *elle n'a pas d'idées précises en matière artistique, sinon celle d'affirmer ostensiblement sa promotion par la somptuosité de ses demeures* »¹⁸³.

Il revient donc surtout aux maires de la Troisième République d'engager de grands travaux de décoration. Émile Burgault, à Vannes, en est l'exemple des débuts : l'hôtel de ville, dont la conception est confiée à Armand Charier, tout juste sorti des Beaux-Arts de Paris, réunit tout ce que les arts décoratifs produisent alors de plus somptueux : sculptures, marbres et stucs, fresques, boiseries et marqueteries, vitraux et bronzes participent, outre à reproduire une copie révisée de l'Opéra Garnier, à donner une image nouvelle du pouvoir municipal (annexe 21). Dans la salle des fêtes, des médaillons placés dans les cintres des voûtes en berceau, représentant les allégories de la Sculpture, des Beaux-Arts, de l'Architecture, ainsi que de la Science, de la Marine, du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie, font l'apologie d'un régime de progrès. Ces thèmes récurrents de l'idéologie républicaine s'accommodent d'ailleurs sans difficulté de la présence de l'imagerie bretonne : des hermines noires parsèment le sol, tandis qu'un buste de la Bretagne, sculpté par Ogée, semble vouloir se substituer à Marianne¹⁸⁴.

On remarque la même assimilation dans le grand décor peint de l'hôtel de ville de Rennes, dont la restauration s'achève en 1914. Louis Roger (1874-1953), prix de Rome (1899) et professeur aux Beaux-arts de Paris, réalise deux grandes fresques pour le vestibule. Sous couvert d'évoquer un moment de l'histoire de la poésie, l'une « *née à l'aurore de l'existence humaine primitive* », l'autre « *devenue, avec les temps modernes,*

¹⁸³ P. Kjellberg, *Le meuble français et européen du Moyen Age à nos jours*, Paris, Éditions de l'Amateur, 1991, p. 473-474.

¹⁸⁴ N. Bongrand, « L'architecture et le décor de l'hôtel de ville de Vannes (1878-1886) » in *Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle*, actes des conférences, centenaire de l'hôtel de ville, Vannes, 23-27 juin 1986, Vannes, Les Amis de Vannes, 1987, p. 59-63.

civilisée », elles célèbrent la culture bretonne, dans un décor de côtes déchiquetées et de clochers orgueilleux (ill. 10-11). Les fresques de la rotonde, confiées à Jules Ronsin (1867-1937), professeur de dessin à l'École de Rennes (1899-1935), sont plus austères : « *Sur un fond de lauriers fleuris, au milieu d'une architecture commémorative, la Bretagne assise, sous les traits d'une princesse norvégienne, garde pieusement le souvenir de ses glorieux enfants. A ses pieds, une femme, un enfant viennent tendrement déposer des fleurs, un Breton se tient dans une attitude méditative*¹⁸⁵. » De part et d'autre planent les figures allégoriques du Dévouement et du Patriotisme (ill. 12).

Cette acculturation des thèmes républicains se perpétuent encore bien après la Troisième République. Les grands projets d'équipements publics des années soixante et soixante-dix donnent ainsi de nombreuses occasions au pouvoir de renouer avec la tradition des arts décoratifs. A Lorient, de la collaboration de Jean-Baptiste Hourlier (1897-1987), architecte de l'hôtel de ville, de Nicolas Untersteller (1900-1967), Grand Prix de Rome (1928) et directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-arts (1948), et de René Letourneur (1898-1990), Grand Prix de Rome (1926), naît une vision régénérée de la République. Bronzes, fresques et statuaires, tout en évacuant les idiomes classiques républicains, évoquent tour à tour la victoire de la démocratie, le relèvement et la mémoire retrouvée de la cité¹⁸⁶ (ill. 148-149). La République discrète de la salle des mariages, en « marche », ne se confond-t-elle avec le destin de la ville ? Le monde rural n'est pas en reste : Francis Pellerin (1915-1998) propose, pour les mairies de Caudan (1957-1958), de Saint-Nolff (1954-1957) et de Taupont (1956-1958), construites par Yves Guillou (1915-2004), des groupes statuaires et des bas-reliefs qui sont autant d'« *idéogrammes* » et de « *prétextes* » pour l'artiste, à ce que chacun « *y puisse trouver ce qu'il apportera lui-même* »¹⁸⁷ (ill. 139-146 ; pl. 7). De nos jours, l'obligation de décoration des constructions publiques, plus communément appelée « 1 % artistique », impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver un pour cent du coût de leurs constructions pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues

¹⁸⁵ L'hôtel de ville de Rennes. *Histoire et description de l'hôtel de ville, ses salles, ses œuvres d'art*, Rennes, Imprimerie Oberthür, 1919, p. 21 et suiv.

¹⁸⁶ P. Bouju, *op. cit.*, p. 198.

¹⁸⁷ P. Bonnet, « Francis Pellerin : les commandes monumentales », in L. Imbernon, *Francis Pellerin (1915-1998)*, catalogue de l'exposition, musée des Beaux-Arts de Rennes, 23 mars-12 juin 2005, Rennes, Ville de Rennes, 2005, p. 51.

pour le bâtiment considéré¹⁸⁸. Si bien que préfetures, palais de justice et hôtels de ville n'ont pas fini d'être les supports d'une créativité artistique renouvelant sans cesse les symboles du pouvoir.

1.3.2.2 Le mobilier des mairies rurales

Corollaire indispensable à la bonne tenue et au confort des administrations municipales, le mobilier des mairies rurales est cependant rarement pris en compte au XIX^e siècle lors de la rédaction du devis descriptif et du cahier des charges. Pour cause, à l'exception du mobilier des écoles et des justices de paix qui font l'objet d'une réglementation particulière, les municipalités gardent toute latitude en matière d'ameublement et de décoration de leur local. Il va sans dire que, faute de ressources déjà suffisantes pour la construction ou l'entretien d'un local décent, le mobilier municipal est longtemps resté loin des préoccupations des édiles. De fait, à en croire les enquêtes préfectorales conduites au milieu du XIX^e siècle, celui-ci, sans être indigent, se résume au strict nécessaire. En témoigne le rapport que dresse le préfet Paul Féart des conditions matérielles d'exercice des municipalités d'Ille-et-Vilaine en 1860 : 80 % d'entre elles possèdent un drapeau, 78 % une table et des chaises en nombre suffisant, 74 % une armoire à archives, mais seulement 35 % un relevé cadastral de la commune, 32 % un buste de l'empereur et 26 % un fauteuil de présidence pour le maire (ill. 13-14). En outre, les chiffres varient d'un arrondissement à l'autre : dans celui de Rennes, le nombre de bustes de l'empereur est nettement plus élevé que dans celui de Redon ; à maints égards, ce dernier arrondissement apparaît comme le plus démuné du département en matière d'ameublement¹⁸⁹. Denis Geoffroy, dans son étude sur l'arrondissement de Fougères, parle avec raison d'un mobilier rudimentaire, d'autant plus que le local municipal se résume longtemps à une unique pièce¹⁹⁰.

¹⁸⁸ L'art. 59 de la loi n°83-663 du 22 Juillet 1983 stipule : « *Les communes, les départements et les régions doivent consacrer 1 % du montant de l'investissement à l'insertion d'œuvres d'art dans toutes les constructions qui faisaient l'objet, au moment de la présente loi, de la même obligation à la charge de l'État.* » Les obligations de décoration des constructions publiques sont encore reprises à l'article L. 1616-1 du code général des collectivités territoriales.

¹⁸⁹ Les réponses aux questionnaires sont conservées aux Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/O/175, mairie, mobilier, enquête administrative, 1860 et 3/Z/199, bâtiments et mobilier des mairies, questionnaire, 1860.

¹⁹⁰ D. Geoffroy, *La construction des mairies dans l'arrondissement de Fougères au XIX^e siècle, intérêt local et encadrement étatique*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2001.

Dans ce contexte, le projet que dresse Joseph Bigot (1807-1894) pour le mobilier de la mairie de Saint-Pierre-Quilbignon, en 1867, fait véritablement figure d'exception. Il envisage ainsi de garnir le *secrétariat* d'un bureau double en sapin, d'un pupitre à la Tronchin, d'une corbeille à papier, de tablettes en sapin avec consoles, de 60 cartons, d'une barrière en sapin pour séparer le public de la partie occupée par les bureaux, d'un banc pour asseoir le public, de deux pupitres fermant à clef, d'une pendule cadran, d'une paire de pelle, pincettes, balai et soufflet pour le foyer. La salle d'attente est meublée d'une bibliothèque en merisier vernie, tandis que le *cabinet d'archives* dispose d'un grand casier à registres en sapin, de deux petites tables et de tablettes. Le cabinet du maire est agrémenté d'une bibliothèque en merisier vernie, d'un bureau avec tablette et pupitre fermant à clef, de deux fauteuils et de deux chaises en paille vernies, d'une corbeille à papier. Enfin, la *salle de délibération* ne manque pas d'envergure, avec sa grande table en sapin pour 24 personnes, montée sur tréteaux et couverte d'un grand tapis vert en drap, ses 36 chaises en paille vernies, sa cheminée en marbre surmontée d'un buste de l'empereur en plâtre, enfin, ses deux drapeaux en coton, avec hampe et aigle, et ses rideaux de vitrage pour sept fenêtres. La dépense de mobilier est alors estimée à 1956,78 francs, y compris les honoraires¹⁹¹. Si modeste que soit cette somme, rares sont les communes rurales qui peuvent toutefois la produire : faute de moyens, c'est le maire ou son secrétaire qui fournissent le nécessaire.

D'un autre côté, les besoins d'ameublement évoluent peu. En 1907, la municipalité de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine vote les crédits nécessaires pour le renouvellement du mobilier de la mairie. Celui-ci comprend une table pour le conseil municipal (120 francs), 24 chaises (168 francs), une table de bureau pour le cabinet du maire (24 francs), une armoire pour les pièces de l'état civil et les dossiers de la mairie (80 francs), une armoire à casiers pour les archives (70 francs)¹⁹². En 1928, la commune de Saint-Brice-en-Coglès vote la somme de 2000 francs pour achat de mobilier : la liste montre que les besoins sont les mêmes qu'au milieu du XIX^e siècle¹⁹³. En 1935, l'inventaire des archives municipales de Plourin dressé contradictoirement entre le maire sortant et le maire entrant n'ajoute au mobilier traditionnel qu'un pèse-bébé,

¹⁹¹ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1842, Saint-Pierre-Quilbignon, écoles, mairie, 1839-1937.

¹⁹² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/71/14, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, mairie, 1854-1911.

¹⁹³ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/258/18, Saint-Brice-en-Coglès, mairie, mobilier, 1928.

deux urnes, une fontaine-lavabo et un poêle. En plus du buste de Marianne et du cadastre de 1834 accroché au mur, on a posé dans un coin le pavillon de la section communale des anciens combattants¹⁹⁴. De nos jours encore, il est facile de constater combien les besoins des mairies rurales sont simples. Dans son édition du 21 mai 2010, le *Télégramme* rapporte ainsi que la commune finistérienne de Brélès, dont la mairie-salle polyvalente vient d'être rénovée et agrandie, a fait l'acquisition auprès de deux sociétés d'ameublement de 44 chaises, de deux tables, de deux bureaux (mairie et adjoints), d'un fauteuil (bureau du maire), d'un portemanteau ; d'une table du conseil, de deux chaises de secrétariat, de rayonnages pour les archives, de deux présentoirs pour le hall d'accueil, d'un chariot et d'une table. Le montant total de la dépense s'élève tout de même à 24 136 euros TTC¹⁹⁵.

La modicité apparente des intérieurs ne doit pas laisser croire pour autant à un désintérêt des édiles quant au « *bon effet* » des locaux. Sous la Troisième République, les nombreuses demandes de bustes de la République et de portraits présidentiels, mais aussi et surtout de tableaux, d'estampes et d'objets d'*agrément*, montrent l'attachement des maires ruraux au décor mural (annexe 12). Dans les envois figurent en bonne place les sujets patriotiques : *Rouget de l'Isle chantant la Marseillaise*, par Isidore Pils (1813-1875), est envoyé à une douzaine de communes entre 1884 et 1913 (ill. 15). *La mort de Marceau*, par Jean-Paul Laurens (1838-1921), le *Linceul d'un héros*, par Henri Jacquier (1878-1921) ou *La liberté guidant le peuple* par Eugène Delacroix (1798-1863) connaissent également un certain succès. Mais il peut également s'agir de sujets « profanes », parmi lesquels figurent *La nuit*, de François Boucher (1703-1770), *Le soir* et *Le matin* de Charles-François Daubigny (1817-1878), le *Retour à la ferme*, de Constant Troyon (1810-1865) ou encore des œuvres locales, telles que les sculptures de Paul Le Goff (1883-1915) à Saint-Brieuc¹⁹⁶. Au demeurant, ces œuvres ne sont pas réservées aux

¹⁹⁴ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1425, Plourin (-lès-Morlaix), école, mairie, 1832-1932.

¹⁹⁵ « Brélès. Conseil municipal. Achat de mobilier pour la mairie », *Le Télégramme*, édition électronique du 21 mai 2010.

¹⁹⁶ Afin d'arriver à ces résultats, on a compilé les sources provenant des Arch. nat., F/21/318-435, attributions d'œuvres d'art ou de subventions pour la décoration des édifices publics et l'érection de monuments commémoratifs, classement alphabétique des départements (plus l'Algérie et les colonies) et des villes, an IV-1875 ; des Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/T/6, sociétés savantes et artistiques, musées, bibliothèques, théâtres ; des Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/T/10, dons de l'État, attribution d'œuvres d'art aux communes, paroisses et autres institutions, 1807-1913.

villes : Louannec, près de Perros-Guirec, compte à peine 1000 habitants et reçoit, en 1911, trois estampes. Dans bien des cas, l'envoi de ces œuvres fait figure de soutien politique et il n'est pas rare de voir tel député appuyer favorablement la demande de la commune¹⁹⁷. Cela étant, la politique culturelle de l'État en matière d'envoi d'œuvres d'art s'estompe pendant l'entre-deux-guerres, pour totalement disparaître dès les années quarante.

Malgré la défection de l'État, on constate que le soin particulier apporté dans la décoration intérieure des mairies perdure. Le 18 juillet 1956, l'édition local du Ouest-France rapporte ainsi que l'aménagement de la mairie d'Erquy, construite par Jean Fauny, a fait l'objet d'un soin particulier de la part de l'adjoint : « [...] *des tableaux de maîtres, quelques bronzes ; dans la salle d'honneur, une statue de Laudosky, très belle ; en somme un local aussi agréable pour ceux qui y pénètrent que pour ceux qui y travaillent*¹⁹⁸. » Reste que, laissée à l'appréciation et au goût des élus, la décoration des lieux de pouvoir est loin d'avoir révélé les ambivalences symboliques ou purement esthétiques qu'elle recouvre. Il nécessiterait, comme l'ont fait les administrateurs du XIX^e siècle, une grande enquête à la fois artistique, politique et sociale pour permettre de mesurer le rôle spécifique de ces objets dans la représentation identitaire des pouvoirs publics.

¹⁹⁷ René Le Hérissé, maire d'Antrain (1888-1922) et député (1886-1910), parraine ainsi sa propre ville, mais également celles de Combourg, de La Guerche et de Redon, entre 1909 et 1910. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/T/10.

¹⁹⁸ « Inauguration à Erquy », *Ouest-France*, 18 juillet 1956, p. 7. Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 142/J/6, Erquy, centre administratif, salle des fêtes, foyer rural, mairie, bureau de poste, école maternelle, construction, 1952-1961.

*
* *

Dans l'histoire de l'architecture, les pouvoirs publics, au sens moderne du mot, ne sont pas des commanditaires comme les autres. Il reste difficile d'aborder la maîtrise d'ouvrage publique et plus particulièrement, la naissance et le développement du bâtiment, quand elle draine non pas une, mais des personnalités, jamais neutres par rapport à l'architecture produite, toujours intrusives dans leurs rapports avec le maître d'œuvre. Mais dans quelles limites ? Il n'y a sans doute pas beaucoup de différence entre le César Birotteau de Balzac, « *marchand parfumeur, adjoint au maire du deuxième arrondissement* », chargeant le jeune prix de Rome Grindot de refaire son intérieur¹⁹⁹, et un préfet, un juge, un maire, chargeant un architecte frais émoulu des Beaux-Arts, ou son homme de confiance, d'une commande prestigieuse, un hôtel, un palais, une mairie. Entre l'idée d'ensemble du maître d'ouvrage, sa démission devant des décisions qu'il sait ne pas pouvoir prendre et la reconnaissance de la paternité du résultat au maître d'œuvre, tout semble indiquer que les pouvoirs publics, en dehors du cadre administratif rigoureux qu'ils se sont appliqués à exécuter, ont donné la liberté suffisante aux architectes pour concevoir une architecture originale et résolument créative. On n'ira pas toutefois jusqu'à comparer l'action de l'État en matière de commande à celle d'un Napoléon à Compiègne, qui, chargeant l'architecte et décorateur Louis-Martin Berthault (1770-1823) de la restauration du château pour son mariage avec Marie-Louise d'Autriche, ne voulut rien voir jusqu'au jour de la noce²⁰⁰. L'administration n'aime pas *jouir de la surprise*. La commande est aussi un travail de composition, d'autant que le leitmotiv récurrent des pouvoirs publics, c'est l'argent. Volontairement resté à l'écart de ce chapitre, il fait l'objet d'un large développement dans les chapitres suivants.

La place de l'architecte dans le processus de commande est d'autant plus ambiguë que, technicien du bâtiment, il est aussi, jusqu'à une époque récente, technicien en organisation du travail. Cette facette est à prendre en compte dans l'organisation du

¹⁹⁹ « Le magasin de César Birotteau », d'Honoré de Balzac, est reproduit partiellement dans B. Marrey dir., *Les Bâisseurs, des moines cisterciens... aux capitaines d'industrie*, Paris, Le Moniteur, 1997, p. 198-199.

²⁰⁰ *Ibid.*

travail de l'architecte lorsqu'il doit répondre simultanément aux impératifs des besoins administratifs, en constante évolution et périodiquement réglementés, et à l'ambition du pouvoir politique de faire des édifices publics autant de signes de sa force légitime. L'interprétation qui en résulte, située à la confluence des grands styles nationaux, de la culture architecturale individuelle des hommes de l'art et de la tradition constructive régionale, produit une herméneutique de la puissance à deux vitesses. La première, centrée sur la normalisation de l'architecture, intègre au paysage régional autant de signes tangibles de la domination culturelle de la société *englobante* : palais de justice et hôtels de préfecture sont les totems du pouvoir de l'État, destinés à convaincre. La seconde, soumise au dictat de l'économie de construction, à la prégnance des valeurs agraires et communautaires, s'impose comme une évidence à la société *paysanne*, ou locale. La pénétration des modèles, des normes et finalement, des signes de l'autorité, ne se fait qu'au prix d'un compromis, d'une acculturation qu'il convient dès lors de mettre sur le compte des architectes. Comme Janus, ces derniers, en pratique, font valoir une compétence sur un premier versant et une qualité sur un second : « *Les architectes sont des individus que l'incomplétude du langage inclut dans un ensemble indéterminé*²⁰¹. » La proximité créée par le caractère public de la commande entre l'architecte et l'institution politique concourt finalement à ce que ces deux protagonistes suivent une trajectoire où se rencontre, s'entrecroise et s'enchevêtre le désir commun de reconnaissance.

²⁰¹ Y. Lamy, *préface*, in O. Chadouin, *Être architecte : Les Vertus de l'Indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin, 2006, p. 12.

II. Les architectes et la commande

Dans le discours qu'il prononce lors de la séance inaugurale du 31 décembre 1671, François Blondel (1618-1686) assigne à l'Académie comme objectif de « *faire sortir l'architecture, pour ainsi dire, du mortier et de la truelle* »²⁰². Ces propos ont une double signification : théorique d'abord, puisque le métier d'architecte n'est pas affaire de savoirs pratiques mais relève de la connaissance de principes fondamentaux ; sociale, ensuite, car ces nouveaux savoirs qui le fondent assurent sa prééminence technique et sociale sur l'ensemble des métiers du bâtiment²⁰³. Cette dissociation, si elle met du temps à s'affirmer, s'impose là où le pouvoir royal intervient. En Bretagne notamment, la nature de la commande publique change et, avec elle, ses protagonistes. Dans les longues guerres que soutient la monarchie avec l'Angleterre, la province est d'abord un réservoir d'hommes, pour la Royale, et une forteresse. Les ingénieurs constituent une nouvelle catégorie de techniciens que l'administration royale fait intervenir dans le domaine des fortifications, des grands chemins et des projets d'urbanisme. Ce changement annonce la fin, lente, de la « *structure profonde de l'ancienne Bretagne* »²⁰⁴, véritable système culturel complexe, et signe la mise à l'écart des artistes et des artisans, acteurs de la commande seigneuriale et religieuse du XVI^e siècle. La transition se fait par à-coups : il y a une différence notable entre les façades, contemporaines, de l'hôtel de ville de Morlaix (v. 1610), emprunte de cet air propre aux manoirs finistériens de la Renaissance tardive, et du Parlement de Rennes, redessinée par Robert de Cotte²⁰⁵ (1618-1655). Mais la politique d'uniformisation de l'architecture, elle, est bel et bien lancée.

²⁰² Cité par G. Ringon, *Histoire du métier d'architecte en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 48.

²⁰³ En 1676, Colbert signe un arrêt interdisant aux maçons de s'attribuer la qualité d'architecte du roi réservée à « *ceux que sa majesté a choisis pour composer son Académie d'architecture auxquels elle a donné des titres et brevets à cet effet* », vu « *l'insuffisance desdits maçons et entrepreneurs* ». Par ailleurs, l'Académie notifie dans ses statuts l'interdiction faite aux architectes de faire entreprise en 1717, le droit d'entreprendre pour les bâtiments royaux étant maintenu jusqu'en 1735. *Ibid.*, p. 49-50. Voir également : F. Fichet, *La théorie architecturale à l'âge classique : essai d'anthologie critique*, Liège, P. Mardaga, 1979, p. 34 et suiv.

²⁰⁴ A. Mussat, introduction à Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987, p. 12.

²⁰⁵ J.-M. Pérouse de Montclos, *Hôtels de ville de France*, Paris, Dexia Éditions / Éditions de l'Imprimerie nationale, 2000, p. 95.

Les architectes du XVIII^e siècle prennent place dans ce système social et culturel à deux vitesses, entre pénétration des structures du pouvoir royal et résistance d'un savoir-faire, appuyé sur le réseau ancien des fabriques et des aristocraties locales. Leur activité et, de fait, la reconnaissance du métier d'architecte, dépend de leur implication dans l'une et l'autre de ces sociétés, dans le sens donné par Henri Mendras. Or, si déjà au temps du roi Soleil, la carrière d'un architecte breton s'articule sur un réseau de sociabilités protéiformes correspondant à une aire d'influence déterminée²⁰⁶, il n'y a guère à douter que les contemporains d'un Durand, d'un Labrousse, d'un Viollet-le-Duc ou même d'un Perret n'aient dérogé à ce viatique de la profession d'architecte. A partir de l'idée de profonde unité qui s'est maintenue entre les architectes, « [...] *celle d'un bagage commun – aussi différentes soient les filières de formation – d'une sensibilité commune, d'une volonté commune de défendre l'appellation d'architecte* »²⁰⁷, ayant déjà présidé à l'écriture de la thèse de Jean-Yves Veillard, il convient de retracer l'évolution du métier d'architecte en corrélation avec la commande publique d'architecture. De telle façon qu'on distingue ainsi les trois temps dans la profession, du siècle des Lumières aux Trente glorieuses : celui de l'apprentissage (1), celui de l'affirmation (2) et enfin celui de l'idéal (3).

²⁰⁶ E. Le Franc, « Les architectes en Bretagne au temps du roi Soleil », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 131, 2005, p. 386-423.

²⁰⁷ J.-Y. Veillard, *Rennes au XIX^e siècle, architectes, urbanisme et architecture*, Rennes, Éditions du Thabor, 1978, p. 175.

II.1 Du siècle des Lumières à la Restauration

II.1.1 L'activité artistique au XVIII^e siècle

II.1.1.1 *Entre Paris et la province*

Les dernières années du règne de Louis XVI marquent un tournant décisif dans le rôle et la place accordées aux architectes dans les circuits de la commande publique. Jusqu'alors, les intendants ont conjugué l'intervention éminente des architectes parisiens avec le savoir-faire et la maîtrise technique des ingénieurs de la Marine et des fortifications. La première moitié du siècle est ainsi dominée par la reconstruction de Rennes, en partie détruite à la suite du terrible incendie de décembre 1720²⁰⁸. Le plan de l'ingénieur militaire brestois Isaac Robelin (1660-1728) n'ayant pas satisfait la communauté, le chantier est confié à un homme de renom, Jacques V Gabriel (1667-1742), Premier architecte du roi et directeur de l'Académie royale d'architecture. Il dirige en outre les travaux du nouvel hôtel de ville et du présidial de la Sénéchaussée de Rennes (1734-1743) (ill. 20), intervient sur la façade du Parlement de laquelle il ôte l'escalier monumental (v. 1730) (ill. 16-18) et conçoit pour la Compagnie des Indes, à Lorient, un hôtel qui restera finalement inachevé²⁰⁹ (1740-1742) (ill. 21). A Morlaix, François Blondel (1683-1756), professeur à l'Académie, donne les plans de la Manufacture de Tabacs établie sur le quai de Léon, à proximité du centre-ville²¹⁰ (1736-1740) (ill. 22). Parmi les ingénieurs militaires s'illustrant dans les plans d'aménagement, d'agrandissement et d'embellissement des villes bretonnes, se distinguent encore Jean-Siméon Garangeau (1647-1741) à Brest et à Saint-Malo, Amédée-François Frézier

²⁰⁸ C. Nières, « L'incendie et la reconstruction de Rennes », in J. Meyer dir., *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972, p. 42 et suiv.

²⁰⁹ P. Liévaux, « Les architectes du roi et l'architecture communale des villes atlantiques », in H. Rousteau-Chambon dir., *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque de Nantes, 26-28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004, p. 177 et suiv.

²¹⁰ Voir : L. Fièvre, *Les manufactures de tabacs et d'allumettes. Morlaix, Nantes, Le Mans et Trélazé (XVIII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

(1682-1773) à Brest, à Lesneven et à Saint-Servan, et Isaac Robelin (1660-1728) à Rennes et à Lorient²¹¹.

La seconde moitié du siècle voit s'amoinrir la commande publique, à mesure que les difficultés financières et les guerres extérieures (guerre de Sept Ans, guerre d'Indépendance américaine) vident les caisses de l'État. Seule Nantes fait véritablement exception et constitue, à juste titre, un foyer majeur de rayonnement dans la province. En 1759, la ville nomme Jean-Baptiste Ceineray (1722-1811), parisien de naissance, formé à l'Académie et naturellement influencé par Jacques V Gabriel, au poste d'architecte-voyer. En 1761, il dessine un *Plan général pour la commodité et l'embellissement de la ville*, dans lequel il prévoit l'aménagement des cours Saint-Pierre et Saint-André, la restructuration de la place du Bouffay et la création d'une place Royale à l'ouest. Il conduit en outre les chantiers de la Chambre des comptes (ill. 23), de la canalisation de l'Erdre depuis l'île de Versailles et de plusieurs hôtels aristocratiques²¹². Il y remarque un nantais de naissance, fils de charpentier, qu'il décide d'envoyer se former à Paris. Mathurin Crucy (1749-1824) entre ainsi en 1760 dans l'atelier de Joseph-Marie Vien (1716-1809), puis à l'École d'architecture chez Étienne-Louis Boullée (1728-1799). Il y obtient le Grand Prix pour son projet d'un bain public en 1774²¹³, devient pensionnaire du roi à Rome pour trois ans. Il achève sa formation par un voyage à travers l'Italie²¹⁴. De retour à Nantes, il poursuit les grands aménagements de son prédécesseur : la place Graslin et la salle de spectacle (1784) (ill. 24), la place Royale (1788) et la Bourse (1790) (ill. 25). Il construit pour la famille Montaudouin l'hôtel des Colonnes place Louis XVI, le quai de la Poissonnerie et la halle aux poissons (1783), la halle aux blés (1786, démolie). On lui doit également un projet de bains publics (1783)²¹⁵.

²¹¹ A. Mussat, « Ingénieurs et architectes : l'architecture à la veille de la Révolution », in *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, actes du colloque de Brest, 28-30 septembre 1988, Brest / Quimper, Centre de recherche bretonne et celtique / Société archéologique du Finistère, 1989, p. 126.

²¹² D. Rabreau, *Dictionnaire des architectes*, Paris, Encyclopédia Universalis / Albin Michel, 1999 ; A. de Wismes, *Les grandes heures de Nantes*, Paris, Perrin, 1992, p. 120-121.

²¹³ E. Kaufmann, *L'architecture au siècle des Lumières. Baroque et Post-Baroque en Angleterre, en Italie et en France*, trad. de l'anglais par O. Bernier, Paris, R. Julliard, 1963 (1955).

²¹⁴ Sur le sujet, voir : Marquis de Granges de Surgères, *Les artistes nantais..., du Moyen-Âge à la Révolution*, Nogent-le-Roi, Éditions des Arts et Métiers, 1997 (1898).

²¹⁵ P. Lelièvre, *Nantes au XVIII^e siècle. Urbanisme et architecture*, Paris, Picard, 1988, p. 284-285 (notice biographique).

Nonobstant, l'initiative de ces grandes réalisations revient pour l'essentiel à une clientèle d'armateurs et de négociants fortunés qui, même au soir de l'Ancien Régime, offre le spectacle de sa puissance. Pour les architectes, c'est une alternative lucrative à l'incurie des grandes commandes royales. La saturation du marché parisien les incite en effet à quitter la capitale pour venir trouver en province une meilleure situation, le prestige d'une formation académique faisant le reste. Philippe Binet (1743-1815), à Rennes, est de ceux-là. Parisien de naissance, élève de l'Académie, il y a obtenu deux médailles d'encouragement et un grand prix. Suite à son voyage de plusieurs années en Italie, il participe à quelques chantiers parisiens, dont celui de l'École de Médecine dirigé par Jacques Gondouin de Folleville (1737-1818)²¹⁶. Il n'entre véritablement en activité à Rennes qu'en 1786. Armand Le Gonidec de Traissan, officier au régiment du roi, le charge en effet de la construction de son hôtel, à l'actuel 14, rue Le Bastard. L'ordre colossal qu'il emploie dans la façade principale traduit bien l'influence parisienne de Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806). La même année, le cardinal de Boisgelin, célèbre pour avoir prononcé le discours du sacre de Louis XVI, lui confie la réalisation du château de Cucé, à Cesson-Sévigné. Il intervient encore à Laillé pour le compte du marquis de Montluc, conseiller au Parlement. Enfin, en 1786, il est choisi comme collaborateur par Crucy pour le chantier de la nouvelle cathédrale²¹⁷.

II.1.1.2 L'ambiguïté du statut d'architecte

La situation privilégiée de Crucy à Nantes et de Binet à Rennes relève cependant de l'exception : elle ne traduit pas une réalité bretonne beaucoup plus contrastée. La répartition des architectes dans la province est inégale, essentiellement concentrée dans les gros foyers que sont Nantes, Rennes, Brest et Saint-Malo. La représentation des architectes dans la province diffère de beaucoup avec celle de la puissante organisation des Ponts et Chaussées qui « quadrille » la province. Chargés de la construction et de l'entretien des voies de communication, les ingénieurs des Ponts et Chaussées sont formés depuis 1747 dans une école d'État. Même si l'école ne dispense pas directement

²¹⁶ Arch. nat. F/13/1844/40, Ille-et-Vilaine, note sur Binet aîné, architecte à Rennes, s.l., s.d.

²¹⁷ C. Bauchal, *Nouveau dictionnaire des architectes français*, Paris, Librairie générale de l'architecture et des travaux publics / A. Daly, 1887, p. 54. Voir également, sur la base Mérimée, les notices n° IA35028011 et IA00007441.

de leçons, l'enseignement accorde une place importante à l'architecture jusqu'à la fin du XVIII^e siècle : « [...] la formation dispensée par l'École des Ponts, écrit Antoine Picon, est plus proche de l'apprentissage des élèves de l'Académie d'architecture que du cursus rigoureux de Mézières. Architectes et ingénieurs des Ponts et Chaussées partagent une même culture d'hommes de projet.²¹⁸ » En Bretagne, les ingénieurs forment un corps réglementé et représenté de façon homogène sur l'ensemble de la province : chaque diocèse possède sa commission des chemins et à Rennes siège la commission centrale. En 1788, la province compte huit bureaux (Rennes, Dol, Saint-Brieuc, Guingamp, Landerneau, Quimper, Pontivy, Vannes et Nantes) pourvus au moins d'un ingénieur et d'un sous-ingénieur. En outre, il existe un ingénieur en chef de la province : en 1789, c'est Pierre-Joachim Besnard (1735 ou 1745-1808) qui occupe cette charge, depuis 1785²¹⁹.

A fortiori, les ingénieurs interviennent souvent là où les architectes ne sont guère présents, surtout en Basse-Bretagne et dans les vieilles cités épiscopales. François-Félix Anfray (1776 av.-1810 ap.) et son frère Jacques-François (1752 av.-1783 ap.), tous deux titrés ingénieurs et architectes, sont particulièrement actifs entre Auray et Guingamp : ils accumulent, à eux deux, près d'une quarantaine d'interventions, essentiellement pour des églises. Jacques-François Piou père (1768 av.-1819 ap.), élève de Ceineray à Nantes, qu'il remplace d'ailleurs comme ingénieur-voyer vers 1768, est ingénieur à Guingamp en 1772, puis à Dol en 1777. Il participe au chantier de la Chambre des comptes, puis aux travaux de la chapelle du Saint-Sacrement à la cathédrale de Saint-Brieuc (s.d.). Il réalise de nombreux plans, pour une salle de spectacle à Morlaix et à Saint-Malo (1778-1780), pour l'église Notre-Dame de Redon, pour un cadran solaire horizontal à Rennes (1782), et pour des couvents. Dans le diocèse de Quimper, Julien-Barthélemy David (av. 1768-1783 ap.) est chargé de dresser le procès-verbal d'état de l'auditoire de Quimper en 1769, de reconstruire le corps de logis du palais épiscopal en 1775, d'aménager le Champs de bataille en 1780 ; il est également l'auteur de nombreuses églises. Même si

²¹⁸ A. Picon, *L'invention de l'ingénieur moderne. L'École des Ponts et Chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1992, p. 231. Voir également, du même auteur, avec M. Yvon, « Les concours d'architecture de l'École des Ponts et Chaussées sous la Révolution », in *Les architectes de la Liberté, 1789-1799*, Paris, Ministère de la Culture / École nationale des Beaux-Arts, 1989, p. 95 et suiv.

²¹⁹ A. Mussat, *op. cit.*, p. 127 ; I. Letiembre, « Les ingénieurs des Ponts et Chaussées de Bretagne au XVIII^e siècle : un groupe socioprofessionnel méconnu », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 78, 2000, p. 459-489.

les commandes prestigieuses échappent encore à ces praticiens aguerris, les autorités les reconnaissent comme étant qualifiés, au moins techniquement, sinon pour des raisons purement financières, de diriger des travaux de restauration, d'agrandissement ou d'achèvement. A Rennes, l'évêque fait appel à Henri Frignet (1749-1787), ingénieur en chef, pour le remaniement de son palais épiscopal (1771-1776) et la restauration de l'église Saint-Melaine (1778). A Saint-Brieuc, c'est son neveu, Pierre-Robert Frignet de Montaut (1770 av.-1787 ap.), qui est chargé de l'achèvement du palais épiscopal, commencé en 1785²²⁰.

La prolifération des entrepreneurs, dessinateurs, arpenteurs ou géomètres, qui se revendiquent architectes, nuisent également à l'image du métier. Vers 1760, l'architecte du Parlement, Raymond Béchet des Ormeaux (1737 av.-1775 ap.) écrit : « *Il existe un nombre infini de gens qui se disent ingénieurs et architectes sans avoir la moindre connaissance de cet art et néanmoins font des descentes considérables en qualité d'experts et le plus souvent mettent les parties dans des procès qui causent leurs ruines*²²¹. » C'est que le titre d'architecte n'est pas clairement défini : « *Si la distinction entre architecte et entrepreneur se fait pour quelques individus, écrit Jean-Yves Veillard, l'Ancien Régime demeure dominé par une situation d'ambiguïté : le terme d'architecte a encore une signification très large et peut couvrir des activités très variées*²²². » Cette ambiguïté réunit finalement l'ingénieur et l'architecte sous une même dénomination : l'« homme de l'art ». Au mieux, la distinction se fait par la formation, l'emploi à plein-temps et la nature même de la commande²²³. L'architecte s'inscrit ainsi dans la grande commande édilitaire, tandis que l'ingénieur, en marge des travaux de voirie et d'entretien, accepte des chantiers d'utilité publique, avec l'accord tacite de l'intendant. On entrevoit déjà le rôle de la clientèle, publique et privée, et celui de l'importance stratégique des lieux de pouvoir. Sans aller jusqu'à dire que l'architecte est à la ville ce que l'ingénieur est à la campagne, la période qui s'ouvre avec les événements révolutionnaires, en faisant

²²⁰ On consultera le détail des notices biographiques dans : Fichier Bourde de la Rogerie, *Artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne*, Bruz, Association pour l'Inventaire de Bretagne, 1998 ; Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987.

²²¹ Cité par A. Mussat, *op. cit.*, p. 130.

²²² J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 21.

²²³ *Ibid.*

sienne l'idée d'une meilleure rationalisation dans la conception et la réalisation des ouvrages, vient confirmer cette dichotomie, modifiant pour longtemps les rapports des pouvoirs publics avec les architectes.

II.1.2 Les architectes dans la tourmente

II.1.2.1 Le malaise révolutionnaire

L'attitude des architectes aux premiers temps de la Révolution est plutôt favorable. A Nantes, ils se retrouvent le 15 janvier 1790 pour obtenir l'autorisation d'élever à leur frais une colonne dédiée à la Liberté. Les grands travaux progressent : la Bourse a ses plans définitifs en 1790 et le décor doit illustrer les Droits de l'homme et la Constitution. En 1792 commence la grande opération de ce qui est devenu le cours Cambronne. A Rennes cependant, le chantier de la cathédrale est interrompu. Philippe Binet, qui a remplacé Joseph-Anne Le Comte (1766 av.-1782 ap.) aux travaux d'entretien du Palais (ce dernier occupant le poste depuis le 27 juillet 1768), collabore activement avec Jacques Piou et Gabriel Leroux (1748-1830 ap.) aux grands décors des fêtes révolutionnaires²²⁴. La dissolution des corporations, l'abolition des privilèges et la réorganisation administrative du royaume mettent rapidement un terme à l'étroite collaboration entre les architectes et les ingénieurs. Le 17 avril 1791, une instruction du roi charge ces derniers, en plus de la surveillance et de l'entretien des 200 lieues de route du royaume, « *de diriger les ateliers de charité sur les chemins vicinaux, les réparations des biens nationaux, de dresser les plans et devis pour les édifices communaux : tels que les églises, presbytères, maisons, communes, hôpitaux, prisons, fontaines, etc.* »²²⁵. Autant dire que les architectes, s'ils ne sont pas également ingénieurs, se retrouvent exclus de la commande²²⁶. Car il ne faut pas s'attendre, de la part de la Révolution, à un nouvel élan bâtisseur.

²²⁴ A. Mussat, *op. cit.*, p. 134.

²²⁵ Arch. dép. du Morbihan, IB/713, procès-verbaux du conseil général du Morbihan, Vannes, 1791-2005, procès-verbal des séances de la troisième session du conseil général du département du Morbihan, Vannes, Imprimerie L. Bizette, 1792, p. 29.

²²⁶ L'abolition du système corporatif ne fait qu'empirer la situation : elle permet en effet « à des petits entrepreneurs, à de simples dessinateurs ou à des sculpteurs de prendre le titre d'architectes et de prendre part aux compétitions officielles (concours de l'an II, concours urbains comme à Bordeaux) mais

Les conséquences d'une telle disposition varient d'un département à l'autre. Dans le Finistère, l'aménagement des nouvelles instances administratives dans les immeubles nationaux est d'abord confié à l'ingénieur Julien-Barthélemy David. En 1793 lui succède Leroux²²⁷, qui aménage les Ursulines à Landerneau pour le directoire du département et le tribunal criminel²²⁸ (ill. 31). C'est sans doute lui qui dresse le croquis des travaux de boiseries à faire à la salle du conseil général. En l'an VI, c'est Étienne-Armand Detaille²²⁹, encore élève-ingénieur en 1787 qui le remplace, puisque le 15 nivôse il dresse le certificat d'exécution des travaux d'établissement provisoire du tribunal de commerce de Quimper dans le couvent des Ursulines²³⁰. Dans les Côtes-du-Nord, Jacques Piou, ingénieur en chef de première classe des Ponts et Chaussées du département depuis 1791, occupe les fonctions, sans en avoir le titre, d'architecte départemental jusqu'en 1811. Sa carrière, connue grâce à un mémoire daté de 1814²³¹, confirme l'intense activité des ingénieurs départementaux pendant la Révolution, puis sous l'Empire. Celle-ci se concentre d'abord sur l'aménagement et l'entretien des locaux administratifs : installation des tribunaux dans les bâtiments nationaux et travaux divers (1791, an IV, an VII-IX, an XII), dépôt d'archives (1793, an IV). Il répond également aux demandes du ministère de l'Intérieur, relatives au casernement des troupes dans les anciens couvents, aux dépôts de munitions, au logement de la gendarmerie et à la protection des côtes. Tous les projets n'aboutissent certes pas : ceux des écoles centrales du département (an VI-VIII), de maison de détention pour les mendiants (an VI) puis, plus tard, de dépôt de « fous et insensés », de maison d'arrêt pour l'arrondissement de Lannion (an VIII), ou de jardin des plantes avec serre chaude (an VIII) restent à l'état de plan. A l'avènement de

aussi à la conception des architectures de fêtes et au lotissement des biens nationaux ». F. Morvan, « Architecture et urbanisme en province », in *Les architectes...*, op. cit., p. 234.

²²⁷ L'ingénieur n'a, semble-t-il, aucun lien avec Gabriel Leroux de Rennes. *Fichier Bourde de la Rogerie...*, notice n° 05649.

²²⁸ Arch. dép. du Finistère, 11/L/27, bâtiments de l'administration départementale, 1791-an VII, devis des « changements, augmentations et ameublements nécessaires pour l'administration provisoire du département actuellement à Landerneau », 19 juillet 1793.

²²⁹ S'agit-il du fils de Jean Detaille de Keroyant (1758-1785), auteur de l'hôtel-de-ville d'Auray (1758) et des plans de la maison de ville de Lorient (1774) ? *Fichier Bourde de la Rogerie...*, notice n° 02394.

²³⁰ Arch. dép. du Finistère, 17/L/4, bâtiments des tribunaux, 1791-an VIII.

²³¹ Arch. nat. F/13/1698, Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, préfecture, archives, an II-1816, *Mémoire justifiant la demande de Piou père à l'ouverture d'une indemnité pour ses services rendus auprès de l'administration centrale du département, en qualité d'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des Ponts et Chaussées*, Saint-Brieuc, 13 septembre 1814.

l'Empire, il est chargé de réunir les tribunaux dans le couvent des Calvairiennes (ill. 32), puis, pour l'essentiel, des travaux de la préfecture à Saint-Brieuc de 1808 à 1811.

En Ille-et-Vilaine, Philippe Binet se maintient au poste d'architecte de la ville pendant toute la Révolution. Son statut n'est reconnu que par un arrêté municipal du 1^{er} ventôse an IX, et il meurt en fonction le 7 mars 1815²³². Au vu de l'état politique alarmant de la Bretagne, surtout à compter de 1793, et de la position fragile de Rennes, bastion républicain retranché derrière ses murailles moyenâgeuses, on ne peut douter du peu d'activité qui règne alors dans l'atelier de l'architecte. Une note de service, retrouvée aux Archives nationales, laisse entendre qu'il « *dirigeait plusieurs jeunes gens dans l'étude de cet art* », et son fils notamment, suit ses cours. Jean-Yves Veillard pose de fait la question de la précarité dans laquelle dut vivre l'architecte, lui-même faisant remarquer qu'il a rempli sa charge, le plus souvent, sans appointements pendant douze ans²³³. Le même cas de figure semble se présenter pour Louis-Philippe Brunet Debaines, architecte-voyer de la ville de Vannes jusqu'en 1835, chargé en 1811 de la prison départementale et de celles des arrondissements²³⁴. Mathurin Crucy, fidèle à la Révolution, poursuit ses activités à Nantes jusqu'en 1793, puis fuit la ville occupée par Carrier. Il se consacre alors aux chantiers de construction navale qu'il a créés en association avec ses frères sur la Basse-Loire. Après Thermidor, il reprend ses fonctions d'architecte-voyer jusqu'en 1800, puis réintègre définitivement le service en 1808. L'année suivante, il est nommé architecte départemental de la Loire-Inférieure. Jusqu'en 1823, il travaille à Nantes, à Clisson chez le sculpteur François-Frédéric Lemot (1771-1827) et même à Rennes, en 1821-1822. Membre correspondant de l'Institut de France depuis 1795, des *Pastori Degli Arcadi* de Rome, il fonde en 1798 la Société académique du département²³⁵.

²³² J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 29.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Il réalise, la même année, le perron de l'hôtel de ville. En 1813, il dresse encore les plans, devis et détails estimatifs d'un dépôt de mendicité projeté dans l'arrondissement de Ploërmel. Arch. nat. F/13/1850/21, architectes, nomination de Brunet Debaines comme architecte de l'arrondissement de Vannes, 1818-1821 ; *Fichier Bourde de la Rogerie...*, notice n° 01222.

²³⁵ P. Lelièvre, *op. cit.*, 285.

II.1.2.2 Le « désert » à l'ouest

Si le foyer nantais et, dans une moindre mesure, rennais, résistent à la tempête révolutionnaire grâce à l'assise solide des architectes Binet et Crucy, le constat est bien différent pour les départements situés à l'ouest de la péninsule. Le formidable effort de rationalisation administrative initié par l'Empire consacre les ingénieurs des Ponts et Chaussées comme les instruments de la maîtrise spatiale du territoire et donc, les gestionnaires de l'équipement national. Or, les fonctionnaires de l'État se doivent tout entier à leur service : « *L'empereur utilise les hommes avec la même âpreté, écrit Jean Petot, ils doivent « rendre » le plus possible, et à son exemple, fournir un travail ininterrompu*²³⁶. » En période de paix, les ingénieurs travaillent au canal de Nantes à Brest, au chantier de Napoléonville ; en période de guerre, ils sont réquisitionnés et détachés auprès de l'armée. Néanmoins, les effectifs restent modestes au regard des charges qui pèsent sur eux²³⁷. Les conséquences des détachements, encore accentuées par une réduction drastique des effectifs et des crédits après l'écroulement de l'Empire, conduisent à une situation catastrophique dans certains arrondissements dépourvus d'hommes de l'art. Le préfet du Finistère déplore ainsi qu'en l'absence d'architecte, « *nous nous trouvons absolument abandonnés pour la direction et pour la vérification de nos travaux à la mauvaise foi, à la cupidité et à l'impéritie de certains entrepreneurs ou régisseurs* »²³⁸. Dans le Morbihan, l'absence d'architectes dans les communes de l'arrondissement de Vannes conduit les maires à confier la direction des travaux communaux à de simples ouvriers²³⁹.

Cette situation entraîne souvent les préfets à parer au plus pressé et, de la sorte, à commettre de sérieuses erreurs. Celui du Finistère, ayant finalement réussi à installer au poste départemental un certain Cateline, originaire de Tinténiac, a la maladresse de lui confier la rectification des plans et des projets rédigés par l'ingénieur en chef (!). Il est

²³⁶ J. Petot, *Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées, 1599-1815*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1958, p. 410.

²³⁷ A. Picon, *op. cit.*, p. 315.

²³⁸ Arch. dép. du Finistère, 4/N/101, service d'architecture, dossiers individuels des architectes, an XIV-1939, lettre du préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, 31 août 1809.

²³⁹ Arch. nat. F/13/1850/21, Morbihan, architectes, lettre de l'architecte-voyer de la ville de Vannes au préfet du Morbihan, 15 juin 1818.

facile d'imaginer, comme l'écrit lui-même l'architecte, combien sa nomination dut attiser un climat de défiance chez l'ingénieur : « *Simple architecte et architecte de province, écrit-il, c'était une chose mortifiante que mon talent obscur pût un instant balancer l'éclat dont brille un ingénieur, lors même qu'il ne fait que réfléchir la lumière que jette sur lui la corporation à laquelle il appartient. Il était donc présumable que l'on saisisait la première occasion pour me punir d'avoir été jugé capable de faire des projets essayés déjà par M. l'Ingénieur*²⁴⁰. » Comme on s'y attend, la nomination est de courte durée : le 17 décembre 1814, le ministre de l'Intérieur charge l'architecte Voisnier, alors occupé à Rennes, de la « *recomposition de différens projets d'établissements publics pour le département du Finistère* ». Dans l'esprit du fonctionnaire pourtant, la distinction entre les capacités techniques de l'ingénieur et celles de l'architecte sont évidentes. L'exemple de la visite sur le chantier de Napoléonville de Guy de Gisors (1762-1835), architecte du Corps législatif, à Jean-Baptiste Pichot (1771 av. -1808 ap.), ingénieur des Ponts et Chaussées, en septembre 1808, est significative : le ministre de l'Intérieur, à la lecture du mémoire, rejette les propositions de modifications aux « *terrassements, nivellements, escarpements, remblais, etc.* » formulées par l'architecte, mais approuve ses propositions relatives aux édifices publics²⁴¹.

La chute de l'Empire et l'atonie de la Restauration n'améliorent pas une situation déjà fragile. En 1815, dans trois départements sur quatre, les fonctions d'architecte départemental ne sont pas assurées. Que l'administration fasse encore appel aux Ponts et Chaussées, ceux-ci refusent, arguant du peu de fonctionnaires dont ils disposent²⁴². Le Finistère, par exemple, n'en possède plus que trois : l'ingénieur en chef et deux ingénieurs d'arrondissements. L'absence d'architectes pose la sérieuse question de la surveillance et de l'entretien des immeubles nationaux dont la propriété est transférée aux départements par le décret du 9 avril 1811. Le 25 août 1813, le préfet du Morbihan,

²⁴⁰ Arch. dép. du Finistère, 4/N/101, service d'architecture..., mémoire adressé par le sieur Cateline, architecte à Brest, au ministre de l'Intérieur, 27 février 1819.

²⁴¹ Arch. nat. F/13/217, Napoléonville-Pontivy, constructions nouvelles, historique, pose de la première pierre, 1806-1809.

²⁴² Le 31 août 1809, le préfet du Finistère rapporte au ministre de l'Intérieur : « *M. l'Ingénieur en chef et deux ingénieurs d'arrondissement sont les seuls fonctionnaires de cette classe que possède ce département [...]; ces fonctionnaires depuis deux ans ne cessent de me déclarer qu'il ne leur est pas possible de donner aucun soin aux parties pour lesquelles nous réclamons l'établissement d'un architecte, et dans le fait ils n'en donnent plus aucun [...]*. » Arch. dép. du Finistère, 4/N/101, service d'architecture.

en réponse à celui du Finistère, écrit : « *Les architectes ne sont guères plus communs dans ce département que dans le vôtre*²⁴³. » Le 3 septembre de la même année, le préfet d'Ille-et-Vilaine déclare que l'architecte du département « *est tellement occupé dans le moment actuel, qu'il ne pourrait se charger des travaux* » demandés par son confrère du Finistère²⁴⁴. Les Côtes-du-Nord sont dans la même difficulté : depuis la mise à la retraite de Jacques Piou en 1811, le poste reste vacant.

Si l'Ille-et-Vilaine s'en tire à bon compte, le service souffre encore d'une succession effrénée d'architectes : de la mort de Philippe Binet, en 1816, à la nomination de Charles Millardet (1800-1847), le 4 septembre 1828, la ville compte sept architectes municipaux²⁴⁵ ! La municipalité et le département nomment des architectes extérieurs à la Bretagne, mais il est vrai que l'adjonction du titre d'architecte départemental aux fonctions municipales ne rend pas ce dernier plus attrayant. Ce peu d'enthousiasme des architectes s'explique sans doute, comme le suggère le préfet du Finistère dans sa correspondance avec l'Intérieur, par la perspective de s'exiler loin de Paris, dans des départements reconnus « *encore étranger à l'art de l'architecture* », n'offrant guère « *un témoignage des progrès des Lumières et du goût* »²⁴⁶. La raréfaction des grandes commandes dans les départements de l'Ouest n'augure pas une meilleure situation pour des architectes préférant dès lors occuper à Paris des fonctions ingrates, dans l'attente de jours meilleurs.

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 33 et suiv.

²⁴⁶ En 1827, Hubert Rohault de Fleury, alors commissaire voyer de la petite voirie à la Préfecture de police, architecte des Hospices de Paris, membre honoraire du conseil des Bâtiments civils, répond au maire de Rennes qui l'a sollicité : « *Paris regorge d'architectes et je ne sais comment ceux qui ont quelque talent préfèrent y remplir les emplois les plus inférieurs à occuper une place de chef dans un chef-lieu de département, mais c'est un fait.* » *Ibid.*, p. 45.

II.2 De la monarchie de Juillet à la Troisième République

II.2.1 Itinéraires croisés d'architectes

II.2.1.1 La permanence d'une culture d'ingénieur

Il faut attendre la fin de la Restauration pour que s'affirment, en Bretagne, de nouvelles figures emblématiques de l'architecture. En dépit d'un enseignement académique tendant à se structurer et à s'imposer comme la formation à privilégier, les architectes du XIX^e siècle breton restent très proches du milieu de l'ingénierie. Les premiers architectes départementaux proviennent exclusivement des Ponts et Chaussées ou ont suivi une formation plus technique qu'artistique. En Ille-et-Vilaine, Louis Richelot (1786-1855), rennais de naissance, accède au poste d'architecte du département en 1827. Formé dans l'atelier de Binet, il multiplie les expériences, chez François-Félix Anfray, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées d'Ille-et-Vilaine, sur le canal d'Ille-et-Rance, puis au Dépôt Général de la Guerre, au service des cartes et plans de Paris. Il en tire une parfaite maîtrise de la levée de plans, de l'arpentage et du nivellement de terrain, d'où sans doute son art certain pour les jardins. On peut penser que la formation de Louis Lorin (1781-1846), qui entre au service des Côtes-du-Nord en 1829, n'ait pas beaucoup différé de l'architecte rennais²⁴⁷. Dans le Morbihan, Marius-Henry Charier (1812-1890), originaire d'une famille d'architectes fixée en Vendée et en Loire-Inférieure, après un passage chez un professeur nantais²⁴⁸, entre aux Ponts et Chaussées. Installé à Vannes, il participe aux travaux du port de commerce avec Louis-Philippe Brunet Debaines, architecte-voyer de la ville depuis 1811. Il lui succède en 1838, à l'issue d'un concours pour lequel il « *manifeste une grande supériorité sur ses compétiteurs* »²⁴⁹.

²⁴⁷ Couffon mentionne un Lorin architecte et entrepreneur à Loudéac en 1758-1768 : s'agirait-il d'un père ou d'un oncle qui aurait pu suivre la formation du futur architecte départemental ? *Fichier Bourde de la Rogerie...*, notice n° 05972.

²⁴⁸ J.-M. Leniaud, *Répertoire des architectes diocésains du XIX^e siècle*, édition en ligne de l'École des Chartes, n° 4 [<http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes>] (consulté le 7 mai 2011).

²⁴⁹ A. Sentilhes, « Deux générations d'architectes vannetais, les Charier (1838-1918) », in *Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle*, actes des conférences, centenaire de l'hôtel de ville, Vannes, 23-27 juin 1986, Vannes, Les Amis de Vannes, 1987, p. 44-58.

L'apprentissage local chez des ingénieurs en chef encore pétris de la culture classique du XVIII^e siècle, se révèle déterminante pour nombre d'entre eux. Le parcours de Joseph Bigot (1807-1894) est sur ce point particulièrement significatif. Issu d'une famille de charpentiers implantée dans le Finistère à la fin du XVIII^e siècle, il se fait remarquer au collège de Quimper pour ses qualités de dessinateur. Placé par son professeur de mathématiques, M. Tilly, auprès de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Jean-Marie de Silguy (1785-1864), sur le chantier du canal de Nantes à Brest, il est engagé comme commis des écritures et de la comptabilité. Puis, consécutivement au départ de Silguy pour Bordeaux, il est muté au bureau de Quimper, sous les ordres de l'ingénieur en chef, Guillaume Goury (1768-1854) qui a travaillé en 1805 au département de Marengo, à Alexandrie. Se distinguant à nouveau pour son goût de l'art, il reçoit de son maître une formation à l'architecture, en échange de quoi, le jeune élève donne des cours d'arithmétiques aux petits-enfants de l'ingénieur. En 1829, Goury l'encourage à poursuivre sa formation dans un atelier d'architecte, à Nantes plutôt qu'à Paris. Le hasard d'une rencontre avec Silguy l'introduit chez Saint-Félix Seheult (1793-1858), architecte du département et du diocèse depuis 1827. Le foyer nantais n'a rien perdu de sa vigueur : le Finistérien y côtoie le sculpteur René-Amédée Ménard (1806-1879), les architectes Joseph-Fleury Chenantais (1809-1868) et François-Marie Coiquaud (1803-inc.). C'est l'un d'entre eux qui l'incite à passer quelques semaines à Paris dans l'atelier d'Antoine-Martin Garnaud (1796-1861), ancien pensionnaire de l'Académie et prix de Rome (1817). Il y passe deux mois, puis rentre dans le Finistère²⁵⁰. Lorsqu'il postule la même année auprès du conseil général pour obtenir la charge d'architecte départemental, il n'a aucun mal à s'imposer. Il prend ses fonctions le 6 janvier 1835.

Cette contiguïté dans la formation des architectes bretons, entre ingénierie et architecture, caractérise un siècle dominé par l'entregent d'un petit nombre d'entre eux. D'ailleurs, dans le monde des hommes de l'art, ramené à l'échelle d'un département, voire d'une ville, il ne fait pas de doute que le prestige qui ressort alors de ces hommes influents ait marqué plusieurs générations d'élèves. Il ne faudrait pas non plus sous-

²⁵⁰ N. Rannou, *Joseph Bigot (1807-1894). Architecte et restaurateur*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2006, p. 30-33.

estimer l'importance des foyers industriels que sont les ports militaires et les arsenaux. Dans le Finistère, le brestois Jules Bourdais (1835-1915), comme du reste son confrère Jules Boyer à Châteaulin, passe par l'École des Arts et Manufactures en 1857 avant d'entrer au service du Finistère comme architecte de l'arrondissement de Morlaix (1860-1866)²⁵¹. Moins connu, Armand Gassis (1839-1915), également originaire de Châteaulin et fils d'entrepreneur de travaux publics, entre à l'École des Arts et Métiers d'Angers en 1855 avant d'intégrer l'entreprise familiale puis de devenir architecte²⁵². Enfin, ce n'est sans doute pas un hasard si, à la fondation de l'École régionale des Beaux-Arts de Rennes en 1881, le cours de mathématiques et d'architecture est confié à un ancien élève de l'École centrale des Arts et Métiers²⁵³. L'indécision d'Arthur Regnault (1839-1932), bachelier ès-sciences, ingénieur-constructeur en 1859, inspecteur de troisième classe à la Compagnie Parisienne du Gaz en 1860, puis finalement architecte prolifique d'églises et de chapelles en Ille-et-Vilaine²⁵⁴, confirme que la voie menant au métier d'architecte n'est pas toujours linéaire. L'art est aussi une affaire de vocation.

II.2.1.2 L'enseignement des Beaux-Arts

Si la tradition du voyage en Italie tend progressivement à disparaître à partir du Second Empire, le passage à Paris, même limité à quelques mois, s'impose comme l'ultime panacée à une formation construite sur le savoir-faire technique et l'obédience de quelques hommes « instruits ». Parmi les 67 architectes retenus par Jean-Yves Veillard comme ceux ayant demeuré et exercé à Rennes au XIX^e siècle, seuls 12 ont suivi un cycle complet au Beaux-Arts de Paris, 9 un cycle incomplet et 6 sont présumés l'avoir fréquenté²⁵⁵. Encore qu'il convienne de distinguer la première génération d'un Bigot, d'un Charier, d'un Béziers-Lafosse, de la seconde, les fils étant souvent appelés à

²⁵¹ G. Fauchille, « Quand l'inventaire se fait diagnostic : les édifices religieux dans le Finistère de 1801 à 1905 », *In Situ*, n° 12, novembre 2009.

²⁵² Il entrera en politique en 1884, et sera successivement maire de Châteaulin (1896), conseiller général du Finistère (1899), sénateur (1903). Notice biographique [<http://www.senat.fr...armand0816r3.html>] (consulté le 7 mai 2011).

²⁵³ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 110.

²⁵⁴ Voir : C. Rulon, *Trois belles figures, les trois frères Regnault*, Paris, Jouve, 1958 ; I. Barbedor, *Églises d'Ille-et-Vilaine, l'architecte Arthur Regnault (1839-1932)*, Rennes, Direction régionale des affaires culturelles, 1993 (Itinéraires du Patrimoine ; 34).

²⁵⁵ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 109.

reprendre la succession de leur père. Dans le contingent des architectes « confirmés » figurent en effet les héritiers et disciples des premiers architectes départementaux, ceux-là même qui s'imposeront au début de la Troisième République.

Dans le Morbihan, Armand Charier (1844-1918), fils de Marius, sort bachelier ès-lettres du lycée de Vannes en 1863 puis entre à l'École des Beaux-Arts en 1865. Diplômé de première classe en 1870, il travaille à l'atelier de William Bouwens van der Boyen (1834-1907). Il participe ainsi à la construction de plusieurs hôtels particuliers dans le quartier du parc Monceau, dont ceux d'Henri Cernuschi, des Pereire et du Crédit Lyonnais. Nommé inspecteur des Travaux de l'État pour la reconstruction du séminaire de Vannes en 1877, il reprend les affaires de son père à la ville en 1880, puis au département six ans plus tard²⁵⁶. Gustave Bigot (1839-1905), dans le Finistère, a suivi à peu de chose près le même parcours : diplômé de seconde classe en 1863, il est d'abord architecte de l'arrondissement de Brest en 1866, puis travaille au département de 1873 à 1896²⁵⁷. La formation du fils d'Hippolyte Béziers-Lafosse (1814-1899), architecte départemental d'Ille-et-Vilaine de 1860 à 1883, est également connue grâce au récit qu'il en fait lui-même :

« J'ai fait mes premières études chez mon père, puis j'ai travaillé pendant deux ans chez Monsieur Philippon de Lacroix, architecte attaché au ministère de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pendant ces deux années j'ai suivi les cours de l'École impériale et spéciale des Beaux-Arts et je me suis fait recevoir élève de cette école. Muni de mon diplôme, j'ai été nommé par Monsieur le sénateur préfet de la Seine aux fonctions de conducteur sous-inspecteur des travaux d'architecture de la ville de Paris, et j'ai été placé en cette qualité sur les grands travaux des Magasins généraux de la ville [...] où j'avais pour architecte directeur, Monsieur Baltard, chef du service, et pour architecte en chef Monsieur de Pellieux, architecte de l'hôtel de ville. Après les travaux des Magasins généraux, j'ai reçu ma nomination pour la construction d'un bâtiment (caserne d'octroi) à édifier dans le terre-plein bastion n° 10, attenant à la porte de Vincennes²⁵⁸. »

²⁵⁶ A. Sentilhes, *op. cit.*, p. 44-58.

²⁵⁷ N. Rannou, *op. cit.*, p. 29-30.

²⁵⁸ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/2, dossiers individuels des architectes départementaux, honoraires, correspondance, 1807-1920, lettre de l'architecte au préfet d'Ille-et-Vilaine, 2 janvier 1866.

Ce brillant parcours ne tient pourtant pas ses promesses. Secondant son père au département, sans véritable statut ni traitement, il ne jouit d'aucune visibilité. En 1884, le choix du préfet se porte donc sur un élève de Georges-Eugène Coquart (1831-1902), Jean-Marie Laloy (1851-1927) qui depuis son arrivée à Rennes en 1878, fait montre de son expérience au palais de justice et à la préfecture. Il bénéficie du reste de la reconnaissance professionnelle de ses confrères : « *A beaucoup d'égards, écrit François Loyer, Jean-Marie Laloy est vraiment le premier architecte de l'École des Beaux-Arts qui se soit installé à Rennes – le premier diplômé ayant été, presque quinze ans plus tard, Emmanuel Le Ray*²⁵⁹. » Il est vrai que l'École ne délivrant de diplôme que depuis 1867²⁶⁰, ni Aristide Tourneux (1817-1878), l'architecte des hospices de Rennes, ni Charles Langlois (1811-1896), en charge des bâtiments de l'État, ne peuvent alors s'en prévaloir, malgré un passage en atelier. Si par la suite, le diplôme s'impose comme une évidence dans le recrutement des architectes de fonction, la répartition des architectes de l'École reste largement inégale sur l'ensemble des quatre départements bretons : Rennes, plus proche de Nantes, se distingue aisément de ses consœurs qui, même si elles possèdent des diplômés, sont loin de rivaliser par leur nombre. Dans les faits, cette différence de la répartition des architectes diplômés influence directement les rapports à la commande : d'un côté, celle-ci sera segmentée en domaines d'intervention distincts (État, département, ville, hospice, etc.), de l'autre, elle sera concentrée dans les mains d'un seul.

On entrevoit, du reste, le rôle joué par les pouvoirs publics dans le choix de tel ou tel architecte dans les postes-clés de la commande publique régionale. A partir des années 1880, la systématisation du diplôme dans le recrutement des architectes départementaux prouve une volonté des pouvoirs publics d'assurer un service d'architecture qualifié à mesure que le patrimoine des départements se diversifie. De la même façon, au début du XX^e siècle, les municipalités de Redon (1908), de Vitré (1913) ou encore de Châteaulin (1912-1925), en faisant appel à des architectes issus du contingent des Monuments historiques ont certainement pour visée une production

²⁵⁹ H. Guéné, F. Loyer, *L'Église, l'État et les architectes, Rennes 1870-1940*, Paris, Norma, 1995, p. 114.

²⁶⁰ A.-M. Châtelet, « L'Architecture au XX^e siècle. L'Europe libérale », in L. Callebat dir., *Histoire de l'architecture*, Paris, Flammarion, 1998, p. 232.

hautement qualitative que n'aurait pas promis un recrutement local²⁶¹. Cette recherche constante du *bon architecte* est caractéristique de l'histoire de la commande publique régionale : elle justifie la permanence de sphères d'influence et de monopoles qui conditionnent, de façon systématique, le projet d'architecture.

II.2.2 Sphères d'influence et monopole

II.2.2.1 Le service départemental d'architecture

Tout au long du XIX^e siècle, le mode de fonctionnement du service départemental d'architecture et, subséquent, la question afférente des émoluments, montrent les divergences de conceptions sur le statut d'architecte. Ce dernier, d'ailleurs, n'est pas clairement défini. La nomination d'un architecte départemental ou communal fait simplement l'objet d'un arrêté, précisant la date de prise de fonction, les conditions d'intervention sur le patrimoine mobilier et immobilier, les charges et les obligations qui y sont rattachées, la rémunération. Jean-Yves Veillard en Ille-et-Vilaine et Nolwenn Rannou dans le Finistère ont présenté de manière exhaustive la variation des modes de rétribution : appointements fixes, honoraires, indemnités de voyage, sont souvent fonction du type d'intervention : travaux neufs et de grosses réparations, études, avant-projets. Ils sont rarement discutés d'une succession à l'autre, mais sont, en cours de mandat, scrupuleusement calculés, comparés, revendiqués.

En 1827, Louis Richelot, à Rennes, n'a pas de traitement fixe ; il perçoit cependant des honoraires représentant un vingtième des travaux qu'il dirige, ainsi que des indemnités de voyage²⁶². En 1846, Louis Lorin, à Saint-Brieuc, reçoit un fixe de 1500 francs, avec indemnités pour frais de voyage²⁶³. De 1863 à 1869, Joseph Bigot, à

²⁶¹ Ces derniers sont d'ailleurs bien connus des élus et notamment, du clergé, pour leur maîtrise des styles du passé : le nantais Charles Chaussepied bâtit six églises entre 1909 et 1925 dans le Finistère ; il expose régulièrement au Salon et voit la plupart de ses réalisations publiées dans *La Construction moderne*. P. Bonnet, « Églises du XX^e siècle en Bretagne de la loi de séparation à Vatican II (1905-1962) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 163, 2005, p. 84.

²⁶² Par comparaison, Charles Millardet, architecte de la ville de Rennes à la même période, a droit à un traitement fixe de 3 000 francs et au 1/20^e sur les travaux neufs. Le vingtième sera supprimé en 1835, et le traitement fixe augmenté à 6 000 francs. J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 51-52.

²⁶³ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/T/6, sociétés savantes et artistiques, musées, bibliothèques, théâtres [vrac]. Monuments historiques, comptabilité ; conseil des Bâtiments civils, généralités, instructions,

Quimper, perçoit un traitement fixe de 1200 francs, auxquels s'ajoutent les indemnités pour frais de tournée (300 francs), les honoraires à 3,5 % sur tous les travaux d'entretien dans les trois arrondissements dont il a la charge, et à 1,5 % dans ceux de Brest et de Morlaix²⁶⁴. En 1885, Jean-Marie Laloy diligente une vaste enquête sur l'état des services départementaux d'architecture, sur l'ensemble de la France. Les extrêmes varient d'un fixe de 9000 francs dans l'Oise contre un de 600 francs dans le Territoire de Belfort ! Pour l'Ouest des cinq départements, la Loire-Inférieure fait figure d'indigente, avec un fixe de 2000 francs et des honoraires à 5 % ; les Côtes-du-Nord, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine font mieux avec un fixe de 4000 francs ; enfin, le Morbihan est particulièrement attentif aux soins de son architecte puisqu'il le rémunère à hauteur de 6000 francs, avec cependant des honoraires ramenés à 3 %²⁶⁵. L'enquête similaire conduite par Gustave Bigot entre 1879 et 1880, montre que les honoraires varient selon qu'il s'agit de travaux neufs et de grosses réparations, traditionnellement fixés à 5 %, et ceux ne nécessitant qu'une intervention mineure, limités à 2 ou 3 %²⁶⁶. Les études, les avant-projets et les missions d'expertise recouvrent encore d'autres formes de rémunération qui évoluent d'une administration à une autre ; siéger au conseil local des Bâtiments civils constitue, plus qu'une gratification, assez maigre au demeurant, un honneur.

La question des conditions matérielles du service départemental d'architecture se pose tardivement. Jusqu'alors, malgré leurs plaintes, les architectes de fonction ne sont guère secondés, l'administration estimant souvent que cela ne relève pas d'elle, mais bien des intéressés. Rarement le cabinet de travail est distinct du domicile ; l'organisation du service d'architecture n'a rien à voir avec celle des Ponts et Chaussées... L'activité prolifique d'un Richelot, d'un Charier ou d'un Bigot inclut donc la présence dans les cabinets de commis et d'obscurs calqueurs, sans qu'ils apparaissent dans les comptes départementaux²⁶⁷. Le 21 juillet 1880, Hippolyte Béziers-Lafosse

circulaires, organisation et nomination des membres, procès-verbaux de délibérations, compte-rendu de séances ; architectes, -1929.

²⁶⁴ N. Rannou, *op. cit.*, p. 38.

²⁶⁵ M.-L. Blanchon, *Catalogue de l'œuvre de l'architecte rennais Jean-Marie Laloy (1851-1927)*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1979, t.2, p. 13 et suiv.

²⁶⁶ Arch. dép. du Finistère, 122/J/9, fonds Joseph Bigot, papiers divers.

²⁶⁷ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 126 et suiv.

décrit ainsi l'état du service dans la réponse qu'il adresse à son confrère, Gustave Bigot : « *Je suis seul architecte du département, je n'ai pas sous mes ordres d'architectes d'arrondissements. J'ai créé, il y a vingt ans, à mon arrivée à Rennes, un service d'architectes délégués dans chaque arrondissement, ce sont des confrères qui me prêtent (à titre gratuit) un très utile concours [...]. J'ai un architecte-adjoint qui est mon fils, je l'ai fait nommer à cette position il y a quelques années, pour me suppléer au besoin, à son retour de Paris où il est inspecteur des travaux de la ville*²⁶⁸. » En fait, l'architecte fait travailler deux employés, un chef de bureau et un dessinateur, aux salaires mensuels respectifs de 150 et 100 francs. Lorsque le conseil général crée un poste d'inspecteur en 1883, c'est ce dernier qui est choisi. Il reçoit alors un annuel fixe de 2400 francs, ainsi que des frais de tournées de 300 francs. Le fixe revient à reconnaître l'employé comme un agent de l'administration ; ne pas l'obtenir, c'est nécessairement travailler dans l'ombre de l'architecte.

Cette part d'ambiguïté dans l'activité des architectes de fonction révèle également un autre aspect de la profession : l'architecte départemental, ou communal, ne renonce pas à sa clientèle privée, dont il tire une part non-négligeable de revenu. Il y a là motif de contestation récurrent de la part de l'administration, qui y voit non seulement une activité concurrente à la mission d'intérêt public de l'architecte, mais aussi une anomalie vis-à-vis de l'obligation d'exclusivité des fonctionnaires. Ainsi, peu avant sa cessation d'activité en 1902, la caisse des retraites du département d'Ille-et-Vilaine tente de retirer les droits de Jean-Marie Laloy, estimant qu'il gagne suffisamment bien sa vie pour se constituer personnellement une retraite²⁶⁹. Dans les Côtes-du-Nord, François Bourgin percevait certes un fixe élevé, soit 8000 francs, mais il n'est toujours pas tributaire de la caisse départementale des retraites en 1920²⁷⁰. L'augmentation quadriennale du traitement, les indemnités familiales, de vie chère et de résidence, constituent encore pendant l'entre-deux-guerres des avantages dont ne jouissent pas tous les architectes de fonction. En 1932, l'architecte départemental du Finistère reçoit un traitement équivalent à celui des chefs de division de la préfecture ; il est en outre indemnisé de ses

²⁶⁸ Arch. dép. du Finistère, 122/J/9.

²⁶⁹ M.-L. Blanchon, *op. cit.*, p. 16.

²⁷⁰ Arch. dép. du Finistère, 4/N/101, service d'architecture, dossiers individuels des architectes, an XIV-1939, lettre du préfet des Côtes-du-Nord au préfet du Finistère, 24 novembre 1920.

frais de déplacements, à raison de 40 francs par journée avec découcher et 12,50 francs par repas²⁷¹. Si le tempérament ou l'entregent de quelques-uns ont pu contribuer à l'amélioration des conditions de travail, l'évolution différente des problèmes liés à la rémunération et aux rapports des architectes avec l'administration ne doit pas masquer « *la convergence des efforts d'hommes attachés à obtenir une rétribution juste* »²⁷² et donc, considération.

II.2.2.2 Le conseil local des Bâtiments civils

Sous la monarchie de Juillet, les conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan se dotent d'une commission départementale, équivalent local du conseil général des Bâtiments civils siégeant à Paris. Leur objectif est alors de « *maintenir la bonne pratique de l'architecture, aider l'administration sur le choix des architectes, sur toutes les questions qui intéressent l'art et le goût* »²⁷³. Placée sous l'autorité et la présidence du préfet, la commission a pour but de « *maintenir et propager les principes de l'art. 45 de la loi du 18 juillet 1835 et de l'art. 32 de la loi du 11 mai 1838. Il examinera dans cet esprit les projets, les plans, les devis, les détails de toutes les constructions qui sont faites par le département, les communes et établissements de bienfaisance, dans les limites voulues par la loi* »²⁷⁴. En particulier ne sont traités que les projets communaux n'excédant pas 30 000 francs ; le barème des dépenses de construction ou de réparation est fixé à 50 000 francs pour les bâtiments départementaux. En outre, les conseils publient dès leur création un cahier des charges calqué sur celui du Finistère²⁷⁵, suivi tout au long du XIX^e siècle d'une série de recommandations et de règlements à destination des architectes, des communes et des entrepreneurs.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² J.-Y Veillard, *op. cit.*, p. 98.

²⁷³ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/3, conseil local des Bâtiments civils, organisation, nomination des membres, extraits des délibérations, correspondance, convocations, 1838-1939, art. 4 de l'arrêté du 6 décembre 1838.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ De la sorte, le département aurait été précurseur en Bretagne dans la fondation d'une telle commission, mais la disparition de la totalité des archives du conseil des Bâtiments civils dans l'incendie de la préfecture en 1944 ne permet pas de dater sa création.

Composé à l'origine d'un nombre restreint d'« hommes de l'art », c'est-à-dire d'architectes en poste et d'ingénieurs des Ponts et Chaussées, ainsi que de conseillers extérieurs dont le rôle n'est pas spécifiquement déterminant dans les délibérations²⁷⁶, le conseil local est, pour reprendre Jean-Yves Veillard : « [...] *un lieu privilégié d'observation des relations de type professionnel entre architectes et ingénieurs des Ponts et Chaussées, entre architectes membres du conseil et architectes non membres, rennais ou établis dans les autres villes du département*²⁷⁷. » Même si, à partir du décret de 1852, le nombre de sièges augmente considérablement, l'examen des projets d'architecture et leur appréciation restent le fait d'une poignée d'hommes. En Ille-et-Vilaine, dont les archives du conseil couvrent une large période, entre 1846 et 1849, le conseil local est largement dominé par Léonce Couëtoux (1811-1860), architecte départemental, Charles Langlois (1811-1896), architecte des bâtiments de l'État et Vincent Boullé (1803-1864), architecte de la ville. A eux seuls, ils représentent près de 90 % des projets examinés. Entre 1855 et 1873, le groupe des architectes, agrandi de François-Toussaint Lagarde (diocèse), d'Hippolyte Béziers-Lafosse (1814-1899) (département), d'Aristide Tourneux (1817-1878) (hospice), de Louis Le Ray (1814-1878) et de Jean-Baptiste Martenot (1828-1906) (ville) cumule encore 82 % des projets. Dans le Morbihan, entre 1865 et 1881, les architectes départementaux successifs Marius Charier, Eugen Hawke (1830-1914) et Léopold Maigné (1824-1886), cumulent, à eux seuls, 42 % des examens de projets de toute nature.

Cette concentration du pouvoir de décision dans les mains des architectes de fonction : départementaux, diocésains, municipaux, des hospices, etc. concourt à normaliser le projet d'architecture. Le 21 février 1853, le conseil local des Bâtiments civils des Côtes-du-Nord, « *frappé de l'insuffisance et trop souvent du ridicule des plans et devis posés sous ses yeux, émet le vœu que M. le préfet indique un architecte capable aux communes qui ont envoyé des projets radicalement mauvais. Le conseil pense que ce serait le moyen d'éviter des pertes de temps indéfinies et de jeter le découragement dans les*

²⁷⁶ Celui de Rennes comprend dès sa création quatre membres honoraires avec voix délibérative : Saint-Marc, vicaire général du diocèse, Audic, inspecteur des écoles primaires, Langlois, architecte à Rennes, et Barlu, agent-voyer principal. *Ibid.*

²⁷⁷ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 155.

communes »²⁷⁸. Si l'intention des architectes est de soutenir la normalisation progressive des équipements, cette démarche tend également à exclure un grand nombre d'architectes libéraux de la commande publique. Entre 1855 et 1873, 41 % des projets d'écoles, de mairies, de presbytères et d'équipements municipaux sont soumis par des architectes siégeant au conseil (soit une moyenne de 4,5 % par architecte). On s'aperçoit néanmoins que des architectes sont encore fortement implantés localement, tels que Guyon (6 %) et Audroing (2,5 %) à Vitré, Jourdin (5 %) et Le Hérisse (5 %) à Fougères, Marchand (3,5 %) à Rennes, ou encore Frangeul (3 %) à Saint-Malo. Tous sont loin de pouvoir prétendre à une formation académique ; pour certains d'entre-eux, leurs qualités les accusent d'ailleurs d'être plus proches de l'entrepreneur en bâtiment que de l'architecte²⁷⁹.

Entre 1881 et 1914, Jean-Marie Laloy, alors en poste au département cumule seul 31 % de la commande en équipements municipaux de toute espèce, et tout monopole local a disparu. La tendance est en effet à la concentration entre quelques gros cabinets : la commande publique, comme privée, est désormais le fait de praticiens, mais celle-ci reste au sommet d'une hiérarchie de production, « *reflet direct de la hiérarchie sociale* »²⁸⁰. Des architectes, issus du cénacle rennais, et quelques entrepreneurs productifs couvrent parallèlement une clientèle aux ambitions plus modestes. Cela revient, finalement, à identifier les architectes de fonction à des notables étroitement liés à l'aristocratie foncière et à la bourgeoisie d'affaires : la filiation, l'entregent et la reconnaissance honorifique participent à asseoir de grandes familles²⁸¹.

²⁷⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/T/6, conseil des Bâtiments civils, généralités, instructions, circulaires, organisation et nomination des membres, procès-verbaux de délibérations, compte-rendu de séances [vrac].

²⁷⁹ C'est le cas d'Auguste Marchand, maître-charpentier et entrepreneur à Châteaugiron, et que l'on retrouve architecte à Brécé (presbytère, 1865), à Châteaugiron (presbytère, 1875-1877), à Domloup (1878), à Saint-Aubin-du-Pavail (église, 1853 ; mairie-école, 1875 ; presbytère, 1885) et à Chancé (mairie-école, 1889-1890). Très actif, il dépose 23 projets de construction entre 1855 et 1873. Voir la notice de V. Hue, S. Dalibard sur *Glad, le portail des patrimoines de Bretagne* [MERIMEEIA35032298] (consulté le 2 mai 2011).

²⁸⁰ H. Guéné, F. Loyer, *op. cit.*, p. 150.

²⁸¹ Voir, sur le sujet : F. Hamon, D. Hervier dir., C. Jubelin-Boulmer, *Hommes et métiers du bâtiment, 1860-1940. L'exemple des Hauts-de-Seine*, Paris, Centre des monuments nationaux / Éditions du patrimoine, 2001, p. 71 et suiv.

II.2.2.3 Estime et sociabilités

La lecture des notices biographiques révèle, d'une façon assez similaire sur les quatre départements, le contrôle quasi-exclusif des architectes de fonction sur la commande publique. Qu'elle ait été le fait des architectes eux-mêmes, de leur notoriété ou bien encore d'une intention délibérée des pouvoirs publics, il est récurrent de voir les architectes départementaux et, dans une moindre mesure, municipaux, cumuler un nombre variable de charges. Jusqu'à la nomination de Louis Richelot au département en 1827, les architectes municipaux de Rennes sont également en charge des bâtiments civils d'Ille-et-Vilaine²⁸². Joseph Bigot, dans le Finistère, est architecte départemental en 1835, architecte diocésain en 1837 ; après sa démission du poste départemental en 1872, il est encore architecte pénitentiaire. Il siège au conseil local des Bâtiments civils et communaux du département, au conseil départemental d'hygiène publique ; il est administrateur de l'hospice civil et militaire de Quimper de 1879 à 1892²⁸³. Dans les Côtes-du-Nord, lorsqu'il succède à l'architecte départemental Louis Lorin décédé en 1846, Alphonse Guépin (1808-1878) occupe le poste d'architecte du dépôt d'étalons de Lamballe depuis 1848 ; en 1850, il cumule la ville de Saint-Brieuc et le diocèse²⁸⁴. Jusqu'en 1880, Marius Charier réunit la ville, l'arrondissement et le diocèse de Vannes, n'occupant le poste d'architecte départemental que jusqu'en 1858²⁸⁵.

La frontière reste floue entre les différents domaines d'intervention, et les tentatives d'organisation du service ne parviennent pas toujours à clarifier une situation qui reste largement dominée par le bon vouloir des autorités. En Ille-et-Vilaine, la réorganisation du service des édifices diocésains en 1857 relègue les architectes locaux derrière les architectes parisiens, l'inspecteur étant rennais²⁸⁶, tandis qu'en Finistère ou dans le Morbihan, l'appui inconditionnel des autorités ecclésiastiques assure la mainmise de l'architecte départemental sur la commande religieuse²⁸⁷. Si le diocèse est

²⁸² J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 33 et suiv.

²⁸³ N. Rannou, *op. cit.*, p. 33-36.

²⁸⁴ J.-M. Leniaud, *Répertoire...*, *op. cit.*

²⁸⁵ *Ibid.* Voir aussi : V. Miguet dir., *Le département bâtisseur, 200 ans d'architecture*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 1995, p. 49 et suiv.

²⁸⁶ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 89.

²⁸⁷ N. Rannou, *op. cit.*, p. 40.

sensible au dévouement autant qu'à la réserve d'un Bigot ou d'un Regnault, les préfectures sont particulièrement vigilantes sur les critères de recrutement du *bon architecte* : le goût de l'effort, la capacité technique, le sens de l'ordre, sont autant de qualités constitutives d'une « rhétorique de la compétence ». En 1850, Paul Reynaud écrit au sujet d'Alphonse Guépin, dans les Côtes-du-Nord : « *C'est un homme très intelligent, ouvert, un esprit sage ; il est bon constructeur et distribue ses plans avec ampleur, économie et a un sentiment bien net des convenances*²⁸⁸. » Le département n'en demande pas plus. Sous la Troisième République cependant, à l'honorabilité « *valeur héritée mais persistante* » s'ajoute le dévouement politique, « *seule valeur qui gagne vraiment en importance au cours de la période [...]*²⁸⁹. » Comment expliquer autrement la mise sur la sellette d'un Béziers-Lafosse, figure éminente du régime impérial²⁹⁰, au profit d'un Laloy, républicain de la première heure ? Le constat est similaire dans le Finistère pour Joseph Bigot, disgracié par le préfet²⁹¹, et dans le Morbihan pour Armand Charier, en butte à la municipalité réactionnaire de Vannes.

A bien des égards, cette situation ambivalente incite les architectes à consolider leur assise en multipliant les activités capables d'accroître leur notoriété. En Ille-et-Vilaine, Charles Langlois fréquente la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, de même que Joseph Bigot celle du Finistère. A Vannes, Armand Charier dirige le musée des Beaux-Arts du 6 juillet 1886 jusqu'à sa mort, recevant le soutien inconditionnel de la préfecture contre les manœuvres de la municipalité²⁹². A Quimper, Gustave Bigot est membre du comité départemental de l'exposition universelle de 1878, et vice-secrétaire de la société météorologique du Finistère. Les expositions régionales sont aussi l'occasion pour les architectes de se distinguer : Eugène Hawke, alors architecte à Saint-Servan, reçoit en 1854 la médaille de bronze à l'exposition régionale de Rennes,

²⁸⁸ Cité par J.-M. Leniaud, *Répertoire...*, *op. cit.*

²⁸⁹ J. Le Bihan, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 269.

²⁹⁰ V.-L. Béziers-Lafosse, son père, avait siégé au conseil municipal de Rennes avec Richelot, Pointeau et Lecourant 1830 et 1848. On attribue également la nomination d'Hippolyte au département par la réussite des aménagements de l'hôtel de ville et de la sous-préfecture qu'il avait effectué pour la venue du couple impérial en 1858. J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 89.

²⁹¹ N. Rannou, *op. cit.*, p. 35-36.

²⁹² A. Sentilhes, *op. cit.*, p. 44-58. Voir également, H. Crenn, « *Le centenaire du musée des Beaux-Arts de Vannes* », in *Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle*, actes des conférences, centenaire de l'hôtel de ville, Vannes, 23-27 juin 1986, Vannes, Les Amis de Vannes, 1987, p. 37-43.

regroupant les thèmes de l'industrie, de l'agriculture et des Beaux-Arts. Il est également lauréat d'une médaille de vermeil pour un projet de couronnement à la cathédrale de Bayeux. Ces décorations ne sont sans doute pas étrangères au fait qu'il ait assumé successivement les postes d'architecte départemental du Morbihan de 1862 à 1872, puis de la Mayenne²⁹³, et qu'il ait été chargé du projet de la basilique de Pontmain.

Ces distinctions contribuent à consolider une carrière : « *Les participations aux congrès, aux salons et aux expositions universelles sont des moments importants et des sources de satisfaction pour les architectes, comme le sont les titres honorifiques, signes extérieurs de moralité, de renommée ou de reconnaissance de l'État*²⁹⁴. » En 1858, Joseph Bigot reçoit la légion d'honneur des mains de Napoléon III, lors de son passage à Quimper. Un an plus tôt, c'est le pape Pie IX qui, en le décorant de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, a récompensé l'œuvre magistrale de l'architecte à la cathédrale Saint-Corentin²⁹⁵. La Légion d'honneur, les Palmes académiques ou, plus modeste, le titre d'« architecte honoraire du département » sont autant d'indices de confiance lorsque les pouvoirs publics doivent déterminer le choix d'un architecte. Les sociétés littéraires, celles des anciens élèves, les cercles, ou encore les manifestations républicaines, constituent des lieux de sociabilité propices aux architectes, leur permettant d'accroître encore l'estime des notables sensibles autant à l'apparence du système méritocratique qu'à la qualité morale des individus. Au vrai, les architectes ont su évoluer avec leur époque et, en célébrant les institutions dans la pierre, ont intégré ses rites et ses codes. A la fin du XIX^e siècle, l'architecte s'assimile plus à l'honorable patron, ayant son cabinet en ville et dirigeant une poignée d'employés, qu'à l'artiste-voyageur, arpenteur, géomètre et bon dessinateur du début du siècle.

²⁹³ V. Miguet dir., *op. cit.*, p. 51.

²⁹⁴ F. Hamon, D. Hervier dir., C. Jubelin-Boulmer, *op. cit.*, p. 65.

²⁹⁵ N. Rannou, *op. cit.*, p. 40. Elle ajoute : « *L'obtention de récompenses honorifiques est synonyme de reconnaissance professionnelle et populaire. La nouvelle, diffusée par les journaux, élève le personnage honoré en une figure influente de la vie locale.* »

II.3 De l'entre-deux-guerres aux Trente glorieuses

II.3.1 L'École régionale et le diplôme

II.3.1.1 L'enseignement rennais

La création, le 23 janvier 1903, d'une école régionale d'architecture à Rennes malgré l'hésitation de la municipalité, confirme au début du siècle le rôle éminent d'une Haute-Bretagne de l'architecture, face à une Basse-Bretagne mal-lotie et fort peu représentée. D'autant que Nantes, punie de son refus exprimé par la Société nantaise en 1891 d'un enseignement provincial, n'est pas comprise dans le décret de création. En l'occurrence, l'école rennaise s'inscrit dans la continuité de l'École Régionale des Beaux-Arts de Rennes, fondée en 1881, elle-même héritière de l'école municipale de peinture, de sculpture et de dessin²⁹⁶. Les enseignements d'abord assumés par Charles Langlois et Jean-Baptiste Martenot (1828-1906), architecte municipal, puis Emmanuel Le Ray (1859-1936) dans la dernière décennie du siècle, ne sont cependant pas parvenus à structurer une véritable formation régionale des élèves : « *Pour l'heure, écrit Jean-Yves Veillard, il n'est qu'un élément de formation d'une élite culturelle ou des collaborateurs de cabinets d'architectes*²⁹⁷. » Le destin de l'École régionale d'architecture reste étroitement lié à celle des Beaux-Arts, puisqu'à son ouverture le 2 octobre 1905, la direction est placée sous l'égide de son directeur depuis 1899, Félix Lafond (1850-1916).

L'instabilité des installations, le peu d'élèves inscrits puis le premier conflit mondial laissent équivoque l'héritage de cette première époque lorsque rouvre l'école en 1917. Comment s'annonce l'avenir en ces temps incertains ? Jusqu'aux années vingt, le maintien des grandes figures de la commande d'avant-guerre fait croire que la guerre n'a été qu'une parenthèse. Le salut ne viendra pas de l'intérieur, mais bien de la capitale. Né à Paris en 1875, architecte D.P.L.G. en 1900, après cinq ans d'étude dont deux aux Beaux-Arts de Paris, Georges-Robert Lefort (1875-1954) arrive à Saint-Brieuc après avoir remporté sur 33 autres propositions le concours du nouvel hôtel de la Caisse

²⁹⁶ *Historique de l'École régionale des Beaux-Arts de Rennes*, p. 1 [<http://www.erba-rennes.fr/...1JK7vi.pdf>] (consulté le 7 mai 2011).

²⁹⁷ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 110.

d'Épargne des Côtes-du-Nord (1907-1909). Trop tôt arrivé dans une province encore largement dominée par les architectes de fonction, il échoue une première fois à l'entrée de l'École régionale comme enseignant. En 1908, il récidive avec succès : il est chargé de composition décorative. Le départ d'Emmanuel Le Ray, en 1921, lui offre de s'installer durablement comme animateur et chef d'atelier de 1922 à 1941, professeur de théorie de l'architecture de 1931 à 1948 et enfin directeur, de 1935 à 1948²⁹⁸. Une telle assise au sein de l'École régionale augure une nouvelle génération d'architectes : de ses premiers diplômés en 1928, se distingue Yves Le Moine (1898-1959) qui sera plus tard architecte de la ville de Rennes.

Pour l'heure cependant, ce sont à des régionaux que reviennent la commande publique et les postes de fonction. Pierre-Jack Laloy (1885-1962) et Yves Hémar (1886-1955) ont fait les Beaux-Arts ensemble, ont fréquenté le même atelier, celui de Victor Laloux (1850-1937) ; ils sont marqués tous les deux par le régionalisme qui imprègne leur génération. L'un reprend la succession de son père à Rennes, rafle les P.T.T. puis les H.B.M., l'autre s'installe à Saint-Malo, dans sa ville natale, dont il devient l'architecte, profitant du marché balnéaire privé²⁹⁹. Dans le Morbihan, Jules Bardet (1883-1941), en intérim depuis 1914 et confirmé en 1919, ne se départit pas vraiment d'une tradition éclectique rationaliste³⁰⁰ ; l'arrivée dans son cabinet de Robert Lamourec (1905-1989) en 1932, sorti lui aussi de l'École nationale supérieure de Paris et qui a travaillé sous la direction de Gabriel Héraud (1866-1941) et de Lefort, apporte ce renouvellement régional resté méfiant, presque rigide, chez son beau-père³⁰¹. Dans le Finistère, Adrien Vally (1881-1970) succède à son père à la tête du département³⁰². Seule exception, les Côtes-du-Nord semblent tourner le dos à une longue tradition, ininterrompue depuis Louis Lorin, du choix de postulants formés et recommandés par les architectes en poste.

²⁹⁸ D. Le Couédic, « Une génération d'architectes », in J. Dhombres dir., *La Bretagne des savants et des ingénieurs. Le XX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 311-321.

²⁹⁹ H. Guéné, F. Loyer, *op. cit.*, p. 280 et suiv.

³⁰⁰ V. Miguet dir., *op. cit.*, p. 52-53.

³⁰¹ Arch. dép. du Morbihan, 81/J/1-227, fonds Robert Lamourec, 1932-1980, présentation du fonds.

³⁰² On ne connaît pas exactement les conditions de la succession d'Adolphe Vally, architecte départemental de 1905 à 1920, mais il semble qu'Adrien n'était pas architecte D.P.L.G.

Le préfet nomme en effet, en 1924, un jeune normand, Jean Fauny (1895-1973), à peine sorti de l'École de Paris, à la tête du service départemental d'architecture³⁰³.

Si cette jeune génération garde la haute-main sur la commande publique, elle ne doit pas moins faire face à de nouveaux défis : « *Les 21 architectes D.P.L.G. nouveaux venus, écrit Daniel Le Couédic, avaient trouvés, face à eux, 56 concurrents de récente installation qui n'avaient jamais fréquentés l'École*³⁰⁴. » L'affaiblissement du volume des affaires, consécutif d'abord à la concentration des capitaux dans les régions du Nord dévastées par le premier conflit mondial, puis à la crise des années trente, provoque la multiplication des agences. Tantôt, les architectes locaux, comme Lefort à Guingamp et à Rennes³⁰⁵, multiplient les implantations pour maintenir au mieux leur chiffre d'affaires. Tantôt, se sont d'anciens professionnels salariés de grandes officines, contraints par la crise de quitter leur poste et de s'établir en de petits cabinets. D'autres enfin, comme Jean Poirier (1887-1969), pratiquent une activité parallèle au métier d'entrepreneur en bâtiments. De telle sorte que le marché breton du bâtiment est saturé. Il est de surcroît fortement concurrencé par les Ponts et Chaussées, champions de l'ingérence en matière de construction publique. A cet égard, les syndicats jouent un rôle déterminant dans la reconnaissance et la professionnalisation du métier d'architecte.

II.3.1.2 Le rôle des sociétés

Jusqu'à ce que soit créé l'Ordre, le 31 décembre 1940, le secteur du bâtiment constitue une nébuleuse professionnelle dans laquelle les architectes ne parviennent pas toujours à s'imposer : « *Les dessinateurs des Ponts et Chaussées, les métreurs des entreprises, les arpenteurs du chemin de fer, les agents voyers des communes et, bien sûr, les ingénieurs, tous se proclamaient architectes puisque rien ne régissait le métier* », écrit

³⁰³ Jean Fauny, architecte, Saint-Brieuc, Archives modernes d'architecture de Bretagne / Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Côtes-d'Armor, 2000, p. 12-13 ; J. Robin, « Jean Fauny. Un architecte avant-gardiste », *Patrimoine. Côtes-d'Armor magazine*, n° 53, avril 2007, p. 35-37.

³⁰⁴ D. Le Couédic, *Les architectes et l'idée bretonne, 1904-1945. D'un renouveau des arts à la renaissance d'une identité*, Rennes / Saint-Brieuc, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 1995, p. 310.

³⁰⁵ Le Lorientais Louis-Dutartre préféra l'exil temporaire : tout en conservant son cabinet morbihannais, il ouvrira une agence à Armentières, dans le nord dévasté, en association avec Édouard Ramonatxo et Charles Caro-Picard (1920), puis à Paris.

Daniel Le Couédic³⁰⁶. Certes, la Société centrale des Architectes dès 1840, puis la Société des architectes diplômés par le Gouvernement en 1877, regroupant les diplômés de l'École des Beaux-Arts, travaillent à défendre le titre et ses intérêts face à la concurrence. Pourtant, en Bretagne comme ailleurs, le climat est délétère. Le 23 avril 1909, Charles Carmejeanne (1838-1912), cofondateur de la récente Société des architectes du Nord-Ouest de la France, ne manque pas de dénoncer l'ingérence d'un conducteur des Ponts et Chaussées dans les travaux publics de Douarnenez :

« Nous ignorons [...] dans quelles conditions les agents de l'administration ont été autorisés à remplir les fonctions d'agent ou d'architecte voyer dans les villes tout en conservant leur fonction d'agent salarié par l'État ou le département, mais nous ne pouvons admettre sans protester énergiquement, que ces mêmes agents fassent une concurrence déloyale aux architectes patentés³⁰⁷. »

L'indignation des architectes est d'autant plus vive que, comme le fait remarquer Daniel Le Couédic : *« [...] les agents de l'État ne payaient pas patente et pouvaient donc pratiquer des honoraires moins élevés³⁰⁸. »* En Bretagne, la seconde Société des architectes rennais, créée en 1882, a tôt fait de défendre les intérêts moraux et matériels des architectes. Relevant plus du groupement syndical que du *Gentlemen's club* de province, la société s'intéresse aux problèmes professionnels : *« Elle est l'interlocutrice entre l'administration et les autres groupes professionnels, écrit Marie-Laure Blanchon. La Société de Rennes est présente aux réunions de l'Association des architectes de province ainsi qu'à celle de la Société Centrale des architectes. Les membres de la Société de Rennes vont à tour de rôle représenter leur groupement aux réunions régionales et même nationales³⁰⁹. »* Comme son nom l'indique, elle reste peu ouverte aux architectes extérieurs. Son adhésion à l'énergique Association provinciale des architectes français en 1889 la positionne certes nettement sur la question de l'enseignement régional, mais les premiers signes d'essoufflement se font jour dès la disparition de Charles Langlois en

³⁰⁶ D. Le Couédic, *op. cit.*, 1995, p. 66.

³⁰⁷ Arch. dép. du Finistère, 2/0/22, renseignements sur les travaux neufs communaux, 1884-1893.

³⁰⁸ D. Le Couédic, *op. cit.*, 1995, p. 497, note 60.

³⁰⁹ M.-L. Blanchon, *Catalogue de l'œuvre de l'architecte rennais Jean-Marie Laloy, 1851-1927*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1979, t. 1, p. 19-20.

1896. L'absence d'une représentation des départements bas-bretons conduit Charles Carmejeanne, guingampais de naissance et ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures, à créer en 1905 une société dont les buts sont identiques à celle de Rennes : prendre en charge les intérêts professionnels des architectes et porter à la connaissance des administrations leurs revendications. En 1908, il obtient du ministre de l'Intérieur une circulaire limitant l'exercice libéral des agents voyers³¹⁰.

L'obédience des sociétés ne cesse de grandir : si, au début du XX^e siècle, une dizaine d'architectes aux qualités incontestables se refusent encore à adhérer à ces sociétés regroupant, à l'échelle régionale, une cinquantaine de membres³¹¹, au lendemain de la guerre, le seul Syndicat du Nord-Ouest compte 25 membres (contre 8 à sa création)³¹². A Rennes et, dans une moindre mesure, à Nantes, les sociétés s'ouvrent à la nouvelle génération d'architectes ; la quasi-totalité des dirigeants ont fréquenté l'École des Beaux-Arts de Paris. Lefort, dont l'entregent s'impose désormais à tous, cumule les fonctions. D'un autre côté, la reconnaissance officielle du titre d'architecte, le 13 mars 1914, ne résout toujours pas la question, accentuant les rivalités entre les diplômés et ceux qui ne le sont pas. Fort d'une audience que lui offrent, outre ses réalisations, ses nombreuses responsabilités à la Société des architectes du Nord-Ouest de la France, à l'Association provinciale, à la Société centrale ou encore à la Société des architectes diplômés par le Gouvernement, Lefort défend « *ses confrères de province toujours malmenés par une concurrence jugée déloyale et en butte, souvent, aux vexations de l'administration*³¹³. » Lors du congrès de l'Association provinciale réunie à Quimper en juin 1931, il fait aboutir le projet d'une mutuelle, première caisse d'assurance des architectes.

Toujours est-il que la question de savoir qui peut, et qui ne peut pas, exercer au titre d'architecte n'est pas résolue. En 1930, le conseil local des Bâtiments civils d'Ille-et-Vilaine établit une liste d'architectes agréés pour les travaux des départements, des

³¹⁰ D. Le Couédic, *op. cit.*, 1999, p. 315.

³¹¹ Un peu moins, il est vrai, de la moitié des 134 architectes mentionnés dans les annuaires professionnels de 1905.

³¹² *Ibid.*, p. 315-317.

³¹³ *Ibid.*, p. 319.

communes et des établissements publics : on y compte douze D.P.L.G. et huit non-diplômés faisant partie du syndicat des architectes du département³¹⁴. A ce moment, Pierre-Jack Laloy et Yves Le Moine dominent le conseil. La même année, l'architecte départemental ne manque pas de s'indigner, à l'occasion du projet de mairie de Tinténiac, de ce qu'il suppose être les méthodes de travail de Jean Poirier, architecte libéral ne figurant à l'annuaire d'aucune société : « *L'auteur s'est adjoint un collaborateur connaissant incontestablement son métier, et qui remplit le rôle effacé de l'employé consciencieux et éclairé, son patron faisant, lui, figure d'hommes d'affaires. Cette conception de l'exercice de la profession d'architecte a été maintes fois condamnée par tous les groupements professionnels et je tiens ici au nom de la Société des architectes d'Ille-et-Vilaine [...] à m'élever contre cette pratique, indigne de notre profession*³¹⁵ [...]. » La marge de manœuvre du conseil et, d'une manière générale, des sociétés, reste néanmoins réduite : les pouvoirs publics semblent se satisfaire de la situation, d'autant que la période est aux grands chantiers nationaux. Le préfet, président du conseil, ne remet pas en cause le projet.

Lorsque le conseil régional de l'Ordre dresse en 1944 le tableau des architectes, celui-ci comporte 237 noms, soit plus du double des professionnels affiliés aux sociétés en 1939 : un tiers seulement possède le diplôme, et à peine plus d'un sur dix ont fréquenté l'École régionale de Rennes³¹⁶. Fait significatif, sur les cinq délégations départementales de l'Ordre, trois sont présidées par des architectes départementaux (Pierre-Jack Laloy, Guy Caubert, Jean Fauny). Dans le Finistère, le discret Adrien Vally n'a pu rivaliser avec deux D.P.L.G., en l'occurrence René Legrand (1890-1984) aux côtés duquel les Brestois ont imposé Aimé Freyssinet (1881-1947). La contestation n'a désormais plus d'avenir ; la mollesse des sanctions au lendemain de l'Occupation n'appelle pas la vindicte, même si les suspicions de Raymond Cornon (1908-1982) contre un Yves Hémar jugé trop proche de l'*Emsav*, ont considérablement terni la

³¹⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/10, conseil local des Bâtiments civils, délibérations, séances du 20 décembre 1901 au 16 mars 1948.

³¹⁵ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/339/15, Tinténiac, mairie, justice de paix, foyer municipal, 1839-1935, procès-verbal de la séance du 5 décembre 1930.

³¹⁶ D. Le Couédic, *op. cit.*, 1999, p. 321.

carrière de ce dernier³¹⁷. De fait, les enjeux de la Reconstruction annoncent d'âpres luttes d'influence, dont bien des hommes ne sortiront pas indemnes.

II.3.2 Les architectes de la croissance

II.3.2.1 La fin d'un monopole

On peut légitimement se poser la question, comme l'a fait François Loyer pour les architectes rennais du XIX^e siècle³¹⁸, de l'attitude des architectes bretons face à leur éviction d'un chantier dont les enjeux dépassent de loin leurs capacités techniques. Le 10 septembre 1957, six artistes-décorateurs déposent une pétition à la mairie de Lorient. Leurs griefs portent sur la décoration de l'hôtel de ville dont une délibération municipale du 7 septembre vient de confier le marché à des artistes parisiens³¹⁹ : « [...] *considérons que cette décision municipale semble nous tenir volontairement à l'écart et qu'ainsi elle met en doute notre compétence. Considérons en outre qu'en faisant appel à la main d'œuvre étrangère à la ville elle nuit considérablement aux intérêts locaux, et qu'il est inadmissible que les représentants de la ville donnent l'exemple à des particuliers qui n'ont que trop tendance déjà à faire appel à l'extérieur pour leurs besoins personnels*³²⁰. » Les architectes locaux, dès août 1944, sont certes occupés à réparer en priorité les maisons partiellement sinistrées, réquisitionnées par les administrations ; s'ils participent toutefois aux chantiers de reconstruction proprement dit, c'est sous la direction éminente des architectes en chef de la Reconstruction, choisis par le M.R.U.

Cette logique n'implique pas une subordination totale des architectes bretons aux grands notables parisiens. Henry Auffret (1919-2007), qui succède à Yves Hémar en 1945, a ce mot : « [...] *grâce à l'esprit d'équipe, les architectes, chefs de groupe et*

³¹⁷ Le poste d'architecte de Saint-Malo sera supprimé par décision préfectorale, en 1945. H. Auffret, « La reconstruction de Saint-Malo », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1996, p. 160.

³¹⁸ H. Guéné, F. Loyer, *op. cit.*, p. 30-31.

³¹⁹ En l'occurrence, il s'agit de Nicolas Untersteller (1900-1967) et de René Letourneur (1898-1990).

³²⁰ Arch. mun. de Lorient, 1/M/27, Lorient, reconstruction de l'hôtel de ville, ameublement et décoration, bibliothèque et musée. La pétition est signée, entre autres, par Polig Monjarret (1920-2003), musicien et fondateur de la *Bodadeg ar Sonerion*, la principale association de musique traditionnelle bretonne. D. Le Couédic, J.-Y. Veillard dir., *Ar Seiz Breur, 1923-1947. La création bretonne entre tradition et modernité*, Rennes, Terre de Brume / Musée de Bretagne, 2000, p. 170-172.

*d'opération, nombreux à Saint-Malo, ont été à des titres divers dirigés et conseillés à compter de fin 1947 par un patron d'atelier de l'E.N.S.B.A., lequel sans vouloir s'imposer, a laissé et permis à chacun de s'exprimer, tout en respectant leur personnalité, dans le cadre général de cette reconstruction*³²¹. » Georges Tourry (1904-1994) à Lorient, fait de même : de formation polytechnicienne (1924), professeur d'architecture à l'École nationale des Ponts et Chaussées, il coordonne plutôt qu'il ne dirige l'action de la dizaine d'architectes qui composent l'équipe de reconstruction. Il faut d'ailleurs remarquer que, certes sur les conseils de l'architecte-urbaniste, c'est la municipalité qui choisit de confier la réalisation de l'hôtel de ville à un Prix de Rome, de même qu'à Brest. Le pouvoir de décision, c'est le maire qui le détient. A Saint-Malo, Henry Auffret rapporte ainsi son entrevue avec Alphonse Gasnier-Duparc (maire de 1912 à 1941, puis président de la délégation spéciale en 1944) : « *Comme architecte de la ville [...] lorsqu'une de vos œuvres sera considérée et appréciée par la population comme une réussite, vous devez accepter, comprenez-le bien, que cette réussite soit reconnue comme le fruit de mes actions et interventions en tant que maire de la ville. Dans le cas inverse, ce sera vous qui en assumerez la responsabilité et les critiques*³²². » Il dit encore, en parlant de Guy La Chambre : « *Le vrai Pacha du Vaisseau Corsaire, c'était lui et lui seul.* »

Un décret du 7 février 1949 rappelle en outre que les collectivités locales choisissent librement « *les hommes de l'art susceptibles de dresser les projets, de surveiller l'exécution et de procéder à la réception des travaux de toute nature entrepris par eux* ». Celles ne disposant pas de service technique peuvent faire appel au concours, soit d'architectes libéraux, soit d'architectes fonctionnaires d'un corps technique de l'État³²³. Une telle disposition ranime le débat du fonctionnement des services départementaux et municipaux d'architecture. En effet, ces derniers n'ont de cesse d'être négociés depuis l'entre-deux-guerres. Dans les années vingt, le préfet d'Ille-et-Vilaine avait déjà réformé le service reconnu insuffisant : « *Actuellement, des ouvriers sont payés 8 et 10 francs par jour et ne sont pas surveillés ; il en résulte donc que des sommes extrêmement importantes fondent sans qu'un résultat appréciable soit obtenu*³²⁴. » Après la suppression des postes

³²¹ H. Auffret, *op. cit.*, p. 174.

³²² H. Auffret, *op. cit.*, p. 160.

³²³ V. Miguet dir., *op. cit.*, p. 54.

³²⁴ M.-L. Blanchon, *op. cit.*, t. 2, p. 16-17.

d'inspecteur-contrôleur et de surveillant-piqueur en 1911, l'architecte départemental s'est retrouvé seul chargé des travaux départementaux, secondé de son chef d'agence, Jean Gallacier. Le service avait alors été scindé en deux : celui du petit entretien et des travaux de grosses réparations, composé d'un inspecteur des bâtiments, d'un expéditionnaire, d'un employé comptable, d'un surveillant, et celui des travaux neufs, mis à la disposition de l'architecte pour ses services auquel était attaché un inspecteur spécial³²⁵. Ce système pouvait durer tant que le cabinet de Laloy était en mesure de répondre aux sollicitations de la préfecture ; les années de l'entre-deux-guerres n'ayant pas été une période de forte commande, on peut penser que le service ait continué à tourner sans difficulté jusqu'en 1945.

La mise à la retraite de Pierre-Jack Laloy en 1947, puis la disparition de Jean Gallacier en 1953 met un terme à ce fonctionnement. Dès lors, le conseil général a recours à un architecte privé, délégué par convention dans ses fonctions d'architecte départemental : Jean Lemercier, de 1950 à 1988, assume cette charge³²⁶. Le même cas de figure se présente dans le Morbihan, où Guy Caubert est en poste depuis 1940. A partir de 1957, une convention annuelle par tacite reconduction est mise en place : l'architecte est chargé « *de l'ensemble des travaux neufs, des réparations et de l'entretien des immeubles départementaux ainsi que de la gestion du mobilier départemental sous la réserve toutefois que pour les constructions neuves importantes, le département conserve la faculté d'adjoindre un autre architecte à l'architecte départemental* »³²⁷. Il assume également le rôle de conseiller technique et contrôle les subventions accordées sur le budget départemental pour les opérations relevant du patrimoine du conseil général. En 1955, dans son rapport annuel, Guy Caubert se plaint à juste titre de « *n'être pas plus payé qu'un ouvrier qualifié* », n'ayant sous ses ordres ni agent technique, ni de véritable service. Finalement, jusqu'à sa mise à la retraite le 21 novembre 1974, il est simplement

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ Le fonds Jean Lemercier conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 201/W/1-1155, 1064/W/1-79, 1128/W/1-103, 1257/W/1-80 est d'une telle densité qu'il n'a pas encore révélé l'ampleur des interventions de l'architecte. Il n'existe malheureusement pas à ce jour de monographie exhaustive sur l'architecte.

³²⁷ V. Miguet dir., *op. cit.*, p. 55.

associé à titre d'architecte d'opération dans les principaux projets de conceptions remportés par concours par des architectes de renom³²⁸.

A la Libération, on assiste donc à un renouvellement des modes d'attribution de la commande publique, déjà en gestation pendant l'entre-deux-guerres : la disparition progressive des architectes départementaux est consécutive de la généralisation du concours. Ce que fait remarquer Daniel Le Couédic pour le début des années vingt vaut tout autant pour les années cinquante : « *Les hommes se succédaient, le métier évoluait sous la double influence des idéologies et des techniques, le rôle social de l'architecte s'en trouvait transformé [...]. L'érudition propre à cette profession l'avait autrefois nimbée, or elle s'estompait ou ne faisait plus florès*³²⁹. » La reconstruction des villes sinistrées est une affaire de « spécialistes », recrutés nationalement par un M.R.U autocratique ; les appels d'offres et les concours des nouveaux palais privilégient certes l'académisme, mais les pouvoirs publics veulent des prix de Rome, non plus de simples D.P.L.G. L'architecture publique édilitaire s'en trouve vivifiée, d'autant plus que la forte demande des Trente Glorieuses stimule la concurrence entre les agences.

II.3.2.2 Le nouveau visage de la commande

Jusqu'au début des années soixante-dix, la commande publique régionale reste encore dominée par quelques figures emblématiques. Mais elle relève surtout d'une culture d'agence fort éloignée des capacités départementales et de l'image du cabinet d'architecte du début du siècle, le plus souvent limité à l'architecte lui-même et à deux ou quatre employés tout au plus³³⁰. Dans le Morbihan, Yves Guillou (1915-2004) qui travaille d'abord comme ingénieur du Génie rural avant d'installer son agence à Vannes en 1947, dirige au plus fort de sa carrière un cabinet de trente collaborateurs³³¹. Dans une moindre mesure, Michel Morin (1928-inc.) également installé à Vannes depuis 1962,

³²⁸ En 1977, à l'issue du concours du nouvel hôtel du département qui voit le projet du nancéen Claude Gocłowski sélectionné, Yves Guillou sera choisi par le conseil général comme architecte d'opération. *Ibid.*, p. 44.

³²⁹ D. Le Couédic, *op. cit.*, 1999, p. 317.

³³⁰ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 126-127.

³³¹ D. Le Couédic, « Yves Guillou, architecte d'une nouvelle Bretagne », *Bulletin de liaison des Archives modernes d'architecture de Bretagne*, n° 12, juin 2004, p. 3-12.

oriente son activité dans la construction de bâtiments administratifs et de services, même si celle-ci est largement dominée par les établissements hospitaliers. Certains de ses projets sont menés en collaboration avec d'autres architectes, dont Robert Lamourec et Pierre Devinoy, de Paris³³². En Ille-et-Vilaine, Louis Arretche (1905-1991), qui intervient à plusieurs reprises à Rennes au titre d'architecte-urbaniste conseil, dirige une agence de 25 personnes, tandis que celle de Georges Maillols (1913-1998), figure éminente de l'immeuble de grande hauteur (I.G.H.), en compte une dizaine. Si, aux dires de ses collaborateurs, le personnage est attachant, il n'en est pas moins redouté : « *Il menait son monde à la baguette [...]. Exigeant, il imposait des rendus de concours lisibles par des profanes, avec une typographie claire, une simplification des traits et des ombres portés sur les plans*³³³. »

C'est pourtant dans un profond esprit de doute et de questionnement que s'ouvre la décennie soixante-dix en France : en mai 1968, les élèves de l'École des Beaux-Arts attirent l'attention du public en devenant un foyer actif de contestation. L'adoption de la motion du 15 mai arrête trois motifs d'opposition : la domination de la profession par le Conseil de l'Ordre et d'autres organismes corporatifs, l'immixtion dans la production architecturale des intérêts publics et privés, l'absence de pédagogie objective des contenus d'enseignement. Le décret du 6 décembre 1968 prend finalement acte de la disparition de la section *Architecture* de l'École des Beaux-Arts, et la création de cinq *unités pédagogiques d'architecture* à Paris, et de quatorze autres en province, en lieu et place des anciennes écoles régionales. Outre le renouvellement de l'enseignement, la réforme poursuit, à cause d'elle ou malgré elle, la réflexion engagée par l'École sur les rapports entre l'institution et l'architecte : « *Ce bouleversement ébranle définitivement un édifice académique qui avait connu son apogée au milieu du XIX^e siècle et était parvenu à survivre et même à prospérer, écrit Jacques Lucan. Il entre en résonance avec des inquiétudes quand au rôle et à la position sociale de l'architecture*³³⁴. » Ces inquiétudes sur le rôle, la place, la figure de l'architecture, qui ne sont plus assurés par « *la tenue et la*

³³² Arch. dép. du Morbihan, 111/J, fonds de l'architecte Michel Morin, 1951-1995.

³³³ C. Barbedet, « Le Rennes de l'architecte Maillols », *Ar Men*, n° 82, janv. 1997, p. 36.

³³⁴ J. Lucan, *Architecture en France (1940-2000). Histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, 2001, p. 199-200.

résistance de l'édifice institutionnel »³³⁵ sont pris très au sérieux par le pouvoir. Dès l'année suivante, le rapport Païra préconise une réforme de la profession³³⁶.

La loi sur l'architecte du 3 janvier 1977, adoptée en dépit de nombreux obstacles, constitue la clé de voûte du nouveau système de la commande. Parmi les diverses orientations données à la loi, celle-ci réaffirme l'intérêt public de « *la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine* »³³⁷. La notion de « garantie architecturale », développée depuis 1969, traduit aussi l'importance accordée par l'État aux « *formes architecturales qui marquent le pays pour des siècles* »³³⁸. Le principe de qualité afférente aux édifices publics construits par l'État et les collectivités locales implique une forme nouvelle de gestion administrative de la commande. La création des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E., association loi 1977), destinés à assurer des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, celle de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (M.I.Q.C.P.)³³⁹, impulsent une réflexion avec les administrations de l'État, les établissements publics et les sociétés nationales, sur la qualité architecturale des constructions publiques, qu'il s'agisse d'ouvrages neufs ou à réhabiliter. Ses travaux aboutissent à la mise en place d'un nouveau régime d'accès à la commande publique, par la voie des concours d'architecture.

Par ailleurs, ce n'est pas un hasard si, dès 1975, le débat sur la place et le rôle que l'architecture est appelée à jouer dans la société se cristallise autour de la question de la commande. Conséquence des chocs de 1973 et de 1979, la stagnation de l'économie pèse lourdement sur le milieu professionnel. La crise a notamment pour effet d'entraîner la fermeture des grandes agences et, comme le fait remarquer Gérard Monnier, d'effacer le rôle du patron, « *de ces notables de la profession dont l'entregent suffisait à renouveler le*

³³⁵ *Ibid.*, p. 200.

³³⁶ E. Lengereau, *L'État et l'architecture, 1958-1981. Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001, p. 167.

³³⁷ D'après l'art. 1 de la loi n° 7-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, disponible sur Légifrance [<http://www.legifrance.gouv.fr...Texte=20110510>] (consulté le 10 mai 2011).

³³⁸ R. Païra, *Propositions pour une réforme de la fonction d'architecte*, 12 juin 1969, cité par E. Lengereau, *op. cit.*, p. 167.

³³⁹ Créée par le décret n° 77-1167 du 20 octobre 1977. *Ibid.*, p. 326 et suiv.

*volume des affaires*³⁴⁰. » Le décret de 1972 introduit encore la notion de « contrat d'ingénierie », en vertu duquel les relations avec les équipes d'architectes chargées de la réalisation des projets sont beaucoup moins directes que par le passé. En 1985, la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (M.O.P.), en précisant les responsabilités de tous les décideurs de la construction publique, impose désormais au donneur d'ouvrage la production d'un programme, qui fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet. L'architecte doit en conséquence trouver sa juste place dans cette nouvelle logique de rationalité, où l'impératif d'exemplarité des constructions conditionne les conditions de travail. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les nombreuses publications et les recommandations émanant des nouveaux organismes créés par la loi de l'architecture, qui témoignent de l'intérêt des pouvoirs publics. Plus encore, elles tentent de donner naissance à de nouvelles pratiques, à l'heure où l'accès des architectes à la commande publique a été radicalement modifié.

³⁴⁰ G. Monnier dir., *L'architecture moderne en France*, t. 3. De la croissance à la compétition, 1967-1999, Paris, Picard, 2000, p. 78.

*
* *

De la monarchie de Juillet à la Reconstruction, le paysage de la commande n'a de cesse de se renouveler, et de la sorte, de réglementer et de stimuler une profession dont le rôle et la place n'ont pas fini d'évoluer. Nonobstant, l'image que renvoie la corporation, se présentant tantôt sous l'aspect d'un groupe cohérent culturellement, socialement et professionnellement, tantôt sous le coup d'une « déprofessionnalisation » ou d'une « mutation d'identité », prouve d'autant une faculté d'adaptation liée au capital symbolique attaché au titre. A mesure que s'opère la division des tâches propres à l'acte de construire, la mobilisation du groupe professionnel pour maintenir et faire valoir sa place est décrite sous le terme de « travail professionnel » entendu comme un regard sur les pratiques et renvoie à deux dimensions : à la fois travail de production du bâti architectural et travail de production d'une identité professionnelle. Cette construction *sociale* du travail permet, comme le fait remarquer Olivier Chadouin, d'« éviter le piège nominaliste qui consiste à vouloir caractériser et définir de manière stable la compétence ou l'identité de cette profession »³⁴¹. Le croisement des parcours professionnels des architectes bretons vient appuyer, dans le cadre strict de la commande publique, cette acception. L'héritage d'une formation articulée autant sur la théorie que la pratique, offre ainsi de maintenir et de faire perdurer un principe : celui de l'architecture comme art libéral, au sens de connaissance du vrai et non de seule contemplation du beau³⁴².

Il convient encore de considérer la rupture de 1968, cette remise en cause du système traditionnel de l'enseignement, des pratiques du métier et de la commande. Jean-Louis Violeau parle même d'une « nouvelle division du travail », l'ancienne séparant les questions fonctionnelles des questions formelles, et par conséquent, ne produisant pas d'*œuvres*³⁴³. Avec la voie du concours qui fait s'éteindre la spécialisation des formations dans des domaines tels que les équipements hospitaliers, le changement

³⁴¹ O. Chadouin, *Être architecte : Les Vertus de l'Indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin, 2006, p. 29.

³⁴² En l'occurrence, l'architecture est une science « qui doit être accompagnée d'une grande diversité d'études et de connaissances par le moyen desquelles elle juge de tous les ouvrages des autres arts qui lui appartiennent. Cette science s'acquiert par la Pratique et par la Théorie. » Vitruve, *De l'architecture. Les dix livres d'architecture*, cor. et trad. par C. Perrault, Paris, J.-B. Coignard, 1684, réimp. Liège, P. Mardaga, 1996, introd. du chap. 1, liv. 1, p. 2.

³⁴³ J.-L. Violeau, *Les architectes et mai 68*, Paris, Éditions Recherche, 2005, p. 413 et suiv.

est tangible : « *Au fil de l'avancement du projet, en même temps qu'il conçoit, l'architecte expérimente et éprouve les vertus de cette nouvelle procédure*³⁴⁴. » D'autre part, pour Gérard Monnier, la suppression du Prix de Rome et des fonctions d'architecte des Bâtiments civils et des Palais nationaux a pour effet d'anéantir « *la base de filière traditionnelle qui avait si longtemps permis la reproduction d'une élite qui monopolisait la commande publique* »³⁴⁵. L'abandon du système du conseil des Bâtiments civils a aussi pour résultat de renouveler et de diffuser, par l'intermédiaire de l'architecte-conseil dans les institutions publiques, l'innovation et les nouveaux critères dans la pratique de l'architecture publique. La mission traditionnelle de l'architecte perd ainsi de sa portée et de sa signification. Associant à la fois le principe républicain du mérite et le principe académique de la cooptation, la voie du concours se généralise et poursuit l'émergence d'une nouvelle élite professionnelle.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 414.

³⁴⁵ G. Monnier, *op. cit.*, p. 59.

Architecture et puissance

III. Généralité et pays d'États

La Bretagne présente, à l'orée de la Révolution, le visage d'une province archaïque, aux us et coutumes de laquelle l'administration versaillaise peine à faire face. Lorsque se réunissent les États Généraux du royaume, la Bretagne est perçue comme étant « *à la fois la province la plus autonome du royaume et celle qui a la réputation d'être la plus contestataire à l'égard de la centralisation monarchique et la plus engagée dans le combat antinobiliaire* »³⁴⁶. Seules quelques enclaves, d'où semble rayonner une élite négociante et éclairée, viennent appuyer l'exercice de l'administration royale par l'expression d'une architecture évocatrice. De fait, l'hégémonie idéologique des villes est favorisé par l'émiettement du reste de la province en quelque 1339 paroisses et 291 trêves³⁴⁷. Ces dernières servent d'entité de base à l'administration religieuse, civile et politique. Leur régime d'administration parfaitement cohérent et uniforme sur l'ensemble du territoire en facilite la gestion : la superposition des intérêts de la paroisse à ceux de la communauté villageoise n'implique pas de dissociation entre les fonctions civiles et religieuses. Les tentatives successives de réformes entreprises par les ministres de Louis XVI entre 1774 et 1788 ne remettront pas en cause son statut d'unité fiscale de référence. Du reste, le premier magistrat, c'est alors le recteur, l'unique mode de publicité, c'est le prône de la grand'messe. Il lit en chaire « *tous les actes publics, les mandements d'impôts, les ordonnances du pouvoir, les monitoires de l'autorité judiciaire, pour la recherche et la dénonciation des criminels* »³⁴⁸.

Si l'absolutisme du régime monarchique a pu inspirer une commande publique de prestige aux XVII^e et XVIII^e siècles, le centralisme que fait peser le pouvoir royal sur la province pose la question de sa représentation en Bretagne. Comme l'a relevé Tocqueville : « *Le gouvernement a la main dans toutes les affaires des villes, dans les moindres comme dans les plus grandes. On le consulte sur tout et il a un avis décidé sur*

³⁴⁶ J.-J. Monnier, J.-C. Cassard, *Toute l'Histoire de Bretagne, des origines à la fin du XX^e siècle*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, p. 409.

³⁴⁷ J.-B. Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, 1778-1780, nouv. éd., A. Marteville et P. Varin, Rennes, Molliex libraire-éditeur, 1843, t. 1, p. 7.

³⁴⁸ A. Le Moyne de la Borderie, *Histoire de la Bretagne*, Rennes / Paris, 1896-1914, réimp. Mayenne-Spézet, Éditions régionale de l'Ouest / Coop Breizh, 1998, t. 5, p. 576-581.

*tout*³⁴⁹ [...]. » Dans ces conditions, comment se présentent les conditions d'exercice des institutions bretonnes avant 1789 ? Quel est l'état de la commande publique et quels sont ses mécanismes ? Enfin, quels *artefacts* fabriquent le rayonnement culturel du centre vers la périphérie ?

Il convient dès lors de distinguer les villes disposant d'un corps délibérant et d'un règlement, au nombre de quarante-deux, des simples paroisses seulement pourvues d'une assemblée appelée « général ». La scène urbaine constitue l'espace privilégié de l'expression esthétique du pouvoir royal ; parce qu'elle concentre l'essentiel des chantiers importants au XVIII^e siècle, la ville exerce un monopole idéologique sur le « plat pays » (1). D'un autre côté, l'insuffisance du système fiscal, le poids des charges obligatoires et le contrôle étroit de l'intendance maintiennent la grande majorité des communautés de ville dans un état précaire d'équipement (2). Subséquemment, c'est tout l'appareil de l'État qui dépend entièrement de la capacité de l'autorité locale pour se loger convenablement, les communautés étant tenues d'y pourvoir. A ce titre, l'état matériel de la justice d'Ancien Régime résume à lui seul une situation coutumière d'insuffisance (3).

³⁴⁹ Cité par A. Chandernagor, *Les maires en France, XIX^e-XX^e siècle. Histoire et sociologie d'une fonction*, Paris, Fayard, 1993, p. 12.

III.1 Le monopole idéologique des villes

La suprématie des villes en matière de diffusion des modèles d'architecture est incontestable sous l'Ancien Régime. De fait, le XVIII^e siècle marque une rupture profonde dans la conception médiévale de la cité. En effet, celle-ci n'est plus définie par rapport à ses privilèges et à son histoire, mais par sa densité démographique, comme en témoigne l'intérêt de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Jean-Baptiste Ogée (1728-1789) lors de son voyage dans la province à la fin du siècle³⁵⁰. A ce titre, les principales villes du duché, parmi lesquelles se distinguent plus spécialement Rennes et Nantes, déterminent la géographie politique des diocèses et les rapports de pouvoirs (1). Cette donnée essentielle de la structure des villes, qui préfigure les choix futurs du maillage administratif révolutionnaire, est intimement liée à la dimension symbolique des villes. Sièges et lieux d'expression du pouvoir, elles participent à affermir l'autorité royale par la construction d'édifices civils à l'architecture *parlante* ; relais du rayonnement culturel de la capitale, elles dominent la production des modèles dans l'arrière-pays (2).

III.1.1 La géographie du pouvoir au XVIII^e siècle

Le traité de Paris du 10 février 1764 mettant fin à la guerre de Sept Ans est largement évoqué pour dater en France le rétablissement d'une période faste pour l'architecture comme pour l'embellissement des villes³⁵¹. En Bretagne, Rennes d'abord, par son statut de ville parlementaire, s'impose comme le relais incontestable de la culture française dans la province depuis la première moitié du XVIII^e siècle. En effet, le grand incendie de 1720 a fait considérablement évoluer la physionomie de la ville. En 1752, l'ingénieur-géomètre et géographe Étienne Mignot de Montigny (1714-1782) rapporte dans ses mémoires : « *Cette ville riche et peuplée est une des plus jolies capitales que nous ayons dans nos provinces. Ses nouveaux quartiers, bien percés, bien bâtis, sont embellis par deux grandes places dont les façades régulières sont presque entièrement*

³⁵⁰ F. de Dainville, « Grandeur et population des villes au XVIII^e siècle », *Population*, n° 13, 1958, p. 459-480.

³⁵¹ Voir, sur le sujet : M. K. Deming, « Une capitale et des ports. Embellissement et planification urbaine à la fin de l'Ancien Régime », in *Les architectes de la Liberté, 1789-1799*, Paris, Ministère de la Culture / École Nationale des Beaux-Arts, 1989, p. 51 et suiv.

achevées »³⁵². Assurément, la ville nouvelle dessinée par Jacques V Gabriel (1667-1742), premier architecte du roi, sert magistralement la mise en scène de la monarchie, aussi bien sur la place Royale (ill. 17), fermée au nord par le palais du Parlement, que sur la place Neuve (ill. 20), dotée de l'hôtel construit de 1734 à 1743 pour loger la communauté de ville et le présidial.

Du reste, l'aristocratie et la bourgeoisie d'affaires se construisent de luxueux hôtels. La rue de la Monnaie, qui se trouve être un tronçon de la route Paris-Brest, en concentre un certain nombre. L'hôtel des Monnaies (6, rue de la Monnaie), reconstruit partiellement entre 1728 et 1732 et son immédiat voisin, l'hôtel du Boishamon (4, rue de la Monnaie), résidence du directeur, témoignent du goût parisien qui s'impose à Rennes³⁵³. La première moitié du XVIII^e siècle donne véritablement corps au statut privilégié de la ville, épice de la formidable activité engendrée par la présence du Parlement. Comme le fait remarquer Claude Nières : « *Non seulement cette ville se trouvait à la tête de toutes les juridictions royales en Bretagne, mais encore s'y jugeaient les causes seigneuriales soit directement au Criminel, soit indirectement après que les Présidiaux fussent intervenus* »³⁵⁴. Ville de « robins »³⁵⁵, on y dénombre, pour sa seule population judiciaire, 300 officiers, 200 avocats, dont 90 à la cour, 250 procureurs, plusieurs centaines d'huissiers, de sergents, de notaires-officiers de juridictions seigneuriales. Ils forment ainsi une nébuleuse complexe et drainent une intense activité de logeurs, d'hôteliers, de marchands, de blanchisseuses et de perruquiers, de domestiques et de laquais, de loueurs de voitures, d'huissiers, de sergents, etc. Face à une telle densité de population, seule Nantes est en mesure de rivaliser avec Rennes.

Comptant parmi l'un des premiers ports d'Europe par son commerce colonial et place financière incontestable, Nantes est dominée par de grandes familles qui ont fait fortune dans le négoce, avides d'asseoir leur prestige sur la ville. Cette combinaison favorise en outre la spéculation foncière, dont l'île Feydeau (1721-1789) ou le quartier

³⁵² Cité par C. Nières, *La reconstruction d'une ville au XVIII^e siècle, Rennes 1720-1760*, Paris, C. Klincksieck, 1972, p. 315.

³⁵³ J.-Y. Veillard, A. Croix dir., *Dictionnaire du patrimoine rennais*, Rennes, Apogée, 2004, p. 307-309.

³⁵⁴ C. Nières, *Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 414-415.

³⁵⁵ J. Meyer dir., *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972, p. 248-251.

Graslin (1777-1788) sont les exemples éloquents. Commencée trop tard pour qu'elle puisse être achevée avant les soubresauts révolutionnaires, la Bourse de Mathurin Crucy (1749-1826), architecte du théâtre Graslin et de la place Royale (1788), confirme également le tournant néo-classique radical que l'architecte impose à la ville et le goût moderne d'une élite à l'avant-garde des idées (ill. 24-25). Particulièrement, la nouvelle Chambre des comptes (ill. 23) reflète l'importance de la bourgeoisie capitaliste qui a su prendre, avec celle de Bordeaux, la première place sur la façade Atlantique³⁵⁶.

Survivance de l'époque ducal, la Chambre des comptes s'est installée officiellement à Nantes en 1495, par un mandement d'Anne de Bretagne. Chargée de la comptabilité publique de la province, elle juge les différends entre les particuliers et reçoit les comptes des miseurs, chargés de la gestion des finances urbaines. Les déplacements qu'occasionnent ces obligations régulières font ainsi converger à Nantes un flux continu de comptables, de régisseurs, de miseurs et de receveurs, contribuant à confirmer la position éminente de la ville. De fait, les privilèges attachés aux membres de la chambre en font un foyer de charges anoblissantes : d'après Gaëtan d'Aviau de Ternay, 79 familles ont été anoblies grâce à leur appartenance à cette institution³⁵⁷. En outre, les présidents et les procureurs généraux viennent des plus anciennes maisons bretonnes. Le prestige d'une telle institution provinciale oblige à déployer pour elle un lustre tout aussi solennel que le palais du Parlement à Rennes : en 1781, elle rentre tout juste en possession d'un édifice flambant neuf, qu'on aura tout de même mis vingt ans à construire³⁵⁸.

A la suite de Rennes et de Nantes, des villes d'importance secondaire se lancent également dans de grands chantiers d'équipements. A Auray, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Jean Detaille de Keroyant (1758 av.-1785 ap.) livre un hôtel de ville (1776-1782) qui s'inspire plus des hôtels particuliers que se font construire les armateurs

³⁵⁶ A. Wismes (de), *Les grandes heures de Nantes*, Paris, Perrin, 1992, p. 7.

³⁵⁷ G. Aviau de Ternay, « Noblesse et Chambre des comptes de Bretagne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 108, n° 4, 2001, p. 59-79.

³⁵⁸ Le président de la chambre H.-F. de Becdelièvre décide de sa reconstruction en 1750, mais la première pierre n'est finalement posée que le 6 septembre 1763 par le duc d'Aiguillon, gouverneur de la ville. Le chantier sera interrompu de 1769 à 1774. A. Durand, *La Chambre des comptes de Nantes, de la duchesse Anne... au département de Loire-Inférieure*, Nantes, Conseil général de Loire-Atlantique, 1976, p. 67 et suiv.

nantais sur le quai de la Fosse que de l'hôtel de Gabriel à Rennes (annexe 1). L'éclat du tuffeau de Taillebourg y tranche singulièrement avec l'austérité de la place médiévale qui lui sert d'écrin, et seul le beffroi à double étage précise la vocation de l'édifice. Le même architecte intervient à Lorient, où il construit la *Comédie*, salle de presque 800 places, sur le cours de la Bove³⁵⁹ (1779-1780) (ill. 27). Un peu lourdement, la façade s'inspire du Temple du Change à Lyon remanié par Jacques-Germain Soufflot (1713-1780) entre 1747 et 1750. Elle est composée d'un rez-de-chaussée à cinq arcades, précédée d'un large perron et surmontée d'un étage noble et d'un attique³⁶⁰. Une large corniche, ornée de balustres, de vases et de trophées, règne sur le tout. A Brest encore, Antoine Choquet de Lindu (1712-1790), ingénieur de la Marine et architecte, profite des grands incendies de 1742 et de 1744 pour réorganiser l'arsenal. Il y construit notamment le baigne (1749-1752), tandis que Gabriel Dumont (1720-1791) construit le théâtre (1766), dans un style léger proche de Nicolas Potain (1723-1790) (ill. 26).

Ces grandes réalisations témoignent du *satisfecit* de la bourgeoisie d'affaires qui, après s'être bâtie des fortunes colossales grâce au commerce maritime et à l'équipement de la Royale, s'enquiert de l'« embellissement » de sa ville à coup de capitaux et d'actions. Aussi n'est-il pas surprenant de considérer que l'hégémonie de ce mécénat public dépend avant tout de personnalités montantes qui ont su tirer parti de leur réseau intime et de leur clientèle d'affaires, pour s'élever au rang de bienfaiteur public. Tels sont les cas, pour ne citer que les plus connus, à Nantes de Jean-Joseph Graslin³⁶¹ (receveur général des Fermes du roi de 1759 à 1790), ou à Lorient de François Jean-Marie Esnoul Deschâteles (maire de 1774 à 1789). Pour autant, le rayonnement culturel des villes n'est pas destiné à se restreindre aux enceintes urbaines. La force d'attraction de leur architecture, de leur ordonnance, du goût qui s'y développe, entretenue par les flux de circulation et une activité artistique même réduite, domine l'arrière-pays. Elle agit sur les mentalités comme autant de facteurs d'influence lorsque se déterminent les choix de construction.

³⁵⁹ J.-L. Debauxe, *Théâtre et spectacles à Lorient au XVIII^e siècle*, Paris, chez l'auteur, 1966, p. 27 et suiv.

³⁶⁰ H.-F. Buffet, « Les monuments du XVIII^e siècle à Lorient », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 28, 1948, p. 123-141.

³⁶¹ Voir, sur le sujet : P. Le Pichon, A. Orain, *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Le temps des Lumières à Nantes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

III.1.2 La ville, source d'inspiration

L'effervescence artistique qui règne dans ces relais de la culture parisienne ne laisse pas indifférentes les villes moyennes de l'intérieur breton, enrichies par le commerce des draps et les flux du négoce. A Guingamp, le sénéchal et subdélégué de l'intendance Charles Durand, sieur de Rabeault, convainc la communauté de remplacer l'ancien auditoire par une construction plus en accord avec l'importance de la ville³⁶² (annexe 1). Le chantier, commencé le 11 avril 1761 d'après les plans de Jacques-François Anfray (1752 av.-1783 ap.), ingénieur des Ponts et Chaussées de Guingamp, sur la base de 25 690 livres, est pourtant interrompu dès 1764, faute de d'argent³⁶³. La façade principale, donnant sur la place du Martray, devait reprendre les mêmes principes qui avaient conduit celle de la Chambre des comptes, à Nantes : l'avant-corps, sommé d'un fronton, devait recevoir latéralement des ailes à quatre travées, destinées l'une à la chambre du conseil de l'auditoire, l'autre à la communauté de ville. Initialement prévu à rez-de-chaussée unique, l'édifice est rehaussé d'un étage en cours de chantier ; les baies sont ornées de balustrades en fer forgé et l'ensemble est couvert d'un toit surbaissé³⁶⁴. Seuls, finalement, l'avant-corps central et l'une des deux ailes seront réalisés.

L'inachèvement du projet de Guingamp montre tout autant l'aspiration des villes moyennes à disposer d'édifices à leur mesure, que leur inexpérience. D'autant que la dépense n'est d'aucune mesure avec les recettes et les charges de la municipalité : à titre de comparaison, le budget de la ville en 1778 est de 11 026,11 livres, cependant que les

³⁶² Les séances de la communauté de ville se tenaient auparavant dans la chapelle Saint-Jacques, puis dans la chambre de la tour des cloches. M.-S. Ropartz, *Guingamp : études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne*, Rennes, Alréa, 1982, t. 1, p. 278-279.

³⁶³ P. Henri, « Une histoire d'urbanisme : Guingamp au XVIII^e siècle », *Bulletin des amis du patrimoine de Guingamp*, n° 7, 1989, p. 15-20.

³⁶⁴ L'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées et des travaux publics de l'arrondissement de l'ouest du département des Côtes-du-Nord en dresse l'état détaillé à l'administration centrale, le 14 fructidor an VIII : « La façade de ce bâtiment située au bas de la place du centre de cette commune, est toute construite en pierre de taille, ornée de pilastres à ses extrémités, et d'un portail, avec pareils pilastres de l'ordre dorique, formant avant corps, à refends, ainsi que les dits pilastres, le tout couronné d'une architrave de l'ordre ionique, et surmonté d'un fronton triangulaire, avec bossage destiné à recevoir tel ornement que l'on jugera convenable. En avant de ce portail, est un perron, auquel on communique de la rue, par deux escaliers garnis extérieurement ainsi que le perron d'une rampe en sus. » Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/38, palais de justice de Guingamp, an VIII-1936.

charges s'élèvent à 8 746,17 livres³⁶⁵. Il aurait fallu, comme à Rennes et à Nantes, l'aide du roi. Parfois, c'est un seigneur qui stimule, souvent à des fins personnelles, la construction de tel hôtel urbain. En 1753, Quintin, petite ville drapière de l'arrière-pays briochin, décide de relever son hôtel de ville qui date pour l'essentiel du XV^e siècle³⁶⁶ (annexe 1). Alors que le choix de la municipalité incline en faveur du projet modeste de l'ingénieur du roi Gabriel-Joseph Loiseleur (1752 av.-1772 ap.), le duc de Lorges, Guy-Louis de Durfort, pressé de s'affirmer en mécène local, sollicite de Jean Perroud (1758 av.-1785 ap.), ingénieur des Ponts et Chaussées à Saint-Brieuc, les plans d'un édifice plus en accord avec l'idée monumentale qu'il se fait du bâtiment.

S'inspirant de l'hôtel de ville de Gabriel à Rennes, ce dernier dessine un corps central en retrait de trois travées, flanqué de part et d'autre d'ailes en retour d'équerre à travée unique. Tandis que le rez-de-chaussée est composé d'arcades à bossages, les baies en plein cintre du premier étage sont ornées d'une élégante frise à la grecque ; l'attique est surmonté d'une lourde corniche, puis de toits mansardés. Pilastres cannelés, mascarons, fronton, beffroi et cadran solaire confèrent au décor de la façade une pompe urbaine qui dut certes plaire aux édiles, mais qui s'avère hors de proportion avec les ressources municipales. De plus, le duc de Lorges entend y retrouver le logement dont il dispose dans l'ancienne maison commune et dont le plan de Loiseleur fait l'économie, mais auquel tout le second étage du projet de Perroud est au contraire destiné. Pour obtenir l'approbation communale, le duc va même jusqu'à promettre au maire, qu'il avait lui-même placé, l'appartement en question. Nonobstant, l'intendant Cardin-François Le Bret de Selles, seul juge et maître des finances de la ville, écarte le projet, jugeant avec raison la communauté incapable de solder la somme de 42 518 livres portée au devis.

Force est de constater que les architectes et les ingénieurs n'hésitent pas à puiser dans la grammaire d'un Gabriel ou d'un Ceineray les formes de l'architecture civile,

³⁶⁵ Cité par H. Le Goff, *Les riches heures de Guingamp des origines à nos jours*, Guingamp, Éditions de la Plomée, 2004, p. 484.

³⁶⁶ H. Le Noir de Tournemine, *Aperçu de l'histoire de Quintin et ses environs*, Paris, Office d'édition du livre d'histoire, 1997, p. 44-46. Voir également : P. Liévaux, « Les architectes du roi et l'architecture communale des villes atlantiques », in H. Rousteau-Chambon dir., *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque de Nantes, 26-28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004, p. 181-182 et 185-186.

faisant peu cas des contextes locaux. Du reste, la dissociation entre l'administration proprement dite et le logement particulier est loin d'être acquise. L'édifice public n'a pas encore vocation à être indivisible : l'enchevêtrement des bureaux, des appartements et des communs dans les palais du pouvoir est encore chose courante, même si l'autorité tente de rationaliser. Les communautés de villes ont en charge le logement d'un bon nombre de magistrats et de gens du roi, des princes et des évêques, ce qui grève lourdement leur budget. A Nantes, l'hôtel de ville est meublé pour recevoir le logement du maire en exercice, de l'intendant de la province et du procureur du roi-syndic ; certains personnels de la ville ont également droit de résidence, comme le concierge et le trompette. Ces appartements impliquent la présence de cuisines, de communs et de remises, auxquels s'ajoutent les bureaux³⁶⁷. A Rennes, Marteville dresse dans le dictionnaire révisé l'état très détaillé de l'encombrement et de l'intromission constante des civils dans l'hôtel de ville de Gabriel, en 1768. Parmi les bénéficiaires les plus inattendus, un fontainier occupe une petite chambre basse donnant sur la rue de Pesé (de l'Horloge). Sa présence se justifie alors par la surveillance du réservoir logé dans la tour du beffroi, censé alimenter une fontaine publique qui ne verra jamais le jour³⁶⁸.

L'obligation faite aux communautés de loger les gens du roi et leur propre personnel aboutit à des situations d'abus de toute espèce. A Rennes, le maire jouit d'un appartement au deuxième étage de l'hôtel de ville. Ne l'occupant pas, son destinataire légitime décide de le louer au sénéchal de Rennes, qui bientôt le considère comme sa propriété, et cesse d'en payer le loyer. En 1786, la ville profite de l'infortune du président des États, Louis-Bruno de Boisgelin de Cucé, qui ne trouve à se loger dans la capitale : la municipalité lui propose le logement de la mairie et le sénéchal doit bien déloger. Mais à tout stratagème son revers : en 1788, le président n'attend pas qu'on le lui offre et réclame le logement ! A Brest, l'hôtel Chapizeau, qui sert d'hôtel de communauté, est également la résidence principale de M. de Balleroy, qui y dispose de cinq pièces et de huit lits³⁶⁹. Naturellement, les dépenses d'ameublement sont laissées à la discrétion de la municipalité, ce qui n'est pas sans provoquer maints incidents. Alors que la venue du duc d'Aiguillon, commandant en chef de Bretagne, est annoncée pour le

³⁶⁷ Dugast-Matifeux, *Nantes ancien et le pays Nantais*, Nantes, A.-L. Morel, 1879, p. 399-401.

³⁶⁸ J.-B. Ogée, *op. cit.*, article Rennes, § 8, « Propriétés municipales », t. 2, p. 543-545.

³⁶⁹ M. Bernard, *La municipalité de Brest de 1750 à 1790*, Paris, Champion, 1915, p. 236.

4 août 1766, l'appartement qui lui est destiné est toujours occupé le 2 par Charles-Marie Féburier, ancien maire de Brest ayant cessé ses fonctions depuis le 31 mai ! Dans le but de condamner les abus, l'intendant édite une ordonnance interdisant de loger qui que ce soit dans ces appartements sans sa permission ou celle du duc d'Aiguillon ; le renouvellement de la semonce en 1770 n'augure pas de son application rigoureuse.

Somme toute, si les élites des villes moyennes tentent de reproduire les modèles urbains, rares sont celles qui s'engagent dans des dépenses dispendieuses de construction. Au demeurant, seules trois des quarante-deux municipalités de ville que compte la Bretagne se font construire des hôtels de ville au XVIII^e siècle³⁷⁰. Sous l'Ancien Régime, la modicité des lieux de pouvoir prévaut donc largement. De toute manière, Versailles exerce un contrôle étroit des dépenses communautaires : « *Les villes, écrit Tocqueville, ne peuvent ni établir un octroi, ni lever une contribution, ni hypothéquer, ni vendre, ni plaider, ni affermer leurs biens, ni les administrer, ni faire emploi de l'excédent de leurs recettes, sans qu'il intervienne un arrêt du Conseil [du roi] sur le rapport de l'intendant. Tous leurs travaux son exécutés sur des plans et d'après des devis que le Conseil a approuvés par arrêt. C'est devant l'intendant ou ses subdélégués qu'on les adjuge, et c'est d'ordinaire l'ingénieur ou l'architecte de l'État qui les conduit [...]*³⁷¹. »

*

Le XVIII^e siècle breton est, pour reprendre l'expression d'Alain Croix, celui du « règne des villes ». De la révolte des Bonnets rouges en 1675 à la Chouannerie, il y a une continuité, celle de la concentration de la richesse et de l'innovation dans les villes, au dépens de campagnes anémiées³⁷². Les grands chantiers urbains introduisent en effet de nouvelles représentations du pouvoir, dont les normes d'architecture correspondent à un remodelage de l'espace : « *La ville ne s'ordonne plus autour de l'église, édifice fondamental qui symbolisait et réunissait la communauté, mais autour de monuments*

³⁷⁰ Il s'agit de l'hôtel de ville et du présidial de la sénéchaussée de Rennes, construit de 1734 à 1743 par Jacques V Gabriel (1667-1742), premier architecte du roi ; l'hôtel de ville, auditoire et halle d'Auray, construit de 1776 à 1782 par l'ingénieur Jean Detaille de Keroyant ; enfin, quoiqu'inachevé, l'hôtel de ville et auditoire de Guingamp, de 1761 à 1764, par l'ingénieur Jacques-François Anfray.

³⁷¹ Cité par A. Chandernagor, *op. cit.*, p. 12.

³⁷² A. Croix, *La Bretagne, entre histoire et identité*, Paris, Découvertes Gallimard, 2008, coll. Histoire, p. 57.

*civils, qui n'ont plus cette polyvalence et dont le choix à lui seul est donc une définition*³⁷³. » Si la fin de l'Ancien Régime n'est plus guère marquée par des constructions monumentales, s'est aussi parce que la représentation du pouvoir souverain s'est déplacée, comme le fait remarquer Mark. K. Deming, des « *qualités guerrières du monarque absolu* » aux « *vertus civiques et à la bienséance* »³⁷⁴. L'effervescence de la scène parisienne s'étend en province par l'aménagement de la façade maritime du royaume : en 1784, Brest obtient du roi le privilège de lui dédier une statue. Le projet de l'architecte parisien Claude Jallier de Savault (1740-1806) transforme la presqu'île dominant la rade, substituant au vieux château médiéval un enchaînement grandiose d'esplanades, de promenades et de places, à la façon de Nancy. On retrouve là une thématique propre aux places Louis XVI, qui prélude de beaucoup les futures places patriotiques. Qu'on ne s'y trompe pas cependant : le soin apporté à l'aménagement des villes et aux édifices publics se réduit à quelques enceintes. La grande majorité des villes et des villages se trouvent nettement à l'écart de cette émulation artistique. A plus d'un titre, la Bretagne fait preuve d'indigence dès lors qu'on exclut du compte les grandes métropoles.

III.2 La condition ingrate des communautés de ville

Limitées au nombre de quarante-deux depuis 1614³⁷⁵, les communautés de villes ne forment pas de grosses assemblées : elles sont constituées du maire, qui préside les séances, du procureur-syndic, du greffier, du ou des miseurs chargés de la tenue des comptes, et d'un nombre variable d'échevins³⁷⁶. Le nombre restreint de ces assemblées explique sans doute qu'à la fin du XVIII^e siècle, bien peu de communautés se soient dotées d'équipements dont la nécessité ne se fait pas immédiatement impérieuse. Qui

³⁷³ A. Mussat, *Arts et Cultures de Bretagne, un millénaire*, Paris, Berger-Levrault, 1979, p. 307.

³⁷⁴ M. K. Deming, *op. cit.*, p. 56 et suiv.

³⁷⁵ Ce nombre correspond aux quarante-deux villes ayant droit de députer aux États de Bretagne. Seules les villes constituées en communauté et percevant des deniers d'octroi, propres à financer la députation, peuvent jouir du privilège de représentation. Rennes, Nantes, Vannes, Saint-Malo et Morlaix ont la possibilité d'envoyer deux députés. Sur le sujet, voir : L. Carné (de), *L'administration des États de Bretagne de 1453 à 1790*, Paris, Durand & Lauriel, 1872 ; A. Rébillon, *Les États de Bretagne de 1661-1789. Leur organisation, l'évolution de leurs pouvoirs, leur administration financière*, Paris / Rennes, Picard / Plihon, 1932.

³⁷⁶ A. Dupuy, *L'administration municipale en Bretagne au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 1891, p. 14 et suiv.

plus est, l'absence d'uniformité relative à la composition de leurs statuts en complique encore l'exercice régulier (1). Pour autant, le principal facteur déterminant la construction publique étant celui de la libre disposition de ressources, les municipalités sont dès lors confrontées au problème de l'anémie de leurs revenus patrimoniaux et à l'indifférence des pouvoirs traditionnels (2).

III.2.1 Une situation matérielle complexe et irrégulière

A l'échelle de la province, la condition matérielle des administrations varie d'une situation à l'autre. Ainsi, à Fougères, le corps de ville loge dans un hôtel reconstruit au XVI^e siècle près de l'église Saint-Léonard, dans la ville haute ; la salle de la communauté, au premier étage, est ornée d'une grande cheminée en granit et de stalles en bois inamovibles³⁷⁷ (annexe 1). A Vannes, la municipalité s'est installée dans l'ancien logis de la Chambre des comptes, que lui a cédé le roi en 1558 (annexe 1). Situé en bordure de la basse cour du château de l'Herminie, le bâtiment présente une façade irrégulière, reconnaissable seulement par son escalier extérieur à double volée et à son beffroi surélevé en 1686³⁷⁸. Condamnée par le Parlement à fournir un auditoire, une chambre du conseil et des prisons, la communauté de ville de Saint-Brieuc achète en 1609 le manoir de la Grange aux héritiers Damar, pour la somme de 7 800 livres. Elle y annexe par la suite deux maisons contigües, afin d'y loger le gouverneur et l'administration civile³⁷⁹. A Morlaix, Auguste-Étienne Mayer (1805-1890), peintre brestois et professeur de dessin à l'École navale, a laissé une gravure de l'ancien hôtel de ville, sans doute peu avant sa démolition en 1835³⁸⁰ (annexe 1). Construit en 1610 par le comte Pierre de Boiséon sur le confluent du Jourlot et du Queffleuth, il se compose d'un corps principal à étage et mansardes sommé d'un clocheton, avec en retour d'aile deux dépendances formant la cour. Pour tout ornement, la porte principale est accolée de pilastres

³⁷⁷ P. Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire, archéologie, monuments*, Rennes, J. Larcher, 1928, réimp. Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1994, t. 2, p. 60.

³⁷⁸ A. Lallemand, « Vannes, Le beffroi et l'hôtel de ville », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 4, 1860, p. 1-4.

³⁷⁹ J. Lamare, *Histoire de la ville de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, Imprimerie Guyon, 1884, Marseille, Laffitte reprints, 1985, p. 101.

³⁸⁰ *Hôtel de ville à Morlaix*, dessin, Auguste-Étienne-François Mayer, Bibliothèque nationale de France / Gallica [<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b7741620t#>] (consulté le 13 janvier 2010).

corinthiens supportant un fronton surbaissé ; une corniche à modillons sculptés court tout autour du bâtiment.

Bien plus commodément est logée la communauté de ville de Nantes : après avoir été domiciliée à la Maison des Engins, place du Bouffay, elle acquiert en 1578 l'hôtel de Derval, modeste manoir gothique construit au XV^e siècle³⁸¹ (annexe 1). Les derniers grands remaniements datent du mandat de Claude Cornulier, maire de 1605 à 1607, qui avait chargé Élie Remigereau (1596 av.-1606 ap.) d'élever une galerie à arcades formant façade, avec retour d'aile, le tout rythmé de pilastres à la mode antique. En 1648, Jacques Malherbe (1643 av.-1653 ap.), architecte de l'hôtel de Dronges (v. 1653), ferme l'avant-cour d'un portail monumental orné des statues des souverains, mais celui-ci est délabré à la veille de la Révolution³⁸². Sur la façade arrière du bâtiment, Jacques V Gabriel a tracé un jardin à la française en 1728, et l'hôtel voisin est affermé par la ville depuis 1766 pour le compte du sénéchal Mathurin Bellabre, ancien maire de Nantes. A Brest, la municipalité possède son hôtel, rue des Jésuites, en face du séminaire. Acquis en 1757 des héritiers Chapizeau pour 26 000 livres, l'hôtel, réputé être l'une des plus belles maisons de Brest à cette époque, n'en est pas moins devenue exigüe dès 1775 et les magistrats projettent la construction d'un nouvel édifice sur le terrain du petit Couvent, en face du Champ-de-Bataille³⁸³.

En fait, le cas le plus récurrent est celui du local concédé temporairement et gratuitement par l'autorité seigneuriale, épiscopale ou régulière de la ville à l'assemblée des notables, ce qui n'est pas sans provoquer de nombreuses gênes dans la gestion des affaires courantes. Les communautés religieuses sont régulièrement sollicitées car les maisons conventuelles représentent, depuis la Réforme, la part la plus importante des équipements urbains en Bretagne. Ainsi, à Quimper, la communauté de ville se réunit dans la chapelle du Géodet, tandis qu'à Dinan, l'étroitesse, l'inconfort et l'humidité de la tour de l'horloge, construite sous le règne du duc François II, lieu habituel des réunions de la communauté, obligent quotidiennement les magistrats à se réunir dans la salle

³⁸¹ Ange Guépin et Étienne Bonamy datent l'achat de l'hôtel en 1575, pour 4 430 écus d'or. A. Guépin, E. Bonamy, *op. cit.*, p. 66-69, p. 80-81. Voir aussi : Dugast-Matifeux, *op. cit.*, p. 399-401.

³⁸² Il est définitivement détruit en 1793. *Ibid.*

³⁸³ M. Bernard, *op. cit.*, p. 234-241.

capitulaire du couvent des Jacobins (annexe 1)³⁸⁴. A Hennebont, c'est aux Carmes que les magistrats et le sénéchal se rassemblent³⁸⁵. A Nantes, peu avant et pendant la construction du nouveau palais, la Chambre des comptes de Bretagne loge dans le couvent des Cordeliers³⁸⁶. A Redon, c'est dans le logis abbatial vétuste, cédé en 1761 par l'abbé commanditaire Henri Desnos, que loge l'administration municipale. En mai 1765, le chapitre de Saint-Sauveur offre de participer à sa réparation en échange de l'occupation gratuite du premier étage ; le second étage, ouvrant sur le rempart, serait occupé par le corps de ville, tandis que le rez-de-chaussée et les mansardes seraient loués afin d'aider à l'entretien de l'édifice. Les travaux sont achevés en 1769³⁸⁷. L'ancienne halle-auditoire, ainsi que les terrains adjacents, sont cédés à la ville en 1770. Ailleurs, ce sont les fortifications rendues inutiles depuis 1532 qui sont habitées, comme à Montfort-sur-Meu³⁸⁸. On loue encore des immeubles à des particuliers, à Port-Louis³⁸⁹ et à Ploërmel³⁹⁰.

Le cas de la communauté de ville de Saint-Malo est caractéristique de l'instabilité dont souffre régulièrement l'institution municipale. Très tôt l'*hostel de l'abbaye Saint-Jean* semble avoir été le siège privilégié de la communauté de ville ; cependant, la ville n'en est pas propriétaire et paie un loyer. C'est certainement ce qui conduit les officiers municipaux à trouver un local plus approprié. Dès 1513, la communauté siège dans un cabaret du quartier, puis déménage près du bastion de Hollande, à l'emplacement du

³⁸⁴ J.-Y. Riaux précise : « *La mairie, il est vrai, n'avait cessé de se promener à travers la ville. Pendant plus de deux siècles, elle a élu domicile dans la tour de l'Horloge. Les délibérations y sont prises dans un local au second étage. Les archives y moisissent. Les conseillers y gèlent. La cheminée se révèle inutilisable.* » J.-Y. Riaux, *Dinan et son pays*, Dinan, Éditions des Templiers, 1989, p. 112.

³⁸⁵ C. Nières, *op. cit.*, 2004, p. 239.

³⁸⁶ Dugast-Matifeux, *op. cit.*, p. 404.

³⁸⁷ Restauré en 1848 par Léonce Couëtoux, l'édifice sera remplacé par l'hôtel de ville actuel en 1908. P. Jausion, *Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, Redon, M^{lles} Thorel Libraires, 1864, p. 204-206 ; P. Dieudonné dir., Ph. Bonnet, D. Le Couédic, *Bretagne, XX^e siècle, un siècle d'architectures*, Rennes / Saint-Brieuc, Terre de Brume / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2001, p. 30-31.

³⁸⁸ Depuis 1682, la municipalité possède la jouissance d'une salle située au premier étage de la tour, dite Saint-Nicolas, vestige des fortifications du XIV^e siècle. Elle sera démolie en 1897. C. Nières, *op. cit.*, 2004, p. 239.

³⁸⁹ Les échevins se contentent jusqu'en 1774 de la salle haute de la sacristie, avant d'aller chez M^{lle} Beard des Fontaines, puis en 1783 au n° 9 de la rue de la Citadelle. « Notre communauté de ville, la mairie de Port-Louis », *Chroniques Port-Louisiennes*, n° 19, 2001.

³⁹⁰ La communauté de ville est établie dans une maison particulière qu'elle a acquise en 1778, située au nord de la Place d'Armes, tandis que l'auditoire de justice se trouve au nord des halles, près la place du Martray. Marquis de Bellevüe, *Ploërmel, ville et sénéchaussée*, réimp. Paris, Le Livre d'histoire, 2003, p. 237.

futur hôtel-Dieu. En 1573, le roi offre aux malouins une maison de ville, mais ceux-ci refusent en arguant « *qu'ils en ont déjà une* »³⁹¹. La peste de 1583 les force à quitter les lieux et à reprendre un bail pour la grande salle de l'hôtel Saint-Jean. En 1607, la construction du nouvel hôtel-Dieu anéantit tout espoir de récupérer l'ancienne maison.

En fait, le corps de ville hésite constamment à entreprendre la construction d'un hôtel digne de ce nom. En 1670, la communauté de ville requiert du pouvoir royal l'autorisation de construire un immeuble³⁹². Le choix du terrain se porte sur le lieu dit *Grand Cimetière* ou *Cimetière du Dieu de Pitié* ; des travaux de nivellement sont entrepris et des plans sont dressés entre 1672 et 1676. Mais l'activité est bien vite interrompue et le corps de ville retourne dans ses anciens locaux, auxquels une délibération donne le titre d'*hostel de l'abbaye Saint-Jean* (1701-1724), puis d'*hostel de ville*. Entre 1736 et 1737, l'ingénieur du roi Siméon Garangeau (1647-1741) propose à la ville, à l'occasion des projets de quatrième accroissement, la construction d'un hôtel, sans plus de succès³⁹³. En 1754 pourtant, elle fait appel à l'architecte du roi Pierre Vigné de Vigny (1690-1772), collaborateur de Robert de Cotte (1656-1735), pour un nouveau projet ; mais elle abandonne bientôt cette idée, sans doute en raison du coût faramineux d'une telle construction. Finalement, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, elle quitte, définitivement cette fois, l'hôtel Saint-Jean pour un immeuble voisin, construit à neuf en 1754 par l'architecte Michel Marion (1697-1761). La municipalité n'en bougera plus, du moins jusqu'à la Révolution³⁹⁴.

A l'évidence, la grande diversité des conditions matérielles des communautés de ville ne permet pas une installation pérenne. L'indulgence des autorités royales, ecclésiastiques ou seigneuriales offre certes l'avantage de résoudre temporairement l'absence de local approprié, mais cette dépendance entretient finalement les causes mêmes du problème : transformés depuis Louis XIV par le Parlement en « corps

³⁹¹ G.-B. Peynaud, *Histoire des privilèges de Saint-Malo vue à travers ses institutions*, thèse de doctorat, Rennes, Faculté de Droit, 1931, p. 255.

³⁹² G. Foucqueron, *Saint-Malo. 2000 ans d'Histoire*, Combourg, chez l'auteur, 2000, t. 1, p. 810-812.

³⁹³ P. Petout, « L'ingénieur Garangeau à Saint-Malo (1689-1741) », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1989, p. 199-207.

³⁹⁴ P. Petout, *Demeures malouines*, Guingamp, Éditions de la Plomée, 2001, p. 186, et aimablement complété par l'auteur.

politique », les municipaux ne sont guère plus que des agents du pouvoir royal chargés d'exécuter les ordres venant de Versailles³⁹⁵. Les charges très lourdes qui incombent à ces assemblées en réduisent d'autant plus les plaintes qu'elles les maintiennent dans un état d'immuable indigence.

III.2.2 L'insuffisance des ressources

L'une des causes principales de la difficulté des communautés de ville à entretenir un local approprié, ou à le construire, provient de l'anémie de leurs revenus patrimoniaux. Des droits d'octroi, portant surtout sur les boissons, les municipalités tirent leur principale recette : « *L'augmentation de leur produit, écrit Maurice Bernard, permet d'entreprendre de grands travaux et de clore l'année budgétaire avec une encaisse importante [...]. Au contraire, si les octrois produisent peu, la municipalité voit sa caisse mal pourvue, peut à grand'peine supporter les dépenses courantes, et n'a plus rien au bout de l'année*³⁹⁶. » De fait, leur inconvénient majeur est la variabilité des revenus. Ainsi à Brest, entre 1757 et 1788, le produit des anciens et nouveaux octrois varie de 10 400 livres à 31 300 livres, avec des périodes de très faibles revenus (1771-1780)³⁹⁷. De plus, les fraudes constantes ne garantissent pas la régularité des encaisses. Les dépenses ne laissent donc souvent qu'un solde positif très faible : « *Vers 1770 la moitié des quelques quarante villes bretonnes [...] ont un excédent ordinaire inférieur à 2 000 livres, le prix, à l'époque, d'une ou deux barques sardinières ; il ne dépasse en moyenne 20 000 livres qu'à Nantes, Brest, Saint-Malo, Rennes, Morlaix et Lorient*³⁹⁸. » Par ailleurs, les charges qui pèsent sur l'équilibre budgétaire des villes étant très lourdes, elles expliquent pour bonne part l'absence ou la médiocrité des lieux de réunion.

Si les revenus traditionnels de la ville ne permettent pas de couvrir les dépenses de construction, tout au plus parviennent-elles à faire quelque réparation urgente. Mais l'ingéniosité du corps de ville à percevoir de nouvelles et régulières sources de revenus se heurte invariablement à l'approbation de l'intendant, celui-ci ayant toute latitude

³⁹⁵ A. Chandernagor, *op. cit.*, p. 12.

³⁹⁶ M. Bernard, *op. cit.*, p. 190.

³⁹⁷ *Ibid.*, tableau des recettes des octrois (1757-1788), p. 216.

³⁹⁸ J. Quéniart, *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France, 2004, p. 428.

pour décider du bien-fondé de la requête. A Saint-Brieuc, la communauté de ville demande en 1608 l'établissement d'un nouveau droit d'octroi « *pour bâtir un collège, une maison commune, un auditoire, une maison de santé, pour accroître les églises, l'hôpital de la Madeleine... et acquitter les dettes* » qui s'élèvent en 1605 à 31 010,11 livres, et pour lesquelles la ville perçoit déjà des droits sur le vin, le cidre et la bière³⁹⁹. Au contraire, à Auray, la période 1740-1780 correspond à une réelle amélioration dans la perception des revenus. Déjà, en 1722, la ville a obtenu un supplément d'octroi de 2 000 livres et en 1739, l'extension du champ de la perception jusqu'à Saint-Julien et au Budo produit une augmentation, les revenus passant de 3 300 livres en 1735 à 6 600 livres en 1742. Dans les années 1770, le produit de l'octroi se stabilise autour de 10 000 livres et c'est précisément à ce moment que le second projet d'hôtel de ville est mené à son terme⁴⁰⁰. A Rennes cependant, le produit de l'octroi ne peut suffire à couvrir la dépense du nouvel hôtel de ville⁴⁰¹. Celle-ci est d'abord estimée à 242 000 livres, puis finalement à 373 906 livres⁴⁰². Or, en 1720, les versements du fermier des octrois ne s'élèvent qu'à 102 260 livres par an ; en 1722, ils sont à 86 000 livres et en 1730 ils atteignent difficilement les 100 000 livres.

L'alternative qui s'offre alors aux communautés est celle de l'emprunt. En 1761, la communauté de ville de Quintin, qui a décidé en 1757 la démolition de son ancien hôtel de ville, contracte auprès de Félix Mazurié de Penvern un emprunt de 10 000 livres pour sa reconstruction sur la « seconde place du Martray »⁴⁰³. Mais cette solution a ses limites. En 1778, la ville de Guingamp présente un budget de 11 026,11 livres, dont 8 746,17 livres sont consacrés à l'entretien courant, non-compris les pavés des cinq banlieues, les ponts, la maison du collège, le corps de garde de Paimpol à l'assemblée des gardes-côtes et celui de la ville, « *de manière que les dépenses d'entretien de chaque année*

³⁹⁹ J. Lamare, *op. cit.*, p. 100.

⁴⁰⁰ S. Le Goff, *Chroniques du pays d'Auray, la communauté de ville d'Auray au XVIII^e siècle*, Auray, Société d'histoire et d'archéologie du pays d'Auray, 2001, p. 19-24.

⁴⁰¹ Le plan de Jacques V Gabriel prévoit un nouveau logement pour la municipalité, bien que la maison occupée par la ville n'ait pas été détruite par l'incendie. Cette maison, acquise par la ville en 1482 pour servir de maison d'écoles, puis de maison commune à partir de 1547, se situait « *entre la porte Mordelaise et le pavé qui va à la place Saint-Pierre et la chapelle Notre-Dame de la cité, et venant à huit pieds de la chapelle Saint-Martin* ». J.-B. Ogée, *op. cit.*, article Rennes, § 8, « Propriétés municipales », t. 2, p. 543-545.

⁴⁰² La partie du présidial, qui coûta 162 798 livres, fut financée par le roi (arrêt du Conseil du 23 mai 1730). *Ibid.* ; C. Nières, *op. cit.*, 1972, p. 255 et suiv.

⁴⁰³ H. Le Noir de Tournemine, *op. cit.*, p. 46.

excèdent les rendus de la ville après ses charges payées »⁴⁰⁴. De fait, Guingamp est, selon François Dobet, « *la ville la plus endettée de Bretagne* »⁴⁰⁵. A titre de comparaison, le budget de Saint-Brieuc pour 1784 enregistre 15 769 livres de recettes (15 500 livres d'octrois et 269 livres de biens patrimoniaux), pour un ensemble de dépenses de l'ordre de 13 104 livres. L'emprunt, attendu la fragilité générale de l'économie du royaume sous le règne de Louis XV et de l'aléatoire mode de perception d'un *minima* substantiel pour les municipalités, représente donc un risque fondé pour les édiles désireux d'élever un lieu de réunion. Rares sont ceux qui, comme le maire de Lorient, font éditer des actions de 3 000 livres pour financer les 60 000 livres nécessaires à la construction de la salle de la Comédie⁴⁰⁶.

En somme, la situation financière des villes de Bretagne n'offre guère les conditions favorables à la construction publique. Associée à un climat économique difficile et à la pression du Trésor royal⁴⁰⁷, cette détresse presque générale des finances municipales décourage bien des bonnes volontés. En 1781, les échevins brestois renoncent ainsi à solder les 150 000 livres nécessaires à la construction du projet grandiose d'un hôtel de ville, d'un auditoire et d'une prison sur le Champ-de-Bataille⁴⁰⁸. Les communautés de villes les plus peuplées de la province ne sont pourtant pas les plus à plaindre. Dans celles plus modestes, les assemblées occupent des bâtiments bien antérieurs au siècle des Lumières et conservés dans un état relatif de salubrité. Cet état dépend, somme toute, du peu de ressources que les communautés sont en mesure d'octroyer à ces rubriques budgétaires, aisément reportées, rarement aidées par le pouvoir central.

*

⁴⁰⁴ Cité par H. Le Goff, *op. cit.*, p. 483-484.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

⁴⁰⁶ Selon le journal de Desjobert, la construction aurait finalement coûté 200 000 livres ; le prince de Guéméné paiera 100 000 livres de plus pour aider à la décoration de la salle. J.-L. Debauve, *op. cit.*, p. 30.

⁴⁰⁷ M. Planiol, *Histoire des institutions de la Bretagne*, Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, 1984, t. 5, p. 188.

⁴⁰⁸ M. Bernard, *op. cit.*, p. 238.

Le mode de gestion archaïque des bâtiments d'origine souvent diverse, abritant les institutions royales, provinciales et communales, ne permet pas d'entreprendre au XVIII^e siècle une véritable politique d'équipement, alors même que le besoin s'en fait sentir. A y regarder de près, l'ensemble du système repose presque intégralement sur la capacité des communautés de ville à répondre aux sollicitations du pouvoir. Outre la répartition de la capitation, dont elles ont la charge pour le Tiers, le paiement du vingtième et le logement des gens de guerre, le corps de ville doit pourvoir à l'entretien des édifices publics de la cité, ainsi que des ponts, portes, pavés et murailles⁴⁰⁹. C'est aux communautés de ville que revient également l'installation matérielle des institutions administratives et judiciaires de la généralité. A partir de 1773, elles sont encore chargées de la tenue des auditoires et des prisons royales⁴¹⁰. Lorsque viendra le temps de l'inventaire des biens nationaux, les anciennes communautés de ville ne manqueront de faire valoir leurs droits sur des établissements auxquels, finalement, elles avaient largement concouru : « [...] *le règne des abus et des dépenses de luxe n'est plus ; il suffit de les faire connaître pour en obtenir l'extinction ; il est plus que tems d'alléger le fardeau dont l'État étoit accablé ; il est tems d'avoir égard à ses sacrifices*⁴¹¹. »

Pour l'heure, l'enchevêtrement des services et des charges, « *la même personne pouv<ant> très bien être appelée à remplir des fonctions religieuses, administratives, financières, politiques ou judiciaires* »⁴¹², ne facilite pas la tâche des communautés. Les dépenses somptuaires d'ameublement, les frais de logements accordés à titre gratuits aux fonctionnaires, les travaux de restauration ou d'agrandissement des « *monuments dont le luxe insulte à la misère du peuple* » participent à réduire d'autant les crédits que nécessite l'entretien régulier des lieux de justice, des bureaux et des administrations civiles. C'est, finalement, l'image même du pouvoir royal dans la province qui s'affaiblit.

⁴⁰⁹ Sur le sujet, voir : A. Follain éd., *L'Argent des villages, comptabilités paroissiales et communales. Fiscalités locale du XIII^e au XVIII^e siècles*, actes du colloque d'Angers, 30-31 octobre 1998, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000 ; A. Soulaille, « Les principaux champs d'action de la communauté de ville de Guingamp aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 76, 1998, p. 173-195.

⁴¹⁰ C. Nières, *op. cit.*, 2004, p. 233.

⁴¹¹ Arch. dép. du Finistère, 11/L/28, bâtiments des administrations de districts, 1790-an III, Observations, sur l'interprétation donnée par le département de la Marine au décret du 12 mars 1791 concernant les bâtiments civils de la Marine, département du Finistère, district et municipalité de Brest, 4 février 1792.

⁴¹² A. Le Moyne de la Borderie, *op. cit.*, t. 5, p. 578.

III.3 L'exercice matériel des institutions royales

Depuis l'époque ducal, l'installation des lieux de pouvoir s'est concentrée dans un nombre restreint de villes. Ce phénomène, essentiellement dû à l'itinérance de la cour, n'a pas été fondamentalement remis en cause par le pouvoir royal, une fois l'union consommée. L'indolence d'Henri II sur le siège définitif du Parlement et les pérégrinations des États attisent encore la concurrence entre les villes. Toutefois, Rennes et Nantes dominent la péninsule, en gardant l'une le siège du Parlement, puis par tradition les États⁴¹³, l'autre la Chambre des comptes, réduisant ainsi considérablement le rôle politique des autres cités à partir du XVII^e siècle (1). Par ailleurs, la mise en régie de la justice royale met à mal l'exercice matériel convenable d'un grand nombre de cours, posant ainsi le problème de la représentation de la justice souveraine en la province. L'imbroglio des juridictions ecclésiastiques et seigneuriales facilitent encore moins le maintien de lieux décents (2).

III.3.1 Les cas de Rennes et de Nantes

L'édit de Fontainebleau de 1554 a fixé à Rennes et à Nantes le siège du Parlement, celui-ci siégeant alternativement dans l'une d'août à octobre, puis dans l'autre de février à avril. Après bien des tergiversations, Rennes est finalement choisie d'autorité par le roi par un édit de mars 1561 pour servir de siège parlementaire à la province. La municipalité, dépourvue d'édifice pouvant convenir au siège d'une telle juridiction, lance à partir de 1618 le chantier du « Palais neuf », conduit de concert par le représentant du roi en la province, une commission de parlementaires et des membres de la communauté de ville. De fait, le palais du parlement est certainement l'édifice le plus emblématique du pouvoir dans la province. Même si sa construction est en partie prise en charge par la communauté de ville dès 1581⁴¹⁴, lorsqu'il est devenu certain que la

⁴¹³ Déjà, les réunions bisannuelles des États avaient lieu essentiellement en Haute-Bretagne depuis 1567. Entre 1732 et 1788, sur trente-trois tenues tant extraordinaires qu'ordinaires, six seulement seront convoquées hors de Rennes. A. Rébillon, *op. cit.*, p. 170.

⁴¹⁴ Si le Parlement s'enorgueillit de posséder l'un des plus beaux palais de justice du royaume, il le doit en partie grâce aux trois millions consentis par la communauté de ville. J. Meyer dir., *op. cit.*, p. 139-140.

cour supérieure resterait fixée à Rennes, il n'en constitue pas moins l'incarnation des franchises et des libertés de la province.

Installé depuis le 11 janvier 1655 dans les locaux qu'on lui connaît, le parlement royal siège dans un édifice digne des grandes capitales européennes (ill. 16-19). Salomon de Brosse (1571-1626), architecte de la reine et auteur du palais du Luxembourg, a conservé le plan carré de Germain Gaultier (1571-1624), l'architecte de la ville, tout en privilégiant une lecture classique des façades. Sur un soubassement de granit sombre, l'architecte a posé l'étage noble de tuffeau clair, couvrant le tout d'un comble d'ardoise. La composition du nouvel édifice procède d'un regard neuf qui se pose alors sur la Justice : « *L'âge classique fut celui de mutations dans les façons d'agir et de penser, qui entraînent un renouveau complet du canon architectonique des bâtiments judiciaires*⁴¹⁵. » Quatre traits distinctifs caractérisent les normes de construction désormais admises : la fonctionnalité, la symétrie, la distance, la pédagogie. Même si la tradition a superposé le niveau judiciaire au carcéral, l'ensemble a été rationalisé. Le bas étage, hermétiquement clos, comprend des cellules individuelles, des salles d'interrogatoires, des chambres diverses, une chapelle et un déambulatoire pour les visites, la conciergerie et les communs. A l'étage, la distribution des chambres traitant d'une grande quantité de procédures est entièrement articulée par la salle des procureurs et les galeries afférentes ; les accès sont libres en même temps qu'ils sont facilement surveillés. Dans cet espace ordonné et fermé, on est loin du chaos de l'auditoire médiéval. De surcroît, l'adoption d'une géométrie simple et répétitive inspire une symétrie qui renforce l'unité du volume et la sévérité de l'apparence.

A l'échelle de la ville, le palais prend de la distance. Comme le fait remarquer André Mussat : « *L'insertion de cette grande masse rectangulaire dans une ville construite en bois formait une réalité bien différente du cadre actuel de la place Royale du XVIII^e siècle*⁴¹⁶. » Après 1720, Jacques V Gabriel (1667-1742) modifie encore l'aspect général de la façade en déplaçant l'escalier à double volée dans la cour intérieure, renforçant ainsi l'impression de grandeur monumentale du palais en dessinant la place Royale. Même

⁴¹⁵ R. Jacob, N. Marchal-Jacob, « Jalons pour une histoire de l'architecture judiciaire », in Association française pour l'histoire de la Justice, *La Justice en ses temples, regards sur l'architecture judiciaire en France*, Paris, Ouest-France, 1992, p. 51.

⁴¹⁶ A. Mussat, *op. cit.*, p. 284.

avant ces modifications, le palais neuf domine de sa masse la ville médiévale. Son volume particulier le désigne de loin, il donne une image nouvelle de la présence du pouvoir à Rennes. La statue équestre de Louis XIV, installée au centre de ce tableau urbain, parachève cette théâtralisation de l'institution politique⁴¹⁷. En soi, le bâtiment dépasse la seule vocation judiciaire : il adresse à la ville et à la province un programme pédagogique. A cette fin, de grands décorateurs parisiens sont appelés sur place pour en parfaire les intérieurs : Charles Errard (1606-1689), Noël Coypel (1628-1707), et Jean-Baptiste Jouvenet (1644-1717) y préfigurent les compositions du Grand Siècle. Parmi les salles prestigieuses du palais, la Grand-Chambre offre, grâce à un appareil de menuiserie richement composé et dans lequel viennent s'encastrent des tableaux allégoriques, un des plus brillants exemples du grand décor à la française⁴¹⁸.

Si le XVII^e siècle classique marque une césure décisive dans la conception des palais de justice, l'idéal néo-classique du XVIII^e siècle parachève cette mue en définissant pour longtemps les critères sémiotiques des lieux de justice. Les chercheurs s'accordent en effet pour dater la naissance de l'*âge classique* de l'architecture judiciaire à la fin du XVIII^e siècle, avec la construction du présidial de Caen (1779-1784)⁴¹⁹. A Nantes, le chantier de la nouvelle Chambre des comptes constitue l'exemple le plus significatif (ill. 23). Œuvre de l'architecte-voyer Jean-Baptiste Ceineray (1722-1811), élève de l'Académie d'architecture, elle fait partie de ces bâtiments qui, dans les dernières décennies du siècle, poursuivent l'effort de rationalisation et de pédagogie attribué à la Justice, augurant de la sorte les grands chantiers de la Restauration. Construit au nord-est de la ville close, sur l'espace dégagé des murailles démantelées, l'édifice est assis entre l'Erdre et la ville. De forme rectangulaire, il étale une façade néo-classique inspirée du château de Compiègne reconstruit entre 1751 et 1788 par Ange-Jacques Gabriel (1698-1782) et Louis Le Dreux de la Châtre (1721-1792).

⁴¹⁷ J.-Y. Andrieux, « Le Parlement dans sa ville », in *Le Parlement de Bretagne, histoire et symbole*, Rennes / Douarnenez, Apogée / Ar Men / Le Chasse-marée / Presses Universitaires de Rennes / Terre de Brume, 1994, p. 59-69.

⁴¹⁸ D. Lavalley, « Autour des peintures du Parlement de Rennes : l'art du grand décor à la "française" », in F. Muel, N. Simmonet dir., *Rennes. Palais du Parlement de Bretagne, les peintures restaurées*, Rennes, Inventaire général / A.D.A.G.P. / Association pour l'Inventaire de Bretagne, 1998, p. 3-7.

⁴¹⁹ R. Jacob, N. Marchal-Jacob, *op. cit.*, p. 59.

Un portique à quatre colonnes isolées d'ordre ionique, précédé d'un perron à cinq degrés, forme l'avant-corps ; l'architecte l'a sommé d'un fronton surbaissé, orné des armes du roi. La porte à deux vantaux ouvrant sous le portique est flanquée de deux fenêtres. Les deux arrière-corps sont chacun divisés en six travées par des pilastres ioniques. La façade du côté du quai est identique, à la différence du soubassement, plus élevé en raison de la dénivellation, et de l'entre-fenêtre, fait d'un trumeau uni. Le fronton porte les armes de la province. L'entablement est formé d'une frise constituée par un bandeau sans décor et une corniche à denticules. Une balustrade surmontée de vases aux retraits et aux angles, ceinture l'édifice et dissimule les combles. La décoration extérieure, indépendamment de l'emploi des ordres, est très sobre. Les fenêtres sont à linteaux appareillés, la clé formant une agrafe en cartel⁴²⁰. A l'intérieur, le vestibule au plafond compartimenté est sculpté de fleurs de lys et d'hermines ; il dessert au rez-de-chaussée le dépôt des archives, le greffe et des logements privés. Au fond, l'escalier développe ses deux rampes à balustres qui se rejoignent, dans un mouvement de belle ampleur, au premier palier porté par deux colonnes ioniques cannelées. De là, on accède aux grandes salles de l'hôtel : la chapelle, la salle d'audience et les cabinets de maîtres des comptes, des députés des États et de la garde des archives.

Même si la Chambre des comptes de Nantes n'a pas la même vocation judiciaire que la cour de Rennes, la dissociation des espaces judiciaire et pénitentiaire traduit une innovation remarquable sur le plan fonctionnel et, par conséquent, conduit à un changement dans la perception de la justice. Dégagé des contraintes carcérales, le palais est ramené au niveau du sol tout en gardant l'aspect monumental des palais du pouvoir royal. Peu de changements perturbent l'organisation interne des services, mais le décor est moins prolifique qu'à Rennes. De fait, l'objectif de la représentation du pouvoir reste celui de l'extranéité : « *Elle inspire et s'inspire de la peur de l'autre*⁴²¹. » Pour autant, les cas exceptionnels de Rennes et de Nantes ne doivent pas occulter la grande instabilité qui règne dans la province parmi les diverses affectations des cours de justice. Cette géographie ethnocentrique du pouvoir s'inscrit dans l'enceinte urbaine des villes, en opposition au monde rural breton. Constitué pour l'essentiel d'un réseau de petites

⁴²⁰ P. Lelièvre, *Nantes au XVIII^e siècle, urbanisme et architecture*, Paris, Picard, 1988, p. 205-210.

⁴²¹ R. Jacob, N. Marchal-Jacob, *op. cit.*, p. 58.

villes, vivant grâce à la présence des officiers de la couronne, de la justice et des seigneurs, le plat pays et plus particulièrement le centre de la province, présentent tous les caractères de la misère⁴²². A ce titre, l'organisation matérielle de la justice bretonne constitue le baromètre de la déliquescence de l'image de l'État.

III.3.2 L'organisation matérielle de la justice bretonne

Comme toute organisation judiciaire d'Ancien Régime, celle de la Bretagne est très complexe. Elle repose en effet sur un enchevêtrement de juridictions, d'ordre ecclésiastique, seigneurial et royal qui entretient l'ignorance des usagers et les abus (cartes 1-2). D'ailleurs, la coexistence d'innombrables justices seigneuriales forçait déjà l'admiration des contemporains. En 1698, Louis Béchameil de Nointel, alors intendant de Bretagne, écrit dans ses mémoires adressés au jeune duc de Bourgogne : « *On croit devoir faire remarquer, à l'occasion des Juridictions de Bretagne, qu'il n'y a aucune province dans le royaume où il y ait si grande quantité. Le droit de Jurisdiction étant attaché au fief, en sorte qu'il n'y a aucun fief de si petite étendue qu'il puisse être qui n'ait sa Justice et ses Officiers*⁴²³. » A partir des rôles de 1711, André Giffard recense 282 seigneuries ecclésiastiques dotées d'une justice et 3 623 justices laïques ; il réduit ce chiffre à 2 500 à la veille de la Révolution⁴²⁴. « *La vérité, écrit Jean Trévédy, est qu'il y avait autant de justices seigneuriales que de seigneuries, une seigneurie sans justice étant une anomalie des plus rares*⁴²⁵. » De son côté, Jean-Louis Debaube chiffre à 232 le nombre de juridictions seigneuriales s'exerçant encore à la fin de l'Ancien Régime dans le diocèse de Vannes, mais il réduit ce chiffre à 150 sièges seigneuriaux effectivement en exercice en 1790⁴²⁶.

⁴²² Dans sa séance du 5 décembre 1791, le conseil général du Morbihan cite ainsi Necker : « *L'intérieur de la Bretagne a tous les caractères de la misère ; beaucoup de terres y sont en friches. Le Roi avoit excité les États à l'examen d'un projet pour le partage des communes, qui paroissoit propre à étendre la culture en cette province : il est intéressant de prendre un parti sur cette manière.* » Arch. dép. du Morbihan, IB/713, procès-verbal du conseil général du Morbihan, Vannes, 1791-2005.

⁴²³ Cité par J. Bérenger, J. Meyer, *La Bretagne de la fin du XVII^e siècle d'après le mémoire de Béchameil de Nointel*, Paris, C. Klincksieck, 1976, p. 102.

⁴²⁴ A. Giffard, *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles (1661-1791)*, Brionne, Gérard Montfort, 1903, réimp. Ligugé, Aubin, 1979, p. 39.

⁴²⁵ J. Trévédy, « Organisation judiciaire de la Bretagne avant 1790 », *Revue historique du droit*, t. 17, 1893, p. 252.

⁴²⁶ J.-L. Debaube, *La justice révolutionnaire dans le Morbihan, 1790-1795*, Paris, chez l'auteur, 1965, p. 19.

Une telle multiplication des juridictions et par conséquent, des lieux de justice, n'augure pas de conditions matérielles adéquates. Dans la majeure partie des cas, les locaux sont soit vétustes, soit inadaptés à la fonction dévolue. Les présidiaux de Nantes, de Quimper, de Rennes et de Vannes, qui relèvent de la cour de Rennes depuis l'édit de mars 1551, reflètent ainsi un tout autre aspect de la justice du roi. A Nantes, c'est dans le périmètre étroit de la place du Bouffay que logent, dans une incroyable promiscuité, la prison, l'office de la sénéchaussée, la prévôté, le présidial, l'hôtel de la monnaie et les halles du XVI^e siècle. Le palais du Bouffay, édifice quadrangulaire construit à la fin du X^e siècle par Conan I^{er} (944-992) fait office de présidial depuis que François II, en 1467, s'est résolu à en faire un palais de justice. Tout contre lui est accolée la tour de l'Horloge, construite en 1661 aux frais de la ville. En 1772, Jean-Baptiste Ceineray (1722-1811) a bien tenté de corriger le tracé de la place, l'ouvrant sur le fleuve et la flanquant à l'est d'un nouvel hôtel des monnaies, à l'ouest du présidial, mais le projet n'a pas abouti. Le château et le présidial ne seront détruits qu'en 1847⁴²⁷. A Quimper, le présidial est transféré en 1658 au couvent des Cordeliers. En dépit des injonctions royales faites à la communauté de ville de rebâtir des prisons et un palais pour les présidiaux (1767, 1784), les magistrats y siègeront jusqu'à la Révolution⁴²⁸. A Rennes, le présidial (ill. 20) occupe l'aile nord de l'hôtel construit par Jacques V Gabriel de 1734 à 1743. Enfin à Vannes, le présidial (annexe 1) est installé au premier étage de la cohue, édifice fort étroit situé en face du portail de la cathédrale et qu'il partage avec les détaillants installés au rez-de-chaussée⁴²⁹.

La situation n'est guère meilleure dans les sièges des sénéchaussées dites « simples ». Séverine Debordes-Lissilour a dressé l'état des auditoires et des prisons relevant du domaine royal dans les vingt-deux sièges de juridictions à partir d'une enquête de novembre 1769⁴³⁰. Elle y démontre tantôt l'incroyable promiscuité, tantôt l'état de délabrement dans lequel s'exerce la justice royale en Bretagne. Ainsi, Auray et

⁴²⁷ P. Lelièvre, *op. cit.*, p. 90 et suiv.

⁴²⁸ Arch. mun. de Quimper, DD/34-35, Présidial et auditoire du tribunal, 1657-1784, *Mémoire et instruction touchant l'obligation de la communauté de ville de rebâtir des prisons et un palais pour les présidiaux de cette ville*, Quimper, S.-M. Perrier, 1767.

⁴²⁹ A. Viaud-Grand-Marais, « Le portail du présidial », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 63, 1924, p. 25-26.

⁴³⁰ S. Debordes-Lissilour, *Les sénéchaussées royales de Bretagne : la monarchie d'Ancien Régime et ses juridictions ordinaires (1532-1790)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 93-94 (tableau).

Jugon sont dépourvus d'auditoires, l'un *assollé* (sic) en 1769, l'autre incendié vers 1700. A titre compensatoire le duc de Penthièvre délivre 60 livres pour le bail d'un appartement tenant lieu d'auditoire. A Brest, la communauté de ville loue trois mauvaises chambres au rez-de-chaussée du château, pour la tenue des séances, causant de la sorte un perpétuel désagrément à la garnison. Lorsqu'ils existent, les lieux de justice nécessitent des réparations urgentes, comme à Carhaix, Châteaulin, Hédé, Morlaix, ou plus radicalement, une complète reconstruction comme à Gourin, Lesneven et Saint-Brieuc. Certes, Antrain, Bazouges-la-Pérouse, Châteauneuf, Dinan, Fougères, Guérande, Hennebont, Lannion, Ploërmel, Quimperlé, Rhuis et Saint-Aubin-du-Cormier en possèdent dans un bon état de salubrité ; certains, comme ceux de Ploërmel (1786) et de Lannion (1788) viennent même d'être reconstruits. Mais leur occupation n'en est pas moins difficile : à Antrain, sur ses trois chambres d'origine, deux sont occupées par le marquis de la Ballue.

Généralement, la halle-auditoire constitue le seul équipement public dont puissent disposer les édiles locaux. Il n'est donc pas surprenant de le voir servir aux délibérations du corps de ville : à Quimperlé, l'auditoire (annexe 1) construit en 1683 est désigné du nom de « palais royal et hôtel de ville » en 1724. Le rez-de-chaussée étant dévolu à la halle, les magistrats accèdent au palier supérieur par un escalier extérieur à double volées et rampes à balustres ; de là sont proclamés les arrêtés juridiques et municipaux⁴³¹. Le même cas de figure se présente à Saint-Brieuc, où les juges siègent à l'hôtel de la Grange acquis par la ville en 1609. A Saint-Pol-de-Léon, c'est « *dans une salle d'audience qui (sert) tant aux juges de la justice ordinaire qu'à ceux de l'officialité* » que sont conservées les archives⁴³². En 1772, la communauté de ville de Lamballe décide qu'après en avoir dressé un double inventaire, les registres et pièces importantes seront déposées dans l'armoire du conseil de la juridiction et qu'elle sera fermée au moyen de trois clés, ce qui laisse supposer que la ville partage au moins ses locaux avec les magistrats⁴³³.

⁴³¹ M. Kervain, Y. Bellancourt dir., *Quimperlé. Les rues du Château et du Gorréquer*, Quimperlé, Société d'histoire du pays de Kemperlé, 1990, p. 87 et suiv.

⁴³² Cité par C. Nières, *op. cit.*, 2004, p. 239.

⁴³³ C. Dutemple (abbé), *Histoire de Lamballe*, Saint-Brieuc, Guyon, 1925, t. 2, p. 45.

Cette cohabitation n'est pas sans causer maints procès. En 1742, les magistrats de Dol-de-Bretagne sont en conflit avec l'évêque, depuis que le prélat s'oppose à la tenue des audiences dans l'auditoire épiscopal. En 1635, les bourgeois ont fait enregistrer des lettres d'octroi qu'ils ont obtenues pour la construction d'un hôtel de ville et l'entretien d'une fontaine, mais aucune suite n'y est donnée⁴³⁴. Lorsqu'il ne s'agit pas de leur condition, la situation même des locaux provoque l'ire des juges. En effet, les auditoires de justice se confondent ou avoisinent directement les halles et les prisons, comme à Antrain, Bazouges-la-Pérouse, Châteauneuf, Guérande, Lannion et Quimperlé. A Pontivy, la halle aux toiles, proche du Martray, sert d' « *hôtel commun à la maison de ville et au siège de la juridiction* ». En 1780, la venelle qui y conduit est même baptisée « rue du Palais »⁴³⁵. Le 5 février 1755, le procureur général du roi remontre à la cour de Rennes une série d'abus commis dans l'auditoire royal de Lanmeur : « [...] *on y met toutes sortes de bêtes, comme chevaux, bœufs, vaches, etc. tant les jours de foire et de marchés, qu'autres jours ; ce lieu sert encore de théâtre aux farceurs et aux baladins, et les habitants de la ville et paroisse de Lanmeur font de cet auditoire une salle pour y tenir les bals et les divertissements publics*⁴³⁶. » Le bruit perpétuel du commerce, l'encombrement des voies d'accès, la présence omniprésente du public, entravent le bon exercice de la justice.

*

Malgré l'éclat des ors du palais du Parlement de Rennes et de la Chambre des comptes de Nantes, l'essentiel des lieux de justice sont en Bretagne bien loin d'offrir toutes les commodités et le prestige que requiert l'exercice de la justice du roi. Même si l'état de vétusté de certains édifices ne peut en aucun cas être considéré comme une généralité, il est incontestable que la grande majorité des magistrats du roi, des évêques et des seigneurs siègent dans des édifices dont l'âge compromet sérieusement leur bon fonctionnement. Séverine Debordes-Lissilour attribue cette situation à l'aliénation par engagement du domaine royal, bien que celui-ci soit inaliénable dans sa nature ; sur

⁴³⁴ T. Jamaux, « Les institutions municipales de Dol », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 76, 1998, p. 197-213.

⁴³⁵ F. Le Lay, *Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 1911, p. 11.

⁴³⁶ M.-Y. Crépin, *Textes du Parlement de Bretagne en matière pénale au XVIII^e siècle*, Centre d'histoire du Droit, Université Rennes 1, p. 3 [<http://www.chd.univ-rennes1.fr...textes-de-reference/Parlement-Bretagne>] (consulté le 21 mai 2011).

vingt-deux sénéchaussées, quatorze ont été engagées à des particuliers, dont douze au duc de Penthièvre⁴³⁷. Or, la négligence des engagistes et des fermiers qui entendent tirer profit au maximum de leur bail est nettement préjudiciable à la réfection régulière et progressive des lieux de justice. Elle encourage, indirectement, l'exhaussement des frais de justice et des amendes, palliatifs à l'incurie générale, motif de contestations de plus en plus vives de la part des usagers. Elle conduit, finalement, à la dégradation de l'image du roi et de sa justice, au profit d'une ploutocratie de robins : la lecture des cahiers de doléances révèle combien l'injustice constitue l'un des ferments de 1789.

⁴³⁷ S. Debordes-Lissilour, *op. cit.*, p. 93-94 (tableau).

*
* *
*

La commune rurale de Piré-sur-Seiche, en Ille-et-Vilaine, a gardé une coutume qui ne manque pas de surprendre : quelques minutes après la fin de l'office dominical retentit un tintement de cloche. Cette psalmodie correspond à l'appel des membres du général, convoqué chaque dimanche à siéger en conseil. Héritée de l'Ancien Régime, cette tradition pose assez exactement les termes de l'exercice de l'autorité civile avant les grands changements de la Révolution : l'enclos paroissial constitue, aux yeux de la communauté, l'épicentre évident de la vie collective. Yann Lagadec précise : « *Le général ne dispose [...] pas de la moindre ressource, du moindre budget, des moindres fonds propres, contrairement à la fabrique à laquelle il est lié institutionnellement. De ce fait, en Bretagne, gérer l'argent du village, c'est gérer celui de la fabrique ; plus les impôts. Localement, c'est donc de l'institution paroissiale et religieuse qu'émane l'essentiel du pouvoir*⁴³⁸ ». Convoqué au prône de la grand-messe précédant la tenue de la séance, le général se réunit le dimanche, d'abord sous le porche de l'église, parfois dans l'église et la sacristie. L'église Saint-Hilaire de Clohars-Fouesnant, dans le Finistère, présente sur l'un de ses flancs un « corps de porche » massif (ill. 29), construit au début du XVI^e siècle, associant au rez-de-chaussée une galerie et la sacristie et, au premier étage, la chambre des archives⁴³⁹. Les délibérations sont inscrites sur des registres de papier timbré, millésimé et chiffré par le juge du lieu ; ces derniers sont enfermés dans l'armoire coffre-fort, placard en chêne renforcé par des ferrures de fer (ill. 30).

Si la condition matérielle des instances du pouvoir, qu'elles émanent du roi, des suzerains locaux ou des communautés de ville, n'est d'aucune mesure avec celle du général de paroisse, c'est un fait qu'elle souffre tout autant du problème récurrent du manque d'argent. L'extrême déféctuosité du système fiscal, chaotique et discriminatoire, a une incidence directe sur les moyens dont disposent les communautés pour s'équiper durablement. La construction publique du XVIII^e siècle est certes dominée par de

⁴³⁸ Y. Lagadec, « Argent des villages et pouvoirs en Haute-Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles », in A. Follain éd., *L'Argent des Villages, comptabilités paroissiales et communales. Fiscalités locale du XIII^e au XVIII^e siècles*, actes du colloque d'Angers, 30-31 octobre 1998, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 329.

⁴³⁹ Illustrée dans *Les Bretons délibèrent. Répertoire des registres de délibérations paroissiales et municipales, 1780-1800, et des cahiers de doléances, 1789*, Saint-Brieuc / Quimper / Rennes / Vannes, Archives départementales des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan / Direction des services d'archives, 1990, pl. 1.

prestigieuses commandes, mais celles-ci se limitent aux enceintes urbaines et tiennent à l'engagement d'une élite fortunée, à mesure que le Trésor royal s'avère incapable de soutenir, en province, une politique de grande architecture. De la sorte, en s'appuyant presque exclusivement sur les communautés de ville, pressées par Versailles de loger les institutions royales, judiciaires et militaires de la province, et en favorisant la mise en régie de son patrimoine, le pouvoir royal tronque finalement l'image même de l'État. Les velléités des privilégiés ne font qu'accentuer les rancœurs contre une ploutocratie dont les intérêts se placent à l'opposé du bien commun. Les hommes de la Révolution sauront qu'en investissant les halles, les auditoires, les palais et les antichambres des anciens lieux du pouvoir, ils ne feront finalement que mettre un terme à une injustice qui les en avait si longtemps tenus à l'écart.

IV. De la Révolution à l'Empire

Les réformes successives de la Constituante et de l'Empire remodelent en profondeur l'organisation territoriale de la Bretagne. La départementalisation de la province abolit les privilèges qui formaient l'entité administrative bretonne. Si le mouvement fédéraliste maintient une forme de solidarité régionale, celle-ci ne survit pas à la Terreur. Entre 1791 et 1814, la France va vivre sous le régime de six constitutions ; en particulier, la période qui s'échelonne de la chute de la royauté, le 10 août 1792, à la fin du Directoire, le 9 novembre 1799, n'est en Bretagne qu'une succession de crises institutionnelles. Confrontés aux désordres politiques et à l'insécurité permanente, alimentés par les mesures impopulaires de Paris et la chouannerie, ni les administrateurs locaux, ni les cours de justice ne parviennent à stabiliser la représentation de l'État dans les départements. De la même manière, les maires, pourtant libérés de la tutelle de l'intendant en 1789, ne parviennent pas à rétablir l'ordre et sont associés au pouvoir central. L'Ouest vit un drame économique amplifié par la guerre extérieure et l'arrêt du commerce maritime. Même si la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) rétablit dans ses limites extrêmes la centralisation du territoire et ramène la paix intérieure, les guerres napoléoniennes épuisent le pays et l'économie.

Dans un contexte aussi défavorable, comment les pouvoirs publics parviennent-ils à installer durablement les sièges de l'autorité ? Car, entendu l'état déjà déplorable de la grande majorité des équipements publics en Bretagne, les nouvelles institutions héritent d'un patrimoine considérable. Auront-elles, au demeurant, les capacités de l'entretenir ? D'autre part, sous l'Empire, la continuité politique de la centralisation du pouvoir pose la question du choix de l'image de l'État : sur quelle conception de l'art et de la monumentalité le régime entend-t-il asseoir son autorité ?

Malgré l'état lacunaire des sources, il est possible d'envisager le parcours des institutions de la Révolution à l'Empire. Le constat n'est guère flatteur : leur condition matérielle en dit long sur le climat délétère de l'époque. La mise en place des nouvelles institutions se heurte dès l'origine à l'insuffisance des équipements existants, et la nationalisation des biens du clergé permet de résoudre, du moins temporairement, à

l'incurie des pouvoirs publics (1). Toutefois, l'instabilité politique et la guerre civile n'offrent pas de maintenir dans des conditions favorables l'exercice matériel des autorités. Cette situation justifie, à l'installation des préfets en 1800, la rationalisation administrative des locaux et la tentative de réhabiliter l'image d'un régime fort (2). Cette détermination s'illustre particulièrement dans les modèles d'architecture développés à Napoléonville et ses satellites. A plus d'un titre, la normalisation de l'art encourage la modernisation de la France : la Bretagne devient, le temps d'un empire, l'expression d'un dessein d'exception (3).

IV.1 La mise en place des nouveaux pouvoirs

Répondant au souhait général d'une simplification de l'enchevêtrement des subdivisions religieuses, administratives, judiciaires, militaires et fiscales héritées du passé, la Constituante confirme, le 14 décembre 1789, l'érection *de facto* des paroisses en communes. Ces dernières deviennent ainsi la nouvelle cellule administrative de référence. La loi du 22 décembre de la même année, relative à la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives, crée le département, jetant ainsi définitivement les bases d'une nouvelle géographie politique. La constitution du 3 septembre 1791 dispose : « *Le Royaume est un et indivisible : son territoire est distribué en quatre-vingt-trois départements, chaque département en districts, chaque district en cantons*⁴⁴⁰. » La réforme du découpage administratif de la France pose d'emblée la question de l'installation des nouvelles autorités (1). Bientôt, l'évolution politique et les mesures drastiques prises en faveur du redressement financier de l'État participent à améliorer le sort matériel des institutions (2).

IV.1.1 Entre précarité et inconvenance

La Bretagne, en tant que province et généralité, a vécu : malgré les réserves de la députation bretonne, les libertés et franchises de la Bretagne sont abandonnées dans la nuit du 4 au 5 août 1789. La vénalité des offices est abrogée, tandis que les justices seigneuriales sont supprimées et la gratuité de la justice est proclamée. A l'automne, les parlements sont mis en vacances ; les 3 et 5 novembre sont abolis définitivement le Parlement et les États de Bretagne⁴⁴¹. Partagée en cinq départements, eux-mêmes divisés en 45 districts et quelques 1 500 communes autonomes (Loire-Inférieure comprise), la Bretagne ne constitue plus une entité administrative en tant que telle (carte 3). La départementalisation de la province entraîne de fait le remodelage des juridictions religieuses et judiciaires : la Constitution civile du Clergé du 12 juillet 1790

⁴⁴⁰ Art. 1^{er} du titre II de la constitution du 3 septembre 1791, consultable sur le site Internet de l'Assemblée nationale [<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/constitutions/constitution-de-1791.asp>] (consulté le 29 août 2011).

⁴⁴¹ M. Denis, « Du temple de la loi au palais de justice », in *Le Parlement de Bretagne, histoire et symbole*, Rennes / Douarnenez, Apogée / Ar Men / Le Chasse-marée / Presses Universitaires de Rennes / Terre de Brume, 1994, 1994, p. 131-138.

réduit les diocèses français de 135 à 83, supprime en Bretagne les sièges de Dol, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon et Tréguier⁴⁴². Après six mois de travaux, la grande loi des 16 et 24 août 1790 achève la réorganisation de l'appareil judiciaire national, qui se fonde dans le nouveau découpage administratif du territoire.

Comme auparavant, l'installation des administrations des départements et des districts est fonction des ressources dont elles disposent ; elle tient compte également du parc immobilier immédiatement disponible. Après plusieurs jours de débats, l'administration centrale du Finistère s'installe dans une maison de location, l'hôtel de Ploeuc, place Saint-Mathieu, tandis que l'administration du district prend place à l'hôtel du Haffond, place Médard⁴⁴³. A Nantes, la suppression de la Chambre des comptes le 2 septembre 1790 entraîne la désaffectation du palais et l'installation de l'administration centrale⁴⁴⁴. Le même cas de figure se présente à Rennes : dès l'été 1790, le directoire du département, afin de prévenir toute dégradation et acte de vandalisme, se hâte de répartir les salles entre les administrations du département et du district, le tribunal et le bureau de paix⁴⁴⁵. A Saint-Brieuc, le seul bâtiment disponible étant l'hôtel de la Grange, propriété de la municipalité, l'administration centrale loue le premier étage à compter du 10 août 1790 pour 1500 francs par an⁴⁴⁶. A Vannes, les élus du département jouissent de la faveur de l'évêque qui met à leur disposition la salle synodale du manoir de la Motte, dans l'attente d'un local adéquat. Le directoire du Morbihan a bien du mal en effet à se loger : après avoir examiné, puis repoussé, le projet d'acquisition de la communauté des Cordeliers, dont « *le mauvais état de cette maison [...] exigeroit en ce moment une dépense de 13 944 livres pour la rendre logeable* », il entreprend d'acquérir la maison dite *du Sénéchal*, sur la place de la Réunion, mais celle-ci n'est finalement plus à vendre⁴⁴⁷.

⁴⁴² R. Dupuy, « La période révolutionnaire et la reconstruction concordataire », in G. Devailly dir., *Histoire religieuse de la Bretagne*, Chambray, C.L.D., 1980, p. 221-222.

⁴⁴³ J. Kerhervé dir., *Histoire de Quimper*, Toulouse, Privat, 1994, p. 178.

⁴⁴⁴ A. Durand, *La Chambre des comptes de Nantes, de la duchesse Anne... au département de Loire-Inférieure*, Nantes, Conseil général de Loire-Atlantique, 1976, p. 544-545.

⁴⁴⁵ M. Denis, *op. cit.*, p. 131-138.

⁴⁴⁶ *La préfecture des Côtes-d'Armor*, Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-d'Armor, 2006, p. 11. Le montant du loyer, donné en franc, correspond à son actualisation en 1800.

⁴⁴⁷ Arch. dép. du Morbihan, IB/713, procès-verbal du conseil général du Morbihan, Vannes, 1791-2005.

A l'échelle des districts, la situation n'est guère différente ; dans la plupart des cas, les administrations ont réinvesti les locaux des anciennes juridictions. A partir des travaux de Jacques Charpy sur l'administration d'Ancien Régime dans le Finistère, il est significatif de relever que sur les cinquante-et-un chefs-lieux de cantons que compte le département, seuls douze ne sont pas des sièges juridictionnels avant 1789⁴⁴⁸. Les autres chefs-lieux ont au moins été, le cas échéant, siège d'amirauté, de subdélégation, de juridictions royale, seigneuriale et épiscopale. Les locaux laissés vacants, avec mobilier et fournitures, font donc espérer une installation à moindre coût. Ainsi, les frais d'installation des bureaux du district de Redon ne sont pas très élevés, puisqu'ils se montent à seulement 248,15 livres et comprennent, outre des ouvrages de menuiserie, l'achat de mobilier (un bureau à écrire ; douze chaises communes pour le bureau des impositions ; douze autres chaises ; bureaux, tables, tiroirs, tablettes, etc.), de boîtes de carton et de reliures, enfin de quatre chandeliers d'étain. De la même façon, les frais d'établissement du tribunal ne s'élèvent qu'à 68 francs ; ils comprennent une gravure encadrée du Christ de Girardon, placée sur la cheminée de la chambre du conseil, et un drap de cadix bleu, employé à la table et aux tabourets de la même chambre. Cette installation n'occasionne que de menus frais car le district ne fait qu'investir l'ancien auditoire de justice de Redon, dont le bâtiment a été vendu à la communauté quelque temps avant la Révolution⁴⁴⁹.

Il s'avère cependant que nombre de districts sont confrontés à l'insuffisance de ces édifices. Le 23 octobre 1790, les membres du district de Châteaulin font part de leur désarroi au directoire du département, faisant état du « *grand délabrement* » de l'auditoire : « *Une réparation au moins de 600 livres seroit indispensable. Il a bien été décrété que les prisons, le palais de justice seroient à la charge de chaque district particulier. Mais, messieurs, attendu la célérité du fait, ne pourriez-vous pas inviter le Directoire à prendre des fonds au Trésor public ?*⁴⁵⁰ » Le verdict est sans appel : l'argent

⁴⁴⁸ J. Charpy, *Guide des Archives du Finistère*, Quimper, Archives départementales du Finistère, 1973.

⁴⁴⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/1, bâtiments publics dans le département, répartition entre l'État et le département, état des maisons, bâtiments et emplacements nationaux occupés dans l'arrondissement de Redon pour un service public ou présumé et dressé en exécution de la lettre du préfet du département du 15 floréal an IX. Le premier étage de l'auditoire sert aux séances du tribunal : « *Cette portion de bâtiment a une destination utile et a toujours servi au placement des tribunaux qui ont été fixés à Redon.* »

⁴⁵⁰ Arch. dép. du Finistère, 17/L/4, Bâtiments des tribunaux, 1791-an VIII.

manque. Le district de Lesneven fait ainsi part de son émotion à l'administration centrale : « *Pour monter les bureaux, il nous faut papiers, plumes, et autres objets de cette nature, il faut payer le port des paquets, et les frais des exprès pour envoyer, dans les différentes municipalités de notre district, les décrets et les ordres qui nous parviendront. Où puiserons-nous les fonds qui nous seront nécessaires ?*⁴⁵¹ »

Dans le Morbihan, les travaux de Jean-Louis Debauve relèvent le même constat à l'endroit des installations judiciaires : la pénurie de moyens, le coût élevé des expertises et des réparations empêchent l'administration départementale d'engager des travaux dans les anciens auditoires de justice. Les juges des cantons de La Roche-Bernard, Pontivy, Josselin, Auray, Rochefort et Ploërmel s'y installent donc, à contrecœur ; toute demande de location pour un local, même plus décent, est écartée⁴⁵². Lorsque les juges du district de La Roche-Bernard, pressés par l'état de délabrement de l'ancien auditoire seigneurial, proposent l'achat le 23 novembre 1790 d'un immeuble pour 15 000 livres, réparations comprises, le département réplique qu'« *une acquisition est impraticable dans le moment présent* »⁴⁵³. Cependant, à Lorient, on passe outre les scrupules de l'administration centrale et on aménage à grand frais, pendant l'hiver 1791, l'ancien hôtel du prince de Rohan-Guéméné (dit hôtel du Faouëdic), qui servait déjà d'auditoire avant 1789. On prend soin notamment d'y effacer les armoiries. Mais le département, en signe de mécontentement, refuse de participer aux frais.

Si toutefois l'installation des nouvelles administrations ne s'accompagne pas d'une amélioration des conditions d'exercice, elle cristallise déjà l'intérêt des notables locaux. Dès le 14 février 1790, le marquis de Châteaugiron offre au nouveau conseil municipal la jouissance gratuite de la salle de l'auditoire⁴⁵⁴. A Pontivy, le duc accepte de mettre gratuitement à la disposition du district l'auditoire « *pour le temps qui lui restera à vivre* » ; la concession est également gratuite à Josselin⁴⁵⁵. A l'inverse, l'hostilité des

⁴⁵¹ Arch. dép. du Finistère, 11/L/28, Bâtiments des administrations de districts, 1790-an III.

⁴⁵² J.-L. Debauve, *La justice révolutionnaire dans le Morbihan, 1790-1795*, Paris, chez l'auteur, 1965, p. 44 et suiv.

⁴⁵³ Cité par J.-L. Debauve, *op. cit.*, p. 49.

⁴⁵⁴ L. Jourdan, *L'architecture des mairies en Ille-et-Vilaine de 1789 à 1940*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université Rennes 2, 1993, t. 2, p. 138.

⁴⁵⁵ J.-L. Debauve, *op. cit.*, p. 44 et suiv.

privilégiés à l'égard de la Révolution conduit certaines municipalités, comme celle de Miniac-Morvan, à solliciter l'intervention du département : « *Il y a à Miniac une maison bâtie par les Clavier C. D. seigneurs de cette paroisse, elle a de tous temps servi aux séances publiques, depuis l'organisation des municipalités, cette maison est le lieu ordinaire de nos assemblées ; aujourd'hui, les anciens seigneurs veulent réclamer la propriété absolue et la jouissance de la dite salle*⁴⁵⁶. » Lorsqu'elle n'a pas le choix, l'administration paye un loyer : 200 livres à la Roche Bernard et Le Faouët, 1200 livres à Lorient ; à Morlaix, le district paye 500 livres pour le local qu'elle occupe à l'hôtel de ville.

L'apparat des cérémonies déployé lors de l'installation des nouveaux pouvoirs ne suffit donc pas à cacher l'extrême défektivité des conditions matérielles⁴⁵⁷. L'espoir suscité par l'énorme effort de réorganisation administrative de la France est à la mesure des déboires de la nouvelle administration, impuissante à entrer en possession de locaux adaptés aux nouvelles missions qui lui sont dévolues. Malgré le fait qu'une importante proportion des cadres du nouveau régime, en particulier les hommes de lois, ait sollicité des autorités départementales une meilleure installation, hors de l'emprise symbolique des lieux du pouvoir féodal, rien n'y fait. La grave crise financière qui ébranle alors le royaume, à l'origine de la réunion des États Généraux, met rapidement un terme à toutes les pétitions. Cette première installation n'est certes pas destinée à durer. En décidant de mettre à disposition de la nation les biens du clergé dès la fin de l'année 1789, afin de solder la dette de l'État, la Constituante initie un nouveau bouleversement dans l'installation matérielle des institutions.

IV.1.2 La grande affaire des biens nationaux

Les décrets du 2 novembre 1789 et du 30 mars 1792 modifient profondément les conditions matérielles des pouvoirs publics. En effet, la nationalisation des biens du

⁴⁵⁶ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 570/L, administration municipale, bâtiments communaux, 1790-an VIII, lettre des officiers du bureau municipal aux administrateurs du département, 25 novembre 1790.

⁴⁵⁷ La révolution est d'abord une histoire de fêtes qui commence, processionnellement, avec l'ouverture des États Généraux. Mona Ozouf écrit : « [...] *que des fêtes ! Et on les a célébrées partout : dans la moindre municipalité de canton, plusieurs fois par an et parfois même par mois, on a sorti les drapeaux et les tambours, convoqué les menuisiers et les peintres, répété les chansons, délibéré des programmes.* » M. Ozouf, *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, p. 21.

clergé et par la suite, ceux des émigrés, permet aux administrations publiques de s'en rendre propriétaires. En outre, la suppression des ordres monastiques, qui concernent près de 100 000 membres du clergé français, vide couvents et monastères⁴⁵⁸. En 1789, on dénombre en Bretagne, chapitres, collégiales et chanoines réguliers mis à part, 119 établissements masculins et 94 féminins. Les villes les mieux loties en couvents sont évidemment Rennes (9+13) et Nantes (13+12), mais les 46 villes des 9 diocèses bretons sont pourvues d'un établissement au moins⁴⁵⁹. Même si l'ensemble des couvents ne sont pas évacués en même temps, beaucoup sont débarrassés de leurs occupants : dans le diocèse de Vannes, quelques mois seulement après l'annonce des décrets de la Constituante, seules les maisons des Capucins de Vannes, des Carmes de Sainte-Anne, près d'Auray, des Chartreux d'Auray, des Bernardins de Prières et des Récollets de Pontivy sont conservées provisoirement afin de recevoir les religieux désireux de garder leur état⁴⁶⁰. Ce sont ainsi seize communautés qui sont évacuées. Les bâtiments conventuels nationalisés sont ensuite placés sous la surveillance des Eaux et Forêts et des assemblées locales, ces dernières devant en assurer la vente aux enchères publiques à partir du 24 mars 1790⁴⁶¹.

Bien souvent, les administrations de district précipitent l'évaluation des biens à nationaliser dans le but de s'en rendre acquéreurs plus rapidement. Dès l'annonce de la décision prise par la Constituante d'aliéner les biens du clergé, le district de Saint-Malo fait procéder le 17 mars 1790 à l'adjudication provisoire du palais épiscopal et de ses dépendances. Puis, le 23 janvier 1791, la ville sollicite du département l'autorisation d'acquérir le tout⁴⁶². Il s'agit, au demeurant, d'un patrimoine foncier de premier ordre

⁴⁵⁸ Le 13 février 1790, le Comité ecclésiastique de l'Assemblée fait voter une loi ne reconnaissant plus les vœux monastiques, et autorisant la libre sortie des couvents de ceux qui le souhaitent. M. Vovelle, « La politique religieuse de la Révolution française », in J. Le Goff, R. Rémond dir., *Histoire de la France religieuse*, t. 3. XVIII^e-XIX^e siècle, Paris, Le Seuil, 1991, p. 82-86.

⁴⁵⁹ J. Meyer, « La vie religieuse en Bretagne à l'époque moderne », in G. Devailly dir., *op. cit.*, p. 204-207.

⁴⁶⁰ J.-M. Le Méné, *Histoire du diocèse de Vannes*, Vannes, Imprimerie E. Lafolye, 1889, t. 2, p. 267-268.

⁴⁶¹ B. Bodinier, E. Teyssier, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux (1789-1867)*, Paris, Société des études robespierristes / Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2000, p. 25-32.

⁴⁶² La délibération est ainsi formulée : « *La commune de Saint-Malo, n'a aucune propriété dont elle puisse se servir pour hôtel de ville [...]. Jusqu'à aujourd'hui, elle a été mal logée en maison de ferme, quoique le prix en fut cher [...]. Il convient à l'intérêt de la commune d'avoir un hôtel décent dont elle soit propriétaire [...], le palais épiscopal est dans cette ville, le bâtiment le plus convenable à cet établissement, et par sa situation au centre de la ville et pas les diverses commodités qu'il renferme.* » Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine,

dans la cité *intra muros*, puisqu'il en couvre presque un sixième. Le 16 février 1791, par arrêté du directoire du département, la ville se rend propriétaire du palais épiscopal et doit déboursier 79 575 livres⁴⁶³. L'ambition de la municipalité est d'en faire un grand centre administratif : en plus de ceux de la commune, les services « *du district, du tribunal judiciaire du district, du tribunal de commerce du district, du bureau de paix du district, et enfin <du> dépôt des toiles destinées à l'étranger* » doivent y être logés⁴⁶⁴.

Dans une ville comme Quimper qui compte, à la veille de la Révolution, un peu plus de 9000 habitants, la mise à disposition des propriétés ecclésiastiques se traduit par une nouvelle présence des pouvoirs publics. Les Ursulines sont transformées en caserne militaire et en prison ; les Capucins deviennent la justice de paix en 1791 ; l'hôpital Sainte-Catherine de Quimper, hors les murs, devient le siège de l'administration centrale et du tribunal criminel du département. Puis, à partir de l'an V, il est aménagé pour l'ensemble des tribunaux de police, civil, correctionnel, criminel et de commerce. En outre, l'église Notre-Dame des Bénédictins est affectée à l'armée, de même que le couvent des dames de la Retraite. Le collège des Jésuites devient l'école centrale du département. Les maisons des Cordeliers, des Calvairiennes ou Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, des Cisterciennes de Kerlot seront vendus nationalement, de même que le palais épiscopal, transformé en auberge⁴⁶⁵. En 1792, lorsque la Convention adopte un décret fermant les dernières maisons religieuses de femmes, la mesure frappe à Vannes encore cinq maisons conventuelles. Les bâtiments sont affectés au logement des prêtres infirmes et sexagénaires internés à Vannes ou transformés en gendarmerie, en caserne et en magasin des subsistances militaires. La chapelle des Carmes déchaussées sert même à loger provisoirement les cloches provenant des différentes communautés de la ville⁴⁶⁶.

2/O/290/41, Saint-Malo, mairie, 1807-1933, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 23 janvier 1791.

⁴⁶³ La municipalité n'en paiera finalement que 67 175 livres, par l'adjudication du 11 mars 1791.

⁴⁶⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, L/6010, affaires intéressant la commune de Saint-Malo, 1790-1793, extrait de l'un des registres du greffe de la municipalité de la ville de Saint-Malo, 8 avril 1791.

⁴⁶⁵ J. Kerhervé dir., *op. cit.*, p. 209-210. Voir également J.-F. Boursmiche, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, réimp. Quimper, S.A. Morvan, 1977, p. 268-269.

⁴⁶⁶ J.-M. Le Méné, *op. cit.*, t. 2, p. 290-291.

Les dispositions intérieures des églises, des collégiales et des autres bâtiments conventuels peuvent convenir à l'installation et au fonctionnement des administrations (ill. 31-32). Pierre Pinon fait ainsi remarquer qu'« *une église peut-être aménagée en salle d'audience à peu de frais, ainsi qu'un cloître en cour, des cellules de religieux en prisons, des bâtiments conventuels en bureaux et autres services annexes* »⁴⁶⁷. Mais les récriminations ne tardent pas à affluer. Le 25 fructidor an VI, les membres du tribunal criminel de Loire-Inférieure dénoncent l'indécence des conditions dans laquelle l'exercice de la justice est maintenu : « *Dans la salle d'audience, à peine peut-on renouveler l'air. La chambre du conseil ne reçoit jamais le soleil, ses jours sont à plus de dix pieds de haut. Elle est établie sur des tombeaux, dans un ancien caveau ; l'humidité, la puanteur qu'elle exhale ont déjà occasionné plus d'une maladie aux juges qui sont obligés d'y rester longtemps, et même d'y passer la nuit dans quelques circonstances* »⁴⁶⁸. » A Vannes, le tribunal criminel est installé dans l'ancien séminaire : la chapelle est divisée en trois sections, l'une pour le vestibule, la seconde pour la salle d'audience, la troisième pour la chambre du conseil. La nouvelle destination de l'édifice est loin d'être commode. L'été, « *étuve insupportable* », l'hiver « *ses nombreuses ouvertures mal garanties ne permettent pas d'y tenir des séances longues pendant la saison rigoureuse qui se fait sentir ; il est impossible d'y tenir longtemps en place des jurés et des accusés* », surtout avec les portes fermées, formalité indispensable pour éviter la cassation⁴⁶⁹.

D'autre part, si l'acquisition de biens nationaux profite aux municipalités urbaines, qui en louent généralement une partie aux administrations de district et à l'armée, il n'en est pas forcément de même des municipalités plus petites. Rares sont celles en effet qui ont pu s'imposer face aux spéculateurs de tout bord. En 1794, le voyage de Jacques Cambry, conseiller du département chargé de constater l'état moral et statistique du Finistère, permet de dresser l'état d'un bon nombre d'administrations de district. La situation ne semble guère avoir évolué depuis quatre ans. Bien qu'à Lesneven, la halle soit « *belle* », et que la municipalité y soit bien placée, l'état général est déplorable. A Carhaix, « *on ne peut avoir une maison aussi peu commode, en aussi mauvais*

⁴⁶⁷ P. Pinon, « L'appropriation judiciaire. La conversion des couvents en palais de justice », *Monuments historiques*, n° 200, janv.-fév. 1996, p. 34-38.

⁴⁶⁸ Arch. nat. F/13/857, Nantes, mémoire des membres du tribunal criminel de Loire-Inférieure au corps législatif, 25 fructidor an VI.

⁴⁶⁹ Cité par J.-L. Debaube, *op. cit.*, p. 209.

état, que celle de la municipalité : la salle d'audience est commune au tribunal et aux officiers municipaux »⁴⁷⁰. A Châteaulin, « la municipalité n'a pas de logement qui lui soit propre »⁴⁷¹. A Pont-Croix, la municipalité est mal logée. Seulement dix ans après la batterie de mesures prise par la Constituante, l'état dans lequel se trouvent la plupart des lieux de pouvoir est loin de répondre au souci de convenance des magistrats. Les dépenses afférentes à l'installation des nouvelles autorités ont été laissées à la discrétion des municipalités ; comme autrefois, elles se sont retrouvées pressées par l'autorité supérieure de subvenir aux besoins matériels des institutions, sans en avoir véritablement les moyens. Étroitesse et inconfort des locaux, quasi-absence d'entretien pour des bâtiments non-prévus à cet effet, les magistrats n'ont de cesse de rapporter à l'administration supérieure les inconvénients d'une installation *a minima* des services.

*

La courte période qui s'échelonne de l'été 1789 à la fin de l'année 1792 jette les bases d'une nouvelle présence des pouvoirs publics. L'adhésion globale de l'opinion aux profondes réformes territoriales et administratives persuade les patriotes locaux « qu'avec un peu de fermeté et une poignée de gardes nationaux, on pourrait imposer sans trop de difficulté ce que la nation avait décidé dans l'intérêt général »⁴⁷². Il est vrai que l'évacuation des couvents n'a suscité que des troubles mineurs, tandis que la nationalisation des biens du clergé et, dans une moindre mesure, celle des émigrés, a permis aux institutions de palier, au moins temporairement, le mauvais état, sinon l'absence d'équipements nécessaires au fonctionnement des administrations. Mais l'inadaptation des locaux vacants, ainsi que la sous-estimation des réparations qu'il convient alors d'y faire, entraîne la rapide dégradation d'un patrimoine dont la gestion est négligée tout au long de la Révolution. L'instabilité politique, la guerre civile et l'épuisement économique de la Bretagne n'arrangent en rien une situation précaire. De fait, l'inexpérience des administrations révolutionnaires en matière de gestion du patrimoine immobilier prépare le terrain à la centralisation de l'Empire.

⁴⁷⁰ J. Cambry, *Voyage d'un conseiller du département chargé de constater l'état moral et statistique du Finistère en 1794*, réimp. Paris, Éditions du Layeur, 2000, p. 106.

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 243.

⁴⁷² R. Dupuy, *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire (1789-1815)*, Rennes, Ouest-France, 2004, p. 64.

IV.2 Réformes et centralisation

La Terreur puis la Chouannerie paralysent de 1793 à 1799 une grande partie de l'Ouest. Les désordres politiques, initiés par la constitution civile du clergé, la chute du roi et la chouannerie, entraînent une instabilité qui frappe durement l'installation des autorités. Subséquemment, c'est l'État qui souffre d'un déficit d'image, ses dirigeants ne parvenant pas à rétablir la paix : le lancement du concours de l'an II et l'importante mobilisation des peintres, des sculpteurs et des architectes qui s'ensuit dans l'élaboration de monuments nationaux prouvent certes l'intérêt de la Convention pour les arts, mais l'échec d'une telle opération montre son incapacité à construire les équipements dont la France a besoin⁴⁷³. Loin des rêveries esthétiques de la capitale, la Bretagne subit la guerre civile : les sièges de l'autorité publique sont constamment pris pour cible et saccagés (1). Cette situation demeure jusqu'à ce que l'installation des premiers préfets et la pacification intérieure ne rétablissent les finances publiques. S'ouvrent alors, dans chaque département, d'importantes campagnes de travaux et de restauration des locaux administratifs. Nonobstant, c'est l'image d'un pouvoir fort que tente d'imposer le nouveau régime (2).

IV.2.1 De l'état de siège et l'État de droit

L'instabilité chronique qui règne en Bretagne, où la levée en masse de 1793 alimente la contestation, contribue pour beaucoup à détériorer les conditions d'exercice déjà précaires des pouvoirs publics. Des coups de main audacieux de la chouannerie, étendue aux Côtes-du-Nord et au Morbihan occidental, entretiennent un climat d'insurrection permanente. En dépit des débarquements ratés de la Ville-Mario près de Plouha (mai 1795) et de Quiberon (juin-juillet 1795), des raids chouans sont organisés sur les villes, où l'on pille et l'on détruit méticuleusement les papiers compromettant les insurgés. A Saint-Brieuc, dans la nuit du 26 au 27 octobre 1799, une division de l'armée royale et catholique de Bretagne surprend la cité endormie, pénètre dans l'hôtel de ville et détruit la majeure partie des papiers déposés dans le bureau des Travaux publics. La

⁴⁷³ W. Szambien, « Les Concours de l'an II », in *Les architectes de la Liberté, 1789-1799*, Paris, Ministère de la Culture / École Nationale des Beaux-Arts, 1989, p. 181-201.

troupe assassine le commissaire du directoire Jean-François Poulain Corbion, avocat et maire de la ville (depuis 1779). Les administrateurs publics ne sont pas les seuls à être pris pour cible. Dans les campagnes, l'image de l'acquéreur de biens nationaux est assimilée à celle du profiteur de la Révolution : « *Il devient donc, précisent Bernard Bodinier et Éric Teyssier, un adversaire tout désigné pour les bandes royalistes qui, à différentes périodes, tiennent telle ou telle partie du pays*⁴⁷⁴. »

La justice révolutionnaire est particulièrement malmenée. Les locaux des districts de Rochefort-en-Terre et de la Roche-Bernard subissent à plusieurs reprises des raids chouans : le mobilier est soit saccagé, soit emporté ; les archives sont brûlées. La situation devient telle à la Roche-Bernard que la cour ne peut plus siéger au lieu ordinaire des séances. Elle loge donc d'abord à la maison commune, puis à l'église. Parfois des séances sont tenues au domicile même des juges. Les archives et les pièces sont entreposées dans un grenier de la mairie : « *Nous manquons de tout, ajoute le juge Haumont, excepté de fermeté et d'amour de la justice*⁴⁷⁵. » Ailleurs, les municipalités tentent de résister, en investissant des lieux plus sûrs : à Josselin par exemple, la municipalité s'installe au château. Dès 1793, le district de Lesneven a déménagé aux Ursulines, l'ancien local étant « *à tout moment à même d'être surpris, surtout dans un temps d'insurrection* »⁴⁷⁶.

Cette instabilité attise les tensions et un climat de défiance, voire d'opposition à l'endroit des tribunaux. Cette attitude se traduit généralement par l'irrespect envers les magistrats et l'indécence des lieux de justice. A Lorient, la municipalité, qui a jeté son dévolu sur l'hôtel du Faouëdic, invite fort cavalièrement le tribunal du district à chercher tout autre local à sa convenance, « *ne doutant pas de son empressement à sacrifier des commodités particulières à la sûreté générale* »⁴⁷⁷. Le cas se présente également à Josselin, où le maire, ayant promis à ses amis de débusquer le tribunal de l'auditoire, lui propose la jouissance de la chapelle de la congrégation, déjà occupée par le juge de paix,

⁴⁷⁴ B. Bodinier, E. Teyssier, *op. cit.*, p.398.

⁴⁷⁵ J.-L. Debaube, *op. cit.*, p. 51-52.

⁴⁷⁶ Arch. dép. du Finistère, 11L/28, Bâtiments des administrations de districts, 1790-an III, lettre des administrateurs et procureur syndic du district au commissaire du directoire du département, 4 avril 1793.

⁴⁷⁷ J.-L. Debaube, *op. cit.*, p. 51-52.

le club et le tribunal correctionnel ! En l'an III, les fêtes décadaires de Ploërmel, ainsi que les réunions du club, ont lieu dans les salles d'audience ; dans celles d'Auray sont mêmes donnés les bals publics et privés du décadi. Les protestations des tribunaux au comité de législation n'y changent rien⁴⁷⁸. Du reste, les municipalités elles-mêmes ne sont pas à l'abri de la spéculation. En 1797, à Iffendic, Gilles Lunaire, sous couvert d'avoir acquis la maison commune, sans pour autant en avoir attesté au conseil municipal, entreprend d'y faire faire des travaux alors même que les archives et les registres s'y trouvent encore⁴⁷⁹. A Bécherel et à Hédé, en 1799, les locaux dans lesquels la municipalité projette d'installer les instituteurs publics sont aliénés sans qu'elle en soit avisée⁴⁸⁰.

La quasi-absence de surveillance et d'entretien des bâtiments nationaux ajoute à la confusion. Selon toute vraisemblance, les administrateurs n'ont pas connaissance de l'état de leur patrimoine. Le 1^{er} fructidor an IV, l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Quimper alerte ainsi le directoire du département sur la nécessité d'une surveillance des bâtiments affectés à un service public : « *La suspension des travaux de routes me permet de donner des soins plus particuliers à ceux des édifices publics dont la ruine est assurée si vous ne prenez en considération les observations que je vous réitère. Le défaut de fonds peut retarder les réparations les plus urgentes ; le placement définitif des administrations civiles et judiciaires dans les lieux qui leur sont affectés ; l'organisation de l'instruction publique, etc. mais rien ne peut dispenser de la surveillance et de la garde des édifices publics qui dans cette commune ont plus souffert de la malveillance que des ravages du temps*⁴⁸¹. » Dans une lettre du 6 germinal an IV, le même ingénieur rapporte que les tribunaux civil, correctionnel, criminel, de commerce et de police, ne pouvant occuper l'aile du bâtiment national désignée par l'administration et dont les travaux ont été suspendus, sont réduits à tenir leurs audiences dans une petite salle qu'ils se cèdent tour à tour !

⁴⁷⁸ *Ibid.*

⁴⁷⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 570/L, administration municipale, bâtiments communaux, 1790-an VIII, extrait du registre des délibérations municipales, 19 brumaire an VI.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, Bécherel, protestation des administrateurs municipaux du canton de Bécherel aux administrateurs du département, 14 messidor an VII ; Hédé, pétition des habitants, s.d. (courant messidor an VII).

⁴⁸¹ Arch. dép. du Finistère, 17/L/4, bâtiments des tribunaux, 1791-an VIII, lettre de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Quimper à l'administration départementale, 1^{er} fructidor an IV.

L'incapacité des autorités locales à surveiller et à entretenir leur patrimoine ne relève donc pas du seul climat d'insécurité. L'absence d'un service spécifiquement dédié aux propriétés communales et départementales ne permet pas de maintenir l'installation pérenne des administrations. La situation s'est encore aggravée avec la disparition des districts en 1795. Qui plus est, les années 1792 à 1796 connaissent un véritable effondrement économique, surtout ressenti par les villes⁴⁸². S'y ajoutent enfin la raréfaction des architectes et, par conséquent, l'incapacité des ingénieurs des Ponts et Chaussées à répondre aux sollicitations des administrations. Les conflits extérieurs, les purges politiques et l'instabilité chronique n'offrent pas les conditions favorables d'un recrutement régulier et suffisant. Dans le département des Côtes-du-Nord, Jacques Piou, qui occupe le poste d'« ingénieur en chef de 1^{ère} classe des Ponts et Chaussées » sans discontinuer de 1791 à 1811, et secondé seulement par son fils, fait figure d'exception.

A l'avènement de l'Empire, le désordre est quasi-général et les institutions souffrent du plus grand dénuement. Cet état n'est pas propre à la Bretagne. Antoine-Claire Thibaudeau rapporte dans ses *Mémoires* son installation à la préfecture de Bordeaux, en 1800 : « *Je ne trouvais pas plus que les autres préfets une machine toute organisée, dont il n'y eût qu'à suivre le mouvement ; il y avait du relâchement et du désordre dans tous les services. Il fallait organiser et mettre en activité un nouveau système*⁴⁸³. » Pour le pouvoir central, l'impéritie des administrations locales justifie l'intervention de l'État en matière d'équipements, voire leur transfert dans le cas de certaines propriétés municipales, d'autant qu'avec le concordat, églises et presbytères sont rendus à leurs occupants. Dès 1800, les préfets remplacent les autorités départementales dans l'organisation des dernières ventes de biens nationaux et sont déclarés compétents pour les contentieux touchant aux biens déjà vendus. En 1804, le Code civil confirme la propriété des biens nationaux. L'État s'assure ainsi la haute-main sur les équipements nécessaires à son fonctionnement.

⁴⁸² D. Barjot, J.-P. Chaline, A. Encreve, *La France au XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 9.

⁴⁸³ Cité par A. Fierro, *Les Français vus par eux-mêmes. Le Consulat et l'Empire*, Paris, Laffont, 1998, p. 890.

IV.2.2 La rationalisation des installations administratives

En 1800, à leur arrivée dans les départements, la première tâche des préfets est de prendre possession de leur local. Or, l'affaire n'est pas mince : invariablement, ce sont dans les lieux peu commodes et mal entretenus qu'occupaient les anciens pouvoirs publics que les envoyés du nouveau régime doivent s'installer. Le 4 avril, lorsque le préfet du Finistère Charles Didelot vient prendre possession de ses appartements dans l'ancien hôpital Sainte-Catherine de Quimper, celui-ci est tellement encombré par les divers corps administratifs et judiciaires du département, qu'il doit se résoudre à louer son logement en ville (jusqu'en 1805)⁴⁸⁴. A Vannes, l'ancien palais épiscopal de la Motte, affecté à la préfecture, doit faire l'objet de promptes réparations, afin d'éviter « *la ruine prochaine et totale de ce bâtiment* »⁴⁸⁵. Reconstitué en 1654 par l'évêque Charles de Rosmadec, il n'a pas dû recevoir de travaux au moins depuis un demi-siècle. A Rennes, le préfet est confronté à l'objection de la cour d'Appel qui, dès sa réinstallation en l'an VIII, ne voit pas de bon augure le partage de l'ancien palais du Parlement avec les bureaux de la préfecture. Après avoir jeté son dévolu sur l'hôtel de Blossac, ancienne résidence des commandants en chef de Bretagne, le préfet s'installe finalement au premier étage de l'ancien hôtel de l'intendance, puis l'acquiert en entier en 1811 pour 100 000 francs⁴⁸⁶. En dépit de gros travaux d'appropriation s'élevant à plus de 25 000 francs, l'hôtel ne présente toujours pas les commodités d'usage en 1815⁴⁸⁷.

Le chef-lieu de la préfecture des Côtes-du-Nord fait exception, car le 10 avril 1804, le préfet prend la résolution de construire, dans les jardins de l'ancienne communauté des Cordeliers, un nouvel hôtel de préfecture. Le département se trouve dans la position inconfortable de louer à la ville les locaux qui lui sont nécessaires, alors

⁴⁸⁴ Arch. dép. du Finistère, 4/N/1, Quimper, ancienne préfecture, entretien, réparations, 1803-1878.

⁴⁸⁵ Arch. nat. F/13/217, Morbihan, lettre du ministre de l'Intérieur au conseiller d'État, directeur général des domaines, Paris, 3 décembre 1808.

⁴⁸⁶ J.-J. Rioult, *L'hôtel de la préfecture à Rennes*, Rennes, Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, 2001, p. 12-13.

⁴⁸⁷ Le 8 avril 1815, Alexandre Méchin, nommé préfet d'Ille-et-Vilaine deux jours plus tôt, s'adresse ainsi au ministre de l'Intérieur : « *A mon arrivée dans ce département, j'ai trouvé l'hôtel de préfecture dans un état de délabrement tel que plusieurs des appartemens qui le composent sont presque inhabitables et ne peuvent être occupés aujourd'hui sans y faire plusieurs réparations partielles qui sont une suite de l'état d'abandon où l'ancien propriétaire de cet hôtel l'avait laissé depuis nombre d'années [...].* » Arch. nat. F/13/1719, Ille-et-Vilaine.

même que l'édifice est « *resserré et incommode [...] exposé à des accidents majeurs et souvent irrémédiables par la proximité d'un four public qui touche le pignon oriental* »⁴⁸⁸. Entre cour et jardin, le nouvel hôtel de la préfecture reprend les dispositions de l'hôtel aristocratique du XVIII^e siècle. Manifestement, cette disposition traduit le retour à la personnalisation du pouvoir et de son exercice. L'Empire introduit une nouvelle image de l'État : « [...] *depuis longtemps les autorités n'avaient aucune représentation, écrit Antoine-Claire Thibaudeau. C'était un passage subit des formes simples et modestes de la République aux manières monarchiques. Les préfets rappelaient les intendants ; le nom seul était changé*⁴⁸⁹. » Le coût exorbitant, estimé à 150 000 francs, lui fait abandonner le projet, car le département ne peut qu'en payer le tiers. Du reste, l'incendie de l'hôtel de ville, en 1805, à l'issue duquel un procès s'ouvre entre le département et la ville, résout la question. En effet, la ville, incapable de payer les dépenses de réparation, abandonne à son ancien locataire toute revendication sur l'édifice⁴⁹⁰.

Dans les chefs-lieux d'arrondissements, le logement des sous-préfets s'annonce encore plus difficile, d'autant qu'il est à leur charge. La loi du 28 pluviôse an VIII ne prévoit aucune mesure pour leur installation. Certes, à Vitré (prieuré Notre-Dame), à Quimperlé (couvent Sainte-Croix), à Saint-Malo (palais épiscopal), à Guingamp (ancien hôtel de Kermier) et à Fougères (ancien hôtel de la Bellinaye), les sous-préfets trouvent immédiatement à se loger, ou au moins leurs bureaux, même si les commodités font défaut. A Châteaulin, le sous-préfet prend possession seulement le 5 juin 1812 de la maison presbytérale qui a servi aux diverses administrations révolutionnaires depuis sa nationalisation en 1792. Encore en est-il chassé en novembre de la même année par l'incendie qui ravage le bâtiment et dans lequel il perd tous ses biens⁴⁹¹. Conscient du problème que pose l'occupation des bâtiments nationaux par les diverses administrations qui, très souvent, se trouvent être dans l'impossibilité d'en payer le loyer à la Régie des domaines, le gouvernement décide par décret du 8 avril 1811 de les

⁴⁸⁸ Arch. nat. F/13/1698/B, Côtes-du-Nord, extrait du registre des délibérations du conseil général du département des Côtes-du-Nord, 21 germinal an XII.

⁴⁸⁹ Cité par A. Fierro, *op. cit.*, p. 890.

⁴⁹⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/2, acquisition de l'hôtel de ville de Saint-Brieuc, 1807 ; *Les préfectures françaises*, Paris, Association des amis des Archives de France, 1953, p. 77-79.

⁴⁹¹ Arch. nat. F/13/1705/A, Finistère, 1^{ère} partie, 1812-1818, lettre du préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, 28 novembre 1812.

céder gratuitement aux départements, aux arrondissements et aux communes. Ce sont donc, définitivement cette fois, les préfets et les sous-préfets dans les arrondissements nouvellement créés qui s'assureront du bon emploi des deniers publics.

Par ailleurs, les nouvelles autorités entendent remédier à la négligence dont les administrations révolutionnaires ont fait preuve à l'égard des archives publiques. Le dépôt du Parlement, à Rennes, ne présente à l'arrivée du premier préfet « *que des amas de titres, les plus importants apportés de tous les points de la Bretagne pendant la guerre civile et jetés, éparses sans ordre dans de vastes chambres du palais du ci-devant parlement* »⁴⁹². Dès son arrivée à la préfecture en 1802, Jean-Joseph Mounier invite le secrétaire général à prendre possession de quelques chambres dans le palais « *pour donner plus de temps à la surveillance dont il est chargé et pour le mettre à portée de faire classer et inventorier tous les papiers que l'on avoit sauvés de la fureur du vandalisme et de la guerre civile* »⁴⁹³. Dans les arrondissements, les sous-préfets montrent l'exemple : la première démarche qu'entreprend le sous-préfet de Ploërmel à son arrivée dans le chef-lieu en 1813, est de louer une chambre en ville pour y déposer les archives⁴⁹⁴. Seule, dans les Côtes-du-Nord, l'administration départementale fait appel en 1793 à Jacques Piou pour l'établissement des archives dans les mansardes de la maison commune de Saint-Brieuc. En l'an IV, un nouveau dépôt est construit dans le fond de la cour⁴⁹⁵.

La question des archives met clairement en évidence l'état de détérioration des bâtiments. En particulier, les lieux de justice demandent des locaux spécifiques pour les pièces à conviction et les archives du greffe, ce qu'ils ne possèdent évidemment pas, ou à des rares exceptions près. A Loudéac, dix ans de remontrances ont enfin raison des réticences du département qui accepte, en 1801, le transfert de ses locaux du vieil auditoire de justice à une propriété particulière, que le département loue pour 800

⁴⁹² Arch. nat. F/13/217, cour d'Appel de Rennes, copie de la lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine au ministre de l'Intérieur, 4 novembre 1807.

⁴⁹³ *Ibid.*

⁴⁹⁴ Arch. nat. F/13/1756, Morbihan, lettre du préfet du Morbihan au ministre de l'Intérieur, 17 octobre 1814.

⁴⁹⁵ Arch. nat. F/13/1698/A, Côtes-du-Nord, mémoire de l'ingénieur Piou, *op. cit.*, 13 septembre 1814.

francs par an, avant que ne soit projetée la construction d'un nouvel édifice⁴⁹⁶ (ill. 33). Cependant, le choix d'une nouvelle affectation n'est pas toujours des plus pertinents. A Saint-Brieuc, le préfet Jean-Pierre Boullé, assisté de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Jacques Piou, préconisent l'installation de l'ensemble des cours de justice du département, c'est-à-dire les tribunaux criminels, civils, de commerce, et de police correctionnelle, leurs greffes et archives, dans l'ancienne maison conventuelle du Calvaire. Ce déplacement est reconnu nécessaire, bien qu'une partie du couvent soit déjà occupée par les magasins de poudre et d'artillerie de la manutention militaire⁴⁹⁷ (ill. 32) ! Malgré les tentatives rédhibitoires des préfets, la situation des tribunaux demeure à peu de chose près identique à celle du Directoire.

*

De l'état de siège à l'état de droit, le sort matériel des institutions évolue lentement. Les efforts entrepris dans l'amélioration des installations administratives, la rationalisation de la gestion des archives et des bibliothèques héritées de l'Ancien Régime, participent à démontrer la volonté forte du régime à s'imposer durablement. Celle-ci s'inscrit à contre-courant d'une période d'instabilité, de désordre et d'un mépris latent pour les institutions. Puisque les communes ont démontré l'étendue de leurs limites dans la gestion efficace des bâtiments départementaux et nationaux, désormais les préfets administrent seuls les affaires relatives à l'installation des administrations de l'État. Pourtant, si leurs préoccupations se portent rapidement sur leur installation, celle des sous-préfets et des tribunaux reste en suspens. A bien des égards, cette négligence, maintenue par la Restauration, laisse les coudées franches à la future grande action de la monarchie de Juillet. Mais qu'importe ! La France, épuisée par dix ans d'antagonismes, réclame un César. Or, l'attribut fondamental de l'autorité et du pouvoir, c'est bien le prestige. L'affirmation de l'État comme autorité légitime, en opposition avec les anciennes légitimités coutumières ou religieuses, s'exprime à nouveau par une politique

⁴⁹⁶ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/40, palais de justice de Loudéac, an VIII-1940, bail entre Joseph-François Hillion, sous-préfet de l'arrondissement de Loudéac, et le citoyen Brélivet, 1^{er} thermidor an IX.

⁴⁹⁷*Ibid.*, procès-verbal d'installation, 16 ventôse an IX. Le comte de Roscoät rapportera plus tard dans ses souvenirs les « transes » du président du tribunal de Saint-Brieuc lorsque celui-ci rendait la justice les jours d'orage, « à cause du voisinage de la poudrière ». Roscoät (de, comte), *Souvenirs, silhouettes et anecdotes*, Saint-Brieuc, Impr.-lib. Prud'homme, 1926, p. 57.

de grands travaux. C'est ainsi que l'un des plus importants projets d'architecture et d'urbanisme de l'époque sort de terre, par la seule volonté de Bonaparte, devenu le 2 décembre 1804, Napoléon 1^{er}. Nulle part en Bretagne la subordination de l'architecture au pouvoir impérial n'est plus évidente. Napoléonville devient, pour un court laps de temps, le théâtre d'application de l'idéologie néo-classique à son apogée⁴⁹⁸.

IV.3 Le forum, le palais et le temple

En Bretagne, la décision de fonder *ex nihilo*, le 17 septembre 1802, la ville de Napoléonville fait entrer la province dans une ère de modernité centralisatrice et d'architecture normative. L'incroyable concentration de moyens techniques et financiers, le programme urbain et architectural inédit dans l'ouest de la France, enfin la vocation pédagogique de la ville nouvelle, élaborée dans un contraste édifiant avec l'ancienne cité médiévale des Rohan, focalisent l'ensemble des milieux politique et architectural de l'Empire. Le programme impérial renoue ainsi avec la tradition régaliennne des grands travaux, ce que n'avait pas connu l'ancienne province depuis trente ans. L'épicentre géographique de la péninsule devient le cadre d'application des théories urbanistiques et architecturales développées depuis l'an II. L'aménagement de la ville nouvelle obéit à une rhétorique de la centralité qui fait écho à celle d'un pouvoir central autoritaire et normatif (1). Le modèle de la planification urbaine éprouvé à Napoléonville traduit de nouvelles préoccupations sur l'espace et l'architecture, sur la définition des fonctions sociales à laquelle le technicien et l'homme de l'art tentent de donner un « vêtement architectural »⁴⁹⁹ (2).

IV.3.1 Une rhétorique de la centralité

Située au cœur de la Bretagne, dans le département du Morbihan, Pontivy possède en 1802 des atouts qui la font remarquer par le consul Bonaparte. Bastion du fédéralisme breton, elle n'a cessé de manifester son attachement patriotique en résistant

⁴⁹⁸ F. Loyer, « L'urbanisme Napoléonien à Pontivy », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 57, 1980, p. 5-30.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 30.

pendant toute la décennie révolutionnaire à la pression des troupes insurgées, établies dans les campagnes et les bourgs voisins acquis à la cause royaliste. D'ailleurs, les environs de Pontivy sont encore peu sûrs en 1820⁵⁰⁰. En outre, la ville s'intègre dans un vaste réseau routier régional la reliant aux principales villes bretonnes et sa position sur le Blavet en fait un centre d'intérêt depuis le XVIII^e siècle, lorsque sont élaborés les premiers projets d'ouverture d'une voie de navigation intérieure en Bretagne. Le blocus de Brest par les Britanniques place Pontivy dans les desseins impériaux. Napoléon est en effet convaincu de l'intérêt stratégique de débloquer le port par l'arrière-pays. En même temps, le choix impérial est éminemment politique. Comme à la Roche-sur-Yon, le régime s'investit d'une mission de civilisation en frappant au cœur les foyers de révolte bretons et vendéens⁵⁰¹.

Cette ambition pédagogique ne se limite pas seulement à la création d'une ville nouvelle. Elle s'accompagne d'une profonde réflexion sur les modèles de représentation du pouvoir, dans la continuité des pratiques établies depuis la fin du XVIII^e siècle par Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806) et Étienne-Louis Boullée (1728-1799), tout en poursuivant l'œuvre de rénovation entreprise par la Révolution. A ce propos, Steen Eiler Rasmussen fait remarquer : « *Le rideau était tombé sur les premiers actes qui avaient rappelé la Rome antique : d'abord la République, puis le Consulat. Napoléon qui était un amateur d'histoire, savait que l'acte suivant réclamait un César. Il était important pour lui, sur le plan politique, de consolider sa position et de la légitimer*⁵⁰². » En reprenant le langage antique de la Révolution, Napoléon saisit l'occasion de lui donner un caractère augustéen, par la volumétrie, la perspective, la simplicité classique. A l'ambition esthétique de l'architecture s'associe le désir de moderniser, agrandir, équiper la ville. Ce que Napoléon veut à Pontivy, il le veut aussi pour toutes ses nouvelles Rome, agissantes comme autant de relais culturels et artistiques de la capitale. Ce projet

⁵⁰⁰ J.-Y. Le Moing, G. Le Menn, *Pontivy vers 1820. Cité impériale dans un pays breton*, Spézet, Coop Breizh / Skol Vreizh, 2001, p. 93-110.

⁵⁰¹ D'après le préfet Pierre Giraud du Plessis, la « sauvagerie des habitats est l'une des causes principales qui ont maintenu si longtemps la guerre civile dans la plus grande partie de la Basse-Bretagne ». Il s'agit donc de faire de Pontivy un pôle de francisation et la décision, le 1^{er} vendémiaire an XII (24 septembre 1803), d'y fonder un lycée, en plus de Rennes et de Nantes, en constitue la première étape. M. Legrain, D. Gamonal éd., *Journal de Bretagne*, Paris, Larousse / V.U.E.F., 2001, p. 181.

⁵⁰² S.-E. Rasmussen, *Villes et architectures, un essai d'architecture urbaine par le texte et l'image*, trad. par Maya Surduts, Paris, L'Équerre, 1984, p. 151-153.

d'urbanisme syncrétise l'esprit de la centralisation napoléonienne. L'uniformité d'action dans tout l'Empire permet d'inscrire le règne dans la durée et, tout en abolissant les contingences, d'appliquer à la société le modèle de l'égalité révolutionnaire.

A Napoléonville, le projet urbain est conditionné par les éléments architecturaux et inversement (ill. 34). Les équipements de la ville ne se bornent pas à s'inscrire dans les îlots délimités à cet effet : ils façonnent le paysage urbain en lui donnant sa logique, en participant à dynamiser le cadre topographique naturel. C'est comme si, finalement, « *l'espace urbain aurait été pris tout entier dans un vaste renouvellement tendant à susciter et ordonner un véritable espace public* »⁵⁰³. A la différence de la Roche-sur-Yon, dont l'implantation ne nécessite que l'annexion d'un bourg rural d'à peine 600 âmes, Napoléonville pose le problème de la correspondance entre l'ancienne Pontivy médiévale et la nouvelle cité impériale. Le principe, en lui-même, n'est pas nouveau. En Angleterre, Bath et Édimbourg ont juxtaposé, au milieu du XVIII^e siècle, les extensions de la nouvelle ville à celles du Moyen-Âge. En Italie, Napoléon, alors qu'il n'est pas encore empereur, commande à Giannantonio Antolini (1756-1841) un nouveau centre urbain pour Milan, entendu comme modèle idéal pour une ville révolutionnaire. Le « forum Bonaparte » doit se substituer au centre politique et religieux de l'Ancien Régime, par l'implantation de nouveaux lieux du pouvoir, appelant un renouvellement des pratiques urbaines. Outre la reconstruction néo-classique de l'ancien château du XV^e siècle, l'architecte y prévoit la Bibliothèque publique, l'Université, la Douane, des salles consacrées à l'instruction publique, le Théâtre, la Bourse, le Musée et le Panthéon. Destiné à accueillir les dix mille fonctionnaires républicains qui travaillent déjà dans la capitale régionale, cet ensemble doit rayonner comme le témoignage incontestable de la suprématie des vertus républicaines⁵⁰⁴.

⁵⁰³ P. Giudicelli-Falguières, « Espace privé et espace public à Milan (1796-1814) », in *Villes et territoire pendant la période napoléonienne*, actes du colloque de Rome, 3-5 mai 1984, Rome, École française de Rome, 1987, p. 261.

⁵⁰⁴ V. Vercelloni, *La Cité idéale en Occident*, trad. de l'italien par D.-A. Canal, Milan, Éditions Jaca Book Spa, 1994, pl. 119 : « Giovanni Antonio Antolini, Piano economico-politico del Foro Bonaparte presentato coi disegni al Comitato di Governo della Repubblica Cisalpina, il di 25 Frimale anno IX. Repub., Milan, 1801 ».

Bien qu'ils n'aient pas, à l'origine, une idée formelle de ce qui fera de Pontivy une ville importante⁵⁰⁵, les architectes et les ingénieurs saisis du projet fabriquent un plan qui tend progressivement à s'éloigner des arrêtés consulaires pour épouser cette dimension politique. La centralité géographique, le détournement des grandes routes de Lorient, de Rennes et de Vannes, la canalisation du Blavet et le recalibrage des ruelles de la vieille ville, tout converge vers la place Napoléon-le-Grand, dite « la Plaine » ou place d'armes, destinée aux revues militaires. Le point de référence de la place se concentre sur une fontaine publique dédiée à l'« auguste bienfaiteur »⁵⁰⁶ (ill.37). Du socle massif, sur les faces duquel des bouches à têtes de lion déversent dans des piscines l'eau captée depuis une fontaine « excellente », s'élève un fanum à quatre colonnes corinthiennes. L'entablement, trop large, est frappé de la dédicace « A NAPOLÉON » ; le fronton, dont les corniches rampantes sont surmontées d'une étonnante frise à rinceaux et palmettes, a reçu en bas-relief l'aigle impériale aurolé de gloire. Le temple abrite la statue de l'empereur vêtu à l'antique, couronné de lauriers, tenant dans la main droite le sceptre de la Justice, et dans la main gauche le globe terrestre. Lui répond, du cours Joséphine, à l'extrémité ouest de la ville, une colonne, évocation de celle de la place Vendôme (ill. 34).

Le fanum de la place Napoléon est conçu comme le pivot d'un centre dynamique, à la confluence des croisées routières et fluviales, et duquel rayonne une distribution formelle de l'espace public. Depuis le « *processus de spécialisation fonctionnelle et formelle des espaces extérieurs, engagés à la Renaissance* »⁵⁰⁷, et porté à son paroxysme à Napoléonville, la vie civique urbaine, qui s'est jusqu'ici caractérisée par une large occupation de l'espace public, se retire dans des lieux spécialement conçus pour la recevoir. Les édifices commandés par les arrêtés consulaires et pour lesquels Guy de Gisors s'inspire de Claude-Nicolas Ledoux, évoquent de façon magistrale la séparation des pouvoirs en même temps que leur soumission au souverain. De la même façon, cette rhétorique du centralisme architectural, qui épouse la conception jacobine du pouvoir,

⁵⁰⁵ C. Éveillard-Kervarrec, « Pontivy-Napoléonville, projet d'une ville sous le premier Empire (1802-1808) : les mécanismes de la planification urbaine », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Bretagne*, t. 88, 2010, p. 127-152.

⁵⁰⁶ Arch. nat. F/13/1757/B, Pontivy-Napoléonville, *Fontaine publique sur la grande place*, J.-B. Pichot, ingénieur en chef, s.l., s.d. (non-réalisée).

⁵⁰⁷ P. Merlin, F. Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 (1988), p. 320.

inaugure une nouvelle pratique de la construction. La suppression des Académies en 1793 et la vacuité des pouvoirs révolutionnaires ont finalement laissé le champ libre à une normalisation de l'architecture, le tout sous la coupe d'une structure d'autorité dont la compétence s'étend sur l'ensemble du territoire national. Le conseil des Bâtiments civils, constitué des membres les plus éminents du monde de l'architecture française, délibère sur tous les projets qui lui sont soumis et intervient partout où l'État le lui demande⁵⁰⁸. Les préfets constituent également de puissants relais d'information et d'expertise : Gaspard de Chabrol, nommé sous-préfet de Napoléonville en 1803, n'est-il pas également polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées ?

Si le choix de l'implantation géographique conditionne pour beaucoup le plan d'urbanisme, il n'en reste pas moins que la conception de Napoléonville est largement tributaire des travaux préliminaires entrepris par les architectes néo-classiques du XVIII^e siècle. L'échelle imposée par la rationalisation des espaces et des moyens de communication, la reprise de l'industrialisation et le développement du commerce en ont seulement changé la donne : il ne s'agit plus d'élaborer des places Louis XVI dans des espaces étroits, et dont l'aménagement ne se limite finalement qu'à une opération d'embellissement urbain⁵⁰⁹. L'Empire inaugure dans les faits une politique audacieuse d'expansion urbaine qui réinvente le rôle et l'usage du monument. A la restructuration de l'espace urbain répond celle des édifices publics : les typologies introduites à Napoléonville marquent un renouvellement de la perception de l'espace public.

IV.3.2 Espace public et architecture

Le modèle de la planification urbaine éprouvé à Napoléonville témoigne de la distance que les ingénieurs de l'Empire entendent prendre avec la conception

⁵⁰⁸ F. Loyer, *Histoire de l'architecture française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès / Caisse nationale des monuments historiques et des sites / Éditions du patrimoine, 1999, p. 22-23.

⁵⁰⁹ Jean-Marie Bruson précise : « Il faut noter l'évolution qui va de la place conçue presque exclusivement comme un hommage à la personne royale, et qui trouve sa justification dans l'effigie pour laquelle elle a été construite, à la place intégrée dans un programme urbain telle que va la penser le Siècle des Lumières. La place ne sera plus considérée alors comme se suffisant à elle-même, en dehors de toute utilité pratique ; elle devra s'intégrer à un ensemble réfléchi, répondant aux nouveaux temps de la plus honteuse barbarie. » J.-M. Bruson, « Les places royales », in *De la place Louis XVI à la place de la Concorde*, catalogue de l'exposition, 17 mai-14 août 1982, Paris, Musée Carnavalet, 1982, p. 17.

idéologique des places publiques héritées de l'Ancien Régime, et que le civisme révolutionnaire avait transformées en théâtre de la parole citoyenne⁵¹⁰. En réduisant l'espace public en un lieu d'expression de la reconnaissance nationale et de la commémoration, l'Empire occulte volontairement les brillantes festivités des débuts de 1789, celles qui ont vu, entre autres, les prestations de serment civique, les banquets patriotiques, les fédérations. Cette mise à distance de l'espace public, objet menaçant car espace de promotion du *logos*⁵¹¹, se traduit par une architecture à la fonction disciplinante⁵¹², imposant à la ville une spatialité segmentée, découpée, réglementée. Pour les théoriciens du néo-classicisme, les places « *élevaient la dignité des monuments publics, créant le cadre qui leur était nécessaire pour développer leur caractère. Par caractère on entendait la capacité qu'avait l'architecture, à l'instar de la rhétorique et de la poésie, de communiquer une idée morale par l'intermédiaire des sens* »⁵¹³. L'architecture des palais du pouvoir est *parlante* : elle dit ce que tout citoyen doit faire et penser. L'espace public ne sert que de prétexte à la justification de la hiérarchie des genres, fondée sur l'ancienne hiérarchie sociale des « ordres ».

A Napoléonville, cette transition s'opère via le renouvellement de la présence du pouvoir dans le tissu urbain, modelé sur le triptyque du forum, du palais et du temple (ill. 34). Le cadre géographique est ici plus dynamique qu'à la Roche-sur-Yon ou à Milan. La place en pente douce se termine sur les quais du Blavet canalisé ; en toile de fond, depuis la route de Vannes, se dresse la « montagne » sur laquelle est élevée la caserne d'infanterie⁵¹⁴. La tentative de scénographie perspective ne se départit pas totalement de la tradition néo-classique des places royales, tout en marquant néanmoins la distance. L'envergure du forum surpasse la simple échelle de la ville nouvelle. Il devient l'épicentre d'une sphère régionale qu'aurait affirmé la création d'un département dont

⁵¹⁰ J. Guilhaumon, « Rites et paroles pendant la Révolution française », *Autrement. Série mutations*, n° 177, 1998, p. 122-134.

⁵¹¹ Autrement dit, l'idée de l'agora sert ici de modèle à l'espace public moderne comme étant constitutif d'une transformation de l'opinion publique en force politique concrète. P. Taranto, « La constitution de l'espace public chez J.-S. Mill », in I. Koch, N. Lenoir éd., *Démocratie et espace public : quel pouvoir pour le peuple ?*, Hildesheim / Zürich / New York, Georg Olms Verlag, 2008, p. 71.

⁵¹² W. Benjamin, « L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique » (1935), éd. et trad. de l'anglais par R. Rochlitz, *Œuvres*, Paris, 2000, t. 3, p. 67-113.

⁵¹³ M. Steinhauser, « Architecture parlante », in J. Kocka, *Les bourgeoisies européennes au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1996, p. 381.

⁵¹⁴ F. Loyer, *op. cit.*, p. 5.

Napoléonville devait être le chef-lieu. Ici, les différentes échelles de la centralisation du pouvoir, enfermées les unes dans les autres, de la plus grande, la nation, à la plus petite, la place Napoléon-le-Grand, auraient entretenu entre elles « *le double rapport d'une dynamique de corporalité mimique et de spatialité perspective* »⁵¹⁵. La rhétorique urbaine admet l'espace public non plus comme un lieu déstructuré et indéterminé, mais comme un programme d'interprétation destiné à faire du monument un support de communication symbolique. Isolé, retiré du tumulte de la rue par les grilles et clôtures, il constitue une entité fermée sur elle-même. Le produit de la monumentalité architecturale et sa situation géographique dans le tissu urbain, rendent ostensible sa présence : sa volumétrie, parfaitement reconnaissable, impose une nouvelle présence du pouvoir⁵¹⁶.

La sous-préfecture, qui doit en même temps servir de siège à la municipalité, est retirée de la place d'Armes de près de 50 mètres (ill. 35). Le projet d'achèvement présenté d'après les recommandations de Gisors en décembre 1810 lui donne une forme castrale. Le corps principal et les dépendances sont massés de façon à ce que les toitures renforcent l'aspect pyramidal de l'ensemble. La propriété est ceinturée d'un haut mur de clôture, seulement percé du côté de la place d'un monumental portique en plein cintre. Si effectivement, dans la distribution générale des appartements, le plan de la sous-préfecture respecte la typologie des hôtels particuliers parisiens, elle est tout de même dénuée d'élégance⁵¹⁷. En face, sur l'autre bord de la place, le palais de justice est certes moins retranché de la place centrale, mais son accès fait l'objet d'une mise en scène tout aussi soignée (ill. 36). Conformément aux grands principes néo-classiques, on a repris le modèle de la basilique antique. Mais l'entrée du grand vestibule du premier étage, qui dessert la salle d'audience et le parquet, est déterminée par un escalier monumental de vingt-deux marches, terminé d'un portique tétrastyle⁵¹⁸. Le palais de justice traduit ainsi

⁵¹⁵ E. Panofsky, *La perspective comme forme symbolique*, Paris, Éditions de Minuit, 1975 (1927), p. 99.

⁵¹⁶ I. Barbedor, *Rennes, mémoire et continuité d'une ville*, Paris, Monum / Éditions du Patrimoine, 2004, p. 114.

⁵¹⁷ D'après les plans dessinés par Jean-Baptiste Pichot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Morbihan, entre janvier 1806 et avril 1808, complétés par ceux de Gaudin de décembre 1810. Arch. nat. F/13/1757/C, Morbihan, Napoléonville-Pontivy (suite), an XIII-1818.

⁵¹⁸ *Ibid.*

dans l'espace les « *bienfaits d'un ordre plus élevé* »⁵¹⁹. Cette mise en compétition des espaces provient de ce que le pouvoir cherche dans les principes architectoniques les gages d'une légitimité qui ne tire plus sa source de l'autorité divine, mais de la compétence de ceux qui exercent une autorité consentie par le contrat social établi à la Révolution, et duquel se revendique l'Empire.

Sectorisés, limités, administrés par une codification législative, les édifices publics sont dissociés comme le sont les fonctions sociales. Ce processus qui conduit à une systématisation de l'architecture édilitaire, résulte à l'évidence des conceptions républicaines d'égalité de droit parfaite codifiée par la loi. En technocratisant l'architecture, la Révolution a aboli l'apprentissage académique et la doctrine, au profit d'une approche planifiée et constructive : l'architecte est devenu technicien plutôt qu'artiste. Les leçons de Jean-Nicolas-Louis Durand (1760-1834), élève et collaborateur d'Étienne-Louis Boullée, font prévaloir les principes énoncés en 1794 (pl. 1). La fonctionnalité et l'utilité priment sur toute considération de style ou de beauté⁵²⁰. Dès lors, « *la mise en pratique de la théorie des caractères, défendue par Boullée et Quatremère de Quincy (1755-1849), se heurte à la pauvreté relative du langage architectural conventionnel* ». En 1804, les volumes de *L'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*, de Ledoux, mettent à disposition des architectes et des ingénieurs les modèles normalisés d'une architecture administrative. Ils introduisent, partout et en même temps, les nouvelles images du pouvoir.

Depuis la commune, unité administrative de base, jusqu'à la représentation souveraine de l'État, sont déclinés en autant de variables les équipements salubres et utiles que requiert le fonctionnement d'un État moderne. Ces équipements s'étendent également au développement de l'économie, de l'industrie, de l'éducation. Avec la Révolution, puis l'Empire, « *les caractéristiques de la monumentalité – majesté, isolement, beauté – peuvent être dorénavant attribués à des programmes sociaux : prison, marchés ou hôpitaux* »⁵²¹. Ce géométrisme utilitaire régit l'évolution et les transformations de la

⁵¹⁹ M. Du Camp, *Paris, ses organes ses fonctions et sa vie jusqu'en 1870*, Paris, Hachette, 1869, réimp. Paris, Rondeau, 1993, p. 706.

⁵²⁰ W. Szambien, *Jean-Nicolas-Louis Durand, 1760-1834. De l'imitation à la norme*, Paris, Picard, 1984.

⁵²¹ F. Folliot, « Les Monuments de l'ère moderne », in *Les architectes et la liberté...*, op. cit., p. 67.

ville, comme à Icara, sous l'œil du pouvoir, source de progrès⁵²². Au demeurant, si cette architecture est souvent désignée comme *parlante*, c'est bien parce qu'elle procède d'une forme de langage. Or, Pierre Bourdieu rappelle : « *L'efficacité symbolique des mots ne s'exerce jamais que dans la mesure où celui qui la subit reconnaît celui qui l'exerce comme fondé à l'exercer ou, ce qui revient au même, s'oublie et s'ignore, en s'y soumettant, comme ayant contribué, par la reconnaissance qu'il lui accorde, à la fonder*⁵²³. » L'habileté du régime impérial réside en ce qu'il a su fabriquer un discours qui tire sa source de l'idéologie révolutionnaire. Si l'architecture et l'espace public sont autoritaires, leur spatialité propre participe à faire croire à une soumission librement consentie⁵²⁴.

*

Les récits de voyages du XIX^e siècle, pourtant nombreux, ne rapportent pas la visite de Napoléonville. Située dans les terres inhospitalières du Rohan, la ville inachevée n'attire guère les visiteurs férus de pittoresque. D'ailleurs, les contemporains d'un Mérimée (voyage en 1836), d'un Boisgobey (1839) ou d'un Villermé (1840-1841) mésestiment une architecture qu'ils assimilent souvent à la prison ou au château-fort : « *Tout cela est de l'aspect le plus dur, le plus sombre, le plus menaçant* », écrit Flora Tristan dans son *Tour de France* au sujet des monuments publics de Lyon⁵²⁵. A plus d'un titre, ce rationalisme syncrétique, émanation puissante d'une culture d'ingénierie, apparaît comme une intervention « colonialiste » d'un centralisme administratif, en désaccord avec la tradition architecturale régionale. L'empereur, autant par souci d'efficacité que par nécessité, rompt avec la tradition monarchique en faisant des ingénieurs, au détriment des architectes, les cadres exécutifs du dessein impérial. Napoléonville marque un tournant décisif dans la conception et l'esthétique des bâtiments du pouvoir : les techniciens y démontrent leur parfaite maîtrise de l'antiquité comme modèle hors du temps et de l'espace. Or, ce monopole conditionne pour longtemps la production édilitaire en Bretagne. En 1815, les vieilles figures de l'architecture nantaise et rennaise

⁵²² E. Cabet, *Voyage en Icarie*, Paris, 1840, réimp. Paris, Dalloz, 2006.

⁵²³ P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 1991 (1982), p. 173.

⁵²⁴ R.-V. Joule, J.-L. Beauvois, « Se soumettre... en toute liberté », in J.-C. Ruano-Borbalan, B. Choc, *Le pouvoir. Des rapports individuels aux relations internationales*, Auxerre, Sciences Humaines Éditions, 2002, p. 85-89.

⁵²⁵ Cité par F. Bourillon, *Les villes en France au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Ophrys, 1992, p. 82.

s'éteignent, sans que de candidats locaux ne les remplacent. Invariablement, leurs successeurs sous la Restauration sont étrangers à la province. Il faut attendre que les jeunes élèves, formés dans les ateliers locaux sous la Révolution puis l'Empire, partis à Paris et en Italie compléter leur formation, et souvent employés en-deçà de leur capacité sur les chantiers de l'armée et des routes, atteignent leur maturité pour voir resurgir les prémices du renouveau.

*
* *
*

Les annales d'Hennebont, dans le Morbihan, renferment un épisode malheureux de l'histoire municipale qui ne manque pourtant pas d'être caustique. Le 7 décembre 1792, les officiers municipaux, réunis à la maison commune, constatent avec surprise que la caisse patriotique a été trouée en-dessous et qu'on y a dérobé la majeure partie des assignats qu'elle contenait. Très émus, nos édiles convoquent sur-le-champ le conseil général de la commune et arrêtent, d'un commun accord, une série de mesures destinées à confondre les malfaiteurs. Après perquisitions à domicile, interrogatoires et même, fausses lettres de dénonciation, la suspicion ainsi jetée sur les édiles ne suffit pas à ramener le butin. Le conseil se résout alors à demander au directoire du département de lever une contribution sur les habitants. Mais ce dernier n'admet pas que les citoyens de la ville aient à supporter les conséquences du défaut de surveillance de la municipalité. Il lui suggère donc d'adresser à la Convention une demande de remboursement sur le trésor public, le département et le district devant garantir le civisme et la probité des membres de la commune...⁵²⁶ Si l'histoire prête à sourire, elle témoigne cependant de l'instabilité chronique qui marque toute la durée de la Révolution, tant du point de vue politique que de celui touchant à l'installation matérielle des pouvoirs publics. La guerre civile et l'épuisement économique du pays ne permettent pas aux administrations révolutionnaires de gérer le patrimoine national dont elles ont reçu la charge. Cette léthargie justifie, le moment venu, l'intervention énergique de l'État.

L'Empire se caractérise très tôt par une centralisation de la commande publique, la surveillance des organismes de contrôle et de régulation, une volonté politique enfin, de jeter les bases concrètes d'une nouvelle perception de l'architecture comme instrument de légitimation nationale. Dans la continuité de la monarchie, l'empereur entend donner aux monuments qu'il fait bâtir l'ambition d'une pédagogie politique destinée à asseoir son autorité. La véritable révolution ne vient pas tant de l'aspect symbolique de l'architecture, qui reste le même, mais bien plutôt de la banalisation de la

⁵²⁶ Colonel Juge, « Un incident à la commune d'Hennebont en 1792 », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 63, 1924, p. 27-28.

pratique constructive. L'empire met à l'œuvre la grande œuvre entreprise sur le papier par la Révolution ; il donne à la France, selon une volumétrie calculée et symétrique, les ressorts d'une propédeutique nationale. L'espace du pouvoir ne se suffit pas à lui-même : ajusté à l'échelle du territoire pacifié, le forum, le palais et le temps exhibent ensemble le triomphe de l'ordre. Ici, le pouvoir ne réside pas seulement dans chacun de ces signes de la puissance impériale ; il émane de la *force* du paysage urbain. Mais le sursaut bâtisseur imaginé par l'empereur n'a pas lieu. Le Napoléonville de 1809 n'a pas grand-chose à voir avec celui d'aujourd'hui, tant la concrétisation du projet se fait attendre. Du reste, le chantier mobilise des sommes colossales : 440 000 francs en 1805⁵²⁷, soit presque trois fois le coût du projet de la préfecture des Côtes-du-Nord un an plus tôt. Si l'image de l'État se trouve profondément renouvelée par l'ampleur de Napoléonville, sa sphère d'influence se limite au centre-Bretagne ; à l'écroulement de l'Empire, les sièges du pouvoir des villes côtières et de Haute-Bretagne n'auront finalement retrouvé qu'un *statu quo*, celui de 1789.

⁵²⁷ D'après le décret du 30 floréal an XIII ; Arch. nat. F/13/217, Napoléonville.

V. Libertés et devoirs

Issue des émeutes des 27, 28 et 29 juillet, la charte de 1830 instaure la monarchie de Juillet, juste milieu entre les excès de la rue et les abus du pouvoir royal. Elle met fin à la Restauration qui, tout en ayant succédé à l'Empire, n'avait pas remis en cause ses institutions. Toutefois, la dégradation du contexte économique et les déceptions de la branche républicaine du mouvement des barricades entraînent rapidement le nouveau gouvernement dans une situation politique instable destinée à durer. En l'état, comme avant lui l'Empire et la Restauration, le nouveau régime entend maintenir sa tutelle sur les principaux rouages de l'administration même si, dans le cadre de la Charte révisée, il a promis une « détente » des institutions. La modernisation des administrations départementale et municipale prescrite par les mesures prises entre 1831 et 1838, crée une nouvelle représentation fondée sur le système électif et accorde une plus grande liberté dans la gestion des affaires locales. En même temps, l'État initie une nouvelle politique d'aménagement du territoire que n'avait pas connue la France depuis l'aventure napoléonienne. Les chantiers d'écoles primaires et de palais de justice s'ouvrent un peu partout dans l'Ouest, à mesure que les subventions gouvernementales et les crédits départementaux affluent.

L'action volontariste du nouveau régime soulève d'abord le problème des modes d'intervention politiques et administratifs : comment les autorités locales vont-elles financer le vaste programme d'équipements engagé par l'État ? Quel va en être le mode opératoire ? Ensuite, la réapparition de l'idéal révolutionnaire sur lequel la monarchie de Juillet fonde sa légitimité pose la question des prototypes. Quels vont-être, du temple de la justice au palais scolaire, les modèles d'architecture ? De quelle façon les choix des architectes vont-ils pérenniser l'image de l'État ? Enfin, avec l'essor industriel et la forte croissance démographique, la morphologie instable des villes participe à redéfinir le rôle structurant du monument.

En l'occurrence, le financement des programmes immobiliers brasse des sommes qui échappaient jusqu'alors aux pouvoirs publics locaux. A bien des égards, départements et communes sont confrontés à l'apprentissage de la gestion financière,

d'autant que les mécanismes de subvention ne répondent pas toujours aux attentes (1). Par ailleurs, si la monarchie de Juillet fait preuve de rigueur législative à l'endroit de l'instruction publique, la question matérielle reste en suspens. Aux communes et aux architectes, donc, de tracer les plans de la maison commune (2). D'un autre côté, la formation, la culture et la pratique commune du métier d'architecte établissent une forme de consensus librement accepté, participant à normaliser l'architecture civile, à la ville comme à la campagne. Le modèle du temple, dans l'architecture judiciaire, en est l'exemple le plus significatif (3).

V.1 Architecture et argent public

Les guerres de la Révolution et de l'Empire ont saigné à blanc une économie bretonne déjà fragilisée par la concurrence anglaise. Si effectivement la période 1815-1850 se caractérise en France par une tendance à la stagnation⁵²⁸ ou, selon la formule de Jean Meyer, « *une décélération économique massive* »⁵²⁹ entre 1790 et 1820, la Bretagne souffre plus durement du déclin de son négoce maritime, de l'agonie des industries traditionnelles et surtout, de la diminution de sa population. Il n'est donc pas surprenant que ces années de disette l'aient été aussi pour la commande publique. La fin de la Restauration semble marquer un tournant, mais l'initiative en revient aux villes et aux notables, plutôt que de l'État. Le nouveau régime n'intervient quasiment pas dans une dynamique déjà installée (1). A l'inverse, sous l'impulsion des lois scolaires, ce dernier s'impose nettement dans le paysage rural breton tout en soulevant le problème du financement des équipements publics. Face au précédent introduit par les lois scolaires et le caractère obligatoire des dépenses de construction, l'opposition ne faiblit pas (2).

V.1.1 Reconnaissance et compétences départementales

La pose de la première pierre du nouvel hôtel de ville de Quimper le 24 juin 1829 marque, avec un peu d'avance, l'embellie générale qui gagne peu à peu la Bretagne (pl. 2). Ironie de l'Histoire, les édiles qui sont destitués un an plus tard se targuent alors que « [...] *d'utiles, d'immenses travaux ont été exécutés sur tous les points du royaume, nos cités se décorent de monuments publics, les sciences étendent leur domaine, les arts enfantent des prodiges [...] C'est ainsi, qu'après nous avoir recueillis au bord de l'abyme, la légitimité nous a replacés à la tête de la civilisation, a marqué, de nouveau, notre rang parmi les nations fortes et puissantes* »⁵³⁰. L'affaire est rondement menée par la municipalité qui emprunte, en 1828, pour 90 000 francs d'emprunt sur les revenus

⁵²⁸ J. Bouvier, cité par A. Beltran, P. Griset, *La croissance économique de la France, 1815-1914*, Paris, A. Colin, 1994 (1988), p. 7.

⁵²⁹ Cité par J.-J. Monnier, J.-C. Cassard dir., *Toute l'histoire de Bretagne. Des origines à la fin du XX^e siècle*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, p. 445.

⁵³⁰ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1615, Quimper, hôtel de ville, 1827-1906, allocution du comte César-Elzéar de Castellane, préfet du Finistère, lors de la cérémonie de pose de la première pierre de l'hôtel de ville de Quimper, le 24 juin 1829.

communaux⁵³¹. Les travaux ont été confiés à un architecte parisien, quimpérois de naissance, François-Marie Lemarié. En fait, la ville n'a eu qu'à se tourner vers cet architecte qui a été choisi un peu plus tôt par le conseil général du Finistère pour la construction du nouveau palais de justice. Situé à la sortie de la ville, le long des quais de l'Odet, le chantier s'est ouvert la même année (annexe 2).

Le démarrage quasi-simultané de deux chantiers à Quimper fait écho à la soudaine activité qui anime les autorités départementales. Quelques années plus tôt, les travaux de reconstruction du tribunal de Châteaulin (annexe 2) se sont achevés sous la direction de l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Jean-Marie de Silguy (1785-1864)⁵³². Dans les départements voisins, les vastes campagnes de reconstruction des édifices civils, au premier rang desquels figurent les palais de justice, coïncident avec le changement de régime et l'entrée en fonction des premiers architectes départementaux : en 1829, Louis Lorin (1781-1846) est chargé de la reconstruction de la préfecture des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc⁵³³ (annexe 2 ; ill. 57-58), tandis que s'achève en 1833 le chantier du tribunal de Dinan (annexe 1) dirigé par l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées Pierre Méquin (1833 av.-1852 ap.)⁵³⁴. En Ille-et-Vilaine, Louis Richelot (1786-1855) succède en 1827 à Maximilien Godefroy (1765-1841) sur le chantier du tribunal de Montfort⁵³⁵ (annexe 14), alors que s'annonce déjà la reconstruction de celui de Saint-Malo⁵³⁶ (annexe 1). Enfin, dans le Morbihan, on achève pour 1834 la sous-préfecture de Pontivy⁵³⁷ (annexe 1).

⁵³¹ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1615, Quimper, hôtel de ville, 1827-1906.

⁵³² Celui-là même qui, en 1864, légua à la ville de Quimper son importante collection de peintures, de dessins et de gravures, formant ainsi le premier fonds du musée des Beaux-Arts de Quimper. N. Rannou, *Joseph Bigot (1807-1894). Architecte et restaurateur*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2006, p. 224.

⁵³³ Les travaux dureront jusqu'à sa mort, en 1846. *La préfecture des Côtes-d'Armor*, Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-d'Armor, 2006, p. 22-24.

⁵³⁴ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/37, palais de justice de Dinan, an VIII-1932.

⁵³⁵ Il sera achevé en 1835. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/33, tribunal de Montfort, an VIII-1834.

⁵³⁶ En 1833, l'architecte municipal Pierre Hamon avait dressé les plans du nouvel édifice, mais désavoué par le conseil général des Bâtiments civils, le projet est confié en 1835 à l'architecte départemental ; le tribunal ne sera achevé qu'en 1841. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/37, tribunal de Saint-Malo, an VIII-1837 et 4/N/38, tribunal de Saint-Malo, 1838-1936.

⁵³⁷ F. Guilbaud, « Bâtiments départementaux et urbanisme d'État : Napoléonville », in V. Miguet dir., *Le département bâtisseur, 200 ans d'architecture*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 1995, p. 149-153.

Si la monarchie de Juillet entend rendre à la justice française une place éminente dans le système social, elle n'en demeure pas moins liée au serment des Trois glorieuses. Malgré les purges effectuées dans tous les grands corps d'État⁵³⁸ et le renouvellement des cadres administratifs⁵³⁹, elle n'intervient pas sur la rénovation proprement dite de l'appareil judiciaire. Au demeurant, le gouvernement ne peut se substituer aux départements sans remettre en cause une compétence qui leur a été reconnue depuis l'Empire. De surcroît, en adoptant le principe d'élection des conseillers généraux le 22 juin 1833 et en accordant une personnalité morale au département le 10 mai 1838, l'État stimule l'intervention des notables dans la gestion du budget. Le préfet garde l'exécutif en matière de travaux et s'assure du respect des règlements, en particulier des adjudications passées au nom du département. Progressivement, on assiste à un effort de rationalisation du parc immobilier, qui se traduit par un interventionnisme récurrent des conseillers généraux dans l'obtention de crédits supplémentaires de l'État, et dans une meilleure appréciation des besoins. Il arrive également que l'adoption du budget départemental annuel soit l'objet de contestation lorsqu'il implique d'affecter des crédits à une nouvelle construction. Le conseil général des Côtes-du-Nord met tout de même trente ans à adopter le transfert *de principe* du tribunal de Lannion dans une construction neuve⁵⁴⁰ !

Les causes de ces attermolements sont multiples : d'abord, le département a en charge l'ensemble des propriétés départementales et ne peut satisfaire les demandes que par ordre de priorité. En 1837, celui d'Ille-et-Vilaine possède 28 propriétés affectées à un service départemental : hôtels de préfecture et de sous-préfectures, cours de justice, maison centrale de détention, maisons d'arrêt et de dépôt, gendarmeries. Il en loue également deux autres, à Rennes, pour l'école normale et la ferme d'agronomie, sans compter les casernes de gendarmerie réparties à travers le département. A Redon et à Saint-Malo, les locaux sont concédés gratuitement. Ensuite, les fonds dégagés par l'administration sont loin d'être suffisants. En 1841, l'entretien des propriétés départementales ne s'élève pas à 10 000 francs et le montant annuel moyen pour chaque

⁵³⁸ E. Beau de Lemoine, *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, t. 1. De Bonaparte à Mac-Mahon, Paris, Éditions Denoël, 1943, p. 109.

⁵³⁹ J. Foyer, *Histoire de la Justice*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 79-80.

⁵⁴⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/39, palais de justice de Lannion, an VIII-1939.

propriété dépasse rarement les 300 francs⁵⁴¹. Des réparations sont parfois ajoutées, rarement pour un montant dépassant celui de l'entretien. De plus, le gouvernement n'octroie que des aides substantielles aux départements qui en font la demande, se rapportant en l'état au décret du 9 avril 1811 qui concède à ces derniers la pleine propriété et l'entretien des édifices civils attribués à l'administration⁵⁴². Si l'État se veut incitateur, l'essentiel des charges repose à nouveau sur les conseils généraux. Dans les Côtes-du-Nord, entre 1832 et 1847, l'achèvement du tribunal de Guingamp et la construction de ceux de Dinan et de Loudéac représentent une charge globale de 150 203,60 francs⁵⁴³. L'unique solution qui s'offre à l'administration est d'emprunter, ce qui nécessite le vote du Parlement, puis de pourvoir à une imposition spéciale sur les contributions, ce qui n'est pas peu s'en faut, le meilleur des arguments électoraux.

D'un autre côté, il convient de tenir compte des pressions exercées par les magistrats sur les conseillers généraux lors du vote de constructions neuves. Régime bourgeois, la monarchie de Juillet a rendu la magistrature accessible à une pléthore de notables orléanistes qui, à la différence des légitimistes dont la fidélité aux Bourbons constitue la condition de la paix en France, ne portent qu'une relative indifférence à Louis-Philippe. Ils s'illustrent plutôt comme les partisans des institutions et de l'ordre⁵⁴⁴. Le siècle assiste à la création d'une classe sociale, celle des gens de justice qu'Honoré Daumier a parfaitement saisis dans ses caricatures, croquant sur le vif la métamorphose du bourgeois en avocat et la complicité d'une corporation prête à troquer son jeu d'un

⁵⁴¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/1, bâtiments publics dans le département, répartition entre l'État et le département, instructions générales, loyers, enquêtes, tableau général des propriétés, inventaires, an IX-1927.

⁵⁴² L'art. 1^{er} stipule : « *Nous concédons gratuitement aux départements, arrondissements et communes la pleine propriété des édifices et bâtiments nationaux actuellement occupés pour le service de l'administration, des cours et tribunaux et de l'instruction publique* ». L'art. 3 ajoute : « *Cette concession est faite à la charge, par lesdits départements, arrondissements et communes, chacun en ce qui les concerne, d'acquitter à l'avenir la contribution foncière, et de supporter aussi à l'avenir les grosses et menues réparations, suivant les règles et dans les proportions établies pour chaque local par la loi du 11 frimaire an VII, sur les dépenses départementales, municipales et communales, et par l'arrêté du 27 floréal an VIII, pour le paiement des dépenses judiciaires* ». Décret du 9 avril 1811, contenant concession gratuite aux départements, arrondissements et communes, de la pleine propriété des édifices et bâtiments nationaux actuellement occupés pour le service de l'administration, des cours et tribunaux et de l'instruction publique, *Ibid*.

⁵⁴³ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/38, palais de justice de Guingamp, an VIII-1936 ; 4/N/37, palais de justice de Dinan, an VIII-1932 ; 4/N/40, palais de justice de Loudéac, an VIII-1940.

⁵⁴⁴ J.-P. Royer, *Histoire de la justice en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 (1995), p. 529.

procès à l'autre⁵⁴⁵. La rénovation des palais de justice est-elle tributaire d'un désir de « notabilité » dont la priorité va à la propriété, « vraie marque de notabilité par la puissance économique qu'elle recèle et garantie suprême de réussite sociale et professionnelle, mais aussi à la propriété qu'il convient de défendre contre les atteintes du dehors »⁵⁴⁶? Certes, il se trouve toujours des magistrats pour proclamer qu'ils sont et doivent être des hommes de l'ordre. Mais qu'elle soit sociale ou professionnelle, cette volonté de reconnaissance contribue fortement à provoquer l'émergence de nouveaux palais. Leur vocation est de traduire dans l'espace public les « bienfaits d'un ordre plus élevé »⁵⁴⁷.

Dans la continuité législative de l'Empire et de la Restauration, le nouveau régime se garde bien d'intervenir dans une prérogative qu'il considère comme strictement départementale et ne soutient que partiellement les opérations financières. L'introduction d'une clause de compétence du conseil général dans les affaires budgétaires départementales confirme cette mise à distance, même si le préfet garde la haute autorité sur la répartition des crédits. De fait, la monarchie de Juillet inaugure une nouvelle ère de rationalisation du parc immobilier départemental et impose une prise en compte réelle de son entretien, ce que les magistrats de l'ordre judiciaire ne manquent pas de relever à maintes reprises. Si toutefois le régime ne s'implique pas réellement dans l'équipement départemental, son intervention législative d'abord, financière ensuite, dans la construction scolaire participe à construire plus activement dans les communes une nouvelle image de l'État.

V.1.2 Le contrat scolaire des communes et de l'État

Annoncée par l'article 69 de la Charte de 1830 et texte majeur du nouveau régime, la loi du 28 juin 1833 reprend le concept révolutionnaire d'une prise en main

⁵⁴⁵ Du 21 mars 1845 au 21 octobre 1848, il publie dans *Le Charivari* ses trente-huit lithographies des Gens de justice. Pour Ségolène Le Men, cette série « occupe une place à part dans l'œuvre de Daumier, où elle prend le ton d'un réquisitoire véhément que l'artiste, qui s'est déjà lui-même trouvé du côté des justiciables et des condamnés, prononce avec son crayon à l'encontre des juges injustes et des avocats retors qui tirent profit de la misère d'autrui ». S. Le Men, *Daumier et la caricature*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2008, p. 153.

⁵⁴⁶ J.-P. Royer, *op. cit.*, p. 527.

⁵⁴⁷ M. Du Camp, *Paris, ses organes ses fonctions et sa vie jusqu'en 1870*, Paris, Hachette, 1869, réimp. Paris, Rondeau, 1993, p. 706.

par l'État de l'instruction publique en lui donnant un cadre strict d'application. François Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, s'est fait le défenseur de la liberté de l'enseignement contre l'offensive cléricale. Surtout, la loi organise pour la première fois un enseignement primaire public, intégré au sein de l'Université. Chaque département doit entretenir une école normale d'instituteurs, pour la formation des maîtres (art. 11) ; chaque commune de plus de 500 habitants est tenue d'entretenir soit par elle-même, soit en se réunissant avec une ou plusieurs communes voisines, une école primaire élémentaire (art. 9). L'article 12 dispose que le local doit être convenablement disposé, « tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves »⁵⁴⁸. Enfin, si l'article 13 laisse toute liberté aux communes sur la façon d'y pourvoir, au moyen notamment d'une imposition spéciale⁵⁴⁹, l'État entend sursoir à l'incapacité des communes indigentes. Cette ingérence du pouvoir dans les affaires locales n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle avait déjà été introduite par des mesures d'urgence prises au lendemain des barricades.

En effet, le 6 novembre 1831, une loi ouvrant un crédit de 5 millions de francs pour « travaux d'hiver » et d'utilité communale avait laissé présager que l'État souhaitait désormais s'investir de la question matérielle du pouvoir municipal⁵⁵⁰. A la suite de la mise en place de la loi scolaire, l'État porte annuellement au budget un crédit spécial pour l'instruction primaire, sur lequel seront accordées des subventions aux communes dont les fonds ne suffisent pas. En outre, les conseils généraux sont mis à contribution, sur la base d'un crédit approvisionné au moyen d'une imposition de deux centimes additionnels par an. D'emblée, l'effort de la monarchie s'illustre par une augmentation conséquente du budget de l'instruction primaire : celui de 1832, avec son million de francs, représente dix fois celui de 1829, vingt fois celui de 1827⁵⁵¹ ! Charles Blondel

⁵⁴⁸ Bulletin des lois du royaume de France, IX^e série, 1^{er} semestre 1833, t. 5, n° 105, p. 251-262 ; C. Blondel, art. « Maison d'école », in F. Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, publié par l'Institut national de recherche pédagogique [<http://www.inrp.fr...id=3100>] (consulté le 10 janvier 2011).

⁵⁴⁹ L'article est ainsi rédigé : « [...] en cas d'insuffisance des revenus ordinaires pour l'établissement des écoles primaires communales élémentaires et supérieures, il y sera pourvu au moyen d'une imposition spéciale, votée par le conseil municipal, ou à défaut du vote de ce conseil, établie par ordonnance royale. Cette imposition, qui devra être autorisée chaque année par la loi de finances, ne pourra excéder trois centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière. » *Ibid.*

⁵⁵⁰ Circulaire n° 34 du 21 octobre 1830. C. Blondel, *op. cit.*

⁵⁵¹ L.-H. Parias dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. 3. De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930), Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p. 349-350.

chiffre à 64,1 millions de francs la somme dépensée en dix ans après la loi de 1833 pour la construction des écoles, dont 8,6 millions de subventions de l'État⁵⁵². Mais Louis-Henri Parias tempère la portée d'un tel investissement. En 1866, le budget de l'Instruction publique ne représente que 0,35 % du budget national : « *Comparée aux dépenses d'instruction de la plupart des États allemands, de la Belgique, de l'Angleterre ou de la Suisse, la somme est des plus modestes. C'est sur ce fond de parcimonie que l'œuvre de scolarisation du XIX^e siècle en France prend toute sa signification*⁵⁵³. »

Faute de statistiques générales, il est difficile d'apprécier l'impact de la loi de 1833 sur l'ensemble de la Bretagne. En 1832 déjà, 952 communes bretonnes sur 1 475, soit près de 65 %, sont encore privées d'école, ce qui place l'académie de Rennes à l'avant-dernier rang du royaume⁵⁵⁴. La même année, elle reçoit 16 % des fonds affectés à l'instruction primaire⁵⁵⁵. Par la suite, 132 dossiers de demande de subventions gouvernementales sont déposés entre 1832 à 1837 pour les seules communes morbihannaises. L'État leur accorde 71 055 francs. Même si le concours des autorités ne représente qu'à peine 40 % des sommes sollicitées, il témoigne d'un véritable effort d'incitation. A titre de comparaison, le gouvernement n'accorde pour la même période que 38 000 francs de subventions aux communes et aux fabriques du Morbihan qui n'ont pas les ressources suffisantes pour pourvoir aux dépenses d'acquisition, de construction ou de réparation de leurs églises et presbytères⁵⁵⁶.

Dans le même département, onze ans après l'entrée en vigueur de la loi, les centimes additionnels consacrés à l'instruction publique représentent 63 024,19 francs, alors que ceux destinés aux chemins vicinaux ordinaires sont moindre, de l'ordre de 11 804,93 francs⁵⁵⁷. Même si cet effort ne concerne pas seulement la construction des

⁵⁵² C. Blondel, *op. cit.*

⁵⁵³ L.-H. Parias dir., *op. cit.*, p. 349-350.

⁵⁵⁴ J. Cornette, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t. 2. Des Lumières au XXI^e siècle, Paris, Le Seuil, 2005, p. 235.

⁵⁵⁵ G. Nicolas, « La politique de l'instruction primaire sous la monarchie de Juillet », *Bulletin de la société historique et archéologique de Bretagne*, t. 67, 1990, p. 161-162.

⁵⁵⁶ Estimation calculée à partir des états de proposition de secours conservés aux Arch. dép. du Morbihan, 1/0/90, travaux communaux, affaires diverses, 1803-1862.

⁵⁵⁷ Arch. dép. du Morbihan, N/662, situation financière des communes au 31 mars 1844, centimes additionnels pour l'Instruction primaire et les chemins vicinaux.

équipements (traitement des instituteurs, mobilier, etc.), le montant des recettes des communes pour la même année, qui ne dépasse pas les 40 000 francs lui donne plus de relief. Les communes morbihannaises s'endettent, au moins au tiers de leur capacité d'autofinancement, sinon plus, afin de pourvoir au service scolaire. La situation n'est cependant pas identique dans tous les départements bretons. Gilbert Nicolas relève que dans le département des Côtes-du-Nord, pour l'année 1837, seulement 22 communes acquittent en entier des dépenses scolaires : 57 % sont obligées d'avoir recours à l'aide du département ou de l'État. En Ille-et-Vilaine, 57,6 % des communes ont également besoin d'une subvention. Si bien que seulement 20,8 % des communes bretonnes sont propriétaires de leur maison d'école alors que la moyenne française, à la même époque, est de 40 %⁵⁵⁸.

Précisément, l'incapacité des communes à remplir leur obligation provient de la pauvreté des ressources municipales. Exception faite des droits d'octroi, rétablis le 1^{er} décembre 1798 et constituant, pour les rares communes qui en possèdent, une ressource normale régulière, la grande proportion des communes rurales souffre d'une insuffisance de leurs revenus ordinaires. L'article 13 de la loi du 28 juin 1833 dispose certes que le conseil municipal peut voter une imposition extraordinaire ne pouvant excéder trois centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, mais les difficultés économiques que supporte la population rendent impopulaire cette mesure. De la même manière, l'aliénation des biens communaux rencontre l'hostilité des riverains. Alors que l'État en encourage la vente afin de contribuer aux frais de construction, le préfet d'Ille-et-Vilaine rapporte au ministre de l'Intérieur en 1836 que « *chaque fois qu'on a tenté d'aliéner les communs ou de les affermer, on a presque toujours suscité des rixes et des voies de fait ; des fossés ont été abattus et des arbres coupés* »⁵⁵⁹. Henri Sée fait même remarquer qu'en Bretagne, la lenteur de la mise en valeur des terres vaines et vagues s'explique par la procédure d'aliénation des communaux, qui doit s'opérer judiciairement, entraînant de longs délais

⁵⁵⁸ G. Nicolas, *Instituteurs entre politique et religion. La première génération de normaliens en Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes, Apogée, 1993, p. 127.

⁵⁵⁹ Cité par H. Sée, « Landes, biens communaux et défrichements en Haute-Bretagne dans la première moitié du XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 7/1^{ère} partie, 1926, p. 185.

et des frais importants⁵⁶⁰. Le faible recul des terres vaines et incultes en Ille-et-Vilaine entre la monarchie de Juillet et le Second Empire, montre que la vente des biens communaux n'a pas été non plus une formule privilégiée par les communes.

Ainsi, malgré la caution providentielle de l'État et du département, les frais de construction des écoles dépassent de beaucoup les capacités budgétaires des municipalités. Paradoxalement, l'association de communes pour la création d'un service scolaire commun n'a été adoptée qu'à de rares occasions, bien qu'encouragée par la loi⁵⁶¹. D'un autre côté, on doit aussi mettre en cause le succès de l'enseignement congréganiste : les Frères de l'Instruction Chrétienne de Jean-Marie de La Mennais, nés sous la Restauration en 1822, bien implantés dans les campagnes, sont à la tête, dès 1830, d'environ 140 classes dans l'Académie de Rennes⁵⁶². Avec les écoles mutuelles et lasalliennes, ils scolarisent environ 13 000 élèves et couvrent une trame relativement dense sur les quatre départements bretons⁵⁶³. Les ordres enseignants dispensent une instruction qui ne coûte rien aux communes, car la plupart du temps, le frère est hébergé au presbytère et ne réclame donc pas de local spécifique. C'est là, finalement, que se joue la volonté de construire, ou non, l'équipement municipal.

*

La France de Louis-Philippe est une France de notables. L'une des premières décisions prises par le nouveau conseil municipal de Rennes, le 2 juillet 1831, concerne la construction d'un théâtre. C'est un choix politique. L'évènement est d'importance car comme le souligne le banquier Philippe Joüin (maire de 1830 à 1837), principale fortune rennaise, dans la séance du 13 mai 1831 : « *L'administration à laquelle j'ai succédé a cru*

⁵⁶⁰ *Ibid.*

⁵⁶¹ Cette résolution est prise en 1834 par Saint-Michel-en-grève, Trédres et Tréduder : « *Si l'on obtient pour ces communes une subvention de 2 000 francs et si l'on approuve le plan de cet édifice ainsi que le devis montant à 4 000 francs [...] le conseil arrête d'y affecter : 369 francs actuellement en caisse. Trèdes et Tréduder feront les transports de pierres, ardoises etc. évalués à 630 francs, Saint-Michel-en-Grève les transports de pierre, ardoises, etc. et en fournira qui se trouvent sur la place évalués 530 francs. La carrière sera au choix de cette dernière commune.* » Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/319/1, Saint-Michel-en-Grève, extrait du registre des délibérations municipales, 19 février 1834.

⁵⁶² G. Nicolas, *op. cit.*, 1990, p. 161-180.

⁵⁶³ M. Chalopin, *L'enseignement mutuel en Bretagne de 1815 à 1850*, thèse de doctorat d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2008, p. 615-621.

*devoir pour des raisons particulières en différer la création*⁵⁶⁴. » Au demeurant, les projets d'équipements des villes, desquels ne diffèrent pas vraiment ceux des départements puisque ces derniers participent également au rayonnement économique et culturel des sphères urbaines, s'appuient certes sur la caisse publique, mais surtout sur les fortunes locales. Le capitaliste bourgeois capable d'entreprendre et d'investir, appuie les projets d'équipements urbains parce qu'ils représentent une plus-value : leur fortune est avant tout immobilière, elle se compose de terres et d'immeubles urbains⁵⁶⁵. Or, la puissance économique des villes n'est d'aucune mesure avec celle des communes rurales : l'ingérence de l'État dans les affaires communales s'explique d'abord parce que l'assise du pouvoir est différente à la campagne. Le système municipal du premier quart du XIX^e siècle repose sur le couple curé-maire⁵⁶⁶. A ce titre, l'aide de l'État pour l'équipement scolaire apparaît comme un levier politique contre la mainmise du clergé ouvertement légitimiste sur l'instruction publique. Cette dichotomie entre ville et campagne, entre notable urbain et « coq de village » marque profondément les conditions d'équipement et, de fait, la place que doit y occuper le local municipal.

V.2 La place ambiguë du local municipal

Comme elle l'avait annoncé dans l'article 69 de la Charte constitutionnelle du 14 août 1830, la monarchie de Juillet s'attèle à réformer l'institution municipale. Le 21 mars 1831, elle instaure l'élection au suffrage censitaire des conseillers municipaux ; la loi dite sur l'administration municipale du 18 juillet 1837 reconnaît la personnalité civile de la commune, dont le maire est à la fois le représentant de l'État et l'exécutif du conseil municipal. Ainsi, le maire est chargé, sous la surveillance de l'administration supérieure, de l'entretien des « établissements communaux » et de la direction des travaux. (art. 10). En l'état, la loi ne modifie pas les dispositions qui ont été prises en 1833 relativement au service scolaire, dont la commune a la charge. L'article 30 de la loi, en inscrivant au

⁵⁶⁴ M.-C. Mussat, « La bourgeoisie et le pouvoir culturel à Rennes au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1991, p. 319-334.

⁵⁶⁵ R. Souriac, P. Cabanel, *Histoire de France, 1750-1995*, t. 2. Société, culture, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1996, p. 155.

⁵⁶⁶ M. Pinat dir., M. Chabin, J.-N. Lallement, R. Bidouze, S. Salon, *Histoire de la fonction publique en France*, t. 3. XIX^e-XX^e siècles, Paris, Nouvelle Librairie de France, G.-V. Labat, 1993, p. 63.

registre des dépenses obligatoires l'entretien d'une mairie, « *s'il y a lieu* », ne remet pas en cause les dispositions d'un équipement qui reste fortement orienté vers le service scolaire (1). De plus, les modèles de la maison commune ont été initiés très tôt et répondent déjà aux besoins locaux, même si des variations ont été adoptées autour de typologies traditionnelles (2). Par comparaison, l'hôtel de ville, étymologiquement urbain, traduit des préoccupations d'une autre nature : tiré des modèles néo-classiques répandus dans l'Europe du premier quart du XIX^e siècle, il affirme la position dominante des notables, aussi bien sur le registre de l'architecture que sur celui du politique (3).

V.2.1 Dépendance et servitude

Parmi les nouveautés introduites par la loi du 18 juillet 1837, l'article 30 inscrit au registre des dépenses obligatoires l'entretien d'un hôtel de ville ou du logement affecté à la mairie. En outre, les frais de bureau et d'impression, de recensement, des registres de l'état civil et des tables décennales, l'abonnement au Bulletin des lois rentrent dans le cadre des dépenses obligatoires. Les frais de loyer et de réparation du local de la justice de paix, ainsi que ceux d'achat et d'entretien de son mobilier incombent spécialement aux communes chefs-lieux de canton⁵⁶⁷. Qu'on ne s'y trompe pas cependant : en inscrivant au registre des dépenses obligatoires l'entretien d'une mairie lorsque son utilité est reconnue, l'État ne fait que clarifier une situation qui mettait autrefois à la charge du conseil municipal et du bon-vouloir du maire le vote de crédits extraordinaires pour la tenue d'un local spécifique. L'équipement municipal garde donc un caractère purement facultatif. Dès lors, cette mesure n'a qu'une portée limitée, puisqu'elle s'adresse aux municipalités qui en possèdent effectivement un. Lorsqu'elles n'en possèdent pas, ce qui est le cas de la grande majorité des communes rurales, la question ne se pose pas.

La véritable innovation de la loi est de placer l'entretien d'un local municipal au même niveau que celui des propriétés communales, autrement dit des églises, des presbytères, des écoles et des cimetières. Sans pour autant lui donner une législation

⁵⁶⁷ L'art. 30 de la loi du 18 juillet 1837 sur l'organisation municipale stipule que « *sont obligatoires les dépenses suivantes : 1° l'entretien, s'il y a lieu, de l'hôtel de ville ou du local affecté à la mairie.* » Bulletin des lois du royaume de France, IX^e série, 2nd semestre 1837, t. 15, n° 521, p. 137.

propre comme pour les autres bâtiments dont l'entretien incombe aux municipalités, la mairie est désormais assimilée à la notion d'« établissement communal »⁵⁶⁸. C'est d'ailleurs d'après cette évolution qu'il faut apprécier les limites d'une telle loi et considérer en partie l'échec de la monarchie de Juillet. Car, si les faibles ressources communales ne permettent pas d'engager de vastes opérations de construction d'écoles, il ne pourrait en être autrement des mairies. Certes, les élus et les architectes, conscients de l'intérêt économique et fonctionnel à réunir les deux services, participent activement à répandre le modèle de la *maison commune*⁵⁶⁹. Sa dénomination tend même à faire en sorte que la mairie, le logement de l'instituteur et l'école ne fasse qu'un : le terme de « maison d'école » ne fait son apparition que bien plus tard. Toutefois, le contexte breton est loin d'être favorable aux nouvelles lois scolaires, et à ce titre, l'administration municipale souffre comme l'école d'un conflit latent.

L'opposition carliste bretonne du début de la monarchie de Juillet et l'attitude franchement hostile du clergé et des congrégations enseignantes posent sérieusement problème à la « cohabitation » entre les établissements. Le nouveau maire de Gennevilliers est loin de s'attendre à pareille situation dans sa commune lorsqu'il accepte sa charge lors du renouvellement de 1830. Appuyé de son conseil « *entièrement composé de patriotes remplis des meilleures intentions* », il doit affronter la ligue des anciens détenteurs de l'autorité : le vicaire et son acolyte, le receveur de l'école fondée dans les années 1820 par les Frères de l'Instruction Chrétienne refusent obstinément d'ouvrir au maire les registres de comptes. Or, des soupçons de fraude et de détournement de fonds pèsent sur l'institution. L'ancien maire et son neveu, secrétaire de mairie et percepteur de la commune, trempent quotidiennement dans des histoires de malversations et de signature de faux, usant de leur autorité pour attribuer le fermage des communaux à leurs obligés. Enfin, les bénéficiaires du bureau de bienfaisance semblent tomber subrepticement dans l'escarcelle du curé de la paroisse, avec le concours d'un parent qui n'est autre que l'ancien secrétaire et percepteur. Face à un parti « *si puissant* » et

⁵⁶⁸ *Ibid.*, art. 9, p. 131.

⁵⁶⁹ Louis-Henri Parias dit ainsi : « *En fait, la fonction administrative est presque inhérente à la fonction d'instituteur, dans les communes rurales, et le reste longtemps [...] secrétaires de mairie, mais aussi écrivains publics et, quand les écoles normales auront développé l'enseignement des notions d'agronomie, conseillers agricoles. Au vrai, beaucoup de maîtres sont d'origine rurale et ne dédaignent pas de mettre la main à la pâte au moment des grands travaux des champs.* » L.-H. Parias dir., *op. cit.*, p. 412-414.

disposant de « *tant de moyens d'influence secrets* », la jeune administration envers laquelle le régime s'est étendu en promesses s'avoue incapable de réformer « *ouvertement tant d'abus sans s'exposer à toutes les tracasseries inimaginables et peut-être même sans exposer sa sûreté personnelle* »⁵⁷⁰.

Au surplus, les maires ruraux, en dépit de leurs bonnes intentions, éprouvent à grand-peine les circuits de la commande publique. En témoignent les irrégularités de formes et autres tracasseries dans lesquels s'empêchent ces hommes peu au fait d'une culture administrative hiérarchisée, et dans laquelle ils ne sont, tout au plus, que les subordonnés de la préfecture. En 1847, le maire de la Chapelle-Erbrée fait ainsi l'amère expérience de n'avoir pas respecté la voie hiérarchique pour faire aboutir son projet de mairie-école : « *N'ayant encore aucune connaissance en administration, j'ignorais que votre approbation fût nécessaire, et j'étais d'autant plus fondé à persister dans mon erreur que M. le sous-préfet d'Aligny qui est venu plusieurs fois inspecter les travaux et sur l'aval duquel plusieurs modifications ont été faites au plan ne m'en a jamais parlé*⁵⁷¹. » Cela dit, la lenteur du processus d'approbation et les désordres de l'administration préfectorale ne sont pas non plus sans attiser le mécontentement. En juin 1844, le préfet du Finistère s'adresse ainsi au sous-préfet de Brest : « *Le 14 mai dernier, je vous ai écrit pour la huitième fois relativement au complément d'instruction de la demande de secours pour construction d'école formée par la commune de Ploudiry. Le dernier compte de cette affaire est cependant dans vos bureaux depuis le mois de mars dernier et M. le maire de Ploudiry se plaint vivement de la négligence apportée dans son instruction*⁵⁷². » En 1846, le comité de surveillance de l'Instruction primaire de l'arrondissement de Lorient n'hésite pas à interpeller la préfecture sur le retard apporté au versement des subventions prévues : « *Il importe à l'encouragement des communes qui restent encore privées d'école que les secours promis à celles qui les ont devancées soient complètement effectués*⁵⁷³. »

⁵⁷⁰ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/120/11, Gennes-sur-Seiche, mairie, 1867, lettre du maire de Gennes au sous-préfet de Vitré, s.d. (ap. 1833).

⁵⁷¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/62/14, La Chapelle-Erbrée, écoles, 1845-1939, lettre du maire au préfet d'Ille-et-Vilaine, 27 novembre 1847.

⁵⁷² Arch. dép. du Finistère, 2/O/1241, Ploudiry, mairie-écoles, 1839-1930, lettre du préfet du Finistère au sous-préfet de Brest, 29 juin 1844.

⁵⁷³ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/166/10, Plouay, mairie-école, 1839-1890, délibération du comité de surveillance de l'Instruction primaire de l'arrondissement de Lorient, 29 mai 1946.

Enfin, contrairement aux autres bâtiments communaux qui donnent droit à des subventions de l'État et du département, il n'existe pas de crédit spécifique destiné à encourager la construction de mairies. En 1838, le préfet d'Ille-et-Vilaine résume ainsi clairement la situation au maire de Mordelles : « *Le budget de l'État et celui du département ne contiennent aucun crédit spécial pour aider les communes dans la construction ou l'acquisition d'une maison commune. Lorsqu'une commune construit une maison d'école, on réserve dans le bâtiment quelques pièces destinées au service de la mairie et aux séances du conseil municipal. L'État ou le département vient au secours de la commune et les subventions sont accordées à titre d'encouragement pour l'exécution de ces travaux. S'il s'agit dans l'espèce, d'une construction d'une maison d'école et d'une mairie, les secours vous seront assurés ; mais au préalable la commune devra prouver des efforts qui seront faits pour réaliser quelques ressources*⁵⁷⁴. » Naturellement, ces conditions imposent d'elles-mêmes l'association de la mairie et de l'école. Le local municipal n'y a qu'un rôle purement accessoire.

Créer un tel équipement reste donc largement en dehors de la portée de la multitude des petites communes qui composent l'essentiel du paysage breton. On a plus souvent approprié des bâtiments existants qu'engagé la construction d'immeubles neufs. En 1833, le maire de Pacé explique au préfet que l'acquisition d'une maison coûterait moins à la commune que d'en bâtir une sur un terrain qu'il faudrait acheter⁵⁷⁵. On reconnaît volontiers dans les réticences de ces maires de campagne un trait caractéristique de la mentalité paysanne, « *durs à la tâche, économes, attachés passionnément à leur bien* », pour lesquels la terre constitue le fondement de toute notoriété, plutôt que le bâtiment, public de surcroît⁵⁷⁶. Le local municipal, lorsqu'il existe, constitue donc une exception majeure et reste cantonné à la sphère des villes. Son association avec l'équipement scolaire ne fait que renforcer cette tendance : la courbe des constructions municipales épouse celle du niveau d'instruction. Il reste encore à

⁵⁷⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2//197/33, Mordelles, maison d'école, justice de paix et mairie, 1838-1896, lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine au maire de Mordelles, 15 juin 1838.

⁵⁷⁵ Le maire rapporte au préfet d'Ille-et-Vilaine : « *Il existe dans le bourg de Pacé une maison appartenant aux demoiselles Lemure occupée par un fermier [...]. L'acquisition de ce local coûterait moins à la commune que d'en bâtir une sur un terrain qu'il faudrait acheter. La commune n'en possédant pas et encore seroit-on obligé de se servir de la loi pour l'obtenir, attendu que l'on ne propose pas de vendre [...].* » Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/0/211/24, Pacé, mairie et maison d'école, 1833-1920.

⁵⁷⁶ R. Souriac, P. Cabanel, *op. cit.*, p. 148.

dissocier la mairie de l'école et à replacer l'aménagement du local municipal selon que les typologies adoptées l'ont privilégié ou, au contraire, l'ont simplement traité comme un appendice mineur.

V.2.2 Les modèles de la maison commune

Dès l'origine, la politique scolaire volontariste de la monarchie de Juillet est confrontée à l'absence de modèle et à l'insuffisance des propositions nouvelles. On aurait pu s'attendre en effet à ce que l'effort législatif ait provoqué l'émulation des fonctionnaires et, *a fortiori*, des architectes. Or, en l'état actuel des connaissances, l'école fait peu d'émules. Auguste Bouillon (1805-1864), auteur en 1836 de l'école supérieure et de l'école primaire de Bourbon-Vendée publie certes dès 1832 une série de planches réunies sous le titre *De la construction des maisons d'écoles primaires*⁵⁷⁷ ; un beau succès au demeurant, puisqu'il est réédité deux ans plus tard, considérablement augmenté. Mais d'autres auteurs n'hésitent pas à détourner les communes des projets de construction, trop coûteux et considérés comme un frein à l'alphabétisation. En 1834, le docteur en médecine Charles Herpin donne ainsi ses instructions *Sur les moyens d'établir et à peu de frais les écoles primaires dans les campagnes*, puis l'année suivante, *Sur l'enseignement mutuel, les écoles primaires des campagnes et les salles d'éducation de l'enfance*⁵⁷⁸. D'ailleurs, l'État lui-même n'a pas prévu dans la loi de dispositions particulières quant à la disposition des locaux scolaires, se bornant à évoquer le souci de « convenance ».

A ce propos, Louis-Henri Parias fait justement remarquer qu'« étant donné l'attitude initiale de beaucoup de communautés rurales vis-à-vis de l'école, on peut s'interroger sur ce que celles-ci considéraient comme un logement convenable pour l'instituteur, comme un local scolaire décent »⁵⁷⁹. En mettant à part les locaux appropriés dont la destination d'origine ne répond pas au service scolaire, on peut estimer que les choix municipaux en termes de construction se sont portés sur des modèles existants, en

⁵⁷⁷ A. Bouillon, *Projets pour maisons d'écoles primaires : projet n° 1, petite commune*, Paris, Hachette, 1832, rééd. et augm. sous le titre : *De la construction des maisons d'écoles primaires*, Paris, Hachette, 1834.

⁵⁷⁸ Voir la bibliographie détaillée de C. Laine, *Projet pour l'étude de la maison d'école rurale et du mobilier de classe en Bretagne entre 1833 et 1890*, mémoire de D.E.A., Rennes, Université Rennes 2, 1990.

⁵⁷⁹ L.-H. Parias dir., *op. cit.*, p. 352.

particulier celui des établissements scolaires d'enseignement mutuel. A l'évidence, ceux-ci se prêtent aux dispositions évoquées par la loi. En 1819, le projet d'établissement d'une école d'enseignement mutuel à Saint-Brieuc, dressé par l'architecte Vavasseur, montre que les préoccupations du moment s'orientent déjà vers la séparation de la salle de classe et du logement. En outre, l'intégration d'un jardin montre combien les pouvoirs publics sont au fait des besoins de l'instituteur⁵⁸⁰. En 1833, les communes de Lambézellec et de Pont-Scorff projettent même un modèle d'école associé à un service administratif qui sera, plus tard, quasiment adopté partout. Sur la rue, un premier bâtiment à étage accueille au rez-de-chaussée la salle du conseil municipal et le secrétariat de la mairie ; à l'étage, l'instituteur accède à son logement par un vestibule particulier. Dans le prolongement de la façade postérieure, l'architecte a rejeté la salle de classe, éclairée par cinq travées et ouvrant sur des galeries couvertes ; l'école étant mixte, chacun des bas-côtés dispose de sa cour et de latrines⁵⁸¹. Malgré leur mérite, ces premiers modèles semblent toutefois n'avoir pas fait l'unanimité : deux typologies ressortent couramment dans la production d'équipements sous la monarchie de Juillet.

Du point de vue de sa conservation et de la qualité du plan d'exécution, la maison commune de la Chapelle-Chaussée, en Ille-et-Vilaine, est assez représentative du premier groupe, au demeurant le plus souvent rencontré (ill. 38-39). Bâtie par l'architecte Léonce Couëtoux (1811-1860) entre 1840 et 1841, elle se présente sous la forme d'un bâtiment oblong, proche de la longère rurale, bien que surélevée d'un étage, et coiffé d'un toit à deux croupes et deux longs pans. A chaque extrémité du rez-de-chaussée est ménagée une porte d'entrée : celle de droite donne accès à la salle de classe et par l'escalier, au logement de l'instituteur, puis au dortoir des élèves ; celle de gauche donne accès au local municipal. Les mansardes sont encore aménagées en dortoir, l'éloignement de certains hameaux obligeant parfois les élèves à dormir sur place, pendant la saison d'hiver⁵⁸². Généralement, ces bâtiments sont implantés en bordure de voie, à l'entrée des bourgs. Les projets de loi sur l'instruction publique que présentent le gouvernement en 1848 et en 1849 recommandent d'y adjoindre, autant que possible,

⁵⁸⁰ M. Chalopin, *op. cit.*, p. 632-636.

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 709-712.

⁵⁸² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/0/59/13, La Chapelle-Chaussée, écoles, 1841-1940.

des préaux et des jardins⁵⁸³. Les matériaux employés sont d'une grande simplicité : les architectes ont privilégié des matériaux peu coûteux, tels que le moellon local, la maçonnerie de sable, parfois le pisé, afin d'amortir les frais de construction.

L'étendue de l'édifice dépend pour l'essentiel de l'importance du service scolaire : de trois à quatre travées, la façade dépasse cependant rarement les cinq travées. Son apparence est assez proche de la grosse maison bourgeoise et du presbytère, son prix moyen s'échelonnant de 3000 à 10 000 francs⁵⁸⁴. Ce type de bâtiment convient tout particulièrement aux petites communes rurales : la distribution des locaux est fonction des ressources municipales, sans pour autant que cela n'altère leur efficacité pratique. Faut-il voir dans la souplesse du modèle une quelconque ressemblance avec les halles ? Pour Werner Szambien, celle-ci est sans nul doute à l'origine de toutes les conceptions : « *Ne manifeste-t-elle pas déjà cet italianisme qui servait de modèle aux maisons particulières, et aux marchés et palais communaux, construits dans des matériaux bon marchés ainsi parfaitement appropriés aux nouvelles réalisations*⁵⁸⁵ ? » A partir du moment où le nombre d'arcades ou de baies est dupliqué selon la demande, il y a un intérêt évident à ce que les deux services, scolaire et marchand, soient réunis. Ce type d'association entre la halle et l'école ne pouvait certainement pas échapper aux communes.

Pourtant, la mairie-halle n'est pas une typologie très répandue en Bretagne. On ne compte en effet qu'une vingtaine d'édifices qui ont été effectivement réalisés sur l'ensemble des quatre départements au XIX^e siècle (carte 5). D'ailleurs, il faut relever que, pour la plupart, ces édifices ont remplacé d'autres plus anciens⁵⁸⁶. Ils témoignent cependant des préoccupations économiques de tout ou partie des populations locales. Ainsi, à la Guerche-de-Bretagne (1840) comme à Plélan-le-Grand (1843), la vétusté de l'ancienne halle et la conservation des intérêts marchands de la ville ont déterminé la

⁵⁸³ C. Blondel, *op. cit.*

⁵⁸⁴ Estimation faite sur l'ensemble des départements étudiés.

⁵⁸⁵ W. Szambien, *J.-N.-L. Durand, 1760-1834, De l'imitation à la norme*, Paris, Picard, 1984, p. 114.

⁵⁸⁶ Daniel Leloup fait remarquer qu'au début du XIX^e siècle, « *beaucoup de cohues bretonnes se trouvent soit à l'état de ruines, soit dans un état complet d'abandon* ». Le décret impérial du 26 mars 1806, qui ordonne le transfert des halles aux communes, précipitent encore leur déchéance car les municipalités n'ont pas les moyens de les entretenir. D. Leloup, *Halles de Bretagne. Cinq siècles d'histoire*, Rennes, Apogée, 1999, p. 103-104.

construction d'un nouvel édifice, l'une sur la place principale du bourg, l'autre en bordure d'une route de grande communication (annexe 15). Le bâtiment reprend le développement de la halle-auditoire d'Ancien Régime : le rez-de-chaussée à arcades est laissé à la disposition des foires et marchés ; l'étage est réservé à l'administration. Les mansardes permettent encore de stocker le matériel municipal. Parfois, un lanternon vient couronner le tout (Saint-Germain-sur-Ille, 1841 ; ill.). Les architectes utilisent la maçonnerie de moellon local ou le pisé, le bois étant définitivement exclu de ce type de construction, à l'exception des charpentes. Le granit, pour sa solidité, est réservé aux chaînages, bandeaux, linteaux et seuils des ouvertures. Mais lorsqu'elles peuvent se le permettre, les municipalités n'hésitent pas à en recouvrir les murs de façade, comme à Saint-Brice-en-Coglès (1853). Pour les moins fortunées, les architectes jouent l'illusion : à la Guerche-de-Bretagne, la maçonnerie du rez-de-chaussée située entre le granit des arcades est enduite avec de la poussière de granit⁵⁸⁷.

L'importance donnée au volume du bâtiment participe à confirmer le chef-lieu de canton dans sa position de pôle commercial stratégique : à Plélan-le-Grand, la halle s'étire sur trois vaisseaux ! Dans cette logique, l'aménagement d'une école et d'un logement d'instituteur n'a qu'un rôle accessoire. Dans les Côtes-du-Nord, en 1843, la halle de Jugon est portée sur une longueur de 16 mètres sur 12 de large, supportée par vingt poteaux de bois. On envisage même de l'étendre plus tard à 24 mètres. L'étage en pisé et colombages est composé d'une chambre pour l'instituteur, d'un vestibule, d'un escalier, d'un cabinet d'étude, d'une estrade et d'une salle de classe, enfin d'une grande salle. Dès son installation, le nouvel instituteur n'a de cesse de dénoncer l'insuffisance de son logement, dont la réglementation porte pourtant la composition à deux pièces au moins, ainsi que des salles de classes⁵⁸⁸.

L'association de l'école et de la halle est très vite combattue par les inspecteurs académiques. Si déjà, en 1830, la commune de Pontrieux se plaint du voisinage d'un commerce parce que « *les mouvements matériels du sieur Augustini nuisent aux travaux de la mairie et à l'exercice de la justice de paix* »⁵⁸⁹, comment pourrait-il en être

⁵⁸⁷ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/126/15, La Guerche-de-Bretagne, mairie, an XIII-1934.

⁵⁸⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/84/2, Jugon, mairie et justice de paix, 1840-1931.

⁵⁸⁹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/250/4, Pontrieux, mairie et justice de paix, 1827-1929.

autrement d'une école ? En 1853, dans le Finistère, l'inspecteur primaire de l'arrondissement de Morlaix dénonce l'installation de l'école au-dessus de la halle de Guerlesquin : « *Le silence et le recueillement nécessaires à l'instituteur pour bien remplir ses devoirs et aux élèves pour profiter avec succès des leçons du maître, doivent faire désirer autant que possible qu'une maison d'école ne soit pas placée au-dessus d'une halle comme le comporte le projet actuel adopté par le conseil municipal de Guerlesquin.*⁵⁹⁰ » Sur un autre registre, judiciaire celui-ci, les magistrats remontent également aux autorités départementales l'inadéquation des activités judiciaires avec le voisinage des halles et marchés⁵⁹¹. Après le Second Empire, les architectes limitent l'affectation subsidiaire de la halle au service de la mairie, ainsi qu'au local destiné au matériel vicinal et aux pompes à incendie (Piré-sur-Seiche et Le Grand Fougeray, 1871 ; Liffré, 1890 ; Pleurtuit, 1901).

Ce qu'il convient de retenir de ces premières contributions à l'architecture municipale est la place purement secondaire que les pouvoirs publics lui attribuent. Son association autant avec le service scolaire qu'avec un service marchand ne la place en aucune façon dans une position centrale ; le plus souvent, elle est reléguée au premier étage et voisine avec le logement de l'instituteur. Si cette proximité ne gêne par la mairie, le temps viendra bientôt où les rivalités avec l'instituteur rendront cette disposition inconfortable. D'autant que dans les chefs-lieux de canton, il est courant que le bâtiment soit destiné au surplus au service de la justice de paix. D'autres fois encore, c'est le violon municipal qu'on installe au rez-de-chaussée, près du prétoire comme à Pléneuf-Val-André en 1835⁵⁹². On imagine aisément ce que la promiscuité de ces divers services, réduits à cohabiter, a pu engendrer de nuisances et de conflits, surtout lorsque l'un ou l'autre des services a été conduit à s'agrandir⁵⁹³. Nécessairement, ce premier modèle de *maison commune* n'est pas destiné à perdurer.

⁵⁹⁰ Arch. dép. du Finistère, 2/O/504, Guerlesquin, mairie, école et halles, 1833-1921.

⁵⁹¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/39, palais de justice de Lannion, an VIII-1939.

⁵⁹² Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/186/3, Pléneuf-Val-André, mairie et justice de paix, 1835-1934, extrait du registre des délibérations municipales, 22 février 1835.

⁵⁹³ En 1837, dans son tableau sur l'instruction primaire à la fin de l'année 1833, P. Lorain dénonce : « *Tous le soulignent, c'est la simplicité et la pauvreté qui dominent, et souvent même le dénuement, voire le sordide. Quelquefois, le local sert à d'autres activités publiques, et est à la fois salle du conseil municipal, salle de corps de garde, et même salle de danse en même temps qu'école.* » Cité par C. Nique, *Comment l'École devint une affaire d'État (1815-1840)*, Paris, Nathan, 1990, p. 137.

V.2.3 Les modèles de l'hôtel urbain

En ville, si la grande commande publique n'a plus rien à voir avec les projets du XVIII^e siècle, les réalisations tardives de la Restauration puis de la monarchie de Juillet montrent que le néo-classicisme et sa variante, le néo-palladianisme, n'ont pas dit leur dernier mot. Le 16 mai 1826, le conseil municipal de Quimper arrête, à l'unanimité, la démolition par mesure de sureté publique, de l'hôtel de la mairie « *dont la chute était imminente* », et de faire construire sur le même emplacement un immeuble neuf. Celui-ci doit comprendre, outre les services qui existaient dans l'ancien édifice, le logement du président des assises, la bibliothèque de la ville et le local de la justice de paix. La municipalité s'adresse à Jean-Marie Lemarié, architecte-voyer de la ville de Paris, qui estime alors la dépense de construction à 134 084,65 francs : « *C'est sans doute une charge énorme pour Quimper, écrit le maire, mais elle est bien compensée par les avantages que cette construction procurera à la commune qui parviendra au bout de quelques années, à se libérer avec ses propres ressources, sans recourir à aucune imposition extraordinaire*⁵⁹⁴. » Le 19 mars 1828, une ordonnance royale autorise la ville à emprunter 90 000 francs sur les revenus communaux, avec intérêt légal, pour payer une partie des frais de construction du nouvel hôtel de ville. Au printemps suivant, le chantier s'ouvre sous la direction de Guillaume-François Éloury qui fait office d'architecte d'opération en l'absence de Lemarié. L'année même de son achèvement, en 1844, l'ouvrage de Gourlier, Biet, Grillon et Tardieu lui consacre deux planches⁵⁹⁵ (pl. 2).

L'édifice s'organise autour d'une cour intérieure ; le visiteur y accède depuis une porte cochère ouverte dans la travée centrale de la façade sud, ou depuis une entrée de service située au nord. L'architecte a placé les services les plus fréquentés par la population du côté de la place de la cathédrale, au sud : au rez-de-chaussée, le bureau du poids public, le commissariat de police, un corps de garde, deux violons ouvrant sur une courette ; à l'étage, la salle du conseil municipal, le cabinet du maire, le secrétariat et les bureaux. Un grand vestibule à portiques, ouvert sur la cour, permet de faire la liaison

⁵⁹⁴ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1615, Quimper, hôtel de ville, 1827-1906.

⁵⁹⁵ Gourlier, Biet, Grillon et Tardieu, *Choix d'édifices publics construits ou projetés en France depuis le commencement du XIX^e siècle, publié avec l'autorisation du ministre de l'Intérieur*, Paris, Louis Colas, libraire-éditeur / Carilian-Goeury, libraire des corps royaux des Ponts et Chaussées et des Mines, vol. 2, 1837 à 1844, pl. 93 et 94.

entre les services et de servir en même temps d'antichambre. Dans le même axe, à l'opposé, un vestibule identique sert de salle des pas-perdus au prétoire de la justice de paix ; le bureau du juge, placé en appentis, ouvre sur une petite cour intérieure et sur la rue postérieure de l'hôtel de ville. Entre ces deux espaces, l'architecte a logé les écuries, les hangars et les magasins de bois, de même que la remise des « *pompes et sceaux à incendie* » ; on imagine aisément la cour encombrée de voitures, de chevaux et de postillons. Le premier étage des ailes latérales et du prétoire est réservé aux salles de la bibliothèque, au cabinet du bibliothécaire et à celui de physique et de minéralogie. Enfin, l'architecte a disposé dans l'attique les appartements du secrétaire de mairie et du président de la cour d'assises. En façade prédomine le langage néo-classique : un avant-corps à trois travées et son portail légèrement en saillie, surmonté d'une rambarde pleine et d'une baie à fronton, atténuent un peu la sévérité de la composition.

Manifestement, Jean-Marie Lemarié a retenu la leçon de Jean-Nicolas-Louis Durand (1760-1834), en concevant l'hôtel de ville selon le principe palatial (pl. 1) : « *Un palais est un édifice destiné d'une part à loger un prince, et de l'autre à recevoir les personnes qui viennent lui demander des audiences publiques ou particulières. Ces audiences ne pouvant être données à tout le monde à la fois, et ceux qui les demandent méritant de la considération, il faut, outre les appartements [...], faire entrer dans sa composition des portiques, des vestibules, des galeries, des salles dans lesquelles chacun puisse en toute saison attendre commodément et dignement le moment d'être admis à son tour aux audiences du prince : telles sont les convenances principales d'un palais. On voit que la magnificence doit résulter naturellement de la disposition de ce genre d'édifice*⁵⁹⁶. » A Quimper, le maire a remplacé le prince, mais la distribution des services administratifs correspond de fait à l'idée de convenance qu'induisent les rapports entre le premier magistrat de la ville, les autorités civiles, militaires et religieuses du département, et les notables locaux.

On retrouve sensiblement la même préoccupation dans les autres réalisations présentées par Gourlier, Biet, Grillon et Tardieu : l'exemple le plus significatif est celui de

⁵⁹⁶ J.-N.-L. Durand, *Précis des leçons d'architecture données à l'École royale polytechnique* Paris, 1819, vol. 1, p. 44.

Moulins (ill. 40). François Agn ty (1793-1845) y d finit un « *type complexe dont la cour int rieure, trait e en cortile   l'italienne, s'ouvrait d'un c t  sur la grande fa ade d'apr s Vignole et de l'autre sur l' l vation aust re d'un palais   la romaine* »⁵⁹⁷. En Mayenne, Alphonse-Henri de Gisors (1796-1866),   une  chelle plus r duite, s'inspire presque litt ralement de la villa Garzoni (Jacopo Vignole, v. 1540) pour l'h tel de ville de Laval⁵⁹⁸ (ill. 41). Si le volume parall l pip dique, le grand avant-corps   arcades, les toitures   l'italienne accusent une r currence dans l'adaptation n o-classique du genre, cette production est loin d' tre d pourvue d'int r t. Louis Richelot, en Ille-et-Vilaine, la d cline avec charme et simplicit  dans la sous-pr fecture de Redon (1839) et dans les *villas* qu'il ex cute sur le plateau du Thabor,   Rennes⁵⁹⁹ (ill. 43-44). Le style prend forme sur des principes g n raux, puis se d cline comme autant de terminaisons propres   l'art d'Andrea Palladio (1508-1580) : un volume simple et massif, sur lequel se d marque un avant-corps, marqu  tant t par un p ristyle, tant t par un fronton, tant t encore par un attique ou une imposante lucarne. Les entr es, sur cour et sur jardin, sont monumentales, couvertes d'un arc en plein-cintre, souvent marqu es de pilastres ou, dans le cas contraire, par le traitement particulier de la pierre. Lorsque le budget est   l' conomie, c' st dans la simplicit  de l' l vation et le traitement harmonieux des baies qu'excelle l'architecte ; les entablements, balustres, tablettes d'appui, garde-corps en fonte participent   compenser la volum trie imposante de la maison. La distribution int rieure est celle d'une maison de ma tre.

L'effervescence qui r gne aux d buts de la monarchie de Juillet s'infl chit toutefois   mesure que l'historicisme triomphant s'impose dans la conception de l'architecture du pouvoir. La reconstruction de l'h tel de ville de Morlaix par l'architecte et aquarelliste Alfred Guesdon (1808-1876), de 1838   1844, t moigne de cette  volution (ill. 45-46). Con ue comme une fa ade- cran fermant le fond de la place, l' difice se compose d'une tour-beffroi centrale et de deux ailes rejet es lat ralement. L'ordonnance est celle de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708) : le contraste entre le

⁵⁹⁷ F. Loyer, *Histoire de l'architecture fran aise, de la R volution   nos jours*, Paris, Meng s / Caisse nationale des monuments historiques et des sites /  ditions du patrimoine, 1999, p. 90.

⁵⁹⁸ P. Derrien, « Espace et architecture publique   Laval de l'Empire   la Restauration (1804-1830) », *Revue 303*, n  12, 1^{er} trimestre 1987, p. 96-109.

⁵⁹⁹ G. de Carne, « L'architecture n o-classique   Rennes   travers l' uvre de Louis Richelot, 1786-1855 », *Bulletin de la Soci t  arch ologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 88, 1986, p. 91-102.

soubassement granitique percé de baies en plein cintre et les murs enduits de l'étage noble rappelle la façade du Palais neuf, à Rennes, tandis que les trois corps saillants sont inspirés de Pierre Lescot (1515-1578). Au centre, la tour-beffroi hésite entre la citation des clochers romains et celle des beffrois du Nord. Le portique se compose d'une suite de trois arcades à bossage, sur lesquelles l'architecte a empilé quatre colonnes ioniques formant la loge ; il l'a ouverte d'une baie vénitienne, dite *serlienne*, placée de la même manière sur la façade postérieure. Les colonnes supportent un large bandeau que vient rejoindre la balustrade. Sur la plate-forme prend place le belvédère, orné à la base de trophées, et au centre duquel vient s'ajuster l'horloge. La partie centrale abrite le portique cher à Durand et l'escalier d'honneur, décoré d'étonnants mascarons grimaçants ; mais les services ne sont plus desservis selon une circulation giratoire. Un long corridor scinde l'édifice en deux, la partie côté place abritant les grandes salles du conseil municipal et du tribunal civil, tandis que dans la partie côté rue sont relégués les bureaux et cabinets⁶⁰⁰.

Le glissement qui s'opère de l'épisode néo-classique à l'historicisme puis, bientôt, à l'éclectisme, n'est pas tout à fait étranger au renouvellement des architectes en poste dans les administrations publiques. Dans les dernières années de la monarchie de Juillet, les grandes figures de l'architecture régionale du premier quart du XIX^e siècle se sont en effet retirées du métier, laissant la place à une nouvelle génération influencée par Henri Labrousse (1801-1875), Louis-Joseph Duc (1802-1879) ou Léon Vaudoyer (1803-1872). Avec elle s'ouvre une nouvelle conception architecturale des lieux de pouvoir : confrontée à la réalité du capitalisme, l'utopie néo-classique ne survit pas aux changements profonds de structure, qu'ils soient d'ordre politique, social ou symbolique⁶⁰¹ (ill. 47-48).

*

⁶⁰⁰ Arch. nat./F/21/1882/1000, Morlaix, hôtel de ville, halle et tribunal, plan général, plans, élévations et coupes, s.n., s.l., septembre 1835, 5 calques ; Arch. nat./F/21/1882/1001, Morlaix, hôtel de ville, plans, élévations et coupe, s.n., s.l., août 1839, 5 calques. *Conseil des Bâtiments civils - CONBAVIL*, fiches détaillées n°8553 et 18741 [http://www.inha.fr] (consulté le 30 août 2011).

⁶⁰¹ F. Loyer, *Le siècle de l'Industrie, 1789-1914*, Paris, S.P.A.D.E.M., 1983, p. 50.

Sous la monarchie de Juillet, la condition matérielle de l'autorité communale est rapidement conditionnée par le service scolaire et au vrai, la loi du 18 juillet 1837, souvent présentée comme le début d'un mouvement de construction, n'a pas de résultats probants en Bretagne. D'après le relevé de 85 édifices effectivement construits sur l'ensemble des quatre départements entre 1830 et 1848, la proportion de mairies-écoles représente de 75 % des constructions en Finistère à 85 % en Ille-et-Vilaine. En fait, attendu la forte corrélation entre l'école et la mairie, la différence ne se joue pas tant sur l'association, mais bien sur le nombre global de constructions. Or, deux zones distinctes s'affrontent dans le contexte breton en 1848 : d'un côté, les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, avec un taux de construction d'environ 8 % ; de l'autre, une Basse-Bretagne sous-représentée avec un taux de 3 % seulement (carte 7).

Même si la Bretagne fait partie d'un grand croissant atlantique de l'ignorance, de Saint-Malo à Genève, des disparités fortes existent entre une Haute-Bretagne plus instruite et une Basse-Bretagne qui fait figure de lanterne rouge, non seulement en Bretagne mais aussi à l'échelle de la France⁶⁰². Les politiques scolaire et municipale de la monarchie de Juillet n'ont donc qu'un impact limité dans Finistère et le Morbihan. Cette distinction géographique se répercute par ailleurs sur l'équipement municipal, ce dernier faisant figure d'indice. Le contraste numérique ne se limite pas aux campagnes : il est également visible dans les réalisations urbaines, et plus largement encore, dans la politique d'équipement des départements. La question récurrente du style et de la *convenance* accentue encore cette disparité entre l'urbain et le rural : plus que les lieux du pouvoir municipal, les temples de la justice sont la démonstration éphémère du prosélytisme de la pensée néo-classique.

V.3 La Justice en ses temples

En 1830, la monarchie de Juillet réaffirme le principe d'autorité du roi sur l'ordre judiciaire : toute justice émane du souverain, elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue (art. 48 de la Charte). Les purges du pouvoir dans la

⁶⁰² M. Chalopin, *op. cit.*, p. 8.

magistrature ne suffisent cependant pas à amoindrir la doctrine néo-classique dont Guizot est l'un des apôtres : « *Les hommes de la Révolution avaient vu dans la soumission du juge à la loi une garantie indispensable de la liberté*⁶⁰³. » Au-delà de l'impératif de fonctionnalité inhérent aux palais de justice « *il est capital, précise Nikolaus Pevsner, qu'ils aient un caractère pratique et séduisant pour tous* »⁶⁰⁴. L'architecture néo-classique et la généralisation du plan basilical participent directement à transmettre l'image d'une justice une et souveraine sur tout le territoire (1). Par ailleurs, les lieux de justice sont le produit de l'idéologie dominante et la promeuvent : du dialogue entre le Temple et la Cité résulte la fabrication d'éléments constitutifs d'une nouvelle présence du pouvoir (2).

V.3.1 L'apothéose du plan basilical

Sur le plan fonctionnel, la dissociation des espaces judiciaires et des prisons constitue l'innovation la plus importante des dernières décennies de l'Ancien Régime. Si, au XVIII^e siècle, la Chambre des comptes de Nantes s'assimile plus à une cour administrative qu'à un tribunal, le pas a tout de même été franchi depuis le palais du Parlement, à Rennes (ill. 16-18 ; ill. 23). De fait, la cour nantaise est significative du goût néo-classique qui s'impose en France et dont, pour la Justice, la construction du présidial de Caen entre 1779 et 1784 marque le commencement. D'ailleurs, ce mouvement n'est nullement remis en cause par l'épisode révolutionnaire et, sous l'Empire, l'activité des ingénieurs et du foyer nantais imprègne encore largement la production régionale⁶⁰⁵. Au vrai, dans la continuité de Jacques-François Blondel (1705-1774) et de Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806), le palais de justice gagne en technicité et en simplicité pratique. Jean-Nicolas-Louis Durand (1760-1834), architecte français et professeur d'architecture à l'École centrale des travaux publics, puis à l'École polytechnique, y a joué un rôle déterminant (pl. 1).

⁶⁰³ J. Foyer, *op. cit.*, p. 82.

⁶⁰⁴ N. Pevsner, *Les sources de l'architecture moderne et du design*, trad. par E. Bille-De Mot, Paris, Éditions Thames & Hudson, 1993 (1968), p. 9.

⁶⁰⁵ A. Mussat, « Ingénieurs et architectes : l'architecture à la veille de la Révolution », in *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, actes du colloque de Brest, 28-30 septembre 1988, Brest / Quimper, Centre de recherche bretonne et celtique / Société archéologique du Finistère, 1989, p. 134.

Fidèle à l'opinion de son professeur Étienne-Louis Boullée (1728-1799), Durand est partisan du fonctionnalisme et de l'économie dans la construction. L'architecture est certes « *l'art de composer et d'exécuter tous les édifices publics et particuliers* », mais c'est avant tout une affaire de disposition, elle en est même « l'objet unique », cependant que l'économie des moyens fait figure de critère fondamental : « *L'économie, loin d'être, ainsi qu'on le croit généralement, un obstacle à la beauté, en est au contraire la source la plus féconde*⁶⁰⁶. » Dans son *Précis des leçons d'architecture*, il propose un système de projection simplifié des éléments d'architecture, permettant « *d'acquérir en peu de temps de vrais talents en architecture* »⁶⁰⁷, fondé sur des « formules graphiques » qui instituent un bon « mécanisme de composition »⁶⁰⁸. Pour Jean-Yves Andrieux, cette démarche dialectique constitue la véritable innovation de Durand : « *Celle-ci apparaît alors comme un stupéfiant meccano susceptible de transformer le dessinateur de plans le plus médiocre en honnête maître d'œuvre*⁶⁰⁹. »

En matière d'architecture judiciaire précisément, Durand préconise de conserver l'expression de grandeur des basiliques antiques, tout en les retranchant du tumulte de la foule : « *Dans un semblable édifice, où se rassemble toujours beaucoup de monde, il faut que les issues soient faciles et multipliées. Il faut en outre que les pièces spécialement destinées à rendre la justice, soient disposées de manière qu'aucun bruit extérieur ne puisse causer de distraction à ceux qui plaident ou qui jugent*⁶¹⁰. » La standardisation du plan basilical central, avec péristyle et colonnade, a été initiée dès 1782 avec le Grand prix dont Bernard sort premier et Cathala second⁶¹¹. Cette formule se stabilise ensuite avec les concours de l'an II, les projets de Durand et Thibault, de Charles-Étienne Durand (1762-1840), de Pierre-Alexandre Vignon (1763-1828) ou d'Henri Labrousse. La confirmation du principe par Durand au début du XIX^e siècle tient sans doute à la force

⁶⁰⁶ J.-N.-L. Durand, *Précis des leçons d'architecture données à l'École royale polytechnique* Paris, 1819, vol. 1, p. 18, cité par J. Guillaume, *L'art du projet. Histoire, technique, architecture*, Wavre, P. Mardaga, 2008, p. 172.

⁶⁰⁷ J.-N.-L. Durand, *Partie graphique des cours d'architecture faits à l'École royale polytechnique depuis sa réorganisation*, Paris, 1821, p. 1.

⁶⁰⁸ J.-N.-L. Durand, *Précis...*, Paris, an XIII, vol. 2, p. 17.

⁶⁰⁹ J.-Y. Andrieux, *L'architecture de la République. Les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*, Paris, Scérén / Centre national de documentation pédagogique, 2009, p. 63.

⁶¹⁰ J.-N.-L. Durand, *Précis...*, vol.1, Paris, 1819, p.48 et suiv.

⁶¹¹ W. Szambien, « Le langage des palais de justice », in Association française pour l'histoire de la Justice, *La Justice en ses temples, regards sur l'architecture judiciaire en France*, Paris, Ouest-France, 1992, p. 75.

monumentale qui émane de ce type d'architecture *parlante*, dont l'aspect traduit « *la sacralisation de la loi et de la justice ainsi que la garantie de l'indépendance de la magistrature* »⁶¹². L'intense activité de la commande publique sous la monarchie de Juillet présente l'intérêt d'éprouver ces principes.

D'autre part, le néo-classicisme fonctionnel de Durand ne s'oppose pas au courant du néo-palladianisme, encore très en vogue en Angleterre et aux États-Unis dans le premier quart du siècle. Reprenant la succession de Maximilien Godefroy à la tête des bâtiments départementaux en Ille-et-Vilaine, Louis Richelot en fait véritablement sa spécialité. Lorsqu'il est d'abord appelé en 1827 sur le chantier de Montfort (annexe 14), l'avancée des travaux du palais de justice ne lui permet pas de rectifier la lourdeur de la composition, sans aucun doute inspirée de la *First Unitarian Church* (1818) que Godefroy a réalisée pendant son exil à Baltimore (1805-1819)⁶¹³. A l'inverse, à partir de 1837 l'aménagement de la propriété du Pèle à Redon, qui doit comporter un hôtel de sous-préfecture, un palais de justice, une caserne de gendarmerie et une maison d'arrêt, lui donne l'occasion de démontrer sa parfaite maîtrise du genre (ill. 48).

Il faut ajouter que le cadre boisé et légèrement vallonné de la propriété facilite l'intégration harmonieuse des édifices. Profitant du dénivelé, il reproduit le grand perron de granit de la villa Badoer à Fratta Polesine (1556) ; le péristyle à fronton appuyé sur des colonnes doriques constitue l'intérêt principal de la façade. La distribution intérieure de l'édifice est traitée selon les plans-types de Durand : une nef principale dont le narthex fait office de salle des pas-perdus occupe l'axe central du palais, tandis que les bureaux sont rejetés dans des bas-côtés (ill. 48 bis). Deux couloirs collatéraux desservent sur la longueur de la salle d'audience l'ensemble des services. Louis Richelot ne se départit pas non plus des poncifs du néo-palladianisme pour la réalisation de l'hôtel de la sous-préfecture (ill. 43-44). Comme pour les hôtels qu'il construit sur le plateau du Thabor à Rennes, l'architecte insiste sur la simplicité et la pureté des lignes : un volume simple et massif, en pierre de Crazannes, au-devant duquel

⁶¹² J.-M. Leniaud, « L'architecture publique comme mode de représentation de l'État. A propos d'un colloque au palais de justice », in, du même auteur, *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma, 2001, p. 241.

⁶¹³ D. Karel, *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord*, Québec, Musée du Québec / Presses de l'Université Laval, 1992, p. 354-355.

vient se plaquer un avant-corps rehaussé d'un fronton à demi-oculus. Les entrées du rez-de-chaussée, sur cour et sur jardin, sont ornées de pilastres doriques et de baies latérales en plein cintre ; l'étage est scandé par les portes-fenêtres à dais. Les entablements, balustres, tablettes d'appui, garde-corps en fonte atténuent la sévérité nue des façades⁶¹⁴.

Dans les Côtes-du-Nord, Louis Lorin applique à la lettre le principe de la série : les plans du palais de justice de Loudéac et de celui de Lannion sont absolument identiques⁶¹⁵ (ill. 49-50). Le programme de Lorin ne diffère pas non plus du modèle de Richelot. Il y reprend l'imposant perron, le grand portique et son fronton empruntés aux *capitolea* romains. Au niveau du plan, il applique une distribution basilicale qui place le juge dans une position dominante. De toute évidence, cette interprétation spatiale participe à mettre en scène l'exercice de la justice. Le parcours du prévenu depuis le portique monumental jusqu'à la barre du tribunal a été conçu comme un cheminement progressif et dramatique. Tout citoyen, après avoir monté les marches du perron et passé le péristyle aux colonnes imposantes, entre dans le vestibule où on le fait patienter. Puis, par la porte principale, il entre dans la grande salle ; en face de lui siège la cour, occupant quasiment la moitié de la salle. Le président, surplombant l'assemblée, se trouve dans une sorte d'abside dont l'arc triomphal renforce encore la délimitation entre l'espace des juges et celui du public. Derrière lui, une porte s'ouvre sur la chambre du conseil, sanctuaire des conciliabules secrets d'où sortira la sentence. Invariablement, les architectes respectent la même combinaison. Lorsqu'il reprend les plans du brestois Pouliquen en 1829 pour le palais de justice de Quimper, François-Marie Lemarié ne corrige que partiellement une composition déjà étudiée avec soin⁶¹⁶.

A bien des égards, le néo-classicisme rigide prôné par Durand marque l'apothéose du plan basilical, indépendamment du vaste courant de constructions

⁶¹⁴ G. de Carné, « Réminiscences palladiennes : le tribunal et la sous-préfecture de Redon », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, Rennes, t. 63, 1986, p. 434-439.

⁶¹⁵ En fait, les plans du palais de justice de Loudéac n'ont pas été sauvegardés. Il faut consulter le fonds du tribunal de Lannion pour faire la comparaison entre l'édifice effectivement construit à Loudéac et celui projeté à Lannion. Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/39, tribunal de Lannion, an VIII-1939, série de quatre plans datés de 1846.

⁶¹⁶ Arch. dép. du Finistère, 4/N/19, Quimper, cour d'assises et palais de justice de Quimper, an IX-1833, deux plans datés de 1829.

publiques qui caractérise la monarchie de Juillet. Dans le département limitrophe de la Manche, l'architecte Henri Van Cléemputte (1792-1858) inaugure dès 1823 le modèle du « temple de la loi » avec le tribunal de première instance de Saint-Lô, et réitère en 1828 avec celui de Valognes⁶¹⁷ (pl. 3). En Bretagne, il est significatif de constater que la doctrine de Durand se confond avec la réécriture néo-palladienne entreprise par des architectes locaux, tels que Louis Lorin et Louis Richelot. Leur retrait de la scène régionale annonce la fin du plan basilical (ill. 47-48). Dès 1838, dans le Finistère, Joseph Bigot (1807-1894), lorsqu'il reprend le chantier du palais de justice de Brest, abandonne le plan basilical au profit d'une combinaison palatiale qui ne diffère plus vraiment des gros immeubles urbains⁶¹⁸ (annexe 2). Aussi vaut-il mieux apprécier le legs de la monarchie de Juillet comme une requalification des lieux de la justice dans l'espace public : le produit de la monumentalité architecturale et du fonctionnalisme absolu impose une nouvelle présence de l'autorité.

V.3.2 Vers la sacralisation de l'espace public

Dans l'esprit des magistrats et des architectes, le produit de la monumentalité architecturale et la situation géographique du palais dans la trame urbaine rendent ostensible la présence des lieux de justice. Isabelle Barbedor précise : « *Son rôle d'embellissement impose à l'édifice son unicité et sa dimension monumentale à l'échelle de la ville*⁶¹⁹. » En aucun cas il ne s'agit de les confondre avec des habitations civiles ou de les réduire à l'usage commun. En 1840, en réponse au projet de l'architecte d'aménager des boutiques au rez-de-chaussée du nouveau palais, comme il en existait déjà au Bouffay, les juges du tribunal de Nantes estiment qu'« *il y a trop longtemps que la raison nous crie qu'un monument public doit être isolé. Nous sommes aujourd'hui à déplorer souvent et à payer fort cher le mauvais goût du Moyen Age qui mêlait la propriété privée et*

⁶¹⁷ Gourlier, Biet, Grillon et Tardieu, *Choix d'édifices publics construits ou projetés en France depuis le commencement du XIX^e siècle, publié avec l'autorisation du ministre de l'Intérieur*, Paris, Louis Colas, libraire-éditeur / Carilian-Goeury, libraire des corps royaux des Ponts et Chaussées et des Mines, vol. 1, pl. 37, vol. 2, pl. 196.

⁶¹⁸ N. Rannou, *op. cit.*, p. 31.

⁶¹⁹ I. Barbedor, *Rennes, mémoire et continuité d'une ville*, Paris, Monum / Éditions du Patrimoine, 2004, p. 114-115.

la propriété publique »⁶²⁰. La dissociation des sphères publique et privée conduit à une logique politique de l'esthétique, celle de l'isolement. Nonobstant, les projets de réunion des services administratifs et judiciaires sont systématiques brocardés, soit par les magistrats, soit par les commissions consultatives dont le nouveau pouvoir multiplie le recours. En 1837, celle chargée par le conseil général d'Ille-et-Vilaine de l'examen du projet commun de tribunal et de sous-préfecture de Redon préconise la stricte séparation des bâtiments⁶²¹. L'année suivante, le président du tribunal civil de Saint-Malo s'insurge contre le projet d'aménagement des locaux de la sous-préfecture au-dessus du palais de justice⁶²².

La *sanctuarisation* du palais de justice est renforcée par une maîtrise autoritaire de l'espace public. La substitution au système théocratique de la « *religion laïque de la Loi comme « Verbe » de la société politique* »⁶²³, garantie de la suppression des droits particuliers au profit d'une même loi pour tous, produit une nouvelle image de la Justice. Celle-ci s'impose à la Cité ; sa performance réside dans ce qu'elle est persuasive sans être trop démonstrative, éloquente mais suffisamment mystérieuse⁶²⁴. En 1839, le président du tribunal civil de Lannion écrit au préfet : « *Pour que la magistrature obtienne le respect et la considération qu'elle mérite, il ne suffit pas que des magistrats, à l'abri de tout reproche, rendent de bons jugements, il faut aussi que tout ce qui l'entoure inspire le respect, que l'édifice même en impose*⁶²⁵. » A cet égard, la persistance du style néo-classique dans l'exécution des palais de justice ne s'explique, pour reprendre Werner

⁶²⁰ G. Bienvenu, « Le palais de justice de Nantes », in Association française pour l'histoire de la Justice, *op. cit.*, p. 196.

⁶²¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/28, sous-préfecture de Redon, 1837-1873, 1917, rapport de la commission chargée de l'examen du projet de tribunal et sous-préfecture de Redon, 16 août 1837.

⁶²² Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4/N/29, sous-préfecture de Saint-Malo, an X-1808, 1835-1871, 1930-1931, Addition au mémoire adressé à messieurs les membres du conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, par le président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Saint-Malo, contre le projet qui donnerait à la sous-préfecture le premier étage du nouveau palais de justice, Saint-Malo, 21 août 1837.

⁶²³ J.-M. Leniaud, *op. cit.*, p. 241.

⁶²⁴ Ce qui reviendrait à dire que le palais de justice s'assimile au palais du prince de la Renaissance. P. Boucheron, « Non domus ista sed urbs : Palais princiers et environnement urbain au Quattrocento », in, du même auteur, J. Chiffolleau, *Les palais dans la ville : espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2004, p. 249-284.

⁶²⁵ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/39, tribunal de Lannion, an VIII-1939.

Szambien⁶²⁶, que par la volonté de *convaincre*, dans l'intérêt de la nation et indépendamment de tous les régimes confondus.

Cette mise à l'écart, loin de l'image d'Épinal d'une justice ouverte rendue sur la place publique, participe d'un nouveau discours qui associe la dimension du jugement à la sphère du sacré. A plus forte raison, l'architecture même du palais traduit une spatialité différenciée et structurée de telle sorte qu'elle exprime « *la sacralisation de la Loi et de la Justice ainsi que la garantie de l'indépendance de la magistrature* »⁶²⁷. Les magistrats, symboliquement, cherchent dans les principes architectoniques les gages d'une légitimité qui ne tire plus sa source ni de l'autorité divine, ni du régime, mais de la compétence de ceux qui exercent un pouvoir consenti par le contrat social de 1789. L'architecture tente d'imposer l'image d'une justice invariable et souveraine. Cette régularité n'est pas anodine : au cœur de la ville, elle fabrique le socle moral sur lequel s'exprime la vision d'un ordre social idéal et dont les monuments sont le totem. Mais la fonction disciplinante du palais sur la ville n'est pas le simple fait de sa perception⁶²⁸. L'usage fournit encore une justification à la division des espaces. En l'occurrence, l'ordre judiciaire a privilégié l'espace public comme une « *mise en action, en actes, en projets qui vise l'expression et la mise en visibilité d'une parole* » qui se veut libre, c'est-à-dire indépendante de la sphère de l'État et de l'opinion (selon une conception proche de celle de Hannah Arendt⁶²⁹), plutôt que la mise en débat, rationnelle, libre et critique (selon la conception de Jürgen Habermas⁶³⁰). Naturellement, cette mise en compétition des espaces se révèle défavorable à celui qui a le droit, c'est-à-dire celui qui est subordonné à la loi, placé en contrebas de la « chaire tribunaire »⁶³¹ depuis laquelle celui qui est le droit, dans sa position dominante, exerce son autorité aussi bien sur la salle d'audience que sur la rue (annexe 14).

⁶²⁶ W. Szambien, *op. cit.*, p. 77.

⁶²⁷ J.-M. Leniaud, *op. cit.*, p. 241.

⁶²⁸ W. Benjamin, « L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique » (1935), éd. et trad. de l'anglais par R. Rochlitz, *Œuvres*, Paris, 2000, t. 3, p. 67-113.

⁶²⁹ A ce propos, on se reportera à son ouvrage *Condition de l'homme moderne*, Paris, Nathan, 2002 (1958).

⁶³⁰ G. Capron, N. Haschar-Noé, *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2007, p. 8.

⁶³¹ Tribunal, adj., de tribun, de juge : Ceux qui ne vont point aux coups, qui jugent dans leurs chaires tribunaire comme il leur plaist. F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, Paris, F. Vieweg, 1888, t. 5.

Le palais, par sa monumentalité, participe au cloisonnement, à la maîtrise de l'espace public, en même temps qu'il impose la vision d'une justice arbitre du débat public. D'un autre côté, l'espace public, parce qu'il est retranché de l'espace judiciaire par un dispositif de barrières physiques, construit l'image d'une justice « en majesté ». Le palais et, par extension, l'architecture publique, est le mode de représentation du pouvoir de l'État, entendu essentiellement comme le souverain législateur. Ne faut-il pas voir également, dans la stricte codification des espaces publics monumentaux, et plus particulièrement des palais de justice, la tentation de combler le vide gênant et l'anonymat inquiétant de l'espace public ? De ce point de vue, le seuil du temple revient à la même chose que l'intervalle, espace de transition entre le sacré et le profane. Il conjure le caractère libre de l'espace public, objet menaçant car espace de promotion du *logos*. A peine vingt ans plus tard, la politique urbaine haussmannienne démontrera l'ampleur des craintes d'une société bourgeoise vis-à-vis du dictat de la rue, tantôt force politique canalisée au profit du régime, tantôt réservoir incontrôlable des frustrations sociales. Dans l'esprit de l'aménageur urbain du XIX^e siècle, l'architecture de la ligne droite n'est finalement autre chose qu'une « *stratégie réactionnaire du maintien de la loi et de l'ordre* »⁶³². Le style architectural rend lui aussi compte de l'état d'esprit de la société⁶³³. Implicitement, l'imposant perron, le grand portique et son fronton empruntés aux *capitolea* romains participent à établir un dispositif de ritualisation du passage ; cette césure doit être comprise, pour reprendre l'expression de Jens Badura, au sens de « Terre-jamais-à-quelqu'un », c'est-à-dire comme un espace imprenable⁶³⁴.

*

Dans la France de 1830, la Bretagne n'échappe pas au vaste mouvement néo-classique qui tente, non pas de définir une identité nationale, mais bien d'affirmer une suprématie, celle de l'ordre. On serait tenté d'imputer cette démonstration à la monarchie de Juillet, dont la rhétorique politique puise aux sources des Lumières et de la Révolution de 1789. A une plus grande échelle toutefois, que ce soit dans l'Europe du Congrès de Vienne et aux États-Unis, l'ordre classique, éloigné de la pompe impériale

⁶³² C. Hess, « La flânerie dans l'espace public », in I. Koch, N. Lenoir éd., *op.cit.*, p. 145.

⁶³³ C. Matossian, *Espace public et représentations*, Bruxelles, Éditions La Part de l'œil, 1996, p. 60.

⁶³⁴ J. Badura, « No man's land », in I. Koch, N. Lenoir éd., *op.cit.*, p. 129.

romaine, traduit l'adoption d'un style hégémonique, quasi-totalitaire, dans ses formes, ses usages, sa reproduction. L'espace néo-classique exalte la puissance, tant des institutions que des principes qui les régissent, qu'ils soient démocratiques, fédératifs, monarchiques ou tyranniques. Palais du pouvoir, ils n'en sont pas moins palais de la culture, de l'art et de la connaissance d'une *intelligentsia* de notables. Ces derniers en dirigent la diffusion sous la forme d'une reproduction homothétique indépendante d'un cadre clairement défini. Au XIX^e siècle, les architectes départementaux savent construire cette image homogène du palais ; le contrôle et l'influence des enseignements, des publications et des instances consultatives uniformisent un répertoire architectural conforme à l'idée d'une justice « une » sur l'ensemble du territoire. En se réservant les sphères d'influence exclusive de l'État, les notables perpétuent des formules esthétiques qui, après les désordres révolutionnaires, marquent leur règne « *comme aboutissement de l'histoire de France* »⁶³⁵.

⁶³⁵ R. Souriac, P. Cabanel, *op. cit.*, p. 146.

*
* *
*

Les voyages d'hommes de lettre parisiens en Bretagne ont laissé de précieux témoignages sur le niveau d'équipement des départements. Dans des campagnes souvent présentées comme obscures et mal-reliées, les villes sont autant d'enclaves dans lesquelles le voyageur retrouve un morceau de France ; les quitter, écrit Fortuné du Boisgobey en 1839, c'est dire « *adieu [...] à la civilisation pour <s>'enfoncez dans la barbarie* »⁶³⁶. Outre les installations militaires et portuaires qui fixent leur regard, les édifices civils : hôtel de ville, tribunal et préfecture sont vus comme autant d'empreintes d'une modernité révéree, même si Mérimée ne les cite que pour mieux les critiquer⁶³⁷. Palais du pouvoir, ils véhiculent l'image du progrès et de la culture. Que dire, par comparaison, des équipements ruraux ? L'effort de scolarisation est considérable, même s'il concerne avant tout les garçons : de 30 000 en 1829, le nombre d'écoliers passe à 90 000 en 1837, puis à 150 000 en 1850⁶³⁸. Mais les installations sont rarement viables, les communes ont peu construit, d'autant que les subsides de l'État se sont rapidement épuisés. Le constat n'est guère meilleur pour ce qui a trait au local municipal : les archives communales sont encore trop souvent conservées dans l'armoire de famille du maire. Cette dichotomie des équipements entre ville et campagne se confond avec le degré d'instruction qui différencie le notable urbain du « coq de village ». Faut-il le rappeler, la maîtrise de la langue, celle de l'administration, est déterminante dans la conduite du projet de construction. L'influence des notables et du maire, du parti du « curé » et des coteries se porte indéniablement sur le registre de l'ignorance ; on entrevoit le rôle prépondérant futur des secrétaires de mairie.

Si la construction publique est fonction de la politique et des hommes, la recherche architecturale n'est pas dépourvue d'hommes de l'art qui s'attèlent, avec plus ou moins de succès, à l'équipement rural. Les papiers de Joseph Bigot, dans le Finistère, témoignent de l'intérêt que porte l'architecte départemental autant à la conception des

⁶³⁶ Fortuné du Boisgobey, *Voyage en Bretagne*, 1839, réimp. Rennes, Ouest-France, 2001, p. 91.

⁶³⁷ Voir ses *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, extrait d'un rapport adressé au ministre de l'Intérieur, Paris, Librairie de Fournier, 1836.

⁶³⁸ R. Sancier, « L'enseignement primaire en Bretagne de 1815 à 1850 », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 33, 1953, p. 173.

grands bâtiments édilitaires qu'à l'élaboration de plans-types scolaires⁶³⁹. Les derniers feux du palladianisme français ont certes imposé le plan basilical au palais de justice, le plan de la villa vénitienne aux préfectures, mais c'est vers une formule plus simple et moins emblématique que les architectes vont se tourner : la *maison commune* louis-philipparde naît finalement de l'association de la maison de bourg du XVIII^e siècle et des écoles mutuelles de la Restauration. Reste à savoir jusqu'à quel stade l'association entre le service scolaire et une utilisation collective des locaux n'entrave ni l'exercice de l'un, ni la commodité de l'autre. Cette question récurrente se rencontre à tous les niveaux de la hiérarchie administrative et chez tous les acteurs du projet d'architecture ; elle stimule la recherche de réponses dans de nouveaux prototypes marqués par l'utilité, la polyvalence, l'économie. L'implication de la communauté villageoise, au-delà du maire, de son conseil et du recteur reste certes encore à préciser ; mais on entrevoit déjà, chez des populations rurales accoutumées aux travaux de l'église, du presbytère et de l'enclos paroissial, ce qu'à pu produire de changement, de perception nouvelle de l'autorité la construction d'une *maison commune*.

⁶³⁹ Arch. dép. du Finistère, 122/J/9, papiers divers, 1850-1898.

VI. L'adhésion des peuples

Dès sa proclamation le 2 décembre 1852, le Second Empire gage sa paix intérieure et son rayonnement européen sur le progrès rapide de l'industrie et une politique de grands travaux⁶⁴⁰. Le sénatus-consulte du 25 décembre de la même année, qui porte interprétation et modification de la Constitution du 14 janvier, attribue des pouvoirs étendus à l'empereur dans deux domaines particuliers : les traités de commerce et les travaux publics⁶⁴¹. Cette forme de césarisme autoritaire s'illustre par la « domestication » des différents corps administratifs ; le pouvoir fort s'incarne à nouveau dans des hommes spécialement choisis par le pouvoir, à la tête de l'État comme à tous les niveaux administratifs. C'est ainsi que les préfets et les maires sont appelés à être les interprètes de la volonté modernisatrice du régime. La Bretagne, plutôt réfractaire à la légende napoléonienne, n'adhère cependant qu'avec tiédeur au nouveau régime. L'entreprise du voyage impérial d'août 1858, qui concerne surtout le pays bretonnant, marque véritablement le ralliement. Dans la foulée, les envoyés spéciaux des Tuileries inaugurent une politique d'intervention forte auprès des communes rurales. Celle-ci s'illustre par le soutien à l'équipement et une mutation des circuits de la commande. En prenant sérieusement en considération la condition matérielle d'exercice des pouvoirs locaux, le Second Empire marque une étape décisive dans la politisation de l'architecture publique.

Comme pour l'action volontariste de la monarchie de Juillet, les ambitions du nouveau régime soulèvent la question des modes d'intervention politiques : de quelle manière l'État entend-il soutenir les communes, avec quel argent et selon quels critères ? Si la centralisation du pouvoir décisionnel exige aussi de rationaliser les rouages de l'administration, des écoles primaires aux bureaux de la préfecture, quelles vont être les garanties, du point de vue matériel, de l'efficacité pratique et de la « convenance » des locaux ? Enfin, l'affirmation d'un césarisme culturel place à nouveau au cœur de la commande publique édititaire la question des conditions de diffusion des modèles, notamment via l'édition d'art, et de leur reproduction. Assiste-t-on à une

⁶⁴⁰ P. Miquel, *Le Second Empire*, Paris, Plon, 1992, p. 118.

⁶⁴¹ E. Anceau, *Napoléon III. Un Saint-simonien à cheval*, Paris, Taillandier, 2008, p. 356 et suiv.

remise en cause des normes traditionnelles de l'architecture publique ou, au contraire, à une réappropriation ?

De fait, l'homme fort du régime en Bretagne est sans conteste le préfet Paul Féart. Spécialement missionné dans le département d'Ille-et-Vilaine pour contrer l'opposition légitimiste, ce fonctionnaire s'illustre par une démarche énergique et de nouvelles méthodes de gestion administrative. Il en résulte pour la première fois une estimation quasi-exhaustive du patrimoine communal qui permet d'adapter les dispositifs de la politique impériale et de cibler les interventions (1). D'autre part, l'ampleur de ce programme d'équipement impliquant un renouvellement des modèles dans le sens d'une modernisation de l'appareil administratif, contribue à modifier la perception du pouvoir local (2). L'image ainsi véhiculée de l'État n'est d'ailleurs pas le seul fait des mairies : les chantiers urbains participent encore à traduire une nouvelle spatialité de l'autorité (3).

VI.1 Le préfet Féart et la politisation des mairies

Si les départements de l'Ouest sont d'abord réfractaires à la candidature de Louis-Napoléon à la présidence de la République, l'approbation massive des ouvriers et des paysans au coup d'État de 1851, puis au rétablissement de l'Empire l'année suivante, rend versatile le jeu politique. L'opposition, plus légitimiste que républicaine, a pour elle le clergé breton et une partie de l'élite bretonne. De telle sorte que l'adhésion effective à l'Empire n'a lieu qu'à la faveur du voyage de Napoléon III, pendant le mois d'août 1858. Cette tournée impériale, « *élément du jeu diplomatique mené par l'empereur après l'attentat d'Orsini, et non la simple excursion touristique et folklorique que certains voudraient y voir* »⁶⁴² constitue le point de départ d'une nouvelle ère, tout à la fois administrative et politique. Le but avoué du régime est de rallier les notables à l'Empire : la Bretagne a finalement son discours de Bordeaux avec six ans de retard. Dans un premier temps, le pouvoir saisit la question communale en évaluant ses besoins au moyen d'une gestion pragmatique jusqu'alors inédite dans le département (1). Puis, en s'appuyant sur un programme budgétaire solide, il élabore les dispositifs qui lui permettront d'intervenir dans l'équipement des communes rurales. Subséquemment, cette démarche participe à revoir les mécanismes de la commande par l'intervention du pouvoir dans l'équipement local (2).

VI.1.1 L'enquête administrative de 1860

L'envoi du préfet Paul Féart dans le département d'Ille-et-Vilaine en 1858 est traditionnellement présenté comme une volonté du pouvoir central de préparer le voyage impérial. La mission de l'envoyé des Tuileries est en fait plus complexe. Michel Lagrée écrit : « *Paris dépêche à Rennes un préfet de combat, Féart, avec pour expresse mission d'assurer un ralliement purement "laïque" à l'Empire, et de briser l'influence autonome du clergé*⁶⁴³. » Sous couvert d'une action qu'il présente comme une œuvre d'union « *de toutes les forces du pays dans une seule et commune pensée de patriotisme et*

⁶⁴² J. Cressard, « Le voyage de Napoléon III en Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 97, 1995, p. 205.

⁶⁴³ M. Lagrée, « M^{gr} Brossais-Saint-Marc, ou l'impossible théocratie », in J. Delumeau dir., *Histoire du diocèse de Rennes*, Paris, Beauchesne, 1979, p. 212.

de prospérité publique »⁶⁴⁴, le préfet « évangélise » le département, effectuant de longues et fréquentes tournées dans les campagnes, présidant les comices agricoles et prodiguant des promesses. Certes, sa démarche n'est pas nouvelle. Son prédécesseur Daniel Pastoureau (préfet de 1855 à 1858) avait insisté auprès des sous-préfets sur la nécessité « *d'acquérir par <leur> présence les sympathies des habitants de la campagne et de gagner leur confiance en s'occupant quelques fois sur place des affaires qui les intéressent le plus* »⁶⁴⁵. Mais le préfet agit à sa manière. Loin de s'arrêter à l'état moral des populations et à l'amélioration des rendements agricoles, le préfet s'enquiert de l'état des locaux administratifs destinés aux affaires communales, ce qui constitue une réelle nouveauté.

Le constat est édifiant. A l'occasion de l'ouverture de la session de 1859, il fait ainsi part au conseil général de la situation : « *J'ai visité dans une journée d'excursions communales sept communes, et je n'ai trouvé qu'une mairie. Le conseil municipal, dans cette situation, se réunit, soit dans un couvent quand il peut y entrer, soit dans une école quand les élèves n'y sont plus, soit sous le porche même de l'église ou dans la maison du maire de la commune*⁶⁴⁶. » Ces conclusions viennent appuyer l'enquête administrative qu'il conduit depuis 1858 auprès des sous-préfets. Celui de Redon lui avait ainsi répondu : « *Le plus grand nombre des communes de mon arrondissement ne possèdent pas d'hôtel de ville ou de mairie. Il y aurait cependant un grand intérêt à ce que toutes fussent dotées d'un semblable édifice, mais l'absence de ressources les empêchera longtemps encore d'entreprendre une construction de ce genre*⁶⁴⁷. » Pour la première fois, le conseil général est interpellé sur une question qu'il avait jusqu'alors ignoré. Le préfet entend bien remédier à une situation qui, laissée en l'état, nuirait à l'image de modernisation de l'Empire.

⁶⁴⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/N/64, *Rapport du préfet au conseil général du département d'Ille-et-Vilaine*, session de 1859, introduction, Rennes, Oberthür, 1859, p. 2.

⁶⁴⁵ Cité par L.-T. Federspiel, *Les forces politiques en Ille-et-Vilaine de 1848 à 1870*, mémoire de master d'histoire du droit, Rennes, Université Rennes 1, 1994, p. 19.

⁶⁴⁶ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/N/64, *Rapport...*, p. 20-21.

⁶⁴⁷ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/237/24, Redon, mairie, an XI-1905, lettre du sous-préfet de Redon au préfet d'Ille-et-Vilaine, 6 août 1858.

Dans le courant de l'année 1860, s'inspirant des méthodes des institutions scolaires et religieuses⁶⁴⁸, il poursuit son enquête administrative au moyen d'un questionnaire envoyé dans chaque commune du département⁶⁴⁹. Les résultats sont éloquentes : sur les 211 communes ayant répondu à la démarche du préfet, 59 % d'entre elles possèdent un local en propre, 39 % le louent, et 2 % n'en possèdent absolument pas. Dans 65 % des cas, les municipalités le jugent convenable ; presque la moitié est réunie au service scolaire. Ce fort développement de l'association de la mairie et de l'école, plus importante dans les arrondissements de Rennes et de Saint-Malo, est à mettre sur le compte de l'activité des architectes libéraux dans les deux premières villes du département et d'autant plus à Rennes où sont domiciliés l'architecte départemental et l'administration des bâtiments civils⁶⁵⁰. L'influence d'architectes dans la diffusion de modèles-types, tels que Léonce Couëtoux (1811-1860) à Rennes ou Hyppolite Béziers-Lafosse (1814-1899) à Saint-Malo, se trouve ainsi confortée. A première vue, ces résultats semblent moins graves que ne le laissent à penser les remarques du préfet. Faut-il y voir une tentative de présenter une condition plus sombre qu'elle ne l'est vraiment ?

En fait, la situation varie fortement d'un arrondissement à l'autre. Dans celui de Redon, 37 % seulement des mairies sont des propriétés communales, contre 72 % dans l'arrondissement de Saint-Malo, ce qui explique notamment que, pour les premières, 56 % d'entre elles projettent la construction d'un local, alors que la moyenne départementale ne se situe qu'à 35 %. De telle manière que la décence du local, qu'il soit propriété de la commune ou loué, ne correspond pas toujours aux besoins administratifs. A Gévezé par exemple, « *la salle de la mairie, pour les délibérations, se trouve au centre du bourg, dans le local occupé en partie par un boulanger* ». A la Chapelle-du-Lou, « *la commune loue une chambre au bourg, au-dessus de l'auberge, mais elle est souvent habitée* ». Faute de mieux, l'appropriation sommaire de ces locaux rend difficile l'exercice de l'administration. A Landujan, dont le local n'a que 16 mètres carrés

⁶⁴⁸ G. Nicolas, « Les instituteurs sous le Second Empire. Pour une approche régionale des mémoires de 1861 : l'exemple de l'académie de Rennes », *Histoire de l'Éducation*, n° 93, 2002, p. 4.

⁶⁴⁹ Les réponses aux questionnaires sont conservées aux Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/0/175, mairie, mobilier, enquête administrative, 1860 et 3/Z/199, bâtiments et mobilier des mairies, questionnaire, 1860.

⁶⁵⁰ Rennes : 32 % et Saint-Malo : 30 % ; Montfort et Redon : 19 % chacun.

de superficie : « *Le conseil municipal peut avec peine s'y réunir tout entier ; il y est serré comme des sardines sans pouvoir bouger ; pour les mariages tout le monde ne peut être assis ; pour toutes les autres réunions, il est absolument insuffisant ; et le maire se voit forcé de demander à des particuliers la permission de les faire chez eux.* » Le loyer varie de 32 francs dans l'arrondissement de Rennes, à 56 francs dans celui de Montfort, et se limite souvent à une seule pièce. Parfois, c'est dans la maison même du maire que se tiennent les réunions et que sont conservées les archives : « *Le local est une chambre du maire, et il est convenable, il la prête pour loger les archives de la mairie, moyennant une redevance*⁶⁵¹. » Le questionnaire révèle qu'en dépit d'un phénomène qui se résorbe de lui-même, l'installation de la mairie chez le maire est encore une situation courante.

Maurice Agulhon a déjà relevé tout l'inconvénient d'une telle installation : « *Archives rangées dans le coin d'une armoire... familiale, réunion du conseil autour d'une table... familiale, quand ce n'était pas la table du cabaret voisin, etc.*⁶⁵². » Ainsi, à Lanhélin, « *le maire a été obligé pendant trente-et-un ans de fournir sa maison pour les réunions du conseil municipal, des mariages et autre ce qui le désoblige infiniment, il verrait avec satisfaction que cet état de choses cessât* ». A Vénéffles, « *la salle de mairie se trouve dans une maison faisant partie des bâtiments dépendant de la ferme de la Ligogne située à environ 1,5 kilomètres du clocher paroissial et de laquelle ferme le maire est fermier* ». Ailleurs encore, ce sont les anciens administrateurs écartés du pouvoir qui mettent à disposition de la municipalité un local privé : « *Les archives de la commune sont déposées dans une chambre dépendant du château de Lanrigan, appartenant à M. Guynemer de la Harlandière, qu'il donne gratuitement*⁶⁵³. » Du point de vue pratique, cette négligence prend un caractère tout à fait particulier : sans local, le maire ne peut conserver convenablement les archives de la commune. Or, l'examen minutieux des fonds communaux révèle que dans une grande proportion, les papiers des mairies rurales antérieurs au milieu du XIX^e siècle sont soit inexistantes, soit lacunaires⁶⁵⁴.

⁶⁵¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/O/175, enquête..., Aubigné.

⁶⁵² M. Agulhon, « La Mairie. Liberté, Égalité, Fraternité », in P. Nora dir., *Les Lieux de Mémoire*, t. 1, La République, Paris, Gallimard, 1984, p. 181.

⁶⁵³ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/O/175, enquête..., Lanrigan.

⁶⁵⁴ Denis Geffroy, dans son étude sur les mairies de l'arrondissement de Fougères, relève que leur mobilier est soit rudimentaire, soit inexistant : « *Les archives, registres et autres documents officiels sont disposés dans une armoire (Chauvigné, Parcé), un buffet (Tremblay, Billé), un placard (Le Loroux). La commune de Baillé [...] ne semble pas posséder de meubles pour ranger ce genre de documents. Il est simplement fait*

Si le questionnaire met bien en évidence la multiplicité des situations particulières, il révèle aussi le problème de la faiblesse récurrente des ressources municipales. Sur les 139 communes ayant répondu à la question de savoir s'il existe les ressources suffisantes pour la construction d'une mairie, seules six communes estiment en avoir les moyens, soit à peine 4 % ! Dans la plupart des cas, la location est présentée comme une solution à moindre coût. Parfois des voix s'élèvent contre une pratique qui ne met ni l'administration à l'abri des propriétaires peu scrupuleux, ni les archives dans de bonnes conditions de conservation : « *Le local [...] est loué 100 francs. Avec cette somme, on pourrait faire beaucoup de bien tous les ans et, si la commune possédait un local, on n'aurait pas l'embarras de chercher ailleurs*⁶⁵⁵. » A l'évidence, la bonne volonté ne fait pas défaut à ces notables conscients de la précarité de leur service administratif : « *la commune ne possède pas la plus légère ressource* » ; « *elle en aurait bien la volonté mais elle ne peut faute de fonds* ». Rares sont les communes qui ne voient pas d'intérêt à disposer d'un local convenable⁶⁵⁶.

L'ambition du préfet Féart étant de diriger son action vers les petites et moyennes communes rurales du département, les résultats du questionnaire constituent un puissant levier de pression auprès du conseil général pour que des mesures soient prises. L'occasion lui est également donnée de museler une opposition qui jusqu'alors s'est toujours désintéressée de la question. Autrement dit, soutenir la construction d'équipement public dans les communautés rurales constitue une démonstration de force inédite dans le département. Il promeut ainsi l'image d'un prince en contact direct avec la nation, attentif à son peuple, artisan du progrès, de la modernité, dans une société paisible et ordonnée où chacun doit savoir occuper la place qui lui est assignée. Dans le même temps, le Second Empire déplace le jeu politique de la sphère urbaine à la population rurale. L'enjeu électoral est de taille, puisque les villes ne représentent en 1876 que 20 % de la population bretonne⁶⁵⁷. Pour toutes ces raisons, le préfet entend

mention d'une boîte pour la matrice cadastrale, objet que possèdent également les autres communes. » D. Geffroy, *La construction des mairies dans l'arrondissement de Fougères au XIX^e siècle, intérêt local et encadrement étatique*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2001, p. 121-127.

⁶⁵⁵ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/O/175, enquête..., Saint-Thurial.

⁶⁵⁶ Parmi elles, le maire de Cesson répond : « *Combien même elle posséderait les ressources nécessaires, <la commune> ne construirait pas de mairie.* » Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/O/175, Cesson.

⁶⁵⁷ J.-J. Monnier, J.-C. Cassard, *Toute l'Histoire de Bretagne, des origines à la fin du XX^e siècle*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, p. 477.

bien mettre en place un ensemble de dispositions spéciales destinées à permettre au département de soutenir activement les projets communaux, tout en renforçant les moyens dont il dispose.

VI.1.2 Les dispositifs de la politique impériale

Les conclusions du questionnaire, qui correspondent de fait assez bien à l'idée que s'était déjà faite le préfet Féart lors de ses précédentes excursions, l'encouragent à multiplier les mesures en faveur des municipalités. Par un système de primes imputables aux centimes extraordinaires départementaux, le préfet souhaite soutenir financièrement les entreprises de construction. Pour l'année 1859, il propose au conseil général de dissocier les édifices du culte de ceux destinés à l'administration municipale et scolaire, avec une dotation séparée de 10 000 francs. Un crédit supplémentaire de 2000 francs serait en outre attribué pour l'ameublement des mairies. Même si l'écart entre les fonds ainsi débloqués et les besoins réels des communes reste important, l'investissement est majoré : d'une année sur l'autre, l'aide départementale passe de 3000 francs en 1858 à 22 000 francs en 1859. L'impact d'une telle mesure est directement visible sur l'augmentation du nombre de dossiers présentés au conseil local des Bâtiments civils. Durant le mandat de Féart (1859-1864), la moyenne annuelle des rapports est de 17 contre 8 pour l'administration précédente (1855-1858). L'activité du bâtiment suit la même progression, puisque sur la période complète du Second Empire le taux moyen annuel de constructions est de 4,1 contre 1,7 pour la monarchie de Juillet et la Deuxième République confondues.

Il convient encore de remarquer qu'à ce moment, le conseil local des Bâtiments civils constitue un outil de diffusion des modèles et de promotion des idées hygiéniques. En 1838, les conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan se sont dotés de ces instances consultatives, publiant en outre un cahier des charges calqué sur celui du Finistère. Leur objectif est alors de « *maintenir la bonne pratique de l'architecture, aider l'administration sur le choix des architectes, sur toutes les questions qui intéressent l'art et*

le goût »⁶⁵⁸. Placée sous l'autorité et la présidence du préfet, la commission a pour but de « *maintenir et propager les principes de l'art. 45 de la loi du 18 juillet 1835 et de l'art. 32 de la loi du 11 mai 1838. Il examinera dans cet esprit les projets, les plans, les devis, les détails de toutes les constructions qui sont faites par le département, les communes et établissements de bienfaisance, dans les limites voulues par la loi* »⁶⁵⁹. N'y sont traités que les projets communaux dont la dépense n'excède pas 30 000 francs ; le barème des dépenses de construction ou de réparation est fixé à 50 000 francs pour les bâtiments départementaux. La création d'un comité consultatif répond alors à la préoccupation de l'administration d'encadrer la première vague de lois de décentralisation de la monarchie de Juillet, celles conférant aux collectivités territoriales, outre la personnalité morale, de nouvelles prérogatives étendues en matière de construction publique.

De leur création au Second Empire, les conseils locaux renforcent constamment leur degré de compétences. Au fait des dernières innovations techniques et des règles d'hygiène qui incombent aux équipements municipaux, les architectes du conseil ont désormais la responsabilité de rationaliser et de normaliser l'architecture. Par ailleurs, l'intervention de plus en plus fréquente d'ingénieurs et de fonctionnaires, issus du milieu scolaire, ouvre la voie à une modernisation des équipements municipaux. Cette volonté d'une spécialisation technique du conseil aboutit d'ailleurs à sa réorganisation le 12 juillet 1866. Le préfet déclare à cette occasion : « *A côté de savants ingénieurs et chefs de service qui nous éclaireront de leurs lumières spéciales, à côté d'architectes qui recommandent les travaux élevés sous leur habile direction, j'ai placé des hommes dont les conseils nous seront de la plus grande utilité au point de vue du service spécial et si important de l'instruction publique et des nécessités de l'hygiène.* »⁶⁶⁰ Les effectifs augmentent : de trois professionnels en 1838, le conseil passe à onze. Celui des Côtes-

⁶⁵⁸ J.-Y. Veillard, *Rennes au XIX^e siècle. Architectes, urbanisme et architecte*, Rennes, Éditions du Thabor, 1978, p. 145. L'art. 4 de l'arrêté du 6 décembre 1838 précise : « *Le conseil local des Bâtiments civils a pour mission de maintenir et propager les principes de l'art. 45 de la loi du 18 juillet 1835 et de l'art. 32 de la loi du 11 mai 1838. Il examinera dans cet esprit les projets, les plans, les devis, les détails de toutes les constructions qui sont faites par le département, les communes et établissements de bienfaisance, dans les limites voulues par la loi.* » Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/1, conseil local des Bâtiments civils, art. 4 de l'arrêté du 6 décembre 1838.

⁶⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁶⁰ Cité par J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 149.

du-Nord en compte seize en 1852⁶⁶¹. Outre les fonctionnaires de la préfecture, les ingénieurs et les architectes, y siègent les inspecteurs d'académie et les inspecteurs des écoles primaires (puis de l'Instruction primaire), des docteurs en médecine. Plus tard y sont encore associés l'administration départementale des Postes et Télégraphes et celle des Monuments historiques.

A l'échelle régionale, il apparaît cependant que l'action du préfet d'Ille-et-Vilaine tient de l'exception, d'autant que dans ce cas-ci, la corrélation entre le programme politique et l'augmentation du nombre de constructions est incontestable. Une augmentation similaire de l'activité du bâtiment est certes observable, mais nullement comparable à la situation que connaît l'Ille-et-Vilaine. Dans le Morbihan, le taux moyen annuel de constructions est de 1,2 entre 1852 et 1870 contre 0,4 entre 1830 et 1852⁶⁶². Les Côtes-du-Nord poursuivent leur progression, mais sans équivalence. A la traîne, le Finistère voit même sa situation stagner⁶⁶³. Au demeurant, le départ de Féart se traduit par une baisse du nombre de dossiers déposés au conseil des Bâtiments civils : de dix-sept projets annuels entre 1858 et 1864, la moyenne s'infléchit à huit entre 1865 et 1870, revenant ainsi au même niveau qu'en 1855. Son successeur, Julien Lefebvre, n'a pas marqué le département voisin du Morbihan dont il sort par une politique active de construction. Il serait d'autant plus intéressant de discerner le rôle qu'ont pu jouer les chefs de cabinet dans la politique impériale de grands travaux, leur permanence aux postes-clefs des préfectures ayant assuré l'intérim d'un préfet à l'autre⁶⁶⁴. La longévité n'est pas pour autant un signe d'efficacité : Jean-Baptiste Boulage, préfet du Morbihan de 1848 à 1858 (démissionnaire) ne construit guère plus que ses prédécesseurs de la monarchie de Juillet.

⁶⁶¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/T/6, conseil des Bâtiments civils [vrac], art. 2 de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 1852.

⁶⁶² Arch. dép. du Morbihan, N/648, commission des Bâtiments civils, clauses, conditions générales, 1838-1930 et 4/N/649, commission des Bâtiments civils, procès-verbaux (registres), 1865-1908.

⁶⁶³ Si Nolwenn Rannou parle de dispersion des archives relatives au service des Bâtiments civils, nous croyons au contraire qu'elles ont disparu dans l'incendie de la préfecture du Finistère, le 4 août 1944. N. Rannou, *Joseph Bigot (1807-1894). Architecte et restaurateur*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2006, p. 61.

⁶⁶⁴ Jean Le Bihan a certes traité de la croissance des effectifs en corrélation avec la charge de travail, sans pour autant mettre en évidence la stabilité des fonctionnaires dans les bureaux préfectoraux. J. Le Bihan, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 45 et suiv.

Autant dire que les conceptions personnelles et innovantes de Paul Féart, plus missionnaire que fonctionnaire dans son département, sont à mettre sur le compte du caractère spécial de sa mission. Il ne fait pas de doute que le préfet, véritable homme de main de l'empereur, s'est appliqué, par un dévouement littéralement *haussmannien*, à gagner l'adhésion de cette citadelle de sentiments légitimistes⁶⁶⁵. Doter les élus locaux d'équipements viables, c'est finalement les contrôler. Le renforcement des examens administratifs et la codification formelle des procédures conduit à une amélioration de la rigueur avec laquelle les communes présentent leur projet et les demandes de subvention⁶⁶⁶. Le mandat de Paul Féart concentre un tel effort de structuration et de rationalisation de la commande publique qu'il constitue, à juste titre, une seconde « révolution » dans l'équipement du territoire.

*

Dans le contexte d'opposition latente entre l'évêque « blanc » Godefroy Brossay Saint-Marc et le Second Empire, le préfet d'Ille-et-Vilaine n'est que le jeu des rivalités qui se jouent entre deux puissants protagonistes. Comme avant lui Daniel Pastoureau en 1858, Paul Féart en fait les frais lorsqu'il est congédié le 10 septembre 1864. Son départ marque un ralentissement dans la dynamique qu'il a instituée, même si les crédits et les mécanismes restent en place. Au demeurant, le projet de Féart doit être compris avant tout comme une politique offensive, destinée à déstabiliser l'emprise légitimiste dans le département. D'un autre côté, il est possible d'imaginer, comme le suggère Henri Goallou, qu'il ait pu devenir député républicain de Rennes sous la Troisième République, si seulement il avait vécu assez longtemps⁶⁶⁷. Dans ce cas, serait-il possible d'envisager une corrélation entre un républicanisme de raison, rallié à l'Empire, et l'expression architecturale du pouvoir municipal ? On peut en douter, tant il reste hasardeux de définir sur la base de critères politiques, une grille d'évaluation entre « mairie blanche »

⁶⁶⁵ Avant qu'il ne soit nommé au département de la Seine, Georges-Eugène Haussmann est envoyé dans l'Yonne dans un but presque identique : regagner les faveurs de la population conquise par la propagande socialiste, contrer les représentants du parti de l'ordre, monarchistes, et préparer le terrain à l'avènement de l'Empire. Il ne s'agit, ni plus, ni moins, que d'une mission de confiance, Louis-Napoléon commençant à apprécier les méthodes du préfet. Paul Féart, en Ille-et-Vilaine, agit dans un même esprit de dévouement et de combat. M. Carmona, *Haussmann*, Paris, Fayard, 2000, p. 113 et suiv.

⁶⁶⁶ J.-Y. Veillard, *op. cit.*, p. 146.

⁶⁶⁷ H. Goallou, « Rennes de 1815 à 1880 », in J. Meyer dir., *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972, p. 359.

et « mairie bleue »⁶⁶⁸. Reste qu'en la figure de son préfet, le régime s'est illustré de manière convaincante dans la mise en place d'une gestion pragmatique des équipements municipaux, autant du point de vue du financement des projets, que du contrôle des normes de construction. Cette « standardisation » du circuit de la commande participe à revoir les modèles et, subséquemment, à modifier la perception du pouvoir.

VI.2 Espace et perception du pouvoir

En décidant de charger le ministre de l'Instruction publique de dresser « *un certain nombre de plans d'écoles qui seront ensuite uniformément appliqués partout* », la commission parlementaire de 1848 signifie l'échec de la monarchie de Juillet en matière de construction scolaire⁶⁶⁹. De toute évidence, l'administration n'a pas donné suite à l'article 13 de l'ordonnance du 16 juillet 1833, qui prévoyait la diffusion de plans d'écoles primaires dans chaque secrétariat de préfecture, de sous-préfecture, de mairie, de comité d'arrondissement et d'académie⁶⁷⁰. Pourtant, l'enquête administrative de 1860 confirme le large développement du modèle de la *maison commune*, réunissant dans un même édifice l'ensemble des services communaux. D'ailleurs, des architectes bâtissent encore selon les principes élaborés en 1830. Or, la deuxième décennie du Second Empire correspond à un tournant décisif dans l'évolution du modèle, reconnu de moins en moins adapté à une administration moderne (1). Si toutefois le régime encourage une mutation sans vraiment s'y associer, il investit mieux les modes de représentation du pouvoir central : le fort développement de l'imagerie populaire participe directement à familiariser l'image du prince et à introduire l'iconographie du pouvoir dans les mairies rurales (2).

⁶⁶⁸ Denis Geffroy écrit ainsi : « *Il est difficile de voir dans ces mairies rurales les exactes descendantes des beffrois médiévaux, fiers symboles des libertés communales. Leur signification est plus ambivalente. Elle est même multiple et changeante.* » D. Geffroy, *op. cit.*, p. 145.

⁶⁶⁹ C. Blondel, art. « Maison d'école », in F. Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, publié par l'Institut national de recherche pédagogique [<http://www.inrp.fr...id=3100>] (consulté le 10 janvier 2011).

⁶⁷⁰ *Ibid.*

VI.2.1 Les nouvelles normes scolaires

L'enquête du préfet Féart confirme, tout du moins pour l'Ille-et-Vilaine, la généralisation de l'association de l'unité scolaire et du service administratif municipal : 55 % des 107 mairies-écoles recensées présentent les mêmes caractéristiques, c'est-à-dire celles de la maison commune de la monarchie de Juillet (annexe 16). A Bruz, « *le bâtiment a été construit en 1846 ; il se compose au rez-de-chaussée de la salle des élections, d'une classe un peu petite, il est vrai, de deux cabinets dont l'un sert au dépôt des outils appartenant à la commune employés sur les chemins vicinaux ; à l'étage supérieur, d'une chambre et d'un cabinet habités par l'instituteur et de la mairie composée de la salle des délibérations, de la bibliothèque et enfin du cabinet de M. le maire* »⁶⁷¹. Cette construction diffère peu de celle que Plerguer vient tout juste d'achever : « *Ce local est suffisant et composé de deux caves, au rez-de-chaussée d'un appartement où il est tenu les classes pour les enfants et une cuisine pour les instituteurs de l'école chrétienne ; ce local sert de mairie au second étage séparé en cinq pièces, une vaste salle pour les délibérations du conseil municipal, cabinet du maire et secrétariat, deux chambres à coucher pour les instituteurs* »⁶⁷². » La salle communale, d'une superficie moyenne de 30 mètres carrés, se trouve au premier étage, au-dessus de la salle de classe et de la cuisine de l'instituteur situées au rez-de-chaussée. Planchéiée, bien éclairée et blanchie à la chaux, la salle dispose d'armoires d'attache ménagées dans les murs. Parfois, un petit cabinet pour les archives et les registres municipaux y est adjoint (19 % des communes), mais cet aménagement relève majoritairement des chefs-lieux de canton (44 %). Enfin, plus rare encore est le secrétariat, dont seules peuvent se prévaloir d'une réelle utilité les mairies urbaines (26 %) ⁶⁷³.

Si en apparence, la *maison commune* louis-philipparde semble acquise et largement diffusée, on assiste à sa remise en question dans la seconde moitié du Second Empire. Celle-ci émane d'abord des instituteurs, auxquels l'administration demande de dresser un mémoire pendant l'hiver 1860-1861. Parmi les revendications qui reviennent le plus souvent dans les enquêtes académiques, « *s'affirme celle d'une séparation nette*

⁶⁷¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/0/175, enquête..., Bruz.

⁶⁷² *Ibid.*

⁶⁷³ *Ibid.*

des fonctions au sein de la maison d'école, matérialisée par des corps de bâtiments scolaires [...]. Pour une majorité de maîtres, sans remettre en question l'association mairie-école, l'architecture des bâtiments doit permettre la séparation physique des deux institutions communales et encourager la spécificité fonctionnelle des locaux »⁶⁷⁴. Or, la conception traditionnelle de la maison d'école ne respecte pas cette dissociation entre les services. A Plogastel-Saint-Germain, dans le Finistère, l'instituteur se plaint au préfet de l'empiétement de la mairie sur son propre logement : « *Il y a une maison d'école, il est vrai ; mais ce n'est pas une maison d'école, c'est une mairie, c'est une justice de paix : moi, malheureux instituteur, j'y suis renfermé dans un seul appartement avec ma femme, mes deux enfants, ma domestique, et quatre petits pensionnaires que je me vois forcé de renvoyer si l'on ne me donne pas un local convenable. Je n'ai ni cour, ni jardin, ni lieu d'aisance, enfin, je suis privé de tout*⁶⁷⁵. » La circulaire du 30 juillet 1858, qui revient sur la disposition des locaux scolaires et du logement de l'instituteur, ne prévoit pas expressément la séparation des services⁶⁷⁶. Les instituteurs se placent donc à l'avant-garde du changement.

Des fonctionnaires de la monarchie de Juillet ont également manifesté un intérêt pour l'amélioration du service scolaire. En 1845, le préfet des Côtes-du-Nord commande un *Projet de maison d'école pour les communes du département* à Le Breton, architecte de la ville de Loudéac, publié chez l'imprimeur de la préfecture, Guyon, à Saint-Brieuc⁶⁷⁷ (annexe 17). Divisé en trois parties distinctes, le projet se compose d'une salle de classe de 10 mètres de long sur 5 de large, prévue pour 80 élèves, encadrée de part et d'autre des pavillons de la mairie et du logement de l'instituteur. Le pavillon de la mairie, d'une surface au sol de 46,20 mètres carrés, ouvre au rez-de-chaussée sur un vestibule distribuant le bureau-secrétariat, la cage d'escalier et le bûcher ; l'étage est affecté à la

⁶⁷⁴ G. Nicolas, *Le grand débat de l'école au XIX^e siècle. Les instituteurs du Second Empire*, Paris, Belin, 2004, p. 190.

⁶⁷⁵ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1155, Plogastel-Saint-Germain, mairie-écoles, 1833-1834, lettre de l'instituteur au préfet du Finistère, 16 mai 1844.

⁶⁷⁶ Dans son ouvrage sur les constructions scolaires, l'architecte Félix Narjoux indique : « *La salle de classe sera construite sur cave, planchéiée, bien éclairée, accessible aux rayons du soleil, et telle surtout que la disposition des fenêtres, garnies chacune d'un vasistas, permette de renouveler l'air facilement. Il faut, enfin, que l'habitation de l'instituteur et de sa famille soit composée de telle sorte qu'il puisse disposer de trois pièces au moins, y compris une cuisine, et d'un jardin autant que possible.* » F. Narjoux, *Les écoles publiques en France et en Angleterre. Construction et installation*, Paris, A. Morel, 1876, p. 8-9.

⁶⁷⁷ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/170/1, Plaine-Haute, mairie-école, 1846-1890.

salle du conseil municipal, d'une superficie de 19,31 mètres carrés. Les deux pièces sont à feu et l'une d'elle dispose d'une grande armoire d'attache « destinée à renfermer les papiers importants ». L'architecte estime le coût des travaux à 5880 francs, dont 280 francs pour les latrines. A l'évidence, ce type de plan reprend la trame récurrente des projets de halles qui offre la possibilité de faire varier la longueur de la classe en fonction de l'importance de la population scolaire de chaque commune. Il procède surtout de cette disposition une séparation efficace des services scolaires et municipaux. Reste qu'au niveau du conseil local des Bâtiments civils, il est encore parfaitement admis que « toutes les communes n'ont ni les mêmes terrains, ni les mêmes besoins » et qu'en l'occurrence, tout plan-modèle est malvenu⁶⁷⁸.

Les réticences sont moindres lorsque, quelques années plus tard, les architectes de fonction imposent une révision des typologies traditionnelles. Le cas du plan en « T » en est un bon exemple (annexe 18). Ce modèle situe la classe perpendiculairement à la mairie et au logement du maître ; les fenêtres hautes donnent sur la cour de récréation et non plus sur la voie publique. Cette disposition permet la séparation entre la salle de classe et le reste du bâtiment. Ce dernier, qu'il soit destiné au logement de l'instituteur aussi bien qu'à celui de la mairie prend d'ailleurs le nom d'« administratif ». Sa large diffusion, bien qu'inégale entre les départements, atteste autant de l'efficacité pratique du modèle que de la capacité des architectes à l'intégrer et à le reproduire. Ainsi, en Ille-et-Vilaine, dès son entrée en fonction au service du département, Hippolyte Béziers-Lafosse l'inaugure à Pleumeleuc en 1859 (ill. 51), suivi l'année d'après par l'architecte-voyer cantonal Hindré, à Bazouges-sous-Hédé⁶⁷⁹ (ill. 51 bis). La transition d'un modèle à l'autre est perceptible chez Louis-Auguste Le Ray, qui achève la même année une maison d'école louis-philipparde à Orgères et une autre, impériale, au Rheu (ill. 52-52 bis). En 1861, la propagation du modèle dépasse le bassin rennais, puisque Jourdin l'adopte à Parigné⁶⁸⁰ dans l'arrondissement de Fougères et Guyon à Argentré-du-Plessis⁶⁸¹ près de Vitré (ill. 53-54).

⁶⁷⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/T/6, conseil des Bâtiments civils [vrac], extrait du registre des délibérations, 2 août 1859.

⁶⁷⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, E/ADM Bazouges-sous-Hédé 12, *Maison d'école et mairie*, A. Hindré, Hédé, 2 mai 1860.

⁶⁸⁰ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, E/ADM Parigné 37, Parigné, *Avant-projet d'une mairie et d'une maison d'école pour la commune de Parigné*, Jourdin, s.l., s.d. (1859).

Le rôle de l'architecte départemental dans la vulgarisation du modèle tripartite se remarque également dans les départements voisins. Alphonse Guépin (1808-1878), architecte départemental des Côtes-du-Nord, reprend le principe de la séparation des classes à Plumieux en 1863 (ill. 55). Les classes et le bâtiment administratif forment un plan en « U », permettant de fermer plus facilement la cour de récréation et donnant à cet ensemble un caractère palatial marqué⁶⁸². Dans le Finistère, l'architecte départemental Joseph Bigot (1807-1894) expérimente plusieurs versions du plan en « T » à Pleyben entre 1844 et 1858. Nolwenn Rannou estime qu'entre 1858 et 1892, la proportion d'écoles construites selon le plan tripartite représente 85 % de la production scolaire de l'architecte⁶⁸³. Enfin, dans le Morbihan, le chantier de Colpo, à l'initiative de la princesse Bacciochi, cousine de Napoléon III, fait figure de bourg-modèle et à ce titre, la mairie reprend la norme nouvelle en vigueur⁶⁸⁴ (ill. 56). En une décennie environ, architectes et instituteurs réussissent à prescrire systématiquement la séparation de la classe du reste de l'édifice. Le plan en « T » n'est d'ailleurs qu'une variante : la classe peut être traitée latéralement ou isolée au fond de la cour.

Ce qui émerge finalement de cette époque charnière, c'est, écrit Gilbert Nicolas, « une représentation syncrétique, absorbant partiellement et simultanément plusieurs éléments, et d'abord le rejet de l'école ancienne, construction fragile, n'appartenant pas à la commune, confondant les fonctions et obligeant l'instituteur à partager son espace avec des personnes étrangères à l'instruction et à subir l'indiscrétion d'autres personnels communaux »⁶⁸⁵. Cette volonté d'amélioration du service scolaire dépend plus cependant de la détermination des instituteurs à s'extraire d'une condition encore précaire au milieu du siècle, et de la circulation des modèles d'architectures dans les recueils gravés, qu'à l'interprétation individuelle des architectes. Il faut attendre 1872 en effet pour que le ministère de l'Instruction publique contraigne les communes à séparer les salles

⁶⁸¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 6/Z/23, Argentré-du-Plessis, *Plan de la parcelle n° 411, section A du plan cadastral de la commune d'Argentré*, plan masse de la mairie, justice de paix et école, Pivert, agent-voyer secondaire, Argentré, 6 mars 1857.

⁶⁸² Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/241/2, Plumieux, *Projet de mairie, de deux classes et de deux pavillons d'habitation à construire à Plumieux*, A. Guépin, Saint-Brieuc, 29 avril 1858.

⁶⁸³ N. Rannou, *op. cit.*, p. 252.

⁶⁸⁴ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/42/6, Colpo, maison commune, 1866-1947.

⁶⁸⁵ G. Nicolas, *op. cit.*, 2004, p. 199-200.

affectées au service municipal du logement de l'instituteur⁶⁸⁶. De telle sorte que si le nouveau modèle consacre la distinction entre l'activité professionnelle du maître et sa vie privée, le problème de la promiscuité entre les deux services n'est pas réglé pour autant. Vingt ans plus tard, l'augmentation du logement légal des maîtres produit des situations complexes dont l'issue se trouve bien souvent subordonnée au départ de la mairie.

VI.2.2 L'iconographie du pouvoir

Pendant le mandat de Paul Féart, l'administration préfectorale ne s'est pas seulement intéressée à la condition matérielle de l'institution municipale. Elle s'est également attachée à promouvoir l'image de l'État par une iconographie édifiante, le but avoué étant, une fois encore, de rallier les différentes forces politiques. Le 25 novembre 1858, le préfet demande au ministre de l'Intérieur « *d'accorder à des communes rurales des gravures ou des lithographies représentant L.L. M.M. l'empereur et l'Impératrice* ». Pour le fonctionnaire, il ne fait aucun doute que cette mesure, inspirée du reste des congrégations religieuses, « *aurait pour résultat de maintenir et d'affermir les heureuses impressions du voyage de L.L. M.M. en Bretagne. Il est utile assurément de donner des tableaux aux grandes villes ; mais je vois que la distribution de portraits lithographiés de L.L. M.M. I.I. dans un grand nombre de petites communes aurait une incontestable opportunité et [...] j'ai la conviction qu'il pourrait en résulter, au point de vue politique, d'importants avantages* »⁶⁸⁷. Le 3 janvier 1859, le ministre d'État aux Beaux-Arts arrête la liste des vingt municipalités auxquelles il est accordé deux portraits lithographiés d'après Franz Xaver Winterhalter (1805-1873), l'un de l'empereur, l'autre de l'impératrice (ill. 8).

Fondamentalement, le Second Empire ne diffère pas des régimes antérieurs : il ne fait que maintenir la tradition régaliennne d'envoi des portraits des souverains. Déjà, sous le Premier Empire, le ministre de l'Intérieur avait fait reproduire par la Monnaie une série d'épreuves du portrait de l'empereur par Jacques-Louis David (1748-1825),

⁶⁸⁶ *Ibid.*

⁶⁸⁷ Arch. nat. F/21/363, affaires diverses, dossier n° 26, lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine au ministre de l'Intérieur, Rennes, 25 novembre 1858.

destinée aux maires des principales villes françaises et aux préfets. Le 10 avril 1813, le maire de Rennes accuse réception du portrait officiel. Il s'empresse alors de le faire encadrer avec les « *bordures les plus riches* » qu'il a pu se procurer⁶⁸⁸. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, le gouvernement attribue annuellement des portraits et des bustes des souverains, ce qui donne lieu à des manifestations publiques. Le 1^{er} janvier 1815, l'inauguration du buste de Louis XVIII dans la grande salle de l'hôtel de ville de Rennes est l'occasion d'une réunion publique à laquelle figurent les représentations des corps constitués. Aux discours dithyrambiques succèdent souper, danses et réjouissances qui ne s'achèvent qu'à sept heures du matin⁶⁸⁹. La plupart du temps cependant, les municipalités se fournissent par leurs propres moyens. Ainsi, le 2 mai 1831, la ville de Rennes acquiert pour le palais de justice six bustes de Louis-Philippe de grandeur colossale à 50 francs pièce. Du reste, les administrations en ont l'obligation à chaque changement de régime, comme le rappellent les directives du ministre de l'Intérieur.

Si l'on n'aborde toutefois la question de l'iconographie politique qu'à partir de l'Empire libéral, c'est bien parce que les agents du régime perçoivent tôt l'intérêt du développement de l'imagerie populaire. L'essor de la photogravure, l'amélioration et la réduction des coûts d'acheminement contribuent largement au succès de l'entreprise impériale. A titre de comparaison, en 1852, la maison Barbedienne de Paris vend pour 25 francs le buste en plâtre moulé de l'empereur (ill. 9) ; en 1826, il faut compter 150 francs pour le buste en plâtre première épreuve du roi en costume royal⁶⁹⁰. En 1837, le portrait de Louis-Philippe coûte 800 francs à la ville de Rennes qui le commande à l'État, encore qu'il ne soit que d'un peintre local. Cette différence fait d'ailleurs dire à Maurice Agulhon : « *Tout roi-citoyen qu'il se déclarât, Louis-Philippe restait roi, donc image de l'État. Son portrait peint à l'huile pouvait être envoyé dans les édifices publics, encore que, vu le coût d'un vrai tableau exécuté à la main, cet honneur fût rare*⁶⁹¹. » Il n'est pas

⁶⁸⁸ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/T/10, dons de l'État, 1807-1913, lettre du maire de Rennes au préfet d'Ille-et-Vilaine, 10 avril 1813.

⁶⁸⁹ *Ibid.*, extrait du procès-verbal de l'inauguration du buste du roi à l'hôtel de ville de Rennes, le 1^{er} janvier 1815.

⁶⁹⁰ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/T/10, dons de l'État, 1807-1913, d'après Dieudonné, grand titre de l'Institut, statuaire de la galerie des Maréchaux de France, 15 mars 1826.

⁶⁹¹ M. Agulhon, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, p. 59.

surprenant qu'attendu le prix de telles acquisitions, l'achat des portraits et des bustes des souverains ait été la prérogative de municipalités dont l'importance administrative justifiait cette dépense.

La grande innovation du Second Empire réside donc dans l'effort de vulgarisation de l'image de l'État. L'iconographie elle-même a été révisée, même si elle s'inscrit dans une évolution qui remonte à la Révolution française et dont Louis-Philippe a défini le style populiste : « *Après son arrivée au pouvoir suite à la révolution de 1830, écrit Peter Burke, Louis-Philippe fut présenté comme un souverain accessible, qui n'était guère différent de ses sujets. Les premiers portraits officiels le montrent donc, contrairement à son prédécesseur Charles X, sans les insignes royaux caractéristiques, tels que couronne et robe de sacre, et les yeux au niveau du regard du spectateur. L'essor du portrait de la famille royale à partir de 1800 est une autre manifestation de cette accessibilité*⁶⁹². » Napoléon III entretient mieux cette image familière. Dans le tableau peint par Franz Xaver Winterhalter en 1855, l'empereur est en grand uniforme, sceptre à la main et grand cordon de la Légion d'honneur sur les épaules ; ses cheveux châtain coupés courts et coiffés impeccablement avec une raie sur le côté, ses moustaches finement lissées et sa barbe à l'impériale, lui donnent plutôt un air de *dandy* anglais. D'ailleurs, nul doute que ses choix ne se soient inspirés de l'Angleterre à laquelle il voue une révérence particulière. Le couple royal britannique incarne une moralité vertueuse et quelque peu austère qui séduit la bourgeoisie ; la famille constitue le fondement de la société victorienne. Sur le même principe, le développement des portraits de l'impératrice, puis du prince impérial à partir de 1856, stimule l'attachement iconique à la première famille de France⁶⁹³. Les almanachs des postes imprimés par la maison Oberthür de Rennes la présentent volontiers selon une gestuelle proche de la statuaire saint-sulpicienne, à l'imitation du trio de la Sainte-Famille⁶⁹⁴.

⁶⁹² P. Burke, « La fin des mythologies royales, in A. Ellenius dir., *Iconographie, propagande et légitimation*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 286.

⁶⁹³ Pendant le voyage impérial, l'impératrice elle-même, plusieurs fois comparée à Anne de Bretagne, a été acclamée. En septembre 1859, Mocquart, chef du cabinet civil de l'empereur, fait part à Billault du prestige exercé par l'impératrice sur les Bretons : « *Les manières de la souveraine ont changé. Le progrès est-il une inspiration maternelle ? Qu'elle qu'en soit la cause, il existe, et s'il se soutient, il fera merveille.* » Cité par N. Blayau, *Billault, ministre de Napoléon III*, Paris, C. Klincksieck, 1969, p. 304.

⁶⁹⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/Per/3228 et 4/Fi/7985 ; *Être écolier à La Mézière sous Napoléon III. Les cahiers de Jean-Marie Hervé, 1858-1865*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2005, p. 73.

Comme pour le développement de la statuomanie marianne, il reste néanmoins difficile d'apprécier l'étendue du développement de l'image du prince dans les communes rurales. D'un autre côté, l'enquête administrative de 1860 révèle que le facteur caractéristique de toute installation administrative est la propriété d'un drapeau (80 %), d'une table (79 %), de chaises (78 %) et d'une armoire (74 %). Si comme l'affirme Michel Walzern, « *pour être vu, l'État doit être personnifié* »⁶⁹⁵, l'installation du buste du souverain dans la salle du conseil municipal ne représente qu'à peine 35 % des communes d'Ille-et-Vilaine, avec une forte manifestation dans les arrondissements de Rennes et de Saint-Malo. Le voyage impérial a certainement consacré cette différence très nette entre les arrondissements du nord et ceux du sud-ouest n'ayant pas reçu la visite du souverain et, par conséquent, n'ayant pas profité des largesses de la préfecture. En somme, ce qui caractérise l'établissement public, c'est son mobilier, en premier lieu utilitaire : le drapeau tricolore en laine, souvent offert par le préfet pour le passage du cortège impérial ; la table, si possible de grande dimension, servant au secrétaire de séance et au cadastre ; les chaises, en nombre suffisant pour les conseillers ; enfin, l'armoire, sanctuaire des archives et des registres de l'état civil (ill. 13-14). D'une manière générale, l'iconographie traditionnelle du pouvoir, c'est-à-dire le portrait du souverain, n'y trouve pas sa place. On est loin, encore, du buste de Marianne et des premières photogravures présidentielles, trônant à la meilleure place de la salle du conseil.

*

Sans contredit, le Second Empire marque un tournant dans l'équipement rural. Il correspond de fait à l'amélioration du niveau de vie paysan, même si les grands propriétaires fonciers continuent d'exercer une domination économique, sociale et politique⁶⁹⁶. Le poids des notables n'a fait que se renforcer, alliés de cœur ou de raison au régime bonapartiste. L'enracinement social de la nouvelle bourgeoisie bonapartiste se traduit également par un retour à la société rurale idéale, hiérarchisée autour du notable, du maire de la commune, du député ou du conseiller général : « *On a toujours*

⁶⁹⁵ Cité par K. Johannesson, « Le portrait du prince comme genre rhétorique », in A. Ellenius dir., *op. cit.*, p. 47.

⁶⁹⁶ J. Garrigues, *La France de 1848 à 1870*, Paris, A. Colin, 1995, p. 146-147.

besoin, dit Maurice Agulhon, *de protecteurs bien placés pour faire aboutir tel choix ou telle entreprise économique utile*⁶⁹⁷ [...]. » L'instituteur jouit encore des faveurs du régime, ce dernier prenant en compte ses récriminations sur l'insuffisance des locaux scolaires. D'ailleurs, la véritable innovation du régime s'inscrit plus dans la modernisation de l'école, et plus particulièrement de la salle de classe, que du local municipal proprement dit ; celui-ci reste adjoint au logement du maître comme une dépendance administrative. L'État aurait-il plus confiance dans ses instituteurs, formés, placés et rétribués par lui, que dans ses maires ? L'aigle impériale ne se pose en effet que rarement sur les frontons des mairies⁶⁹⁸ ; on lui préfère l'image attendrissante du trio dynastique, sous laquelle le conseil municipal délibère. Le drapeau, même s'il coûte cher, a plus que tout autre symbole sa place dans la sphère publique. Cela en dit long sur la perception du pouvoir par les édiles locaux. Si le buste augustéen ravive les plaies de la dictature jacobine, les couleurs tricolores invoquent la continuité des institutions et la paix des campagnes.

VI.3 Les palais civils, lieux de prestige et de pouvoir

Le retour au césarisme impérial se traduit aussi par une pompe qui renoue avec les fastes impériaux et monarchiques passés. Les brillantes festivités données à l'occasion du voyage de Napoléon III et d'Eugénie en Bretagne font les choux gras de la presse, comme autant de « féeries » dues au talent du maître des fêtes, Alexis Godillot. Cependant, la fête impériale s'accommode mal, à Paris comme en province, des vieux habits de la royauté. Tout, dans les embellissements du Second Empire, doit donc porter l'empreinte de la grandeur, des vastes proportions, de la beauté d'aspect, du soin du détail, dans une sorte d'assujettissement des règles maintenant l'harmonie de l'ensemble⁶⁹⁹. Au premier rang des édifices concernés par la politique impériale figure naturellement l'hôtel de préfecture. Les dignitaires de l'État, des ministres aux préfets,

⁶⁹⁷ M. Agulhon, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, p. 251.

⁶⁹⁸ On n'a relevé que quelques cas : à Piré-sur-Seiche (1866), l'aigle impériale se confond avec les armes des comtes de Rosnyvien. Au Rheu, elle est placée dans un cartouche au-dessus de l'entrée, tandis qu'à Six-sur-Aff elle niche dans le fronton d'une lucarne. Les plans des mairies d'Épiniac (1858) et de La Mézière (1861), attestent de l'intention des architectes de placer au fronton des façades l'insigne du régime, indissociable du drapeau tricolore.

⁶⁹⁹ A. Castelot, *Napoléon III, ou l'Aube des temps modernes*, Paris, Perrin, 1974, p. 552.

sont en effet les relais du prestige de la capitale ; tous rivalisent pour donner les réceptions les plus somptueuses possibles (1). La fête ne se limite pas seulement au palais, elle s'étend aussi à toute la ville. Les grands travaux d'urbanisme témoignent de la vitalité et de la grandeur retrouvées de la France, en même temps qu'ils participent à requalifier le principe de monumentalité inhérent aux palais du pouvoir (2).

VI.3.1 Les hôtels de préfecture

Sous les ors des salons de l'hôtel de ville, les bals du baron Haussmann enivrent le Tout-Paris. Le préfet démontre ainsi que les fastes du Second Empire ne le cèdent en rien à ceux de l'ancienne monarchie ; il en tire même une « souveraineté » politique⁷⁰⁰. Le train de vie dans les palais impériaux augmente, au point de déchaîner les critiques de la presse. Le 20 octobre 1868, le ministre de l'Intérieur, tout en déplorant pareille publicité, fait ainsi remarquer aux préfets : « *Il est difficile de contester que, dans certains chefs-lieux, on n'ait donné aux hôtels de préfecture des dimensions qui étaient hors de proportion avec les besoins ou avec les convenances spéciales du département, et qui ont, sans nécessité réelle, souvent pour un grand nombre d'années, grevé les finances départementales et accru les charges supportées par les contribuables*⁷⁰¹. » En outre, les dépenses d'ameublement atteignent des sommets vertigineux : en 1864, après le départ de Paul Féart, la valeur du mobilier légal de la préfecture représente une somme globale de plus de 77 000 francs, soit tout de même une augmentation de près de 73 % en six ans ! Le conseil général décide certes de réduire à 60 000 francs sa valeur, mais cette décision ne dépasse pas le stade du vœu pieu⁷⁰².

Si la monarchie de Juillet a eu pour ambition de donner aux institutions la dignité architecturale qui leur convenait, la préfecture ne trouve pas pour autant une place dans

⁷⁰⁰ L'expression est de S. Hazareesingh, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête, et souveraineté », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 26-27, 2003, p. 149-171. Sur le sujet, voir aussi : R. Dalisson, « L'art de la fête sous le Second Empire. Culture, art et propagande en France de 1852 à 1870 », in *Actes du colloque international de Durham. Les arts et la littérature du Second Empire*, juin 2003, p. 57-76.

⁷⁰¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/27, sous-préfecture de Montfort, 1833-1875, circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, 20 octobre 1868.

⁷⁰² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/135, mobilier départemental, inventaires, 1858-1877, estimation générale.

l'échelle des monuments publics. En fait, la tradition de l'habitat privé s'impose dès lors qu'est projetée la construction des hôtels de préfecture : « *Héritier des intendants de l'Ancien Régime*, précise François Loyer, *le préfet est plus ressenti comme une personne que comme une institution*⁷⁰³. » Les architectes reprennent donc tout naturellement le modèle de l'hôtel aristocratique, entre cour et jardin, déjà exploité par les architectes de l'Ancien Régime pour les hôtels d'intendance⁷⁰⁴ (Châlons, hôtel d'intendance de Champagne, 1759-1771 ; Besançon, hôtel d'intendance du Doubs, 1771-1776). De la préfecture des Côtes-du-Nord de Louis Lorin (1781-1846), caractéristique du néo-classicisme rigide de la monarchie de Juillet (ill. 57-58), à celle du Morbihan par Émile Amé, typique de l'éclectisme impérial (ill. 62-63), il n'y a finalement de différence que le style. La réponse des architectes aux besoins fonctionnels de l'administration ne change guère d'un régime à l'autre.

Les hôtels de préfecture répondent à une double vocation : lieu d'exercice de l'autorité de l'État, ils sont d'abord des centres de gestion administrative. A l'échelle locale, ils sont « *le modèle réduit d'un ministère transporté en province* »⁷⁰⁵. Bien que la répartition des services préfectoraux en cinq bureaux ne varie guère durant le siècle⁷⁰⁶, l'activité administrative draine un important personnel de chefs de division, de secrétaires, de rédacteurs, d'expéditionnaires, d'huissiers, de commis et de garçons de bureau. Leur nombre ne cesse d'augmenter tout au long du XIX^e siècle à mesure que le champ d'intervention de l'action publique s'accroît⁷⁰⁷. Demeure du premier fonctionnaire du département, l'hôtel de préfecture n'en est pas moins un espace de représentation. Véritable « empereur au petit pied » dont les pouvoirs ont été renforcés

⁷⁰³ F. Loyer, *Histoire de l'architecture française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès / Caisse nationale des monuments historiques et des sites / Éditions du patrimoine, 1999, p. 89.

⁷⁰⁴ A. Michel, « Les hôtels d'intendance », *Monuments historiques*, n° 178, déc. 1991, p. 11-15. Voir aussi, sur le sujet : N. Coquery, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 213 et suiv.

⁷⁰⁵ J.-Y. Andrieux, *L'architecture de la République. Les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*, Paris, Scérén / Centre national de documentation pédagogique, 2009, p. 88.

⁷⁰⁶ Le 1^{er} janvier 1816, le ministre de l'Intérieur arrête l'organisation matérielle des bureaux en cinq divisions : le secrétariat général, l'administration générale et départementale, l'administration communale, l'agriculture et le commerce, la comptabilité générale. En 1939, les attributions des divisions et services de la préfecture de Rennes n'ont guère changé. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/M/31-34, administration intérieure de la préfecture, an VIII-1940.

⁷⁰⁷ J. Le Bihan, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 45.

par le décret du 25 mars 1852⁷⁰⁸, le préfet joue un rôle essentiel dans la politique festive : bals et banquets, réceptions d'hôtes de marque contribuent à affermir le prestige de l'État. En outre, les préfets doivent assurer « *la diffusion [...] du Bonapartisme populaire [...] car les comices, les foires, les banquets de sapeurs-pompiers [donc les fêtes en général] sont pour eux l'occasion de s'adresser au peuple dans un langage familier* », toujours pour expliquer la politique de l'empereur⁷⁰⁹. Beaucoup plus qu'un simple habillage didactique, les façades des préfectures traduisent dans la pierre la puissance qui émane de l'autorité sise en ses murs.

Le Second Empire ne bouleverse pas vraiment un modèle déjà éprouvé par la monarchie de Juillet. Il se contente au mieux de le compléter et de le magnifier. Parmi les réalisations que compte la Bretagne en 1860, l'hôtel de préfecture des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc (ill. 62), constitue une démonstration aboutie du prototype. Louis Lorin a conçu un palais néo-classique dans une composition assez proche de celle de l'hôtel de ville de François-Marie Lemarié à Quimper (1829) (ill. 42). Sur une façade à sept travées cernée d'un pavillon à chaque extrémité, il a dessiné un léger avant-corps sommé d'un péristyle à double colonnes ioniques ; l'entrée, qui se veut ainsi monumentale, est rehaussée dans l'élévation par des bandeaux à répétition marquant clairement la distribution des niveaux. Les entablements, balustres, tablettes d'appui, garde-corps en fonte participent à compenser la volumétrie imposante de la maison. Les ailes latérales des bureaux, ajoutées plus tard, ferment la cour d'honneur et donnent à l'ensemble la forme caractéristique du château à trois corps de bâtiments. Une grille, prévue à l'origine pour être complétée d'un portique monumental comme à la préfecture de la Mayenne, à Laval (ill. 59-60), marque nettement la séparation entre le parvis de la cathédrale et la préfecture⁷¹⁰. Enfin, la terrasse du premier étage s'ouvre sur un immense parc, agrémenté d'érables, de cèdres, de tilleuls, de marronniers et d'acacias ;

⁷⁰⁸ Ce décret ne lui donne pas moins de 112 domaines d'interventions différents, le pouvoir de nommer 26 catégories de fonctionnaires dont celles des maires des communes de moins de 30 000 habitants, autant dire les trois-quarts des communes du pays, celle des commissaires de police des villes de moins de 6000 habitants et celle des instituteurs à partir de 1854. R. Dalisson, *Les Trois couleurs, Marianne et l'empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004, p. 222-223.

⁷⁰⁹ B. Ménager, *op. cit.*, p. 123.

⁷¹⁰ Arch. dép. des Cotes-d'Armor, 4/N/11, construction du bâtiment central de la préfecture, démolition des anciens bâtiments, 1820-1837 et 4/N/12, construction des ailes de la préfecture, 1831-1848.

les parterres sont composés de cinquante rosiers de 25 espèces différentes et de 60 genêts d'Espagne⁷¹¹ (ill. 61).

Pour l'hôtel de préfecture du Morbihan, à Vannes, l'architecte départemental Émile Amé diffère peu, préférant seulement au néo-classicisme rigide la tradition classique du château français du XVII^e siècle (ill. 62-63). Autour d'une vaste cour d'honneur, l'architecte a disposé les trois corps de bâtiments correspondant à l'hôtel du préfet, les communs et les bureaux, de la même manière qu'à Saint-Brieuc. Une porte cochère ouverte dans l'aile des communs permet le passage des voitures qui, après avoir déposé les invités du préfet sous l'imposante marquise, rejoignent les écuries situées à l'écart. Deux gros pavillons coiffés de combles à l'impériale et situés à l'extrémité de chaque aile, signalent l'entrée des services pour les usagers et les domestiques. Dans le corps principal de bâtiment, les salons de réception situés au rez-de-chaussée ouvrent sur une terrasse et un vaste parc à l'anglaise (ill. 65). Dans l'ensemble, l'équilibre des masses et la rationalité des proportions, ses lignes nobles et simples en font un beau morceau d'anthologie du style Louis XIII⁷¹². Manifestement, Émile Amé a pris ses distances avec la théâtralisation du décor, érigé en principe par Louis Visconti (1791-1853) et Hector Lefuel (1810-1880) sur le chantier du nouveau Louvre (1852-1857)⁷¹³. Il n'est que l'intérieur qui, finalement, subit l'influence du décorum audacieux des immeubles-palais bourgeois : les salles de réception et les appartements croulent sous les ornements, où dominent les stucs, les étoffes lourdes et sombres, les capitons, les passementeries, une forêt de plantes vertes et des parures de toutes sortes.

Dans cette superposition de la France baroque et de l'Italie renaissante domine le fronton curviligne d'Auguste Lemerle (ill. 64) : le tympan historié résume à lui seul l'ambition politique et le sens aigu de la scénographie dont témoigne l'architecture impériale. Dans un amalgame confondant la nouvelle dynastie, les antiques héros de la mythologie bretonne et les instruments de la vitalité économique locale, la dialectique

⁷¹¹ D'après la facture de Leroy et fils, pépiniéristes à Angers, au préfet du département des Côtes-du-Nord, pour plantations dans le parc de la préfecture, vers 1826. Arch. dép. des Côtes-du-Nord, 4/N/24, parc de la préfecture, 1834-1934.

⁷¹² V. Miguet dir., *Le département bâtisseur, 200 ans d'architecture*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 1995, p. 89-101.

⁷¹³ M. Carmona, *Le Louvre et les Tuileries, huit siècles d'histoire*, Paris, La Martinière, 2004, p. 306 et suiv.

de l'édifice s'adresse autant au notable de province qu'au bourgeois capitaliste. Même si cet exercice d'inspiration néo-baroque reste éloigné des façades de théâtre ou de l'immeuble haussmannien, il est caractéristique d'un style français qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, conçoit l'architecture comme un spectacle total⁷¹⁴. Malgré l'atténuation de la frontière entre programmes publics et privés, entraînant de fait une perte de codification implicite entre les édifices à vocation monumentale de ceux qui ne le sont pas, le programme des hôtels de préfecture n'en garde pas moins une stricte hiérarchisation des espaces qui confine à la « *stratégie réactionnaire du maintien de la loi et de l'ordre* »⁷¹⁵. Dans cette apothéose du *goût officiel*, l'architecture du pouvoir participe activement à incarner une image ambitieuse du régime, en même temps que les notables locaux reproduisent homothétiquement dans leur comportement les rites culturels de la capitale : à l'épuisement du système néo-classique succède un éclectisme triomphant. Ce passage produit le spectacle d'une monumentalité dont le caractère sculptural l'emporte sur la convention des ordres. Cette mise en scène du pouvoir est d'ailleurs constitutive d'une nouvelle urbanité, celle de la ville utopique maîtrisée et contrôlée par l'Homme. Les nouvelles voies de communication ne se conçoivent pas sans leur corollaire monumental ; les palais civils en sont la « locomotive »⁷¹⁶.

VI.3.2 Urbanisme et architecture

Comme dans le reste de la France, la Bretagne du Second Empire est en chantier. Le développement de la ville mobilise autant l'administration départementale que les municipalités, qui conçoivent les édifices publics comme des éléments structurants contribuant à l'embellissement de la ville, et devant être par conséquent « *exposés aux regards* »⁷¹⁷. Or, l'atrophie des centres anciens rejette l'équipement public à l'extérieur des enceintes médiévales, des rues tortueuses et du chaos tumultueux des places de foire. Libéré du corset juridique que lui impose sa situation sur des espaces soumis à une forte pression foncière, le monument n'est plus pensé pour lui-même, mais à l'échelle de

⁷¹⁴ F. Loyer, *op. cit.*, p. 136-139.

⁷¹⁵ C. Hess, « La flânerie dans l'espace public », in I. Koch, N. Lenoir éd., *Démocratie et espace public : quel pouvoir pour le peuple ?*, Hildesheim / Zürich / New York, Georg Olms Verlag, 2008, p. 71.

⁷¹⁶ F. Loyer, *op. cit.*, p. 143.

⁷¹⁷ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/39, tribunal de Lannion, an VIII-1939, extrait du registre des délibérations municipales, 17 octobre 1850.

la ville. Le déplacement des bâtiments publics et avec eux des secteurs privilégiés de l'activité économique promet des plus-values intéressantes notables et investisseurs : « *Dans la société industrielle naissante, précise François Loyer, la ville est un enjeu : ville des riches et ville des pauvres s'affrontent, ouvrant la voie à une reconquête urbaine permanente. L'opposition entre riches et pauvres favorise en effet la spéculation, car elle entraîne une perpétuelle désuétude du bâti ancien au profit des quartiers nouveaux*⁷¹⁸ [...] » Même si le Second Empire ne fait que stimuler une disposition qui a pris naissance avec la politique d'équipement de la monarchie de Juillet, l'explosion de la croissance et des investissements incite les villes de province à entreprendre de grands travaux dont l'échelle produit une nouvelle monumentalité.

Dans ce contexte, le préfet est appelé à jouer un rôle déterminant, en s'imposant notamment comme l'arbitre du débat public : « *La plupart des cités impériales reçurent des préfets et des maires dynamiques qui eurent pour mandat principal de les moderniser*⁷¹⁹. » En 1850, alors que l'affaire du palais de justice de Lannion piétine, il invite la ville à s'en remettre à lui, celle-ci « *se bornant à supplier de sauvegarder les intérêts actuels et les intérêts à venir de la ville de Lannion* »⁷²⁰. Le préfet conditionne les choix d'aménagement de la ville à une esthétique du beau et de l'utile⁷²¹. L'exemple de Saint-Brieuc est caractéristique des enjeux que recouvre l'implantation d'un monument aussi emblématique qu'un palais de justice. En 1854, face aux atermoiements des membres du conseil municipal, Jean-Baptiste Rivaud de la Raffinière (préfet de 1852 à 1865) réussit à imposer l'insertion de l'édifice à l'est du centre-ville, sur la parcelle dite les Champs Chevrillons. Le vœu du préfet est d'y aménager au surplus un vaste parc et des promenades formant de la sorte une « zone tampon » entre l'ancien quartier Saint-Michel et la nouvelle gare départementale. Le parc, le monument et la nouvelle trame de circulation sont d'ailleurs si étroitement imbriqués qu'ils apparaissent indissociables⁷²².

⁷¹⁸ F. Loyer, *Le siècle de l'Industrie, 1789-1914*, Paris, S.P.A.D.E.M., 1983, p. 46.

⁷¹⁹ E. Anceau, *op. cit.*, p. 361.

⁷²⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/39, tribunal de Lannion, an VIII-1939, extrait du registre des délibérations municipales, 17 octobre 1850.

⁷²¹ P. de Moncan, C. Heurteux, *Villes haussmanniennes, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille*, Paris, Éditions du Mécène, 2003, p. 11.

⁷²² P. Jouan, *Urbanisme et hygiénisme à Saint-Brieuc (1850-1910)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Rennes 2, 1997, p. 45-47.

Il procède de cet ensemble un dialogue constant entre la percée et le monument, une mise en perspective esthétique exceptionnelle de la ville sur la vallée du Couëdic.

L'architecte départemental Alphonse Guépin est chargé de la construction du palais de 1862 à 1865. Un défi, tant l'administration et les Bâtiments civils se montrent vétilleux : le 24 novembre 1856, son cinquième projet est renvoyé au motif que « *les abords du palais de justice ne présentent pas le caractère de sévérité qui convient à un palais de justice, [...] que l'entrée de l'édifice n'a pas la dignité convenable, et qu'enfin les détails des élévations et des coupes ne sont pas suffisamment étudiés* »⁷²³. Si Alphonse Guépin a parfaitement conscience des besoins dont doit disposer un palais de justice, il manque sans doute de la même célérité qui caractérisent, dans la course effrénée au grandiose, un Duc à Paris (1842-1868), un Seheult (1793-1858) et un Chenantais à Nantes (1844-1852), un Aubric à Montpellier (1853) ou un Martin à Marseille (1862). L'architecte briochin procède, pour répondre aux vœux de Paris, à un calibrage du monument correspondant à l'ampleur des aménagements engagés. Il élabore un palais inspiré de la grande tradition classique française (ill. 68). La géométrie simple et répétitive de la façade est accentuée par la superposition du granit sombre, du granit gris clair de l'Île-Grande et de l'ardoise de Châteaulin. Cette symétrie monotone n'est perturbée que par l'avant-corps dont le conseil des Bâtiments civils a corrigé la modénature : quatre gros pilastres supportent les colonnes ioniques supérieures, le tout coiffé d'un fronton surbaissé. Dans ce dernier, Pierre-Marie Ogé (1817-1867), élève du sculpteur David d'Angers (1788-1856), a représenté le Justice selon une lecture allégorique conventionnelle (ill. 67). Trônant au centre du tympan, elle siège souveraine, vêtue à l'antique, tenant d'une main le glaive et de l'autre la balance ; elle est assistée dans sa tâche par la Vérité repoussant le crime et la Force, cuirassée et armée d'une massue.

Achévé en 1863, le palais de justice s'impose dans le paysage briochin comme la marque du renouveau de la ville. Le préfet conseille à nouveau pour l'aménagement du

⁷²³ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/36, palais de justice de Saint-Brieuc, 1833-1927, extrait du registre des délibérations du conseil général des Bâtiments civils, 24 novembre 1856, rapport de Gilbert, inspecteur général.

parc le choix d'un paysagiste de renom, Jean-Pierre Barillet-Deschamps⁷²⁴ (1824-1873). Ce dernier privilégie le style naturaliste anglais pour la composition des jardins. La légère déclivité du terrain convient bien à l'esthétique des lignes courbes et des allées elliptiques. Elle reproduit d'autant cette ascension vers la Justice, ainsi mise en *majesté*. De la sorte, l'architecte fabrique une spatialité maîtrisée qui participe à mettre en scène l'institution judiciaire : le produit de la monumentalité architecturale et la situation géographique du palais dans la trame urbaine rendent ostensible la présence des lieux de pouvoir. Pourtant, le dimensionnement de l'architecture édilitaire à l'échelle de la ville haussmannienne pose le problème de sa dilatation. Alphonse Guépin fait les frais d'une monumentalisation qui nuit à l'édifice. Exposé aux rigueurs d'un climat *océanique* peu clément en hiver, l'édifice pâtit d'une charpente défectueuse, d'infiltrations d'eau et de problèmes de chauffage⁷²⁵. Cette course au gigantisme aboutit de la même façon à Vannes à la réalisation d'un palais de justice (Eugen Hawke, 1869) dont la façade s'apparente à celle d'un théâtre de boulevard (ill. 69). A l'intérieur, la salle d'assises souffre d'une mauvaise acoustique due à l'excessive dimension des chambres⁷²⁶.

Il y a manifestement un malentendu dans l'appréciation des besoins techniques et de la capacité des petites villes de province à mettre en œuvre le dessein impérial. Ni Saint-Brieuc, ni Vannes ne sont Paris, Lyon ou Marseille. Qui plus est, les intentions généreuses des autorités achèvent de créer des contresens. En s'attachant le nom d'un Barillet-Deschamps à la conception du *Parc des Promenades*, la municipalité briochine souhaite sans contredit reproduire un morceau de capitale, lieu de sociabilité destiné au désir de « paraître »⁷²⁷. Le conseil des Bâtiments civils ne manque pourtant pas de

⁷²⁴ Voir, sur le sujet : L. Limido, *L'art des jardins sous le Second Empire. Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873)*, Seyssel, Éditions Champs Vallon, 2002.

⁷²⁵ En 1864, une commission consultative, nommée par arrêté préfectoral du 26 avril 1864, présente que « le palais de justice est placé dans une magnifique position, mais d'un côté il reçoit les vents de la Manche, et d'un autre les rayons du soleil, cet édifice fatiguera donc beaucoup et il faut s'attendre à de fréquentes réparations. [...] Trois fenêtres fermant avec des crémones et se trouvant l'une dans la chambre civile, l'autre au greffe et la troisième dans la chambre d'instruction s'ouvrent seules quand elles ont été longtemps ballottées par le vent. Le vent fouettant aussi violemment les fenêtres fait pénétrer les eaux dans les appartements. » Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/36, palais de justice de Saint-Brieuc, 1833-1927.

⁷²⁶ Le 21 octobre 1871, l'architecte départemental expose que « la salle d'assises présente rapidement des inconvénients au point de vue de l'acoustique. On y remarque un excès de sonorité auquel il est indispensable de remédier ». Arch. dép. du Morbihan, N/685, tribunal civil de Vannes, affaires générales, 1865-1885.

⁷²⁷ L.-M. Nourry, *Les jardins publics en province. Espace et politique au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997, p. 12 et suiv.

relever que le modèle du jardin à l'anglaise, lieu de l'artifice par excellence, ne saurait s'accorder avec la gravité dont doit s'entourer l'exercice de la justice. Pour les pouvoirs publics, le monument, s'il célèbre toujours avec autant de force les institutions, n'a plus vocation à être pris pour lui-même ; intégré dans la ville, il est réduit au rang d'*objet* urbain. La politique de grands travaux du Second Empire réaffirme le discours apologétique du pouvoir : le césarisme impérial amalgame à l'expression de valeurs collectives une domination artistique, celle d'une *culture spécifiquement bourgeoise*, fondée sur la reproduction autoritaire et homogène de l'historicité éclectique⁷²⁸.

*

L'urbanisme du Second Empire traduit le besoin d'élaborer une nouvelle représentation de la ville après les grands travaux d'assainissement et de modernisation qui l'ont conduit à reculer ses limites et à considérer un nouvel espace, celui de la périphérie. Dans ce contexte de forte spéculation immobilière, « *la primauté de la centralité exaltée par la rente foncière, la concentration des investissements et les infrastructures sont les nouvelles directions de la hiérarchie spatiale* »⁷²⁹. C'est donc toute la conception néo-classique du monument qui perd de sa pertinence ; l'éclectisme naissant participe momentanément à « masquer » cette perte de sens. Durant la première moitié du siècle, la distance raisonnable instituée entre l'immeuble de rapport et le monument a permis d'écrire un discours tangible entre ce qui définit alors la sphère publique et celle de l'intimité. Le Second Empire, en inaugurant le règne de l'hôtel bourgeois à l'éclectisme « *more and more undisciplined and vociferous* » pour reprendre l'expression de Nikolaus Pevsner⁷³⁰, consacre l'abandon de la hiérarchie des ordres, et réduit la monumentalité à un artifice du pouvoir, celui de l'argent. Les temples du régime ne sont plus, comme au temps de Louis-Philippe, les palais de justice ou la Bourse ; ce sont désormais les théâtres de boulevard et les gares⁷³¹. Ils se détaillent

⁷²⁸ M. Ragon, *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, t. 1. Idéologies et pionniers, 1800-1910, Paris, Casterman, 1986, p. 127.

⁷²⁹ C. Delfante, *Grande histoire de la ville. De la Mésopotamie aux États-Unis*, Paris, Masson & A. Colin, 1997, p. 235.

⁷³⁰ N. Pevsner, *An Outline of European Architecture*, Penguin books, 1943, p. 386.

⁷³¹ Michel Carmona dit ainsi que le Second Empire restera dans l'histoire comme « *l'époque bénie et tragique à la fois de cette fête impériale, synonyme de bouffonnerie, de divertissement joyeux et de calembours, marquée par les spectacles d'Offenbach, les deux expositions universelles de 1855 et de 1867,*

comme dans un projet de l'École des Beaux-Arts, dont l'Opéra, quoiqu'achevé en 1875, est l'expression éclectique la plus parfaite. Le spectacle de l'architecture y est à la mesure de l'importance que prennent les espaces de représentation sociale. Car il est certain qu'on n'y viendra pas pour écouter des opérettes, mais bien pour *voir*.

l'industrialisation de la France, le développement des grandes banques, l'affairisme, les travaux d'Hausmann et les grandes magasins ». M. Carmona, *op. cit.*, p. 326-327.

*
* *

Le Second Empire est un spectacle, et à ce titre, l'architecture comme les arts sont largement tributaires du régime : la réforme de l'École des Beaux-Arts de 1863 n'a finalement d'autre but que de placer la direction de l'enseignement sous la tutelle de l'État, et non plus sous l'autorité du conseil des professeurs⁷³². Le nouvel ordre impérial implique l'aménagement du territoire selon la doctrine Saint-simonienne. L'équipement de la France ne peut donc plus se satisfaire de palais et de châteaux, il lui faut des mairies, des écoles, des hôpitaux. Sous l'impulsion des préfets, la standardisation du circuit de la commande participe directement à revoir les modèles et, subséquemment, à modifier la perception du pouvoir. Mais serait-il trop tôt ? La démission de Viollet-le-Duc consacre la victoire de l'académisme ; les Bâtiments civils gardent la haute-main sur l'architecture des palais du pouvoir et en province, ce ne sont pas les architectes départementaux qui vont initier le changement. De surcroît, l'empereur n'entrevoit pas, ou trop tard, l'intérêt d'une grande politique scolaire : « *La capacité de produire rapidement des armes existe, écrit Pierre Miquel, l'éducation de la nation reste à faire. Pas d'armée sans industrie, ni d'industrie sans école, et rien n'est possible sans crédits massifs*⁷³³. » Malgré les attentions portées à l'état matériel du local municipal et de l'école, la multiplication des enquêtes et des aides, le soutien financier de l'État à l'équipement rural reste dépendant des administrateurs et des notables locaux. Il y a là, finalement, un paradoxe duquel ne se remet pas l'Empire.

S'il est un modèle en Bretagne qui récapitule finalement l'idéal du Second Empire, on se doit de retenir le cas de Colpo (ill. 56). Située sur les landes stériles de Lanvaux, au nord du Morbihan, la commune est née de l'émotion d'une princesse, Élixa Bacciochi, frappée par l'indigence de la population locale lors de son voyage en 1857. L'empereur, non-content de débarrasser les Tuileries de son encombrante cousine, la soutient d'abord dans son projet de ferme-modèle, qu'il visite lors de son passage à Pontivy durant l'été 1858, puis dans la création du bourg proprement dit. Érigée en commune le 4 juin 1864 et en paroisse le 21 février 1866, Colpo est dotée d'une série d'équipements

⁷³² J.-P. Épron, *Comprendre l'éclectisme*, Paris, Norma, 1997, p. 71 et suiv.

⁷³³ P. Miquel, *Le Second Empire*, Paris, Plon, 1992, p. 409.

déclinés comme autant de prototypes bénéficiant de la faveur impériale : l'église, le presbytère, la mairie, les écoles et l'hospice sont orientés sur la route de Vannes à Pontivy-Napoléonville, convertie en avenue plantée de tilleuls. Quatre maisons-types, devant servir de modèles aux logements ruraux, sont construits. La scénographie qui se joue ici est orientée vers la fontaine centrale, ornée du buste de l'empereur et dont l'arceau de fonte est frappé du nom de la princesse. Comme autrefois à Napoléonville, le regard converge vers ce fanum dédié au souverain, source de progrès ; le monument, ramené au statut d'*objet urbain*, n'a de justification qu'en présence du bienfaiteur. La hiérarchisation des fonctions (religieuses, civiles, collectives) et leur structuration autour de l'image de l'empereur instituent cette place plutôt comme un espace de représentation que de passage : Colpo est une petite Rome destinée à servir la cause impériale.

Architecture et identité

VII. L'autonomie locale

Conséquence des divisions entre partisans du rétablissement d'une monarchie de type constitutionnelle, et tenants d'une république parlementaire à l'exécutif restreint, les débuts de la Troisième République sont marqués par une instabilité constitutionnelle chronique. Ce n'est qu'avec l'accession de Jules Grévy à la présidence de la République en 1879 que le régime s'impose dans les mentalités. Jules Ferry, personnalité dominante du moment, entend bien l'implanter durablement en faisant de l'école républicaine le temple des citoyens éclairés. Les mesures prises à la défaveur de l'enseignement congréganiste et privé, entre 1879 à 1882, et qui préfigurent la séparation de 1905, s'accompagnent d'un remarquable effort de construction publique et d'équipement des communes rurales. La prodigalité de l'État envers les collectivités locales, au moins jusqu'en 1885, permet d'assurer le succès rapide de cette vaste opération immobilière. Mais l'État doit accepter de concéder aux communes les libertés qu'elles réclament : après onze années d'atermoiements, qui n'ont abouti qu'à des lois incomplètes et provisoires (1871, 1874, 1876, 1877), la loi municipale du 5 avril 1884 garantit enfin une véritable clause générale de compétences au profit du conseil municipal qui règle désormais « *par ses délibérations les affaires de la commune* »⁷³⁴. Même si, en apparence, l'adoption d'une telle mesure cristallise les clivages sur l'affirmation progressive des communes face au pouvoir central, elle n'en demeure pas moins bénéfique pour chacun des partis. Plus que jamais, les municipalités sont un enjeu électoral majeur et un objet de persuasion politique.

Il convient d'abord, attendu l'activisme impérial des décennies précédentes, de replacer la production municipale à l'aune de la politique scolaire républicaine : quelles implications nouvelles les lois scolaires introduisent-elles dans l'équipement des communes ? Quelle place est concédée au local municipal proprement dit ? Nonobstant, la République pose à nouveau le problème des modèles de l'architecture communale : assiste-on à l'émergence de nouvelles typologies ? Surtout, quelle est la place réservée, au sein même de l'espace topographique et public, au siège de l'autorité locale ?

⁷³⁴ Loi sur l'organisation municipale du 5 avril 1884, art. 61, al. 1. *Bulletin des lois de la République française*, n° 835, XII^e série, premier semestre 1884, p. 369.

N'assiste-t-on pas, finalement, à la remise en cause des programmes, des choix des styles et, d'une manière générale, à la représentation traditionnelle du pouvoir ?

La densité des mesures législatives et administratives incite donc à revenir sur les enjeux de l'engagement de l'État en matière de constructions scolaires, les dispositifs mis en place et leur incidence sur les équipements communaux en général (1). La distinction progressive établie par l'administration entre l'école et la mairie augure de nouvelles solutions à l'implantation géographique, à l'aménagement et au financement des équipements. Ce renouvellement interfère avec les schémas traditionnels de l'occupation de l'espace public et implique, par conséquent, une nouvelle présence du pouvoir au village (2). Mais si l'idéal républicain s'alimente volontiers des poncifs académiques, il ne trouve en Bretagne qu'une application réservée (3).

VII.1 La production municipale à l'heure des politiques scolaires

La politique scolaire de la Troisième République doit d'abord être comprise sous le double aspect de la laïcisation de l'Instruction publique, mission élevée au rang de combat idéologique, et de la lutte contre la paupérisation de la population enfantine. L'idéal républicain d'éducation du peuple repose en effet sur la religion laïque de la famille et de l'enfant : plus qu'un lieu de culture et d'hygiène, l'école primaire publique est le temple de la *morale populaire*, c'est-à-dire adaptée aux besoins de l'enfant, mais également valable pour tous, autrement dit, démocratique et laïque⁷³⁵. A cet égard, Jules Ferry ne crée pas l'école primaire, il fonde l'école primaire républicaine⁷³⁶ ; pour cette raison, l'appareil scolaire est appelé à être réformé. La vague de constructions nouvelles qui caractérise la « République absolue » implique d'abord des mesures et des modes de financement spéciaux. L'État entend en effet garantir les ressources nécessaires au succès de son entreprise (1). Subséquemment, la présence du local municipal dans l'enceinte scolaire est de en plus dénoncée par les instituteurs ; ces derniers participent directement à la remise en cause du modèle traditionnel de la mairie-école (2).

VII.1.1 La politique volontariste de l'État

Pour mener à son terme les objectifs établis par la nouvelle politique scolaire, la République comprend qu'elle doit disposer d'un arsenal législatif conséquent. D'une part, les deux lois majeures, celle du 16 juin 1881, dite « loi Ferry », instaurant la gratuité de l'enseignement primaire, et celle du 28 mars 1882, rendant l'enseignement primaire obligatoire et laïc pour les enfants des deux sexes, de 6 à 13 ans, franchissent le pas quant aux principes qui guideront désormais l'école de la nation. D'autre part, la loi du 9 août 1879 sur les écoles normales primaires, votée sur la proposition de Paul Bert, celles sur les titres de capacités et sur la construction des maisons d'écoles (1878 et

⁷³⁵ L. Loeffel, *La question du fondement de la morale laïque sous la Troisième République (1870-1914)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 33.

⁷³⁶ J.-M. Gaillard, *Un siècle d'école républicaine*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 20.

1883) consolident les moyens matériels à mettre en œuvre⁷³⁷. Dans l'ensemble, ces dispositions ne remettent pas en cause l'obligation des communes à pourvoir à l'entretien matériel des établissements scolaires ; elles visent simplement à les y rappeler. De plus, le régime s'oblige toujours à veiller à la capacité des communes dans le domaine scolaire, en complétant leurs ressources de subventions et de secours.

Les républicains poursuivent donc l'effort de scolarisation entrepris depuis la monarchie de Juillet, en appuyant toujours plus la construction d'écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, d'écoles primaires, et l'acquisition de mobilier scolaire. En particulier, la loi du 20 mars 1883 donne un second souffle aux caisses des écoles : elle élève à 264 millions les fonds numéraires disponibles pour les 20 000 écoles qui attendent des secours. La création de ces caisses remonte à 1849 et les dispositions spéciales introduites en 1867 avaient tenté une première fois leur développement. A partir de 1882, en leur conférant un caractère obligatoire, la République les généralise dans toutes les communes françaises, contribuant ainsi fortement au financement des œuvres scolaires⁷³⁸. Reconnues comme des établissements scolaires annexes, à la différence des établissements de bienfaisance, et corollaires indispensables au développement scolaire, leurs ressources proviennent des cotisations volontaires et de subventions de la commune, du département et de l'État. Or, comme le fait remarquer Louis-Henri Parias : « *Si libres qu'aient été laissées les communes, il fallait respecter les normes de salubrité et de propreté, de solidité aussi, absolument nécessaires dans ce type de construction*⁷³⁹. » Tout en garantissant la compétence des communes dans le domaine scolaire, l'État se ménage donc avec le concours financier des caisses des écoles une subordination efficace des maires et une maîtrise totale du circuit de construction.

D'un autre côté, la République comprend qu'elle doit entretenir la confiance des maires lorsqu'il s'agit de dépenses publiques. En sollicitant le concours du Crédit Foncier

⁷³⁷ L.-H. Parias dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, t. 3, p. 532-533.

⁷³⁸ La loi du 28 mars 1882, qui rend obligatoire l'enseignement primaire, porte à son art. 17 que « *la caisse des écoles instituée par l'art. 15 de la loi du 10 avril 1867 sera établie dans toutes les communes* ». Elles seront définitivement obligatoires en 1907. *Bulletin des lois de la République française*, n° 690, XII^e série, premier semestre 1882, p. 381.

⁷³⁹ L.-H. Parias dir., *op. cit.*, t. 3, p. 533.

de France pour financer la construction des établissements scolaires, elle garantit aux communes des prêts amortissables à long terme (en moyenne trente ans) en même temps qu'elle s'assure de leur solvabilité auprès de l'organisme prêteur. De cette manière, l'État prévient le risque d'insuffisance des capitaux nécessaires à son programme de construction, tout en gardant le contrôle sur le taux d'endettement des communes⁷⁴⁰. Certes, en 1860, le Second Empire avait déjà autorisé le Crédit Foncier de France, créé huit ans plus tôt sous le titre de Banque foncière de Paris, à financer les collectivités locales. Mais les petites communes rurales n'avaient que peu fait appel à la banque d'Hausmann, lui préférant la Caisse des Dépôts et Consignation, plus simplement appelée « Caisse des Dépôts », créée en 1816 et placée sous le contrôle direct du Parlement. Entre 1862 et 1871, les communes des Côtes-du-Nord empruntent plus de 410 000 francs pour la construction de 33 écoles, 7 mairie-écoles et 7 mairies. Dix ans plus tard, le phénomène s'est inversé et la Caisse des Dépôts n'est plus l'interlocuteur privilégié des communes. Dans le même département, le Crédit Foncier prête pour les seules années 1885 et 1886, pour près de 110 000 francs, alors que la Caisse des Dépôts ne prête plus que 15 100 francs⁷⁴¹. Même s'il se trouve toujours des municipalités réticentes à l'idée d'emprunter, l'initiative de la Troisième République est un succès.

Grâce à ces mesures obligatoires et incitatives, à la période qui s'échelonne du ministère de Jules Ferry à la séparation des Églises et de l'État correspond une intense activité de construction publique. La Bretagne, à nouveau, est en chantier. Bien que les sources soient lacunaires, elles permettent d'entrevoir la portée de la politique fiévreuse de la République. Dans les Côtes-du-Nord, département qui a déjà connu un fort taux de construction entre 1853 et 1862 (94 projets d'écoles déposés), 91 projets d'équipement neuf sont déposés entre 1878 et 1881 auprès du conseil local des Bâtiments civils ; pour les seules années 1894 et 1895, leur nombre s'élève à 59. Dans le Finistère, 146 écoles nouvelles sont construites de 1878 à 1885, tandis que 52 autres sont réhabilitées⁷⁴². En Ille-et-Vilaine, département dans lequel le gouvernement impérial s'est particulièrement

⁷⁴⁰ Voir, à ce sujet : A. Raimbault, H. Heugas-Darraspen, *Crédit Foncier de France, itinéraire d'une institution*, Paris, Éditions du Regard, 1994.

⁷⁴¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 1/0/4, emprunts communaux, 1885-1901.

⁷⁴² C. Geslin, J. Sainclivier, *La Bretagne dans l'ombre de la Troisième République (1880-1939)*, Rennes, Ouest-France, 2005, p. 285.

montré attentif (330 projets déposés entre 1855 et 1870), il faut attendre 1892 pour que s'impose le rythme moyen de trois écoles construites par an jusqu'en 1905. Dans le Morbihan, entre 1881 et 1890, on en construit en moyenne deux, avec cependant des records de dix pour 1895, 1904 et 1905⁷⁴³.

D'un autre côté, cette dynamique ne s'inscrit plus vraiment dans la généralisation de l'enseignement primaire masculin. Une enquête ministérielle, conduite en 1879 mais dont les chiffres sont ceux de la fin du Second Empire, montre que dans les Côtes-du-Nord, 284 communes disposent d'une école de garçons, contre 192 pour les écoles de filles. En 1877, l'enquête porte ces chiffres à 309 contre 232⁷⁴⁴. La loi Falloux du 15 mars 1850 a certes ouvert la voie à l'enseignement primaire féminin, mais en reconnaissant les deux espèces d'écoles primaires ou secondaires, elle a finalement approuvé l'enseignement confessionnel, qui, depuis 1833, pallie l'incurie en matière d'éducation des jeunes filles⁷⁴⁵. Après la loi de séparation de 1905, les constructions d'écoles sont essentiellement destinées aux jeunes filles, puisque les congrégations enseignantes ont été définitivement interdites. Entre 1905 et la Grande Guerre, près de 300 dossiers de construction et d'agrandissement d'établissements scolaires sont encore soumis à l'approbation de l'autorité préfectorale, tout département confondu.

Enfin, outre les résultats tangibles obtenus dans l'amélioration des équipements communaux et scolaires, le renouvellement des modes de financement des projets a pour incidence d'uniformiser, à l'échelle nationale, les acteurs traditionnellement attachés à la construction publique. Alors qu'auparavant, les legs testamentaires, les charrois et les contributions communales ont constitué des pratiques courantes pour aider à restreindre le coût du devis, la pression de plus en plus forte de l'État et la généralisation de l'emprunt tend progressivement à les faire disparaître. Seul le don de terrain constructible se maintient encore jusqu'en 1914, certainement parce que l'achat en revient exclusivement à la commune et en amont du projet de construction, sans que

⁷⁴³ La comparaison a été faite d'après le relevé des séances du conseil local des Bâtiments civils de chaque département, hors Finistère.

⁷⁴⁴ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 1/0, renseignements statistiques sur les propriétés communales affectées à un service public et sur les hospices, tableau B, ministère de l'Intérieur, circulaire du 7 janvier 1879.

⁷⁴⁵ M. Ozouf, *L'École, l'Église et la République, 1871-1914*, Paris, Le Seuil, 1992 (1963), p. 93.

l'État n'ait à intervenir⁷⁴⁶. Politisée, la construction publique est le domaine de l'État. Les statistiques financières des communes d'Ille-et-Vilaine montrent d'ailleurs une augmentation significative de l'imposition moyenne des communes, passant de 24 centimes en 1881 à 30 en 1895. A la fin du siècle, près de 299 communes sont subventionnées au titre de l'instruction primaire, soit environ 8/10^e du département⁷⁴⁷. Tout du moins cette évolution n'est-elle applicable qu'à l'école car, la mairie, de son côté, reste largement exclue des nouveaux dispositifs. Cette mise à l'écart conditionne fortement, dans le sens contraire, la courbe des constructions municipales.

VII.1.2 La place du local municipal dans l'école

Si jusqu'à présent le sort a uni dans un même bâtiment la mairie et l'école, l'engagement scolaire de la République n'accorde plus véritablement de place aux doléances de l'administration municipale. Sous le Second Empire, les communes ont pu compter sur la diligence de l'État et des préfets. Ces derniers ont perçu les maires comme des agents du pouvoir et les mairies comme le reflet matériel de leur autorité. Désormais, les communes ne doivent plus compter que sur leurs propres ressources, alors même qu'elles doivent répondre à de nouvelles obligations.

D'abord, la loi municipale du 5 avril 1884 abroge le caractère facultatif de l'entretien du local municipal⁷⁴⁸. En l'état, il ne s'agit ni plus ni moins que d'acter une situation déjà largement répandue, les communes ayant toutes, à de rares exceptions près, un local dont elles puissent disposer. L'État ne modifie pas pour autant le mode de

⁷⁴⁶ Ainsi, Eugène Pinault, député et membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, donne un terrain à Pacé en 1877 pour servir à la construction d'une nouvelle maison d'école, et prête gratuitement à la commune un immeuble où seront provisoirement installés l'école et l'instituteur. En 1899, à Querrien dans les Côtes-du-Nord, ce sont deux propriétaires au bourg qui donnent à la commune le terrain nécessaire à la construction de la mairie. En 1912, le président honoraire du tribunal civil de Châteaulin, dans le Finistère, lègue à la ville la somme de 25 000 francs, devant servir à l'achat d'un terrain et à la construction d'un hôtel de ville.

⁷⁴⁷ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1/O/60, situation financière des communes, 1811, 1895-1897.

⁷⁴⁸ L'art. 136 stipule : « *Sont obligatoires pour les communes les dépenses suivantes : 1° L'entretien de l'hôtel de ville, ou, si la commune n'en possède pas, la location d'une maison ou d'une salle pour en tenir lieu ; 2° Les frais de bureau et d'impression pour le service de la commune, de conservation des archives communales et du recueil des actes administratifs du département [...]; 8° Les frais de loyer et de réparation du local de la justice de paix, ainsi que ceux d'achat et d'entretien de son mobilier dans les communes chefs-lieux de canton.* » Bulletin des lois de la République française, n° 835, XII^e série, premier semestre 1884, p. 397-398.

fonctionnement de la fiscalité communale, ce qui ne permet pas d'améliorer outre mesure l'équipement municipal alors même qu'il ne correspond plus aux nouvelles normes scolaires. Qui plus est, la loi du 20 juin 1885 exclut de tout droit à subvention gouvernementale les travaux qui n'ont pas l'instruction publique pour principal objet⁷⁴⁹. Les inspecteurs académiques, notamment, veillent à ce que les subventions scolaires ne soient pas détournées de leur affectation. En 1891, celui des Côtes-du-Nord refuse tout net que la commune de Vildé-Guingalan emploie à son projet de salle de mairie, le reliquat de l'emprunt de 11 000 francs contracté pour la construction de l'école primaire⁷⁵⁰. Cependant, le département ne reste pas indifférent aux difficultés des communes. Grâce à la loi du 10 août 1871, par laquelle le budget départemental, les impôts et les emprunts ne relèvent plus de la seule autorité du préfet, la commission départementale octroie sur le fonds du produit des amendes de police correctionnelle des aides substantielles aux communes⁷⁵¹. Entre 1904 et 1925, le conseil général des Côtes-du-Nord subventionne ainsi soixante-dix communes pour près de 22 000 francs ; en moyenne, la contribution ne dépasse pas les 400 francs⁷⁵². Il ne s'agit donc pas, encore une fois, de se substituer aux communes dans leur obligation matérielle, mais bien plutôt de les y encourager.

Les municipalités ne sont pas confrontées au seul problème du financement des constructions neuves. Même lorsqu'elles en possèdent un, les nouvelles lois scolaires ne les mettent pas à l'abri de le perdre. Dans l'esprit du législateur, l'instituteur, ce « hussard noir », est investi d'une mission morale et civique⁷⁵³ ; sa condition matérielle évolue. La loi du 30 octobre 1886 (art. 14) et celle du 19 juillet 1889 (art. 4) rappellent aux communes le caractère obligatoire de fournir un logement à chacun des membres du personnel enseignant attaché à une école régulièrement créée. Nonobstant, c'est par

⁷⁴⁹ *Bulletin des lois de la République française*, n° 932, XII^e série, premier semestre 1885, art. 5 § 2, p. 1142.

⁷⁵⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 20388/1, Vildé-Guingalan, mairie, 1891-1893.

⁷⁵¹ Siégeant en sessions ordinaires et extraordinaires, les conseils généraux répartissent leurs membres en commissions dont le nombre est fixé par le règlement intérieur : finances, affaires économiques, travaux publics et transports, affaires sociales. Dans l'intervalle des sessions, un organisme permanent, la commission départementale, suit les affaires et instruit les dossiers ; habilitée à prendre des délibérations exécutoires, elle devient le moyen de restreindre les abus du pouvoir préfectoral. A. Bournazel, *Le conseil général et l'administration du département*, Paris, Le Moniteur, 1988, p. 19.

⁷⁵² Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 1/0/6/A et B, Secours divers accordés aux communes, 1904-1925.

⁷⁵³ Selon les termes même de l'art.1 de la loi du 28 mars 1882. *Bulletin des lois...*, *op. cit.*, p. 381.

décret du 25 octobre 1894 que le gouvernement fixe la composition du logement légal, considéré comme *convenable* et *suffisant*. Dans les communes de moins de 12 000 habitants, pour un instituteur, marié ou non, placé à la tête d'une école primaire élémentaire, celui-ci se compose d'une cuisine-salle à manger et de trois pièces à feu. Il doit encore avoir à sa disposition une cave ou un débarras servant de cellier et de bûcher, ainsi que l'usage de privés. Cet accroissement du logement des maîtres, évoluant de deux pièces à trois, a pour conséquence immédiate d'attribuer la pièce servant de mairie à l'instituteur. La visite systématique des locaux scolaires par les inspecteurs de l'enseignement primaire (art. 9 de la loi du 30 octobre 1886) et les récriminations des instituteurs portent rapidement atteinte au fragile équilibre institué jusqu'alors entre l'école et la mairie.

Dès 1884, en Ille-et-Vilaine, le conseil municipal de Bécherel n'attend pas la réforme pour envisager la construction d'un petit pavillon, à l'extrémité ouest des halles. En effet, la commune « *n'a pas de justice de paix et [...] la mairie actuelle <doit> prochainement servir au logement de l'instituteur*⁷⁵⁴ ». A Bourg-Blanc, dans le Finistère, le maire cède son bureau pour servir de salle à manger, reconnaissant que le logement de l'instituteur est « *trop petit* »⁷⁵⁵. Autant dire que les élus n'ont guère le choix. En 1896, la commune de Plescop, dans le Morbihan, acquiert une maison dans le bourg pour y affecter le service de la mairie, car son installation dans l'école a été jugée illégale par le préfet en 1889⁷⁵⁶. Considérée comme subsidiaire, l'installation du local municipal dans l'école ne fait finalement que rencontrer une opposition ancienne. En 1855, le préfet d'Ille-et-Vilaine signifie au sous-préfet de Vitré qu'« *il y a des graves inconvénients à réunir les maisons d'école aux mairies et aux justices de paix*⁷⁵⁷. » En 1877, le desservant de Larré répond au préfet qui l'interroge sur l'installation d'un cabinet de mairie dans la maison d'école municipale, tenue par des religieuses : « *A cette question je ne puis m'empêcher de répondre que cette installation ne me paraît pas sans inconvénients, étant*

⁷⁵⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/22/13, Bécherel, mairie et justice de paix, 1851-1934, extrait du registre des délibérations municipales, 24 août 1884.

⁷⁵⁵ Arch. dép. du Finistère, 2/O/109, Bourg-Blanc, mairie-écoles, 1843-1912, extrait du registre des délibérations municipales, 25 mai 1885.

⁷⁵⁶ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/158/10, Plescop, mairie, 1888-1937, extrait du registre des délibérations municipales, 6 septembre 1896.

⁷⁵⁷ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/6/23, Argentré-du-Plessis, écoles, 1853-1920, lettre du préfet au sous-préfet de Vitré, 15 novembre 1855.

de l'avis de monsieur l'inspecteur des écoles, qui me disait il n'y a pas encore longtemps : beaucoup de nos maisons d'école sont perdues par les mairies⁷⁵⁸. » Lorsqu'elles existent, les tensions entre le maire et l'instituteur ne font que rendre la cohabitation plus contraignante encore.

Le cas de l'instituteur communal de Saint-Didier est caractéristique. Récemment évincé de son poste de secrétaire de mairie, celui-ci est en conflit ouvert avec le maire de cette commune d'à peine 800 habitants, acquis à l'opposition réactionnaire⁷⁵⁹. Dans l'étroit vestibule de la petite maison commune construite sous le Second Empire, la porte de la cuisine du maître donne directement sur celle de la mairie. En raison du mauvais tirage de la cheminée, l'instituteur est obligé de maintenir sa porte ouverte, permettant ainsi à ceux qui entrent pour se rendre au secrétariat d'apercevoir tout ce qui s'y passe. L'instituteur s'en indigne : *« Si celui-ci, par hasard, mange de la viande le vendredi ou un autre jour défendu par notre très sainte mère l'Église, tout de suite, de cette façon, les gens le savent, et il devient un mécréant de la pire espèce, ce qui est, à mon avis, intolérable. L'instituteur n'est nullement chez lui, et c'est abominable d'être obligé de subir continuellement la présence d'espions, lorsqu'il serait si facile de boucher la porte actuelle de la mairie et d'en pratiquer une autre sur la cour⁷⁶⁰. »* Le cas de l'instituteur de Saint-Didier n'est pas isolé. Ailleurs, on reconnaît volontiers *« qu'il est très fâcheux qu'il existe des portes de communication entre le logement et la mairie [...] cette disposition est essentiellement vicieuse et peut avoir des conséquences déplorables quand l'instituteur n'est pas secrétaire de mairie et surtout quand ses relations avec le maire et le secrétaire sont difficiles⁷⁶¹. »* Laëtitia Philippot a montré dans le Morbihan combien, dans un

⁷⁵⁸ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/108/8, Larré, mairie, 1876-1879, lettre du curé de Larré au préfet, 18 juin 1877.

⁷⁵⁹ D'après l'instituteur, le maire *« au lieu de faire les affaires de la mairie en jour, passe ses journées à espionner à droite et à gauche, pour le compte des curés et des noblaillons ; il est l'âme damnée de ces sales oiseaux qui maintiennent la commune sous leur domination absolue »*. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/265/21, maison d'école et mairie, 1857-1872, lettre de l'instituteur de Saint-Didier au sous-préfet, 7 juin 1903.

⁷⁶⁰ *Ibid.*

⁷⁶¹ Cité par L. Philippot, *La mairie rurale au XIX^e siècle, la maison commune dans les communautés urbaines du Morbihan de 1833 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Lorient, Université de Bretagne Sud, 2004, p. 155.

contexte exacerbé par les tensions politiques, certains instituteurs instrumentalisèrent ces inconvénients matériels contre des maires au républicanisme tiède⁷⁶².

Au-delà du caractère passionné que prend la question scolaire, le véritable problème soulevé par les instituteurs est la pérennité du couple mairie-école. Même si plus d'une fois l'administration hésite à réclamer des appropriations pour des édifices bien-antérieurs aux nouvelles directives, l'instruction spéciale du 18 janvier 1887 formule explicitement la stricte séparation des services scolaires et municipaux lorsqu'ils occupent un même bâtiment⁷⁶³. Inspecteurs primaires et comités d'instruction cantonale ne manquent donc pas d'exercer sur les municipalités récalcitrantes une pression permanente. De telle sorte qu'à la fin du XIX^e siècle, la condition matérielle des mairies rurales est particulièrement difficile. Ainsi, telle commune dispose de la cuisine de l'instituteur pour tenir les séances du conseil municipal, célébrer les mariages et enregistrer les actes de la vie civile⁷⁶⁴. Telle autre célèbre la noce dans la salle de classe, une fois les élèves sortis⁷⁶⁵. L'association de l'école et du service municipal a vécu. La meilleure solution pour l'administration municipale revient donc à s'extraire de l'enceinte scolaire et ce, définitivement.

*

Le député républicain Paul Bert, dans son rapport du 6 décembre 1879, considère que l'État a le devoir d'exiger des pères de famille qu'ils fassent donner à leurs enfants un minimum d'instruction. Ce minimum se résume à savoir lire et écrire, afin de rendre les futurs citoyens capables de s'exprimer par leur bulletin de vote. Cette éducation a aussi pour but d'élever la moralité publique⁷⁶⁶. En créant l'école obligatoire, laïque et gratuite, la Troisième République sursoit donc à l'incapacité de le faire des pères,

⁷⁶² *Ibid.*, p. 151 et suiv.

⁷⁶³ L'art. 4 est ainsi formulé : « [...] dans les communes où le même bâtiment contiendra l'école et la mairie, les deux services devront être complètement séparés ». C. Blondel, art. « Maison d'école », in F. Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, publié par l'Institut national de recherche pédagogique [<http://www.inrp.fr...id=3100>] (consulté le 10 janvier 2011).

⁷⁶⁴ Arch. dép. du Finistère, 2/O/2063, Trémaouézan, mairie, 1869-1932.

⁷⁶⁵ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/35/1, Les Champs-Géraux, mairie, 1937.

⁷⁶⁶ V. Antomarchi, *Politique et famille sous la Troisième République, 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 76.

paysans et ouvriers, même s'ils ont toujours le choix entre trois modes d'instruction : l'école publique, l'école libre ou à domicile. La mairie occupe une place déterminante. En effet, les parents ont l'obligation d'y inscrire leur enfant ; le registre d'appel pour chaque classe est tenu par l'instituteur, et une copie y est déposée tout les mois afin d'examiner les absences⁷⁶⁷. Dans ce cas, l'institution n'a qu'un rôle de police. Pis, lorsque les archives communales sont tenues par l'instituteur, qui fait en même temps office de secrétaire, le maire n'a qu'une responsabilité subsidiaire⁷⁶⁸. A bien des égards, la République de Ferry et de Gambetta est bien celle des instituteurs, non pas des maires. Elle leur a certes octroyé la liberté, celle de s'administrer elles-mêmes et de tirer la légitimité de leurs actes dans le suffrage universel. En 1907, Clemenceau ne manque pas de rappeler aux maires du Midi que « *ces droits nouveaux ont pour corrélation nécessaire de grands devoirs et de lourdes responsabilités [...]* »⁷⁶⁹. La Troisième République marque véritablement un tournant dans l'histoire municipale française, en ce que les maires font l'apprentissage de la démocratie locale.

VII.2 La République au village

Le XIX^e siècle breton est marqué à la fois par une forte pression démographique et une densité de population inégalement répartie sur le territoire. En 1881, sur les 627 585 habitants que compte le département des Côtes-du-Nord, à peine 11 % vivent dans une agglomération de plus de 1000 habitants⁷⁷⁰ ; dans l'arrondissement de Dinan, 54 % des communes n'atteignent pas le millier de population. L'habitat y est si dispersé que la population éparsée représente, dans les communes rurales, le triple ou le quadruple de la population du bourg⁷⁷¹. Cette géographie de l'éparpillement conditionne fortement la vie paysanne qui, lorsqu'elle est sollicitée, ne s'exprime que par la

⁷⁶⁷ Il est néanmoins reconnu que dans certaines familles pauvres, il est nécessaire d'avoir recours au travail des enfants ; pendant la période des travaux des champs, les enfants peuvent être dispensés d'une des deux classes de la journée. *Ibid*, p. 76-77.

⁷⁶⁸ J. et M. Ozouf, *La République des instituteurs*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 376-378.

⁷⁶⁹ Cité par A. Chandernagor, *Les maires en France, XIX^e-XX^e siècle. Histoire et sociologie d'une fonction*, Paris, Fayard, 1993, p. 209.

⁷⁷⁰ D'après le recueil des actes administratifs de la préfecture, dénombrement de la population, 1862-1954. Arch. dép. des Côtes-d'Armor, US/310/C/1.

⁷⁷¹ Y. Brékilien, *La vie quotidienne des paysans en Bretagne au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1966, p. 15.

fréquentation de l'église, des cabarets et du marché. Le monde rural n'est cependant pas complètement isolé : le flux continu des affaires, des nouvelles et des échanges de toute espèce qui émane du chef-lieu de canton constitue un premier contact avec l'univers de la ville. L'hôtel de ville répond donc à l'amplitude de la vie administrative, économique et sociale d'un canton ; son architecture traduit une esthétique du bien public (1). A l'échelon inférieur, le chef-lieu de commune, la question de la rationalisation des services administratifs s'efface au profit de la séparation de l'école et de la mairie. La réflexion des élus et des architectes conduit, à terme, à l'émergence de modèles d'équipements originaux (2). En outre, si dans la tradition vernaculaire justement rappelée par Maurice Agulhon⁷⁷², la mairie se place idéalement entre l'église et le château, comme à l'interstice des partis, la mise en concurrence de l'espace public aboutit à une remise en cause du principe de centralité et engendre une perception différente du pouvoir local (3).

VII.2.1 Rationnaliser les services

En publiant entre 1870 et 1880 son *Architecture communale*, Félix Narjoux (1836-1891), alors architecte de la ville de Paris, souhaite donner un cadre d'application à la leçon de Viollet-le-Duc (1814-1879). Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'auteur lui a demandé de préfacier l'ouvrage. En y dénonçant un système centralisateur inauguré au XVII^e siècle, à l'origine, d'après l'architecte, de la destruction des écoles provinciales⁷⁷³, Viollet-le-Duc donne plus de relief à la sélection d'édifices choisis par Narjoux dans toute la France. Cette reconnaissance du travail des architectes locaux va à l'encontre d'une diffusion des modèles parisiens : elle éprouve l'idée d'une architecture extensible, convertible en autant de versions qu'il existe de divisions administratives et qui sont fonction de la population. L'auteur pose notamment la question de la distribution des services administratifs et de la juste proportion que doivent prendre les édifices.

⁷⁷² M. Agulhon, « La Mairie. Liberté, Égalité, Fraternité », in P. Nora dir., *Les Lieux de Mémoire*, t. 1, La République, Paris, Gallimard, 1984, p. 181.

⁷⁷³ F. Narjoux, *Architecture communale*, vol. 1-2, Hôtels de ville, mairies, maisons d'école, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série, préf. de Viollet-le-Duc, Paris, V^{ve} A. Morel., 1870, p. 3.

Narjoux distingue trois classes de communes. D'abord, la commune chef-lieu de canton, qui parce qu'elle cumule les activités administratives, judiciaires et marchandes, doit disposer d'une maison commune comprenant une salle de justice de paix avec ses dépendances, une salle du conseil municipal, les services administratifs et une école distincte pour les deux sexes. Vient ensuite la commune dont la population dépasse 500 habitants : sa mairie s'articule entre une salle du conseil municipal et une école distincte pour les deux sexes. Enfin, la commune dont la population n'atteint pas 500 habitants ne nécessite qu'un service administratif réduit à une salle municipale, assimilée à une école mixte commune aux enfants des deux sexes. Pour chaque catégorie, l'auteur propose encore neuf combinaisons différentes, toutes tirées de projets effectivement réalisés. Ainsi figure en bonne place la mairie-école et justice de paix de Bain-de-Bretagne, en Ille-et-Vilaine (annexe 19).

Œuvre de l'architecte nantais Joseph-Fleury Chenantais (1809-1868), le complexe municipal achevé en 1866 reprend la topologie du plan en « T », mais avec plus d'ampleur. La « mairie » proprement dite, ouverte sur la rue par trois larges baies en plein cintre, comprend au rez-de-chaussée un vestibule dont les larges dimensions témoignent de l'affluence du public les jours d'adjudication et d'audience, la salle des ventes et le prétoire de la justice de paix étant placés à chacune des extrémités. Ce dernier est complété de trois pièces, en face desquelles l'architecte a installé le service télégraphique. Un escalier de service sert à l'usage exclusif du secrétaire logé au premier étage. Cette disposition « *supprime [...] l'inconvénient, trop souvent reconnu dans les édifices publics, de voir les mêmes passages, les mêmes escaliers consacrés à la fois aux services administratifs et aux usages domestiques*⁷⁷⁴ ». Dans l'axe du vestibule se trouve l'escalier principal « *dans une position importante et en vue* », qui conduit à la salle du conseil municipal, exprimée en façade par les trois baies rectangulaires du premier étage. La qualité des matériaux employés et l'esthétique noble qui s'en dégage font écho à cette rationalisation de la distribution. La façade sur rue est en pierre de Crazannes, tandis que les soubassements sont en granit ; les charpentes sont en chêne et en sapin rouge de Prusse, les menuiseries en chêne de Hollande ; les couvertures sont en ardoises

⁷⁷⁴ *Ibid.*, p. 18.

d'Angers, et les verres proviennent « *des meilleures fabriques de France* »⁷⁷⁵. L'architecte a fait l'économie d'une ornementation frivole, à l'exception seulement des chapiteaux des baies du rez-de-chaussée, finement sculptés de feuilles d'acanthes. Au sommet de l'édifice, il a encore placé un petit campanile frappé des armes du pays de Rennes, et destiné au service scolaire, relégué sur la façade postérieure.

La rationalisation de l'espace destiné au public et aux bureaux intéresse particulièrement Narjoux. Même si la salle du conseil municipal occupe une place centrale dans l'enceinte de l'édifice, elle ne fait pas l'objet d'un développement particulier. L'importance donnée au volume du bâtiment correspond avant tout à la sectorisation de chaque aspect de la vie administrative locale. Au demeurant, celle-ci ne cesse de prendre de l'ampleur à mesure que l'État s'associe à l'aménagement du territoire et développe une bureaucratie technocratique⁷⁷⁶. La gestion des affaires municipales se complique encore lorsque le chemin de fer arrive en ville, qu'une nouvelle route de grande communication transforme la voirie ancienne et que, subséquemment, la population augmente. Les chefs-lieux de canton, tout en gardant des liens étroits avec l'économie et la société rurales, jouent un rôle important dans le développement local. Ils constituent, pour le rural qui se rend aux foires, pour le bourgeois attiré par les affaires, pour le notable occupé à la politique, un premier contact avec l'univers de la ville⁷⁷⁷. Même si les édiles manifestent le désir d'affirmer le rôle stratégique du chef-lieu de canton au moyen d'une architecture expressive, ils doivent d'abord veiller à y loger convenablement les divers services administratifs : justice de paix, police municipale, compagnie de sapeurs, bureau des poids et mesures, poste, etc. D'autant qu'au centre de gestion des affaires municipales proprement dit, on y adjoint

⁷⁷⁵ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/12/12, Bain-de-Bretagne, écoles, 1846, 1861-1877, 1900, clauses et conditions particulières acceptées par le sieur René Legrand, adjudicataire des travaux, 19 juillet 1859.

⁷⁷⁶ M. Pinet dir., M. Chabin, J.-N. Lallement, R. Bidouze, S. Salon, *Histoire de la fonction publique en France*, t. 3. XIX^e-XX^e siècles, Paris, Nouvelle Librairie de France / G.-V. Labat, 1993, p. 261 et suiv.

⁷⁷⁷ En 1869, le conseil municipal de Pipriac approuve ainsi le projet de mairie, école et justice de paix de l'architecte Chenantais, car il y a « *un véritable intérêt pour le présent et surtout pour l'avenir, <la commune> se trouvant dépourvue de bâtiment d'un aspect grandiose et digne d'un chef-lieu de canton* ». Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/221/21, Pipriac, maison d'école des garçons, 1856-1906.

volontiers salles de réunions, secrétariat, bibliothèque, local à pompes ou violon municipal⁷⁷⁸.

Les fonctions tertiaires inhérentes à l'aspect dynamique et attractif des villes établissent ainsi une hiérarchie des constructions correspondant à la variété et à l'importance des services dispensés. Dans les communes où l'on compte un nombre important de marchés et de foires⁷⁷⁹, l'accent est mis sur la vocation commerciale de l'édifice : la typologie de la mairie-halle, déjà fréquente sous la monarchie de Juillet, connaît encore un certain succès à Piré-sur-Seiche et à Plélan-le-Grand (1871), à Liffré et à Lesneven (1889), à Pleurtuit (1901) et à Cléguérec (1913, non-exécuté) (ill. 70-72). Le plus fréquemment cependant, c'est l'association de l'école et de la mairie qui prédomine. Dans ce cas, on ne parle même plus de mairie, mais de complexe administratif et de groupe scolaire. Le corps principal, massif et coiffé d'un lanternon, est appuyé par des pavillons latéraux dans lesquels sont logés la justice de paix et les remises (Saint-Nicolas-du-Pélem, 1883 ; Retiers, 1887 ; Saint-Aubin-d'Aubigné, 1888) (ill. 73 ; annexe 20). Les classes, placées postérieurement, sont séparées du bâtiment administratif et du logement de l'instituteur par la cour de récréation. Dans les simples chefs-lieux de commune, lorsque la municipalité partage le bâtiment principal avec le logement de l'instituteur, les classes positionnées latéralement participent à monumentaliser l'institution publique (Le Faou, 1884 ; Bourgbarré, 1885 ; Saint-Germain-du-Pinel, 1906) (ill. 74).

La grande homogénéité de ce corpus plaide en faveur d'un consensus qui s'exprime, en dépit de la question du style et du répertoire individuel des architectes, dans une forme d'intégration à une culture régionale, et dont le milieu rural est le support⁷⁸⁰. Certes, la rigueur de la réglementation scolaire et l'industrialisation des

⁷⁷⁸ En 1860, la municipalité de Saint-Malo explique qu'elle doit fournir « *des bureaux pour ces administrations, des appartements pour ces fonctionnaires, des entrepôts pour le commerce, des classes convenables pour les cours publics, pour les collèges et les écoles de divers degrés, des logements pour les troupes, des magasins, halles, marchés, théâtres, lieux de réunion pour la population fixe et flottante.* » *Projet d'agrandissement de la ville de Saint-Malo. Délibération du conseil municipal...*, Saint-Malo, E. Hamel imprimeur, 1860, p.18-19.

⁷⁷⁹ En 1861, il existe 199 marchés et 216 foires en Bretagne, pour 54 villes d'au moins 2000 habitants. J. Merriman, *French cities in the nineteenth Century*, New York, Holmes & Meier Publishers, 1985, p. 103.

⁷⁸⁰ H. Guéné, F. Loyer, *L'Église, l'État et les architectes, Rennes, 1870-1940*, Paris, Norma, 1995, p. 139.

techniques du bâtiment introduit des normes différentes de la construction artisanale. L'emploi de la brique vernissée et du ciment Portland, l'importation des bois de charpente ou l'exclusivité des ardoises d'Angers dans l'Ouest, participent à donner aux édifices publics tous les caractères de la solidité et de l'hygiène. Pour autant, l'école ou la mairie ne cherchent pas à s'imposer. La diversité des typologies et des ornements est plus une manière d'exprimer l'importance idéologique des édifices que de supplanter le symbole du village qu'est l'église ou la maison du notable. Le cas des très petites communautés rurales offre en la matière une adaptation originale aux exigences du temps et confirme la prédominance de l'utile sur le style, sans contrevenir au beau.

VII.2.2 Une esthétique du bien public

Dans sa classification de 1870, Félix Narjoux prend en compte les très petites communes qui, présentant des ressources limitées en dépit des subsides de l'État, ne peuvent se permettre des dépenses coûteuses en matière d'équipement. Leurs besoins administratifs sont d'ailleurs limités : la mairie, installée au premier étage du bâtiment scolaire, ne consiste qu'en une simple pièce rectangulaire, parfois complétée d'un réduit faisant office de cabinet d'archives. Ce que propose l'auteur ne revient, finalement, qu'à une séparation nette des services comme le préconisaient déjà les instituteurs du Second Empire. Du reste, ni les publications successives de Narjoux (1873, 1876) ni celles de Pompée (1871, 1873), de Labrouste (1873) et, plus tard, de Chabanier (1900) ne diffèrent sur la place et la forme à donner aux salles de mairie rurale⁷⁸¹ (pl. 4).

Pourtant, les architectes locaux se risquent, avec plus ou moins de succès, à opérer une meilleure séparation entre l'école et la mairie. L'une des solutions adoptées vise ni plus ni moins à les dissocier. Ils expérimentent ainsi les petits pavillons à rez-de-chaussée unique, placés sur les pignons latéraux du corps principal de bâtiment, réservé au logement de l'instituteur. La mairie ne consiste qu'en une pièce unique, avec entrée

⁷⁸¹ F. Narjoux, *Construction et installation des écoles primaires*, Paris, V^e A. Morel, 1873 et du même auteur, *Les écoles publiques en France et en Angleterre, construction et installation*, Paris, in-8, 1876 ; C. Pompée, *Plans et modèles pour la construction de maisons d'écoles et de mairies*, Paris, P. Dupont, 1^{ère}-2^e séries, 1871-1873 ; H. Labrouste et al., *Recueil des principaux types de bâtiments scolaires, mairies, mairies avec écoles, annexes, écoles isolées, groupes scolaires*, Paris, A. Levy, 1873 ; A. Chabanier, *Petits édifices communaux*, Dourdan, E. Thézard fils éditeurs, 1900.

sur rue et fenêtre sur cour. Cette disposition présente l'intérêt d'isoler la salle du conseil municipal et les nuisances qui en émanent, mais elle n'en reçoit pas pour autant l'assentiment des conseils locaux des Bâtiments civils. En 1857, lors de l'examen en séance du projet de mairie-école de garçons du Pertre, celui d'Ille-et-Vilaine juge ainsi que : « [...] *les deux petits bâtiments latéraux offrent une disposition fâcheuse quand ils sont accolés à un bâtiment public, ils rappellent immédiatement les dépendances de l'habitation particulière. Le bâtiment de la mairie, quelque modeste que soit sa construction, peut avoir et doit avoir un caractère qui lui soit propre et qui le distingue des maisons environnantes*⁷⁸². » Un peu plus tard, au Sel-de-Bretagne, il réaffirme que « *ces petites constructions sont bien présentées sur le dessin, mais en exécution elles tendront à amoindrir l'aspect général* »⁷⁸³. Le conseil local réproouve le peu de convenance qui émane de cette disposition, car elle associe la mairie aux celliers, bûchers et autres remises des corps de fermes⁷⁸⁴.

L'exiguïté de ces réduits pose également le problème de leur inadéquation avec l'ampleur des tâches administratives dévolues au conseil municipal : « *Est-ce dans un espace de 4,40 mètres sur 2,90 mètres, écrit un ingénieur des Ponts et Chaussées en 1874, que tout le service de l'administration municipale d'une commune de 1294 habitants, salle pour les délibérations du conseil municipal et pour les mariages, archives, cadastre etc. pourra être concentré ?*⁷⁸⁵ » Le répertoire typologique n'en est que plus restreint pour des architectes accoutumés aux réglementations des constructions scolaires, de telle façon que la distraction du service municipal de l'école se fait lentement. Dans le Finistère, le pavillon de mairie de Locmaria-Berrien (ill. 76) a été construit en même temps que l'école, du côté opposé de la route, probablement vers 1890. Hyacinthe Guérin (1846-inc.), dans les Côtes-du-Nord, fait encore de même en 1904 à Quemper-Guézennec (annexe 22). La proximité de l'école est d'autant plus justifiée qu'« *il est*

⁷⁸² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/218/27, Le Pertre, école, 1838-1902, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 4 novembre 1857.

⁷⁸³ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/6, conseil local des Bâtiments civils, 1859-1864, séance n° 187, 1862.

⁷⁸⁴ Par exemple, en 1874, l'architecte morlaisien Édouard Puyo propose de construire contre chacun des pignons de la mairie-maison d'école de Plouigneau, dans le Finistère, « [...] *le dépôt des pompes et un magasin d'outils et d'armes.* » On a trouvé, à plusieurs reprises, des installations de ce type qui seront aménagées plus tard en salle de mairie. La similitude n'est donc pas seulement esthétique : elle est aussi d'usage. Arch. dép. du Finistère, 2/O/1373, mairie et école, 1832-1931.

⁷⁸⁵ Arch. dép. du Finistère, 2/O/968, Mahalon, mairie et écoles, 1834-1917, avis de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de l'arrondissement de Quimper sur le projet de mairie et école mixte, 20 mai 1874.

*commode que la mairie soit rapprochée du logement des instituteurs, l'un de ceux-ci étant presque toujours chargé du secrétariat. Ce petit bâtiment sera donc placé symétriquement à la maison d'habitation, à l'extrémité est de la façade »*⁷⁸⁶. En 1911, à Carnoët, la mairie est construite sur une portion de la cour de l'école, du côté opposé aux classes ; aucune ouverture ne donne sur la cour, de façon à ce que le service municipal ne puisse distraire les élèves⁷⁸⁷.

En Ille-et-Vilaine, Jean-Marie Laloy (1851-1927), architecte du département depuis 1884, est plus réfractaire à ce type de séparation. Il n'introduit pas de véritable rupture entre l'école et la mairie, mais en jouant sur les masses et les toitures, il réussit le pari d'une dissociation efficace. A Landujan, en 1892, il conçoit un bâtiment qui s'assimile à la production courante des années 1880 (ill. 79) : un gros pavillon oblong, avec pignon découvert en façade, relié à l'école par le préau et les classes⁷⁸⁸. Bontemps, pour Goudelin en 1883, avait fait de même, mais en donnant à son bâtiment l'aspect d'une chapelle néo-gothique⁷⁸⁹ (ill. 81). A la mairie-école de filles d'Andouillé-Neuville (ill. 80), construite en 1903, Laloy intègre la salle de mairie au logement de l'instituteur, mais il articule les volumes de la classe, de la mairie et du logement de façon à ce que les services soient clairement dissociés. En 1912, à Betton, il place le petit pavillon de mairie à l'extrémité des salles des classes⁷⁹⁰. En l'occurrence, le choix des architectes est tributaire des ressources municipales et de la possibilité des communes à disposer, en dehors de l'enceinte scolaire, d'un emplacement libre et bien exposé.

En 1892 par exemple, le conseil municipal de Montours profite du concours de la fabrique paroissiale, qui lui cède à titre gratuit la jouissance d'un terrain voisin du presbytère, près de l'église, pour construire un local. L'architecte-voyer cantonal Armand Audroing réalise une petite construction à rez-de-chaussée sur cave qui s'insère harmonieusement dans le contexte architectural du bourg (ill. 82). L'appareillage est en

⁷⁸⁶ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/256/2, Quemper-Guézennec, mairie, 1830-1933, rapport explicatif de l'architecte, 12 juin 1881.

⁷⁸⁷ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/31/2, Carnoët, mairie, 1911-1931, lettre de l'inspecteur d'académie au préfet des Côtes-du-Nord, 28 mars 1911.

⁷⁸⁸ H. Guéné, F. Loyer, *op. cit.*, p. 124.

⁷⁸⁹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/65/1, Goudelin, écoles, mairie, 1855-1939.

⁷⁹⁰ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/24/11, Betton, mairie, 1874-1924.

moellon du pays ; les chaînages, bandeaux, linteaux et seuils en granit de Louvigné ; la tête de cheminée est en brique. Une inscription gravée précise, au-dessus de la porte centrale, la vocation de l'édifice et sa date de construction, 1897. Le tout est sommé d'une petite lucarne qui éclaire les combles. Pour 4000 francs, cette commune de 1460 habitants dispose d'une salle de mairie, d'un secrétariat et d'un cabinet d'archives. La cave, reconnue inutile, est même louée pour 20 francs⁷⁹¹. La formule inspire encore, bien des années plus tard, la commune voisine de la Selle-en-Coglès puisqu'elle reproduit, à peu de chose près, l'implantation, la distribution et l'esthétique sobre de cette mairie (ill. 83).

Ces petits équipements ruraux ne se distinguent guère, au demeurant, de l'architecture domestique, que se soit par leur disposition ou les matériaux employés⁷⁹². En 1863, Jules Bourdais (1835-1915), qui construit plus tard le premier palais du Trocadéro (1876-1878), mais qui n'est alors que simple architecte d'arrondissement, propose pour la sous-préfecture de Morlaix une loge de concierge dont se serait fort bien accommodé une mairie⁷⁹³ (ill. 84). En 1914, le pavillon municipal de Langueux (ill. 85), qui ne représente que 10 % du coût total de construction du complexe scolaire, est élevé séparément des classes et donne directement sur la rue. L'architecte, Victor Leguen, donne sens au bâtiment non par la forme, qui ne se distingue pas vraiment du pavillon d'habitation du maître d'école, mais par le jeu des matériaux : l'association de la pierre de taille des carrières de Saint-Brieuc avec la brique locale donne du caractère aux façades de moellon ordinaire. La toiture, un comble transversal à demi-croupe formant pignon sur la façade, parachève ce contraste saisissant avec la masse de l'église qui se trouve à proximité⁷⁹⁴. Dans le Finistère, Eugène Guiomar exécute de la même façon la mairie de Brennilis (ill. 86). Travaillant essentiellement sur la polychromie des matériaux, il associe le granit et la brique à la maçonnerie de moellon du pays pour

⁷⁹¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/192/11, Montours, mairie, 1891-1909.

⁷⁹² En 1875, Viollet-le-Duc publie, en collaboration avec Félix Narjoux, un recueil d'*Habitations modernes*, dans lequel il recense plusieurs exemples d'architecture domestique : maison de jardinier à Clagny-Versailles, maison de paysan à Colpo. Les constructions, élevées en moellons et en bois, ont été conçues « dans les limites de la plus stricte économie ». E. Viollet-le-Duc, *Habitations modernes*, Paris, V^{ve} A. Morel, 1875, réimp. Liège, P. Mardaga, 1979, t. 1, pl. 26.

⁷⁹³ Arch. dép. du Finistère, 122/J/11, Morlaix, sous-préfecture. Jules Bourdais est au service du Finistère de 1860 à 1866 ; on lui confie également la réalisation de plusieurs églises et écoles dans le département.

⁷⁹⁴ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/106/1, Langueux, écoles, mairie, 1857-1936.

atténuer la monotonie des façades. Un fronton, frappé en creux du monogramme « MAIRIE », vient discrètement briser la surface lisse des combles⁷⁹⁵.

En dépit du fait que la production de ce type d'édifice n'ait pas été linéaire, étant l'objet d'architectes, de techniciens, d'ingénieurs ou même de simples entrepreneurs, il ressort de l'homogénéité des constructions une sorte de consensus autour de la forme et du caractère que doit prendre l'équipement municipal rural. Si les revues d'architecture ont pu entretenir une forme de trame typologique, déclinée suivant l'importance et les moyens des communes, le modèle, en tant que tel, existe depuis longtemps. Du point de vue esthétique, les caractères d'humilité et de fonctionnalité présidant à l'élaboration des écoles de la République, sont transposés avec succès aux petits équipements municipaux. De telle sorte que, comme l'a fait remarquer François Loyer à propos de l'œuvre de Jean-Marie Laloy : « *Ce travail sur la silhouette, sur les articulations de volumes et sur la polychromie du matériau nous rapprocherait des tendances de l'architecture domestique américaine plutôt que du balnéaire français*⁷⁹⁶. » Encore que l'architecture, prise pour elle-même, ne suffit pas à définir les critères sémiotiques propres à cette formulation originale de l'émancipation municipale. Elle s'inscrit d'abord dans un contexte, géographique et symbolique, qui détermine la perception du pouvoir local dans l'espace reclus du bourg de campagne.

VII.2.3 La centralité en question

Dans un univers souvent présenté comme immuable au XIX^e siècle, il convient de prendre en compte les changements qui, progressivement, ont bouleversé le paysage rural breton. Le développement de la voirie vicinale, corolaire indispensable à l'amélioration de la productivité agricole, attire particulièrement l'attention. La loi du 21 mai 1836 impose aux communes l'entretien obligatoire des chemins par des prestations ou des centimes spéciaux, tandis que les chemins de grande communication sont subventionnés sur les fonds départementaux. Bien que le Second Empire poursuive cet

⁷⁹⁵ Arch. dép. du Finistère, 2/O/128, Brennilis, mairie, 1889-1924.

⁷⁹⁶ F. Loyer, *Histoire de l'architecture française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès / Caisse nationale des monuments historiques et des sites / Éditions du patrimoine, 1999, p. 127.

effort en augmentant la part contributive de l'État⁷⁹⁷, le développement des réseaux vicinaux varie encore d'un département à l'autre : en 1896, le Finistère compte un linéaire de 446 kilomètres, alors que celui des Côtes-du-Nord s'élève à 1480⁷⁹⁸ ! Il n'est donc pas surprenant de constater qu'à la fin du XIX^e siècle, l'un compte plus de 20 % de landes que l'autre⁷⁹⁹. Les deux éléments sont liés : « *La lenteur des défrichements, précise Henri Sée, s'explique par le peu de capitaux dont disposent les cultivateurs, par le défaut d'amendements calcaires et aussi par le mauvais état des voies de communication, qui ne se sont améliorées que dans la seconde moitié du XIX^e siècle*⁸⁰⁰. » La densification du réseau vicinal contribue à réduire la dispersion de l'habitat, en construisant un réseau en étoile à partir des bourgs.

Le percement des chemins de grande communication concoure particulièrement à modifier la morphologie des bourgs. Des remembrements, voire le contournement des noyaux urbains anciens imposent une nouvelle répartition de la population. A ce sujet, Pierre Flatrès ne manque pas de relever : « *Pour les gens qui circulent sur la grand'route, le bourg est un obstacle et un danger. Mais pour les gens qui veulent bâtir au bourg ou près du bourg, la grand'route est un attrait. De ceci résultent des développements contradictoires*⁸⁰¹. » Si le bourg rural, parfois qualifié par le mot d'emprunt français « bourgadenn » en pays bas-breton, conserve ses fonctions administratives et religieuses qui le distinguent du hameau, ce sont les activités économiques qui affectent le plus leur plan, multipliant les places régulières aux accès faciles. Le développement des bourgs se faisant d'abord par la construction de nouvelles maisons le long des chemins et des routes aboutissant à l'église, on assiste à une hiérarchisation de l'espace qui distingue le vieux centre de la périphérie récente.

⁷⁹⁷ Patrick Delon cite à propos une brochure de 1858 éditée à l'occasion du passage de Napoléon III à Saint-Malo : « *Sa politique campagnarde avec les routes, les chemins de fer et les halles est celle d'un grand prince soucieux du bien être général [...]. C'est ainsi qu'avec des routes et des chemins de fer il va rendre aux producteurs la facilité d'échanges ; avant lui un tiers des campagnes ne vivait qu'en vase clos avec des relations réduites à la demi-lieue.* » Cite par P. Delon, « Une visite impériale à Saint-Malo (18 août 1858) », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1976, p. 202-203.

⁷⁹⁸ A. Lozac'h, *Sur les routes de Bretagne. Histoire d'un réseau routier : les Côtes d'Armor, Spézet, Coop Breizh*, 1999, p. 222.

⁷⁹⁹ J. Cornette, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t. 2. Des Lumières au XXI^e siècle, Paris, Le Seuil, 2005, p. 241.

⁸⁰⁰ H. Sée, « Landes, biens communaux et défrichements en Haute-Bretagne dans la première moitié du XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 7/1^{ère} partie, 1926, p. 179-205.

⁸⁰¹ P. Flatrès, « Quelques points de géographie des bourgs-bretons », *Norwis*, vol. 26, n° 26, 1960, p. 185.

Alors que le foyer principal se caractérise par l'entassement capricieux des habitations autour de l'église paroissiale, desquelles émergent quelques maisons anciennes : le presbytère, la demeure du notaire, les « faubourgs » se distinguent par l'élargissement des voies, l'aisance des maisons et la régularité des places. Ces dernières, différentes des simples élargissements de rues nés du remembrement des parcelles ou du déplacement de l'ancien cimetière, sont spacieuses, aérées, parfois démesurées : ce sont les champs de foires plantés de tilleuls, espaces d'échanges privilégiés et signes de la vitalité du commerce local (ill. 87). Or, à l'échelle des bourgs chefs-lieux de canton, l'étude du lieu d'implantation de l'institution municipale au XIX^e siècle révèle, malgré quelques variations, la préférence des édiles pour ces lieux spécifiques. Dans le Finistère, sept municipalités sur dix s'installent prioritairement sur une place publique ; en Ille-et-Vilaine, le rapport est de cinq sur dix. Surtout, moins de trois mairies sur dix se trouvent dans l'environnement immédiat de l'église paroissiale⁸⁰². Par place publique, on entend donc bien celle destinée au marché. D'ailleurs, dans chaque département, moins de deux mairies sur dix se trouvent être sur des voies secondaires de circulation. Si le Finistère privilégie la place du marché, l'Ille-et-Vilaine ne boude pas le chemin de grande communication : dans quatre cas sur dix, la mairie s'y trouve, entourée de constructions récentes.

Cette mise en concurrence des espaces fonctionnels participe à redéfinir le principe de centralité. Bien que l'organisation structurelle des lieux de pouvoir influence directement les formes de l'architecture, leur positionnement vis-à-vis de la topographie existante ne participe pas moins à conditionner la perception même de l'autorité publique. En effet, il est « impossible d'ignorer le rôle des formes urbaines sur la formation mentale des individus et des groupes »⁸⁰³. La population confère de l'importance à sa mairie en organisant sa centralité : « Le spectacle urbain propose au spectateur d'observer que la mairie est au cœur de la ville, alors que c'est le centre de la ville qui se trouve défini pour référence à la mairie⁸⁰⁴. » Mais cette imputation du signifié sur le signifiant ou, si

⁸⁰² On a obtenu ce ratio en croisant les sources d'archives, les relevés topographiques exécutés sur place entre 2008 et 2009 et en ne retenant que les mairies effectivement construites entre 1800 et 1914.

⁸⁰³ J. Labasse, *Planification et aménagement urbains*, Cours de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1974-1975, p. 37.

⁸⁰⁴ C. Le Bart, *L'imputation au maire du développement économique local : l'exemple de trois villes moyennes de l'ouest intérieur*, thèse de doctorat de Science politique, Université Rennes 1, février 1989, p. 324.

l'on préfère, du repérage de l'autorité (fonction explicite de la centralité) sur l'organisation (fonction implicite de la centralité) est largement tributaire de la construction mentale des espaces de sociabilité. Si l'on excepte les contraintes foncières (achat du terrain) ou réglementaires (dans le cas des écoles), et les conflits entre l'Église et l'État quant à l'occupation de l'espace public, le choix d'une municipalité d'implanter une mairie près d'une église ou d'une halle peut se justifier par la perception que la population en a comme signes tangibles d'appartenance à une communauté.

Le processus de politisation des mairies rurales engagé sous le Second Empire prend ainsi une tendance différente sous la Troisième République. La rupture avec la conception médiévale de la ville, déjà effective dans les grandes cités bretonnes du XVIII^e siècle, n'est consommée que sur le tard par une ruralité qui s'ouvre à la modernité : « *La ville, rappelle André Mussat, ne s'ordonne plus autour de l'église, édifice fondamental qui symbolisait et réunissait la communauté, mais autour de monuments civils, qui n'ont plus cette polyvalence et dont le choix à lui seul est donc une définition*⁸⁰⁵. » Pour les Républicains, ce glissement s'opère depuis le cabaret. Patrick Pierre a en effet largement démontré l'enjeu politique qui entoure les débits de boissons au temps des régimes autoritaires⁸⁰⁶. Certes, on ne peut nier la puissance suggestive qui se dégage des mairies neuves construites à l'emplacement d'anciens édifices du culte, comme à Janzé en 1889 et Plancoët en 1899, ou d'anciens châteaux, comme à Lesneven en 1888. Mais plutôt que de s'inscrire dans une sphère de rivalités entre « bleus » et « blancs », l'équipement municipal recouvre une dimension structurante qui contribue à « affermir » une communauté. En 1872, à Saint-Nicolas-du-Tertre, petite commune de 600 habitants, la construction de la mairie-école permet de donner à ce hameau les caractères d'un chef-lieu de commune⁸⁰⁷. En 1875, à Pont-Mélvez, l'implantation d'une mairie-école sur la

⁸⁰⁵ A. Mussat, *Arts et Cultures de Bretagne, un millénaire*, Paris, Berger-Levrault, 1979, p. 307.

⁸⁰⁶ Ce dernier précise : « *Si les autorités accordent autant d'importance au contrôle des cabarets au point d'en faire une rubrique particulière dans les rapports annuels des préfets, c'est bien parce que c'est le véritable centre de la vie politique villageoise [...].* » P. Pierre, *Les Bretons et la République, la construction de l'identité bretonne sous la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 85-88.

⁸⁰⁷ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/230/7, Saint-Nicolas-du-Tertre, projet de construction d'une église, d'une mairie et d'une maison d'école, 1871-1876.

route départementale n° 9 de Carhaix à Guingamp fixe définitivement le projet du nouveau bourg⁸⁰⁸ (ill. 88).

Du point de vue de l'agencement des centres urbains, même rudimentaires, l'évolution est tangible. Au même titre que l'église paroissiale et la maison commune, la mairie contribue à organiser l'espace public. Elle participe pleinement d'une construction identitaire qui différencie le simple hameau du chef-lieu communal. Sous le Second Empire, la ville-modèle de Colpo initie déjà cette structuration de l'espace (ill. 56) : la mairie, couplée à l'école des garçons, est perçue comme l'auxiliaire du pouvoir ; avec l'église et l'école des filles, elle forme le trio structurant d'une trame orientée vers la fontaine centrale, ornée du buste de l'empereur⁸⁰⁹. La Troisième République ne bouleverse pas cette ordonnance. Néanmoins, avec l'émancipation du pouvoir local et l'accroissement des charges qui incombent au maire, la mairie prend autant d'importance que n'importe quel autre équipement public. Dans un contexte d'opposition politique et religieuse sous-jacente, l'émergence d'une identité communale, autre que paroissiale, contribue de fait à aviver les tensions. Car faut-il encore le rappeler : la loi sur l'organisation municipale du 5 avril 1884 charge le maire, « *sous le contrôle du conseil municipal et la surveillance de l'administration supérieure, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits [...]* »⁸¹⁰. Ce qui implique que la construction d'une mairie, aussi modeste soit-elle, sera toujours considérée à l'aune des autres chantiers publics et de l'engagement politique, authentique ou seulement présumé, du premier magistrat de la commune.

*

⁸⁰⁸ Le choix ne se sera pas fait sans difficultés, puisque partisans et adversaires du transfert de bourg à Bellevue se seront opposés pendant près de vingt-cinq ans. Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/249/1, Pont-Mélvez, contentieux, 1811-1924.

⁸⁰⁹ On remarquera l'analogie avec la fondation voisine de Napoléonville-Pontivy. Arch. dép. du Morbihan, 2/O/42/6, Colpo, maison commune, 1866-1947.

⁸¹⁰ Bulletin des lois..., *op. cit.*, art. 90, p. 387.

« *Le village, écrit Gaston Roupnel, est un petit monde complet... Isolé par la solitude de sa campagne, le villageois a vécu comme si son village était l'univers suffisant*⁸¹¹. » En Bretagne, l'implantation du local municipal au plus près de la vie religieuse et mercantile révèle l'importance du centre du village, « *centre d'attraction pour les habitants des hameaux écartés*⁸¹² ». Mais contrairement à ce que tend à affirmer la vulgate historique, la mairie rurale ne dérive pas vraiment d'une sphère de rivalités dans la domination d'un espace public saturé de symbolisme. Si effectivement sa construction recoupe, dans le climat déjà délétère du débat politique national, « *d'autres inimitiés interpersonnelles, d'autres divisions traditionnelles entre familles, d'autres rivalités entre groupes* »⁸¹³, il en est de même de l'église, de l'école ou de tout autre équipement touchant à la collectivité. Or, l'investissement des habitants dans le projet de construction quel qu'il soit, en particulier l'aide manuelle telle que les charrois, dépasse les particularismes et s'inscrit dans un communautarisme fondé sur une identité globale, regroupant dans une même représentation l'encadrement matériel et spirituel de la « confraternité » villageoise. L'équipement rural ne rend-il pas compte, plutôt que d'une apologie du régime républicain, d'une forme de « mutuellisme breton »⁸¹⁴ ? La mairie des champs n'obéit pas aux mêmes contingences que l'hôtel de ville. Réduite à son caractère pratique et utilitaire, elle est constitutive de la communauté rurale, participant au même titre que les tensions intimes, familiales et collectives à l'équilibre du village. La propédeutique républicaine, dans la continuité du style Beaux-Arts, n'a donc pas vraiment sa place dans le paysage rural. La République de Combes et de Clemenceau tirant toute sa vitalité du conflit, la scène de cet opus est éminemment urbaine.

⁸¹¹ G. Roupnel, *Histoire de la campagne française*, Paris, Plon, 1974 (1932), p. 408.

⁸¹² Y. Brékilien, *op. cit.*, p. 20.

⁸¹³ F. Chauvaud, *Les passions villageoises au XIX^e siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995, p. 150.

⁸¹⁴ La formule a été introduite par Y. Brékilien. Il ajoute : « *L'union était une nécessité [...]. Elle était, en même temps, une tradition. Quelque chose avait subsisté, à travers les siècles, du caractère tribal de l'exploitation primitive et du caractère collectif de la conquête du sol à l'époque de l'immigration bretonne.* » C'est, finalement, évoquer l'esprit même de ce que sera, plus tard, le « coopératisme » agricole : « *On était à l'époque des âpres luttes sociales. Le développement de la grande industrie avait entraîné la prolétarianisation des masses [...]. Dans ce monde d'oppression et de haine, la civilisation paysanne bretonne formait comme un îlot où l'activité des hommes était régie non par l'idée de concurrence, mais celle d'entraide fraternelle.* » Y. Brékilien, *op. cit.*, p. 40.

VII.3 Un éclectisme de province

Dans la continuité du Second Empire qui a aimé les « grandes machines »⁸¹⁵, ces combinaisons emphatiques de l'architecture, de la sculpture et du symbolisme, la Troisième République maintient la tradition régaliennne d'embellissement des palais civils. Entre 1878 et 1885, elle encourage les grands travaux de décoration monumentale, considérant les hôtels de ville, les palais de justice ou encore les facultés comme particulièrement attractifs pour les Beaux-Arts qui peuvent y exercer « *leur action la plus élevée, la plus morale, la plus instructive* »⁸¹⁶. Les grands appareils monumentaux célèbrent la morale républicaine et ses valeurs : à Vannes, le nouvel hôtel de ville syncrétise les caractères académiques de la monumentalité qui triomphent par une expression grandiloquente du décor sculpté, des formes néo-baroques et du luxe évident de la réalisation matérielle⁸¹⁷ (1). Cependant, cet éclectisme triomphant évolue à mesure que la compétence municipale en matière d'urbanisme et l'action sociale des républicains modifient la perception du pouvoir majoral. Si l'architecture publique garde une vocation didactique, la technique constructive et les références ne sont plus les mêmes (2).

VII.3.1 La fête républicaine

En 1886, Armand Charier (1844-1918) achève le nouvel hôtel de ville de Vannes (annexe 21) commandé par Émile Burgault (maire de 1878 à 1888). Situé au fond de l'ancienne place Napoléon, au nord-ouest de la cité médiévale, le bâtiment épouse la silhouette désormais connue de l'hôtel de ville de Paris, reconstruit de 1873 à 1882 par Théodore Ballu (1817-1885) et Édouard Deperthes (1833-1898). Sur la masse imposante, l'architecte a posé une tour-lanterne orgueilleuse qui confère tant à l'hôtel de ville qu'à l'institution qu'il abrite, un visage nouveau que ne connaissaient pas encore les Vannetais. Les brillantes festivités du 11 juillet, auxquelles préside le ministre des Postes

⁸¹⁵ Le terme est de F. Loyer, *op. cit.*, p. 151.

⁸¹⁶ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/T/8, encouragements aux grands travaux de décoration monumentale des bâtiments publics, 1878-1879, circulaire du ministre de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts aux préfets, 4 février 1878.

⁸¹⁷ G. Monnier, *L'architecture en France, une histoire critique, 1918-1950*, Paris, P. Sers, 1990, p. 18-20.

et des Télégraphes, ne suffisent pourtant pas à faire taire l'opposition légitimiste contre ce qu'elle surnomme la « folie Burgault ». La somme astronomique dépensée à sa réalisation, plus de 800 000 francs, déchaîne à tel point les passions qu'elles ont raison du maire aux élections de 1888⁸¹⁸.

Après cette éviction, la nouvelle municipalité entame un véritable procès d'intention contre les républicains autour de la question des honoraires de l'architecte : « *La différence entre la somme primitive de 410 937,90 francs et celle de 712 713,45 francs montant du décompte général a-t-elle été régulièrement votée par le conseil municipal et approuvée par l'administration supérieure ?*⁸¹⁹. » Si la gestion municipale du projet de l'hôtel de ville est directement mise en cause par l'opposition, il se dessine en filigrane une antipathie pour Charier. Formé dans les ateliers d'Alexis Paccard (1813-1867) et de Léon Vaudoyer (1803-1872), il a participé à plusieurs grandes commandes d'hôtels parisiens sous la direction de William Bouwens van der Boyen (1834-1907), avant de prendre la succession de son père à Vannes⁸²⁰. Réformiste, il suit l'évolution de la République dans ses réflexions idéologiques et sociales. Or, le nœud du problème réside dans ce que l'éclectisme de l'architecte exprime un projet de société : « *Il ne s'agit plus, précise Jean-Pierre Épron, du libéralisme orléaniste fidèle aux élites, censitaire et autoritaire, mais d'une forme nouvelle de libéralisme que l'on peut appeler le libéralisme républicain, parce qu'il prend acte d'une nécessaire démocratisation de la vie politique*⁸²¹. »

Il n'est donc guère surprenant de constater que l'hôtel de ville de Vannes s'inscrit dans le même mouvement que ceux construits en région parisienne. Parmi eux, l'hôtel de ville de Neuilly-sur-Seine (pl. 5), réalisé par les architectes Victor Dutocq (1843-1927) et René-Auguste Simonet entre 1882 et 1885, présente de fortes similitudes avec

⁸¹⁸ Arch. mun. de Vannes, 1/M/197 (2), Hôtel de ville, construction, 1861-1926.

⁸¹⁹ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/260/11, Vannes, mairie, 1831-1934, rapport de la commission municipale, 12 janvier 1889.

⁸²⁰ Parmi les plus importants, celui de l'hôtel particulier d'Henri Cernuschi, banquier fortuné et républicain convaincu, s'apparente en façade au style néo-classique qui avait cours en Italie du Nord vers 1840, tandis que l'organisation interne des appartements se concentre autour d'une salle immense, inspirée du portego vénitien, ouvrant sur l'extérieur par une immense serlienne et destinée à abriter les collections asiatiques du propriétaire. G. Béguin, *Henri Cernuschi (1821-1896). Voyageur et collectionneur*, Paris, Paris-Musées, 1998, p. 11-22.

⁸²¹ J.-P. Épron, *Comprendre l'éclectisme*, Paris, Norma, 1997, p. 222.

celui de Vannes. L'année de son inauguration, le numéro 2 de la jeune revue *La Construction Moderne* en fait un large panégyrique : « *Neuilly est une métropole, une étoile de première grandeur, autour de laquelle gravitent des satellites qu'elle retient dans son orbite [...]. Neuilly est ville, et comme telle, ne pouvait se contenter d'une simple mairie*⁸²² ». Le gigantisme des constructions correspond aux conceptions rationalistes déjà énoncées par Narjoux : l'hôtel de ville est à l'échelle des flux d'activité produits par la multiplication des modes d'intervention des communes dans les affaires locales. La forme de l'édifice est en accord avec sa nécessité fonctionnelle. Il exprime l'efficacité et le progressisme de la République : utilitaires, les bâtiments des administrations municipales mis à la disposition des citoyens donnent du sens à l'action municipale, en ce qu'elle est gouvernée par le principe de raison pratique. Mais à l'évidence, ce qui distingue particulièrement l'hôtel de ville des palais de la cité, c'est son ornementation éloquente qui spécifie un usage social particulier.

A Neuilly comme à Vannes, l'architecture des édifices répète l'éclectisme du Nouveau Louvre d'Hector Lefuel (1810-1880) et celui de l'Opéra de Charles Garnier (1825-1898)⁸²³ (ill. 90-91). La composition des façades s'y réfèrent directement, dans la puissante opposition qui dissocie les arcades massives du rez-de-chaussée, séparées entre elle de robustes piédroits, et les fenêtres hautes du premier étage, fines et élégantes. On perçoit immédiatement la distribution du bâtiment : au rez-de-chaussée et dans les ailes latérales s'entassent les bureaux, tandis qu'à l'étage, ce sont la salle des délibérations et des commissions municipales, la salle des mariages et la galerie des fêtes. Dans l'axe du vestibule d'entrée, gardé par deux lions de bronze, se développe le grand escalier d'honneur. Logé dans une rotonde éclairée zénithalement, il s'agit, ni plus, ni moins, d'une réduction de l'Opéra. L'architecte n'a pas hésité à reproduire les torsades et l'élégance du décor de l'escalier tournant à deux volées pour introduire l'étage supérieur. Le vestibule de la salle des fêtes s'apparente d'ailleurs au foyer d'un théâtre, avec son balcon à loggia, ses marbres, ses colonnes et ses statues.

⁸²² P. Planât, « A propos du nouvel hôtel de ville de Neuilly-sur-Seine », et A. Dupuis, « Le nouvel hôtel de Neuilly-sur-Seine », *La Construction Moderne*, n° 2, 1885, p. 13-15, p. 17-19, pl. 1, 2 et 3.

⁸²³ G. Vouhé, A. Bénétou Péan, *Un Louvre pour Poitiers. La construction du Musée – Hôtel de ville, 1867-1875*, catalogue de l'exposition, octobre 2010-janvier 2011, Poitiers, Musée Sainte-Croix, 2010, p. 50-50.

Ce décor de scène prend un caractère plus affirmé dans le couronnement de la façade. C'est, en effet, au sommet de l'édifice que se concentre l'apothéose de cette célébration du pouvoir municipal. Dans un méli-mélo de branches de laurier et de chêne, de cornes d'abondance, de fleurs, de palmes, de trophées et de vases, l'architecte a placé l'horloge de l'atelier Gourdin de Mayet (Sarthe) et l'a encadrée de deux cariatides près desquelles posent nonchalamment des éphèbes nus. La statuaire, exécutée par Auguste Le Merle d'après des modèles d'Henri-Léon Thiébault (1855-1899), est « *assouplie, vivante, rajeunie* »⁸²⁴. Sur l'entablement inférieur, un cartouche de marbre donne la vocation de l'édifice, « HÔTEL-DE-VILLE », et sur le supérieur est sobrement gravé « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ». Au-dessus, le fronton cintré de l'horloge est orné d'un cartouche frappé des armes de la ville, surmonté de la couronne comtale. Aux armes des principales villes du département répondent le monogramme de la République, sur les lucarnes historiées, les couronnements de cheminée, la balustrade supérieure. Enfin, dominant le tout, le campanile en fonte culmine à plus d'une trentaine de mètres du sol. Comme à Neully, l'hôtel de ville « *exprime à sa manière la richesse et la puissance d'une communauté de particuliers venant se substituer au luxe isolé de quelques grands seigneurs* »⁸²⁵. L'architecte réintroduit non seulement les emblèmes d'une municipalité affranchie de la tutelle du pouvoir central, mais également les motifs d'une identité bretonne marquée.

La cité s'associe constamment à l'histoire régionale : sur la façade, des petits cartouches évoquent les dates fondatrices de la ville. Dans l'escalier d'honneur, un vitrail des ateliers Champigneulle de Metz représente l'union d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, dans lequel la duchesse ne montre aucun signe d'allégeance à son souverain époux. Il surplombe la Déclaration des droits de l'homme gravé sur une plaque de marbre rouge de Côme. Partout, des hermines parsèment les revêtements de mosaïque, de marbre et de peinture. Dans la salle des fêtes, le buste de la Bretagne de Pierre-Marie-François Ogé (1849-1913), qui fait face à celui de la Loi, se confond avec le visage sévère

⁸²⁴ P. Planât, *op. cit.*, p. 15.

⁸²⁵ *Ibid.*

de Marianne⁸²⁶. Comme autrefois le Second Empire, Charier s'accommode sans difficulté des évocations mythologiques de la Bretagne païenne, pour incarner aussi bien le pouvoir municipal que la République victorieuse. Dans la salle des fêtes, il fait le choix de placer dans les cintres des voûtes en berceau des médaillons représentant les allégories de la Sculpture, des Beaux-Arts, de l'Architecture, mais aussi de la Science, de la Marine, du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie. Le procédé a été repris par Hippolyte Béziers-Lafosse (1840-1908) en 1875 pour la galerie des fêtes de l'hôtel de la préfecture à Rennes, et l'est à nouveau par Emmanuel Le Ray (1859-1936) en 1912 pour le salon d'honneur de l'hôtel de ville, préférant toutefois les figures et les noms illustres de l'histoire départementale⁸²⁷.

Précisément, les deux thèmes se confondent. Les références à l'Histoire célèbrent unanimement le triomphe de la République et la « charte » municipale de 1884. Si l'éclectisme est tributaire de l'élargissement du domaine de l'architecture à celui de l'histoire, dans ce cas est-il possible d'assimiler cet épisode à un renouveau, esthétique autant qu'institutionnel. C'est du moins ce qu'induit Paul Planât (1839-1911) lorsqu'il écrit ses causeries en 1885 : de l'association de l'architecture et de la sculpture se dégagent « *des éléments d'un modernisme très caractérisé, éléments qui sont les promesses d'une nouvelle Renaissance* »⁸²⁸. Encore qu'il faille souligner que, dans les années 1880, les architectes rentrant de Paris sont confrontés à la crise économique, aux scandales politiques et à l'instabilité sociale. L'architecture, qui entre dans une phase de restructuration à mesure que la seconde révolution industrielle impose une révision des normes, est à ce titre surchargée de significations idéologiques. Au débat architectural entre rationalisme et éclectisme se superposent finalement celui de la tradition et du progrès. Affirmer et défendre, plutôt que convaincre, tel semble être le leitmotiv de cet « éclectisme bavard »⁸²⁹.

⁸²⁶ N. Bongrand, « L'architecture et le décor de l'Hôtel de ville de Vannes (1878-1886) », in *Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle*, actes des conférences, centenaire de l'hôtel de ville, Vannes, 23-27 juin 1986, Vannes, Les Amis de Vannes, 1987, p. 59-63.

⁸²⁷ J.-J. Rioult, *L'hôtel de la préfecture à Rennes*, Rennes, Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, 2001, p. 21-24 ; C. Laurent, *Emmanuel Le Ray, architecte de la ville de Rennes de 1895 à 1932*, Rennes, Archives municipales / Direction de l'architecture, du foncier et de l'urbanisme, 2000, p. 109-111.

⁸²⁸ P. Planât, *op. cit.*, p. 15.

⁸²⁹ F. Loyer, *op. cit.*, p. 31.

VII.3.2 Technique et référence

La postérité de l'éclectisme vannetais n'a qu'une portée bien limitée. La *Longue dépression* qui frappe l'Europe de 1873 à 1896, même si elle tient plus du ralentissement économique que de la dépression, frappe le secteur de la construction. Ce long marasme résulte de l'insuffisance des investissements industriels liée à la compression des profits, ainsi qu'aux spéculations immobilières qui ont accompagné la politique de rénovation des grandes villes entre les années 1850 et les années 1870⁸³⁰. La politique volontariste de l'État en matière de construction scolaire poursuit l'effort d'équipement des communes rurales, entretenant de la sorte un volume d'activité minimal même si des ralentissements sont également perceptibles. En 1888, le conseil municipal du Verger rapporte qu'au moment de l'établissement du projet de mairie et d'école, en 1881, « l'État donnait à pleines mains, qu'il ne s'agissait que de demander pour avoir »⁸³¹. Désormais, elle ne doit plus compter que sur ses propres deniers. La reprise n'est effective qu'à la fin des années 1890.

Par ailleurs, les élections municipales de la dernière décennie permettent d'élargir le champ électoral aux revendications du socialisme face à la bourgeoisie et d'évaluer son audience. L'accroissement des services publics au niveau des collectivités locales, essentiellement dans les grandes villes, favorise l'ascension d'un « socialisme municipal », en contradiction avec le « socialisme d'État » dont l'immixtion dans les affaires locales est de plus en plus mal vécue⁸³². Certes, en Ille-et-Vilaine notamment, les figures éminentes du républicanisme laïc, tels qu'Edgar Le Bastard (maire de 1880 à 1891) puis Jean Janvier (maire de 1908 à 1923) (Rennes), ou encore René-Félix Le Hérissé (maire, sénateur et député de 1886 à 1922) (Antrain) entretiennent largement l'image d'une République « statuomaniaque », soutenue par les sociétés d'instruction

⁸³⁰ J.-F. Vidal, « Sortie de crise et changements institutionnels : le cas des années 1873-1896 », *La lettre de la régulation*, n° 36, 2006, p. 3.

⁸³¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/0/354/14, Le Verger, écoles, 1836-1899, extrait du registre des délibérations municipales, 31 décembre 1888.

⁸³² J.-P. Dormois, « *Socialisme municipal contre socialisme d'État*. Ressorts et effets du développement de la fonction publique en France et en Grande-Bretagne avant 1914 », *Histoire, économie et société*, n° 4, 2006, 25^e année, p. 127-156.

populaire, les *Bleus de Bretagne* ou les comités d'union républicaine locaux⁸³³. L'inauguration à Plerguer, le 11 octobre 1907, du buste de Bertrand Robidou, premier journaliste républicain d'Ille-et-Vilaine, compte parmi ces manifestations d'éclat destinées à affermir l'emprise de la République dans les campagnes du département. Loin de se résumer toutefois à l'érection de ces accessoires pédagogiques, l'action des maires, présidée par un nationalisme humaniste, progressiste et conquérant, se traduit par un interventionnisme soutenu en matière d'urbanisme et d'équipements. En particulier, les républicains privilégient une maîtrise d'ouvrage rationaliste basée non plus sur la culture architecturale académique, mais sur les besoins de la vie sociale⁸³⁴.

Ce « socialisme municipal », situé à la convergence des intérêts des socialistes, des radicaux et dans une large mesure, des républicains, impacte d'autant plus sur les stéréotypes de l'architecte municipale que « *la marche de l'éclectisme s'étiolo peu à peu dans un éclectisme national* »⁸³⁵. Progressivement, les architectes abandonnent les superpositions emphatiques de styles au profit d'une homogénéisation des références, issues d'un style précis. A Redon par exemple, fief du radical Étienne Gascon (maire de 1886 à 1919), l'architecte nantais Francis Leray (1862-1927), qui achève en 1908 la construction du nouvel hôtel de ville (annexe 23), a tôt fait de défendre l'effort de rationalisation économe des constructions publiques en abandonnant une monumentalité de moins en moins bien comprise. Il se démarque de l'exubérance ostentatoire de l'hôtel de ville de Sens (Dupont et Poivert, 1904 ; ill. 94), dont il reprend l'élévation et la grosse tour d'angle, en proposant un édifice néo-gothique austère qui respecte le contexte architectural de l'abbaye des XI^e et XII^e siècles. Si l'architecte fait entrer dans sa composition des toits à forte pente, des tourelles, des baies et des lucarnes de style renaissant, nulle fioriture ne vient contrecarrer l'impression massive et austère des façades. Ici, le prosélytisme républicain ne se manifeste pas par une surenchère de signes ostentatoires : le dépouillement décoratif des façades et la répartition fonctionnelle des organes municipaux affirment une conception de l'architecture publique différente de celle du style Beaux-Arts. Le coût total des

⁸³³ H. Baudru, *Les républicains laïques d'Ille-et-Vilaine, de l'affaire Dreyfus à la mort de Charles de Gaulle*, thèse de doctorat d'histoire, Université Rennes 2, 2000, p. 101.

⁸³⁴ G. Monnier, *op. cit.*, p. 61.

⁸³⁵ J.-P. Épron, *op. cit.*, p. 301.

constructions, 150 000 francs, frais de décoration et d'ameublement compris, attestent de cette volonté de répondre au mieux à l'efficacité pratique et à l'hygiène moderne, sans contrevenir à la beauté du site⁸³⁶.

Paul Goût (1852-1923), à Vitré, s'illustre de la même façon en exploitant la force évocatrice du château des comtes de Laval au service de l'ambition municipale (ill. 95). Profitant du chantier de restauration qui s'ouvre en 1907, il propose à la municipalité républicaine de Georges Garreau (maire de 1896 à 1929) la réhabilitation des anciens logis seigneuriaux qu'il destine à l'aménagement d'un vaste complexe administratif. Restituant la forme oblongue à deux étages de l'*aula*, bâtiment caractéristique de l'architecture palatiale du XII^e siècle, il assimile la masse de la construction nouvelle dans les murailles de la forteresse ; l'emploi du schiste et du grès local accentue encore l'illusion. Incontestablement, il affirme avec le chantier de Vitré sa haute maîtrise de la restauration historique (Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol de Léon, Mont Saint-Michel, cathédrale de Reims) tout en l'adaptant aux nécessités d'usage. Au problème technique posé par la multiplication des services administratifs, il propose une volumétrie qui l'autorise à aménager aussi bien les grandes salles (salle du conseil, salle des mariages, salle des fêtes) que les bureaux et services annexes (justice de paix, commissariat, salles de réunions, conciergerie, etc.), sans pour autant dénaturer les façades⁸³⁷. Enfin, l'architecte associe la ville à la restauration de son château en lui procurant un caractère d'utilité publique, sanitaire et sociale, chaleureusement salué par l'autorité supérieure⁸³⁸.

Il convient de remarquer que ces deux réalisations sont le fait d'architectes spécialement choisis. Leray et Goût comptent en effet parmi le premier contingent d'architectes des Monuments historiques (1898). Leur statut libéral les autorise à prendre des commandes privées. Par ailleurs, comme le reste de la corporation, ils

⁸³⁶ « Hôtel de ville de Redon », *La Construction moderne*, n° 41, 1910, 25^e année, p. 484, pl. 101.

⁸³⁷ S. Gautier, *Laissez-vous conter l'hôtel de ville, dossier des guides-conférenciers*, Vitré, Conservation du patrimoine, 2006, p. 6 et suiv., aimablement communiqué par l'auteur.

⁸³⁸ Le 13 novembre 1908, le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts écrit ainsi à l'attention particulière du maire : « Je me plais à reconnaître que la solution de cette affaire est due, en grande partie, à vos efforts [...] j'apprécie d'autant plus l'aide que vous avez apportée à la réalisation de cette entreprise que celle-ci aura pour résultat de restituer à un des plus beaux monuments de la Bretagne son aspect et son caractère d'autrefois. » Cité par S. Gautier, *op. cit.*, p. 11.

restent perméables aux innovations techniques récentes. Tout en privilégiant par convenance le granit de Fougères en parement, Leray associe à Redon le ciment armé (système Hennebique) pour la construction des planchers, procédé qu'il a partiellement utilisé en 1898 à l'hôtel de ville de Doulon⁸³⁹ (ill. 93). Dans le Finistère, l'architecte Adolphe Vally (1857-inc.) de Landerneau reprend la même technique pour l'hôtel de préfecture à Quimper (1912), auquel il ajoute une charpente mixte, en bois et en béton armé. Ce petit château néo-gothique, qui fait le pendant à l'ancien palais épiscopal et à la cité médiévale, sur la rive opposée nouvellement ouverte à la circulation, traduit un effort d'intégration architecturale tout en s'appuyant sur les techniques de construction moderne (ill. 97-98). La composition des façades, leur décoration et leur ornementation, traitées modérément, serviraient presque d'écrans à une modernité non-avouée ou qui, du moins, n'a pas encore trouvé ses théoriciens et ses défenseurs.

Dans tous les cas, les expériences de Redon et de Vitré marquent la maturation du républicanisme engagé qui a renoncé aux arts figuratifs comme article essentiel de son discours politique. L'évolution est tangible : d'un éclectisme triomphateur, l'architecture municipale dérive délibérément vers un éclectisme rationnel. L'instigation des architectes est essentielle, même si la tâche n'en demeure pas moins difficile. La mairie, au même titre que le palais de justice ou le muséum, participe en effet d'une esthétique du bien public, dans laquelle l'ornementation joue un rôle essentiel puisqu'elle spécifie l'usage du bâtiment. L'épuration de toute expression bourgeoise correspondrait de fait à une mutation de la représentation du pouvoir majoral. Au concept du *projet* architectural, auquel se réfère explicitement l'architecte de la fin du XIX^e siècle répond celui, éminemment social, du maire. L'activité des deux protagonistes se résume ainsi en un exercice de composition, dans le sens où il désigne une « *activité de conciliation entre des contraintes apparemment contradictoires, de réduction des points de vues opposés à une position acceptable, de réunion d'éléments divers, de combinaison et de synthèse pour construire des solutions inédites, inattendues et modernes* »⁸⁴⁰.

*

⁸³⁹ P. Dieudonné dir., Ph. Bonnet, D. Le Couédic, *Bretagne, XX^e siècle, un siècle d'architectures*, Rennes / Saint-Brieuc, Terre de Brume / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2001, p. 30-31.

⁸⁴⁰ J.-P. Épron, *op. cit.*, p. 308.

La construction de l'hôtel de ville de Vannes constitue l'expression ultime du triomphe républicain en Bretagne. L'architecture, avec la sculpture, sont les principes constitutifs d'un *art officiel* : comme le symbole de la culture savante, celui-ci célèbre les institutions au-delà des contingences politiques⁸⁴¹. Ce programme iconographique reste cependant de l'ordre de l'abstrait. Il tient plus en effet des ambitions culturelles d'une élite bourgeoise de reproduire l'éclat de la capitale : « *On ne lui prête en général qu'une attention distraite, écrit Pierre Vaisse, et quand bien même le regard s'y arrêterait pour longtemps, le sujet risque de rester obscur ou incompréhensible pour la plupart de ceux auxquels elle est censée inspirer de nobles pensées ou de grands sentiments*⁸⁴². » Dès l'origine, la monumentalisation de l'architecture civile participe essentiellement d'une mise en scène du pouvoir dans laquelle l'iconographie est rarement présente. La puissance suggestive de l'architecture se manifeste plus par la massivité des constructions que par leur décor. Dans la lignée de Durand et de Viollet-le-Duc, les architectes régionaux construisent selon les principes de la logique et de la raison, générateurs de progrès et de « bonne architecture »⁸⁴³. Les architectes qui succèdent à la génération des années 1870-1890 le savent et se positionnent à contre-courant des excès formalistes de leurs prédécesseurs. Les carrières d'Emmanuel Le Ray (Rennes, 1894-1932), de Jean-Marie Laloy (Ille-et-Vilaine, 1884-1920) ou de François Bourgin (Côtes-du-Nord, 1899-1925) témoignent de cette évolution du caractère et du style de l'architecture du pouvoir. A bien des égards, elle prépare le terreau breton à l'aventure régionale déjà en gestation⁸⁴⁴.

⁸⁴¹ F. Loyer, *op. cit.*, p. 151.

⁸⁴² P. Vaisse, *La Troisième République et les peintres*, Paris, Flammarion, 1995, p. 269.

⁸⁴³ M. Ragon, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, t.1. Idéologies et pionniers, 1800-1910, Paris, Casterman, 1986, p. 169 et suiv.

⁸⁴⁴ En effet, le 16 août 1898 a été créée à Morlaix l'union régionaliste bretonne, dont le but déclaré est de promouvoir la « décentralisation artistique » en Bretagne. Elle s'inscrit dans la lignée de l'*Académie celtique* du Premier Empire et de l'*Association bretonne*, fondée sous le Second Empire, dissoute par lui et reconstituée sous la Troisième République. Elle prendra dès 1902 une ligne nationaliste, aboutissant à sa division en 1911 entre le parti nationaliste breton et la fédération régionaliste de Bretagne. E. Masson, *Les Bretons et le socialisme*, Paris, F. Maspero, 1972, p. 59-60.

*
* *
*

Sous la Troisième République, les départements de l'Ouest sont couramment assimilés à un « *bloc légitimiste et fédéraliste, dominé par les prêtres qui se servent de la langue bretonne pour bloquer l'influence française, républicaine et laïque, et entretenir l'obscurantisme* »⁸⁴⁵. Le débat sur l'école primaire fait rage et divise la Bretagne ; la République de Ferry et de Gambetta est résolument celle des instituteurs, ces « hussards noirs » dévoués au service et dont l'introduction dans les affaires municipales, comme secrétaires de mairie, assure l'enracinement du régime chez les notables ruraux. Si le désintérêt de l'État pour l'exercice matériel du pouvoir local tient lieu de non-dit, les crédits étant systématiquement attribués à l'équipement scolaire, la politisation des mairies ne l'est pas moins. De fait, une intention politique sous-tend la loi de 1871 sur le département, et plus encore celle de 1884 sur la commune : « *L'objectif des républicains, écrivent François Dreyfus et François d'Arcy, est de rallier la paysannerie à la République et d'assurer le leadership des nouvelles couches moyennes (professions libérales, commerçants, etc.). Celles-ci fournissent les nouvelles élites politiques, notamment au sein du parti radical qui sera le pivot de la Troisième République* »⁸⁴⁶. » L'un des effets attendus des réformes est l'étroite articulation entre la représentation politique dans les collectivités locales (où s'affirment les nouvelles élites) et celle au Parlement. Autrement dit, le cumul des mandats devient un gage d'efficacité dans le processus de commande.

Cette clause de compétence conduit à redéfinir les caractères de l'architecture municipale. Certes, dans la continuité des systèmes précédents, l'économie préside toujours aux réalisations, Vannes constituant l'une des exceptions de la période. Cela dit, l'équipement municipal, progressivement dissocié de l'établissement scolaire, tend à construire l'image du maire-entrepreneur dans sa commune, ayant la haute-main sur les affaires locales et partant défendre à Paris les intérêts de ses administrés. Réduite à son caractère pratique et utilitaire, l'esthétique sobre de la mairie et de ses services d'aide sociale traduit une nouvelle expression de la collectivité, emprunte de cet humanisme que le socialisme municipal entend étendre à l'ensemble de la société. La nouvelle

⁸⁴⁵ G. Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Fayard, 1992, p. 694.

⁸⁴⁶ F. Dreyfus, F. d'Arcy, *Les institutions politiques et administratives de la France*, 3^e éd. rev. et augm., Paris, Économica, 1989, p. 270-271.

génération d'architectes n'est pas étrangère à ce remaniement : la Troisième République est marquée par un renouvellement des cadres départementaux chez lesquels l'influence du rationalisme de Viollet-le-Duc, plus que des Beaux-Arts, se traduit par une conception moins rhétorique de l'architecture civile. Le souci de déterminer la forme de l'édifice en se référant à sa fonction, d'exploiter la possibilité de nouveaux matériaux dirige ainsi la production généreuse d'un Laloy ou d'un Leray ; cette influence ne se limite pas du reste aux architectes de fonction, elle embrasse toute la profession. Au vrai, le mouvement est général et est repris à bon escient par les architectes des Monuments historiques, dont l'activité libérale permet d'adapter cet éclectisme rustique aux commodités modernes. Assurément, la République y gagne en humilité et en sincérité.

VIII. L'entre-deux-guerres

Les vingt années de paix qui séparent les deux guerres mondiales sont marquées, pour l'Europe comme pour la Bretagne, par le bouleversement durable des mentalités ainsi que par des progrès techniques considérables. Après le cataclysme de 1914-1918, l'accélération de la décomposition des structures traditionnelles, esquissée sous la Troisième République, fait ainsi dire à Georges Minois que « *les deux guerres, la crise et les congés payés, relèguent [...] l'isolement breton au rang des souvenirs* »⁸⁴⁷. Aux années vingt, surnommées « les Années folles », caractérisées par le développement de l'automobile et le changement des codes de comportements sociaux, succèdent la crise de 1929, avec ses fermetures d'usines et ses contingents de chômeurs. La fin des années trente se signale par un relèvement général dû à la politique de grands travaux et les congés payés, mais l'entrée dans le conflit avec l'Allemagne nazie balaye rapidement les chances de rénovation du pays. Ces années n'en sont pas moins le théâtre d'un élan intellectuel, artistique et technique qui se manifeste par un renouveau de la commande publique : l'architecture cristallise alors tout ce que l'époque compte de transgression artistique et de conservatisme idéologique. D'une décennie à l'autre, les mentalités restent imprégnées de l'idée d'une modernisation et donc, de l'amélioration des conditions de vie. De la maison individuelle à l'équipement collectif, l'architecture de la vie quotidienne est appelée à refléter le mieux-être d'une société et à obéir aux nouveaux impératifs de la communication, des transports et des loisirs.

L'ivresse autant que les vicissitudes de la société française d'entre-deux-guerres posent d'emblée la question de la réaction des pouvoirs publics en temps de croissance comme en temps de crise. De quelle manière les évolutions ou, au demeurant, les conservatismes, cristallisent-ils les secteurs du bâtiment et de la construction publique ? Assiste-on à une remise en cause des modèles traditionnels ou, au contraire, à un renforcement de l'emprise de l'État sur les questions locales ? Les communes ont un rôle à jouer dans la politique d'amortissement de la crise : leur investissement a-t-il un impact sur la représentation du pouvoir local ? Enfin, le débat entre modernité et culture

⁸⁴⁷ G. Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Fayard, 1992, p. 738.

soulève le problème du comportement des architectes vis-à-vis des courants dominants et de sa portée dans le domaine de la *grande* architecture.

Les grands travaux de la République ayant profondément marqué le paysage de la commande publique, il convient dès lors de déterminer si l'entre-deux-guerres constitue une suite, ou une rupture, dans le pragmatisme politique des pouvoirs publics et, de fait, dans la politisation des équipements communaux (1). Par ailleurs, les remous occasionnés par une société en mutation, autant du point de vue des modes de vie que des techniques, élargissent le champ des possibles pour des municipalités pressées d'améliorer leur condition matérielle. Cette évolution pose en d'autres termes l'occupation de l'espace social local (2). La requalification des équipements soulève encore la question de la modernisation de l'architecture publique, dans ses formes et dans ses fonctions. A cet égard, l'émulation du débat entre Art déco et régionalisme breton tend à se faire l'écho de l'ambiguïté des rapports entre ville et village, centre et périphérie (3).

VIII.1 Crise et mutations

Si la Bretagne paie un lourd « impôt du sang » à la guerre, estimé d'après Michel Perret à 118 966 morts⁸⁴⁸, soit approximativement 22 % de l'ensemble des Bretons mobilisés, elle ne subit pas les affres matériels qui touchent dans l'Est, les régions proches du front. L'entrée dans la guerre de blocus en 1916, qui s'accompagne d'un déploiement des forces aéronavales qu'aucune autre région n'a connu jusque-là, puis le débarquement des contingents américains à Brest en 1917⁸⁴⁹, ne troublent pas le climat déjà atone de la péninsule. De façon analogue, le secteur économique breton, quoique stimulé par l'effort militaire, garde sa situation déficitaire de 1913 : les moyens de production n'évoluent guère, et les structures artisanales du bâtiment ne permettent pas au secteur d'amortir une conjoncture nationale en dent-de-scie (1). L'impact psychologique de la guerre est nettement plus contradictoire : la guerre, en bouleversant les habitudes, en désorganisant les structures de la vie collective rurale, pèse très lourdement sur l'ensemble des mentalités. La question scolaire n'a pas perdu de sa vigueur et constitue, à ce titre, un indicateur utile sur l'état de l'équipement des communes bretonnes (2).

VIII.1.1 La commande publique, entre prospérité et misère

Du fait de la mobilisation massive des hommes valides, la commande publique est ramenée à un niveau quasi-nul en 1914, tandis que l'enlisement du conflit exerce une pression sans équivalent sur les prix du bâtiment. En 1915, le sous-préfet de Brest renonce à l'achèvement des travaux de construction de l'hôtel de la sous-préfecture : « *L'architecte et l'entrepreneur sont mobilisés depuis le 2 août ; ce dernier est sur le front depuis le début des hostilités. La main-d'œuvre est devenue excessivement rare et les matériaux ont subi une majoration telle, qu'aucun entrepreneur ne consentirait*

⁸⁴⁸ Cité par J. Cornette, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t. 2. Des Lumières au XXI^e siècle, Paris, Le Seuil, 2005, p. 416.

⁸⁴⁹ L'État-major de la base américaine, installée à Pontanézen, sur la commune de Lambézellec, loge d'ailleurs, jusqu'en 1919 et à titre gracieux, dans les locaux de la sous-préfecture encore inachevée. Arch. dép. du Finistère, 4/N/10, Brest, sous-préfecture, 1890-1939.

*actuellement à poursuivre les travaux, aux prix de base du marché passé en 1913*⁸⁵⁰. » Les subventions communales subissent également une baisse drastique dès 1914, le phénomène perdurant jusqu'au début des années vingt avec la reconstruction des régions dévastées par le conflit. Entre 1914 et 1918, le conseil général des Côtes-du-Nord tente de pallier la défection de l'État, en garantissant 85 % des sommes annuelles accordées aux communes. Mais cet effort ne dure pas : en 1921, la dotation globale de l'État et du département ne s'élève plus qu'à peine à 17 000 francs, alors qu'elle était de plus de 374 000 francs en 1911⁸⁵¹.

Ce recul de la construction publique en Bretagne est encore perceptible par la baisse du nombre de dossiers déposés au conseil local des Bâtiments civils. Après l'interruption de la guerre, la reprise est laborieuse pour celui des Côtes-du-Nord : entre 1920 et 1930, seulement 52 dossiers sont examinés ; 75 % d'entre eux concernent des travaux scolaires. En 1928, celui d'Ille-et-Vilaine ne se réunit qu'une fois, pour étudier le projet de bains-douches de Dinard de la Société d'H.M. et B.D.M. de Paris. Le constat est récurrent d'un département à l'autre : les années vingt n'ont pas été une décennie de grande construction publique en Bretagne. Parmi les causes du ralentissement de la commande publique figure la multiplication par dix des coûts de construction entre 1914 et 1939, due selon Gérard Monnier à « *la multiplication des corps de métiers que provoque l'amélioration du confort, et d'autre part au maintien de la structure artisanale du bâtiment, incapable de compenser l'augmentation de ses charges par une meilleure productivité*⁸⁵². » D'autre part, la reconstruction des zones sinistrées, la modernisation et la densification de l'appareil industriel français, l'amplitude de la demande en logement absorbent tout ou partie des crédits publics. Car, paradoxalement, pendant la même période et à l'échelle nationale, l'industrie du bâtiment enregistre une activité record : l'indice de production du bâtiment, calculé sur une base 100 en 1913, passe de 27 en

⁸⁵⁰ Arch. dép. du Finistère, 4/N/10, lettre du sous-préfet de Brest au préfet du Finistère, le 8 juillet 1915.

⁸⁵¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 1/0/6, secours divers accordés aux communes à partir du 1^{er} janvier 1904 jusqu'en 1925.

⁸⁵² C. Loupiac, C. Mengin, G. Monnier dir., *L'architecture moderne en France*, t. 1. 1889-1940, Paris, Picard, 1997, p. 149.

1920 à 137 en 1930⁸⁵³. Entre 1919 et 1939, ce sont 114 000 logements nouveaux qui sont construits annuellement en France⁸⁵⁴.

Consécutif au développement de l'industrie du bâtiment, l'activité extractive bretonne (grès, granit et schiste), domaine de la petite et de la moyenne entreprise, connaît également un essor important. En Ille-et-Vilaine, la taille des pierres représente 741 établissements, soit 8,60 % de la main d'œuvre salariée dans le département pour cette période⁸⁵⁵. Pourtant, très peu de coopératives se modernisent : la production reste majoritairement peu industrialisée, fonctionnant sur la base d'une main-d'œuvre saisonnière et sous-qualifiée. Cette structure traditionnelle, si elle a permis de maintenir un taux d'emploi élevé pendant la première décennie de l'entre-deux-guerres, ne résiste cependant pas aux contrecoups de la crise économique mondiale. L'indice d'activité de l'industrie du bâtiment français, c'est-à-dire calculé sur une base 100 en 1938 à partir des heures ouvrées par mois, s'effondre de 50 %, tandis que la production des matériaux de construction enregistre un taux de croissance négatif, -5 % par an en moyenne de 1929 à 1938. La construction, qui a pu jusqu'alors absorber les contingents de chômeurs issus de l'industrie et de l'agriculture, ne fait désormais plus office d'amortisseur face à l'amplitude de la crise.

Le spectre du chômage conduit l'État à solliciter les collectivités locales dans le cadre des programmes d'outillage national, précurseurs du Plan Marquet (1934) et du *Plan des Grands Travaux contre le chômage* du Front Populaire (1936). La crise pose à nouveau le problème de la capacité des collectivités locales à participer à l'effort d'équipements, notamment sur le plan financier. Les années vingt voient se multiplier les rapports et les propositions de lois pour la création d'une Caisse de crédit aux collectivités locales. En 1931, sous la poussée des socialistes, la Chambre des députés conditionne finalement le vote du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de trois milliards représentant le financement de la deuxième tranche de l'outillage national à la création d'une Caisse de crédit. Mais, contrairement à sa dénomination, la caisse n'est

⁸⁵³ Les chiffres sont ceux de l'I.N.S.E.E., repris par A. Piatier, « La production industrielle en France de 1898 à 1959 », *Revue économique*, vol. 1, n° 1, 1950, p. 121-128.

⁸⁵⁴ *Ibid.*

⁸⁵⁵ F. Lebrun, *L'Ille-et-Vilaine des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Éditions Bordessoules, 1984, p. 384.

pas un établissement de crédit : elle octroie des bonifications d'intérêt dans le but de diminuer le coût des emprunts des collectivités locales contractés auprès d'autres établissements financiers. L'insuffisance des ressources paralyse rapidement le fonctionnement de la caisse, si bien que fin 1934, elle ne représente que 2 % de la charge annuelle des dépenses d'équipement des collectivités locales. Le gouvernement de Léon Blum tente certes de corriger la situation, en la transformant en organisme de prêt de droit commun. Entre 1936 et 1937, la Caisse de crédit enregistre ainsi une augmentation de 216 % du montant des prêts accordés directement ou indirectement aux collectivités locales. Mais la dépendance de l'établissement à la conjoncture défavorable de l'économie l'oblige à suspendre ses engagements. Puis, les décrets-lois Reynaud du 12 novembre 1938 interrompent les programmes en cours, réservant l'économie nationale aux dépenses d'armement. En 1939, la Caisse de crédit est rattachée à la Caisse des Dépôts, pour finalement disparaître en 1942⁸⁵⁶.

Attendu un contexte aussi difficile et l'échec d'une véritable politique financière d'équipement, il ne faut pas chercher dans l'augmentation de la production édilitaire les signes de la reprise. L'échec d'un des plus grands projets de l'époque, la reconstruction de la préfecture des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc, estimé en 1936 à – seulement – 3,4 millions de francs, montre combien la structure même de la commande, ses lourdeurs administratives et les tergiversations des pouvoirs publics nuisent au soutien de la croissance par l'activité du bâtiment⁸⁵⁷. De plus, l'impact reste limité : si le lancement d'un chantier de construction permet de sursoir au chômage, la population inactive n'en continue pas moins d'émigrer vers des régions plus attractives. Même s'il tend à diminuer après l'hémorragie des années de l'immédiat après-guerre, le solde migratoire moyen annuel reste très fort : entre 1921 et 1935, il se chiffre à près de 11 500 départs par an, non compensés par des arrivées⁸⁵⁸. L'importance d'un tel exode a d'ailleurs été

⁸⁵⁶ M.-P. Faucher-Degeilh, *La caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p. 18 et suiv.

⁸⁵⁷ Déjà, en 1923, l'architecte départemental signale des lésions plus ou moins importantes sur l'ensemble des bâtiments. Dix ans plus tard, un rapport préconise la reconstruction pure et simple des bureaux de la préfecture. Plusieurs esquisses seront étudiées entre 1933 et 1939, sans qu'aucun ne parviennent à convaincre le conseil général. Finalement, la guerre aura raison du projet, puisque la reconstruction de la préfecture ne sera effective qu'en 1976. Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/26, projet de construction d'une nouvelle préfecture et d'un pavillon, 1933-1939.

⁸⁵⁸ C. Canevet, *Le modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1992, p. 95.

rendu possible grâce à l'effort considérable de l'instruction publique depuis les années 1880. L'école, sur ce point, a pleinement joué son rôle de francisation des masses laborieuses. L'émulation née de la rivalité entre l'école de la République et l'école de Dieu ne s'est d'ailleurs pas essouffée avec le premier conflit mondial. La question scolaire est encore significative du climat social de l'entre-deux-guerres en Bretagne. Une fois encore, la place de la mairie en est largement tributaire.

VIII.1.2 Une société de conflits et d'intérêts

En Bretagne, la notion d'équipement n'est pas nouvelle. Pourtant, après la guerre, celle-ci est amenée à prendre une dimension nettement plus différenciée que celle qui l'a si longtemps liée au destin scolaire. Ainsi, dans le Finistère, la production d'équipements scolaires se caractérise par deux phases successives : la première, celle du rattrapage, s'illustre par une augmentation du nombre d'établissements, ceux-ci passant de 465 écoles primaires en 1881 à 735 en 1907, et résorbant du même coup le niveau d'illettrisme (60 % en 1855 contre 5 % en 1913). La deuxième phase s'inscrit désormais dans l'agrandissement et la modernisation des locaux⁸⁵⁹. Cette importante transition ne peut que reléguer la mairie au-delà de l'enceinte scolaire. Le phénomène d'extraction du service administratif, déjà observé au début du siècle, poursuit en effet sa progression. La perception du local, particulièrement en milieu rural, évolue elle aussi.

Ce qui revient le plus souvent à la lecture des délibérations municipales de cette période est le souci d'adéquation entre, d'un côté, la commodité des services traitant des affaires locales, et de l'autre, une demande en constante augmentation. A Douarnenez, où se concentrent sur 70 hectares 12 000 habitants en 1921, « *les locaux de la mairie actuelle sont devenus exigus par rapport à l'accroissement constant des services* », dû, en partie, à la politique sociale de la municipalité communiste⁸⁶⁰. En 1936, le maire de Scaër rend compte à son conseil municipal que « *le local du secrétariat, par suite de la complexité, de la diversité du travail et du passage continuel du public dont le nombre va*

⁸⁵⁹ D'après les chiffres donnés par C. Geslin, J. Sainclivier, *La Bretagne dans l'ombre de la Troisième République (1880-1939)*, Rennes, Ouest-France, 2005, p. 285.

⁸⁶⁰ J.-M. Le Boulanger, *Douarnenez de 1800 à nos jours. Essai de géographie historique sur l'identité d'une ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 293.

*toujours croissant, est devenu trop exigü pour la bonne marche du service »*⁸⁶¹. La multiplication des tâches administratives qui incombent aux maires, dont celle, en cette période de forte immigration, de délivrer les passeports, est parfois présentée comme résultant des conquêtes sociales. En 1925, à l'occasion de l'enquête de *commodo et incommodo* relative au projet de construction de la mairie-poste de Querrien, l'un des habitants de la commune, sabotier de son état, déclare « *qu'il est plus que nécessaire de changer de place la mairie actuelle, <car> elle n'est plus en rapport avec le travail actuel des lois sociales »*⁸⁶². La pression scolaire n'en reste pas moins forte : à Chavagne, le maire justifie la construction du nouvel équipement municipal comme *amorce excellente* (sic) à l'édification ultérieure de bâtiments scolaires⁸⁶³. L'inspection académique ne baisse pas la garde : elle veille toujours scrupuleusement à ce que soient respectées les dispositions antérieures, poursuivant son œuvre d'amélioration, voire d'extension, des capacités scolaires communales.

En fait, la guerre n'a pas atténué la forte concurrence entre les deux écoles dans l'enseignement primaire en Bretagne. Cette opposition est encore aggravée par une natalité en berne, non-compensée en 1936 par l'augmentation à quatorze ans de l'âge obligatoire de fréquentation scolaire. Entre 1915 et 1938, les écoles publiques du Morbihan perdent 8 000 élèves, alors que les écoles privées n'en perdent qu'une centaine⁸⁶⁴. Jacqueline Sainclivier différencie deux zones d'enseignement : en Finistère et en Côtes-du-Nord, c'est l'école publique qui domine ; dans le Morbihan, en Ille-et-Vilaine, à l'exception du triangle laïque au nord de Rennes, et en Loire-Inférieure, c'est au contraire l'école primaire privée qui est largement supérieure. Cette géographie « *ne recoupe que partiellement celle de la pratique religieuse. Mais dans l'ensemble, elle révèle la symbiose entre le vote, l'éducation reçue et les représentations collectives »*⁸⁶⁵. Il n'est donc pas surprenant que, dans un contexte d'opposition séculaire, les intérêts locaux, autrement dit ceux touchant au service municipal, soient le jeu de rivalités et de

⁸⁶¹ Arch. dép. du Finistère, 2/0/1935, Scaër, maison de police, mairie, 1817-1937, extrait du registre des délibérations municipales, 23 mai 1936.

⁸⁶² Arch. dép. du Finistère, 2/0/1598, Querrien, mairie, bureau de poste, 1885-1930, procès-verbal de l'enquête de *commodo et incommodo*, 15 février 1925.

⁸⁶³ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/0/77/9, Chavagne, mairie, 1894-1930, extrait du registre des délibérations municipales, 11 décembre 1928.

⁸⁶⁴ Y. Rome, *La guerre scolaire en Morbihan, 1820-1940*, Le Faouët, Liv' Éditions, 2008, p. 274-275.

⁸⁶⁵ C. Geslin, J. Sainclivier, *op. cit.*, p. 437-438.

pressions. En 1938, à Gâvres, c'est justement dans la volonté de « *maintenir l'esprit de concorde qui règne alors entre les partis* » que le maire projette la construction d'une nouvelle mairie, au risque d'obérer la caisse municipale⁸⁶⁶. Dans les petites communes où l'école publique est l'unique bâtiment civil, les inspecteurs d'académie poursuivent les maires fraudeurs qui occupent discrètement salles de classe inoccupées, vestiaires et autres dépendances⁸⁶⁷.

Néanmoins, les commissions préfectorales reconnaissent de plus en plus souvent l'insuffisance notoire des locaux administratifs, provoquant de la sorte la crispation des recteurs d'académie et des inspecteurs. Le cas de Férel, dans le Morbihan, résume assez bien les antagonismes et les enjeux pouvant compromettre la construction d'une mairie à la fin des années trente. En 1937, la commune projette la construction d'une mairie sur une portion de terrain dépendant de l'école. L'inspecteur d'académie demande alors à ce qu'une nouvelle classe soit construite et que logement des instituteurs fasse l'objet de travaux d'amélioration. Pour le fonctionnaire, cette condition entrave la paroisse qui envisage l'ouverture d'une école privée de garçons. Or, passant outre l'autorisation préfectorale, le maire procède à l'adjudication des travaux de la mairie à la fin de l'année. Pour l'inspecteur, il s'agit là d'une combinaison destinée à discréditer l'école publique de Férel, et « *le simple fait de laisser s'amorcer les travaux prévus aurait pour conséquence de placer notre administration dans une position très difficile et dangereuse* »⁸⁶⁸. Il ne fait aucun doute pour l'administration que le maire se place en opposant de l'école laïque. Alors même qu'aucun arrangement n'a été trouvé, le maire signe le contrat d'emprunt de 35 000 francs auprès du Crédit Foncier de France peu de temps après l'ouverture de

⁸⁶⁶ Arch. dép. du Morbihan, 2/0/62/4, Gâvres, école, mairie, 1865-1939, lettre du maire au sous-préfet de Lorient, 5 décembre 1938.

⁸⁶⁷ A la demande du conseil municipal de Gestel de transférer le local de la mairie dans une salle de l'école publique, fermée provisoirement depuis le 1^{er} octobre 1934, l'inspecteur académique objecte : « *Le nombre des élèves pouvant augmenter, il y aurait des inconvénients graves à désaffecter cette classe qu'il serait difficile de récupérer si le besoin s'en faisait sentir. D'autre part, cette classe donne sur la cour destinée aux élèves : les employés municipaux ainsi que le public seraient amenés à traverser cette cour journallement et à y séjourner en diverses circonstances telles que mariages, tournées du percepteur, recensement des chevaux, etc. et même à utiliser privés et préau, ce qui troublerait singulièrement le service et pourrait provoquer des incidents entre la directrice responsable de la garde des bâtiments et des personnes de l'extérieur.* » La demande est donc rejetée. Arch. dép. du Morbihan, 2/0/63/3, Gestel, mairie, 1935-1936, lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du Morbihan, 5 novembre 1935.

⁸⁶⁸ Arch. dép. du Morbihan, 2/0/58/3, Férel, école, mairie, 1841-1942, lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du Morbihan, 5 janvier 1938.

l'école privée⁸⁶⁹. Malgré les interventions préfectorales et les visites académiques sur place, la situation ne progresse pas en faveur de l'école publique. En 1938, l'inspecteur d'académie se résigne finalement à abandonner l'affaire, car il n'est plus en mesure de s'opposer aux travaux de construction de la mairie, ceux-ci ayant été régulièrement autorisés par arrêté du 10 décembre 1937⁸⁷⁰.

Cet exemple est représentatif des tensions existant entre les différents milieux de l'administration publique, et des intérêts mis en jeu pour le maintien d'une politique scolaire énergique. A maints égards, cette opposition s'étend à d'autres domaines de la vie sociale. Le développement des salles de cinéma et des dancings montre combien l'influence des patronages et des cercles populaires contribue à attiser une concurrence idéologique déjà forte⁸⁷¹. Le sport, dont le football est le principal représentant en Bretagne, est l'objet des mêmes attentions. Implanté par des Anglais et des Jersiais à Saint-Servan et à Saint-Brieuc dans les années 1890, le ballon rond s'est structuré en « football-association », essentiellement en ville, et séduit rapidement les sociétés de gymnastique. La dimension profane du sport s'est encore renforcée par l'attitude du clergé breton qui l'abandonne, à partir des années vingt, au profit du basket-ball. En 1936, la Fédération française de football associatif gère 383 clubs et 11 243 joueurs dans l'Ouest⁸⁷². Le football requiert, outre le terrain lui-même, des équipements qui dépassent les capacités pratiques des patronages. Les communes, en s'érigeant comme supporter de la cause footballistique et, plus généralement, sportive, investissent ainsi un espace social que délaisse une religiosité déjà atteinte par la diminution des sacrements.

En somme, l'équipement des communes rurales, parce qu'il se diversifie et répond à d'autres préoccupations que strictement administratives, modifie la typologie

⁸⁶⁹ Pour l'inspecteur primaire, il ne fait aucun doute que « *la hâte montrée par M. le maire de Férel à vouloir construire immédiatement la mairie n'est pas sans rapport avec l'impatience du clergé à ouvrir une école privée de garçons* ». *Ibid.*

⁸⁷⁰ L'inspecteur se fonde en effet sur l'arrêt du Conseil d'État du 17 février 1937, relatif à la commune de Rosières, dans la Haute-Loire, et qui présente la même situation. Arch. dép. du Morbihan, 2/O/58/3, lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du Morbihan, 12 août 1938.

⁸⁷¹ Ce phénomène a été mis en évidence par M. Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, p. 417 et suiv. ; du même auteur, *Religion et modernité. France, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 181 et suiv.

⁸⁷² J. Le Traon., « Extraordinaire extension du Football dans l'Ouest et le bilan d'une saison », *Almanach de l'Ouest-Éclair*, 1936, p. 193-195.

traditionnelle de la mairie et de l'école : patronages, salles des fêtes, bibliothèques, salles de gymnastiques, foyers ruraux viennent se greffer au service municipal. Celui-ci recouvre une prise en compte nouvelle des aspirations des jeunes Bretons à de meilleures conditions d'existence : ceux-ci veulent en effet « *prendre en main leur destin, à titre individuel ou collectif, secouer la misère, changer leur vie [...]* »⁸⁷³. Les conditions de travail en milieu rural se sont certes améliorées avec la mécanisation des outils de production, mais la médiocrité de l'habitat, dépourvu d'électricité et d'eau courante, accuse le retard de la Bretagne. De telle sorte que l'équipement municipal, plus que l'église ou l'école, est conduite signifier l'ouverture, d'introduire une modernité dans la perception du confort moderne, ainsi que dans les comportements.

*

La société bretonne de l'entre-deux-guerres est une société du mouvement : « *Tout bouge partout en même temps* » écrit Pierre-Jakez Hélias⁸⁷⁴. Si le monde paysan paraît manquer de renouvellement à mesure que l'exode rural, la déchristianisation et le marasme économique des années trente effritent ses bases traditionnelles, il est pourtant touché par les espoirs et les tentatives de réponses d'une société qui se modernise. Certes, les villes et, de plus en plus la frange littorale, continuent d'exercer sur l'arrière-pays un rayonnement culturel qui se manifeste par la construction d'équipements qui ne sont plus exclusivement destinés à l'administration. Les loisirs, dont le sport, y prennent une part importante. Cependant, cette réaction tient à une mutation beaucoup plus profonde, celle qui a vu les mobilisés bretons s'intégrer à une autre culture, s'imprégner de modes de vie moins rudes des régions du front. De retour chez eux, les aspirations ne peuvent que tendre à une amélioration des conditions de subsistance. Mais elles doivent également participer d'un projet de société : la formation des jeunes ruraux, souvent limitée à l'instruction primaire, ne correspond plus à des exploitations qui se mécanisent, certes doucement, à une agriculture qui se structure

⁸⁷³ J.-J. Monnier, « 1919-1939. Un éveil qui reprend, malgré tout », in C. Geslin, P. Gourlay, J.-J. Monnier, R. Le Coadic, M. Denis, *Histoire d'un siècle. Bretagne 1901-2000. L'émancipation d'un monde*, Morlaix, Skol Vreizh, 2010, p. 162.

⁸⁷⁴ Cité par J. Cornette, *op. cit.*, p. 425.

autour de syndicats agricoles dont l'audience augmente⁸⁷⁵. Nonobstant, la question de l'équipement rural, et plus encore du local municipal, reste ambivalente. Entre les besoins du service, ceux de la population et les rivalités de principe, la mairie se trouve encore être dépourvue d'une législation qui permettrait de la distraire de ces jeux de pouvoir. Dans un autre contexte d'émulation, celui des arts et de la culture notamment, cette lacune est destinée à devenir une force pour elle.

VIII.2 L'équipement des communes

Dans les communes rurales, l'extraction progressive du service municipal de l'enceinte scolaire incite les édiles et les architectes à trouver de nouvelles solutions d'aménagement. Celles-ci doivent répondre à une certaine conception du progrès social, l'équipement en milieu rural devant permettre l'amélioration des conditions paysannes dans la société moderne. A ce titre, le développement du réseau postal constitue, à mesure que l'automobile s'impose, un caractère social majeur puisque, pendant l'entre-deux-guerres, l'ambition du ministère est bien de ne plus demander à la population rurale de se déplacer pour aller à la poste, mais bien que la poste aille à elle. L'association de la mairie et du service postal prend donc du sens dès lors qu'il s'agit d'améliorer les communications entre la ville et les campagnes, de stimuler les échanges commerciaux (1). De la même façon, le développement d'une société de loisirs incite les municipalités à anticiper la perte d'attractivité des bourgs en reproduisant, sur le modèle balnéaire, l'association du service administratif avec l'équipement culturel. Dans le monde rural, ces initiatives contribuent à réinvestir l'espace social (2).

VIII.2.1 L'expérience des P.T.T.

Au début des années vingt, l'association entre le local municipal et le service postal constitue encore une exception dans le paysage administratif breton⁸⁷⁶. Pourtant,

⁸⁷⁵ En 1902, les différents candidats socialistes n'obtiennent que 8 000 voix ; en 1936, la S.F.I.O. et le P.C.F. totalisent 158 000 voix. Outre les villes ouvrières, le socialisme séduit également les campagnes. Ainsi, trois circonscriptions rurales élisent des députés S.F.I.O. : Châteaulin, Lannion, Morlaix. Voir, sur le sujet : R. Le Coadic, *Les campagnes rouges de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1991, p. 33 et suiv.

⁸⁷⁶ On a recensé moins d'une dizaine de mairie-poste en Bretagne effectivement construite avant 1925.

au niveau national, le réseau postal n'a cessé de croître, surtout dans les zones rurales, de façon à ce qu'entre 1877 et 1914, ce sont 5 000 bureaux de postes supplémentaires qui ont été ouverts. C'est, du reste, entre 1900 et 1914 que se situe la plus forte croissance, avec une progression de 42 % du nombre d'ouvertures de points de contact du réseau postal. Si bien qu'en 1918, il existe 14 000 bureaux de poste en France, contre 5 500 en 1877, et 2 000 environ en 1829⁸⁷⁷. Cet élan bâtisseur accompagne en fait une extension sans précédent des compétences et des missions dévolues aux services postaux. Malgré un environnement économique, politique et financier défavorable, ils doivent évoluer sous l'influence de la grande industrie et du commerce international. Une part de cette transition passe notamment par la création des chèques postaux en 1918, mais ceux-ci se développent surtout dans les grandes villes, « *là où les succursales bancaires sont les mieux implantées et où un service équivalent est déjà proposé* »⁸⁷⁸. La Caisse Nationale d'Épargne au contraire, créée en 1881, participe mieux à l'extension du réseau rural car elle fait appel à l'intervention des receveurs des postes et des percepteurs. En outre, même si la population rurale reste dispersée, la poste automobile rurale (P.A.R.) qui inclue le transport de courrier, de colis et même de personne, contribue à lutter contre l'« isolement rural ».

L'implantation d'un établissement postal est reconnue tant par les populations rurales que par les élus qui n'hésitent pas à prendre en charge les frais d'installation et de fonctionnement du bureau de poste, lorsque l'administration n'est pas en mesure de le faire. D'ailleurs, l'aspect simple et économique de l'opération a très vite montré son intérêt : en plus de réunir deux services à caractère public et social, la municipalité se crée une nouvelle recette, celle du loyer du bureau de poste. Ainsi, en 1908, le conseil municipal de Glomel, dans les Côtes-du-Nord, ayant décidé d'affecter la salle de mairie à l'installation d'une classe supplémentaire, « *dont la création urgente s'imposait* », adopte le projet de l'architecte Paul Courcoux (1832-1911) d'une mairie-bureau de poste, d'un montant de 10 000 francs. Le directeur des Postes et Télégraphes des Côtes-du-Nord donne son accord au projet le 29 janvier 1909, sous réserve que « *les baies et fenêtres du rez-de-chaussée seront protégées par des barreaux de fer et que les portes seront munies*

⁸⁷⁷ J.-M. Offner, « Les bureaux de poste en France », *Flux*, n° 38, 1999, p. 79-83.

⁸⁷⁸ B. Oger, « Les mutations de la Poste (1792-1990) », *Flux*, n° 42, 2000, p. 14.

de serrures de sûreté et de solides verrous »⁸⁷⁹. Le décompte général de 1911 indique que le local ne représente en tant que tel que 40 % de la dépense totale, mais les frais de construction sont rapidement atténués par le paiement du loyer. En 1910, la commune d'Antrain, en Ille-et-Vilaine, signe un bail avec l'administration des Postes et des Télégraphes pour la location d'une partie de la mairie, pour la somme de 675 francs par an. Les travaux, estimés à 10 000 francs, sont subventionnés à hauteur de 10 % par la commission départementale⁸⁸⁰.

En l'état, l'association du bureau de poste et de la mairie ne modifie pas les modèles en usage. Le projet de l'architecte briochin Eugène Le Goastier (1875-1950) pour la commune de Pleumeur-Gautier, en 1914, diffère peu du plan de la mairie-école standard, si ce n'est par une séparation encore plus nette entre les deux services. La mairie a son entrée par un petit hall donnant sur la rue ; sur la façade postérieure est situé le « *réduit aux archives* », éclairé par une fenêtre. Le bureau de postes est placé à l'opposé de la mairie, avec hall du public, cabine téléphonique, bureau du facteur receveur, guichet à tablette. L'appartement du facteur receveur se trouve au premier étage, avec salon, salle à manger, deux chambres, un cabinet et grenier sur le tout. L'architecte prévoit encore un cabinet d'aisance qui sera installé dans le jardin clos, à l'arrière de l'édifice⁸⁸¹. La même année, il propose une disposition quasi-similaire pour le projet de mairie-poste à Plouëc-du-Trieux, en adjoignant encore un logement pour le secrétaire de mairie⁸⁸². D'un côté, cette disposition libère l'activité scolaire du voisinage contraignant de la mairie : en 1929, l'inspecteur primaire rapporte que les administrés de la commune de Peumerit-Quintin doivent passer par la cour de l'école pour accéder à la mairie. Or, « *cette situation ne saurait être tolérée* »⁸⁸³. D'un autre côté, en traitant avec l'administration des Postes et des Télégraphes, finalement peu tatillonne, les municipalités se dégagent d'une tutelle académique encombrante, cause de retards et d'accommodements capricieux.

⁸⁷⁹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/0/61/2, Glomel, mairie, bureau de poste, 1908-1935.

⁸⁸⁰ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/0/4/11, Antrain, mairie, 1882-1918.

⁸⁸¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/0/199/2, Pleumeur-Gautier, mairie, bureau de poste, 1914-1929.

⁸⁸² Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/0/212/1, Plouëc-du-Trieux, écoles, mairie, 1834-1938.

⁸⁸³ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/0/169/1, Peumerit-Quintin, écoles, mairie, 1880-1940, rapport du 18 novembre 1929.

Force est de remarquer cependant que peu de mairie-postes sont construites pendant l'entre-deux-guerres, et bien moins encore le sont après 1945. D'une part, même si l'association reste viable et ne nuit à aucun des deux services, elle ne présente pas pour l'État un caractère d'utilité. En effet, alors qu'il est destiné à intervenir couramment pour équiper les communes de l'Ouest, Pierre-Jack Laloy (1885-1962), architecte régional des Postes en 1924, n'en construit pas une seule⁸⁸⁴. Dans les Côtes-du-Nord, département où l'association semble être la plus répandue, les constructions sont le fait d'architectes de moindre envergure qu'un Laloy, quoique Jean Fauny (1895-1973), architecte départemental des Côtes-du-Nord, fasse exception à Plessala (1938, non-exécuté ; ill. 99). L'importance grandissante de la poste et des services administratifs afférents, oriente leur fonctionnement vers des méthodes empruntées à l'industrie. Le but étant « *d'aider au mouvement commercial et au bien-être du pays en rendant plus fréquentes, plus aisées et plus sûres les transactions et relations de toute nature* » utilisant le circuit postal⁸⁸⁵. La modernisation des Postes et Télégraphes prend donc des allures de marche-forcée.

Il est difficile d'en dire autant des communes, tant les pratiques administratives et les besoins matériels sont restés quasiment identiques à ce qu'ils étaient déjà sous le Second Empire. Le 19 mai 1935, l'inventaire du mobilier et des archives de la mairie de Plourin (-lès-Morlaix), dans le Finistère, dressé contradictoirement entre les maires sortant et élu, révèle que le mobilier : armoires à archives, table, chaises, etc., n'a guère changé, tandis que le matériel de travail proprement dit se résume à un cachet, un plan cadastral usagé datant de 1834, deux urnes et... un pèse-bébé⁸⁸⁶. D'autre part, l'installation d'un bureau de poste ne nécessite souvent qu'une simple appropriation, et la typologie de la mairie-poste ne diffère pas vraiment de l'architecture domestique. Si effectivement l'association des deux services a eu un réel succès, il reste difficilement

⁸⁸⁴ Sur le sujet, voir : J.-P. Peneau, « Pierre-Jack Laloy : modernisation et régionalisation en Bretagne », *Monuments historiques*, n° 184, 1992, p. 62-66 ; du même auteur, « Un homme, une charge : Pierre-Jack Laloy et les postes », in *Modernité et Régionalisme. Bretagne, 1918-1945*, Bruxelles / Liège, P. Mardaga, 1986, p. 101-111.

⁸⁸⁵ Rapport du ministre Clémentel, 1919, cité par E. Vaillé, *Histoire des postes françaises depuis la Révolution*, Paris, Presses Universitaires de France, 1947, p. 119.

⁸⁸⁶ Arch. dép. du Finistère, 2/O/1425, Plourin (-lès-Morlaix), école, mairie, 1832-1932.

mesurable. La construction d'équipements destinés au « mieux-être » des populations marque de manière plus tangible le paysage breton.

VIII.2.2 Investir l'espace social

La question des loisirs, et plus particulièrement du sport, devient pendant l'entre-deux-guerres un nouvel espace de compétition sociale⁸⁸⁷, ou tout du moins, de crispation des rivalités anciennes entre « blancs » et « bleus ». Si le premier quart du XX^e siècle favorise la diffusion de la gymnastique et du tir, activités paramilitaires liées à la préparation de la Revanche, l'entre-deux-guerres connaît un essor considérable des sports athlétiques et collectifs, d'origine britannique⁸⁸⁸. Ce développement s'étend au théâtre, au cinéma et à la danse. A cet égard, le tissu social breton, perméable aux tensions politiques du moment, profite largement de l'émulation provoquée par le développement des patronages catholiques d'un côté, des cercles et des fédérations laïques de l'autre. Or, si les activités des patronages et des cercles recourent quasiment les mêmes centres d'intérêt, il n'en demeure pas moins que leur investissement dans l'espace social prend une toute autre forme.

Le tourisme balnéaire, dans une certaine mesure, donne le ton. L'équipement des stations n'a cessé de se développer depuis les barbotages du Second Empire, et la clientèle fortunée, anglaise puis parisienne, ne cesse d'y investir⁸⁸⁹. Très tôt, l'hôtellerie de luxe et les villas cossues voisinent avec les casinos, les établissements de bains et les salles de spectacles⁸⁹⁰. L'influence sociale des baigneurs se caractérise par une recherche générale du confort : « *Une station balnéaire doit s'équiper pour pouvoir*

⁸⁸⁷ Selon le concept d'espace social défini par Bourdieu et fondé sur le postulat durkheimien d'une réalité sociale comme ensemble de relations invisibles, « *celles-là mêmes qui constituent un espace de positions extérieures les uns aux autres, définies les uns par rapport aux autres, par la proximité, le voisinage, ou par la distance, et aussi par la position relative, au-dessus ou au dessous, ou encore, entre, au milieu* ». J.-P. Cazier dir., *Abécédaire de Pierre Bourdieu*, n° 2, Mons, Les Éditions Sils Maria asbl, 2006, p. 30.

⁸⁸⁸ M. Lagrée, *op.cit.*, 1992, p. 417 et suiv.

⁸⁸⁹ Sur le sujet, voir : P. Clairay, *Histoire du tourisme balnéaire en Bretagne, 1840-1960*, thèse de doctorat d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2003 ; G. Delignon, *Saint-Malo Paramé. Urbanisme et architecture balnéaires, 1840-1940*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999 ; B. Toulhier, F. Muel dir., *La Côte d'Émeraude. La villégiature autour de Dinard et de Saint-Malo*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2001.

⁸⁹⁰ B. Toulhier, « L'architecture des bains de mer : un patrimoine marginalisé », *Revue de l'Art*, vol. 101, 1993, p. 29-40.

*accueillir une population toujours plus nombreuse, renforçant cet effet d'entraînement entre affluence et développement*⁸⁹¹. » Le début des années vingt est marqué par une recrudescence de projets, fait d'investisseurs attirés par la perspective d'un retour sur investissement rapide : la réorganisation de la station de la Baule-les-Pins fait la part belle aux équipements de loisirs et aux boutiques de luxe ; celle de Sables-d'Or-les-Pins, dans les Côtes-du-Nord, fait plutôt l'apologie des sports de vitesse (ill. 100). A l'extrême fin des années vingt, Dinard inaugure son casino-balneum, qui réunit un théâtre de 850 places, une piscine d'eau de mer, des salons de jeu et une salle des fêtes (ill. 101). L'ouverture à l'international de la clientèle balnéaire et l'afflux de capitaux industriels facilitent le redimensionnement de l'offre de loisirs.

L'un des exemples les plus significatifs est l'arrivée du son dans la production cinématographique. En 1930, il remplit les salles d'admirateurs venus voir Marlène Dietrich dans *L'Ange bleu*. Le cinéma-dancing de Saint-Quay-Portrieux, construit par Jean Fauny entre 1929-1930, s'inscrit dans cette modernisation des équipements. L'influence du confort moderne (l'électricité) et des nouveaux modes de déplacement (l'automobile) conditionne largement l'emplacement et la silhouette très moderniste de ce paquebot, « phare » de la station⁸⁹². Durement frappée par la tourmente, l'activité balnéaire connaît encore un regain d'activité grâce aux congés payés accordés en 1936. Encore que la clientèle se soit démocratisée. Comme le fait remarquer François Menez dans la *Dépêche de Brest et de l'Ouest* du 20 août de la même année : « Elle compte beaucoup d'employés, voire d'ouvriers aisés, de Paris et des grands centres, qui, bénéficiant des facilités qui leur sont accordées par les récentes lois sociales, sont venus faire un séjour de huit ou dix jours au bord de la mer bretonne⁸⁹³ [...] ». A nouveau, l'équipement balnéaire s'adapte. Les casinos, cette fois, ne se remettent pas de cette évolution.

La part d'investissement des communes dans l'aménagement des stations du littoral et dans l'équipement en structures de loisirs doit être considérée du point de vue

⁸⁹¹ J. Vincent, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 111.

⁸⁹² Jean Fauny, architecte, Saint-Brieuc, Archives modernes d'architecture de Bretagne / Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Côtes-d'Armor, 2000, p. 12-13 ; J. Robin, « Jean Fauny. Un architecte avant-gardiste », *Patrimoine. Côtes-d'Armor magazine*, n° 53, avril 2007, p. 35-37.

⁸⁹³ Repris dans « 1936. L'été des congés payés », *Le Télégramme*, 2007 [<http://letelegramme.com>] (consulté le 7 septembre 2011).

de cette émulation. Des stations de taille moyenne entreprennent la construction de mairie-salle des fêtes, telles que Plérin en 1935 (annexe 25), Plestin-les-Grèves en 1937, Saint-Méloir-des-Ondes en 1938. Les installations techniques et sanitaires des bâtiments sont à la mesure des critères modernes du confort : l'électricité, le chauffage-central, l'eau-courante et les water-closets sont sans doute choses communes pour les touristes, mais combien ces équipements sont inédits pour la plupart des habitants ! Le cas de la commune de Gâvres, dans le Morbihan, ne manque pas non plus d'intérêt (ill. 102). Loin d'être une station balnéaire huppée de la côte nord, elle n'en demeure pas moins une destination pour... les colonies de vacances. Alors qu'on n'en recense que 8 200 en 1900, le nombre d'enfants partant en colonie en 1936 atteint le chiffre de 420 000⁸⁹⁴. Outre la salle de la mairie, les archives et les locaux techniques (tuyaux de la pompe à incendie, outillage de voirie), le projet de Gâvres comporte une salle de 150 mètres carrés destinée aux « œuvres communales » : bibliothèque, cantine scolaire, salle de lecture ; à l'étage, une salle mansardée de 120 mètres carrés permet de l'utiliser comme dortoir. A première vue, l'immeuble a des allures de halle. De fait, l'ossature en charpente métallique provient de la liquidation de la foire exposition de Lorient⁸⁹⁵.

Moins perceptible car plus épars, l'équipement rural connaît aussi un regain d'intérêt. La multiplication des salles des fêtes couplées aux mairies est frappante dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine : une vingtaine, sans compter les initiatives qui n'ont pu aboutir en raison du conflit. Pour certaines d'entre elles, leur intégration à des foyers ruraux laisse penser qu'elles ont été créées sur le même principe que celui du « Foyer paysan de culture et d'émancipation intellectuelle » de Saint-Jean-du-Doigt, ouvert par Tanguy Prigent (député de 1936 à 1940) au début des années trente. Lieu d'émancipation intellectuelle et de progrès, ils ont pour vocation le développement de la vie collective rurale⁸⁹⁶. Si l'implantation de la mairie-foyer rural, effective à Bégard en 1938 (ill. 103), seulement projetée à Sévignac en 1939, correspond bien à la sphère d'influence de la Confédération Nationale Paysanne (C.N.P.) et de la Confédération

⁸⁹⁴ J. Chauvin, *Les colonies de vacances. Domaine privilégié de l'éducation populaire*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 18.

⁸⁹⁵ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/62/4, Gâvres, école, mairie, 1865-1939.

⁸⁹⁶ C. Bougeard, « Tanguy Prigent (1909-1970) : repères de la carrière politique d'un socialiste breton », in J.-C. Cassard dir., *Saint-Jean-du-Doigt, des origines à Tanguy Prigent*, actes du colloque des 23-25 septembre 1999, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2001, p. 388-404.

Générale des Paysans Travailleurs (C.G.P.T.), on ne peut pas dire pour autant qu'elle ait été comprise dans une tentative de réseautage des militants⁸⁹⁷. Ce qui est sûr, c'est que l'implantation de ces mairies-salles des fêtes correspond bien à une évolution des pratiques de loisirs, et indirectement à la volonté de maintenir sur place une jeunesse poussée à l'exode.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si, en 1932, Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon, s'offusque publiquement que « *depuis quelques années, les salles de danse se sont multipliées dans toutes les parties du diocèse, et sont devenues des occasions de désordre abominables, de véritables écoles de corruption* »⁸⁹⁸. En 1929, Moncontour fait réaménager par Jean Fauny l'hôtel de Bel-Orient en mairie-salle des fêtes, pour 50 000 francs. Lorsqu'elles ne peuvent se le permettre, les communes investissent les anciens bâtiments communaux : l'école à Loguivy-Plougras (1939), la halle à Plancoët (1939). L'État soutient ces initiatives : la création d'un foyer municipal ouvre droit en effet à une subvention financée sur la part de l'impôt perçu sur le produit des jeux, provenant de l'exploitation des casinos. En Ille-et-Vilaine, les mairies construites par Jean Poirier (1887-1969) à Saint-Méen-le-Grand et à Tinténiac (annexe 25) en 1934 profitent de cette disposition qui, au demeurant, sauve l'une d'elle du naufrage financier⁸⁹⁹.

C'est dire combien l'entre-deux-guerres correspond à une prise de conscience des moyennes et des grandes communes sur l'intérêt public des bâtiments à usage collectif et, désormais, culturel. La notion même d'équipement public évolue, puisque le déplacement s'opère concrètement de l'occupation d'un local administratif, au vrai étroit et dont l'usage est limité à quelques personnes, à l'investissement d'une structure plus large, ouverte à la population et clairement identifiée comme un facteur d'attraction locale. Nulle autre vocation ne préside à la conception de la maison commune de la cité-

⁸⁹⁷ B. Tanguy, M. Lagrée dir., *Atlas d'Histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2002, carte n° 69, Réunions publiques et manifestations de Dorgères et de ses principaux lieutenants de 1928 à 1939, p. 152-153.

⁸⁹⁸ Cité par J. Cornette, *op. cit.*, p. 429.

⁸⁹⁹ A Saint-Méen-le-Grand, le projet initial de construction d'un hôtel de ville, d'un bureau de poste et d'une justice de paix, adjugé le 10 mai 1930 pour la somme de 596 000 francs, dépasse le million l'année suivante, décidant la municipalité à prévoir l'aménagement d'un foyer au premier étage. Le 9 novembre 1931, la commission instaurée par le ministère de l'Intérieur pour la répartition des fonds provenant du prélèvement sur le produit des jeux lui accordera une subvention de 100 000 francs. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2/O/299/16, Saint-Méen-le-Grand, maison d'école, mairie, justice de paix, bureau de poste, foyer municipal, 1834-1939.

jardin de la Ville-Ginglin, à Saint-Brieuc (1929-1936, 11 ha) : Adolphe Le Gouellec (1900-1947) y réunit une bibliothèque, une poste, un dispensaire, une classe, une salle des fêtes, un bureau de police... autant de services destinés à l' « *amélioration sensible du confort du peuple, une meilleure assiette de la société* » dans ce quartier neuf réalisé par l'office H.B.M.⁹⁰⁰ (ill. 104). Évidemment, l'impact reste limité, mais le socle sur lequel s'est construite cette idée fait à nouveau surface à la Libération. Il n'est plus question, d'ores et déjà, de répondre *stricto sensu* aux seuls besoins matériels de la municipalité, mais bien de répondre aux besoins collectifs de la population.

*

Les tentatives d'association entre le service postal, les lieux culturels et les pouvoirs publics témoignent d'un profond changement dans la conception des équipements municipaux. Si en ville, la densité urbaine oblige les municipalités à étaler les services sanitaires, sociaux ou culturels, en milieu rural leur réunion dans un même bâtiment tient à la fois de considérations économiques et de la volonté de rassembler la population autour de lieux significatifs. La question de la centralité évoquée dans la République au village prend ainsi plus d'ampleur encore, si l'on tient compte du recul de l'encadrement traditionnel de la société paysanne, c'est-à-dire de l'Église et des notables. La tentation de rapprocher la sclérose d'une civilisation rurale avec un conflit de génération permettrait d'expliquer ce mouvement de constructions, qui prélude finalement aux chantiers de l'après-guerre. Tout en intériorisant les normes des adultes qui leur servent de référence, les jeunes de l'entre-deux-guerres, « *acclimatent de nouvelles attitudes dans la société, ils donnent droit de cité à de nouvelles valeurs* »⁹⁰¹. Si l'école et la collectivité toute entière ne cessent de leur inculquer le respect des aînés, les jeunes n'en éprouvent pas moins la volonté de se distinguer, de marquer leur originalité,

⁹⁰⁰ La cité-jardin est inaugurée par le ministre de la Santé publique en 1933. L'édition du 20 septembre 1933 de l'Ouest-Éclair rapporte : « *Il faut que nos administrations municipales et départementales se pénètrent de plus en plus de cette idée que le logement sain et agréable, c'est le meilleur auxiliaire du médecin, c'est le meilleur médicament contre les maladies de toutes espèces qui rôdent autour de nos familles laborieuses. [...] Il n'y a pas que dans les villes surpeuplées qu'on mène la lutte contre la maison insalubre. La loi Loucheur fait des merveilles dans les campagnes – quand on le veut bien.* » E. Le Breton, « Les cités-jardins », *L'Ouest-Éclair*, 35^e année, n° 13.467, 20 septembre 1933. Voir aussi : P. Aumasson, « La parure urbaine », in C. Nières dir., *Histoire de Saint-Brieuc et du pays briochin*, Toulouse, Privat, 1991, p.254-255.

⁹⁰¹ A. Prost, « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 13, 1987, p. 42.

leur différence. Parmi les grandes figures de cette jeunesse des années trente, se démarque le morlaisien Tanguy Prigent, porté par les revendications paysannes à la Chambre (1936-1940) puis au ministère de l'Agriculture (1944-1947)⁹⁰². L'architecture n'est pas non plus imperméable à ce phénomène : Georges-Robert Lefort et Jean Fauny font partie de cette génération d'architectes qui, parvenant à sortir de l'emprise d'une culture académique, façonnent une nouvelle identité aux lieux de la nation.

VIII.3 Entre modernité et bretonnisme

Les deux expositions universelles qui marquent l'entre-deux-guerres français synthétisent en à peine douze ans tout ce que produit le débat artistique entre tradition et modernité. Alors que l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925 consacre l'apothéose de l'Art déco, celle de 1937 dédiée aux Arts et Techniques dans la Vie moderne voit s'affirmer, sur fond de tensions politiques internationales, une architecture nationale, essentiellement tournée vers le régionalisme⁹⁰³. En l'occurrence, l'Unvaniez ar Seiz Breur (Union des Sept frères), fondée en 1928, réussit à faire du pavillon breton le manifeste éloquent des aspirations du groupe (pl. 6). Habile composition mêlant « *le modernisme intelligent au respect des coutumes raciques*⁹⁰⁴ », cette vitrine du modernisme breton constitue une opposition éloquente aux théories de Le Corbusier et du C.I.A.M. De fait, la production architecturale bretonne est marquée par cette alternance de styles, reprise à bon compte dans le clivage entre ville et campagne qui ne s'est pas estompé après-guerre. Dans la première décennie, l'urbanité s'accommode volontiers d'un éclectisme monumental persistant, introduisant çà et là des motifs évocateurs de type Art déco (1). Plus avant, le régionalisme s'efforce de concilier culture et technique en milieu rural, produisant de la sorte une nouvelle esthétique du bien public (2).

⁹⁰² Voir, sur le sujet : C. Bougeard, *Tanguy Prigent. Un paysan ministre*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

⁹⁰³ Voir, sur le sujet : S. Clavel, I. Chalet-Bailhache, *Paris et ses expositions universelles : architectures, 1855-1937*, Paris, Éditions du patrimoine / Centre des monuments nationaux, 2008, p. 56 (1925), p. 70 (1937).

⁹⁰⁴ A. Rouault, « introduction », in J. Bouillé, *Architecture Bretonne Moderne / Savadurez-tiez brezon an Amzer Vreman*, Paris, Éditions Romanance, 1936, p. 1.

VIII.3.1 Art déco et monumentalité

En Bretagne, l'influence de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925 reste de l'ordre de l'expérimental. D'abord, les projets interrompus par la guerre sont repris et ne rompent pas vraiment avec l'éclectisme d'avant-guerre, « *encore très vigoureux dans une Bretagne qui avait su l'adapter à son propos* »⁹⁰⁵. Dans le Finistère intérieur, Châteaulin inaugure en 1925 la mairie-salle des fêtes que Charles Chaussepied (1866-1930), architecte des Monuments historiques à Quimper, lui a dessiné en 1910. Sa monumentalité triomphante emprunte à la fois à l'architecture rationaliste, aux poncifs de la production édilitaire de la Troisième République et au régionalisme pittoresque⁹⁰⁶. Ensuite, les architectes de fonction ont gardé ce monopole du *goût*, de sorte que se sont encore les vieilles figures de l'architecture régionale qui donnent le ton en matière de construction publique. Or, comme le fait remarquer Jacqueline Sainclivier : « *La longévité de certains d'entre eux dans le domaine public et privé fait que le passage à la modernité, la guerre ne signifient nullement une rupture, ni le rejet du XIX^e siècle dans un passé lointain*⁹⁰⁷. » Enfin, dans un marché miné par la crise, beaucoup d'architectes se contentent d'une évocation minimale, par l'ajout de quelques éléments distinctifs d'un modernisme décoratif édulcoré.

Pourtant, cette nouvelle géométrie des constructions, revendiquant simplicité et cohérence structurelle, coïncide avec la commande d'équipements de grande ampleur. Ainsi, certaines réalisations ne manquent pas de conjuguer la dignité de l'institution avec une discrète référence à l'actualité. Commandé en 1931 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, sur le quai des Indes, le nouvel hôtel consulaire de Lorient (annexe 2) marque cette volonté d'établir un consensus entre le néo-classicisme rigide d'un Charles Le Maresquier (1903-1982) et la vogue Art déco alors à son apogée. Mise au point par le trio Louis-Marie Dutartre (1874-1949), Charles Caropicard et Édouard Ramonatxo (1869-1933), la façade classicisante rentre parfaitement

⁹⁰⁵ D. Le Couédic, « L'architecture », in P. Le Stum dir., *Quimper Cornouaille, années 1920-1930*, Éditions Palantines, 2010, p. 38.

⁹⁰⁶ P. Dieudonné dir., Ph. Bonnet, D. Le Couédic, *Bretagne, XX^e siècle, un siècle d'architectures*, Rennes / Saint-Brieuc, Terre de Brume / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2001, p. 54-55.

⁹⁰⁷ J. Sainclivier, *op. cit.*, p. 636-637.

dans le contexte architectural de l'enclos. Tout au plus y apportent-ils une révision de style qui ne rencontre aucune opposition de la part du conseil des Bâtiments civils⁹⁰⁸. Le fronton-linteau, gravé originellement en lettre d'or « CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LORIENT ET DU MORBIHAN », surmonté d'un caducée, lui-même affublé du casque d'Hermès et d'ailes proéminentes (ill. 105), rappelle assez, avec le volume massif de la structure, les gares dessinées par l'architecte Louis Brachet pour la ligne de Sceaux (1931-1932). La sécheresse de la façade est tout de même atténuée par une frise discrète, en bas relief à motif en zigzag, qui court en continu sous la corniche.

L'accent est clairement mis sur la structure : les architectes rendent parfaitement lisible la distribution du bâtiment, centrée sur l'atrium central, élément majeur du volume intérieur. Ce dernier assure la distribution des services internes de manière à dégager le maximum d'espace ; le placement latéral de l'escalier principal, au fond du hall, optimise les circulations lors des foires et des expositions. Les ferronneries des rampes artistement travaillées constituent l'unique ouvrage d'art décoratif de cet espace censé témoigner du savoir-faire des artistes locaux. Cet ascétisme stylistique se situe loin des débauches parisiennes. L'œuvre du trio révèle tout autant une adresse technique remarquable dans la conception de l'immeuble, qu'une épure sévère dans l'approche esthétique de la décoration. Cette oscillation entre le maintien d'une forme classique et la culture machiniste de l'époque traduit cette tension qui, pour Gérard Monnier, tient aux variations de la demande sociale et à son contexte. Il ne fait pas de doute qu'à Lorient, la « *relation étroite entre le niveau élevé de la dépense somptuaire et la garantie du caractère monumental de la réalisation* »⁹⁰⁹ correspond bien à une volonté locale des édiles de célébrer la ville, son commerce et son industrie. En même temps, on assiste à une réflexion courageuse sur l'organisation des pouvoirs publics, leur place dans la société et leur dénomination stylistique⁹¹⁰.

Le monde rural n'est pas non plus réticent à cette forme de modernité. En 1938, la municipalité de Gourin commande à René Guillaume (1885-1945), architecte des

⁹⁰⁸ Y. Gicquel, *La chambre de commerce et deux siècles d'économie du Morbihan (1807-2007)*, Vannes / Spézet, Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan / Coop Breizh, 2008, p. 135-138.

⁹⁰⁹ G. Monnier, *L'architecture en France, une histoire critique, 1918-1950*, Paris, P. Sers, 1990, p. 58.

⁹¹⁰ C. Loupiac, C. Mengin, G. Monnier dir., *op. cit.*, p. 177 et suiv.

Monuments historiques à Lorient, une mairie-justice de paix qui ne manque pas de grandeur dans un arrière-pays miné par l'émigration (annexe 25). L'étroitesse du terrain et les contraintes de la mitoyenneté ayant imposé une construction en hauteur, l'architecte choisit un développement sur deux façades. Du côté de la place, deux larges colonnes plates s'élèvent jusqu'à la corniche et forment l'avant-corps, sommé d'un fronton semi-octogonal orné d'une horloge ; ce portique encadre l'entrée principale donnant accès aux salles du conseil municipal et des commissions. Une grille en fer forgé, frappée du monogramme de la République, orne la fenêtre octogonale, au-dessus de la porte principale. L'entrée latérale du secrétariat est à peine marquée et fait plus office d'entrée de service. Le couronnement sur l'angle de la rue constitue au contraire un beau morceau d'anthologie : au-dessus du blason ailé de la ville, la corniche forme un décrochement soutenu par deux pieds-droits et coiffé d'un fronton dans lequel est inscrit en creux « HÔTEL DE VILLE » (ill. 106). L'intégration d'une modénature d'une grande sobriété, aux motifs géométriques simples, ne tirant partie d'aucune réminiscence historicisante, affine sans détour la mairie de Gourin à l'Art déco⁹¹¹.

Ailleurs toutefois, l'accueil réservé à cette modernité de béton est timoré. En 1930, Jean Poirier, installé à Rennes, est la cible du conseil local des Bâtiments civils lors de l'examen de son projet de mairie, justice de paix et foyer rural à Tinténiac (annexe 25 ; ill. 110) : « *On s'étonne, déclare l'un des membres du conseil, qu'à proximité de carrières de moellons granitiques, dans le village de Tinténiac où subsistent encore de très vieilles et pittoresques maisons construites en matériaux du pays, à proximité de l'église, elle-même construite avec des matériaux de ce genre, l'auteur ait adopté la construction ciment armé et remplissages briques ou parpaings enduits. Il est regrettable que pour une économie bien légère, le caractère local ait été abandonné*⁹¹² [...] ». A Rennes, Isidore Odorico (1914-1945), qui a repris l'atelier de son père après la guerre, développe un style très personnel et original. Mais les architectes avec qui il collabore pour certaines mairies ne témoignent pas du même engouement. L'Art déco, qui foisonne dans l'architecture et la décoration des magasins, est-il antinomique d'une expression

⁹¹¹ Arch. dép. du Morbihan, 2/O/66/3, Gourin, mairie, 1850-1942.

⁹¹² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4/N/10, conseil local des Bâtiments civils, registre des délibérations 20 décembre 1901-16 mars 1948, procès-verbal du 5 décembre 1930.

pérenne du pouvoir politique⁹¹³ ? Si Emmanuel Leray (1859-1936), architecte de la ville de Rennes depuis 1894, joue avec les charmes de l'Art nouveau pour la piscine Saint-Georges (1925) ou les Nouvelles Galeries (1929), il adopte un style sévère et monumental pour la Chambre de Commerce de Rennes (1934). Les architectes siégeant dans les antichambres du pouvoir désapprouvent la multiplication d'éléments décoratifs « *comme tirés d'un catalogue* » ou l'emploi « *de matériaux marqués par la tendance qui apporter<aient> une touche Art déco* »⁹¹⁴, associant ainsi les sièges du pouvoir aux devantures de boutiques.

Il y a également, chez un Laloy ou un Lefort, une volonté marquée d'adapter les principes et les vocabulaires au contexte local : à la ville, l'architecture adhère aux principes universalistes de l'urbanité, tandis qu'à la campagne, les constructions se doivent de conserver leurs accents ruraux. Gourin montre que cette division du monde ne rencontre pas nécessairement l'assentiment des petites cités, de ces espaces de transition entre la grande ville et le village. D'un autre côté, l'aspiration à la modernité ne recouvre pas toujours des formes péremptoires. La multiplication des épigraphes aux grandes lettres bâton de couleur or ou rouge annonçant fièrement la destination de l'édifice, sur leur sommet, n'est pas sans rappeler que l'entre-deux-guerres est la période qui voit s'épanouir en France la signalétique des services publics, des gares, des écoles⁹¹⁵ (ill. 105-110). Conséquence des progrès de l'alphabétisation généralisée, la substitution du mot à l'image participe à créer une nouvelle signalétique de l'espace : « *L'intégration de dispositifs d'information dans le travail de conception architectural*, écrit Gérard Monnier, *apparaît une issue moderne à la crise de la signification*⁹¹⁶. » Exploitée

⁹¹³ Comme le précise Hélène Guéné : « *Si la création d'une devanture est assujettie au phénomène de la mode, les édifices publics sont, quant à eux, l'expression de la culture officielle. [...] Avec la civilisation industrielle, cette opposition entre la mode comme phénomène commercial et le monument comme expression du pouvoir politique, devient criante.* » H. Guéné, *Odorico, mosaïste Art déco*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1991, p. 142.

⁹¹⁴ D. Le Couédic, *op. cit.*, p. 56.

⁹¹⁵ On ne peut en dire autant, loin s'en faut, du « Versailles brestois » que se fait construire, de 1929 à 1935, l'École navale. Nulle lettrine ne vient perturber l'impeccable ordonnance classique de la façade principale ; seuls cinq grands cartouches, intégrés à la corniche ornée en ronde-bosse par Louis-Henri Bouchard (1875-1960), interpellent le regard en citant les grands noms de la marine française : Jean-Bart, Tourville, Colbert, Duquesne, Suffren. D. Le Couédic, *Les architectes et l'idée bretonne, 1904-1945. D'un renouveau des arts à la renaissance d'une identité*, Rennes / Saint-Brieuc, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 1995, p. 574 et suiv.

⁹¹⁶ G. Monnier, *op. cit.*, p. 228.

massivement dans les pavillons de l'Exposition internationale de Paris en 1937, l'épigraphie murale s'étend largement au-delà de l'architecture commerciale, et, comme un trait d'union, s'intègre aussi bien aux palais modernes des villes qu'aux mairies simples des campagnes⁹¹⁷.

VIII.3.2 L'ambiguïté d'une modernité bretonne

Dans la France des années trente, les régionalismes s'affirment comme un mouvement d'opinion, chez les professionnels mais aussi dans le public ; à l'apparence d'un conservatisme idéologique, correspond une culture ouverte et des adaptations qu'il convient de prendre en compte. Daniel Le Couédic ne manque pas de relever à propos de Lefort : « *Le choix d'une écriture était pour lui, affaire de programme, de situation, de clientèle. Il n'eut qu'un systématisme : en campagne, seul le régionalisme aurait sa faveur*⁹¹⁸. » L'architecte prend ainsi l'habitude de proposer à ses clients deux formules, l'une régionaliste, l'autre moderniste, pour une même commande⁹¹⁹. L'équipement des communes n'échappe pas à la règle : en 1931, il propose pour l'office de tourisme de Saint-Brieuc une variante bretonne, avec un toit à deux pans à forte pente et pignon plein, et une variante « paquebot », à toit-terrasse, hublot et baie panoramique⁹²⁰ (ill. 111). Cet alignement de Lefort et de Fauny sur les *desiderata* de leur clientèle produit des variations qui tendent plus vers les charmes d'une architecture évocatrice qu'aux convictions esthétiques des architectes. Lors des discussions relatives à la construction de la nouvelle préfecture des Côtes-du-Nord dans les années trente (ill. 112), il est récurrent d'entendre que le vœu du conseil général n'est pas de construire moderne ; le granit apparaît, le plus souvent, comme la panacée à une modernité qui s'introduit pourtant dans les formes comme dans les structures du bâtiment⁹²¹. En 1936, la

⁹¹⁷ Ainsi, le 4 mai 1921, le conseil municipal de Binic, petite cité portuaire des Côtes-d'Armor, vote une somme 500 francs pour faire inscrire sur la nouvelle façade d'entrée de la mairie, en lettres de métal doré, l'inscription « *Hôtel de ville* ». Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/7/3, Binic, mairie, 1873-1934.

⁹¹⁸ D. Le Couédic, « Une génération d'architectes », in J. Dhombres dir., *La Bretagne des savants et des ingénieurs. Le XX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 316-317.

⁹¹⁹ Jean Fauny, architecte..., *op. cit.*, p. 4.

⁹²⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 142/J/208/269, projets de syndicats d'initiative pour Saint-Brieuc, 16 et 27 avril 1931.

⁹²¹ Le procès-verbal de la séance du 12 mai 1936 rapporte ainsi cet échange : « *M. le Président : vous avez demandé la parole, Monsieur Béthuel ? – M. Béthuel : oui, c'est l'ami Michel qui me suggère de vous demander de ne pas oublier de faire entrer le granit du pays dans la construction du nouvel immeuble. – M. le*

municipalité de Saint-Brieuc incite encore le département à entreprendre « *si c'est nécessaire, une reconstruction générale de la préfecture, de façon que cet immeuble s'harmonise avec l'ensemble des créations et des aménagements* » entrepris par la ville⁹²² : une sorte de compromis, donc, entre le néo-normand d'un Fauny et le béton classique d'un Lefort.

Pour le politique, le régionalisme est affaire de circonstances ; pour l'architecte, il serait plutôt question de compromis. Dans les Côtes-du-Nord, les projets d'équipements de Jean Fauny sont de véritables opérations stylistiques. Entre 1927 et 1929, il construit les gendarmeries de Belle-Isle-en-Terre, de Broons, de Plélan-le-Grand et de Plœuc-sur-Lié (ill. 113). Il y privilégie le modèle du pavillon autonome, tantôt associé à des ailes en décrochement, jouant ainsi sur la forte dénivellation des toitures à croupes et les colombages qu'il introduit sur les façades-pignons⁹²³. Il impose ainsi un style dont il tire les références du *Cotswolds cottage style*⁹²⁴ et du type anglo-normand balnéaire qu'Yves Hémar (1886-1955), entre autres, exploite à Sable-d'Or-les-Pins. Son projet de pavillon d'habitation pour le préfet des Côtes-du-Nord, en 1933, conserve des accents proches des maisons champêtres du pays d'Auge, mêlant le moellon local au colombage. En 1938, il intègre à la façade de la mairie de Bégard les formes austères et les jeux de toiture des maisons médiévales de Caen ou de Rouen, tandis que la salle des fêtes présente, à l'un de ses angles, une échauguette à horloge⁹²⁵ (ill. 103). Jean Fauny fait d'ailleurs des émules :

Président : mais bien entendu. Ce sera l'occasion de faire ressusciter un peu notre vieille Bretagne. [...] je n'entends pas faire un immeuble moderne. Du tout ! Du tout ! C'est aux architectes qu'il appartiendra de nous donner des avis. » Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/26, préfecture des Côtes-du-Nord, projet de construction d'une nouvelle préfecture et d'un pavillon, 1933-1939, procès-verbal de la séance du 12 mai 1936.

⁹²² Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4/N/26, projet de construction d'une nouvelle préfecture et d'un pavillon, 1933-1939.

⁹²³ Jean Fauny, *architecte...*, op. cit., p. 10-11.

⁹²⁴ Déjà d'actualité en 1875, puisque présenté par Viollet-le-Duc dans son ouvrage, *Habitations modernes*. Y figure en effet deux cottages construits par l'architecte Wilkinson à Hatherop et à Pignell-Lodge, en Angleterre : « *Ces deux petites habitations ont cela de bon qu'elles conforment leurs dispositions aux mœurs anglaises. Il y a toujours la salle où la famille se réunit, la grande cuisine à proximité ; puis, au-dessus, les chambres à coucher. Ces pièces ne sont pas, comme dans nos modestes maisons de campagne, englobées dans un pavillon, sous un seul toit, mais forment comme autant de petits corps de bâtiments distincts, possédant leurs combles spéciaux, leurs jours ouverts en raison de la dimension des pièces, sans avoir égard à la symétrie. Cela a bien des avantages et permet de disposer les intérieurs suivant les besoins.* » E. Viollet-le-Duc, *Habitations modernes*, Paris, V^{ve} A. Morel, 1875, réimp. Liège, P. Mardaga, 1979, t. 1, pl. 95 et 96.

⁹²⁵ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 142/J/208, Bégard, foyer municipal, mairie, justice de paix, bureau de poste, construction, 1937-1948.

presqu'homothétiquement, on retrouve ces impressions normandes chez Charles Penther (1886-1953), qui construit la mairie, justice de paix et bureau de poste de Châteauneuf-du-Faou en 1931, ainsi que chez Joseph Brilhaut (1882-1968), la même année, qui habille le premier étage du bâtiment de l'école de filles de Saint-Cast-le-Guildo d'un colombage factice (ill. 114).

Suivant les prises de position, la maîtrise d'ouvrage publique se satisfait de ce vocabulaire devenu, « *pour les besoins d'un discours de plus en plus marqué par une idéologie nationaliste, partie d'une architecture populaire nationale* »⁹²⁶. L'emploi de lucarnes au fronton exagérément effilé, l'agrandissement du portail d'entrée sous la forme d'une baie *palladienne* écrasée⁹²⁷, le panache des matériaux enfin, cherchent à reproduire les modèles d'une culture pourtant mal à l'aise avec le dimensionnement et l'impératif fonctionnel des bâtiments publics. A ce titre, la valeur idéologique du granit survit à la crise, alors même qu'elle en a considérablement élevé le coût d'extraction. En 1934, le conseil municipal de Perros-Guirec ne recule pas devant la dépense de 700 000 francs nécessaire à sa mairie-salle des fêtes, toute parée du granit rose qui fait la renommée de la station. Ni l'État, ni le département ne participent au projet⁹²⁸. Au demeurant, l'inspiration régionaliste du bâtiment s'exprime surtout dans ce parement : la mairie tient plus de l'éclectisme provincial que des théories régionalistes d'un Léandre Vaillat (1878-1952) ou d'un Charles Letrosne (1868-1941). Louarn Clet (1898-1989) à Kerfeunteun (1933), Eugène Le Goastier à Plérin (1935) et Yves Héлары (1909-1959) à Callac (1938), sont confrontés à la même difficulté : les besoins nouveaux nés de la société de loisirs (salles des fêtes, théâtres et patronages) nécessitent des gabarits qui s'accommodent péniblement d'une typologie locale érigée en référence intransigeante. L'intégration du bâtiment dans un environnement urbain complexifie encore la configuration générale, surtout lorsque le choix est fait de respecter le modèle de l'îlot haussmannien. La Chambre de commerce d'Adolphe Le Gouellec, à Saint-Brieuc (1931), témoigne assez de l'écueil d'un style régional porté à son paroxysme⁹²⁹ (annexe 2).

⁹²⁶ G. Monnier, *op. cit.*, p. 345.

⁹²⁷ Le terme est de J.-F. Briand et H. Le Pesq, « Saint-Brieuc ou la mesure : une promenade d'architecture », in *Modernité et régionalisme...*, *op. cit.*, p. 148.

⁹²⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 2/O/168/3, Perros-Guirec, mairie, justice de paix, 1837-1938.

⁹²⁹ A. Le Gouellec oriente la façade dans l'angle de la parcelle, de telle façon qu'elle s'ouvre sur la jonction du boulevard de Sévigné, de l'avenue des Promenades et de la rue M^{gr} Morelle ; il l'anime de trois

L'attitude des professionnels de l'équipement est donc le compromis ; celui-ci n'est pas totalement dissocié du développement de l'éclectisme, dont le régionalisme constitue la mise à jour. A Trémuson (1930), Jean Fauny reprend la forme traditionnelle de la maison d'école rurale, avec salle de classe placée postérieurement au logement de l'instituteur (annexe 25). Mais au lieu de positionner la façade sur la rue, il l'a fait glisser latéralement à l'est, de façon à ce que le mur postérieur de la salle de classe devienne la façade principale. Jouant sur la légère déclivité du terrain, il prend le parti d'aménager la salle de classe au sous-sol de la bâtisse. En l'ouvrant seulement sur la cour de récréation, il en réduit certes l'éclairage, mais il l'écarte ainsi des nuisances de la rue et de la vue des passants. L'accès à la mairie, au premier étage, se fait depuis la rue ; de son côté, l'instituteur accède à son logement par une petite porte ménagée dans le mur latéral est. De cette façon, chaque partie est différenciée avec soin : le logement de l'instituteur est appuyé à la maison principale à la manière d'un appentis à croupe ; la toiture de la mairie et de la salle de classe est à deux versants. S'en dégage le versant abrupt de l'escalier privatif de l'instituteur, prenant en longueur la moitié de la façade, et rejoignant au centre un apothéïs, traité en loggia. L'escalier de la mairie, qui occupe le versant opposé, est dégagé et librement accessible⁹³⁰.

Cette désarticulation du plan traditionnel de la mairie-école fait écho à la diversité des matériaux employés : Fauny introduit des linteaux de béton armé qu'il peint de couleur vive, atténuant ainsi la rusticité du moellon local, de l'ardoise et du granit. Dans le pignon ouest, celui que tout administré voit en empruntant le chemin du bourg à la mairie, l'architecte pose au-dessus d'une large baie en plein cintre un bandeau en ciment bouchardé sur lequel il inscrit, en lettres rouges, « MAIRIE ». Ce goût pour l'alternance des matériaux se retrouve également chez Pierre-Jack Laloy, dont les fonctions d'architecte du département et d'architecte régional des Postes le conduisent à

puissantes baies en plein cintre au rez-de-chaussée, de fenêtres à meneaux néo-renaissance ouvrant sur balcon à l'étage, et d'une lucarne pleine au fronton effilé, frappée d'un écusson de bronze de La Messelière dans le couronnement. La sévérité de la conception est renforcée par l'emploi de granit blanc carraudé de grès d'Erquy, et les hautes toitures d'ardoises sombres. P. Aumasson, *op. cit.*, p.256-257.

⁹³⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 142/J/9, Trémuson, mairie-école, construction, 1930 ; Trémuson, mairie-école, agrandissement, réparation, 1931-1946.

intervenir constamment dans les communes rurales⁹³¹. Sa méthode consiste à habiller la structure en ciment armé d'un parement de moellon du pays hourdis au mortier de ciment ; seuls les linteaux, palâtres, seuils et appuis des baies, tablettes sur les âtres de cheminées et couronnement des souches, le seuil sur la rue et les soubassements sont en ciment frotté à la main de bois. L'avantage du ciment est de présenter, à terme, une patine grise qui l'assimile au granit : Laloy joue ainsi sur l'économie de la matière et les illusions de couleurs pour compenser des réalisations somme toute très traditionnelles dans leur composition, leur volume et leur distribution (Boisgervilly et Châteaubourg, 1938 ; annexe 25). La multiplication des références à un registre bretonnant, dont l'ultime expression est la réapparition du beffroi municipal au sommet des édifices municipaux⁹³², participe d'un autre côté à revoir le vocabulaire architectural du style municipal, en lui donnant les attributs d'une bretonnité réactualisée.

Ce qui ressort de ces essais est la recherche, non pas d'une intransigeance de la tradition dialectale révérée, mais plutôt d'une réinterprétation moderniste du style régional. L'opération est délicate, tant est résistante la pression exercée par les prosélytes du régionalisme. Le modernisme breton n'est pourtant pas vraiment en mesure de surmonter l'écueil des impératifs techniques et fonctionnels que requière la construction d'équipements publics, d'autant plus que ceux-ci doivent répondre à des besoins nouveaux. Pour les architectes, « *il est à noter, écrivent Jean-François Briand et Henri Le Pesq, une difficulté à assumer, dans le même temps, une volonté régionaliste généralement affichée et le souci de s'adapter à des techniques et des programmes nouveaux*⁹³³. » A bien des égards, les architectes confirment que l'art régionaliste, comme prolongement d'un éclectisme provincial dépassé, ne convient pas toujours à l'architecture publique, dès lors qu'elle recouvre une dimension pratique et sociale. De fait, les réalisations de cette période n'atteignent jamais ni l'essence du régionalisme

⁹³¹ Peneau J.-P., « *Pierre-Jack Laloy : modernisation et régionalisation en Bretagne* », Monuments historiques, n°184, 1992, pp. 62-66 ; « Un homme, une charge : Pierre-Jack LALOY et les postes », in *Modernité et Régionalisme. Bretagne 1918-1945*, Liège, Pierre Mardaga éditeur, 1986. pp. 101-111.

⁹³² En 1936, pour la mairie de Montauban-de-Bretagne, Henry Couâson coiffe le pavillon d'entrée d'un élégant campanile qui ne le cède en rien au « pigeonnier » de l'hôtel de ville de Saint-Méen-le-Grand. On retrouve du reste chez de nombreux architectes (Le Corre, Gémain, Hélary, Laloy...) cette tendance à réintroduire des clochers miniatures au sommet des édifices, plus proches toutefois des clochetons scolaires que des orgueilleux beffrois municipaux des Flandres.

⁹³³ J.-F. Briand, H. Le Pesq, *op. cit.*, p. 156.

portée par un James Bouillé dans le domaine religieux, ni le modernisme résolument conquérant d'un Pol Abraham (1891-1966) dans le domaine de la villégiature.

*

En moins de vingt ans, la Bretagne a vécu au rythme de l'expérience, du débat et du compromis. Mais qu'on ne s'y trompe pas : la construction d'équipements publics et collectifs n'est d'aucune manière la priorité de l'État et des collectivités locales. Intégrée à un processus global d'amélioration du cadre de vie, elle ne représente qu'une faible part dans la politique de logement qui s'affirme pendant la période de l'entre-deux-guerres. En dépassant la seule question du style, il apparaît que de toutes les valeurs générales en œuvre à ce moment, la recherche d'une fonctionnalité pratique et de l'efficacité technique, bases du machinisme, « a fourni le moteur le plus puissant pour transformer les attitudes et implanter de nouveaux critères de décision »⁹³⁴. Pour Hélène Guéné, ce que veulent les architectes, ce ne sont pas « *la maison, la gare ou l'église qui feraient images d'Épinal sentimentales et stéréotypées, pas plus que des pastiches nostalgiques, aux formes réputées pittoresques*⁹³⁵ », mais des bâtisses établies par eux, en conformité avec les lois, les traditions et les nécessités modernes⁹³⁶. Assujettie aux évolutions de la société, à une conjoncture économique délétère et à la montée des antagonismes nationaux, l'architecture publique de l'entre-deux-guerres cristallise tout ce que le quotidien porte d'espoirs, de contradictions et d'amertumes. En Bretagne, cette ambiguïté entre le modernisme et le régionalisme relève certes d'un contexte culturel et intellectuel plus large, qui s'inscrit dans une démarche de progrès social, mais elle produit et reproduit également des tensions sous-jacentes au climat politique confus de l'entre-deux-guerres. De telle sorte que le discours rhétorique de l'architecture publique travestit le désir d'une alternative à *l'art officiel*, rejeté parce que représentatif du centralisme parisien, en même temps qu'il exprime le malaise d'une division constante entre l'urbain et le rural, la règle et la coutume.

⁹³⁴ G. Monnier, *op. cit.*, 1990, p. 183.

⁹³⁵ H. Guéné, « Régionalisme et modernité : une alliance incertaine », in F. Loyer, B. Toulhier dir., *Le régionalisme, architecture et identité*, Paris, Centre des Monuments nationaux / Éditions du Patrimoine, 2001, p. 63.

⁹³⁶ L. Vaillat, cité par H. Guéné, *Ibid.*

*
* *
*

L'entre-deux-guerres est rempli d'ambiguïtés qui font de ces vingt années une période de tension permanente. D'abord, ni la droite conservatrice, ni la gauche sociale ne parviennent vraiment à apporter les réponses adéquates à la crise ; le conservatisme politique des élites résiste au mouvement réformateur qui aurait pu donner les moyens aux collectivités locales d'amortir le choc de 1929. De plus, la structure artisanale de l'appareil de production breton révèle la fragilité du secteur et, globalement, de la commande publique, d'où son effondrement. Nonobstant, l'époque est marquée par l'innovation technique et l'introduction de nouveaux procédés qui augurent le renouvellement proche du métier. Le débat entre modernité et culture n'en est que plus vif, puisqu'il se calque sur le malaise d'une société portée au doute. La représentation traditionnelle du pouvoir, si elle ne s'en trouve pas radicalement modifiée, est fortement exposée à l'effritement des institutions. L'émulation artistique ne le cède pourtant en rien à la nostalgie : elle est plutôt affaire de compromis, entre réinterprétation plastique du palais urbain et actualisation moderniste de la culture vernaculaire. Les frontières de cette querelle de genre s'arrêtent finalement sur la définition de ce qui fait la ville, et à contrario, ce qui fait la campagne. La réussite, comme l'échec, des solutions apportées par les architectes, tient moins à leur pertinence qu'à leur intégration à l'un ou l'autre de ces espaces topographiques, culturels et sociaux.

A biens des égards, la carrière de Georges-Robert Lefort est représentative du phénomène. Sa production édilitaire est imprégnée d'un style variant de l'éclectisme à l'art déco et au régionalisme. En 1910, lauréat du concours de la nouvelle Caisse d'Épargne des Côtes-du-Nord (ill. 115), l'architecte reste encore très proche des poncifs de l'éclectisme des Beaux-Arts, jouant avec aisance sur les effets architecturaux et la variété des matériaux : granit, grès, céramique, bronze. En 1920, sur le chantier du grand séminaire de Saint-Brieuc (1924-1928), il expérimente les possibilités du béton armé tout en proposant une révision du répertoire décoratif breton (ill. 117). Dans la même veine, il réalise la gare de Dinan (1931) : tout en privilégiant l'emploi du granit, de l'ardoise et d'une ornementation inspirée de la broderie finistérienne, il flanque la façade d'un auvent en porte-à-faux et d'un campanile de 32 mètres de haut (ill. 1910). Sur le plan, l'imbrication de pavillons aux formes géométriques et complexes, rehaussés

de corniches et de moulures, et la décoration Art déco, confiée à l'atelier Odorico de Rennes, achèvent de donner au bâtiment son caractère grandiose. A la fin des années trente, cette monumentalité revendiquée arrive à son terme dans le retour de l'architecte au classicisme moderne, déjà expérimentée à l'hôpital de Guingamp. Au lycée de filles de Saint-Brieuc (1938), il abandonne le pittoresque régionaliste, utilisant l'ordre colossal au moyen notamment de colonnes de béton et de serliennes, et invente un péristyle à rotonde sommé d'un beffroi, directement inspiré de l'œuvre de Perret (ill. 118).

Il n'y a donc pas eu, peu s'en faut, une architecture linéaire pendant l'entre-deux-guerres. Les variations de styles ne sont plus affaire de convention, mais bien de goût et de mentalités. La clientèle, sur ce point, préside aux destinées de la commande ; la culture savante de l'architecte ne suffit plus à imposer le dogme de la *bonne* architecture.

IX. Une identité en reconstruction

Alors que les troupes américaines percent le front allemand à Avranches le 1^{er} août 1944 et libèrent, dans un vague de liesse populaire, Rennes et Nantes, les quatre grands ports stratégiques bretons : Saint-Malo, Brest, Lorient et Saint-Nazaire sont transformés en bases arrières d'une résistance farouche. La seule poche de Saint-Nazaire couvre 1 500 kilomètres carrés, dans laquelle 28 000 soldats allemands retiennent 130 000 civils. Saint-Malo est libérée le 17 août, Brest le 19 septembre ; Saint-Nazaire et Lorient doivent attendre le lendemain de la capitulation sans reddition du Troisième Reich, le 7 mai 1945, soit neuf mois après la libération du reste de la péninsule. Les dégâts matériels sont considérables : dans les cinq départements bretons, plus de 50 000 bâtiments sont totalement détruits ; dans ceux des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, ce sont quelques 35 000 autres qui le sont partiellement⁹³⁷ (ill. 119). Presque toutes les principales villes ont été touchées, conséquence des bombardements alliés, de la résistance désespérée de l'occupant et des exactions commises lors de son retrait. Les ports qui ont servi de retraite sont inutilisables. Les infrastructures routières et de communication sont également durement touchées : la destruction de milliers de kilomètres de routes, de ponts, de voies ferrées et de ports paralyse l'appareil productif nécessaire à la reconstruction⁹³⁸. La désorganisation générale concourt à compliquer la tâche des reconstruteurs et provoque une centralisation des moyens et des hommes. La Reconstruction est d'abord le fait des grands commis de l'État et non pas des sinistrés ; mettant de côté les velléités municipales, la Quatrième République renoue avec la politique des grands travaux étatiques ce qui, en Bretagne, ne se fait pas sans heurts.

La politique centralisatrice et autoritaire de l'État en matière de reconstruction soulève un certain nombre de questions. D'abord, celle du rôle des villes dans leur propre relèvement et de l'audience que le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (M.R.U.) entend leur accorder. Ensuite, celle des moyens et des normes de la

⁹³⁷ J. Sainclivier, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest-France, 1989, p. 131.

⁹³⁸ A l'échelle nationale, se sont 9 000 ponts routiers ou ferroviaires, 115 grandes gares, 4 900 km de voies et 80 % des quais portuaires qui ont été détruits. J.-J. Becker, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, A. Colin, 1994 (1988), p. 20.

planification que l'État souhaite appliquer sur l'ensemble du territoire, selon une méthode planiste qui laisse finalement peu de place au contexte local ou régional. Enfin, celle des termes techniques et esthétiques de la Reconstruction, et du rapport entre la commande publique, les architectes-urbanistes et les architectes déjà en poste avant-guerre. Dans le vaste laboratoire d'expérimentation que devient la France en chantier, l'ensemble des paramètres touchant aux aspects politiques, financiers, administratifs, techniques et architecturaux sont si étroitement imbriqués qu'ils complexifient les rapports entre chaque protagoniste, entre chaque domaine d'intervention, entre chaque projet.

Les problématiques de la Reconstruction méritent d'abord qu'on les reprenne sous l'angle des rapports complexes qui existent entre le dirigisme d'État et le socialisme municipal. Ce dernier, loin de s'être estompé, conditionne fortement les enjeux qu'induit la requalification du territoire urbain, notamment par le biais des équipements publics et collectifs (1). Par ailleurs, les normes de la planification conduisent à réévaluer la place des pouvoirs publics dans le cœur de la cité, en même temps qu'elles participent à définir une rhétorique de la modernité (2). Les termes de la monumentalité nationale ne s'inscrivent pas cependant dans le sens contraire des acquis de l'entre-deux-guerres. Sous la forme d'un consensus tacite entre académisme et modernisme, l'architecture des années d'après-guerre évoque tout à la fois la grandeur retrouvée d'un peuple, et son attachement aux valeurs de son Histoire (3).

IX.1 Les problématiques et les enjeux

Au-delà de l'immensité de la tâche qui attend les reconSTRUCTEURS, la période qui s'ouvre avec la Libération est celle d'un profond renouvellement des modes de construction et d'administration de la commande publique. La marque la plus significative du changement est d'abord celle du dirigisme de l'appareil étatique, sans commune mesure avec l'inclinaison régionaliste de Vichy, et dont le recours systématique à l'ingénierie produit un rapport technocratique entre Paris et les communes sinistrées. La centralisation des anciens organes de direction et les modes d'intervention augmentent l'emprise d'une tutelle qui renoue, par bien des aspects, avec la période des grands travaux du Second Empire (1). Pour autant, si les communes n'ont guère le choix, elles se démarquent nettement de cette politique planiste par l'appréciation tôt engagée des besoins en équipements. Elles font preuve d'une grande capacité face aux contraintes financières défavorables du moment, et s'opposent même à l'État par l'expérimentation de nouveaux modes de gestion des programmes (2).

IX.1.1 Le dirigisme d'État face au municipalisme

Au lendemain de la Libération, les villes sinistrées sont, à l'instar de leur population, dans le dénuement le plus complet. L'installation matérielle des pouvoirs se caractérise par son itinérance dans les rares bâtiments qui ont échappé au désastre, dans l'attente de la livraison des baraques. Cette situation ne fait que succéder à une installation déjà précaire sous l'Occupation. A Brest, dès 1942, les services municipaux ont été délogés de l'immeuble que la ville loue alors à la Police d'État. La mairie investit les locaux de l'école professionnelle de jeunes filles, rue Danton, dont les élèves ont été repliées sur Quimper. Un temps désaffectés pendant le siège d'août-septembre 1944, les locaux, plus ou moins épargnés, sont de nouveau occupés⁹³⁹. De la même façon, dès janvier 1943, les services municipaux de Lorient ont fui l'hôtel de ville incendié, pour s'installer d'abord à Hennebont et à Brandérion, puis de février 1943 à août 1944 au château de Treulan près de Sainte-Anne d'Auray, à l'exception des services techniques qui s'installent à Vannes. Au 1^{er} septembre 1944, la mairie est transférée à Auray qui

⁹³⁹ J. Faucher, G.-M. Thomas, *La vie à Brest de 1848 à 1948*, Brest, Éditions de la Cité, 1969, t. 1, p. 210.

vient d'être libérée, où la municipalité loue un immeuble. Un an plus tard, elle revient à Lorient dans les bâtiments sommairement réparés de l'école primaire supérieure des garçons donnant sur le quai des Indes⁹⁴⁰. A Saint-Malo, le tribunal de Commerce dont les locaux ont été anéantis avec l'hôtel de ville dans les incendies de 1944, est transféré dans un appartement situé au-dessus de l'*Émeraude Palace*, puis au premier étage de la caserne de Rocabey⁹⁴¹.

L'installation effective des pouvoirs publics dans les baraques en ciment construites par le M.R.U., créé en octobre 1944, n'est effective qu'en 1946, et pour cause : la priorité des communes et de l'État va à l'endroit des habitants sinistrés. En 1945, alors que l'hiver approche, 8 000 Lorientais sont déjà rentrés, tandis que plus de 6 500 ouvriers sont logés dans des cantonnements précaires. L'enjeu pour les villes est de retrouver leur niveau de population, au moins celui antérieur aux hostilités. Pour le gouvernement provisoire, la reconstruction de la France passe d'abord par le prompt rétablissement de l'équipement industriel du pays, des voies de communication et de transport, dans un contexte où les difficultés d'approvisionnement et la pénurie de matériaux sont patentes. Ce qui l'intéresse, c'est la main-d'œuvre disponible ; les premières baraques construites sont celles destinées aux ouvriers. Sous l'impulsion de Jean Monnet et du Commissariat général du plan, le premier Plan (1947-1953) vise ainsi à « *reconstituer l'appareil productif, le logement ne devenant une priorité que quelques années plus tard* »⁹⁴². Les premiers coups de pioche des immeubles de logements ne sont donnés qu'en 1948-1950⁹⁴³. Si l'État tarde à lancer les grands chantiers de construction d'habitations, centralisant les moyens dont il dispose sur les équipements d'infrastructure, il ne se désintéresse pas pour autant de la question et poursuit, sur le papier, la planification des reconstructions urbaines ainsi que la programmation de leur développement futur.

⁹⁴⁰ Arch. mun. de Lorient, 4/Z/141, notice historique, 16 juillet 1960 ; D. Richard, « Lorient, histoire de la ville reconstruite, des ambitions à la réalisation », in P. Dieudonné dir., *Villes reconstruites, du dessin au destin*, Paris, L'Harmattan, 1994, vol. 1, p. 249-256.

⁹⁴¹ G. Foucqueron, *Saint-Malo. 2000 ans d'Histoire*, Combourg, chez l'auteur, 2000, t. 2, p. 1523.

⁹⁴² J. Lucan, *Architecture en France (1940-2000). Histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, 2001, p. 36.

⁹⁴³ Pièce maîtresse de la politique d'industrialisation du bâtiment menée par le M.R.U., les chantiers expérimentaux décidés en 1944 auront en effet attendu l'amélioration économique générale de la fin de la décennie pour être réellement mis en œuvre. D. Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 300 et suiv.

A bien des égards, la création du M.R.U. révèle davantage de continuités que de discontinuités entre les politiques respectives du régime de Vichy et du Gouvernement provisoire de la République Française : « *La France, écrit François Loyer, entre alors dans l'ère de la planification économique, écho du planisme à la mode dès les années trente*⁹⁴⁴. » En intégrant les structures administratives établies sous l'Occupation, en particulier, la Délégation générale à l'équipement national (loi du 6 avril 1941) et le Commissariat technique à la reconstruction immobilière (loi du 11 octobre 1940 et du 12 juillet 1942), ce dernier étant chargé d'élaborer un cadre réglementaire très strict pour les actions urbaines dans les communes sinistrées, l'État s'assure l'expérience des techniciens de la première Reconstruction⁹⁴⁵. Il ne remet en cause ni ses principaux protagonistes, ni son appareil législatif (notamment la loi d'urbanisme du 15 juin 1943). Seule la direction nouvelle donnée à cette machine administrative puissante dépasse les capacités du système antérieur. Dès 1945, plus de 15 000 personnes travaillent à la politique de reconstruction⁹⁴⁶. De plus, les attributions du M.R.U., définies par l'ordonnance du 21 avril 1945 sont étendues à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction, la réparation des dommages de guerre, l'ordre d'urgence des réalisations. Localement, l'État met en place un réseau de délégations départementales, avec, au début de l'année 1945, la nomination de seize commissaires, et d'inspecteurs généraux de l'urbanisme.

Pour prétendre aux marchés financés par l'État, les architectes doivent être agréés « architectes de la Reconstruction ». Un Comité national d'urbanisme examine les plans de reconstruction des villes importantes. En y réunissant des personnalités telles qu'Auguste Perret (1874-1954), André Leconte (1894-1966), Henri Pacon (1882-1946), Louis Madeline (1892-1962), Pierre Paquet (1875-1959), André Lurçat (1894-1970) et Le Corbusier (1887-1965) (ces deux derniers n'ayant pas occupé de fonctions importantes pendant l'Occupation), le M.R.U. se dote d'une équipe qui fait de la France un laboratoire d'expérimentation et d'application des doctrines élaborées avant la guerre. Naturellement, cette direction ne tourne pas en faveur des architectes locaux. A Brest, la délégation générale à l'équipement national impose Jean-Baptiste Mathon

⁹⁴⁴ F. Loyer, *Histoire de l'architecture française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès / Caisse nationale des monuments historiques et des sites / Éditions du patrimoine, 1999, p. 314.

⁹⁴⁵ D. Voldman, *op. cit.*, p. 123 et suiv.

⁹⁴⁶ G. Monnier dir., J. Abram, *L'architecture moderne en France, t. 2. Du chaos à la croissance, 1940-1966*, Paris, Picard, 1999, p. 24.

(1893-1971) en 1943 ; à Lorient cependant, Georges Tourry (1904-1991), qui jouit du soutien indéfectible d'Eugène Gallois (maire de 1942 à 1944), remporte facilement l'appel d'offre pour la reconstruction de la ville en 1944⁹⁴⁷. A Saint-Malo, la municipalité choisit certes le jeune Henry Auffret (1919-2007) aux fonctions d'architecte municipal, mais son rôle dans la reconstruction de la ville reste largement dans l'ombre de Marc Brillaud de Laujardière (1889-1973) et de Louis Arretche (1905-1991). Par le biais d'opérateurs choisis par lui, l'État s'impose comme le maître-d'œuvre des grands chantiers d'urbanisme, ramenant les pouvoirs locaux à de simples périphéries comptables : « *Tout travail sur la ville, explique Bruno Veyssière, entendu comme un travail sur le social ou sur la technique à échelon réduit sera banni à la faveur de l'imbroglia complexe qui renvoyait dos à dos le municipalisme d'avant-guerre et les théories vichystes des villages-centres chers à Gaston Bardet. Seule l'efficacité technique y trouvera son compte*⁹⁴⁸. »

Le dirigisme de l'État s'illustre de la même manière dans le domaine de l'équipement. On ne peut que constater en effet qu'en dépit des plaintes récurrentes des pouvoirs locaux face au retard de l'État⁹⁴⁹, ce dernier ne s'investi de la question qu'à la fin de la décennie cinquante, lorsque plus rien n'arrête les grands chantiers : « *Il faut finir les grands ensembles [...] combler les vides interstitiels entre les barres*⁹⁵⁰. » Or, les communes n'attendent pas : prérogative des municipalités urbaines s'il en est, les projets d'hôtels de ville sont fixés sur le papier dès 1947, par voie de commande (Lorient, Saint-Malo) ou par concours (Brest). Une fois de plus, les architectes bretons sont exclus des chantiers de la Reconstruction : Michel Roux-Spitz (1888-1957) à Saint-

⁹⁴⁷ Le 8 mars 1943, ce dernier écrit au commissaire général à la Reconstruction qu'il lui serait tout à fait agréable que Tourry, qu'il connaît personnellement, soit chargé de la reconstruction de la ville : « *Je le sais, en effet, tout à fait compétent en la matière, et je suis convaincu qu'il aura à cœur de mener à bien et à la satisfaction de tous, le travail qui lui sera confié.* » Archives municipales / Direction générale de l'aménagement et de l'urbanisme, *Lorient dans les années 50 ou la naissance d'une seconde ville*, catalogue d'exposition, Lorient, Palais des Congrès, 20-24 janvier 1993, Médiathèque 26 janvier-27 février 1993, Lorient, Ville de Lorient, 1993, p. 7.

⁹⁴⁸ B. Veyssière, *Reconstruction – déconstruction. Le hard french ou l'architecture française des trente glorieuses*, Paris, Picard, 1988, p. 70.

⁹⁴⁹ Lorsque le 21 février 1951, le maire de Brest sollicite du préfet du Finistère l'inscription au plan d'équipement du futur hôtel de ville, il souligne que « *la reconstruction définitive de cet édifice ne saurait en effet être différée plus longtemps, les baraquements provisoires alloués par le M.R.U. étant d'une insuffisance notoire en regard des besoins de la ville* ». Arch. mun. de Brest, M/207/6, reconstruction, programmes, 1949-1954.

⁹⁵⁰ B. Veyssière, *op. cit.*, p. 73.

Nazaire, Jean-Baptiste Mathon à Brest ou encore Jean-Baptiste Hourlier (1897-1987) à Lorient sont tous Grand Prix de Rome et donnent le ton en matière de grande architecture. Si l'État concède aux municipalités toute liberté sur les choix d'architectes et sur la forme des équipements, il les maintient cependant dans un étroit rapport de sujétion financière ; du reste, les circuits de validation et de contrôle des projets n'ont guère été modifiés. Situation inédite dans laquelle se retrouvent donc les municipalités, soumises aux contraintes d'une réinstallation rapide de leurs services administratifs et techniques, et des lenteurs administratives du projet d'architecture⁹⁵¹.

IX.1.2 Le financement des équipements municipaux

Les élus sont rapidement confrontés au dilemme de la reconstruction des équipements municipaux, et de leur réintégration dans la ville. D'une part, s'ils ont l'assurance d'obtenir pour chacun d'eux les dommages de guerre afférents, il paraît invraisemblable de restituer les bâtiments dans leur état d'origine, alors que la trame urbaine fait l'objet de profonds remaniements. De plus, la densité et la répartition de la population ne correspondent plus au schéma morphologique d'avant-guerre. D'autre part, la logique de modernisation des équipements encourage le regroupement des dommages de guerre dans des opérations immobilières plus importantes. C'est ce qui se produit notamment à Brest : en novembre 1953, la réunion des dommages de guerre relatifs à l'hôtel de ville, à la salle des fêtes et aux postes de police, produit la somme de 174,1 millions de francs⁹⁵². A Lorient, la même opération permet d'atteindre une créance de 178,5 millions⁹⁵³. A Saint-Malo cependant, la municipalité fait le choix de décongestionner les services (police municipale, salle des fêtes, musées) en les

⁹⁵¹ On remarquera que les édifices culturels ne posent pas le problème dans les mêmes termes. La requalification des quartiers a certes pu produire une mutation de l'encadrement paroissial, impliquant une remise en question du découpage, du personnel et des finances, mais dès lors que ce dernier est fixé, la construction des nouveaux équipements culturels ne doit tenir compte que du nombre d'habitants programmés dans chaque circonscription. Ce travail d'estimation est d'autant plus facilité que les limites paroissiales ont quasiment repris le découpage territorial des quartiers. On ne parlait pas encore de la baisse des vocations sacerdotales et de la fréquentation dominicale. P. Le Goïc, *Brest en reconstruction. Antimémoires d'une ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Centre de recherche bretonne et celtique, 2001, p. 231 et suiv.

⁹⁵² Arch. mun. de Brest, M/207/6, reconstruction, programmes, 1949-1954.

⁹⁵³ Arch. mun. de Lorient, 1/M/23, reconstruction de l'hôtel de ville, bâtiment, phase de conception et préliminaires.

dispersant à travers la ville, plutôt que de les réunir⁹⁵⁴. Les sources de financement étant notoirement insuffisantes, le recours à l'emprunt est inévitable, et ce, dans des conditions peu favorables aux collectivités locales.

Leur amortissement grève lourdement les finances. Les municipalités sont acculées par l'État à restituer rapidement un patrimoine qu'elles ont mis plusieurs décennies à constituer, sans pour autant que celui-ci ne garantisse des taux d'intérêts bonifiés. Lors d'une séance du conseil municipal de Brest, le premier adjoint fait ainsi remarquer qu'il « *est inadmissible, inhumain, presque, de laisser les villes entièrement sinistrées dans des conditions financières semblables à celles où se trouve Brest particulièrement. Les amortissements sont à effectuer en vingt ans alors que nous avons perdu notre patrimoine qui avait été réalisé au cours des siècles* »⁹⁵⁵. Ainsi, la Caisse des Dépôts, devenue par l'intermédiaire d'un grand nombre de filiales nouvellement créées, le premier maître d'ouvrage de France en terme de logements, ne modernise pas son système de prêt institué au siècle dernier, d'autant qu'elle détient le monopole de l'épargne nationale⁹⁵⁶. De plus, l'inflation des prix pèse considérablement sur la charge foncière des villes. En 1955, elle est estimée à Brest à 93 millions de francs, soit l'équivalent des annuités d'emprunts destinées à la reconstruction de l'ensemble des équipements publics municipaux engagés depuis le début de la Reconstruction⁹⁵⁷ ! La pesanteur du circuit de validation des projets de construction ne permet pas, malgré la célérité des communes sinistrées, de fixer convenablement les programmes financiers, d'autant que les prix du bâtiment sont fonction d'une conjoncture économique fragile⁹⁵⁸.

⁹⁵⁴ Arch. mun. de Saint-Malo, 1/W/105, projet de reconstruction de l'ancien hôtel de ville, 1946-1949.

⁹⁵⁵ Arch. mun. de Brest, M/207/6, reconstruction, programmes, 1949-1954, extrait du registre des délibérations municipales, séance du 20 décembre 1954.

⁹⁵⁶ B. Veyssière, *op cit.*, p. 72.

⁹⁵⁷ Cette base est calculée sur l'ensemble des équipements publics dont la ville a engagé la construction, état au 20 avril 1955, d'après la correspondance du maire. *Ibid.*

⁹⁵⁸ C'est ce qui motive d'ailleurs, après la dissolution du conseil municipal brestois en février 1954, la nouvelle municipalité à accélérer l'approbation du projet de l'hôtel de ville. Le premier adjoint Keraudy déclare ainsi : « *Je crois que ce serait une mauvaise méthode d'ajourner sine die, comme le propose maître Lombard, la construction de l'hôtel de ville. Nous n'y gagnerions rien. C'est une lourde charge bien entendu. Il y a peut-être sur le plan parlementaire et gouvernemental une autre action à mener.* » Arch. mun. de Brest, M/207/6, reconstruction, programmes, 1949-1954, extrait des délibérations du conseil municipal, séance du 20 décembre 1954.

Du reste, les fonds mis à disposition des collectivités locales par l'État s'épuisent rapidement. Dans les années cinquante, la multiplication des travaux de construction et de rénovation qu'entreprennent les municipalités, *a fortiori* les communes non-sinistrées, n'est pas sans conséquence sur la disponibilité des crédits alors que la récession peine à s'estomper. En 1951, Pierre-Jack Laloy (1885-1962) répond au maire de Saint-Gilles qui l'avertit du refus du Crédit Foncier de France d'accorder à sa commune un prêt pour la construction de la mairie, poste et foyer rural : « [...] *Il se peut que le Crédit Foncier ait épuisé pour 1951 la masse des sommes qu'il avait mises à la disposition du Gouvernement pour faciliter les constructions et équipement ruraux et qu'en 1952 les prêts redeviennent possibles*⁹⁵⁹. » Lorsque les fonds sont à nouveau disponibles, ce sont les liquidités qui font défaut. En 1957, le paiement de l'aide accordée par le M.R.U. à la mairie de Brest se fait moitié en espèces, moitié en titres ; leur liquidation représente des frais estimés à 10 % de leur valeur ce qui, naturellement, n'est pas du goût de la municipalité. Le retard dans le versement des indemnités, l'insuffisance des crédits supplémentaires, la multiplication des recours au classement prioritaire des dossiers sont le lot quotidien des élus locaux qui n'hésitent pas à user de leurs fidélités parisiennes pour faire aboutir les dossiers⁹⁶⁰. Le contexte de crise oblige ainsi l'État à se positionner comme régulateur des flux de commande, et à ce titre, le M.R.U. constitue un puissant levier d'intervention. Car, en dépit des fortes contraintes pesant sur les communes sinistrées, celles-ci n'hésitent pas à entreprendre des travaux dont la démesure n'est pas sans faire sourciller les grands commis de l'État.

Le projet de l'hôtel de ville de Brest est sur ce point assez significatif (annexe 27). Déjà, le 19 février 1951, l'architecte Maurice-Léon Génin estime le coût de son projet à 440 millions de francs, pour une surface utile de 17 050 mètres carrés. Le 2 juillet 1951, le conseil municipal accepte l'avant-projet de reconstruction pour 575 millions. En raison de son coût élevé, le ministère de l'Intérieur invite la ville à réduire les

⁹⁵⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 106/J/328, Saint-Gilles, école, mairie-poste, construction.

⁹⁶⁰ Pour l'anecdote, Alfred Chupin entretient de solides amitiés à la Direction de l'Architecture (M.R.U.), dont celle de Paul Herbé (1903-1963) et de Jean Le Coureur (1916-2010), originaire de Brest, ce dernier laissant volontiers monsieur le maire faire quelques tours dans la rade de Brest avec son bateau (Arch. mun. de Brest, M/207/22, correspondance, 1949-1956, lettre du 24 octobre 1951). Également, P. Le Goïc rapporte que Jules Lullien fréquente régulièrement les couloirs du M.R.U., « *et donna maints exemples de décisions qui auraient profité à d'autres villes s'il n'avait pas fait le voyage de Paris au bon moment* ». P. Le Goïc, *op. cit.*, p. 158.

proportions du projet pour en obtenir l'agrément. En 1952, l'économie réalisée sur les suppressions définitives est évaluée à 67 millions de francs, les travaux différés à 61,5 millions. Le projet se trouve ainsi ramené à 446,5 millions de francs. Mais le chiffre avancé en 1953 de 350 millions comme dépense à ne pas dépasser semble impossible à atteindre sans que l'architecte ne soit obligé de changer de parti : « *L'architecte, monsieur Génin, estime qu'il ne peut, avec les 350 millions qui lui ont été fixés comme plafond, construire l'hôtel de ville sans remanier profondément le projet initial. Pour le moment il reste sur l'expectative*⁹⁶¹. » Le 2 décembre 1953, le préfet du Finistère invite encore la ville à réduire l'importance et le coût du projet. Après bien des tergiversations, le programme de financement s'élève finalement à 574 millions de francs et le 4 mai 1956, le ministre de l'Intérieur fait connaître à la préfecture que le dossier présenté pour la reconstruction de l'hôtel de ville ne soulève plus d'objections. A bien des égards, la municipalité joue sur la corde raide à vouloir faire aboutir à tout prix un projet aussi ambitieux : l'équilibre budgétaire de la ville est en jeu.

La politique de Brest consiste en effet à réunir dans un fonds commun de financement l'ensemble des travaux de reconstruction des bâtiments municipaux. La réunion des ressources de différentes opérations offre l'avantage d'une très grande souplesse, en complétant temporairement les déficits de certains travaux par les excédents des autres. Encore faut-il que la ville veille à ce que les déficits soient résorbés à court terme, au risque d'épuiser les ressources des opérations excédentaires et d'en interrompre l'achèvement, quand bien même leur financement serait assuré « sur le papier ». Le 19 juillet 1962, le réajustement provisoire de l'équilibre financier du projet de l'hôtel de ville porte la valeur des travaux exécutés à 782,6 millions de francs, pour l'établir finalement, en 1965, à 816,7 millions ! Sur ce total, la part de variation des prix est considérable : 188,6 millions environ, soit 30 % en moyenne des travaux ramenés à la valeur du marché. Si bien que, sur le programme de 582,5 millions consenti en 1958, la somme correspondant au cumul des dommages de guerre n'en représente plus qu'à peine la moitié ; sur le coût global de l'opération, l'indemnité de l'hôtel de ville exclusivement ne s'élève même plus qu'à 20 %⁹⁶². A Lorient, le constat est identique : les

⁹⁶¹ Arch. mun. de Brest, M/207/6, reconstruction, programmes, 1949-1954, compte-rendu de la séance du 21 avril 1954.

⁹⁶² Arch. mun. de Brest, M/207/6, reconstruction, programmes, 1949-1954.

dommages de guerre représentent à peine la moitié de la dépense totale de construction, qui s'élève en 1955 à 356,4 millions de francs⁹⁶³. On est loin, donc, d'une reconstruction à l'identique. Si la *tabula rasa* des villes sinistrées a été une aubaine pour les architectes, elle n'en est pas moins une pour les maires qui, malgré leur inféodation à Paris, ont su donner corps aux intérêts de la ville.

Les municipalités se distinguent encore dans l'effort de reconstruction par le mode opératoire adopté sur les chantiers d'équipement. Brest, décidément à l'avant-garde de la gestion municipale, préconise en effet le groupement d'entreprises plutôt que l'adjudication par lots. Cette procédure met la ville à l'abri des retards d'exécution et par conséquent, de la majoration des coûts en période de fluctuations économiques, ce que ne permet pas la méthode classique des adjudications par lots séparés. A la remontrance du ministère de l'Intérieur qui craint des démêlés judiciaires, le maire, inflexible, riposte : « *L'expérience de la ville de Brest en matière de construction de bâtiments communaux est désormais assez importante pour qu'il soit possible de juger les deux méthodes d'après les faits et non plus en théorie*⁹⁶⁴. » La gestation a assez duré : la Légion d'honneur ne suffit plus à racheter le spectacle des baraques dispersées et des chantiers boueux⁹⁶⁵. Si l'action urbanistique des villes reste étroitement contrôlée par l'État, la construction des équipements, en dépit des difficultés et des infortunes, représente un champ d'opportunité en même temps que de défi, duquel les communes sortent grandies.

*

La tension qui s'impose entre l'État, maître d'œuvre d'une nouvelle logique de planification du territoire, et les collectivités locales, confrontées aux problèmes des intérêts des sinistrés et du financement des équipements, constitue la toile de fond d'une problématique plus large. Se pose en effet la question d'une nouvelle représentation du

⁹⁶³ Arch. mun. de Lorient, 1/M/23, reconstruction de l'hôtel de ville, bâtiment, phase de conception et préliminaires.

⁹⁶⁴ Arch. mun. de Brest, M/207/23, correspondance, 1957-1958, lettre du maire au sous-préfet, Brest, 23 janvier 1958. Cette affaire fait suite au dépôt de plainte de la Fédération nationale du bâtiment, le 10 août 1957, plainte qui fut jugée recevable par le ministre de l'Intérieur, le 16 décembre 1957. Il n'y fut pas donné suite.

⁹⁶⁵ Brest, le 9 février 1948 ; Saint-Malo, le 8 juillet 1948 ; Lorient et Saint-Nazaire, le 28 février 1949.

pouvoir dans des villes autrefois tributaires de la mer. Si l'État entend s'imposer comme le gestionnaire des ressources et le négociateur des intérêts de la Reconstruction, les municipalités saisissent pleinement l'opportunité qui leur est donnée de rééquilibrer les espaces d'occupation et de redéfinir les frontières de la ville. A ce titre, la compétence urbanistique développée par le socialisme municipal des années trente n'a en rien perdu de sa vigueur. Car, si les villes bretonnes entendent participer activement à leur reconstruction, c'est bien parce que le débat est maîtrisé par des figures emblématiques dont on reconnaît aujourd'hui les mérites. A Brest, l'éminente personnalité du maire de l'expansion, Georges Lombard (maire de 1959 à 1973) occulte l'action des maires de la reconstruction, Jules Lullien (maire de 1944 à 1947) et Yves Jaouen (maire de 1953 à février 1954, puis de mai 1954 à 1958). Or, ce dernier domine aisément les débats parlementaires et municipaux, comme du reste Jean Le Coutaller (maire de 1953 à 1959) à Lorient, puisqu'ils siègent tous les deux dans la commission parlementaire de la reconstruction et des dommages de guerre pendant quasiment toute la durée de la Quatrième République. Guy La Chambre (maire de 1947 à 1965) n'est pas en reste : son tempérament ne laisse pas de convaincre sur ses ambitions pour la reconstruction de Saint-Malo⁹⁶⁶. Certes, l'action municipale ne prend pas autant de relief que celle de l'État en matière de reconstruction. Il n'en reste pas moins que la place des municipalités a été essentielle dans la définition identitaire des villes nouvelles.

IX.2 Les normes de la planification

S'il est vrai que les villes « *se sont reconstituées [...] dans le respect de leurs structures urbaines et selon des conceptions architecturales et urbanistiques d'une réelle diversité* »⁹⁶⁷, le système planiste adopté par l'appareil d'État implique une normalité des modes de construction et donc, un renouvellement des approches structurelles de la ville. Le travail préliminaire accompli par les architectes de l'entre-deux guerre, dont la

⁹⁶⁶ Henry Auffret à ce mot à propos de la relation entre le maire et ses architectes : « *Cornon et Arretche ne pouvaient se méprendre : le vrai Pacha du Vaisseau Corsaire c'était lui et lui seul. Ancien ministre, nouveau maire de Saint-Malo, Guy La Chambre découvrit Louis Arretche dans la corbeille de mariage, si j'ose m'exprimer ainsi.* » H. Auffret, « La reconstruction de Saint-Malo », *Annales de la société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1996, p. 174.

⁹⁶⁷ J. Abram, G. Monnier dir., *L'architecture moderne en France*, t. 2. Du chaos à la croissance, 1940-1966, Paris, Picard, 1999, p. 54-56.

crise a limité la réalisation au plan et à l'esquisse, permet de renouveler les tissus urbains anciens, de moderniser les réseaux viaires et d'abattre le spectre de l'îlot insalubre. A tout le moins, cette reconfiguration morphologique répond aux attentes d'édiles pour qui une relecture spatiale du plan urbain s'impose, en même temps qu'ils escomptent la révision de leur emprise symbolique sur le cœur de la cité (1). De la même manière, les architectes étendent cette rhétorique normalisatrice aux équipements dont les pouvoirs publics attendent, outre la puissance évocatrice, une fonctionnalité pratique devant correspondre à l'idéal administratif de modernité et d'efficacité (2).

IX.2.1 Relecture spatiale et géométrisation des lieux de pouvoir

Malgré la promiscuité de leur installation dans l'immédiat après-guerre, les équipes municipales font le choix d'une reconstruction réfléchie. A l'évidence, il ne s'agit pas seulement d'une question financière. Il convient au contraire d'éteindre les vieilles rancœurs idéologiques qui ont animé la vie politique locale et entretenu des rapports tendus pour le partage des villes : « *Les premières idées qui viennent à l'esprit en ce qui concerne l'usage d'un hôtel de ville, c'est la possibilité d'honorer les représentants de la Cité, d'abriter les services qui les aident dans leur travail d'administrateurs, et enfin recevoir la population*⁹⁶⁸. » L'équilibre urbain des villes nouvelles n'est certes pas suborné au seul clivage entre les zones d'habitation et les zones d'activité, entretenant dans la trame urbaine une lecture spatiale clairement définie. Les bâtiments publics donnent du sens à l'aménagement des circuits de déplacement des habitants et façonnent en même temps une nouvelle relation de l'homme avec ces espaces⁹⁶⁹. Fondamentalement, le principe classique de structuration de l'espace par la monumentalisation des édifices publics n'est pas remis en cause par les architectes, même si, de toute évidence, l'accent est surtout mis sur l'institution municipale⁹⁷⁰.

⁹⁶⁸ Arch. mun. de Brest, M/207/21, notice sur l'hôtel de ville par P. Le Gal, secrétaire général, 1962.

⁹⁶⁹ M. Segaud, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, A. Colin, 2007, p. 189.

⁹⁷⁰ Comme le fait remarquer Pierre Le Goïc à propos du travail de composition de Jean-Baptiste Mathon pour Brest : « *Chaque service public devait avoir son monument : Trésorerie générale, Tribunal, Sous-préfecture, Hôtel des postes, Hôtel de police, plus tard Hôtel de ville, Banque de France... sont autant de palais civiques qui ponctuent le paysage urbain. Certains de ces édifices furent, sur le papier, plusieurs fois déplacés d'un bout à l'autre de l'ancien intra-muros, qu'il n'était pas question de leur faire quitter, comme si seul ce quartier pouvait les anoblir.* » L'hôtel de ville en constitue indéniablement la pièce-maitresse, construit

Dès 1948, Jean-Baptiste Mathon propose à Brest une formule qui évacue les fortifications et les glacis de l'ancien port militaire au profit d'une conception néo-haussmannienne de la ville moderne (annexe 27). Il s'en dégage deux perspectives fortes, celle d'abord de la rue de Siam, reliant le cœur de la cité aux installations du port militaire, l'autre, qui lui est perpendiculaire, fermée à ses deux extrémités par la Trésorerie générale et la Banque de France. L'architecte évide le point de jonction, créant ainsi cette place royale que la ville n'a jamais pu avoir : « *La disposition retenue est ouverte en éventail vers le quartier intégralement reconstruit dans une composition monumentale où le grand axe de la composition prend les allures d'une avenue conduisant au château*⁹⁷¹. » Dans l'esprit du plan directeur de la ville, cet espace, implanté sur les anciens glacis, est appelé à jouer le rôle de trait d'union entre l'ancienne cité et ses faubourgs distendus. L'hôtel de ville, enchâssé dans le large quadrilatère délimité par la place de la Liberté, les rues Jean-Jaurès et de Glasgow, devient le nouvel épice de plateau urbain : il est « *l'élément fédérateur entre un Brest survivant et un Brest ressuscité* »⁹⁷², au détriment d'une Marine qui s'efface de l'espace public. Cette distanciation affirme le caractère éminemment souverain de l'autorité municipale et le rôle représentatif du maire, « *fréquemment appelé à recevoir en son hôtel de ville les commandants en chef des Marines étrangères* »⁹⁷³. La grammaire personnelle de Mathon, férue de néo-classicisme et de monumentalisme, fait le reste ; surtout, il la met au service de trois idées qu'il se fait de Brest : « *Une ville au service de l'État, une ville ouverte sur la mer, une ville respectueuse de son passé*⁹⁷⁴. »

A Lorient, Georges Tourry, après avoir fait les frais d'une levée de boucliers contre les projets de 1944 et de 1946, prend le parti de conserver le maillage originel de l'*intra muros*, tout en ajustant la voirie ancienne aux commodités modernes. Malgré les

tardivement mais déjà programmé comme un palais précédé de jardins à la française. P. Le Goïc, *op. cit.*, p. 138.

⁹⁷¹ D. Le Couédic, C. Popescu, R. Sattolo, *Art public et projet urbain. Brest, 1970-2000*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 20. Voir aussi : D. Le Couédic, « Brest, la ville reconstruite et ses doubles », in *Actes du colloque international des villes reconstruites*, 26-27-28 janvier 1983, Brest, Ville de Brest / Institut de Géoarchitecture de l'Université de Bretagne Occidentale, 1984, p. 164.

⁹⁷² M.-T. Cloître dir., *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique / Université de Bretagne Occidentale, 2000, p. 252.

⁹⁷³ Arch. mun. de Brest, M/207/6, mairie, reconstruction, programme de 1952, M.-L. Génin.

⁹⁷⁴ P. Le Goïc, *op. cit.*, p. 138.

réticences, il parvient à déplacer l'épicentre urbain vers un nouvel axe structurant, à l'emplacement de l'ancien bassin à flots, dont le parti originel prévoit le comblement. Prenant naissance à l'actuel port de plaisance, ce nouveau cours se prolonge sur le jardin Jules Ferry et s'achève par un quartier neuf, celui du Moustoir, doté d'une cité scolaire et d'un stadium (ill. 122). Son périmètre est ceinturé par une série de boulevards couvrant le cours des anciens ruisseaux alimentant l'étang du Faouëdic ; à l'extrémité de la place Jules Ferry, Tourry implante la mairie et un centre administratif, leur faisant jouer le rôle de portique monumental à cette extension urbaine⁹⁷⁵. Tout en préservant le caractère éminemment historique de l'« enclos », il le décongestionne en créant un nouveau centre, aéré et facilement praticable pour les piétons et les automobilistes. Dès lors, les principaux édifices publics de Lorient prennent place de part et d'autre de la nouvelle agora dessinée pour la ville moderne, espace de reconquête plus que de transition, dans lequel l'hôtel de ville joue le rôle de repère et de régulateur.

A Saint-Malo, Marc Brillaud de Laujardière ne diffère pas vraiment du principe de conservation de la trame urbaine ancienne (ill. 120). Il entend ainsi préserver le caractère authentique de l'*intra muros* tout en lui redonnant ses vocations administratives, résidentielles et commerciales. Si presque aucune rue ou impasse ne subsiste à son emplacement, le schéma de circulation de l'*intra muros* reste assez fidèle à ce qu'il était autrefois. Comme à Lorient, les axes de la circulation piétonne et automobile sont calibrés en fonction des normes contemporaines ; les espaces, les squares et les placettes sont désenclavés, donnant une plus grande liberté dans les déplacements. Louis Arretche, qui succède à Brillaud en mai 1947, s'accorde avec Guy La Chambre pour poursuivre son projet, en accentuant toutefois le profil esthétique de la cité corsaire : la cathédrale et les remparts déterminent l'articulation de la voirie et des déplacements *intra muros*, en même temps qu'ils jouent le rôle de lignes maîtresses du paysage urbain⁹⁷⁶.

⁹⁷⁵ Arch. mun. de Lorient, 1/T/33/3, avant-projet général d'aménagement de la zone B, G. Tourry, 31 août 1948.

⁹⁷⁶ Louis Arretche s'exprime ainsi : « Nous avons commencé par reconstituer les quatre façades de la vieille ville afin de lui rendre sa silhouette traditionnelle, mondialement connue et appréciée à juste titre. Là, les intérêts historiques et plastiques se sont rejoints. Une fois cette enveloppe de la vieille ville précisée, le gabarit a été une fois pour toute déterminé [...]. » Cité par P. Petout, « Reconstruction d'une silhouette », in *Ville de Saint-Malo. D'Alet au Grand Saint-Malo, 2000 ans d'urbanisme*, Saint-Malo, 2000, p. 219.

En dépit des remaniements successifs, l'ancien square de la préfecture, principale promenade des Malouins et épice de la vie publique, garde une physionomie très classique. Des passages couverts entre les îlots relient facilement le square Duguay-Trouin au reste de la ville. Dès la libération, la municipalité envisage la reconstruction *in situ* de l'hôtel de ville ; un premier projet de groupement des administrations autour d'une cour centrale à l'ouest de la cathédrale est même dessiné par Brillaud, tandis que l'architecte de la ville, Henry Auffret, lui préfère l'ancienne place Duguay-Trouin. En raison de « *l'intérêt majeur que présente pour la cité de Saint-Malo la reconstruction de son hôtel de ville qui doit polariser la reconstruction de la cité entière*⁹⁷⁷ », la ville obtient rapidement du bureau de l'association syndicale de Saint-Malo l'ancien emplacement du palais de justice⁹⁷⁸, soit une surface minimale de 1279 mètres carrés. Les plans dressés par Auffret sont approuvés le 8 janvier 1947 et le maire, René Delannoy (maire de 1945 à 1947) fait pression à Paris pour que le projet soit classé prioritaire par le M.R.U. pour l'année en cours. Le centre administratif d'Auffret maintient la vocation de façade-écran fermant la place au nord, auparavant dévolu au palais de justice. Les colonnes de béton y donnent rythme et force, comme une évocation du pouvoir souverain qui y siégeait hier⁹⁷⁹.

Si en apparence, les destructions de la guerre incitent les villes à repousser leurs frontières, il convient de remarquer que « *la persistance de limites antérieures se superpose parfois à la concrétisation, par des ruptures physiques, de frontières nouvelles produites par les premiers effets du zonage* »⁹⁸⁰. A Lorient, à Brest, l'omniprésence des activités militaires a jusqu'alors sans cesse repoussé les autorités administratives en

⁹⁷⁷ Arch. mun. de Saint-Malo, 1/W/105, projet de reconstruction de l'ancien hôtel de ville, 1946-1949, lettre du maire de Saint-Malo au ministre de l'Intérieur, Saint-Malo, 3 février 1947.

⁹⁷⁸ *Ibid.*, lettre du commissaire au Remembrement au maire de Saint-Malo, Saint-Malo, 10 avril 1947.

⁹⁷⁹ La mairie ne s'y installera pas finalement. En effet, le 14 novembre 1947, la nouvelle municipalité de Guy La Chambre, reconnaissant certes que le projet de la précédente municipalité « *est d'un très bel aspect et comprend un bel aménagement pour une mairie moderne [...]* », le désapprouve, considérant qu'il « *ne présente pas [...] le cachet spécial que doit revêtir la mairie de la ville de Saint-Malo.* » L'intérêt se porte désormais sur le château, qui sera restauré par Raymond Cornon, architecte en chef des Monuments historiques d'Ille-et-Vilaine, assisté d'Henry Auffret. Un arrangement entre la ville et l'État transférera le centre administratif à ce dernier, qui y regroupera la recette des Finances, l'enregistrement, les contributions directes et indirectes. Arch. mun. Saint-Malo, 1/W/105, projet de reconstruction de l'ancien hôtel de ville, 1946-1949.

⁹⁸⁰ P. Dieudonné, « Reconstruire les limites. Remparts, franges et extensions des villes reconstruites », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 82, mars 1999, p. 109.

dehors de l'enceinte naturelle des ports. A l'inverse, les remparts de la cité malouine et son activité industrialo-portuaire l'ont cantonnée dans la ville close. La *tabula rasa* offre certes l'opportunité d'inscrire, dans le renouvellement des formes urbaines et le déplacement des pôles de décision, une conception idéologique pertinente de la ville, mais c'est dans l'enceinte historique et mémorielle que les institutions, en premier lieu municipales, entendent garder leur place. La question de l'emplacement est décisive dans l'installation pérenne des nouveaux équipements administratifs et plusieurs solutions sont adoptées. Elles participent cependant chacune à leur manière d'une reconstruction identitaire de l'espace public par une redistribution des rôles et des architectures.

IX.2.2 La fonctionnalité comme norme

Le développement du socialisme municipal dans les années trente a fortement influencé la manière de concevoir l'architecture civile édilitaire. La gestion municipale des services urbains a conduit à l'élaboration d'un urbanisme égalitaire, dans le sens d'une appropriation communale du foncier et la planification, par l'autorité municipale, de l'habitat et des équipements⁹⁸¹. Même si les hôtels de ville emblématiques de cette période n'en gardent pas moins un caractère monumental, le pas est franchi dans la « taylorisation » des pratiques de la gestion administrative. Malgré la guerre, la question récurrente de l'aménagement et de la construction des locaux municipaux est toujours d'actualité. L'exigence de repenser les modalités de fonctionnement des administrations en termes techniques et dialectiques s'impose plus que jamais avec la Reconstruction et l'extension de la ville au-delà de ses limites traditionnelles.

Bien qu'existant depuis 1802 sous le nom de *Direction des octrois et de l'administration des communes*, la Direction générale des collectivités locales (24 février 1960), placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, est chargée d'élaborer l'ensemble des dispositions concernant les collectivités locales⁹⁸². Elle publie ainsi, dans les années

⁹⁸¹ A. Chandernagor, *Les maires en France, XIX^e-XX^e siècle. Histoire et sociologie d'une fonction*, Paris, Fayard, 1993, p. 243 et suiv.

⁹⁸² Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'État d'introduire plus de rationalité économique dans l'action des pouvoirs publics. Même si elles s'orientent dans plusieurs directions (restructuration

soixante, une série de brochures reprenant les dispositions étudiées en collaboration avec l'Inspection générale de l'administration, dont les missions de contrôle ont mis en évidence l'obsolescence des méthodes de gestion. Pour le ministère, *construire*, c'est d'abord *organiser*⁹⁸³. La création, le 2 juin 1964, du comité technique de l'Équipement urbain participe directement de cette volonté de fixer une structure rationnelle aux services, selon une logique de répartition des tâches entre directions, services et bureaux. Celle-ci se traduit par une déclinaison de normes englobant les surfaces de travail, l'éclairage, l'ergonomie du mobilier, bref, la standardisation de l'unité de travail, laquelle doit être intégrée avec les circulations internes et les zones de rangement dans le « centre administratif communal » proprement dit. Cette conception augure une évolution des mentalités quant au travail de l'architecte ; technicien du bâtiment, il n'a pas à être, au regard de l'administration, technicien en organisation du travail. En l'occurrence, la pression la plus forte exercée sur le programme est celle de l'anticipation des besoins futurs. Les sujétions qu'impose l'évolution économique et démographique des villes compliquent encore la recherche d'équilibre entre la rentabilité des services et les dépenses à engager pour construire.

Si effectivement « *l'administration municipale n'est pas un groupement de services rigides, une organisation stéréotypée* » mais bien « *une administration humaine changeante [...] comme toute chose humaine* »⁹⁸⁴, la solution la plus communément admise reste la distribution du bâtiment en deux parties distinctes, l'une destinée aux fonctions administratives, l'autre aux activités de représentation. Cette division suit de près l'évolution du rôle du maire, planificateur du développement économique, social et donc, urbain de la ville en même temps qu'il est le représentant de l'autorité publique et le défenseur des intérêts locaux. A ce propos, André Chandernagor distingue deux types de maires : ceux des communes en voie d'urbanisation dont la tâche « *de plus en plus lourde, accapare à plein temps, faisant d'eux des professionnels de l'administration*

territoriale, regroupement des services extérieurs, planification locale, etc.), les réformes entreprises dans les années soixante tendent moins vers « *la décentralisation elle-même que la modernisation de l'administration territoriale, collectivités locales et services extérieurs de l'État confondus* ». F. Dreyfus, F. d'Arcy, *Les institutions politiques et administratives de la France*, 3^e éd. rev. et augm., Paris, Économica, 1989, p. 272-276.

⁹⁸³ Ministère de l'Intérieur, service de l'équipement, *Hôtels de villes, centres administratifs communaux*, s.l. s.d.

⁹⁸⁴ *Ibid.*, p. 25.

municipale » et ceux des campagnes en voie de dépopulation, « *dont les capacités et l'inlassable dévouement sont indéniables, mais qui, en comparaison des premiers, font figure d'amateurs* »⁹⁸⁵. D'un autre côté, cette division en deux parties, l'une réservée aux organes représentatifs, l'autre aux services administratifs, ne doit pas apparaître de manière aussi tranchées dans la réalisation. Comme il est rappelé dans le programme de l'hôtel de ville de Brest en 1949 : « *Elles devront être habilement fondues, soit par le style, soit par tout procédé technique exprimant cette considération que services et organes sont intimement liés dans la vie administrative courante, de telle façon que l'administrateur communal, le fonctionnaire ou le public passe de l'une à l'autre, insensiblement, à l'occasion de son travail ou de ses démarches*⁹⁸⁶. » La fonction municipale, malgré la diversité des charges qu'elle suppose, forme un tout insécable.

C'est donc dans cette perspective que, dès 1946, Tourry délimite l'emplacement du nouvel hôtel de ville de Lorient dans le schéma directeur du plan d'urbanisme. Limité au nord-est par le boulevard du général Leclerc, à l'est par l'avenue du Faouëdic, au sud par la future entrée du parc des sports et à l'ouest par la voie de desserte du boulevard Leclerc, en bordure du parc des sports, il prend la forme d'un pentagone⁹⁸⁷ (ill. 123). Tourry donne déjà le parti adopté pour la composition du futur hôtel de ville, avant même que le choix de l'architecte ne soit connu. Plus tard, Hourlier propose une disposition similaire. Alors que la façade principale correspondant à la partie réception est aménagée de façon à constituer un « bloc » homogène, donnant sur l'entrée du parc des sports, les bureaux rejetés postérieurement, le long du boulevard, sont déclinés en autant de sous-unités supplémentaires qu'il existe de sections autonomes : salle du conseil municipal, services techniques, services publics, bureaux, hall et guichets, garages. La superficie totale des bâtiments couvre 11 278 mètres carrés ; le bâtiment de la réception en représente près de 40 %⁹⁸⁸.

⁹⁸⁵ A. Chandernagor, *op. cit.*, p. 243-244.

⁹⁸⁶ Arch. mun. de Brest, M/207/6, mairie, reconstruction, programme de 1949, M.-L. Génin.

⁹⁸⁷ Arch. mun. de Lorient, 1/T/33, cité scolaire, avant-projet général, G. Tourry, 3 juin 1948.

⁹⁸⁸ Arch. mun. de Lorient, 1/M/23, reconstruction de l'hôtel de ville, bâtiment, phase de conception et préliminaires, programme définitif de 1956, Hourlier et Réglain.

A Brest, l'hôtel de ville se compose d'une tour de bureaux de dix niveaux avec une seule rangée de bureaux au périmètre, et un bloc réception sur l'avant à quatre niveaux (annexe 27). Dans la tour, la circulation s'opère à chaque niveau par un couloir de distribution à l'intérieur du rectangle formée par les bureaux ; les services sont répartis dans un ordre tel que leur éloignement de l'entrée est d'autant plus important que le public à les visiter est moins nombreux. Le public et le personnel n'empruntent pas les mêmes itinéraires : chacun dispose d'ascenseurs et d'escaliers distincts. L'ergonomie des bureaux est particulièrement étudiée : huit niveaux de la tour sont équipés de vingt cloisons mobiles métalliques permettant de modifier la répartition des services ; les fermetures intérieures sont à stores solaires à lames ; un réseau de tubes pneumatiques permet de gagner en rapidité dans les échanges entre services, l'expédition et la réception d'un envoi étant annoncées par voie téléphonique⁹⁸⁹. La surface utile moyenne s'élève à 10 mètres carrés par fonctionnaire ; la surface en bureau des services varie de 9 à 15 mètres carrés, pour un total de 2544 mètres carrés. La partie réception se compose, au deuxième sous-sol, sous la tour-bureau, d'une salle de conférence et de projection de 400 places ; au rez-de-chaussée, dans le bloc réception, d'un hall d'honneur, de deux grandes salles de commissions et d'une petite salle ; au premier étage, d'une grande salle de fêtes et de réception, d'une salle du conseil municipal et d'une salle des mariages. Par comparaison, le ratio des surfaces de réception à Brest est quasiment identique à celui de Lorient.

En imposant comme référence à l'ensemble de la trame d'architecture l'unité de travail, selon une logique de flexibilité structurelle des espaces, les architectes visent à soustraire l'administration de l'emprise matérielle des locaux et de lui éviter l'écueil de la congestion dont elle souffrait au XIX^e siècle. Du reste, cette transition est réussie grâce à l'industrialisation du bâtiment, qui généralise l'emploi de masse de la préfabrication lourde. Le système Camus, breveté dès 1948, est testé avec succès au Havre⁹⁹⁰ ; grâce à la fabrication en atelier des éléments de construction (semelles, poteaux, poutres, planchers, dalles, escaliers, auvents, corniche et accessoires), il permet de réduire considérablement les délais de livraison et les coûts de main d'œuvre. Élémentaire, le

⁹⁸⁹ Arch. mun. de Brest, M/207/6, mairie, reconstruction, programme de 1954, M.-L. Génin.

⁹⁹⁰ *Le Havre : Ilot N17, système Camus*, fiche Docomomo [<http://www2.archi.fr...fiche-havre-n17.htm>] (consulté le 2 mai 2011).

système fait la preuve de son efficacité comme de sa rentabilité⁹⁹¹. On assiste donc très rapidement à une normalisation des règles de construction en même temps qu'à une simplification esthétique, qui tend nécessairement à l'exclusion des éléments isolés nécessitant une finition coûteuse. Par ailleurs, cette arithmétique de la fonctionnalité accompagne l'élargissement des compétences administratives, la modernisation des outils de gestion des affaires municipales, le rôle de plus en plus éminent du maire. Cette perception nouvelle de l'organisation municipale bouleverse les représentations traditionnelles des pouvoirs locaux : elle dicte finalement l'absolue nécessité d'une réévaluation des normes d'architecture, au service de l'efficacité pratique et du confort.

*

Généralement, les discours d'inauguration en disent long sur l'esprit qui a présidé à la reconstruction des villes sinistrées, et sur la portée d'un monument aussi emblématique que la *maison commune*. Le panégyrique auquel s'adonne Georges Lombard, le 18 décembre 1961, est de ceux-là. S'adressant à Valérie Giscard d'Estaing, alors secrétaire d'État aux Finances, il expose : « *Depuis que Brest est Brest, cette maison commune, à travers les vicissitudes du temps et de l'espace, des générations et des générations de Brestois l'ont voulue toujours plus belle, plus adaptée aux besoins de la ville, à la mesure à la fois d'un passé que je rappelais tout à l'heure et de l'avenir qu'ils voulaient pour leur Cité*⁹⁹². » Ces festivités sont voulues par la municipalité comme un symbole fort du dynamisme breton, dépassant largement le cadre brestois : « *Nous devons faire acte de solidarité dans tous les grands événements de la vie municipale, compte-tenu des difficultés que nous rencontrons pour le développement de la Bretagne, notamment dans le domaine économique. L'inauguration de l'hôtel de ville de Brest doit être un acte*

⁹⁹¹ Malgré l'inconvénient des délais assez longs de préfabrication, de la manutention et du transport, l'usage du béton armé ne nécessite qu'une main d'œuvre peu nombreuse et faiblement qualifiée : la méthode généralement employée sur les chantiers consiste en effet à « emboîter » les éléments entre eux. Les plaques de revêtement en béton C.P.A., comprenant murs, portes et fenêtres en béton armé moulé revêtu de ciment sont intégrés à l'ossature en béton armé ; les éléments sont ensuite liaisonnés par des joints en béton armé coulés, tandis que les tubes pour l'eau et le chauffage, mis en place à la fabrication, sont reliés entre eux par soudure. La généralisation de cette technique permet de dégager une économie allant jusqu'à 90 % de la main d'œuvre de finition exigeant des ouvriers qualifiés. F. Lévi, *Cinquante ans d'histoire du béton armé, 1950-2000*, Paris, Presses des Ponts et Chaussées, 2005, p. 159 et suiv.

⁹⁹² Arch. mun. de Brest, M/207/24, correspondance, 1959-1961, inauguration de l'hôtel de ville, 18 décembre 1961, détails.

*significatif pour l'ensemble de la Bretagne*⁹⁹³. » Afin d'y associer la population, il a même été demandé à toutes les entreprises brestoises d'accorder à leurs employés une demi-journée de congé payé, l'après-midi du 18, « *l'inauguration de l'hôtel de ville étant l'acte officiel de l'achèvement de la reconstruction de la ville* »⁹⁹⁴. L'impact fort que recouvre son achèvement fait du palais municipal, plus qu'un symbole, le point de repère chronologique entre le temps du deuil et celui de l'espoir. Un espoir qui se tourne désormais vers l'expansion, la croissance et un destin prometteur, au nom posthume de « Trente glorieuses ».

IX.3 Les limites d'un art français

Un regard rapide sur l'éventail des réalisations bretonnes révèle les qualités architecturales d'une Reconstruction tirant judicieusement parti des acquis de l'entre-deux-guerres. Loin d'être une architecture de « pastiche » payée au prix fort⁹⁹⁵, elles sont le produit, dans ce vaste champ d'expérimentation qu'est la France des années cinquante, d'une forte émulation ayant cherché à atteindre une forme de synthèse. Leur conception témoigne en effet des hésitations des architectes entre une logique globale d'ordonnement propre à la tradition haussmannienne, la forte prégnance de la culture classique des années trente et le défi du renouvellement de la monumentalité. Le débat entre un académisme des arts et le machinisme industriel n'a donc rien perdu de sa vigueur, et c'est vers un consensus néanmoins caractéristique du *goût français* que se tournent les architectes (1). La guerre n'a cependant pas altéré un régionalisme qui, quoique condamné à la dégénérescence, survit encore par l'entregent des architectes écartés des grands chantiers. La nouvelle génération d'architectes qui leur succèdent tente d'y rester fidèle, mais il ne s'agit plus désormais que d'en évoquer le souvenir (2).

⁹⁹³ *Ibid.*, délibération du conseil municipal, 30 octobre 1961.

⁹⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁹⁵ D'après le mot d'Anatole Kopp, *L'architecture de la reconstruction en France, 1945-1953*, Paris, Le Moniteur, 1982.

IX.3.1 Les termes d'une monumentalité classique

Si la nouvelle géométrisation de l'architecture édilitaire conditionne fortement la forme donnée aux « temples » municipaux de Brest, de Lorient et de Saint-Malo, les architectes sont confrontés à la difficulté de proposer un édifice conciliant normes, structure et style. D'une manière générale, ils restent profondément attachés aux canons qui ont régi, jusqu'à la fin de la guerre, la construction publique. Ils n'en sont pas moins réceptifs au grand bouillonnement intellectuel qui s'attache, depuis un quart de siècle, à moderniser la culture architecturale française. Les édifices présentent ainsi une singulière polychromie, celle, d'abord, d'une « *esthétique de la pureté, de la simplicité, de l'exactitude et de la nudité qui refuse tout ornement et se concentre sur les formes géométriques, sur la volumétrie qui masque le système porteur au profit du jeu savant, correct et magnifique des formes sous la lumière* »⁹⁹⁶, défendue par les modernistes radicaux réunis autour de Le Corbusier. Celle ensuite, d'une architecture centrée sur sa propre tradition constructive, expressive par le gigantisme de sa structure et la qualité d'une ornementation résolument moderne, dont Auguste Perret, François Le Cœur (1872-1934) et Henri Sauvage (1873-1932) sont les figures paternelles.

Des premières esquisses de 1948, Hourlier propose à Lorient un édifice qui conjugue tant bien que mal dignité et fonctionnalité, encore imprégné de réminiscences classicisantes (ill. 125-127). En façade, il dispose un avant-corps destiné à recevoir au rez-de-chaussée, le musée et la justice de paix, au premier étage, la salle des fêtes, la salle du conseil et la salle des mariages, au troisième étage, des logements. Il relègue à l'arrière un second bâtiment, en forme de rotonde, devant servir à loger sur trois étages les divers services administratifs, auxquels on accéderait de plain-pied depuis la rue. En outre, il prévoit une rampe d'accès surplombant la desserte des garages en sous-sol, réservés aux véhicules municipaux et aux pompiers, et reliée au bâtiment principal. Le caractère palatial de l'ensemble ne manque pas d'envergure : la salle des fêtes du premier étage, accessible depuis l'escalier d'honneur à deux rampes, fait office de grande galerie avec ses 39 mètres de long et ses 6 mètres sous plafond, desservant à chacune de ses extrémités la salle du conseil et la salle des mariages, traités en « salons ». Le

⁹⁹⁶ C. Loupiac, C. Mengin, G. Monnier dir., *L'architecture moderne en France*, t. 1. 1889-1940, Paris, Picard, 1997, p. 159 et suiv.

bâtiment des services techniques et administratifs est éclairé par une immense verrière centrale à trois étages, qui n'est pas sans rappeler la coupole de l'église Saint-Louis (1948-1961), dont l'architecte est également l'auteur⁹⁹⁷ (ill. 126).

Ce goût pour la monumentalisation se retrouve encore en façade par le traitement classique de l'élévation : au soubassement massif, seulement percé de petites baies rectangulaires, s'oppose l'étage noble, marqué par l'allongement presque excessif des fenêtres ; les second et troisième étages sont traités par des baies aux dimensions qui se restreignent à mesure que le regard s'élève. La façade est rythmée par une colonnade de pilastres et marquée sur la longueur par le large bandeau séparant les deux derniers niveaux ; la corniche ne tente même pas de dissimuler le toit surbaissé. Nul motif ne vient briser l'harmonie du bloc monolithe : seul le péristyle à trois portes, précédé d'un large perron, et formant balcon pour les trois travées centrales de la galerie du premier étage, vient perturber l'ordonnement général. L'analogie avec les dernières grandes réalisations des années trente est ici évidente : Boulogne-Billancourt (Tony Garnier, 1931-1934), Puteaux (Jean et Édouard Niermans, 1931-1933) auquel l'architecte a concouru, et Poissy (Mathé et Calsat, 1937) en sont les bases. La concentration de tous les services dans un même bâtiment, leur accessibilité facilitée par un système de coursives ouvertes sur le hall central, l'éclairage zénithal et les rampes en acier chromé, inspirés de l'architecture paquebot, enfin, le luxe sobre que l'on imagine aisément comme s'imposant à l'heure des restrictions, révèlent la prédilection très marquée d'Hourlier pour les compositions de François Le Cœur, Tony Garnier (1869-1948) et Auguste Perret, partisans de la pédagogie rationaliste héritée de Viollet-le-Duc (1814-1879), et d'une architecture publique affranchie de la tradition d'ostentation⁹⁹⁸.

Si l'on connaît moins bien les projets préliminaires de Saint-Malo et de Brest, l'esthétique générale des bâtiments ne se départit pas de ce rationalisme classique. A Brest notamment, Maurice-Léon Génin prend le parti délibéré de contrevenir au programme de 1949 en proposant une distinction nette entre la partie réception, orientée sur la place, et la tour-bureaux positionnée sur la face postérieure, de façon à ce

⁹⁹⁷ Arch. mun. de Lorient, 1/M/28, plans et esquisses de l'architecte, 1949-1955.

⁹⁹⁸ C. Loupiac, C. Mengin, G. Monnier dir., *op. cit.*, 1997, p. 177 et suiv.

que sa masse, « *dominant place et ville, indique sa destination et sa raison d'être* »⁹⁹⁹ (annexe 27). Ce parti libère le sol, crée des zones d'isolement et de verdure, propices à l'éclairage des sous-sols dans lesquels sont aménagés de nombreux services. Depuis le bas de la place de la Liberté, la masse de la partie réception s'impose à tel point que la tour, pourtant haute de 30 mètres, fait figure de simple beffroi. L'équilibre des volumes, dominé par le fanion républicain, la nudité du béton armé, le large perron précédant le vestibule d'honneur, répond à l'ordonnance colossale des immeubles bordant la place. En particulier, les dessins des façades montrent combien l'architecte s'est employé à reproduire l'esthétique laconique de la tradition classique défendue par Perret dans le modèle de la colonnade, expérimenté au Musée des Travaux publics (1936-1946). Génin reprend à Brest la représentation solide et rassurante de l'*abri souverain*, développée par Perret dès 1933¹⁰⁰⁰. L'ossature parfaitement dégagée de l'avant-corps assume le rôle de colonnade ou de portique ; les onze baies pleines de l'étage « noble » se distinguent par une verticalité intransigeante, qui donnerait presque le vertige. A Lorient, Hourlier observe le même principe, en l'accentuant même par le truchement du rez-de-chaussée en une forêt de troncs en béton, dépourvus de tout décor, semblables aux pilotis chers à Le Corbusier (ill. 130-132).

Mais le pilotis n'est qu'un simulacre, il ne provoque pas le sursaut aérien de la matière voulue par Le Corbusier, ni la pénétration de la place sous le bâtiment : l'édifice est solidement ancré au sol, posé sur un soubassement de granit, et pour accéder au vestibule d'honneur, il faut en gravir le perron. Ces façades monolithes traduisent ostensiblement l'un des principes même de l'*École du classicisme structurel*¹⁰⁰¹ : au bandeau horizontal Corbuséen, les architectes ont préféré la solution de Perret, qui laisse pleinement entrer la lumière en même temps qu'elle participe à traduire dans le bâtiment la vision de l'homme vivant, en action. Ceci étant, à peine franchi le seuil du vestibule haut, s'impose le dessin du *plan libre*, substituant aux murs et refends porteurs, des structures de types poteaux-dalles en acier et en béton armé. L'espace intérieur est libéré, décroissant, il donne le champ libre à l'œil qui ne s'arrête,

⁹⁹⁹ Arch. mun. de Brest, M/207/6, mairie, reconstruction, programme de 1954, M.-L. Génin.

¹⁰⁰⁰ R. Gargiani, *Auguste Perret, la théorie et l'œuvre*, traduit de l'italien par O. Ménégaux, Paris / Milan, Gallimard / Électa, 1993.

¹⁰⁰¹ L'expression est de Joseph Abram. G. Monnier, *op.cit.*, 1997, t. 1, p. 159 et suiv.

finalement, que sur le décorum et l'impression de somptuosité qui se dégage de cette volumétrie hors de portée. Cette dualité se retrouve encore dans l'adoption moderne du toit-terrasse, ce qui ne constitue pas forcément un attachement particulier au modèle corbuséen, et le maintien de la corniche, chère à Perret. Utilisée comme obstacle au ruissellement des eaux de pluies qui dégradent la façade, elle dépasse, dans l'esprit de Perret, le simple ordonnancement architectural, pour embrasser une dimension sculpturale, élégante et puissante.

Ce qui caractérise finalement les projets de Brest et de Lorient, c'est la forte prégnance de la culture classique de l'entre-deux-guerres. On note, du reste, une même tendance à Saint-Malo (ill. 131) et à Saint-Nazaire. Malgré la simplification des formes et l'absence de modénatures qui aboutissent à Lorient à une composition véritablement originale, on distingue aisément le plan palatial qui a présidé à la composition de ces ensembles monumentaux. Par ailleurs, en alliant l'esthétique du style à la culture matérialiste, les architectes gagnent le pari d'une architecture conciliant tant l'héritage du machinisme des années quarante, qu'une pratique architecturale qui « *déplace vers l'élaboration de la valeur d'usage le centre de gravité de la conception architecturale* »¹⁰⁰². Qu'elle ait été volontaire, inconsciente ou même, subie, cette maturation de l'architecture édilitaire, entre classicisme national et production industrielle, maintient dans la mise en scène urbaine l'expression d'un académisme des arts résolument moderne, mais néanmoins caractéristique du *goût français*. Comme l'éclectisme savant des débuts de la Troisième République, cette architecture urbaine s'inscrit toutefois en décalage de la production locale, celle des architectes écartés des chantiers de la Reconstruction. Relégués à l'arrière-plan de la commande publique, ceux-ci ne bouleversent guère une tradition du bâtiment et du style qui, quoique corrigé dans sa modénature, célèbre toujours les valeurs d'un régionalisme révééré.

IX.3.2 La ferveur du régionalisme

Comme pour les grandes compositions urbaines, il ne faut pas s'attendre dès la Libération à une remise en cause radicale des usages d'une architecture régionale

¹⁰⁰² G. Monnier, *L'architecture en France, une histoire critique, 1918-1950*, Paris, P. Sers, 1990, p. 381.

fortement ancrée dans un éclectisme vernaculaire. En fait, le débat entre culture et modernité ne s'est pas totalement arrêté, même s'il s'épuise à mesure que les figures de l'entre-deux-guerres le cèdent à la nouvelle génération d'architectes. Il n'est donc pas surprenant de retrouver, dans la première décennie de la Reconstruction, une culture architecturale directement héritée de l'émulation des années trente, à peine affranchie de ses limites et finalement, largement tributaire de l'individualisme des conceptions. En 1949, le vannetais Edmond Gémain (1884-1953) exécute à Baud, gros chef-lieu de canton agricole du centre morbihannais, un petit palais municipal aux accents bretons épurés. Aspectée à l'est, la mairie se compose d'un corps de bâtiment à étage, de deux ailes en retour vers l'arrière ; sur la partie centrale qui forme l'avant-corps, l'architecte a superposé au portail d'entrée, reprenant la forme caractéristique de la baie *palladienne* écrasée, les baies hautes renaissantes ouvrant sur un balcon et un gâble proéminent. La forte pente du toit à croupe achève de disproportionner l'édifice par rapport au contexte architectural¹⁰⁰³. Comme on peut s'y attendre, ces aplats d'éléments bretonnant, associés au parement granitique et au travail de ferronnerie celtisant de tendance Art déco, entretiennent une culture architecturale qui peine à s'adapter au dimensionnement et à l'impératif fonctionnel des bâtiments publics.

D'autres tentent de concilier les exigences de la culture et de la modernité, dans la continuité de la seconde Reconstruction qui s'est affirmée comme porteuse de valeurs identitaires de la nation : « *Une fusion spontanée du classicisme et du régionalisme s'est opérée pour soutenir une image de grandeur à laquelle le pays n'avait pas renoncé*¹⁰⁰⁴. » En 1953, Pierre-Jack Laloy, fidèle au rationalisme républicain qui marquait déjà les réalisations scolaires de son père, dessine pour Bécherel une mairie, poste et perception mariant habilement une esthétique noble du matériau et le respect d'une ordonnance classique dépouillée de toute simulation régionaliste (ill. 136). Reprenant le projet qu'il avait élaboré pour Saint-Méloir-des-Ondes (1935-1936), il répartit les fonctions en trois volumes distincts : la mairie occupe le massif carré central, coiffé d'une toiture en pavillon et d'un campanile à capuchon, tandis que sont rejetés latéralement les locaux de la poste et de la perception. Profitant de la déclivité de l'ancien champ de foire, il crée au

¹⁰⁰³ Voir la notice de J. Tanguy, C. Toscer sur *Glad, le portail des patrimoines de Bretagne* [MERIMEEIA56001976] (consulté le 2 mai 2011).

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*, p. 308.

sous-sol les garages et les remises du matériel. En façade, il alterne entre le granit gris, le moellon schisteux et les enduits clairs ; le ton bleu de France du portail et des huisseries adoucit la sévérité de cette composition¹⁰⁰⁵. Cette esthétique un peu sèche se retrouve également chez Louis Chouinard (1907-1995), alors occupé au chantier de Bruz. La mairie, qui ne se différencie des habitations voisines que par son large perron et son campanile recouvert d'ardoise, doit plus à un Laloy qu'à un Fauny la synthèse de l'enduit disputant au parement son empreinte grisâtre¹⁰⁰⁶.

Jean Fauny, au demeurant, exécute sa dernière grande commande publique à Erquy (annexe 26). La municipalité d'André Cornu (maire de 1953 à 1971) fait appel à l'architecte pour la réalisation d'un groupe administratif comprenant une mairie, une poste et un foyer rural de 700 places, près du port et de l'église. Renouant avec la mode pavillonnaire des grandes stations, il crée trois pavillons, chacun correspondant à un service, qu'il centre sur l'esplanade. La mairie, légèrement en surplomb, s'articule sur un plan en « T » positionné en face du carrefour, au fond de la cour d'honneur. Au premier étage d'une des ailes, Fauny installe la salle des mariages, les trois baies principales en plein cintre ouvrant sur une galerie-portique extérieure ; dans la seconde en retour d'équerre, il loge le secrétariat, le bureau du maire et le logement du concierge. Dans la façade pignon, la meurtrière de la cage d'escalier fend le mur du sous-sol jusqu'à l'étage et contraste avec l'exubérante lucarne à fronton renaissant, en partie inspirée du château voisin de Bienassis. Manifestement, Fauny cite la maison à avancée des paysans tisserands du XVII^e siècle, traditionnellement localisée dans le Léon, le Trégor et la Cornouaille. Au grès rose d'Erquy, il préfère un granit gris, qu'il limite aux soubassements, à l'escalier et à la galerie extérieure. Sur le reste des murs, c'est le badigeon blanc qu'il impose et comme au bureau de poste, « *on la prendrait pour un bureau de maître de port auquel il ne manquerait qu'une ancre de marine pour compléter l'illusion déjà donnée par son mât de pavillon* »¹⁰⁰⁷. Comment ne pas avoir à l'esprit la

¹⁰⁰⁵ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 106/J/273, Bécherel.

¹⁰⁰⁶ *Louis Chouinard architecte. De Rennes à Bruz*, catalogue de l'exposition, Rennes, 25 mai-4 juin 2004, Rennes, Archives municipales / Ville de Rennes, 2004.

¹⁰⁰⁷ « Inauguration à Erquy », *Ouest-France*, 18 juillet 1956, p. 7. Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 142/J/6, Erquy, centre administratif, salle des fêtes, foyer rural, mairie, bureau de poste, école maternelle, construction, 1952-1961.

mairie bretonne de Charles Letrosne¹⁰⁰⁸, dans ce contraste saisissant entre la fruste vêtue des murailles et les tons émeraude de l'horizon ?

Les architectes ne cherchent plus cependant à reproduire une architecture en pleine désuétude, tributaire d'une structure artisanale des moyens de construction et qui ne laisse finalement que peu de place à la création. Si le sursaut est attendu, il ne peut émaner d'une génération laconique et désabusée par deux conflits mondiaux. Précisément, le renouveau vient d'une jeune avant-garde, qui après avoir fait ses classes dans les écoles régionales, participe sous l'impulsion de Georges-Henri Rivière au travail d'inventaire de l'habitat rural¹⁰⁰⁹. Yves Guillou (1915-2004), dans le Morbihan, est de celle-ci. Diplômé en 1942, il arpente la campagne morbihannaise pour le Génie rural avant de s'installer à Vannes en 1947. Comme d'autres, il travaille à la reconstruction au titre des dommages de guerre dans les secteurs de Lorient et de Ploërmel¹⁰¹⁰. Puis, dans le contexte de modernisation et d'équipement des zones rurales, il y intervient à nouveau, en tant qu'architecte cette fois¹⁰¹¹.

Parmi les chantiers qu'il conduit pendant cette décennie, il construit quatre mairies au travers desquelles il exprime une sensibilité différente du régionalisme. Il s'y distingue en alternant les références au pays bas-breton, s'inspirant tantôt de la maison longue (Saint-Nolff, 1954-1957 ; Caudan, 1957-1958), tantôt de la loge domestique (Taupont, 1956-1958 ; Laz, 1958) (ill. 138-141). Ces choix conduisent l'architecte à opter soit pour une toiture à deux versants symétriques à forte pente, soit pour une toiture à deux versants et à deux croupes. Dans les deux cas, un groupement de lucarnes vient atténuer la raideur verticale de la pente, tandis qu'à Taupont un léger brisis reproduit l'effet des couvertures en chaume. Il n'introduit d'apothéisme ou d'aile latérale qu'à Trégourez (1958-1963) dans le Finistère ; les Monts d'Arrée sont en effet tout

¹⁰⁰⁸ F. Chaslin reprend deux des planches publiées dans l'édition de 1933 de *Murs et toits pour les pays de chez nous* dans « Ni boche, ni bolchevik. Le régionalisme français », in *Modernité et Régionalisme. Bretagne, 1918-1945*, Bruxelles / Liège, P. Mardaga, 1986, p. 11.

¹⁰⁰⁹ D. Le Couédic, J.-R. Trochet, *L'architecture rurale française. Corpus des genres, des types et des variantes : Bretagne*, Paris, Berger-Levrault, 1985, p. 9.

¹⁰¹⁰ D. Le Couédic, « Yves Guillou, architecte d'une nouvelle Bretagne », *Bulletin de liaison des Archives modernes d'architecture de Bretagne*, n° 12, juin 2004, p. 3-12.

¹⁰¹¹ D'abord à Plaudren (1948-1953) puis à Lignol (1952-1957), où il conduit le réaménagement et la modernisation des mairies.

proches. Le parement granitique est réservé à la façade principale, les autres faces étant seulement enduites et badigeonnées de blanc.

Avec ces chantiers, Yves Guillou démontre sa capacité à dépasser la simple évocation d'une architecture rustique tirée d'albums de voyage. De sa collaboration avec Francis Pellerin (1915-1998) naissent plusieurs œuvres originales qui renouvellent la représentation figurative des pouvoirs publics. A Taupont, c'est la statue de l'*Abondance* (ill. 146) ; à Caudan, ce sont les plaques de ciment moulé, agrafées à la façade, qui égrènent les quatre temps de la vie familiale (ill. 139). Ces bas-reliefs sont « *idéogrammes et prétextes* » pour l'artiste, à ce que chacun « *y puisse trouver ce qu'il apportera lui-même* »¹⁰¹². L'union de l'architecte et de l'artiste s'est muée en une célébration de la vie et de l'architecture rurale. Celle-ci ne prétend pas reproduire les caractéristiques traditionnelles, seulement à en retrouver certaines formes dans un contexte qui n'a plus rien à voir : l'habitat suburbain¹⁰¹³. L'épuration des formes, l'introduction d'un répertoire figuratif allégorique, l'intégration à une culture rustique désormais savante promettent un renouveau du régionalisme qui s'épanouit dans la décennie suivante avec Michel Morin (1928-inc., Morbihan ; ill. 142-143) et Philippe Bévérina (Finistère ; ill. 144-145). Pour Yves Guillou cependant, la réflexion arrive à son terme ; l'esprit audacieux de l'architecte et son application à satisfaire une clientèle aux humeurs changeantes, le conduisent sous d'autres cieux. Il reviendra certes à La Gacilly (1971 ; annexe 29) et à Questembert (1975), mais déjà, ces réalisations n'afficheront plus la même conception.

*

A partir des années soixante-dix, la réaction prévisible de la population contre une architecture *moderne* qui, on l'a cru, avait érigé en dogme le rejet des références aux traditions classiques, a largement occulté la volonté éminente des architectes de répondre au plus près des aspirations locales. Le remarquable effort qu'ils ont fourni

¹⁰¹² P. Bonnet, « Francis Pellerin : les commandes monumentales », in L. Imbernon, *Francis Pellerin (1915-1998)*, catalogue de l'exposition, musée des Beaux-Arts de Rennes, 23 mars-12 juin 2005, Rennes, Ville de Rennes, 2005, p. 51.

¹⁰¹³ H. Guéné, *Le Néo-breton, une formule d'architecture pavillonnaire contemporaine*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1979, p. 4.

pour intégrer les constructions dans des espaces déjà bâtis ou en cours de l'être, sans dénaturer ni la ligne académique dominante, ni le travail d'urbanisme de leurs confrères, mérite d'être reconsidéré. Il n'était pas acquis pour ces prix de Rome de gagner le pari d'une architecture à la fois expressive et calibrée à l'échelle de la ville. Brest, Lorient et Saint-Malo, tout en proposant trois types de reconstruction, présentent des édifices publics qui dialoguent avec leur contexte architectural et qui proposent un consensus habile entre la tradition académique française et le tout-moderne prôné par l'élan de la Reconstruction. On est loin, donc, du brutalisme d'un Le Corbusier dont l'intransigeance a certes conduit à la production d'une œuvre époustouflante, mais dont l'accord avec l'équilibre urbain et la fonctionnalité est loin de faire l'unanimité¹⁰¹⁴. Naturellement, il ne fallait pas s'attendre à ce que les architectes bretons, frustrés de ne pouvoir dire mot dans ce vaste débat, aient gardé leurs principes qui jusqu'alors, avaient fait les succès de leurs agences. De sorte que la Reconstruction, sous ses allures de marche forcée et de normalisation de l'architecture, prend un relief plus amène à la lecture de cette diversité des formes, des matériaux et des émotions. Elle participe directement d'une construction identitaire qui, d'un point à l'autre de la péninsule, proclame le relèvement d'un peuple qui n'a pas renoncé à son histoire.

¹⁰¹⁴ A propos de Chandigarh, David Watkin reconnaît ainsi que « *la massivité et la taille presque démesurée* » des édifices publics (Secrétariat, palais de justice, Parlement) en font des « *symboles éminemment plastiques de l'ordre civil* », mais, du point de vue fonctionnel, « *c'est un désastre total, tandis que leur isolement du reste de la ville rend les quartiers résidentiels encore moins intéressants que ne le laissent déjà supposer leurs maisons uniformes et basses* ». D. Watkin, *Histoire de l'architecture occidentale*, Cologne, Könemann Verlagsgesellschaft mbH, 2001 (1986), p. 372-373.

*
* *
*

La période de la Reconstruction n'est pas seulement celle de la réhabilitation des zones sinistrées et de la normalisation des modes de construction : elle marque également une étape décisive dans l'affirmation des municipalités comme maîtres d'œuvre, dans leur capacité à gérer la complexité des dossiers techniques et financiers. La reconstitution de leur patrimoine immobilier constitue un domaine de prédilection auquel les a préparée l'idéologie municipale de l'entre-deux-guerres. Si le dirigisme de l'État semble d'office reléguer les communes à de simples relais de la politique nationale, il s'avère que de grandes figures locales ont su, fortes d'une notoriété qui leur ouvrait les antichambres du pouvoir, asseoir leur autorité et finalement, sauvegarder l'« âme » de leur ville. Dans un contexte sensiblement différent, mais tout aussi révélateur, les rapports entre les architectes du M.R.U. et les candidats locaux se sont placés sous le régime de la « confraternité », sans forcément conduire à une opposition latente, ni à la mise en échec de carrières pour le moins prometteuses. Le choix d'un Prix de Rome et la mise à l'écart des architectes de fonction tient plus aux accidents de la vie politique locale qu'à des rivalités internes à la profession. Rétrospectivement, Henry Auffret témoigne du crédit qu'il a retiré de sa collaboration avec un Laujardière et un Arretche. Mais dans ce vaste laboratoire d'expérimentation qu'est la Bretagne de l'après-guerre, les itinéraires de chacun sont loin d'être linéaires. C'est, du reste, ce qu'on peut retenir des diverses solutions adoptées par les architectes pour traduire le pouvoir, l'architecture de la puissance et, d'une certaine manière, de la renaissance.

A maints égards, la statuaire, corollaire indispensable au monument classique, traduit bien les aspirations du moment. A Lorient, les fresques de l'hôtel de ville, dues à Nicolas Untersteller (1900-1967) et la statuaire de bronze exécutée par René Letourneur (1898-1990) matérialisent, par leur caractère « profane », une vision régénérée de la République. Les idiomes classiques républicains, ainsi que ceux de la ville, sont en effet absents de l'édifice : c'est la mémoire vernaculaire de la cité qui est mise à l'honneur. La fresque de la salle des fêtes en témoigne suffisamment : pêcheurs athlétiques, calvaires du plat pays, mats de navires et sirènes tentatrices baignent dans une arborescence confuse (ill. 133). En façade, le bronze de Letourneur ne représente pas les emblèmes héraldiques de la ville, mais évoque la naissance fantasmée de la cité

(ill. 149). La République discrète de la salle des mariages, en « marche », se confond avec le destin de la ville qui se relève de ses cendres (ill. 148). A Brest au contraire, c'est le registre néo-classique de la statuaire prométhéenne monumentale qui est utilisé dans les hauts reliefs du palais de justice : la Loi est présentée sous les traits d'un breton à la musculature saillante tandis que la Justice, vêtue d'une simple tunique, expose fièrement ses larges tresses galloises (ill. 147). Enfin, Francis Pellerin propose encore une statuaire qui, sans être totalement dénuée de l'académisme des Beaux-Arts, tend à l'abstraction, sinon à la simplification des formes ; le mouvement du geste fait écho à la puissance du ciment moulé qu'il généralise dans ses commandes publiques (ill.146-139).

En somme, les architectes de la Reconstruction ont décliné à travers la ville, intentionnellement et dans un syncrétisme éclectique, les répertoires du régionalisme, du classicisme et du modernisme. Il en résulte un héritage unique, à la croisée de la tradition et de la modernité, représentatif d'une renaissance sans excès, mais résolument créative.

X. Les Trente glorieuses

La parenthèse vichyssoise n'a pas réussi à effacer les espoirs et les aspirations du Front populaire ; l'atmosphère productiviste de la Libération n'a fait qu'en retarder l'échéance. Si les campagnes restent plus rétives au changement, la culture de consommation de masse s'introduit progressivement dans les structures de la société française et marque un cadre de vie de moins en moins tourné vers la satisfaction des besoins fondamentaux. La hausse des revenus, l'allongement des études et les progrès techniques de la production industrielle participent directement à l'amélioration des équipements ménagers et à la recherche de nouveaux loisirs¹⁰¹⁵. Les transformations de l'agriculture provoquent également un transfert de la population active du secteur primaire vers ceux de l'industrie et des services : « *La mobilité des Français devient une nécessité que l'État désormais encourage*¹⁰¹⁶. » A la période de reconstruction des années cinquante succède celle de la croissance urbaine des décennies soixante et soixante-dix : les Z.U.P., puis les Z.A.C. concentrent près de la moitié des logements neufs construits entre 1945 et 1975. Le changement d'échelle des logiques d'aménagement du territoire incite l'État à se donner les moyens d'une intervention massive. C'est sans compter cependant sur le refus d'une uniformisation planiste qui ne prendrait pas en compte les spécificités régionales et dont le Comité d'études et de liaisons des intérêts bretons (C.E.L.I.B.) est la figure dominante. A la différence des mouvements précédents, il ne se contente pas de rassembler les hommes sur des motivations exclusivement affectives, il dépasse les clivages politiques, géographiques et catégoriels en proposant des solutions intéressant l'ensemble de la Bretagne.

Période d'intense mutation s'il en est, les Trente glorieuses posent en termes d'efficacité et de réactivité la capacité de gestion des pouvoirs publics en matière d'aménagement de l'espace, qu'il soit question des territoires urbains, des zones d'activité économique ou encore des équipements. L'État et les collectivités locales y jouent leur va-tout dans cette course à la performance : quelle sera le nouveau système d'images qui permettra de traduire l'aspiration productiviste des acteurs politiques ?

¹⁰¹⁵ R. Schor, *Histoire de la société française au XX^e siècle*, Paris, Belin, 2004, p. 318 et suite.

¹⁰¹⁶ D. Borne, *Histoire de la société française depuis 1945*, Paris, A. Colin, 1988, p. 45.

Quelle réponse apporteront les architectes de la croissance à l'appropriation esthétique de l'idéologie matérialiste dominante ? Les chocs pétroliers consécutifs de 1973 et de 1979 soulèvent encore le problème de la pérennité des techniques et des matériaux, conduisant à la recherche de nouveaux modes d'expression architecturale.

Afin de mesurer l'impact du contexte politique, économique et social sur la production architecturale, il convient de revenir sur les profonds bouleversements qu'induisent les Trente glorieuses et leurs conséquences sur les pratiques de gestion des pouvoirs publics. En l'occurrence, les modes de gouvernance des villes se déplacent du champ de l'expertise ministérielle à celui de l'ingénierie municipale (1). Le rôle efficient du maire comme acteur-décideur de la planification urbaine conduit à redéfinir l'ensemble des références au pouvoir. L'extension du territoire de la ville participe ainsi à revoir le principe de centralité selon une apologétique de l'équipement (2). Les architectes jouent un rôle déterminant dans cette nouvelle imputation de l'architecte publique : ils renouvellent, par la matière et la forme, les critères de la monumentalité (3).

X.1 Le nouveau breton

S'il est des événements qui marquent le nouveau de la Bretagne dans les années soixante, la première liaison de télévision en *mondovision* via le satellite Telstar, entre les stations d'Andover, aux États-Unis et de Pleumeur-Bodou, près de Lannion, le 11 juillet 1962, est de ceux-là¹⁰¹⁷. Cet énorme bond technologique entrepris à l'initiative de l'État n'est certes pas représentatif des fortes disparités qui persistent encore d'un département à l'autre. Nonobstant, l'évolution est remarquable. Après être resté à l'écart des grands courants industriels du XIX^e siècle, l'Ouest connaît une première vague de développement (1960-1967), puis une accélération du mouvement d'industrialisation (1969-1973), soutenue par la construction de grandes infrastructures. Les résultats sont convaincants : le redressement démographique, l'amélioration du niveau de vie, la modernisation des structures économiques, y compris agricoles, sont les signes évidents de cette « révolution civilisationnelle » qui touche toute la Bretagne (1). Ce rattrapage conforte les pouvoirs locaux dans leur volonté de s'investir de plus en plus dans le développement territorial de la région. De fait, conjointement à une profonde mutation de société, on assiste à une remise en cause des systèmes de gouvernance (2).

X.1.1 Une révolution civilisationnelle

Le recensement de 1975 concrétise le renversement des tendances défavorables relevées dans l'analyse de la situation bretonne de l'après-guerre. D'abord, le redressement démographique, pressenti en 1968, est confirmé par une augmentation qui se stabilise au même niveau et au même rythme que sur l'ensemble du territoire national (+0,7 %), et un solde migratoire positif¹⁰¹⁸. Les quatre départements connaissent un développement quasi-similaire. Cette évolution s'accompagne d'une amélioration du niveau de vie, largement soutenue par la modernisation des structures

¹⁰¹⁷ Voir, sur le sujet : M. Guillou, *Le Radôme de Pleumeur-Bodou : un monument historique technique, acteur des premières transmissions transatlantiques par satellite le 11 juillet 1962*, mémoire de D.E.A. en histoire des techniques, Paris, Conservatoire national des arts et métiers / École des hautes études en sciences sociales / Université Paris IV / Université Paris VIII, 2003.

¹⁰¹⁸ Depuis 1962, la population de la région a recommencé à augmenter, mais à un taux inférieur à la moyenne nationale ; l'excédent d'émigration s'est réduit. Le renversement du sens du solde migratoire depuis 1968 est un phénomène important. H. Krier, L. Ergon, *Bretagne de 1975 à 1985*, Paris, Informations et conjoncture, 1976, p. 62 et suiv.

économiques et des équipements d'infrastructure. La réduction de l'écart entre la région et la France s'accélère. La manifestation la plus visible est la voiture : de 43 % en 1965, le niveau s'élève à 63,5 % en 1974 (62,7 % au niveau national). D'autre part, la répartition sectorielle de l'emploi et de la valeur ajoutée en 1972 montre que depuis 1954, le tertiaire « productif » s'est considérablement développé pour atteindre le niveau national. Les administrations publiques occupent même, en 1972, 155 000 personnes, soit 5,5 % de l'ensemble national, proportion bien supérieure à la part de la population de la région¹⁰¹⁹. L'attractivité des villes, Rennes et Brest en tête, ne se dément pas.

Jusqu'en 1954, l'essor démographique urbain est dominé par les villes sinistrées : Lorient, notamment, réussit le pari de multiplier sa population de 1946 par quatre en seulement huit ans¹⁰²⁰. Entre 1954 et 1975, les villes reconstruites sont distancées par Rennes, qui affiche un taux de croissance annuel moyen de 2,25 %¹⁰²¹. Sa progression est d'autant plus spectaculaire que cette croissance s'est amorcée dans les années trente, et bien qu'elle se soit ralentie sous l'Occupation, la ville augmente de 60 % sa population en à peine vingt ans. L'urbanisme suit : de 337 hectares en 1874, la surface urbanisée passe à 1 300 en 1939, à 2 100 en 1962 et à 3 900 environ en 1970. De la cité d'urgence de Cleunay (30 ha), commencée en 1954, à la *Z.U.P. sud*, l'une des plus grandes opérations d'urbanisme françaises de toute l'époque (près de 500 ha), débutée en 1966, ce sont près de 32 000 logements qui sont construits, sur près de 800 ha, et la création de près de 400 ha de surface d'activités commerciales et tertiaires, à la périphérie de la ville¹⁰²². La période 1953-1970 est celle de l'aménagement planifié de la ville de Rennes

¹⁰¹⁹ *Ibid.*

¹⁰²⁰ Entre les recensements de 1946 et 1962, la population augmente à Lorient de 411 %, à Brest de 81 % et à Saint-Malo de 51 %.

¹⁰²¹ Le début de la période correspond à la fin de la reconstruction de la ville, sinistrée à 58 %. Si le ministère de l'Équipement indique qu'en 1961, 98 % des immeubles sinistrés ont été réhabilités, Alain-François Lesacher date de fin de la reconstruction de la ville vers 1955. A.-F. Lesacher, *La reconstruction de Rennes après la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de D.E.A. d'histoire, Université Rennes 2, 1980, p. 2.

¹⁰²² A partir de 1975, le nombre de demandes de permis de construire pour la construction de logements individuels stagne, signe de la saturation du tissu urbain. En 1978, le nombre de demande ne représente plus que 9 % du contingent annuel. Si le nombre de demande pour les logements collectifs reste stable, la politique urbaine de la ville s'oriente à la fin de la décennie vers la réhabilitation du centre ancien plutôt que la construction. *La construction à Rennes, son évolution de 1974 à 1978*, Rennes, Ville de Rennes – Services techniques, voirie, 1978.

et de sa modernisation intensive¹⁰²³. L'objectif poursuivi par la municipalité est de « faire de Rennes le moteur du nouveau dynamisme breton et de retenir les migrants ruraux qui partent chercher du travail à Paris »¹⁰²⁴.

Le développement de Rennes est symptomatique des effets conjugués de l'exode rural, de l'industrialisation, de la tertiarisation et d'une politique dynamique du logement, « chacun de ces éléments de la croissance urbaine pouvant s'interpréter à la fois comme cause et effet »¹⁰²⁵. Le paysage agricole n'est pas non plus épargné. Le signe le plus tangible est l'introduction du progrès technique dans tous les domaines. L'effort de mécanisation des outils de production (parc de tracteurs : 4 880 en 1950 ; 129 000 en 1985¹⁰²⁶) s'accompagne du remembrement et de l'arasement des talus. De 10 ha en 1950, la surface agricole moyenne atteint 20,1 ha en 1989 et le nombre d'exploitations de 20 ha et plus augmente de 27 000 en 1950 à 39 070 en 1989. A l'agrandissement des superficies du parcellaire agricole répond celui des rendements : la part de la région dans la valeur de la production agricole nationale passe de 7,5 % en 1950 à 12,1 % en 1985 ; celle des productions animales de 65 % à 91 %¹⁰²⁷. Même si le « modèle breton » reste très largement familial, « à la fois dans ses structures de production et par le statut de la force de travail »¹⁰²⁸, il ne permet pas toutefois d'enrayer la désertification des campagnes de la période 1962-1975. L'emploi direct représente seulement 12 à 13 % des actifs bretons, et le redéploiement des secteurs d'activité pendant la croissance ne se fait pas en faveur des campagnes. Au dynamisme productif agricole ne correspond plus également une évolution démographique favorable : la population rurale vieillit.

¹⁰²³ M. Phlipponeau, *Deux révolutions municipales Rennes, 1977-2001*, chez l'auteur, Rennes, 2001, p. 445-447.

¹⁰²⁴ C. Guy, L. Givord, *Rennes, le pari d'une agglomération multipolaire*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2004, p. 220.

¹⁰²⁵ R. Hérin, « Les lieux du changement social », in *L'Ouest bouge-t-il ? Son changement social et culturel depuis trente ans*, Nantes, Éditions Reflets du Passé, 1983, p. 31.

¹⁰²⁶ C. Canevet, « L'évolution du parc de tracteurs », in, du même auteur, *Le modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1992, fig. 81.a, p. 167.

¹⁰²⁷ C. Canevet, « Le bond en avant de l'agriculture bretonne (1950-1990) [4 départements] », in, du même auteur, *op. cit.*, tableau 1 p. 13.

¹⁰²⁸ J. Cornette, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t. 2. Des Lumières au XXI^e siècle, Paris, Le Seuil, 2005, p. 552.

La période 1962-1975 correspond donc à une désertification des campagnes et à un redéploiement des secteurs d'activité, mouvement qui n'a pas non plus épargné les villes moyennes et les chefs-lieux de canton. Toutefois, Philippe Quintin fait remarquer que « *si le mouvement d'exode rural constaté au début des années soixante a pu faire craindre une amplification du décalage entre le monde rural et le monde urbain, le mouvement de périurbanisation et, a fortiori, de rurbanisation permet d'entrevoir un nouveau système de relations ville-campagne* »¹⁰²⁹. En somme, la seconde moitié du XX^e siècle voit disparaître en terme idéologique la dichotomie entre espace urbain et espace rural. L'amélioration des transports et le remplacement des activités agricoles par une nouvelle population d'actifs promettant la relance du dynamisme démographique, contribuent fortement à polariser l'activité et le peuplement des campagnes autour des villes-centres. L'opposition entre société traditionnelle et société moderne s'atténue. D'ailleurs, cette tendance est sous-jacente à la « *révolution silencieuse* »¹⁰³⁰ du monde rural qui ne fait que s'aligner sur une mutation idéologique globale.

En effet, à la faveur d'une déchristianisation qui s'accélère, l'emprise de l'Église et des notables de campagne sur les structures sociales se relâche au profit des techniciens, conseillers, fonctionnaires, nouveaux interlocuteurs privilégiés entre les agriculteurs et l'État. Ce dernier n'est d'ailleurs plus vraiment perçu comme le pouvoir autoritaire de l'entre-deux-guerres, mais plutôt comme un « partenaire ». La structuration d'une « agriculture organisée » sur la base d'une économie contractuelle et de réseaux d'industries agro-alimentaires privées contribue à affaiblir d'avantage les positions d'une bourgeoisie rurale traditionnelle, faite de propriétaires fonciers, de notaires, de négociants en bestiaux et en produits du sol, de commerçants, etc.¹⁰³¹. L'encadrement social du monde rural se laïcise, à mesure que l'augmentation du niveau de scolarisation, l'activité professionnelle des femmes, l'accroissement de la consommation, la transformation des emplois et des formes d'organisations modifient considérablement la perception des figures de l'autorité¹⁰³². De fait, ces profonds bouleversements

¹⁰²⁹ P. Quintin, « De l'exode rural à la rurbanisation : les mouvements de population active dans l'Ouest entre 1962 et 1990 », *Octant*, n° 75, p. 7-11.

¹⁰³⁰ M. Debatisse, *La révolution silencieuse*, 1963, cité par C. Canevet, *op. cit.*, p.109.

¹⁰³¹ C. Canevet, *op. cit.*, p. 164.

¹⁰³² J.-C. Ruano-Borbalan, « Des sociétés sans autorité ? », *in*, du même auteur, B. Choc, *Le pouvoir. Des rapports individuels aux relations internationales*, Auxerre, Sciences Humaines Éditions, 2002, p. 75-84.

participent à remettre en cause les modes traditionnels de gouvernance. La production d'une nouvelle spatialité pendant les Trente Glorieuses incite donc à revoir les conditions de l'aménagement du territoire, de son attractivité, missions normalement dévolues à l'État mais auxquelles les collectivités locales entendent bien participer.

X.1.2 La gouvernance des villes

Jusqu'au milieu des années cinquante, l'État s'érige en seul décideur, au détriment des élus locaux. L'état d'urgence économique des lendemains de la guerre les ont frappés d'une forme d'incapacité technique : ni leurs moyens humains, ni leurs ressources financières ne leur auraient permis de conduire des politiques urbaines efficaces et de grande ampleur. Les tutelles techniques et financières accablent ainsi les maires qui doivent, pour obtenir des équipements, s'inscrire sur des listes d'attente naturellement centralisées : « *C'est encore l'État, précise Christian Le Bart, qui, monopolisant l'expertise à grand renfort de ratios, fixe et hiérarchise les besoins, définit des plans quinquennaux ou décrète les métropoles d'équilibre selon une logique d'aménagement du territoire très centralisée* »¹⁰³³. La participation des collectivités locales à l'aménagement régional se heurte donc à une maîtrise d'ouvrage centralisée au niveau de l'État, qu'il s'agisse des projets de grands aménagements régionaux à caractère agricole (loi du 24 mai 1951), d'organisation d'un réseau de marchés d'intérêts national (décret du 30 septembre 1953) ou des autoroutes (loi du 18 avril 1955). De la même façon, le décret du 10 novembre 1954 adopte un schéma juridique analogue à ceux de 1951 et de 1953 en matière d'aménagements urbains : « *La règle de l'État, maître d'œuvre, paraissait devoir s'étendre à toutes les opérations d'équipement coordonnées et notamment aux opérations d'urbanisme* », précise encore Simone Noël¹⁰³⁴.

A partir du milieu des années cinquante cependant, le centralisme de l'État semble fléchir aux profits des collectivités locales. D'abord, un décret de 20 mai 1955 leur permet de participer financièrement aux sociétés d'études créées pour la mise au

¹⁰³³ C. Le Bart, *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2003, p. 73.

¹⁰³⁴ S. Noël, *Rôle d'une S.E.M. d'équipement dans le développement régional. La société d'économie mixte d'aménagement et d'équipement de la Bretagne (S.E.M.A.E.B.)*, thèse de doctorat de géographie et d'aménagement de l'espace, Université Rennes 2, 1972, t. 1, p. 8 et suiv.

point de projets d'équipement ou la gestion de services publics ou d'intérêt public. Si dorénavant, les élus peuvent s'associer aux initiatives de l'État prévues par les textes de 1951, 1953 et 1954, ils ont également la possibilité de prendre directement des initiatives. Autrement dit, l'État les reconnaît comme des autorités compétentes et donc, responsables en matière d'aménagements urbains. Le décret du 19 mai 1959, qui abroge celui de 1954, va dans ce sens en octroyant aux communes le rôle d'autorité « concédante ». La gageure est énorme. La mutation du territoire et des missions municipales qui accompagne une croissance urbaine sans précédent dépasse largement les capacités du régime administratif traditionnel, en particulier les règles de la comptabilité publique. Pour la première fois, les collectivités locales sont conduites à déléguer partie de leurs missions à des associations ou à des sociétés d'économie mixte : le budget communal les subventionne avec l'argent public, mais le mode de gestion relève des règles de la comptabilité privée. Lorsque l'État intervient, c'est au titre de « partenaire ». En réaction aux pratiques dirigistes de l'aménagement sectoriel du territoire, le développement local repose désormais sur une base contractuelle.

La Société d'Économie Mixte d'Aménagement et d'Équipement de la Bretagne (S.E.M.A.E.B.) est assez bien représentative de cette évolution. Née en 1958 de la refonte de la Société d'Études, d'Équipement et d'Aménagement de la Bretagne, créée à peine un an plus tôt à l'initiative du C.E.L.I.B., son objectif est « *d'étudier et réaliser, en vue du développement économique des départements des Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Finistère et Morbihan, des opérations d'équipement foncier, économique, touristique et industriel* »¹⁰³⁵. On compte alors seulement cinq de ces sociétés en France ; son capital s'élève à 400 000 francs. Le 10 décembre 1958, une convention est passée entre la S.E.M.A.E.B. et la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (S.C.E.T.) par laquelle cette dernière « *met ses services techniques, administratifs et financiers à la disposition du Président de la société, en vue d'apporter son concours à l'administration générale de ladite Société et à l'exécution des programmes qui auront été arrêtés par son Conseil d'Administration* »¹⁰³⁶. L'association avec la S.C.E.T., qui dépend de la Caisses des dépôts et consignations, présente l'avantage d'assurer un appui juridique et technique aux

¹⁰³⁵ *Ibid.*

¹⁰³⁶ *Ibid.*

études d'opération. Mais surtout, comme toute société mixte, si la part principale du capital provient d'une participation publique majoritaire des collectivités locales bretonnes (63,25 %), le reste est souscrit par des organismes parapublics et privés : la Caisse des dépôts et consignations et la S.C.E.T. représentent 24,75 % du capital, les Chambres de commerce de Lorient, de Rennes, de Brest, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Morlaix, de Saint-Malo, de Fougères, et le C.E.L.I.B., 12 %¹⁰³⁷.

Dès le départ, la S.E.M.A.E.B. formule le vœu de ne pas apparaître comme la concurrente des services techniques existants, et insiste particulièrement sur son rôle d'expertise. Pourtant, son autorité dans l'Ouest s'affirme rapidement. L'adoption de la loi foncière du 30 décembre 1967 (n° 67-1253) complexifie considérablement le travail des municipalités, en ce qu'elle établit une nomenclature des documents d'urbanisme destinés à l'aménagement local : le plan d'occupation des sols (P.O.S.), le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.), la taxe locale d'équipement, le coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) et la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.). Il n'est pas surprenant de constater que Rennes, et dans une moindre mesure Saint-Brieuc, sont les principales clientes de la S.E.M.A.E.B. Deux mois après sa création, Rennes lui confie l'étude et la réalisation de la Z.A.C. Villejean-Malifeu (7 000 à 8 000 logements). En 1960, le volume cumulé des investissements se chiffre seulement à 14,2 millions de francs ; en 1971, il est de l'ordre de 601,4 millions de francs¹⁰³⁸. En 1970, la part des investissements de la S.E.M.A.E.B. la place au deuxième rang des sociétés d'équipement du groupe S.C.E.T.-Caisse des Dépôts, après la Société d'Équipement de la Région de Lyon. Ses dépenses totales d'opération se chiffrent alors à 82,3 millions de francs. La même année, l'Ille-et-Vilaine bénéficie des $\frac{3}{4}$ des investissements de la S.E.M.A.E.B., ce qui place le département au deuxième rang national, après celui du Rhône. Les sociétés

¹⁰³⁷ Il est intéressant de remarquer que les sociétés en question n'ont pas de caractère strictement privé ; il faudrait mieux parler d'organismes parapublics. Ceci ne différencie pas pour autant la S.E.M.A.E.B. des autres sociétés mixtes de l'époque. P. Bourdon résume ainsi la position ambiguë des S.E.M. vis-à-vis des collectivités locales et de l'État : « *Le procédé de la société d'économie mixte d'équipement apparaît comme une association de collectivités, de personnes mixtes de droit public et privé suivant des règles applicables aux entreprises qui visent à réaliser la synthèse des préoccupations de cohérence et de programmation nationale, de promotion et de développement local, par la coopération au sein des mêmes instances de représentants du pouvoir central, de collectivités locales, et d'intérêts privés minoritaires.* » P. Bourdon, « S.E.M. et pouvoirs publics », in *Les sociétés d'économie mixte, d'aménagement et d'équipement*, actes du colloque de Marly, 14-15 décembre 1976, Paris, Centre de recherche et d'urbanisme, 1977, p. 37.

¹⁰³⁸ Tableau 6 « Évolution dans le temps des investissements et recettes cumulés », S. Noel, *op. cit.*, p. 21.

d'économie mixte constituent par conséquent d'importants acteurs de l'aménagement urbain. Leur spécialisation, autant dans l'aménagement des quartiers nouveaux et des périphéries urbaines, que dans la rénovation des centres anciens, contribue fortement à leur succès¹⁰³⁹.

Enfin, en adoptant une des formes de coopération intercommunale (syndicats intercommunaux à vocation unique [S.I.V.U.] ou à vocations multiples [S.I.V.O.M.], syndicats mixtes, districts urbains) les municipalités résorbent le décalage existant entre les structures administratives et la réalité géographique des agglomérations. A Rennes, le prix de l'Expansion attribuée à la ville en 1967 par le magazine *La Vie française* est l'occasion d'anticiper la question du district urbain¹⁰⁴⁰. D'ailleurs, elle n'est pas la seule. Trois ans après la création du district rennais en 1970 (27 communes), Brest inaugure le sien (8 communes). Les grandes communes urbanisées sont ainsi « *partie contributive et utilisatrice d'un ou plusieurs réseaux de coopération intercommunale : syndicats intercommunaux, communautés urbaines, districts, qui assurent, sur leur budget propre, de multiples services* »¹⁰⁴¹. Comme le font remarquer Jean Bouinot et Gérard Maarek, le poids financier de ces « organismes satellites » apparaît toutefois très inégal selon les agglomérations, attendu le volume de leurs dépenses courantes et de leurs dépenses d'équipement. En 1970, les dépenses d'équipement représentent 75 % du budget des communautés urbaines, contre 183 % des syndicats et districts urbains¹⁰⁴². Dès lors, la question de l'architecture des Trente Glorieuses est à appréhender, non plus à l'échelle des villes-communes proprement dites, mais bien sur celle des grandes aires urbaines (plus de 100 000 habitants). Indéniablement, le niveau et la qualité des équipements s'imposent comme les indices d'une nouvelle grille de lecture de l'aménagement urbain, liée à la densité de la population, dont l'accès à la consommation tend à remplacer la capacité des pouvoirs publics à la *loger*.

¹⁰³⁹ En 1976, la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme estime que l'activité annuelle des S.E.M. représente un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs, dont 10 % pour la rénovation, 10 à 15 % pour les zones industrielles et le reste pour les zones d'habitation et de tourisme. *Les sociétés d'économie mixte, op. cit.*, p. 7.

¹⁰⁴⁰ Rennes Métropole, 1970. *Le District par ceux qui l'ont fait* [<http://www.rennes-metropole.fr/rennes-metropole/historique/histoire-de-rennes-metropole-temoignages.html>] (consulté le 1^{er} février 2011).

¹⁰⁴¹ A. Chandernagor, *Les maires en France, XIX^e-XX^e siècle. Histoire et sociologie d'une fonction*, Paris, Fayard, 1993, p. 243-244.

¹⁰⁴² J. Bouinot, G. Maarek, « Les grandes agglomérations et leurs finances », *Économie et statistique*, n° 58, 1974, p. 15-31, tableau A, « Poids financier des départements, des communes et de leurs satellites », p. 16.

*

Le renforcement des compétences et l'autonomie de décision accordés aux communes a pour effet de les faire entrer de manière significative dans la « *compétition en matière de développement et d'aménagement* »¹⁰⁴³. Or, c'est en s'appuyant sur des entités intercommunales fortes que les communes peuvent espérer déployer des politiques et des modes d'organisation efficaces : « *La solidarité intercommunale, écrit Yves Gorgeu, c'est accepter pour les élus de guider leurs choix non pas en fonction de l'intérêt de leur commune, mais en fonction de l'intérêt communautaire. C'est comprendre qu'étant solidaires de projets, de services ou d'équipements à vocation intercommunale localisés ailleurs que sur leur commune, c'est aussi servir l'intérêt de leur population et de leurs déchets*¹⁰⁴⁴. » Cette approche globale à la fois sociale et urbanistique des problèmes spécifiques aux villes modernes modifie en profondeur l'exercice du pouvoir. La décentralisation va confirmer au profit des maires leur capacité de gouvernance urbaine¹⁰⁴⁵ : « *A la rationalité verticale des relations centre-périphérie contrôlées par le préfet s'est substituée une territorialité horizontale caractérisée par la concurrence, voire les conflits de territoires ou de légitimité*¹⁰⁴⁶ ». Toutefois, si le maire sort grandi de cette évolution, ce changement de la représentation du « bien gouverner » implique aussi un mouvement de « décentrement » de la réflexion, de l'évaluation et de la prise de décision. Tout en renvoyant à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation, plus souples et éthiques, la gouvernance intègre un changement dans la perception de l'exercice et du rôle du maire qui n'est pas sans incidence sur la construction idéologique de la ville et des équipements.

¹⁰⁴³ Y. Gorgeu, *Communautés de communes et districts. Le passage à la fiscalité propre et la D.G.F.*, Paris, Syros / Alternatives, 1992, p. 13.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰⁴⁵ P. Le Galès, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, n° 1, 1995, p. 57 et suiv.

¹⁰⁴⁶ A. Mabileau, « Les génies invisibles du local : faux-semblants et dynamiques de la décentralisation », *Revue française de science politique*, n° 3-4, 1997, p. 340 et suiv.

X.2 Du palais à l'équipement

Les Tentes glorieuses marquent définitivement la fin de l'image millénaire de la ville ancienne, s'organisant autour de l'agora, du forum, de la cathédrale, du palais ou du beffroi, achevant ainsi un processus qui a démarré presque un siècle plus tôt. Avec l'extension des villes, le changement d'échelle des déplacements et le développement technologique des moyens de communication, la ville ne vit plus exclusivement de son centre, comme écrit Jean Labasse, même s'il ne perd pas de son attractivité : le cœur de la cité, duquel « *la métropole contrôle, présente, distribue, rassemble* »¹⁰⁴⁷ évolue d'une organisation centralisée hypertrophiée à un schéma souple de déconcentration des services (1). Si l'architecture du monument ne cherche plus à exprimer esthétiquement une hiérarchisation des fonctions urbaines, c'est bien parce que la représentation du pouvoir glisse de l'idéal palatial à celui de l'équipement collectif. Cette transition suit un changement dans la représentation du pouvoir local, et plus particulièrement du rôle du maire (2).

X.2.1 Le cœur de la cité

La reconstruction des villes sinistrées, en monumentalisant le logement comme si le reste de la ville n'existait pas, a posé d'emblée le problème de la centralité. De pair avec la restructuration du maillage urbain et des activités humaines s'est en effet effacé le rôle structurant des équipements dits de superstructure¹⁰⁴⁸, banalisés au même titre que les petits équipements collectifs et sociaux, d'ailleurs souvent pensés *a minima* et mal intégrés¹⁰⁴⁹ par l'échelle qu'impose la composition architecturale des Z.U.P. En Bretagne, la réponse des architectes varie d'une monumentalisation de l'architecture (Brest) à une inversion des valeurs urbaines (Lorient), voire au déplacement du cœur de

¹⁰⁴⁷ J. Labasse, *L'organisation de l'espace. Éléments de géographie volontaire*, Paris, Hermann, 1966, p. 307.

¹⁰⁴⁸ P. Merlin, F. Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 (1988), art. équipement.

¹⁰⁴⁹ Le cas des centres sociaux a été traité par J.-M. de Queiroz et A. Huet, avec la collaboration de M. Messu et A. Sauvage, « Un nouveau mode de vie urbain. Les grands ensembles de Rennes », in *L'Ouest bouge-t-il...*, *op. cit.*, p. 159-194. Voir également, sur le rôle structurant des équipements : E. Ferron, « La Découverte : l'exemple type du quartier des années soixante », in *Grands ensembles urbains en Bretagne*, Rennes, Apogée, 1997, p. 60-64.

la cité (Saint-Malo). Au demeurant, le problème ne se pose pas immédiatement et dans les mêmes termes dans les villes qui n'ont pas ou peu été touchées par les destructions de la Libération. La construction de nouveaux équipements, telle que la cité administrative de Félix Brunau en 1954 à Rennes¹⁰⁵⁰ s'inscrit à la périphérie des centres traditionnels du pouvoir. Ils ne sont pas, en tant que tel, des lieux de décision et de représentation.

Les mutations urbaines des années soixante provoquent le questionnement attendu sur la notion de centralité, et pour une raison simple : l'accélération des réformes sur la ville, les compétences municipales, départementales et régionales, l'émergence de nouvelles entités consultatives, incitent les décideurs à anticiper de nouvelles installations¹⁰⁵¹. Ce développement administratif s'illustre par la construction de nouveaux bâtiments d'archives : à Rennes, à Brest et à Vannes, entre 1965 et 1971, ce sont près de 12,3 millions de francs qui sont investis dans 6700 mètres carrés de surfaces pour accueillir dépôts et magasins, salle de lecture et bibliothèque, mais aussi atelier de microfilm, salle de conférences et hall d'expositions¹⁰⁵². Ces initiatives ne sont pas exemptes d'hésitation et de sous-estimation des besoins. En 1964, Jean Lemercier est chargé par le conseil général d'Ille-et-Vilaine d'aménager les immeubles du Bon Pasteur, voisins de l'hôtel de préfecture, en vue d'une extension des services. Mais le classement de l'ancien couvent au titre des Monuments historiques vient compliquer la tâche de l'architecte, en réduisant considérablement les possibilités d'installation. Dès la livraison des travaux en 1974, les nouveaux bureaux sont insuffisants. Précisément, c'est l'extension des services au plus près du centre-ville qui est remise en question : les contraintes techniques et financières liées à la pression du foncier ne permettent pas d'aller plus en avant dans le développement *in situ* des services. Le même constat est mis

¹⁰⁵⁰ De la même façon, son intervention à la bibliothèque universitaire et municipale de Rennes (faculté de Lettres, place Hoche), ne perturbe pas une installation encore récente. *L'architecture française*, n° 251-252, 24^e année, juillet-août 1963, p. 9.

¹⁰⁵¹ Voir, sur le sujet : C. Alvergne, P. Musso, *Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*, Paris, La Documentation française, 2003 ; G. Gontcharoff, « Démocratie, citoyenneté dans la décentralisation », *Territoires*, n° 321, 1991, p. 8-14.

¹⁰⁵² Ille-et-Vilaine, Rennes, 20, avenue Jules Ferry, 1965-1967, architecte L. Rème et J. Lemercier, 2650 mètres carrés, 5 millions de francs ; Morbihan, Vannes, 12, avenue Saint-Symphorien, 1969-1971, Caubert de Cléry-Kervégant, 2 543 750 francs, 2042 mètres carrés ; Finistère, Brest. Bâtiment annexe, plateau universitaire du Bouguen, rue des archives, 1973-1974, cabinet Henry Auffret, 2000 mètres carrés, 4,8 millions de francs. *Bâtiments d'Archives. Vingt ans d'architecture française, 1965-1985*, Paris, Archives nationales, 1986.

en évidence par l'architecte lorsqu'à nouveau, en 1974, le conseil général diligente une étude comparative des coûts des diverses implantations envisagées pour la future cité judiciaire¹⁰⁵³ (ill. 151).

Dans les faits, la notion de centralité repose sur un double paradigme. D'abord, l'étalement urbain modifie l'échelle du monument qui ne peut plus, à terme, se dresser comme un signal dans la ville : « *Dans la ville ancienne ou classique, écrit Daniel Pinson, le campanile, le clocher, le dôme ou le beffroi avaient cette fonction [...]. Ce dernier dominait le reste de la ville, en particulier cette somme d'habitations alignées sur la rue, qui ouvraient ainsi la perspective sur le monument religieux ou civil*¹⁰⁵⁴. » Ensuite, la complexité croissante des modes de gestion de l'étalement urbain tend à augmenter démesurément les surfaces destinées aux bureaux par rapport aux espaces de représentation et d'accueil des publics. Cette distorsion verticale et horizontale conduirait à une hypertrophie du monument qui, parce qu'il écrase et domine, perdrait sa vocation structurante de l'espace urbain si le modèle qui a si longtemps prévalu à sa conception ne se renouvelait pas¹⁰⁵⁵. Or, le schéma d'organisation des villes change à mesure que « *l'urbanisation proliférante périmé le concept même de ville*¹⁰⁵⁶ », remplacée par l'agglomération et la conurbation. Aux « grands ensembles » des années de la Reconstruction, cités dortoirs répondant au seul besoin de logements et construites en périphérie des centres anciens¹⁰⁵⁷, succèdent des « centralités ponctuelles¹⁰⁵⁸ » conçues sur le même modèle que les villes nouvelles de la région parisienne. La concentration

¹⁰⁵³ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1064/W/47, cité judiciaire, études préalables, 1964-1977.

¹⁰⁵⁴ D. Pinson, « La monumentalisation du logement. L'architecture des Z.U.P. comme culture », in X. Malverti dir., *Banlieues*, Paris, Parenthèses, 1996, p. 55-56.

¹⁰⁵⁵ Daniel Le Couédic rapporte, citant Jocelyne Le Faou et Marie-Noëlle Le Bras : « *En 1980 [...], divers entretiens avec des Brestois âgés de quinze à vingt-cinq ans montrèrent la permanence d'un rapprochement entre l'hôtel de ville et un navire amiral - La mairie est un vaisseau de puissance qui attend des ordres et qui en donne-, dans un jeu complexe où les mots avaient souvent un double sens : Il fallait qu'en y entrant, on se [sentît] soumis au pacha dans son château. » D. Le Couédic, C. Popescu, R. Sattolo, *Art public et projet urbain. Brest, 1970-2000*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 22.*

¹⁰⁵⁶ R Auzelle, *Clefs pour l'urbanisme*, Paris, Seghers, 1971, p. 123.

¹⁰⁵⁷ W.-J. Coffey, C. Manzagol, R. Shearmur écrivent : « *Le formidable étalement urbain postérieur à la seconde guerre mondiale n'a pas, dans un premier temps, changé le principe de cet ordonnancement : desserrement de l'industrie, déferlement des pavillons ici, là des bungalows. D'ailleurs, l'organisation du commerce de détail semblait bâtir une véritable hiérarchie christallérienne où la domination du centre-ville était relayée par les grands centres commerciaux régionaux, les centres commerciaux de quartier, de voisinage, et les commerces de proximité assurant le ravitaillement sur une aire accordée à leur niveau d'équipement. » Des mêmes auteurs, « Centralités métropolitaines », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 44, n° 123, décembre 2000, p. 277-281.*

¹⁰⁵⁸ P. Claval, « Réflexions sur la centralité », *Ibid.*, p. 285-301.

« des acteurs et des activités tirant parti de l'accessibilité, des moindres coûts de transfert, des avantages de l'agglomération, de la richesse de l'information »¹⁰⁵⁹, sur un lieu central fort, autour d'un équipement de référence produit de nouvelles zones d'influences.

Les programmes de Z.U.P. et de Z.A.C., après un démarrage difficile, témoignent de cette volonté d'amélioration de la qualité de vie de l'habitat urbain. La *Z.U.P. sud* de Rennes (1967-1975), qui confine certes au gigantisme avec ses 500 hectares, 12 050 logements et 50 000 habitants prévus, obéit à un découpage en îlots autonomes qui constituent autant d'« unités de voisinages ». Limitées chacune de 800 à 1 500 logements sur une superficie de 25 hectares, elles sont entourées, mais non pénétrées par la circulation automobile et comprennent généralement un centre commercial, une école, des équipements sanitaires, sportifs ou socio-éducatifs¹⁰⁶⁰. A Brest, Georges Lombard (maire de 1959 à 1973) qui brigue pour sa ville le statut de capitale de la Bretagne occidentale, lance la densification du plateau du Bouguen (1963-1977) sous la forme d'une cité-jardin « élégante et variée ». Henry Auffret (1919-2007) articule la ville nouvelle, pompeusement baptisée *Brest 2*, « en quatre épis sur le côté d'une voie à grande circulation à laquelle s'adosse un centre d'équipements » ; l'Université et des immeubles de bureau complètent la suture¹⁰⁶¹. Des opérations plus tardives, telles que la Z.A.C. de l'Arsenal-Redon et de Beauregard (ill. 150), à Rennes, marquent définitivement le tournant car il ne s'agit plus, en l'occurrence, de résorber la demande de logements mais de créer de nouvelles zones d'activités associant tertiaire administratif, commerces et habitat. Le centre, en tant que tel, ne perd pas vraiment sa signification géographique car, dans ces ensembles de villes formant un réseau urbain, régional ou même national, il qualifie toujours la ville principale¹⁰⁶². Mais le cœur de la cité, lui, ne recouvre plus la même dimension.

Le monument comme symbole de l'entité urbaine ne se concentre plus dans le *centre*, il s'articule désormais en autant d'équipements de quartier qui rendent la ville

¹⁰⁵⁹ W.-J. Coffey, C. Manzagol, R. Shearmur, *op. cit.*, p. 277-281.

¹⁰⁶⁰ J.-M. de Queiroz, A. Huet, « Un nouveau mode de vie urbain : les grands ensembles de Rennes », in *L'Ouest bouge-t-il ? Son changement social et culturel depuis trente ans*, Nantes, Éditions Reflets du Passé, 1983, p. 165-166.

¹⁰⁶¹ P. Dieudonné, « Le Grand-Brest », in du même auteur dir., *Brest alias Brest. Trois siècles d'urbanisme*, Liège, P. Mardaga, 1992, p. 192-193.

¹⁰⁶² P. Merlin, F. Choay, *op. cit.*, art. centre.

lisible, servant de points de repères et participant à un « *schéma d'ensemble* »¹⁰⁶³. La multiplication des mairies-annexes, pour ne prendre qu'un exemple parmi d'autres, joue à ce titre un double rôle (ill. 158). Équipements de superstructure, elles desservent une aire géographique sectorisée au titre du service public de proximité et régulent le flux de demandes auquel ne pourrait répondre seul l'hyper-centre sans nuire à l'efficacité de la gestion municipale. Associées à des équipements collectifs structurants de type bibliothèque, salle de spectacle ou services sociaux, elles sont également des pôles d'attractivité pour les populations qui ne se rendent plus dans le centre de l'aire urbaine qu'occasionnellement, « *quand le désir ou le besoin s'en font sentir* »¹⁰⁶⁴. Relais du pouvoir central, leur implantation stratégique au cœur des « noyaux urbains » renvoie aussi l'image d'une autorité présente et représentée de manière égale sur le territoire ; leur architecture résulte parfois d'une miniaturisation de la mairie-mère, lieu d'exercice et de représentation du pouvoir suprême¹⁰⁶⁵.

Pour tout dire, la conception des ensembles administratifs des années soixante-dix s'inscrit dans une réflexion différente de celle qui a présidé aux projets de la Reconstruction. Entre 1960 et 1980, les profonds bouleversements initiés par la régionalisation, la décentralisation et la succession de réformes touchant aussi bien le territoire que les institutions, participent à redéfinir les critères sémiotiques traditionnellement admis de l'architecture publique. En l'occurrence, il ne s'agit plus seulement d'une question de programme : l'architecture reproduit les images d'une société en mutation. Robert Jacob et Nadine Marchal-Jacob considèrent ainsi, à propos de l'architecture judiciaire, que la modification du cadre matériel coïncide avec l'évolution contemporaine de la pratique judiciaire, et qu'elle y répond¹⁰⁶⁶. L'augmentation du volume des affaires et l'engorgement des locaux résultant d'une « *judiciarisation* » de la société conduisent les pouvoirs publics à déclasser et à

¹⁰⁶³ K. Lynch, *L'image de la Cité*, traduit de l'anglais par M.-F. et J.-L. Vénard, Paris, Dunod, 1998, p. 3.

¹⁰⁶⁴ R. Auzelle, *op. cit.*, p. 213.

¹⁰⁶⁵ A Brest, la mairie-annexe des Quatre-Moulins affiche une esthétique classicisante dont le portique à colonne, le toit-terrasse et la corniche, enfin les fenêtres à la verticalité intransigeante ne sont pas sans rappeler la mairie de la place de la Liberté. Robert Goris, mairie des Quatre-Moulins (mairie-annexe de Saint-Pierre), 1952.

¹⁰⁶⁶ R. Jacob, N. Marchal-Jacob, « Jalons pour une histoire de l'architecture judiciaire », in Association française pour l'histoire de la Justice, *La Justice en ses temples, regards sur l'architecture judiciaire en France*, Paris, Ouest-France, 1992, p. 60.

reconstruire des équipements capables de répondre aux « *nouvelles pratiques processuelles* »¹⁰⁶⁷. Pour autant, la place du monument dans l'aménagement urbain reste tributaire des velléités politiques. A mesure qu'on assiste à une personnification du pouvoir local¹⁰⁶⁸, l'architecture des équipements municipaux exprime plus que jamais la réussite, ou l'échec, d'une ligne politique qui ne s'inscrit plus vraiment dans la recherche d'autonomie vis-à-vis d'un État-centre, mais bien dans l'affirmation d'une emprise sur un territoire périphérique.

X.2.2 Le pouvoir de l'équipement

Christian Le Bart, dans sa thèse consacrée à l'implication du maire dans le développement économique local, a particulièrement mis en évidence la mise en scène du pouvoir majoral non plus par le biais d'une architecture édilitaire particulière, mais bien à travers la valorisation de l'équipement municipal¹⁰⁶⁹. La perception du pouvoir du maire se déplace de la question de sa représentativité légitime à celle de sa capacité à satisfaire les besoins de ses concitoyens : « *La complexité des rapports juridiques de compétence met hors de portée du grand public la connaissance des institutions, collectivités locales ou autres, effectivement compétentes pour construire un hôpital, une école, une piscine, une crèche... Le maire joue de cette ambiguïté, car le spectacle de la rue n'offre qu'une forme indifférenciée d'équipement collectif, celui dont l'édification est décidée par le maire*¹⁰⁷⁰. » Dans un contexte de concurrence économique, la politique municipale de développement d'équipements dans tous les domaines (infrastructures autoroutières et ferroviaires, habitat, équipements collectifs) est entendue essentiellement comme autant de facteurs d'attraction pour les entreprises à la recherche d'un site d'implantation réunissant les conditions qui leur permettent

¹⁰⁶⁷ Selon Jean-Paul Jean, elle se définit comme le processus au cours duquel « *un traitement juridique ou judiciaire se substitue à un autre mode de régulation sociale* ». De l'auteur, « La judiciarisation des questions de société », *Après-demain*, n° 398, 1997, p. 21.

¹⁰⁶⁸ A. Mabileau, « La personnalisation du pouvoir dans les gouvernements démocratiques », *Revue française de science politique*, vol. 10, n° 1, 1960, p. 39-65.

¹⁰⁶⁹ C. Le Bart, *L'imputation au maire du développement économique local : l'exemple de trois villes moyennes de l'ouest intérieur*, thèse de doctorat de Science politique, Université Rennes 1, 1989. Voir également, du même auteur, *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, A. Pédone, 1992, p. 23 et suiv.

¹⁰⁷⁰ *Ibid.*, p. 327.

d'optimiser leur position sur le marché¹⁰⁷¹. Si Christian Le Bart n'a pris en compte que le cas des villes de moyenne importance (Laval, Vitré et Fougères), l'extension du phénomène d'imputation de l'architecture municipale à l'équipement collectif n'est pas à négliger dans le monde rural.

A mesure que s'estompe la dichotomie entre espace urbain et espace rural dans la seconde moitié du XX^e siècle, s'atténuent également les différences entre le maire d'une grande métropole en développement et celui d'une commune en pleine désertification. Certes, André Chandernagor, dans son histoire des maires, oppose volontiers le maire urbain, « *professionnel de l'administration municipale* », au maire rural, dont le champ d'action reste limité¹⁰⁷². Il est vrai que l'enquête menée sous la direction de Maurice Agulhon au sein du C.N.R.S. et publiée en 1986 va dans le sens de l'auteur : d'une manière générale, le maire est un homme d'âge mur, issu du pays et enraciné dans sa commune¹⁰⁷³. En 1977, 39,5 % des maires sont des agriculteurs et 12,7 % sont des chefs d'entreprises, des artisans et des commerçants¹⁰⁷⁴. Il n'en demeure pas moins que les maires sont des locaux, et qu'à ce titre, ils sont confrontés aux mêmes problématiques de croissance, de population ou d'équipement que les maires urbains. Si les élus ne font pas toujours preuve d'une disposition à la gestion d'une commune, ils sont néanmoins au fait des besoins de la population. C'est du reste ce que laisse entendre Gérard Fayolle lorsqu'il publie *La vie quotidienne des élus locaux sous la V^e République* en 1988 : qu'il s'agisse des maires urbains et ruraux, en moins de trente ans, ils cumulent les charges d'urbanistes, d'entrepreneurs industriels et touristiques, d'aménageurs du territoire, de défenseurs de l'environnement, de protagonistes de l'action sociale¹⁰⁷⁵.

Le retard breton en matière d'équipements est manifeste au début des années soixante : « *Il fallait combler, écrit Michel Phlipponneau, un retard lié à un siècle de négligence systématique à l'égard d'une population considérée comme une réserve de*

¹⁰⁷¹ *Ibid.*, p. 103.

¹⁰⁷² A. Chandernagor, *op. cit.*, p. 243-244.

¹⁰⁷³ Les auteurs de l'enquête écrivent : « *Être du pays, et y demeurer, tels sont les deux aspects les plus évidents de l'enracinement souhaité.* » M. Agulhon, L. Girard, J.-L. Robert, W. Serman, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne / Travaux du Centre de recherches sur l'Histoire du XX^e siècle, 1986, p. 40-41.

¹⁰⁷⁴ C. Le Bart, *op. cit.*, p. 195.

¹⁰⁷⁵ Cité par A. Chandernagor, *op. cit.*, p. 243-244.

*main-d'œuvre et dont les médiocres conditions de vie, encourageaient l'émigration*¹⁰⁷⁶. » Si les crédits prévus au Cinquième Plan (1951-1955) ne couvrent que partiellement les besoins, estimés alors par le préfet de région pour les seuls équipements sportifs et socio-éducatifs à plus de 2000 établissements et se chiffrant à 176,4 millions de francs d'investissement, l'État soutient les opérations à hauteur de 57 %¹⁰⁷⁷. En 1983, une étude réalisée par la direction des Affaires économiques et internationales du ministère de l'Urbanisme et du Logement, sur le comportement des collectivités locales en matière d'équipement en B.T.P. (sic), montre que 30 % des communes interrogées reconnaissent comme prioritaires l'investissement dans des équipements sanitaires, sociaux, culturels, scolaires et sportifs¹⁰⁷⁸. L'importance accordée à la nature de l'équipement varie selon le solde démographique de chaque territoire : une commune de moins de 2000 habitants privilégie ainsi les équipements sportifs (12,5 %) et socioculturels (11,9 %), tandis qu'une commune de plus de 50 000 habitants concentre ses moyens sur les équipements scolaires (16,6 %). Dans chaque cas, le ratio réservé aux équipements administratifs, c'est-à-dire les mairies et les hôtels de ville, reste sensiblement bas ; en moyenne, il se situe à 5,6 % des intentions. Dans le Finistère, le travail réalisé entre 1979 et 1985 par Alain Marinos et Jean-Louis Martinot-Lagarde, architectes des Bâtiments de France, sous la direction de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (M.I.Q.C.P.) et de la Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement (D.R.A.E.), montre que la moitié des réalisations présentées (17) est associée à un équipement scolaire ou socioculturel¹⁰⁷⁹.

La mairie rurale évolue donc en moins de trente ans vers un équipement polyvalent, adapté à la gestion municipale et aux besoins de la vie associative locale, dans le cadre financier le plus strict possible : « [...] *De plus en plus souvent les fonctions municipales se fondent ou se dissolvent dans des édifices à fonctions multiples*¹⁰⁸⁰. » La

¹⁰⁷⁶ M. Phlipponeau, *Debout Bretagne !*, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne, 1970, p. 443.

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*, p. 467.

¹⁰⁷⁸ « Une approche du comportement des collectivités en matière d'équipement en B.T.P. », *Statistiques et études générales*, n° 95, 1983 [revue éditée par le Ministère de l'urbanisme et du logement et la Direction des affaires économiques et internationales].

¹⁰⁷⁹ A. Marinos, J.-L. Martinot-Lagarde, *Recensement des constructions publiques d'intérêt architectural dans le Finistère, 1979-1985*, Quimper, Conseil général du Finistère, s.d.

¹⁰⁸⁰ J.-M. Pérouse de Montclos, *Hôtels de ville de France*, Paris, Dexia Éditions / Imprimerie nationale Éditions, 2000, p. 150.

notion d'équipement prend également une dimension plus large lorsqu'elle s'inscrit dans un projet collectif de « territoire ». Alors qu'à l'échelle européenne, plusieurs pays modifient les structures de l'administration locale en réduisant le nombre de communes¹⁰⁸¹, l'incitation de l'État à regrouper par fusion les communes en 1971 se solde par un échec¹⁰⁸². Au contraire, le développement de la coopération intercommunale, qui aboutit en 1992 à la création des communautés de communes et des communautés de villes avec des blocs de compétences obligatoires, consacre la vocation de l'équipement, qu'elle que soit sa nature, comme vecteur de développement local et de dynamisation des bassins d'activités en perte de vitesse. Cette mutation doit beaucoup encore aux plans d'aménagement rural (P.A.R.), institués par l'État en 1970 et emportés par la décentralisation en 1982, qui ont contribué, sur la base d'une procédure de réflexion et d'étude entre les agents des services extérieurs du ministère de l'Agriculture, la population et ses représentants, à amasser un « capital de connaissances » sur le milieu rural¹⁰⁸³.

A l'heure de la « révolution silencieuse »¹⁰⁸⁴ et des profondes mutations idéologiques vécues par le monde rural pendant les Trente Glorieuses, il faut voir plus que jamais le rôle du maire comme « moyen d'identification de la communauté »¹⁰⁸⁵, à mesure que cette dernière n'est plus obligatoirement un espace voué à l'agriculture. D'autant que, comme le rappelle Christian Le Bart : « *Les contraintes du rôle [de maire], ce qu'il faut dire et faire pour être à la hauteur, reviennent à la définition socialement acceptée du rôle, définition héritée du passé mais nécessairement évolutive : les qualités qui font le bon maire aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'avant-guerre*¹⁰⁸⁶. » La petite commune, parce qu'elle est du point de vue sociologique une « société », un « microcosme de problèmes sociaux et sociologiques », obéit de fait aux règles générales de l'action sociale, articulée autour de deux pôles : « [...] *Celui des objectifs et celui des*

¹⁰⁸¹ A titre d'exemple, l'Allemagne fédérale fait passer le nombre d'unité de base de 24 074 en 1968 à 8 515 en 1981, aucune d'elles n'ayant moins de 5000 habitants. G. Logié, *La coopération intercommunale en milieu rural. Un outil de développement*, Paris, Syros / Alternatives, 1992, p. 17.

¹⁰⁸² La loi du 16 juillet 1971 sur la fusion des communes prévoyait la suppression de 10 000 unités ; son impact restera très limité, puisqu'entre 1921 et 2004, leur nombre n'a diminué que de 3,6 %. *Ibid.*, p. 22.

¹⁰⁸³ *Ibid.*, p. 26.

¹⁰⁸⁴ M. Debatisse, *La révolution silencieuse*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, cité par C. Canevet, *op. cit.*, p.109.

¹⁰⁸⁵ J. George, *Histoire des maires, 1789-1939*, Paris, Plon, 1989, p. 268.

¹⁰⁸⁶ C. Le Bart, *op. cit.*, p. 19.

*moyens mis en œuvre pour la réalisation de ces objectifs*¹⁰⁸⁷ ». Avec la disparition progressive des grandes figures du pouvoir local, le maire devient le point de tension entre la dynamique communautaire et ses dysfonctionnements.

*

La crise économique, les lois de décentralisation et les nouvelles compétences accordées aux communes participent d'une évolution sémantique nettement perceptible dans la rhétorique du pouvoir municipal. On ne parle plus désormais de croissance, mais de *développement*. Cette idée recouvre une notion de complexité qui entre en opposition avec la simplicité qu'impliquait la croissance. Le « développement local » appelle un renouvellement du mode de gouvernance, centrée sur la figure du « maire-entrepreneur » : « *Cette dénomination, écrit Olivier Borrás, souligne la nécessité pour le maire de trouver de nouvelles ressources [...] afin de concevoir des politiques qui permettront ensuite d'attirer des sources de revenus fiscaux supplémentaires*¹⁰⁸⁸. » La capacité managériale du maire, en ne se limitant plus au seul pouvoir de décision, s'exprime par l'ensemble des équipements collectifs : « *Des équipements sportifs municipaux aux chantiers de réfection de la voirie, de la bibliothèque municipale à la salle des fêtes [...] voilà à tout instant que fleurissent aux quatre coins de la commune des preuves concrètes du pouvoir du maire*¹⁰⁸⁹. » Elle est d'autant mieux perçue que l'appropriation des équipements est facilement assimilée par le truchement des vecteurs d'information (bulletin municipal, affichage). L'apolitisation croissante du discours majoral contribue d'une autre façon à impliquer la population autour du projet, celui d'un territoire, d'un cadre de vie, de nouveaux réseaux de sociabilité. Cette imputation de l'architecture publique conduit, à tous les niveaux de décision, de l'État à la collectivité territoriale, à revoir les critères d'intégration au territoire et à renouveler le discours esthétique de la puissance.

¹⁰⁸⁷ C. Moreux, *Être maire en Béarn, du seigneur à l'entrepreneur, 1944-1989*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, p. 323.

¹⁰⁸⁸ O. Borrás, « Le changement dans le mode de gouvernance des villes », in S. Biarez, J.-Y. Nevers, *Gouvernement local et politiques urbaines*, actes du colloque international de Grenoble, 2-3 février 1993, Paris, Centre national de la recherche scientifique / C.E.R.A.T., 1993, p. 325.

¹⁰⁸⁹ C. Le Bart, *op. cit.*, p. 327.

X.3 Trois décennies de grande architecture

Le programme d'équipement entrepris par le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (S.D.A.U.R.P.) en 1965, consécutif à la création de huit nouveaux départements en région parisienne l'année précédente, résume à l'échelle nationale une architecture modulable et sans fioriture. Celle-ci traduit bien les aspirations fonctionnalistes des pouvoirs publics, mais ne renonce pas pour autant à une forme de « monumentalité paysagère ». Si la Bretagne des années soixante-dix ne se distingue pas par des réalisations aussi emblématiques, elle n'en demeure pas moins perméable aux expérimentations nationales, et les architectes vont même jusqu'à proposer des solutions aux accents régionaux convaincants (1). La décennie suivante, marquée par la crise du bâtiment consécutive au choc pétrolier de 1973, engage à nouveau une révision des formes et des conceptions plastiques. C'est dire si, en un quart de siècle, les architectes renouvellent en profondeur les propriétés de l'architecture publique contemporaine (2).

X.3.1 *Des colosses de granit...*

La fin des années soixante est stimulée, tant au niveau de l'État que des collectivités locales, par une forte émulation des conceptions architecturales, ouvertes aux innovations programmatiques, typologiques et constructives¹⁰⁹⁰. En Bretagne, la réhabilitation des villes sinistrées s'achève en 1963 par le vaste complexe administratif de Lorient, réunissant dans un bâtiment tentaculaire la sous-préfecture, le tribunal d'instance et l'hôtel de police (ill. 156). L'œuvre de Jean-Baptiste Hourlier (1897-1987), l'architecte de l'hôtel de ville, respecte cette ligne classique, soulignée par le granit, qui distingue également la reconstruction de Saint-Malo¹⁰⁹¹. Cinq ans plus tard seulement, il construit à Vannes une cité administrative qui épouse définitivement les contours d'une

¹⁰⁹⁰ G. Monnier dir., *L'architecture moderne en France*, t. 3. De la croissance à la compétition, 1966-1999, Paris, Picard, 2000, p. 7.

¹⁰⁹¹ Georges Tourry, architecte-urbaniste en chef de Lorient, n'avait pas manqué de critiquer le projet de reconstruction « à l'identique » de l'hôtel de la sous-préfecture proposé par Guy Caubert de Cléry, architecte départemental. Au demeurant, le caractère bourgeois dépassé de l'immeuble s'accordait très mal avec le modernisme classique qu'Hourlier appliquait alors aux édifices publics de Lorient. V. Miguet dir., *Le département bâtisseur, 200 ans d'architecture*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 1995, p. 103-107.

modernité de verre et de béton (ill. 157). A partir d'un noyau central contenant les ascenseurs et les escaliers principaux, il dispose sur pilotis quatre ailes en ellipse de sept étages ; dans le dénivelé du terrain, il pose un plateau de deux étages intégralement enveloppé de verre et d'acier¹⁰⁹². Hourlier propose ainsi une déclinaison originale de la disposition tour et dalle adoptée à Brest, quoique l'expression plastique et la volumétrie raisonnable de l'édifice ne confinent pas à la monumentalité.

Appliquée presque uniformément à tous les services publics quels qu'ils soient, cette dichotomie entre le socle réservé aux espaces d'accueil et de représentation et la tour-bureaux, pose le problème de la distinction que doit opérer l'architecte entre le siège de l'autorité étatique et les autres services collectifs (hôtel de ville, hôpital, etc.). Le programme des préfectures de la région parisienne posent clairement le défi d'une harmonisation entre, d'une part, l'aspiration fonctionnaliste des pouvoirs publics, visant à l'amélioration technique de leur gestion, et d'autre part, le soin apporté à l'accueil et à la circulation des publics, corollaire indispensable à la qualité des prestations, tout en ne renonçant pas à une forme de monumentalité. Les grands programmes de construction engagés en Ile-de-France en 1965, témoignent des enjeux et des tensions de telles opérations¹⁰⁹³. En Bretagne, la construction de trois nouvelles préfectures participe également à cette « croissance innovante ».

Lauréat du concours lancé pour la reconstruction de la préfecture des Côtes-du-Nord en 1960, l'architecte parisien Jean Silvy propose une alternative convaincante au modèle traditionnel, d'autant que l'édifice doit s'inscrire dans un paysage architectural complexe, celui du parvis de la cathédrale, à proximité des principaux organes administratifs du département et de ville (ill. 159). Il conçoit donc un bâtiment à deux corps, se développant en équerre au nord et à l'ouest de la cour d'honneur. Au-dessus d'un vaste parking de 300 places, il dispose une ossature massive sur laquelle viennent reposer deux étages en encorbellement ; l'entrée d'honneur est marquée par un avant-

¹⁰⁹² La cité administrative est présentée dans le press-book photographique du cabinet Hourlier-Guy. C. Parotte, *Jean-Baptiste Hourlier : biographie*, mémoire de D.E.A. d'histoire de l'art, Paris, Université Paris 1, 1994.

¹⁰⁹³ Voir, sur le sujet : B. Ascoli-Hérol, *La préfecture des Hauts-de-Seine. André Wogenscky : une architecture des années 1970*, Paris / Nanterre, Somogy éditions d'art / Préfecture des Hauts-de-Seine, 2006.

corps formant perron et un fort emmarchement. Le grand volume de la salle du conseil général constitue l'angle sud-ouest, tandis qu'à l'ouest au deuxième étage, sont aménagés les salons de réception et les salles des commissions, de plain-pied avec le parc. Les bureaux des divisions administratives sont répartis autour d'une courrette centrale ; ceux des collaborateurs du préfet sont placés au-dessus du hall d'honneur. Les accès sont de deux types : grand escalier en spirale pour accéder aux bureaux du préfet et aux salons d'honneur ; escalier de service et ascenseurs pour les divisions. Dans l'aile perpendiculaire, plus basse, l'architecte a logé le hall du public et divers services. Ceux-ci sont reliés au bâtiment principal par une galerie couverte, tandis que des liaisons secondaires permettent de rejoindre les directions de l'Agriculture, de l'Action sanitaire et sociale et de l'Équipement, logées dans des bâtiments indépendants¹⁰⁹⁴.

Le parti d'adopter une architecture horizontale, en contraste avec les deux tours de la cathédrale, s'insère sans difficulté dans le contexte architectural du centre-ville. La massivité du bâtiment est atténuée par l'irrégularité des maisons environnantes ; la perspective n'est pas ouverte, elle s'arrête sur une multitude d'objets urbains qui limite finalement l'impression d'écrasement de l'immeuble sur son environnement. A Rennes, Jean Lemercier n'a pas les mêmes contraintes : la vaste Z.A.C. de Beauregard, située en rase campagne au nord-ouest de la ville, l'oblige à créer un paysage de toute pièce, dans le but de différencier la préfecture des autres bâtiments administratifs qui doivent également s'y installer (annexe 30). Profitant de la légère déclivité du terrain, il dispose un premier bloc quadrangulaire massif de deux étages côté ville sur le point le plus bas, un autre de cinq étages côté campagne sur le point le plus haut ; il les relie au centre par un bâtiment bas d'un étage, posé sur un parking en sous-sol. Chaque unité accueille un service : conseil général au sud, services de la préfecture au nord, cabinet du préfet au centre. Cette compartimentation des fonctions permet de dissocier l'entrée du public de celle réservée aux services du cabinet, et de maintenir une « enceinte réservée » au niveau du cabinet, pôle de décision névralgique en cas de crise¹⁰⁹⁵.

¹⁰⁹⁴ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 1139/W/1-25, préfecture, construction et aménagement.

¹⁰⁹⁵ Jean Lemercier soulève en effet le problème de haute sécurité qui incombe au nouveau bâtiment de la préfecture : « *Le préfet d'Ille-et-Vilaine est en même temps préfet de la zone de défense Ouest. Les documents et les installations de la préfecture de la zone de défense justifient un niveau de protection élevé. L'ensemble de la préfecture constitue un point sensible [...]. La préfecture est aussi librement ouverte au public. Le conseil général est public. Le préfet et ses collaborateurs président de nombreuses commissions qui comprennent des*

Du point de vue esthétique, la forte minéralité des bâtiments, affirmée par l'emploi d'ardoises de granit agrafées à la structure porteuse en béton armé et associées au béton lavé de ton clair, s'équilibre avec le parc, étudié et créé de toute pièce. De la même façon à Vannes, la masse de l'hôtel du département construit par Claude Goclowski et Yves Guillou (1915-2004) est atténuée par son implantation dans un cadre végétal, à proximité du jardin de la préfecture et du parc de la Garenne (ill.160). L'utilisation de l'ardoise pour les toitures pyramidales du carré central et de la salle du conseil général augmente encore le contraste saisissant entre le béton clair et la verdure omniprésente¹⁰⁹⁶. La mutation est de taille : dans les trois chefs-lieux de département, le public passe d'une architecture palatiale héritée de l'ère haussmannienne à des mastodontes de granit et de béton profondément ancrés dans le paysage ; mais au lieu d'être debout, ceux-ci sont couchés. Il y a là un contre-modèle intéressant à cette « démonstration de force de la puissance publique »¹⁰⁹⁷ dont les préfectures d'Ile-de-France sont les figures.

Cette « monumentalité paysagère » s'insère d'ailleurs sans difficulté dans le tissu rural. Dans le Morbihan, Yves Guillou en fait l'expérience à La Gacilly (1971 ; annexe 29) et à Questembert (1975). Le parti adopté consiste à démarquer distinctement les fonctions du bâtiment (administratif, représentation, logement), sans pour autant altérer ni l'unité de l'ensemble, ni l'environnement dans lequel il s'inscrit. Cette séparation des services se traduit, outre la découpe du plan, par un contraste visuel entre le rez-de-chaussée, traité « avec l'ampleur, la solidité et la dignité simple qui conviennent à des bâtiments publics » par un parement de schiste ardoisier, et l'étage en encorbellement dont la couverture d'ardoise relie « sans heurt la sévérité du bâtiment public à l'environnement plus familier des toitures du bourg »¹⁰⁹⁸. L'architecte, tout en maintenant la modernité technique (structure en béton armé) et esthétique (toit terrasse) du bâtiment public, s'inscrit ainsi dans une démarche d'intégration au contexte architectural par le matériau. On retrouve du reste la même tentative, plus ou moins

personnes extérieures à l'administration. » Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1128/W/21, Rennes, Z.A.C. Beauregard, préfecture, programme, avant-projet, A.P.S., 1974-1976, J. Lemerrier, « Considérations générales sur la sécurité de l'ensemble de la nouvelle préfecture », s.d., p. 1.

¹⁰⁹⁶ V. Miguet dir., *op. cit.*, p. 43-46.

¹⁰⁹⁷ B. Lemoine, « Les préfectures contemporaines », *Monuments historiques*, n° 178, décembre 1991, p. 35.

¹⁰⁹⁸ Arch. dép. du Morbihan, 110/J/4170, La Gacilly, mairie, 1970-1974.

marquée, chez Philippe Bévérina (Plouvien, 1972 ; Plabennec, 1979), tandis que Michel Morin (1928-inc.) privilégie au contraire la continuité bretonnaisante dans la reproduction de longères à rez-de-chaussée aux vastes ouvertures (Caro, 1976 ; Locmariaquer, 1979).

On serait tenté, devant la persistance d'une architecture minérale fortement marquée, de parler d'un « néologisme » régionaliste. Cette volonté d'intégration de l'architecture publique dans « *les lignes et les volumes du paysage, prenant ses justes proportions de telle sorte que le souci pratique aboutit du même coup à contenter les yeux*¹⁰⁹⁹ » aurait ainsi maintenu un répertoire de références qui, prenant ses distances avec l'industrialisation du logement pavillonnaire de type « breton », se serait constamment épuré au contact des nouveaux procédés de construction tout en gardant ses valeurs intrinsèques. Qu'on ne s'y trompe pas cependant : une préfecture n'a pas la même vocation, fonctionnelle et symbolique, qu'une mairie. L'une ne traduit déjà plus le mythe républicain fondateur, tandis que l'autre s'échine à marquer le territoire d'une alternative à la centralité. Cette tension, qui marque en premier lieu le débat politique jusqu'aux années quatre-vingt, interroge l'architecte sur ce que doit être l'image du pouvoir. L'interprétation, au demeurant, ne peut-être qu'individuelle. Elle aboutit, en terme de projet d'architecture, à des divisions idéologiques et à une créativité que la crise à venir, loin de freiner, va encore stimuler.

X.3.2 ... aux temples de verre

Les conséquences durables de la crise pétrolière renouvellent à la fin des années soixante-dix le discours de la modernité : « [...] *en relation avec la diminution de la taille des opérations, et avec la demande d'une architecture formaliste, les techniques se diversifient et s'adaptent à des architectures plus variées*¹¹⁰⁰. » L'innovation architecturale se déplace de la question typologique du logement à celle de la spécialisation des grands programmes collectifs. La réalisation du programme de la Z.A.C. Arsenal-Redon, à

¹⁰⁹⁹ P.-J. Hélias, cité par P. Hervé, *Maisons rurales de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1981, p. 38.

¹¹⁰⁰ G. Monnier dir., *op. cit.*, p. 106.

Rennes, marque en l'espèce le début d'une nouvelle génération d'édifices, dont la modernité performatrice contraste sévèrement avec le contexte urbain et paysager.

D'abord, la solution socle et tour ne fait plus recette, malgré les grandes qualités esthétiques du projet de Michel Marty pour la nouvelle cour de justice de Rennes¹¹⁰¹ (ill. 152-153). On lui préfère le volume dissymétrique proposé par le cabinet rennais Brajon, Nicolas et Ressaussières (ill. 154-155), présenté par ses concepteurs comme « *un tronc de cône renversé avec un patio central évasé à partir d'une verrière en pointe de diamant ; le tout, les pieds dans l'eau* »¹¹⁰². A la base de forme circulaire, puis s'élevant par décrochements successifs, le volume principal est maintenu au-dessus du vide par douze piliers de section circulaire, lui donnant l'impression de « flotter ». Les concepteurs justifient cette volumétrie spécifique par la volonté de donner à chaque juridiction la surface qui lui revient, ce qui aurait été impossible dans un édifice cubique : les différents services répartis sur sept paliers s'organisent autour d'un noyau central, autour duquel sont concentrées les circulations verticales (escaliers, ascenseurs). Les détenus accèdent au palais par l'arrière, où est ménagé un sas semi-enterré pour les fourgons, desservant, par ascenseur, les cellules d'attentes et les salles d'audiences. Jean-Yves Veillard n'hésite pas à dire que le projet s'inspire « *de la métaphore du château fort qui, par ses défenses, éloigne tout risque de pénétration en force et rend difficile l'organisation de manifestations que ne freinait pas le jardin en creux de la place du Parlement de Bretagne* »¹¹⁰³. En outre, les architectes ont pris le parti de dissimuler la structure interne en béton derrière une enveloppe de surfaces vitrées, feignant une « transparence maximale ». A en juger par le rendu, il vaudrait mieux parler de réflexion, puisque les vitres réfléchissent tantôt l'eau des bassins, tantôt le ciel rennais.

¹¹⁰¹ L'architecte a réuni dans un bâtiment « tour » de six niveaux les parties du programme demandant des liaisons entre elles et des fréquentations faibles du public. Les grandes salles d'audiences ont été regroupées au niveau de l'entrée et c'est la salle des Pas-Perdus qui assure leurs liaisons avec le hall d'accueil. Celle-ci se développe en arc de cercle, au bord du jardin, en contrebas d'une zone de repos aménagée en dehors de la zone de circulation. La concentration de tous les secteurs fonctionnels dans un bâtiment de six niveaux permet de dégager au maximum le niveau jardin en n'y finalisant que les services absolument indispensables. Arch. mun. de Rennes, 8/Z/165, projet de cité judiciaire à Rennes, plans et études techniques, 1976.

¹¹⁰² J.-Y. Veillard, A. Croix, *Dictionnaire du patrimoine rennais*, Rennes, Apogée, 2004, p. 126.

¹¹⁰³ *Ibid.*

Georges Maillols (1913-1998) intègre de manière plus radicale le concept de transparence dans le projet de cité municipale commandée par Henri Fréville (maire de 1953 à 1977) l'année suivante (ill. 165-165 bis). Il conçoit une spirale à huit degrés s'enroulant autour d'un patio couvert et planté (ill. 168). La logique simple d'un étage pour un service organise les bureaux de façon à ce que ceux accueillant le plus de public soient placés vers les niveaux les plus bas, afin de limiter les déplacements et les nuisances (ill. 166). Cette disposition permet, à mesure que les services se réduisent, de créer des terrasses plantées sur les surfaces dégagées. Les circuits de circulation verticaux et horizontaux sont logés à l'extérieur du volume des bureaux, dans le patio central, sous la forme d'un ensemble d'escaliers, d'ascenseurs et de passerelles (ill. 167). Le personnel dispose de circulations particulières, de même que les services techniques. L'impression générale qui se dégage de cette orientation est que, de l'intérieur du patio, tout le monde est « sous le même toit », puisque de là, on peut apercevoir tous les services¹¹⁰⁴. En dépit de l'importance des moyens engagés, le changement de municipalité porte un coup sévère au projet : à son arrivée à la mairie, en 1977, Edmond Hervé prend en effet l'orientation de tempérer l'ambition urbaine de l'équipe précédente, « jugée par la gauche comme infléchie sur le tard dans un sens « bourgeois », sous l'influence de la personnalité montante du dernier mandat Fréville¹¹⁰⁵ », et illustrée à ses yeux par l'opération immobilière du Colombier. La nouvelle équipe ralentit donc l'aménagement de la Z.A.C. Arsenal-Redon, pour finalement l'abandonner dès le début des années quatre-vingt.

Même enterrée, la cité municipale de Maillols montre clairement un changement de conception des ensembles administratifs, notamment du point de vue énergétique. La structure légère du bâtiment permet en effet de favoriser les parois vitrées sur toute la surface des façades, tandis que l'organisation centralisée du bâtiment autour du patio régule la température en façade intérieure. Outre une isolation thermique poussée, la verticalité des façades extérieures permet d'absorber un maximum de chaleur, tandis que les toitures végétalisées épurent l'air et facilitent la production d'oxygène. En hiver,

¹¹⁰⁴ Arch. mun. de Rennes, 14/Z/298, projet de construction d'un hôtel de ville, dossier de participation au concours, 1977.

¹¹⁰⁵ A. Gauthier, « Naissance d'une métropole : nouvel espace », in A. Gauthier, A. Croix, M. Denis dir., *Histoire de Rennes*, Rennes, Apogée, 2006, p. 271.

ce couvert végétal les rend plus isolantes en asséchant les fondations et en protégeant les murs de la pluie. L'éclairage artificiel est réglé en fonction de la luminosité extérieure et de l'horaire d'utilisation. La climatisation est régulée par un système de pompe qui s'inspire directement des patinoires : la pompe à chaleur est une machine qui effectue le transfert de chaleur d'une source froide vers une source chaude. A ce titre, le plan d'eau artificiel d'une superficie de plus d'un hectare, permet un échange important entre le sol, l'atmosphère et l'ensoleillement. La pompe à chaleur puise les calories dans le lac à très bas niveau thermique au moyen d'une nappe de tubes contenant un liquide incongelable noyés dans le lac. L'échange sur le lac refroidit les condenseurs en été, évitant les réfrigérants en toiture et les émissions éventuelles de vapeur d'eau. Ce système offre la possibilité de réserver une surface de 1000 mètres carrés de bassin pour servir à réaliser une patinoire pouvant fonctionner deux à trois mois par an, sans dépenses d'énergie supplémentaire¹¹⁰⁶.

Ces effets de « transparence » ne se limitent plus dans un tel cas à un effort visuel architectural traité pour lui-même, ils résultent de « *la combinaison dynamique d'approches architecturales et techniques, qui interprètent par l'invention de nouveaux dispositifs de construction l'évolution des matériaux et de leurs performances* »¹¹⁰⁷. Idéologiquement, performance et technique procèdent d'une question de prestige, d'« image de marque »¹¹⁰⁸. Il n'est donc guère surprenant de voir également ce phénomène investir l'espace rural car, dans un contexte de compétitivité pour le pouvoir et d'élargissement du leadership¹¹⁰⁹, la capacité managériale du maire ou de l'élu local est appréciée à l'aune de la qualité des équipements collectifs. Thierry Mostini, à Landivisiau (1981), conçoit en ce sens la nouvelle mairie comme le « cœur de la ville » (annexe 31). Tout le projet gravite autour d'une placette, appelée « forum » sur laquelle s'ouvre le hall central, grand volume de distribution largement éclairé par une verrière. Les différents pôles de travail ou de réunion sont desservis depuis le centre du hall, par des passerelles jetées entre le noyau central (escalier ascenseur) et les trois plots

¹¹⁰⁶ *Ibid.*

¹¹⁰⁷ G. Monnier dir., *op. cit.*, p. 106.

¹¹⁰⁸ F. Loyer, *Histoire de l'architecture française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès / Caisse nationale des monuments historiques et des sites / Éditions du patrimoine, 1999, p. 366.

¹¹⁰⁹ Y. Ménu, « Le maire, ici et ailleurs », *pouvoirs*, n° 24, 1983, p. 19-28.

principaux où sont logés le maire et le secrétariat, les adjoints, la salle du conseil¹¹¹⁰. De la même façon, Lionel Heuzé à Roscoff (1981 ; ill. 169), André Le Page à Bruz (1988 ; ill. 170) ou encore Yves Guillou à Vannes (1990 ; ill. 171) donnent de la transparence aux édifices par de larges verrières dont les tons soutenus des châssis et des portiques métalliques s'associent sans difficulté avec la pierre locale. Lorsqu'il ne s'agit que de travaux de restructuration ou d'extension, la verrière présente une alternative adéquate à la liaison entre l'édifice ancien et la nouvelle construction (ill. 172).

Il convient néanmoins de noter que symbole et fonction ne sont plus à proprement parler les critères sémiotiques de la démocratie : « *It is the feel of a building, in the creation of a sense of possibility, where democracy can find its expression. This sense will vary with every place and every people; in the end, it must be tied to a particular community*¹¹¹¹. » La superposition ou l'opposition de logiques internes aux champs politiques, local et national, dans lesquelles interviennent à la fois la rationalité gestionnaire et la démocratie de base, aboutirait de fait à une sorte de « présidentialisme municipal », actualisation du modèle de 1884¹¹¹². La mutation de l'architecture publique s'inscrit dans le renouvellement de la représentation du pouvoir politique et, particulièrement, du pouvoir local : « *Les élus, rapporte Sylvie Biarretz, prennent le relais des techniciens de l'État pour modifier le rapport des citoyens au pouvoir*¹¹¹³. » L'architecture publique se trouverait ainsi au cœur du système de représentation d'un pouvoir monocratique, dont la seule portée serait finalement de lui apporter cohérence et justification.

*

La lecture des différentes solutions adoptées en Bretagne montre l'oscillation des architectes entre une vision contextualiste du monument et la solution de l'antithèse, débarrassée des références au passé, réduisant significativement le champ des interprétations. Mais l'architecture est-elle encore monumentale ? Le terme ne recouvre

¹¹¹⁰ A. Marinos, J.-L. Martinot-Lagarde, *op. cit.*, p. 201-204.

¹¹¹¹ C.-W. Fentress, *Civic builders*, Chichester, John Wiley & Sons Ltd, 2002, p. 10.

¹¹¹² C. Sorbets, « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », *Pouvoirs*, n° 24, 1983, p. 115.

¹¹¹³ S. Biarez, *Le pouvoir local*, Paris, Économica, 1989, p. 79.

plus véritablement de sens : gigantisme des conceptions, qualité des matériaux, innovation technique sont loin de constituer, à la fin du XX^e siècle, les privilèges de la construction publique édilitaire. Les hasards de l'Histoire brouillent encore les pistes : les préfectures bretonnes, conçues comme des expressions puissantes du mythe républicain forgé sous l'ère gaullienne, sont devenues, parfois au cours du chantier même, la nouvelle assise d'un pouvoir local démocratique, autonome et de proximité. L'évolution est mieux perceptible dans la sémantique politique : à Quimper, le siège du conseil général est la *maison du département* (ill. 162). Faut-il voir encore dans la politique socialiste de l'État et des grandes villes françaises des années quatre-vingt la volonté d'une plus grande « transparence » dans la gestion des affaires, dans l'intervention publique et de fait, la représentation local du pouvoir ? Du reste, les choix des architectes par les pouvoirs publics ne sont plus vraiment conditionnés, depuis la réforme de 1977, que par « *la recherche de l'originalité formelle, qui permet de se démarquer de ses concurrents*¹¹¹⁴. » Un jury de concours, composé en majorité de profanes, sera plus sensible à la séduction des formes qu'aux problèmes techniques. D'une certaine façon, l'architecture publique, en perdant cette atemporalité équivoque et son obsession fonctionnaliste, a gagné en diversité et en puissance. Le monument est devenu une *œuvre* totale.

¹¹¹⁴ F. Champy, *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 39.

*
* *
*

Les Trente glorieuses concrétisent un renversement de sens dans les rapports entre l'État et les collectivités locales : la reconnaissance d'une véritable clause de compétences des communes dans la gestion directe des affaires locales conduit à la création de pôles de gouvernance, ramenant au rang de partenaire un État qui n'intervient plus désormais qu'à titre de régulateur. Dorénavant, les communes urbaines, regroupées en communautés à la sphère d'influence graduelle, s'assurent elles-mêmes du bon fonctionnement des modes de pilotage de la « grande machine » administrative qu'est devenue la ville. Son *développement* renouvèle l'image du maire-entrepreneur, spécialiste plus qu'élu. La course au leadership est d'autant mieux perçue qu'elle se traduit par la réalisation de grands équipements à vocation collective, dénués d'ostentation et dont la rhétorique partisane s'efface au profit du présidentielisme municipal. De telle sorte que le travail de l'architecte se situe à la confluence de la banalisation de l'architecture et, inversement, à sa babélisation. Les significations nouvelles liées à la notion de service public ne visent plus véritablement à conforter l'autorité, qu'il s'agisse du reste de celle de l'État ou des collectivités locales. Toutefois, la personnalisation du pouvoir maintient l'idée du prestige qui doit émaner d'une architecture expressive. Cette tension conduit donc à renouveler les principes de la monumentalité : si les réalisations contemporaines conservent ce gigantisme propre à l'architecture édilitaire, elles se distinguent plutôt par l'originalité, l'émotion et les références culturelles qu'elles portent sur leurs façades de pierre, de verre et d'acier.

Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les réalisations contemporaines d'un Michel Velly, d'un Lionel Dunet ou d'un Philippe Madec dans les années quatre-vingt dix (ill. 173-173 bis). La puissance suggestive qui s'en dégage provoque la « *certitude d'une irréductible particularité bretonne <qui> ne s'est pas automatiquement dissoute dans l'adhésion au néo-modernisme* »¹¹¹⁵. Si la Bretagne reste loin, dans ses programmes édilitaires, de l'architecture des « magnet buildings »¹¹¹⁶, tel que l'hôtel du département des Bouches-du-Rhône (William Alsop et John Lyall, Marseille, 1994), c'est sans doute

¹¹¹⁵ D. Le Couédic, « L'architecture et les paysages, bastions de l'identité bretonne », texte de la conférence donnée à la Maison Franco-japonaise, le 20 mai 2009, p. 13 [<http://www.mfj.gr.jp...LeCouedic09-05.pdf>] (consulté le 20 mai 2010).

¹¹¹⁶ L'expression est de Jeremy Myerson, *New Public Architecture*, Londres, Calmann & King Ltd, 1996, p. 6.

parce qu'elle conserve toujours cet attachement distinctif au granit, à sa palette de couleurs autant qu'à sa texture qui produisent l'image d'une culture plurielle fortement ancrée dans l'imaginaire collectif. La tradition et la modernité ne sont pas antinomiques : en les associant, par la technique et par la forme, les architectes réalisent l'alchimie des qualités de l'héritage architectural breton et des nouvelles potentialités technologiques. Il en ressort des productions d'une étonnante créativité, presque surprises de leur propre audace.

Conclusion

En 1913, Alain Fournier publie *Le Grand Meaulnes*, roman de terroir écrit dans un style onirique, récit autobiographique, roman d'aventures aussi et bien sûr, roman d'adolescence. Il y évoque, avec force détails, le principal lieu de son enfance, le cours supérieur de *Sainte-Agathe*, en réalité l'école de garçons d'Épineuil-le-Feuriel, située dans le Cher (ill. 173). Il l'avait fréquenté de 1891 à 1898, alors que ses parents y étaient instituteurs. Isolée à la sortie du bourg, elle se présente sous la forme d'une « *longue maison rouge, avec cinq portes vitrées, sous des vignes vierges [...]; une cour immense avec préaux et buanderie, qui ouvrait en avant sur le village par un grand portail; sur le côté nord, la route qui donnait à une petite grille et qui menait vers la gare, à 3 kilomètres; au sud et par derrière, des champs, des jardins et des prés qui rejoignaient les faubourgs* »¹¹¹⁷. Dans le roman comme dans la réalité, l'un des pavillons situés aux extrémités de la maison est occupé par salle de la mairie et le cabinet des archives, « *plein de mouches mortes et d'affiches battant au vent* »¹¹¹⁸. Le mobilier est complet : cases voilées de toiles d'araignées, très haute vitrine aux nombreux rayons « *sinistrement vides* », mais desquels surgissent tout d'un coup « *une pauvre petite douzaine de volumes à couverture de toile noire, vestige ou amorce d'une bibliothèque communale qui a dû exister, dans un passé perdu ou dans un futur jamais atteint* »¹¹¹⁹ ; enfin, l'énorme table de mairie termine cet ensemble caractéristique des mairies rurales du début du XX^e siècle, et encore largement présent aujourd'hui.

La description qu'il donne de la mairie de la Ferté-d'Angillon ne manque pas non plus d'intérêt (ill. 174). Comme à Sainte-Agathe, elle n'a rien d'imaginaire : elle s'inspire en fait de la mairie-école de La Chapelle-d'Angillon, gros chef-lieu de canton, où ses parents enseignèrent de 1903 à 1907. Il écrit : « *Augustin et sa mère habitaient l'ancienne maison d'école. [...] Non pas qu'elle fût d'aspect fort aimable : c'était une grosse maison carrée comme une mairie qu'elle avait été ; les fenêtres du rez-de-chaussée qui donnaient sur la rue étaient si hautes que personne n'y regardait jamais ; et la cour de derrière, où il*

¹¹¹⁷ A. Fournier, *Le Grand Meaulnes*, Teddington, Echo Library, 2008, Chap. I, p. 6.

¹¹¹⁸ I. Rivière, *Images d'Alain Fournier par sa sœur Isabelle*, Paris, Éditions Émile-Paul frères, 1938, p. 40-46.

¹¹¹⁹ *Ibid.*

n'y avait pas un arbre et dont un haut préau barrait la vue sur la campagne, était bien la plus sèche et la plus désolée cour d'école abandonnée que j'aie jamais vue... » Il poursuit : « En hâte je grimpais l'escalier, ouvris la porte de droite où l'on avait laissé l'écriteau Mairie, et me trouvais dans une grande salle à quatre fenêtres, deux sur le bourg, deux sur la campagne, ornée aux murs des portraits jaunis des présidents Grévy et Carnot. Sur une longue estrade qui tenait le fond de la salle, il y avait encore, devant une table à tapis vert, les chaises des conseillers municipaux. Au centre, assis sur un vieux fauteuil qui était celui du maire, Meaulnes écrivait, trempant sa plume au fond d'un encrier de faïence démodé, en forme de cœur. Dans ce lieu qui semblait fait pour quelque rentier de village, Meaulnes se retirait, quand il ne battait pas la contrée, durant les longues vacances... »¹¹²⁰ Aujourd'hui encore, l'austère façade de briques et de pierres, avec son toit d'ardoise et sa lucarne-horloge, veille sur la petite cité berrichonne.

Gustave Lanson a défini l'œuvre de Fournier comme un conte *bleu* réaliste. Le Grand Meaulnes s'inscrit d'abord dans la veine rustique ouverte par Georges Sand ; il tire ses racines du rousseauisme qui fait du monde paysan, et particulièrement de la campagne berrichonne, une société portée par des sentiments purs et nobles. Le temps s'y écoule paisiblement, rythmé par les travaux des champs et les fêtes villageoises. Le réalisme de l'auteur s'inscrit dans la même tendance : les descriptions très précises qu'il fait à la manière de Balzac et de Zola de la vie villageoise où se croisent notables, artisans et paysans, contribuent à ritualiser ces scènes campagnardes de la fin du XIX^e siècle. Cette tradition idéaliste, opposant l'innocence paysanne à la dépravation urbaine, prend un relief inattendu dans les citations d'architecture qu'Alain Fournier choisit d'intégrer au récit : la *coquetterie* de la maison commune de Sainte-Agathe, assez proche finalement de l'architecture domestique berrichonne, rétorque violemment à l'austérité, à la rudesse bourgeoise de la mairie de la Ferté-d'Angillon. Si l'architecture du pouvoir ne se limite pas à des querelles de clochers, elle se nourrit cependant d'une tradition, de modèles et d'une expression qui se veut universelle. Reste que, comme dans l'œuvre de Fournier, l'image qui se dégage des *habits* de cette architecture d'identité varie selon les contextes. La Bretagne, on vient de le voir, ne fait pas exception : si la région garde une entité culturelle très forte, elle n'est pas réticente à la modernité et embrasse une

¹¹²⁰ A. Fournier, *op. cit.*, Chap. IV, p. 108.

diversité architecturale qui témoigne mieux d'une forme d'acculturation que d'assimilation.

Dans la conception sociologique de Pierre Bourdieu, l'État, comme « *communauté qui revendique avec succès le monopole de l'usage légitime de la violence physique sur un territoire déterminé* », ajoute à la violence physique la violence symbolique, cette capacité d'imposer un arbitraire culturel comme s'il s'agissait d'une vérité universelle¹¹²¹. Bâtir, c'est donc gouverner. Cela, la monarchie française du siècle des Lumières l'a bien compris : le principe d'unité du pouvoir symbolisé par le monarque est renouvelé au XVIII^e siècle par les projets de places Louis XVI. Le thème de la place royale, au cœur de l'invention urbanistique de l'Ancien Régime, a considérablement évolué depuis les prestigieux exemples du Grand siècle : « *Désormais, écrit Mark. K. Deming, il s'agissait moins d'exalter les qualités guerrières du monarque absolu que d'en souligner, au contraire, les vertus civiques et la « bienfaisance » : à la place-écrin, véritable enceinte cultuelle, on préféra une place incluse dans un programme plus large servant l'utilité publique*¹¹²². » L'évolution est conséquente, puisque la commande publique de l'État est associée à la marque d'une véritable mission de service public. C'est d'ailleurs à ce titre que, dans le domaine des travaux publics, le *retrait d'utilité publique*, devenu plus tard l'expropriation pour cause d'utilité publique, est alors défini comme « *la faculté que le roi, l'église ou les villes ont de se faire subroger dans l'achat, même d'acquérir la propriété d'un héritage limitrophe, ou trouvé nécessaire aux fortifications, à la décoration d'une place, d'une ville, d'une maison royale ou d'un collègue* »¹¹²³. Pour l'heure, l'utilité publique est une conception qui n'appartient qu'à l'État ; si elle existe sur le plan local, elle se limite alors aux enceintes urbaines et elle est le fait d'une bourgeoisie capitaliste.

Cela revient-il à dire que l'État gouverne par les villes ? Il est notable de constater que, jusqu'à l'avènement du Second Empire libéral, c'est-à-dire, au tournant du voyage

¹¹²¹ J.-P. Cazier dir., *Abécédaire de Pierre Bourdieu*, n° 2, Mons, Les Éditions Sils Maria asbl, 2006, p. 63 et suiv.

¹¹²² M. K. Deming, « Une capitale et des ports. Embellissement et planification urbaine à la fin de l'Ancien Régime », in *Les architectes de la Liberté, 1789-1799*, Paris, Ministère de la Culture / École Nationale des Beaux-Arts, 1989, p.56.

¹¹²³ C. Delalleau, *Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique*, Paris, Alex-Gobelet, libraire / Carillan-Goeury, Libraire des corps royaux des Ponts et Chaussées et des Mines, 1828, t. 1, p. XXI.

impérial d'août 1858, la politique d'équipement des pouvoirs publics est d'abord le fait des centres urbains. La nécessité l'emporte : si la vente des biens nationaux permet de pallier dans l'immédiat à l'incurie dont souffrent les administrations, les bâtiments réquisitionnés, loués ou acquis pour le compte de l'État n'offrent pas une installation pérenne. La première vague de construction des cours de justice et des sous-préfectures, essentiellement sous la monarchie de Juillet, concentre l'énergie déployée par les pouvoirs publics ; la culture académique impose les modèles néo-classiques qui s'exportent depuis Paris, grâce aux recueils imprimés et à des architectes dont la formation n'a guère évolué depuis le XVIII^e siècle. Dans les villages, les promesses des lois scolaires sont rapidement emportées par l'insuffisance des secours de l'État et l'incapacité, politique autant que financière, des communes à s'équiper. Au demeurant, le temps de la politique nationale n'est pas le même que celui du calendrier rural : le maire, nommé par le pouvoir, est considéré comme l'agent de l'État, et dans une société paysanne tournée vers Dieu, il ne s'impose pas. Pourtant, le besoin est réel, et la prise de conscience de ce besoin existe, comme en témoigne les résultats de l'enquête du préfet Paul Féart en 1860. Mais à la lecture des rapports épistolaires entre les préfets et les maires, il convient d'opposer à l'*utilité publique*, invoquée en ville, la notion du *bien commun*. Ce principe comprend une dimension collective impliquant l'existence d'un enjeu supérieur à la politique nationale ; il intègre la *maison commune* à la communauté villageoise, d'autant plus si le curé et les notables s'y associent¹¹²⁴.

Le rôle de l'architecte n'est pas à négliger. Ainsi, l'esthétique rustique des premiers équipements ruraux accuse une uniformité qui tient certes de l'emploi du matériau local, mais aussi et surtout, à l'adaptation des traditions constructives régionales aux normes programmatiques scolaires. D'ailleurs, l'omission d'une réglementation rigide sous la monarchie de Juillet et le Second Empire n'implique pas

¹¹²⁴ Il conviendrait d'ailleurs de rapprocher cette notion du bien commun laïque avec celle développée dans le Magistère de l'Église : le bien commun est « *l'ensemble des conditions de la vie sociale qui permettent tant aux groupes qu'à leurs membres d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée* » (Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n. 26). Georges Card. Cottier ajoute : « *C'est à partir du bien commun [...] que se comprend la communauté politique qui a en lui sa raison d'être, sa justification et son sens. Elle existe pour le bien commun ; de lui elle tire son droit premier et propre.* » L'autorité, comme force morale, s'appuie avant tout sur la liberté et la conscience du devoir et de la responsabilité de chacun. G. Card. Cottier, « Le bien commun dans le Magistère de l'Église », in A. Gavric, G. W. Sienkiewicz, éd., *État et bien commun : perspectives historiques et enjeux éthico-politiques*, Berne, Peter Lang SA, Éditions scientifiques internationales, 2008, p. 165-179.

nécessairement une absence de références : que l'on se place en effet sur les marches de Bretagne ou sur les rives escarpées de l'Atlantique, la *maison commune* louis-philipparde est née de l'association de la maison de bourg du XVIII^e siècle et des écoles mutuelles de la Restauration. Les architectes ont ainsi joué sur l'appropriation de ces édifices, par nature exogènes à la culture paysanne, car relevant d'un système imposé par le pouvoir, pour mieux intégrer ces ensembles nouveaux dans les bourgs et les villages immuables des campagnes. Ce serait toutefois contrefaire l'histoire rurale d'entendre ainsi que la société paysanne ait été rétive à toute forme de modernité. En réalité, derrière les murs de moellon et de granit se cache deux notions fondamentales : la rationalité et la convenance. Constamment, les architectes et les notables locaux mettent un point d'honneur à ce que les deniers municipaux soient utilisés avec soin, que le projet d'architecture soit calculé au plus juste des nécessités du service, tout en visant une qualité exemplaire, dans les matériaux, la distribution, le confort et l'aspect pratique de la vie municipale. Ce que l'on recherche, c'est un local *convenable*, autant du point de vue de la formule que du style.

L'architecte est ce médiateur qui facilite la pénétration de la société *englobante* dans la société paysanne. La méthode, s'il n'y en a jamais eu une, semble avoir réussi : les notables, en montrant l'exemple par le don, incite la population à s'approprier ces édifices au même titre que l'église, le presbytère ou la halle, alors même qu'elle n'en perçoit pas toujours ni la finalité, ni l'intérêt. Comment expliquer, *a contrario*, ces charrois de matériaux exécutés *gratis* et qui rappellent, dans un passé encore assez proche, ceux réalisés pour les commandes de retables lavallois et angevins aux XVII^e et XVIII^e siècles¹¹²⁵ ? Yann Brékilien parle ainsi de « mutuellisme breton », forme d'organisation sociale mais apolitique, dont la légitimité du pouvoir réside toute entière dans le *bien commun*, c'est-à-dire, dans l'intérêt de la communauté¹¹²⁶. Il convient certes de mettre sur le compte de la force de persuasion du représentant de la collectivité la réussite de l'opération, tant du point de vue de son acception, que du point de vue

¹¹²⁵ Michèle Ménard écrit, à propos des retables manceaux : « [...] *une grande partie des charrois se fait gratuitement : on se rend service entre voisins, on rend service au curé. La communauté ne compte pas trop son temps lorsqu'il s'agit d'amener à pied d'œuvre ce qui va permettre de réparer ou d'orner la maison commune, l'église.* » Après-tout, la maison commune contemporaine n'a-t-elle pas cette part, comme avant elle l'église, de l'âme villageoise ? M. Ménard, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII^e et XVIII^e siècles : mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, Beauchesne, 1980, p. 78.

¹¹²⁶ Y. Brékilien, *La vie quotidienne des paysans en Bretagne au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1966, p. 38-39.

matériel et financier. A bien des égards, cette logique ne peut-être que concomitante à une évolution des mentalités, à une société civile qui construit son identité en se détachant peu à peu de l'emprise de la sphère religieuse. Elle prépare l'avènement d'une nouvelle représentation du pouvoir municipal et, avec elle, de la puissance suggestive de l'architecture.

Tant que les régimes successifs, aussi bien autoritaires que républicains, perçoivent le maire comme un agent du pouvoir central, les conditions matérielles de l'autorité locale sont constamment tributaires des aléas du pouvoir¹¹²⁷. Une fois adopté le principe de l'élection des maires par le conseil municipal et la reconnaissance de l'autonomie communale en 1884, le débat se déplace progressivement du matériel à l'identité. Retranchée de l'enceinte traditionnelle de l'école, il reste à la mairie qu'on lui détermine sa place, géographique et culturelle. La Troisième République marque en cela un tournant : l'opposition entre l'*utilité publique* et le *bien commun* est évacuée, puisque le maire, désormais, est devenu ce chef « *suffisamment différent des autres membres pour assumer un rôle dirigeant, mais suffisamment intégré pour le représenter et devenir le miroir, le lieu de visibilité où le groupe social [...] accède à la conscience de lui-même* »¹¹²⁸. De la même manière, l'affaiblissement du pouvoir des grands notables conservateurs au profit d'une nouvelle génération de maires de chef-lieu de canton, majoritairement républicains, impose de nouvelles règles¹¹²⁹. Dans l'espace étroit de la place du village, l'église *néo* domine, écrase de sa puissance le congloméra de maisons rustiques construites sur ses contreforts. La mairie n'y a pas sa place ; elle ne s'inscrit pas pour autant dans un combat idéologique, du moins entre « blancs » et « bleus », entre l'enclos et l'urne. Située à l'écart, près des grands axes de communication et des lieux d'échanges,

¹¹²⁷ L'histoire des maires, c'est en définitive l'histoire d'une fonction tiraillée entre le pouvoir central et les administrés : « *Ses fonctions sont de deux ordres. Il administre la commune, agit en son nom et la représente. Il exerce aussi, par délégation de l'État et sous son autorité, certaines attributions essentielles : c'est ainsi qu'il veille à l'exécution des lois, exerce des pouvoirs de police, tient les registres de l'État-civil [...], contribue au recrutement, au logement et à la mobilisation des troupes* ». A. Chandernagor, *Les maires en France, XIX^e-XX^e siècle. Histoire et sociologie d'une fonction*, Paris, Fayard, 1993, p. 33.

¹¹²⁸ Y. Forestier, La « fin des notables dans la Trégor », in C. Bougeard, P. Jarnoux, *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, actes des journées du 15 novembre 1997 et des 15-16 mai 1998, Brest, Kreiz CRBC / Faculté des Lettres Victor Segalen, 1999, p. 126.

¹¹²⁹ Henri Mendras précise : « *La fonction du maire rural change, mais garde son importance stratégique en devenant l'échelon de base d'un ensemble de réseaux hiérarchisés de pouvoirs syndicaux, professionnels, politiques et administratifs qui remontent jusqu'à la capitale, comme autrefois les réseaux de parenté des grands notables.* » H. Mendras, *op. cit.*, p. 154.

la mairie symbolise un autre monde, ouvert sur l'avenir, le progrès, la modernité. Il y a comme une indifférence ou une imperméabilité entre les deux univers, entre la commune et la paroisse.

Les architectes, à nouveau, savent donner la réponse adéquate d'une architecture dénuée de toute ostentation, sans qu'ils lui enlèvent une esthétique qualitative et donc, suggestive. L'aspect « sériel » de certains édifices participe à exprimer un idéal sans faux-semblant¹¹³⁰. Si l'économie préside toujours à la conception, l'architecture municipale en tire une incroyable richesse. Dans la forme d'abord, les professionnels du bâtiment tirent la leçon d'une architecture domestique qui, loin d'avoir dit son dernier mot, est remise au goût du jour ; c'est le régionalisme qui s'annonce, variante subtile et puissamment idéologique de l'éclectisme républicain. Ensuite, dans la combinaison du matériau local avec le produit industriel, ils créent une souplesse qui accuse un essai de valorisation de la culture constructive régionale. Réduite à son caractère pratique et utilitaire, l'esthétique sobre de la mairie et de ses services d'aide sociale traduit une nouvelle expression de la collectivité, emprunte de cet humanisme que le socialisme municipal entend étendre à l'ensemble de la société. C'est, progressivement, l'image du maire-entrepreneur qui s'impose, par une architecture évoquant à la fois les racines locales du pouvoir, et la modernité dispensatrice de progrès. Loin des représentations tuméfiées du pouvoir de l'État achevant encore ici et là, à la veille du premier conflit mondial, ses réductions de châteaux Louis XIII¹¹³¹, l'autorité municipale renouvelle l'expression même de la démocratie républicaine, qui y gagne en humilité et en sincérité. Les architectes toutefois, ont beau jeu de manier l'éclectisme à des fins idéologiques, et l'entre-deux-guerres confirme que l'illusion, parfois, se pèse à l'aune des réalités.

¹¹³⁰ Ce que déjà, François Loyer n'avait pas manqué de relever dans la production de Jean-Marie Laloy en Ille-et-Vilaine : écoles, gendarmeries ou hospices, par leur architecture répétitive, « *expriment la présence de ses institutions jusque dans le fond des campagnes et sont, à leur manière, une image de l'État, démocratique et égalitaire* ». H. Guéné, F. Loyer, *L'Église, l'État et les architectes. Rennes, 1870-1940*, Paris, Norma, 1995, p.129.

¹¹³¹ On pense, notamment, à la sous-préfecture et au tribunal de commerce de Lorient, construits par Armand Charier et à la sous-préfecture de Brest, aménagée par Vally père et fils dans l'ancienne succursale de la Banque de France, gros immeuble bourgeois de type haussmannien. Typologie et style ne militent pas, dans pareil cas, pour un renouvellement de la représentation de l'image de l'État.

Le rapport abstrait de l'architecture à son milieu consacre en effet la dichotomie entre la ville et la campagne, comme si l'un et l'autre étaient destinés à conserver les caractères universalistes ici de l'urbanité, là de la ruralité. Le traumatisme de la guerre et la remise en cause des structures traditionnelles de la « civilisation rurale » exercent pourtant sur la commande une pression de plus en plus forte : la modernité, si elle n'est pas antinomique du respect dû aux cultures, trouve ainsi des formes originales, parfois inattendues dans les mairies de style Art déco ou de tendance régionaliste. Dans le premier cas, on assiste à une réinterprétation plastique du palais urbain et, en même temps, à une recherche significative des symboles du pouvoir. Dans le second cas, la nomenclature d'une esthétique de la simplicité, faisant une large place à la structure, évoque des attentes et un discours nouveaux. La concentration des efforts de l'État dans les zones dévastées par le conflit donne encore plus de relief à l'action des édiles locaux, qui, dans la continuité de l'esprit d'avant-guerre, poursuivent leurs efforts sur les questions du développement de l'urbanisme, de l'équipement et de l'action sociale. La réussite, comme l'échec, des solutions apportées par les architectes, tient moins à leur pertinence qu'à la volonté de les intégrer dans l'un ou l'autre de ces espaces topographiques, culturels et sociaux.

D'un autre côté, le discours de l'époque contribue à contourner la question du *style* au profit d'intérêts régionaux et d'enjeux se rapportant plus à la politique nationale, qu'à une affaire de goût. A la Libération, la complaisance du régime de Vichy pour la doctrine régionaliste contribue à la discréditer et à écarter de la commande ses janissaires les plus engagés. Pour les autres, plus enclins au compromis, c'est dans un contexte nouveau qu'ils s'engagent dans une concurrence qui leur est, inévitablement, désavantageuse, sans pour autant être hostile. Danièle Voldman rappelle ainsi que « *ne furent [...] écartés des grands chantiers que les architectes qui refusaient de penser en terme d'urbanisme, ceux qui n'étaient pas suffisamment outillés et les rares professionnels trop individualistes pour se plier aux règlements tatillons de l'administration*¹¹³². » Nonobstant, les grands noms de la Reconstruction, dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et des arts décoratifs, ne sont pas bretons ; les édiles, au premier rang

¹¹³² D. Voldman, « L'intervention du personnel politique dans la reconstruction des villes françaises détruites au cours de la seconde guerre mondiale », in J.-Y. Andrieux, F. Seitz, *Pratiques architecturales et enjeux politiques. France, 1945-1995*, Paris, Picard, 1998, p. 43.

desquels figurent les maires, se veulent dirigistes et adhèrent à une modernité intransigeante, épurée. La présence de l'État elle-même se fait discrète, autant dans sa renonciation à une centralité urbaine révéérée, que dans une sage volumétrie restée somme toute classique. La rhétorique de l'équipement et l'affirmation du rôle du maire, comme aménageur du territoire et gestionnaire des affaires locales, contribuent fortement à implémenter une architecture monumentale au discours de l'institution municipale.

Si les projets de cité municipale, de centre administratif ou même, de foyer rural, tendent vers une monumentalisation de l'institution communale, le changement d'échelle des compétences mayorales et des modes de gouvernance impliquent de nouvelles formes de représentation. Depuis les Trente Glorieuses, le leadership du maire est d'autant mieux compris qu'il démontre, par une politique dynamique d'équipements, sa capacité à répondre aux besoins de la population. La transition est importante : le lieu d'exercice de l'autorité municipale, ce n'est plus seulement la mairie, ce sont également le gymnase, le lycée, le centre d'action sociale, mais encore les transports en commun, le service de restauration scolaire, le projet d'implantation d'une zone artisanale. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir au hasard un ouvrage d'instruction civique pour voir combien la perception du maire a évolué depuis 1884 : on est passé, en une centaine d'années à peine, à l'image du notable paternel et entrepreneur social du XIX^e siècle, au leader politique, dont la capacité managériale à mobiliser les compétences utiles à « sa » ville en fait un professionnel du *métier* de maire. Encore qu'il convienne, comme le fait Albert Mabileau, de différencier le mode de gouvernance des villes, la « monarchie municipale », à la démocratie locale, même si, dans les deux cas, on assiste à une forte personnalisation du pouvoir¹¹³³. Parallèlement, la fin du monopole des architectes de fonction participe à l'abandon d'une écriture architecturale normative. L'adoption du concours suscite une émulation qui rend résolument créative la production publique contemporaine et la soustrait, finalement, à cet idéal commun que les architectes du XIX^e siècle, du fait d'une formation, d'une culture et d'une pratique communes du métier, avaient su transposer dans un consensus durable.

¹¹³³ A. Mabileau, « De la monarchie municipale à la française », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 73, 1995, p.7-17.

Cette rapide rétrospective montre combien la concurrence entre le pouvoir de l'État et celui des communes a constitué un puissant moteur de la commande publique en architecture. Il conviendrait d'ailleurs de remplacer dorénavant les expressions impropres de société *englobante* et de société *paysanne* par « société globale » et « société locale », tant les systèmes de valeurs et de perception de chaque territoire se sont modifiés ces dernières décennies¹¹³⁴. Ce qui ne veut pas dire pour autant que leur notion, alors que surgit le spectre de la globalisation, ait totalement disparue, si jamais elle ait été remise en question. La série d'entretiens publiés en 2000 sur « *ceux qui firent l'architecture et l'urbanisme en France de 1945 à nos jours* » montre que, pour le maître d'œuvre, il existe toujours une distance raisonnable entre la politique nationale et la vie communale¹¹³⁵. Le témoignage de Jean-Marcel Jeanneney attire particulièrement l'attention. Maire de Rioz de 1967 à 1989, il suit la carrière de son père, maire de la même commune de 1898 à 1921, également président du conseil général et président du Sénat de 1932 à 1942 ; il est d'autre part quatre fois ministre de 1959 à 1969, député de l'Isère en 1968 et siège au conseil général de la Haute-Saône, dont il est président de 1970 à 1971¹¹³⁶. Sa politique d'équipement s'oriente plus vers la réhabilitation que la construction. Il est vrai qu'André Malraux, qu'il côtoie au gouvernement, montre l'exemple. Sa réflexion ne participe pas moins à forger l'archétype du maire dont l'action s'inscrit dans une continuité historique, voire *patrimoniale*.

Il restaure ainsi l'ancienne mairie, construite en 1835 par « *un architecte influencé par les écoles italiennes* », plutôt que « *de construire une mairie neuve, quelconque* ». Les pierres de taille veinées de bleu qui composent la façade sont les mêmes qui ont servi, au XVIII^e siècle, à construire l'Intendance de Franche-Comté, à Besançon. Son premier acte de maire est tout aussi symbolique : il fait remettre en état deux lavoirs en pierre de taille, rétablir leurs façades d'origine et refaire le toit du plus petit « *avec des vieilles tuiles récupérées* ». Il mène son action sans subvention, aux frais du budget communal et

¹¹³⁴ Voir : A. Dimitrova, « Le « jeu » entre le local et le global : dualité et dialectique de la globalisation », *Socio-Anthropologie*, n° 16, 2005 [<http://socio-anthropologie.revues.org/index440.html>] (consulté le 24 août 2011).

¹¹³⁵ J.-Y. Andrieux, F. Seitz, *Pratiques architecturales et enjeux politiques. France, 1945-1995*, Paris, Picard, 1998.

¹¹³⁶ Notice biographique disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale, *Tables nominatives des interventions devant l'Assemblée nationale* [<http://www.assemblee-nationale.fr>] (consultée le 24 août 2011).

« grâce aux ouvriers communaux qui y prenaient plaisir ». Enfin, refusant de concéder la maîtrise d'ouvrage à l'État pour la réalisation d'un collège à Rioz, « en pleine époque des constructions préfabriquées », il fait le choix de s'adresser à l'architecte départemental pour des plans « en dur ». Si bien que les devis et marchés sont équivalents à 80 % du prix standard. Il procède encore de la même façon pour les petits équipements municipaux (camping, abribus), privilégiant l'emploi du bois et de la pierre de taille. Certes, tous les maires ne sont ni ministres, ni proches du pouvoir, et ne disposent pas des mêmes conceptions vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre. Pourtant, aux dires de Jean-Marcel Jeanneney, il ne s'agit ni plus ni moins, que d'une question de caractère et de formation. Au demeurant, la décentralisation n'a presque rien changé : « Dans les communes, le maire a toujours été le patron. Il commande, fait le budget de son choix, à condition d'avoir l'accord de son conseil naturellement¹¹³⁷. » Une situation, finalement, presque coutumière depuis 1884 et qui pose la maîtrise d'œuvre communale comme l'expression évidente de ce pouvoir.

Aujourd'hui, le regard, savant ou néophyte, qui se pose sur les lieux de pouvoir contemporains remarque plusieurs traits saillants. Les résultats de l'enquête conduite dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine entre 2008 et 2009 dans le cadre de la thèse montrent la généralisation de l'emploi d'éléments du patrimoine *vernaculaire* dans les aménagements contemporains des pouvoirs publics. Tel presbytère, tel bâtiment agricole et même, dans le cas rarissime du Val-d'Isère, l'ancienne église¹¹³⁸, sert autant les besoins administratifs de la commune que l'expression d'une forme de continuité dans l'exercice du pouvoir. Le maire de Rezé ne manque pas de préciser : « Vous ne pouvez gérer une ville sans vous appuyer sur ce qu'elle est, sur son âme et son passé. C'est un argument très important auprès de la population – on ne détruit pas, mais on s'inscrit, on investit un lieu¹¹³⁹. » Faut-il mettre sur le compte de la disparition progressive des

¹¹³⁷ J.-Y. Andrieux, F. Seitz, *op. cit.*, p. 94.

¹¹³⁸ Suite à sa désaffectation en 1896, l'église d'Isère, construite au XV^e siècle et remaniée, est transformée en mairie à l'initiative de Jacques le Cardinal de Kernier, maire depuis 1887 et conseiller général, avec le plein accord des autorités religieuses. Confié à l'architecte Henri Mellet, l'aménagement de l'édifice comprend un bureau d'accueil, un secrétariat (tous les deux dans la nef) et une salle du conseil municipal (transept et chapelle). Livrée en 1905, la mairie est complétée d'un foyer municipal en 1939, aménagé dans le chœur. D'après les notes écrites de J.-Y. Hervagault, 31 août 2005, aimablement communiquées par le maire.

¹¹³⁹ Cité par A. Lavalou, « Un paysage rassemblé : l'hôtel de ville de Rezé », in Association Architecture et Maîtres d'Ouvrage, *Les Bâisseurs du présent. Histoire de la maîtrise d'ouvrage, 1975-2000*, Paris, Le Moniteur, 2003, p. 122.

figures tutélaires du village : le prêtre, le notable, le paysan, la définition d'une nouvelle architecture *parlante*, sorte de symbiose entre les concrétions d'un monde révolu et l'élan d'une modernité révéérée ? Il pourrait s'agir d'un nouveau compromis, mais comme toujours, les expressions varient d'une conception à l'autre.

La municipalité de Rezé, en retenant la proposition de l'italien Alexandre Anselmi, fait de son hôtel de ville (1989) un trait d'union entre l'ancienne mairie et l'église du XIX^e siècle, la cité radieuse (1953-1955) du Corbusier¹¹⁴⁰ et la place d'échelle villageoise (ill. 175-176). Le regard file le long de cette paroi de béton que rien ne retient, et vient s'échouer sur les éléments forts du site ; l'accueil se fait par un niveau enterré, accessible depuis un large parvis et signalé par un beffroi, nouveau totem de cette « monumentalisation par le vide ». L'équilibre est plus subtil à Plourin-lès-Morlaix (1995), dans le Finistère (ill. 177-177 bis). Dans une approche « humaniste », Philippe Madec place au cœur topographique d'un bourg en quête d'identité, le lieu même de la représentation publique, la grande salle, espace dédié aux événements marquants de la vie de la communauté. Fruit d'une consultation de longue haleine, l'architecture est dite *intégrée*, en ce qu'elle « *se dissout dans la profondeur du parcellaire et maintient alignement et fragmentation. A partir d'une vieille maison conservée se déploie une suite composée d'éléments abstraits, un rythme de murs enduits où aucun élément ne prédomine*¹¹⁴¹. » Cette rhétorique de l'humilité, dans les formes, les matériaux, les logiques urbaines, exprime et installe une continuité temporelle, avec le contexte, le paysage, le vécu. A Plomeur (2005-2006, atelier d'architecture Francès, Quimper), le quadrilatère posé au centre du village, à deux pas des anciennes classes de la Troisième République, joue sur l'alternance du vide et du plein : la mairie est précédée d'un élégant péristyle qui renoue avec un classicisme atemporel¹¹⁴² (ill. 178).

¹¹⁴⁰ Également appelée la « Maison radieuse » ou la « Maison familiale », il s'agit de la deuxième des quatre unités d'habitation construites par l'architecte en France, avec Marseille, Briey et Firminy. Voir : J. Sbriglio, *Le Corbusier : l'Unité d'habitation de Marseille et les autres unités d'habitation à Rezé-les-Nantes, Berlin, Brie-en-Forêt et Firminy*, Marseille, Éditions Parenthèses, 1992, p. 148-150.

¹¹⁴¹ *Ibid.*, p. 126. Voir également : P. Dieudonné dir., Ph. Bonnet, D. Le Couédic, *Bretagne, XX^e siècle, un siècle d'architectures*, Rennes / Saint-Brieuc, Terre de Brume / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2001, p.234-235.

¹¹⁴² A ce propos, l'architecte ajoute : « *Nous avons pris le parti de marquer le centre bourg et d'abandonner la rue village pour offrir la mairie, telle l'église, de plein fouet aux passants qui fréquentent l'axe routier. La mairie est ce qu'il y a de plus minimalistes dans son fonctionnement. C'est avant tout une salle des mariages et quelques fonctions sociales, une place de marché reconstruite et des échanges qui se créent.* » F. Francès,

L'État n'y est pas non plus indifférent. Après le calme relatif des années quatre-vingt et quatre-vingt dix, il vient de se lancer dans un vaste programme de construction et de rénovation des palais de justice. La réforme de la carte judiciaire (2008) accentue encore la nécessité d'une intervention¹¹⁴³. En Bretagne, elle se traduit par la modernisation et l'aménagement des palais « historiques » de Quimper, de Saint-Brieuc et de Saint-Malo (dont les travaux doivent être livrés en 2015)¹¹⁴⁴. Mais pour l'heure, c'est à Nantes que le nouveau visage de la justice s'esquisse (ill. 179). Le palais de justice de Jean Nouvel (2000), construit sur la rive gauche de la Loire sur une ancienne friche industrielle, marque profondément la perspective de cette fraction de ville, tout en lui donnant du sens. Il s'y exprime en effet un contraste aussi saisissant qu'évocateur : « *Le passé industriel de l'île et son devenir urbain, le classicisme du XVIII^e siècle et l'esthétique du XX^e, la puissance créatrice d'un individu et le projet collectif de l'édifice public, le besoin d'une justice forte et la nécessaire transparence de ses débats, la réalité de l'enfermement carcéral et la virtualité du théâtre social, la solitude du monument et son intégration au paysage d'une ville* »¹¹⁴⁵ constituent autant de réalités paradoxales, qui se superposent, se confondent, et transcendent le monument. La reformulation du péristyle et de la colonnade classiques, l'ampleur exceptionnelle et la solennité de la salle des pas perdus, la volumétrie hors d'échelle de l'ensemble, en somme, la dramatisation du propos architectural, renoue avec l'idée du *palais*, l'héritage du *monument public*.

Les architectes de demain seront sans doute confrontés à des réalités plus complexes encore que celles d'aujourd'hui. Dans *Au Bonheur des campagnes*, Bertrand Hervieu et Jean Viard montrent le paysage comme la nouvelle catégorie d'appréhension du territoire : « *Là est le nouvel espace public où le pouvoir régalién de l'État en matière de*

Reconstruction mairie Plomeur, catalogue en ligne des réalisations de l'atelier Francès [<http://www.architectes-frances.com>] (consulté le 24 août 2011).

¹¹⁴³ En Bretagne, la réforme de la carte judiciaire s'est achevée le 31 décembre 2010 par la fusion des tribunaux de grande instance de Morlaix (avec Brest), de Guingamp (avec Saint-Brieuc) et de Dinan (avec Saint-Malo). Dans l'Ouest, c'est-à-dire en Bretagne, dans les Pays-de-la-Loire et en Normandie, la réforme représente la suppression de 17 tribunaux de grande instance. Au niveau national, les juridictions sont ramenées de 1 206 à 819.

¹¹⁴⁴ D'après les informations recueillies auprès de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice, *Opérations en phase opérationnelle liées à la carte judiciaire* [<http://www.apij.justice.fr>] (consulté le 24 août 2011).

¹¹⁴⁵ C. Boucher, J.-L. Kerouanton dir., *Architectures et patrimoines du XX^e siècle en Loire-Atlantique*, Paris, Éditions Coiffard, 2006, p. 206.

*protection n'apparaît guère contesté*¹¹⁴⁶. » Dans une société en archipel¹¹⁴⁷, où l'on ne rencontre plus gère de différence entre l'urbain et le rural, l'architecture des lieux de pouvoir, en premier lieu communal, est conduite à compenser les attentes, les modes de vie et les « *peurs moins uniformisés que les discours dominants ne le laissent penser et pas seulement pour le pire, aussi pour le meilleur de l'espérance de la liberté* »¹¹⁴⁸. Cette aspiration à la *liberté*, que l'on veut durable et même, structurale, fait de la Bretagne une terre bigarrée, haute en couleurs, qui vient contredire « *la France une qui la domine* »¹¹⁴⁹. Mais, comme il n'y a pas une Bretagne mais des Bretagnes, il y a autant de Normandies, d'Aquitaines, de Champagnes ou de Provinces, chacune formant une diversité issue de la géographie, certes, mais également de l'histoire. Fernand Braudel écrit : « *La France aura vécu sans fin, elle vit encore, entre le pluriel et le singulier : son pluriel, sa diversité vivace comme le chiendent ; son singulier, sa tendance à l'unité... La France s'écartèle entre ces deux pôles, si bien que la plupart de ses ressorts sont tendus à l'excès, en raison même de cette opposition*¹¹⁵⁰. » S'il se maintient bel et bien une architecture du « *déterminisme géographique* »¹¹⁵¹, la France, nation civique autant que « grande solidarité », comme l'a défini Ernest Renan, y gagne assurément son expression la plus sincère.

¹¹⁴⁶ B. Hervieu, J. Viard, *Au bonheur des campagnes*, Éditions de l'Aube, 1996, p. 101.

¹¹⁴⁷ J. Viard, *La société d'archipel*, Éditions de l'Aube, 1994.

¹¹⁴⁸ B. Hervieu, J. Viard, *op. cit.*, p. 100.

¹¹⁴⁹ Cité par C. Alvergne, P. Musso, *Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*, Paris, La Documentation française, 2003, p. 97.

¹¹⁵⁰ F. Braudel, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, vol. 1. Espace et Histoire, p. 121.

¹¹⁵¹ *Ibid.*, p. 265.

Index des noms propres

Architectes, artistes, hommes politiques et contemporains

A

Abraham
Pol, 310
Agnéty
François, 194
Aiguillon
Emmanuel-Armand de Vignerot du
Plessis-Richelieu, duc d', 118, 119
Aligny, 185
Alsop
William, 377
Amé
Émile, 58, 230, 232
Anfray
François-Félix, 72, 80
Jacques-François, 72, 116
Anger de la Loriais
Jean-Marie, 50
Anglade
marquis d', 29
Angoulême
Marie-Thérèse de France, duchesse d',
59
Anne de Bretagne
duchesse, 114, 271
Anselmi
Alexandre, 390
Antolini
Giannantonio, 161
Armand
Charier, 34
Arretche
Louis, 31, 104, 318, 327, 344
Aubric, 235
Audroing
Armand, 34, 90, 260
Auffret
Henry, 31, 100, 101, 318, 328, 344,
360
Augustini, 190

B

Balleroy

M. de, 118
Ballu
Théodore, 268
Ballue
Marquis de la, 135
Baltard
Victor, 83
Balzac
Honoré de, 65, 380
Barbedienne
maison, 225
Barbetorte
Alain, duc de Bretagne, 58
Bardet
Gaston, 318
Jules, 95
Barillet-Deschamps
Jean-Pierre, 236
Basfrene
famille, 55
Baudet
Charles, 30
Beau
jeune, 50
Béchet des Ormeaux
Raymond, 73
Bellabre
Mathurin, 122
Bernard, 198
Bert
Paul, 244, 252
Berthault
Louis-Martin, 65
Besnard
Joachim, 72
Bévérina
Philippe, 342, 371
Béziers-Lafosse
Hippolyte, 82, 83, 86, 89, 92, 212, 222,
272
Bigot
Gustave, 83, 86, 92
Joseph, 62, 81, 82, 85, 86, 91, 92, 93,
201, 206, 223

père et fils, 34
 Binet
 Philippe, 71, 74, 76, 77, 79, 80
 Birotteau
 César, 65
 Blondel
 François, 67, 69
 Jacques-François, 178, 197
 Blot, 52
 Blum
 Léon, 285
 Boiséon
 Pierre, comte de, 121
 Boisgelin de Cucé
 Jean de Dieu-Raymond, de, cardinal, 71
 Bonaparte
 Éliisa Bacciochi, 223, 239
 Eugénie de Montijo, 5, 59, 228
 Napoléon I, 44, 55, 59, 65, 159, 160, 161
 Napoléon III, 93, 210, 223, 226, 228
 Bontemps, 260
 Boucher
 François, 29, 63
 Bouillé
 James, 310
 Bouillon
 Auguste, 187
 Boulage
 Jean-Baptiste, 217
 Boulé
 Jean-Pierre, 158
 Vincent, 89
 Boullée
 Étienne-Louis, 70, 160, 166, 198
 Bourbon
 Louis Alexandre de, comte de Toulouse, 54
 Bourdais
 Jules, 82, 261
 Bourgin
 François, 87, 277
 Bouwens van der Boyen
 William, 83, 269
 Boyer
 Jules, 82
 Brachet
 Louis, 302
 Brajon, Nicolas et Ressaussières

cabinet d'architectes, 372
 Bréal
 Michel, 9
 Brillhaut
 Joseph, 307
 Brillaud de Laujardière
 Marc, 318, 327, 328, 344
 Brossay Saint-Marc
 Godefroy, archevêque, 218
 Brosse
 Salomon de, 130
 Brunet Debaines
 Louis-Philippe, 76, 80
 Burgault
 Émile, 34, 55, 59, 268, 269

C

Cambry
 Jacques, 149
 Carmejeanne
 Charles, 97, 98
 Carnot
 Sadi, 380
 Caro-Picard
 Charles, 301
 Carrier
 Jean-Baptiste, 76
 Cateline, 77
 Cathala, 198
 Caubert
 Guy, 35, 99, 102
 Ceineray
 Jean-Baptiste, 70, 72, 117, 131, 134
 Cernuschi
 Henri, 83
 Chabrol de Volvic
 Gaspard, comte de, 163
 Champigneulles
 atelier, 271
 Chapizeau
 famille, 122
 Charier
 Armand, 59, 83, 92, 268, 269, 272
 Marius-Henry, 80, 82, 83, 86, 89, 91
 père et fils, 34
 Charles VIII
 roi de France, 271
 Charles X
 roi de France, 226

Châteaugiron
 René-Charles-Hippolyte, marquis de,
 145
 Chaussepied
 Charles, 301
 Chazelles
 Augustin, de, 59
 Chenantais
 Joseph-Fleury, 81, 235, 255
 Choquet de Lindu
 Antoine, 115
 Chouinard
 Louis, 340
 Clavier
 famille, 146
 Clemenceau
 Georges, 253, 267
 Clet
 Louarn, 307
 Coiquaud
 François-Marie, 81
 Combes
 Émile, 267
 Coquart
 Georges-Eugène, 84
 Cornon
 Raymond, 31, 99
 Cornu
 André, 340
 Cornulier
 Claude, 122
 Cotte
 Robert, de, 124
 Couder
 Auguste, 58
 Couëtoux
 Léonce, 50, 89, 188, 212
 Courcoux
 Paul, 292
 Coypel
 Noël, 131
 Crucy
 Mathurin, 70, 71, 76, 77, 114
 Cucé
 Louis-Bruno de Boisgelin, marquis de,
 118

D

Daubigny

Charles-François, 63
 Daumier
 Honoré, 176
 David
 Jacques-Louis, 224
 Julien-Barthélemy, 72, 75
 David d'Angers, 235
 Delacroix
 Eugène, 63
 Delannoy
 René, 328
 Deperthes
 Édouard, 268
 Desnos
 Henri, abbé, 123
 Detaille
 Étienne-Armand, 75
 Detaille de Keroyant
 Jean, 114
 Devinoy
 Pierre, 104
 Didot
 Charles, 155
 Duc
 Joseph-Louis, 37
 Louis-Joseph, 195
 Duc
 Joseph-Louis, 235
 Dumont
 Gabriel, 115
 Dunet
 Lionel, 377
 Duparc
 Adolphe, évêque, 298
 Dupont
 Joseph, 274
 Durand
 Charles, sieur de Rabeault, 116
 Charles-Étienne, 198
 Jean-Nicolas-Louis, 68, 166, 193, 195,
 197, 198, 199, 200, 201, 277
 Dutartre
 Louis-Marie, 301
 Dutocq
 Victor, 269

E

Éloury
 Guillaume-François, 192

Errard
 Charles, 131
 Esnoul Deschâteles
 Jean-Marie, 115

F

Fauny
 Jean, 64, 96, 99, 294, 296, 298, 300,
 305, 306, 308, 340
 Féart
 Paul, 16, 18, 61, 209, 210, 214, 215,
 217, 218, 220, 224, 229, 382
 Féburier
 Charles-Marie, 119
 Ferry
 Jules, 242, 244, 246, 253, 278
 loi, 244
 Flora Tristan, 167
 Fortuné du Boisgobey
 Fortuné-Hippolyte-Auguste Abraham-
 Dubois, dit, 167, 206
 Fournier
 Alain, 379, 380
 Francès
 atelier d'architecture, 390
 François II
 duc de Bretagne, 122, 134
 Frangeul, 34, 90
 Fréville
 Henri, 373
 Freyssinet
 Aimé, 99
 Frézier
 Amédée-François, 69
 Frignet
 Henri, 73
 Frignet de Montaut
 Pierre-Robert, 73

G

Gabriel
 Ange-Jacques, 131
 Jacques V, 57, 69, 70, 74, 113, 115,
 117, 118, 122, 130, 134
 Gallacier
 Jean, 102
 Galbis
 Eugène, 318
 Gambetta
 Léon, 253, 278
 Garangeau
 Jean-Siméon, 69, 124
 Garnaud
 Antoine-Martin, 81
 Garnier
 Charles, 270
 Tony, 336
 Garreau
 Georges, 275
 Gascon
 Étienne, 35, 274
 Gasnier-Duparc
 Alphonse, 101
 Gassis
 Armand, 82
 Gaultier
 Germain, 130
 Gémain
 Edmond, 339
 Génin
 Maurice-Léon, 321, 322, 336, 337
 Giscard d'Estaing
 Valérie, 56, 333
 Gisors
 Alphonse-Henri de, 194
 Guy de, 78, 162, 165
 Gocłowski
 Claude, 370
 Godefroy
 Maximilien, 174, 199
 Godillot
 Alexis, 228
 Gombaud
 Pierre, 51
 Gondouin de Folleville
 Jacques, 71
 Gourdin
 atelier, 271
 Goury
 Guillaume, 81
 Goût
 Paul, 52, 275
 Graslin
 Jean-Joseph, 115
 Grévy
 Jules, 242, 380
 Grindot, 65
 Guépin

Alphonse, 91, 92, 223, 235, 236
 Guérin
 Hyacinthe, 259
 Guesdon
 Alfred, 50, 194
 Guillaume
 Charles, 81
 René, 302
 Guillou
 Yves, 8, 36, 60, 103, 341, 342, 370, 375
 Guiomar
 Eugène, 261
 Guizot
 François, 178, 197
 Guynemer de la Harlandière
 famille, 213
 Guyon, 34, 90, 221, 222

H

Habsbourg-Lorraine
 Marie-Louise de, dit d'Autriche, 65
 Hardouin-Mansart
 Jules, 194
 Haumont, 152
 Haussmann
 Georges-Eugène, 229, 246
 Hawke
 Eugen, 58, 89, 92, 236
 Hélyary
 Yves, 307
 Hélias
 Pierre-Jakez, 290
 Hémar
 Yves, 95, 99, 100, 306
 Henri II
 roi de France, 129
 Héraud
 Gabriel, 95
 Herpin
 Charles, 187
 Hervé
 Edmond, 373
 Heuzé
 Lionel, 375
 Hindré, 222
 Hourlier
 Jean-Baptiste, 35, 60, 319, 331, 335,
 336, 337, 367, 368

J

Jacquier
 Henri, 63
 Jallier de Savault
 Claude, 120
 Janvier
 Jean, 273
 Janzé
 famille, de, 29
 Jaouen
 Yves, 31, 324
 Jeanneney
 Jean-Marcel, 388, 389
 Joüin
 Philippe, 181
 Jourdin, 34, 90, 222
 Jouvenet
 Jean-Baptiste, 131

L

La Chambre
 Guy, 31, 101, 324, 327
 Labrouste
 Henri, 68, 195, 198, 258
 Lacroix
 Eugène, 51
 Lafond
 Félix, 94
 Lagarde
 François-Toussaint, 89, 364
 Laloux
 Victor, 95
 Laloy
 Jean-Marie, 9, 38, 84, 86, 87, 90, 92,
 260, 262, 277, 279
 père et fils, 34
 Pierre-Jack, 95, 99, 102, 294, 304, 308,
 309, 321, 339, 340
 Lamourec
 Robert, 95, 104
 Langlois
 Charles, 50, 84, 89, 92, 94, 97
 Lanson
 Gustave, 380
 Laurens
 Jean-Paul, 63
 Le Bastard
 Edgar, 273
 Le Breton, 221

Le Cœur
 François, 335, 336
 Le Comte
 Joseph-Anne, 74
 Le Corbusier, 300, 317, 335, 337, 343, 390
 Le Coutaller
 Jean, 31, 324
 Le Dreux de la Châtre
 Louis, 131
 Le Goastier
 Eugène, 293, 307
 Le Goff
 Paul, 63
 Le Gonidec de Traissan
 Armand-Mériadec, 71
 Le Gouellec
 Adolphe, 299, 307
 Le Hérissé, 34, 90
 René-Félix, 273
 Le Maresquier
 Charles, 301
 Le Merle
 Auguste, 271
 Le Moine
 Yves, 95, 99
 Le Page
 André, 375
 Le Ray
 Emmanuel, 84, 94, 95, 272, 277
 Louis-Auguste, 89, 222
 Leconte
 André, 317
 Ledoux
 Claude-Nicolas, 71, 160, 162, 166, 197
 Lefebvre
 Julien, 217
 Lefort
 Georges-Robert, 94, 95, 96, 98, 300, 304, 305, 306, 311
 Lefuel
 Hector, 232, 270
 Legrand
 René, 99
 Leguen
 Victor, 261
 Lemarié
 François-Marie, 174, 192, 193, 200, 231
 Lemercier
 Jean, 102, 358, 369
 Lemerle
 Auguste, 58, 232
 Lemot
 François-Frédéric, 76
 Léon des Ormeaux
 Amand, de, 29
 Leray
 Emmanuel, 304
 Francis, 35, 274, 275, 276, 279
 Louis-Auguste, 37
 Leroux
 Gabriel, 74, 75
 Lescot
 Pierre, 195
 Letourneur
 René, 60, 344
 Letrosne
 Charles, 9, 307, 341
 Loiseleur
 Gabriel-Joseph, 117
 Lombard
 Georges, 56, 324, 333, 360
 Lopès, 36
 Lorges
 Guy-Louis de Durfort, duc de, 117
 Lorin
 Louis, 80, 85, 91, 95, 174, 200, 201, 230, 231
 Louis XVI
 roi de France, 69, 71, 110, 120, 163, 381
 Louis XVIII
 roi de France, 225
 Louis-Philippe
 roi des Français, 76, 176, 181, 225, 226, 237
 Lullien
 Jules, 324
 Lurçat
 André, 317
 Lyall
 John, 377

M
 Madec
 Philippe, 377, 390
 Madeline

Louis, 317
 Maigne
 Léopold, 89
 Maillols
 Georges, 104, 373
 Malherbe
 Jacques, 122
 Malraux
 André, 388
 Marchand, 34
 Marianne, 12, 59, 63, 227, 272
 Marion
 Michel, 124
 Marquet
 Adrien, 284
 Martenot
 Jean-Baptiste, 89, 94
 Martin, 235
 Marty
 Michel, 372
 Mathon
 Jean-Baptiste, 317, 319, 326
 Mayer
 Auguste-Étienne, 121
 Ménard
 René-Amédée, 81
 Mérimée
 Prosper, 167, 206
 Mignot de Montigny
 Étienne, 112
 Millardet
 Charles, 79
 Miniac
 Prosper, 34
 Monnet
 Jean, 316
 Montaudouin
 famille, 70
 Montluc
 Charles-Sévère de la Bourdonnaye,
 marquis de, 71
 Morane
 Paul, 30
 Morin
 Michel, 103, 342, 371
 Mostini
 Thierry, 374
 Mounier
 Jean-Joseph, 157

N

Narjoux
 Félix, 47, 254, 255, 256, 258, 270
 Niermans
 Jean et Édouard, 336
 Nointel
 Louis Béchameil, marquis de, 133
 Nominoë
 roi des Bretons, 58
 Noutreau
 Jean, 50
 Nouvel
 Jean, 391
 Nugues
 Jules, 36, 50

O

Oberthür
 Imprimerie, 226
 Odorico
 Isidore, 303, 312
 Ogé
 Pierre-Marie, 235
 Pierre-Marie-François, 271
 Ogée
 Jean-Baptiste, 112
 Orsini
 Felice, 210

P

Paccard
 Alexis, 269
 Pacon
 Henri, 317
 Palladio
 Andrea, 194
 Paquet
 Pierre, 317
 Pareux, 51
 Pastoureau
 Daniel, 211, 218
 Pellerin
 Francis, 9, 60, 342, 345
 Pellieux, 83
 Penther
 Charles, 307
 Penthièvre
 Louis-Jean-Marie, duc de, 135, 137

Penvern
 Félix Mazurié de, 126
 Pereire
 frères, 83
 Perret
 Auguste, 68, 282, 312, 317, 335, 336,
 337, 338
 Perrien de Crénan
 famille, 28
 Perroud
 Jean, 117
 Philippon de Lacroix, 83
 Pichot
 Jean-Baptiste, 78
 Pie IX
 pape, 93
 Pils
 Isidore, 63
 Pinault
 Eugène-Marie, 29
 Piou
 Jacques-François, 72, 74, 75, 79, 154,
 157, 158
 Planât
 Paul, 272
 Pointeau
 Jean-François, 50
 Poirier
 Jean, 96, 99, 298, 303
 Poivert
 Jules, 274
 Pompée
 César, 258
 Potain
 Nicolas, 115
 Poulain Corbion
 Jean-François, 152
 Pouliquen, 200
 Prigent
 Tanguy, 297, 300

Q

Quatremère de Quincy, 166

R

Ramonatxo
 Édouard, 301
 Regnault
 Arthur, 50, 82, 92

Remigereau
 Elie, 122
 Renan
 Ernest, 392
 Reynaud
 Paul, 92, 285
 Richelot
 Louis, 46, 80, 85, 86, 91, 174, 194,
 199, 200, 201
 Rivaud de la Raffinière
 Jean-Baptiste, 234
 Rivière
 Georges-Henri, 341
 Robelin
 Isaac, 69, 70
 Robidou
 Bertrand, 274
 Robien
 Paul, marquis de, 28
 Roger
 Louis, 59
 Rohan
 famille, 159
 Rohan-Chabot
 Alain-Charles-Louis, duc de, 30
 Ronsin
 Jules, 60
 Rosmadec
 Charles de, évêque, 155
 Roux-Spitz
 Michel, 318

S

Sand
 Georges, 380
 Sauvage
 Henri, 335
 Seheult
 Saint-Félix, 81, 235
 Selles
 Cardin-François-Xavier Le Bret, comte
 de, 117
 Silguy
 Jean-Marie de, 81, 174
 Silvy
 Jean, 368
 Simonet
 René-Auguste, 269
 Soufflot

Jacques-Germain, 115

T

Thibaudeau

Antoine-Claire, 154, 156

Thibault, 198

Thiébault

Henri-Léon, 271

Tilly, 81

Tourneux

Aristide, 84, 89

Tourry

Georges, 35, 101, 318, 326, 327, 331

Troyon

Constant, 63

U

Untersteller

Nicolas, 60, 344

V

Vaillat

Léandre, 307

Vally

Adolphe, 276

Adrien, 95, 99

Van Cléemputte

Henri, 201

Vaudoyer

Léon, 195, 269

Vavasseur, 188

Velly

Michel, 377

Vien

Joseph-Marie, 70

Vigné de Vigny

Pierre, 124

Vignole

Jacopo, 194

Vignon

Pierre-Alexandre, 198

Villermé

Louis-René, 167

Viollet-le-Duc

Eugène, 68, 239, 254, 277, 279, 336

Visconti

Louis, 232

Voisnier, 78

Volvire

Henri, comte de, 54

W

Winterhalter

Franz-Xaver, 224, 226

Z

Zola

Émile, 380

*

Table des matières

Remerciements.....	3
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
Le pouvoir et les architectes	20
I. La maîtrise d'ouvrage publique.....	21
I.1 Les acteurs.....	23
I.1.1 L'exécutif, clef-de-voûte de la commande.....	23
I.1.1.1 Le maire et le préfet.....	23
I.1.1.2 Le maire et les notables.....	26
I.1.2 Le poids des conventions.....	31
I.1.2.1 Le choix de l'architecte.....	31
I.1.2.2 Le choix des matériaux.....	35
I.2 Les étapes de la commande.....	39
I.2.1 Tracas et procédures administratives.....	39
I.2.1.1 De la levée de plan au cahier des charges.....	39
I.2.1.2 Les conditions du marché public.....	42
I.2.2 De la réalisation du marché à sa controverse.....	45
I.2.2.1 La vie sur le chantier.....	45
I.2.2.2 Litiges et procès.....	48
I.3 Le monument proclamation.....	52
I.3.1 Pompe et cérémonies.....	52
I.3.2 L'art au service du pouvoir.....	56
I.3.2.1 Les grands décors urbains.....	56
I.3.2.2 Le mobilier des mairies rurales.....	60
II. Les architectes et la commande.....	66
II.1 Du siècle des Lumières à la Restauration.....	68
II.1.1 L'activité artistique au XVIII ^e siècle.....	68
II.1.1.1 Entre Paris et la province.....	68
II.1.1.2 L'ambiguïté du statut d'architecte.....	70
II.1.2 Les architectes dans la tourmente.....	73
II.1.2.1 Le malaise révolutionnaire.....	73
II.1.2.2 Le « désert » à l'ouest.....	76
II.2 De la monarchie de Juillet à la Troisième République.....	79
II.2.1 Itinéraires croisés d'architectes.....	79
II.2.1.1 La permanence d'une culture d'ingénieur.....	79
II.2.1.2 L'enseignement des Beaux-Arts.....	81
II.2.2 Sphères d'influence et monopole.....	84
II.2.2.1 Le service départemental d'architecture.....	84
II.2.2.2 Le conseil local des Bâtiments civils.....	87
II.2.2.3 Estime et sociabilités.....	90
II.3 De l'entre-deux-guerres aux Trente glorieuses.....	93
II.3.1 L'École régionale et le diplôme.....	93
II.3.1.1 L'enseignement rennais.....	93
II.3.1.2 Le rôle des sociétés.....	95
II.3.2 Les architectes de la croissance.....	99

II.3.2.1	La fin d'un monopole	99
II.3.2.2	Le nouveau visage de la commande	102
Architecture et puissance.....		108
III.Généralité et pays d'États		109
III.1	Le monopole idéologique des villes.....	111
III.1.1	La géographie du pouvoir au XVIII ^e siècle.....	111
III.1.2	La ville, source d'inspiration.....	115
III.2	La condition ingrate des communautés de ville	119
III.2.1	Une situation matérielle complexe et irrégulière.....	120
III.2.2	L'insuffisance des ressources	124
III.3	L'exercice matériel des institutions royales.....	128
III.3.1	Les cas de Rennes et de Nantes.....	128
III.3.2	L'organisation matérielle de la justice bretonne	132
IV.De la Révolution à l'Empire.....		139
IV.1	La mise en place des nouveaux pouvoirs.....	141
IV.1.1	Entre précarité et inconvenance	141
IV.1.2	La grande affaire des biens nationaux	145
IV.2	Réformes et centralisation	150
IV.2.1	De l'état de siège et l'État de droit	150
IV.2.2	La rationalisation des installations administratives	154
IV.3	Le forum, le palais et le temple.....	158
IV.3.1	Une rhétorique de la centralité	158
IV.3.2	Espace public et architecture.....	162
V. Libertés et devoirs.....		170
V.1	Architecture et argent public	172
V.1.1	Reconnaissance et compétences départementales.....	172
V.1.2	Le contrat scolaire des communes et de l'État.....	176
V.2	La place ambiguë du local municipal.....	181
V.2.1	Dépendance et servitude.....	182
V.2.2	Les modèles de la maison commune	186
V.2.3	Les modèles de l'hôtel urbain.....	191
V.3	La Justice en ses temples.....	195
V.3.1	L'apothéose du plan basilical.....	196
V.3.2	Vers la sacralisation de l'espace public.....	200
VI.L'adhésion des peuples.....		207
VI.1	Le préfet Féart et la politisation des mairies.....	209
VI.1.1	L'enquête administrative de 1860.....	209
VI.1.2	Les dispositifs de la politique impériale.....	214
VI.2	Espace et perception du pouvoir	218
VI.2.1	Les nouvelles normes scolaires	219
VI.2.2	L'iconographie du pouvoir.....	223
VI.3	Les palais civils, lieux de prestige et de pouvoir.....	227
VI.3.1	Les hôtels de préfecture	228
VI.3.2	Urbanisme et architecture	232
Architecture et identité		240
VII. L'autonomie locale		241
VII.1	La production municipale à l'heure des politiques scolaires.....	243
VII.1.1	La politique volontariste de l'État.....	243
VII.1.2	La place du local municipal dans l'école.....	247

VII.2	La République au village	252
VII.2.1	Rationaliser les services.....	253
VII.2.2	Une esthétique du bien public.....	257
VII.2.3	La centralité en question	261
VII.3	Un éclectisme de province.....	267
VII.3.1	La fête républicaine	267
VII.3.2	Technique et référence	272
VIII.	L'entre-deux-guerres.....	279
VIII.1	Crise et mutations.....	281
VIII.1.1	La commande publique, entre prospérité et misère	281
VIII.1.2	Une société de conflits et d'intérêts	285
VIII.2	L'équipement des communes.....	290
VIII.2.1	L'expérience des P.T.T.....	290
VIII.2.2	Investir l'espace social.....	294
VIII.3	Entre modernité et bretonnisme	299
VIII.3.1	Art déco et monumentalité.....	300
VIII.3.2	L'ambiguïté d'une modernité bretonne.....	304
IX.	Une identité en reconstruction.....	312
IX.1	Les problématiques et les enjeux.....	314
IX.1.1	Le dirigisme d'État face au municipalisme.....	314
IX.1.2	Le financement des équipements municipaux	318
IX.2	Les normes de la planification	323
IX.2.1	Relecture spatiale et géométrisation des lieux de pouvoir	324
IX.2.2	La fonctionnalité comme norme.....	328
IX.3	Les limites d'un art français.....	333
IX.3.1	Les termes d'une monumentalité classique.....	334
IX.3.2	La ferveur du régionalisme.....	337
X.	Les Trente glorieuses	345
X.1	Le renouveau breton	347
X.1.1	Une révolution civilisationnelle.....	347
X.1.2	La gouvernance des villes	351
X.2	Du palais à l'équipement.....	356
X.2.1	Le cœur de la cité.....	356
X.2.2	Le pouvoir de l'équipement.....	361
X.3	Trois décennies de grande architecture.....	366
X.3.1	Des colosses de granit.....	366
X.3.2	... aux temples de verre	370
	Conclusion.....	378
	Index des noms propres	392
	Table des matières	401



THÈSE / UNIVERSITÉ DE RENNES 2
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne
pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES 2
Mention : Histoire et critique des Arts
École doctorale 506 - Arts, Lettres, Langues

présentée par

Périg Bouju

Préparée à l'UFR Arts, Lettres, Langues
Université de Rennes 2
EA 1279 - Histoire et Critique des Arts

Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne

XVIII^e-XX^e siècles

Tome second

Thèse soutenue le 25 novembre 2011
devant le jury composé de :

Claude MASSU

Professeur d'histoire de l'art contemporain
Université de Paris I – Panthéon Sorbonne
Examineur

Daniel LE COUÉDIC

Architecte D.P.L.G., professeur en aménagement de l'espace et en urbanisme
Université de Bretagne Occidentale, Brest
Examineur

Patrick CABANEL

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Toulouse II – Le Mirail
Examineur

Jean-Yves ANDRIEUX

Professeur de l'art contemporain
Université de Paris IV – Paris Sorbonne
Directeur de thèse

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITÉ RENNES 2

École Doctorale 506 – Arts, Lettres, Langues

EA 1279 – Histoire et Critique des Arts

Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne

XVIII^e-XX^e siècles

Thèse de doctorat d'histoire de l'art

Volume second

Présentée par Périg BOUJU

Sous la direction de Jean-Yves ANDRIEUX,
professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris IV – Paris Sorbonne

Soutenue le 25 novembre 2011

Jury :

M. Claude MASSU, professeur d'histoire de l'art contemporain, Université de Paris I - Panthéon Sorbonne.

M. Daniel LE COUÉDIC, architecte D.P.L.G., professeur en aménagement de l'espace et en urbanisme, Université de Bretagne Occidentale.

M. Patrick CABANEL, professeur d'histoire contemporaine, Université de Toulouse II - Le Mirail.

Sommaire

Sources manuscrites	3
ARCHIVES NATIONALES	3
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES COTES-D'ARMOR	7
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE	16
ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE.....	21
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MORBIHAN.....	36
ARCHIVES MUNICIPALES DE BREST	42
ARCHIVES MUNICIPALES DE LORIENT	44
ARCHIVES MUNICIPALES DE RENNES	45
ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-MALO.....	47
ARCHIVES MUNICIPALES DE VANNES	48
ARCHIVES MUNICIPALES DE VITRE.....	49
Sources imprimées	50
Sources iconographiques.....	54
ARCHIVES NATIONALES	54
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES COTES-D'ARMOR	58
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE	95
ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE.....	112
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MORBIHAN.....	142
ARCHIVES MUNICIPALES DE BREST	160
ARCHIVES MUNICIPALES DE LORIENT	163
ARCHIVES MUNICIPALES DE RENNES	167
ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-MALO.....	173
ARCHIVES MUNICIPALES DE VANNES	175
Sources télématiques.....	177
Bibliographie	179
HISTOIRE DES INSTITUTIONS.....	179
HISTOIRE DE FRANCE ET DE BRETAGNE.....	185
MENTALITES.....	191
ARCHITECTURE.....	195
URBANISME.....	200
BATIMENTS CIVILS	206
BATIMENTS SCOLAIRES : APPROCHE COMPARATIVE.....	213
ARCHITECTES, INGENIEURS, ARTISTES.....	215
INSTRUMENTS DE RECHERCHE.....	219
Table des matières.....	222

Sources manuscrites

Archives nationales

SÉRIES MODERNES ET CONTEMPORAINES

F/Versements des ministères et des administrations qui en dépendent

F/13/Bâtiments civils (jusqu'en 1848)

F/13/213-218/A, bâtiments civils des départements, classement par départements français et étrangers, 1790-1830

F/13/215 Ille-et-Vilaine, installation des tribunaux dans le « Temple de la Loi », an VIII ; cathédrale de Rennes, 1818.

F/13/217 Morbihan, état des maisons, bâtiments et domaines dont les corps administratifs et municipaux, occupent avec ou sans permission, 1792 ; Pontivy, caserne, an XI ; Napoléonville-Pontivy, constructions nouvelles, historique, pose de la première pierre, 1806-1809 ; Vannes, évêché, an XI ; caserne de gendarmerie, 1808 ; préfecture, 1809.

F/13/851-865, travaux pour les tribunaux de départements, logements des cours d'assises, an XI-1816, classement alphabétique des départements

F/13/856 Ille-et-Vilaine, Rennes, palais de justice de Rennes, 1806-1807.

F/13/857 Loire-Inférieure, Nantes, logement de la cour d'assises, an VI-1811.

F/13/859 Morbihan, Vannes, cour d'assises.

F/13/1529/A-1539/B, bâtiments civils des départements, correspondance, rapports, plans, 1791-1838

1531/A Finistère, Quimper, hôtel de la préfecture, 1810-1811.

1532/B Ille-et-Vilaine, Rennes, palais de justice, 1812.

F/13/1541-1542, bâtiments civils des départements, correspondance, rapports, plans et devis, 1792-1812

F/13/1541 Côtes-du-Nord, concession d'édifices nationaux, 1811.

F/13/1542 Finistère, projet de vente de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 1811 ; Ille-et-Vilaine, Rennes, logement du cardinal Fesch, 1811.

F/13/1548/A-1552/B, états de situation des travaux des départements comportant une dépense d'au moins 15 000 francs, classement départemental, 1816-1824

F/13/1548/B Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, installation des tribunaux dans les bâtiments de l'ancien Calvaire, 1818-1820.

F/13/1549/A Finistère, Quimperlé, services administratifs et judiciaires dans l'ancienne abbaye Sainte-Croix, 1816-1824.

F/13/1671-1833, bâtiments civils des départements, correspondance, rapports, devis, 1793-1820

F/13/1698/A Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, tribunaux civils ; Guingamp, sous-préfecture ; Loudéac, prisons, an II-1816.

F/13/1698/B Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, préfecture, archives, an II-1816.

F/13/1705/A Finistère (B-L), Brest, hôtel de ville de Brest ; Châteaulin, sous-préfecture, 1812-1818.

F/13/1705/B Finistère (Q-S), Quimper, préfecture, cour d'assises et tribunal de 1^{ère} instance ; Quimperlé, bâtiments de l'abbaye Sainte-Croix ; prisons, an XII-1818.

F/13/1719 Ille-et-Vilaine, Rennes, préfecture, palais de justice, 1806-1816.

F/13/1720 Ille-et-Vilaine, Saint-Malo, hôtel de ville ; Saint-Servan, ancien couvent des Capucins ; Vitré, sous-préfecture, 1811-1816.

F/13/1756 Morbihan, Ploërmel, sous-préfecture, tribunal civil, an XIV-1818.

F/13/1757/A Morbihan, Vannes, bâtiments civils (hôtel de ville, préfecture, évêché, tribunaux) 1810-1818.

F/13/1757/B Morbihan, Napoléonville-Pontivy, an XI-1816.

F/13/1757/C Morbihan, Napoléonville-Pontivy (suite), an XIII-1818.

F/13/1757/D Morbihan, Napoléonville ou Pontivy (suite), 1806-1814.

F/13/1834-1856, bâtiments civils des départements, 1807-1836

F/13/1840/20-22, Côtes-du-Nord, 1814-1832.

F/13/1840/20 Dinan, construction d'un palais de justice, 1823-1828.

F/13/1840/22 Saint-Brieuc, établissement des tribunaux et de la manutention des vivres dans l'ancien couvent du calvaire, 1818-1832.

F/13/1843/1-20, Finistère, 1816-1834

F/13/1843/1 Brest, construction d'un palais de justice, projet par Brunet-Debaines frères, architectes, 1830.

F/13/1843/5 Châteaulin, agrandissement du tribunal civil, 1820-1821.

- F/13/1843/8** Quimper, réparations à l'hôtel de préfecture, 1817.
- F/13/1843/9** Quimper, réparations au palais de justice, 1834.
- F/13/1843/12** Quimper, marché pour l'entretien annuel des bâtiments départementaux, 1826.
- F/13/1843/15** Quimperlé, acquisition d'un terrain attenant aux bâtiments de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix pour y établir les tribunaux, 1822.
- F/13/1843/16** Quimperlé, réparations à l'ancienne abbaye de Sainte-Croix où sont établis la sous-préfecture, le tribunal, la caserne de gendarmerie, la mairie, 1821-1832.
- F/13/1843/17** Indemnités du département à l'ingénieur en chef du département, 1830.

F/13/1844/29-41, Ille-et-Vilaine, 1815-1832

- F/13/1844/30** Fougères, réparations au palais de justice, 1822-1829.
- F/13/1844/31** Montfort, construction du palais de justice 1829-1832.
- F/13/1844/38** Vitré, partage des bâtiments de l'ancien prieuré des Bénédictins entre la ville et le département, établissement de la sous-préfecture, des tribunaux, de la mairie, 1823-1829.
- F/13/1844/40** Nomination de Chaussey comme architecte du département, fixation du traitement de l'architecte du département, demande d'indemnité pour frais de voyage, adressée par Gohier, architecte ; réclamation de ses honoraires par Binet fils, architecte, 1815-1817.

F/13/1850/15-21, Morbihan, 1816-1832

- F/13/1850/18** Vannes, réparations à l'hôtel de préfecture, 1817-1826.
- F/13/1850/20** Lorient, réparations au tribunal civil, 1832.
- F/13/1850/21** Nominations de Poterel Maisonneuve comme architecte de l'arrondissement de Ploërmel ; nomination de Brunet Debaines comme architecte de l'arrondissement de Vannes, 1818-1821.

F/21/Beaux-Arts

F/21/318-435 Attributions d'œuvres d'art ou de subventions pour la décoration des édifices publics et l'érection de monuments commémoratifs, classement alphabétique des départements (plus l'Algérie et les colonies) et des villes, an IV-1875

- F/21/345** Côtes-du-Nord, A-Z [Dinan, Erquy, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc].
- F/21/354** Finistère, A-Z [Audierne, Brest, Châteaulin, Landerneau, Lesneven, Morlaix, Ouessant, Port-Launay, Quimper, Quimperlé].

F/21/363 Ille-et-Vilaine, A-R [Bain, Dol, Fougères, Irodouër, Montfort-sur-Meu, Redon, Rennes, Le Pertre].

F/21/388 Morbihan, A-Z [Auray, Caudan, Guern, Lorient, Pontivy-Napoléonville, Ploërmel, Surzur, Vannes].

F/21/485-490, mélanges, an III-1889

F/21/490/1 Demandes et dons de bustes et portraits de l'Empereur et de l'Impératrice, section I.1, exécution des portraits du couple impérial, 1854-1869 ; section I.2, demandes de portraits, 1855- 1869 ; section I.3, demandes de bustes, 1852-1863 ; section I.4, distribution de portraits, 1830-1868.

F/21/540-541, expositions des Beaux-Arts en province, inventions et procédés divers concernant les arts, projets divers, 1858-1884

F/21/541 P-Z. Section 1 : exposition des Beaux-Arts dans les villes de province, prêt d'œuvres d'art par l'État et dons de gravures pour les loteries organisées à l'occasion des expositions. Ordre alphabétique des villes, 1872-1884.

F/21/542 Expositions des Beaux-Arts de province, catalogues, 1873-1886.

F/21/556 Réponses des départements à la circulaire du 9 février 1878, sur les édifices publics départementaux, civils ou religieux, susceptibles de recevoir des décorations picturales et sculpturales.

F/21/575-588, travaux de Paris et édifices parisiens et départementaux, an II-1879

F/21/587/2 Colonnes départementales en l'honneur des soldats morts pour la patrie, an VIII-an XII.

F/21/588 Palais et bibliothèques des palais, 1871-1872 ; monuments dans les départements, an XIII-1845.

F/21/588/2 Monuments divers érigés dans les départements, an XIII-1845.

*

Archives départementales des Côtes-d'Armor

SÉRIES D'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE (1790-1800)

L/Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire

2/L-10/L/Districts

10/L/District de Saint-Brieuc

- | | |
|-----------------|---|
| 10/L/72 | Administration générale, instructions, circulaires, locaux, achats de fournitures, 1791-an III. |
| 10/L/118 | Dépôt des archives des anciennes juridictions, 1790-1791. |
| 10/L/126 | Affaires communales, correspondance par communes, 1770-an IV. |
| 10/L/180 | Tribunal du district, installation, discours des élus, personnel; tribunaux d'appel; tribunal de commerce de Quintin; bureau de paix et de jurisprudence charitable; bureau de conciliation, 1790-an III. |

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

N/Administration et comptabilité départementales

4N/Immeubles, bâtiments et mobiliers départementaux

4/N/1-29, Préfecture

- | | |
|---------------|--|
| 4/N/2 | Acquisition de l'hôtel de ville de Saint-Brieuc, 1807. |
| 4/N/10 | Travaux d'amélioration et de réparation des bâtiments, devis estimatifs, état des dépenses, adjudications, an XIV-1827. |
| 4/N/11 | Construction du bâtiment central de la préfecture, démolition des anciens bâtiments, 1820-1837. |
| 4/N/12 | Construction des ailes de la préfecture, 1831-1848. |
| 4/N/13 | Travaux de transformation et d'amélioration de la préfecture, 1850-1886 |
| 4/N/14 | Projet de modifications à faire à la distribution des bâtiments conséquent à la construction d'un dépôt d'archives, 1890. |
| 4/N/15 | Plans et croquis divers de la préfecture et du parc sur état avant modifications, 1888-1890. |
| 4/N/16 | Bâtiment central, projet de transformation, réfections de planchers, élévation des sols pour l'habitation du préfet, 1890. |

- 4/N/17 Achat de plans d'arbres pour le parc, construction de la grande grille sur la place, 1833-1842.
- 4/N/18 Travaux de transformation et d'amélioration de la préfecture, grosses réparations, 1890-1940.
- 4/N/20 Locaux réservés aux archives, mesures prises contre l'incendie, aménagement des archives dans le bâtiment central, 1859-1891
- 4/N/23 Conflit avec la ville de Saint-Brieuc au sujet de la propriété de l'hôtel de ville, an XI-1934.
- 4/N/24 Parc de la préfecture, 1834-1934.
- 4/N/25 Travaux de défense passive, abris, camouflage des ouvertures, 1939-1940.
- 4/N/26 Projet de construction d'une nouvelle préfecture et d'un pavillon, 1933-1939.
- 4/N/27 Acquisition de mobilier, dons d'objets d'art pour la décoration, ventes, échanges, 1814-1939.
- 4/N/28 Inventaires du mobilier, 1814-1919.
- 4/N/29 Archives départementales, 1890-1940.

4/N/30-33, Sous-préfectures

- 4/N/30 Sous-préfecture de Dinan, 1883-1939.
- 4/N/31 Sous-préfecture de Guingamp, an IX-1940.
- 4/N/32 Sous-préfecture de Lannion, an XIII-1940.
- 4/N/33 Sous-préfecture de Loudéac, 1876-1925.

4/N/34-42, Tribunaux

- 4/N/34 Généralités, circulaires, 1854-1930.
- 4/N/35 Palais de justice de Saint-Brieuc, an VIII-1833.
- 4/N/36 Palais de justice de Saint-Brieuc, 1833-1927.
- 4/N/37 Palais de justice de Dinan, an VIII-1932.
- 4/N/38 Palais de justice de Guingamp, an VIII-1936.
- 4/N/39 Palais de justice de Lannion, an VIII-1939.
- 4/N/40 Palais de justice de Loudéac, an VIII-1940.
- 4/N/41 Tribunal de commerce de Paimpol, an XIII-1914.
- 4/N/42 Tribunal de commerce de Quintin, 1879.

0/Administration et comptabilité communales

1/0/Généralités et affaires intercommunales

- | | |
|-------|--|
| 1/0 | Renseignements statistiques sur les propriétés communales affectées à un service public et sur les hospices, tableau B, ministère de l'Intérieur, circulaire du 7 janvier 1879 [vrac]. |
| 1/0/4 | Emprunts des communes ayant moins de 100 000 francs de revenus, annexe à la circulaire du 3 août 1867 (relevés au 1 ^{er} juillet 1868-1872), emprunts communaux de 1885 à 1901. |
| 1/0/5 | Travaux, pièces générales. |
| 1/0/6 | Secours divers accordés aux communes à partir du 1 ^{er} janvier 1904, jusqu'en 1925. |

2/0/Administration communale

- | | |
|----------|--|
| 2/0/1/1 | Allineuc, mairie, 1839-1912. |
| 2/0/4/2 | Bégard, mairie, justice de paix, 1907-1937. |
| 2/0/5/1 | Belle-Isle-en-Terre, mairie, justice de paix, 1851-1925. |
| 2/0/7/3 | Binic, mairie, 1873-1934. |
| 2/0/9/1 | Le Bodéo, écoles, mairie, 1854-1931. |
| 2/0/10/1 | Bonen, mairie, 1894-1897. |
| 2/0/11/1 | Boqueho, mairie, foyer rural, 1940. |
| 2/0/12/1 | La Bouillie, écoles, mairie, 1834-1938. |
| 2/0/13/2 | Bourbriac, école, mairie, justice de paix, 1851-1939. |
| 2/0/14/1 | Bourseul, mairie, 1894-1897. |
| 2/0/17/1 | Brélévenez, mairie, 1844-1910. |
| 2/0/18/1 | Brélidy, mairie, 1908-1910. |
| 2/0/20/2 | Broons, mairie, 1848-1934. |
| 2/0/21/1 | Brusvily, écoles, mairie, 1849-1937. |
| 2/0/22/1 | Buhulien, école, mairie, 1833-1925. |
| 2/0/24/1 | Calanhel, école, mairie, 1843-1935. |
| 2/0/25/3 | Callac, mairie, justice de paix, 1857-1934. |
| 2/0/26/2 | Calorguen, écoles, mairie, 1857-1939. |
| 2/0/31/2 | Carnoët, écoles, mairie, 1837-1939. |
| 2/0/34/1 | Cavan, mairie, 1834-1937. |
| 2/0/35/1 | Les Champs-Géraux, mairie, 1937. |
| 2/0/36/1 | La Chapelle-Blanche, écoles, mairie, 1872-1930. |
| 2/0/38/3 | Châtelaudren, école, mairie, justice de paix, 1832-1849. |
| 2/0/39/1 | La Chèze, mairie, justice de paix, 1857-1927. |

2/0/40/1	Coadout, écoles, mairie, 1873-1937.
2/0/42/1	Coatréven, maison commune, mairie, 1831-1926.
2/0/43/2	Coëtlogon, écoles, mairie, 1937-1940.
2/0/44/1	Coëtmieux, mairie, 1910-1921.
2/0/45/1	Cohiniac, mairie, 1893-1894.
2/0/47/2	Corlay, mairie, justice de paix, 1832-1895.
2/0/48/1	Corseul, école, mairie, 1847-1930.
2/0/50/8	Dinan, hôtel de ville, justice de paix, 1822-1940.
2/0/52/1	Duhaut, mairie, 1888.
2/0/53/1	Éréac, école, mairie, bureau de poste, 1851-1911.
2/0/54/2	Erquy, école, mairie, 1854-1932.
2/0/55/2	Étables (-sur-Mer), mairie, justice de paix, 1838-1937.
2/0/56/2	Évran, mairie, justice de paix, 1867-1922.
2/0/61/2	Glomel, mairie, bureau de poste, 1908-1935.
2/0/63/1	Gommenec'h, écoles, mairie, 1852-1929.
2/0/64/2	Gouarec, mairie, justice de paix, 1862.
2/0/65/1	Goudelin, écoles, mairie, 1855-1939.
2/0/66/1	Le Gouray, écoles, mairie, 1832-1935.
2/0/67/1	Grâces, écoles, mairie, 1875-1937.
2/0/70/6	Guingamp, sous-préfecture, mairie, justice de paix, 1810-1930.
2/0/82/1	Le Hinglé, école, mairie, 1894-1933.
2/0/84/2	Jugon (-les-Lacs), mairie, justice de paix, 1840-1931.
2/0/93/5	Lamballe, hôtel de ville, justice de paix, 1849-1933.
2/0/106/1	Langueux, écoles, mairie, 1857-1936.
2/0/108/1	Lanleff, école, mairie, 1845-1910.
2/0/113/6	Lannion, mairie, justice de paix, 1865-1936.
2/0/118/1	Lanvallay, écoles, mairie, 1849-1940.
2/0/131/2	Loguivy-Plougras, mairie, 1843-1939.
2/0/135/2	Louargat, mairie, 1877-1891.
2/0/136/4	Loudéac, mairie, justice de paix, 1901-1940.
2/0/137/1	Maël-Carhaix, mairie, justice de paix, 1831-1915.
2/0/147/2	Merdrignac, écoles, mairie, 1843-1935.
2/0/153/3	Moncontour, mairie, justice de paix, 1928-1936.
2/0/161/1	Pabu, écoles, mairie, 1853-1939.
2/0/162/5	Paimpol, halle, mairie, justice de paix, chambre de commerce, 1827-1934.
2/0/168/3	Perros-Guirec, mairie, justice de paix, 1837-1938.

2/O/169/1	Peumerit-Quintin, écoles, mairie, 1880-1940.
2/O/170/1	Plaine-Haute, mairie, 1846-1890.
2/O/172/2	Plancoët, mairie, justice de paix, 1852-1899.
2/O/178/2	Pléhédél, mairie, bureau de poste, 1807-1925.
2/O/179/2	Pléhérel, écoles, mairie, 1848-1926.
2/O/180/1	Plélan (-le-Petit), mairie, justice de paix, 1839-1883.
2/O/186/3	Pléneuf (-Val-André), mairie, justice de paix, 1835-1934.
2/O/187/2	Plérin, mairie, salle des fêtes, 1933-1935.
2/O/191/1	Plessala, écoles, mairie, 1848-1940.
2/O/193/2	Plestan, école, mairie, 1892-1900.
2/O/192/2	Plestin-les-Grèves, mairie, salle des fêtes, 1901, 1937-1938.
2/O/198/1	Pleumeur-Bodou, mairie, bureau de poste, 1877-1938.
2/O/199/2	Pleumeur-Gautier, mairie, bureau de poste, 1914-1929.
2/O/203/1	Ploec, mairie, justice de paix, 1866-1934.
2/O/204/1	Ploëzal, écoles, mairie, 1840-1931.
2/O/207/2	Plouaret, mairie, justice de paix, 1833-1923.
2/O/212/1	Plouëc-du-Trieux, écoles, mairie, 1834-1938.
2/O/213/1	Plouër (-sur-Rance), mairie, 1892-1895.
2/O/215/1	Ploufragan, écoles, mairie, 1830-1937.
2/O/221/2	Plouguiel, mairie, 1846-1880.
2/O/225/1	Ploumagoar, mairie, 1855-1921.
2/O/228/1	Plounévez-Moëdec, mairie, 1844-1932.
2/O/229/1	Plounévez-Quintin, mairie, bureau de poste, 1921-1924.
2/O/230/1	Plounez, écoles, mairie, 1832-1933.
2/O/235/1	Plouzélambre, écoles, mairie, 1868-1940.
2/O/237/1	Pluduno, écoles, mairie, 1846-1934.
2/O/238/1	Plufur, écoles, mairie, 1845-1937.
2/O/241/2	Plumieux, écoles, mairie, 1858-1933.
2/O/245/1	Pluzunet, halle, mairie, 1835-1884.
2/O/246/1	Pommeret, mairie, 1907-1928.
2/O/248/1	Pommerit-le-Vicomte, écoles, mairie, 1835-1939.
2/O/249/1	Pont-Mélvez, contentieux, 1811-1924.
2/O/250/4	Pontrieux, mairie, justice de paix, 1827-1929.
2/O/254/1	Prat, école, mairie, 1866-1938.
2/O/256/2	Quemper-Guézennec, école, mairie, 1830-1933.
2/O/257/1	Quemperven, école, mairie, 1833-1902.
2/O/260/1	Le Quillio, mairie, 1851-1903.

2/O/262/4	Quintin, mairie, 1850-1939.
2/O/265/1	Rospez, écoles, mairie, 1864-1930.
2/O/266/4	Rostrenen, mairie, justice de paix, 1879-1929.
2/O/267/1	Rouillac, école, mairie, 1842-1909.
2/O/278/13	Saint-Brieuc, hôtel de ville, services annexes (maison du peuple, musée), an XI-1940.
2/O/278/14	Saint-Brieuc, justice de paix, 1883-1913.
2/O/279/1	Saint-Caradec, écoles, mairie, 1854-1939.
2/O/282/2	Saint-Cast (-le-Guildo), écoles, mairie, 1844-1940.
2/O/287/1	Saint-Donan, mairie, 1897-1909.
2/O/292/1	Saint-Gilles-du-Mené, écoles, mairie, 1844-1939.
2/O/306/1	Saint-Judoce, écoles, mairie, 1883-1912.
2/O/309/1	Saint-Launeuc, écoles, mairie, 1894-1922.
2/O/310/1	Saint-Laurent, écoles, mairie, 1867-1936.
2/O/316/1	Saint-Mayeux, école, mairie, 1854-1935.
2/O/317/1	Saint-Méloir, écoles, mairie, 1882-1922.
2/O/319/1	Saint-Michel-en-Grève, écoles, mairie, 1834-1930.
2/O/321/2	Saint-Nicolas-du-Pélem, écoles, mairie, justice de paix, 1846-1939.
2/O/323/1	Saint-Potan, écoles, mairie, 1887-1915.
2/O/326/1	Saint-Rieul, écoles, mairie, 1866-1877.
2/O/336/1	Servel, écoles, mairie, 1846-1938.
2/O/337/1	Sévignac, mairie, poste, foyer rural, 1924-1939.
2/O/338/1	Squiffiec, écoles, mairie, 1840-1935.
2/O/341/1	Tramain, écoles, mairie, 1853-1937.
2/O/342/1	Trébédan, mairie, 1858-1864.
2/O/344/1	Trébrivan, écoles, mairie, 1837-1937.
2/O/345/1	Trébry, écoles, mairie, 1874-1938.
2/O/351/1	Treffrin, écoles, mairie, 1882-1922.
2/O/352/1	Tréfumel, école, mairie, 1865-1923.
2/O/356/1	Trégomeur, écoles, mairie, 1849-1939.
2/O/357/1	Trégon, écoles, mairie, 1872-1940.
2/O/362/4	Tréguier, mairie, 1917-1938.
2/O/367/1	Tréméloir, écoles, mairie, 1850-1939.
2/O/368	Trémereuc, écoles, mairie, 1875-1909.
2/O/370/1	Tréméven, mairie, 1864-1925.
2/O/377/1	Tréveneuc, écoles, mairie, 1848-1936.
2/O/378/1	Trévèreuc, écoles, mairie, 1832-1939.

2/O/380/1	Trévron, écoles, mairie, 1869-1934.
2/O/382/1	Trigavou, écoles, mairie, 1861-1938.
2/O/383/1	Troguéry, écoles, mairie, 1852-1939.
2/O/384/1	Uzel, mairie, justice de paix, 1808-1931.
2/O/386/1	Le Vieux-Bourg, écoles, mairie, 1868-1939.
2/O/387/1	Le Vieux-Marché, halle, mairie, 1902-1903.
2/O/388/1	Vildé-Guingalan, mairie, 1891-1893.
2/O/390/1	Yvias, école, mairie, 1841-1938.

T/Enseignement public et affaires culturelles

4T/Affaires culturelles

4/T/6	Sociétés savantes et artistiques, musées, bibliothèques, théâtres [vrac]. Monuments historiques, comptabilité ; conseil des Bâtiments civils, généralités, instructions, circulaires, organisation et nomination des membres, procès-verbaux de délibérations, compte-rendu de séances ; architectes, -1929.
-------	--

Z/Sous-préfectures

1/Z/Sous-préfecture de Dinan

1/Z/18	Dossier d'inventaires et de correspondance au sujet de la gestion des bâtiments et mobilier départemental, 1872-1934.
1/Z/19	Dossier d'inventaire et de correspondance au sujet de la gestion des bâtiments et du mobilier départemental, 1800-1871.

3/Z/Sous-préfecture de Lannion

3/Z/89	Bâtiments et mobiliers départementaux : sous-préfecture, maison d'Arrêt, tribunal de 1 ^{ère} instance, casernes de gendarmerie, etc., an XI-1860.
--------	--

4/Z/Sous-préfecture de Loudéac

4/Z/131	Bâtiments et mobiliers départementaux, an XI-1926.
---------	--

W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements

1139/W/Bureau d'architecture et du patrimoine départemental

- 1139/W/1-25 Préfecture, construction et aménagement.
1139/W/26-28 Pavillon du préfet.

FONDS COMPLÉMENTAIRES

J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

102/J/Armand Le Breton, architecte

- 102/J/4 Plaintel, mairie et salle municipale, construction, 1956-1971.

124/J/Lefort, architecte

- 124/J/3 Guingamp, construction et aménagement dans l'ancien hospice de la ville de l'école primaire supérieure de garçons ; projet d'affectation dans l'ancienne école primaire supérieure de bâtiments administratifs et d'un théâtre (1919-1940).
- 124/J/4 Guingamp, construction d'une école primaire supérieure ; transformation de l'ancien hospice ; travaux d'aménagement (1921-1926).
- 124/J/13 Guingamp, travaux d'achèvement de la mairie, 1939-1951.
- 124/J/15 Guingamp, construction d'un commissariat et d'une justice de paix 1927-1931, 1953.
- 124/J/26 Langoat, projet de construction d'une école de garçons et d'une mairie, 1953.
- 124/J/29 Pleslin-Trigavou, projet de construction d'une mairie et de logements pour les instituteurs (architecte : E. Guisnel de Dinard), 1951-1952.

142/J/Jean Fauny, architecte

142/J/1-22, Locaux administratifs

- 142/J/1-2 Bégard, foyer municipal, mairie, justice de paix, bureau de poste, construction, 1937-1948.
- 142/J/2 Binic, salle des fêtes, mairie, bains-douches, bibliothèque, construction, 1947.

- 142/J/3-6** Erquy, centre administratif, salle des fêtes, foyer rural, mairie, bureau de poste, école maternelle, construction, 1952-1961.
- 142/J/7** Plessala, groupe scolaire, mairie, bureau de poste, construction, 1937-1941.
- 142/J/8** Collinée, mairie, réparation, 1938.
Erquy, mairie-école, logement de fonction, construction, 1931-1935.
Moncontour, mairie, école communale de filles, aménagement, 1926-1928.
- 142/J/9** Trédaniel, mairie, salle de réunion, construction, 1930-1932.
Trémuson, mairie-école, construction, 1930.
Trémuson, mairie-école, agrandissement, réparation, 1931-1946.
- 142/J/12** Guingamp, sous-préfecture, bureau, construction, réparation, 1955-1958.
- 142/J/13** Saint-Brieuc, palais de justice, réparation, 1931-1949.
- 142/J/14** Saint-Brieuc, préfecture, logement de fonction, construction, 1950.

*

Archives départementales du Finistère

SÉRIES D'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE (1790-1800)

L/Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire

1/L-20/L/Département

11/L/Administration et comptabilité du département

- | | |
|----------------|--|
| 11/L/26 | Mobilier départemental, 1790-an VI. |
| 11/L/27 | Bâtiments de l'administration départementale, 1791-an VII. |
| 11/L/28 | Bâtiments des administrations de districts, 1790-an III. |
| 11/L/29 | Loyer des locaux administratifs, 1790-an VI. |

17/L/Justice

- | | |
|---------------|--|
| 17/L/3 | Greffes et archives des juridictions supprimées, 1790-an VIII. |
| 17/L/4 | Bâtiments des tribunaux, 1791-an VIII. |

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

N/Administration et comptabilité départementales

4/N/Immeubles, bâtiments et mobiliers départementaux

4/N/1-8/Préfecture

- | | |
|--------------|--|
| 4/N/1 | Ancienne préfecture, entretien, réparations, 1803-1878. |
| 4/N/2 | Reconstruction des bureaux, achat de terrains, enquête d'utilité publique, mitoyenneté, 1904-1906. |
| 4/N/3 | Adjudication des travaux, devis, 1906. |
| 4/N/4 | Construction, procès-verbaux de réception, mobilier, 1907-1913. |
| 4/N/8 | Archives départementales, construction, entretien, réparations, an X-1940. |

4/N/9-14/Sous-préfectures

- | | |
|---------------|---------------------------------|
| 4/N/9 | Brest, an IX, 1839-1889 [vrac]. |
| 4/N/10 | Brest, 1890-1939. |
| 4/N/11 | Châteaulin, 1811-1929. |
| 4/N/12 | Morlaix, 1810-1936. |

- 4/N/13** Quimperlé, cour d'assises et palais de justice, an IX-1874.
4/N/14 Quimperlé, cour d'assises et palais de justice, 1882-1937.

4/N/15-21/Tribunaux

- 4/N/15** Brest, an XI-1895.
4/N/16 Brest, 1896-1938.
4/N/17 Châteaulin, 1816-1932.
4/N/18 Morlaix, 1823-1937.
4/N/19 Quimper, cour d'assises et palais de justice, an IX-1833.
4/N/20 Quimper, cour d'assises et palais de justice, 1834-1937.
4/N/21 Quimperlé, abbaye Sainte-Croix, 1907-1926.

4/N/96-100/Mobilier départemental

- 4/N/96** Inventaire du mobilier de la préfecture, 1809-1862.
4/N/97 Inventaire du mobilier de la préfecture, 1899.
4/N/98 Correspondance, factures relatives à l'achat, la réforme et la vente d'objets mobiliers, 1825-1910.
4/N/99 Mobilier de la préfecture et du conseil général, 1908-1911.
4/N/100 Inventaires du mobilier des sous-préfectures, 1810-1877, 1923-1926.

4/N/101/Service d'architecture

- 4/N/101** Dossiers individuels des architectes, an XIV-1939.

O/Administration et comptabilité communales

2/O/Administration communale

- 2/O/22** Renseignements sur les travaux neufs communaux, 1884-1893.
2/O/31 Arzano, maison d'école, groupe scolaire, mairie, 1946-1924.
2/O/32 Arzano, justice de paix, 1876-1925.
2/O/43 Bannalec, maison de police, écoles, mairie, 1813-1938.
2/O/109 Bourg-Blanc, écoles, mairie, 143-1912.
2/O/128 Brennilis, mairie, 1889-1924.
2/O/154 Brest, hôtel de ville, 1817-1930.
2/O/200 Briec, écoles, mairie, 1831-1935.
2/O/224 Carhaix-Plouguer, hôtel de ville, 1861-1866.
2/O/237 Châteaulin, mairie, 1836-1926.

2/0/244	Châteauneuf-du-Faou, écoles, mairie, 1834-1932.
2/0/312	Concarneau, école mixte, mairie, 1866-1935.
2/0/334	Crozon, maison de police, mairie, justice de paix, 1817-1886.
2/0/341	Daoulas, écoles, mairie, 1834-1929.
2/0/364	Douarnenez, école, mairie, 1833-1933.
2/0/421	Le Faou, écoles, mairie, 1833-1930.
2/0/450	Fouesnant, écoles, mairie, 1841-1935.
2/0/504	Guerlesquin, halle, écoles, mairie, 1833-1921.
2/0/537	Le Guilvinec, mairie, 1904-1923.
2/0/531	Guilligomarc'h, mairie, 1881-1927.
2/0/555	Guipavas, écoles, mairie, 1835-1887.
2/0/597	Huelgoat, maison de police, écoles, mairie, justice de paix, 1818-1927.
2/0/646	Kerfeunteun, mairie, 1859-1933.
2/0/677	Kersaint-Plabennec, écoles, mairie, 1873-1928.
2/0/730	Landerneau, mairie, justice de paix, 1838-1862.
2/0/741	Landévennec, mairie, horloge, 1874-1931.
2/0/747	Landivisiau, maison de police, écoles, mairie, 1817-1928.
2/0/799	Lanmeur, maison de police, écoles, mairie, 1817-1924.
2/0/820	Lannilis, maison de police, mairie, justice de paix, 1818-1862.
2/0/862	Lesneven, mairie, 1834-1940.
2/0/1015	Morlaix, hôtel de ville, 1824-1930.
2/0/968	Mahalon, écoles, mairie, 1834-1917.
2/0/1105	Plabennec, écoles, mairie, 1833-1930.
2/0/1121	Pleyben, maison de police, mairie, 1817-1931.
2/0/1155	Plogastel-Saint-Germain, écoles, mairie, 1833-1934.
2/0/1228	Ploudalmézeau, maison de police, mairie, 1817-1918.
2/0/1241	Ploudiry, écoles, mairie, 1839-1930.
2/0/1266	Plouescat, école, mairie, bureau de poste, 1845-1934.
2/0/1341	Plouguerneau, écoles, mairie, 1841-1922.
2/0/1373	Plouigneau, école, mairie, 1832-1931.
2/0/1400	Plounéour-Trez, écoles, mairie, 1839-1929.
2/0/1461	Plouzévéde, écoles, mairie, 1833-1930.
2/0/1487	Pont-Aven, écoles, mairie, 1837-1924.
2/0/1495	Pont-Croix, écoles, mairie, 1833-1924.
2/0/1507	Pont-l'Abbé, écoles, mairie, 1833-1929.
2/0/1523	Le Ponthou, écoles, mairie, 1851-1932.

2/O/1546	Pouldavid, mairie, 1925-1934.
2/O/1598	Querrien, mairie, bureau de poste, 1885-1930.
2/O/1615	Quimper, hôtel de ville, 1827-1906.
2/O/1733	Roscoff, mairie, 1851-1934.
2/O/1751	Rosporden, maison de police, mairie, 1818-1935.
2/O/1807	Saint-Jean-Trolimon, écoles, mairie, 1842-1921.
2/O/1842	Saint-Pierre-Quilbignon, écoles, mairie, 1839-1937.
2/O/1852	Saint-Pol-de-Léon, maison de police, mairie, 1817-1937.
2/O/1861	Saint-Renan, maison de police, mairie, 1819-1932.
2/O/1894	Saint-Thégonnec, maison de police, écoles, mairie, 1817-1833.
2/O/1935	Scaër, maison de police, mairie, 1817-1937.
2/O/1955	Sizun, écoles, mairie, 1844-1928.
2/O/1970	Taulé, écoles, mairie, 1833-1920.
2/O/2063	Trémaouézan, mairie, 1869-1932.
2/O/2068	Tréméoc, mairie, archives, 1886-1926.

ARCHIVES CONTEMPORAINES (POSTÉRIEURES AU 10 JUILLET 1940)

W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements

1034/W/Service départemental d'architecture

1034/W/17-33/Préfecture

1034/W/17	Projets de reconstruction après incendie, 1940-1954.
1034/W/18	Reconstruction, plans, 1944-1959.
1034/W/19	Reconstruction, devis descriptifs et estimatifs, cahiers des charges, 1949.
1034/W/20	Reconstruction, marchés, correspondances, 1946-1957.
1034/W/21	Reconstruction des communs, 1950-1953.
1034/W/33	Inventaires des biens mobiliers, 1940-1945.
1034/W/44-46	Réaménagement des locaux et remise en état après l'explosion du 1 ^{er} mars 1975, 1972-1979.

1034/W/50-53/Palais de Justice de Quimper

1034/W/52	Surélévation et aménagements, 1973-1980.
1034/W/53	Projet de relogement du tribunal de commerce, 1985-1987.

1034/W/71/Cité administrative de Kerfeunteun, Quimper

1034/W/71 Cité administrative de Kerfeunteun à Quimper, construction, aménagements des espaces verts, 1974-1979.

FONDS COMPLÉMENTAIRES

J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

122/J/Fonds Bigot, architecte

122/J/4	Quimperlé, immeuble de Sainte-Croix, réparations, notice historique, 1829-1882.
122/J/9	Papiers divers, 1850-1898.
122/J/10	Travaux dans l'arrondissement de Quimper, 1835-1884.
122/J/11	Travaux hors de l'arrondissement de Quimper, 1848-1884.
122/J/19	Palais de justice de Quimper, 1829-1884.
122/J/20	Édifices départementaux, comptabilité, 1859-1897.

149/J/Fonds Lachaud, architecte

149/J/106-169/Bâtiments publics, commerciaux, locatifs

149/J/121	Édern, mairie et école, construction, 1975.
149/J/137	Plogastel-Saint-Germain, mairie, construction, 1960.
149/J/146	Pluguffan, mairie, construction, 1967.

169/J/Fonds Bévérina, architecte

169/J/16	Coat-Méal, mairie, construction, 1981-1983.
169/J/25	Plabennec, mairie, construction, 1978-1980.
169/J/31	Plouescat, mairie, construction, 1972-1973.

*

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

SÉRIES D'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE (1790-1800)

L/Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire

1/L-1159/L/Département

Comptabilité et affaires départementales

- | | |
|----------------|---|
| 562/L | Comptabilité départementale, local et mobilier, états, 1790-1793. |
| 563/L/a | Bâtiments départementaux, palais de justice, Rennes, s.d. |
| 563/L/b | Bâtiments départementaux, districts de Bain, Fougères, Montfort, s.d. |
| 563/L/c | Mobilier départemental, palais de justice, 1790-an VIII. |

Administration et comptabilité communales

- | | |
|--------------|---|
| 570/L | Administration municipale, bâtiments communaux, 1790-an VIII. |
|--------------|---|

1160/L-1430/L/Districts

- | | |
|---------------|--|
| 1225/L | Dol de Bretagne, bâtiments et biens communaux, 1790-an IV. |
| 1250/L | Fougères, inventaire des archives du district et des cantons ; comptabilité du district et état des biens communaux ; listes d'indigents, 1791-an V. |
| 1283/L | Montfort, administration, inventaire des archives, comptabilité, finances, guerre et affaires militaires, 1792-an III. |
| 1310/L | Redon, administration et comptabilité du district, 1791-an IV. |

6007-6241/L/Supplément

- | | |
|---------------|--|
| 6007/L | Administration du district de Dol, 1790-an II, locaux de justice, maison de réclusion, 1791. |
| 6010/L | Affaires intéressant la commune de Saint-Malo, 1790-1793, procès-verbal sommaire relatif à l'utilisation de l'ancien palais épiscopal, 1791. |

M/Personnel et administration générale depuis 1800

1/M/Administration générale, fêtes, distinctions honorifiques

1/M/31-34/Administration intérieure de la préfecture, an VIII-1940

- 1/M/31** Administration intérieure de la préfecture, circulaires, an V-1877.
- 1/M/33** Gestion, essai de décentralisation et de réforme, notes de services, traitements, délégations de signatures, 1875-1940.
- 1/M/34** Attributions des services, 1924-1940.

1/M/170-198/Fêtes, voyages, cérémonies, an VIII-1939

- 1/M/170** Honneurs, préséances, armorial des villes de Rennes et Saint-Malo, an VIII-1848.
- 1/M/171** Honneurs, préséances, 1851-1939.
- 1/M/173** Consulat-Empire, projet de réceptions, préparatifs, 1808-1812.
- 1/M/174** Restauration, monarchie de Juillet, réception du duc d'Angoulême, 1814-1817 ; réception de la duchesse de Berry dans l'Ouest, 1828 ; voyage de Louis-Philippe, projet, 1833 ; voyage du prince de Joinville, Saint-Malo, 1835 ; passage à Saint-Malo du duc de Saxe-Cobourg, mai 1843 ; visites officielles, 1815-1822.
- 1/M/175** Monarchie de Juillet, réception du duc de Nemours à Rennes, 1843.
- 1/M/176** Second Empire, voyage de l'Empereur Napoléon III en Bretagne, 1858.
- 1/M/177** Troisième République, visites de souverains étrangers, de ministres, de députés, 1887-1914 ; voyage du président Poincaré 1914.
- 1/M/178** Troisième République, voyage du président Félix Faure en Bretagne, 1896.
- 1/M/179** Troisième République, voyage du président Félix Faure en Bretagne, 1896.
- 1/M/194** Cérémonies officielles, réceptions officielles du préfet, bals, 1887-1906.

N/Administration et comptabilité départementales, bâtiments départementaux

4/N/Bâtiments départementaux : mobilier départemental – Service départemental d'architecture

4/N 1-2/Généralités – an X-1848

- 4/N/1** Bâtiments publics dans le département, répartition entre l'État et le département, instructions générales, loyers, enquêtes, tableau général des propriétés, inventaires, an IX-1927.
- 4/N/2** Dossiers individuels des architectes départementaux, honoraires, correspondance, 1807-1920 ; rapports de l'architecte départemental sur les bâtiments départementaux, 1837-1890.

4/N/ 3-18/Conseil local des Bâtiments civils (créé en novembre 1838)

- 4/N/3** Organisation, nomination des membres, extraits des délibérations, correspondance, convocations, 1838-1939 ; instructions, 1840-1910.
- 4/N/3 (1)** Jetons de présence, 1855.
- 4/N/4** Délibérations, séances du 19 janvier 1846 au 12 novembre 1849 (table chronologique des projets).
- 4/N/5** Délibérations, séances du 5 mars 1855 au 24 novembre 1859 (table chronologique des projets jusqu'au 4 mai 1859).
- 4/N/6** Délibérations, séances du 27 décembre 1859 au 24 octobre 1864 ; cahier annexe, séance du 7 décembre 1864.
- 4/N/7** Délibérations, séances du 8 août 1866 au 7 août 1867 (table chronologique jusqu'au 1^{er} mai 1867).
- 4/N/8** Délibérations, séances du 28 août 1867 au 9 juillet 1873 (table chronologique).
- 4/N/9** Délibérations, séances du 25 avril 1882 au 14 juin 1901.
- 4/N/10** Délibérations, séances du 20 décembre 1901 au 16 mars 1948.
- 4/N/11** Table chronologique des projets présentés, 1881-1936.

4/N/19-124/Dossiers par bâtiments – an VIII-1940

4/N/19-24/Préfecture – an VIII-1938

- 4/N/19** Location puis acquisition de l'hôtel de Cornulier (hôtel de l'intendance), 1793-1811 ; liquidation des comptes, 1812-1819.
- 4/N/20** Entretien, réparations, 1814-1836.
- 4/N/21** Entretien, réparations, 1837-1869.
- 4/N/22** Travaux d'agrandissement, 1871-1883.

- 4/N/23** Cour d'honneur, remises et écuries, jardins, clôtures, réparations, aménagements, 1881-1901.
- 4/N/24** Annexe de la préfecture, immeuble des missionnaires, travaux, aménagements, 1909-1938.
- 4/N/26-31/Sous-préfectures – an VIII-1936*
- 4/N/26** Sous-préfecture de Fougères, 1824-1867, 1936.
- 4/N/27** Sous-préfecture de Montfort, 1833-1875.
- 4/N/28** Sous-préfecture de Redon, 1837-1873, 1917.
- 4/N/29** Sous-préfecture de Saint-Malo, an X-1808, 1835-1871, 1930-1931.
- 4/N/30** Sous-préfecture de Vitré, an VIII-1838.
- 4/N/31** Sous-préfecture de Vitré, 1838-1891, 1924-1925.
- 4/N/32-39/Tribunaux – an VIII-1940*
- 4/N/32** Tribunal de Fougères, an VIII-1884, 1902-1936.
- 4/N/33** Tribunal de Montfort, an VIII-1834.
- 4/N/34** Tribunal de Redon, an IX-1856, 1924-1940.
- 4/N/35** Tribunal civil de Rennes, an VIII-1939.
- 4/N/36** Tribunal de commerce de Rennes, 1927-1930.
- 4/N/37** Tribunal de Saint-Malo, an VIII-1837.
- 4/N/38** Tribunal de Saint-Malo, 1838-1936.
- 4/N/39** Tribunal de Vitré, an IX-1836, 1888, 1912-1930.
- 4/N/128-146/Mobilier départemental – an XIII-1935*
- 4/N/129** Inventaire du mobilier an XIII, mémoires des fournitures pour 1806-1811, 1815-1819, 1820,1821, 1822, 1823, 1824, 1825,1826-1827.
- 4/N/130** État des meubles que l'on propose à la vente pour 1833, mémoires des fournitures pour 1826-1833, 1834-1840, 1842-1849 ; mobilier impérial, mobilier départemental à vendre, état des fournitures à faire pour 1865-1880.
- 4/N/131** Inventaires du mobilier, 1809-1815.
- 4/N/132** Inventaires du mobilier, 1818-1824.
- 4/N/133** Inventaires du mobilier, 1831-1834.
- 4/N/134** Inventaires du mobilier, 1838-1857.
- 4/N/135** Inventaires du mobilier, 1858-1877.
- 4/N/136** Inventaires du mobilier, 9 mars 1930.

4/N/137-138/Mobilier départemental des sous-préfectures : inventaires, achats, 1809-1926

4/N/137 Fougères, 1840-1891, 1926 ; Montfort, 1810-1871, 1926 ; Redon, 1810-1891.

4/N/138 Saint-Malo, 1809-1891 ; Vitré, 1810-1891.

4/N/139-146/Mobilier départemental : inventaires, achats, 1810-1935

4/N/139 Tribunaux de Fougères, 1820-1856 ; Montfort, 1810-1840 ; Redon, 1810-1857 ; Rennes, 1810-1855 ; Saint-Malo, 1810-1857 ; Vitré, 1810-1857.

O/Administration et comptabilité communales

1/O/Généralités et affaires intercommunales

1/O/50 Architectes, travaux communaux, honoraires, circulaires, notes, rapports, 1891-1940.

1/O/58-65, Situation financière des communes

1/O/60 Tableau général des communes, 1811, 1895-1897.

1/O/164-188, Bâtiments publics

1/O/164 Bâtiments, circulaires, notes, correspondance, 1890-1938.

1/O/165 Travaux communaux neufs exécutés de 1884-1893, relevés, 1894.

1/O/166 Bâtiments communaux, adjudication des notaires, instructions, 1898-1899, 1927-1938.

1/O/175 Mairie, mobilier, enquête administrative, 1860.

20/Dossiers d'administration communale

2/O/1/21-22 Acigné, école, mairie, 1839-1860.

2/O/1/23 Acigné, mairie, 1875-1880.

2/O/2/18 Amanlis, mairie, 1924.

2/O/2/31 Amanlis, école, mairie, 1838-1839.

2/O/2/32 Amanlis, école, 1859-1866.

2/O/2/33 Amanlis, école, mairie, 1873-1885.

2/O/3/11 Andouillé-Neuville, mairie, 1869-1914.

2/O/4/11 Antrain, mairie, 1882-1918.

2/O/6/15 Argentré-du-Plessis, écoles, mairie, 1859-1921.

2/O/6/23 Argentré-du-Plessis, écoles, mairie, justice de paix, 1853-1920.

2/O/12/12 Bain-de-Bretagne, écoles, 1846, 1861-1877, 1900.

2/0/12/13	Bain-de-Bretagne, mairie, justice de paix, 1815-1920.
2/0/21/11	Beaucé, mairie, 1917-1922.
2/0/22/13	Bécherel, mairie, justice de paix, 1851-1934.
2/0/23/12	Bédée, mairie, 1913-1934.
2/0/24/10	Betton, écoles, 1847-1940.
2/0/24/11	Betton, mairie, 1874-1924.
2/0/30/10	Bonnemain, mairie, 1912-1922.
2/0/32/13	La Bouëxière, mairie, 1851-1933.
2/0/35/12	La Boussac, mairie, 1931.
2/0/37/11	Brain, mairie, 1895.
2/0/39/10	Bréal-sous-Vitré, mairie, 1932.
2/0/41/11	Bréteil, mairie, 1913-1931.
2/0/44/11	Broons-sur-Vilaine, mairie, 1891.
2/0/47/10	Les Brûlais, mairie, 1872.
2/0/50/20	Cancalle, halle, mairie, justice de paix, 1828-1900.
2/0/52/11	Cesson-Sévigné, mairie, 1879-1924.
2/0/52/16	Cesson-Sévigné, écoles, 1853-1940.
2/0/52/17	Cesson-Sévigné, salle de réunions, 1934-1937.
2/0/53/10	Champeaux, mairie, 1913-1923.
2/0/54/5	Chancé, mairie, 1822.
2/0/55/10	Chanteloup, mairie, 1901-1914.
2/0/56/9	Chantepie, mairie, 1900.
2/0/57/10	La Chapelle-aux-Filzméens, mairie, 1930.
2/0/59/13	La Chapelle-Chaussée, écoles, 1841-1940.
2/0/60/10	La Chapelle-des-Fougeretz, mairie, an X-1935.
2/0/62/14	La Chapelle-Erbrée, écoles, 1845-1939.
2/0/64/6	La Chapelle-Saint-Aubert, mairie, 1908.
2/0/63/12	La Chapelle-Janson, écoles, 1849-1937.
2/0/65/13	La Chapelle-Saint-Melaine, écoles, 1878-1939.
2/0/67/8	Chartres-de-Bretagne, mairie, 1831-1913.
2/0/68/8	Chasné-sur-Illet, mairie, 1860 [questionnaire].
2/0/68/13	Chasné-sur-Illet, écoles, 1847-1939.
2/0/69/14	Châteaubourg, mairie, justice de paix, 1821-1936.
2/0/71/14	Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, mairie, 1854-1911.
2/0/74/10	Châtillon-sur-Seiche, mairie, 1922.
2/0/77/9	Chavagne, mairie, 1894-1930.
2/0/79/9	Cherrueix, mairie, 1888-1933.

2/0/83/11	Coësmes, mairie, 1864-1929.
2/0/83/15	Coësmes, écoles, 1844-1911.
2/0/86/13	Combourg, mairie, justice de paix, 1848-1923.
2/0/92/11	Le Crouais, mairie, 1932.
2/0/93/9	Cuguen, mairie, 1894-1899.
2/0/94/22	Dinard, mairie, justice de paix, 1867-1925.
2/0/95/12	Dingé, mairie, 1899-1928.
2/0/96/16	Dol-de-Bretagne, mairie, justice de paix, 1827-1919.
2/0/97/13	Domagné, mairie, 1899.
2/0/99/10	La Dominelais, mairie, 1899, 1924.
2/0/100/12	Domloup, mairie, 1859-1928.
2/0/102/12	Dourdain, mairie, 1860-1932.
2/0/103/11	Drouges, mairie, 1869-1928.
2/0/104/13	Éancé, mairie, 1912.
2/0/105/11	Épiniac, mairie, 1899.
2/0/107/11	Ercé-en-Lamée, mairie, an XI-1926.
2/0/107/17	Ercé-en-Lamée, écoles, 1853-1932.
2/0/108/12	Ercé-près-Liffré, mairie, 1866-1928.
2/0/108/18	Ercé-près-Liffré, écoles, 1835-1921.
2/0/109/12	Essé, écoles, 1841-1933.
2/0/110/11	Étrelles, mairie, 1899-1928.
2/0/111/12	Feins, mairie, 1912-1934.
2/0/113/9	Fleurigné, mairie, 1911.
2/0/116/21	Fougères, mairie, 1811-1920.
2/0/116/22	Fougères, justice de paix, 1878-1883.
2/0/118/10	Gaël, mairie, 1839-1883.
2/0/119/12	Gahard, mairie, 1907-1915.
2/0/120/11	Gennes-sur-Seiche, mairie, 1867.
2/0/121/11	Gévézé, mairie, an X.
2/0/125/12	Le Grand-Fougeray, mairie, an VIII-1923.
2/0/126/15	La Guerche-de-Bretagne, mairie, an XIII-1934.
2/0/127/13	Guichen, mairie, 1813.
2/0/128/13	Guignen, mairie, 1844.
2/0/129/12	Guipel, mairie, 1899.
2/0/130/12	Guipry, mairie, 1899-1901.
2/0/131/14	Hédé, mairie, 1813-1924.
2/0/133/11	Hirel, mairie, 1880-1907.

2/0/134/12	Iffendic, mairie, 1875-1931.
2/0/137/14	Janzé, mairie, justice de paix, 1845-1904.
2/0/139/12	Laignelet, mairie, 1899.
2/0/140/11	Laignelet, mairie, 1926.
2/0/142/11	Landavran, mairie, 1907.
2/0/143/11	Landéan, mairie, 1899.
2/0/145/13	Langan, mairie, 1899.
2/0/146/13	Langon, mairie, 1867-1919.
2/0/148/11	Lanhélin, mairie, 1899.
2/0/153/21	Liffré, halle, mairie, justice de paix, 1867-1897.
2/0/153/22	Liffré, halle, s.d.
2/0/161/9	Loutehel, mairie, 1915.
2/0/163/19	Louvigné-du-Désert, mairie, justice de paix, 1861-1913.
2/0/168/14	Martigné-Ferchaud, mairie, 1916-1928.
2/0/169/16	Maure-de-Bretagne, école, mairie, justice de paix, 1911-1912.
2/0/170/11	Maxent, mairie, 1909-1910.
2/0/172/12	Médréac, mairie, 1923-1929.
2/0/175/11	Mellé, maison d'école, 1850-1897.
2/0/177/16	Messac, mairie, 1916-1924.
2/0/177/21	Messac, maison d'école, 1870-1891.
2/0/178/14	La Mézière, mairie, 1863-1878.
2/0/178/18	La Mézière, maison d'école, mairie, 1854-1901.
2/0/179/16	Mézières-sur-Couesnon, maison d'école, 1844-1900.
2/0/180/18	Miniac-Morvan, école, 1851-1892.
2/0/183/15	Moigné, mairie, 1865-1866.
2/0/184/13	Mondevert, mairie, 1908-1910.
2/0/185/14	Montauban-de-Bretagne, halle, mairie, justice de paix, 1855-1865, 1936.
2/0/185/15	Montauban-de-Bretagne, halle, an XIII-1926.
2/0/189/14	Montfort-sur-Meu, mairie, 1898-1929.
2/0/190/12	Montgermont, mairie, 1925.
2/0/192/11	Montours, mairie, 1891-1909.
2/0/194/20	Montreuil-le-Gast, maison d'école, mairie, 1859-1884.
2/0/193/12	Montreuil-des-Landes, mairie, 1913-1914.
2/0/196/15	Montreuil-sur-Ille, mairie, patronage laïque, 1921-1926.
2/0/196/23	Montreuil-sur-Ille, écoles, mairie, 1854-1907.
2/0/197/16	Mordelles, mairie, justice de paix, 1843-1930.

2/O/197/23	Mordelles, maison d'école, mairie, justice de paix, 1838-1896.
2/O/201/12	Moutiers, mairie, 1925-1930.
2/O/202/13	Muel, mairie, 1901.
2/O/203/11	La Noë-Blanche, mairie, 1873.
2/O/204/8	La Nouaye, mairie, 1887.
2/O/205/12	Nouvoitou, mairie, 1865-1931.
2/O/209/11	Orgères, mairie, 1863,1866.
2/O/209/17	Orgères, maison d'école, 1857-1923.
2/O/211/17	Pacé, mairie, 1879-1917.
2/O/211/24	Pacé, maison d'école, mairie, 1833-1920.
2/O/214/18	Paramé, mairie, 1862-1928.
2/O/217/11	Parthenay-de-Bretagne, mairie, 1859, 1877.
2/O/218/18	Le Pertre, mairie, 1861-1882.
2/O/218/27	Le Pertre, école, mairie, 1838-1902.
2/O/220/14	Pipriac, mairie, 1900-1926.
2/O/220/21	Pipriac, maison d'école, 1856-1906.
2/O/223/13	Pleine-Fougères, mairie, justice de paix, 1864-1868.
2/O/224/21	Plélan-le-Grand, mairie, justice de paix, 1872-1914.
2/O/224/22	Plélan-le-Grand, halle, 1837-1880.
2/O/237/24	Redon, mairie, an XI-1905.
2/O/240/15	Retiers, mairie, justice de paix, 1856-1882.
2/O/240/16	Retiers, mobilier, 1909.
2/O/240/26	Retiers, écoles, mairie, justice de paix, 1890-1923.
20241/18	Le Rheu, écoles, mairie, 1859-1932.
2/O/244/18	Romagné, école, 1846-1900.
2/O/251/19	Saint-Armel, école, mairie, 1852-1893.
2/O/252/21	Saint-Aubin-d'Aubigné, mairie, justice de paix, 1806-1851.
2/O/252/30	Saint-Aubin-d'Aubigné, écoles, mairie, justice de paix, 1850-1922.
2/O/254/15	Saint-Aubin-du-Cormier, halle, mairie, justice de paix, 1867-1889.
2/O/254/16	Saint-Aubin-du-Cormier, halle, an IX-1879.
2/O/258/17	Saint-Brice-en-Coglès, mairie, justice de paix, 1883-1924.
2/O/258/18	Saint-Brice-en-Coglès, mairie, mobilier, 1928.
2/O/258/19	Saint-Brice-en-Coglès, halle, 1853-1861.
2/O/290/41	Saint-Malo, mairie, 1807-1933.

2/O/299/16	Saint-Méen-le-Grand, maison d'école, mairie, justice de paix, bureau de poste, foyer municipal, 1834-1939.
2/O/304/18	Saint-Onen-la-Chapelle, école, mairie, 1897-1902.
2/O/318/17	Saint-Sulpice-la-Forêt, maison d'école, mairie, 1846-1869.
2/O/318/22	Saint-Sulpice-la-Forêt, écoles, 1845-1899.
2/O/324/12	Le Sel-de-Bretagne, école, mairie, justice de paix, 1859-1916.
2/O/328/15	Sens-de-Bretagne, mairie, justice de paix, 1813.
2/O/328/16	Sens-de-Bretagne, mairie, portraits de Leurs Majesté l'Empereur et l'Impératrice, 1861.
2/O/328/23	Sens-de-Bretagne, écoles, mairie, 1836-1923.
2/O/339/15	Tinténiac, mairie, justice de paix, foyer municipal, 1839-1935.
2/O/354/14	Le Verger, écoles, 1836-1899.

T/Enseignement, affaires culturelles, sport : monuments historiques

4/T/Affaires culturelles

4/T/1-10/Beaux-Arts

4/T/8	Encouragements aux grands travaux de décoration monumentale des bâtiments publics, 1878-1879 ; arrêtés de nomination d'architectes du département ou du diocèse, 1864-1883.
4/T/10	Dons de l'État, attribution d'œuvres d'art aux communes, paroisses et autres institutions, 1807-1913.

Z/Sous-préfectures

2/Z/Sous-préfecture de Montfort, an VIII-1926

2/Z/39	Bâtiments et matériel départementaux : sous-préfecture : matériel et mobilier, autres bâtiments, 1849-1911.
---------------	---

3/Z/Sous-préfecture de Redon, an VIII-1940

3/Z/131-135/Administration départementale, an VIII-1937

3/Z/132	Sous-préfecture, inventaires du mobilier et des archives, 1815 ; mobilier, fournitures, entretien et installations diverses, 1878-1936.
----------------	---

3/Z/136-317/Administration et comptabilité communale, an X-1940

3/Z/199	Bâtiments et mobilier des mairies, enquête administrative, 1860.
----------------	--

5/Z/Sous-préfecture de Saint-Malo, an VIII-1936

- 5/Z/84** Affaires départementales diverses, bâtiments départementaux, bâtiments publics, 1890-1935.
- 5/Z/109** Administration communale Saint-Malo, finances communales et générales, bâtiments communaux, 1885-1931.

6/Z/Sous-préfecture de Vitré, s.d.

Administration et comptabilité départementale

- 6/Z/12** Fêtes et cérémonies, 1851-1926, château de Vitré, inauguration, visite sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, 1913.
- 6/Z/63** Argentré-du-Plessis, mairie, justice de paix, école communale, 1853-1861.
- 6/Z/70** Broons, maison d'école, mairie, 1890-1902.
- 6/Z/73** Châteaubourg, maison d'école, mairie, justice de paix, 1838-1853.
- 6/Z/83** Domalain, maison d'école, mairie, 1855-1860.
- 6/Z/90** Gennes, maison d'école, mairie, 1860.
- 6/Z/91** La Guerche, hôtel de ville, halle et justice de paix, 1837-1860.
- 6/Z/95** Izé (Val d'), maison d'école, mairie, 1838-1850.
- 6/Z/101** Martigné-Ferchaud, mairies, 1868-1925.
- 6/Z/104** Mondevert, mairie, 1907-1911.
- 6/Z/105** Montautour, maison d'école, mairie, 1851-1914.
- 6/Z/106** Montreuil-des-Landes, mairie, 1912-1914.
- 6/Z/110** Moutiers, mairie, 1925-1926.
- 6/Z/122** Saint-Didier, maison d'école, mairie, 1854-1903.
- 6/Z/123** Saint-Germain-du-Pinel, maison d'école, mairie, 1857-1840 ; école de filles, mairie, 1898-1910.
- 6/Z/124** Saint-Jean-sur-Vilaine, mairie, 1836.
- 6/Z/125** Saint-Melaine, maison d'école, mairie, 1894-1902.
- 6/Z/126** Saint-M'Hervé, maison d'école, mairie, presbytère, 1862.
- 6/Z/128** Taillis, maison d'école, mairie, 1872-1878.
- 6/Z/129** Le Theil, maison d'école, mairie, 1866-1880.
- 6/Z/133** Vergéal, maison d'école, mairie, 1841-1847.
- 6/Z/134** Visseiche, maison d'école, mairie, 1843-1848.
- 6/Z/138** Vitré, mairie, 1858-1859.

W/Archives publiques de toute provenance, classées en série
continue par ordre d'entrée de versements

W/IV/2/PREFECTURE, SERVICES DU CABINET

511/W/106-110/BATIMENTS, ARCHITECTURE, 1948-1982

511/W/109 Architectes et architectures, circulaires ministérielles, correspondance, coupures de presse, 1948-1981.

W/5/CULTURE, PATRIMOINE ARCHITECTURAL, ORGANISMES CHARGES D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC-ASSOCIATIONS

201/W/1-1155/Fonds Jean Lemerrier, architecte

201/W/211 Rennes, Cité administrative, 1956-1964.
201/W/212-35 Saint-Brieuc, Cité administrative, 1956-1962.
201/W/281 Noyal-sur-Vilaine, mairie, 1956-1958.
201/W/292 Betton, mairie, 1964-1967.
201/W/295 Cancale, mairie, 1968.
201/W/365 Janzé, mairie, s.d.
201/W/1124 Montreuil-sur-Ille, mairie, s.d. ; Betton, centre administratif, s.d.

1064/W/1-79/Fonds Jean Lemerrier, architecte

1064/W/40 Rennes, préfecture, agrandissement, études Jouve.
1064/W/41 Rennes, préfecture, agrandissement, études Lemerrier.
1064/W/41/bis Rennes, préfecture, agrandissement, études Lemerrier.
1064/W/42 Rennes, préfecture, agrandissement, études Lemerrier, photographies, maquettes.
1064/W/47 Cité judiciaire, études préalables, 1964-1977.

1128/W/1-103/Fonds Jean Lemerrier, architecte

Art. 1-8 Rennes, Z.A.C. de Beauregard, services communs, 1976.

1128/W/1 Avant-projet sommaire, Z.A.C. de Rennes-Beauregard, construction de bureau, 1976.

Art. 9-20 Rennes, Z.A.C. de Beauregard, DDAB/B, 1977-1984.

1128/W/9 Avant-projet définitif, mémoire justificatif et descriptif, dossier technique, devis estimatif, 1977.

Art. 21-61 Rennes, Z.A.C. de Beaugard, Préfecture, 1974-1984.

- 1128/W/21** Programme, avant-projet, APS, 1974-1976.
1128/W/23 Avant-projet détaillé.
1128/W/28 Avant-projet détaillé.

1257/W/1-80/Fonds Jean Lemerrier, architecte

- 1257/W/27** Rennes, préfecture Beaugard, pose première pierre (sans suite), 1983.
1257/W/28 Rennes, préfecture Beaugard, modification fontaine (sans suite), 1983.
1257/W/29-34 Rennes, services préfectoraux, extension 1^{ère} tranche, 1982-1983, extensions aménagement 2^e tranche, 1985-1987.
1257/W/62 Bréteil, mairie, aménagement, 1982-1983.
1257/W/66 Montauban, mairie, aménagement du presbytère, 1984.

FONDS COMPLÉMENTAIRES

J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

1/J/Pièces isolées et petits fonds

- 1/J/576** Auditoire de justice et prison de Plélan-le-Grand, 1778.

72/J/Fonds Raymond Cornon, architecte

72/J/693-1138/Dossiers de construction et affaires particulières

- 72/J/181/1** Saint-Malo, restauration des bâtiments est et nord, 1946-1954.
72/J/204/2 Saint-Malo, ancienne église Saint-Benoît, restauration, 1952-1965.
72/J/729 Combourg, mairie et groupe scolaire, installation du chauffage central, 1971-1974.
72/J/756 Gévézé, mairie, aménagement, 1970-1978.
72/J/757 Gévézé, mairie, aménagement des abords, 1972.
72/J/794 Rennes, hôtel de ville, aménagement de la recette municipale et travaux intérieurs, 1954-1970.
72/J/890 Rennes, place de la mairie et galeries Meret, aménagement, 1963-1973.
72/J/1032 Romagné, mairie, aménagement des abords, 1971-1972.
72/J/1047 Saint-Malo, château, aile est, installation de la mairie, 1947-1959.

72/J/1048	Saint-Malo, château, aile est, installation de la mairie, 1947-1959.
72/J/1049	Saint-Malo, château, ailes est et nord, aménagement de la mairie, 1948.
72/J/1050	Saint-Malo, ancien hôtel Marion Dufresne, réutilisation des boiseries pour la mairie, 1948-1954.
72/J/1076	Servon-sur-Vilaine, mairie, construction, 1968-1976.
72/J/1077	Servon-sur-Vilaine, mairie, construction, 1968-1976.

106/J/Fonds Jean-Marie, Pierre et Michel Laloy, architectes

Jean-Marie Laloy

106/J/23	Bonnemain, mairie, restauration, 1920-1922.
106/J/26	Grand-Fougeray, école de garçons, mairie, bâtiments communaux, appropriation, 1912.

Pierre Laloy

106/J/273-74	Bécherel, mairie-poste, construction, 1953-1954.
106/J/276	Boisgervilly, école de garçons, foyer municipal (mairie), construction, 1936.
106/J/284	Châteaubourg, mairie, réparations, 1948.
106/J/287	Dol-de-Bretagne, mairie, réparations, s.d.
106/J/296	Maure-de-Bretagne, mairie, s.d.
106/J/297	Moigné, mairie, s.d.
106/J/306	Montgermont, mairie, s.d.
106/J/309	Mordelles, école, mairie, s.d.
106/J/310	Nouvoitou, mairie, monument aux morts, s.d.
106/J/312	Pléchâtel, bâtiments communaux, mairie, poste, 1945.
106/J/314	Quédillac, mairie, poste, s.d.
106/J/318	Saint-Benoît-des-Ondes, école, mairie, cimetière, s.d.
106/J/323	Saint-Brice-en-Coglès, école, mairie, travaux, 1923, 1952-1953.
106/J/325	Saint-Étienne-en-Coglès, salle des fêtes, aménagement, s.d.
106/J/327	Saint-Georges-de-Reintembault, mairie, travaux, 1936.
106/J/328	Saint-Gilles, mairie-poste, construction, s.d.
106/J/328	Saint-Gilles, école, mairie-poste, construction, s.d.
106/J/329	Saint-Gonlay, mairie-école, s.d.
106/J/333	Saint-Maugan, école, mairie, construction, s.d.
106/J/334	Saint-Maugan, école, mairie, construction, s.d.

- 106/J/339** Saint-Méloir-des-Ondes, mairie, salle des fêtes, construction, s.d.
- 106/J/340** Saint-Méloir-des-Ondes, mairie, salle des fêtes, église, construction, 1936.
- 106/J/342** Saint-Sauveur-des-Landes, mairie, salle des fêtes, W.C. publics, divers, construction, s.d.

Michel Laloy

- 106/J/513** Corps-Nuds, mairie, s.d.
- 106/J/515** Domloup, mairie, s.d.
- 106/J/516** Domloup, mairie, s.d.
- 106/J/536** Montfort-sur-Meu, école, mairie, travaux, s.d.
- 106/J/543** Nouvoitou, mairie, église, presbytère, vestiaire du parc des sports, s.d.
- 106/J/569** Saint-Hilaire-des-Landes, école, mairie, s.d.

*

Archives départementales du Morbihan

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

N/Administration et comptabilité départementales : bâtiments départementaux

N/Immeubles et bâtiments départementaux

Mobilier départemental, généralités

- | | |
|-----------------|---|
| N/639 | Affaires générales, an IX-1925. |
| N/640 | Correspondance générale, 1859-1862. |
| N/641 | Personnel, architectes départementaux, nominations, 1818-1940. |
| N/642-45 | Bâtiments civils de Napoléonville, 1806-1812. |
| N/646 | Entretien, affaires générales et diverses, 1891-1934. |
| N/647 | Affaires contentieuses, 1856-1865. |
| N/648 | Commission des bâtiments civils, clauses, conditions générales, 1838-1930. |
| N/649 | Commission des bâtiments civils, procès-verbaux (registres), 14 octobre 1908, 1865-1908. |
| N/650 | Commission des bâtiments civils, procès-verbaux (registre), 14 octobre 1908 – 11 juillet 1935, 1908-1935. |

Mobilier départemental par bâtiment

- | | |
|--------------|--|
| N/655 | Préfecture, mobilier, an XII-1830. |
| N/656 | Préfecture, mobilier, 1840-1868. |
| N/657 | Préfecture, mobilier, 1869-1940. |
| N/658 | Sous-préfectures, mobilier, 1855-1870. |
| N/659 | Sous-préfecture de Lorient, mobilier, 1811-1931. |
| N/660 | Sous-préfecture de Ploërmel, affaires générales, 1838-1922. |
| N/661 | Sous-préfecture de Ploërmel, mobilier, archives communales, 1843-1861. |
| N/662 | Sous-préfecture de Pontivy, mobilier, 1830-1870. |
| N/663 | Sous-préfecture de Pontivy, mobilier, 1870-1940. |
| N/664 | Sous-préfecture de Pontivy, bibliothèque administrative, 1878. |
| N/665 | Tribunaux, mobilier, 1884-1937. |
| N/666 | Tribunal civil de Lorient, mobilier, 1810-1885. |
| N/667 | Tribunal civil de Ploërmel, mobilier, 1854-1877. |

- N/668** Tribunal civil de Pontivy, mobilier, 1814-1880.
N/669 Tribunal civil de Vannes, mobilier, 1810-1871.
N/670 Tribunaux de commerce, mobilier, 1811-1857.

Tribunaux civils et de commerce

- N/673** Affaires générales, 1914-1927.
N/674 Tribunal de commerce, Lorient, affaires générales, an IX-1932.
N/675-78 Tribunal de commerce et sous-préfecture, construction, affaire Rigaud, 1898-1923.
N/679 Tribunal civil de Lorient, construction, an IX-1895.
N/680 Tribunal civil de Lorient, construction, 1898-1935.
N/681 Tribunal civil de Ploërmel, construction, 1811-1881.
N/682 Tribunal civil de Pontivy, construction, 1836-1941.
N/683 Tribunal de commerce de Vannes, affaires générales, an III-1936.
N/684-86 Tribunal civil de Vannes, affaires générales, an IX-1863, 1865-1885, 1887-1938.

Préfecture et sous-préfecture, archives

- N/768** Préfecture de Vannes, acquisitions, 1911-1934.
N/769 Préfecture de Vannes, travaux, an IX-1866.
N/770 Préfecture de Vannes, expropriations, 1861-1862.
N/771 Préfecture de Vannes, construction, 1859-1862.
N/772 Préfecture de Vannes, construction, 1860-1863.
N/773 Préfecture de Vannes, soumissions, 1864-1866.
N/774 Préfecture de Vannes, construction, travaux divers, 1877-1882.
N/775 Préfecture de Vannes, travaux divers, 1883-1909.
N/776 Préfecture de Vannes, travaux divers, 1910-1933.
N/777 Préfecture de Vannes, chauffage, parc, 1911-1933.
N/778 Préfecture de Vannes, travaux divers, 1934-1940.
N/779 Sous-préfecture de Lorient, affaires générales, 1852-1934.
N/780 Sous-préfecture de Ploërmel, affaires générales, 1814-1927.
N/781 Sous-préfecture de Pontivy, affaires générales, an X-1882.
N/782 Sous-préfecture de Pontivy, affaires générales, 1852-1940.
N/783-784 Archives départementales, construction d'un dépôt, 1905-1934.

O/Administration et comptabilité communales

1/O/Généralités et affaires administratives intercommunales, dossiers des biens communaux (antérieurs à 1940)

1/O/89	Travaux communaux, affaires générales, 1856-1882.
1/O/90	Travaux communaux, affaires diverses, 1803-1862.
1/O/91	Travaux communaux, édifices des cultes, 1843-1900.
1/O/92	Travaux communaux, circulaires et instructions, 1849-1900.

2/O/Administration générale de la commune

2/O/1/6	Allaire, école, mairie, 1839-1896.
2/O/2/3	Ambon, école, mairie, 1836-1947.
2/O/4/3	Arzal, école, mairie, 1835-1923.
2/O/6/3	Augan, école, mairie, 1825-1934.
2/O/12/4	Beignon, école, mairie, 1872-1884.
2/O/13/3	Belz, école, mairie, 1839-1938.
2/O/15/3	Berric, mairie, 1930.
2/O/22/6	Brandivy, école, mairie, 1877-1885.
2/O/22/13	Brandivy, travaux communaux, 1923-1924.
2/O/24/5	Bréhan-Loudéac, mairie, 1912.
2/O/26/7	Bubry, maison commune, 1839-1847.
2/O/26/10	Bubry, écoles, mairie, 1899-1908.
2/O/29/6	Calan, école double, mairie, 1865-1904.
2/O/34/9	Carnac, mairie, 1930-1933.
2/O/41/8	Cléguérec, mairie, justice de paix, 1911-1924.
2/O/42/6	Colpo, maison commune, 1866-1947.
2/O/57/4	Le Faouët, halle, mairie, 1816-1831.
2/O/58/3	Férel, école, mairie, 1841-1942.
2/O/59/3	Les Forges, école, mairie, 1883-1933.
2/O/62/4	Gâvres, école, mairie, 1865-1939.
2/O/63/3	Gestel, mairie, 1935-1936.
2/O/64/3	Glénac, mairie, 1874-1939.
2/O/66/3	Gourin, mairie, 1850-1942.
2/O/67/7	Grand-Champ, maison commune, 1835-1863.
2/O/67/9	Grand-Champ, maison commune, 1876-1928.
2/O/67/10	Grand-Champ, écoles, 1933-1939.
2/O/67/17	Grand-Champ, aménagements publics, 1863-1926.

2/0/69/3	Groix, mairie, 1834-1938.
2/0/76/9	Guern, mairie, 1850-1942.
2/0/83/4	Hennebont, auditoire, mairie, 1826-1926.
2089/7	Inguiniel, maison d'école, mairie, 1850-1881.
2/0/94/8	Kervignac, école, mairie, 1836-1847.
2/0/103/1	Lantillac, mairie, 1920.
2/0/104/5	Lanvaudan, école mixte, mairie, 1873-1887.
2/0/104/9	Lanvaudan, entretien des bâtiments communaux, 1941.
2/0/106/3	Larmor-Baden, mairie, 1924-1934.
2/0/108/6	Larré, école mixte, 1851-1857.
2/0/108/8	Larré, mairie, 1875-1879.
2/0/112/9	Lizio, école, mairie, 1855-1864.
2/0/115/8	Locmaria-Grand-Champ, mairie, 1992.
2/0/118/8	Locmiquélic, mairie, 1922-1933.
2/0/120/8	Locqueltas, mairie, 1929.
2/0/121/12	Lorient, hôtel de ville, 1818-1938.
2/0/130/7	Merlévénéz, école, mairie, 1863-1894.
2/0/132/7	Meucon, école, mairie, 1863-1883.
2/0/132/9	Meucon, mairie, 1883-1910.
2/0/139/7	Montertelot, mairie, 1874-1881.
2/0/148/6	Nostang, école, mairie, 1882-1899.
2/0/148/7	Nostang, groupe scolaire mixte, mairie, 1902-1914.
2/0/148/8	Nostang, mairie, 1911-1912.
2/0/157/7	Plaudren, mairie, 1911-1940.
2/0/158/10	Plescop, mairie, 1888-1937.
2/0/165/5	Ploërmel, hôtel de ville, 1854-1927.
2/0/166/10	Plouay, école, mairie, 1839-1846.
2/0/166/14	Plouay, justice de paix, 1894-1897.
2/0/178/8	Pontivy, mairie, sous-préfecture, 1830-1922.
2/0/188/12	Quistinic, école mixte, mairie, 1847-1877.
2/0/188/13	Quistinic, école, mairie, 1878-1921.
2/0/202/7	Saint-Abraham, mairie, 1860-1908.
2/0/228/7	Saint-Marcel, école mixte, mairie, 1849-1907.
2/0/228/15	Saint-Marcel, entretien des bâtiments communaux, 1929-1934.
2/0/230/7	Saint-Nicolas-du-Tertre, église, maison d'école, mairie, 1869-1876.
2/0/260/11	Vannes, mairie, 1831-1934.

2/O/260/14 Vannes, écoles, mairie, contentieux, 1890-1897.

Z/Sous-préfectures

2/Z/Sous-préfecture de Ploërmel

2/Z/19-31/*Administration communale*

2/Z/27 Travaux communaux, constructions, appropriations, états des bâtiments, contentieux, 1844-1874.

2/Z/28 Biens communaux, acquisitions B-S, 1853-1867.

2/Z/29 Biens communaux, aliénations B-T, 1852-1863.

FONDS COMPLÉMENTAIRES

I/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

110/J/Fonds Yves Guillou, architecte

110/J/4004 Plaudren, mairie, 1948-1953.

110/J/4012 Lignol, mairie, 1952-1957.

110/J/4043 Taupont, mairie, 1956-1958.

110/J/4069 Trégourez (Finistère), mairie-poste, 1958-1963.

110/J/4074 Saint-Nolff, mairie, 1954-1987.

110/J/4154 Questembert, mairie, 1971-1975.

110/J/4170 La Gacilly, mairie, 1970-1974.

110/J/4182 Questembert, mairie, 1972.

110/J/4224 Vannes, centre administratif municipal, 1988-1989.

110/J/4308 La Roche-Bernard, mairie, 1978-1980.

111/J/Fonds Michel Morin, architecte

111/J/10 Arradon, mairie, rénovation, 1970-1972.

111/J/11 Caro, mairie-école, construction, 1977-1979.

111/J/12 Locmariaquer, mairie-poste, construction, 1978-1980.

111/J/13 Locmariaquer, mairie-poste, construction, 1975-1980.

111/J/14 Locmariaquer, mairie-poste, construction, 1978-1980.

111/J/15 Locmariaquer, mairie-poste, construction, 1978-1980.

111/J/16 Malestroit, mairie, construction des bureaux du Syndicat d'initiative, 1982.

111/J/17 Malestroit, mairie, construction des bureaux du Syndicat d'initiative, 1982-1983.

- 111/J/18 Malestroit, mairie, construction des bureaux du Syndicat d'initiative, 1982-1983.
- 111/J/19 Malestroit, mairie, aménagement d'un bâtiment à usage de bureaux, 1983.
- 111/J/20 Ruffiac, mairie, construction, 1965-1969.
- 111/J/21 Réminiac, mairie, rénovation, 1967-1974.
- 111/J/22 Saint-Nicolas-du-Tertre, mairie, rénovation de bureaux, 1972-1974.
- 111/J/23 Saint-Pierre-Quiberon, mairie, aménagement de bureaux, 1966-1970.

144/J/Fonds Émile Vallin, architecte

- 144/J/5 Auray, centre administratif communal, extension, 1971-1974.
- 144/J/6 Inzinzac-Lochrist, mairie, extension, 1984-1988.

149/J/Fonds Joseph Caubert de Cléry, architecte

- 149/J/1 Élven, mairie, construction, 1909-1912.
- 149/J/2 Saint-Gorgon, école, mairie, construction, 1913-1914.
- 149/J/201 Élven, mairie, construction, 1909-1911.
- 149/J/202 Saint-Gorgon, école, mairie, construction, 1913.

*

Archives municipales de Brest

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

M/Édifices communaux, monuments et établissements publics

M/207/4/Mairie-provisoire, rue de Malakoff, 1948-1962

M/207/4 Travaux divers, standards téléphoniques, fourniture de mobilier, installation du chauffage centrale, résiliation de bail, location de terrain au collège C. de Foucauld, 1961-1962.

M/207/5-28/Mairie, place de la Liberté, 1942-1977

M/207/5 Dommages de guerre, étude du financement, terrain, 1942-1962.

M/207/6 Reconstruction, 1^{er} programme de reconstruction, concours entre architectes ; 2^e programme, avant-projet, mémoire explicatif et descriptif ; sondages, 1949-1954.

M/207/7 Concours pour agrément des entreprises, soumissions, 1957-1958.

M/207/9 Soumissions par lot, gros œuvre (1).

M/207/10 Soumissions par lot, dallage, revêtements de pierre (2), carrelage et faïence (3), menuiseries métalliques extérieures (4).

M/207/11 Soumissions par lot, cloisons amovibles (5), serrurerie-charpente métallique (6), fermetures métalliques (7), matières plastiques (8), menuiseries bois (9), couverture-zinguerie (10).

M/207/12 Soumissions par lot, chauffage (11), linoléum (12), parquets collés, mosaïque (13), 1957.

M/207/13 Soumissions par lot, électricité (14), sonorisation, interphonie, téléphone (15), ascenseurs (16), pneumatiques (17), peinture (18), vitrerie (19), staff (20), 1956-1957.

M/207/14 Téléphone, installation d'un standard téléphonique, 1949-1968 ; installation de quatre ascenseurs, 1958-1973 ; chauffage (corrosion, analyses) 1962-1966 ; installation de chauffage dans la conciergerie, 1962-1966.

M/207/15 Salle des conférences, insonorisation, 1963 ; salle du conseil municipal, sonorisation, 1961-1964 ; archives, fournitures, 1961-1963, ameublement de la « Grande salle des Commissions, salle des fêtes », 1961-1966.

M/207/16 Décorations et aménagement de salons, de la salle du conseil municipal, de la salle à manger, de la salle des

- mariages et de la salle des fêtes, 1961-1964 ; surélévation, étude, 1967-1969 ; décoration de l'hôtel de ville, candidatures d'artistes, 1949-1959.
- M/207/21** Aménagement intérieur, mobilier, 1951-1962 ; « réflexions sur un hôtel de ville » (construction), P. Le Gal, secrétaire général, 1962 ; aménagements des jardins ; projet d'aménagement du hall d'accueil, 1972 ; insonorisation de la salle du conseil municipal, 1973.
- M/207/22** Correspondance, projet de reconstruction, avancement, 1949-1956.
- M/207/23** Correspondance, 1957-1958.
- M/207/24** Correspondance, 1959-1961.
- M/207/25** Correspondance, chauffage, téléphone, 1962-1963.
- M/207/26** Correspondance, 1964-1977.
- M/207/27** Financement, 1951-1969.

*

Archives municipales de Lorient

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

M/Édifices communaux, monuments et établissements publics

1/M/Bâtiments communaux

1/M/23	Lorient, reconstruction de l'hôtel de ville, bâtiment, phase de conception et préliminaires.
1/M/24	Lorient, reconstruction de l'hôtel de ville, travaux, dossiers par lot, 1956-1963.
1/M/25	Lorient, reconstruction de l'hôtel de ville, travaux, dossiers par lot, 1956-1964.
1/M/26	Lorient, reconstruction de l'hôtel de ville, travaux, dossiers par lot, 1958-1964.
1/M/27	Lorient, reconstruction de l'hôtel de ville, ameublement et décoration, bibliothèque et musée, 1945-1966.

V/Documentation historique

5/V/Édifices

5/V/5	Hôtel de ville de Lorient, historique, croquis de Dominique Richard, architecte D.P.L.G., copie coupure de presse.
-------	--

Z/Fonds privés

4/Z/Fonds Georges Gaigneux

4/Z/141	Hôtel de ville, historique, bulletin municipal de 1969, note, plan sur calque de la salle d'exposition, 1960-1969.
---------	--

*

Archives municipales de Rennes

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

W/Série contemporaine

664/W/1-9/Création de la Z.A.C. de l'Arsenal, 1970-1989

664/W/1	Création, études, 1971-1979.
664/W/2	Création, acquisition de terrains, 1970-1983.
664/W/3	Création, études et travaux, 1971-1987.
664/W/4	Rénovation des infrastructures et superstructures, 1972-1986.
664/W/5	Implantation en secteur sauvegardé, 1973-1986.
664/W/6	Projets de constructions, études, 1972-1989.
664/W/7	Projets de constructions d'aménagements divers, 1978-1987.
664/W/8	Création et réalisation du projet (dossier administratif), 1970-1984.
664/W/9	Modifications de la réalisation du projet (dossier administratif), 1975-1984.

Z/Fonds privés

8/Z/Fonds Marty et Denieuil, architectes

8/Z/165	Projet de cité judiciaire à Rennes, plans et études techniques, 1976.
8/Z/186	Étude du développement de la ville de Rennes par la société d'économie et de mathématique appliqués, 1960-1961.
8/Z/188	Coupures de presse concernant l'urbanisme à Rennes et en Ille-et-Vilaine, 1965-1981.
8/Z/210	Rennes, études d'urbanisme, 1961-1964.
8/Z/290	Plans d'urbanisme, Le Blosne, Rennes, agglomération de Rennes, état de situation, schémas directeurs, schémas de structure, 1960-1965.

14/Z/Fonds Maillols, architecte

Fichier 10 – Z.A.C. Arsenal

14/Z/293	Aménagement de la zone, dossier de conception, dossier de réalisation, 1973-1983.
14/Z/296	Construction de la cité judiciaire (rue Pierre Abélard), dossier de conception, 1975-1981.

- 14/Z/298** Projet de construction d'un hôtel de ville, dossier de participation au concours, 1977.
- 14/Z/717** Projet de construction d'un hôtel de ville, plans, 1977.

18/Z/Fonds Chouinard, architecte

18/Z/D/426-535, constructions publiques

- 18/Z/426** Mérillac (Côtes-d'Armor), salle de réunion, agrandissement, 1978-1981.
- 18/Z/513** Saint-Marc Le Blanc, mairie, agrandissement, 1980-1983.
- 18/Z/514** Saint-Marc Le Blanc, mairie, agrandissement, 1980-1983.

20/Z/Fonds Langlois, architecte

- 20/Z/5** Bréal-sous-Montfort, école, mairie, construction, 1849-1860.
- 20/Z/9** Cesson-Sévigné, maison d'école, mairie, construction, 1841-1845.
- 20/Z/20** Louvigné-du-Désert, halle, justice de paix, mairie, école, construction, 1842
- 20/Z/27** Montfort-sur-Meu, sous-préfecture, s.d.
- 20/Z/48** Rennes, palais de Justice, restauration, 1868.
- 20/Z/75** Vezin-le-Coquet, école, mairie, construction, 1840-1843.
- 20/Z/79** Papiers personnels de C.-L. Langlois, 1821, 1853-1854.

25/Z/Fonds Brunet, entrepreneurs

- 25/Z/19** Izé, ancienne et nouvelle mairie, transformation 2nde partie, 1905-1906.

*

Archives municipales de Saint-Malo

SÉRIES CONTEMPORAINES

W/Édifices communaux, monuments et établissements publics

1/W/Secrétariat général (1944-1974)

1/W/104 Bâtiments communaux, expertise mobilière, tableau d'amortissement, 1964.

1/W/105-106 Hôtel de ville

1/W/105 Projet de reconstruction de l'ancien hôtel de ville, 1946-1949.

1/W/107 Perception municipale (château), projet d'aménagement, 1964.

1/W/145-173 Reconstruction

1/W/145 Témoignages sur la destruction de Saint-Malo, 1944-1963.

1/W/146 Projet d'aménagement et de reconstruction de la ville de Saint-Malo par le MRU, 1946.

1/W/147 Reconstruction, schémas de répartition des îlots, pose de la première pierre (îlot n° 1), 1947.

1/W/148 Reconstruction, arrêtés délimitant l'implantation des chantiers des entreprises, 1950-1959.

1/W/149 Correspondance avec Brillaut de Laujardière, architecte urbaniste, divers, 1944-1948.

1/W/149/bis Saint-Malo intra-muros, projet d'aménagement et de reconstruction, 1945-1962. Arrêté du maire désignant Louis Arretche, urbaniste chargé d'étudier le projet d'aménagement partiel de la ville, 15 mars 1957.

1/W/152 Commission départementale de la Reconstruction, procès-verbaux des réunions, 1947-1949.

1/W/165 Transfert de dommages de guerre (biens communaux), reconstruction de la sous-préfecture et du tribunal, 1949-1960.

*

Archives municipales de Vannes

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

M/Édifices communaux, monuments et établissements publics

1/M/Bâtiments communaux

- | | |
|--------------------|---|
| 1/M/197 (1) | Ancienne mairie, travaux, 1792-1888. |
| 1/M/197 (2) | Hôtel de ville, construction, 1861-1926. |
| 1/M/197 (3) | Hôtel de ville, construction, 1881, plan d'Amand Charier. |

*

Archives municipales de Vitré

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

D/Administration générale

4/D/Contentieux et assurances

4D/14 Sous-préfecture de Vitré, suppression, 1926.

M/Édifices communaux, monuments et établissements publics

2/M/Bâtiments appartenant à l'État et à la Région, au département

2/M/42 Ancienne communauté des Bénédictins, partage entre la sous-préfecture, le tribunal et la mairie, 1826-1872.

2/M/43 Plan des bâtiments, 1856-1857, plan de la cour, 1846.

K/Élections, personnel, protocole, distinction honorifique

3/K/Protocole et distinction honorifique

3/K/10 Sous-préfets de Vitré, cérémonies officielles, discours, réception de fonctionnaires, 1849-1909.

*

Sources imprimées

classées par ordre chronologique

- 1777 **DIDEROT (D.), D'ALEMBERT (J.),** *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, nouv. éd., Genève, Pellet.
- 1778 **OGÉE (J.-B.),** *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Nantes, Valar fils, 1778, rééd., Mayenne, Joseph Floch, 1973, 2 vol.
- 1799 **DURAND (J.-N.-L.),** *Recueil et parallèle des édifices de tout genre, anciens et modernes, remarquables par leur beauté, par leur grandeur ou par leur singularité, et dessinés sur une même échelle*, Paris.
- 1802-1805 **DURAND (J.-N.-L.),** *Précis des leçons d'architecture données à l'École royale Polytechnique*, Paris.
- 1821 **DURAND (J.-N.-L.),** *Partie graphique des cours d'architecture faits à l'École royale Polytechnique*, Paris.
- 1823 **BORGNIS (J.-A.),** *Traité de construction élémentaire appliquée à l'architecture civile*, Paris, Éditions Bachelier.
- 1825-1850 **GOURLIER, BIET, GRILLON, TARDIEU,** *Choix d'édifices publics construits ou projetés en France depuis le commencement du XIX^e siècle, publié avec l'autorisation du ministre de l'Intérieur*, Paris, Louis Colas, libraire-éditeur / Carilian-Goeury, libraire des corps royaux des Ponts et Chaussées et des Mines [vol. 1, 1825-1836 ; vol. 2, 1837-1844 ; vol. 3, 1845-1850].
- 1834 **BOUILLON (A.),** *De la construction des maisons d'école primaire*, Paris, Hachette.
- 1834 **HERPIN (C.),** *Instruction sur les moyens d'établir et à peu de frais les écoles primaires dans les campagnes*, Paris, in-12.
- 1835 **GUÉPIN (A.), BONAMY (E.),** *Nantes au XIX^e siècle, statistique topographique, industrielle et morale*, Nantes, 1835, rééd., Nantes, Université de Nantes / Centre de Recherche Politique, 1981.
- 1835 **HERPIN (C.),** *Sur l'enseignement mutuel, les écoles primaires des campagnes et les salles d'éducation de l'enfance*, Paris, in-12.
- 1838 **DELALLEAU (C.),** *Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique*, Paris, Alex-Gobelet, libraire / Carillan-Goeury, Libraire des corps royaux des Ponts et Chaussées et des Mines.
- 1838 **GUESDON (A.),** *Mémoire sur la construction de l'hôtel de ville de Morlaix*, Morlaix, Imprimerie de Lédan.
- 1838 **KRAFFT (J.-K.),** *Choix de maisons et d'édifices publics de Paris et de ses environs*, Paris.
- 1840 **CABET (E.),** *Voyage en Icarie*, Paris [réimp. Paris, Dalloz, 2006].
- 1841 **SAGERET (P.-F.),** *Almanach et annuaire des bâtiments, des travaux publics et de l'industrie, à l'usage de MM. les architectes, ingénieurs, vérificateurs, entrepreneurs, etc.*, Paris, chez l'auteur.
- 1842 **GIGAULT D'OLINCOURT (F.),** *De la construction des écoles primaires en France et de l'établissement de leur mobilier*, Paris, Hachette.
- 1843 « Quelques mots sur le palais de justice », *National de l'Ouest*, 21 août.

- 1845 **LE BRETON**, *Projet d'une maison d'école rédigé par ordre de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, pour les communes du département*, Saint-Brieuc, Guyon Aîné, lithographies de Leroy, Rennes.
- 1856 **DUPONT (P.)**, *Dictionnaire des formules ou mairie pratique*, Paris, Imprimerie et librairie administrative.
- 1857 **PRÉFECTURE DU MORBIHAN**, *Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des bâtiments communaux et départementaux*, Vannes, Imp. J.-M. Galles.
- 1859 **VALLIN (E.)**, *Voyage en Bretagne. Finistère*, Paris, Comptoir de la librairie de province.
- 1861 **DALY (C.)**, *Concours des monuments publics*, Paris, Éditions Bureaux de la Revue de l'Architecture.
- 1862 **VACQUER**, *Bâtiments scolaire récemment construits en France et propres à servir de types pour les établissements de ce genre*, Paris, in-4.
- 1867 **PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE**, *Clauses et conditions générales et cahier des charges applicables aux entreprises des travaux à exécuter pour le compte du département, des communes et des établissements publics d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Imprimerie Oberthür et fils.
- 1868 **DUFOUR (G.-M.)**, *Traité général de droit administratif appliqué ou exposé de la doctrine et de la jurisprudence*, Paris, Delamotte aîné libr.-éd.
- 1869 **DU CAMP (M.)**, *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie jusqu'en 1870*, Paris, Hachette [réimp. Paris, Rondeau, 1993].
- 1870 **NARJOUX (F.)**, *Architecture communale*, vol. 1-2, Hôtels de ville, mairies, maisons d'école, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc. Première série, préf. de Viollet-le-Duc, Paris, V^{ve} A. Morel.
- 1871-1873 **POMPÉE (C.)**, *Plans et modèles pour la construction de maisons d'écoles et de mairies*, Paris, P. Dupont, 1^{ère}-2^e séries.
- 1873 **LABROUSTE (H.) et al.**, *Recueil des principaux types de bâtiments scolaires, mairies, mairies avec écoles, annexes, écoles isolées, groupes scolaires*, Paris, A. Levy.
- 1873 **NARJOUX (F.)**, *Construction et installation des écoles primaires, concours ouvert en 1872 par l'Encyclopédie d'Architecture, mémoire couronné*, Paris, V^{ve} A. Morel.
- 1875 **VIOLLET-LE-DUC (E.)**, *Habitations modernes*, Paris, V^{ve} A. Morel [réimp. Liège, P. Mardaga, 1979].
- 1876 **NARJOUX (F.)**, *Les écoles publiques en France et en Angleterre, construction et installation*, Paris, in-8.
- 1878 **VIOLLET-LE-DUC (E.)**, *Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*, Paris, J. Hetzel [rééd. Paris, Berger-Levrault, 1978].
- 1879-1880 *Inventaire général des œuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine*, Service des Beaux-Arts, Paris, Éditions H. Chaix.
- 1880 **NARJOUX (F.)**, *Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école, arrêté par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le 17 juin 1880*, Paris, V^{ve} Morel.
- 1882 **PLANÂT (P.)**, *Cours de construction civile : construction et aménagement des asiles et maisons d'écoles*, Paris, 1882.

- 1885 **PLANÂT (P.)**, « A propos du nouvel hôtel de ville de Neuilly-sur-Seine » et **DUPUIS (A.)**, « Le nouvel hôtel de Neuilly-sur-Seine », *La Construction Moderne*, n° 2, p. 13-15, p. 17-19.
- 1886 **GOURLIER (M.)**, *Notice historique sur le service des travaux et sur le conseil général des bâtiments civils depuis la création de ces services en l'an IV (1795) jusqu' à 1895*, Paris, Imprimerie Nationale.
- 1887 **BAUCHAL**, *Dictionnaire des architectes français*, Paris, Librairie générale de l'architecture et des travaux publics, André, Daly fils et C^{ie}.
- 1888 **PLANÂT (P.) dir.**, *Encyclopédie de l'Architecture et de la Construction*, Paris, Dujardin, 6 vol. (Bibliothèque de la construction moderne).
- 1889 *Relevé général des constructions scolaires (1^{er} juin 1878-20 juin 1885) pour le département d'Ille-et-Vilaine*, Paris, Imprimerie Nationale.
- 1900 **CHABANIER (A.)**, *Petits édifices communaux*, Dourdan, E. Thézard fils éditeurs.
- 1903 **VILLIERS DE L'ISLE (A. DE)**, *Traité élémentaire et pratique de la résistance des matériaux et de stabilité des constructions civiles*, Paris, Éditions Dunod.
- 1910 « Hôtel de ville de Redon », *La construction Moderne*, n° 41, p. 484, pl. 101-102.
- 1911 **BUISSON (F.)**, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette.
- 1911 **GREARD (O.)**, *La législation de l'enseignement primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Delalain frères, 2^{nde} éd., 7 vol.
- 1912 **GUILLOT (E.)**, *Édifices publics pour villes et villages*, Paris, Dunod.
- 1913 **CAULLET (P.)**, **BERTIN (R.)**, *Traité de mairie rurale, à l'usage des élèves-maîtres et élèves-maîtresses des Écoles normales, des maires, adjoints, conseillers municipaux et de tous ceux qui débutent dans la carrière de secrétaire de mairie*, Paris, Berger-Levrault.
- 1919 *L'hôtel de ville de Rennes, Histoire et description de l'Hôtel de ville, ses salles, ses œuvres d'art*, Rennes, Imprimerie Oberthür.
- 1923-1926 **LETROSNE (C.)**, *Murs et toits pour les pays de chez nous*, précédé d'un avertissement de L. Vaillat, Paris, D. Niestlé, vol. 1, 1923 ; vol. 2, 1924 ; vol. 3 ; 1926.
- 1933 **LE BRETON (E.)**, « Les cités-jardins », *L'Ouest-Éclair*, 35^e année, n° 13.467, 20 septembre.
- 1936 **BOUILLÉ (J.)**, *Architecture Bretonne Moderne / Savadurez-tiez brezon an Amzer Vreman*, Paris, Éditions Romanance, préf. d'A. Rouault, phot. Brunet à Saint-Brieuc, Galbrun à Bégard.
- 1938 **FAVIER (J.)**, « Exposition Internationale, Paris 1937. Centre Régional, le Pavillon de Bretagne, par MM. Charles Couïasnon, Ferré, Liberg, architectes S.A.D.G., et Charles Penther, architecte E.D.B.A. », *La Construction Moderne*, 53^e année, n° 24, p. 400-403.
- 1947 **GRAVIER (J.-F.)**, *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan.
- 1963 *L'architecture française*, n° 251-252, 24^e année, juillet-août [Bibliothèque universitaire et municipale de Rennes].
- 1970 **PHLIPPONNEAU (M.)**, *Debout Bretagne !*, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne.

- 1971 **LACHAUD (P.)**, *Construire en Bretagne*, Châteaulin, Éditions Jos Le Doaré.
- 1976 **KRIER (H.)**, **ERGAN (L.)**, *Bretagne de 1975 à 1985*, Paris, Informations et conjoncture.
- 1978 *La construction à Rennes, son évolution de 1974 à 1978*, Rennes, Ville de Rennes / Services techniques, voirie.
- 1979-1985 **CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE**, *Recensement des constructions publiques d'intérêt architectural dans le Finistère*, Quimper, 1979-1985, 2 vol.
- 1983 **MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES**, *Équipements socio-culturels et salles polyvalentes en milieu rural, guide à l'usage des maîtres d'ouvrage*, Paris, chez l'auteur.
- 1983 « Une approche du comportement des collectivités en matière d'équipement en B.T.P. », *Statistiques et études générales*, n° 95 [revue éditée par le Ministère de l'urbanisme et du logement et la Direction des affaires économiques et internationales].
- 1985 **MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES**, *Architectures de l'hôtel de ville en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, Paris, chez l'auteur.
- 1985 **MARINOS (A.)**, **MARTINOT-LAGARDE (J.-L.)**, *Recensement des constructions publiques d'intérêt architectural dans le Finistère, 1979-1985*, Quimper, Conseil général du Finistère.
- 1986 **MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES**, *Réussir les constructions publiques, patrimoine de demain*, Paris, chez l'auteur.

Sources iconographiques

Archives nationales

SÉRIES MODERNES ET CONTEMPORAINES

F/Versements des ministères et des administrations qui en dépendent

F/13/Bâtiments civils (jusqu'en 1848)

Côtes-du-Nord

- F/13/1698/B** Saint-Brieuc, Projet de reconstruction des archives et du secrétariat général de la préfecture des Côtes-du-Nord, plan, coupe et élévation, s.n., Saint-Brieuc, 22 octobre 1814.
- F/13/1705/A (1)** Châteaulin, Plan des bâtimens et dépendances de la sous-préfecture de Châteaulin, à joindre au rapport du 2 septembre 1812 de l'Ingénieur de l'arrondissement, plan du rez-de-chaussée, Silguy, ingénieur de l'arrondissement du centre, Châteaulin, 2 septembre 1812.
- F/13/1705/A (2)** Châteaulin, Plan des bâtimens et dépendances de la sous-préfecture de Châteaulin, à joindre au rapport du 2 septembre 1812 de l'Ingénieur de l'arrondissement, plan du 1^{er} étage et des combles, Silguy, ingénieur de l'arrondissement du centre, Châteaulin, 2 septembre 1812.
- F/13/1705/B** Quimperlé, Plan de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix, à Quimperlé, département du Finistère, dont les bâtimens sont occupés par la sous-préfecture, le tribunal civil et la mairie, Goury, ingénieur en chef, Quimper, 15 mars 1817.

Ille-et-Vilaine

- F/13/1719 (1)** Rennes, Plan des souterrain et caves de l'hôtel de Blossac, rue du four du chapitre, à M. de la Bourdonnaye, n° 1, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (2)** Rennes, Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel de Blossac, n° 2, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (3)** Rennes, Plan du 1^{er} étage de l'hôtel de Blossac à M. de La Bourdonnaye, n° 3, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (4)** Rennes, Plan du 2^e étage en mansardes de l'hôtel de Blossac, à M. de La Bourdonnaye, n° 4, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (5)** Rennes, Plan des greniers au-dessus des mansardes de l'hôtel de Blossac, n° 5, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (6)** Rennes, Élévation principale de l'hôtel de Blossac à M. de la Bourdonnaye, n° 6, s.n., s.l., s.d.

- F/13/1719 (7)** Rennes, Plan du rez-de-chaussée du palais épiscopal de Rennes et celui des caves voutées sous le bâtiment en aile, n° 1, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (8)** Rennes, Plan du 1^{er} étage du palais épiscopal de Rennes, avec le projet d'y établir la préfecture, n° 2, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (9)** Rennes, Plan du 2^e étage du palais épiscopal de Rennes, avec le projet d'y établir la préfecture, n° 3, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (10)** Rennes, Plan du 3^e étage en mansardes et greniers du palais épiscopal de Rennes, n° 4, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (11)** Rennes, Élévation de la grande façade du palais épiscopal de Rennes, du côté du parterre et du nord, n° 5, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (12)** Rennes, Plan général du bâtiment en masse de l'évêché de Rennes et des trois projets de l'arrivée de la promenade du Tabor, n° 6, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (13)** Rennes, Plan des caves du ci-devant Présidial, n° 1, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (14)** Rennes, Plan du rez-de-chaussée du ci-devant Présidial de Rennes & le massif de l'hôtel de ville qui fait parallèle du côté du sud, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (15)** Rennes, Plan du 1^{er} étage du ci-devant Présidial de Rennes avec le projet des dispositions nécessaires pour recevoir l'école de droit suivant le devis, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (16)** Rennes, Plan du 2^e étage du ci-devant Présidial, autrefois la bibliothèque des avocats, actuellement bibliothèque de la ville de Rennes, n° 4, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (17)** Rennes, Plan des greniers du ci-devant Présidial, n° 5, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (18)** Rennes, Élévation du bâtiment du ci-devant Présidial de Rennes, du côté de la place d'Armes à l'Est, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (19)** Rennes, Coupe en profil du bâtiment du ci-devant Présidial de Rennes, n° 7, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (20)** Rennes, Massif et plan des plus basses caves du palais de justice de Rennes, n° 1, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (21)** Rennes, Plan du rez-de-chaussée du palais de justice de Rennes & les noms des personnes qui l'occupent, n° 2, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (22)** Rennes, Plan du 1^{er} étage et des entresols du palais de justice de Rennes, les noms des personnes & les administrations qui l'occupent, n° 3, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (23)** Rennes, Plan du 2^e étage des mansardes, n° 4, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (24)** Rennes, Plan des greniers au-dessus des mansardes occupés par le dépôt des papiers des administrations, n° 5, s.n., s.l., s.d.
- F/13/1719 (25)** Rennes, Coupe transversale du palais de justice de Rennes, du sud au nord, n° 6, s.n., s.l., s.d.

Morbihan

- F/13/1757/B (1)** Pontivy-Napoléonville, Plan d'une partie de la ville de Pontivy avec l'indication des emplacements proposés pour l'établissement de deux bâtiments ordonnés à Pontivy, J.-B. Pichot, ingénieur des Ponts et Chaussées, Vannes, 28 vendémiaire an XI [en double].
- F/13/1757/B (3)** Pontivy-Napoléonville, Carte du projet de circonscription de la commune de Napoléonville, Chabrol, 29 messidor an XII, copie de Gourdin fils aîné.
- F/13/1757/B (4)** Pontivy-Napoléonville, Plan général, Pichot, ingénieur en chef du département, s.l., 2 janvier 1806.
- F/13/1757/B (5)** Pontivy-Napoléonville, Plan de Napoléonville, faisant connaître les masses des emplacements des bâtiments publics et des îlots à concéder pour des bâtiments particuliers, et les noms proposés pour les places, rues, promenades et quais, J.-B. Pichot, ingénieur en chef de 1^{ère} classe du Corps impérial des Ponts et Chaussées, Vannes, 16 octobre 1807.
- F/13/1757/B (6)** Pontivy-Napoléonville, Plan des changements à faire dans la disposition des îlots de la ville et dans de ses promenades, Gisors, Paris, octobre 1808.
- F/13/1757/B (7)** Pontivy-Napoléonville, Plan de la nouvelle ville de Napoléonville et d'une partie de l'ancienne destiné à faire connaître l'état primitif des lieux, les inégalités du sol, le système et rampes suivi dans l'établissement commencé des rues, quais, places et promenades, les terrassements faits ou à faire, le contenu et la valeur des terrains, jardins, maisons et autre immeubles acquis pour l'emplacement par le gouvernement jusqu'au 1^{er} janvier 1808, J.-B. Pichot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Morbihan, Vannes, 25 janvier 1808.
- F/13/1757/B (8)** Pontivy-Napoléonville, Plan de Napoléonville et des routes aux environs sur lequel on a tracé les embranchements projetés pour celles de Brest et Lorient, J.-B. Pichot, Vannes, 19 janvier 1810.
- F/13/1757/B (9)** Pontivy-Napoléonville, Fontaine publique sur la grande place, J.-B. Pichot, ingénieur en chef, s.l., s.d.
- F/13/1757/C (10)** Pontivy-Napoléonville, Hôtel de la sous-préfecture et mairie, coupe sur la ligne XY, coupe sur la ligne ZT, feuille n° 4, Gaudin, Napoléonville, 24 décembre 1810.
- F/13/1757/C (11)** Pontivy-Napoléonville, Sous-préfecture et municipalité, coupe et élévation, J.-B. Pichot, ingénieur en chef du département, Vannes, 2 janvier 1806.
- F/13/1757/C (12)** Pontivy-Napoléonville, Sous-préfecture et municipalité, plan, J.-B. Pichot, ingénieur en chef du département, Vannes, 2 janvier 1806.

- F/13/1757/C (13)** Pontivy-Napoléonville, Tribunal, plan du rez-de-chaussée, J.-B. Pichot, ingénieur en chef du département du Morbihan, Vannes, 2 janvier 1806.
- F/13/1757/C (14)** Pontivy-Napoléonville, Tribunal, plan du 1^{er} étage, J.-B. Pichot, ingénieur en chef du département du Morbihan, Vannes, 2 janvier 1806.
- F/13/1757/C (15)** Pontivy-Napoléonville, Tribunal, coupe et élévation, J.-B. Pichot, ingénieur en chef du département du Morbihan, Vannes, 2 janvier 1806.
- F/13/1757/C (16)** Pontivy-Napoléonville, Tribunal, façade principale, plan, J.-B. Pichot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Morbihan, Vannes, 8 janvier 1808.
- F/13/1757/C (17)** Pontivy-Napoléonville, Palais de justice en construction à Napoléonville, plan du rez-de-chaussée contenant les additions et changemens au 1^{er} projet qui ont été prescrits, J.-B. Pichot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Morbihan, Vannes, 21 avril 1808.
- F/13/1757/C (18)** Pontivy-Napoléonville, Tribunal, plan du rez-de-chaussée, J.-B. Pichot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Morbihan, Vannes, 23 avril 1808.
- F/13/1757/C (19)** Pontivy-Napoléonville, Tribunal, plan du 1^{er} étage, J.-B. Pichot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Morbihan, Vannes, 23 avril 1808.
- F/13/1757/C (20)** Pontivy-Napoléonville, Sous-préfecture et mairie, façade principale, plan, J.-B. Pichot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Morbihan, Vannes, 17 octobre 1808.
- F/13/1757/C (21)** Pontivy-Napoléonville, Hôtel de la sous-préfecture, feuille n° 1, Gaudin, Napoléonville, 24 décembre 1810.
- F/13/1757/C (22)** Pontivy-Napoléonville, Hôtel de la sous-préfecture, feuille n° 2, Gaudin, Napoléonville, 24 décembre 1810.
- F/13/1757/C (23)** Pontivy-Napoléonville, Hôtel de la sous-préfecture, élévation sur le jardin, élévation sur la place, feuille n° 3, Gaudin, Napoléonville, 24 décembre 1810.

Finistère

- F/13/1843 (1)** Brest, Grand jardin des Vêpres, plan d'ensemble, s.n., Brest, 17 novembre 1829.
- F/13/1843 (2)** Brest, Plan par masses du terrain et des abords où doit être construit le tribunal civil de Brest, Petit, architecte voyer, Brest, 8 avril 1830.

F/21/Beaux-Arts

- F/21/363/39** Rennes, Plan et élévation du Palais de justice de Rennes, L. Richelot, Rennes, 10 mars 1840.

Archives départementales des Côtes-d'Armor

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

N/Administration et comptabilité départementales

4/N/Bâtiments départementaux : mobilier départemental – Service départemental d'architecture

4/N/11, Saint-Brieuc, préfecture

- 4/N/11 (1)** Saint-Brieuc, Projet de restauration de l'hôtel de préfecture, plan du rez-de-chaussée, Lecor, s.l., 10 juillet 1824.
- 4/N/11 (2)** Saint-Brieuc, Plan du 1^{er} étage de l'hôtel de la préfecture, Lecor, s.l., 10 juillet 1824.
- 4/N/11 (3)** Saint-Brieuc, Plan du rez-de-chaussée, 2^e projet d'un nouvel hôtel de préfecture pour Saint-Brieuc à construire dans l'emplacement de l'ancien, Lecor, s.l., 20 juillet 1824.
- 4/N/11 (4)** Saint-Brieuc, Coupe sur la ligne AB, élévation de l'hôtel de préfecture du côté de la place, Lecor, ingénieur en chef des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 10 juillet 1824.
- 4/N/11 (5)** Saint-Brieuc, Élévation d'un nouvel hôtel de préfecture du côté de la place, Lecor, s.l., 20 juillet 1824.
- 4/N/11 (7)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, plan du jardin, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (8)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, n° 1, plan indiquant les dispositions & emplacement des masses de bâtiment à construire, à conserver et à démolir, plan de situation, Frolicher, s.l., mars 1827.
- 4/N/11 (9)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, n° 3, étage d'entresol et rez-de-chaussée sur la cour et caves sur le jardin, Frolicher, s.l., mars 1827.
- 4/N/11 (10)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture de la ville de Saint-Brieuc, n° 4, plan du deuxième étage, appartemens d'étrangers ou d'amis, plan du 1^{er} étage, appartement de M. le Préfet, Frolicher, s.l., s.d.
- 4/N/11 (11)** Plumieux, Projet de mairie, de deux classes et de deux pavillons d'habitation à construire à Plumieux, coupe et élévation sur la ligne AB, plan de l'étage, plan du rez-de-chaussée, A. Guépin, Saint-Brieuc, 29 avril 1858.
- 4/N/11 (12)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture de Saint-Brieuc, n° 6, élévation sur le jardin, coupe sur la largeur, Frolicher, s.l., 15 octobre 1828.
- 4/N/11 (13)** Saint-Brieuc, Hôtel de la préfecture, écuries provisoires, coupe sur AB, élévation, détail de la construction en bois, L. Lorin, s.l., 15 octobre 1828.

- 4/N/11 (14)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, détail au dixième de la grandeur d'exécution, de l'une des croisées du 1^{er} étage de la façade sur la cour d'honneur, élévation et coupe, L. Lorin, s.l., février 1829.
- 4/N/11 (15)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, détail au dixième de grandeur d'exécution, de l'une des croisées du 2^e étage sur la cour d'honneur, élévation et plan, L. Lorin, s.l., août 1829.
- 4/N/11 (16)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, profil de la corniche de la façade de la cour d'honneur, coupe, éch. 0,50 : 1, L. Lorin, août 1829.
- 4/N/11 (17)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, détail d'appareil, au dixième d'exécution, de deux assises consécutives de la pose d'angle au couchant, façade sur le jardin, éch. 1/10^e, L. Lorin, s.l., 5 décembre 1829.
- 4/N/11 (18)** Saint-Brieuc, Plan et détail d'appareil de la façade du bâtiment formant aile droite, hôtel de préfecture de Saint-Brieuc, L. Lorin, Saint-Brieuc, 4 avril 1830.
- 4/N/11 (19)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, plan et coupe des latrines du nouveau bâtiment, petit bâtiment en aile pour les bureaux, coupe sur AB, L. Lorin, s.l., 10 mai 1830.
- 4/N/11 (20)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, détail au dixième de la grandeur d'exécution de l'une des portes du 2^e étage, élévation et plan, s.n., s.l., décembre 1830.
- 4/N/11 (21)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, coupe du grand escalier, éch. 0,05 : 1, L. Lorin, s.l., 26 novembre 1830.
- 4/N/11 (22)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, péristyle soutenant le balcon en avant de la façade sur la cour, détail, grandeur d'exécution, des bases des colonnes et pilastres, coupe, L. Lorin, s.l., janvier 1831.
- 4/N/11 (23)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, disposition du parquet du 2^e étage, plan, L. Lorin, s.l., janvier 1831.
- 4/N/11 (24)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, péristyle soutenant le balcon en avant, détail, grandeur d'exécution de l'ordre dorique, chapiteau des colonnes et pilastres, coupe, L. Lorin, s.l., janvier 1831.
- 4/N/11 (25)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, distribution du 2^e étage, plan, éch. 0,01 : 1, L. Lorin, s.l., février 1831.
- 4/N/11 (26)** Saint-Brieuc, Salle à manger, élévation des lambris, s.n., s.l., mars 1831.
- 4/N/11 (27)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, profil de la corniche couronnant le péristyle en avant de la façade sur la cour, et du bandeau régnant sur toute la façade, coupe, L. Lorin, mars 1831.
- 4/N/11 (28)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, n° 2, corniche des cabinets de travail au 2^e étage, coupe, L. Lorin, s.l., avril 1831.
- 4/N/11 (29)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, coupe de nivellement sur la longueur du parce de la préfecture de Saint-Brieuc,

- passant par l'axe du nouveau bâtiment, s.n., s.l., 16 mai 1831.
- 4/N/11 (30)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, corniche de la grande salle à manger, coupe, L. Lorin, s.l., mai 1831.
- 4/N/11 (31)** Saint-Brieuc, Salle à manger, élévation des lambris, s.n., s.l., mai 1831.
- 4/N/11 (32)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, corniche du Grand salon, coupe, s.n., s.l., juin 1831.
- 4/N/11 (33)** Saint-Brieuc, Plan du canal passant dans la cour de la préfecture et faisant suite à la portion déjà exécutée, afin de former la jonction avec un des canaux de la ville, coupe sur la longueur du canal et nivellement du terrain, plan du canal, coupe sur la largeur des profils n° 1 à 5, coupe sur celle des profils n° 5 à 8, coupe sur les regards, profils des terrassements, L. Lorin, Saint-Brieuc, 6 juillet 1831.
- 4/N/11 (34)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, corniche des grandes pièces au 2^e étage, coupe, L. Lorin, s.l., août 1831.
- 4/N/11 (35)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, escalier de l'aile droite, coupe et plan, L. Lorin, s.l., février 1832.
- 4/N/11 (36)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, chambranle des petites portes du boudoir, et cimaise supérieur du lambris d'appui, coupes, L. Lorin, s.l., 26 avril 1832.
- 4/N/11 (37)** Saint-Brieuc, Plan de l'ensemble des bâtiments du nouvel hôtel de préfecture, et des propriétés voisines, plan de situation, L. Lorin, s.l., juin 1832, copie du 27 juillet 1832.
- 4/N/11 (38)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, escalier du jardin, coupe, L. Lorin, s.l., décembre 1832.
- 4/N/11 (39)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, 1^{er} étage, corniche du boudoir, coupe, L. Lorin, s.l., décembre 1832.
- 4/N/11 (40)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, détail, au dixième de la grandeur d'exécution, des portes du corridor au 2^e étage, élévation, L. Lorin, s.l., janvier 1833.
- 4/N/11 (41)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, corniche, grandeur d'exécution, de la cage du grand escalier, coupe, s.n., s.l., février 1833.
- 4/N/11 (42)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, corniche du vestibule d'entrée, à rez-de-chaussée, coupe, L. Lorin, s.l., 15 mars 1833.
- 4/N/11 (43)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, étude de la porte principale, élévation, éch. 0,05 : 1, L. Lorin, s.l., juillet 1833.
- 4/N/11 (44)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, grand salon, fleurant accompagnant les rosaces secondaires du plafond, croquis, s.n., s.l., 6 janvier 1905.
- 4/N/11 (45)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, façade sur la cour d'honneur, profil de la corniche, à moitié de la grandeur d'exécution, éch. 1/2^e, s.n., s.l., s.d.

- 4/N/11 (46)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture de Saint-Brieuc, coupe des terrassements, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (47)** Saint-Brieuc, Chambre à coucher de M. le Préfet, plan des parquets, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (48)** Saint-Brieuc, Salle de billard, détail du parquet au 1/20^e d'exécution de la salle du billard, plan, éch. 0,05 : 1, L. Lorin, s.l., s.d.
- 4/N/11 (49)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, 1^{er} étage, détail au 1/20^e de la grandeur d'exécution du parquet du petit salon, plan, éch. 0,05 : 1, L. Lorin, s.l., s.d.
- 4/N/11 (50)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture de Saint-Brieuc, plan du canal passant sous l'axe des portes du nouveau bâtiment, coupe sur ABCDEF, plan au-dessus du canal, éch. 0,03 : 1, et 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (51)** Saint-Brieuc, Plan des fosses d'aisances de l'hôtel de la préfecture de Saint-Brieuc, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (52)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, plan et coupe du terrain à déblayer, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (53)** Saint-Brieuc, Chambre à coucher d'honneur, élévation des lambris, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (54)** Saint-Brieuc, Boudoir, élévation des lambris, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (55)** Saint-Brieuc, Chambre à coucher d'honneur, côté vis-à-vis de la cheminée, côté jardin, fonds vis-à-vis les croisées, élévation des lambris, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (56)** Saint-Brieuc, Hôtel de la préfecture, architrave de la chambre à coucher d'honneur, coupe, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (57)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture de Saint-Brieuc, détail d'appareil du perron en pierre de taille sur la façade du jardin & profil d'un couronnement en taille sur le mur de soutènement, L. Lorin, s.l., s.d.
- 4/N/11 (58)** Saint-Brieuc, Boudoir, élévation des lambris, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (59)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, corniche du boudoir, coupe, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/11 (60)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, plan du boudoir et étude du parquet à exécuter, éch. 0,05 : 1, L. Lorin, s.l., s.d. [en double].
- 4/N/11 (61)** Saint-Brieuc, Détail au 1/20^e d'exécution du parquet de la grande salle, plan, éch. 0,05 : 1, L. Lorin, s.n., s.d.
- 4/N/11 (62)** Saint-Brieuc, Salle à manger, plan des parquets, éch. 0,05 : 1, L. Lorin, s.l., s.d.
- 4/N/11 (63)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, 1^{er} étage, détail du parquet de l'antichambre, plan, s.n., s.l., s.d.

- 4/N/11 (64)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, 1^{er} étage, grande chambre à coucher, détail au 1/20^e d'exécution, du parquet de la grande chambre à coucher, plan, L. Lorin, s.l., s.d.
- 4/N/12, Saint-Brieuc, préfecture*
- 4/N/12 (1)** Saint-Brieuc, sans titre, hôtel de préfecture, élévation et plan du rez-de-chaussée de l'aile droite, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (2)** Saint-Brieuc, Élévation générale de la place, façade de l'hôtel sur la place, élévation de l'aile à construire pour les bureaux, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (3)** Saint-Brieuc, Plan général des bâtiments et dépendances du nouvel hôtel de préfecture, indiquant les bâtiments projetés pour compléter l'ensemble de cet établissement, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (4)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, 2^e étage, pièces au-dessus du vestibule et de l'escalier, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (5)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, portes du corridor au 2^e étage, éch. 0,10 : 1, élévation, L. Lorin., s.l., s.d.
- 4/N/12 (6)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, détail de l'une des portes des appartements du 1^{er} étage, élévation, plan et coupe, L. Lorin., s.l., s.d.
- 4/N/12 (7)** Saint-Brieuc, Préfecture, 1^{er} étage, détail de menuiserie, corniche des portes, chambranles des croisées, chambranles des portes, coupes, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (8)** Saint-Brieuc, sans titre, plan du 2^e étage du bâtiment principal de la préfecture, appartement de réception, plan des parquets, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (9)** Saint-Brieuc, sans titre, élévation du côté de la place des façades des bureaux et de la grille de la cour d'honneur, élévation, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (10)** Saint-Brieuc, sans titre, élévation du côté de la place de la façade de l'aile gauche, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (11)** Saint-Brieuc, sans titre, élévation du côté de la cour d'honneur de la façade de l'aile gauche, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (12)** Saint-Brieuc, Plan général des bâtiments du nouvel hôtel de préfecture, indiquant les parties à ajouter pour compléter l'établissement et ses dépendances, plan du 1^{er} étage, L. Lorin., s.l., juillet 1834.
- 4/N/12 (13)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile droite, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (14)** Saint-Brieuc, sans titre, élévation du côté de la place de la façade de l'aile droite, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (15)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, coupe en travers du bâtiment principal et élévation de la façade de l'aile destinée aux bureaux, L. Lorin., s.l., juillet 1834.

- 4/N/12 (16)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, élévation de la façade sur cour d'honneur et en travers des bâtiments en aile, élévation générale des deux ailes et de la grille d'entrée, côté de la place, n° 4, L. Lorin., s.l., juillet 1834.
- 4/N/12 (17)** Saint-Brieuc, Plan général des bâtiments et dépendances du nouvel hôtel de préfecture, indiquant les parties à ajouter pour compléter l'ensemble de l'établissement (abandonné), plan du 1^{er} étage, L. Lorin., s.l., janvier 1835.
- 4/N/12 (18)** Saint-Brieuc, Plan général des bâtiments et dépendances du nouvel hôtel de préfecture, indiquant les parties à ajouter pour compléter l'ensemble de l'établissement (abandonné), plan du rez-de-chaussée, L. Lorin., s.l., janvier 1835.
- 4/N/12 (19)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, plan du rez-de-chaussée et de l'entresol du bâtiment principal de la préfecture, appartement du préfet, L. Lorin., s.l., septembre 1835.
- 4/N/12 (20)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, plan du 1^{er} étage et du 2^e étage du bâtiment principal de la préfecture, appartement du préfet, L. Lorin., s.l., septembre 1835.
- 4/N/12 (21)** Saint-Brieuc, Nouvel hôtel de préfecture, bâtiments des ailes, profil, grandeur d'exécution, de la corniche de couronnement, coupe, L. Lorin., s.l., 7 mars 1837.
- 4/N/12 (22)** Saint-Brieuc, Nouvel hôtel de préfecture, bâtiments des ailes, panneau des crochets des fenêtres du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, façade sur la place, et sur la cour d'honneur, coupe, L. Lorin., s.l., 7 mars 1837.
- 4/N/12 (23)** Saint-Brieuc, sans titre, plan d'ensemble des bâtiments à démolir et des ailes à construire pour les bureaux, éch. 0,01 : 1, L. Lorin., s.l., 20 mars 1887.
- 4/N/12 (24)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, corniche de couronnement du bâtiment en retour contenant la cage d'escalier, coupe, L. Lorin., s.l., 21 avril 1837.
- 4/N/12 (25)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, bâtiments des ailes, profil du bandeau au niveau du plancher du 1^{er} étage, coupe, L. Lorin., s.l., décembre 1837 ; au verso du même plan : plan du cabinet du préfet, de la grande salle à manger et de l'ajustement du parquet, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/12 (26)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, composition des fermes au-dessus de la cage d'escalier du grenier, coupe, éch. 0,02 : 1, L. Lorin., s.l., décembre 1837.
- 4/N/12 (27)** Saint-Brieuc, Emploi d'un pied cube de bois pour la conception des croisées des ailes de la préfecture, plan, L. Lorin., s.l., juillet 1838.
- 4/N/12 (28)** Saint-Brieuc, Préfecture, escalier principal de l'aile gauche, coupe et plan, L. Lorin., s.l., juin 1839.
- 4/N/12 (29)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, escalier de l'aile droite, coupe et plan, L. Lorin., s.l., juillet 1839.

- 4/N/12 (30)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, aile droite, profil de la corniche du salon sur la place, au 1^{er} étage et du cabinet du préfet au rez-de-chaussée, coupe, s.n., s.l., 20 octobre 1839.
- 4/N/12 (31)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, aile droite, corniche de la chambre au 1^{er} étage à droite en entrant par l'antichambre, coupe, s.n., s.l., 20 octobre 1839.
- 4/N/12 (32)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, aile droite, corniche de la chambre à alcôve au 1^{er} étage, coupe, s.n., s.l., 20 octobre 1839.
- 4/N/12 (33)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, aile droite, corniche de la grande salle au rez-de-chaussée, coupe, s.n., s.l., 20 octobre 1839.
- 4/N/12 (34)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, corniche du chambranle de la croisée du 1^{er} étage, coupe, L. Lorin., s.l., mai 1841.
- 4/N/12 (35)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, chambranle des croisées du 2^e étage, bandeau d'appui des croisées du 2^e étage, coupes, L. Lorin., s.l., mai 1841.
- 4/N/12 (36)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, profil du chambranle de la croisée du 1^{er} étage, coupe, s.n., s.l., mai 1841.
- 4/N/12 (37)** Saint-Brieuc, Aile droite, corniche du cabinet de M. le Préfet, coupe, s.n., s.l., février 1840.
- 4/N/12 (38)** Saint-Brieuc, Achèvement de l'aile gauche de la préfecture (projet non adopté), plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., juin 1842.
- 4/N/12 (39)** Saint-Brieuc, Achèvement de l'aile gauche de la préfecture (projet non adopté), plan de l'étage de l'aile répondant à l'entresol du bâtiment principal, s.n., s.l., juin 1842.
- 4/N/12 (40)** Saint-Brieuc, Achèvement de l'aile gauche de la préfecture (projet non adopté), plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., juin 1842.
- 4/N/12 (41)** Saint-Brieuc, sans titre, coupe et plan du retour d'aile du bâtiment central vers l'aile des bureaux, L. Lorin, s.l., 6 décembre 1842.
- 4/N/12 (42)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, porte lampe de l'entresol de l'escalier près de la cuisine, au dixième de grandeur d'exécution, élévation, éch. 0,10 : 1, s.n., s.l., 8 octobre 1842.
- 4/N/12 (43)** Saint-Brieuc, Préfecture, base de la colonne portant les quinquets qui éclairent l'entresol dans l'escalier au nord, grandeur d'exécution, élévation, L. Lorin, s.l., mai 1844.
- 4/N/12 (44)** Saint-Brieuc, Préfecture, chapiteau et couronnement de la colonne qui porte les quinquets qui éclairent l'escalier au nord (entresol), grandeur d'exécution, élévation, L. Lorin, s.l., mai 1844.

4/N/13, Saint-Brieuc, préfecture

- 4/N/13 (1)** Saint-Brieuc, Projet d'installation de lieux d'aisance pour les employés de la préfecture, état actuel, projet proposé, plan, éch. 0,05 : 1, A. Augier, Saint-Brieuc, 14 mai 1881.
- 4/N/13 (2)** Saint-Brieuc, Nouvelle installation pour la salle des délibérations du Conseil général, grande baie dans le mur de refend, plan sur AB, élévation et plan, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (3)** Saint-Brieuc, sans titre, décoration de la grande baie dans le mur de refend, élévation, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (4)** Saint-Brieuc, sans titre, décoration d'une cheminée, élévation, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (5)** Saint-Brieuc, Projet d'une nouvelle installation pour la salle des délibérations du Conseil général, plan, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (6)** Saint-Brieuc, Escalier de la préfecture, détail du cadre de la glace, grandeur d'exécution, plan, coupe, élévation, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (7)** Saint-Brieuc, Profil et élévation d'un pilastre, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (8)** Saint-Brieuc, sans titre, décoration de la grande baie dans le mur de refend, élévation, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (9)** Saint-Brieuc, Salle du C. général, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (10)** Saint-Brieuc, Nouvelle salle du Conseil général, détail des cannelures des colonnes, coupe sur la largeur, s.n., Saint-Brieuc, 1^{er} juin 1885.
- 4/N/13 (11)** Saint-Brieuc, Nouvelle salle du Conseil général, éch. 0,10 : 1, s.n., Saint-Brieuc, 4 juin 1885.
- 4/N/13 (12)** Saint-Brieuc, Détail d'une colonne, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., 29 juin 1885.
- 4/N/13 (13)** Saint-Brieuc, sans titre, détail du couronnement d'un pilastre, s.n., Saint-Brieuc, 28 juin 1885.
- 4/N/13 (14)** Saint-Brieuc, Projet modifié de la corniche de la salle du Conseil général, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/13 (15)** Saint-Brieuc, Profil des colonnes et des pilastres de la nouvelle salle du Conseil général, grandeur d'exécution, s.n., Saint-Brieuc, 21 juin 1885.

4/N/14, Saint-Brieuc, préfecture

- 4/N/14 (1)** Saint-Brieuc, Préfecture, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/14 (2)** Saint-Brieuc, Préfecture, 2^e étage, comble, état actuel, plan, A. Augier, s.l., 14 août 1890.
- 4/N/14 (3)** Saint-Brieuc, Préfecture, rez-de-chaussée, plan, A. Augier, s.l., 14 août 1890.

- 4/N/14 (4)** Saint-Brieuc, Préfecture, rez-de-chaussée, plan, A. Augier, s.l., 14 août 1890.
- 4/N/14 (5)** Saint-Brieuc, Préfecture, rez-de-chaussée, état actuel, plan, A. Augier, s.l., 14 août 1890.
- 4/N/14 (6)** Saint-Brieuc, Préfecture, 1^{er} étage, plan, A. Augier, s.l., 14 août 1890.
- 4/N/14 (7)** Saint-Brieuc, Préfecture, 1^{er} étage, bâtiment central, état actuel, plan, A. Augier, s.l., 14 août 1890.
- 4/N/14 (8)** Saint-Brieuc, Préfecture, rez-de-chaussée, état actuel, plan, A. Augier, s.l., 14 août 1890.

4/N/15, Saint-Brieuc, préfecture

- 4/N/15 (1)** Saint-Brieuc, Préfecture, bâtiment de l'aile droite, plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et de l'étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (2)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile droite, 1^{er} étage, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (3)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, 1^{er} étage, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (4)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, rez-de-chaussée, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (5)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, 1^{er} étage, état actuel, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (6)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, 1^{er} étage, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (7)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, rez-de-chaussée, plan, croquis, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (8)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, 1^{er} étage, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (9)** Saint-Brieuc, Préfecture, bâtiment de l'aile droite, plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et de l'étage, éch. 0,01 : 1, s.n., Saint-Brieuc, 22 avril 1911.
- 4/N/15 (10)** Saint-Brieuc, Préfecture, plan de l'attique du bâtiment central, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (11)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, rez-de-chaussée, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (12)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, 1^{er} étage, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (13)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, rez-de-chaussée, état actuel, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (14)** Saint-Brieuc, Préfecture, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (15)** Saint-Brieuc, Préfecture, croisée à percer dans la longère sur la cour, élévation et coupe, s.n., s.l., s.d.

- 4/N/15 (16)** Saint-Brieuc, Passage charretier de la préfecture, aire en béton et bordure des trottoirs, plan et coupe, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (17)** Saint-Brieuc, Combles, état actuel, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (18)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, 1^{er} étage, état actuel, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (19)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, 1^{er} étage, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (20)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, rez-de-chaussée, état actuel, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (21)** Saint-Brieuc, Préfecture, aile gauche, 1^{er} étage, état actuel, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (22)** Saint-Brieuc, Plan de l'attique (incomplet), s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (23)** Saint-Brieuc, Plan des combles, état actuel, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (24)** Saint-Brieuc, Préfecture, 1^{er} étage, état actuel, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (25)** Saint-Brieuc, Préfecture, attique, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (26)** Saint-Brieuc, Préfecture, détail de menuiserie au 1/10^e, élévation développée, plan, coupes, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (27)** Saint-Brieuc, Parc de la préfecture, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (28)** Saint-Brieuc, Préfecture, 1^{er} étage, état actuel, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (29)** Saint-Brieuc, Préfecture, entresol, état actuel, plan, s.n., s.l., s.d.

4/N/16, Saint-Brieuc, préfecture

- 4/N/16 (1)** Saint-Brieuc, sans titre, projet d'agrandissement de la préfecture, n° 6, coupe sur le bâtiment principal, n° 8, avant-projet, s.n., s.l., s.d.

4/N/18, Saint-Brieuc, préfecture

- 4/N/18 (1)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, façade sur rue, façade sur cour, plan, coupe, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/18 (2)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, garage, plan, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/18 (3)** Saint-Brieuc, Aménagement de W.C. à la préfecture, plan, éch. 0,02 : 1, Jean Fauny, s.l., 1^{er} juillet 1934.
- 4/N/18 (4)** Saint-Brieuc, Aménagement de W.C. à la préfecture, plan, éch. 0,02 : 1, Jean Fauny, s.l., 1^{er} juillet 1934.
- 4/N/18 (5)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, construction d'une cuisine, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.

- 4/N/18 (6)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, construction d'une cuisine, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/18 (7)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, poutres demi-grandeur, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/18 (8)** Saint-Brieuc, Projet de nouvelle installation des bureaux de la préfecture, plan du 1^{er} étage, F. Bourgin, s.l., 10 juillet 1900.
- 4/N/18 (9)** Saint-Brieuc, Projet de nouvelle installation des bureaux de la préfecture, plan du rez-de-chaussée, F. Bourgin, s.l., 10 juillet 1900.
- 4/N/18 (10)** Saint-Brieuc, Projet de nouvelle installation des bureaux de la préfecture, plan, F. Bourgin, s.l., 10 juillet 1900.
- 4/N/18 (11)** Saint-Brieuc, Projet de nouvelle installation des bureaux de la préfecture, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 10 juillet 1900.
- 4/N/18 (12)** Saint-Brieuc, Modifications dans la distribution des bureaux, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 27 février 1903.
- 4/N/18 (13)** Saint-Brieuc, Modification dans la distribution des bureaux, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 27 février 1903.
- 4/N/18 (14)** Saint-Brieuc, Projet de nouvelle installation des bureaux de la préfecture, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 13 février 1903.
- 4/N/18 (15)** Saint-Brieuc, Projet de modification dans les bureaux de l'inspection académique, plan du 1^{er} étage, plan du 2^e étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 5 avril 1907.
- 4/N/18 (16)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, projet de modification aux bureaux de l'inspection académique, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/18 (17)** Saint-Brieuc, Aile gauche de la préfecture, projet de modification aux bureaux de l'inspection académique, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/18 (18)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, projet de modification aux bureaux de l'inspection académique, plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/18 (19)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, bâtiment de l'aile droite, coupe, plan du sous-sol, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, s.n., s.l., 22 avril 1911.
- 4/N/18 (20)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plans de distribution de l'aile gauche, plan du sous-sol, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 30 septembre 1913.
- 4/N/18 (21)** Saint-Brieuc, Reconstruction de l'escalier de l'aile droite de la préfecture, départ au rez-de-chaussée, départ de l'arrivée au 1^{er} étage, éch. 0,03 : 1, s.n., s.l., 18 mai 1911.

- 4/N/18 (22)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, projet d'aménagement des écuries, plan et coupe, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 1 avril 1911.
- 4/N/18 (23)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, projet d'aménagement des écuries, plan et coupe, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 1 avril 1911.
- 4/N/18 (24)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plan de l'état actuel des écuries, plan et coupe, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 5 avril 1911.
- 4/N/18 (25)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, détail des cloisons des box de l'écurie, coupe et plan, s.n., s.l., 1^{er} mai 1911.
- 4/N/18 (26)** Saint-Brieuc, Hôtel de préfecture, plan du 2^e étage du bâtiment principal indiquant les six pièces dont la restauration est proposée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/18 (27)** Saint-Brieuc, Modification dans la distribution des bureaux, plan, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 27 février 1903.
- 4/N/18 (28)** Saint-Brieuc, Modification dans la distribution des bureaux, plan du rez-de-chaussée de l'aile gauche, coupe transversale, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 27 février 1903.
- 4/N/18 (29)** Saint-Brieuc, Modifications dans la distribution des bureaux, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 27 février 1903.
- 4/N/20, Saint-Brieuc, préfecture*
- 4/N/20 (1)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, projet d'aménagement d'une partie du deuxième étage du bâtiment central pour un dépôt d'archives, état actuel, état projeté, plan, A. Augier, s.l., 6 mars 1891.
- 4/N/20 (2)** Saint-Brieuc, Combles de l'aile midi de la préfecture, salle n° 1, Archives modernes, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/22, Saint-Brieuc, préfecture*
- 4/N/22 (1)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc, bâtiment de l'aile droite, plan du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, architecte, s.l., 11 mai 1911.
- 4/N/22 (2)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plans de distribution de l'aile gauche, plan du sous-sol, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 30 septembre 1913.
- 4/N/22 (3)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plans de distribution de l'aile gauche, bureaux de l'inspection académique (2^e étage), bureau des commis (3^e étage), coupe sur CD, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 30 septembre 1913.

- 4/N/22 (4)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, projet de chauffage de l'aile gauche, plan du sous-sol, du rez-de-chaussée, des 1^{er}, 2^e et 3^e étages, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/22 (5)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, bâtiment de l'aile droite, plan des sous-sols, rez-de-chaussée et 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Paul Trottet, installateur, s.l., s.d.
- 4/N/22 (6)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, 1^{er} étage, plan, éch. 0,01 : 1, Paul Trottet, installateur, s.l., s.d.
- 4/N/22 (7)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, 1^{er} étage, plan, éch. 0,01 : 1, Paul Trottet, installateur, s.l., s.d.
- 4/N/22 (8)** Saint-Brieuc, 1^{er} étage, état actuel, plan, éch. 0,01 : 1, Louis Le Restif, s.l., 20 mars 1931.
- 4/N/22 (9)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, bâtiment central : installation du chauffage central, 1^{er} étage, plan, éch. 0,01 : 1, Roussel et Pogé, s.l., 29 avril 1931.

4/N/26, Saint-Brieuc, préfecture

- 4/N/26 (1)** Saint-Brieuc, Un pavillon dans un parc, façade principale, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/26 (2)** Saint-Brieuc, Façade arrière, plan et coupe, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/26 (3)** Saint-Brieuc, Un pavillon dans un parc, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., 1^{er} août 1933.
- 4/N/26 (4)** Saint-Brieuc, Un pavillon dans un parc, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., 1^{er} août 1933.
- 4/N/26 (5)** Saint-Brieuc, Un pavillon dans un parc, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., 1^{er} août 1933.
- 4/N/26 (6)** Saint-Brieuc, Projet de reconstruction des bureaux de la préfecture, élévation et plan du rez-de-chaussée, Fauny, s.l., 1^{er} octobre 1938.
- 4/N/26 (7)** Saint-Brieuc, Projet de construction des bureaux de la préfecture, variante de la façade principale, s.n., s.l., s.n., s.l., s.d.

4/N/27, Saint-Brieuc, préfecture

- 4/N/27 (1)** Saint-Brieuc, Plan et élévation du poêle, coupe de la partie supérieure, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/27 (2)** Saint-Brieuc, sans-titre, élévation et coupe du poêle, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/27 (3)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d. [en double].
- 4/N/27 (4)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plan de l'entresol du bâtiment et du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d. [en double].

- 4/N/27 (5)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plan du 1^{er} étage du bâtiment central, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/27 (6)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plan de l'attique du bâtiment central et du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d. [en double].
- 4/N/30, Dinan, sous-préfecture*
- 4/N/30 (1)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, M. Geistdorfer, propriétaire, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (2)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, plan des mansardes, état actuel, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (3)** Dinan, Plan des mansardes, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (4)** Dinan, Plan des mansardes, 2^e projet, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (5)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, M. Geistdorfer, propriétaire, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et des mansardes, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (6)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, M. Geistdorfer propriétaire, travaux de grosses réparations, élévation, coupe, éch. 0,02 : 1, F. Bourgin, s.l., 27 septembre 1916.
- 4/N/30 (7)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, état actuel, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., Saint-Brieuc, 1^{er} avril 1914.
- 4N30 (8)** Dinan, Élévation des bureaux, coupe, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (9)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, plan des mansardes, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (10)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, travaux de grosses réparations et agrandissements divers, 1^{er} projet, élévation et coupe des bureaux, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (11)** Dinan, Élévation des bureaux, coupe, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (12)** Dinan, Porte du cabinet du sous-préfet donnant sur le jardin, élévation et coupe, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (13)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, transformation d'une porte en baie (sur le jardin), s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (14)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, transformation d'une porte en baie sur le jardin, coupe, élévation et plan, éch. 0,02 : 1, s.n., Saint-Brieuc, 29 mai 1917.
- 4/N/30 (15)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, M. Geistdorfer propriétaire, transformation d'une croisée (longère des bureaux) en porte de 1m20, élévation et plan, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., 29 mai 1917.
- 4/N/30 (16)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, plan du 1^{er} étage, coupe et plan, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.

- 4/N/30 (17)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, M. Geistdorfer propriétaire, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (18)** Dinan, Sous-préfecture de Dinan, M. Geistdorfer propriétaire, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/30 (19)** Dinan, Plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.

4/N/31, Guingamp, sous-préfecture

- 4/N/31 (1)** Guingamp, Projet d'installation pour la sous-préfecture de Guingamp, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage, éch. 0,005 : 1, A. Angier, Saint-Brieuc, 23 septembre 1890.
- 4/N/31 (2)** Guingamp, Sous-préfecture de Guingamp, local actuel, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage, des mansardes, éch. 0,01 : 1, A. Angier, Saint-Brieuc, 18 mai 1895.
- 4/N/31 (3)** Guingamp, Sous-préfecture de Guingamp, local proposé, plan d'ensemble, des caves, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage, des mansardes, éch. 0,01 : 1, A. Angier, Saint-Brieuc, 18 mai 1895.
- 4/N/31 (4)** Guingamp, Sous-préfecture de Guingamp, grille de clôture et portillons du jardin sur la place Centrale, plan, élévation et coupe, éch. 0,10 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/31 (5)** Guingamp, sans titre, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/31 (6)** Guingamp, sans titre, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/31 (7)** Guingamp, sans titre, plan du 2^e étage, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/31 (8)** Guingamp, Sous-préfecture de Guingamp, béton armé de la fosse, siège commun à la turque en granit porcelaine sans siphon ni effet d'eau, maison Jacob Delafon et Cie, Paris, plan et détail, s.n., s.l., 7 janvier 1921.
- 4/N/31 (9)** Guingamp, Sous-préfecture de Guingamp, plan du passage commun, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, Saint-Brieuc, 18 mars 1925.
- 4/N/31 (10)** Guingamp, Plan de la propriété du Bocage, rue des Cantons, s.n., Guingamp, 19 octobre 1927.
- 4/N/31 (11)** Guingamp, Nouvelle sous-préfecture de Guingamp, plan de la propriété du Bocage, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/31 (12)** Guingamp, Nouvelle sous-préfecture de Guingamp, plan de la propriété du Bocage, s.n., s.l., s.d.

4/N/32, Lannion, sous-préfecture

- 4/N/32 (1)** Lannion, Plan de la sous-préfecture, rez-de-chaussée, hôtel de Miniac, s.n., s.l., s.d.

- 4/N/32 (2)** Lannion, Plan de la sous-préfecture, 1^{er} étage, hôtel de Miniac, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/32 (3)** Lannion, Sous-préfecture de Lannion, aménagement des bureaux, hôtel de Miniac, éch. 0,02 par mètre, s.n., s.l., 7 octobre 1879.
- 4/N/32 (4)** Lannion, Propriété de M. de Fagès à Lannion, projet d'installation de la sous-préfecture et des bureaux, état actuel, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et coupe, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 1^{er} juin 1915.
- 4/N/32 (5)** Lannion, Projet d'installation de la sous-préfecture de Lannion dans un immeuble appartenant à M. de Fagès, rue de l'allée verte, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage et coupe, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 1^{er} juin 1915.
- 4/N/32 (6)** Lannion, Propriété de M. de Fagès à Lannion, projet d'installation de la sous-préfecture et des bureaux, état actuel, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et coupe, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, s.l., 1^{er} juin 1916.
- 4/N/32 (7)** Lannion, Propriété de M. le Fiblec à Lannion, projet d'aménagement des services de la sous-préfecture, plan, coupe et élévation, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, 20 mars 1916.
- 4/N/32 (8)** Lannion, Propriété de M. Le Fiblec à Lannion, projet d'aménagement des bureaux de la sous-préfecture dans les communs, élévation et coupe, éch. 0,02 : 1, F. Bourgin, 20 mars 1916.
- 4/N/32 (9)** Lannion, Projet d'installation de la sous-préfecture de Lannion dans un immeuble appartenant à M. de Fagès, rue de l'allée verte, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage et coupe, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 1^{er} juin 1916.
- 4/N/32 (10)** Lannion, Sous-préfecture de Lannion, détails pour les bureaux des employés, plan, élévation, coupe, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/32 (11)** Lannion, Sous-préfecture de Lannion, grille de clôture sur la ruelle, façade arrière, plan d'ensemble, élévation, coupe, éch. 0,10 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/32 (12)** Lannion, Sous-préfecture de Lannion, projet d'amélioration à apporter dans les bureaux des employés, plan du rez-de-chaussée et coupe, éch. 0,02 : 1, F. Bourgin, s.l., 21 juillet 1923.
- 4/N/32 (13)** Lannion, Sous-préfecture, construction d'un garage, plan, élévation, coupe, éch. 0,02 : 1, A. Le Corre, s.l., 18 septembre 1937.

4/N/33, Loudéac, sous-préfecture

- 4/N/33 (1)** Loudéac, Sous-préfecture de Loudéac, projet de construction d'un pavillon pour les bureaux, 1^{er} projet, façade sur la route, coupe sur AB, façade sur le jardin, plan

du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, s.n., Saint-Brieuc, 29 mars 1877.

- 4/N/33 (2)** Loudéac, Croquis de la Sous-préfecture à édifier à Loudéac, 2^e projet, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/33 (3)** Loudéac, sans titre, plan de situation de la sous-préfecture de Loudéac, des bureaux et des jardins, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/33 (4)** Loudéac, Sous-préfecture de Loudéac, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.

4/N/34, Saint-Brieuc, tribunal

- 4/N/34 (1)** Saint-Brieuc, Plan de l'ancienne communauté du Calvaire et de la répartition des bâtiments entre la manutention militaire et les différents tribunaux, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/34 (2)** Saint-Brieuc, Plan du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord et de l'achèvement des ouvrages pour le perfectionner, l'ingénieur des Ponts et Chaussées et Travaux publics de l'arrondissement du sud du département des Côtes-du-nord, s.n., Port-Brieuc, brumaire an VII.

4/N/36, Saint-Brieuc, tribunal

- 4/N/36 (1)** Saint-Brieuc, Palais de Justice, emplacement du tribunal dans le parc des Promenades, plan de situation, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/36 (2)** Saint-Brieuc, Palais de Justice de Saint-Brieuc, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/36 (3)** Saint-Brieuc, Palais de Justice de Saint-Brieuc, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/36 (4)** Saint-Brieuc, Grilles du rez-de-chaussée, palais de justice, s.n., s.l., 1^{er} octobre 1914.
- 4/N/36 (5)** Saint-Brieuc, Projet d'insigne à substituer aux emblèmes impériaux, croquis, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/36 (6)** Saint-Brieuc, Projet d'insigne à substituer aux emblèmes impériaux, croquis, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/36 (7)** Saint-Brieuc, Projet d'insigne à substituer aux emblèmes impériaux, croquis, s.n., s.l., s.d.

4/N/37, Dinan, tribunal

- 4/N/37 (1)** Dinan, Plan de la salle du prétoire actuel de Dinan, plan du rez-de-chaussée au-dessous du Prétoire, n° 1, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, éch. 0,05 : 1, Beaugrand, Dinan, 8 vendémiaire an IX.
- 4/N/37 (2)** Dinan, Plan des changemens à faire au prétoire de Dinan, plan des changements à faire au rez-de-chaussée au dessous

- du Prétoire, n° 2, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, éch. 0,05 : 1, Beaugrand, Dinan, 8 vendémiaire an IX.
- 4/N/37 (3)** Dinan, Tribunal de Dinan et projet d'agrandissement de cet édifice, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et coupe sur MN, éch. 0,005 : 1, Mequin, 28 juin 1820.
- 4/N/37 (4)** Dinan, Propriété au centre de la ville de Dinan, près St-Malo, plan sur feuillet, éch. 0,03 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/37 (5)** Dinan, Plan du palais de Justice de Dinan, bornage entre le tribunal et M. Fourré, plan, éch. 0,05 : 1, A. Guépin, Saint-Brieuc, 12 février 1874.
- 4/N/37 (6)** Dinan, Tribunal de Dinan, construction d'une salle pour les avoués, plan, élévation et coupe, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., 10 mai 1902.
- 4/N/37 (7)** Dinan, sans-titre, plan et élévation de la salle des avoués, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/37 (8)** Dinan, Grille de la fenêtre de la salle des avoués au tribunal de Dinan, élévation, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/37 (9)** Dinan, Tribunal de Dinan, construction de deux cabinets d'aisances dans le jardin, plan, coupe et élévation, éch. 0,01 : 1, F. Bourgin, Saint-Brieuc, 10 juillet 1906.
- 4/N/37 (10)** Dinan, Tribunal de Dinan, W.Cl. dans la cour derrière, plan, coupe et élévation, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.

4/N/38, Guingamp, tribunal

- 4/N/38 (1)** Guingamp, Plan de la salle d'audience, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/38 (2)** Guingamp, Plan géométral du prétoire du tribunal d'arrondissement de Guingamp, où sont indiqués plusieurs changements utiles quoique peu dispendieux, à faire au devis du 14 fructidor an huit, conformément aux vues que les membres de ce tribunal ont manifestés dans leur mémoire de ce jour, plan du rez-de-chaussée, Anfray père, fructidor an IX.

4/N/39, Lannion, tribunal

- 4/N/39 (1)** Lannion, Projet de restauration de la façade, élévation, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/39 (2)** Lannion, Plan d'une portion des moulins à Lannion, éch. 1/250^e, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/39 (3)** Lannion, Plan du rez-de-chaussée de Cruhugien, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/39 (4)** Lannion, sans titre, relevé cadastral des portions de terrains à acquérir pour le nouveau tribunal, éch. 1/1250^e, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/39 (5)** Lannion, Projet de tribunal à construire dans la ville de Lannion, n° 7, élévation de la façade sur le jardin, n° 8, élévation de la façade principale, n° 4, coupe prise sur la

- salle d'audience, n° 5, coupe prise sur la salle des pas-perdus, L. Lorin, septembre 1846.
- 4/N/39 (6)** Lannion, Projet de tribunal à construire dans la ville de Lannion, n° 6, coupe sur la longueur du bâtiment, n° 9, élévation latérale du bâtiment, L. Lorin, septembre 1846.
- 4/N/39 (7)** Lannion, Projet de tribunal pour la ville de Lannion, plan de la disposition du rez-de-chaussée, L. Lorin, septembre 1846.
- 4/N/39 (8)** Lannion, Projet d'un tribunal à construire à Lannion, n° 2, caves, n° 3, 1^{er} étage, plan, L. Lorin, septembre 1846.
- 4/N/39 (9)** Lannion, Plan du tribunal et du jardin, et des terrains concédés à la propriété Allain, A. Guépin, s.l., s.d.
- 4/N/39 (10)** Lannion, Plan d'ensemble du jardin du palais de justice de Lannion, éch. 0,005 : 1, s.n., Saint-Brieuc, 21 mars 1891.
- 4/N/39 (11)** Lannion, Relevé cadastral du quartier du tribunal, s.n., s.l., 6 mai 1919.
- 4/N/39 (12)** Lannion, Tribunal de Lannion, projet d'installation d'un calorifère à vapeur basse pression, plan du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et coupe sur AB et sur CD, éch. 0,05 : 1, F. Bourgin, Saint-Brieuc, 28 octobre 1914 [en double].
- 4/N/39 (13)** Lannion, Tribunal de Lannion, projet de chauffage à vapeur sans pression à air libre, plan, éch. 0,005 : 1, F. Bourgin, s.l., 8 décembre 1914.
- 4/N/39 (14)** Lannion, Projet d'installation d'un calorifère à vapeur basse pression, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/39 (15)** Lannion, Tribunal de Lannion, installation du chauffage central, coupe sur la salle des pas perdus, coupe sur la salle d'audience, coupe sur la longueur du bâtiment, plan du sous-sol, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d. [en double].
- 4/N/39 (16)** Lannion, Plan du jardin public et de la canalisation projetée, éch. 0,0025 : 1, s.n., s.l., s.d. [en double].

4/N/40, Loudéac, tribunal

- 4/N/40 (1)** Loudéac, Tribunal de 1^{ère} instance à Loudéac, plan du rez-de-chaussée, Piou, Saint-Brieuc, 5 thermidor an VIII (23 juillet 1800).
- 4/N/40 (2)** Loudéac, Élévation géométrale du bâtiment du tribunal du côté de la rue, n° 3, Callins, Napoléonville, 10 mai 1810.
- 4/N/40 (3)** Loudéac, Élévation géométrale du bâtiment du tribunal du côté de la cour, n° 4, Callins, Napoléonville, 10 mai 1810.
- 4/N/40 (4)** Loudéac, Plan du 2^e étage du bâtiment du tribunal, n° 8, Callins, Napoléonville, 10 mai 1810.
- 4/N/40 (5)** Loudéac, Plan du 1^{er} et du 2^e étage, Callins, Napoléonville, 15 juin 1810.

- 4/N/40 (6)** Loudéac, Plan et élévation géométrale d'un projet de tribunal et mairie situé rue de Moncontour en la ville de Loudéac, plan, coupe et élévation, Callins, Napoléonville, 15 juin 1810.
- 4/N/40 (7)** Loudéac, Élévation principale du tribunal de 1^{ère} instance projeté à Loudéac, n° 3, Paris, Guillot, 7 mars 1812.
- 4/N/40 (8)** Loudéac, Coupes du tribunal de 1^{ère} instance projeté à Loudéac, coupe sur la largeur, coupe sur la longueur, n° 4, Paris, Guillot, 7 mars 1812.
- 4/N/40 (9)** Loudéac, Tribunal de 1^{ère} instance projeté pour Loudéac, élévation sur la cour de la prison, élévation latérale, n° 8, Paris, Guillot, 7 mars 1812.
- 4/N/40 (10)** Loudéac, Plan parcellaire des terrains nécessaires à l'agrandissement de l'enceinte du tribunal de Loudéac, éch. 0,004 : 1, s.n., s.l., s.d.

O/Administration et comptabilités communales

2/O/Dossiers d'administration communale

- 2/O/5/1** Belle-Isle-en-Terre, Plan d'une maison d'école pouvant contenir la maison d'école et la justice de paix à construire en la ville de Belle-Isle-en-Terre, élévation façade principale, élévation façade latérale, coupe passant par la classe, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Brizec, s.l., 29 janvier 1853.
- 2/O/9/1** Le Bodéo, sans titre, plan d'ensemble à l'échelle de 0,005 : 1, coupe sur CD, élévation principale, coupe sur AB, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, A. Guépin, 15 mai 1854.
- 2/O/12/1** La Bouillie, Projet de maison d'école pour les garçons, plan d'ensemble, signature illisible, Dinan, 1^{er} août 1882.
- 2/O/21/1** Brusvily, Portail de la mairie de Brusvily, signature illisible, Dinan, 19 juillet 1844.
- 2/O/24/1** Calanhel, Maison d'école de Calanhel, plan des lieux, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/36/1** La Chapelle-Blanche, École mixte de la Chapelle-Blanche, plan général, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/38/3** Chatelaudren, sans titre, plan de situation, élévation, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/39/1 (1)** La Chèze, Projet de construction d'un bâtiment à usage de Mairie et de Justice de Paix, coupes, éch. 1/50^e, signature illisible, Dinan, 7 juillet 1924.
- 2/O/39/1 (2)** La Chèze, Projet de construction d'un bâtiment à usage de Mairie et de Justice de Paix, façades, éch. 1/50^e, signature illisible, Dinan, 7 juillet 1924.

- 2/O/39/1 (3)** La Chèze, Projet de construction d'un bâtiment à usage de Mairie et de Justice de Paix, plans des planchers, éch. 1/50^e, signature illisible, Dinan, 7 juillet 1924.
- 2/O/39/1 (4)** La Chèze, Projet de construction d'un bâtiment à usage de Mairie et de Justice de Paix, plan des étages, signature illisible, Dinan, 7 juillet 1924.
- 2/O/50/8** Dinan, Hôtel-de-Ville, plan topographique, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,005/1, Théophile Adam, Dinan, 10 août 1876.
- 2/O/65/1** Goudelin, Projet de construction d'une nouvelle classe et d'une mairie, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01/1, A. Augier, Saint-Brieuc, 11 mars 1878.
- 2/O/67/1 (1)** Grâces, Projet de construction de deux écoles communales au bourg, disposition d'ensemble, éch. 0,005/1, A. Guérin, Guingamp, 10 juillet 1875.
- 2/O/67/1 (2)** Grâces, Travaux complémentaires aux écoles récemment construites, murs de clôture, séparations et préaux couverts, plan d'ensemble, élévation, coupe, A. Guérin, Guingamp, 15 mars 1882.
- 2/O/67/1 (3)** Grâces, Tables-bancs à deux places, type III du règlement, vue par bout, vue par derrière, vue par devant, vue par-dessus, A. Guérin, Guingamp, 20 mai 1882.
- 2/O/82/1 (1)** Le Hinglé, Projet d'école et mairie, plan des détails, Rolland, Lanvallay-Dinan, 10 mai 1928.
- 2/O/82/1 (2)** Le Hinglé, Projet d'école et mairie, plan général, éch. 0,005 : 1, Rolland, Lanvallay-Dinan, 10 mai 1928.
- 2/O/84/2 (1)** Jugon, sans titre, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/84/2 (2)** Jugon, sans titre, croquis des appartements de la halle de Jugon, avec légende, plan du 1^{er} étage, Lejaudez, inspecteur public, s.l., s.d.
- 2/O/106/1 (1)** Langueux, État actuel des dépendances de l'école de Langueux, élévation, plan du sous-sol, du rez-de-chaussée, plan d'ensemble, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/106/1 (2)** Langueux, sans titre, coupe sur AB, élévation, pignon sur le préau, plan d'ensemble, A. Augier, Saint-Brieuc, 23 juillet 1869.
- 2/O/106/1 (3)** Langueux, Plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage de la maison d'école de Langueux, 38 pieds sur 20, s.n. (L. Lorin), s.l., s.d.
- 2/O/106/1 (4)** Langueux, sans titre, croquis, vue sur le derrière, pignon ouest, vue sur le devant, s.n. (L. Lorin), s.l., s.d.
- 2/O/106/1 (5)** Langueux, Projet de construction d'un groupe scolaire avec local pour la mairie, façade sur la cour, coupe sur la classe et vue du pignon de la mairie, façade sur la route, coupe sur le préau couvert de l'école des garçons, détail au 0,01 : 1 de W.

- Closets et urinoirs des garçons, Victor Le Guen, Saint-Brieuc, 21 octobre 1907.
- 2/O/106/1 (6)** Langueux, Projet de construction d'un groupe scolaire avec mairie, extrait du plan cadastral de la commune et position de l'ensemble des bâtiments, éch. 0,001 : 1, Victor Le Guen, Saint-Brieuc, 30 octobre 1907.
- 2/O/106/1 (7)** Langueux, Projet de construction d'un groupe scolaire, bâtiment du presbytère transformé pour être affecté aux logements des instituteurs et institutrices, plan de l'étage transformé, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/106/1 (8)** Langueux, Projet de construction d'un groupe scolaire, bâtiment du presbytère transformé pour être affecté aux logements des instituteurs et institutrices, plan du rez-de-chaussée transformé, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/106/1 (9)** Langueux, Projet de construction d'un groupe scolaire, bâtiment du presbytère transformé pour être affecté aux logements des instituteurs et institutrices, plan du sous-sol transformé, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/106/1 (10)** Langueux, Projet de construction d'un groupe scolaire avec local de la mairie, plan du rez-de-chaussée, Victor Le Guen, Saint-Brieuc, 19 octobre 1907.
- 2/O/108/1** Lanleff, Plan d'une maison d'école pour la commune de Lanleff, élévation, coupe, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, poutrellages, lieux d'aisance, plan général, s.n., s.l., 26 mai 1845.
- 2/O/118/1 (1)** Lanvally, Projet de construction d'un groupe scolaire, n° 1, plan du nouveau bourg de Lanvally, éch. 0,00025 : 1, Rolland, s.l., 20 septembre 1912 [en double].
- 2/O/118/1 (2)** Lanvally, Projet de construction d'un groupe scolaire, n° 2, plan général, éch. 0,005 : 1, Rolland, s.l., 20 septembre 1912.
- 2/O/118/1 (3)** Lanvally, Projet de construction d'un groupe scolaire, n° 3, plan, élévations, coupes et détails divers, éch. 0,01 : 1, Rolland, s.l., 20 septembre 1912.
- 2/O/118/1 (4)** Lanvally, Projet de construction d'un groupe scolaire, n° 4, façade sur cour et solivages, éch. 0,01 : 1, Rolland, s.l., 20 septembre 1912.
- 2/O/118/1 (5)** Lanvally, Projet de construction d'un groupe scolaire, n° 5, détail des classes, préaux, privés et urinoirs, éch. 0,01 : 1, Rolland, s.l., 20 septembre 1912.
- 2/O/135/2 (1)** Louargat, sans titre, élévation et plan de la nouvelle maire-école, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/135/2 (2)** Louargat, Plan de la maison d'école des garçons du bourg de Louargat, façade de la maison d'école actuelle, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 22 février 1877.
- 2/O/153/3** Moncontour, Mairie, plan, élévation, coupe, éch. 0,02 : 1, Fauny, architecte, s.l., 1928.

- 2/O/162/5 (1)** Paimpol, Plans, élévations et coupes d'un projet de halle avec hôtel de la mairie et une chambre de commerce, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, élévation principale, élévation latérale du côté de la venelle, coupe longitudinale sur CD, Lecor fils, Saint-Brieuc, 20 mai 1827.
- 2/O/162/5 (2)** Paimpol, sans titre, coupe sur AB, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/168/3 (1)** Perros-Guirec, Perros Guirec, n° 1, plan du rez-de-chaussée, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/168/3 (2)** Perros-Guirec, Perros Guirec, n° 2, plan du 1^{er} étage, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/168/3 (3)** Perros-Guirec, Perros Guirec, n° 3, façade est, élévation, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/168/3 (4)** Perros-Guirec, Perros Guirec, n° 4, façade ouest élévation, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/168/3 (5)** Perros-Guirec, Perros Guirec, n° 5, coupe, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/169/1 (1)** Peumerit-Quintin, École de Peumerit-Quintin, construction du logement des instituteurs, façade sur le placis, plan général, 1^{er} étage, Oriou, s.l., s.d. [en double].
- 2/O/169/1 (2)** Peumerit-Quintin, École et mairie à Peumerit-Quintin, élévation, plan du rez-de-chaussée et de l'étage, coupe, Oriou, s.l., s.d. [en double].
- 2/O/169/1 (3)** Peumerit-Quintin, Préau et privé, façade sur la cour, élévation, plan, Oriou, s.l., s.d. [en double].
- 2/O/170/1** Plaine-Haute, Projet d'une maison d'école rédigé par ordre de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, pour les communes du département, Le Breton, architecte, Loudéac, imprimé par de Guyon Aîné, 1845. Les lithographies sont de Leroy, à Rennes.
- 2/O/179/2** Pléhérel, Maison commune, école des filles, A. Guépin, Saint-Brieuc, 31 octobre 1850 [très détérioré].
- 2/O/186/3** Pléneuf, sans titre, élévation, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/193/2** Plestan, Plan de l'école actuelle et de la mairie, plan des abords et propriétés voisines, éch. 0,01 : 1, s.n., Lamballe, 1^{er} avril 1892.
- 2/O/199/2 (1)** Pleumeur-Gautier, Construction d'une mairie et d'un bureau de poste, élévation, coupe, façade arrière, rez-de-chaussée, 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Le Goastier, 1^{er} juin 1914.
- 2/O/199/2 (2)** Pleumeur-Gautier, Construction d'une mairie et bureau de postes, plan d'ensemble, 0,01 : 1, Le Goastier, 1^{er} juin 1914.
- 2/O/212/1** Plouëc, Extrait du plan parcellaire cadastral de Plouëc, l'agent-voyer (signature illisible), s.l., 20 décembre 1875.
- 2/O/213/1** Plouër, Construction d'une mairie sur la place, plan du bourg, extrait du cadastre, s.n., s.l., 30 décembre 1892.

- 2/O/215/1 (1)** Ploufragan, Copie du plan du bâtiment à construire pour l'établissement de l'école primaire et de la mairie de Ploufragan, élévation, coupe, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/221/2 (1)** Plouguiel, Plan parcellaire du terrain sur lequel on se propose de construire la maison d'école des garçons, éch. 0,005 : 1, L. Gilles, Lannion, 25 mai 1873.
- 2/O/221/2 (2)** Plouguiel, sans titre, plan de situation de la nouvelle maison d'école, éch. 0,002 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/221/2 (3)** Plouguiel, Nouveau plan du terrain à acquérir dans le champ de la veuve Luellec, croquis, Charles, inspecteur primaire, s.l., s.d.
- 2/O/221/2 (4)** Plouguiel, Modifications à faire dans le plan de la maison d'école de Plouguiel, croquis, Charles, inspecteur primaire, s.l., 12 février 1876.
- 2/O/221/2 (5)** Plouguiel, Projet de mairie pour Plouguiel, remplacé par le plan annexé à celui de la classe, plan, L. Gilles, Lannion, 27 mars 1873.
- 2/O/225/1** Ploumagoar, Projet d'une maison pour les garçons, élévation, coupe, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, plan de situation, Bontemps, s.l., 25 novembre 1855.
- 2/O/228/1 (1)** Plounévez-Moëdec, Plans, coupes et élévations d'une maison projetée au bourg de Plounévez-Moëdec, devant servir d'école à 150 enfants des deux sexes et de mairie, Delaunay, Morlaix, 24 février 1844.
- 2/O/228/1 (2)** Plounévez-Moëdec, Plan de l'étage à la maison d'école de la commune de Plounévez-Moëdec à construire, croquis, Onejamen, s.l., 25 novembre 1846.
- 2/O/228/1 (3)** Plounévez-Moëdec, Plan d'un 2^e étage à ajouter à la maison d'école de Plounévez-Moëdec, croquis, Coëtlogon, 26 novembre 1846.
- 2/O/230/1 (1)** Plounez, Mairie actuelle, bâtiment projeté, plan, élévation, coupe, Hilon, Paimpol, 19 octobre 1904.
- 2/O/230/1 (2)** Plounez, École de garçons de Plounez (modification à faire), plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, croquis, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/235/1** Plouzélambre, Extrait du plan cadastral de la commune de Plouzélambre, éch. 0,0005 : 1, Courcoux, s.l., 20 décembre 1872.
- 2/O/238/1** Plufur, Projet de construction d'une école de garçons et d'une mairie au bourg, élévation de la maison des instituteurs et de la mairie, coupe de la maison des instituteurs, coupe de la mairie, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, élévation du bâtiment (A) du plans des lieux, à approprier pour servir de classes, le même que ci-dessus, disposé pour deux classes (façade sur la cour), coupe du bâtiment actuel, coupe du bâtiment lorsqu'il sera transformé, plan de deux classes, élévation du préau, coupe générale en travers des cabinets d'aisances, coupe des

- urinoirs et élévation du pignon des cabinets, plan de la fosse, façade des cabinets, plan des cabinets, plan de situation avec parcelles et bâtiments que la commune de Plufur se propose d'acquérir, éch. 0,01 : 1, 0,02 : 1 et 0,002 : 1, L. Urvoy, Lannion, 9 novembre 1893.
- 2/O/241/2 (1)** Plumieux, Projet de mairie, de deux classes et de deux pavillons d'habitation à construire à Plumieux, coupe et élévation sur la ligne AB, plan de l'étage, plan du rez-de-chaussée, A. Guépin, Saint-Brieuc, 29 avril 1858.
- 2/O/241/2 (2)** Plumieux, Projet de mairie, de deux classes et de deux pavillons d'habitation à construire à Plumieux, élévation et coupe sur CD, coupe sur GH, plan des charpentes, lieux d'aisance, A. Guépin, Saint-Brieuc, 29 avril 1858.
- 2/O/241/2 (3)** Plumieux, Projet de mairie, de deux classes et de deux pavillons d'habitations pour Plumieux, plan d'ensemble, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/246/1** Pommeret, École des garçons, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage, croquis, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/248/1** Pommerit-le-Vicomte, Mairie-école, plan des lieux, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et du grenier, coupe sur la ligne ABC, façade du logement de l'instituteur et de la mairie, coupe sur FG, lieux d'aisances, Le Mée, Lanvollon, 20 septembre 1862.
- 2/O/249/1** Pont-Mélvez, Projet d'une mairie, de maisons d'école pour les garçons et pour les filles au bourg de Pont-Mélvez, coupe de la classe, façade ouest, coupe de la maison principale, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, Coadic, ingénieur, Pont-Mélvez, 2 mars 1875.
- 2/O/254/1** Prat, Projet de mairie, plan, coupe, élévation, éch. 0,01 : 1, Cosson, Saint-Brieuc, 20 août 1929.
- 2/O/256/2** Quemper-Guézennec, Construction d'une maison d'école et d'une mairie, façade sur le chemin, coupe transversale, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, H. Guérin, architecte de la ville, Guingamp, 12 juin 1881.
- 2/O/257/1 (1)** Quemperven, sans titre, projet de maison commune, plan du 1^{er} étage et du rez-de-chaussée, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/257/1 (2)** Quemperven, sans titre, projet de maison commune, coupe en travers, façade, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/257/1 (3)** Quemperven, Plan du terrain devant servir d'emplacement à la maison d'école de Quemperven, s.n., s.l., 5 juillet 1858.
- 2/O/257/1 (4)** Quemperven, sans titre, relevé cadastral avec emplacement de la maison d'école de garçons, Lemasson, agent-voyer, 17 juin 1901.
- 2/O/260/1 (1)** Le Quillio, Chemin vicinal de grande communication n° 43 d'Uzel au Blavet, relevé cadastral, éch. 0,002 : 1, l'agent-voyer (signature illisible), 24 juin 1851.

- 2/O/260/1 (2)** Le Quillio, Chemin vicinal de grande communication n° 43 d'Uzel au Blavet, relevé cadastral, éch. 0,002 : 1, l'agent-voyer (signature illisible), 3 novembre 1851.
- 2/O/265/1 (1)** Rospez, Projet de construction d'une maison d'école-mairie, élévation du côté de l'entrée, élévation du côtés des classes, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, des mansardes, de la cave, coupes transversales, éch. 0,01 : 1, L. Urvoy, Lannion, 28 février 1881.
- 2/O/265/1 (2)** Rospez, Projet de construction d'une maison école-mairie, plan des lieux, plan de situation, éch. 0,002 : 1, L. Urvoy, Lannion, 28 février 1881.
- 2/O/267/1 (1)** Rouillac, sans titre, plan du rez-de-chaussée et de la cour de l'école, plan et élévation des latrines, profil du mobilier, éch. 0,02 : 1, A. Perrin, Broons, s.d.
- 2/O/267/1 (2)** Rouillac, Groupe scolaire, croquis relatif à l'emplacement du puits, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/278/13 (1)** Saint-Brieuc, sans titre, plan de situation de la mairie, place de la préfecture, place du Martray, A. Guépin, s.d. (pour copie conforme du plan de 1864).
- 2/O/278/13 (2)** Saint-Brieuc, Plan général du nouvel établissement de la mairie de Saint-Brieuc, Vavasseur, architecte-voyer de la ville, Saint-Brieuc, 21 décembre 1807.
- 2/O/278/13 (3)** Saint-Brieuc, Distribution du rez-de-chaussée du nouvel établissement de la mairie de Saint-Brieuc, n° 3, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/278/13 (4)** Saint-Brieuc, Distribution du 1^{er} étage du nouvel établissement de la mairie de Saint-Brieuc, n° 4, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/278/13 (5)** Saint-Brieuc, Plan général du nouvel établissement de la mairie de Saint-Brieuc, élévation actuelle de l'hôtel de ville de Saint-Brieuc, élévation du corps de garde projeté, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/278/13 (6)** Saint-Brieuc, Projet voté, projet à étudier, G. Condé, s.l., s.d.
- 2/O/282/2 (1)** Saint-Cast, Maison commune de Saint-Cast, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/282/2 (2)** Saint-Cast, sans titre, coupe de la maison commune, avec devis estimatif, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/282/2 (3)** Saint-Cast, Projet de transformation de la mairie, élévation et plans du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, plan d'ensemble, J. Brillhaut, Saint-Cast, août 1925.
- 2/O/287/1 (1)** Saint-Donan, Extrait du plan du bourg de Saint-Donan, plan de situation, Morvan, Saint-Brieuc, 30 juillet 1907.
- 2/O/287/1 (2)** Saint-Donan, École des filles de Saint-Donan, plan du rez-de-chaussée, plan de la fosse, Morvan, Saint-Brieuc, 30 juillet 1907.

- 2/O/287/1 (3)** Saint-Donan, École des filles de Saint-Donan, plan de l'étage, plan du 2^e étage et de la charpente de la maison des maîtresses, Morvan, Saint-Brieuc, 30 juillet 1907.
- 2/O/287/1 (4)** Saint-Donan, École des filles de Saint-Donan, façade principale, coupe des privés, élévation des celliers, éch. 0,01 : 1, Morvan, Saint-Brieuc, 30 juillet 1907.
- 2/O/287/1 (5)** Saint-Donan, École des filles de Saint-Donan et mairie, façades sur la cour, côté sud, côté nord, Morvan, Saint-Brieuc, 30 juillet 1907.
- 2/O/287/1 (6)** Saint-Donan, École des filles de Saint-Donan et mairie, coupes et détails, Morvan, Saint-Brieuc, 30 juillet 1907.
- 2/O/309/1** Saint-Launeuc, Projet d'une mairie et d'une maison d'école pour les garçons et les filles à St-Launeuc, façade, plan du rez-de-chaussée et de l'étage, coupe AB, Trégoat, Plouguenast, 20 février 1867.
- 2/O/317/1** Saint-Méloir, Projet d'école mixte, coupe sur AB, façade coupe sur AB, coupe sur CD, façade principale de la maison, éch. 0,01 : 1, A. Jousseume, Dinan, 15 décembre 1882.
- 2/O/319/1 (1)** Saint-Michel-en-Grève, sans titre, projet de maison commune, plan du rez-de-chaussée, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/319/1 (2)** Saint-Michel-en-Grève, sans titre, projet de maison commune, plan du 1^{er} étage, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/319/1 (3)** Saint-Michel-en-Grève, sans titre, projet de maison commune, façade au midi, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/319/1 (4)** Saint-Michel-en-Grève, sans titre, projet de maison commune, coupe en travers, façade, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/319/1 (5)** Saint-Michel-en-Grève, sans titre, projet de maison commune, plan du 1^{er} étage, plan du rez-de-chaussée, Lopès, s.l., s.d.
- 2/O/321/2 (1)** Saint-Nicolas-du-Pélem, Plan d'ensemble, coupe et élévation suivant AB du plan, A. Guépin, Saint-Brieuc, 20 avril 1869.
- 2/O/321/2 (2)** Saint-Nicolas-du-Pélem, Extrait du plan parcellaire de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/321/2 (3)** Saint-Nicolas-du-Pélem, sans titre, élévation et coupe suivant CD du plan, élévation sur le champ de foire, plan du soubassement, plan de l'étage, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., 26 mars 1878.
- 2/O/337/1** Sévignac, Projet de construction d'une mairie, poste et foyer rural, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/342/1 (1)** Trébédan, Plan d'une mairie pour la commune de Trébédan, plan et élévation en façade, éch. 0,01 : 1, A. de Lorgeril, maire, s.l., s.d.
- 2/O/342/1 (2)** Trébédan, sans titre, plan, élévation, coupe des charpentes, croquis, s.n., s.l., s.d.

- 2/O/342/1 (3)** Trébédan, Projet de modifications et de travaux supplémentaires pour la maison d'école, éch. 0,01 : 1, Fossey, Dinan, 26 février 1856.
- 2/O/351/1** Treffrin, École communale de Treffrin, plan et élévation de la mairie et du préau à construire à l'école, éch. 0,02 : 1, Baniels, entrepreneur, Carhaix, 1902.
- 2/O/352/1 (1)** Tréfumel, Modification au 1^{er} projet, pour isoler complètement la mairie du logement de l'instituteur, plan du rez-de-chaussée et de l'étage, C. Aubry, Dinan, 10 janvier 1867.
- 2/O/352/1 (2)** Tréfumel, Plan général, éch. 0,01 : 1, C. Aubry, Dinan, 22 octobre 1866.
- 2/O/357/1** Trégon, Projet d'école, façade latérale de la classe, façade principale, façade postérieure, pignon indiquant le drainage des tuyaux de cheminée, coupe EF, coupe CD, coupe AB, plan du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, enrayure du rez-de-chaussée, modifiée par le nouveau projet du 26 octobre 1872, éch. 0,01 : 1, C. Aubry, Dinan, 14 juillet 1853.
- 2/O/362/4 (1)** Tréguier, Ancien évêché de Tréguier, état actuel, 1^{er} étage, F. Bourgin, Saint-Brieuc, 10 juin 1917.
- 2/O/362/4 (2)** Tréguier, Ancien évêché de Tréguier, état actuel, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/362/4 (3)** Tréguier, sans titre, plan, élévation, coupe du cloître, F. Bourgin, Saint-Brieuc, 10 juin 1917.
- 2/O/362/4 (4)** Tréguier, sans titre, plan de situation de la cathédrale et de l'hôtel de ville, F. Bourgin, Saint-Brieuc, 10 juin 1917.
- 2/O/367/1 (1)** Tréméloir, Projet de construction d'une mairie, plan d'implantation, Hélyary, Saint-Brieuc, 7 avril 1937.
- 2/O/367/1 (2)** Tréméloir, Projet de construction d'une salle de réunion, état des lieux et extrait cadastral, Hélyary, Saint-Brieuc, 24 mars 1937.
- 2/O/367/1 (3)** Tréméloir, Projet de construction d'une mairie, plan, coupe, élévation, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/368/1** Tréméreuc, Projet de construction d'une mairie et d'une maison d'école à exécuter à Tréméreuc, plan, élévation, coupe, L. Thébault, Dinard, 4 février 1876.
- 2/O/370/1** Tréméven, Plans, coupes, élévations pour la construction d'une école de garçons, plan de situation, plans du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, élévations, coupes, latrines, signature illisible, s.l., 1864.
- 2/O/380/1 (1)** Trévron, Construction d'une maison d'école des garçons, façade midi, coupe sur AB, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, Célestin Ramard, Dinan, 15 avril 1869.
- 2/O/380/1 (2)** Trévron, Construction d'une maison d'école des garçons, projet rectifié d'après devis du Conseil départemental, façade midi, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, Célestin Ramard, Dinan, 10 juillet 1869.

- 2/O/382/1 (1)** Trigavou, Projet de maison d'école de garçons, façade coupe sur AB, façade sur la route, plan du rez-de-chaussée, de l'étage, enrayure de l'étage, coupe sur CD, A. Jousseaume, Dinan, 22 février 1880.
- 2/O/382/1 (2)** Trigavou, Construction d'une maison d'école pour Trigavou, plan d'ensemble du terrain (B), éch. 0,005 : 1, A. Jousseaume, Dinan, 1^{er} août 1881.
- 2/O/388/1** Vildé-Guingalan, Projet de construction d'une mairie, plans et devis, façade, coupe AB, coupe CD, plan par terre, éch. 0,01 : 1, Moulin, agent-voyer cantonal, Dinan, 21 juillet 1891.
- 2/O/390/1** Yvias, sans titre, élévation, coupe et plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage de la mairie-école, s.n., s.l., 1842.

E/Dépôt administratif, fonds d'archives communales

- EADM/37/29 (1)** Le Gouray, Plan d'une école, élévation façade principale, 1^{er} pignon, pignon, rez-de-chaussée, 1^{er} étage, grenier, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- EADM/37/29 (2)** Le Gouray, Projet d'une maison d'école pour la commune du Gouray, élévation, élévation latérale, coupe suivant ABC, coupe faite au rez-de-chaussée, coupe faite à l'étage, coupe faite au niveau de la corniche, devis, s.n., Lamballe, 20 mai 1832.
- EADM/37/29 (3)** Le Gouray, Plan d'ensemble, s.n., Collinée, 13 mai 1881.
- EADM/37/29 (4)** Le Gouray, Plan de la maison d'école du Gouray, s.n., Collinée, 11 juin 1881.
- EADM/37/29 (5)** Le Gouray, Plan d'un préau, de privés et d'urinoirs, s.n., Saint-Glen, 1904.
- EADM/53/57** Kermoroch, Construction d'un groupe scolaire garçons et filles, détail de la maison d'habitation des instituteurs, façade principale sur le chemin, coupe transversale sur la maison, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, A. Guépin, Guingamp, 1^{er} mai 1883.
- EADM/66/28** Lanloup, Projet de reconstruction de la maison d'école de Lanloup (avec local de mairie), façade au midi, coupe suivant AB, poutrellage sur le 1^{er} étage, plan du rez-de-chaussée, 1^{er} projet (avec mairie), plan du rez-de-chaussée, 2nd projet (sans mairie), éch. 0,02 : 1, Gueslay, architecte, Saint-Brieuc, 12 novembre 1880.
- EADM/113/20 (1)** Plerneuf, sans titre, agrandissement de l'école des garçons, élévation, coupe, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, s.n., s.l., s.d.
- EADM/113/20 (2)** Plerneuf, sans titre, façade, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, Le Perven, s.l., 1^{er} septembre 1869.
- EADM/128/88** Plougras, Projet de construction d'un bûcher pour la mairie, devis, plan, L. Auffret, Plougras, 9 janvier 1895.

- EADM/132/66 (1)** Plouisy, École communale de garçons, façade principale, coupe longitudinale, coupe en travers, pignon des classes, F. Lageat, Lannion, 20 janvier 1883.
- EADM/132/66 (2)** Plouisy, Plans de l'emplacement de l'école de garçons (avec emplacement réservé pour la mairie), extrait du plan cadastral, plan d'ensemble, F. Lageat, Lannion, 1^{er} février 1883.
- EADM/148/20 (1)** Pommerit-Jaudy, sans titre, agrandissement de l'école des garçons et mairie, plan du cellier, bucher, soue à porc et lieux d'aisance, coupe AB de la soue à porcs et des cabinets d'aisance, coupe CD du cellier et bucher, plan d'ensemble, éch. 0,02 : 1 et 0,004 : 1, s.n., Saint-Brieuc, 18 septembre 1902.
- EADM/148/20 (2)** Pommerit-Jaudy, Plan du terrain acheté par la commune de Pommerit-Jaudy pour la construction d'une maison d'école, plan d'ensemble, s.n., La Roche-Derrien, 15 septembre 1876.
- EADM/172/30** Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle, sans titre, projet de mairie-école, élévation, coupe suivant AB, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, légende, croquis, Jouet, entrepreneur, s.l., s.d. [en double].
- EADM/197/17 (1)** Saint-Michel-en-Grève, École de garçons et mairie à Saint-Michel-en-Grève, plan d'ensemble, élévation de la façade sur cour, plan du 1^{er} étage, coupe de la maison, coupe de la classe, projet 1, s.n., Morlaix, 3 août 1884.
- EADM/197/17 (2)** Saint-Michel-en-Grève, École de garçons et mairie à Saint-Michel-en-Grève, plan d'ensemble, élévation de la façade sur cour, plan du 1^{er} étage, coupe de la maison, coupe de la classe, projet 2, s.n., Morlaix, 3 août 1884.
- EADM/203/30 (1)** Saint-Samson-sur-Rance, Projet de construction d'un groupe scolaire avec mairie pour la commune de Saint-Samson, plan d'ensemble, éch. 0,01 : 1, V. Prioul, architecte, Dinan, 5 novembre 1908.
- EADM/203/30 (2)** Saint-Samson-sur-Rance, Projet de construction d'un groupe scolaire avec mairie pour la commune de Saint-Samson, coupes, plan de l'étage, plan des caves, façade sur la route, éch. 0,01 : 1, V. Prioul, architecte, Dinan, 5 novembre 1908.
- EADM/206/10 (1)** Sainte-Tréphine, Avant-projet de constructions scolaires, plan d'ensemble, éch. 0,01 : 1, Plouain, agent-voyer, Saint-Nicolas-du-Pélem, 12 janvier 1902.
- EADM/206/10 (2)** Sainte-Tréphine, Extrait cadastral, projet de construction d'une mairie, éch. 0,002 : 1, s.n., s.l., 15 février 1913.
- EADM/233/42** Trémuson, Maison d'école, façade latérale, façade principale, coupe sur AB, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, plan du sous-sol, coupe sur CD, éch. 0,01 : 1, Maignan, Saint-Brieuc, 30 juin 1877.
- EADM/255/18** Saint-Gilles-Vieux-Marché, Projet de construction d'une maison d'école pour 75 élèves avec mairie, façade du

logement de l'instituteur, coupe longitudinale, coupe transversale, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, plan des mansardes, lieux d'aisance, éch. 0,01 : 1, J.-A. Le Coz, A. Beuscher, Saint-Brieuc, 8 août 1877 [en double en couleur].

FONDS COMPLÉMENTAIRES

I/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

102/J/Armand Le Breton, architecte

- | | |
|---------------------|---|
| 102/J/4 (1) | Plaintel, Mairie et salle, n° 1, plan de situation, éch. 0,01 : 1, Saint-Brieuc, 20 novembre 1961. |
| 102/J/4 (2) | Plaintel, Mairie, n° 2, fondations, rez-de-chaussée, 1 ^{er} étage et combles, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 16 mars 1961. |
| 102/J/4 (3) | Plaintel, Mairie, n° 3, façade principale et coupes, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 16 mars 1961. |
| 102/J/4 (4) | Plaintel, Mairie, n° 4, pignons et façade arrière, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 16 mars 1961. |
| 102/J/4 (5) | Plaintel, Salle de réunions, n° 5, fondations, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 16 janvier 1961. |
| 102/J/4 (6) | Plaintel, Salle de réunions, n° 6, rez-de-chaussée et 1 ^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 janvier 1961. |
| 102/J/4 (7) | Plaintel, Salle de réunions, n° 7, coupes, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 janvier 1961. |
| 102/J/4 (8) | Plaintel, Salle de réunions, n° 8, façades et pignon nord, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 janvier 1960. |
| 102/J/4 (9) | Plaintel, Salle culturelle, bourg de Plaintel, vue sur le pignon bar, éch. 0,02 : 1, janvier 1961. |
| 102/J/4 (10) | Plaintel, Plaintel, n° 5517, poteau en fer dans la maçonnerie, éch. 0,05 : 1, Saint-Brieuc, 15 décembre 1961. |
| 102/J/4 (11) | Plaintel, Salle municipale, modifications cuisine-escaliers, Saint-Brieuc, 18 septembre 1963. |
| 102/J/4 (12) | Plaintel, Mairie de Plaintel, n° 730/1, R.D.C. haut ; éch. 0,02 : 1 et 0,05 : 1, Saint-Brieuc, 13 décembre 1963. |
| 102/J/4 (13) | Plaintel, Salle de réunions, n° 730/2, plans, coupes, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 16 décembre 1963. |
| 102/J/4 (14) | Plaintel, Salle de réunions, n° 730/3, armatures, éch. 0,05 : 1, Saint-Brieuc, 18 décembre 1963. |
| 102/J/4 (15) | Plaintel, Salle culturelle, bourg de Plaintel, aménagement cuisine, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, mars 1964. |
| 102/J/4 (16) | Plaintel, Salle de Plaintel, n° 5822, relevé cuisine, s.d. |
| 102/J/4 (17) | Plaintel, Plaintel, n° 5827, passage au-dessus du plafond en sapin du nord brut, éch. 0,10 : 1, Saint-Brieuc, 16 avril 1964. |

- 102/J/4 (18)** Plaintel, Banque du public dans la mairie, n° 5832, éch. 0,10 : 1, Saint-Brieuc, 10 septembre 1964.
- 102/J/4 (19)** Plaintel, Salle de Plaintel, n° 5831, trous de projection relevés à Goudelin, banc contre la partie surélevée de la salle, éch. 0,05 : 1, 7 septembre 1964.
- 102/J/4 (20)** Plaintel, Marches du hall et de l'entrée de la salle de Plaintel, n° 5839, s.l., s.d. (1964).
- 102/J/4 (21)** Plaintel, Salle de Plaintel, n° 5841, cache ailettes de chauffage, s.l., s.d. (1964).
- 102/J/4 (22)** Plaintel, Mairie de Plaintel, atelier maréchal et Brillaud, porte d'entrée, Saint-Brieuc, s.d. (1964).
- 102/J/4 (23)** Plaintel, Plaintel, n° 891, extension de la salle culturelle, éch. 0,02 : 1, Paris, 10 mars 1970.

124J/Georges-Robert Lefort, architecte

Dossiers

- 124/J/13 (1)** Guingamp, Achèvement de la mairie, éch. 0,002 : 1, s.l., juillet 1939.
- 124/J/13 (2)** Guingamp, Projet d'achèvement de la mairie, n° 2, plan du rez-de-chaussée, plan du sous-sol, éch. 0,01 : 1, s.l., s.d.
- 124/J/13 (3)** Guingamp, Projet d'achèvement de la mairie, n° 3, plan du 1^{er} étage, plan des couvertures, éch. 0,01 : 1, s.l., octobre 1940.
- 124/J/13 (4)** Guingamp, Projet d'achèvement de la mairie, n° 5, façade postérieure, éch. 0,01 : 1, s.l., octobre 1940.
- 124/J/13 (5)** Guingamp, Projet de remise pour matériel d'incendie, n° 7, éch. 0,01 : 1, s.l., octobre 1940.
- 124/J/13 (6)** Guingamp, sans-titre, esquisse de la façade, s.l., s.d.
- 124/J/13 (7)** Guingamp, sans-titre, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.l., s.d.
- 124/J/13 (8)** Guingamp, sans-titre, plan rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.l., s.d.
- 124/J/13 (9)** Guingamp, sans titre, dessin préparatoire, s.l., s.d.
- 124/J/13 (10)** Guingamp, sans-titre, esquisse de la façade, s.l., s.d.
- 124/J/15 (1)** Guingamp, Projet de construction d'un commissariat de police et d'une justice de paix, plan du rez-de-chaussée, plan du sous-sol, éch. 0,02 : 1, s.l., mars 1927.
- 124/J/15 (2)** Guingamp, Projet de construction d'un commissariat de police et d'une justice de paix, coupe transversale sur la justice paix, élévation rue Saint-Nicolas murs A1 A2, éch. 0,02 : 1, s.l., mars 1927.
- 124/J/15 (3)** Guingamp, Projet de construction d'un commissariat de police et d'une justice de paix, façade postérieure BB, élévation du pignon E, éch. 0,02 : 1, s.l., mars 1927.

- 124/J/15 (4)** Guingamp, Projet de construction d'un commissariat de police et d'une justice de paix, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, s.l., mars 1927.
- 124/J/15 (5)** Guingamp, Projet de construction d'un commissariat de police et d'une justice de paix, élévation latérale mur C, coupe transversale sur le commissariat de police, détails d'une lucarne, éch. 0,02 : 1, s.l., mars 1927.
- 124J/26 (1)** Langoat, Projet de construction d'une école de garçons et d'une mairie, n° 1, plan d'ensemble, s.l., s.d.
- 124J/26 (2)** Langoat, Projet de construction d'une école de garçons et d'une mairie, n° 2, extrait cadastral, état parcellaire, Yves Hélyary architecte, Saint-Brieuc, 1953.
- 124J/26 (3)** Langoat, Projet de construction d'une école de garçons et d'une mairie, n° 3, sous-sol fondations, rez-de-chaussée, Yves Hélyary architecte, Saint-Brieuc, 20 août 1953.
- 124J/26 (4)** Langoat, Projet de construction d'une école de garçons et d'une mairie, n° 4, étage couverture, façades, coupes, Yves Hélyary, Saint-Brieuc, 20 août 1953.
- 124/J/29 (5)** Pleslin, Projet de constructions municipales, mairie et habitation des instituteurs, implantation des bâtiments scolaires et municipaux, éch. 0,01 : 1, s.l., octobre 1951.
- 124/J/29 (1)** Pleslin, Projet de constructions municipales, mairie et habitation des instituteurs, plan au rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.l., octobre 1951.
- 124/J/29 (2)** Pleslin, Projet de constructions municipales, mairie et habitation des instituteurs, plan aux étages, éch. 0,01 : 1, s.l., octobre 1951.
- 124/J/29 (3)** Pleslin, Projet de constructions municipales, mairie et habitation des instituteurs, façades, éch. 0,01 : 1, s.l., octobre 1951.

Plans

- 142/J/1** Guingamp, Mairie [48 plans, se reporter à l'inventaire numérique des Archives départementales des Côtes-d'Armor].
- 124/J/41** Dinan, Aménagement des services d'une justice de paix, s.l., novembre 1930.
- 124/J/57 (1)** Guingamp, sans titre, place de Verdun, éch. 0,002 : 1, s.l., s.d.
- 124/J/57 (2)** Guingamp, Projet d'affectation du terrain de l'ancienne E.P.S. de garçons à la construction de bâtiments administratifs et d'un théâtre, élévation place de Verdun, éch. 0,01, s.l., déc. 1926.
- 124/J/57 (3)** Guingamp, Projet d'affectation du terrain de l'ancienne E.P.S. de garçons à la construction de bâtiments administratifs et d'un théâtre, élévation postérieure (le

- théâtre enlevé), élévation rue Saint-Nicolas, éch. 0,01, s.l., déc. 1926.
- 124/J/57 (4)** Guingamp, Projet d'affectation du terrain de l'ancienne E.P.S. de garçons à la construction de bâtiments administratifs et d'un théâtre, coupe longitudinale CD vers le théâtre, coupe longitudinale dans l'axe de la mairie et du théâtre, éch. 0,01, s.l., déc. 1926.
- 124/J/57 (5)** Guingamp, Projet d'affectation du terrain de l'ancienne E.P.S. de garçons à la construction de bâtiments administratifs et d'un théâtre, plan du sous-sol, éch. 0,01, s.l., déc. 1926.
- 124/J/57 (6)** Guingamp, Projet d'affectation du terrain de l'ancienne E.P.S. de garçons à la construction de bâtiments administratifs et d'un théâtre, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01, s.l., déc. 1926.
- 124/J/57 (7)** Guingamp, Projet d'affectation du terrain de l'ancienne E.P.S. de garçons à la construction de bâtiments administratifs et d'un théâtre, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01, s.l., déc. 1926.

142J/Jean Fauny, architecte

Dossiers

- 142/J/6 (1)** Erquy, Centre administratif, n° 1, plan de situation, éch. 1/1000^e, implantation sur terrain, éch. 1/250^e, projet de construction d'une mairie, d'un bureau de poste et d'un foyer rural, Saint-Brieuc, 4 janvier 1953.
- 142/J/6 (2)** Erquy, Centre administratif, n° 2, le foyer rural, plan du sous-sol, la salle de réunions, éch. 0,02 : 1, variante, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953.
- 142/J/6 (3)** Erquy, Centre administratif, n° 3, le foyer rural, plan du rez-de-chaussée, la salle des fêtes, les bains-douches, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953.
- 142/J/6 (4)** Erquy, Centre administratif, n° 4, le foyer rural, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1853.
- 142J/6 (5)** Erquy, Centre administratif, n° 5, le foyer rural, la façade, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953.
- 142/J/6 (6)** Erquy, Centre administratif, n° 6, le foyer rural, coupe, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 5 juillet 1953.
- 142/J/6 (7)** Erquy, Centre administratif, n° 6 bis, le foyer rural, plan de toiture, façades, nord-sud-ouest, coupe, éch. 0,01, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953.
- 142/J/6 (8)** Erquy, Centre administratif, n° 7, la mairie, façade nord, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953.
- 142/J/6 (9)** Erquy, Centre administratif, n° 8, la mairie, façade ouest, plan d'étage, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953.

- 142/J/6 (10)** Erquy, Centre administratif, n° 9, la mairie, façade sud, plan du sous-sol, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953.
- 142/J/6 (11)** Erquy, Centre administratif, n° 10, la mairie, coupe façade est, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953.
- 142/J/6 (12)** Erquy, Aménagement d'un centre administratif, n° 11, bâtiment des P.T.T., plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, s.l., 22 avril 1952.
- 142/J/6 (13)** Erquy, Aménagement d'un centre administratif, n° 12, bâtiment des P.T.T., façade, coupe, éch. 0,02 : 1, s.l., 27 février 1952.
- 142/J/7 (1)** Plessala, Groupe scolaire de Plessala, mairie et bureau de poste, école des filles, école des garçons, façade sur rue, plan du rez-de-chaussée, Saint-Brieuc, 28 mai 1937.
- 142/J/7 (2)** Plessala, Groupe scolaire de Plessala, plan du 1^{er} étage, coupe 1-2-3-4-5, plan des toitures, Saint-Brieuc, 28 mai 1937.
- 142/J/8** Erquy, Groupe scolaire et mairie, état actuel, façade sur rue, plan d'ensemble, coupe sur une classe, éch. 0,005 : 1, s.d.

142/J/208-209, Locaux administratifs (plans roulés)

- 142/J/208/257** Bégard, Projet de construction d'une salle de fêtes, d'une poste télégraphe téléphone, d'une justice de paix, façade latérale, s.l., s.d.
- 142/J/208/258 (1)** Moncontour, Mairie, façade, coupes, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, s.l., 1928.
- 142/J/208/258 (2)** Moncontour, Porte de la mairie, éch. 0,10 : 1, s.l., s.d.
- 142/J/208/258 (3)** Moncontour, Porte de la mairie, éch. 0,10 : 1, s.l., s.d.
- 142/J/208/258 (4)** Moncontour, Porte de la mairie, éch. 0,10 : 1, détail demi-grandeur, s.l., s.d.
- 142/J/208/258 (5)** Moncontour, Projet d'aménagement de l'Immeuble dit « Bel Orient » en école de filles, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, s.l., s.d.
- 142/J/208/258 (6)** Moncontour, École de filles, plan de la cour, préau, élévation, coupe, privés, élévation, coupe, fosse, s.l., s.d.
- 142/J/208/259 (1)** Saint-Brieuc, sans-titre, projets de syndicats d'initiative pour Saint-Brieuc, Saint-Brieuc, 16 avril 1931.
- 142/J/208/259 (2)** Saint-Brieuc, Le syndicat d'initiative, façade latérale, façade principale, façade postérieure, plan, coupe, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 27 avril 1931.
- 142/J/208/260 (1)** Trédaniel, Construction d'une salle de réunion, plan, coupe et façade, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 1932.
- 142/J/208/260 (2)** Trédaniel, Construction d'une salle de réunion, plan, coupe et façade, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 1932.

- 142/J/208/260 (3)** Trédaniel, Porte de la mairie, élévation, coupe, éch. 0,10 : 1, s.l., s.d.
- 142/J/208/262 (1)** Trémuson, Mairie-école de Trémuson, façade sur la route, coupe, pignon côté ouest, coupe transversale, façade sud, façade est, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 31 juillet 1930 (1^{er} projet).
- 142/J/208/262 (2)** Trémuson, École de Trémuson, plan du rez-de-chaussée, façade sur la route au nord, éch. 0,01 : 1, Saint-Brieuc, 31 juillet 1930.
- 142/J/208/262 (3)** Trémuson, Agrandissement de l'école, plan d'ensemble, Saint-Brieuc, s.d.
- 142/J/208/262 (4)** Trémuson, Mairie-école de Trémuson, façade sur la route, coupe, pignon côté ouest, pignon côté est, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, façade sud, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 21 août 1930 (2^e projet).
- 142/J/208/264** Dinan, Sous-préfecture, réfection de la toiture, s.l., s.d.
- 142/J/208/266 (1)** Saint-Brieuc, Palais de justice, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan du 2^e étage, s.l., s.d.
- 142/J/208/266 (2)** Saint-Brieuc, Palais de justice, plan du rez-de-chaussée, s.l., s.d.
- 142/J/208/266 (3)** Saint-Brieuc, Palais de justice, plan du 1^{er} étage, s.l., s.d.
- 142/J/208/266 (4)** Saint-Brieuc, Palais de justice, plan du 2^e étage, s.l., s.d.
- 142/J/208/267 (1)** Saint-Brieuc, sans titre, jardin de la préfecture, s.l., s.d.
- 142/J/208/267 (2)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Saint-Brieuc, novembre 1936.
- 142/J/208/267 (3)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, novembre 1936.
- 142/J/208/267 (4)** Saint-Brieuc, Plan schématique de l'hôtel et du parc de la préfecture du département des Côtes-du-Nord, s.l., s.d.
- 142/J/208/267 (5)** Saint-Brieuc, Parc de la préfecture, Saint-Brieuc, 29 juillet 1936.
- 142/J/208/268 (1)** Saint-Brieuc, Projet de reconstruction des bureaux de la préfecture, façade, plan du rez-de-chaussée, Saint-Brieuc, 1^{er} octobre 1938.
- 142/J/208/268 (2)** Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-du-Nord, perspective des bâtiments et de la nouvelle place, agrandissement de la place de la préfecture, aménagement d'un musée par la ville de Saint-Brieuc dans le manoir du Saint-Esprit, s.l., s.d.
- 142/J/208/269 (1)** Saint-Brieuc, Bâtiment des Archives, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} et du 2^e étage, éch. 0,01 : 1, Saint-Brieuc, 10 mai 1931.
- 142/J/208/269 (2)** Saint-Brieuc, Bâtiment des Archives, façade principale, coupe, s.d.
- 142/J/208/269 (3)** Saint-Brieuc, Archives départementales, agrandissement, éch. 0,01 : 1, Saint-Brieuc, 1931.

142/J/208/269 (4) Saint-Brieuc, Pavillon des Archives, façade, coupe, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan du 2^e étage, Saint-Brieuc, 30 juin 1937.

*

Archives départementales du Finistère

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

N/Administration et comptabilité départementales

4/N/Immeubles, bâtiments et mobiliers départementaux

4/N/1-8, Préfecture

- 4/N/1 (1)** Quimper, Plan général de l'hôtel de préfecture et de ses abords, éch. 1/50^e, Bigot, architecte du département, Quimper, 15 juillet 1846.
- 4/N/1 (2)** Quimper, sans titre, bureaux de la préfecture, façade sur la rue Sainte-Thérèse, façade de l'aile ouest sur la cour, s.n., s.l., s.d. (Bigot, vers 1859).
- 4/N/1 (3)** Quimper, Maison de direction du télégraphe électrique, coupe de l'aile sur la rue, coupe de l'aile sur la cour, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/1 (4)** Quimper, Hôtel de préfecture, projet de reconstruction d'un petit bâtiment de dépendances au fond du jardin, plan, coupe, élévation, Bigot, architecte du département, Quimper, 31 juillet 1860.
- 4/N/2 (1)** Quimper, Reconstruction des bureaux, plan de distribution du hall des employés, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/2 (2)** Quimper, Préfecture du Finistère, 1^{er} étage, plan, A. Vally, architecte, Landerneau, 27 octobre 1904.
- 4/N/2 (3)** Quimper, Préfecture du Finistère, 1^{er} étage, plan, A. Vally, architecte, Landerneau, 25 octobre 1905.
- 4/N/2 (4)** Quimper, VI. Préfecture du Finistère, aile rue Saint-Catherine, façade sur cour, Vally, architecte, Landerneau, s.d.
- 4/N/2 (5)** Quimper, VII. Préfecture du Finistère, façades intérieures, éch. 0,02 : 1, Vally, architecte, Landerneau, s.d.
- 4/N/2 (6)** Quimper, Préfecture du Finistère, nouveaux bureaux, projet de distribution du hall des employés de préfecture, 1^{er} étage, A. Vally, architecte, Landerneau, 27 octobre 1904.
- 4/N/4 (1)** Quimper, Dessins et prix remis par M. Le Blanc, sculpteur à Quimper, Le Blanc, sculpteur, Quimper, 15 juin 1906.
- 4/N/4 (2)** Quimper, Préfecture de Quimper, projet de construction de la toiture en béton armé, système Hennebique, plan, éch. 0,01 : 1, A. Vally, architecte, s.l., 10 juillet 1906.
- 4/N/4 (3)** Quimper, Préfecture de Quimper, projet de construction de la toiture en béton armé, système Hennebique, fermes A et B, éch. 0,02 : 1, A. Vally, architecte, s.l., 8 avril 1907.
- 4/N/4 (4)** Quimper, Évêché, 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, A. Vally, architecte départemental, s.l., s.d.

- 4/N/8 (1)** Quimper, sans titre, plan des pièces occupées par les archives à la préfecture, s.d., s.l., s.n. (an X-1818).
- 4/N/8 (2)** Quimper, sans titre, projet d'installation des archives à la préfecture, s.d., s.l., s.n. (1831-1878).
- 4/N/8 (3)** Quimper, Feuille n° 1, 1^{er} projet de construction d'un édifice destiné aux Archives départementales, éch. 0,005 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} Juillet 1878.
- 4/N/8 (4)** Quimper, Feuille n° 2, 2^e projet de construction d'un édifice destiné aux Archives départementales, éch. 0,005 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} juillet 1878.
- 4/N/8 (5)** Quimper, Feuille n° 3, 3^e projet de construction d'un édifice destiné aux Archives départementales, éch. 0,005 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} juillet 1878.
- 4/N/8 (6)** Quimper, Feuille n° 5, Maison appartenant à M. Boyer, 2, rue du Palais à Quimper, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} juillet 1878.
- 4/N/8 (7)** Quimper, Feuille n° 5, Maison rue du Palais, n° 4 appartenant à M. Boyer, architecte, élévation sur la rue, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.
- 4/N/8 (8)** Quimper, Projet n° 1, Archives départementales, galerie projetée dans le jardin du tribunal, façade sur la rue du Palais, coupe en travers de la galerie, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} août 1878.
- 4/N/8 (9)** Quimper, Projet n° 1, Archives départementales, édifice projeté dans le sens de la longueur du jardin du tribunal, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} août 1878.
- 4/N/8 (10)** Quimper, Projet n° 3, Archives départementales, plan du 1^{er} étage, coupe sur AB, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} août 1878.
- 4/N/8 (11)** Quimper, Projet n° 3, Archives départementales, édifice projeté dans le jardin du tribunal, élévation sud sur le jardin, élévation est sur la rue du Palais, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte départemental, 1^{er} août 1878.
- 4/N/8 (12)** Quimper, Projet n° 3, Archives départementales, plan du rez-de-chaussée, plan du soubassement, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} août 1878.
- 4/N/8 (13)** Quimper, Projet n° 4, Archives départementales, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte départemental, Quimper, 1^{er} août 1878.

4/N/9-14, Sous-préfectures

- 4/N/9** Brest, Hôtel du Comptoir du Finistère, à Brest, éch. 0,02 : 1, signature illisible, architecte de l'arrondissement, Brest, 18 avril 1884.

- 4/N/10 (1)** Brest, Sous-préfecture de Brest, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage, éch. 1/200^e, A. Vally, architecte départemental, Quimper, 30 septembre 1911.
- 4/N/10 (2)** Brest, Reconstruction de l'hôtel de la sous-préfecture de Brest, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage, A. Vally père & fils, Quimper, 8 octobre 1911.
- 4/N/10 (3)** Brest, Sous-préfecture de Brest, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, Vally père & fils, Quimper, 15 octobre 1911.
- 4/N/10 (4)** Brest, Sous-préfecture de Brest, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Vally père & fils, Quimper, 15 octobre 1911.
- 4/N/10 (5)** Brest, Sous-préfecture de Brest, plan du 2^e étage, éch. 0,02 : 1, Vally père & fils, Quimper, 15 octobre 1911.
- 4/N/10 (6)** Brest, Sous-préfecture de Brest, plan des mansardes, éch. 0,02 : 1, Vally père & fils, Quimper, 15 octobre 1911.
- 4/N/10 (7)** Brest, Sous-préfecture de Brest, façade rue du Château, éch. 0,02 : 1, Vally père & fils, Quimper, 15 octobre 1911.
- 4/N/10 (8)** Brest, Sous-préfecture de Brest, façade rue de la mairie, éch. 0,02 : 1, Vally père & fils, Quimper, 15 octobre 1911.
- 4/N/10 (9)** Brest, Vue perspective, A. Freyssinet, Brest, mai 1912.
- 4/N/10 (10)** Brest, Hôtel de la Sous-préfecture de Brest, A. Freyssinet, Brest, mai 1912.
- 4/N/10 (11)** Brest, Projet de réfection de la sous-préfecture de Brest, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage, éch. 0,01 : 1, A. Freyssinet, Brest, mai 1912.
- 4/N/10 (12)** Brest, Projet de réfection de la sous-préfecture de Brest, façade sur la rue du Château, façade sur la rue de la Mairie, éch. 0,01 : 1, A. Freyssinet, Brest, mai 1912.
- 4/N/11 (1)** Morlaix, Propriété servant de sous-préfecture à Morlaix, façade sur le parterre, côté de la rue de Brest, façade sur la voie d'accès, éch. 0,01, s.n., s.l., s.d. (1882).
- 4/N/11 (2)** Morlaix, Propriété servant de sous-préfecture à Morlaix, plan masse, éch. 0,01, s.n., s.l., s.d. (1882).
- 4/N/11 (3)** Morlaix, Propriété servant de sous-préfecture à Morlaix, plan du 1^{er} étage (côté du jardin), du rez-de-chaussée (côté de la voie d'accès), plan du 2^e étage (côté du jardin), du 1^{er} étage (côté de la voie d'accès), éch. 0,01, s.n., s.l., s.d. (1882).
- 4/N/11 (4)** Morlaix, Extrait du plan cadastral, projet d'acquisition d'un hôtel pour la sous-préfecture, Bigot, architecte du département, Quimper, 16 juin 1883.
- 4/N/15-21, Tribunaux*
- 4/N/15 (1)** Brest, Projet A. Plan de l'étage souterrain du palais de justice, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 20 août 1841.

- 4/N/15 (2)** Brest, Projet B. Projet esquissé d'un tribunal civil et d'un prétoire pour la justice de paix à Brest, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,005 : 1, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 14 janvier 1842.
- 4/N/15 (3)** Brest, Projet B. Projet esquissé d'un tribunal et d'un prétoire pour la justice de paix à Brest, élévation sur la rue d'Aiguillon, élévation principale sur la rue Voltaire, élévation postérieure au sud-est, coupe transversale, plan du 1^{er} étage, plan des combles, éch. 0,005 : 1, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 14 janvier 1842.
- 4/N/15 (4)** Brest, Projet C. Minute esquissée d'un projet de palais de Justice à Brest, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, élévation principale, façade latérale, coupe en travers, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/15 (5)** Brest, Projet A. Coupe transversale du palais de Justice, Bigot aîné, architecte principal du département, Quimper, 27 août 1842.
- 4/N/15 (6)** Brest, Projet A. Plan du 1^{er} étage du palais de justice, Bigot aîné, architecte principal du département, Quimper, 27 août 1842.
- 4/N/15 (7)** Brest, Ville de Brest, Projet d'un palais de justice avec prétoire, élévation principale, élévation postérieure, éch. 0,01 : 1, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 2 octobre 1842.
- 4/N/15 (8)** Brest, Ville de Brest, Projet d'un palais de justice avec prétoire, élévation latérale, coupe longitudinale, coupe transversale, éch. 0,01 : 1, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 2 octobre 1842.
- 4/N/15 (9)** Brest, Ville de Brest, Projet d'un palais de justice avec prétoire, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 2 octobre 1842 [avec corrections].
- 4/N/15 (10)** Brest, Ville de Brest, Projet d'un palais de justice avec prétoire, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 2 octobre 1842.
- 4/N/15 (11)** Brest, Ville de Brest, Projet d'un palais de justice avec prétoire, plan de l'étage attique et des combles, éch. 0,01 : 1, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 2 octobre 1842.
- 4/N/15 (12)** Brest, Ville de Brest, détails de la porte d'entrée principale, éch. 0,10 : 1, détails d'une croisée du 1^{er} étage, éch. 0,10 : 1, détails de la grille, éch. 0,04 : 1, Bigot aîné, architecte du département, Quimper, 2 octobre 1842.
- 4/N/15 (13)** Plan du 1^{er} étage de la prison, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/16** Brest, Ville de Brest, Plan du jardin de l'Observatoire, éch. 0,004 : 1, D. Marzai, architecte-voyer de la ville, Brest, 30 juillet 1832.

- 4/N/17** Châteaulin, Plan général des abords du tribunal de Châteaulin, signature illisible, ingénieur des Ponts et Chaussées, Quimper, 25 février 1821.
- 4/N/18 (1)** Morlaix, Feuille 1. Plan d'ensemble du collège et des écoles de Morlaix, partie à céder au département pour les tribunaux civil et de commerce, éch. 0,005 : 1, Bigot, architecte du département, Quimper, 22 mars 1887.
- 4/N/18 (2)** Morlaix, Feuille 2. Collège de Morlaix, élévations et coupes des bâtiments pouvant être appropriés en tribunaux civil et de commerce, éch. 0,01 : 1; Bigot, architecte du département, Quimper, 22 mars 1887.
- 4/N/18 (3)** Morlaix, Feuille 3. Tribunal projeté à Morlaix, élévation sur l'avenue, coupe dans l'axe, coupe en travers, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte du département, Quimper, 22 mars 1887.
- 4/N/18 (4)** Morlaix, Feuille 4. Tribunal à Morlaix, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte du département, Quimper, 22 mars 1887.
- 4/N/18 (5)** Morlaix, Feuille 5. Tribunal à Morlaix, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte du département, Quimper, 22 mars 1887.
- 4/N/18 (6)** Morlaix, Feuille 6. Collège spécial de Morlaix, projet de transformation en tribunal, plan des mansardes, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte du département, Quimper, 22 mars 1887.
- 4/N/19 (1)** Quimper, Sans titre, coupe & élévation principale, éch. 0,05 : 1, Pouliquen, architecte, Brest, 1^{er} février 1829.
- 4/N/19 (2)** Quimper, Plan du projet de Tribunal pour la ville de Quimper, éch. 0,05 : 1, Pouliquen, architecte, Brest, 1^{er} février 1829.
- 4/N/19 (3)** Quimper, Nouvel alignement pris de l'angle extrême de Klot, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/19 (4)** Quimper, Plan de l'emplacement du palais de justice, avec indication des repères et côtes à consulter pour trouver les piquets, ou au besoin, en replacer d'autres, éch. 0,02 : 1, Dessaux, géomètre en chef du cadastre, Quimper, 21 septembre 1829.
- 4/N/19 (5)** Quimper, Plan du Kerlot, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/19 (6)** Quimper, Plan du terrain à acquérir dans l'enclos de Kerlot pour l'emplacement du palais de justice à Quimper, éch. 0,02 : 1, Dessaux, géomètre en chef du cadastre, Quimper, 1^{er} mars 1829.
- 4/N/96-100, Mobilier départemental*
- 4/N/98** Quimper, sans titre, plan de la nouvelle salle du Conseil général, s.n., s.l., s.d. (A. Vally, 1908).
- 4/N/99 (1)** Quimper, sans titre, cheminée, élévation, éch. 0,15 : 1, s.n., s.l., s.d.

- 4/N/99 (2) Quimper, sans titre, présidence de la salle du Conseil général, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/99 (3) Quimper, sans titre, niche sculptée, présidence de la salle du Conseil général, éch. 0,10 : 1, Guyader, Landerneau, 23 octobre 1908.
- 4/N/99 (4) Quimper, sans titre, niche pour Marianne, présidence de la salle du Conseil général, éch. 0,10 : 1, s.n., s.l., s.d. (1908).

O/Administration et comptabilité communales

2/O/Administration communale

- 2/O/43 (1) Bannalec, Plan général du terrain sur lequel est projetée la maison de police municipale pour le canton de Bannalec, pl. 2, éch. 0,005 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/43 (2) Bannalec, Plan général du rez-de-chaussée d'une maison de police municipale projetée pour le canton de Bannalec, fait en conséquence des ordres du 27 juillet, 20 octobre, 1813, de Son Excellence Le Ministre de l'Intérieur & de l'arrêté du 30 septembre de Monsieur le Préfet du département du Finistère, éch. 0,01 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/109 (1) Bourg-Blanc, Reconstruction de la mairie, élévation, plan, coupe, éch. 0,01 : 1, A. Marie, architecte, Brest, 19 mars 1870 [en double].
- 2/O/109 (2) Bourg-Blanc, Reconstruction de la mairie, plan d'ensemble, éch. 0,005 : 1, extrait cadastral, éch. 1/2500^e, A. Marie, architecte, Brest, 19 mars 1870.
- 2/O/109 (3) Bourg-Blanc, Reconstruction de la mairie, élévation, plan, coupe, A. Duchâteau, architecte, s.l., s.d. (1871).
- 2/O/128 Brennilis, Construction d'une mairie, élévation, plan, coupe, E. Guiomar, Morlaix, 13 février 1914.
- 2/O/244 (1) Châteauneuf, Mairie et école de Châteauneuf, élévation, plans, coupes, éch. 0,005 : 1, L. Le Bras, s.l., s.d. (1862).
- 2/O/244 (2) Châteauneuf, Projet de maison d'école pour Châteauneuf, plan général de l'établissement projeté et de ses abords, éch. 1/1000^e, détails de la corniche, des consoles et du fronton, éch. 0,05 : 1, Boyer, architecte, Quimper, 20 novembre 1868.
- 2/O/421 Le Faou, Avant-projet de maison d'école et mairie pour Le Faou, élévation, plans, coupe, s.n., s.l., s.d. (1861-1867).
- 2/O/531 Guilligomarc'h, Plan d'une partie du bourg de Guilligomarc'h, éch. 0,005 : 1, l'agent-voyer cantonal, signature illisible, Quimperlé, 19 janvier 1882.
- 2/O/555 (1) Guipavas, Plan du rez-de-chaussée de la maison d'école et projet d'agrandissement de la classe, Juguet, architecte de l'arrondissement, Guipavas, 5 août 1841.
- 2/O/555 (2) Guipavas, Plan modifié de la maison projetée, s.n., s.l., s.d.

- 2/O/597 (1)** Huelgoat, Plan général du terrain choisi pour l'établissement d'une Maison de police municipale projetée pour la commune et le canton du Huelgoat pour être joint aux projets faits en conséquence des ordres du 27 juillet & 20 octobre 1813, de Son Excellence Le Ministre de l'Intérieur, et de l'arrêté du 30 septembre de Monsieur le Baron Urial, Préfet du Finistère, éch. 0,005 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/597 (2)** Huelgoat, Plan général, 1^{er} étage, coupes et élévation d'une Maison de police Municipale projetée pour le canton de Huelgoat, suivant les ordres du 27 juillet et 20 octobre 1813, de Son Excellence Le Ministre de l'Intérieur et l'arrêté du 30 septembre 1813, de M. le préfet du département du Finistère, éch. 0,01 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/597 (3)** Huelgoat, Mairie-justice de paix et école communale des filles, élévation, plans, coupes, détail, éch. 0,01 : 1, Serrurier, architecte, Morlaix, 24 mai 1880 [en double].
- 2/O/597 (4)** Huelgoat, Établissement scolaire des filles, plan d'ensemble, éch. 0,003 : 1, salle de classe pour l'école des filles, élévation, plan, coupe, éch. 0,01 : 1, Serrurier, architecte, Morlaix, 11 août 1882.
- 2/O/597 (5)** Huelgoat, sans titre, plan de la mairie-école de filles, élévation, plan, coupe, éch. 0,01 : 1, J. Le Gallot, Huelgoat, 12 janvier 1907.
- 2/O/597 (6)** Huelgoat, sans titre, plan et coupe du lieu où se trouve placée la maison d'école des filles, éch. 1/2500^e, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/597 (7)** Huelgoat, État actuel de la maison d'école à Huelgoat, bâtiment à restaurer et transformer, élévation, plan, coupe, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/646** Kerfeunteun, Plan du terrain devant servir à la construction d'une nouvelle mairie, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d. (1931).
- 2/O/677 (1)** Kersaint-Plabennec, Projet d'une maison d'école mixte, élévations, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, coupes, éch. 0,01 : 1, Souligou, Plounéventer, 10 novembre 1875.
- 2/O/677 (2)** Kersaint-Plabennec, sans titre, plan de situation, relevé cadastral, Souligou, s.l., s.d.
- 2/O/677 (3)** Kersaint-Plabennec, Projet de maison d'école, Souligou, s.l., s.d.
- 2/O/677 (4)** Kersaint-Plabennec, Plan de la parcelle dans laquelle on se propose d'établir la maison d'école, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/741 (1)** Landévennec, sans titre, plan de la mairie, éch. 0,02 : 1, Landévennec, Guichard, expert, 1^{er} juin 1930.
- 2/O/741 (2)** Landévennec, Plan parcellaire pour construction d'une mairie, éch. 2/1000^e, Richard, expert, s.l., s.d. (1930) [en double].

- 2/O/741 (3)** Landévennec, Plan parcellaire pour construction d'une mairie, éch. 3/1000^e, nouvel emplacement, Richard, expert, s.l., s.d. (1931).
- 2/O/799** Lanmeur, sans titre, plan de la mairie-école de garçons et de l'immeuble à acquérir, éch. 1/200^e, s.n., s.l., s.d. (1894).
- 2/O/862** Lesneven, Avant-projet de halles et mairie, élévation, plan, coupes, éch. 0,005 : 1, signature illisible, s.l., s.d. (1887-1889).
- 2/O/968 (1)** Mahalon, Projet de construction d'une école, élévations, plans, éch. 0,01 : 1, J.-M. Abgrall, prêtre, s.l., s.d. (1873) [en double].
- 2/O/968 (2)** Mahalon, Projet de construction d'une école, plan général, éch. 0,0025 : 1, élévations, coupes, éch. 0,01 : 1, J.-M. Abgrall, prêtre, s.l., s.d. (1873) [en double].
- 2/O/1228** Ploudalmézeau, Pan général, coupe et élévation géométrale d'une maison de Police Municipale pour le bourg et le canton de Ploudalmézeau, fait en conséquence des ordres du 27 juillet et 20 octobre 1813, de Son Excellence Le Ministre de l'Intérieur, et de l'arrêté du 30 septembre de M. le Baron Abrial, Préfet du Finistère, éch. 0,01 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/1266** Plouescat, Plan modifié indiquant ce qui est actuellement à Plouescat, Decourt, inspecteur primaire, Morlaix, 2 juillet 1856.
- 2/O/1341 (1)** Plouguerneau, sans titre, extrait du plan cadastral, s.n., Brest, 25 juin 1873.
- 2/O/1341 (2)** Plouguerneau, Projet d'agrandissement de l'école des garçons, plan d'ensemble, éch. 0,05 : 1, L. Tritschler, s.l., juin 1873.
- 2/O/1373 (1)** Plouigneau, Mairie et école de filles, élévation, plans, coupes, E. Puyo, architecte, Morlaix, 18 mai 1874 [double version calque, très abîmé].
- 2/O/1373 (2)** Plouigneau, Extrait du plan parcellaire de la commune de Plouigneau, section du bourg, éch. 1/2500^e, Puyo, architecte d'arrondissement, Morlaix, 14 août 1874.
- 2/O/1373 (3)** Plouigneau, Mairie et école des filles de Plouigneau, variante au projet du 18 mai 1874, éch. 0,01 : 1, E. Puyo, architecte, Morlaix, 20 mars 1875.
- 2/O/1400** Plounéour-Trez, Mairie de la commune de Plounéour-Trez, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, A. Lemeur, Landerneau, 25 novembre 1893.
- 2/O/1425 (1)** Plourin-lès-Morlaix, Plan parcellaire du bourg de Plourin, projet de mairie et école de garçons, éch. 0,001 : 1, E. Puyo, architecte, Morlaix, 28 janvier 1873.
- 2/O/1425 (2)** Plourin-lès-Morlaix, Mairie et école de garçons, plan rectifié en conformité de la lettre de M. l'inspecteur d'Académie du

- 3 décembre 1874, éch. 0,005 : 1, E. Puyo, architecte, Morlaix, 1^{er} juillet 1874 [calque, en mauvais état].
- 2/O/1546** Pouldavid-sur-Mer, Projet de mairie, façade, plans, coupe, L. Mony, avril 1926.
- 2/O/1598 (1)** Querrien, Projet d'une mairie pour la combe de Querrien, élévation, plan, coupe, s.n., s.l., s.d. (1885).
- 2/O/1598 (2)** Querrien, Relevé cadastral, plan du bourg, éch. 1/200^e, s.n., s.l., s.d., (1924).
- 2/O/1598 (3)** Querrien, Projet de mairie et bureau de postes, façade postérieure, éch. 1/50^e, signature illisible, Quimperlé, 7 novembre 1924.
- 2/O/1598 (4)** Querrien, Projet de mairie et bureau de postes, coupe transversale, éch. 1/50^e, signature illisible, Quimperlé, 7 novembre 1924.
- 2/O/1598 (5)** Querrien, Projet de mairie et bureau de postes, façade, plan du rez-de-chaussée, éch. 1/50^e, signature illisible, Quimperlé, 7 novembre 1924.
- 2/O/1615** Feuille à annexer au procès-verbal d'acquisition d'une petite maison située dans l'angle N.O. du terrain destiné pour l'érection du nouvel hôtel de ville de Quimper, éch. 0,01 : 1, Derrien, architecte-voyer, Quimper, 1^{er} mai 1829.
- 2/O/1733** Roscoff, Projet d'acquisition d'un immeuble, plan des lieux, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d. (1920).
- 2/O/1751 (1)** Rosporden, Plan, coupes et élévations d'une Prison de passage & de Police municipale projetée pour le canton de Rosporden, fait en conséquence des ordres du 27 juillet & du 20 octobre 1813 de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, & de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Finistère, éch. 0,01 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/1751 (2)** Rosporden, Élévation de la geôle de la Prison municipale de Rosporden, du corps-de-garde et du mur faisant face à la rue, éch. 0,01 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/1807 (1)** Saint-Jean-Trolimon, Salle de mairie, éch. 0,02 : 1, façade, plan, coupe, s.n., s.l., s.d. (1921).
- 2/O/1807 (2)** Saint-Jean-Trolimon, Plan de la mairie, s.n., s.l., s.d. (1921).
- 2/O/1807 (3)** Saint-Jean-Trolimon, sans-titre, élévation, plan, coupe transversale, éch. 1/100^e, H. Linérac, expert désigné, Pont-l'Abbé, 25 août 1921 [en double].
- 2/O/1842** Saint-Pierre-Quilbignon, Plan de bâtiment et terrain destinés à servir de mairie et jardin public, s.n., s.l., 1937.
- 2/O/1852** Saint-Pol-de-Léon, Plan général, coupes & élévation géométrale d'une maison de Police municipale projetée pour la ville & le canton de Saint-Pol-de-Léon, fait en conséquence des ordres du 27 juillet & 20 octobre 1813, de Son Excellence Le Ministre de l'Intérieur & de l'arrêté du 30 septembre à M. Le Baron Abrial, Préfet du Finistère, éch. 0,01 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.

- 2/O/1894 (1)** Saint-Thégonnec, Plan général du rez-de-chaussée d'une Maison de Police municipale projetée pour le canton de Saint-Thégonnec, fait en conséquence des ordres des 27 juillet & 20 octobre 1813, de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, & de l'arrêté du 30 septembre de Monsieur le Préfet du Finistère, éch. 0,01 : 1, Callins, s.l., s.d.
- 2/O/1894 (1)** Saint-Thégonnec, Mairie, justice de paix et agrandissement de l'école de garçons, façade principale côté de la place, coupes transversales, élévation du pignon Est, éch. 0,01 : 1, E. Puyo, architecte d'arrondissement, Morlaix, 27 mars 1873.
- 2/O/1894 (2)** Saint-Thégonnec, Mairie, justice de paix et école de garçons, plan du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, des mansardes, éch. 0,01 : 1, E. Puyo, architecte d'arrondissement, Morlaix, 30 août 1873.
- 2/O/1894 (3)** Saint-Thégonnec, Mairie, justice de paix et agrandissement de l'école des garçons, plan d'ensemble, éch. 0,005 : 1, E. Puyo, architecte d'arrondissement, Morlaix, 30 août 1873.
- 2/O/1894 (4)** Saint-Thégonnec, Plan parcellaire d'une partie du bourg de Saint-Thégonnec, éch. 1/1250^e, E. Puyo, architecte d'arrondissement, Morlaix, 30 août 1873.
- 2/O/1894 (5)** Saint-Thégonnec, Plan de l'école de garçons, plan de l'entresol, plan de l'étage, éch. 0,005 : 1, 1/200^e, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/2063 (1)** Trémaouézan, Plan du bourg de Trémaouézan, éch. 1/1000^e, signature illisible, Trémaouézan, 4 mars 1890.
- 2/O/2063 (2)** Trémaouézan, Projet de construction d'une mairie, s.n., s.l., s.d. (1932).
- 2/O/2068** Tréméoc, Plan d'un terrain destiné à la construction d'une mairie, s.n. (le maire ?), Tréméoc, 25 décembre 1906.

ARCHIVES CONTEMPORAINES (POSTÉRIEURES AU 10 JUILLET 1940)

W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements

1034/W/Service départemental d'architecture

1034/W/34-35, Sous-préfecture de Brest

- 1034/W/35 (1)** Sous-préfecture de Brest, Avant-projet de décoration des locaux de réceptions, Petit salon, éch. 0,05, Ronan Mérladec, Brest, 14 mars 1984.
- 1034/W/35 (2)** Sous-préfecture de Brest, Avant-projet de décoration des locaux de réceptions, Salle à manger, éch. 0,05, Ronan Mérladec, Brest, 14 mars 1984.
- 1034/W/35 (3)** Sous-préfecture de Brest, Avant-projet de décoration des locaux de réceptions, Grand salon, entrée, toilettes, éch. 0,05, Ronan Mérladec, Brest, 14 mars 1984.

- 1034/W/35 (4)** Sous-préfecture de Brest, Avant-projet de décoration des locaux de réceptions, Coupes, grand salon, éch. 0,05, Ronan Mérladec, Brest, 14 mars 1984.
- 1034/W/35 (5)** Sous-préfecture de Brest, Avant-projet de décoration des locaux de réceptions, Modifications grand salon, éch. 0,05, Ronan Mérladec, Brest, 17 mars 1984.
- 1034/W/35 (6)** Sous-préfecture de Brest, Avant-projet de décoration des locaux de réceptions, Plan général, éch. 0,02, Ronan Mérladec, Brest, 17 mars 1984, modifié le 22 mars 1984 et le 7 avril 1984.

1034/W/40-41, Sous-préfecture de Morlaix

- 1034/W/41 (1)** Sous-préfecture de Morlaix, plan de situation, éch. 1/2000^e, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d.
- 1034/W/41 (2)** Sous-préfecture de Morlaix, plan de masse, éch. 0,01 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d.
- 1034/W/41 (3)** Sous-préfecture de Morlaix, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d.
- 1034/W/41 (4)** Sous-préfecture de Morlaix, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d.
- 1034/W/41 (5)** Sous-préfecture de Morlaix, combles et sous-sol, éch. 0,02 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d.
- 1034/W/41 (6)** Sous-préfecture de Morlaix, façades Sud et Nord, pignon Est, coupe sur hôtel, éch. 0,02 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d.
- 1034/W/41 (7)** Sous-préfecture de Morlaix, façades Ouest et Est, pignon Sud, coupe sur aile bureaux, éch. 0,02 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d.
- 1034/W/41 (8)** Sous-préfecture de Morlaix, plan de clôture, plan de garage, éch. 0,02 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d.
- 1034/W/41 (9)** Sous-préfecture de Morlaix, ferronnerie balcon, façade ouest, éch. 0,1 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d. (1963).
- 1034/W/41 (10)** Sous-préfecture de Morlaix, ferronnerie escalier d'honneur, éch. 0,1 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d. (1963).
- 1034/W/41 (11)** Sous-préfecture de Morlaix, ferronnerie balcon, cour d'honneur, éch. 0,1 : 1, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d. (1963).
- 1034/W/41 (12)** Sous-préfecture de Morlaix, grille entrée bureaux, éch. 1/10^e, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d. (1963).
- 1034/W/41 (13)** Sous-préfecture de Morlaix, ferronnerie escalier, escalier public, éch. 1/10^e, Loïk de Lafforest, architecte D.P.L.G., Morlaix, s.d. (1963).

1034/W/42-28, Cité judiciaire de Brest

- 1034/W/42** Cité judiciaire, Brest, plan d'ensemble, éch. 0,005 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 1. Plan d'ensemble, éch. 0,01 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 2. Rez-de-chaussée inférieur, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 3. Rez-de-chaussée supérieur, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 4. Entresol, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 5. 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 6. 2^e étage, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 7. Façade principale, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 8. Façade postérieure, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 9. Façade Ouest, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 10. Façade Est, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 11. Coupe longitudinale, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 12. Coupe transversale sur salle d'audiences, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.
- 1034/W/42** Brest, Cité judiciaire, 13. Coupe transversale sur salle des pas-perdus, éch. 0,02 : 1, Henri-Gabriel Béné, architecte D.P.L.G., Paris, juillet 1952.

FONDS COMPLÉMENTAIRES

I/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

122/J/Fonds Bigot, architecte

- 122/J/4 (1)** Quimperlé, Édifice de Sainte-Croix à Quimperlé, plan du rez-de-chaussée, Bigot, architecte du département, Quimper, 24 juin 1850.

- 122/J/4 (2)** Quimperlé, Plan d'une portion de l'aile sud affectée à l'hôtel de la sous-préfecture à Quimperlé, état actuel des lieux, nouvelle distribution proposée, Bigot, architecte du département, Quimper, 17 octobre 1852.
- 122/J/4 (3)** Quimperlé, Édifice départemental de Sainte-Croix à Quimperlé, projet d'un dépôt de pompes à incendie et de dépôt de police, élévation, plan, coupe, éch. 0,01 : 1, Bigot, architecte du département, Quimper, 25 juin 1865.
- 122/J/4 (4)** Quimperlé, Édifice départemental de Sainte-Croix de Quimperlé, plan du 1^{er} étage, plan des mansardes projetées, Bigot, architecte du département, Quimper, 22 juin 1867.
- 122/J/10 (1)** Sans titre, élévation, coupe, Bigot, architecte départemental, Quimper, 29 janvier 1872.
- 122/J/10 (2)** Quimper, Pensionnat Sainte-Marie de Quimper – Ménage d'un Instituteur et d'une institutrice, école spéciale de garçons et de filles, façade, plan, coupe, Jules Legant, s.l., s.d.
- 122/J/10 (3)** Quimper, Pensionnat Sainte-Marie de Quimper – École mixte pour 30 élèves de chaque sexe, élévation, plan, coupe, Levelly Pierre, s.l., s.d.
- 122/J/10 (4)** Quimper, Pensionnat des frères, Quimper – Logement d'instituteur avec école spéciale de garçons et salles de mairie, élévation, plan, coupe, P. Autrou, s.l., s.d.
- 122/J/10 (5)** Pouldergat, Maison d'école de garçons pour la commune de Pouldergat, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/10 (6)** Pouldergat, Élévation latérale de l'école de Pouldergat, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/10 (7)** Étude de projet d'écoles de garçons et de filles, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/10 (8)** Projet d'école, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupes sur AB, BC, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/10 (9)** Sans titre, plan, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/10 (10)** Sans titre, élévation principale, plan du rez-de-chaussée, coupe longitudinale, coupe transversale, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/10 (11)** Sans titre, projet de maison d'école de filles, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/10 (12)** Gouesnard, Projet de maison d'école mixte et de bienfaisance, façade méridionale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe, plan général, Bigot, architecte du département, Quimper, 6 février 1864.
- 122/J/10 (13)** Quimper, 4^e Projet de construction d'un édifice destiné aux Archives départementales, pl.4, éch. 0,05 : 1, Bigot, architecte du département, Quimper, 1^{er} juillet 1878.
- 122/J/11 (14)** Sans-titre (Pont-Aven, état actuel de la mairie-justice de paix-école), s.n., s.l., s.d. [au verso : « combinaison annulée »].

- 122/J/11 (15)** Pont-Aven, 3^e projet de maison d'école de garçons et de filles, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, façade ouest, coupe, Bigot, architecte du département, Quimper, 20 mai 1881.
- 122/J/11 (16)** Morlaix, Projet de bureaux pour la sous-préfecture de Morlaix, éch. 1/100^e, Médelec, architecte-voyer, Morlaix, 28 janvier 1885.
- 122/J/11 (17)** Morlaix, Sous-préfecture de Morlaix, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, du 2^e étage, du 3^e étage, coupe sur AB, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/11 (18)** Morlaix, Projet de bureaux pour la sous-préfecture de Morlaix, éch. 1/100^e, coupe, façades, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/11 (19)** Morlaix, sans titre, Hôtel de Guernisac, photographie, noir et blanc.
- 122/J/11 (20)** Morlaix, Étude de projet de tribunal de Morlaix, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/11 (21)** Morlaix, Étude de projet de tribunal à Morlaix, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/11 (22)** Morlaix, Projet d'un tribunal à Morlaix, élévation principale, coupes, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/11 (23)** Morlaix, Plan du 1^{er} étage, étude du projet présenté le 22 mars 1887, Bigot, s.l., s.d.
- 122/J/11 (24)** Morlaix, Plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, étude du projet présenté le 22 mars 1887, Bigot, s.l., s.d.
- 122/J/11 (25)** Morlaix, Coupe sur AB, élévation longitudinale, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/11 (26)** Morlaix, sans titre, plan de l'hôtel de ville de Morlaix, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan du 2^e étage ou attique, s.n., dressé par le conducteur des Ponts-et-Chaussées, Morlaix, 16 novembre 1833.
- 122/J/11 (27)** Morlaix, Collège spécial de Morlaix, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/11 (28)** Morlaix, Collège spécial de Morlaix, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 122/J/11 (29)** Morlaix, Projet de tribunal à Morlaix, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d. [mention « annulé »].
- 122/J/11 (30)** Morlaix, Projet de tribunal à Morlaix, plan du 1^{er} étage, plan des mansardes, s.n., s.l., s.d. [mention au verso « projet annulé, trop petit »].
- 122/J/11 (31)** Avant-projet d'aménagement des tribunaux au collège actuel, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,005 : 1, Th. Médelec, architecte de la ville, s.l., s.d.
- 122/J/11 (32)** Avant-projet d'aménagement des tribunaux au collège actuel, plan du 1^{er} étage, éch. 0,005 : 1, Th. Médelec, architecte de la ville, s.l., s.d.

- 122/J/11 (33)** Carhaix, Projet de façade de l'hôtel de ville de Carhaix, élévation, coupe suivant AB du plan, Angier, architecte à Saint-Brieuc, s.l., s.d.
- 122/J/11 (34)** Carhaix, Hôtel de ville de Carhaix, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, s.n. (illisible), s.l., s.d.
- 122/J/11 (35)** La Martyre, Projet d'une maison d'école pour garçons et filles tenue par des sœurs de la Charité, plan du rez-de-chaussée du 1^{er} étage en mansardes, plan général, éch. 0,01 : 1 et 0,005 : 1, Bigot, Quimper, 30 juillet 1859.
- 122/J/11 (36)** Brest, Logement de concierge, rue Voltaire, tribunal de Brest, façade, coupe, éch. 0,02 : 1, Bourdais, architecte d'arrondissement vu par l'architecte départemental, Bigot, Quimper, 26 mai 1863.
- 122/J/11 (37)** Brest, Logement de concierge, rue Voltaire, tribunal de Brest, plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Bourdais, architecte d'arrondissement vu par l'architecte départemental, Bigot, Quimper, 26 mai 1863.

169/J/Fonds Bévérina, architecte

- 169/J/16 (1)** Coat-Méal, Avant-projet d'une mairie, plan, façades, coupe, pignons, éch. 1/100^e, P. Bévérina, architecte, Brest, 19 janvier 1982.
- 169/J/16 (2)** Coat-Méal, Avant-projet d'une mairie, plan, façades, coupe, pignons, éch. 1/100^e, P. Bévérina, architecte, Brest, 3 mars 1982.
- 169/J/16 (3)** Coat-Méal, Avant-projet d'une mairie, solution A, éch. 1/100^e, P. Bévérina, architecte, Brest, 22 mars 1982.
- 169/J/16 (4)** Coat-Méal, Avant-projet d'une mairie, solution B, éch. 1/100^e, P. Bévérina, architecte, Brest, 22 mars 1982.
- 169/J/16 (5)** Coat-Méal, Projet d'une mairie, pl. 1, plan du rez-de-chaussée, éch. 1/50^e, plan de masse, éch. 1/200^e, plan de situation, éch. 1/500^e, P. Bévérina, architecte, Brest, 31 mars 1982.
- 169/J/16 (6)** Coat-Méal, Projet d'une mairie, pl. 2, façades, coupes, éch. 1/100^e, P. Bévérina, architecte, Brest, 31 mars 1982.
- 169/J/16 (7)** Coat-Méal, Projet d'une mairie, pl. 3, coupes, éch. 1/50^e, plan toiture, éch. 1/100^e, P. Bévérina, architecte, Brest, 13 avril 1982.
- 169/J/25 (1)** Plabennec, Mairie et poste, pl. 4, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, architecte, Brest, 8 avril 1968.
- 169/J/25 (2)** Plabennec, Mairie et poste, pl. 5, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, architecte, Brest, 8 avril 1968.
- 169/J/25 (3)** Plabennec, Mairie, projet de transformations intérieures, plans, coupes, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, architecte, Brest, 21 avril 1978.

- 169/J/31 (1)** Plouescat, Projet de transformation de la mairie, pl. 1, plans, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, Brest, 13 octobre 1976.
- 169/J/31 (2)** Plouescat, Projet de transformation de la mairie, pl.2, plan du 2^e étage, coupes, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, Brest, 13 octobre 1976.
- 169/J/31 (3)** Plouescat, Projet de transformation de la mairie, pl.3, détail banque dans bureau public et détail sanitaires, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, Brest, 13 octobre 1976.
- 169/J/138 (1)** Le Drennec, Mairie et poste, plan de masse, éch. 1/200^e, P. Bévérina, Brest, (s.d.) [concours, projet non-retenu].
- 169/J/138 (2)** Le Drennec, Mairie et poste, façades, éch. 1/100^e, P. Bévérina, Brest, (s.d.) [concours, projet non-retenu].
- 169/J/138 (3)** Le Drennec, Mairie et poste, plans, éch. 1/100^e, P. Bévérina, Brest, (s.d.) [concours, projet non-retenu].
- 169/J/143 (1)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 1, plan de masse, plan de situation, éch. 0,01 : 1, P. Bévérina, Brest, 5 septembre 1972.
- 169/J/143 (2)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 3, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, Brest, 5 septembre 1972.
- 169/J/143 (3)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 4, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, Brest, 5 septembre 1972.
- 169/J/143 (4)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 5, façade arrière, coupes, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, Brest, 5 septembre 1972.
- 169/J/143 (5)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 6, façade rue, pignons, éch. 0,02 : 1, P. Bévérina, Brest, 5 septembre 1972.
- 169/J/143 (6)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 7, détail des boîtes postales, éch. 1/20^e, P. Bévérina, Brest, 8 novembre 1972.
- 169/J/143 (7)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 8, détail des banques, éch. 1/20^e, 1/10^e, P. Bévérina, Brest, 8 novembre 1972.
- 169/J/143 (8)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 9, coupe-détail sur chéneau, façades et charpente, éch. 0,05 : 1, P. Bévérina, Brest, 8 novembre 1972.
- 169/J/143 (9)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 10, Détail des boîtes aux lettres, P. Bévérina, Brest, s.d.
- 169/J/143 (10)** Plouvien, Mairie et poste, pl. 11, Détail des escaliers, éch. 0,05 : 1, P. Bévérina, Brest, 8 novembre 1972.
- 169/J/143 (11)** Plouvien, Détail de l'escalier de secours, mairie, plans, coupe, éch. 0,10 : 1, P. Bévérina, Brest, 17 octobre 1974.
- 169/J/144 (1)** Saint-Divy, Mairie, avant-projet, façades, plans, coupe, éch. 0,01 : 1, P. Bévérina, Brest, 23 juin 1972.
- 169/J/144 (2)** Saint-Divy, Mairie, avant-projet, A. Plan de masse, éch. 0,005 : 1, P. Bévérina, Brest, 21 mai 1975 [en double].
- 169/J/144 (3)** Saint-Divy, Mairie, avant-projet, B. Façades, plans, coupes, éch. 0,01 : 1, P. Bévérina, Brest, 21 mai 1975 [en double].

- 169/J/145 (1)** Saint-Pabu, Mairie et poste, projet de construction, éch. 1/100^e, P. Bévérina, Brest, s.d.
- 169/J/145 (2)** Saint-Pabu, Mairie et poste, plan de masse, éch. 1/200^e, P. Bévérina, Brest, s.d.
- 169/J/145 (3)** Saint-Pabu, Mairie et poste, plans, éch. 1/100^e, P. Bévérina, Brest, s.d.
- 169/J/145 (4)** Saint-Pabu, Mairie et poste, façades, éch. 1/100^e, P. Bévérina, Brest, s.d.

*

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

N/Administration et comptabilité départementales

4/N/Bâtiments départementaux : mobilier départemental – Service départemental d'architecture

Hôtel de préfecture

- 4/N/20/1** Rennes, Plan du rez-de-chaussée de la maison de M. Barbier négociant à Rennes avec projet de l'établissement de la préfecture dans cette maison, pl.2, plan de l'hôtel et des jardins, éch. 1 : 18^e, Binet Philippe, architecte, s.l., 1814.
- 4/N/23/1** Rennes, Hôtel de préfecture, travaux d'agrandissement et d'appropriation, alignements proposés devant la préfecture vis à vis la promenade de la Motte, trois projets d'alignements, éch. 0,002 : 1, Hippolyte Béziers-Lafosse, architecte en chef du département, Rennes, 2 décembre 1878.
- 4/N/23/3** Rennes, Préfecture d'Ille-et-Vilaine, projet de construction de remise et écurie, plan, coupe et façade, éch. 0,01 : 1, J.-M. Laloy, architecte, Rennes, 28 juin 1883.
- 4/N/24/2** Rennes, Préfecture, réorganisation des salles de commissions du Conseil Général, création d'une salle de réunion et d'un bureau pour le Président du Conseil général, J.-M. Laloy, architecte départemental, Rennes, 20 juillet 1911.
- 4/N/25/1** Rennes, Archives départementales, travaux d'achèvement, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, J.-M. Laloy, architecte du département, Rennes, 1^{er} avril 1885.
- 4/N/25/2** Rennes, Archives départementales, coupe sur une grande pièce au sud, état actuel, coupe, éch. 0,05 : 1, J.-M. Laloy, architecte du département, Rennes, 1^{er} avril 1885.
- 4/N/25/3** Rennes, Archives départementales, coupe sur une grande pièce au sud après achèvement des casiers, coupe, éch. 0,05 : 1, J.-M. Laloy, architecte du département, Rennes, 1^{er} avril 1885.
- 4/N/25/4** Rennes, Archives départementales, grands casiers doubles à exécuter en remplacement des tables casiers, élévation d'une table actuelle, plan, élévation, éch. 0,05 : 1, J.-M. Laloy, architecte du département, Rennes, 1^{er} avril 1885.

Hôtels de sous-préfecture

- 4/N/27/1** Montfort, Archives pour la sous-préfecture, coupe sur la largeur, coupe sur la longueur, L. Richelot, architecte, s.l., s.d.

- 4/N/27/2** Montfort, Archives pour la sous-préfecture, plan de la partie du tribunal dans laquelle doivent être établies les archives, plan, L. Richelot, architecte, s.l., s.d.
- 4/N/27/3** Montfort, Plan du rez-de-chaussée des maisons proposées pour hôtel de sous-préfecture de Montfort, relevé cadastral, éch. 0,004 : 1, Lhoteleur, agent-voyer d'arrondissement, Montfort, 23 août 1838.
- 4/N/27/4** Montfort, Plan du 1^{er} étage des maisons proposées pour hôtel de sous-préfecture de Montfort, plan, éch. 0,004 : 1, Lhoteleur, agent-voyer d'arrondissement, Montfort, 23 août 1838.
- 4/N/27/6** Montfort, Projet d'appropriation de la maison Juguet, élévation suivant la ligne AB, plan du rez-de-chaussée, Léonce Couëtoux, architecte, Rennes, 8 août 1854.
- 4/N/27/7** Montfort, Projet d'appropriation de la maison Juguet, élévation suivant la ligne CD, plan du 1^{er} étage, Léonce Couëtoux, architecte, Rennes, 8 août 1854.
- 4/N/27/8** Montfort, Projet d'appropriation de la maison Juguet, coupe suivant la ligne EF, plan du 2^e étage, Léonce Couëtoux, architecte, Rennes, 8 août 1854.
- 4/N/27/9** Montfort, Achat d'un hôtel de sous-préfecture, plan général, Léonce Couëtoux, s.l., s.d.
- 4/N/28/2** Redon, Bureaux de la sous-préfecture, coupe sur la largeur, coupe sur la longueur, L. Richelot, architecte, s.l., 9 novembre 1839.
- 4/N/28/3** Redon, Bureaux de la sous-préfecture, pignon méridional, façade sur la cour, façade sur le champ de foire, L. Richelot, architecte, s.l., 9 novembre 1839.
- 4/N/28/4** Redon, Bureaux de la sous-préfecture, plan du rez-de-chaussée, L. Richelot, architecte, s.l., 9 novembre 1839.
- 4/N/28/5** Redon, Sous-préfecture à établir dans la propriété du Pèle, n° 2, plan des caves, L. Richelot, architecte, Rennes, 14 mai 1839.
- 4/N/28/6** Redon, Sous-préfecture à établir dans la propriété du Pèle, n° 3, plan du rez-de-chaussée, L. Richelot, architecte, Rennes, 14 mai 1839.
- 4/N/28/7** Redon, Sous-préfecture à établir dans la propriété du Pèle, n° 4, plan du 1^{er} étage, L. Richelot, architecte, Rennes, 13 mai 1839.
- 4/N/28/8** Redon, Sous-préfecture à établir dans la propriété du Pèle, n° 5, plan des mansardes, L. Richelot, architecte, Rennes, 14 mai 1839.
- 4/N/28/9** Redon, Sous-préfecture à établir dans la propriété du Pèle, n° 8, coupe sur la ligne AB, L. Richelot, architecte, Rennes, 14 mai 1839.

- 4/N/28/10** Redon, Sous-préfecture à établir dans la propriété du Pèle, n° 6, coupe sur la ligne CD, L. Richelot, architecte, Rennes, 14 mai 1839.
- 4/N/28/11** Redon, Plan général indiquant la proportion de la propriété du Pèle non-employée pour les rues projetées et les établissements publics qu'on se propose d'y construire, aquarelle, L. Richelot, architecte, Rennes, 17 décembre 1840.
- Tribunaux*
- 4/N/32/1** Fougères, Plan du tribunal et des environs sur lequel est indiqué par une teinte et des traits roses le trottoir que l'administration municipale se propose d'exécuter, plan de situation, éch. 0,002 : 1, Brihault, conducteur des travaux publics de la ville de Fougères, Fougères, 19 juillet 1879.
- 4/N/33/1** Montfort, Tribunal de grande instance de Montfort, n° 1, n° 2, deux plans de situation, M. Godefroy, architecte du département de la Mayenne, Laval, 10 août 1829.
- 4/N/33/2** Montfort, Projet d'un tribunal de 1^{ère} instance pour la ville de Montfort-sur-Meu, coupe sur la ligne AB, coupe sur la ligne CD, éch. 0,01 : 1, M. Godefroy, architecte du roi, architecte du département de la Mayenne, Laval, 27 janvier 1830.
- 4/N/33/3** Montfort, Projet d'un tribunal de 1^{ère} instance pour la ville de Montfort-sur-Meu, élévation sur le jardin, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/33/4** Montfort, sans titre, suite du projet d'un tribunal de 1^{ère} instance pour la ville de Montfort-sur-Meu, élévation latérale sur la promenade de la douve, éch. 0,01 : 1, M. Godefroy, architecte du roi, architecte du département de la Mayenne, Laval, 27 janvier 1830.
- 4/N/33/5** Montfort, Projet d'un tribunal de 1^{ère} instance pour la ville de Montfort-sur-Meu, élévation principale sur le champ de foire, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, M. Godefroy, architecte du roi, architecte du département de la Mayenne, Laval, 27 janvier 1830.
- 4/N/33/6** Montfort, Plan du nouveau tribunal de Montfort avec les attenants et aboutissants, plan de situation, éch. 0,02 : 1, L. Richelot, architecte, s.l., s.d.
- 4/N/33/7** Montfort, Nouveau tribunal de Montfort, élévation de la barre, plan du parquet, L. Richelot, architecte, s.l., 14 février 1835.
- 4/N/33/8** Montfort, Nouveau tribunal de Montfort, coupe sur la ligne CD, coupe sur la ligne AB, L. Richelot, architecte, s.l., 14 février 1835.
- 4/N/34/1** Redon, sans titre, n° 1, projet pour un tribunal de 1^{ère} instance à Redon, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.

- 4/N/34/2** Redon, sans titre, n° 2, projet pour un tribunal de 1^{ère} instance à Redon, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 4/N/34/3** Redon, sans titre, plan de situation de la propriété du Pèle, s.n., s.l., s.d. (1848)
- 4/N/37/1** Saint-Malo, sans titre, élévation de la façade du tribunal, projet de restauration, Hamon aîné, s.l., s.d.
- 4/N/37/2** Saint-Malo, sans titre, projet de restauration, élévation, coupe sur AB, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Batin (?), Saint-Malo, 17 juillet 1826.
- 4/N/37/3** Saint-Malo, sans titre, projet de restauration, élévation, plan, coupe,, éch. 0,01 : 1, Batin (?), Saint-Malo, 7 juillet 1827.
- 4/N/37/4** Saint-Malo, Projet d'un palais de justice pour Saint-Malo, n° 4, plan de l'entresol, éch. 0,01 : 1, L. Richelot, architecte, Rennes, 31 mars 1835.
- 4/N/37/5** Saint-Malo, Projet d'un palais de justice pour Saint-Malo, n° 10, coupe sur la ligne CD, éch. 0,01 : 1, L. Richelot, architecte, Rennes, 31 mars 1835.
- 4/N/37/6** Saint-Malo, Projet d'un palais de justice pour Saint-Malo, n° 12, coupe sur la ligne EF, éch. 0,01 : 1, L. Richelot, architecte, Rennes, 31 mars 1835.
- 4/N/37/7** Saint-Malo, Projet d'un palais de justice pour Saint-Malo, n° 6, plan des combles, éch. 0,01 : 1, L. Richelot, architecte, Rennes, 31 mars 1835.
- 4/N/38/2** Saint-Malo, Projet d'un palais de justice pour Saint-Malo, n° 1, plan général, L. Richelot, architecte, Rennes, 31 mars 1835.
- 4/N/38/3** Saint-Malo, Palais de justice de Saint-Malo, 1^{er} projet, dispositions relatives au logement de monsieur le sous-préfet, plan du 1^{er} étage, L. Richelot, architecte, Rennes, 13 mars 1843.
- 4/N/38/4** Saint-Malo, Palais de justice de Saint-Malo, 2^e projet, dispositions relatives au logement de monsieur le sous-préfet, plan du 1^{er} étage, L. Richelot, architecte, Rennes, 18 mars 1843.
- 4/N/38/5** Saint-Malo, Tribunal de Saint-Malo, plan, coupe et élévation de la citerne à construire, Rennes, L. Richelot, architecte, 19 mars 1839.
- 4/N/38/6** Saint-Malo, Établissement du tribunal de commerce à Saint-Malo, coupe sur la ligne AB, coupe sur la ligne CD, coupe sur la ligne GH, L. Richelot, architecte, Rennes, 10 janvier 1839.
- 4/N/38/7** Saint-Malo, sans titre, construction du nouveau tribunal, coupe sur la ligne AB, L. Richelot, architecte, Rennes, 25 février 1839.
- 4/N/38/11** Saint-Malo, sans titre, plinthes, cimaises, marches, bancs en coupe et profil pour le tribunal, L. Richelot, architecte, s.l., s.d.

4/N/38/12	Saint-Malo, Nouveau tribunal de Saint-Malo, profils des moulures et lambris, L. Richelot, architecte, Rennes, 19 mai 1838.
4/N/38/13	Saint-Malo, Construction du nouveau Palais de Justice, attachement n° 16 indiquant la couverture d'ardoise et le bitume employé pour chenaux, éch. 0,01 : 1, Simon Robert, entrepreneur, Saint-Malo, 21 août 1840.
4/N/38/14	Saint-Malo, sans titre, caves, coupe du mur D, Simon Robert, entrepreneur, Saint-Malo, 21 août 1840.
4/N/38/15	Saint-Malo, sans titre, caves, coupe du mur F, Simon Robert, entrepreneur, Saint-Malo, 21 août 1840.
4/N/38/16	Saint-Malo, sans titre, coupe du mur, côté extérieur, Simon Robert, entrepreneur, Saint-Malo, 21 août 1840.
4/N/38/17	Saint-Malo, Tribunal de Saint-Malo, réparation à la chambre d'instruction, Léonce Couëtoux, architecte du département, s.l., 27 juin 1856.
4/N/56/5	Redon, Terrains à vendre, propriété du Pèle, plan de situation, s.n., s.l., s.d.
4/N/56/7	Redon, Plan général indiquant la position des bâtiments départementaux, éch. 0,0015 : 1, s.n., s.l., s.d.

O/Administration et comptabilités communales

2/O/Dossiers d'administration communale

2/O/1/22	Acigné, Projet de restauration de la maison d'école, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1 ^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Charles Langlois, architecte, Rennes, juin 1860.
2/O/2/48	Amanlis, sans titre, plan en élévation de la façade, plan parterre (rez-de-chaussée), Marchand aîné, Châteaugiron, 28 novembre 1838.
2/O/2/49	Amanlis, sans titre, plan en élévation de la façade, plans parterre (rez-de-chaussée), plan du 1 ^{er} étage, coupe de la charpente, Marchand aîné, Châteaugiron, 12 mai 1838.
2/O/2/50	Amanlis, sans titre, coupe de la charpente, Marchand aîné, Châteaugiron, 28 novembre 1838.
2/O/2/51	Amanlis, Plan d'emplacement de la maison d'école de la commune d'Amanlis, éch. 0,05 : 1, Baré (?), Rennes, 26 août 1839.
2/O/12/13 (1)	Bain-de-Bretagne, n° 1, Prison actuelle de la justice de paix de Bain, plan du rez-de-chaussée, plan du 1 ^{er} étage ; Projet d'une maison de dépôt et de police municipale pour la justice de paix de Bain, plan du 1 ^{er} étage, L. Richelot, s.l., s.d.
2/O/12/13 (2)	Bain-de-Bretagne, n° 2, Prison actuelle de la justice de paix de Bain, élévation, coupe sur la ligne AB, L. Richelot, architecte, s.l., s.d.

- 2/O/12/13 (3)** Bain-de-Bretagne, n° 3, Projet d'une maison de dépôt et de police municipale pour la justice de paix de Bain, plan du rez-de-chaussée, L. Richelot, architecte des batiments militaires de la ville de Rennes, s.l., s.d.
- 2/O/12/13 (4)** Bain-de-Bretagne, n° 4, Projet d'une maison de dépôt et de police municipale pour la justice de paix de Bain, élévation, coupe sur la ligne AB, L. Richelot, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/12/13 (5)** Bain-de-Bretagne, Extrait du plan cadastral, quartier ouest de la ville de Bain, plan d'alignement avec emplacement réservé pour la mairie, justice de paix et maison d'école, dressé par l'agent-voyer cantonal, Bain, 15 janvier 1860.
- 2/O/24/10** Betton, Construction d'une école de garçons, plan d'ensemble, éch. 0,01 : 1, s.n., Rennes, 1^{er} octobre 1910.
- 2/O/24/11 (1)** Betton, Plan de la maison à acquérir pour mairie et école, coupe, C. Langlois, architecte, Rennes, 19 janvier 1852.
- 2/O/24/11 (2)** Betton, Plan de la maison à acquérir pour mairie et école, état actuel de la façade de la maison à acquérir, C. Langlois, architecte, Rennes, 19 janvier 1852.
- 2/O/24/11 (3)** Betton, Plan de la maison à acquérir pour mairie et école, plan du rez-de-chaussée, C. Langlois, architecte, Rennes, 19 janvier 1852.
- 2/O/24/11 (4)** Betton, Plan de la maison à acquérir pour mairie et école, plan du 1^{er} étage, C. Langlois, architecte, Rennes, 19 janvier 1852.
- 2/O/24/11 (5)** Betton, sans titre, plan d'ensemble, C. Langlois, architecte, Rennes, 19 janvier 1852.
- 2/O/50/20** Cancale, Plan géométrique de la halle de Cancale avec le terrain vague qui en dépend, Bessin, géomètre, s.l., 2 novembre 1828.
- 2/O/52/25** Cesson-Sévigné, Plan d'une maison destinée à la construction d'une mairie et école primaire de cette commune, plan d'ensemble, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan du grenier, coupe sur AB, élévation sur BC, C. Langlois, architecte, Rennes, 14 août 1841.
- 2/O/59/19** La Chapelle-Chaussée, Plan de la maison d'école des garçons de la Chapelle-Chaussée, plan du rez-de-chaussée, certifié par le maire, Vetier, 10 novembre 1889.
- 2/O/59/20** La Chapelle-Chaussée, Plan de la maison d'école des garçons de la Chapelle-Chaussée, plan du 1^{er} étage, certifié par le maire, Vetier, 10 novembre 1889.
- 2/O/59/21** La Chapelle-Chaussée, sans titre, élévation, coupe, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan des mansardes, s.n., s.l., s.d., annotation de l'inspecteur primaire « la maison commune est la propriété de la commune ».
- 2/O/62/20** La Chapelle-Erbrée, Restauration d'une maison pour l'affecter à la mairie et école primaire de cette commune, plan, coupe et élévation de la maison dans l'état actuel,

- plans, coupes et élévations d'après la restauration projetée, C. Langlois, architecte, Rennes, 11 décembre 1841.
- 2/O/63/15** La Chapelle-Janson, Maison d'école pour les filles, construction, plans, coupes, élévations, Prioul, architecte, 1874.
- 2/O/68/19** Chasné-sur-Illet, Projet de maison d'école et de mairie, plan du terrain de la maison, éch. 0,008 : 1, façade principale, façade latérale, coupe en long, éch. 0,01 : 1, C. Langlois, architecte, s.l., s.d. (1846)
- 2/O/68/20** Chasné-sur-Illet, Projet de construction d'une maison d'école de garçons et mairie, élévation principale et latérale, coupe, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, Béziers Lafosse fils, architecte, Rennes, 3 août 1876, projet modifié d'après l'avis du préfet en date du 29 novembre 1879, modifié à nouveau le 25 juin 1880.
- 2/O/100/19** Domloup, Projet de construction d'une maison d'école, n° 1, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Auguste Marchand, Châteaugiron, 28 janvier 1855.
- 2/O/100/20** Domloup, Projet de construction d'une maison d'école, n° 2, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Auguste Marchand, Châteaugiron, 28 janvier 1855.
- 2/O/100/21** Domloup, Projet de construction d'une maison d'école, n° 3, coupes en travers, éch. 0,01 : 1, Auguste Marchand, Châteaugiron, 28 janvier 1855.
- 2/O/100/22** Domloup, Projet de construction d'une maison d'école, n° 4, coupe en longueur, éch. 0,01 : 1, Auguste Marchand, Châteaugiron, 28 janvier 1855.
- 2/O/100/23** Domloup, Projet de construction d'une maison d'école, n° 5, élévation de la façade, éch. 0,01 : 1, Auguste Marchand, Châteaugiron, 28 janvier 1855.
- 2/O/107/22 (1)** Ercé-en-Lamée, Mairie et maison d'école d'Ercé-en-Lamée, élévation, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/107/22 (2)** Ercé-en-Lamée, Projet de mairie et maison d'école, élévation principale et latérale, coupe transversale, plan général, Léonce Couëtoux, architecte, s.l., 26 juin 1846 (plusieurs fragments).
- 2/O/108/21** Ercé-près-Liffré, Projet d'agrandissement de la maison d'école des garçons, plan du 1^{er} étage, du cellier et des privés, C.-L. Leverrier, architecte, Plélan, 11 août 1888.
- 2/O/109/12** Essé, Plan du bourg d'Essé, plan de situation des bâtiments communaux, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/109/16 (1)** Essé, Maison d'école et mairie, façade principale, coupe sur la longueur, coupe en travers, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan d'ensemble, A. Tourneux, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/109/16 (2)** Essé, sans titre, façade principale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe sur la longueur, lieux d'aisances,

- éch. 0,01 : 1, A. Audroing, architecte, Vitré, 9 janvier 1862, annotation « total du devis estimatif 10 220,00 frs ».
- 2/O/109/16 (3)** Essé, sans titre, façade principale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe sur la classe, lieux d'aisances, éch. 0,01 : 1, A. Audroing, Vitré, 16 août 1862.
- 2/O/109/16 (4)** Essé, sans titre, plan du rez-de-chaussée, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 28 août 1877.
- 2/O/125/23 (1)** Grand-Fougeray, n° 1, Prison actuelle de la justice de paix de Fougeray, plan du rez-de-chaussée, coupe sur la ligne AB ; Projet d'une maison de police municipale pour la justice de paix de Fougeray, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, L. Richelot, architecte des bâtimens militaires de la ville de Rennes, s.l., s.d.
- 2/O/125/23 (2)** Grand-Fougeray, n° 2, Projet d'une maison de police municipale pour la justice de paix de Fougeray, élévation, coupe sur la ligne AB, L. Richelot, s.l., s.d.
- 2/O/126/33** La Guerche-de-Bretagne, Croquis servant à rendre raison de la suppression du vieux bâtiment de l'auditoire et partie de la salle contigüe, s.n., s.l., s.d. (1837)
- 2/O/131/27** Hédé, Plan de bâtiments et terrain à acquérir pour servir à l'établissement d'une mairie et justice de paix, plan d'ensemble, élévation sur la rue, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d. (1843)
- 2/O/153/23** Liffré, Bâtiment communal pour marché couvert, mairie, justice de paix, etc., coupe longitudinale, façade postérieure, coupe transversale, élévation principale, plan du rez-de-chaussée, plan de l'entresol, plan du 1^{er} étage, façade sur pignon, éch. 0,01 : 1, A. Tirant, architecte, Fougères, 10 mars 1887 (plusieurs fragments).
- 2/O/153/24** Liffré, Projet de halle, mairie et justice de paix, façade principale, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/153/36 (1)** Liffré, Maison d'école, mairie et justice de paix, élévation principale, plan général, plan du 1^{er} étage, Couëtoux, s.l., s.d. (1856, en double)
- 2/O/153/36 (2)** Liffré, Maison d'école, mairie et justice de paix, plan du rez-de-chaussée, 12 décembre 1856 (en double)
- 2/O/153/36 (3)** Liffré, Maison d'école, mairie et justice de paix, 2^e avant-métré, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, A. Tourneux, s.l., s.d.
- 2/O/169/38** Maure-de-Bretagne, sans titre, plan des terrains et bâtiments à acquérir par la commune pour l'établissement d'une place, éch. 0,005 : 1, D. Lemaître, géomètre, Maure, 12 février 1892.
- 2/O/178/18 (1)** La Mézière, n° 1, Plan parcellaire du bourg de La Mézière, éch. 1/1250^e, A. Hindré, architecte-voyer cantonal, Hédé, 12 mai 1860.

- 2/O/178/18 (2)** La Mézière, n° 2, Maison d'école et mairie, plan par terre (rez-de-chaussée), éch. 0,01 : 1, A. Hindré, architecte-voyer cantonal, Hédé, 12 mai 1860.
- 2/O/178/18 (3)** La Mézière, n° 3, Maison d'école et mairie, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, A. Hindré, architecte-voyer cantonal, Hédé, 12 mai 1860.
- 2/O/178/18 (4)** La Mézière, n° 4, Maison d'école et mairie, élévation, façade principale, éch. 0,01 : 1, A. Hindré, architecte-voyer cantonal, Hédé, 30 janvier 1861.
- 2/O/178/18 (5)** La Mézière, n° 5, Maison d'école et mairie, coupe longitudinale, coupe transversale, éch. 0,01 : 1, A. Hindré, architecte-voyer cantonal, Hédé, 12 mai 1860.
- 2/O/178/18 (6)** La Mézière, n° 6, Maison d'école et mairie, 1^{er} projet maçonnerie en pierre, élévation latérale, éch. 0,01 : 1, A. Hindré, architecte-voyer cantonal, Hédé, 30 janvier 1861.
- 2/O/178/18 (7)** La Mézière, n° 6 bis, Maison d'école et mairie, 2nd projet, maçonnerie en pisé, élévation latérale, éch. 0,01 : 1, A. Hindré, architecte-voyer cantonal, Hédé, 30 janvier 1861.
- 2/O/179/16** Mézières-sur-Couesnon, Projet de restauration et d'agrandissement d'une maison destinée à la mairie et école de cette commune, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, C. Langlois, Rennes, 8 octobre 1844.
- 2/O/179/25 (1)** Mézières-sur-Couesnon, Projet de restauration et d'agrandissement d'une maison destinée à la mairie et école de cette commune, coupe sur la ligne AB, coupe sur la ligne CD, éch. 0,02 : 1, C. Langlois, Rennes, 8 octobre 1844.
- 2/O/179/25 (2)** Mézières-sur-Couesnon, Aménagement de la classe de cette commune, plan, vues du mobilier, éch. 0,02 : 1, C. Langlois, Rennes, 21 novembre 1844.
- 2/O/194/29** Montreuil-le-Gast, Montreuil-le-Gast, Bourg, relevé cadastral avec l'emplacement de la mairie et maison d'école, éch. 1/1000^e, C. Macé, Rennes, 30 avril 1878.
- 2/O/196/30** Montreuil-sur-Ille, Projet de maison d'école, plan général, façade principale, coupe sur la longueur, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, A. Tourneux, architecte, s.l., s.d.
- 2/O/209/17 (1)** Orgères, plan géométrique du bourg, éch. 1/2500^e, Cheval, Orgères, 4 mars 1857.
- 2/O/209/17 (2)** Orgères, Construction d'une maison commune, coupe transversale, élévation principale, façade latérale, plan des fondations et de l'entresol, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, L. Leray, architecte, Rennes, 1^{er} février 1858.
- 2/O/209/17 (3)** Orgères, Plan (par terre) de l'école publique des garçons, plan d'ensemble, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, annexe, éch. 1/200^e, 1/100^e, s.n., s.l., s.d.

- 2/O/209/21** Orgères, Construction d'une maison commune, coupe transversale, élévation principale, façade latérale, plan des fondations et de l'entresol, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, L. Leray, architecte, Rennes, 1^{er} février 1858.
- 2/O/211/24 (1)** Pacé, sans titre, relevé cadastral du bourg, proposition de divers emplacement pour la construction de la maison commune, H. Ramet, architecte, Orgères, 16 novembre 1847.
- 2/O/211/24 (2)** Pacé, Extrait des plans de construction de la mairie et de l'école, à Pacé, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage (logement de l'instituteur principal), plan du 2^e étage (logement du maître-adjoint), Danays, architecte, Rennes, 20 août 1881.
- 2/O/211/29** Pacé, Projet d'école primaire pour garçons et filles, le logement du greffier instituteur primaire et les salles nécessaires pour les bureaux de la mairie et la tenue des élections pour la commune de Pacé, coupes suivant AB, CD, EF, GH,, IL, LM, élévations principale et postérieure, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. de 1 ligne pour 1 pied, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/218/17 (1)** Le Pertre, Projet d'une maison d'école dans le bourg du Pertre. Restauration de l'ancienne maison des sœurs appropriée pour une mairie et un logement pour l'instituteur, façade du bâtiment principal, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, A. Audroing, architecte, Vitré, 4 juin 1856.
- 2/O/218/17 (2)** Le Pertre, Contre-projet de construction de mairie et maison d'école, élévation principale, plan du rez-de-chaussée, signature illisible, inspecteur primaire, Vitré, 16 avril 1861.
- 2/O/218/17 (3)** Le Pertre, Construction d'une mairie et maison d'école dans le bourg du Pertre, façade principale, coupe transversale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, A. Audroing, architecte, Vitré, 18 juillet 1860.
- 2/O/218/17 (3)** Le Pertre, Projet de construction d'une école et mairie, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Béziers-Lafosse fils, architecte, Rennes, 12 mai 1874, modifié le 12 janvier 1875.
- 2/O/218/17 (4)** Le Pertre, Projet de construction d'une école et mairie, coupe sur le bâtiment, coupe sur la classe, éch. 0,01 : 1, Béziers-Lafosse fils, architecte, Rennes, 12 mai 1874.
- 2/O/218/27** Le Pertre, Avant-projet d'agrandissement d'école et mairie, plan des caves, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan des greniers et mansardes, Béziers-Lafosse, architecte, Rennes, 22 mars 1882.
- 2/O/244/18 (1)** Romagné, Plan indiquant le bourg de Romagné et ses abords, éch. 1/2500^e, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/244/18 (2)** Romagné, sans titre, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.

- 2/O/244/22** Romagné, Plans, coupes et élévations, de la mairie, de la classe des garçons, et de la demeure de l'instituteur, façade principale, coupe verticale, arrière-façade et coupe de la classe, façade latérale, coupe horizontale à la hauteur du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Prioul, architecte, Fougères, 10 janvier 1883.
- 2/O/252/30** Saint-Aubin-d'Aubigné, n° 1, Plan annexé à la réclamation de M. Prud'homme de Saint-Aubin-d'Aubigné, plan du rez-de-chaussée de la mairie, justice de paix et école de garçons, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/254/15 (1)** Saint-Aubin-du-Cormier, Projet B d'emplacement et disposition des mairie, halles et justice de paix et écoles, annexés à notre rapport du 7 avril 1867, plan d'alignement, L. Leray, Rennes, 7 avril 1867.
- 2/O/254/15 (2)** Saint-Aubin-du-Cormier, Projet C d'emplacement et disposition des mairie, halles et justice de paix et écoles, annexés à notre rapport du 7 avril 1867, plan d'alignement, L. Leray, Rennes, 7 avril 1867.
- 2/O/299/40 (1)** Saint-Méen-le-Grand, sans titre, façade d'une maison, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/299/40 (2)** Saint-Méen-le-Grand, sans titre, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/299/40 (3)** Saint-Méen-le-Grand, sans titre, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/299/40 (4)** Saint-Méen-le-Grand, sans titre, projet de mairie et halle, coupe, élévation latérale et principale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/299/40 (5)** Saint-Méen-le-Grand, Plan de l'immeuble appartenant à la famille Denise, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/318/22** Saint-Sulpice-la-Forêt, Projet modifié de la maison commune, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, L. Leray, Rennes, 3 mai 1857.
- 2/O/318/27** Saint-Sulpice-la-Forêt, Projet de restauration et d'agrandissement de la maison commune, projet restauré : façade, coupe, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage ; état actuel : plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, L. Leray, architecte, Rennes, 27 février 1857.
- 2/O/354/20** Le Verger, sans titre, aménagement du logement de l'instituteur et de la salle de mairie, élévation sud et est, coupe, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, Nugues, architecte, Rennes, 25 octobre 1846.

Z/Sous-préfectures

6/Z/Sous-préfecture de Vitré, s.d.

Administration et comptabilité départementale

- 6/Z/63 (1)** Argentré-du-Plessis, Section A du bourg, extrait du plan cadastral avec emplacement du terrain destiné à la mairie, justice de paix et école, éch. 1/2500^e, s.n., s.l., s.d.
- 6/Z/63 (2)** Argentré-du-Plessis, Plan de la parcelle n° 411, section A, du plan cadastral de la commune d'Argentré, plan masse de la mairie, justice de paix et école, Pivert, agent-voyer secondaire, Argentré, 6 mars 1857.
- 6/Z/95 (1)** Val-d'Izé, planche n° 1, Maison commune d'Izé, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Cadet, architecte, Vitré, 2 février 1838.
- 6/Z/95 (2)** Val-d'Izé, planche n° 2, Maison commune d'Izé, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Cadet, architecte, Vitré, 2 février 1838.
- 6/Z/95 (3)** Val-d'Izé, planche n° 3, Maison commune d'Izé, élévation, éch. 0,01 : 1, Cadet, architecte, Vitré, 2 février 1838.
- 6/Z/95 (5)** Val-d'Izé, planche n° 5, Maison commune d'Izé, coupe en travers, éch. 0,01 : 1, Cadet, architecte, Vitré, 2 février 1838.
- 6/Z/95 (4)** Val-d'Izé, planche n° 4, Maison commune d'Izé, coupe en long, éch. 0,01 : 1, Cadet, architecte, Vitré, 2 février 1838.

ARCHIVES CONTEMPORAINES (POSTÉRIEURES AU 10 JUILLET 1940)

W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements

201/W/1-1155/Fonds Jean Lemercier, architecte

- 201/W/201 (1)** Rennes, Cité administrative, plan de situation, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950.
- 201/W/201 (2)** Rennes, Cité administrative, plan d'implantation, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950.
- 201/W/211 (3)** Rennes, Cité administrative, plan du sous-sol, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950, modifié le 28 février 1951 (en triple).
- 201/W/211 (4)** Rennes, Cité administrative, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950, modifié le 28 février 1951.
- 201/W/211 (5)** Rennes, Cité administrative, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à

- l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950 (en double).
- 201/W/211 (7)** Rennes, Cité administrative, plan du 3^e étage, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950 (en triple).
- 201/W/211 (8)** Rennes, Cité administrative, plan du 4^e étage, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950.
- 201/W/211 (9)** Rennes, Cité administrative, plan du 5^e étage, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950 (en quadruple).
- 201/W/211 (10)** Rennes, Cité administrative, plan des terrasses, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950, modifié le 28 février 1951 (en double).
- 201/W/211 (11)** Rennes, Cité administrative, façade sur avenue Janvier, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950 (en double).
- 201/W/211 (12)** Rennes, Cité administrative, façade sur boulevard de la Liberté, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950, modifié le 28 février 1951 (en double).
- 201/W/211 (13)** Rennes, Cité administrative, façade sur rue Saint-Thomas, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950 (en double).
- 201/W/211 (14)** Rennes, Cité administrative, façade sur rue au Duc, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950 (en double).
- 201/W/211 (15)** Rennes, Cité administrative, coupe sur hall 1-2, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950, modifié le 28 février 1951 (en double).
- 201/W/211 (16)** Rennes, Cité administrative, coupe sur l'aile 3-4, éch. 0,01 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950, modifié le 28 février 1951 (en double).
- 201/W/211 (17)** Rennes, Cité administrative, détails des façades, éch. 0,02 : 1, dressé par Félix Brunau, architecte en chef adjoint à l'Inspection générale des Bâtiments Civils et Palais

- Nationaux, Saint-Cloud, 27 novembre 1950, modifié le 28 février 1951 (en double).
- 201/W/281 (1)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, plan masse, éch. 0,005 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/281 (2)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, coupes, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/281 (3)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, façades sud et est, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/281 (4)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, façades nord et ouest, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/281 (5)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/281 (6)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/281 (7)** Montreuil-sur-Ille, Projet de place publique, plan général, éch. 1/1250, Montreuil-sur-Ille, 8 septembre 1928.
- 201/W/281 (8)** Montreuil-sur-Ille, Plan du lotissement de M. Gourdou-Moro, éch. de 0,02 : 1, 1933.
- 201/W/281 (9)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'un centre municipal, mairie, salle des fêtes, plans, éch. 0,01 : 1, Yves Le Moine, architecte D.P.L.G., s.d.
- 201/W/281 (10)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'un centre municipal, mairie, salle des fêtes, façades et coupes, éch. 0,01 : 1, Yves Le Moine, architecte D.P.L.G., s.d.
- 201/W/281 (11)** Noyal-sur-Vilaine, Mairie, plans du sous-sol, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan du 2^e étage, éch. 0,02 : 1, F. Besnard, architecte agréée, Rennes, 4 avril 1950.
- 201/W/295 (1)** Cancale, Hôtel de ville, agrandissement, plans masse et situation, aménagement chaufferie, éch. 0,001 : 1 et 0,02 : 1, J. Lemerrier, architecte départemental D.P.L.G., Rennes, octobre 1965.
- 201/W/295 (2)** Cancale, Hôtel de ville, agrandissement, plans, coupes, façades, éch. 0,02 : 1, J. Lemerrier, architecte départemental D.P.L.G., Rennes, octobre 1965.
- 201/W/295 (3)** Cancale, Hôtel de ville, agrandissement, couverture, rectificatif, éch. 0,02 : 1, J. Lemerrier, architecte départemental D.P.L.G., Rennes, septembre 1966.
- 201/W/1124 (1)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, façade nord, s.n., s.d.
- 201/W/1124 (2)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/1124 (3)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, coupes, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/1124 (4)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, plan des fondations, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d.

- 201/W/1124 (5)** Montreuil-sur-Ille, Construction d'une mairie, plan masse, éch. 0,005 : 1, s.n., s.d.
- 201/W/1124 (6)** Betton, Centre administratif, esquisse, façades, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., J. Goussu, architecte D.P.L.G., Rennes, février 1963.
- 201/W/1124 (7)** Betton, Centre administratif, esquisse, plans, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., J. Goussu, architecte D.P.L.G., Rennes, février 1963.
- 201/W/1124 (8)** Betton, Propriété Carretier et cale de Betton, section AC, éch. 0,005 : 1, s.n., s.d.

1128/W/1-103/Fonds Jean Lemerrier, architecte

- 1064/W/47 (1)** Rennes, Services judiciaires, A-1, emprise au sol, plan d'implantation, éch. 0,02 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 19 février 1974.
- 1064/W/47 (2)** Rennes, Services judiciaires, A-2, emprise au sol, plan d'implantation, éch. 0,02 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 19 février 1974.

1128/W/1-103/Fonds Jean Lemerrier, architecte

1128/W/1-8/Rennes, Z.A.C. de Beauregard, services communs, 1976

- 1128/W/1 (1)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, plan masse, éch. 0,002 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1976.
- 1128/W/1 (2)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, plan du rez-de-chaussée, restaurant, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1976.
- 1128/W/1 (3)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, plan du rez-de-chaussée, centre Médico-social, crèche, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1976.
- 1128/W/1 (4)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, plan du 1^{er} étage, plan de la terrasse, centre Médico-social, crèche, logement directrice, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1976.
- 1128/W/1 (5)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, plan de la terrasse, restaurant, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1976.
- 1128/W/1 (6)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, façades, coupe, restaurant, centre Médico-social, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1976.
- 1128/W/1 (7)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, façades, coupe, restaurant, restaurant, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1976.
- 1128/W/1 (8)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, façades, coupes, centre Médico-social, crèche, logement de la

directrice, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1976.

1128/W/9-20/Rennes, Z.A.C. de Beaugard, DDAB/B, 1977-1984

- 1128/W/9 (1)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., plan masse, éch. 0,002 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (2)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., plan du sous-sol, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (3)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977
- 1128/W/9 (4)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (5)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., plan du 2^e étage, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (6)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., plan du 3^e étage, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (7)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., plan de la terrasse, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (8)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., plans du sous-sol, plan du rez-de-chaussée, plan de la terrasse, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (9)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., façades nord-ouest, nord sud, aile A, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (10)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., façades sud-est aile A, sud ouest aile B, pignons aile A, pignons sud est, coupes AA et CC, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.
- 1128/W/9 (11)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, D.D.A.S.S., façades nord-est aile B, coupe BB, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1977.

1128/W/21-61/Rennes, Z.A.C. de Beaugard, Préfecture, 1974-1984

- 1128/W/21 (1)** Rennes, Z.A.C. de Beaugard, Préfecture, D.D.E., D.D.A.S.S., services communs, plan masse, éch. 0,002 : 1, J. Lemerrier architecte D.P.L.G., J. Goussu arch. D.P.L.G. assistant, Rennes, mars 1975.

- 1128/W/21 (2)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plan masse, 1/500^e, éch. 0,002 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (3)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, schéma de clôture défensive, éch. 0,02 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (4)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan de la cour d'honneur, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (5)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan du sous-sol, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (6)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (7)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan du 1^{er} étage, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (8)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan du 2^e étage, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (9)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan du 3^e étage-terrasse, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (10)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, façades est-ouest, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (11)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, façade principale, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (12)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, façades sud-nord, coupe, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (13)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, façade est, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (14)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan de la station informatique, éch. 0,005 : 1, J. Lemerrier, Rennes, architecte D.P.L.G., mars 1976.
- 1128/W/21 (15)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan, façades, coupe de la conciergerie, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, mars 1976.
- 1128/W/21 (16)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plans B.E.T., assainissement, bâtiments, principe, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 15 mars 1976.

- 1128/W/21 (17)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plans B.E.T., terrassements, remblaiements, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 15 mars 1976.
- 1128/W/21 (18)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plans B.E.T., voirie, cour d'honneur, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 15 mars 1976.
- 1128/W/21 (19)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plans B.E.T., voirie générale, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 15 mars 1976.
- 1128/W/21 (20)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plans B.E.T., assainissement, éch. 1/500^e, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 15 mars 1976.
- 1128/W/21 (21)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plans B.E.T., réseaux divers, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 15 mars 1976.
- 1128/W/21 (22)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plans B.E.T., panneau de façade, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 15 mars 1976.
- 1128/W/23 (23)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plan masse, 1/500^e, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, 13 décembre 1976.
- 1128/W/23 (24)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Conseil général, détails escalier, fenêtre, entrée, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, décembre 1976.
- 1128/W/23 (25)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services préfecture, escaliers, sanitaires, éch. 0,01 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, septembre 1976.
- 1128/W/23 (26)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Services communs, espaces verts, éch. 0,002 : 1, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, décembre 1976.
- 1128/W/23 (27)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, tracé technique du parc, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, octobre 1976.
- 1128/W/23 (28)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, mouvements de terre du parc, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, octobre 1976.
- 1128/W/23 (29)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel préfecture, détail de clôture de la cour d'honneur, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, octobre 1976.
- 1128/W/23 (30)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan de la cour d'honneur, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, septembre 1976.
- 1128/W/23 (31)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Hôtel Préfecture, plan d'ensemble de la cour d'honneur, éch. 1/200^e, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, février 1977.
- 1128/W/28 (32)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, plan masse, 1/500^e, J. Lemerrier, architecte D.P.L.G., Rennes, juin 1976.

- 1128/W/28 (33)** Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, D.D.E., D.D.A.S.S., Services communs, plan masse, éch. 0,002 : 1, J. Lemercier, architecte D.P.L.G., Rennes, novembre 1977.

FONDS COMPLÉMENTAIRES

J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

106/J/Fonds Jean-Marie, Pierre et Michel Laloy, architectes

- 106/J/23 (1)** Bonnemain, École-mairie, projet de restauration, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., Rennes, 19 septembre 1919.
- 106/J/23 (2)** Bonnemain, École-mairie, détails pour la restauration des menuiseries, éch. 0,05 : 1, s.n., Rennes, 19 septembre 1919.
- 106/J/26 (1)** Grand-Fougeray, Mairie, halles, poids publics, conciergerie, état actuel, plan du rez-de-chaussée, façade, coupe, éch. 0,01 : 1, Jean-Marie Laloy, Rennes, 29 juin 1912.
- 106/J/26 (2)** Grand-Fougeray, Mairie, halles, poids publics, conciergerie, état futur, plan du rez-de-chaussée, façade, coupe, éch. 0,01 : 1, Jean-Marie Laloy, Rennes, 29 juin 1912.
- 106/J/26 (3)** 1042. Le Grand-Fougeray (Ille-et-Vil.). – La Mairie, coll. Lacroix, phot., Châteaubriant (carte postale annotée par l'architecte).
- 106/J/273 (1)** Bécherel, Projet de poste-perception-mairie, éch. 0,01 : 1, plans, Pierre Laloy, Rennes, 23 octobre 1953.
- 106/J/273 (2)** Bécherel, Projet de perception, mairie et poste, éch. 0,01 : 1, plans, Pierre Laloy, architecte D.P.L.G., Rennes, 17 mai 1952.
- 106/J/275 (1)** Bourgbarré, Projet de mairie et maisons d'école de filles et de garçons, plan général du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, Rennes, 19 mai 1883.
- 106/J/275 (2)** Bourgbarré, Projet de mairie et maisons d'école de filles et de garçons, plan général du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, Rennes, 19 mai 1883.
- 106/J/275 (3)** Bourgbarré, Projet de mairie et maisons d'école de filles et de garçons, façade principale, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, Rennes, 19 mai 1883.
- 106/J/275 (4)** Bourgbarré, Projet de mairie et maisons d'école de filles et de garçons, façade postérieure, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, Rennes, 19 mai 1883.
- 106/J/275 (5)** Bourgbarré, Projet de mairie et maisons d'école de filles et de garçons, coupe sur le bâtiment des classes et façade sur le préau, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, Rennes, 19 mai 1883.
- 106/J/297 (1)** Moigné, Construction d'une mairie et agrandissement du logement de l'instituteur, façade, plans, coupe, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 27 avril 1936.

- 106/J/306 (1)** Montgermont, Projet de mairie, façades, plan, coupe, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 4 novembre 1924.
- 106/J/306 (2)** Montgermont, Projet de mairie, façades, plan, coupe, détails, éch. 0,02 : 1 et 0,05 : 1, P. Laloy, Rennes, 24 septembre 1925.
- 106/J/310 (1)** Nouvoitou, Projet de mairie, façades, plan, coupe, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 12 septembre 1929.
- 106/J/310 (2)** Nouvoitou, Construction d'une mairie, plans, coupe, façades, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 12 janvier 1930.
- 106/J/314 (1)** Quédillac, Mairie et bureau de poste, état actuel, plans, façade, coupe, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 23 novembre 1954.
- 106/J/314 (2)** Quédillac, Construction d'une mairie, agrandissement du bureau de postes, plan de situation, plan d'ensemble, plans, coupes, façades, éch. 1/2500^e, 0,005 : 1 et 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 12 janvier 1955.
- 106/J/314 (3)** Quédillac, Mairie et poste de Quédillac, détails divers, éch. 0,05 : 1 et 0,50 : 1, P. Laloy, Rennes, 16 novembre 1955.
- 106/J/323 (1)** Saint-Brice-en-Coglès, Aménagement d'un patronage et restauration de la mairie, état actuel, façade, plans, coupe, éch. 0,01 : 1, J.-M. et P. Laloy, Rennes, 20 mai 1922.
- 106/J/323 (2)** Saint-Brice-en-Coglès, Aménagement d'un patronage et restauration de la mairie, état futur, façade, plans, coupe, éch. 0,01 : 1, J.-M. et P. Laloy, Rennes, 20 mai 1922.
- 106/J/328 (1)** Saint-Gilles, Construction d'une mairie, d'un bureau de poste et d'un foyer rural, plans, façades, coupes, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 3 février 1951.
- 106/J/329 (1)** Saint-Gonlay, Projet de mairie et agrandissement du logement des instituteurs, plans, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 10 juillet 1953.
- 106/J/329 (2)** Saint-Gonlay, Projet de mairie et agrandissement du logement des instituteurs, façades et coupes, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 10 juillet 1953.
- 106/J/329 (3)** Saint-Gonlay, Modificatif du 1^{er} étage, plan, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 2 octobre 1953.
- 106/J/333 (1)** Saint-Maugan, École mixte, projet d'agrandissement, façades, coupes, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 18 février 1950.
- 106/J/333 (2)** Saint-Maugan, École mixte, projet d'agrandissement, plans, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 18 février 1950.
- 106/J/339 (1)** Saint-Méloir-des-Ondes, Projet de salle des fêtes et de mairie, plan, façade et coupes, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 14 novembre 1935.
- 106/J/339 (2)** Saint-Méloir-des-Ondes, Construction d'une salle des fêtes et de mairie, façade, coupe, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 22 mai 1936.

- 106/J/339 (3)** Saint-Méloir-des-Ondes, Construction d'une salle des fêtes et d'une mairie, plans, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 22 mai 1936.
- 106/J/339 (4)** Saint-Méloir-des-Ondes, Construction d'une salle des fêtes et de mairie, façade principale, coupe, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 22 mai 1936.
- 106/J/342 (1)** Saint-Sauveur-des-Landes, Projet de construction de mairie et salle de réunion, façades, plans, coupes, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 2 décembre 1954.
- 106/J/342 (2)** Saint-Sauveur-des-Landes, Construction d'une mairie-salle des fêtes, w.c.-urinoirs et mur de clôture, plans, façades, coupes, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 9 février 1955.
- 106/J/342 (3)** Saint-Sauveur-des-Landes, Construction d'une mairie-salle des fêtes, w.c.-urinoirs et mur de clôture, plans, façades et détails, éch. 0,02 : 1 et 0,05 : 1, P. Laloy, Rennes, 9 février 1955.
- 106/J/513 (1)** Corps-Nuds, Construction d'une mairie, avant-projet, plans, façades, coupe, éch. 0,01 : 1, M. Laloy, Rennes, 7 octobre 1957.
- 106/J/515 (1)** Domloup, Aménagement de la mairie, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, M. Laloy, architecte D.P.L.G., Rennes, 17 septembre 1981.
- 106/J/515 (2)** Domloup, Aménagement de la mairie, plan du sous-sol, plan du 1^{er} étage, coupes diverses, éch. 0,02 : 1, M. Laloy, architecte D.P.L.G., Rennes, 17 septembre 1981.
- 106/J/515 (3)** Domloup, Aménagement de la mairie, façades, éch. 0,02 : 1, M. Laloy, architecte D.P.L.G., Rennes, 17 septembre 1981.
- 106/J/543 (1)** Nouvoitou, Mairie, aménagements, éch. 0,02 : 1, P. Laloy, Rennes, 13 janvier 1983.

Fi/Documents figurés

36Fi/Fonds Louis Richelot, architecte

- 36/Fi/33** Redon, n° 12, Projet de tribunal et de sous-préfecture réunis, plan des caves, 1838.
- 36/Fi/34** Redon, n° 17, Projet de tribunal et de sous-préfecture réunis, coupe sur la longueur, 1838.
- 36/Fi/35** Redon, n° 2, Projet de sous-préfecture dans la nouvelle maison du Pèle, plan des caves et fondations, 1839.
- 36/Fi/36** Redon, n° 2, Projet de sous-préfecture à établir dans la nouvelle maison du Pèle, plan des caves, 1839.

E/dépôt administratif

- EADM/41** Aubigné, Projet de mairie et d'école mixte, façade principale, coupe transversale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er}

- étage, éch. 0,01 : 1, C. Macé, architecte, Rennes, 30 avril 1878.
- EADM/52 (1)** La Baussaine, Construction d'une mairie et maison d'école, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Frangeul père et fils, Saint-Malo, 18 novembre 1864.
- EADM/52 (2)** La Baussaine, Construction d'une mairie et maison d'école, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Frangeul père et fils, Saint-Malo, 18 novembre 1864.
- EADM/52 (3)** La Baussaine, Construction d'une mairie et maison d'école, coupe en travers, éch. 0,01 : 1, Frangeul père et fils, Saint-Malo, 18 novembre 1864.
- EADM/52 (4)** La Baussaine, Construction d'une mairie et maison d'école, élévation sur le chemin, éch. 0,01 : 1, Frangeul père et fils, Saint-Malo, 10 janvier 1865.
- EADM/12 (1)** Bazouges-sous-Hédé, Maison d'école et mairie, plan par terre (rez-de-chaussée), éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- EADM/12 (2)** Bazouges-sous-Hédé, Maison d'école et mairie, élévation, façade principale, mairie, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- EADM/12 (3)** Bazouges-sous-Hédé, Maison d'école et mairie, mairie, coupe transversale, coupe longitudinale, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- EADM/12 (4)** Bazouges-sous-Hédé, Maison d'école et mairie, plan par terre (rez-de-chaussée), éch. 0,01 : 1, A. Hindré, architecte-voyer du canton, Hédé, 2 mai 1860.
- EADM/12 (5)** Bazouges-sous-Hédé, Maison d'école et mairie, plan par terre (rez-de-chaussée), éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d. (1890).
- EADM/26 (1)** Bécherel, Projet de halle, mairie, justice de paix, école primaire et logement de l'instituteur, plan de la charpente des 2 pavillons et de la toiture de la halle, Léonce Couëtoux, architecte, 1^{er} avril 1845.
- EADM/26 (2)** Bécherel, Projet de halle, mairie, justice de paix, école primaire et logement de l'instituteur, élévation orientale, coupe transversale, Léonce Couëtoux, architecte, 1^{er} avril 1845.
- EADM/26 (3)** Bécherel, Projet de halle, mairie, justice de paix, école primaire et logement de l'instituteur, élévation méridionale, Léonce Couëtoux, architecte, 1^{er} avril 1845.
- EADM/26 (4)** Bécherel, Projet de halle, mairie, justice de paix, école primaire et logement de l'instituteur, coupe sur la longueur, Léonce Couëtoux, architecte, 1^{er} avril 1845.
- EADM/26 (5)** Bécherel, Projet de halle, mairie, justice de paix, école primaire et logement de l'instituteur, plan du rez-de-chaussée, Léonce Couëtoux, architecte, 1^{er} avril 1845.
- EADM/26 (6)** Bécherel, Projet de halle, mairie, justice de paix, école primaire et logement de l'instituteur, plan du 1^{er} étage, Léonce Couëtoux, architecte, 1^{er} avril 1845.

- EADM/6 (1)** Brie, Plan de la maison commune de Brie, façade principale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d. (1853).
- EADM/6 (2)** Brie, Construction d'une mairie et d'une école de garçons pour la commune de Brie, façade principale, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, architecte, Rennes, 21 février 1890.
- EADM/6 (3)** Brie, Construction d'une mairie et d'une école de garçons, coupe transversale sur la classe, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, architecte, Rennes, 21 février 1890.
- EADM/6 (4)** Brie, Construction d'une mairie et d'une école de garçons, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, architecte, Rennes, 21 février 1890.
- EADM/6 (5)** Brie, Construction d'une mairie et d'une école de garçons, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, P. Miniac, architecte, Rennes, 21 février 1890.
- EADM/6 (6)** Brie, Construction d'une mairie et d'une école de garçons, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Guillon, architecte, Janzé, 16 février 1898.
- EADM/5 (1)** Les Brûlais, Plan d'un portail qui fermera l'entrée principale de la maison commune, l'agent-voyer (signature illisible), Lohéac, 5 novembre 1869.
- EADM/5 (2)** Campel, Projet de construction d'une école et mairie, élévation principale et longitudinale, coupe transversale et longitudinale, éch. 0,01 : 1, Béziers-Lafosse fils, Rennes, 9 avril 1881.
- EADM/8 (1)** La Chapelle-Chaussée, Projet de maison d'école et mairie, n° 8, coupe sur AB, Lotelier, Montfort, 28 septembre 1839.
- EADM/8 (2)** La Chapelle-Chaussée, Projet de maison d'école et mairie, n° 9, coupe sur CD, Lotelier, Montfort, 28 septembre 1839.
- EADM/19** La Chapelle-des-Fougeretz, Plan d'une maison d'école et salle de mairie pour la commune de La Chapelle des Fougeretz, coupe du pignon au midi, élévation de la façade, plan du rez-de-chaussée, A. Louise, s.l., 12 juillet 1838.
- EADM/17 (1)** Chelun, Plan du bourg de Chelun, éch. 1500 à 2000, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884, rectifié le 12 mars 1887.
- EADM/17 (2)** Chelun, 1^{er} projet, n° VI, plan du rez-de-chaussée, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884 (en deux parties).
- EADM/17 (3)** Chelun, 1^{er} projet, n° VII, plan du 1^{er} étage, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884.
- EADM/17 (4)** Chelun, sans titre, n° VIII, façade principale, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884.
- EADM/17 (5)** Chelun, 1^{er} projet, n° IX, bâtiment principal, façade postérieure, éch. 0,01 : 1, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884.

- EADM/17 (6)** Chelun, 1^{er} projet, n° X, coupe sur AB, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884.
- EADM/17 (7)** Chelun, 1^{er} projet, n° XI, coupe sur CD, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884.
- EADM/17 (8)** Chelun, 1^{er} projet, n° XII, coupe sur EF, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884.
- EADM/17 (9)** Chelun, sans titre, n° XIII, coupe sur GH, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 25 octobre 1884.
- EADM/17 (10)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° VI bis, plan du rez-de-chaussée, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (11)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° VII, plan du 1^{er} étage, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (12)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° VIII, façade principale, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (13)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° IX, bâtiment principal, façade postérieure, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (14)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° X, coupe suivant la ligne AB, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (15)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° X', coupe suivant la ligne AB, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (16)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° XI, coupe suivant la ligne CD, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (17)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° XII, coupe suivant la ligne EF, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (18)** Chelun, 2^e projet, d'après les changements demandés par Monsieur l'inspecteur primaire, n° XIII, façade principale de la classe et coupe suivant la ligne GH, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 12 mars 1887.
- EADM/17 (19)** Chelun, Construction d'une mairie et maison d'école de garçons, plan général, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 8 mars 1889.
- EADM/17 (20)** Chelun, Construction d'une mairie et maison d'école de garçons, détails du mobilier scolaire, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 8 mars 1889.
- EADM/17 (21)** Chelun, Construction d'une mairie et maison d'école de garçons, coupe et plan de la classe, détails du mobilier scolaire, Louis Guérin, architecte, La Guerche, 8 mars 1889.

- EADM/39 (1)** Coësmes, Projet d'agrandissement de l'école des garçons, plan du rez-de-chaussée, façade des classes, façade principale, s.n., s.l., s.d. (1884 ; plan morcelé).
- EADM/39 (2)** Coësmes, Plan du 1^{er} étage de la maison d'habitation de l'école des garçons, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d. (1889 ; plan calque).
- EADM/9** Corps-Nuds, sans titre, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, façade sur jardin, s.n., s.l., s.d.
- EADM/22 (1)** Épiniac, Mairie et maison d'école projetées, plan des caves, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, Béziers Lafosse, architecte, Saint-Servan, 22 août 1843.
- EADM/22 (2)** Épiniac, Mairie et maison d'école projetées, élévation principale, éch. 0,01 : 1, Béziers Lafosse, architecte, Saint-Servan, 1^{er} mai 1844.
- EADM/22 (3)** Épiniac, Mairie et maison d'école projetées, coupe longitudinale sur AB, élévation postérieure, éch. 0,01 : 1, Béziers Lafosse, architecte, Saint-Servan, 1^{er} mai 1844.
- EADM/22 (4)** Épiniac, Mairie et maison d'école projetées, coupe transversale CD, élévation latérale, éch. 0,01 : 1, Béziers Lafosse, architecte, Saint-Servan, 1^{er} mai 1844.
- EADM/22 (5)** Épiniac, Agrandissement de l'école de garçons, élévation, coupe suivant AB, coupe suivant CD, A. Leroyer, architecte, Saint-Servan, 22 août 1878.
- EADM/22 (6)** Épiniac, Mairie et maison d'école projetées, expédition pour les entrepreneurs, plan des caves, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- EADM/22 (7)** Épiniac, Mairie et école de garçons, plans, coupe et élévation, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- EADM/28 (1)** La Fontenelle, Projet de construction d'une maison d'école et mairie, plan général, éch. 0,01 : 1, Esnoul, Antrain, 11 juin 1867.
- EADM/28 (2)** La Fontenelle, Projet de bâtiment pour mairie et maison d'école, coupe longitudinale, élévation principale, élévation latérale, plan de la cave, coupe en travers, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, élévation postérieure, projection horizontale, lieux d'aisance, éch. 0,01 : 1, Esnoul, Antrain, 11 juin 1867.
- EADM/93** La Guerche-de-Bretagne, Projet de halles et de mairie pour la ville de La Guerche, élévation sur la place, coupe, élévation latérale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage (avec appendice), J.-F. Pointeau, architecte, Rennes, 1^{er} décembre 1830.
- EADM/16** La Selle-en-Coglès, École de garçons, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, signature illisible, Saint-Brice, 26 décembre 1886.

- EADM/17** Langan, Projet de construction d'une mairie et école, élévation sur la façade A, coupe transversale, C. Langlois, architecte, Rennes, 8 septembre 1851.
- EADM/17** Langan, sans titre, projet de construction d'une mairie et école, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, C. Langlois, architecte, Rennes, 21 décembre 1851.
- EADM/6** Letouhel, Construction d'une mairie et maison d'école, école mixte, rez-de-chaussée, coupe transversale, façade principale, façade postérieure, Béziers-Lafosse, architecte, Rennes, 8 mai 1865.
- EADM/63** Le Loroux, Construction d'une salle de classe, n° 4, élévation principale, coupe, H. Jourdin, Fougères, 28 juillet 1868.
- EADM/63** Le Loroux, Projet d'une mairie et maison d'école, n° 2 bis, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, H. Jourdin, Fougères, 8 septembre 1869.
- EADM/63** Le Loroux, Construction d'une salle de classe, n° 3 bis, élévation principale, coupe, H. Jourdin, Fougères, 8 septembre 1869.
- EADM/63** Le Loroux, Biens communaux servant à usage public. Maison d'école des garçons, façade principale, arrière-façade et coupe sur la classe, plan du 1^{er} étage, coupe suivant AB, plan du rez-de-chaussée, façade latérale, signature illisible, Fougères, 28 décembre 1877.
- EADM/41 (1)** Marcillé-Robert, Projet de construction d'une école et mairie, élévation principale, plan des fondations, éch. 0,01 : 1, Béziers-Lafosse fils, Rennes, 24 décembre 1881.
- EADM/41 (2)** Marcillé-Robert, Projet de construction d'une école et mairie, façade sur la classe, façade au préau couvert, coupe sur la classe, coupe préau couvert, éch. 0,01 : 1, Béziers-Lafosse fils, Rennes, 24 décembre 1881.
- EADM/41 (3)** Marcillé-Robert, Projet de construction d'une école et mairie, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Béziers-Lafosse fils, Rennes, 24 décembre 1881.
- EADM/19 (1)** Marpiré, Projet modifié, maison d'école pour la commune de Marpiré, façade sur la cour, éch. 0,01 : 1, C. Morin, Vitry, 30 juin 1881.
- EADM/19 (2)** Marpiré, Projet modifié, maison d'école pour la commune de Marpiré, préaux et mairie, façade sur la route, façade sur la cour, coupe, éch. 0,01 : 1, C. Morin, Vitry, 30 juin 1881.
- EADM/19 (3)** Marpiré, Projet modifié, maison d'école pour la commune de Marpiré, plan de rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, C. Morin, Vitry, 30 juin 1881.
- EADM/19 (4)** Marpiré, Projet modifié, maison d'école pour la commune de Marpiré, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, C. Morin, Vitry, 30 juin 1881.
- EADM/19 (5)** Marpiré, Plans et élévation d'un projet de maison d'école à construire dans le bourg de Marpiré, façade principale, plan

- du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- EADM/45** Mernel, Projet de construction d'une école et mairie, élévation principale, élévation latérale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe sur AB, éch. 0,01 : 1, Béziers-Lafosse fils, Rennes, 20 juin 1875.
- EADM/9** Mouazé, sans titre, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- EADM/37 (1)** Parigné, Projet d'une maison d'école et d'une mairie pour la commune de Parigné, coupe suivant EF, élévation principale, éch. 0,01 : 1, Jourdin, s.l., s.d. (1859)
- EADM/37 (2)** Parigné, Élévation sur la ligne AB d'une maison d'école et d'une mairie pour la commune de Parigné, élévation suivant AB, coupe suivant CD, éch. 0,01 : 1, Jourdin, s.l., s.d. (1859)
- EADM/37 (3)** Parigné, Avant-projet d'une mairie et d'une maison d'école pour la commune de Parigné, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Jourdin, s.l., s.d. (1859 ; en double)
- EADM/98 (1)** Piré, Projet de halle et mairie, façade principale, plan de situation, plan du 1^{er} étage, A. Tourneux, Rennes, 15 février 1864.
- EADM/98 (2)** Piré, Projet de halle et mairie, coupe sur la mairie et la halle, façade latérale de la halle, plan du rez-de-chaussée, A. Tourneux, Rennes, 15 février 1864.
- EADM/98 (3)** Piré, Plan du bourg, A. Tourneux, Rennes, 18 septembre 1864.
- EADM/98 (4)** Piré, Halle et mairie de Piré, ouvrage de la façade principale, A. Tourneux, Rennes, 14 septembre 1866.
- EADM/17** Plerguer, Plan, coupe et élévation du cellier et de la buanderie, éch. 0,01 : 1, A. Leroyer, architecte, s.l., 28 août 1866.
- EADM/10 (1)** Pocé-les-Bois, sans titre, plan d'ensemble, s.n., s.l., s.d. (1865)
- EADM/10 (2)** Pocé-les-Bois, sans titre, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d. (1865)
- EADM/3** Rimou, Plan, coupe et élévation de la maison d'école des garçons. Travaux d'appropriation, façade principale actuelle, élévation, façade principale projetée, élévation, plan du rez-de-chaussée, avant et après appropriation, plan du 1^{er} étage, après appropriation, éch. 0,01 : 1, Guilloux (?), Fougères, 5 août 1886.
- EADM/11** Saint-Aubin-d'Aubigné, sans titre, plan sommaire de la justice de paix, mairie et logements des instituteurs, et de la place, s.n., s.l., s.d.
- EADM/11** Saint-Aubin-d'Aubigné, sans titre, façade du bâtiment principal, élévation latérale du bâtiment principal, s.n., s.l., s.d.

- EADM/11** Saint-Aubin-d'Aubigné, Maison d'école de garçons, Mairie & Justice de Paix, plan général, C.-L. Leverrier, Saint-Aubin-du-Cormier, 20 avril 1882.
- EADM/11** Saint-Aubin-d'Aubigné, Maison d'école de garçons, Mairie & Justice de Paix, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan des classes, privés, éch. 0,01 : 1, C.-L. Leverrier, Saint-Aubin-du-Cormier, 30 avril 1882.
- EADM/11** Saint-Aubin-d'Aubigné, Maison d'école de garçons, Mairie & Justice de Paix, plan de détail des classes, éch. 0,02 : 1, C.-L. Leverrier, Saint-Aubin-du-Cormier, 25 juin 1884.
- EADM/11** Saint-Aubin-d'Aubigné, Maison d'école de garçons, Mairie & Justice de Paix, coupe transversale du bâtiment principal, coupe longitudinale du bâtiment principal, coupe transversale sur les classes, coupe transversale du préau couvert, coupe transversale des privés, éch. 0,01 : 1, C. L. Leverrier, Saint-Aubin-du-Cormier, 25 juin 1884.
- EADM/11** Saint-Aubin-d'Aubigné, Maison d'école de garçons, Mairie & Justice de Paix, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan des classes, privés, C.-L. Leverrier, Saint-Aubin-du-Cormier, 25 juin 1884.
- EADM/4 (1)** Saint-Aubin-du-Cormier, Projet B d'emplacement et disposition des halles, mairie et justice de paix, et école, annexés à notre rapport du 7 avril 1867, L. Leray, Rennes, 7 avril 1867.
- EADM/4 (2)** Saint-Aubin-du-Cormier, Projet C d'emplacement et disposition des halles, mairie et justice de paix, et école, annexés à notre rapport du 7 avril 1867, L. Leray, Rennes, 7 avril 1867.
- EADM/22** Saint-Germain-sur-Ille, Aménagement du logement des instituteurs & de la salle de mairie, plan du 1^{er} étage, état actuel, état futur, éch. 0,01 : 1, P. Laloy, Rennes, 1^{er} décembre 1921.
- EADM/12** Saint-Léger, sans titre, projet de mairie et école mixte, plan général, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1 et 0,005 : 1, Eugène Lacroix, architecte, Saint-Malo, 3 février 1858.
- EADM/20 (1)** Saint-M'Hervé, Plan de la façade orientale de la nouvelle mairie et de l'école primaire de la commune de Saint-M'Hervé, éch. 0,01 : 1, Jean-François Baslé, ex-employé au cadastre, s.l., s.d.
- EADM/20 (2)** Saint-M'Hervé, Plan d'élévation de la façade orientale des nouvelles salles de la mairie et de l'école primaire de la commune de Saint-M'Hervé, Plan de la base de l'ancienne grange de la commune de Saint-M'Hervé, destinée à faire une salle de mairie et une école primaire, éch. 0,01, Jean-François Baslé, ex-employé au cadastre, s.l., s.d. (1835)
- EADM/20 (3)** Saint-M'Hervé, Plan de la base de l'ancienne grange de la commune de Saint-M'Hervé, destinée à faire une salle de

- mairie et une école primaire, 1^{er} plan, éch. 0,01, Jean-François Baslé, ex-employé au cadastre, s.l., s.d. (1835)
- EADM/9 (1)** Saint-Sulpice-la-Forêt, Projet de mairie et d'école mixte, groupe dans l'axe de la cour, façade principale, J.-M. Laloy, s.l., s.d. (1883 ; en double, calque)
- EADM/9 (2)** Saint-Sulpice-la-Forêt, Projet de mairie et d'école mixte, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, J.-M. Laloy, s.l., s.d. (1883 ; en double, calque)
- EADM/9 (3)** Saint-Sulpice-la-Forêt, Projet de mairie et d'école mixte, plan général de l'école mixte, éch. 0,005 : 1, J.-M. Laloy, s.l., s.d. (1883 ; en double, calque)
- EADM/9 (4)** Saint-Sulpice-la-Forêt, Projet de mairie et d'école mixte, coupes des cabinets d'aisances, façade postérieure, éch. 0,01 : 1, J.-M. Laloy, s.l., s.d. (1883 ; calque)
- EADM/9 (5)** Saint-Sulpice-la-Forêt, sans titre, façade de l'ancienne mairie (?), s.n., s.l., s.d. (calque)
- EADM/20 (1)** Le Sel-de-Bretagne, Bourg du Sel, relevé cadastral servant à définir l'emplacement de la mairie, éch. 1/2500^e, s.n., s.l., s.d. (1863 ; calque)
- EADM/20 (2)** Le Sel-de-Bretagne, Extrait du projet de construction de la mairie et maison d'école, coupe en travers, élévation, plan de la classe, coupe en longueur, éch. 0,02 : 1, De Lagarde, architecte, inspecteur des bâtiments communaux, Rennes, 25 novembre 1860.
- EADM/20 (3)** Le Sel-de-Bretagne, sans titre, plan du 1^{er} étage, De Lagarde, s.l., s.d. (1863 ; calque)
- EADM/8 (1)** Six-sur-Aff, Projet d'agrandissement de l'école des garçons de Sixt, façade sur la rue, façade sur la cour, éch. 0,01 : 1, A. Regnault, Rennes, 22 juillet 1903.
- EADM/8 (2)** Six-sur-Aff, Projet d'agrandissement de l'école des garçons de Sixt, coupe transversale, rez-de-chaussée, 1^{er} étage, mansardes, éch. 0,01 : 1, A. Regnault, Rennes, 22 juillet 1903.
- EADM/21 (1)** Le Theil-de-Bretagne, Bâtiment communal à vendre au Theil (ancienne école primaire), plan du rez-de-chaussée, façade principale, éch. 0,01 : 1, Louis Lecru, entrepreneur, Le Theil, 11 septembre 1846.
- EADM/21 (2)** Le Theil-de-Bretagne, Changement d'emplacement de la mairie et maison d'école, plan du terrain, éch. 0,002 : 1, Béziers-Lafosse, architecte-adjoint du département, Rennes, 6 février 1868.
- EADM/21 (2)** Le Theil-de-Bretagne, Projet de mairie et maison d'école, plan modifié suivant l'avis du Conseil local des Bâtiments civils, façade latérale, façade principale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe sur AB, Béziers-Lafosse, architecte-adjoint du département, Rennes, 15 décembre 1868.

- EADM/9** Thourie, Projet de construction d'une mairie et école, plans relatifs à l'agrandissement de la classe, plan n° 1, plan n° 2, éch. 0,01 : 1, C. Langlois, Rennes, 22 juin 1874.
- EADM/37 (1)** Trévérien, Maison d'école et mairie de Trévérien, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, Léonce Couëtoux, architecte, 10 mai 1842.
- EADM/37 (2)** Trévérien, Maison d'école, coupe, élévation vers nord, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, A. Tourneux, Rennes, 10 mai 1872.
- EADM/37 (3)** Trévérien, Construction d'une école communale de garçons, extrait du plan approuvé, plan d'ensemble (avant et après correction), façade principale, façade sur la cour, coupe sur les classes, coupe sur les water closets, coupe sur le préau couvert, éch. 0,01 : 1, Perzo, Tinténiac, 12 mai 1896.
- EADM/28** Vieux-Vy, École et mairie, façade latérale, élévation, coupe, plan du rez-de-chaussée, façade postérieure, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Anger de la Loriais, Rennes, 18 février 1851.
- EADM/11** Visseiche, sans titre, élévations des murs de clôture, grilles et portail d'entrée de la mairie-école, plan d'ensemble, s.n., s.l., s.d. (1885).

*

Archives départementales du Morbihan

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

O/Administration et comptabilité communales

2/O/Dossiers d'administration communale

- 2/O/15/3** Berric, construction de la mairie, plan, coupe, façade, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d. (1930, calque).
- 2/O/26/7** Bubry, projet de maison d'école pour le bourg de Bubry, façade sur la place, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, Lussault, architecte de l'arrondissement, Lorient, 28 octobre 1839.
- 2/O/29/6 (1)** Calan, projet d'école de garçons et d'école de filles avec mairie, plan de situation, éch. 1/200^e, A. Gallot, Lorient, 30 mai 1889
- 2/O/29/6 (2)** Calan, projet d'école de garçons et d'école de filles avec mairie, plan d'ensemble, 1^{er} projet, éch. 0,005 : 1, A. Gallot, Lorient, 30 mai 1889 (calque).
- 2/O/29/6 (3)** Calan, projet d'école de garçons et d'école de filles avec mairie, face principale, coupe suivant AB du plan, 1^{er} projet, éch. 0,01 : 1, A. Gallot, Lorient, 30 mai 1889 (calque).
- 2/O/29/6 (4)** Calan, projet d'école de garçons et d'école de filles avec mairie, face principale, coupe suivant AB du plan, 1^{er} projet, éch. 0,01 : 1, A. Gallot, Lorient, 30 mai 1889 (calque).
- 2/O/29/6 (5)** Calan, projet d'école de garçons et d'école de filles avec mairie, façade sur la cour, 1^{er} projet, éch. 0,01 : 1, A. Gallot, Lorient, 30 mai 1889 (calque).
- 2/O/29/6 (7)** Calan, projet d'école de garçons et d'école de filles avec mairie, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, 1^{er} projet, éch. 0,01 : 1, A. Gallot, Lorient, 30 mai 1889 (calque).
- 2/O/29/6 (8)** Calan, projet d'école de garçons et d'école de filles avec mairie, coupe sur une classe et sur le préau, face des lieux, coupes, plan, 1^{er} projet, éch. 0,01 : 1, A. Gallot, Lorient, 30 mai 1889 (calque).
- 2/O/34/9 (1)** Carnac, mairie, restauration, façade principale, éch. 0,02 : 1, J.-P. Jassin, architecte, Carnac, mai 1933.
- 2/O/34/9 (2)** Carnac, mairie, restauration, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, J.-P. Jassin, architecte, Carnac, mai 1933.
- 2/O/41/8 (1)** Cléguérec, Construction de halles, d'une mairie et d'une justice de paix, façades, éch. 1/100^e, P. Demeret, ingénieur-architecte, Pontivy, 15 janvier 1913 (calque).

- 2/O/41/8 (2)** Cléguérec, Construction de halles, d'une mairie et d'une justice de paix, coupes, éch. 1/100^e, P. Demeret, ingénieur-architecte, Pontivy, 15 janvier 1913 (calque).
- 2/O/41/8 (3)** Cléguérec, Construction de halles, d'une mairie et d'une justice de paix, plans, éch. 1/100^e, P. Demeret, ingénieur-architecte, Pontivy, 15 janvier 1913 (calque).
- 2/O/41/8 (4)** Cléguérec, Construction de halles, d'une mairie et d'une justice de paix, planchers, éch. 1/100^e, P. Demeret, ingénieur-architecte, Pontivy, 15 janvier 1913 (calque).
- 2/O/42/6 (1)** Colpo, sans titre, façade de la mairie-école des garçons, s.n., s.l., s.d. (calque).
- 2/O/42/6 (2)** Colpo, sans titre, plan de l'école des garçons, éch. 1/200^e, s.n., s.l., s.d. (1896, calque).
- 2/O/57/4** Le Faouët, extrait du plan géométrique de la commune du Faouët, maison de ville, contenance sous fonds, éch. 1/1200^e, s.n., s.l., s.d.
- 2/O/58/3 (1)** Férel, plan de la maison d'école de Férel, élévation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, François Monneray, Férel, 19 novembre 1851.
- 2/O/58/3 (2)** Férel, aménagement d'un groupe mairie-école, coupe longitudinale et transversale, façade sur rue, éch. 0,01 : 1, Guy Caubert de Cléry, architecte, Vannes, s.d.
- 2/O/58/3 (3)** Férel, aménagement d'un groupe mairie-école, façade sur la cour, coupes AB et CD, éch. 0,01 : 1, Guy Caubert de Cléry, architecte, Vannes, s.d.
- 2/O/58/3 (4)** Férel, aménagement d'un groupe mairie-école, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Guy Caubert de Cléry, architecte, Vannes, s.d.
- 2/O/58/3 (5)** Férel, projet de construction d'une salle de mairie, coupe longitudinale, éch. 0,02 : 1, Guy Caubert de Cléry, architecte, Vannes, 2 juin 1937.
- 2/O/58/3 (6)** Férel, projet de construction d'une salle de mairie, plan de toiture, plan de la mairie, éch. 0,02 : 1, Guy Caubert de Cléry, architecte, Vannes, 2 juin 1937.
- 2/O/58/3 (7)** Férel, projet de construction d'une salle de mairie, façade sur le jardin, éch. 0,02 : 1, Guy Caubert de Cléry, architecte, Vannes, 2 juin 1937.
- 2/O/58/3 (8)** Férel, projet de construction d'une salle de mairie, façade côté entrée, éch. 0,02 : 1, Guy Caubert de Cléry, architecte, Vannes, 2 juin 1937.
- 2/O/59/3 (1)** Les Forges, Maison d'école des garçons et mairie, plan général des bâtiments, éch. 0,005 : 1, J.-A. Le Coz, Saint-Briec, 1^{er} septembre 1884.
- 2/O/59/3 (2)** Les Forges, Maison d'école des garçons et mairie, plan du rez-de-chaussée et des étages, éch. 0,01 : 1, J.-A. Le Coz, Saint-Briec, 1^{er} septembre 1884.

- 2/0/59/3 (3)** Les Forges, Maison d'école des garçons et mairie, plan de détail d'une classe avec l'indication du mobilier, éch. 0,01 : 1, J.-A. Le Coz, Saint-Brieuc, 1^{er} septembre 1884.
- 2/0/62/4** Gâvres, sans titre, projet de construction d'une mairie, façades, plan du rez-de-chaussée, coupe sur ABCD, s.n., s.d.
- 2/0/64/3 (1)** Glénac, plan d'ensemble de l'école et de la mairie, éch. 0,005 : 1, E. Etève, architecte, Nantes, 19 octobre 1938.
- 2/0/64/3 (2)** Glénac, Construction d'une mairie et d'un préau pour l'école, façade principale, coupe, éch. 0,02 : 1, E. Etève, architecte, Nantes, 19 octobre 1938.
- 2/0/64/3 (3)** Glénac, Construction d'une mairie et d'un préau pour l'école, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, E. Etève, architecte, Nantes, 19 octobre 1938.
- 2/0/64/3 (4)** Glénac, Construction d'une mairie et d'un préau pour l'école, façade sur la cour et préau de l'école, éch. 0,02 : 1, E. Etève, architecte, Nantes, 19 octobre 1938.
- 2/0/66/3 (1)** Gourin, Plan de la mairie de Gourin, éch. 0,01 : 1, Jean Lucas, Gourin, 4 avril 1851.
- 2/0/66/3 (2)** Gourin, Mairie, plan du sous-sol (1), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (3)** Gourin, Mairie, plan du rez-de-chaussée (2), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (4)** Gourin, Mairie, plan du 1^{er} étage (3), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (5)** Gourin, Mairie, plan de toiture (4), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (6)** Gourin, Mairie, façade sur la place (5), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (7)** Gourin, Mairie, façade sur route de Roudouallec (6), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (8)** Gourin, Mairie, façade arrière (7), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (9)** Gourin, Mairie, coupe sur escalier (8), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (10)** Gourin, Mairie, coupe transversale (9), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (11)** Gourin, Mairie, détail de la porte d'entrée (10), éch. 0,05 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (12)** Gourin, Mairie, plan de solivage (11), éch. 0,02 : 1, René Guillaume, Lorient, 23 juin 1938.
- 2/0/66/3 (13)** Gourin, Mairie ancienne de Gourin, état actuel, éch. 0,01, René Guillaume, architecte, Lorient, 28 février 1939.
- 2/0/67/10 (1)** Grand-Champ, Mairie et école des filles, projet de transformation et réparations, plan de la mairie et de l'école,

- état actuel, coupes, éch. 1 : 50^e et 1 : 100^e, P. Le Cloërec, architecte, Vannes, 16 juin 1933.
- 2/0/67/10 (2)** Grand-Champ, Mairie et école de filles, projet de transformation et réparations, plan du sous-sol, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupes, couvertures, éch. 0,02 : 1, Le Cloërec, architecte, Vannes, s.d.
- 2/0/69/3 (1)** Groix, Mairie état actuel, J. Bardet & R. Lamourec, Vannes, s.d.
- 2/0/69/3 (2)** Groix, Mairie de Groix, plan façade entrée, façade 1, coupes 2 et 3, J. Bardet & R. Lamourec, Vannes, s.d.
- 2/0/69/3 (3)** Groix, Mairie de Groix, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, J. Bardet & R. Lamourec, Vannes, s.d.
- 2/0/76/9** Guern, Projet d'agrandissement de la mairie de Guern, façade cour haute, façade cour basse, plan, coupe, éch. 0,02 : 1, signé L.P., juillet 1941 (calque).
- 2/0/94/8 (1)** Kervignac, Projets pour l'établissement d'une école primaire au bourg de Kervignac, plan d'une portion du bourg avec indication des trois projets, détails du projet C, Lussault, architecte de l'arrondissement de Lorient, éch. 1 : 200, Lorient, 25 décembre 1838.
- 2/0/94/8 (2)** Kervignac, Projet pour l'établissement d'une école primaire de garçons au bourg de Kervignac, rectification du projet n° 3, plans des niveaux et de la façade sur le chemin, Lussault, architecte de l'arrondissement de Lorient, éch. 1 : 200, Lorient, 15 juin 1839 (plans annexés aux précédant projets).
- 2/0/94/8 (3)** Kervignac, Projet pour l'établissement d'une école primaire de garçons au bourg de Kervignac, rectification de ce projet, Lussault, architecte de l'arrondissement de Lorient, éch. 1 : 200, 1 : 1000, Lorient, 25 octobre 1839, 7 décembre 1839 (lot de 27 figures liées ensemble et encartées dans le dossier, grand format).
- 2/0/104/5 (1)** Lanvaudan, Construction d'une mairie-école, plan général, L. Maigné, architecte du département, 1 : 2000, Vannes, 17 août 1874.
- 2/0/104/5 (2)** Lanvaudan, Projet de construction d'une mairie-école, plan, coupes, élévations, L. Maigné, architecte du département, 1 : 100, Vannes, 17 août 1874.
- 2/0/104/5 (3)** Lanvaudan, Construction d'une mairie-école, plan, coupes, élévations, Antoine Le Quéré, 1 : 100, Lanvaudan, 9 mars 1875.
- 2/0/108/6** Larré, Extrait du plan cadastral de la commune de Larré, section du bourg, pour servir à faire connaître la position de l'emplacement que la commune se propose d'acquérir pour la construction d'une maison d'école y compris une salle pour la mairie, éch. 0,01 : 1, Ozo, 4 décembre 1855.
- 2/0/112/11** Lizio, Projet de construction d'un groupe scolaire (avec mairie), plan de situation, plan de détail, élévation, plans, coupes, puits, mur de clôture, water closets, éch. 1/2500^e,

- 0,002 : 1, 0,004 : 1, 0,005 : 1, Lemerancier architecte, Ploërmel, 25 février 1897.
- 2/O/130/7** Merlévénez, Construction d'une maison-école et mairie au bourg de Merlévénez, feuilles des dessins, plan du rez-de-chaussée, façade de la classe, élévation de la maison principale, 1^{er} étage de la maison principale, coupes sur AB, CD, GH et EF, éch. 0,01 : 1, plan du bourg, éch. 1/1250^e, Charton, Hennebont, 15 mars 1864.
- 2/O/132/7** Meucon, projet d'appropriation d'une maison d'école, 1^{ère} feuille de dessins, éch. 0,01 : 1, E. Méru, Vannes, 26 avril 1862.
- 2/O/139/8** Montertelot, Projet de construction d'une école au bourg de Montertelot (avec une salle de mairie), façades, plan, coupe, s.l., Charles La Monneraye, s.d.
- 2/O/148/6 (1)** Nostang, Projet d'une mairie et école pour 80 garçons, plan d'ensemble, plan du bourg, éch. 1/200^e et 1/2500^e, Harouex, architecte, Hennebont, 10 juin 1882.
- 2/O/148/6 (2)** Nostang, Projet d'une mairie et école pour 80 garçons, façades, plans, coupes, privés, éch. 1/100^e, Harouex, architecte, Hennebont, 10 juin 1882.
- 2/O/178/8** Pontivy, Réfection du mur de clôture, du jardin de la mairie, construction d'urinoirs, plan, élévation, coupe, éch. 0,01 : 1 et 0,05 : 1, H. Le Cadré, Pontivy, 25 janvier 1935.
- 2/O/188/13 (1)** Quistinic, maison où se tiennent la mairie et l'école communale de Quistinic, façade du côté du jardin, façade du côté de la rue, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.d.
- 2/O/188/13 (2)** Quistinic, Construction d'une mairie-école, dessins, coupe, façade postérieure, façade principale, façade latérale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan d'ensemble, éch. 0,01 : 1, éch. 1/1000^e, Charrier, architecte du département, Vannes, 22 mai 1880 (calque).
- 2/O/188/13 (3)** Quistinic, Construction d'une mairie-école, préau couvert et latrines, élévation, plan, coupe, s.n., s.d. (Charrier, 1880) (calque).
- 2/O/260/11 (1)** Vannes, Hôtel de ville projeté sur la partie haute de la Place Napoléon, façade principale, avant-projet, A. Charier, Vannes, 25 novembre 1879.
- 2/O/260/11 (2)** Vannes, Hôtel de ville projeté sur la partie haute de la Place Napoléon, plan du rez-de-chaussée, avant-projet, s.n., Vannes, 25 novembre 1879.
- 2/O/260/11 (3)** Vannes, Hôtel de ville projeté, plan d'ensemble de la place Napoléon et des abords, éch. 0,004 : 1, A. Charier, Vannes, 20 décembre 1879.
- 2/O/260/11 (4)** Vannes, Hôtel de ville, menuiserie, plan des sous-sols et caves, planchers, A. Charier, 18 août 1881.

- 2/O/260/11 (5)** Vannes, Hôtel de ville, menuiserie, plan du rez-de-chaussée, planchers, A. Charier, 18 août 1881.
- 2/O/260/11 (6)** Vannes, Hôtel de ville, menuiserie, plan du 1^{er} étage, planchers, A. Charier, 18 août 1881.
- 2/O/260/11 (7)** Vannes, Hôtel de ville, menuiserie, détails et ensemble des fenêtres du sous-sol et du rez-de-chaussée, profils grandeur d'exécution des assemblages, A. Charier, 18 août 1881.
- 2/O/260/14 (8)** Vannes, Hôtel de ville, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.d. (calque).
- 2/O/260/14 (9)** Vannes, Hôtel de ville, extrait du plan de solivage du 1^{er} étage sur plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, s.n., s.d. (calque).
- 2/O/260/14 (10)** Vannes, Hôtel de ville, plan du sous-sol, éch. 0,01 : 1, s.n., s.d.
- 2/O/260/14 (11)** Vannes, Hôtel de ville, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01, s.s.n.d. (calque).

FONDS COMPLÉMENTAIRES

J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats

110/J/Fonds Yves Guillou, architecte

- 110/J/17 (1)** Caudan, mairie-salle des fêtes, plan du sous-sol, éch. 0,02 : 1, P. Lindu et Y. Guillou, architectes D.P.L.G., Vannes, 21 février 1956 (modifié le 2 septembre 1957).
- 110/J/17 (2)** Caudan, mairie-salle des fêtes, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, P. Lindu et Y. Guillou, architectes D.P.L.G., Vannes, 21 février 1956 (modifié le 2 septembre 1957).
- 110/J/17 (3)** Caudan, mairie-salle des fêtes, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, P. Lindu et Y. Guillou, architectes D.P.L.G., Vannes, 21 février 1956 (modifié le 2 septembre 1957).
- 110/J/17 (4)** Caudan, mairie-salle des fêtes, façade ouest, éch. 0,02 : 1, P. Lindu et Y. Guillou, architectes D.P.L.G., Vannes, 21 février 1956.
- 110/J/17 (5)** Caudan, mairie-salle des fêtes, façade est, éch. 0,02 : 1, P. Lindu et Y. Guillou, architectes D.P.L.G., Vannes, 21 février 1956.
- 110/J/17 (6)** Caudan, mairie-salle des fêtes, façade nord, coupes AB, CD et EF, éch. 0,02 : 1, P. Lindu et Y. Guillou, architectes D.P.L.G., Vannes, 21 février 1956 (modifié le 2 septembre 1957).
- 110/J/17 (7)** Caudan, mairie-salle des fêtes, détails de la porte vitrée de la mairie, éch. 0,1 : 1 et grandeur, P. Lindu et Y. Guillou, architectes D.P.L.G., Vannes, 21 février 1956.
- 110/J/1566** [Taupont : mairie, photos de l'inauguration], 1958, 1960, 21 photographies négatives, 24x36 (nég.), film argentique, noir et blanc.

- 110/J/1618** [Questembert : mairie, vues extérieures], s.d., 1 photographie positive, 9 × 13 cm (image) sans nég.
- 110/J/1645** Vannes, préfecture du Morbihan, album intitulé « Programme de démolitions (1^{ère} phase) », photographies en noir et blanc (59), s.d.
- 110/J/4004 (1)** Plaudren, mairie, façades, plans, coupe, éch. 0,02, Y. Guillou et C. Perrin, architectes D.P.L.G., s.d. (faux, à retourner).
- 110/J/4004 (2)** Plaudren, avant-projet de mairie, façade, plans, coupe, Y. Guillou et C. Perrin, architectes D.P.L.G., s.d.
- 110/J/4004 (3)** Plaudren, construction d'une mairie, plan de masse et de situation, éch. 0,05 : 1, Y. Guillou et C. Perrin, architectes à Vannes, s.d. (plan calque).
- 110/J/4012 (1)** Lignol, aménagement mairie-postes, façade, plans, coupe, éch. 0,01 : 1 et 0,02 : 1, Y. Guillou et C. Perrin, architectes à Vannes, 26 décembre 1950.
- 110/J/4012 (2)** Lignol, mairie-poste, détail des grilles de protection, éch. 0,10 : 1, Y. Guillou, Vannes, 25 janvier 1952.
- 110/J/4012 (3)** Lignol, sans-titre, mairie-postes, plan de masse, façade, plans, coupes, s.l., s.n., s.d.
- 110/J/4012 (4)** Lignol, sans-titre, mairie-postes, façade, plan du rez-de-chaussée, s.l., s.n., s.d.
- 110/J/4043 (1)** Taupont, album de l'inauguration du 13 octobre 1957, 23 photographies noir et blanc.
- 110/J/4043 (2)** Taupont, construction d'une mairie, plans, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 27 janvier 1955.
- 110/J/4043 (3)** Taupont, construction d'une mairie, façades, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 27 janvier 1955.
- 110/J/4043 (4)** Taupont, construction d'une mairie, coupes, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 27 janvier 1955.
- 110/J/4069 (1)** Trégourez, avant-projet d'une mairie-postes, perspective, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 17 février 1978.
- 110/J/4069 (2)** Trégourez, avant-projet d'une mairie-postes, façades, plans, coupes, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 17 février 1978.
- 110/J/4069 (3)** Trégourez, terrain de la mairie, éch. 4mm/m, Y. Guillou, s.l., s.d.
- 110/J/4074 (1)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, façade sur la place, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 14 mai 1954 (1^{er} projet).
- 110/J/4074 (2)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, façade sud et ouest, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 14 mai 1954.
- 110/J/4074 (3)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 14 mai 1954.
- 110/J/4074 (4)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, étage, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 14 mai 1954.

- 110/J/4074 (5)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, coupes, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 14 mai 1954.
- 110/J/4074 (6)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, façade sur la place, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 14 mai 1954, rectifié le 27 octobre 1955 (2nd projet).
- 110/J/4074 (7)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, façade sud, nord et ouest, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 14 mai 1954, rectifié le 27 octobre 1955.
- 110/J/4074 (8)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, fondations, canalisations, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 14 mai 1954, rectifié le 27 octobre 1955.
- 110/J/4074 (9)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, rectificatif, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 28 septembre 1955.
- 110/J/4074 (10)** Saint-Nolff, projet d'une mairie, détail de l'entre, façade, coupe, éch. 0,05 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 6 février 1957.
- 110/J/4074 (11)** Saint-Nolff, mairie, local de l'autocommutateur, local d'archives, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 2 juillet 1964.
- 110/J/4074 (12)** Saint-Nolff, mairie, projet, plan du rez-de-chaussée, aménagement intérieur, modifications, éch. 0,02 : 1, N. Guillanton, architecte D.P.L.G., Vannes, avril 1981.
- 110/J/4074 (13)** Saint-Nolff (Morbihan) – La Mairie, architecte D.P.L.G. M. Guillou, Vannes, éditions Gaby, carte postale noir et blanc, s.d.
- 110/J/4154 (1)** Questembert, maquette du projet d'hôtel de ville, série de 8 photographies en noir blanc, 15 février 1872.
- 110/J/4154 (2)** Questembert, mairie, esquisse, élévation, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 10 juin 1971.
- 110/J/4154 (3)** Questembert, mairie, plan du r-d-c, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 10 juin 1971.
- 110/J/4154 (4)** Questembert, mairie, plan de masse, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 31 juillet 1971.
- 110/J/4154 (5)** Questembert, mairie, avant-projet, façade, coupe, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 31 juillet 1971 (double exemplaire).
- 110/J/4154 (6)** Questembert, mairie, avant-projet, plan, étage, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 31 juillet 1971.
- 110/J/4154 (7)** Questembert, mairie, façade, coupe, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 31 juillet 1971.
- 110/J/4154 (8)** Questembert, mairie, plan du r-d-c, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 31 juillet 1971.
- 110/J/4154 (9)** Questembert, mairie, plan étage, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 31 juillet 1971.

- 110/J/4154 (10)** Questembert, mairie, avant-projet, éch. 1/10^e, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Lorient, 22 octobre 197 (3 plans techniques, raturés par l'architecte).
- 110/J/4154 (11)** Questembert, mairie, projet, plan de masse, éch. 0,005 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 25 juillet 1972.
- 110/J/4154 (12)** Questembert, mairie, projet, coupes, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 25 juillet 1972, rectifié le 3 octobre 1972.
- 110/J/4154 (13)** Questembert, mairie, projet, façades, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 25 juillet 1972, rectifié le 9 décembre 1973.
- 110/J/4154 (14)** Questembert, mairie, projet étage, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 25 juillet 1972, rectifié le 9 décembre 1973.
- 110/J/4154 (15)** Questembert, mairie, projet, rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 25 juillet 1972.
- 110/J/4154 (16)** Questembert, mairie, projet, détails, éch. 0,05 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 25 juillet 1972, rectifié le 9 février 1973.
- 110/J/4154 (17)** Questembert, mairie, banque, état-civil, éch. 0,05 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 4 septembre 1972, rectifié le 9 février 1973.
- 110/J/4154 (18)** Questembert, mairie, plan de masse, éch. 0,005 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 10 avril 1974.
- 110/J/4170 (1)** La Gacilly, mairie-perception, avant-projet, plan de situation, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 30 septembre 1969.
- 110/J/4170 (2)** La Gacilly, mairie-perception, avant-projet, façades, coupes, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 30 septembre 1969.
- 110/J/4170 (3)** La Gacilly, mairie-perception, avant-projet, sous-sol, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 30 septembre 1969.
- 110/J/4170 (4)** La Gacilly, mairie-perception, avant-projet, rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 30 septembre 1969.
- 110/J/4170 (5)** La Gacilly, mairie-perception, avant-projet, logements, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 30 septembre 1969.
- 110/J/4170 (6)** La Gacilly, mairie-perception, plan de masse, éch. 0,01 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 3 mars 1970, rectifié le 1^{er} avril 1970.
- 110/J/4170 (7)** La Gacilly, mairie-perception, sous-sol, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 3 mars 1970, rectifié le 1^{er} avril 1970.

- 110/J/4170 (8)** La Gacilly, mairie-perception, façades ouest et nord, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 3 mars 1970, rectifié le 1^{er} avril 1970.
- 110/J/4170 (9)** La Gacilly, mairie-perception, façades sud et est, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 3 mars 1970, rectifié le 1^{er} avril 1970.
- 110/J/4170 (10)** La Gacilly, mairie-perception, coupes, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 3 mars 1970, rectifié le 1^{er} avril 1970.
- 110/J/4170 (11)** La Gacilly, mairie-perception, meuble banque mairie, éch. 1/20^e Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 13 octobre 1969.
- 110/J/4170 (12)** La Gacilly, mairie-perception, détail meuble banque perception, éch. 1/10^e Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 13 octobre 1969.
- 110/J/4170 (13)** La Gacilly, mairie-perception, détail meuble rangement perception, éch. 1/10^e Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 13 octobre 1969.
- 110/J/4308 (1)** La Roche-Bernard, maire, projet d'extension, plan des abords, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.
- 110/J/4308 (2)** La Roche-Bernard, maire, projet d'extension, sous-sol, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.
- 110/J/4308 (3)** La Roche-Bernard, maire, projet d'extension, rez-de-chaussée, plan de masse et situation, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.
- 110/J/4308 (4)** La Roche-Bernard, maire, projet d'extension, étage-combles, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.
- 110/J/4308 (5)** La Roche-Bernard, maire, projet d'extension, plan de couverture, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.
- 110/J/4308 (6)** La Roche-Bernard, maire, projet d'extension, canalisations, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.
- 110/J/4308 (7)** La Roche-Bernard, maire, façades, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.
- 110/J/4308 (8)** La Roche-Bernard, maire, projet d'extension, coupes, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.
- 110/J/4308 (9)** La Roche-Bernard, maire, projet d'extension, l'état actuel, façades, plans, éch. 0,02 : 1, Y. Guillou, architecte D.P.L.G., Vannes, 11 juin 1976.

111/J/Fonds Michel Morin, architecte

- 111/J/10 (1)** Arradon, mairie, construction : bâtiment isolé, pignon ouest, façade sud, pignon est, sous-sol, rez-de-chaussée, façade

- nord, éch. 0,01 : 1, M. Morin, architecte D.P.L.G., s.d. (double).
- 111/J/10 (2)** Arradon, mairie, aménagement d'un bureau de secrétaire, détails de la banque, plan, vues sur attente, vue sur secrétariat, coupe, éch. 0,02 : 1, M. Morin, architecte DPGL, Vannes, 2 avril 1970 (double).
- 111/J/10 (3)** Arradon, mairie, détail porte bâtiment isolé, plan, façade, coupe, éch. 0,1 : 1, s.n., s.d.
- 111/J/11 (1)** Concoret, foyer rural et cantine scolaire, maçonnerie-coffrage, éch. 0,01 : 1, 0,02 : 1, 0,05 : 1, M. Morin, maître-d'œuvre, J. Caugant, Ingénieur E.C.P., Lorient, 5 décembre 1974.
- 111/J/11 (2)** Caro, mairie-école de Caro, plans et façades, éch. 0,01 : 1, Robert Lamourec, architecte des hospices de Vannes, Vannes, s.d.
- 111/J/11 (3)** Caro, mairie-école, plan de masse, éch. 0,01 : 1, M. Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 16 décembre 1975, rectifié le 26 janvier 1976.
- 111/J/11 (4)** Caro, mairie-école, salle de réunions, plan, façade, éch. 0,01 : 1, M. Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 26 septembre 1976.
- 111/J/11 (5)** Caro, salle de réunions, plan, coupe, façades, éch. 0,01 : 1, M. Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 3 février 1977 (en double).
- 111/J/11 (6)** Caro, construction d'une mairie, plans, coupe, façade, éch. 0,01 : 1, M. Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 4 juillet 1977 (existe en plusieurs exemplaires)
- 111/J/11 (7)** Caro, salle de réunions, masse, situation, éch. 1/1250^e, 1/500^e, M. Morin architecte D.P.L.G., Vannes, 4 juillet 1977, rectifié le 14 juillet 1977.
- 111/J/11 (8)** Caro, construction d'une mairie, façades, éch. 0,02 : 1, M. Morin architecte D.P.L.G., Vannes, 14 juillet 1977.
- 111/J/12 (1)** Locmariaquer, projet de construction d'une mairie-poste, plans, éch. 0,01 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 5 avril 1978.
- 111/J/12 (2)** Locmariaquer, projet de construction d'une mairie-poste, masse, situation, éch. 1/200^e, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 27 mai 1975, rectifié le 16 juin 1975 et le 16 juin 1977.
- 111/J/12 (3)** Locmariaquer, projet de construction d'une mairie-poste, façades, coupe, éch. 0,01 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 27 mai 1975, rectifié le 16 juin 1975.
- 111/J/13 (1)** Locmariaquer, Projet de construction d'une mairie-poste, façade, coupe, éch. 0,01 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 5 avril 1978 (nombreux exemplaires, avec annotations).

- 111/J/13 (2)** Locmariaquer, Projet de construction d'une mairie-poste, rez-de-chaussée, étage, éch. 1/50^e 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 10 novembre 1978.
- 111/J/14 (1)** Locmariaquer, Projet de construction d'une mairie-poste, sous-sol, éch. 1/50^e 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 10 novembre 1978.
- 111/J/14 (2)** Locmariaquer, Projet de construction d'une mairie-poste, coupe, éch. 1/50^e 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 10 novembre 1978.
- 111/J/14 (3)** Locmariaquer, Projet de construction d'une mairie-poste, façades, éch. 1/50^e 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 10 novembre 1978.
- 111/J/14 (4)** Locmariaquer, Projet de construction d'une mairie-poste, pignons, éch. 1/50^e 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 10 novembre 1978.
- 111/J/16** Malestroit, syndicat d'initiative, élévations, plans, coupes, éch. 1/50^e, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 21 juin 1982.
- 111/J/17 (1)** Malestroit, syndicat d'initiative, état actuel, plan, façades, masse, situation, éch. 1/100^e, 1/200^e, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 29 janvier 1982.
- 111/J/17 (2)** Malestroit, syndicat d'initiative, élévations, plans, coupe, éch. 1/200^e, 1/100^e, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 2 février 1982.
- 111/J/17 (3)** Malestroit, syndicat d'initiative, masse-situation, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 21 juin 1982.
- 111/J/17 (4)** Malestroit, syndicat d'initiative, élévations, plans, coupes, éch. 1/50^e, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 21 juin 1982.
- 111/J/17 (5)** Malestroit, syndicat d'initiative, détail banque, éch. 1/20^e, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 21 juin 1982.
- 111/J/20 (1)** Ruffiac, avant-projet, plans, façades, éch. 0,01 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 3 juillet 1964.
- 111/J/20 (2)** Ruffiac, construction d'une mairie, plan de masse et de situation, éch. 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 22 janvier 1965.
- 111/J/20 (3)** Ruffiac, construction d'une mairie, plans coupe, éch. 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 22 janvier 1965.
- 111/J/20 (4)** Ruffiac, construction d'une mairie, façades, éch. 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 22 janvier 1965.
- 111/J/21 (1)** Réminiac, mairie, état actuel, éch. 0,01 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 12 décembre 1967.
- 111/J/21 (2)** Réminiac, mairie, détail de la cheminée, plan, élévation, coupe, éch. 0,05 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 12 décembre 1967.
- 111/J/22 (1)** Saint-Nicolas-du-Tertre, aménagement de la mairie, façades, éch. 0,01 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 18 septembre 1972.

- 111/J/22 (2)** Saint-Nicolas-du-Tertre, aménagement de la mairie, plans, éch. 0,0008 : 1, 0,002 : 1 et 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 18 septembre 1972.
- 111/J/22 (3)** Saint-Nicolas-du-Tertre, aménagement de la mairie, plans, coupe, éch. 0,0008 : 1, 0,002 : 1 et 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 18 septembre 1972.
- 111/J/22 (4)** Saint-Nicolas-du-Tertre, aménagement de la mairie, façades, éch. 0,0008 : 1, 0,002 : 1 et 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 18 septembre 1972.
- 111/J/22 (5)** Saint-Nicolas-du-Tertre, aménagement de la mairie, solution 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 18 septembre 1972.
- 111/J/23 (1)** Saint-Pierre Quiberon, état actuel de la mairie, plans-façades-coupes, éch. 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 24 décembre 1966.
- 111/J/23 (2)** Saint-Pierre Quiberon, aménagement de la mairie, plans-façades-coupes, éch. 0,02 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 24 décembre 1966, rectifié les 7 et 27 septembre 1967.
- 111/J/23 (3)** Saint-Pierre Quiberon, aménagement de la mairie, plan de masse, plan de situation, éch. 0,005 et 0,0002 : 1, Morin, architecte D.P.L.G., Vannes, 26 décembre 1966.

144/J/Fonds Émile Vallin, architecte

- 144/J/5 (1)** Auray, centre administratif, extension, plan masse, éch. 1/200^e, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 13 décembre 1971.
- 144/J/5 (2)** Auray, centre administratif, extension, plans, éch. 1/100^e, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 13 décembre 1971.
- 144/J/5 (3)** Auray, centre administratif, extension, façades, coupes, éch. 1/100^e, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 13 décembre 1971.
- 144/J/5 (4)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, plan d'aménagement (bloc sanitaire, locaux sécurité sociale), éch. 0,02 : 1, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 30 janvier 1974.
- 144/J/5 (5)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, locaux bibliothèque, éch. 0,02 : 1, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 30 janvier 1974.
- 144/J/5 (6)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, modification logement, éch. 0,02 : 1, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 19 novembre 1974.
- 144/J/5 (7)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, extension, plan masse, éch. 0,005 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 21 juillet 1972, rectifié le 15 décembre 1972.

- 144/J/5 (8)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, fondations, VS, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 21 juillet 1972, rectifié le 15 décembre 1972.
- 144/J/5 (9)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 21 juillet 1972, rectifié le 15 décembre 1972.
- 144/J/5 (10)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 21 juillet 1972, rectifié le 15 décembre 1972.
- 144/J/5 (11)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, plan du 2^e étage, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 21 juillet 1972, rectifié le 15 décembre 1972.
- 144/J/5 (12)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, coupes, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 21 juillet 1972, rectifié le 24 novembre et le 15 décembre 1972.
- 144/J/5 (13)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, façades, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 21 juillet 1972.
- 144/J/5 (14)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, électricité, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 2 janvier 1972, rectifié le 15 décembre 1972.
- 144/J/5 (15)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, électricité, plan 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 2 janvier 1972, rectifié le 15 décembre 1972.
- 144/J/5 (16)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, électricité, plan 2^e étage, éch. 0,02 : 1, Romualdo Pronost Vallin, Lorient, 2 janvier 1972, rectifié le 15 décembre 1972.
- 144/J/5 (17)** Auray, centre administratif, rue de Pehner, retombe, plan du 2^e étage (modificatif salle enseignement ménager), éch. 0,02 : 1, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., s.d.
- 144/J/6 (1)** Inzinzac-Lochrist, mairie, extension, rez-de-chaussée, éch. 0,02, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 25 novembre 1986, 18 décembre 1986.
- 144/J/6 (2)** Inzinzac-Lochrist, mairie, extension, 1^{er} étage, éch. 0,02, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 25 novembre 1986, 18 décembre 1986.
- 144/J/6 (3)** Inzinzac-Lochrist, mairie, extension, coupes, éch. 0,02, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 25 novembre 1986, 18 décembre 1986.
- 144/J/6 (4)** Inzinzac-Lochrist, mairie, extension, façades, éch. 0,02, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 25 novembre 1986, 18 décembre 1986.
- 144/J/6 (5)** Inzinzac-Lochrist, mairie, extension, détails escalier, éch. 0,02, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 25 novembre 1986, 18 décembre 1986.
- 144/J/6 (6)** Inzinzac-Lochrist, mairie, extension, électricité, rez-de-chaussée, 1^{er} étage, éch. 0,02, Émile Vallin, architecte D.P.L.G., Lorient, 25 novembre 1986, 18 décembre 1986.

149/J/Fonds Joseph Caubert de Cléry, architecte

- 149/J/201 (1)** Elven, projet de mairie, façade principale, coupe suivant AB, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan du sous-sol, plan du 2^e étage, éch. 0,01 : 1, J. Caubert, Vannes, 5 juin 1909 (double en calque).
- 149/J/201 (2)** Elven, projet de mairie, façade postérieure, pignon, éch. 0,01 : 1, J. Caubert, Vannes, 5 juin 1909 (calque).
- 149/J/201 (3)** Elven, projet de mairie, façade principale, éch. 0,02 : 1, J. Caubert, Vannes, 28 janvier 1910.
- 149/J/201 (4)** Elven, projet de mairie, coupe suivant AB, façade postérieure, J. Caubert, Vannes, 28 janvier 1910.
- 149/J/201 (5)** Elven, relevé de la mairie existante d'Elven, éch. 0,05 : 1, J. Caubert, Vannes, 28 janvier 1910.
- 149/J/202 (1)** Saint-Gorgon, projet d'école et de mairie, façade principale, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, s.n., Vannes, 12 novembre 1913 (calque).
- 149/J/202 (2)** Saint-Gorgon, projet d'école et de mairie, façade côté préau, éch. 0,01 : 1, s.n., Vannes, septembre 1913 (calque).
- 149/J/202 (3)** Saint-Gorgon, projet d'école et de mairie, coupe sur AB, éch. 0,01 : 1, s.n., Vannes, novembre 1913 (calque).
- 149/J/202 (4)** Saint-Gorgon, projet d'école et de mairie, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,05 : 1, J. Caubert, Vannes, novembre 1913 (calque).
- 149/J/202 (5)** Saint-Gorgon, projet d'école et de mairie, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, J. Caubert, Vannes, 12 novembre 1913 (calque).

Fi/Documents figurés

1/Fi/Cartes et plans¹

- 1/Fi/189/1** Vannes, sans titre, plan manuscrit en coupe de la préfecture (château de la Motte), s.l., s.n., 1858.
- 1/Fi/189/2** Vannes, Plan des voûtes exécutées sous le bastion de la préfecture pour servir à l'estimation du terrain pris sur la voie publique, Vannes, Marius Charier architecte, 1843.
- 1/Fi/190** Napoléonville, sans titre, cahier imprimé regroupant les plans des nouveaux édifices à construire à Pontivy-Napoléonville, plan d'ensemble du nouveau quartier, plan du rez-de-chaussée, élévation et coupe du palais de justice, plan des étages ; élévations et coupes de la prison ; plan et élévation de la sous-préfecture, s.l., s.n. s.d.

¹ Les documents proviennent de la série N.

- 1/Fi/192** Lorient, Projet pour l'achèvement du palais de justice de la ville de Lorient dans l'emplacement de l'ancienne prison, s.l., Lussault architecte, 1824.
- 1/Fi/193** Pontivy, Plan de l'emplacement proposé pour le tribunal de Pontivy, s.l., s.n., 1838.
- 1/Fi/194** Lorient, Premier étage. Étude de 1840 pour le tribunal de commerce, aménagement au 1^{er} étage de l'hôtel de ville, s.l., Lussault architecte, 1841.
- 1/Fi/195** Vannes, Projet pour l'établissement du tribunal de commerce de Vannes dans les locaux du palais de justice, s.l., Brunet-Debaines architecte-voyer, 1817.
- 1/Fi/200/1** Ploërmel, Plan annexé à la demande du sieur Nouël de Latouche, au sujet de l'implantation de la prison et du tribunal pour situer un terrain en cours de cession, s.l., s.n., 1830.
- 1/Fi/275** Palais de la Motte, évêché de Vannes, élévation de la façade principale (?).
- 1/Fi/314/1** Vannes, Plan manuscrit du rez-de-chaussée de la préfecture, s.l., s.n., s.d.
- 1/Fi/314/2** Vannes, Nouvelle préfecture de Vannes. Écuries et remises, plan et élévation, s.l., Hawke architecte départemental, 1864.
- 1/Fi/314/3** Vannes, Archives départementales. Modifications proposées, plans des aménagements à apporter aux bureaux des archives dans l'aile gauche de la préfecture, éch. 1/100^e, s.l., Amand Charier architecte, 1861.
- 1/Fi/314/4** Vannes, Hôtel de préfecture. Agrandissement des locaux des archives par la surélévation du bâtiment des remises et écuries, éch. 1/100^e, s.l., Amand Charier architecte, 1907.
- 1/Fi/314/5** Vannes, Préfecture de Vannes, plan manuscrit du fumoir et de l'antichambre jouxtant le cabinet du préfet, 1/50^e, s.l., s.n., s.d.
- 1/Fi/314/6** Vannes, Hôtel de préfecture, plan d'aménagement du 1^{er} étage du bâtiment des remises et écuries pour l'installation de rayonnages d'archives, éch. 1/100^e, Amand Charier architecte, s.l., s.d.
- 1/Fi/314/7** Vannes, Préfecture du Morbihan, plan du potager (angle des rues Alain Le Grand et de la Garenne), s.n., s.l., 1909.
- 1/Fi/314/8** Vannes, Aile gauche de la préfecture, plan du 2^e étage, état actuel, s.n., s.l., 1921.
- 1/Fi/314/9** Vannes, Préfecture du Morbihan. Relevé du mur sur la rue de la Confiance, éch. 1/100^e, s.n., s.l., s.d.
- 1/Fi/314/10** Vannes, Hôtel de préfecture. Projet d'agrandissement des archives en surélevant d'un étage le bâtiment des écuries et remise, plan de la nouvelle salle au 2^e étage, éch. 1/100^e, Amand Charier architecte, s.l., 15 janvier 1907.

- 1/Fi/314/11** Vannes, Hôtel de préfecture. Projet d'agrandissement des archives en surélevant d'un étage le bâtiment des écuries et remise, plan du rez-de-chaussée, éch. 1/100^e, Amand Charier, s.l., 15 janvier 1907.
- 1/Fi/314/12** Vannes, Hôtel de préfecture. Projet d'agrandissement des archives en surélevant d'un étage le bâtiment des écuries et remise, plan du 1^{er} étage, éch. 1/100^e, Amand Charier, s.l., 15 janvier 1907.
- 1/Fi/314/13** Vannes, Hôtel de préfecture. Projet d'agrandissement des archives en surélevant d'un étage le bâtiment des écuries et remise, plan du 1^{er} étage, plan de la terrasse, éch. 1/100^e, Amand Charier, s.l., 15 janvier 1907.
- 1/Fi/315/1** Vannes, Projet de façade pour la préfecture du département, éch. 1/500^e, Marius Charier architecte, s.l., 1842.
- 1/Fi/315/2** Vannes, Construction d'un mur de face de l'hôtel de la préfecture, plan des bâtiments et jardins de la préfecture situant le mur de façade du bâtiment principal à reconstruire, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1843.
- 1/Fi 315/3** Vannes, Construction d'un mur de face de l'hôtel de la préfecture, plan du 2^e étage de la préfecture situant le mur de façade à reconstruire, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1843.
- 1/Fi/315/4** Vannes, Construction d'un mur de face de l'hôtel de la préfecture, coupe et élévation de la façade latérale de la préfecture situant le mur de façade à reconstruire, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1843.
- 1/Fi/315/5** Vannes, Plan général du projet de préfecture et des quartiers environnants (rue du Méné), Marius Charier architecte, s.l., 1843.
- 1/Fi/315/6** Vannes, Plantations projetées dans la cour de la préfecture, éch. 1/200^e, Marius Charier architecte, 1852.
- 1/Fi/315/7** Vannes, sans titre, plan manuscrit du 1^{er} étage de la préfecture, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1855.
- 1/Fi/315/8** Vannes, Hôtel de préfecture. Projet de grosses réparations à faire pour la restauration des archives et des bureaux, coupe et élévation des archives, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1855.
- 1/Fi/315/9** Vannes, Hôtel de préfecture. Projet de grosses réparations à faire pour la restauration des archives et des bureaux, coupe et élévation du bâtiment des archives, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1855.
- 1/Fi/315/10** Vannes, Hôtel de préfecture. Restauration des archives et des bureaux, élévation principale, coupe et élévation du bâtiment des archives, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1855.
- 1/Fi/315/11** Vannes, Hôtel de préfecture. Restauration des archives et des bureaux, élévation principale, coupe et élévation du bâtiment

- des archives, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1855.
- 1/Fi/315/12** Vannes, Hôtel de préfecture. Projet de grosses réparations à faire pour la restauration des archives et des bureaux, coupe latérale, éch. 1/100^e, Marius Charier, architecte, s.l., 1855.
- 1/Fi/315/13** Vannes, Hôtel de préfecture. Projet de grosses réparations à faire pour la restauration des archives et des bureaux, plan du côté du jardin bas, élévation et coupe de la préfecture, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1857.
- 1/Fi/315/14** Vannes, Construction de bureaux à la préfecture. Détails d'exécution, prolongement du bâtiment principal, façade nord, corniche de couronnement, Marius Charier architecte, s.l., 1857.
- 1/Fi/315/15** Vannes, Construction de bureaux à la préfecture. Détails d'exécution, prolongement du bâtiment principal, façade sud, corniche de couronnement, Marius Charier architecte, s.l., 1857.
- 1/Fi/315/16** Vannes, Construction de bureaux à la préfecture. Archives, plan du 1^{er} étage, Marius Charier architecte, s.l., 1858.
- 1/Fi/315/17** Vannes, Construction de bureaux à la préfecture. Archives, plan du 2^e étage, coupe, Marius Charier architecte, s.l., 1858.
- 1/Fi/316/1** Vannes, Projet d'une salle de pas perdus au tribunal de Vannes, plan, coupe et élévation, éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1853.
- 1/Fi/316/2** Vannes, Prolongement et exhaussement du tribunal de Commerce, plan et coupe du bâtiment (rue de Trussac), éch. 1/100^e, Marius Charier architecte, s.l., 1854.
- 1/Fi/316/3** Vannes, Tribunal de Commerce de Vannes, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage (rue de Trussac), éch. 1/100^e, s.n., s.l., 1872.
- 1/Fi/695** Vannes, Construction d'un hôtel de préfecture, projet, plan du rez-de-chaussée, Amé, architecte du département, 1860.
- 1/Fi/696** Vannes, Construction d'un hôtel de préfecture, projet, plan du 1^{er} étage, Amé, architecte du département, 1860.
- 1/Fi/697** Vannes, Construction d'un hôtel de préfecture, projet, élévation et coupe des mansardes des écuries, des archives, Amé, architecte du département, 1860.
- 1/Fi/698** Vannes, Construction d'un hôtel de préfecture, projet, élévation et coupe de l'aile des archives, Amé, architecte du département, 1860.
- 1/Fi/699** Vannes, Préfecture, élévation de la façade, Amé, architecte du département, 1860.
- 1/Fi/741** Vannes, Projet de construction d'un hôtel de préfecture, plan du jardin avec indication au crayon du choix de quelques essences, s.n., s.l., 13 avril 1863.

Archives municipales de Brest

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

M/Édifices communaux, monuments et établissements publics

M/207/5-28/Mairie, place de la Liberté, 1942-1977

- M/207/18 (1)** Brest, Hôtel de ville, n° 14, avant-projet, plan des terrasses, éch. 0,005 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., janvier 1951.
- M/207/18 (2)** Brest, Hôtel de ville, n° 15, avant-projet, façades, éch. 0,005 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., janvier 1951.
- M/207/18 (3)** Brest, Hôtel de ville, n° 17, avant-projet, coupes, éch. 0,005 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., janvier 1951.
- M/207/18 (4)** Brest, Hôtel de ville, n° 16, façade principale, place de la Liberté éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., mai 1953.
- M/207/18 (5)** Brest, Hôtel de ville, n° 17, façade latérale, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., mai 1953.
- M/207/18 (6)** Brest, Hôtel de ville, n° 18, façade latérale, rue Jean Jaurès, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., mai 1953.
- M/207/18 (7)** Brest, Hôtel de ville, n° 19, façade postérieure, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., mai 1953.
- M/207/18 (8)** Brest, Hôtel de ville, n° 20, coupe longitudinale, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., mai 1953.
- M/207/18 (9)** Brest, Hôtel de ville, n° 21, coupe transversale CD, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., mai 1953.
- M/207/18 (10)** Brest, Hôtel de ville, n° 22, coupes EF, GH, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., mai 1953.
- M/207/19 (1)** Brest, Hôtel de ville, n° 13, perspective façade principale, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., février 1956.
- M/207/19 (2)** Brest, Hôtel de ville, n° 19, salle des fêtes-réceptions, vue perspective, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., février 1956.
- M/207/19 (3)** Brest, Hôtel de ville, n° 20, vestibule d'honneur, vue perspective, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., février 1956.
- M/207/19 (4)** Brest, Hôtel de ville, n° 23, hall du public, vue perspective, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., février 1956.
- M/207/19 (5)** Brest, Hôtel de ville, n° 24, salle du conseil municipal, vue perspective (côté bureau de M. le Maire), M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., février 1956.

- M/207/19 (6)** Brest, Hôtel de ville, n° 25, salle du conseil municipal, vue perspective (côté tribune public), M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., février 1956.
- M/207/19 (7)** Brest, Hôtel de ville, n° 26, salle des mariages, vue perspective, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., février 1956.
- M/207/19 (8)** Brest, Hôtel de ville, n° 28, salle des fêtes du 2^e sous-sol, vue perspective, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., février 1956.
- M/207/19 (9)** Brest, Hôtel de ville, n° 1, plan chaufferie, abris protection civile, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1955, février 1956.
- M/207/19 (10)** Brest, Hôtel de ville, n° 2, plan du 3^e sous-sol, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1955, février 1956.
- M/207/19 (11)** Brest, Hôtel de ville, n° 3, plan du 2^e sous-sol, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (12)** Brest, Hôtel de ville, n° 4, plan du 1^{er} sous-sol, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (13)** Brest, Hôtel de ville, n° 5, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (14)** Brest, Hôtel de ville, n° 6, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (15)** Brest, Hôtel de ville, n° 7, plan du 2^e étage, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (16)** Brest, Hôtel de ville, n° 8, plan du 3^e étage, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (17)** Brest, Hôtel de ville, n° 9, plan du 4^e étage, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (18)** Brest, Hôtel de ville, n° 10, plan du 5^e étage, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (19)** Brest, Hôtel de ville, n° 11, plan du 6^e étage, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (20)** Brest, Hôtel de ville, n° 12, plan du 7^e étage, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (21)** Brest, Hôtel de ville, n° 13, plan des toitures, éch. 0,01 : 1, M.-L. Génin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.

- M/207/19 (22)** Brest, Hôtel de ville, n° 14, façade principale, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (23)** Brest, Hôtel de ville, n° 15, façade latérale, rue Jean Jaurès, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (24)** Brest, Hôtel de ville, n° 16, façade latérale, rue de Glasgow, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (25)** Brest, Hôtel de ville, n° 17, façade postérieure, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (26)** Brest, Hôtel de ville, n° 18, coupe longitudinale, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (27)** Brest, Hôtel de ville, n° 19, coupe transversale CD, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (28)** Brest, Hôtel de ville, n° 20, coupes EF, GH, IJ, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (29)** Brest, Hôtel de ville, n° 21, plan de masse, éch. 0,01 : 1, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/19 (30)** Brest, Hôtel de ville, n° 22, plan de situation éch. 1/500^e, M.-L. Genin, architecte D.P.L.G., s.l., décembre 1954, février 1956.
- M/207/21 (1)** Brest, Hôtel de ville, terrasse de M. le maire, projet d'aménagement, s.n., s.l., s.d.
- M/207/21 (2)** Brest, Hôtel de ville, bureau de M. le Secrétaire Général, coupes, éch. 0,05 : 1, septembre. 1961.
- M/207/21 (3)** Brest, Hôtel de ville, projet banque hôtesse, éch. 0,05, R. Genin, J.-L. Bertrand, architectes D.P.L.G., janvier 1972.
- M/207/26 (1)** Brest, Cabinet du maire, photographie noir et blanc, Ancelle-Hansen, 1965.
- M/207/26 (2)** Brest, Cabinet du maire, photographie noir et blanc, Ancelle-Hansen, 1965.
- M/207/26 (3)** Brest, Salon, photographie noir et blanc, Ancelle-Hansen, 1965.
- M/207/26 (4)** Brest, Salle des mariages, photographie noir et blanc, Ancelle-Hansen, 1965.
- M/207/26 (5)** Brest, Salle du 1^{er} étage, photographie noir et blanc, Ancelle-Hansen, 1965.
- M/207/26 (6)** Brest, Salle du 1^{er} étage, photographie noir et blanc, Ancelle-Hansen, 1965.

Archives municipales de Lorient

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

M/Édifices communaux, monuments et établissements publics

1/M/Édifices publics

1/M/28/2.1. Destruction de l'ancien hôtel de ville (rue de l'hôpital)

Lorient, Hôtel de ville, dépendances, plan annexé au dossier de destruction, éch. 0,01 : 1, façades, s.n., s.l., s.d.

Lorient, plan masse de l'ancienne mairie, éch. 1/500^e, s.n., s.l., s.d.

1/M/28/2.2. Reconstruction : phase préliminaire

Esquisse n° 1, 1948-1949

Lorient, sans titre, plan du rez-de-chaussée, J. Hourlier, 5 novembre 1949.

Lorient, sans titre, coupe longitudinale, élévation principale, J. Hourlier, 5 novembre 1948 (en double).

Lorient, sans titre, 2^e étage, 3^e étage-six logements, J. Hourlier, 5 novembre 1949 (en double).

Lorient, sans titre, salle des fêtes 18 x 59, 1^{er} étage, J. Hourlier, 5 novembre 1949.

Esquisse n° 2, 1950

Lorient, Hôtel de ville, plan du sous-sol, éch. 0,005 : 1, J.-B. Hourlier, octobre 1950.

Lorient, Hôtel de ville, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,005 : 1, J.-B. Hourlier, octobre 1950.

Lorient, Hôtel de ville, plan du 1^{er} étage, plan du 2^e étage, éch. 0,005 : 1, J.-B. Hourlier, octobre 1950.

Lorient, Hôtel de ville, plan du 3^e étage, éch. 0,005 : 1, J.-B. Hourlier, octobre 1950.

Lorient, Hôtel de ville, plan du 4^e étage, éch. 0,005 : 1, J.-B. Hourlier, octobre 1950.

Lorient, Hôtel de ville, façade principale, façade latérale, éch. 0,005 : 1, J.-B. Hourlier, octobre 1950.

Lorient, Hôtel de ville, façade postérieure, coupe générale et façade sur cour, éch. 0,005 : 1, J.-B. Hourlier, octobre 1950.

Esquisse n° 3, 1952

Lorient, Hôtel de ville, projet de reconstruction, plan du sous-sol, esquisse éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, 2 février 1952.

Lorient, Hôtel de ville, projet de reconstruction, plan du rez-de-chaussée, esquisse éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, 2 février 1952.

Lorient, Hôtel de ville, projet de reconstruction, plan du 1^{er} étage, esquisse éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, 2 février 1952.

Lorient, Hôtel de ville, projet de reconstruction, plan du 2^e étage, esquisse éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, 2 février 1952.

Lorient, Hôtel de ville, projet de reconstruction, plan du 3^e étage, esquisse éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, 2 février 1952.

Lorient, Hôtel de ville, projet de reconstruction, façade sur les services administratifs, esquisse éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, 2 février 1952.

Lorient, Hôtel de ville, projet de reconstruction, façade sur la réception, esquisse éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, 2 février 1952.

Esquisse n° 4, 1954

Lorient, Hôtel de ville, plan du niveau 140 (sous-sol), éch. 0,5 : 1, J.-B. Hourlier, le 22 mars 1954.

Lorient, Hôtel de ville, plan du niveau 6.70 (rez-de-chaussée), éch. 0,5 : 1, J.-B. Hourlier, le 22 mars 1954.

Lorient, Hôtel de ville, plan du niveau 9.50 (1^{er} étage), éch. 0,5 : 1, J.-B. Hourlier, le 22 mars 1954.

Lorient, Hôtel de ville, plan du niveau 17.00 (?), éch. 0,5 : 1, J.-B. Hourlier, le 22 mars 1954.

Lorient, Hôtel de ville, plan du niveau 14.00 (deuxième étage), éch. 0,5 : 1, J.-B. Hourlier, le 22 mars 1954.

Lorient, Hôtel de ville, façade ouest, coupe ouest-est, éch. 0,5 : 1, J.-B. Hourlier, le 22 mars 1954.

Esquisse n° 5, 1954

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, plan d'ensemble, éch. 0,002 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1954.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, coupes, éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1954.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, plan du 1^{er} étage, éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1954.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, plan du 2^e étage, éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1954.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, plan du 3^e étage, éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1954.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, plan du 4^e étage, éch. 0,005 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1954.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, façades, éch. 0,002 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1954.

Avant-projet, 1954

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, plan d'ensemble, éch. 0,002 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1954, modifié les 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, plan étage 1, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 4 et 16 février, 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, plan étage 2, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 4 et 16 février, 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, plan étage 3, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 4 et 16 février, 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, plan étage 4, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 4 et 16 février, 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, plan schématique de la toiture, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 1^{er} et 15 mars 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, façades, coupes AA-BB, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, façades, coupes DD-CC, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, façades, coupes EE-FF, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, coupes MM-GG, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, façade JJ, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 1^{er} mars et 25 avril 1955.

Lorient, Projet de reconstruction de l'hôtel de ville, avant-projet, façades II et JJ, éch. 0,001 : 1, J. Hourlier, Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1954, modifié les 1^{er} mars et 25 avril 1955.

T/Urbanisme

1/T/Urbanisme : planification générale et aménagement foncier, urbanisme, reconstruction

- | | |
|-----------------|--|
| 1/T/33/1 | Lorient, Cité scolaire, avant-projet général, éch. 0,0005 : 1, Georges Tourry, architecte, Paris, 3 juin 1948. |
| 1/T/33/2 | Lorient, Cité scolaire, avant-projet général, Georges Tourry, architecte, Paris, 31 août 1948. |
| 1/T/33/3 | Lorient, Avant-projet général d'aménagement de la zone B, éch. 0,002, G. Tourry, architecte D.P.L.G., Paris, 31 août 1948. |

*

Archives municipales de Rennes

SÉRIES MODERNES (1800-1940)

Z/Fonds privés

8/Z/Fonds Marty et Denueil, architectes

8/Z/165, Projet de cité judiciaire à Rennes, 1976

- | | |
|---------------------|--|
| 8/Z/165 (1) | Rennes, maquette de la cité judiciaire projetée, n° 3, n° 7, n° 8, n° Z, photographies en noir et blanc, s.d. |
| 8/Z/165 (2) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, plan masse, éch.1/500 ^e , s.n., s.l., s.d. |
| 8/Z/165 (3) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, plan du sous-sol, Archives, s.n., s.l., s.d. |
| 8/Z/165 (4) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, plan du rez-de-chaussée bas, s.n., s.l., s.d. |
| 8/Z/165 (5) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, plan du rez-de-chaussée haut, s.n., s.l., s.d. |
| 8/Z/165 (6) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, plan du 1 ^{er} étage, Services mineurs, tutelles, TI/2 ^e étage, Tribunal d'Instance, s.n., s.l., s.d. |
| 8/Z/165 (7) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, plan du 3 ^e étage, Chambres civiles/4 ^e étage, Instruction, Greffe du TGI, s.n., s.l., s.d. |
| 8/Z/165 (8) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, plan du 5 ^e étage, Parquet, Greffe pénal, Chambres pénales, plan du 6 ^e étage, Présidences TGI, Procureur, Bibliothèque, s.n., s.l., s.d. |
| 8/Z/165 (9) | Rennes, sans titre, plan de l'étage courant, J. Denueil, M. Marty, G. Paoli, architectes urbanistes, Paris, s.d. |
| 8/Z/165 (10) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, coupe A.A., s.n., s.l., s.d. |
| 8/Z/165 (11) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, coupe nord-sud, J. Denueil, M. Marty, G. Paoli, architectes urbanistes, Paris, s.d. |
| 8/Z/165 (12) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, coupe est-ouest, J. Denueil, M. Marty, G. Paoli, architectes urbanistes, Paris, s.d. |
| 8/Z/165 (13) | Rennes, façade est, J. Denueil, M. Marty, G. Paoli, architectes urbanistes, Paris, s.d. |
| 8/Z/165 (14) | Rennes, façade ouest, J. Denueil, M. Marty, G. Paoli, architectes urbanistes, Paris, s.d. |
| 8/Z/165 (15) | Rennes, sans titre, projet de cité judiciaire, « vue du hall d'accueil niveau bas vers le tribunal de commerce », « vue sur le hall des pas perdus », « vue du hall d'accueil niveau |

bas prud'hommes », « vue sur halle d'accueil niveau haut », « valle d'audience », série de croquis, s.n., s.l., s.d.

8/Z/165 (16) Rennes, *Cité judiciaire*, plan des façades développées, éch. 1/500^e, 1/200^e, 1/20^e, J. Denuel, M. Marty, G. Paoli, architectes urbanistes, Paris, 25 octobre 1975.

14/Z/Fonds Maillols, architecte

14/Z/293-332, Z.A.C. Arsenal, dossiers

- 14/Z/298 (1)** Rennes, sans titre, série de 8 photographies couleur de la maquette de l'hôtel de ville, diverses vues, s.n., s.l., s.d.
- 14/Z/298 (2)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan de masse, éch. 1/500^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (3)** Rennes, Concours hôtel de ville, élévation générale, éch. 1/500^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (4)** Rennes, Concours hôtel de ville, perspective axionométrique, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (5)** Rennes, Concours hôtel de ville, schéma d'organisation, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (6)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau rue -1, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (7)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau patio 0, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (8)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 1, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (9)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 2, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (10)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 3, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (11)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 4, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (12)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 5, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (13)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 6, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (14)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan de la municipalité, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (15)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan des terrasses, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (16)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan de la salle du conseil, éch. 1/100^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (17)** Rennes, Concours hôtel de ville, coupe nord-sud, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.

- 14/Z/298 (18)** Rennes, Concours hôtel de ville, coupe est-ouest, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (19)** Rennes, Concours hôtel de ville, coupe est-ouest, éch. 1/50^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (20)** Rennes, Concours hôtel de ville, façade sud-est, éch. 1/100^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (21)** Rennes, Concours hôtel de ville, façade nord-est, 1/100^e, équipe de concepteurs Maillols, s.d. s.l., s.d.
- 14/Z/298 (22)** Rennes, Concours hôtel de ville, façade sud-ouest, éch. 1/100^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/298 (23)** Rennes, Concours hôtel de ville, pièce annexe, détail C, schéma de principe, juillet 1977.
- 14/Z/298 (24)** Rennes, Concours hôtel de ville, annexe, vue en élévation 1.1, éch. 1cm/m, R. Maillols, archi. D.P.L.G. concepteur, J.-P. Batellier, R. Sarger, ing. cons., juillet 1977.
- 14/Z/298 (25)** Rennes, Concours hôtel de ville, pièce annexe, vue en élévation 2.2., éch. 1cm/m, R. Maillols, archi. D.P.L.G. concepteur, J.-P. Batellier, R. Sarger, ing. cons., juillet 1977.
- 14/Z/298 (26)** Rennes, Concours hôtel de ville, pièce annexe, nappe de câbles, éch. 1cm/m, R. Maillols, archi. D.P.L.G. concepteur, J.-P. Batellier, R. Sarger, ing. cons., juillet 1977.
- 14/Z/298 (27)** Rennes, sans titre, pièce annexe, principe d'utilisation du lac, détail du chenal, s.n., s.l., s.d.
- 14/Z/299** Rennes, Z.A.C. de l'Arsenal, plan topographique, éch. 1/500^e, Service topographique de la ville de Rennes TRC 1, Rennes, 14 avril 1981.

14/Z/716-721, Z.A.C.-Arsenal, plans

- 14/Z/717 (1)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan de masse, éch. 1/500^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (2)** Rennes, Concours hôtel de ville, élévation générale, éch. 1/500^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (3)** Rennes, Concours hôtel de ville, perspective axionométrique, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (4)** Rennes, Concours hôtel de ville, schéma d'organisation, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (5)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du rez-de-jardin, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (6)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 0, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (7)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 1, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.

- 14/Z/717 (8)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 2, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (9)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 3, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (10)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 1, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (11)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 5, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (12)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan du niveau 6, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (13)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan de la municipalité, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (14)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan des terrasses, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (15)** Rennes, Concours hôtel de ville, plan de la salle du conseil, éch. 1/100^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (16)** Rennes, Concours hôtel de ville, coupe nord-sud, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (17)** Rennes, Concours hôtel de ville, coupe est-ouest, éch. 1/200^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (18)** Rennes, Concours hôtel de ville, coupe est-ouest, éch. 1/50^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (19)** Rennes, Concours hôtel de ville, façade sud-est, éch. 1/100^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (20)** Rennes, Concours hôtel de ville, façade nord-est, 1/100^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.
- 14/Z/717 (21)** Rennes, Concours hôtel de ville, façade sud-ouest, éch. 1/100^e, équipe de concepteurs Maillols, s.l., s.d.

18/Z/Fonds Chouinard, architecte

18/Z/426-527/Constructions publiques

- 18/Z/426** Mérillac, Extension de la salle de réunion, état futur, plan rectificatif, plan de masse, plan de situation, éch. 1/100^e; plan du rez-de-chaussée, façade principale, façade-arrière, façade-arrière mairie, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, coupe A.A, éch. 0,02 : 1, E. Chouinard, architecte D.P.L.G., Rennes, 15 juin 1978, rectifié le 17 juillet 1978 et le 22 septembre 1979.
- 18/Z/513 (1)** Saint-Marc Le Blanc, Mairie, état actuel, plan de masse, plan de situation, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, L. Chouinard, architecte D.P.L.G., Rennes, 18 juin 1980, rectifié le 15 septembre 1980.
- 18/Z/513 (2)** Saint-Marc Le Blanc, Projet d'agrandissement de la mairie, plan de masse, plan de situation, plan du 1^{er} étage, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, L. Chouinard, architecte

- D.P.L.G., Rennes, 10 juin 1980, rectifié le 15 septembre 1980.
- 18/Z/513 (3)** Saint-Marc Le Blanc, Mairie, état actuel, façade ouest (sur la cour), façade sud (sur le passage), L. Chouinard, architecte D.P.L.G. Rennes, 18 juin 1980, rectifié le 15 septembre 1980.
- 18/Z/513 (4)** Saint-Marc Le Blanc, Projet d'agrandissement de la mairie, coupe AB, façade ouest (sur la cour), façade sud (sur le passage), L. Chouinard, architecte D.P.L.G., Rennes, 10 juin 1980, rectifié le 15 septembre 1980.
- 18/Z/514 (1)** Saint-Marc Le Blanc, Entrée mairie, rampe handicapés, état actuel, plan, coupe, état futur, éch. 0,05 : 1, L. Chouinard, architecte D.P.L.G., s.l., janvier 1982.
- 18/Z/513 (2)** Saint-Marc Le Blanc, Entrée mairie, rampe handicapés, état futur, plan, éch. 0,05 : 1, L. Chouinard, architecte D.P.L.G., s.l., janvier 1982 (en double).

20/Z/Fonds Langlois, architecte

- 20/Z/5 (1)** Bréal-sous-Montfort, sans-titre, projet de mairie et école, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d. (1859)
- 20/Z/5 (2)** Bréal-sous-Montfort, Projet de mairie et école, façade principale, éch. 0,08 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (3)** Bréal-sous-Montfort, Projet de mairie-école, coupe transversale, éch. 0,08 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (4)** Bréal-sous-Montfort, sans-titre, projet de mairie et école, élévation du pignon avec entrée, éch. 0,08 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (5)** Bréal-sous-Montfort, sans-titre, projet de mairie et école, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,08 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (6)** Bréal-sous-Montfort, Plan du bourg de Bréal, indiquant la halle et la maison d'école projetées, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (7)** Bréal-sous-Montfort, Projet de mairie-école et halle, plan indiquant l'état actuel de la halle, n° 7, C. Langlois, architecte, Rennes, 30 août 1849 (1^{er} projet).
- 20/Z/5 (8)** Bréal-sous-Montfort, Projet de halle, plan, élévation, éch. 0,01 : 1, coupe, 0,02 : 1, C. Langlois, architecte, s.l., 1856.
- 20/Z/5 (9)** Bréal-sous-Montfort, Projet de halle, façade sud et nord, éch. 0,02 : 1, C. Langlois, architecte, 1856.
- 20/Z/5 (10)** Bréal-sous-Montfort, sans-titre, projet de mairie-école-halle, plan d'ensemble, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (11)** Bréal-sous-Montfort, sans-titre, projet de mairie-école-halle, élévation de la mairie, suivant le plan n° 1, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (12)** Bréal-sous-Montfort, sans titre, projet de mairie-école-halle, façade de la mairie, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (13)** Bréal-sous-Montfort, sans titre, projet de mairie-école-halle, façade de l'école, s.n., s.l., s.d.

- 20/Z/5 (14)** Bréal-sous-Montfort, sans titre, projet de mairie-école-halle, plan d'ensemble (projet n° 1), s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/5 (15)** Bréal-sous-Montfort, sans titre, projet de mairie-école-halle, façade latérale, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/20 (1)** Louvigné-du-Désert, sans titre, projet de halle, mairie, école et justice de paix, plan du rez-de-chaussée, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/20 (2)** Louvigné-du-Désert, sans titre, projet de halle, mairie, école et justice de paix, coupe sur la largeur, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/20 (3)** Louvigné-du-Désert, sans titre, projet de halle, mairie, école et justice de paix, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/20 (4)** Louvigné-du-Désert, sans titre, projet de halle, mairie, école et justice de paix, plan du 2^e étage, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/20 (5)** Louvigné-du-Désert, sans titre, projet de halle, mairie, école et justice de paix, façade est, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/27 (1)** Montfort-sur-Meu, sans titre, sous-préfecture, plan du 1^{er} étage, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/27 (2)** Montfort-sur-Meu, sans titre, sous-préfecture, façade sud, éch. 0,02 : 1, s.d., commentaire de l'architecte « maison proposée par M. Beauce pour la sous-préfecture de Montfort », s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/75 (1)** Vezin-le-Coquet, sans titre, 1^{er} projet non-exécuté, plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/75 (2)** Vezin-le-Coquet, Mairie et école de Vezin, second projet, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/75 (3)** Vezin-le-Coquet, Projet d'une mairie et école primaire, n° 5, plan général du terrain, s.n., s.l., mars 1840.
- 20/Z/75 (4)** Vezin-le-Coquet, Mairie et école de Vezin, façade nord sur la grande route de Rennes à Montfort, second projet, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/75 (5)** Vezin-le-Coquet, Second projet pour Vezin, façade sud vers le jardin, s.n., s.l., s.d.
- 20/Z/75 (6)** Vezin-le-Coquet, Second projet, coupe latérale, s.n., s.l., s.d.

W/Série contemporaine

664/W/1-9/Création de la Z.A.C. de l'Arsenal, 1970-1989

- 664/W/9** Rennes Z.A.C. de l'Arsenal, plan du PAZ, éch. 1/500^e, Georges Maillols, architecte D.P.L.G., Rennes, 5 juin 1979.

*

Archives municipales de Saint-Malo

SÉRIES CONTEMPORAINES

W/Édifices communaux, monuments et établissements publics

1W/Secrétariat général (1944-1974)

- 1W/146/2** Saint-Malo, Plan d'état actuel de Saint-Malo intra-muros, plan cadastral, éch. 1/1000^e, Brillaud de Laujardière, 1^{er} février 1946 (double).
- 1W/146/4** Saint-Malo, Saint-Malo intra-muros, plan cadastral, éch. 1/1000^e, cabinet Danger, 7 avril 1948 (ancien et nouvel alignement).
- 1W/146/7** Saint-Malo, Plan d'état actuel, plan cadastral, Brillaud de Laujardière, 1^{er} février 1946, éch. 1/2000^e.
- 1W/146/8** Saint-Malo, Saint-Malo intra-muros, plan actuel après destruction, plan cadastral, éch. 1/500^e, Brillaud de Laujardière, 15 février 1946.
- 1W/148/20** Saint-Malo, Saint-Malo intra-muros, hôtel de police, plan masse, éch. 0,002 : 1, 29 mars 1956 (double).
- 1W/148/21** Saint-Malo, Saint-Malo intra-muros, plan de voirie, plan cadastral éch. 0,002 : 1, L. Arretche, 14 octobre 1952, (double).
- 1/W/149/1** Saint-Malo, Plan de reconstruction et d'aménagement, plan cadastral, éch. 1/2000^e, Brillaud de Laujardière, 7 avril 1948.
- 1/W/149/bis/1** Saint-Malo, Plan d'aménagement et de reconstruction de Saint-Malo intra-muros, plan cadastral, éch. 1/1000^e, Brillaud de Laujardière, 1938 (?).
- 1/W/149/bis/2** Saint-Malo, Plan de la ville de Saint-Malo, plan cadastral, éch. 1/5000^e, 1962.
- 1/W/149/bis/3** Saint-Malo, Saint-Malo intra-muros, désignation des îlots, plan cadastral, éch. 1/1000^e, cabinet Danger, 1945 (reproduction).
- 1/W/149/bis/15** Saint-Malo, Saint-Malo intra-muros, projet modificatif d'aménagement de la ville de Saint-Malo, plan cadastral, éch. 1/1000^e, 1956.
- 1/W/149/bis/18** Saint-Malo, Château, aménagement de la mairie, plan de l'aile nord, éch. 0,02 : 1, Cornon et Auffret (double).
- 1/W/149/bis/19** Saint-Malo, Château, plan des combles, 1958.
- 1/W/149/bis/20** Saint-Malo, Château, plan du 1^{er} étage, éch. 0,002 : 1, Cornon et Auffret, 1958 (double).

- 1/W/149/bis/21** Saint-Malo, Château, plan du 1^{er} étage, bureau, secrétariat général, cabinet du maire, salon, escalier d'honneur, éch. 0,02 : 1, s.d.
- 1/W/149/bis/22** Saint-Malo, Ville de Saint-Malo, état ancien avant 1944, intra-muros, plan général, éch. 1/2000^e, Association Syndicale de Remembrement, 30 mai 1957 (double).
- 1/W/149/bis/23** Saint-Malo, Ville de Saint-Malo, état nouveau, intra-muros, plan général, éch. 1/2000^e, Association Syndicale de Remembrement, 3 mai 1957.
- 1/W/149/bis/27** Saint-Malo, Ville de Saint-Malo, plan actuel, intra-muros, plan général, Cornon, architecte en chef des Monuments Historiques, 4 juillet 1953 (double).
- 1/W/105/1** Saint-Malo, Hôtel de ville, attribution d'un terrain sis place Duguay-Trouin, plan de situation, éch. 1/500^e, 29 mars 1947.
- 1/W/198/1** Saint-Malo, Plan de la ville de Saint-Malo avant sa destruction, plan cadastral avec bâtiments administratifs et noms de rues, Maurice Guérin, août 1944.
- 1/W/206/1** Saint-Malo, Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé, plan général des bâtiments administratifs, hôtels, garages, projet d'implantation d'un nouvel hôpital (hôpital général, Rocabey), plan cadastral, 1951.

Fi/Documents figurés

2/Fi/Cartes et plans

- 2/Fi/4/117** 1435. Saint-Malo. Place de l'hôtel de ville, E.L.D, s.d.
- 2/Fi/4/333** 102. Saint-Malo. L'hôtel de ville et Clocher de la Cathédrale, s.d.
- 2/Fi/4/345** Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), vue aérienne, La Cigogne, s.d.
- 2/Fi/4/376** Saint-Malo. Cité corsaire, vue aérienne vers la Grande-Porte, 1944.
- 2/Fi/4/758** En Bretagne. Saint-Malo, vue aérienne, Greff, s.d.

*

Archives municipales de Vannes

SÉRIES CONTEMPORAINES

Fi/Documents figurés

50/Fi/Hôtel de ville de Vannes

- | | |
|-----------------|--|
| 50/Fi/1 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville sur l'emplacement de la mairie actuelle, plan masse d'implantation, Marius Charier, architecte, 1861. |
| 50/Fi/2 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville sur l'emplacement de la mairie actuelle, plan masse d'implantation, Marius Charier, architecte, 4 janvier 1861. |
| 50/Fi/3 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville place de la mairie actuelle, plan d'ensemble d'après cadastre, éch. 0,001 : 1, Amand Charier, architecte, 20 juin 1878. |
| 50/Fi/4 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville place de la mairie, plan du rez-de-chaussée, Amand Charier, architecte, 20 juin 1878. |
| 50/Fi/5 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville place de la mairie, plan du 1 ^{er} étage, plan du 2 ^e étage, Amand Charier, architecte, 20 juin 1878. |
| 50/Fi/6 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville place Napoléon, plan d'ensemble d'après le cadastre, éch. 0,001 : 1, Amand Charier, architecte, 5 mars 1879. |
| 50/Fi/7 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville place Napoléon, plan du rez-de-chaussée, Amand Charier, architecte, s.d. |
| 50/Fi/8 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville place Napoléon, plan du 1 ^{er} étage, Amand Charier, architecte, s.d. |
| 50/Fi/9 | Vannes, Projet d'un hôtel de ville place Napoléon, plan du 2 ^e étage, Amand Charier, architecte, s.d. (en deux parties) |
| 50/Fi/10 | Vannes, Hôtel de ville projeté sur la place Napoléon, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 5 mars 1879. |
| 50/Fi/11 | Vannes, Hôtel de ville projeté sur la place Napoléon, plan du 1 ^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 5 mars 1879. |
| 50/Fi/12 | Vannes, Hôtel de ville projeté sur la place Napoléon, plan du 2 ^e étage, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 5 mars 1879. |
| 50/Fi/13 | Vannes, Hôtel de ville projeté sur la place Napoléon, plan du 1 ^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 5 mars 1879. |
| 50/Fi/14 | Vannes, Hôtel de ville projeté sur la place Napoléon, coupe latérale, éch. 0,001 : 1, Amand Charier, architecte, 5 mars 1879. |

- 50/Fi/15** Vannes, Construction d'un hôtel de ville projeté sur la place Napoléon, plan parcellaire des terrains à acquérir, 10 mai 1879 (en deux parties).
- 50/Fi/16** Vannes, Hôtel projeté sur la place Napoléon, 2^e projet, plan du rez-de-chaussée bas, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 10 avril 1880.
- 50/Fi/17** Vannes, Hôtel projeté sur la place Napoléon, 2^e projet, plan du rez-de-chaussée haut, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 10 avril 1880.
- 50/Fi/18** Vannes, Hôtel projeté sur la place Napoléon, 2^e projet, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 10 avril 1880.
- 50/Fi/19** Vannes, Hôtel projeté sur la place Napoléon, 2^e projet, plan du 2^e étage, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 10 avril 1880.
- 50/Fi/20** Vannes, Hôtel projeté sur la place Napoléon, 2^e projet, façade principale, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 10 avril 1880.
- 50/Fi/21** Vannes, Hôtel projeté sur la place Napoléon, 2^e projet, façade latérale, façade postérieure, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 10 avril 1880.
- 50/Fi/22** Vannes, Hôtel projeté sur la place Napoléon, 2^e projet, coupe transversale, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, 10 avril 1880.
- 50/Fi/23** Vannes, sans titre, façade de l'hôtel de ville, éch. 0,01 : 1, Amand Charier, architecte, s.d.
- 50/Fi/24** Vannes, Hôtel de ville, grande salle des fêtes, projet de décoration, plan, Amand Charier, architecte, s.d.
- 50/Fi/25** Vannes, Hôtel de ville, plafond, plan, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 50/Fi/26** Vannes, Hôtel de ville, salle des fêtes, face A, plan, éch. 0,02 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 50/Fi/27** Vannes, Hôtel de ville, salle des fêtes, face B, plan, éch. 0,05 : 1, s.n., s.l., s.d.
- 50/Fi/30** Vannes, Charpente et zinguerie. Campanile, 1^{ère} partie, base, grandeur d'exécution, Amand Charier, architecte, 20 décembre 1882.
- 50/Fi/31** Vannes, Charpente et zinguerie. Campanile, 1^{ère} partie, base, détails au 1/10^e, Amand Charier, architecte, 20 décembre 1882.
- 50/Fi/32** Vannes, Charpente et zinguerie. Campanile, 2^e partie, plan, grandeur d'exécution, Amand Charier, architecte, 20 décembre 1882.

Sources télématiques

Documents

AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE, *Opérations en phase opérationnelle liées à la carte judiciaire*, s.d. :

<http://www.apij.justice.fr>

« Brélès. Conseil municipal. Achat de mobilier pour la mairie », *Le Télégramme*, édition électronique du 21 mai 2010 :

<http://index.letelegramme.com/conseil-municipal-mairie.html>

BUISSON (F.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, publié par l'Institut national de recherche pédagogique :

<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson>

C.A.U.E. des Côtes-d'Armor, *Liste de constructions d'architecture moderne sur le département des Côtes d'Armor*, 6 p. :

<http://www2.ac-rennes.fr/crdp/22/artsvisuels22/architecture/ressources/batimentspublics28cantons.PDF>

CRÉPIN (M.-Y.), *Textes du Parlement de Bretagne en matière pénale au XVIII^e siècle*, Centre d'histoire du Droit, Université Rennes 1, 10 p. :

<http://partages.univ-rennes1.fr/files/partages/Recherche/Recherche%20Droit/Laboratoires/CHD/Membres/Crepin/Parlement.pdf>

FAUCHILLE (G.), « Quand l'inventaire se fait diagnostic ; les édifices religieux dans le Finistère de 1801 à 1905 », *In Situ*, n° 12, novembre 2009 :

http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=12&id_article=fauchille-764

FRANCÈS (F.), *Reconstruction mairie Plomeur*, catalogue en ligne des réalisations de l'atelier Francès :

<http://www.architectes-frances.com>

Historique de l'École régionale des Beaux-Arts de Rennes, 9 p. :

http://www.erba-rennes.fr/data/upload/files/historique_1JK7vi.pdf

Hôtel de ville à Morlaix, dessin, Auguste-Étienne-François Mayer, Bibliothèque nationale de France / Gallica :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b7741620t#>

Introduction du répertoire numérique de la série N des Archives départementales de la Mayenne, Laval, 1978, 19 p. :

http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/asp/pdf/FRAD022_N_annexes.pdf

INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL DE BRETAGNE, rapport du schéma régional du patrimoine culturel, *Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne*, décembre 2007 :

http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2009-01/schema_regional_du_patrimoine_culturel.pdf

LE COUÉDIC (D.), « L'architecture et les paysages, bastions de l'identité bretonne », texte de la conférence donnée à la Maison Franco-japonaise, le 20 mai 2009, 18 p. :

<http://www.mfj.gr.jp/web/wp/WP-C-10-IRMFJ-LeCouedic09-05.pdf>

LEVASSEUR (A.), « Travaux publics et libertés locales dans la Bretagne du XVIII^e siècle. L'exemple de Châteaubriant (1724-1789) », travail préliminaire en vue d'une publication (2012) :

<http://www.aurellelevasseur.com>

Loi n° 7-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7CA3731C9E4BEE20764674D52DF57801.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000000522423&dateTexte=19770104&categorieLien=id#JORFTEXT000000522423

Rennes Métropole, 1970. *Le District par ceux qui l'ont fait* :

<http://www.rennes-metropole.fr/rennes-metropole/historique/histoire-de-rennes-metropole-temoignages.html>

SAINT-PIERRE (R.), *Le Havre : Ilot N17, système Camus*, fiche Docomomo, juin 2004 :

<http://www2.archi.fr/DOCOMOMO-FR/fiche-havre-n17.htm>

SÉNAT, *Des traités européens au code français des marchés publics*, étude du service des collectivités territoriales n° 1, 2004, p. 18-22 :

<http://www.senat.fr/ct/ct04-01/ct04-011.html>

Bases

ASSEMBLÉE NATIONALE, Notices biographiques des députés depuis 1789 :

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/index.asp>

BORA, Direction des Archives de France, *Base d'Orientation et de Recherche dans les Archives, fonds d'architectes* :

<http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx/ap/index.xsp>

CONBAVIL, Institut national d'histoire de l'art, *Dépouillement analytique des procès-verbaux des séances du Conseil des Bâtiments civils (1795-1840)* :

<http://www.inha.fr/spip.php?rubrique358>

GALLICA, *Bulletin des lois de la République française*, 108 années de publications :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32726274t/date>

GLAD, Région Bretagne, *Portail des patrimoines de Bretagne* :

<http://patrimoine.region-bretagne.fr/sdx/sribzh/main.xsp>

LENIAUD (J.-M.), *Répertoire des architectes diocésains du XIX^e siècle*, édition en ligne de l'École des Chartes, n° 4 :

<http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes>

SÉNAT, Notices biographiques des sénateurs :

<http://www.senat.fr/elus.html>

THOT, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, *Progiciel de recherche d'archives en ligne* :

<http://archives.ille-et-vilaine.fr/thot,67604.fr.html>

Bibliographie

Histoire des institutions

Généralités

BENOIT (F.-P.) dir., *Collectivités locales*, Paris, Dalloz, 2002.

BIAREZ (S.), *Le pouvoir local*, Paris, Économica, 1989 (Vie politique).

BLOCK (M.), *Dictionnaire de l'administration française*, 3e éd., Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1894.

BOURJOL (M.), *Les institutions régionales de 1789 à nos jours*, Paris, Berger-Levrault, 1969.

BURDEAU (F.), *Histoire de l'administration française du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Montchrestien, Domat droit public, 2^e éd., 1994.

CHEVALLIER (J.-J.), CONAC (G.), *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1991 (1972).

DREYFUS (F.), d'ARCY (F.), *Les institutions politiques et administratives de la France*, 3^e éd. rev. et augm., Paris, Économica, 1989.

GODECHOT (J.), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1951 (Histoire des institutions).

GUILLENCHMIDT (M., de), *Histoire constitutionnelle de la France depuis 1789*, Paris, Économica, 2000.

LEGENDRE (P.), *L'administration du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969 (Thémis Textes et documents).

PONTEIL (F.), *Les institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966 (Histoire des institutions).

RIGAUD (J.), DELCROS (X.), *Les institutions administratives françaises : les structures*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques / Dalloz, 1984 (Amphithéâtre).

ROSANVALLON (P.), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990 (L'univers historique).

SAUTEL (G.), *Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française*, Paris, Dalloz, 7^e éd., 1990.

THUILLIER (G.), TULARD (J.), *Histoire de l'administration française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994 (Que sais-je ? ; 2137).

TIMBAL (P.-C.), *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Paris, Dalloz, 10^e éd., 2000.

VIDAL (J.-F.), « Sortie de crise et changements institutionnels : le cas des années 1873-1896 », *Le lettre de la régulation*, n° 36, 2006, p. 1-4.

VILLARD (P.), *Histoire des institutions publiques de la France, de 1789 à nos jours*, Paris, Dalloz, 6^e éd., 1996.

Les intendants, la province, la paroisse

AVIAU DE TERNAY (G.), « Noblesse et Chambre des Comptes de Bretagne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 108, n° 4, 2001, p. 59-79.

BAZIN (Y.), *Saint-Malo à la veille de la Révolution et les doléances de ces habitants*, Rennes, Imprimerie Riou-Rezé, 1919.

BELLEVÛE (Marquis de), *Ploërmel, ville et sénéchaussée*, réimp. Paris, Le Livre d'histoire, 2003.

BERLET (C.), *Les provinces au XVIII^e siècle et leur division en départements*, Paris, Bloud, 1913.

BERNARD (M.), *La municipalité de Brest de 1750 à 1790*, Paris, Champion, 1915.

BORDES (M.), *L'Administration provinciale et municipale en France au XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, 1972.

Bretons (les) délibèrent. Répertoire des registres de délibérations paroissiales et municipales, 1780-1800, et des cahiers de doléances, 1789, Saint-Brieuc / Quimper / Rennes / Vannes, Archives départementales des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan / Direction des services d'archives, 1990.

CARNÉ (de, L.), *L'administration des États de Bretagne de 1453 à 1790*, Paris, Durand & Lauriel, 1872.

DÉBORDES-LISSILOUR (S.), *Les Sénéchaussées royales de Bretagne, La monarchie d'Ancien régime et ses juridictions ordinaires (1532-1790)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006 (Histoire).

DUPUY (A.), *L'administration municipale en Bretagne au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 1891.

FRÉVILLE (H.), *L'intendance de Bretagne (1689-1790)*, Rennes, Plihon, 1953.

GIFFARD (A.), *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles (1661-1791)*, Brionne, Gérard Montfort, 1903, réimp. Ligugé, Aubin, 1979.

JAMAUX (T.), « Les institutions municipales de Dol », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 76, 1998, p. 197-213.

LE GOFF (S.), *Chroniques du pays d'Auray, la communauté de ville d'Auray au XVIII^e siècle*, Auray, Société d'histoire et d'archéologie du pays d'Auray, 2001.

LE LAY (F.), *Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII^e siècle*, Paris, Champion éditeur, 1911.

LENA (H.), *La communauté de ville d'Hennebont au XVIII^e siècle (1689-1789). Éssai sur l'organisation municipale en Bretagne*, thèse de doctorat en Droit et Sciences Économiques, Rennes, Université Rennes 1, 1964.

PEYNAUD (G.-B.), *Histoire des privilèges de Saint-Malo vue à travers ses institutions*, thèse de doctorat d'histoire, Rennes, Faculté de Droit, 1931.

PLANIOL (M.), *Histoire des institutions de la Bretagne*, Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, 1984.

QUÉNIART (J.), *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France, 2004.

RÉBILLON (A.), *Les États de Bretagne de 1661-1789. Leur organisation, l'évolution de leurs pouvoirs, leur administration financière*, Paris / Rennes, Picard / Plihon, 1932.

ROPARTZ (M.-S.), *Guingamp : études pour servir à l'histoire du Tiers-États en Bretagne*, Rennes, Alréa, 1982.

SAUPIN (G.), « Sociologie du corps de ville de Nantes sous l'Ancien Régime, 1565-1789 », *Revue historique*, 1996, p. 299-331.

SOULABAILLE (A.), *Guingamp sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999 (Histoire).

SOULABAILLE (A.), « Les principaux champs d'action de la communauté de ville de Guingamp aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 76, 1998, p. 173-195.

TRÉVÉDY (J.), « Organisation judiciaire de la Bretagne avant 1790 », *Revue historique du droit français*, t. 17, 1893, p. 192-257, p. 376-381.

Les préfets, le département

ANTONY (D.), BOURGEOIS (M.), *Les préfets : 1800-2000, deux siècles au cœur de l'État*, Besançon, Centre départemental de documentation pédagogique du Doubs, 2000.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES, *La création des départements, 1789-1790, réforme administrative ou révolution ?*, Versailles, Conseil général des Yvelines, 1989.

BAZOCHE (M.), *Département ou région ? Les réformes territoriales de Fénelon à Jacques Attali*, Paris, L'Harmattan, 2008.

BONNAUD-DELAMARE (R.), *Attributions juridiques des préfets et sous-préfets*, Monte-Carlo, Sauret, Éditions du Livre, 1951.

BOURNAZEL (A.), *Le conseil général et l'administration du département*, Paris, Le Moniteur, 1988.

BRICAUD (J.), *L'administration du département d'Ille-et-Vilaine au début de la Révolution, 1790-1791*, Rennes, Imprimerie bretonne, 1965.

GALZAIN (M. de), *Histoire du Conseil Général du Morbihan*, avant-propos de Raymond Marcellin, Vannes, chez l'auteur, 1983.

GUELLEC (A.) dir., *Le département : deux siècles d'affirmation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1989 (Le Fait départemental).

HENRY (P.), *Histoire des préfets : cent cinquante ans d'administration*, Paris, Les Nouvelles Éditions Latines, 1950.

JOUANY (D.), *La formation du département du Morbihan*, Vannes, Imprimerie Ouvrière Vannetaise, 1920.

LAGADEC (Y.), LE BIHAN (J.), *Les sous-préfets de Bretagne sous la monarchie de Juillet, 1830-1848, une génération d'administrateurs à part*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, 2004.

LAGADEC (Y.), LE BIHAN (J.), *Les sous-préfets d'Ille-et-Vilaine de la monarchie de Juillet : éléments de prosopographie*, Rennes, Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2002.

SAGERET (E.), « La nouvelle administration et ses trois premiers mois d'exercice, avril-juillet 1800 », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 49, 1905, p. 49-141.

SOUBIGOU (A.), *Le Conseil Général des Côtes-du-Nord : 1945-1976, les années Pleven*, maîtrise d'histoire, Université Paris IV, 1988.

WAQUET (H.), « Carhaix ou Châteaulin ? Querelles et intrigues pour la possession d'un sous-préfet en 1818 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 53, 1926, p. 108-115.

WRIGHT (V.), *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007 (Rolland Mousnier ; 34).

Les hommes du pouvoir

ARCHIVES NATIONALES, LAMOISSIERE (C.), LAHARIE (P.), *Le personnel de l'administration préfectorale, 1881-1926*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2001.

ARCHIVES NATIONALES, LAMOISSIERE (C.), LAHARIE (P.), *Le personnel de l'administration préfectorale, 1800-1880*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998.

BARGENTON (R.), *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994.

BARGENTON (R.), BOUGARD (P.), LE CLERE (B.), PINAUD (P.-F.), *Les préfets, du 17 ventôse an VIII au 4 septembre 1870, Répertoire nominatif et territorial*, préf. de J. Favier, Paris, Archives nationales, 1981.

DORMOIS (J.-P.), « Socialisme municipal contre socialisme d'État. Ressorts et effets du développement de la fonction publique en France et en Grande-Bretagne avant 1914 », *Histoire, économie et société*, n° 4, 2006, 25^e année, p. 127-156.

DUPUY (F.), THOENING (J.-C.), *Sociologie de l'administration française*, Paris, A. Colin, 1983 (Sociologie).

GUSTIN (P.), *De Giraud Duplessis à Roth, les préfets du Morbihan du 11 ventôse an VIII au 28 décembre 1915*, Vannes, Préfecture du Morbihan, 2000.

LAGADEC (Y.), LE BIHAN (J.), « Les sous-préfets d'Ille-et-Vilaine de la monarchie de Juillet, éléments de prosopographie », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 105, 2002, p. 93-116.

LE BIHAN (J.), *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008 (Histoire).

LE CARRER (G.), *Les sous-préfets de Saint-Malo (1800-1914)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1999.

LE MEUR (G.), *Les « préfets de Gambetta » en Bretagne pendant la guerre de 1870*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2002.

MARTIN (C.), *Ces sous-préfectures oubliées : au temps où les sous-préfets étaient aux champs*, Paris, chez l'auteur, 1999.

PINAT (M.) dir., CHABIN (M.), LALLEMENT (J.-N.), BIDOUZE (R.), SALON (S.), *Histoire de la fonction publique en France*, t. 3. XIX^e-XX^e siècles, Paris, Nouvelle Librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1993.

Les juges, la justice

ALLEN (R.), *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005 (Histoire).

CHAUVAUD (F.), PETIT (J.-G.), YVOREL (J.-J.), *Histoire de la Justice de la Révolution à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007 (Didact Histoire).

CORBES (H.), « Notes sur la justice pénale dans les Côtes-du-Nord au début du XIX^e siècle », *Annales de Bretagne*, 1961, n° 68/3, p. 473-483.

CORBES (H.), « La cour d'assises des Côtes-du-Nord de 1811 à 1832 », *Annales de Bretagne*, 1959, n° 66/3, p. 305-327.

DEBAUVE (J.-L.), *La justice révolutionnaire dans le Morbihan, 1790-1795*, Paris, chez l'auteur, 1965.

FOYER (J.), *Histoire de la Justice*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996 (Que sais-je ? ; 137).

GARNOT (B.), *Histoire de la Justice. France, XVI^e-XXI^e siècles*, Paris, Gallimard, 2009 (Folio Histoire ; 173).

JEAN (J.-P.), « La judiciarisation des questions de société », *Après-demain*, n° 398, 1997, p. 21-24.

ROYER (J.-P.), *Histoire de la justice en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 (Droit fondamental, Droit politique et théorique).

Les maires, la commune

AGULHON (M.), GIRARD (L.), ROBERT (J.-L.), SERMAN (W.), *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne / Travaux du Centre de recherches sur l'Histoire du XX^e siècle, 1986.

BAGES (R.), DRULHE (M.), NEVERS (J.-Y.), « Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Études rurales*, n° 63-64, 1976, p. 31-54.

BOURDON (J.), *Administration et monde rural*, Paris, Librairie générale de droit et jurisprudence, 1980.

CHANDERNAGOR (A.), *Les maires en France aux XIX^e-XX^e siècles. Histoire et sociologie d'une fonction*, Paris, Fayard, 1993.

COCHARD (D.), « Le maire mis en scène : un style de communication », in *La communication politique*, Publications du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, p. 32-39.

DURANTON (J.), *Le métier de maire*, Paris, Le Moniteur, 1988.

FOUGÈRE (L.), MACHELON (J.-P.), MONNIER (F.) dir., *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

FRÉLAUT (B.), *Les maires de Vannes au XIX^e siècle, les hommes, leur pouvoir, leur action*, Vannes, Archives municipales de Vannes, 2001.

GARRAUD (P.), *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989 (Logiques sociales).

GASTON-BRETON (T.), *La République et ses maires, 1907-1997*, Paris, Foucher, 1997.

GEORGE (J.), *Histoire des maires, 1789-1939*, préf. de M. Agulhon, Paris, Plon, 1989.

LE BAT (C.), *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2003 (Espaces politiques).

LE BAT (C.), *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, A. Pédone, 1992.

LE BAT (C.), *L'imputation au maire du développement économique local : l'exemple de trois villes moyennes de l'ouest intérieur*, thèse de doctorat de science politique, Université Rennes 1, fév. 1989.

MABILEAU (A.), « De la monarchie municipale à la française », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 73, 1995, p.7-17.

MENU (Y.), « Le maire, ici et ailleurs », *Pouvoirs*, n° 24, 1983, p. 19-28.

MOREUX (C.), *Être maire en Béarn, du seigneur à l'entrepreneur, 1944-1989*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008 (Socio-logiques).

SORBETS (C.), « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », *Pouvoirs*, n° 24, janv. 1983, p. 30.

Finances publiques

BOUINOT (J.), MAAREK (G.), « Les grandes agglomérations et leurs finances », *Économie et statistique*, n° 58, 1974, p. 15-31.

DEFRANCE (J.-P.), « Histoire des finances locales en France : quelques rappels », *Administration*, n° 171, 1996, p. 21-27.

FAUCHER-DEGEILH (M.-P.), *La caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales*, Paris, Berger-Levrault, 1982.

FOLLAIN (A.) éd., *L'Argent des villages, comptabilités paroissiales et communales. Fiscalités locale du XIII^e au XVIII^e siècles*, actes du colloque d'Angers, 30-31 octobre 1998, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000 (Bibliothèque d'histoire rurale).

ISAIA (H.), SPINDLER (J.), *Histoire des finances publiques*, Paris, Économica, 1988.

GORGEU (Y.), *Communautés de communes et districts. Le passage à la fiscalité propre et la D.G.F.*, Paris, Syros / Alternatives, 1992.

NEURISSE (A.), *Histoire de la fiscalité en France*, Paris, Économica, 1996 (Finances publiques ; 2).

NOEL (S.), *Rôle d'une S.E.M. d'équipement dans le développement régional. La société d'économie mixte d'aménagement et d'équipement de la Bretagne (S.E.M.A.E.B.)*, thèse de doctorat de géographie et d'aménagement de l'espace, Université Rennes 2, 1972.

OGER (B.), *Histoire de la Caisse nationale d'épargne : une institution au service du public et de l'État, 1881-1914*, Paris, L'Harmattan, 2006.

RAIMBAULT (A.), HEUGAS-DARRASPEN (H.), *Crédit Foncier de France, itinéraire d'une institution*, Paris, Éditions du Regard, 1994.

RAMEL (F. de), *Les dépenses obligatoires et la liberté des communes*, Paris, Arthur Rousseau, 1910.

SÉE (H.), « Landes, biens communaux et défrichements en Haute-Bretagne dans la première moitié du XIX^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 7 / 1^{ère} partie, 1926, p. 179-205.

Sociétés (les) d'économie mixte, d'aménagement et d'équipement, actes du colloque de Marly, 14-15 décembre 1976, Paris, Centre de recherche et d'urbanisme, 1977.

VIVIER (N.), « Les biens communaux en France au XIX^e siècle. Perspectives de recherches », *Histoire et sociétés rurales*, n° 1, juin 1994, p. 119-140.

Histoire de France et de Bretagne

Histoire de France

Histoire politique

- AGULHON (M.), NOUSCHI (A.), SCHOR (R.),** *La France de 1940 à nos jours*, Paris, Nathan, 1995.
- BARJOT (D.), CHALINE (J.-P.), ENCREVÉ (A.),** *La France au XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995 (Quadrige Manuels).
- BECKER (J.-J.),** *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, A. Colin, 1994 (1988) (Cursus histoire).
- BERSTEIN (S.),** *La France des années trente*, Paris, A. Colin, 2010 (1988) (Cursus histoire).
- BOUDON (J.-O.),** *Histoire du Consulat et de l'Empire, 1799-1815*, Paris, Perrin, 2003 (Tempus ; 30).
- CHASTENET (J.),** *Histoire de la Troisième République. La République des républicains, 1879-1893*, Paris, Hachette, 1954.
- DEMIER (F.),** *La France du XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, Le Seuil, 2000 (Points. Histoire ; 278).
- GARRIGUES (J.),** *La France de 1848 à 1870*, Paris, A. Colin, 1995 (Cursus histoire).
- GAUCHET (M.),** *La Révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1995 (Bibliothèque des histoires).
- GOLDSTEIN C.,** *République et républicains en France de 1848 à nos jours. Aspects culturels, idéologiques, institutionnels, politiques et sociaux*, Paris, Ellipses, 2000.
- HAMON (L.) dir.,** *Les Républicains sous le Second Empire*, Paris, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1994.
- MAYEUR (J.-M.),** *La vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1984 (Points. Histoire ; 73).
- MIQUEL (P.),** *Le Second Empire*, Paris, Plon, 1992.
- SIRENELLI (J.-F.) dir., VANDENBUSSCHE (R.), VAVASSEUR-DESPIERRIERS (J.),** *La France de 1914 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993 (Premier cycle).
- SOURIAC (R.), CABANEL (P.),** *Histoire de France, 1750-1995, t. 2. Société, culture*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1996 (Amphi 7 histoire).
- TULARD (J.), FAYARD (J.-F.), FIERRO (A.),** *Histoire et dictionnaire de la Révolution française, 1789-1799*, Paris, R. Laffont, 1987.
- WARESQUIEL (E., de), YVERT (B.),** *Histoire de la Restauration, 1814-1830*, Paris, Perrin, 1996.
- WEILL (G.),** *Histoire du parti républicain en France, 1814-1870*, Genève, Slatkine Reprints, 1979.
- WINOCK (M.),** *Chronique des années soixante*, Paris, Le Seuil, 1990 (Points. Histoire ; 136).

Histoire social, économique et culturelle

- ARTOUS (A.), EPZTAJN (D.), SILBERSTEIN (P.) dir.**, *La France des années 1968*, Paris, Syllepse, 2008.
- BRAUDEL (F.)**, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, vol. 1. Espace et Histoire.
- BELTRAN (A.), GRISET (P.)**, *L'économie française, 1914-1945*, Paris, A. Colin, 1994 (Cursus histoire).
- BELTRAN (A.), GRISET (P.)**, *La croissance économique de la France, 1815-1914*, Paris, A. Colin, 1994 (1988) (Cursus histoire).
- BORNE (D.)**, *Histoire de la société française depuis 1945*, Paris, A. Colin, 1988 (Cursus histoire).
- DAVIET (J.-P.)**, « Mémoires de l'entreprise française au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°23, 2001, p. 105-119.
- DAVIET (J.-P.)**, *La société industrielle en France, 1814-1914. Productions, échanges, représentations*, Paris, Le Seuil, 1997 (Points. Histoire ; 240).
- DUBY (G.), WALLON (A.) dir.**, *Histoire de la France rurale*, t. 3. Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914, Paris, Le Seuil, 1992 (Points. Histoire ; 168).
- DUPAQUIER (J.), KESSLER (D.) dir.**, *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992.
- FIERRO (A.)**, *Les Français vus par eux-mêmes. Le Consulat et l'Empire*, Paris, Laffont, 1998.
- FOURNIER (A.)**, *Le Grand Meaulnes*, Teddington, Écho Library, 2008.
- GOUBERT (P.), ROCHE (D.)**, *Les Français et l'Ancien Régime*, t.1. La société et l'État, t.2. Culture et société, Paris, A. Colin, 2000 (1984).
- HERVIEU (B.), VIARD (J.)**, *Au bonheur des campagnes*, Éditions de l'Aube, 1996
- LE GOFF (J.), RÉMOND (R.) dir.**, *Histoire de la France religieuse*, t. 3. Du roi très chrétien à la laïcité républicaine, XVIII^e-XX^e siècle, Paris, Le Seuil, 1991 (L'univers historique).
- MAYAUD (J.- L.)**, *La petite exploitation rurale triomphante. France, XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999.
- PIATIER (A.)**, « La production industrielle en France de 1898 à 1959 », *Revue économique*, vol. 1, n° 1, 1950, p. 121-128.
- RIVIÈRE (I.)**, *Images d'Alain Fournier par sa sœur Isabelle*, Paris, Éditions Émile-Paul frères, 1938.
- ROUPNEL (G.)**, *Histoire de la campagne française*, Paris, Plon, 1974 (1932).
- SCHOR (R.)**, *Histoire de la société française au XX^e siècle*, Paris, Belin, 2004.
- VIARD (J.)**, *La société d'archipel*, Éditions de l'Aube, 1994.
- WINOCK (M.)**, *La Belle époque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002 (Tempus ; 44).

Figures historiques

- ANCEAU (E.)**, *Napoléon III. Un Saint-simonien à cheval*, Paris, Taillandier, 2008.

- BAUMONT (S.), DORNA (A.),** *Les grandes figures du radicalisme. Les radicaux dans le siècle, 1901-2001*, Toulouse, Privat, 2001.
- CASTELOT (A.),** *Louis-Philippe, le méconnu*, Paris, Perrin, 1994.
- CASTELOT (A.),** *Napoléon III, ou l'Aube des temps modernes*, Paris, Perrin, 1974.
- BLAYAU (N.),** *Billault, ministre de Napoléon III*, Paris, C. Klincksieck, 1969.
- BOUGEARD (C.),** *René Pleven. Un Français libre en politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994 (coll. Histoire).
- BROGLIE (G. de),** *Guizot*, Paris, Perrin, 1990.
- FOULON (C.-L.),** *André Malraux, ministre de l'irrationnel*, préf. de P. Nora, Paris, Gallimard, 2010.
- GAILLARD (J.-M.),** *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989.
- HAZAREESINGH (S.),** *Le mythe gaullien*, Paris, Gallimard, 2010 (La suite des temps).
- KOTOVCHIKHINE (S.),** *Paul Bert et l'Instruction publique*, préf. de J. Bart, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon / Publications de l'Université de Bourgogne, 2000.
- LACOUTURE (J.),** *Léon Blum*, Paris, Le Seuil, 1979 (Points. Histoire ; 42).
- LELIÈVRE (C.),** *Jules Ferry. La République éducatrice*, Paris, Hachette, 1999 (Portraits d'éducateurs).
- MERLE (G.),** *Émile Combes*, Paris, Fayard, 1995.
- THEIS (L.),** *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008.
- VIDAL (F.),** *Élise Bonaparte*, Paris, Pygmalion, 2005.

Histoire de Bretagne

Histoire politique

- BÉRENGER (J.), MEYER (J.),** *La Bretagne à la fin du XVII^e siècle d'après le mémoire de Béchameil de Nointel*, Paris, C. Klincksieck, 1976.
- BORDERIE (A. Le Moyne de la),** *Histoire de la Bretagne*, Rennes / Paris, 1896-1914, réimp. Mayenne-Spézet, Éditions régionales de l'Ouest / Coop Breizh, 1998.
- CASSARD (J.-C.), CROIX (A.), LE QUEAU (J.-R.), VEILLARD (J.-Y.) dir.,** *Dictionnaire d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2008.
- CORNETTE (J.),** *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t. 2. Des Lumières au XXI^e siècle, Paris, Le Seuil, 2005 (Points. Histoire ; 402).
- DELUMEAU (J.) dir.,** *Documents de l'histoire de Bretagne*, Toulouse, Privat, 1971.
- DELUMEAU (J.) dir.,** *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Privat, 1969.
- DU COURTIOUX,** « Voyages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 54, 1910, p. 149-156.
- DUPUY (R.),** *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire (1789-1815)*, Rennes, Ouest-France, 2004.
- GESLIN (C.), SAINCLIVIER (J.),** *La Bretagne dans l'ombre de la Troisième République (1880-1939)*, Rennes, Ouest-France, 2005.

KERHERVÉ (J.), ROUDAUT (F.), TANGUY (J.) éd., *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1978 (Cahiers de Bretagne occidentale ; 2).

MARTRAY (J.), *La Bretagne dans la Révolution Française*, Paris, France-Empire, 1985.

MINOIS (G.), *Nouvelle histoire de Bretagne*, Paris, Fayard, 1992.

MONNIER (J.-J.), CASSARD (J.-C.), *Toute l'Histoire de Bretagne. Des origines à la fin du XX^e siècle*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003.

PELLETIER (Y.), *Histoire générale de la Bretagne et des bretons*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1990.

QUÉNIART (J.), *La Bretagne au XVIII^e siècle, 1675-1789*, Rennes, Ouest-France, 2004.

SAINCLIVIER (J.), *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest-France, 1989.

TANGUY (B.), LAGRÉE (M.), *Atlas d'Histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2002.

Histoire sociale, économique et culturelle

BALCOU (J.), LE GALLO (Y.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris, Champion Slatkine, 1987.

CANEVET (C.), *Le modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1992 (Des sociétés).

DEBATISSE (M.), *La révolution silencieuse*, Paris, Calmann-Lévy, 1963.

DEVAILLY (G.) dir., *Histoire religieuse de la Bretagne*, Chambray-lès-Tours, C.L.D., 1980.

DUPUY (R.), *Histoire religieuse de la Bretagne*, Chambray, C.L.D., 1980.

ÉLÉGOËT (L.), *Saint-Méen. Vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon*, préf. d'Y. Le Gallo, Paris, Anthropos, 1981.

GICQUEL (Y.), *La chambre de commerce et deux siècles d'économie du Morbihan (1807-2007)*, Vannes / Spézet, Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan / Coop Breizh, 2008.

GUIOMAR (J.-Y.), *Le bretonnisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*, préf. de M. Denis, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987.

LAURENT (J.), *Un monde rural en Bretagne*, Paris, La Quévaise, 1972.

LE BOURDONNEC (Y.), *Le miracle breton*, Calmann-Lévy, 1996.

LEGRAIN (M.), GAMONAL (D.) éd., *Journal de la Bretagne*, Paris, Larousse / V.U.E.F., 2001.

MARTIN (H.), MARTIN (L.), *Le Finistère face à la modernité entre 1850 et 1900*, Rennes, Apogée, 2004.

MINOIS (G.), *Histoire religieuse de la Bretagne*, Paris, J.-P. Gisserot, 1991.

MUSSAT (A.), *Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire*, Rennes, Ouest-France, 1995

NICOLAS (M.), *Histoire du mouvement breton*, préf. de M. Denis, Paris, Syros, 1982.

Ouest (l') bouge-t-il ? Son changement social et culturel depuis trente ans, Nantes, Éditions Reflets du Passé, 1983.

QUINTIN (P.), « De l'exode rural à la rurbanisation : les mouvements de population active dans l'Ouest entre 1962 et 1990 », *Octant*, n° 75, p. 7-11.

Histoire des Côtes-d'Armor

DUBRUEIL (L.), *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord*, Paris, Champion, 1909.

DUTEMPLE (C., abbé), *Histoire de Lamballe*, Saint-Brieuc, Guyon éditeur, 1925.

GAULTIER DU MONTAY (J.), VIVIER (E.), ROUSSELOT (J.), *Géographie départementale des Cotes-du-Nord*, Saint-Brieuc, Guyon frères éd., 1862.

LAMARE (J.), *Histoire de la ville de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, Imprimerie Guyon, 1884, réimp. Marseille, Lafitte-Reprints, 1985.

LE GOFF (H.), *Les riches heures de Guingamp des origines à nos jours*, Guingamp, Éditions de la Plomé, 2004.

LE NOIR DE TOURMINE (H.), *Aperçu de l'histoire de Quintin et ses environs*, Paris, Office d'édition du livre d'histoire, 1997.

MINOIS (G.) dir., *Les Côtes-du-Nord, de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1987.

NIÈRES (C.) dir., *Histoire de Saint-Brieuc et du pays briochin*, Toulouse, Privat, 1991.

RUAUX (J.-Y.), *Dinan et son pays*, Dinan, Éditions des Templiers, 1989.

Histoire du Finistère

BOULAIRE (A.), LE BIHAN (R.), *Brest, Histoire et géographie contemporaine*, Paris, Éditions Palatines, 2004.

BOURSMICHE (J.-F.), *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, réimp. Quimper, S.A. Morvan, 1977.

CLOITRE (M.-T.) dir., *Histoire de Brest*, Brest / Centre de recherche bretonne et celtique / Université de Bretagne Occidentale, 2000.

FAUCHER (J.), THOMAS (G.-M.), *La vie à Brest de 1848 à 1948*, Brest, Éditions de la Cité, 1969.

KERHERVÉ (J.) dir., *Histoire de Quimper*, Toulouse, Privat, 1994.

KERVAIN (M.), BELLANCOURT (Y.) dir., *Quimperlé. Les rues du Château et du Gorréquer*, Quimperlé, Société d'histoire du pays de Kemperlé, 1990.

LE BIHAN (R.), *Brest, 1940-1944-1960, l'occupation, la libération, la reconstruction*, Rennes / Caen / Brest, Ouest-France / Mémorial de Caen / Ville de Brest, 1994.

LE BOULANGER (J.-M.), *Douarnenez de 1800 à nos jours. Essai de géographie historique sur l'identité d'une ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000 (Histoire).

LE GALLO (Y.) dir., *Le Finistère, de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1991.

LE GALLO (Y.) dir., *Histoire de Brest*, Toulouse, Privat, 1976.

SAVINA (J.), *Notre vieux Quimper*, Quimper, Les Amis de Jean Savina, 1950.

Histoire de l'Ille-et-Vilaine

AUBERT (G.), CROIX (A.), DENIS (M.) dir., *Histoire de Rennes*, Rennes, Apogée, 2006.

- BANÉAT (P.)**, *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire, archéologie, monuments*, Rennes, J. Larcher, 1928, réimp. Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1994.
- CHARDRONNET (J.)**, *Rennes et la Haute-Bretagne*, Paris, France-Empire, 1980.
- CHARPY (J.) dir.**, *Indicateur historique de 1789 à 1980 du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1981.
- DELUMEAU (J.) dir.**, *Histoire du diocèse de Rennes*, Paris, Beauchesne, 1979.
- DELUMEAU (J.) dir.**, *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972.
- FOUCQUERON (G.)**, *Saint-Malo. 2000 ans d'histoire*, Combourg, chez l'auteur, 2000.
- DUPONT (E.)**, *Le vieux Saint-Malo*, Saint-Malo, chez l'auteur, 1928.
- FERRIEU (X.)**, *Histoire de Rennes*, Paris, J.-P. Gisserot, 2001.
- JARRY (A., abbé)**, *L'époque révolutionnaire à La Guerche*, Rennes, Imprimerie L. Bahon-Rault, 1914.
- JAUSION (P.)**, *Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, Redon, M^{lles} Thorel Libraires, 1864.
- LE DUCA (J.-M.), MARTIN (R.-H.)**, *De Rennes à Rennes*, Paris, Éditions J. Picollec, 1986.
- LEBRUN (F.)**, *L'Ille-et-Vilaine des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1984.
- LEMASSON (A.)**, *Histoire du pays de Dinan de 1789 à 1815*, Saint-Brieuc, Presses bretonnes, 1989.
- LESACHER (A.-F.), CATTIN (E.)**, *Ille-et-Vilaine, hier et aujourd'hui*, Rennes, Ouest-France, 1997.
- LESPAGNOL (A.)**, *Histoire de Saint-Malo et du pays malouin*, Toulouse, Privat, 1984.
- MEYER (J.) dir.**, *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972.
- ORAIN (A.)**, *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, Paris, Le Roy fils éditeur, 1882, réimp. Marseille, Laffitte Reprints, 1982.
- PRAMPAIN (E.)**, *Saint-Malo, Historique*, Paris, Le Livre d'histoire, 1999 (1902).
- RENARD (C.)**, *Dictionnaire d'histoire administrative et démographique des paroisses et communes de France, Ille-et-Vilaine*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1990.
- VILLENEUVE (E.-R. du Crest de)**, *Dictionnaire des communes d'Ille et Vilaine*, Paris, Imprimerie Res Universis, 1992.

Histoire de la Loire-Atlantique

- ABBAD (F.)**, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1984.
- DUGAST-MATIFEUX**, *Nantes ancien et le pays Nantais*, Nantes, A.-L. Morel, 1879.
- GUÉPIN (A.), BONAMY (E.)**, *Nantes au XIX^e siècle, statistique topographique, industrielle et morale*, 1835, réimp. Nantes, Université de Nantes / Centre de recherche politique, 1981.
- LE MAREC (Y.)**, *Nantes au XIX^e siècle, du fleuve à la ville*, Nantes, Siloë, 2001.
- WISMES (A. de)**, *Les grandes heures de Nantes*, Paris, Perrin, 1992.

Histoire du Morbihan

AUDREN (M.), HERBAUT (C.), *Vannes*, Rennes, Ouest-France, 1998.

Deux mille ans d'histoire de Vannes, Vannes, Archives municipales de Vannes, 1993.

CAYOT, DELANDRE, *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, Éditions du Bastion, 1847.

FONSSAGRIVES (col.), « Notice historique sur la ville d'Auray », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 63, 1924, p. 142-190.

GALZAIN (M. de), *Villes et villages du Morbihan pittoresque et disparu*, Paris, La Nef, s.d.

JUGE (col.), « Un incident à la commune d'Hennebont en 1792 », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 63, 1924, p. 27-28.

LANGLOIS (C.), *Le diocèse de Vannes au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1974.

LE BOUÉDIC (G.) dir., *Le Morbihan, de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1994.

LE GOFF (T.-J.-A.), *Vannes et sa région, ville et campagne dans la France du XVIII^e siècle*, préf. de J. Meyer, Loudéac, Salmon éditeur, 1989.

LE LAY (F.), *Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 1911.

LE MÉNÉ (J.-M.), *Histoire du diocèse de Vannes*, Vannes, Eugène Lafolye, 1889.

LEGUAY (J.-P.) dir., *Histoire de Vannes et de sa région*, Toulouse, Privat, 1988.

NIÈRES (C.), *Histoire de la ville de Lorient*, Toulouse, Privat, 1988.

PICAUT (J.-E.), *Colpo ou la métairie de Kervodo*, Colpo, 1996.

Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle, actes des conférences, centenaire de l'hôtel de ville, Vannes, 23-27 juin 1986, Vannes, Les Amis de Vannes, 1987.

Mentalités

Les Bretons et la politique

BAUDRU (H.), « Le Cercle Républicain d'Enseignement Laïque d'Ille-et-Vilaine, 1904-1927 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 109-2, 2002, p. 103-114.

BAUDRU (H.), *Les républicains laïques d'Ille-et-Vilaine, de l'affaire Dreyfus à la mort de Charles de Gaulle*, mémoire de thèse de doctorat d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2000.

Bleus (les) de Bretagne de la Révolution à nos jours, actes du colloque de Saint-Brieuc-Ploufragan, 3-5 octobre 1990, Saint-Brieuc, Fédération des Côtes-du-Nord, 1991.

BOUGEARD (C.), *Un siècle de socialismes en Bretagne, de la SFIO au PS (1905-2005)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Centre de recherche bretonne et celtique, 2008 (Histoire).

BOUGEARD (C.), *Tanguy Prigent. Un paysan ministre*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

BOUGEARD (C.), « Tanguy Prigent (1909-1970) : repères de la carrière politique d'un socialiste breton », in **CASSARD (J.-C.) dir.**, *Saint-Jean-du-Doigt, des origines à Tanguy Prigent*, actes du colloque des 23-25 septembre 1999, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2001, p. 388-404.

CAMBRY (J.), *Voyage d'un conseiller du département chargé de constater l'état moral et statistique du Finistère en 1794*, réimp. Paris, Éditions du Layeur, 2000.

DENIS (M.), GESLIN (C.), *La Bretagne des Blancs et des Bleus, 1815-1880*, Rennes, Ouest-France, 2003.

FEDERSPIEL (L.-T.), *Les forces politiques en Ille-et-Vilaine de 1848 à 1870*, mémoire de master d'histoire du droit, Rennes, Université Rennes 1, 1994.

GUÉDON (J.-M.), *La vie politique dans le Morbihan en 1848. L'élection présidentielle du 10 décembre*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1991-1992.

GUILLOT (J.), « Sécurité et ordre public dans le Morbihan », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 132, 2006, p. 147-179.

HAZAREESINGH (S.), « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête, et souveraineté », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 26-27, 2003, p. 149-171.

LAGRÉE (M.), SAINCLIVIER (J.), *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996 (Histoire).

LE COADIC (R.), *Les campagnes rouges de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1991.

LE MOING (J.-Y.), LE MENN (G.), *Pontivy vers 1820. Cité impériale dans un pays breton*, Spézet, Coop Breizh / Skol Vreizh, 2001.

MARTIN (E.), « La vie publique à Vannes sous la République de 1848 », *Bulletin Société Polymathique du Morbihan*, t. 62, 1923, p. 83-99.

MASSON (E.), *Les Bretons et le socialisme*, Paris, F. Maspero, 1972.

MONNIER J.-J., *Le comportement politique des bretons, 1945-1994*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1994 (Des sociétés).

PIERRE (P.), *Les Bretons et la République, la construction de l'identité bretonne sous la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001 (Histoire).

SAINCLIVIER (J.), *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958. Vie politique et sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996 (Histoire).

Les Bretons et la religion

ARS (F.), *L'Église et la République, relations et conflits dans le Morbihan de 1905 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1989.

BARRET (C.), *La séparation des Églises et de l'État dans le Morbihan*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1988.

CROIX (A.), ROUDAUT (F.), *Les Bretons, la Mort et Dieu : de 1600 à nos jours*, Paris, Temps actuels / Messidor, 1984 (La Passion de l'histoire).

GESLIN (C.), GOURLAY (P.), MONNIER (J.-J.), LE COADIC (R.), DENIS (M.), *Histoire d'un siècle. Bretagne 1901-2000. L'émancipation d'un monde*, Morlaix, Skol Vreizh, 2010.

LAGRÉE (M.), *Religion et modernité. France, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003 (Histoire).

- LAGRÉE (M.)**, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992.
- LAGRÉE (M.)**, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX^e siècle. Le diocèse de Rennes, 1815-1848*, Paris, C. Klincksieck, 1977.
- MÉNARD (M.)**, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII^e et XVIII^e siècles : mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, Beauchesne, 1980.
- PAULBERT (L.)**, « Les catholiques et la Seconde République dans le Morbihan et le Finistère (printemps 1848-automne 1851). De l'adhésion au basculement », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 132, 2003, p. 373-393.
- SALBERT (J.)**, *Les ateliers de retableurs lavallois aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, C. Klincksieck, 1976 (coll. Institut armoricain de recherches historiques de Rennes, n° 20).

Élites et pouvoir

- BEAU DE LEMOINE (E.)**, *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, t. 1. De Bonaparte à Mac-Mahon, Paris, Éditions Denoël, 1943.
- BÉGUIN (C.)**, *Henri Cernuschi (1821-1896). Voyageur et collectionneur*, Paris, Paris-Musées, 1998.
- BOUGEARD (C.), JARNOUX (P.)**, *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, actes des journées du 15 novembre 1997 et des 15-16 mai 1998, Brest, Kreiz CRBC / Faculté des Lettres Victor Segalen, 1999.
- CHARLE (C.)**, *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, 2006 (1987).
- CHAUSSINAND-NOGARET (G.) dir., CONSTANT (J.-M.), DUANDIN (C.), JOUANNA (A.)**, *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Hachette, 1994.
- CRESSARD (J.)**, « Le voyage de Napoléon III en Bretagne », *Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 98, 1994, p. 205-248.
- DELON (P.)**, « Une visite impériale à Saint-Malo (18 août 1858) », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1976, p. 200-206.
- DUMONS (B.), POLLET (G.)**, *Élites et pouvoirs locaux : la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999 (Centre Pierre Léon).
- Élites (les) fin de siècles, XIX^e et XX^e siècles*, actes de la journée d'étude du 31 janvier 1992, Bordeaux, textes réunis par S. Guillaume, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1992.
- HALÉVY (D.)**, *La fin des notables*, préf. d'H. Robert, Paris, Hachette, 1995 (1930).
- KERHERVÉ (J.) dir.**, *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, actes de la journée d'étude du 22 novembre 1997 à Guingamp, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / institut culturel de Bretagne, 1999 (Histoire).
- KOCKA (J.)**, *Les bourgeoisies européennes au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1996.
- LE BÉGUEC (G.), PESCANSKI (D.) dir.**, *Les élites locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années cinquante*, Paris, Éditions du CNRS, 2000.
- LE MEN (S.)**, *Daumier et la caricature*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2008.
- LE PICHON (P.), ORAIN (A.)**, *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Le temps des Lumières à Rennes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008 (Histoire).

LEGOFF (S.), *Élites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIII^e siècle, 1730-1788*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2005.

MABILEAU (A.), « La personnalisation du pouvoir dans les gouvernements démocratiques », *Revue française de science politique*, vol. 10, n° 1, 1960, p. 39-65.

MACHIAVEL (N.), *Le Prince*, trad. d'Amelot de la Houssaie, Paris, Éditions Ivrea, 2001 (1513).

MONPAS (F.), *Napoléone Élisa Bacciochi en Bretagne, aspects politico-économique, 1857-1869*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1989.

MUSSAT (M.-C.), « La bourgeoisie et le pouvoir culturel à Rennes au XIX^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 68, 1991, p. 319-334.

NIÈRES (C.), *Les bourgeois et le pouvoir*, Rennes, Ouest-France, 1988.

PITOU (F.) dir., *Élites et notables dans l'Ouest, XVI^e-XX^e siècles. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003 (Histoire).

SAUPIN (G.), *Nantes au XVII^e siècle. Vie politique et société urbaine, 1598-1720*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996 (Histoire).

L'autorité au village

AGULHON (M.), *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1971.

ARDAILLOU (P.), « L'Église, l'école et la mairie : enjeux du pouvoir local dans le pays de Caux des années 1840 », in **DUPUY (R.) dir.,** *Pouvoir local et Révolution*, actes du colloque international de Rennes, septembre 1993, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 471-491 (Histoire).

BIANCHI (S.), *La Révolution et la Première République au village. Pouvoirs, vote et politisation dans les campagnes d'Île-de-France, 1787-1800*, Paris, Éditions du CTHS, 2003.

BRÉKILIEN (Y.), *La vie quotidienne des paysans en Bretagne au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1966 (La vie quotidienne).

BRIQUET (J.-L.), « La politique au village. Vote et mobilisation dans la Corse rurale », in **LAGROYE (J.) dir.,** *La politisation*, Paris, Belin, 2003, chap. 2, p. 31-45.

CHAUVAUD (F.), *Les passions villageoises au XIX^e siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Publisud, 1995.

FAURE (A.), *Le village et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1992.

FOLLAIN (A.), « Les communautés rurales en France, définitions et problèmes (XV^e-XIX^e siècles) », *Histoires et Sociétés Rurales*, 1999, n° 12, p. 11-62.

GALLET (J.), *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, Ouest-France, 1992.

GAVRIC (A.), SIENKIEWICZ (G.-W.) éd., *État et bien commun : perspectives historiques et enjeux éthico-politiques*, Berne, Peter Lang S.A., Éditions scientifiques internationales, 2008.

GEORGE (J.), « Pouvoir local « intérêt local » », in **DUPUY (R.) dir.,** *Pouvoir local et Révolution*, colloque international de Rennes, septembre 1993, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 463-470 (Histoire).

GUIONNET (C.), *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

- GUTTON (J.-P.)**, *La Sociabilité villageoise dans l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1979.
- LE BRAS (G.)**, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976 (Nouvelle bibliothèque scientifique).
- LE GUEIRRIEC (P.)**, *Le pouvoir en campagne : formes locales du politique en Bretagne*, Rennes, Apogée, 1994.
- MENDRAS (H.)**, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Gallimard, 1995 (1976).
- MENSION-RIGAU (E.)**, *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2003 (Pour l'histoire).
- SÉE (H.)**, *Les classes rurales en Bretagne, du XVI^e siècle à la Révolution*, réimp. Brionne, G. Montfort, 1978.
- TAILLEFER (Y.)**, *La politique au village : conflits, division et luttes de partis en milieu rural dans les terres du Morbihan, 1870-1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Lorient, Université de Bretagne Sud, 2002.
- VERNUS (M.)**, *Le presbytère et la chaumière*, Rioz, Éditions Togirix, 1986.
- VIDALENC (J.)**, *La société française de 1815 à 1848. Le peuple des campagnes*, Paris, Éditions M. Rivière, 1970.
- VIGIER (P.)**, « La République à la conquête des paysans, les paysans à la conquête du suffrage universel », *Politix*, 1991, n° 15, p. 7-11.

Architecture

Généralités

- ALFONSO (E., d'), SAMSA (D.)**, *L'architecture. Les formes et les styles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Solar, 1996.
- BENJAMIN (W.)**, « L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique » (1935), éd. et trad. de l'anglais par **ROCHLITS (R.)**, *Œuvres*, Paris, 2000.
- CALLEBAT (L.) dir.**, *Histoire de l'architecture*, Paris, Flammarion, 1998.
- COLE (E.) éd.**, *Grammaire d'architecture*, Paris, Dessain et Tolra / Larousse, 2004.
- DIEUDONNÉ (P.) dir., BONNET (P.), LE COUÉDIC (D.)**, *Bretagne XX^e siècle, un siècle d'architectures*, Rennes / Saint-Brieuc, Terre de Brume / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 2001.
- FICHET (F.)**, *La théorie architecturale à l'âge classique : essai d'anthologie critique*, Liège, P. Mardaga, 1979.
- GUILLEMER (J.)**, *L'art du projet. Histoire, technique, architecture*, Wavre, P. Mardaga, 2008.
- KAUFMANN (E.)**, *L'architecture au siècle des Lumières. Baroque et Post-Baroque en Angleterre, en Italie et en France*, trad. de l'anglais par O. Bernier, Paris, R. Julliard, 1963 (1955).
- LENIAUD (J.-M.)**, *Entre nostalgie et utopie : réalités architecturales et artistiques aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris / Genève, Champion / Droz, 2005.
- LENIAUD (J.-M.), BOUVIER (B.) dir.**, *Le livre d'architecture, XV^e-XX^e siècles : édition, représentations et bibliothèques*, Paris, École nationale des Chartes, 2002, coll. Études et rencontres, 11.

LOYER (F.), *Histoire de l'architecture française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès / Caisse nationale des monuments historiques et des sites / Éditions du patrimoine, 1999.

MUSSAT (A.), *Bretagne, architecture et identités*, textes réunis et préparés par D. Leloup, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997 (Art et Société).

MUSSAT (A.), *Arts et Cultures de Bretagne, un millénaire*, Paris, Berger-Levrault, 1979.

PANOFSKY (E.), *La perspective comme forme symbolique*, Paris, Éditions de Minuit, 1975 (1927).

PÉROUSE DE MONTCLOS (J.-M.), *Histoire de l'architecture française, de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Mengès / Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1989.

PEVSNER (N.), *Les sources de l'architecture moderne et du design*, trad. par E. Bille-De Mot, Paris, Éditions Thames & Hudson, 1993 (1968).

PEVSNER (N.), *An Outline of European Architecture*, Penguin books, 1943.

SUMMERSON (J.), *Le Langage classique de l'architecture*, trad. de l'anglais par B. et J.-C. Bonne, Paris, Thames & Hudson, 1991 (1963).

Théorie de l'architecture de la Renaissance à nos jours, préf. de B. Evers, Köln, Taschen, 2003.

TOULIER (B.), *Architecture et patrimoine du XX^e siècle en France*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques / Éditions du patrimoine, 1999.

VITRUVÉ, *De l'architecture. Les dix livres d'architecture de Vitruve*, cor. et trad. par C. Perrault, J.-B. Coignard, 1684, réimp. Liège, P. Mardaga, 1996.

WATKIN (D.), *Histoire de l'architecture occidentale*, Cologne, Könemann Verlagsgesellschaft mbH, 2001 (1986).

Architecture du dix-neuvième siècle

BADEA-PAUN (G.), *Le style Second Empire. Architecture, décors et art de vivre*, Paris, Citadelles et Mazenod, 2009.

CANTELLI (M.-L.), GUILLERME (J.), *L'illusion monumentale. Paris, 1872-1936*, Liège, P. Mardaga, 1991.

CARNÉ (de G), « L'architecture néo-classique à Rennes à travers l'œuvre de Louis Richelot, 1786-1855 », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 88, 1986, p. 91-102.

CUFFON (R.), « Coup d'œil sur l'évolution artistique dans le département des Côtes-du-Nord », *Bulletins et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 89, 1961, p. 18-36.

DERRIEN (P.), « Espace et architecture publique à Laval de l'Empire à la Restauration (1804-1830) », *Revue 303*, n° 12, 1^{er} trimestre 1987, p. 96-109.

ÉPRON (J.-P.), *Comprendre l'éclectisme*, Paris, Norma, 1997.

HALLEREAU (I.), « L'enseignement de l'histoire de l'art et de l'archéologie à Rennes au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 107, 2004, p. 271-290.

JACQUES (A.), MOUILLESEAUX (J.-P.), *Les architectes de la liberté*, Paris, Gallimard, 1988 (Découvertes ; 47).

- LENIAUD (J.-M.)**, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris, Mangès, 1994.
- LOYER (F.)**, *Le siècle de l'industrie, 1789-1914*, Paris, S.P.A.D.E.M., 1983, coll. De Architectura.
- LOYER (F.)**, « Le XIX^e, un siècle de grande architecture », *Monuments historiques*, n° 109, 1980, p. 21-26.
- MIDDLETON (R.), WATKIN (D.)**, *Architecture du XIX^e siècle*, Paris, Gallimard / Électa, 1993 (Histoire de l'architecture).
- RAGON (M.)**, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme moderne*, t. 1. Idéologies et pionniers, 1800-1910, Paris, Casterman, 1986.
- SZAMBIEN (W.)**, « Les Concours de l'an II », in *Les Architectes de la Liberté, 1789-1799*, Paris, Ministère de la Culture/École Nationale des Beaux-arts, 1989, p. 181-201.
- TEYSSOT (G.)**, « Pontivy-Napoléonville, ou l'architecture des ingénieurs des Ponts-et-Chaussée », *Monuments Historiques*, 1980, n° 109, p. 17-20.
- WAQUET (H.)**, « Le Finistère dans l'histoire et dans l'art », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 56, 1929, p. 25-37.

Architecture du premier vingtième siècle

- BONNET (P.)**, « Églises du XX^e siècle en Bretagne de la loi de séparation à Vatican II (1905-1962) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 163, 2005, p. 79-116.
- BRISAUD (R.), PLAS (P.)**, *Limoges-Bénédictins : histoire d'une gare*, Limoges, Archives municipales, 2008
- CLAVEL (S.), CHALET-BAILHACHE (I.)**, *Paris et ses expositions universelles : architectures, 1855-1937*, Paris, Éditions du patrimoine / Centre des monuments nationaux, 2008.
- DELOUCHE (D.) dir.**, *La création bretonne, 1900-1940*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995.
- GUÉNÉ (H.)**, *Le Néo-breton, une formule d'architecture pavillonnaire contemporaine*, mémoire de maîtrise libre d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1979.
- LE COUÉDIC (D.)**, *Les architectes et l'idée bretonne, 1904-1945. D'un renouveau à la renaissance d'une identité*, Rennes / Saint-Brieuc, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 1995.
- LE COUÉDIC (D.), VEILLARD (J.-Y.)**, *Ar Seiz Breur, 1923-1947. La création bretonne entre tradition et modernité*, Rennes, Terre de Brume / Musée de Bretagne, 2000.
- LELOUCHE (D.)**, *La création bretonne, 1900-1940*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995 (Arts de l'ouest).
- LOUPIAC (C.), MENGIN (C.), MONNIER (G.) dir.**, *L'architecture moderne en France*, t. 1. 1889-1940, Paris, Picard, 1997 (Librairie de l'architecture et de la ville).
- LOYER (F.), TOULIER (B.) dir.**, *Le Régionalisme, architecture et identité*, Paris, Centre des Monuments nationaux / Éditions du Patrimoine, 2001.
- Modernité et Régionalisme. Bretagne, 1918-1945*, Bruxelles / Liège, P. Mardaga, 1986.
- MONNIER (G.)**, *L'architecture en France, une histoire critique, 1918-1950*, Paris, P. Sers éditeur, 1990.

PRÉMEL (G.) dir., *Architecture et identité régionale : le paradoxe breton*, Rennes, Institut Culturel de Bretagne, 1995.

RAGON (M.), *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme moderne*, t.2. Naissance de la cité moderne, 1900-1940, Paris, Casterman, 1986.

SABATIER (B.), *L'Architecture à Rennes de 1918 à 1940*, Rennes, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 2001.

VIGNATO (J.-C.), *L'architecture régionaliste en France, 1890-1950*, Paris, 1994.

Architecture du second vingtième siècle

ABRAM (J.), MONNIER (G.) dir., *L'architecture moderne en France*, t. 2. Du chaos à la croissance, 1940-1966, Paris, Picard, 1999 (Librairie de l'architecture et de la ville).

ARCHIVES NATIONALES, *Reconstructions et modernisation, la France après les ruines, 1918... 1945*, catalogue d'exposition, Archives nationales, Hôtel de Rohan, janvier-mai 1991, Paris, Archives nationales, 1991.

BOUCHER (C.), KEROUANTON (J.-L.) dir., *Architectures et patrimoines du XX^e siècle en Loire-Atlantique*, Paris, Éditions Coiffard, 2006.

DUFAUX (F.), FOURCAUT (A.), SKOUTELSKY (R.), *Faire l'histoire des grands ensembles. Bibliographie 1950-1980*, Paris, E.N.S., 2003.

FRAMPTON (K.), *L'Architecture moderne, une histoire critique*, trad. de l'anglais par G. Morel-Journel, Paris, Thames & Hudson, 2006.

FROMENTIN (F.), PALLIER (Y.), *Grands ensembles urbains en Bretagne*, Rennes, Apogée, 1997.

GUILLOU (M.), *Le Radôme de Pleumeur-Bodou : un monument historique technique, acteur des premières transmissions transatlantiques par satellite le 11 juillet 1962*, mémoire de D.E.A. en histoire des techniques, Paris, Conservatoire national des arts et métiers / École des hautes études en sciences sociales / Université Paris IV / Université Paris VIII, 2003.

GUY (C.), GIVORD (L.), *Rennes, le pari d'une agglomération multipolaire*, Le Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2004.

KOPP (A.), BOUCHER (F.), PAULY (D.), *L'architecture de la reconstruction en France, 1945-1953*, Paris, Le Moniteur, 1982 (Architecture études).

LESACHER (A.-F.), *La reconstruction de Rennes après la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de D.E.A. d'histoire, Université Rennes 2, 1980.

LUCAN (J.), *Architecture en France (1940-2000), Histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, 2001.

MONNIER (G.) dir., *L'architecture moderne en France*, t. 3. De la croissance à la compétition, 1967-1999, Paris, Picard, 2000 (Librairie de l'architecture et de la ville).

MONNIER (G.), KLEIN (R.) dir., *Les années ZUP, architectures de la croissance, 1960-1973*, Paris, Picard, 2002 (Librairie de l'architecture et de la ville).

QUINTON (M.), VIOLEAU (J.-L.), *Architecture contemporaine en Bretagne, XX^e-XXI^e siècles*, Spézet, Coop Breizh, 2009.

RAGON (M.), *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme moderne*, t. 3. De Brasilia au post-modernisme, 1940-1991, Paris, Casterman, 1986.

SAUVAGEOT (J.) dir., *Architecture monumentale et reconstruction*, actes du colloque de Rennes, 8-9 décembre 1994, École Régionale des Beaux-arts / École d'Architecture de Bretagne / Maison de l'Architecture, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995 (Cahiers paysages et espaces urbains ; 4).

SBRIGLIO (J.), *Le Corbusier : l'Unité d'habitation de Marseille et les autres unités d'habitation à Rezé-les-Nantes, Berlin, Brie-en-Forêt et Firminy*, Marseille, Éditions Parenthèses, 1992.

VAYSSIÈRE (B.), *Reconstruction-déconstruction. Le hard french ou l'architecture des trente glorieuses*, Paris, Picard, 1988 (Villes et sociétés).

Architecture rurale

ANTOINE (A.), COCAUD (M.), PICHOT (D.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé, de l'Antiquité au XX^e siècle*, actes du colloque de Rennes, 29-31 mai 2002, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005 (Histoire).

DUVAL (M.), *Foires et marchés en Bretagne à travers les siècles*, Trédion, Breiz hor Bro, 1982.

HASCOËT (A.), *Demeures bretonnes d'aujourd'hui*, préf. d'Y. Brékilien, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1969.

HERVÉ (P.), *Maisons rurales de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1981.

LACHAUD (P.), *Construire en Bretagne*, Châteaulin, Éditions d'Art J. Le Doaré, 1975.

LE COUÉDIC (D.), TROCHET (J.-R.), *L'architecture rurale française. Corpus des genres, des types et des variantes : Bretagne*, Paris, Berger-Levrault, 1985.

LELOUP (D.), *Halles de Bretagne. Cinq siècles d'histoire*, Rennes, Apogée, 1999.

PACQUETEAU (F.), *Architecture et vie traditionnelle en Bretagne*, Paris, Berger-Levrault, 1979.

PETOUT (P.), *Demeures malouines*, Guingamp, Éditions de la Plomée, 2001.

MÈGE-SCARABIN (J.), *Villas bretonnes*, Paris, C. Massin & C^{ie}, s.d.

TONNERRE (N.-Y.), *La Maison paysanne en Bretagne, 2500 ans d'habitat rural*, Spézet, Coop Breizh, 2008.

Architecture balnéaire

CHAUVIN (J.), *Les colonies de vacances. Domaine privilégié de l'éducation populaire*, Paris, L'Harmattan, 2008 (Tourisme et sociétés).

CLAIRAY (P.), *Histoire du tourisme balnéaire en Bretagne, 1840-1960*, thèse de doctorat d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2003.

DELIGNON (G.), *Saint-Malo Paramé. Urbanisme et architectures balnéaires, 1840-1940*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999 (Art et Société).

PALLIER (Y.), RICHARD (N.) dir., *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940*, Rennes, Apogée, 1996.

TOULIER (B.), « L'architecture des bains de mer : un patrimoine marginalisé », *Revue de l'Art*, vol. 101, 1993, p. 29-40.

TOULIER (B.), MUEL (F.) dir., *La Côte d'Émeraude. La villégiature autour de Dinard et de Saint-Malo*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2001.

VINCENT (J.), *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007 (Histoire).

Matériaux et techniques

CHAURIS (L.), « Origine des pierres de construction d'une ville d'estuaire : Morlaix en Bretagne », in **LORENZ (J.)**, **BENOIT (P.)**, *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, actes du 115^e congrès national des sociétés savantes, section des sciences et section d'histoire des sciences et techniques, Avignon, 9-12 avril 1990, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1991, p. 323-336.

CUCARULL (J.), *Le granit en Ille-et-Vilaine, une économie, des hommes, un patrimoine*, chez l'auteur, 2001.

DELHUMEAU (G.), *L'invention du béton armé. Hennebique, 1890-1914*, Paris, Norma / Institut français d'architecture, 1999.

GOURBIN (P.), « Le béton de construction de l'université de Caen », in **DÉSIRÉ (G.)**, **LEROY (J.-J.)**, *Matériau et construction en Normandie du Moyen âge à nos jours*, actes du colloque de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, Saint-Lô, 24-25 novembre 2000, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 2004, p. 275-291.

GOURMELEN (L.), *Ardoise en Bretagne*, Spézet / Locarn, Coop Breizh / La Maison du Patrimoine, 2008.

GUILLERME (A.), *Bâtir la ville, révolutions industrielles dans les matériaux de construction, France, Grande-Bretagne (1760-1840)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995 (Milieux).

LÉVI (F.), *Cinquante ans d'histoire du béton armé, 1950-2000*, Paris, Presses des Ponts et Chaussées, 2005.

PETITJEAN (M.), *Construction en terre en Ille-et-Vilaine*, Rennes, Apogée, 1995.

SIMMONET (C.), *Le béton : histoire d'un matériau. Économie, technique, architecture*, Marseille : Parenthèses, 2005.

Urbanisme

Généralités

AUZELLE (R.), *Clefs pour l'urbanisme*, Pars, Seghers, 1971.

BOFIL (R.), **VERON (N.)**, *L'architecture des villes*, Paris, Éditions O. Jacob, 1995.

CABAMTOUS (A.) dir., *Mythologies urbaines. Les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 (Histoire).

CHOAY (F.), *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie*, Paris, Le Seuil, 1965.

DELFANTE (C.), *Grande Histoire de la ville, de la Mésopotamie aux États-Unis*, Paris, A. Colin / Masson, 1997.

DETHIER (J.), **GIHEUX (A.)**, *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, catalogue d'exposition, Paris, Centre Georges Pompidou, 10 février-9 mai 1994, Paris, Centre Georges Pompidou, 1994.

LABASSE (J.), *Planification et aménagement urbains*, Cours de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1974-1975.

LYNCH (K.), *L'image de la Cité*, trad. de l'anglais par M.-F. et J.-L. Vénard, Paris, Dunod, 1998.

MERLIN (P.), CHOAY (F.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 (1988) (Quadrige Dicos poche).

RASMUSSEN (S.-E.), *Villes et architectures, un essai d'architecture urbaine par le texte et l'image*, trad. par M. Surduts, Paris, L'Équerre, 1984.

TOMAS (F.), *Les temporalités des villes*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003.

VERCELLONI (V.), *La Cité idéale en Occident*, trad. de l'italien par D.-A. Canal, Milan, Éditions Jaca Book Spa, 1994.

La ville d'Ancien Régime

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE, *De bois, de pierre, d'eau et de feu. Quatre siècles d'urbanisme à Rennes (XVII^e-XX^e siècles)*, Rennes, 1995.

BUFFET (H.-F.), « Les monuments du XVIII^e siècle à Lorient, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 28, 1948, p. 123-141.

DAINVILLE (F. de), « Grandeur et population des villes au XVIII^e siècle », *Population*, n° 13, 1958.

DEMING (M. K.), « Une capitale et des ports. Embellissement et planification urbaine à la fin de l'Ancien Régime », in *Les Architectes de la Liberté, 1789-1799*, Paris, Ministère de la Culture/École Nationale des Beaux-arts, 1989.

DUBY (G.) dir., *Histoire de la France urbaine*, t. 3. La ville classique de la Renaissance aux révolutions, Paris, Le Seuil, 1981 (L'univers historique).

HAROUËL (J.-L.), *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 1993 (Villes et sociétés).

HENRI (P.), « Une histoire d'urbanisme : Guingamp au XVIII^e siècle », *Bulletin des amis du patrimoine de Guingamp*, n° 7, 1989, p. 15-20.

HENRI (P.), *L'urbanisme à Guingamp au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1988.

JEULIN (P.), « L'urbanisme à Nantes au XVIII^e siècle et sa documentation », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 13, 1953, p. 67-113.

LE MOËL (M.) dir., *L'urbanisme parisien au siècle des Lumières*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1997.

LELIÈVRE (P.), *Nantes au XVIII^e siècle. Urbanisme et architecture*, Paris, Picard, 1988 (Architectures).

NIÈRES (C.), *Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 (Histoire).

NIÈRES (C.), *La reconstruction d'une ville au XVIII^e siècle, Rennes 1720-1760*, Paris, C. Klincksieck, 1972.

QUÉNIART (J.), *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, C. Klincksieck, 1978.

SITTE (C.), *L'art de bâtir les villes, l'urbanisme selon ses fondements artistiques*, traduit de l'allemand par D. Wiczorek, préface de F. Choay, Paris, L'Équerre, 1980.

La ville au dix-neuvième siècle

BARBEDOR (I.), *Rennes, mémoire et continuité d'une ville*, Paris, Monum / Éditions du Patrimoine, 2004.

BOURILLON (F.), *Les villes en France au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Ophrys, 1992.

CLECH (G.), « Morlaix, les aménagements d'une ville à l'époque du Second Empire (1852-1870) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 80, 2002, p. 217-242.

DES CARS (J.), PINON (P.), *Paris-Haussmann, « le pari d'Hausmann »*, Paris, Éditions du Pavillon de l' Arsenal / Picard, 1991.

DUBY (G.) dir., *Histoire de la France urbaine*, t. 4. La ville de l'âge industriel : le cycle haussmannien, Paris, Le Seuil, 1983 (L'univers historique).

ÉVEILLARD-KERVARREC (C.), « Pontivy-Napoléonville, projet d'une ville sous le premier Empire (1802-1808) : les mécanismes de la planification urbaine », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 88, 2010, p. 127-152.

FLOQUET (C.), *Pontivy-Napoléonville, une cité impériale*, lettre-préface d'A. Decaux, Pontivy, Ville de Pontivy / Mission du bicentenaire de Napoléonville, 2003.

FLOQUET (C.), *Pontivy-Napoléonville, architecture et urbanisme au XIX^e siècle*, Pontivy, Ville de Pontivy / Mission du bicentenaire de Napoléonville, 2002.

JOUAN (P.), *Urbanisme et hygiénisme à Saint-Brieuc (1850-1910)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Rennes 2, 1997.

LAMBERT-BRESSON (M.), TÉRADE (A.) éd., *Villes françaises dans la première moitié du XIX^e siècle. Embellissement, équipement, transformations*, Paris, Éditions Recherches / Ipraus, 2006.

LE GONNIDEC (M.), *L'Hygiène dans l'architecture à Rennes, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, mémoire de D.E.A. d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1996.

LOYER (F.), « L'urbanisme napoléonien à Pontivy », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 57, 1980, p. 5-30.

MERRIMAN (J.), *French cities in the nineteenth century*, New York, Holmes & Meier Publishers, 1985.

MONCAN (P. de), HEURTEUX (C.), *Villes haussmanniennes, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille*, Paris, Éditions du Mécène, 2003.

PINOL (J.-L.), *Le monde des villes au XIX^e siècle*, Paris, 1991.

TZOKAS (V.), *L'architecture et l'urbanisme d'église au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1987.

VIDALENC (J.), *La société française de 1815 à 1848. Le peuple des villes et des bourgs*, Paris, Éditions M. Rivière, 1973.

La ville au vingtième siècle

Actes du colloque international des villes reconstruites, 26-28 janv. 1983, Brest, Ville de Brest / Institut de Géoarchitecture de l'Université de Bretagne Occidentale, 1984.

ARCHIVES MUNICIPALES, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME, *Lorient dans les années 50 ou la naissance d'une seconde ville*, catalogue

d'exposition, Lorient, Palais des Congrès, 20-24 janvier 1993 / Médiathèque 26 janvier-27 février 1993, Lorient, Ville de Lorient, 1993.

COFFEY (W.-J.), MANZAGOL (C.), SHEARMUR (R.), « Centralités métropolitaines », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 44, n° 123, déc. 2000, p. 277-281.

DIEUDONNÉ (P.), « Reconstruire les limites. Remparts, franges et extensions des villes reconstruites », *Les Annales de la recherche urbaines*, n° 82, mars 1999, p. 109-115.

DIEUDONNÉ (P.) éd., *Villes reconstruites, du dessin au destin*, Paris, L'Harmattan, 1994.

DIEUDONNÉ (P.) dir., *Brest alias Brest. Trois siècles d'urbanisme*, Liège, P. Mardaga, 1992.

DUBY (G.) dir., *Histoire de la France urbaine*, t. 5. La ville aujourd'hui, croissance urbaine et crise du citadin, Paris, Le Seuil, 1985 (L'univers historique).

DUVAL (M.), « Des prairies du Colombier au nouveau centre-ville (1700-1990) », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 95, 1993, p. 129-152.

Grands ensembles urbains en Bretagne, Rennes, Apogée, 1997.

LE COUÉDIC (D.), POPESCU (C.), SATTOLO (R.), *Art public et projet urbain, Brest, 1970-2000*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008 (Art et Société).

LE GOÏC (P.), *Brest en reconstruction. Antimémoires d'une ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Centre de recherche bretonne et celtique, 2001 (Histoire).

LE GOÏC (P.), « Qui fait la ville ? Acteurs et enjeux de la reconstruction de Brest », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 76, 1998, p. 231-245.

MALVERTI (X.) dir., *Banlieues*, Paris, Parenthèses, 1996.

PETOUT (P.), « Reconstruction d'une silhouette », in *Ville de Saint-Malo. D'Alet au Grand Saint-Malo, 2000 ans d'urbanisme*, Saint-Malo, 2000.

SABATIER (B.), *Rennes pendant l'entre-deux-guerres : urbanisme et architecture*, Rennes, mémoire de D.E.A. d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 2002.

TOMAS (F.), BLANC (J.-N.), BONILLA (M.), *Les grands ensembles, une histoire qui continue...*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003.

VOLDMAN (D.), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997 (Villes, histoire, culture, société).

La transformation des bourgs ruraux

CUCARULL (J.), « Les transformations des bourgs ruraux au XIX^e siècle ; l'exemple de Saint-Aubin-du-Cormier », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 95, 1993, p. 323-350.

FLATRÈS (P.), « Quelques points de géographie des bourgs-bretons », *Noréis*, vol. 26, n° 26, 1960, p. 181-186.

LOZAC'H (A.), *Sur les routes de Bretagne. Histoire d'un réseau routier : les Côtes d'Armor*, Spézet, Coop Breizh, 1999.

Territoire et gouvernance

ALVERGNE (C.), MUSSO (P.), *Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*, Paris, La Documentation française, 2003.

- BIAREZ (S.), NEVERS (J.-Y.),** *Gouvernement local et politiques urbaines*, actes du colloque international de Grenoble, 2-3 fév. 1993, Paris, Centre national de la recherche scientifique / C.E.R.A.T., 1993.
- DION (S.),** *La politisation des mairies*, Paris, Économica, 1986 (Politique comparée).
- DIMITROVA (A.),** « Le « jeu » entre le local et le global : dualité et dialectique de la globalisation », *Socio-Anthropologie*, n° 16, 2005.
- DUBOIS (J.),** *Communautés de politiques publiques et projets urbains, étude comparée de deux grandes opérations d'urbanisme municipales contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- HERVÉ (D.),** *La région et l'aménagement du territoire : l'exemple de la politique menée par le Conseil régional en Bretagne*, mémoire de maîtrise d'AES, Rennes, Université Rennes 2, 1988.
- GAILLARD (M.),** *Institutions et territoire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993 (Institutions publiques).
- GAUDIN (J.-P.),** *Les nouvelles politiques urbaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993 (Que sais-je ? ; 2839).
- GONTCHAROFF (G.),** « Démocratie, citoyenneté dans la décentralisation », *Territoires*, n° 321, 1991, p. 8-14.
- GUY (C.), GIVORD (L.),** *Rennes, le pari d'une agglomération multipolaire*, s.l., Éditions de l'Aube, 2004.
- LABASSE (J.),** *L'organisation de l'espace. Éléments de géographie volontaire*, Paris, Hermann, 1966.
- LACOUR (C.),** *Aménagement du territoire et développement régional*, Paris, Dalloz, 1973.
- LANGENIEUX-VILLARD (P.),** *L'information municipale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985 (Que sais-je ? ; 2245).
- LE GALÈS (P.),** « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, n° 1, 1995, p. 57-95.
- LESACHER (A.-F.),** « La vie municipale de Rennes de 1923 à 1953 : de Jean Janvier à Henri Fréville », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 83, 1981, p. 51-74.
- LOGIÉ (G.),** *La coopération intercommunale en milieu rural. Un outil de développement*, Paris, Syros / Alternatives, 1992.
- MABILEAU (A.),** « Les génies invisibles du local : faux-semblants et dynamiques de la décentralisation », *Revue française de science politique*, n° 3-4, 1997, p. 340-376.
- MABILEAU (A.), SORBETS (C.) dir.,** *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pédone, 1989 (Vie locale ; 12).
- MARCOU (G.), RANGEON (F.), THIÉBAULT (J.-L.) dir.,** *La coopération contractuelle et le gouvernement des villes*, Paris, L'Harmattan, 1997 (Logiques juridiques).
- MEURET (B.),** *Le socialisme municipal : Villeurbanne, 1880-1982. Histoire d'une différenciation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982 (Littérature et idéologies).
- MOQUAY (P.),** *Coopération intercommunale et société locale*, Paris, L'Harmattan, 1998 (Logiques politiques).
- MONTANE (M.-A.),** *Leadership politique et territoire, des leaders en campagne*, Paris, L'Harmattan, 2001.

PHILIPPONEAU (M.), *Deux révolutions municipales Rennes, 1977-2001*, Rennes, chez l'auteur, 2001.

RUANO-BORBALAN (J.-C.), CHOC (B.), *Le pouvoir. Des rapports individuels aux relations internationales*, Auxerre, Sciences Humaines Éditions, 2002.

WATCHER (S.), *Politiques publiques et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1989 (Logiques sociales).

L'espace public et sa perception

ARENDT (H.), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Nathan, 2002.

BAILLY (A.), *La perception de l'espace urbain*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1977.

BARIDON (M.), *Le jardin paysager anglais au dix-huitième siècle*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2000.

BERTRAND (M.-J.), LISTOWSKI (H.), *Les places dans la ville, lectures d'un espace public*, Paris, Dunod, 1984.

CAPRON (G.), HASCHAR-NOÉ (N.), *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2007 (Villes et territoires ; 18).

CHIFFOLEAU (J.), *Les palais dans la ville : espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2004 (Histoire et archéologie médiévale ; 13).

COQUERY (N.), *L'espace du pouvoir, de la demeure privée à l'édifice public, Paris, 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000.

DALISSON (R.), *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004.

DALISSON (R.), « L'art de la fête sous le Second Empire. Culture, art et propagande en France de 1852 à 1870 », in *Actes du colloque international de Durham. Les arts et la littérature du Second Empire*, juin 2003, p. 57-76.

De la place Louis XVI à la place de la Concorde, catalogue de l'exposition, 17 mai-14 août 1982, Paris, Musée Carnavalet, 1982.

Espace (l') du public. Les compétences du citoyen, actes du colloque d'Ars-et-Senans, 8-10 novembre 1990, Paris, Plan Urbain / D.A.U. / B.R.A., 1991.

GUILHAUMON (J.), « Rites et paroles pendant la Révolution française », *Autrement. Série mutations*, n° 177, 1998, p. 122-134.

GUINEHEUX (D.), *La place publique dans la ville contemporaine : dimension symbolique et communication urbaine*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1996.

IHL (O.), *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996 (coll. Bibliothèque des Histoires).

KOCH (I.), LENOIR (N.) éd., *Démocratie et espace public : quel pouvoir pour le peuple ?*, Hildesheim / Zürich / New York, Georg Oms Verlag, 2008.

LIMIDO (L.), *L'art des jardins sous le Second Empire. Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873)*, Seyssel, Éditions Champs Vallon, 2002.

MATOSSIAN (C.), *Espace public et représentations*, Bruxelles, Éditions de La Part de l'œil, 1996.

NOURRY (L.-M.), *Les jardins publics en province. Espace et politique au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997 (Art et Société).

OZOUF (M.), *La fête révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1988 (1976) (Folio Histoire ; 22).

PINON (P.), *Places et parvis de France*, Paris, Imprimerie nationale Éditions / Dexia Éditions, 1999.

SEGAUD (M.), *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, A. Colin, 2007 (Sociologie).

Villes et territoire pendant la période napoléonienne, actes du colloque de Rome, 3-5 mai 1984, Rome, École française de Rome, 1987.

Bâtiments civils

Généralités

ANDRIEUX (J.-Y.), *L'architecture de la République. Les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*, Paris, Scérén / Centre national de documentation pédagogique, 2009.

BODINIER (B.), TEYSSIER (E.), *L'évènement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux (1789-1867)*, Paris, Société des études robespierristes / Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2000.

Chantiers privés, chantiers publics, l'expérience architecturale dans les Vosges, 1800-1920, catalogue d'exposition Épinal, 7 décembre 2007-8 mars 2008, Épinal, Conseil général des Vosges, 2007.

FENTRESS (C.-W.), *Civic builders*, Chichester, John Wiley & Sons Ltd, 2002.

GIRAUD-LABALTE (C.), *L'architecture publique en Maine-et-Loire sous l'Empire et la Restauration : de l'art d'accommoder un patrimoine monumental*, mémoire de D.E.A. d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1987.

PATUREAU (J.), TOULIER (B.), *L'architecture au XIX^e siècle et ses rapports avec les maîtres d'ouvrages publics. Académie d'architecture, recherche effectuée pour la qualité des constructions publiques*, Paris, Société centrale des architectes français, 1980.

MYERSON (J.), *New Public Architecture*, Londres, Calmann & King Ltd, 1996.

KJELLBERG (P.), *Le meuble français et européen du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions de l'Amateur, 1991.

RAMBERT (C.), *Histoire de l'architecture civile française : cours professé à l'ESTB*, préface d'Albert Laprade, Paris, L'information du bâtiment, 1962.

TEYSSOT (G.), *Naissance et évolution de l'espace architectural moderne aux XIX^e et XX^e siècles : notes et recherches sur les bâtiments civils (1789-1851)*, Paris, Institut d'études et de recherches architecturales et urbaines, 1978.

THOMAS (S.), *L'architecture des bâtiments d'utilité publique au XIX^e siècle au Mans*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1998.

Commande et marchés publics

ALBERT (J.-L.), « L'institution d'un droit moderne de la commande publique au XIX^e siècle en France », in **G. GABRIEL-MARION dir.,** *Mélanges en hommages à Bernard Vonglis*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 39-64.

ANDRIEUX (J.-Y.), SEITZ (F.), *Pratiques architecturales et enjeux politiques. France, 1945-1995*, Paris, Picard, 1998.

ASSOCIATION ARCHITECTURE ET MAÎTRES D'OUVRAGE, *Les Bâtisseurs du présent. Histoire de la maîtrise d'ouvrage, 1975-2000*, Paris, Le Moniteur, 2003.

ASSOCIATION ARCHITECTURE ET MAÎTRES D'OUVRAGE, *Les Bâtisseurs, des moines cisterciens... aux capitaines d'industrie*, Paris, Le Moniteur, 1997.

BONNET (E.), *Les envois d'œuvres d'art par l'État en Morbihan 1804-1887*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1980.

BRACONNIER (S.), *Droit des marchés publics*, Paris, Imprimerie Nationale, 2002.

CALLAIS (C.), « La mise en place des services départementaux de l'architecture au XIX^e siècle », in **LAMBERT-BRESSON (M.), TÉRADE (A.),** *Villes françaises dans la première moitié du XIX^e siècle, embellissement, équipement, transformations*, Paris, Ipraus / Éditions Recherches, 2006, p. 73-84.

CLARK (T.-J.), *Le bourgeois absolu. Les artistes et la politique en France de 1848 à 1851*, trad. de l'anglais par C. Iacovella, Villeurbanne, Art édition, 1992 (1973).

ÉPRON (J.-P.) dir., *Architecture, une anthologie*, t. 3, La commande en architecture, Paris, P. Mardaga, 1993.

GENET-LACROIX (M.-C.), *Art et État sous la Troisième République. Le système des Beaux-arts, 1870-1940*, Paris, 1992.

GERBOD (P.), « L'action culturelle de l'État au XIX^e siècle à travers les divers chapitres du budget », *Revue Historique*, 1983, n° 548, p. 389-401.

KREBS-BILLIG (Y.), *Le conseil des Bâtiments civils au XIX^e siècle, un regard sur le monde des bâtiments civils à travers les procès-verbaux, 1815-1830*, thèse de doctorat d'histoire de l'art, Paris, Université Paris 10, 1986.

LAURENT (J.), *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1981, histoire d'une démission artistique*, Saint-Étienne, Travaux du Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'expression contemporaine, Université de Saint-Étienne, 1983.

LENGEREAU (E.), *L'État et l'architecture, 1958-1981. Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001.

MONNIER (G.), *L'art et ses institutions en France, de la Révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995 (Folio Histoire ; 66).

SALOMON-COSTABADIE (M.), *L'appui du conseil général aux bâtiments publics des collectivités : bilan et perspectives d'une politique territorialisée*, mémoire de master de géographie, Rennes, Université Rennes 2, 2005.

VAISSE (P.), *La Troisième République et les peintres*, Paris, Flammarion, 1995 (Art, histoire, société).

Les palais d'Ancien Régime

COQUERY (N.), *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

DEBAUVE (J.-L.), « Théâtre et spectacles à Lorient au XVIII^e siècle à Lorient », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Bretagne*, t. 28, 1948, p. 123-141.

DELAVAL (A.), *Le Théâtre Graslin à Nantes*, Nantes, Éditions joca seria, 2004.

DU RUSQUEC, *Le Parlement de Bretagne, 1554-1994*, Rennes, Ouest-France, 1994.

DURAND (A.), *La Chambre des Comptes de Nantes, de la duchesse Anne... au département de Loire-Inférieure*, Nantes, Conseil général de Loire-Atlantique, 1976.

DUVAL (M.), « Au cœur de l'ancien régalier, le palais des évêques de Saint-Malo et ses dépendances », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1990, p. 105-120.

FIÈVRE (L.), *Les manufactures de tabacs et d'allumettes. Morlaix, Nantes, Le Mans et Trélazé (XVIII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 (Art et Société).

HAUCOURT (X. d'), NITSCH (G.), *Le Palais de Justice de Rennes. La Cour du Parlement de Bretagne*, Rennes, Presses de Bretagne, 1932 (L'amateur averti).

LE MÉNÉ (J.-M.), « Vannes, châteaux de la Motte et de l'Herminie », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 57, 1913, p. 137-155.

MICHEL (A.), « Les hôtels d'intendance », *Monuments historiques*, n° 178, décembre 1991, p. 11-15.

MUEL (F.), SIMMONET (N.) dir., *Rennes. Palais du Parlement de Bretagne, les peintures restaurées*, Rennes, Inventaire général / A.D.A.G.P. / Association pour l'Inventaire de Bretagne, 1998.

MUSSAT (A.), « Quelques précisions sur la décoration intérieure du Parlement de Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1952, n° 59, 2, p. 15-185.

Parlement (le) de Bretagne, histoire et symbole, Rennes / Douarnenez, Apogée / Ar Men / Le Chasse-marée / Presses Universitaires de Rennes / Terre de Brume, 1994.

POQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.), « Le palais de justice de Rennes », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 66 / 1, 1918, p. 461-468.

RIOULT (J.-J.), « L'hôtel de Blossac, résidence du commandant en chef pour la Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 68, 1991, p. 289-317.

THOMAS-LACROIX (P.), « Le palais épiscopal de la Motte », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 81, 1943-1945, p. 80-82.

VIAUD-GRAND-MARAIS (A.), « Le portail du présidial », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 63, 1924, p. 25-26.

Les palais civils

ASCOLI-HEROLD (B.), *La préfecture des Hauts-de-Seine. André Wogenscky : une architecture des années 1970*, Paris / Nanterre, Somogy Éditions d'art / Préfecture des Hauts-de-Seine, 2006.

Bâtiments d'archives. Vingt ans d'architecture française, 1965-1985, Paris, Archives nationales, 1986.

BERGOT (F.), *L'hôtel de ville de Rennes, une œuvre de Jacques Gabriel*, Rennes, Imprimerie Oberthür, 1963.

BRICHET (R.), « Le pavillon de la compagnie des Indes de Lorient », *La construction moderne*, nov. 1958, p. 394.

BUFFET (H.-F.), « La préfecture d'Ille-et-Vilaine, ancienne intendance de Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 70, 1956, p. 79-84.

CARMONA (M.), *Le Louvre et les Tuileries, huit siècles d'histoire*, Paris, La Martinière, 2004.

CARNÉ (de, G.), « Réminiscences palladiennes : le tribunal et la sous-préfecture de Redon », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 63, 1986, p. 434-439.

CHARPY (J.), « Les archives en révolution : les premières années des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (1789-1802) », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 93, 1991, p. 33-60.

DUCHEIN (M.), *Les bâtiments d'archives, construction et équipements*, Paris, Archives nationales, 1985.

FAGNEN (C.), « Les Archives du Finistère : deux siècles de bâtiments administratifs », *in Charpiana*, mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 49-66.

Historique de la préfecture du Finistère, Quimper, Préfecture du Finistère, 1996.

LEMOINE (B.), « Les préfectures contemporaines », *Monuments historiques*, n° 178, déc. 1991, p. 32-37.

MIGUET (V.) éd., *Le département bâtisseur, 200 ans d'architecture*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 1995.

Monuments historiques, Préfectures, n° 178, déc. 1991.

Préfecture (la) des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Préfecture des Côtes-d'Armor, 2006.

Préfectures (les) françaises, Paris, Association des amis des Archives de France, 1953.

RIOULT (J.-J.), *L'hôtel de la préfecture à Rennes*, Rennes, Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, 2001.

Les palais de justice

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'HISTOIRE DE LA JUSTICE, *La Justice en ses temples. Regards sur l'architecture judiciaire en France*, préf. de R. Badinter, Paris, Ouest-France, 1992.

BEAUFORT (V.), *Le palais de justice d'Angoulême (1823-1828), œuvre de Paul Abadie (1783-1868)*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1995.

BECQUEY (A.), « Le tribunal civil de Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Quimper, t. 103, 1975, p. 187-243.

BECQUEY (A.), « Le tribunal civil de Morlaix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Quimper, t. 88, 1962, p. 89-163.

BERTHELOT (P.), « Le tribunal de commerce de Brest », *Cahiers de l'Iroise*, janv.-mars 1960, p.33-35.

DURAND (R.), « L'installation du tribunal d'arrondissement de Saint-Brieuc (10 prairial an VIII) », *Annales de Bretagne*, n° 38-4, 1928-1929, p. 768-771.

HENWOOD (A.), « Les vicissitudes du Palais de Justice de Brest », *Cahiers de l'Iroise*, oct.-déc. 1981, p. 210-214.

JOUAN (P.), « Le palais de justice et son jardin », *in*, du même auteur, *Urbanisme et Hygiénisme à Saint-Brieuc, 1850-1910*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1997, p. 45-50.

Monuments historiques, Les palais de justice, n° 200, janv.-fév. 1996.

Nouvelle (la) architecture judiciaire. Des palais de justice moderne pour une nouvelle image de la Justice, actes du colloque de Nanterre, 2000, Paris, La Documentation Française, 2002.

PINON (P.), « L'appropriation judiciaire. La conversion des couvents en palais de justice », *Monuments historiques*, n° 200, janv.-fév. 1996, p. 34-38.

Les mairies

AGULHON (M.), « La Mairie. Liberté, Égalité, Fraternité », in **NORA (P.) dir.**, *Les Lieux de mémoire*, t. 1, La République, Paris, Gallimard, 1984, p. 179-197 (Bibliothèque illustrée des histoires).

Architectures communales en Ille-et-Vilaine, dessins de Jean-Louis Augé, architecte, catalogue d'exposition, 30 nov. 1996-16 janv. 1997, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1997.

BONGRAND (N.), « L'architecture et le décor de l'hôtel de ville de Vannes (1878-1886) » in *Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle*, actes des conférences, centenaire de l'hôtel de ville, Vannes, 23-27 juin 1986, Vannes, Les Amis de Vannes, 1987, p. 59-63.

BOUJU (P.), « L'hôtel de ville de Lorient, histoire et mémoire d'une ville », *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 38, 2010, p. 187-199.

BOYER (B.), *Voyage au pays des mairies*, Paris, Le Cherche-Midi, 1994.

BUROLLET (Th.), « Le triomphe des mairies », *Beaux-arts magazine*, 1986, n° 40, p. 58-62.

CASSELLE (P.), **MASSON (F.)**, *L'hôtel-de-Ville de Paris*, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1998.

Centenaire de la construction de l'hôtel de ville de Vannes, 1886-1986, catalogue d'exposition, Vannes, Archives municipales, 1986.

DAGNET (A.-L.), *Nos mairies*, Paris, Berger-Levrault / Kubik Éditions, 2008.

De la maison commune à l'hôtel de ville : l'hôtel de ville de A à Z, Lorient, Archives municipales, 2004.

GALZAIN (M. de), *Cent ans de lumière sur l'hôtel de ville*, Vannes, Imprimerie municipale, 1986.

GAUTIER (S.), *Laissez-vous conter l'hôtel de ville, dossier des guides-conférenciers*, Vitré, Conservation du patrimoine, 2006.

GEFFROY (D.), *La construction des mairies dans l'arrondissement de Fougères au XIX^e siècle, intérêt local et encadrement étatique*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2001.

GLOC-DECHEZLEPRETRE (M.), « Hôtels de ville au XIX^e siècle : architectures singulières », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2001, vol. 1, n° 1, p. 27-49.

GORÉGUÈS (G.), *Les mairies costarmoricaines, image, typologie, influence, perception*, Travail personnel de fin d'étude, Nantes, École d'Architecture, 2004.

GUYOT-JOMARD, « Vannes, La maison de ville », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 31, 1887, p. 55-64.

HÉLIAS (Y.), *Hôtels de ville et mairies du Morbihan*, Lorient, Imprimerie Nouvelle, 1994.

JOURDAN (L.), *L'architecture des mairies en Ille-et-Vilaine de 1789 à 1940*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1993.

LALLEMAND (A.), « Vannes, Le beffroi et l'hôtel de ville », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 4, 1860, p. 1-4.

LE LOUP (L.), « Un aspect de l'architecture administrative du XIX^e siècle : les mairies d'arrondissement de Paris », *Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Île-de-France*, t. 34, 1983, p. 339-407.

LIÉVAUX (P.), « Les architectes du roi et l'architecture communale des villes atlantiques », in **ROUSTEAU-CHAMBON (H.) dir.**, *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, actes du colloque de Nantes, 26-28 septembre 2002, Paris, Picard, 2004, p. 177-190 (Librairie de l'architecture et de la ville).

NITSCH (G.), *L'Hôtel de ville, la Tour de l'Horloge, le Présidial de Rennes*, Rennes, Larcher, 1928.

« Notre communauté de ville, la mairie de Port-Louis », *Chroniques Port-Louisiennes*, n° 19, 2001.

PÉROUSE DE MONTCLOS (J.-M.), *Hôtels de ville de France. De la Curie romaine à la mairie républicaine, vingt siècles d'architecture municipale*, Paris, Dexia / Imprimerie nationale, 2000.

PHILIPPOT (L.), *La mairie rurale au XIX^e siècle : la maison commune dans les communautés rurales du Morbihan de 1833 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Lorient, Université de Bretagne Sud, 2004.

PRÉVOT (R.) dir., *Mairies et hôtels de ville, évolution d'une forme architecturale et urbaine depuis le XIX^e siècle*, Vanves, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine (coll. Topos, n°17).

SORAYA (S.), LIRIS (R.), *Ces belles mairies de France*, Paris, Patrimoine Plus, 1995.

THOMAS-LACROIX (P.), « Vannes, L'ancien hôtel de ville », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 81, 1943-1945, p. 74-75.

Topos 92, Mairies et hôtels de ville. Évolution d'une forme architecturale et urbaine depuis le XIX^e siècle, n° 17, 1996.

Triomphe (le) des mairies : grands décors républicains à Paris, 1870-1914, catalogue d'exposition, Musée du Petit Palais, 8 nov. 1986-18 janv. 1987, Paris, Musée du Petit Palais, 1986.

VOUHÉ (G.), BENETEAU PEAN (A.), *Un Louvre pour Poitiers. La construction du Musée – Hôtel de ville, 1867-1875*, catalogue de l'exposition, oct. 2010-janv. 2011, Poitiers, Musée Sainte-Croix, 2010.

WEGER (F.), « A la découverte de l'hôtel de ville de Vannes », *Bulletin des Amis de Vannes*, 1975, n° 1.

Les mairies-postes

Architecture postale. Une histoire en mouvement, Paris, Archibooks / Poste Immo, 2010.

OFFNER (J.-M.), « Les bureaux de poste en France », *Flux*, n° 38, 1999, p. 79-83.

OGER (B.), « Les mutations de la Poste (1792-1990) », *Flux*, n° 42, 2000, p. 7-21.

VAILLE (E.), *Histoire des postes françaises depuis la Révolution*, Paris, Presses Universitaires de France, 1947 (Que sais-je ? ; 260).

Images et représentations

AGULHON (M.), *Les métamorphoses de Marianne, l'imagerie et la symbolique républicaines de 1914 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2001.

AGULHON (M.), *Marianne au pouvoir, l'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989 (Histoires Flammarion).

AGULHON (M.), « Architecture républicaine ? Existe-t-il – ou a-t-il existé une architecture de la République ? », *Monuments historiques*, n° 144, avril-mai 1986 (La République), p. 7-11.

AGULHON (M.), « Le langage des façades », in *Exposition du centenaire de la reconstruction de l'hôtel de ville de Paris, 1882-1982*, Paris, Bibliothèque administrative de la Ville de Paris, 1982, p. 51-58.

AGULHON (M.), « La place des symboles dans l'Histoire d'après l'exemple de la République française », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 1980, n° 7, p. 9-20.

AGULHON (M.), *Marianne au combat, l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979 (Bibliothèque d'Ethnologie historique).

AGULHON (M.), « La statuomanie et l'Histoire », *Ethnologie Française*, 1978, n° 3-4, p. 145-172.

AGULHON (M.), « Imagerie civique et décor urbain », *Ethnologie Française*, 1975, n° 5, p. 33-55.

AGULHON (M.), BONTE (P.), *Marianne dans la cité*, Paris, Dexia Éditions, 2001.

BOURDIEU (P.), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 1991 (1982) (Points. Série Essais ; 461).

CHÂTENET (M.), « Pour la représentation d'un hôtel de ville », in *L'architecture en représentation*, Paris, Ministère de la Culture / Direction du patrimoine, 1985, p. 118-121.

CORBES (H.), « Les anciennes statues du palais de justice de Rennes », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 73, 1963, p. 73-80.

DUCOS DE LAHITTE-GAILLARD (S.), *Les façades des hôtels de ville du département de la Seine de 1860 à 1914 : étude de la décoration et des proclamations civiques et idéologiques*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Paris, Université de Paris 1, 1975-1976.

ELLÉNIUS (A.) dir., *Iconographie, propagande et légitimation*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 (Les origines de l'état moderne en Europe, XIII^e-XVIII^e siècles).

LENIAUD (J.-M.), « L'architecture publique comme mode de représentation de l'État. A propos d'un colloque au palais de justice », in, du même auteur, *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma, p. 239-244.

MARIN (L.), *Des pouvoirs de l'image*, Paris, Le Seuil, 1993.

République (la) en représentations. Autour de l'œuvre de Maurice Agulhon, études réunies par M. Agulhon, A. Becker, E. Cohen, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

SABATIER (G.), « Entre religion monarchique et culte civique : l'inauguration des statues publiques des rois de France aux XVII^e et XVIII^e siècles », in **MAZOYER (M.), REY (J.-P.) dir.,** *Fêtes et festivités*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 187-203.

STAROBINSKI (J.), *Les emblèmes de la Raison*, Paris, Flammarion, 1979 (Champs ; 50).

VALE (L.-J.), *Architecture, power and national identity*, New Haven (Ct), Yale University Press, 1992.

VOVELLE (M.) éd., *Les images de la Révolution française*, actes du colloque des 25-27 oct. 1985 à la Sorbonne, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

Bâtiments scolaires : approche comparative

Généralités

ALBERTINI (P.), *L'école en France, XIX^e-XX^e siècles, de la maternelle à l'Université*, Paris, Hachette, 1992 (Carré histoire ; 9).

ANTOMARCHI (V.), *Politique et famille sous la Troisième République, 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 2000.

CHANET (J.-F.), *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

CHEVALLIER (P.), *La séparation de l'Église et de l'école, Jules Ferry et Léon XIII*, Paris, Fayard, 1981.

GAILLARD (J.-M.), *Un siècle d'école républicaine*, Paris, Le Seuil, 2000 (Points. Histoire ; 266).

GIOLITTO (P.), *Histoire de l'enseignement primaire au XIX^e siècle, l'organisation pédagogique*, Paris, Nathan, 1983.

GUY (V.), *L'école primaire française*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980 (Sociologie).

LELIÈVRE (C.), *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, 1990.

LOEFFEL (L.), *La question du fondement de la morale laïque sous la Troisième République (1870-1914)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000 (Éducation et formation, Pédagogie théorique et critique).

MAYEUR (F.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981.

MAYEUR (F.), *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1979 (Le Temps et les hommes).

MURARD (L.), ZYLBERMAN (P.), *L'hygiène dans la République. La santé publique en France, ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996.

NIQUE (C.), *Comment l'École devint une affaire d'État (1815-1840)*, Paris, Nathan, 1990.

OZOUF (J. et M.), *La République des instituteurs*, Paris, Le Seuil, 1992 (Hautes études).

OZOUF (M.), *L'École, l'Église et la République, 1871-1914*, Paris, Le Seuil, 1992 (1963) (Points. Histoire ; 165).

OZOUF (M.), *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984 (Bibliothèque des histoires).

PARIAS (L.-H.) dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. 3. De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930), Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981.

REBOUL-SCHERRER (F.), *Les premiers instituteurs, 1833-1882*, préf. de M. Ozouf, Paris, Hachette, 1994 (La vie quotidienne civilisation et sociétés).

Instruction publique en Bretagne

BIGORGNE (J.), *L'enseignement primaire dans l'arrondissement de Ploërmel, 1833-1914*, mémoire de D.E.A. d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1982.

CHALOPIN (M.), *L'enseignement mutuel en Bretagne de 1815 à 1850*, thèse de doctorat d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2008.

COS (B.), « Un instituteur de la Troisième République, Théodore Chalmel », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 67, 1990, p. 261-279.

DIRIDOLLOU (J.), *L'enseignement primaire dans les Côtes-du-Nord au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1974.

DURAND (R.), « L'enseignement primaire à Rennes sous Louis XVIII », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 11 / 2^e partie, 1930, p. 339-343.

Être écolier à La Mézière sous Napoléon III. Les cahiers de Jean-Marie Hervé, 1858-1865, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2005.

FORGEOUX (C.), *L'inspection primaire en Ille-et-Vilaine sous le Second Empire (1852-1870) : des inspecteurs et des institutrices*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1994.

NICOLAS (G.), *Le grand débat de l'école au XIX^e siècle. Les instituteurs du Second Empire*, Paris, Belin, 2004.

NICOLAS (G.), « Les instituteurs sous le Second Empire. Pour une approche régionale des mémoires de 1861 : l'exemple de l'académie de Rennes », *Histoire de l'Éducation*, n° 93, 2002, p. 3-36.

NICOLAS (G.), *Moi, Julien Garnier, hussard de la République (1867-1945)*, Rennes, Apogée, 1995.

NICOLAS (G.), *Instituteurs entre politique et religion. La première génération de normaliens en Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes, Apogée, 1993.

NICOLAS (G.), « La politique de l'instruction primaire sous la monarchie de Juillet », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 67, 1990, p. 161-180.

OGÈS (L.), « L'instruction dans le Finistère sous le Consulat et l'Empire (1799-1815) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 71, 1944, p. 18-82.

OGÈS (L.), « L'instruction primaire dans le Finistère sous le régime de la loi Guizot (1833-1850) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 61, 1934, p. 18-156.

QUINTRIC (A.), *Recherche sur la scolarisation et la vie des écoliers dans la région de Pontivy au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1986.

ROME (Y.), *La guerre scolaire en Morbihan, 1820-1940*, Le Faouët, Liv' Éditions, 2008.

SANCIER (R.), « L'enseignement primaire en Bretagne de 1815 à 1850 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 31, 1952, p. 63-89 ; t. 33, 1953, p. 151-173.

Constructions scolaires

CHASSAGNE (S.) dir., *La maison d'école en France au XIX^e siècle. Rapport de recherches*, Tours, Institut national de la recherche pédagogique, 1987.

CHATELET (A.-M.), *La naissance de l'architecture scolaire, les écoles élémentaires parisiennes de 1870 à 1914*, Paris, Champion, 1999 (Hautes études d'histoire contemporaine ; 1).

GRANIER (C.), MARQUIS (J.-C.), « La maison d'école au XIX^e siècle », *Histoire de l'Éducation*, Paris, Institut national de la recherche pédagogique, 1982, n° 17, p. 31-46.

LAINÉ (C.), *Projet pour l'étude de la maison d'école rurale et du mobilier de classe en Bretagne entre 1833 et 1890*, mémoire de D.E.A. d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1990.

LAINÉ (C.), *Les constructions scolaires rurales dans le département du Morbihan : 1878-1890*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1989.

LAINÉ (M.), *Les constructions scolaires en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996 (L'éducateur).

LE RAT (M.), *Construire une maison d'école sous le Second Empire, 1852-1870 : l'exemple de l'arrondissement de Saint-Brieuc*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 2001.

QUILGHINI (J.), *La maison d'école, aménagement des espaces de vie à l'école maternelle*, Paris, Nathan, 1976.

SELO (M.-C.), *Les constructions scolaires dans l'arrondissement de Rennes, 1830 à 1885*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, Université Rennes 2, 1996.

TOULIER (B.), « L'architecture scolaire au XIX^e siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires », *Histoire de l'Éducation*, n° 17, déc. 1982, p. 1-29.

Architectes, ingénieurs, artistes

Sociologie d'une profession

BIENVENU (G.), « La Société des Architectes de Nantes, relations avec la mairie de Nantes au XIX^e siècle », *Mémoires de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 122, 1986, p. 217-238.

BIENVENU (G.), « Les institutions de l'Architecture et la fondation de la Société des Architectes de Nantes en 1846 », *Mémoires de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 121, 1985, p. 123-146.

CHADOUIN (O.), *Être architecte : Les Vertus de l'Indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, préf. d'Y. Lamy, Limoges, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin, 2006.

CHAMPY (F.), *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998 (Sociologies).

CHAUDONNERET (M.-C.), *L'État et les artistes. De la Restauration à la monarchie de Juillet, 1815-1833*, Paris, Flammarion, 1999 (Art, histoire et société).

DESWARTE (S.), LEMOINE (B.), *L'architecture et les ingénieurs. Deux siècles de réalisations*, Paris, Le Moniteur, 1997.

GIRAUD-MANGIN (M.), « L'architecture et les architectes nantais du XVI^e au XIX^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 6, 1925, p. 83-106.

GUÉNÉ (H.), LOYER (F.), *L'Église, l'État et les architectes, Rennes, 1870-1940*, Paris, Norma, 1995.

GUÉNÉ (H.), LOYER (F.), *Rennes : les architectes élèves des Beaux-arts (1880-1930)*, Paris, L'Art en Province, 1985.

HAMON (F.), HERVIER (D.) dir., JUBELIN-BOULMER (C.), *Hommes et métiers du bâtiment, 1860-1940. L'exemple des Hauts-de-Seine*, Paris, Centre des monuments nationaux / Éditions du patrimoine, 2001.

HERVIER (D.) dir., *André Malraux et l'architecture*, Paris, Le Moniteur, 2008.

LE COUÉDIC (D.), « Une génération d'architectes », in J. Dhombres dir., *La Bretagne des savants et des ingénieurs. Le XX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 311-321.

LE COUÉDIC (D.), *Les architectes et l'idée bretonne, 1904-1945. D'un renouveau des arts à la renaissance d'une identité*, Rennes / Saint-Brieuc, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Archives modernes d'architecture de Bretagne, 1995.

LE FRANC (E.), « Les architectes en Bretagne au temps du roi Soleil », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 131, 2005, p. 386-423.

LETIEMBRE (I.), « Les ingénieurs des Ponts et Chaussées de Bretagne au XVIII^e siècle : un groupe socioprofessionnel méconnu », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 78, 2000, p. 459-489.

MARTINON (J.-P.), *Traces d'architectes. Éducation et carrières d'architectes Grand-Prix de Rome aux XIX^e et XX^e siècles en France*, Paris, Anthropos / Économica, 2003.

MUSSAT (A.), « Ingénieurs et architectes : l'architecture à la veille de la Révolution », in *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, actes du colloque de Brest, 28-30 septembre 1988, Brest / Quimper, Centre de recherche bretonne et celtique / Société archéologique du Finistère, 1989, p. 125-136.

PETOT (J.), *Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées, 1599-1815*, Paris, Librairie M. Rivière et C^{ie}, 1958.

PICON (A.), *L'invention de l'ingénieur moderne. L'École des Ponts et Chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1992.

RINGON (G.), *Histoire du métier d'architecte en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1997 (coll. Que sais-je ? ; 3251).

TALENTI (S.), *L'histoire de l'architecture en France. Émergence d'une discipline, 1863-1914*, Paris, Picard, 2000.

VEILLARD (J.-Y.), *Rennes au XIX^e siècle, architectes, urbanisme et architecture*, Rennes, Éditions du Thabor, 1978.

VIOLEAU (J.-L.), *Les architectes et mai 68*, Paris, Éditions Recherche, 2005.

Notices biographiques

AMOUROUX (D.), *Louis Arretche*, Suisse / Paris, Infolio-Gollion / Éditions du patrimoine / Centre des monuments nationaux, 2010.

AUFFRET (H.), « La reconstruction de Saint-Malo », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1996, p. 155-174.

BARBEDOR (I.), *Églises d'Ille-et-Vilaine, l'architecte Arthur Regnault (1839-1932)*, Rennes, Direction régionale des affaires culturelles, 1993 (Itinéraires du Patrimoine ; 34).

BARDET (C.), « Le Rennes de l'architecte Maillols », *Ar Men*, n° 82, janv. 1997, p. 30-38.

- BAYLE (J.)**, « L'architecte quimpérois Joseph Bigot (1807-1894) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 105, 1977, p. 219-233.
- BLANCHON (M.-L.)**, *Catalogue de l'œuvre de l'architecte rennais Jean-Marie Laloy (1851-1927)*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1979.
- BOHUON (P.)**, « L'œuvre architecturale du chanoine Brune », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 105, 2002, p. 117-152.
- BONNET (P.)**, « Jacques, Jules et Henri Mellet, bâtisseurs d'églises », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 84, 2006, p. 407-441.
- BRITTON (K.)**, *Auguste Perret*, Paris, Phaidon, 2003.
- CHARRY (O, de)**, « Jacques Mellet, architecte rennais de 1841 à 1876 », in **DELOUCHE (D.)**, **BARRAL (X.)**, *Arts de l'Ouest, études et documents*, Rennes, Université Rennes 2, 1982/1 et 2, vol. 6, p. 117-131.
- CHARRY (O, de)**, *Les Mellet, un cabinet d'architectes rennais de 1841 à 1926*, Rennes, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1979.
- GALLET (M.)**, **BOTTINEAU (Y.) dir.**, *Les Gabriel*, Paris, Picard, 1982.
- GARGIANI (R.)**, *Auguste Perret, la théorie et l'œuvre*, trad. par O. Ménégaux, Paris / Milan, Gallimard / Électa, 1993 (Les grands maîtres de l'architecture).
- GUÉNÉ (H.)**, *Odorico, mosaïste Art déco*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1991.
- HERVOUIN-LEBRET (F.)**, *Emmanuel Le Ray (1859-1936), architecte de la ville de Rennes*, Rennes, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université Rennes 2, 1981.
- IMBERNON (L.)**, *Francis Pellerin (1915-1998)*, catalogue de l'exposition, musée des Beaux-arts de Rennes, 23 mars-12 juin 2005, Rennes, Ville de Rennes, 2005.
- Jean Fauny, architecte*, Saint-Brieuc, Archives modernes d'architecture de Bretagne / Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Côtes-d'Armor, 2000.
- LAURENT (C.)**, *Emmanuel Le Ray, architecte de la ville de Rennes de 1895 à 1932*, Rennes, Archives municipales / Direction de l'architecture, du foncier et de l'urbanisme, 2000.
- LE COUÉDIC (D.)**, « Yves Guillou, architecte d'une nouvelle Bretagne », *Bulletin de liaison des Archives modernes d'architecture de Bretagne*, n° 12, juin 2004, p. 3-12.
- LE GONNIDEC (M.)**, *Yves Lemoine, architecte de la ville de Rennes (1932-1958)*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1994.
- LE MESLE (J.)**, « Un grand entrepreneur rennais, Jean-Marie Huchet (1841-1914) », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 105, 2002, p. 199-214.
- Louis Chouinard architecte. De Rennes à Bruz*, catalogue de l'exposition, Rennes, 25 mai-4 juin 2004, Rennes, Archives municipales / Ville de Rennes, 2004.
- MAILLARD (E.)**, *L'Art à Nantes au XIX^e siècle, peintres, dessinateurs, aquarellistes, sculpteurs, architectes, etc.*, Paris, Libraires des Imprimeries Réunies, 1888.
- MISINO (P.)**, **TRASI (N.)**, *André Wogenscky. Raisons profondes de la forme*, trad. de l'italien par N. Thévin et R. Morselli, Paris, Le Moniteur, 2000.
- PAROTTE (C.)**, *Jean-Baptiste Hourlier : biographie*, mémoire de D.E.A. d'histoire de l'art, Paris, Université Paris 1, 1994.
- Paul Abadie, architecte, 1812-1884*, catalogue d'exposition, Musée national des monuments français, 4 novembre 1988-16 janvier 1989, Paris, Réunion des musées nationaux, 1988.

- PENEAU (J.-P.)**, « Pierre-Jack Laloy : modernisation et régionalisation en Bretagne », *Monuments historiques*, n° 184, 1992, p. 62-66.
- PETOUT (P.)**, « L'ingénieur Garangeau à Saint-Malo (1689-1741) », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1989, p. 199-207.
- POQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.)**, « Emmanuel Leray, architecte », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 77, 1971, p. 281-284.
- RANNOU (N.)**, *Joseph Bigot (1807-1894). Architecte et restaurateur*, préf. de J.-Y. Andrieux, Rennes, Presses Universitaires de Rennes / Archives modernes d'architectures de Bretagne, 2006 (Art et Société).
- ROBERT (G.)**, « Georges Nitsch, architecte rennais (1866-1941) », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 109, 2005, p. 199-266.
- ROBIN (J.)**, « Jean Fauny. Un architecte avant-gardiste », *Patrimoine. Côtes-d'Armor magazine*, n° 53, avril 2007, p. 35-37.
- ROTTE (J.-R.)**, *James Bouillé, architecte breton*, Perros-Guirec, Anagrammes, s.d.
- RULON (C.)**, *Trois belles figures, les trois frères Regnault*, Paris, Jouve, 1958.
- SENTILHÈS (A.)**, « Deux générations d'architectes vannetais, les Charier (1838-1918) », in *Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle*, actes des conférences, centenaire de l'hôtel de ville, Vannes, 23-27 juin 1986, Vannes, Les Amis de Vannes, 1987, p. 45-57.
- SZAMBIEN (W.)**, *Jean-Nicolas-Louis Durand, 1760-1834, de l'imitation à la norme*, Paris, Picard, 1984 (Architectures).
- TROUSSEL (J.-F.)**, *Hyacinthe-Marie Perrin (1877-1966), architecte D.P.L.G.*, Rennes, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Rennes, Université Rennes 2, 1986.
- TZONIS (A.)**, *Le Corbusier. Poétique, machines et symboles*, trad. de l'anglais par D.-A. Canal, Paris, Hazan, 2001.
- VEILLARD (J.-Y.)**, « Jean-Baptiste Martenot, architecte de la ville de Rennes : l'approche technicienne », in J. Dhombres dir., *La Bretagne des savants et des ingénieurs, 1825-1900*, Rennes, Ouest-France, 1994, p. 236-244.

Répertoires, dictionnaires

- BAUCHAL (C.)**, *Nouveau dictionnaire des architectes français*, Paris, Librairie générale de l'architecture et des travaux publics / A. Daly, 1887.
- CASTEL (Y.-P.), DANIEL (T.), THOMAS (G.-M.)**, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987.
- CUFFON (R.)**, « État sommaire des architectes, maîtres-maçons et maîtres d'œuvres des Côtes-du-Nord », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 72, 1940, p. 161 ; t. 76, 1946, p. 198 ; t. 87, 1959, p. 105.
- Fichier Bourde de la Rogerie. Artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne*, Bruz, Association pour l'Inventaire de Bretagne, 1998.
- GRANGES DE SURGÈRES (Marquis de)**, *Les artistes nantais..., du Moyen-Âge à la Révolution*, réimp. 1898, Nogent-le-Roi, Éditions des Arts et Métiers, 1997.
- LOUDIN (B.)**, *Dictionnaires des architectes*, éd. rev. et augm., Paris, Seghers, 1994 (1970).
- KAREL (D.)**, *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord*, Québec, Musée du Québec / Presses de l'Université Laval, 1992.

RABREAU (D.), *Dictionnaire des architectes*, Paris, Encyclopédia Universalis / Albin Michel, 1999.

TOURNIER (G. et P.), *Répertoire d'artistes bretons. Peintres, sculpteurs, graveurs*, manuscrit, 1966.

Instruments de recherche

Archives nationales

ARCHIVES NATIONALES, FAVIER (J.) dir., *Les Archives nationales. État général des fonds*, t. 2. 1789-1940, Paris, Archives nationales, 1978.

CARON (P.), « Le versement de l'administration des Beaux-arts aux Archives nationales », *Archives de l'Art français*, 1908, t. 2.

État des inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières au 1^{er} janvier 1983, avant-propos par J. Favier, directeur général des Archives de France, Paris, Direction des Archives de France, t. 1, 1984, p. 384-396, Finistère ; p. 314-318, Côtes-du-Nord ; p. 459-473, Ille-et-Vilaine ; p. 563-580, Loire-Atlantique ; t. 2, p. 709-718, Morbihan.

État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent (série F), Paris, Direction des Archives de France, 1972.

LEGRAND (L.), CERF (M.-Z.), *Inventaire de la série F 13, 1 à 1939*, Paris, Archives nationales, 1991.

Archives départementales et communales

AUBRY (D.), *Répertoire numérique provisoire de la série Z*, Saint-Brieuc, Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1988.

BIDOU (S.), COUTENTIN (Y.) dir., KERVEGANT (M.-L.), *Répertoire numérique du fonds de la sous-préfecture de Lorient (1800-1940)*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 1995.

BUREL (H. Le), *Répertoire numérique des sous-séries 2 L-101 L, fonds des districts, municipalités de canton, comités de surveillance, comités révolutionnaires et sociétés populaires (1790-an VIII)*, Saint-Brieuc, Archives départementales des Côtes-du-Nord, 1988.

CHARPY (J.), *Guide des Archives du Finistère*, Quimper, Archives départementales du Finistère, 1973.

CHIRON (H.) dir., CHEDAS (C.), LOYEZ (L.-A.), PLISSON (F.), *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 2 O*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 2004-2005.

CORRE (B.) dir., BARRET (E.), CABELLIC (V.), *Répertoire numérique de la sous-série 2 O*, Quimper, Archives du Finistère, 2003-2004.

DROGUET (A.) dir., GOERGES (C.), *Répertoire numérique de la série N, administration et comptabilité départementale, 1800-1940*, Saint-Brieuc, Archives départementales des Côtes-du-Nord, 1985.

DUFLOS (M.), HAUTEFEUILLE (M.) dir., GERAUD (M.), MONTECOT (A.), *Seconde guerre mondiale et reconstruction dans le Morbihan, 1934-1965. Guide des sources des archives publiques contemporaines*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 2010.

FAGNEN (C.) dir., LE MINOR (R.), *Répertoire numérique de la série N, Administration et comptabilité départementales (an VIII-1940)*, Quimper, Archives du Finistère, 1978.

FANGON (M.-L.) dir., THOMAS (C.), *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 2 O*, Vannes, Archives départementales du Morbihan, 2000.

Guide des Archives d'Ille-et-Vilaine, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1994.

TOCQUE (B.), DE PARSCAU (M.-T.), *Répertoire numérique de la série O*, Saint-Brieuc, Archives départementales des Côtes-du-Nord, 1985.

WAQUET (H.), *Répertoire numérique de la série L. Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire, 1790-an VIII*, Quimper, Archives du Finistère, 1941.

Archives d'architectes

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE, *Archives d'architectes, état des fonds, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Direction des Archives de France, 1996.

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE, RAGOT (G.) dir., *Archives d'Architecture du vingtième siècle*, Paris, P. Mardaga, 1991.

LAURENT (C.) dir., LACAM (M.), *Fonds Maillols, architecte*, répertoire numérique de la sous-série 14 Z, Rennes, Archives municipales, 1998.

LAURENT (C.) dir., BAZIN (M.), LE GOÏC (M.), RETAILLEAU (M.-E.), *Fonds Louis Chouinard, 1907-1995*, répertoire numérique détaillé de la sous-série 18 Z, Rennes, Archives municipales.

PATRON (J.), LE GOÏC (M.), *Fonds Langlois, architecte*, répertoire numérique de la sous-série 20 Z, Rennes, Archives municipales, 2000.

Dictionnaires, encyclopédies, usuels

AVRIL (J.-L.), *Mille Bretons*, dictionnaire biographique, Saint-Jacques-de-la-Lande, Les Portes du large, 2002.

BÉLY (L.) dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime, Royaume de France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

CAZIER (J.-P.) dir., *Abécédaire de Pierre Bourdieu*, n° 2, Mons, Les Éditions Sils Maria asbl, 2006.

CROIX (A.), *Dictionnaire du Patrimoine breton*, Rennes, Apogée, 2000.

Dictionnaire national des communes de France, Paris, Albin Michel / Berger-Levrault, 2001.

GAFFIOT (F.), *Dictionnaire illustré Latin-Français*, Paris, Hachette, 1934.

GODEFROY (F.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, Paris, F. Vieweg, 1888.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou glossaire de la langue françoise, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Paris, Champion, 1880.

LACHIVER (M.), *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997.

PÉROUSE DE MONTCLOS (J.-M.) dir., *Bretagne, dictionnaire du patrimoine*, Paris, Éditions du Patrimoine / Centre des monuments nationaux, 2002.

RICHAUD (H.), *Lecture de plans de bâtiments*, Paris, Nathan, 1989.

SALMO-LEGAGNEUR (E.), *Les noms qui ont fait l'histoire de la Bretagne, 1000 noms pour les rues de Bretagne*, Spézet, Coop Breizh / Institut Culturel de Bretagne / Skol-Uhel ar Vro, 1997.

TOULIER (B.) dir., *Mille monuments du XX^e siècle en France. Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques*, Paris, Éditions du patrimoine, 1997.

VEILLARD (J.-Y.), CROIX (A.) dir., *Dictionnaire du patrimoine rennais*, Rennes, Apogée, 2004.

Sociétés savantes

CHARPY (J.), *Table générale des mémoires et bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1920-1994*, t. 72, 1995.

CHARPY (J.), *Table générale des bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 1844-1994*, t. 97, 1994.

CHARPY (J.), *Table générale du bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1873-1972*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1975.

CLIQUET (B.), *Table des matières des annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo de 1970 à 1979*, Saint-Malo, s.d.

CLIQUET (B.), *Table des matières des annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo, de 1900 à 1970*, Saint-Malo, s.d.

CROIX (A.), *Table des annales de Bretagne et des annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, tomes I à C (1886-1899)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1994.

DANIEL (T.), *Table analytique 1992-2001*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 2003.

DANIEL (T.), *Table analytique 1973-1982*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1984.

HENNWOOD (A.), *Table générale des Cahiers de l'Iroise, 1954-1983*, Brest, Société d'étude de Brest et du Léon, 1985 et du même auteur, *Table générale 1984-1995*, Brest, Société d'étude de Brest et du Léon, 1996.

LAURENT (C.), *Table analytique 1954-1965*, Brest, Société d'étude de Brest et du Léon, 1971.

MARSILLE (H.), *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, tables 1826-1986*, Vannes, Imprimerie Ouvrière Vannetaise, 1987.

MESNARD (M.), *Table analytique des bulletins et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 1861-1961*, Saint-Brieuc, Presses bretonnes, 1961.

Table des matières des annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo de 1980 à 1989, Saint-Malo, Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, 1991.

WAQUET (H.), *Table analytique du bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1873-1924*, Quimper, Imprimerie Bargain, 1925.

*
* *

Table des matières

Sources manuscrites.....	3
ARCHIVES NATIONALES	3
<i>F/Versements des ministères et des administrations qui en dépendent.....</i>	3
F/13/Bâtiments civils (jusqu'en 1848)	3
F/21/Beaux-Arts	5
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES COTES-D'ARMOR.....	7
<i>L/Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire.....</i>	7
2/L-10/L/Districts	7
<i>N/Administration et comptabilité départementales.....</i>	7
4N/Immeubles, bâtiments et mobiliers départementaux.....	7
<i>O/Administration et comptabilité communales.....</i>	9
1/O/Généralités et affaires intercommunales.....	9
2/O/Administration communale.....	9
<i>T/Enseignement public et affaires culturelles.....</i>	13
4T/Affaires culturelles.....	13
<i>Z/Sous-préfectures</i>	13
1/Z/Sous-préfecture de Dinan	13
3/Z/Sous-préfecture de Lannion.....	13
4/Z/Sous-préfecture de Loudéac	13
<i>W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements.....</i>	14
1139/W/Bureau d'architecture et du patrimoine départemental.....	14
<i>J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats.....</i>	14
102/J/Armand Le Breton, architecte.....	14
124/J/Lefort, architecte	14
142/J/Jean Fauny, architecte	14
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE	16
<i>L/Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire.....</i>	16
1/L-20/L/Département.....	16
<i>N/Administration et comptabilité départementales.....</i>	16
4/N/Immeubles, bâtiments et mobiliers départementaux	16
<i>O/Administration et comptabilité communales.....</i>	17
2/O/Administration communale.....	17
<i>W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements.....</i>	19
1034/W/Service départemental d'architecture	19
<i>J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats.....</i>	20
122/J/Fonds Bigot, architecte	20
149/J/Fonds Lachaud, architecte.....	20
169/J/Fonds Bévérina, architecte.....	20
ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE.....	21
<i>L/Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire.....</i>	21
1/L-1159/L/Département	21
1160/L-1430/L/Districts	21
6007-6241/L/Supplément.....	21
<i>M/Personnel et administration générale depuis 1800.....</i>	22
1/M/Administration générale, fêtes, distinctions honorifiques.....	22
<i>N/Administration et comptabilité départementales, bâtiments départementaux.....</i>	23

4/N/Bâtiments départementaux : mobilier départemental – Service départemental d'architecture.....	23
<i>O/Administration et comptabilité communales.....</i>	<i>25</i>
1/O/Généralités et affaires intercommunales.....	25
20/Dossiers d'administration communale.....	25
<i>T/Enseignement, affaires culturelles, sport : monuments historiques.....</i>	<i>30</i>
4/T/Affaires culturelles.....	30
<i>Z/Sous-préfectures.....</i>	<i>30</i>
2/Z/Sous-préfecture de Montfort, an VIII-1926.....	30
3/Z/Sous-préfecture de Redon, an VIII-1940.....	30
5/Z/Sous-préfecture de Saint-Malo, an VIII-1936.....	31
6/Z/Sous-préfecture de Vitré, s.d.....	31
<i>W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements.....</i>	<i>32</i>
201/W/1-1155/Fonds Jean Lemercier, architecte.....	32
1064/W/1-79/Fonds Jean Lemercier, architecte.....	32
1128/W/1-103/Fonds Jean Lemercier, architecte.....	32
1257/W/1-80/Fonds Jean Lemercier, architecte.....	33
<i>J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats.....</i>	<i>33</i>
1/J/Pièces isolées et petits fonds.....	33
72/J/Fonds Raymond Cornon, architecte.....	33
106/J/Fonds Jean-Marie, Pierre et Michel Laloy, architectes.....	34
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MORBIHAN.....	36
<i>N/Administration et comptabilité départementales : bâtiments départementaux.....</i>	<i>36</i>
N/Immeubles et bâtiments départementaux.....	36
<i>O/Administration et comptabilité communales.....</i>	<i>38</i>
1/O/Généralités et affaires administratives intercommunales, dossiers des biens communaux (antérieurs à 1940).....	38
2/O/Administration générale de la commune.....	38
<i>Z/Sous-préfectures.....</i>	<i>40</i>
2/Z/Sous-préfecture de Ploërmel.....	40
<i>J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats.....</i>	<i>40</i>
110/J/Fonds Yves Guillou, architecte.....	40
111/J/Fonds Michel Morin, architecte.....	40
144/J/Fonds Émile Vallin, architecte.....	41
149/J/Fonds Joseph Caubert de Cléry, architecte.....	41
ARCHIVES MUNICIPALES DE BREST.....	42
<i>M/Édifices communaux, monuments et établissements publics.....</i>	<i>42</i>
ARCHIVES MUNICIPALES DE LORIENT.....	44
<i>M/Édifices communaux, monuments et établissements publics.....</i>	<i>44</i>
1/M/Bâtiments communaux.....	44
<i>V/Documentation historique.....</i>	<i>44</i>
5/V/Édifices.....	44
<i>Z/Fonds privés.....</i>	<i>44</i>
4/Z/Fonds Georges Gaigneux.....	44
ARCHIVES MUNICIPALES DE RENNES.....	45
<i>W/Série contemporaine.....</i>	<i>45</i>
664/W/1-9/Création de la Z.A.C. de l'Arsenal, 1970-1989.....	45
<i>Z/Fonds privés.....</i>	<i>45</i>
8/Z/Fonds Marty et Denieul, architectes.....	45
14/Z/Fonds Maillols, architecte.....	45
18/Z/Fonds Chouinard, architecte.....	46
20/Z/Fonds Langlois, architecte.....	46
25/Z/Fonds Brunet, entrepreneurs.....	46

ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-MALO	47
<i>W/Édifices communaux, monuments et établissements publics</i>	47
1/W/Secrétariat général (1944-1974).....	47
ARCHIVES MUNICIPALES DE VANNES	48
<i>M/Édifices communaux, monuments et établissements publics</i>	48
1/M/Bâtiments communaux.....	48
ARCHIVES MUNICIPALES DE VITRE	49
<i>D/Administration générale</i>	49
4/D/Contentieux et assurances	49
<i>M/Édifices communaux, monuments et établissements publics</i>	49
2/M/Bâtiments appartenant à l'État et à la Région, au département.....	49
<i>K/Élections, personnel, protocole, distinction honorifique</i>	49
3/K/Protocole et distinction honorifique.....	49
Sources imprimées.....	50
Sources iconographiques.....	54
ARCHIVES NATIONALES	54
<i>F/Versements des ministères et des administrations qui en dépendent</i>	54
F/13/Bâtiments civils (jusqu'en 1848)	54
F/21/Beaux-Arts.....	57
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES COTES-D'ARMOR.....	58
<i>N/Administration et comptabilité départementales</i>	58
4/N/Bâtiments départementaux : mobilier départemental – Service départemental d'architecture.....	58
<i>O/Administration et comptabilités communales</i>	77
2/O/Dossiers d'administration communale.....	77
<i>E/Dépôt administratif, fonds d'archives communales</i>	86
<i>J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats</i>	88
102/J/Armand Le Breton, architecte.....	88
124J/Georges-Robert Lefort, architecte	89
142J/Jean Fauny, architecte	91
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE	95
<i>N/Administration et comptabilité départementales</i>	95
4/N/Immeubles, bâtiments et mobiliers départementaux	95
<i>O/Administration et comptabilité communales</i>	100
2/O/Administration communale.....	100
<i>W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements</i>	104
1034/W/Service départemental d'architecture	104
<i>J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats</i>	106
122/J/Fonds Bigot, architecte	106
169/J/Fonds Bévérina, architecte.....	109
ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE.....	112
<i>N/Administration et comptabilité départementales</i>	112
4/N/Bâtiments départementaux : mobilier départemental – Service départemental d'architecture.....	112
<i>O/Administration et comptabilités communales</i>	116
2/O/Dossiers d'administration communale.....	116
<i>Z/Sous-préfectures</i>	122
6/Z/Sous-préfecture de Vitré, s.d.....	122
<i>W/Archives publiques de toute provenance, classées en série continue par ordre d'entrée de versements</i>	123
201/W/1-1155/Fonds Jean Lemercier, architecte.....	123
1128/W/1-103/Fonds Jean Lemercier, architecte.....	126

1128/W/1-103/Fonds Jean Lemercier, architecte.....	126
<i>J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats.....</i>	<i>130</i>
106/J/Fonds Jean-Marie, Pierre et Michel Laloy, architectes.....	130
<i>Fi/Documents figurés.....</i>	<i>132</i>
36Fi/Fonds Louis Richelot, architecte	132
<i>E/dépôt administratif.....</i>	<i>132</i>
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MORBIHAN.....	142
<i>O/Administration et comptabilité communales.....</i>	<i>142</i>
2/O/Dossiers d'administration communale.....	142
<i>J/Archives privées entrées à titre de dons, dépôts ou achats.....</i>	<i>147</i>
110/J/Fonds Yves Guillou, architecte.....	147
111/J/Fonds Michel Morin, architecte.....	151
144/J/Fonds Émile Vallin, architecte	154
149/J/Fonds Joseph Caubert de Cléry, architecte	156
<i>Fi/Documents figurés.....</i>	<i>156</i>
1/Fi/Cartes et plans	156
ARCHIVES MUNICIPALES DE BREST	160
<i>M/Édifices communaux, monuments et établissements publics.....</i>	<i>160</i>
ARCHIVES MUNICIPALES DE LORIENT	163
<i>M/Édifices communaux, monuments et établissements publics.....</i>	<i>163</i>
1/M/Édifices publics	163
<i>T/Urbanisme</i>	<i>166</i>
1/T/Urbanisme : planification générale et aménagement foncier, urbanisme, reconstruction	166
ARCHIVES MUNICIPALES DE RENNES	167
<i>Z/Fonds privés.....</i>	<i>167</i>
8/Z/Fonds Marty et Denieul, architectes.....	167
14/Z/Fonds Maillols, architecte.....	168
18/Z/Fonds Chouinard, architecte	170
20/Z/Fonds Langlois, architecte	171
<i>W/Série contemporaine.....</i>	<i>172</i>
664/W/1-9/Création de la Z.A.C. de l'Arsenal, 1970-1989	172
ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-MALO	173
<i>W/Édifices communaux, monuments et établissements publics.....</i>	<i>173</i>
1W/Secrétariat général (1944-1974)	173
<i>Fi/Documents figurés.....</i>	<i>174</i>
2/Fi/Cartes et plans	174
ARCHIVES MUNICIPALES DE VANNES	175
<i>Fi/Documents figurés.....</i>	<i>175</i>
50/Fi/Hôtel de ville de Vannes	175
Sources télématiques	177
Documents	177
Bases.....	178
Bibliographie.....	179
HISTOIRE DES INSTITUTIONS.....	179
Généralités	179
Les intendants, la province, la paroisse	180
Les préfets, le département.....	181
Les hommes du pouvoir	182
Les juges, la justice.....	182
Les maires, la commune	183
Finances publiques	184
HISTOIRE DE FRANCE ET DE BRETAGNE	185

Histoire de France.....	185
Histoire de Bretagne	187
Histoire des Côtes-d'Armor.....	189
Histoire du Finistère	189
Histoire de l'Ille-et-Vilaine	189
Histoire de la Loire-Atlantique	190
Histoire du Morbihan	191
MENTALITES.....	191
Les Bretons et la politique.....	191
Les Bretons et la religion.....	192
Élites et pouvoir.....	193
L'autorité au village.....	194
ARCHITECTURE	195
Généralités	195
Architecture du dix-neuvième siècle.....	196
Architecture du premier vingtième siècle	197
Architecture du second vingtième siècle.....	198
Architecture rurale	199
Architecture balnéaire	199
Matériaux et techniques	200
URBANISME	200
Généralités	200
La ville d'Ancien Régime	201
La ville au dix-neuvième siècle.....	202
La ville au vingtième siècle.....	202
La transformation des bourgs ruraux.....	203
Territoire et gouvernance.....	203
L'espace public et sa perception	205
BATIMENTS CIVILS.....	206
Généralités	206
Commande et marchés publics.....	206
Les palais d'Ancien Régime	207
Les palais civils.....	208
Les palais de justice.....	209
Les mairies	210
Images et représentations.....	212
BATIMENTS SCOLAIRES : APPROCHE COMPARATIVE	213
Généralités	213
Instruction publique en Bretagne	214
Constructions scolaires.....	214
ARCHITECTES, INGENIEURS, ARTISTES.....	215
Sociologie d'une profession	215
Notices biographiques.....	216
Répertoires, dictionnaires.....	218
INSTRUMENTS DE RECHERCHE	219
Archives nationales	219
Archives départementales et communales	219
Archives d'architectes.....	220
Dictionnaires, encyclopédies, usuels.....	220
Sociétés savantes.....	221
Table des matières	222



THÈSE / UNIVERSITÉ DE RENNES 2
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne
pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES 2
Mention : Histoire et critique des Arts
École doctorale 506 - Arts, Lettres, Langues

présentée par

Périg Bouju

Préparée à l'UFR Arts, Lettres, Langues
Université de Rennes 2
EA 1279 - Histoire et Critique des Arts

Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne

XVIII^e-XX^e siècles

Tome troisième

Thèse soutenue le 25 novembre 2011
devant le jury composé de :

Claude MASSU

Professeur d'histoire de l'art contemporain
Université de Paris I – Panthéon Sorbonne
Examineur

Daniel LE COUÉDIC

Architecte D.P.L.G., professeur en aménagement de l'espace et en urbanisme
Université de Bretagne Occidentale, Brest
Examineur

Patrick CABANEL

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Toulouse II – Le Mirail
Examineur

Jean-Yves ANDRIEUX

Professeur de l'art contemporain
Université de Paris IV – Paris Sorbonne
Directeur de thèse

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITÉ RENNES 2

École Doctorale 506 – Arts, Lettres, Langues

EA 1279 – Histoire et Critique des Arts

Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne

XVIII^e-XX^e siècles

Thèse de doctorat d'histoire de l'art

Volume troisième

Présentée par Périg BOUJU

Sous la direction de Jean-Yves ANDRIEUX,
professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris IV – Paris Sorbonne

Soutenue le 25 novembre 2011

Jury :

M. Claude MASSU, professeur d'histoire de l'art contemporain, Université de Paris I - Panthéon Sorbonne.

M. Daniel LE COUÉDIC, architecte D.P.L.G., professeur en aménagement de l'espace et en urbanisme, Université de Bretagne Occidentale.

M. Patrick CABANEL, professeur d'histoire contemporaine, Université de Toulouse II - Le Mirail.

Table des annexes

Carte 1. Limites des neuf diocèses (pays) bretons, avant 1789	4
Carte 2. Juridictions judiciaires de Bretagne, avant 1789	4
Carte 3. Les cinq départements bretons après 1789.....	5
Carte 4. Les formations géologiques en Bretagne	5
Carte 5. Mairies et halles en Bretagne, bâtiments projetés et construits, XIX ^e -XX ^e siècles	6
Carte 6. Mairies de forme pavillonnaire, construites de 1890 à 1942	7
Carte 7. Bâtiments construits de 1800 à 1850, classés par arrondissement.....	8
Carte 8. Bâtiments construits de 1850 à 1880, classés par arrondissement.....	9
Carte 9. Bâtiments construits de 1880 à 1914, classés par arrondissement.....	10
Carte 10. Bâtiments construits de 1919 à 1938, classés par arrondissement	11
Planche 1. <i>Précis des leçons d'architecture données à l'École royale polytechnique</i> (1819)	12
Planche 2. <i>Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle</i> (1837-1844).....	13
Planche 3. <i>Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle</i> (1837-1844).....	14
Planche 4. <i>Petits édifices communaux</i> (1900).....	15
Planche 5. <i>La Construction moderne</i> (1885)	16
Planche 6. <i>La Construction moderne</i> (1937)	17
Planche 7. <i>Inauguration de la mairie de Taupont</i> (1957)	18
Illustrations. Chapitre 1 : ill. 1 à 15	19
Illustrations. Chapitres 2 et 3 : ill. 16 à 30	24
Illustrations. Chapitre 4 : ill. 31 à 37	27
Illustrations. Chapitre 5 : ill. 38 à 50.....	29
Illustrations. Chapitre 6 : ill. 51 à 69.....	33
Illustrations. Chapitre 7 : ill. 70 à 98.....	38
Illustrations. Chapitre 8 : ill. 99 à 118	44
Illustrations. Chapitre 9 : ill. 119 à 149	49
Illustrations. Chapitre 10 : ill. 150 à 172	57
Illustrations. Conclusion : ill. 173 à 179	63
Annexe 1. Lieux du pouvoir d'Ancien Régime.....	65
Annexe 2. Bâtiments départementaux.....	69
Annexe 3. Bâtiments municipaux	80
Annexe 4. Tableau des constructions municipales, Côtes-d'Armor	110
Annexe 5. Tableau des constructions municipales, Finistère	116
Annexe 6. Tableau des constructions municipales, Ille-et-Vilaine.....	119
Annexe 7. Tableau des constructions municipales, Morbihan	125
Annexe 8. Tableau des séances du conseil local des Bâtiments civils des Côtes-du-Nord, 1852-1939.....	128
Annexe 9. Tableau des séances du conseil local des Bâtiments civils d'Ille-et-Vilaine, 1846-1944	130

Annexe 10. Tableau des séances du conseil local des Bâtiments civils du Morbihan, 1865-1908	132
Annexe 11. Tableau des résultats de l'enquête du préfet Féart, 1860	134
Annexe 12. Portraits et bustes des souverains, présidents, bustes allégoriques offerts par l'État aux départements et aux communes, 1813-1920	137
Annexe 13. 1817 : Maisons de police municipale (29)	144
Annexe 14. 1836 : Palais de justice de Montfort-sur-Meu (35)	146
Annexe 15. 1837 : Mairie-halle de La Guerche-de-Bretagne (35)	149
Annexe 16. 1838 : Maison commune d'Izé (35)	151
Annexe 17. 1845 : Maison commune de Plaine-Haute (22)	153
Annexe 18. 1854 : Maison-école d'Essé (35)	155
Annexe 19. 1866 : Mairie, école, justice de paix de Bain-de-Bretagne (35)	157
Annexe 20. 1883 : Groupe scolaire et mairie de Kermoroch (22)	159
Annexe 21. 1886 : Hôtel de ville de Vannes (56)	161
Annexe 22. 1904 : Mairie-pavillon de Quemper-Guézennec (22)	165
Annexe 23. 1908 : Hôtel de ville de Redon (35)	166
Annexe 24. 1922 : Mairie de la Selle-en-Coglès (35)	168
Annexe 25. 1930-1942 : entre régionalisme et Art déco	169
Annexe 26. 1956 : Complexe administratif d'Erquy (22)	173
Annexe 27. 1961 : Hôtel de ville et musée de Brest (29)	176
Annexe 28. 1966 : Mairie et salle culturelle de Plaintel (22)	183
Annexe 29. 1971 : Mairie et perception de la Gacilly (56)	185
Annexe 30. 1979 : Préfecture et conseil général d'Ille-et-Vilaine (35)	187
Annexe 31. 1981 : Mairie de Landivisiau (29)	191
Annexe 32. Notices biographiques des architectes	192

Carte 1. Limites des neuf diocèses (pays) bretons, avant 1789



Carte 2. Juridictions judiciaires de Bretagne, avant 1789

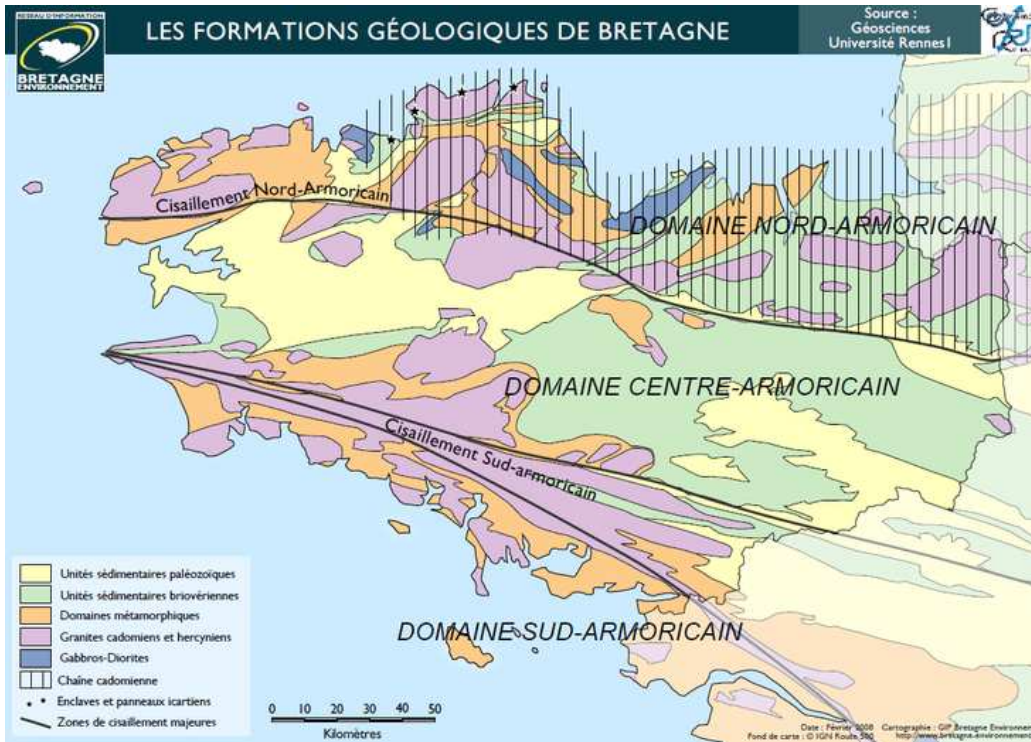


Geobreizh

Carte 3. Les cinq départements bretons après 1789

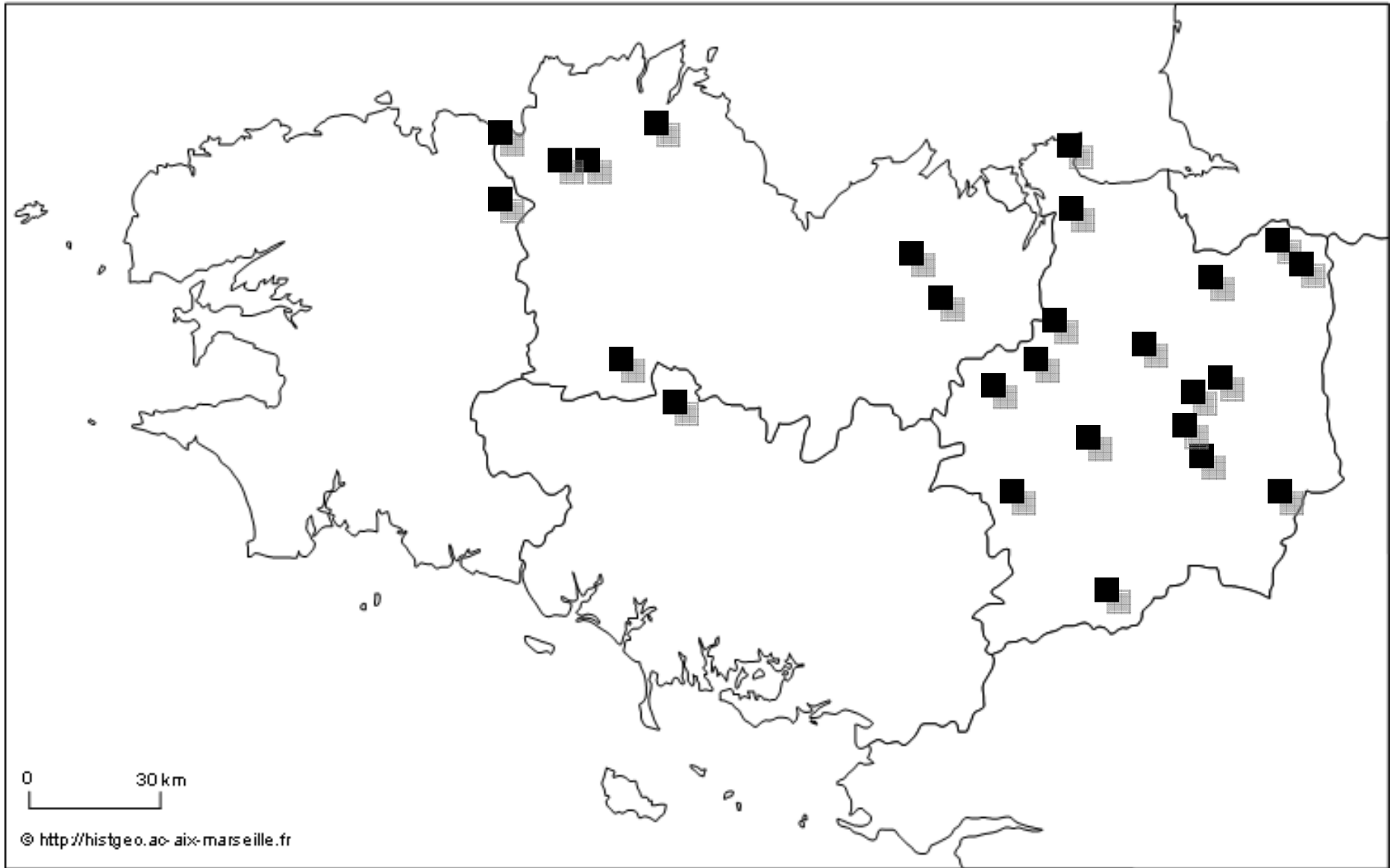


Carte 4. Les formations géologiques en Bretagne

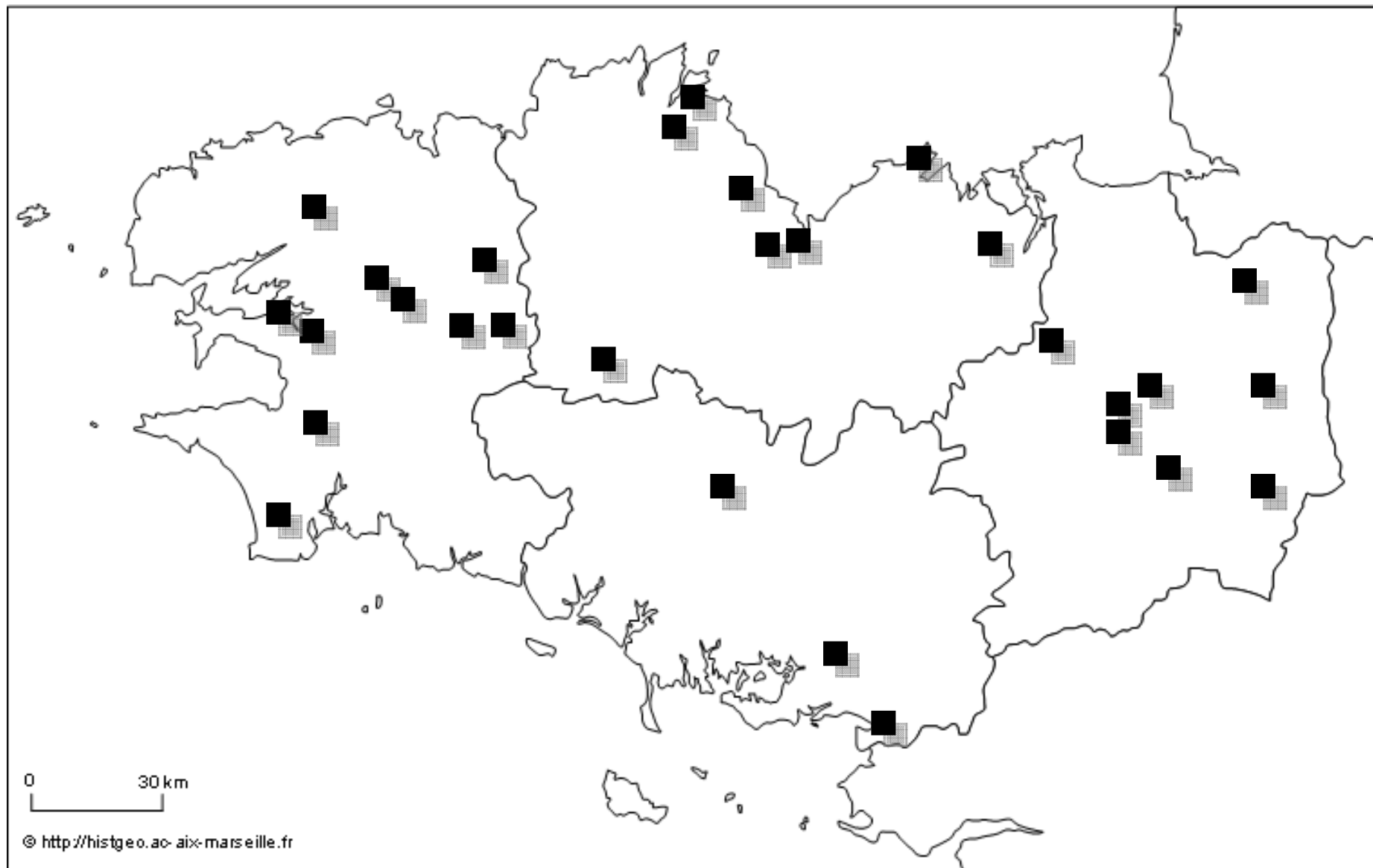


(Bretagne environnement / Géosciences, Université Rennes 1)

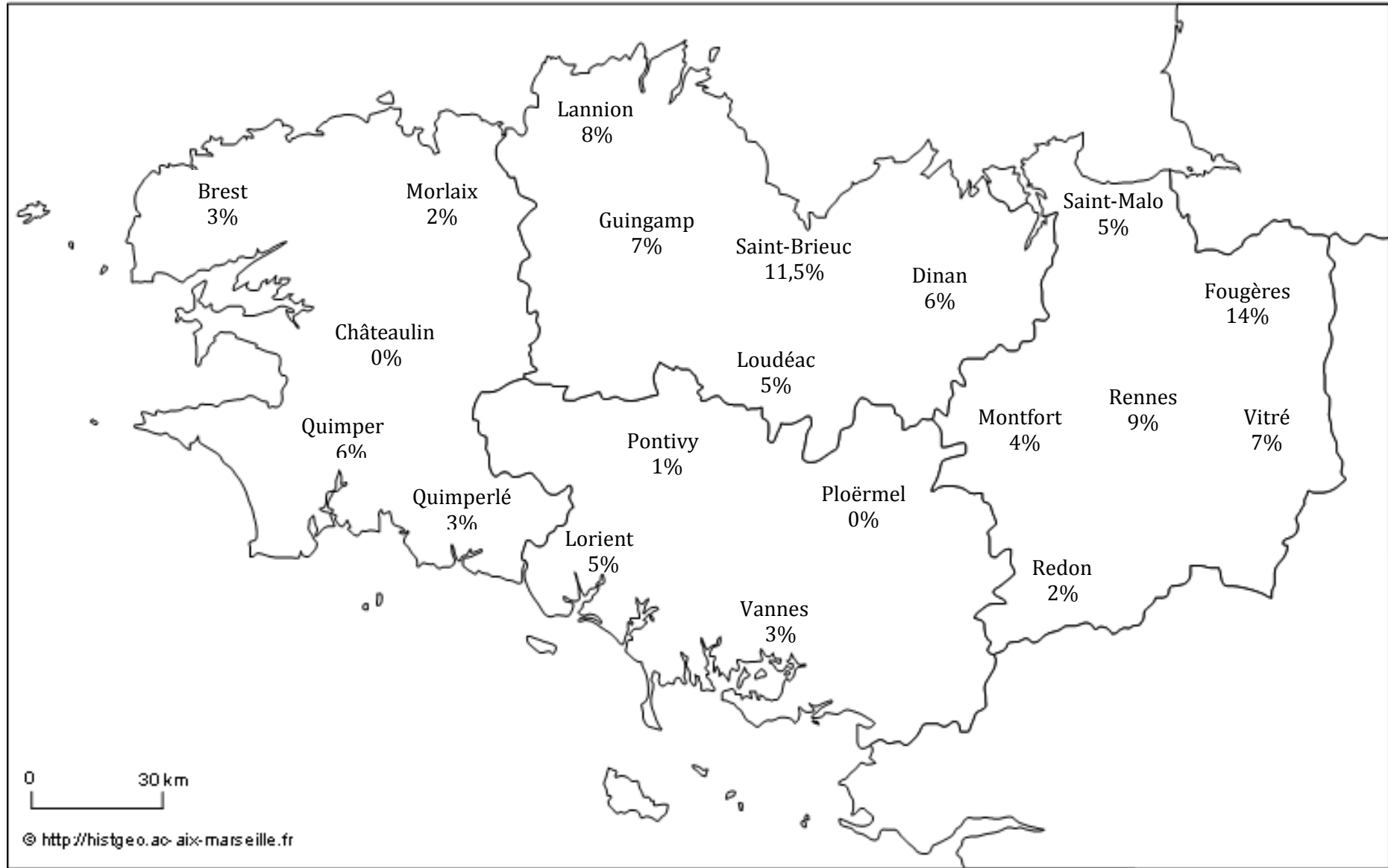
Carte 5. Mairies et halles en Bretagne, bâtiments projetés et construits, XIX^e-XX^e siècles



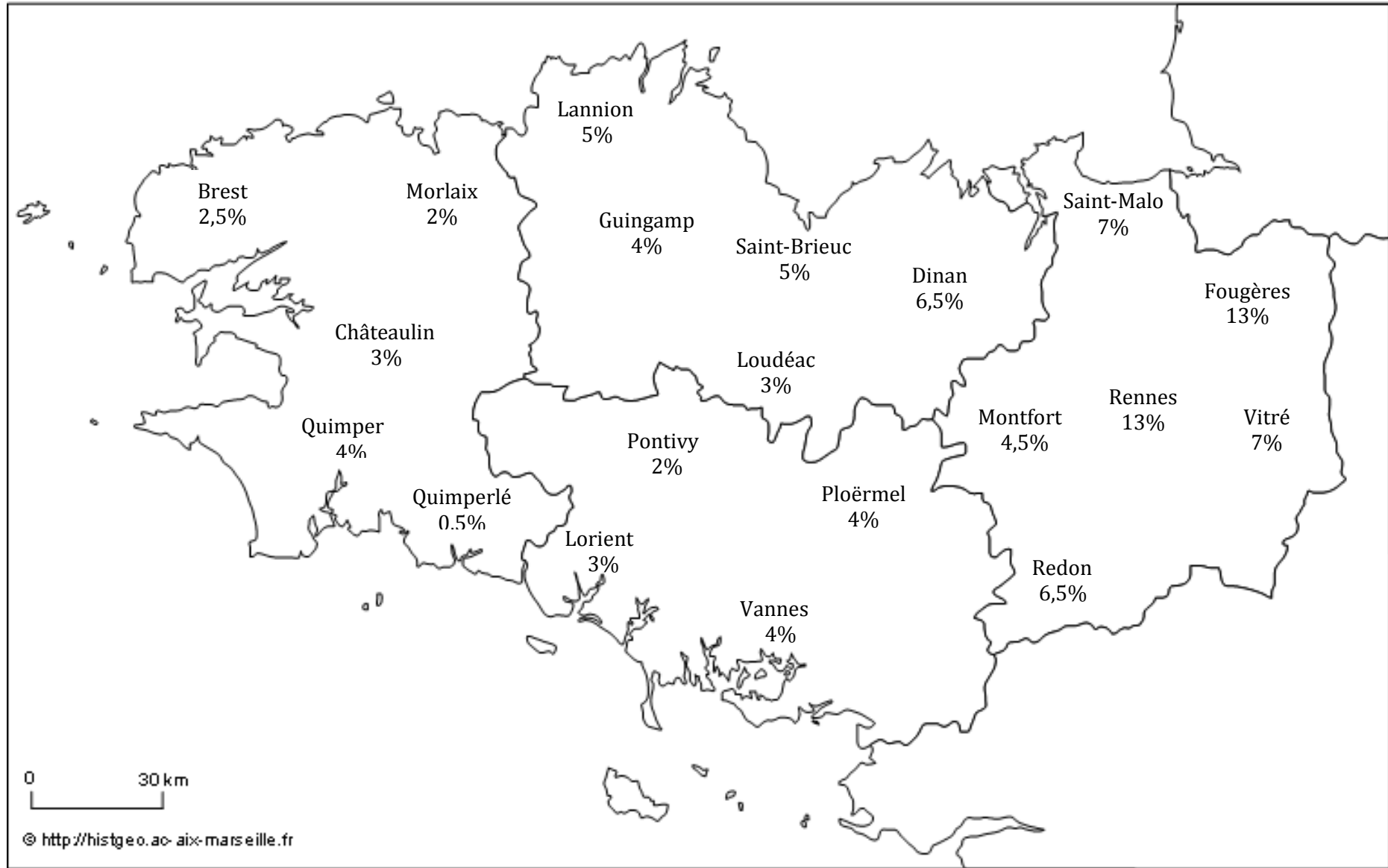
Carte 6. Mairies de forme pavillonnaire, construites de 1890 à 1942



Carte 7. Bâtiments construits de 1800 à 1850, classés par arrondissement



Carte 8. Bâtiments construits de 1850 à 1880, classés par arrondissement



Carte 9. Bâtiments construits de 1880 à 1914, classés par arrondissement



Carte 10. Bâtiments construits de 1919 à 1938, classés par arrondissement

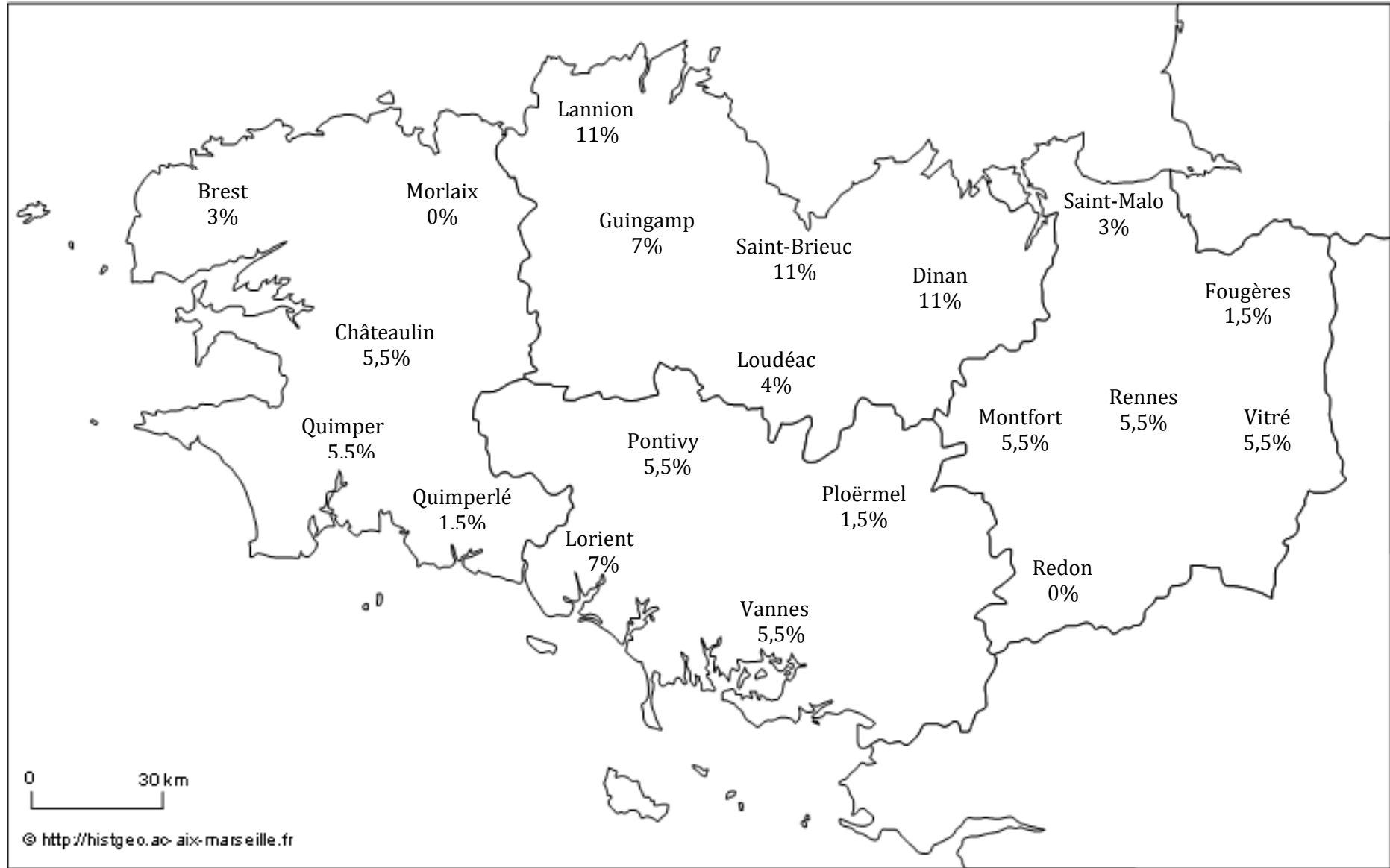
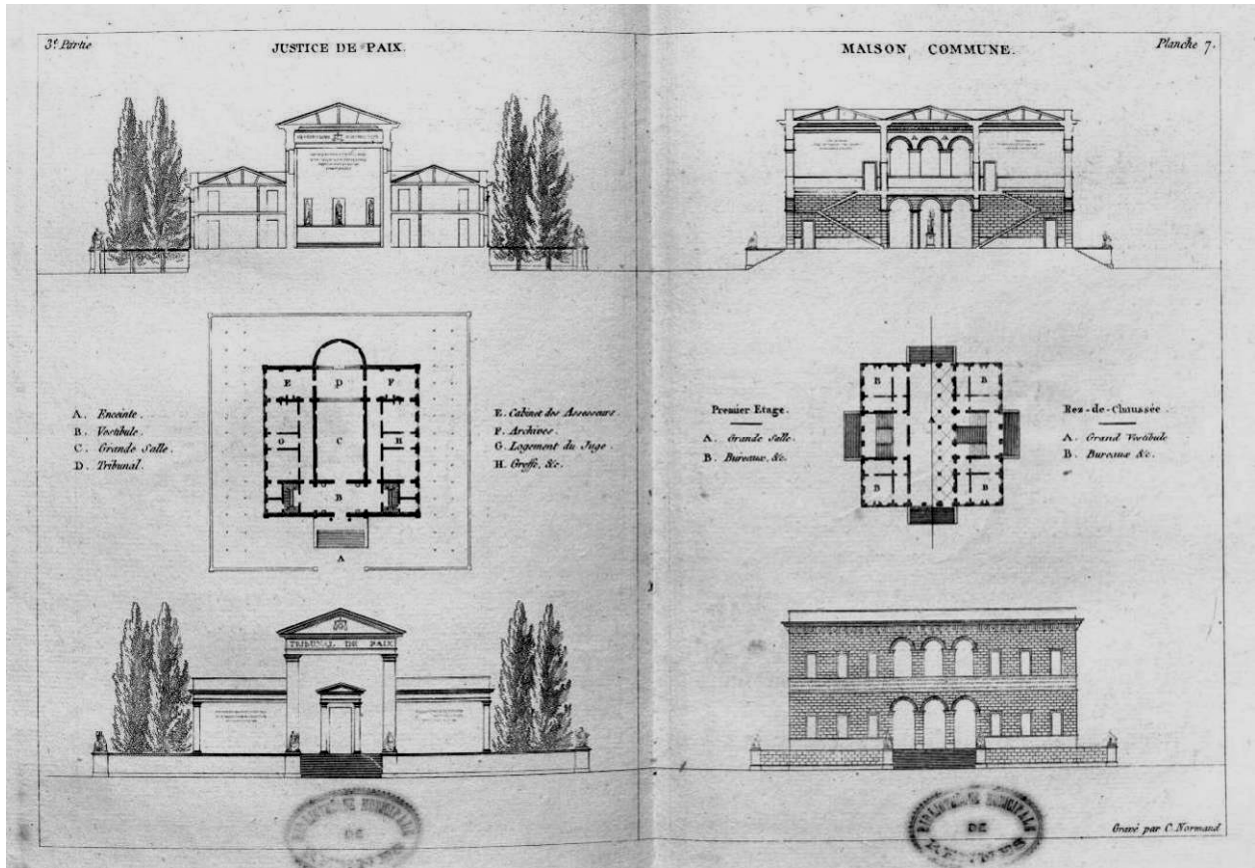
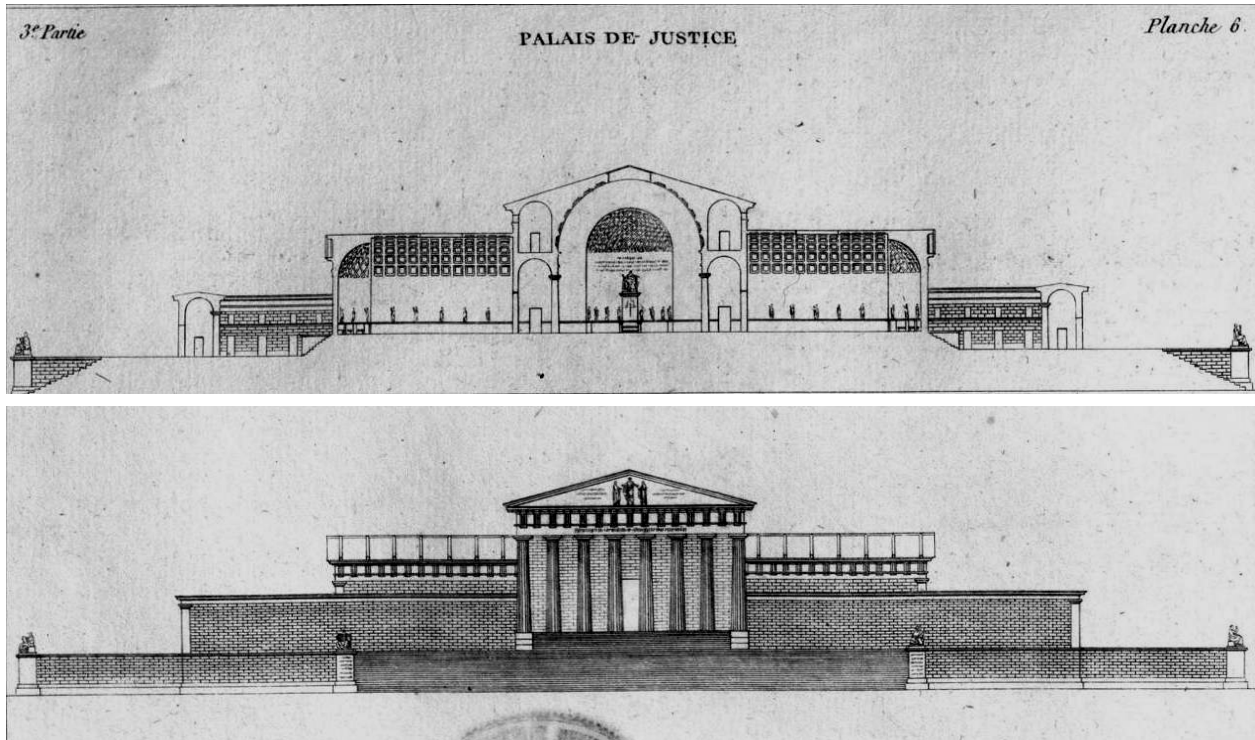


Planche 1

Durand, *Précis des leçons d'architecture données à l'École royale polytechnique, Paris, 1819*



Justice de paix ; maison commune, pl. 7

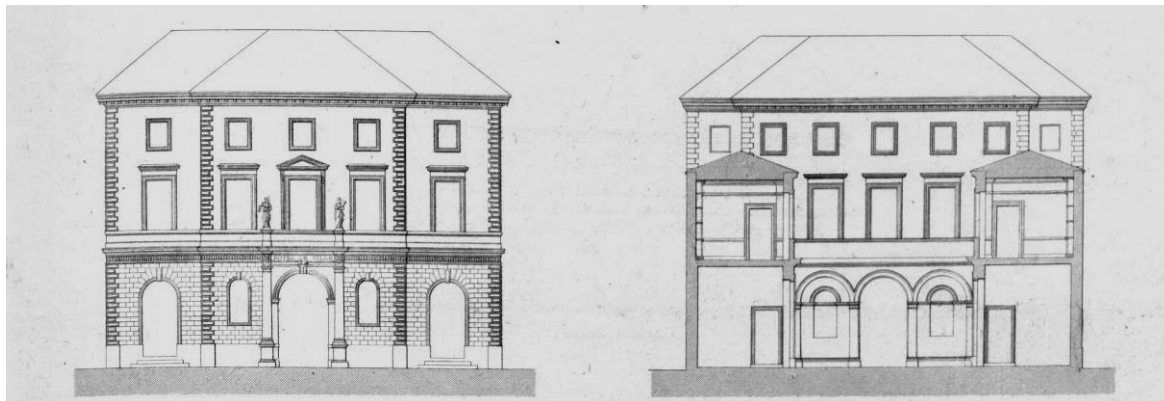


Palais de justice, détails, pl. 6

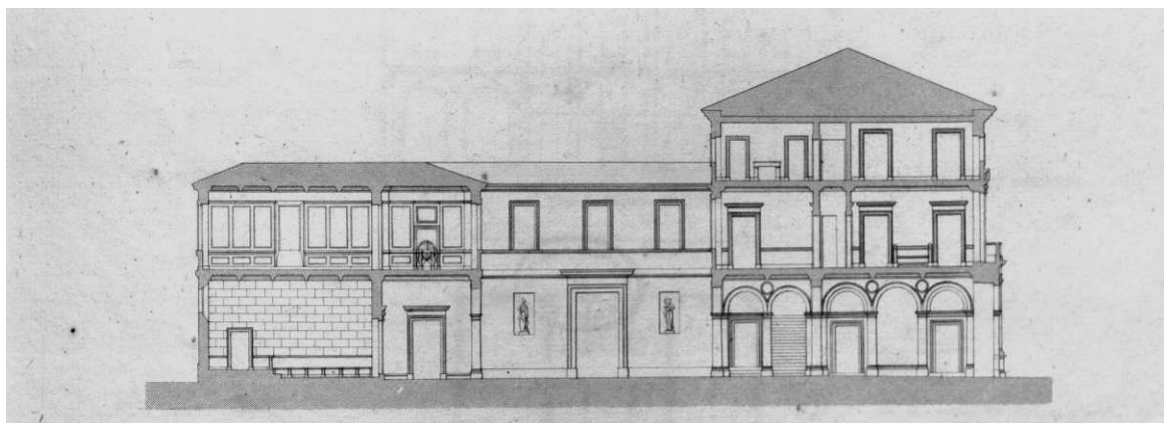
Planche 2

Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle, publié avec l'autorisation du ministre de l'Intérieur, par MM. Gourlier, Biet, Grillon, et feu Tardieu, architectes, membres du conseil des Bâtiments civils, Paris, Louis Colas, Libraire-éditeur, 1837 à 1844

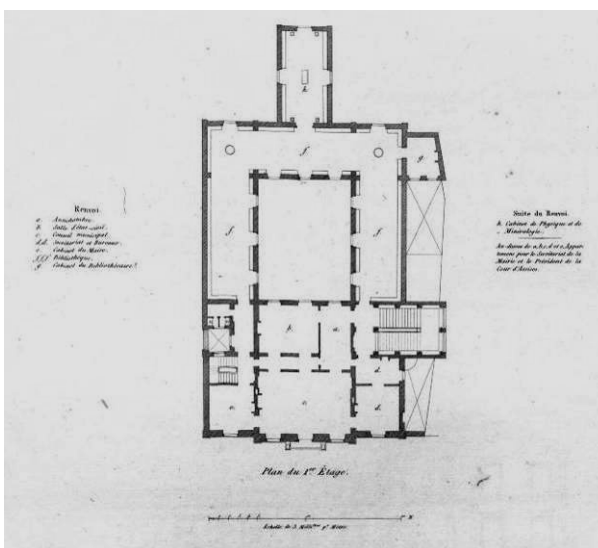
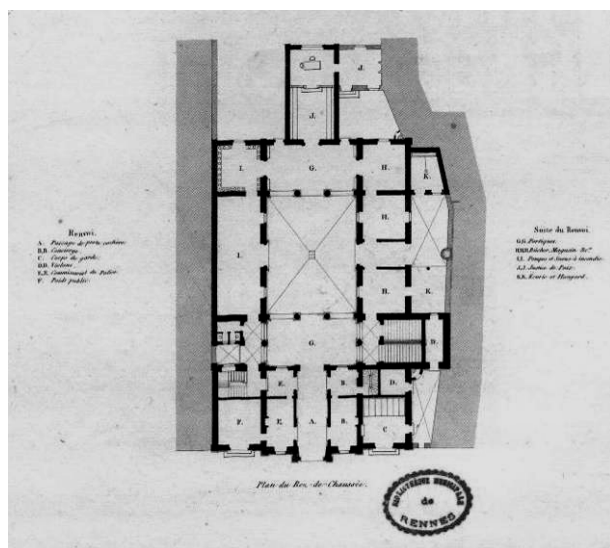
Hôtel de ville exécuté à Quimper-Corentin (Finistère) (1829), vol. 2, pl. 1 et 2



Élévation principale ; élévation côté de la cour



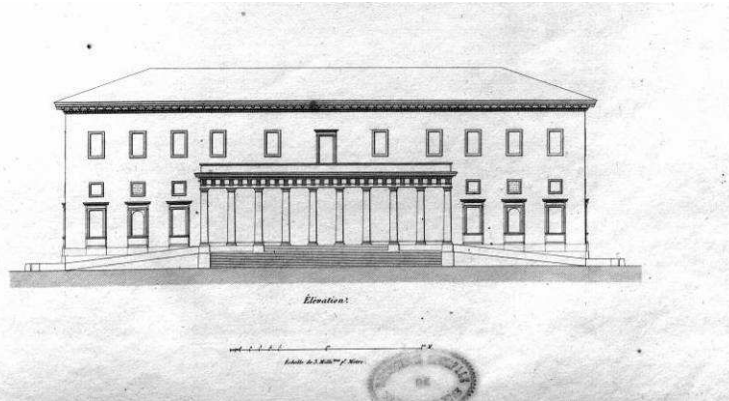
Coupe longitudinale



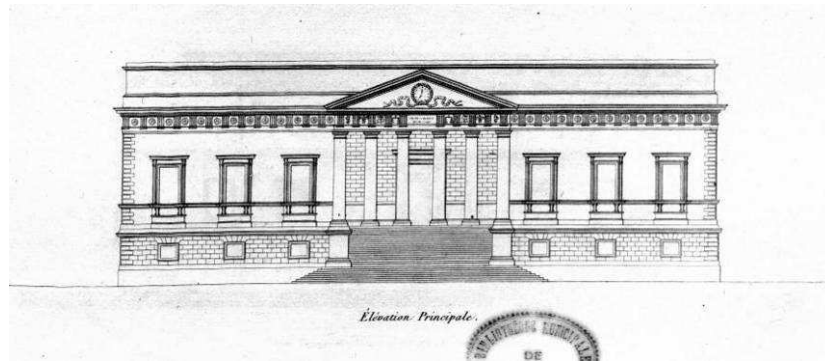
Plan du rez-de-chaussée ; plan du 1^{er} étage.

Planche 3

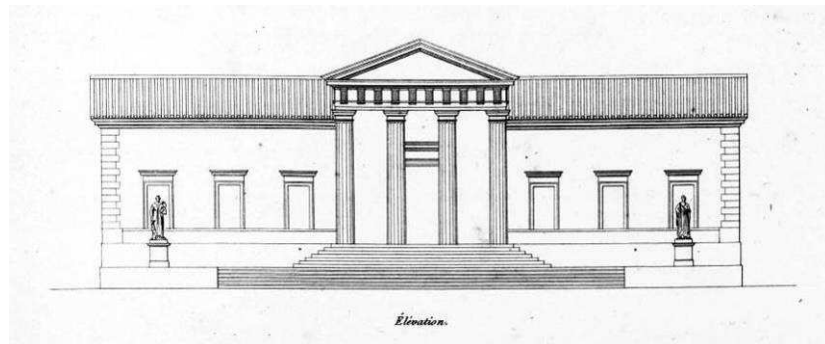
Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle, publié avec l'autorisation du ministre de l'Intérieur, par MM. Gourlier, Biet, Grillon, et feu Tardieu, architectes, membres du conseil des Bâtiments civils, Paris, Louis Colas, Libraire-éditeur, 1837 à 1844



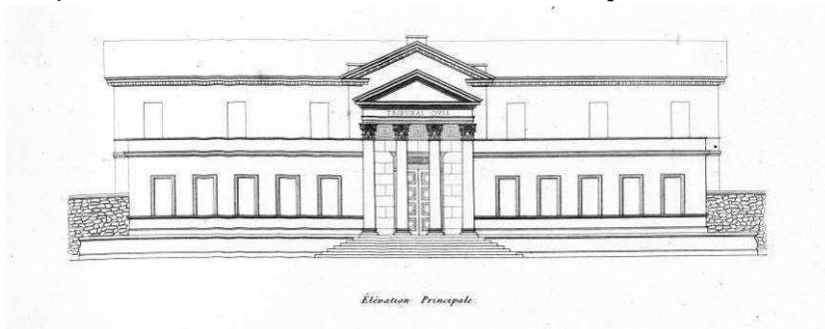
Tribunal d'Aix, Bouches-du-Rhône, architecte Penchaud, 1822, vol. 1, pl. 92



Palais de justice d'Angoulême, Charente, architecte Abadie, 1825, vol. 2, pl. 79



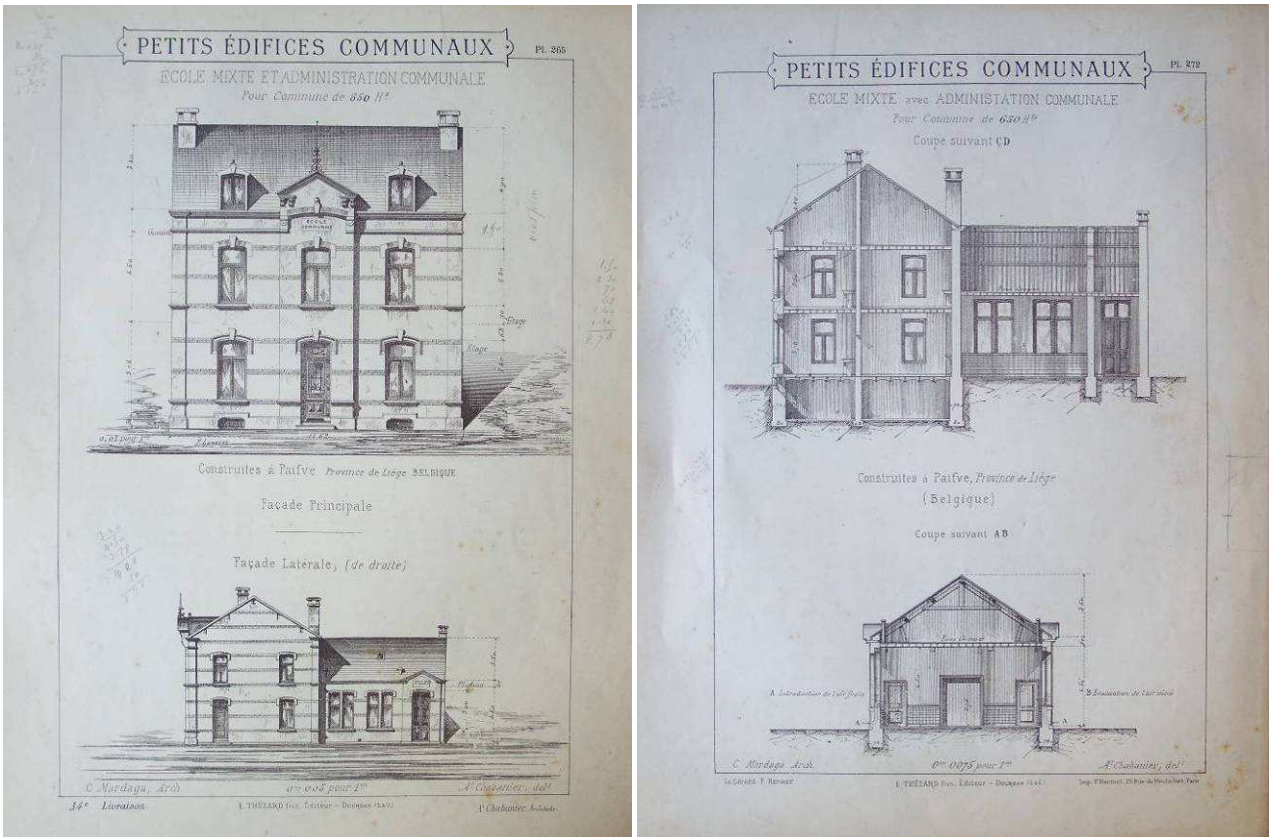
Palais de justice de Privas, Ardèche, architecte Macquet, 1826, vol. 2, pl. 86



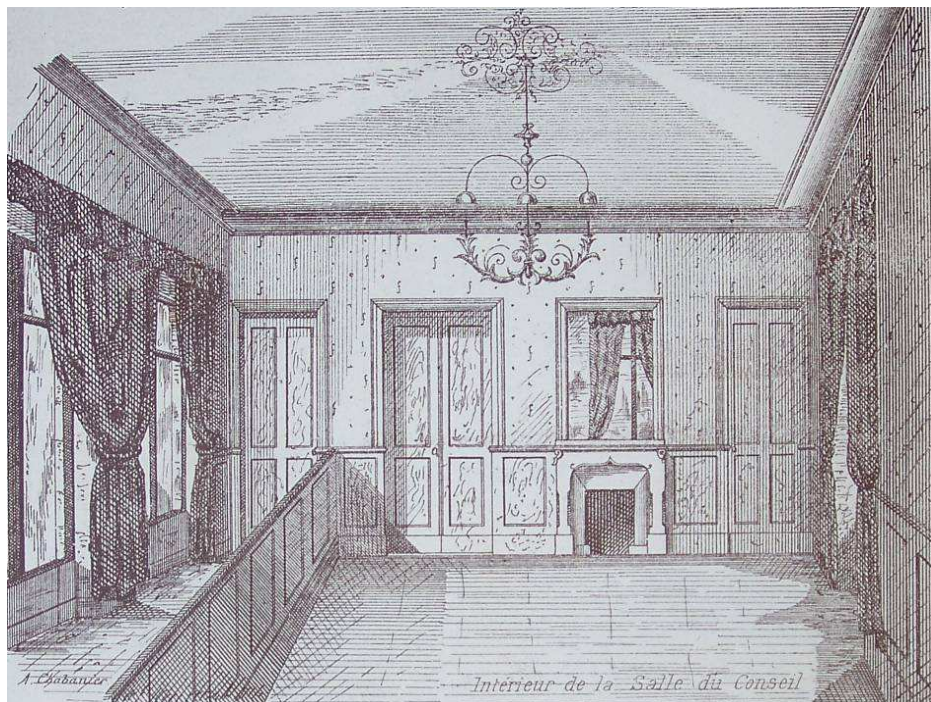
Palais de justice de Rodez, Aveyron, architecte Boissonade, 1833, vol. 1, pl. 188

Planche 4

Chabanier, *Petits édifices communaux*, Dourdan, E. Thézard fils éd., 1900



École mixte et administration communale, pour une commune de 650 habitants, construite à Paifve, en Belgique (province de Liège), façade principale, façade latérale, coupe suivant CD, coupe suivant AB, pl. 265-272



Mairie pour commune de 800 habitants, intérieur de la salle du conseil, pl. 96

Planche 5

La Construction Moderne

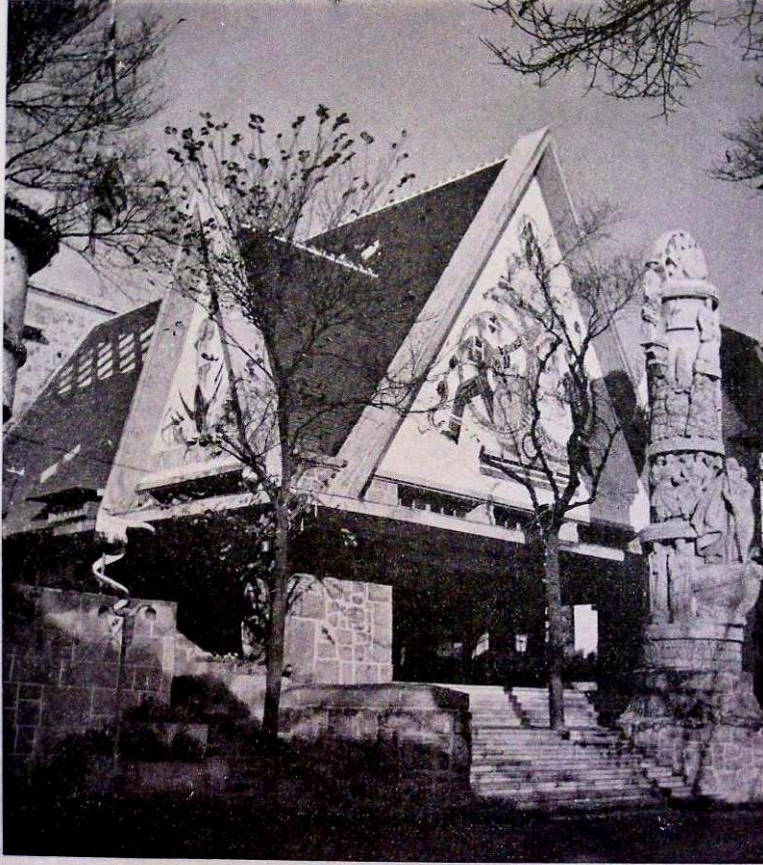
1885, n°2 – Hôtel de ville de Neuilly-sur-Seine, architectes Dutocq et Simonet, pl. 1



Planche 6

La Construction moderne

Le pavillon de la Bretagne à l'Exposition Internationale de 1937



Exposition
Internationale
Paris 1937

Centre Régional
LE
PAVILLON
DE
LA BRETAGNE

par MM.
Charles COUASON,
FERRÉ, LIBERGE,
Architectes S.A.D.G.
et Charles PENTHER,
Architecte E.D.B.A.



Salle des activités : peinture de Jean Bouchaud, mappemonde et céramique d'Yves Creston

Chapelle : autel de Lucie Couvreur, peinture de Bussy, statues de Bourget et Le Boyer

Vue extérieure

Planche 7

Inauguration de la mairie de Taupont, 13 octobre 1957



A gauche : le recteur s'entretenant avec les personnalités invitées. Au centre : le maire posant avec sa femme et ses petits enfants. A droite : la population visitant la nouvelle mairie.



La mairie, Y. Guillou, architecte. A gauche : la façade principale. Au centre : le secrétariat. A droite : le hall d'entrée.



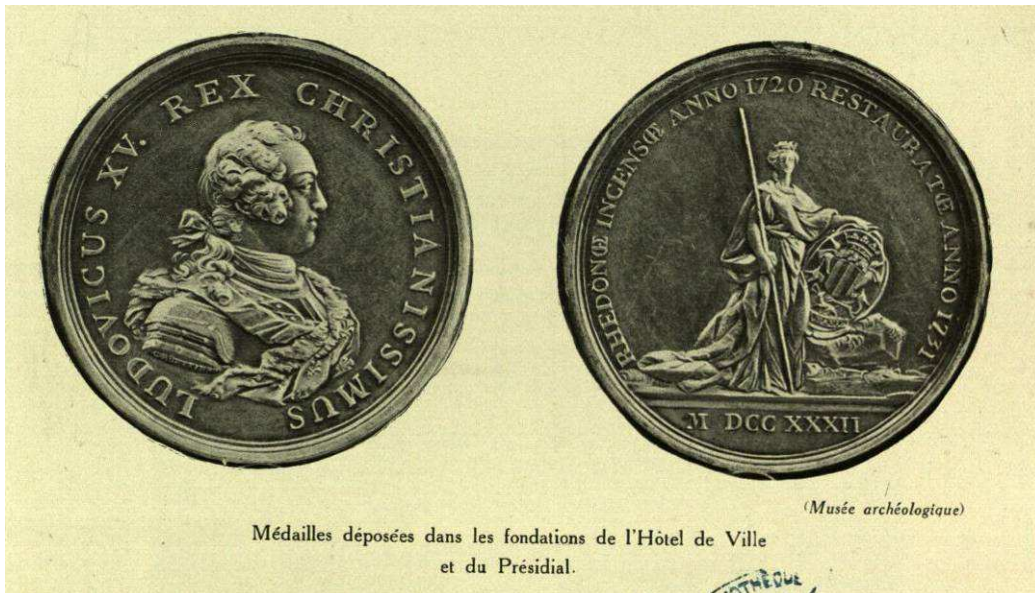
Le banquet. A gauche : le carton d'invitation. Au centre : le maire prononçant son discours. A droite : la table des personnalités, au premier rang desquelles figure le brigadier-chef de la gendarmerie du canton.



L'Abondance, statue en ciment moulé de F. Pellerin ; état en 1957, état actuel, détail.

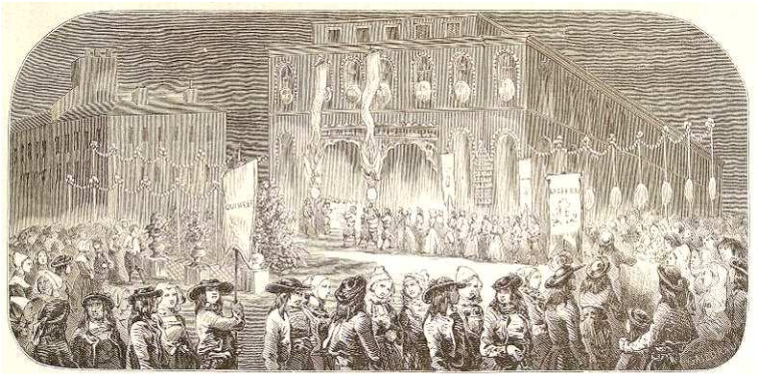


Chapitre 1 : ill. 1 à 15



Médailles déposées dans les fondations de l'Hôtel de Ville
et du Présidial.

Ill. 1. Rennes, médailles déposées dans les fondations de l'hôtel de ville et du présidial, 1734 (G. Nitsch, 1928).



Ill. 2. Saint-Brieuc, pose de la première pierre du palais de justice, billet pour les estrades des dames, 1859 (AD.22/4/N/36). Ill. 3. Quimper, illuminations lors du voyage impérial de l'été 1858 (*Le Monde illustré*, 2^e année, n° 71, 1858, AD.35/1/M/176).



Ill. 4. Lannion, plaque commémorative de la pose de la première pierre de l'hôtel de ville, 1865.



Ill. 5. Vitry, inauguration du château et de l'hôtel de ville, le 18 mai 1913. Le *Char des Tricoteuses*, par M. Hervy (coll. mun.). Ill. 6. Lorient, pose de la première pierre de la place Alsace-Lorraine par Vincent Auriol, président de la République et Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, le 23 avril 1950 (coll. mun.).

Le Breton Illustré

ses habitants, et aussi le ministre qui, se dérobant un instant à ses hautes fonctions dans la capitale, a voulu passer cette journée au milieu d'eux.

VIVE M. GUYOT !
VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Géographie Pittoresque

ERCE-PRÈS-LIFFRÉ, à 60 mètres d'altitude : — 1.613 habitants ; — à 6 kilomètres de Liffré ; à 23 kilomètres de Rennes. Superficie : 2.640 hectares.

Ercé doit son origine au manoir du Bordage, qui appartenait, en 1306, à René de Montbourcher, bachelier et garde des sceaux d'Arthur II. Ce manoir fut célèbre au temps de la Ligue. Il servit d'asile aux ministres protestants persécutés, et fut occupé, en 1589, par les troupes de Mercœur et celles d'Henri IV. La seigneurie du Bordage fut érigée en marquisat en 1656.

On voyait naguère, près de ce château, les vestiges d'un temple que les habitants appelaient le *Cimetière des Huguenots*. Ce cimetière renfermait 30 pierres tombales, sur lesquels étaient gravés, en caractères gothiques, les noms de ceux qui y furent inhumés. Ces débris ont disparu, mais les habitants sont encore appelés les huguenots d'Ercé.

De l'ancien château du Bordage, il ne reste plus que le portail, deux gros murs, dont l'un est relié à une forte tour, des fragments de murailles, quelques voûtes, la colonne centrale du donjon, et une cheminée du XVI^e siècle. Le manteau de cette cheminée a sept mètres de portée.

Le château du Bordage appartient aujourd'hui à M^{me} veuve Guyot et est une des résidences favorites de son gendre, le charmant peintre et littérateur Paul Schillot. C'est là que cet artiste a recueilli plusieurs des jolis contes qui figurent dans son intéressant ouvrage sur la littérature orale de la Haute Bretagne.

Plusieurs menhirs existent à l'ouest du bourg, à un kilomètre et demi environ. L'un d'eux, situé dans une prairie, au bord du ruisseau de Gahard, appelé le Riélon, a 2^m50 de haut. Les autres sont plus petits, mais semblent former un alignement mégalithique.

L'aisance est générale dans la commune, où l'on compte un très petit nombre d'illettrés. Le bourg est propre et bien percé. La mairie et la maison d'école, bien installées, font honneur à l'administration de M. Lefas, ancien maire d'Ercé, ancien conseiller général du canton.

GÉOLOGIE. — Terrain silturien supérieur.

AD. ORAIN.

Le Gérant : E. SAVOURÉ.

COMMUNE D'ERCE-PRÈS-LIFFRÉ

GRANDE FÊTE

PUBLIQUE
27 JUILLET 1890
INAUGURATION
de la Statue de la République
et Distribution solennelle
des Prix aux Elèves des Ecoles communales

PRÉSIDIÉE PAR
M. YVES GUYOT
Ministre des Travaux Publics

A cinq heures du matin
RÉVEIL AVEC CLAIRONS
Il sera tiré 5 coups de canon. — Pavoisement

A huit heures
Distribution de Pain aux Pauvres de la Commune

A midi
TIR AU CANON

A une heure du soir
Réunion de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers
du Bataillon Scolaire
du Conseil municipal et de la Musique de Liffré,
Place de la Mairie

Le Drapeau tricolore de 1789 et la Couronne d'or donnée par M. Yves Guyot, ministre des Travaux Publics, le 3 janvier 1890, sortiront à la réception de M. le Ministre et de M. le Préfet, portés par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

A 1 heure 1/2
DÉPART
POUR LA RÉCEPTION DE M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE M. LE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

A deux heures
INAUGURATION de la STATUE de la RÉPUBLIQUE
PLACE DE LA MAIRIE

A trois heures
DISTRIBUTION DES PRIX
présidée par Monsieur le Ministre des Travaux Publics

A cinq heures et demie
Banquet par Souscription
La carte est de 3 francs

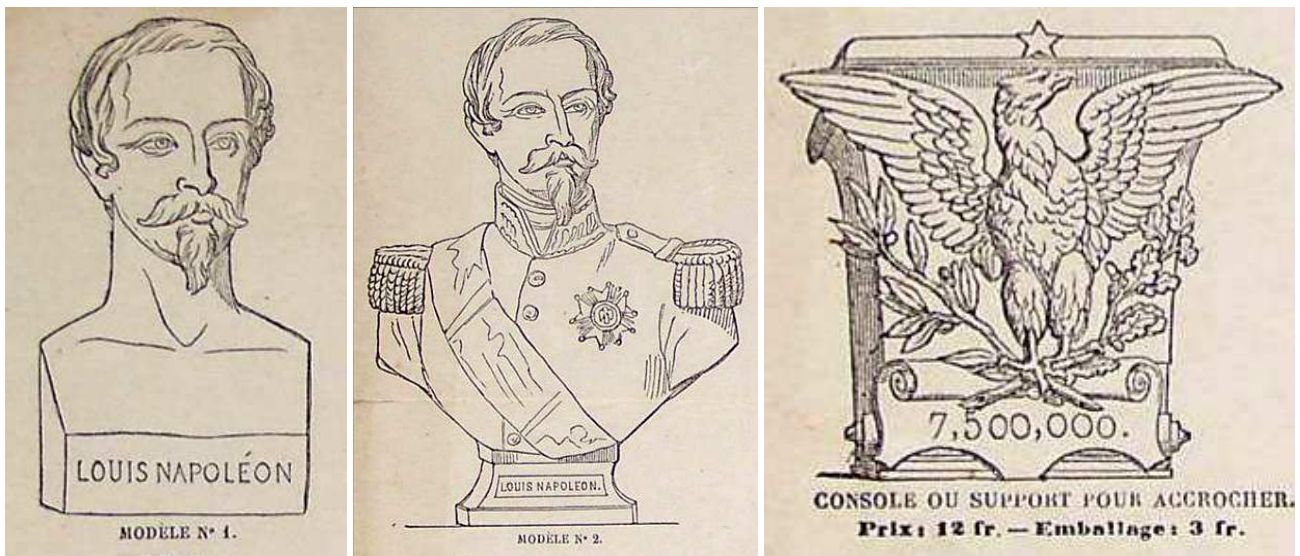
JEUX DIVERS
Courses en Sacs, Concours de Fumeurs, Jeu de la Tuile
Mât de Cocagne
Bal Champêtre

Le soir
ILLUMINATIONS ET FEU D'ARTIFICE
RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Ill. 7. Ercé-près-Liffré, programme des fêtes, publié à l'occasion de la visite du ministre des Travaux publics, Yves Guyot, le dimanche 27 juillet 1890 (*Le Breton Illustré*, AD.35/1/M/177).

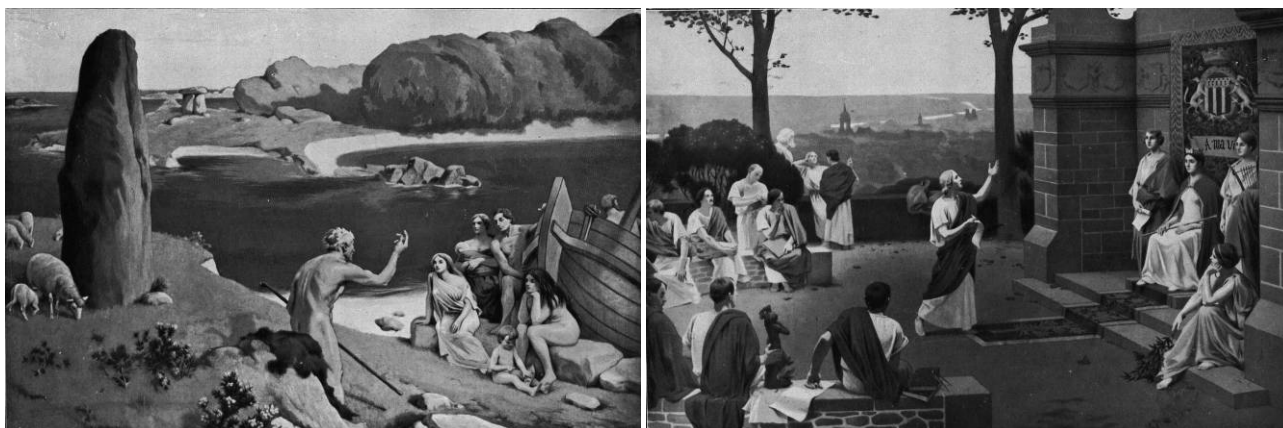


Ill. 8. Gravures de Napoléon III et d'Eugénie, d'après Franz Xaver Winterhalter, aquatinte de Cousins, épreuve avant lettre, à grandes marges, publiée par Goupil le 1^{er} mai 1857.



Ill. 9. Bustes de l'empereur, vendu chez F. Barbedienne et Cie, à Paris, 1852. Modèle n°1, en plâtre moulé à bon creux, 25 francs ; en plâtre stéariné, 30 francs ; en zinc recouvert de bronze, 120 francs ; en bronze d'art, 320 francs ; en marbre blanc statuaire, 2250 francs. Modèle n°2, en plâtre moulé à bon creux tiré fort, 30 francs ; en plâtre stéariné, 35 francs ; en zinc recouvert de bronze, 190 francs ; en bronze d'art, 500 francs ; en marbre blanc statuaire, 2750 francs.

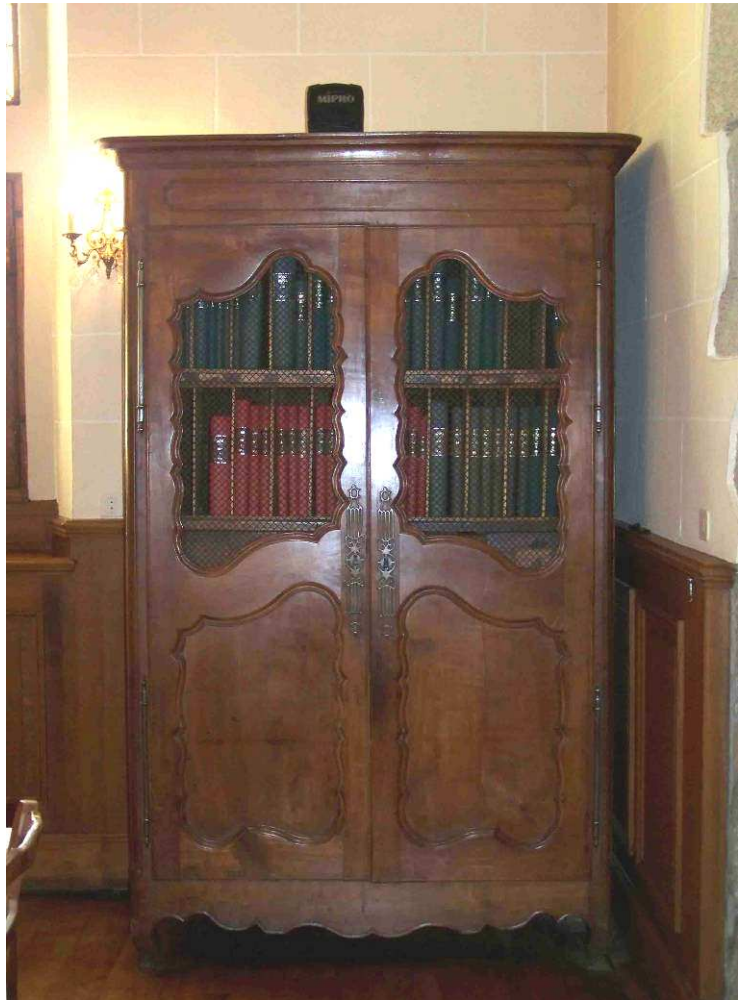
L'emballage est de 4 fr. pour le modèle N° 1, et de 5 fr. pour le modèle N° 2.
L'expédition sera faite de suite pour les plâtres, dans les quarante jours pour les zincs ou bronzes, et dans les trois mois pour les Bustes en marbre.
Pour les commandes au-dessous de 100 fr., on fera suivre en remboursement. Au-dessus de cette somme, on pourra choisir un autre mode de paiement.



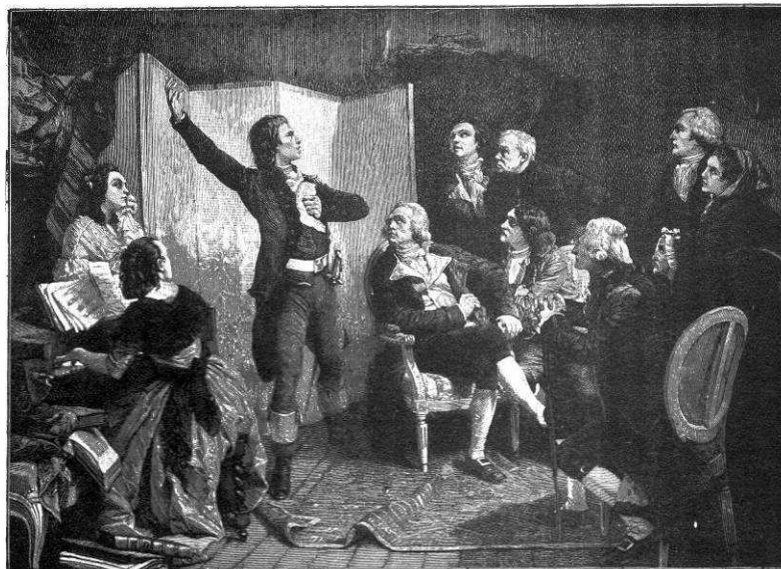
Ill. 10-11. Rennes, fresques du grand escalier de l'hôtel de ville : « *Au pays légendaire d'Armor* » et « *Rennes, Centre intellectuel de la Bretagne* », L. Roger (G. Nitsch, 1928).



Ill. 12. Rennes, fresque de l'ancienne chapelle : « *Aux glorieux Enfants de la Terre Bretonne* », J. Ronsin (G. Nitsch, 1928).



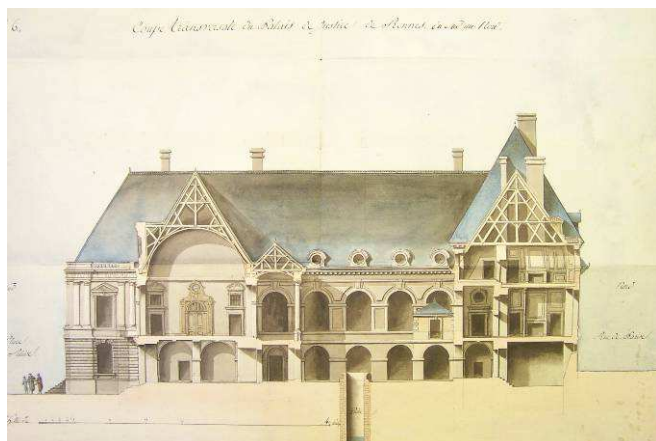
Ill. 13. Modèle d'armoire à archives proposé par l'administration des bibliothèques communales, Paris, 1858 (AD.35/1/O/175). Ill. 14. Val-d'Izé, armoire de la salle du conseil municipal.



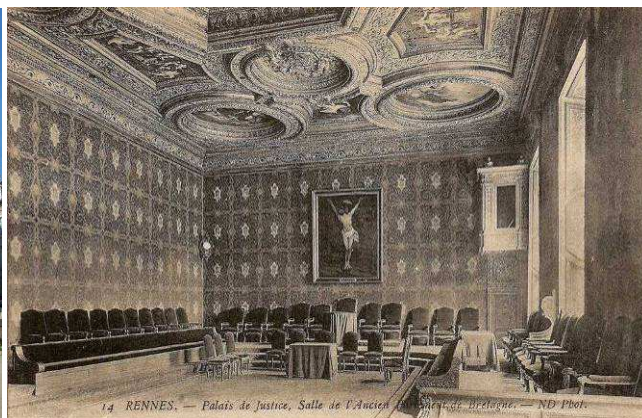
Le chant de la « Marseillaise ».

Ill. 15. « Rouget de Lisle chante la Marseillaise pour la première fois au domicile de Dietrich, maire de Strasbourg, 26 avril 1792 », C. Pelletan, *Les guerres de la Révolution*, s.d., p. 21 (reprod. Yann-Arzel Durelle-Marc, Université Rennes 1).

Chapitres 2 et 3 : ill. 16 à 30



Ill. 16. Rennes, le parlement de Bretagne, coupe sur la longueur, du sud au nord, s.d. (AN/F/13/1719 [25]). Ill. 17. Rennes, vue perspective de la nouvelle place du Palais de Rennes, estampe, 1790 (Gallica-BNF).



Ill. 18. Rennes, la cour d'assises, façade côté place du Parlement de Bretagne, état actuel. Ill. 19. La grand'chambre, carte postale du début du XX^e siècle (coll. mun.).



Ill. 20. Rennes, l'hôtel de ville, la tour de l'horloge et le présidial, carte postale du début du XX^e siècle (coll. mun.).



Ill. 21. Lorient, hôtel de la Compagnie des Indes, Jacques V Gabriel (1740-1742). Ill. 22. Morlaix, Manufacture de Tabacs, François Blondel (1736-1740).



Ill. 23. Nantes, la Chambre des comptes, façade principale, J.-B. Ceineray, 1781.



Ill. 24. Nantes, le théâtre Graslin, façade principale, M. Crucy (1784). Ill. 25. La Bourse, façade côté place, M. Crucy (1790) (coll. privée).



Ill. 26. Brest, le théâtre, G. Dumont (1766) (coll. mun.). Ill. 27. Lorient, le cours de la Bove et le théâtre, J. Detaille de Keroyant (1779-1780) (coll. mun.).

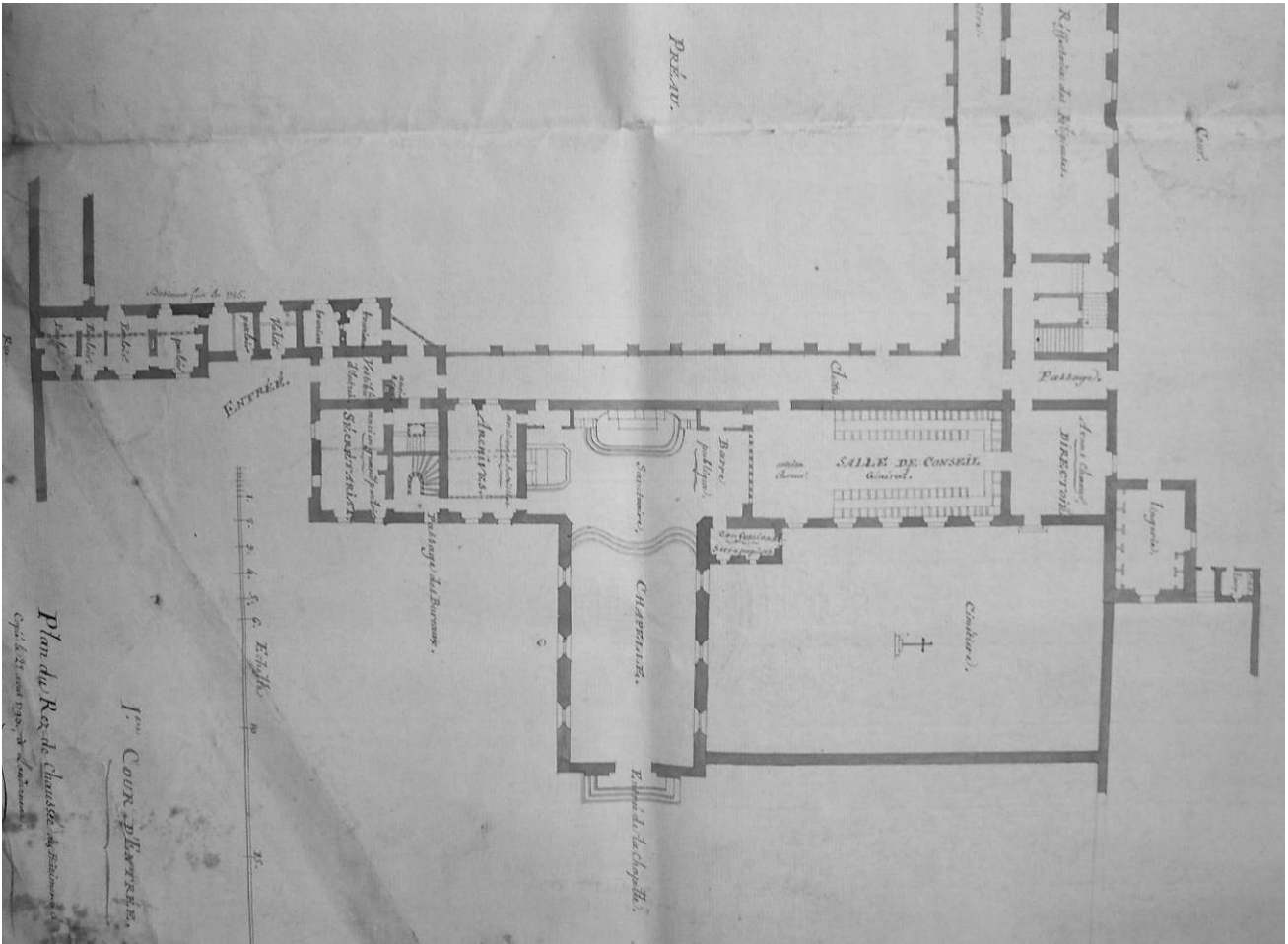


Ill. 28. La statue de Louis XV, par Lemoine, installée dans la niche centrale le 10 novembre 1734, estampe (Gallica-BNF).

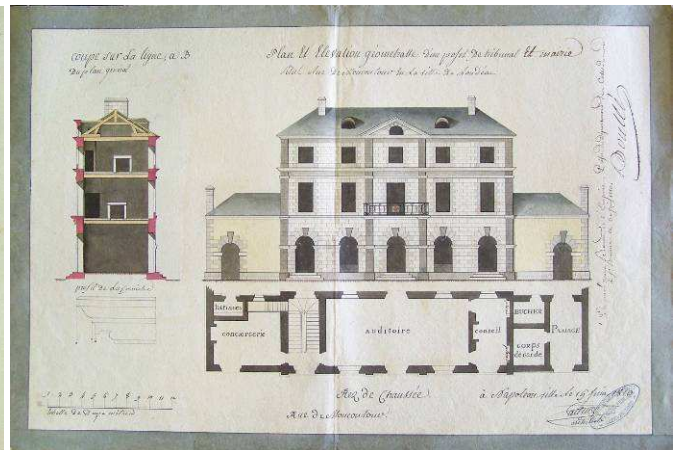
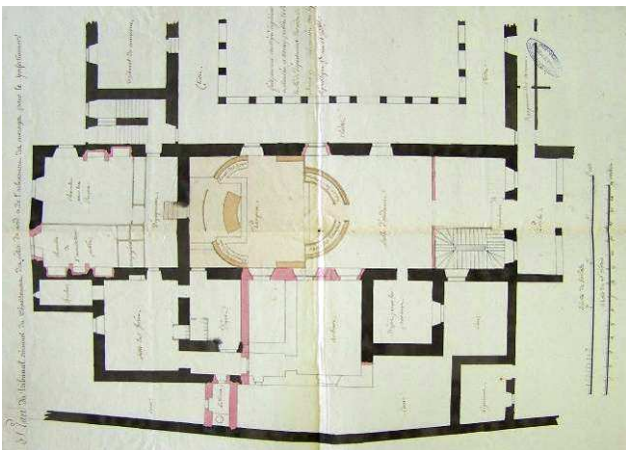


Ill. 29. Saint-Hilaire de Clohars-Fouesnant, porche sud, état actuel. Ill. 30. Mulhouse, hôtel de ville, ancien coffre-fort de la salle du conseil, gravure, 1892 (Palissy IM68002762).

Chapitre 4 : ill. 31 à 37

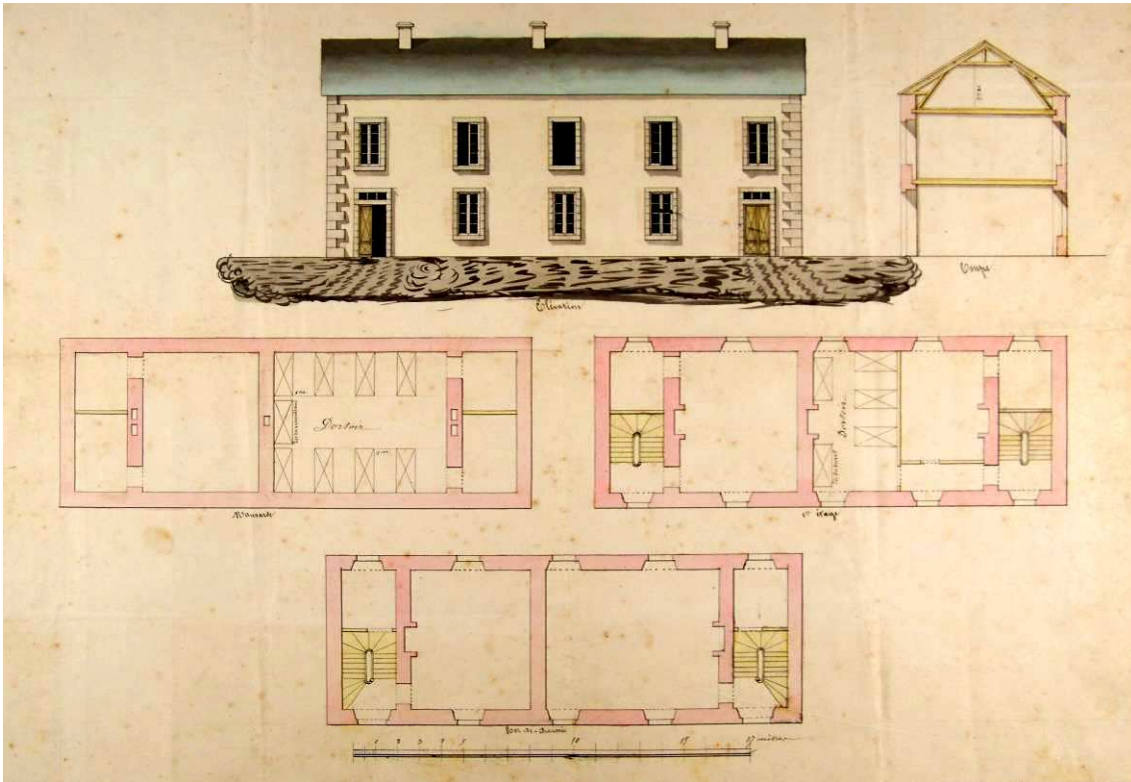


Ill. 31. Landerneau, détail de l'enclos des Ursulines, transformé en siège du directoire et du tribunal criminel du département du Finistère, 22 avril 1793 (AD.29/11/L/27). De gauche à droite : parloirs, vestibule d'entrée, secrétariat (ancien grand parloir), archives (ancienne sacristie), barre publique (sanctuaire), salle du conseil général (ancien cœur), directoire (avant-chœur).

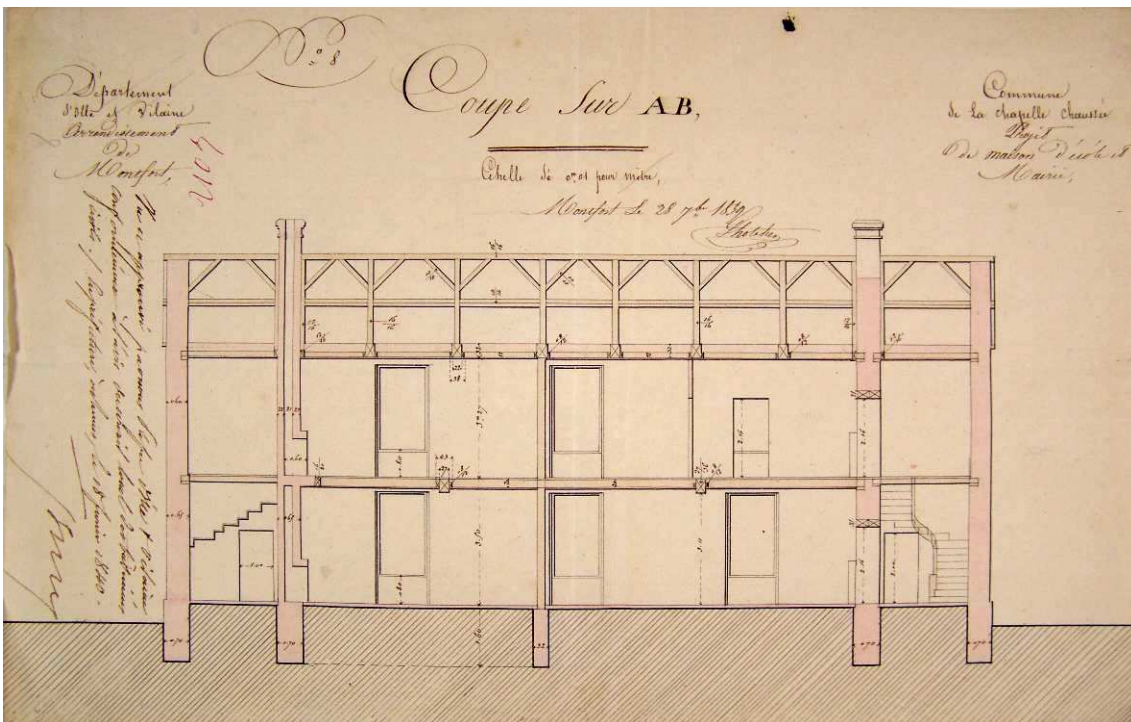


Ill. 32. Saint-Brieuc, plan du tribunal criminel des Côtes-du-Nord installé dans l'ancien couvent du Calvaire, Brumaire an VIII (AD.22/4/N/34). Ill. 33. Loudéac, projet de tribunal et de mairie par Callins, 1810 (AD.22/4/N/40).

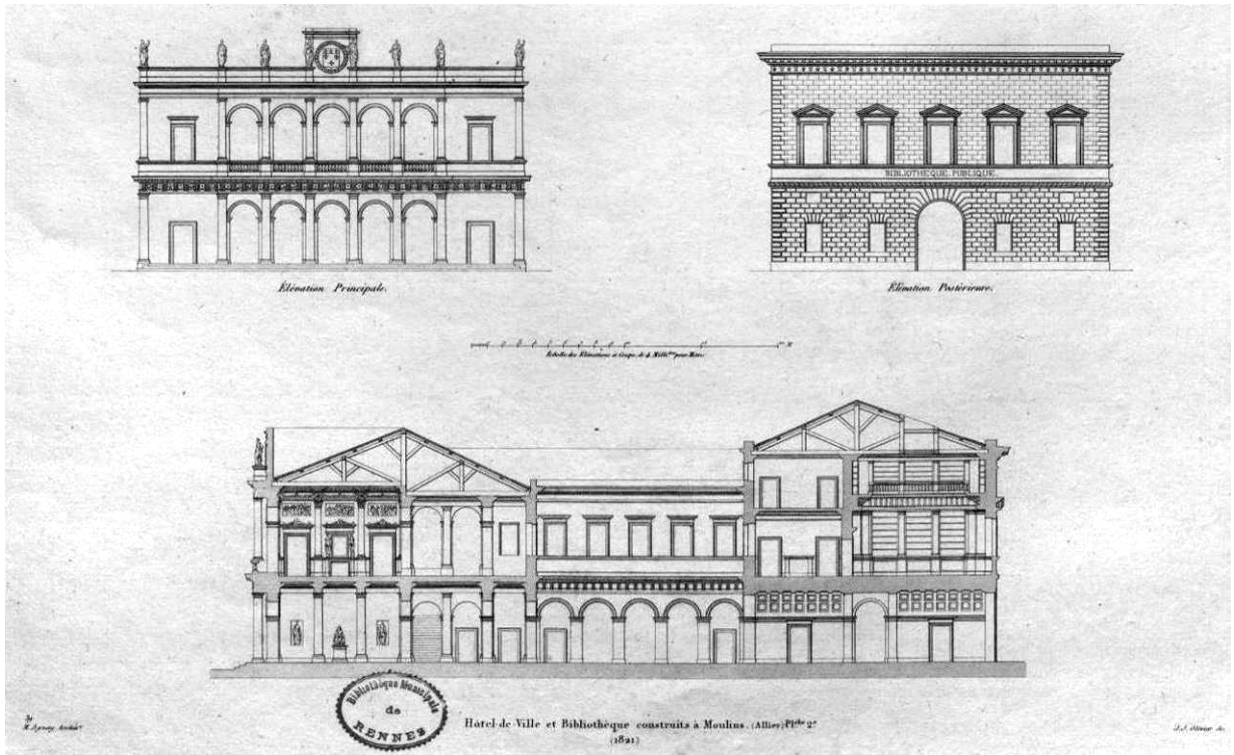
Chapitre 5 : ill. 38 à 50



Ill. 38. La Chapelle-Chaussée, maison commune, élévation, coupe, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan des mansardes, s.n., v. 1839 ; annotation de l'inspecteur primaire « la maison commune est la propriété de la commune » (AD.35/2/O/59/21).



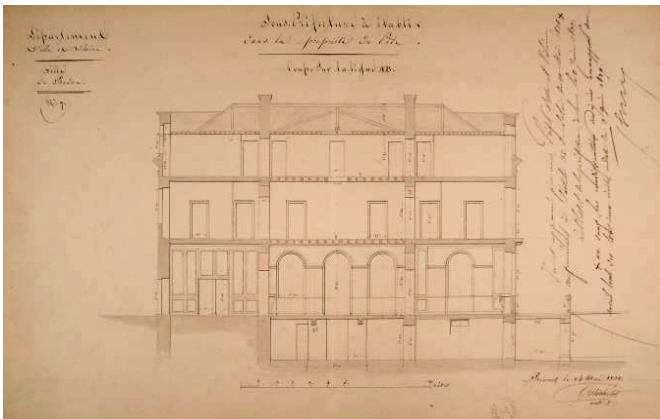
Ill. 39. La Chapelle-Chaussée, maison commune, coupe sur AB, Lotelier, 1839 (AD.35/EADM/8).



Ill. 40. Moulin, hôtel de ville et bibliothèque, façade principale, façade postérieure, coupe sur la longueur, F. d'Agnéty, 1821 (*Choix d'édifices...*, vol. 2, pl. 38-39).



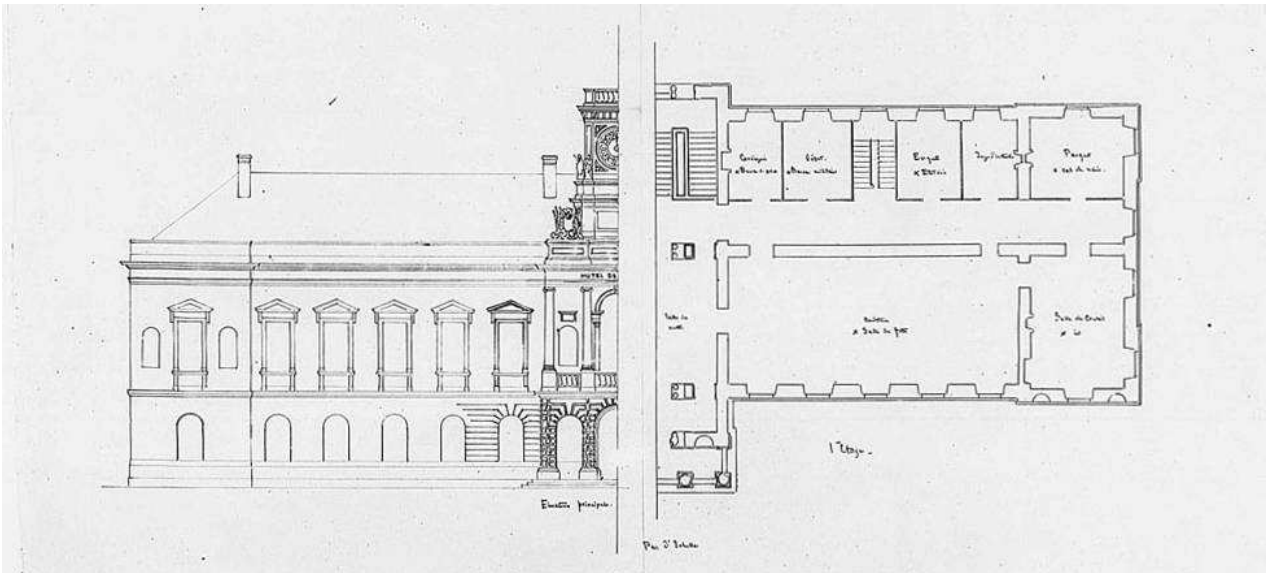
Ill. 41. Laval, hôtel de ville, façade principale, A.-H. de Gisors (1826-1831). Ill. 42. Quimper, hôtel de ville, façade sur la place de la cathédrale, F.-M. Lemarié (1829-1844).



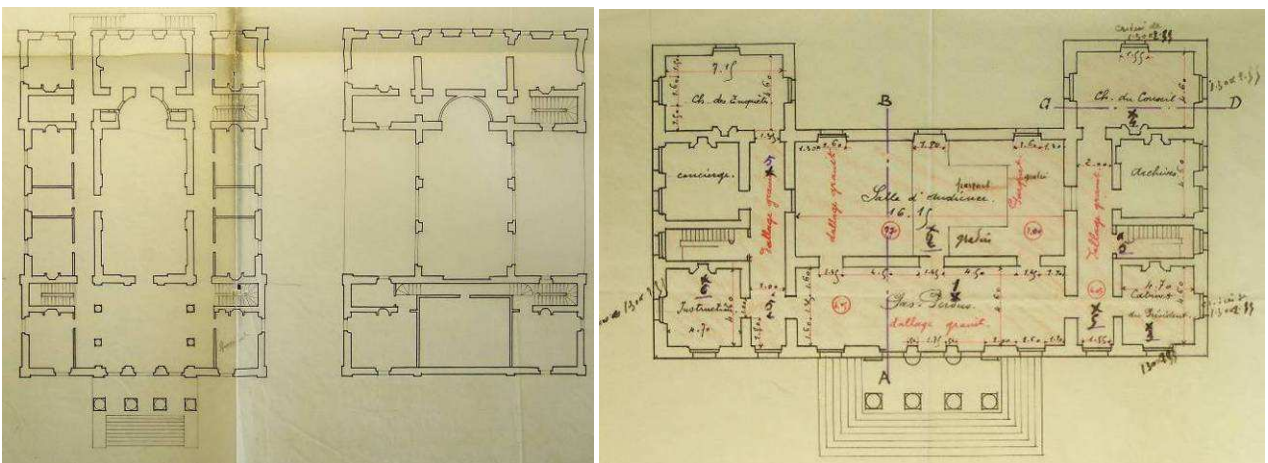
Ill. 43. Redon, sous-préfecture, n° 8, coupe sur la ligne AB, L. Richelot, 1839 (AD.35/4/N/28/9). Ill. 44. Rennes, hôtel de Courcy, rue de Paris, L. Richelot (1827-1835).



Ill. 45. Morlaix, hôtel de ville, façade principale, A. Guesdon (1836-1844).



Ill. 46. Morlaix, hôtel de ville, halle et tribunal, élévations et demi-plan du rez-de-chaussée, s.n., 1839 (Arch. Nat./F/21/1882/1001 ; CONBAVIL, fiche n° 18741).



Ill. 47. Lannion, tribunal, orientation basilicale prévue par L. Lorin, 1846. Ill. 47 bis. Lannion, tribunal, orientation palatiale adoptée par A. Guépin, 1855 (AD.22/4/N/39/16-18).

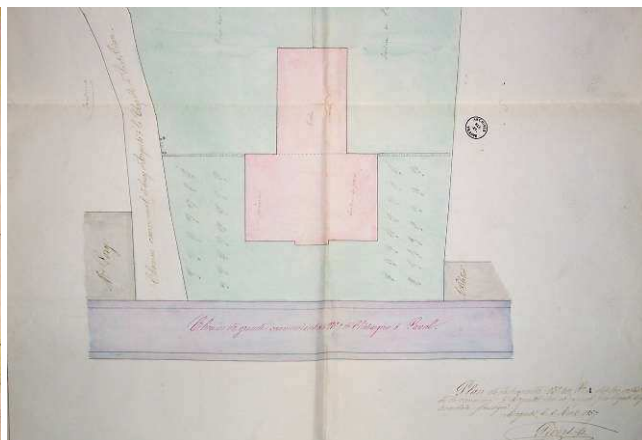
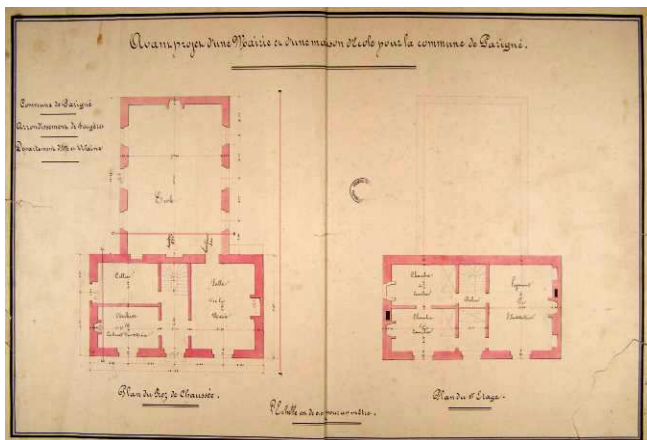
Chapitre 6 : ill. 51 à 69



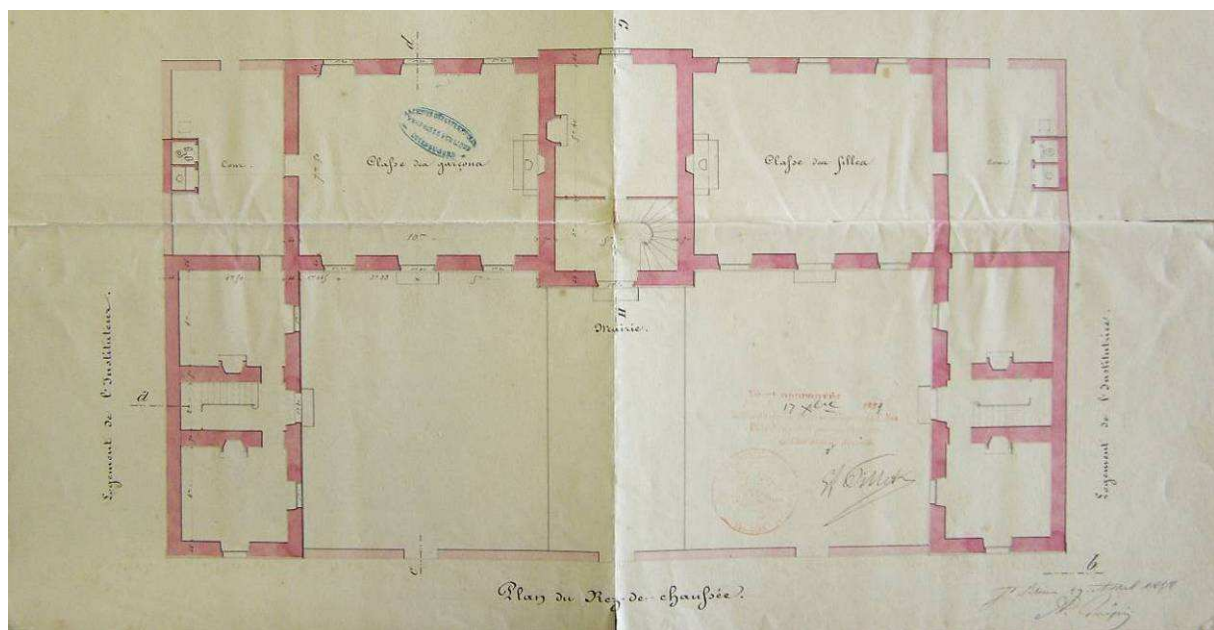
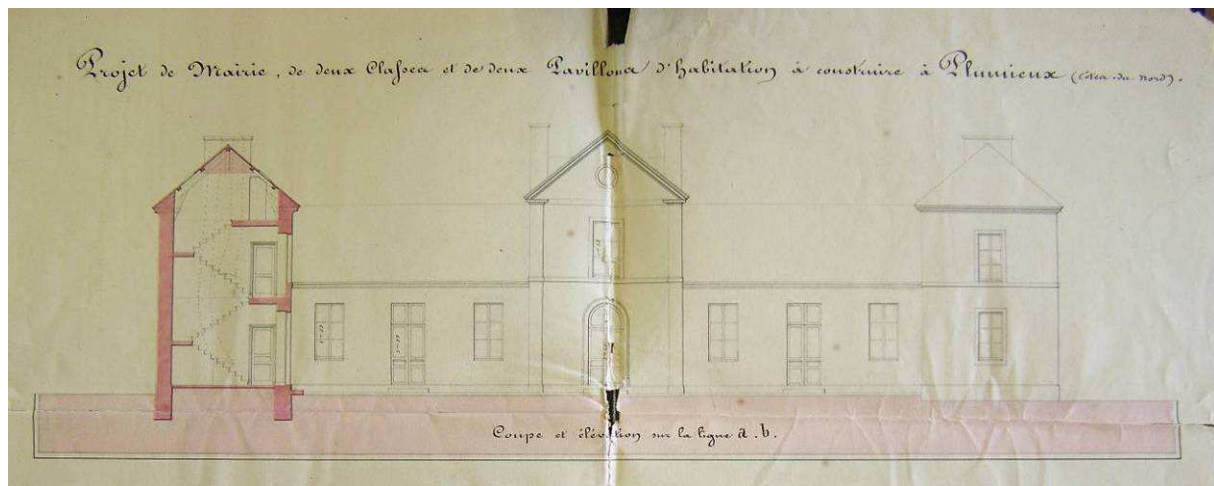
Ill. 51. Pleumeleuc, mairie-école, H. Béziers-Lafosse (1859). Ill. 51 bis. Bazouges-sous-Hédé, mairie-école, Hindré (1860).



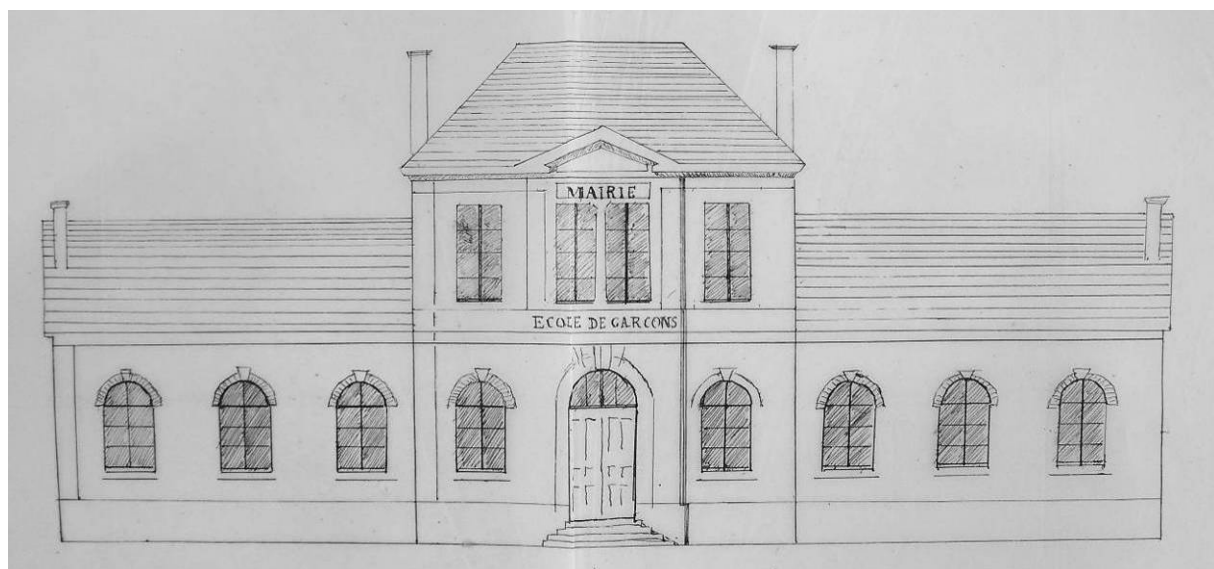
Ill. 52. Orgères, maison commune, L.-A. Le Ray (1860). Ill. 52 bis. Le Rheu, mairie-école, L.-A. Le Ray (1860).



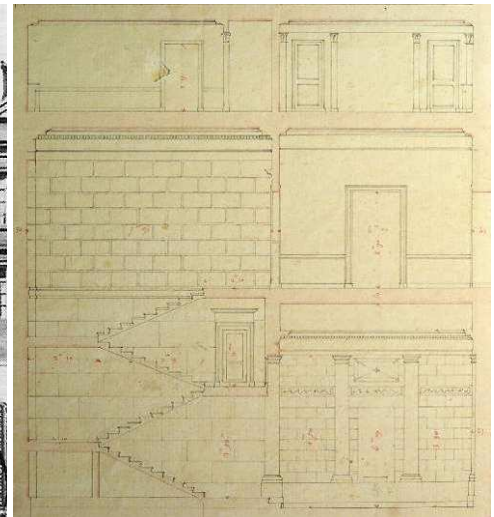
Ill. 53. Parigné, avant-projet d'une mairie et d'une maison d'école, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, Jourdin, 1861 (AD.35/EADM/37). Ill. 54. Argentré-du-Plessis, parcelle n° 411, section A du plan cadastral de la commune d'Argentré, plan masse de la mairie, justice de paix et école, Pivert, 1857 (AD.35/6/Z/63).



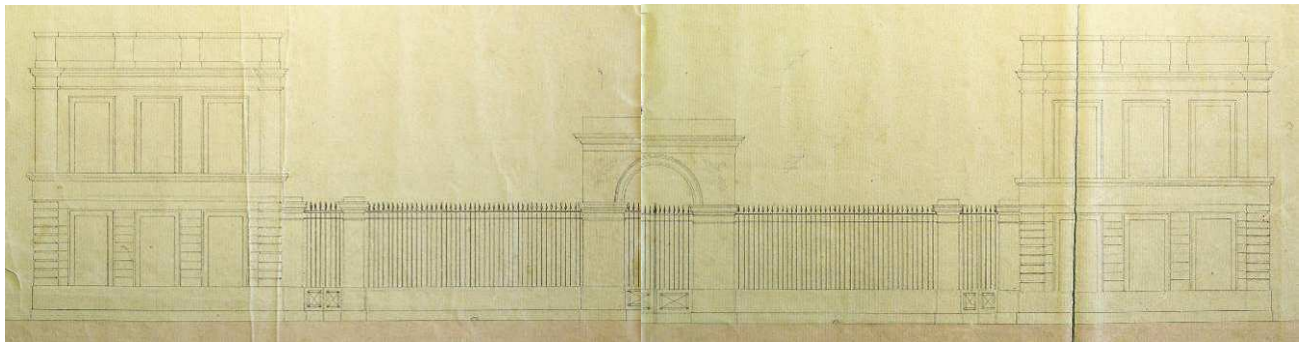
Ill. 55. Plumieux, projet de mairie, de deux classes et de deux pavillons d'habitation, élévation principale, plan du rez-de-chaussée, A. Guépin, 1858 (AD.22/2/O/241/2).



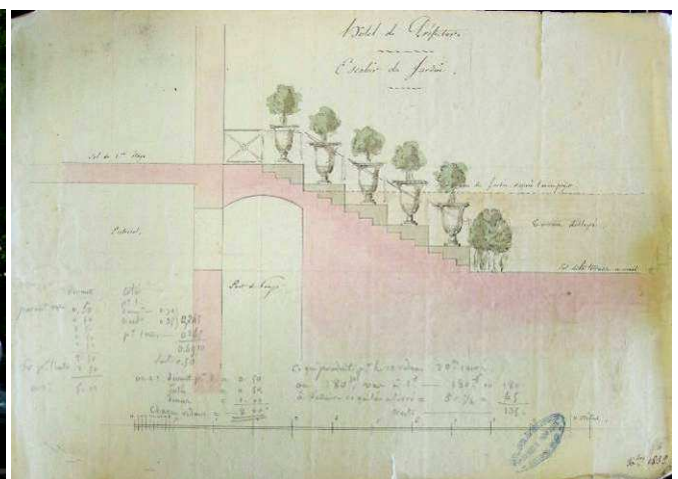
Ill. 56. Colpo, façade principale de la mairie-école de garçons, v. 1866 (AD.56/2/O/42/6).



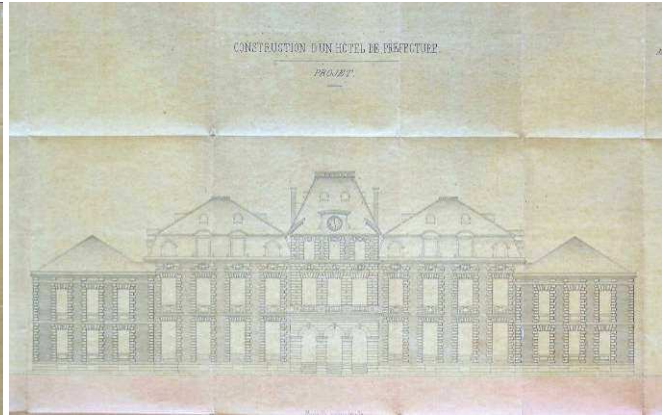
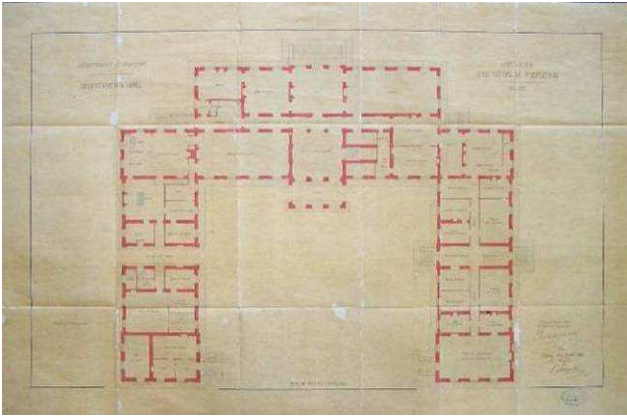
Ill. 57. Saint-Brieuc, la préfecture des Côtes-du-Nord à la fin du XIX^e siècle (coll. mun.). Ill. 58. Saint-Brieuc, hôtel de préfecture, n° 5, coupe sur la longueur, élévation sur la cour, détail du vestibule d'entrée, Frolicher, 1827 (AD.22/4/N/11).



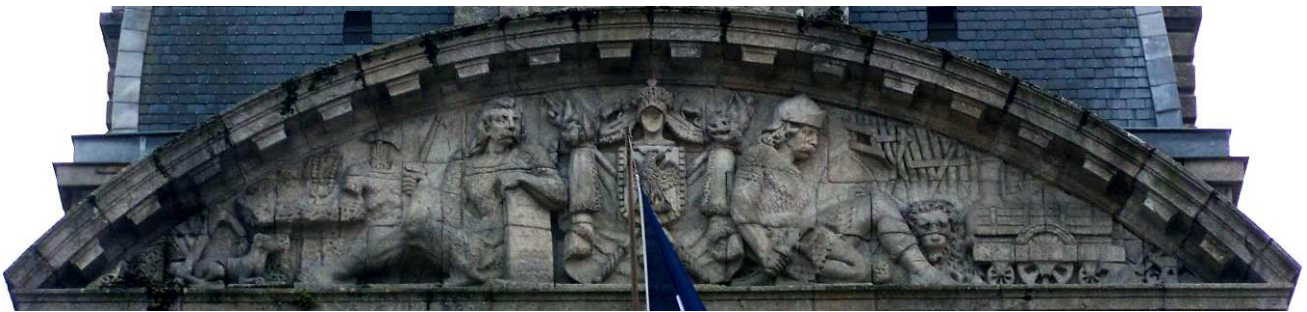
Ill. 59. Saint-Brieuc, élévation générale des deux ailes et de la grille d'entrée, côté de la place, n° 4, L. Lorin., 1834 (AD.22/4/N/12).



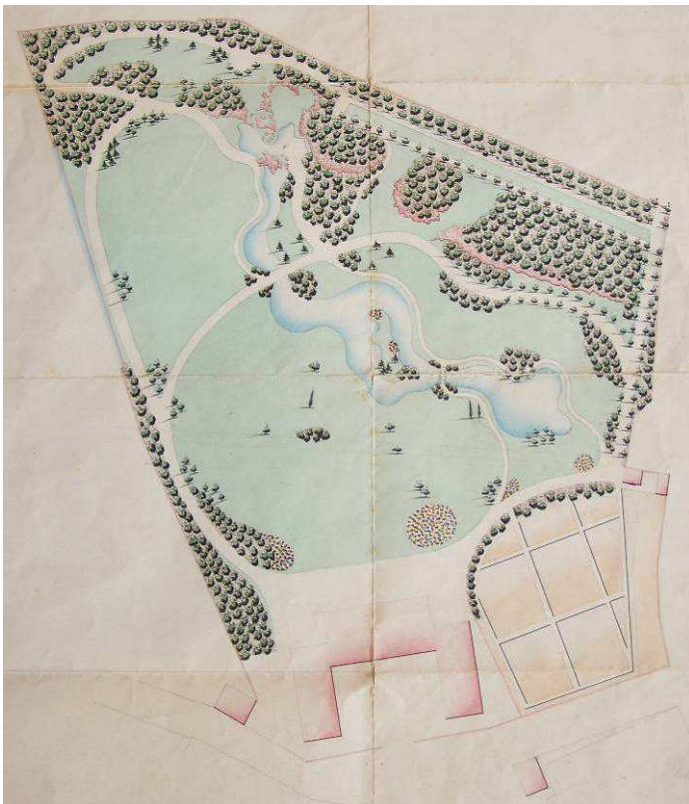
Ill. 60. Laval, portique d'entrée de la préfecture de la Mayenne, M. Godefroy (v. 1830). Ill. 61. Saint-Brieuc, hôtel de préfecture, escalier du jardin, coupe, L. Lorin, 1832 (AD.22/4/N/11).



Ill. 62. Vannes, projet de construction d'un hôtel de préfecture, plan du rez-de-chaussée, E. Amé, 1860 (AD.56/1/Fi/695). Ill. 63. Vannes, projet de construction d'un hôtel de préfecture, façade principale, E. Amé, 10 août 1860 (AD.56/N/771).



Ill. 64. Vannes, A. Lemerle, fronton de l'hôtel de préfecture du Morbihan (1864).



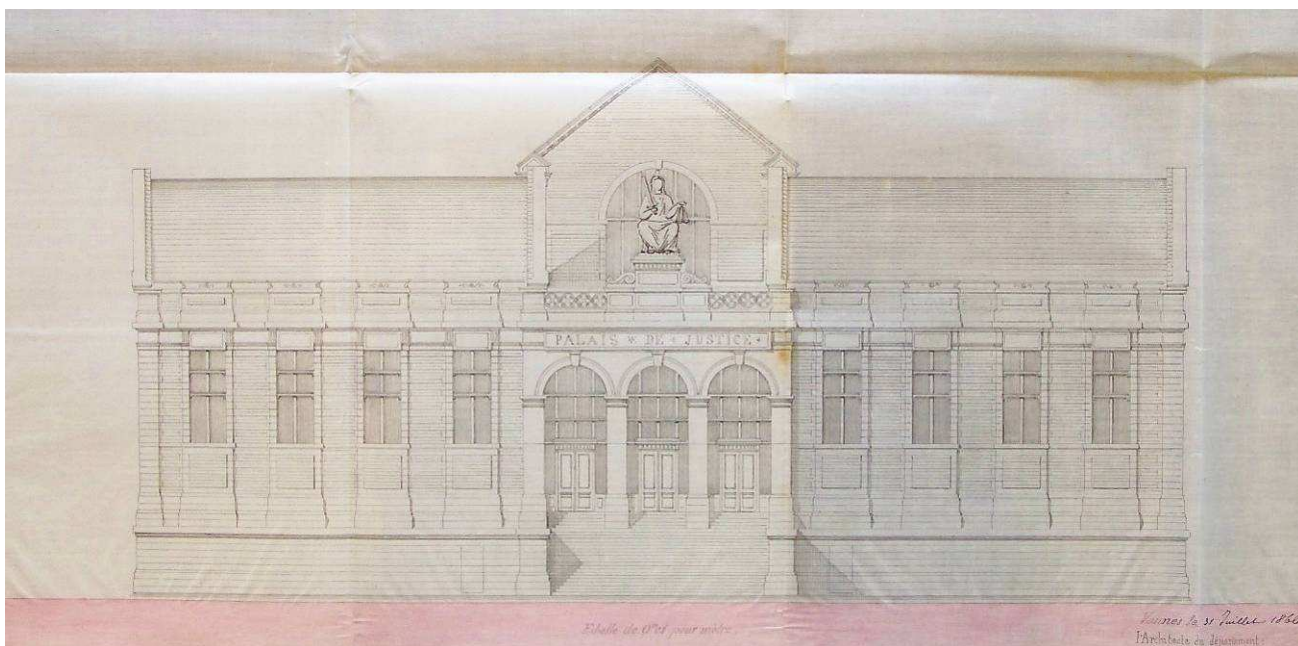
Ill. 65. Vannes, projet de construction d'un hôtel de préfecture, plan du jardin avec indication au crayon du choix de quelques essences, 1863 (AD.56/1/Fi/741). Ill. 66. Entrée actuelle de la cour d'honneur de la préfecture.



Ill. 67. Saint-Brieuc, fronton du tribunal de grande instance, P.-M. Ogé (1865).

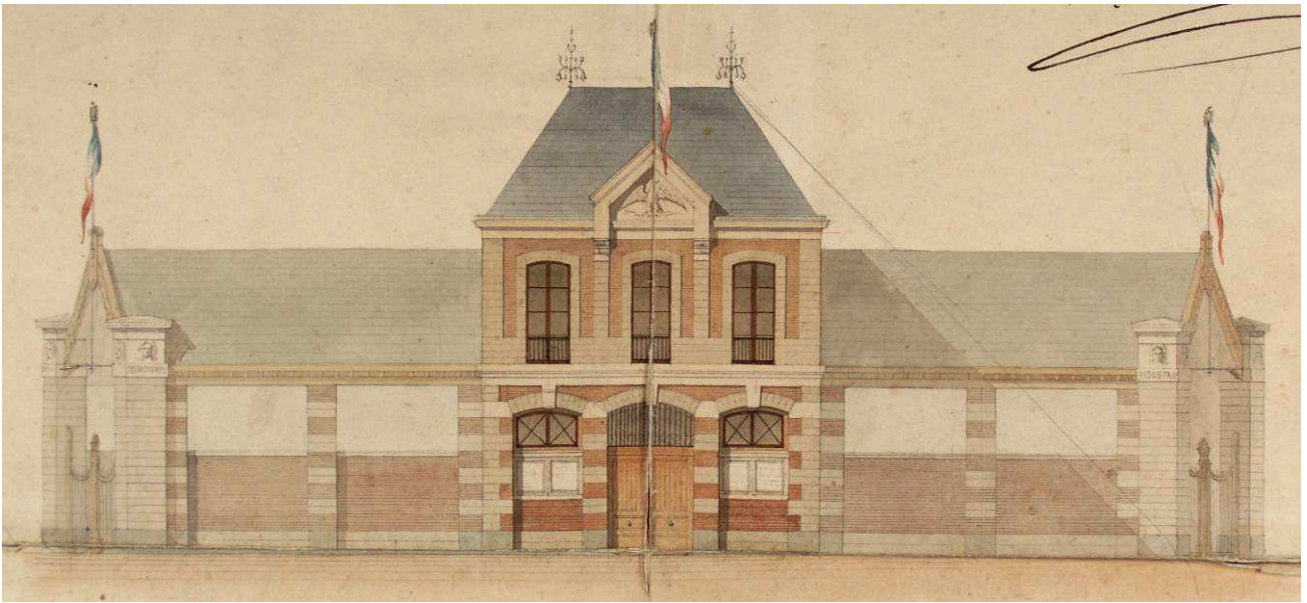


Ill. 68. Saint-Brieuc, tribunal de grande instance, façade donnant sur les jardins, A. Guépin (1862-1865).

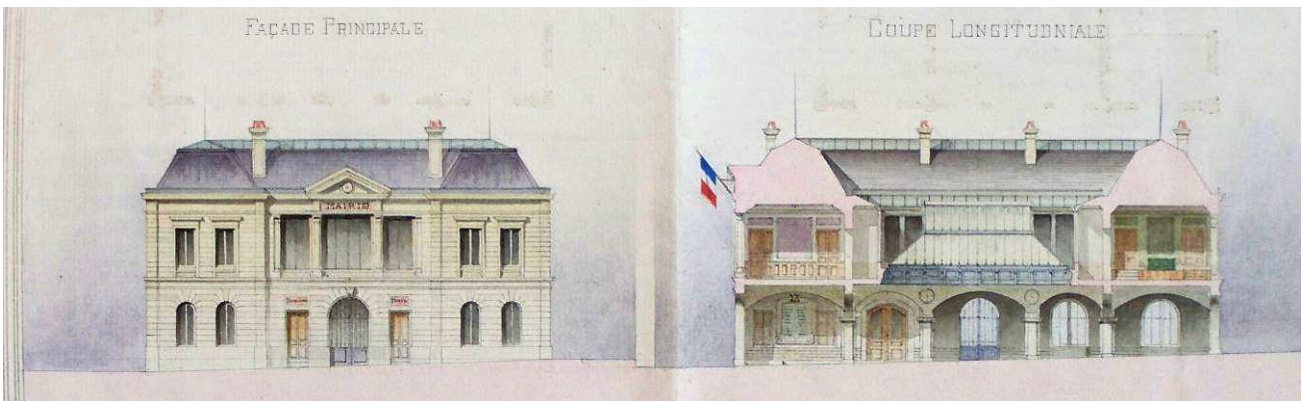


Ill. 69. Vannes, palais de justice, façade principale, E. Hawke, 1866 (AD.56/N/685).

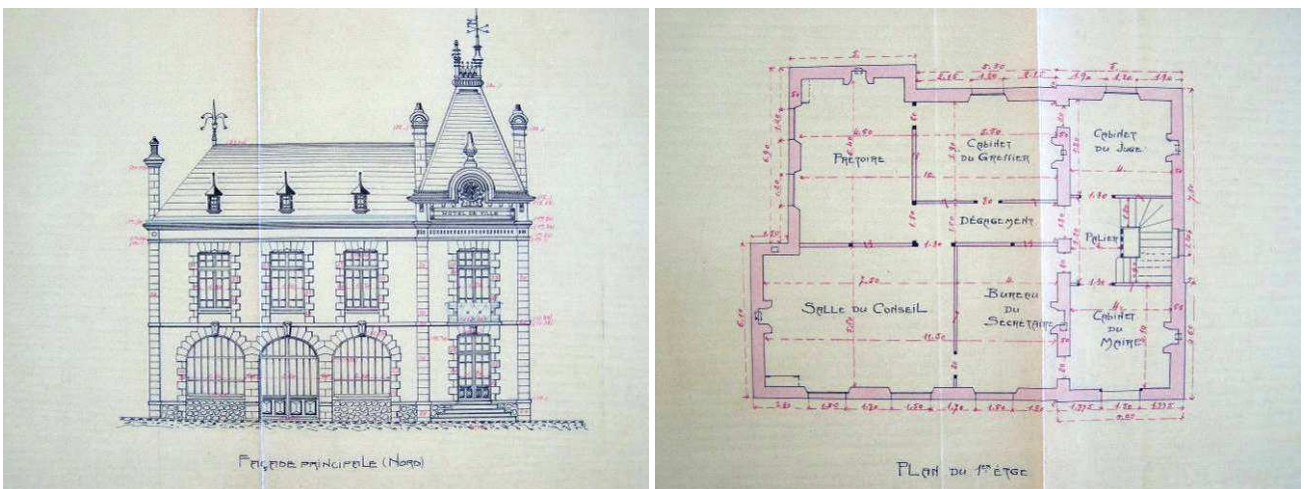
Chapitre 7 : ill. 70 à 98



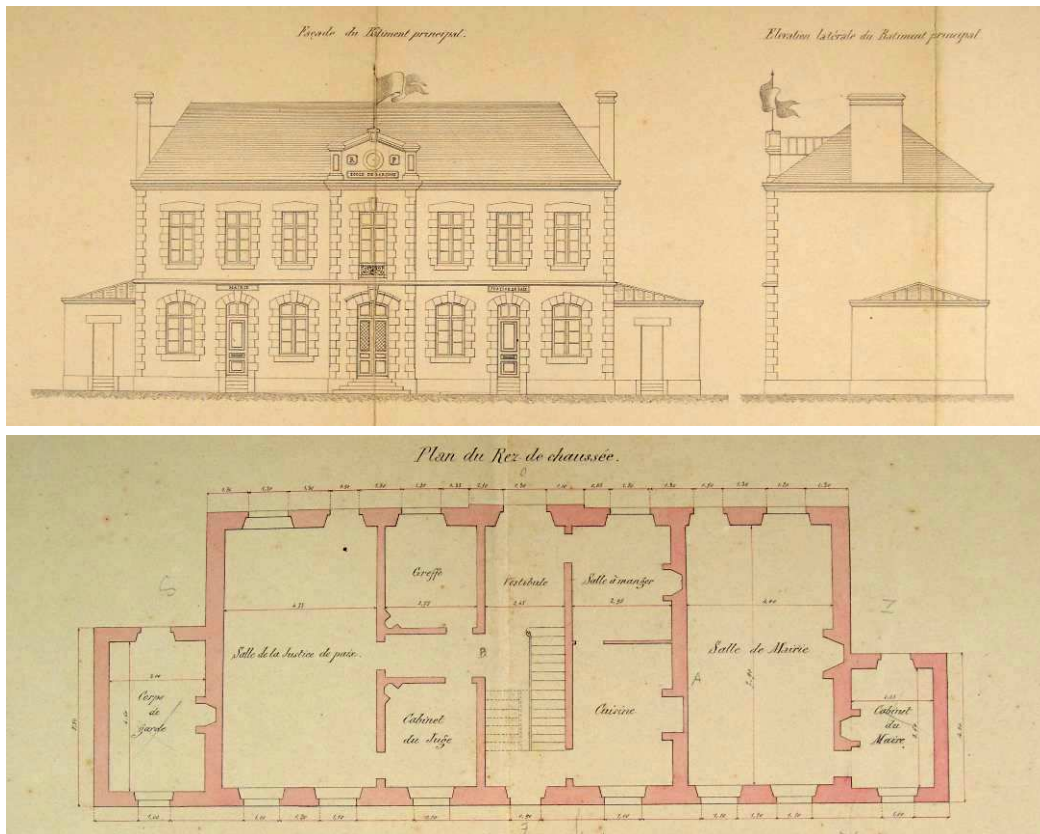
Ill. 70. Piré-sur-Seiche, projet de construction d'une mairie-halle, façade principale, A. Tourneux, 1864 (AD.35/EADM/8).



Ill. 71. Lesneven, avant-projet de mairie-halle, élévation, coupe, v. 1887-1889 (AD.29/2/0/862).



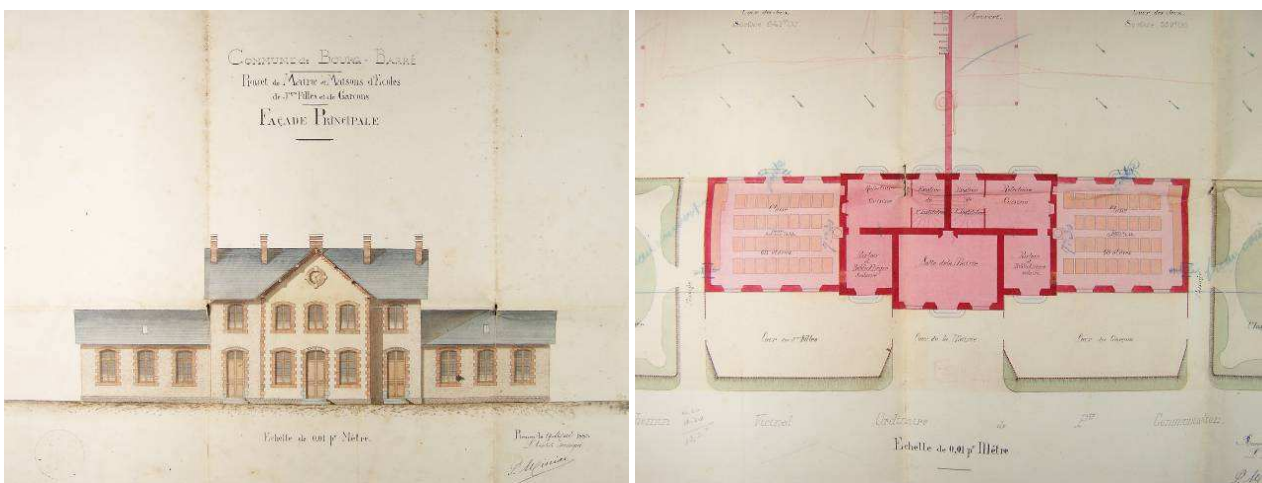
Ill. 72. Cléguérec, projet de construction de halles, d'une mairie et d'une justice de paix, façade, plan du 1^{er} étage, P. Demeret, 1913 (non-réalisé) (AD.56/2/0/41/8).



Ill. 73. Saint-Aubin-d'Aubigné, maison d'école de garçons, mairie et justice de paix, façade principale, élévation latérale, plan du rez-de-chaussée, C.-L. Leverrier, 1882 (AD.35/EADM/11).



Ill. 74. Le Faou, mairie, justice de paix et école, J. Boyer (1884).



Ill. 75. Bourbarré, projet de mairie et maisons d'école de filles et de garçons, façade principale, plan général du rez-de-chaussée, P. Miniac, Rennes, 1883 (AD.35/106/J/275).



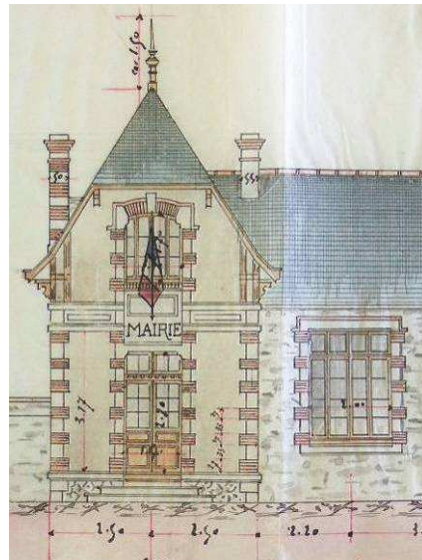
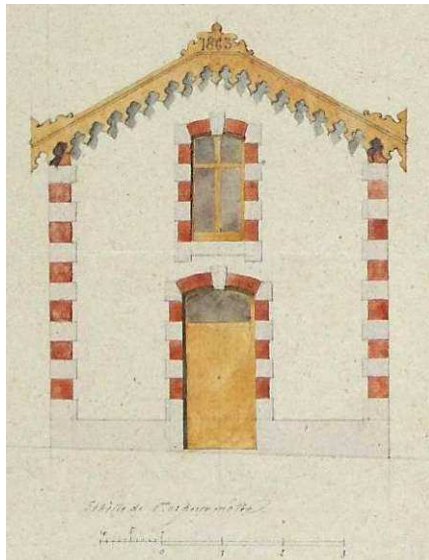
Ill. 76. Locmaria-Berrien (1890). Ill. 77. Bonen (1893). Ill. 78. Quemper-Guézennec, H. Guérin (1904).



Ill. 79. Landujan, J.-M. Laloy (1892). Ill. 80. Andouillé-Neuville, J.-M. Laloy (1903).



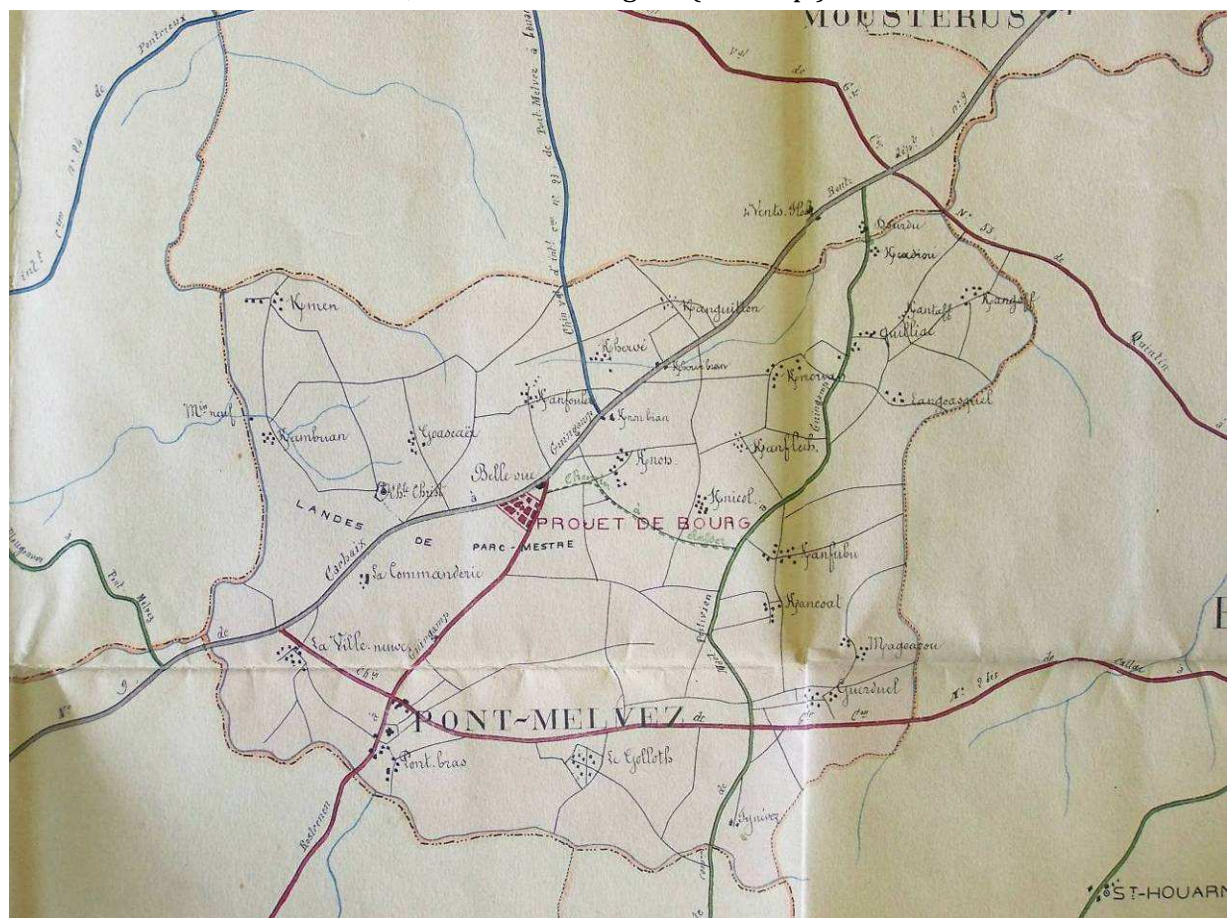
Ill. 81. Goudelin, Bontemps (1883). Ill. 82. Montours, A. Audroing (1897). Ill. 83. La Selle-en-Coglès, Januzel (1922).



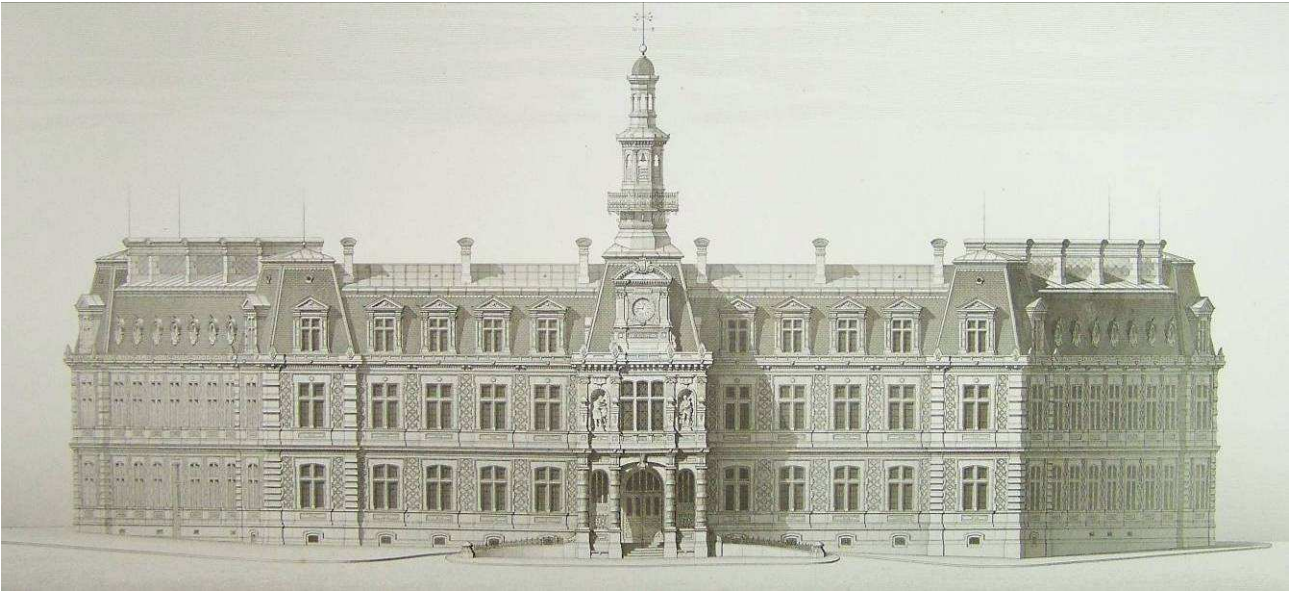
Ill. 84. Morlaix, sous-préfecture, construction d'un logement pour le concierge, façade, Jules Bourdais, 1863 (AD.29/122/J/11). Ill. 85. Languieux, construction d'un groupe scolaire avec local pour la mairie, vue du pignon de la mairie, Victor Le Guen, 1907 (AD.22/2/O/106/1). Ill. 86. Brennilis, construction d'une mairie, détail de la façade, E. Guiomar, 1914 (AD.22/2/O/128).



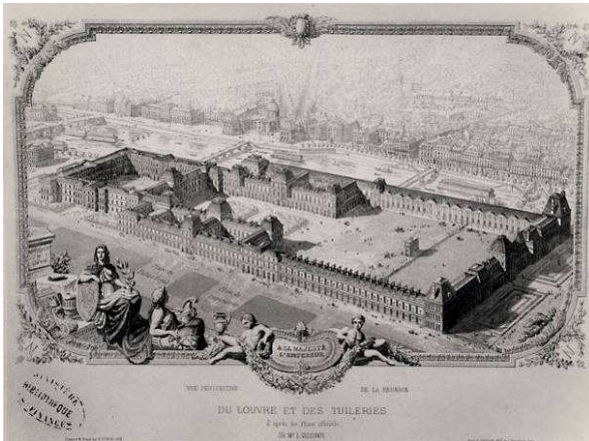
Ill. 87. Collinée, la place aux marronniers, avec au fond à gauche, la mairie et, au-devant, le monument aux morts. Au lointain, le clocher de l'église (coll. dép.).



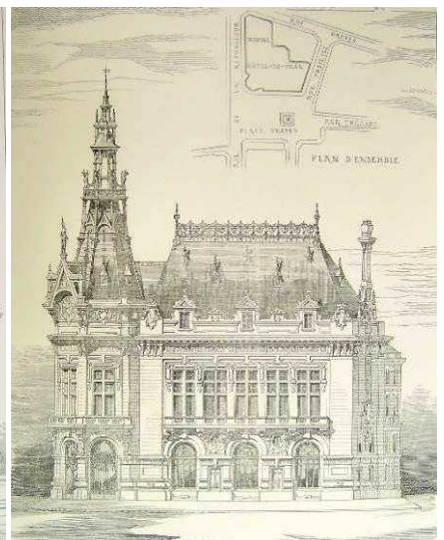
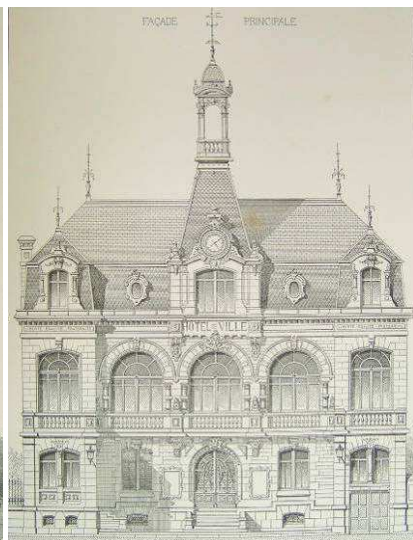
Ill. 88. Pont-Mélvez, détail du relevé cadastral de la commune, avec projet d'implantation du nouveau bourg, 1875 (AD.22/2/O/249/1).



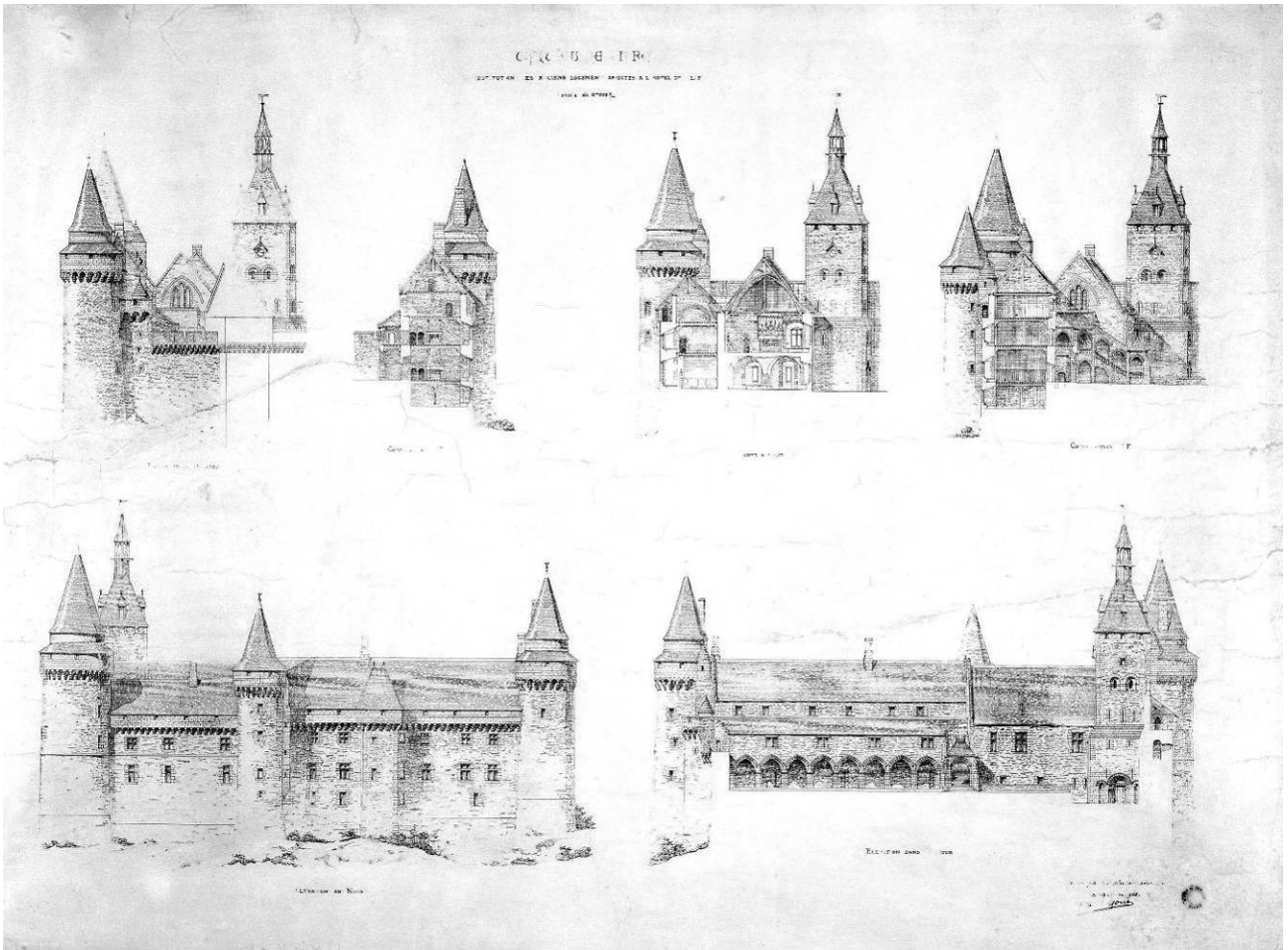
Ill. 89. Paris, mairie du XII^e arrondissement, A.-J. Hénard, 1872 (*La Construction Moderne*, 1882, 4^e série, vol. 9, pl. 3-4).



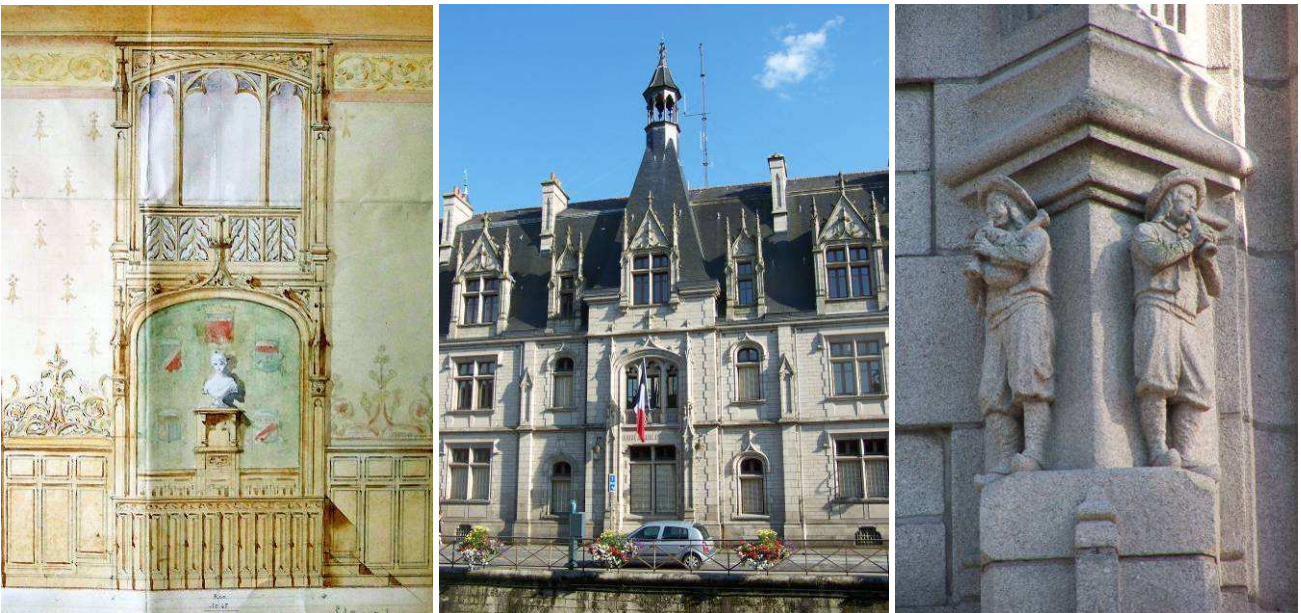
Ill. 90. Paris, vue perspective de la réunion du Louvre et des Tuileries, gravure d'après plan de Visconti, s.d. (Gallica-BNF). Ill. 91. Paris, l'Opéra de Charles Garnier (1861-1875).



Ill. 92. Ivry, hôtel de ville, projet de H. Schmitt, 1894 (*La C.M.*, 9^e année, pl.52-55). Ill. 93. Doulon, hôtel de ville, F. Leray, 1898 (*La C.M.*, 6^e année, pl.12). Ill. 94. Sens, hôtel de ville, Dupont et Poivert, 1904 (*La C.M.*, 4^e année, pl.64-65).

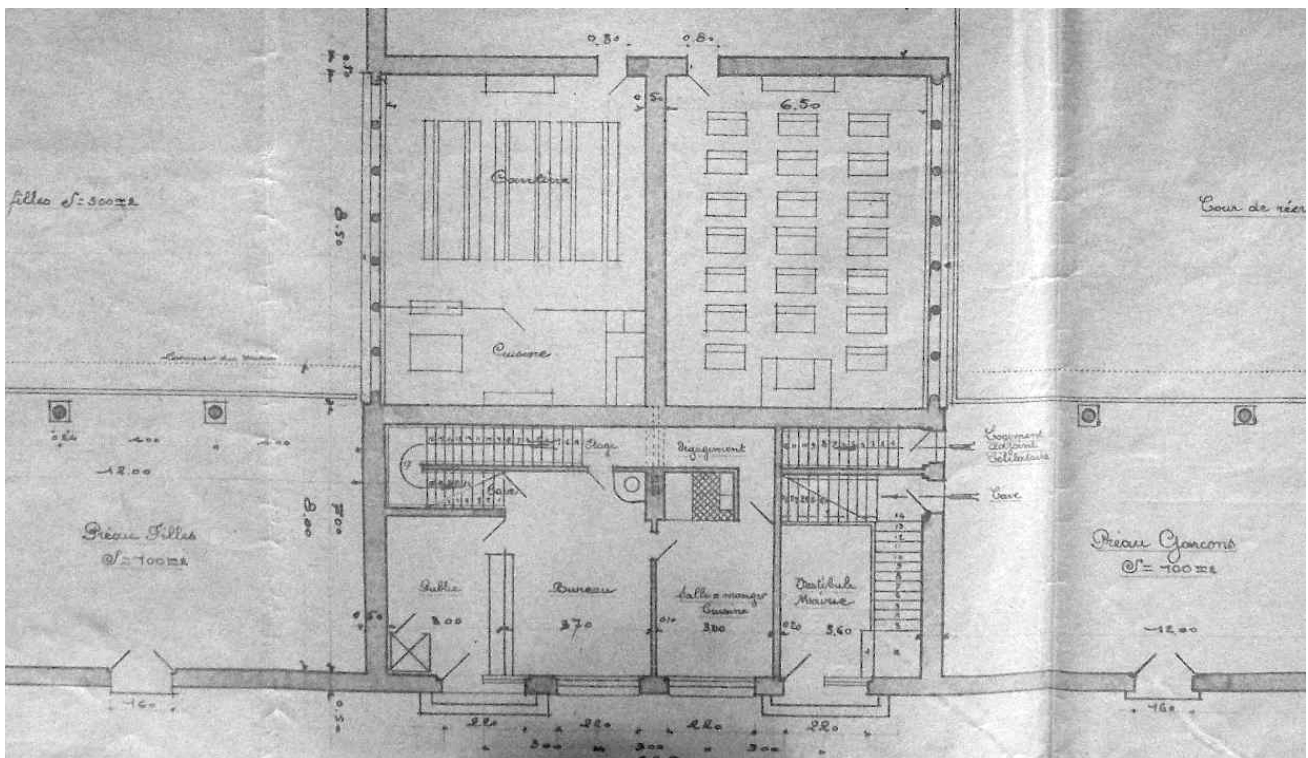


Ill. 95. Vitré, château, restitution des anciens logements affectés à l'hôtel de ville, P. Goût, 1908 (coll. mun.).

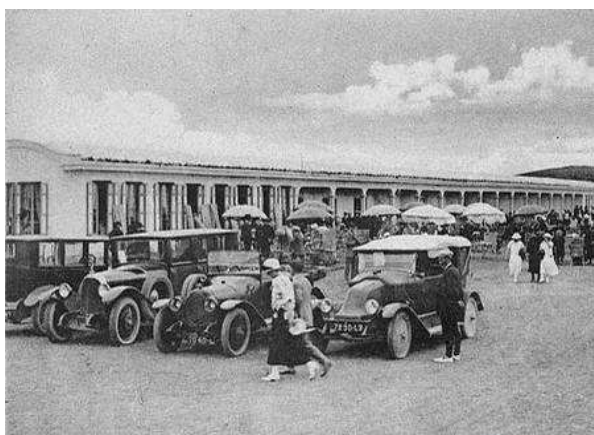


Ill. 96. Quimper, préfecture du Finistère, construction de l'aile nord, dessin du mobilier de la salle du conseil général, détail, s.n., v. 1912 (AD.29/4/N/99). Ill. 97. Quimper, préfecture du Finistère, façade principale, détail du corps central, A. Vally (1912). Ill. 98. Quimper, détail d'un groupe sculpté « les sonneurs », portail d'entrée de la préfecture du Finistère, A. Vally (1912).

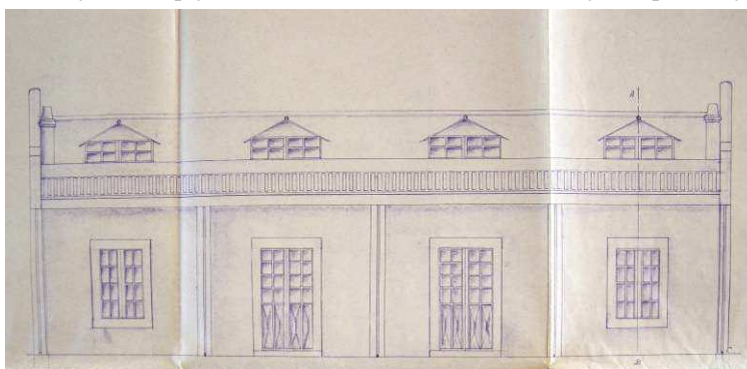
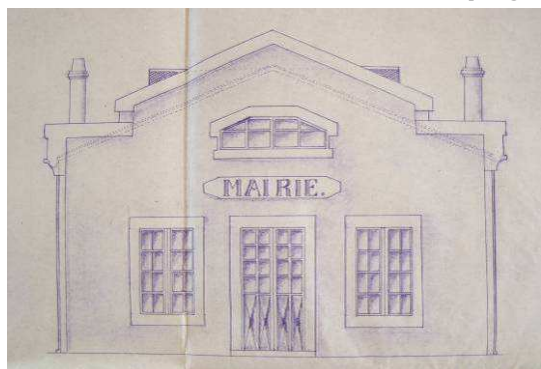
Chapitre 8 : ill. 99 à 118



Ill. 99. Plessala, groupe scolaire, mairie et bureau de poste, école des filles, école des garçons, façade sur rue, plan du rez-de-chaussée, J. Fauny, 1937 (AD.22/142/J/7).



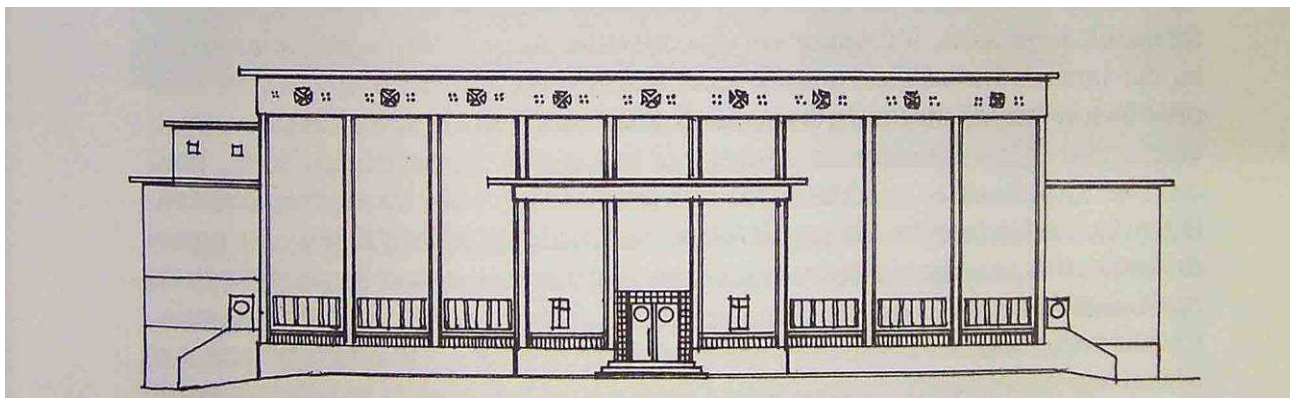
Ill. 100. Sables-d'Or-les-Pins, le *camping house* (coll. dép.). Ill. 101. Dinard, le *Balneum* (coll. privée).



Ill. 102. Gâvres, construction d'une mairie, façades principale et latérale, 1938 (AD.56/2/0/62/4).



Ill. 103. Bégard, projet de construction d'une salle de fêtes, d'une poste-télégraphe-téléphone, d'une justice de paix, façade latérale, J. Fauny, v. 1937 (AD.22/142/J/208).



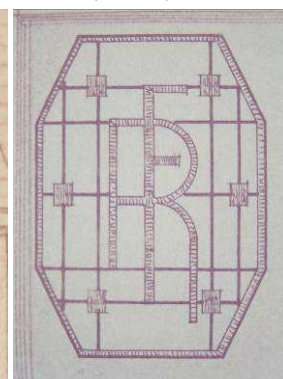
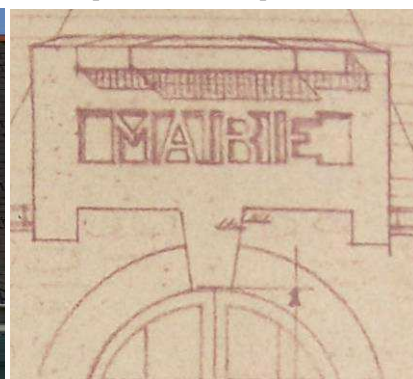
Ill. 104. Saint-Brieuc, cité-jardin de la Ville-Ginglin, A. Le Gouellec, 1933 (Nières, 1991).



Ill. 105. Lorient, chambre de commerce du Morbihan, détail du frontispice, L.-M. Dutartre, C. Caro-Picard, E. Ramonatxo (1928).



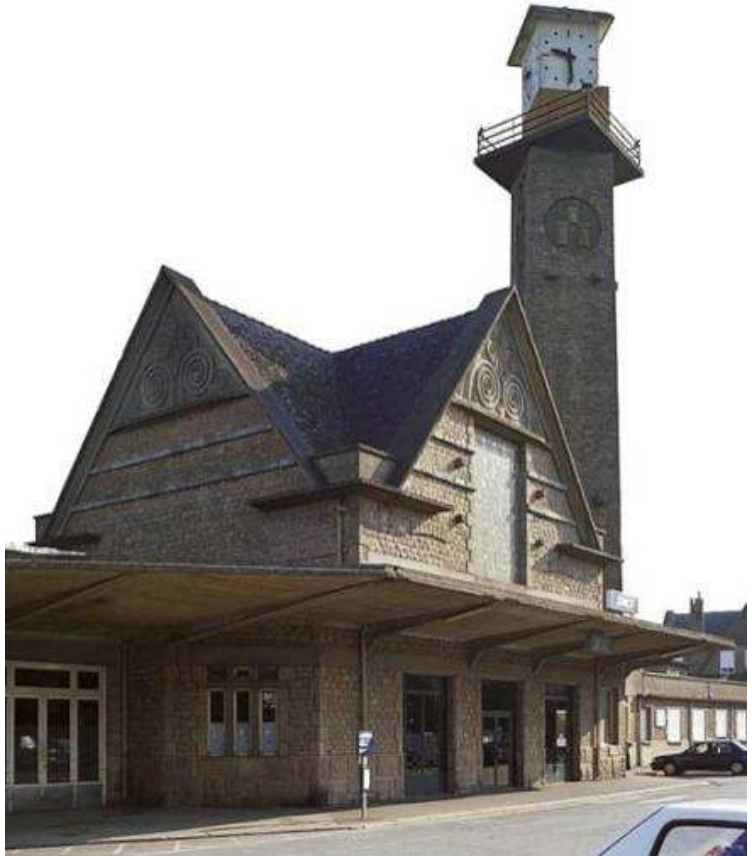
Ill. 106. Gourin, mairie-justice de paix, blason municipal et frontispice, R. Guillaume (1942).



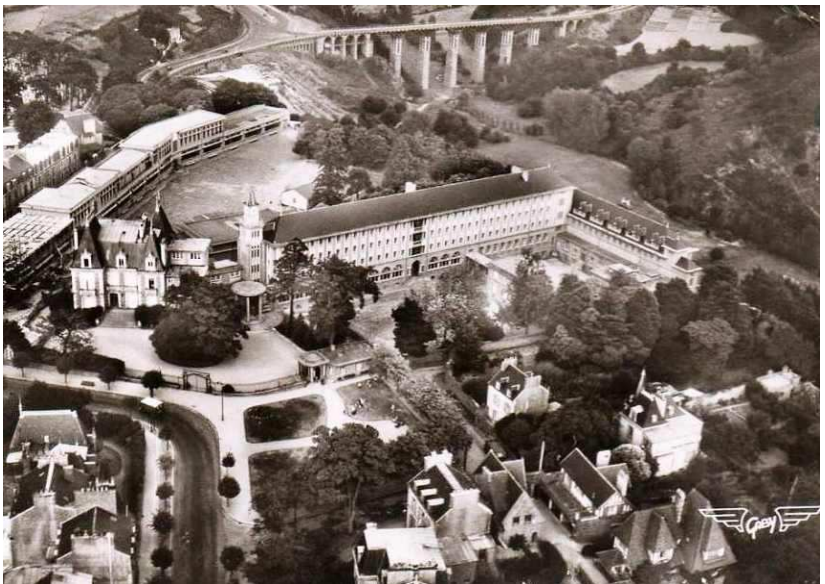
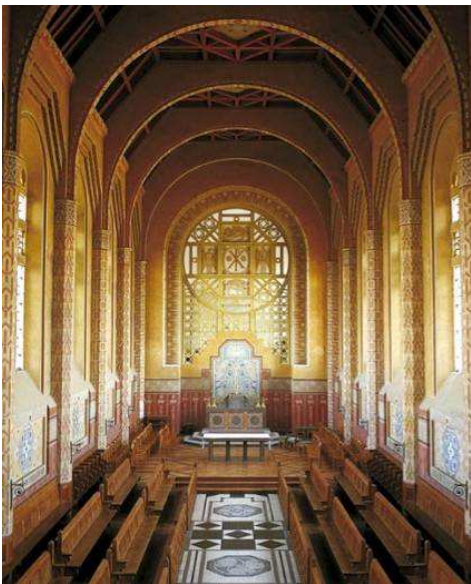
Ill. 107. Pouldavid, mairie, détail du frontispice, Mony (1927). Ill. 108. Nouvoitou, projet de mairie, détail du linteau-fronton de la façade principale, P. Laloy, 1929 (AD.35/106/J/310). Ill. 109. Gourin, détail de la porte d'entrée, R. Guillaume, 1938 (AD.56/2/O/66/3).



Ill. 110. Tinténiac, mairie, justice de paix et foyer municipal, détail du couronnement de la façade principale, J. Poirier (1934).



Ill. 115. Saint-Brieuc, Caisse d'Épargne, G.-R. Lefort (1910) (Luc Nueffer, 2005). Ill. 116. Dinan, gare S.N.C.F., G.-R. Lefort (1931).

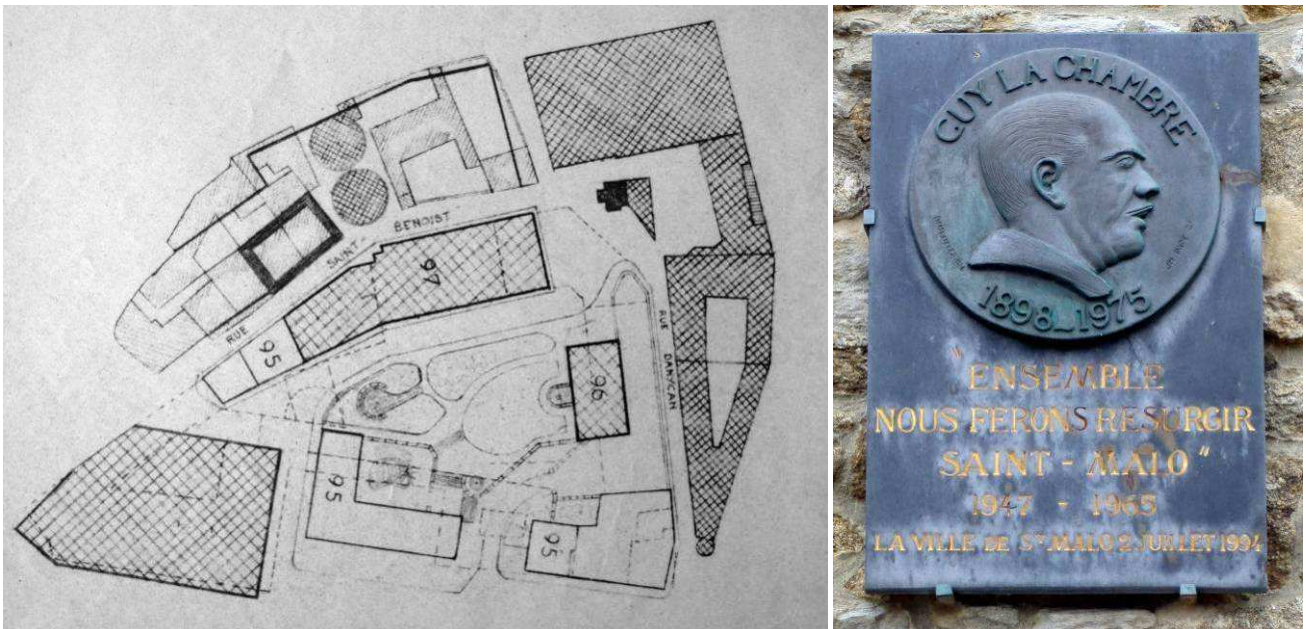


Ill. 117. Saint-Brieuc, chapelle du grand séminaire, G.-R. Lefort (1928). Ill. 118. Saint-Brieuc, lycée de jeunes filles, actuel lycée Renan, G.-R. Lefort, 1938 (coll. mun.).

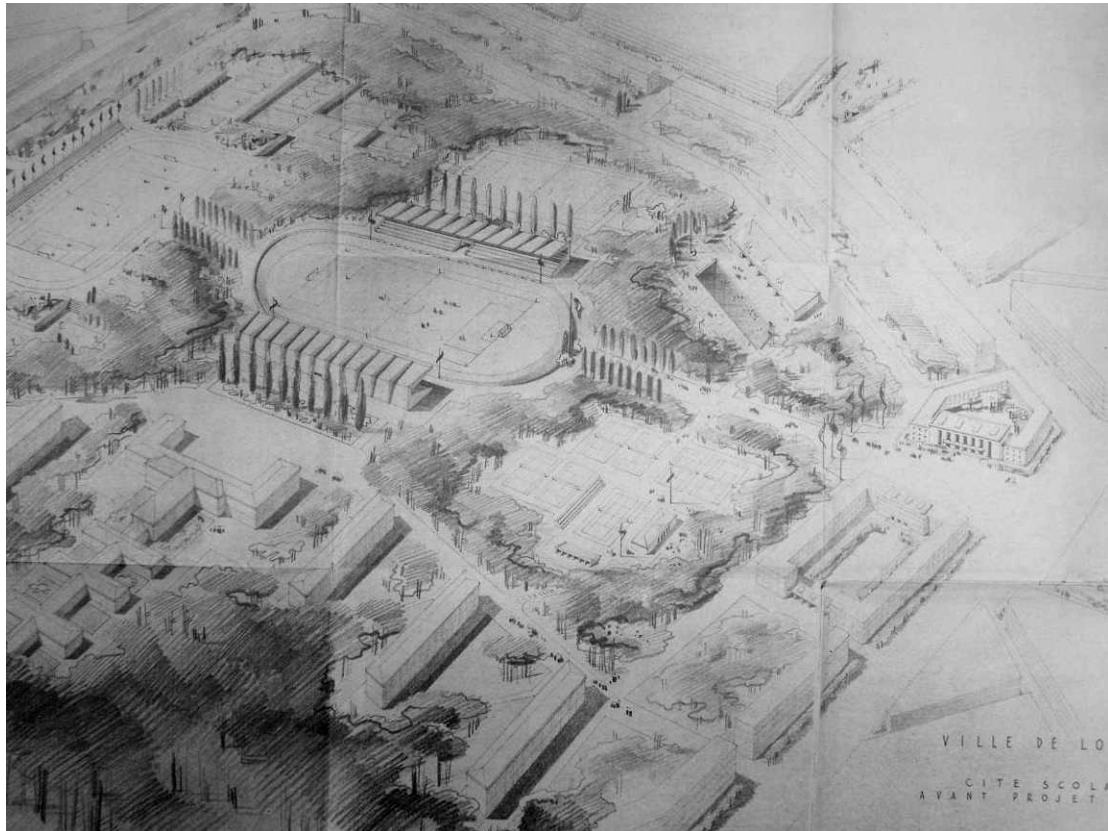
Chapitre 9 : ill. 119 à 149



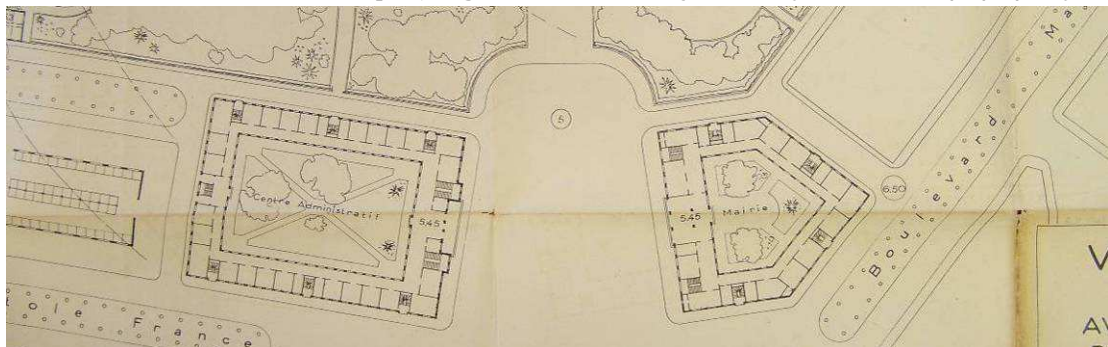
Ill. 119. Saint-Malo, vue aérienne après la Libération (coll. mun.)



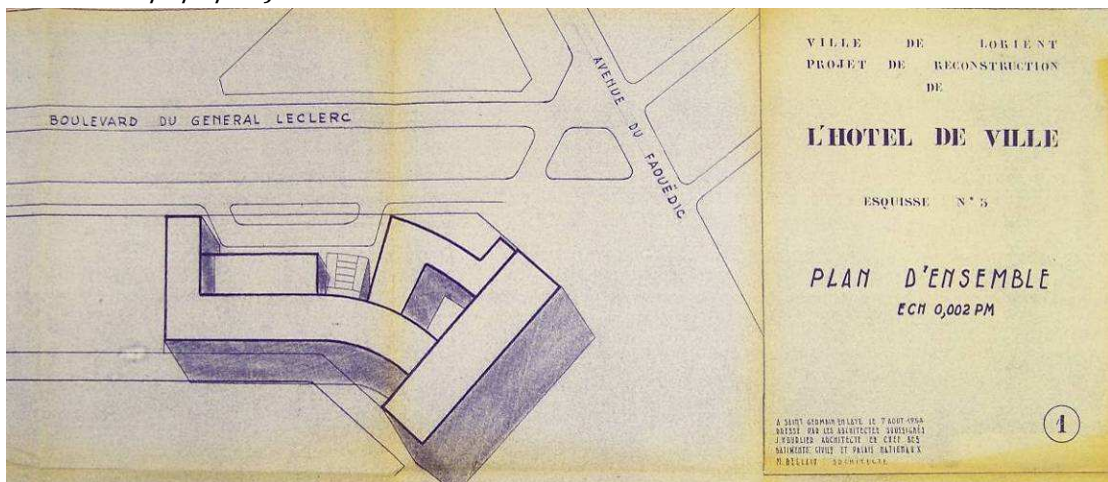
Ill. 120. Saint-Malo, réaménagement de l'enclos des Bénédictins : reconstruction de la sous-préfecture (îlot 96) et du tribunal (îlot 97) (AM. Saint-Malo/1/W/165). Ill. 121. Plaque commémorative de la ville à Guy La Chambre : « Ensemble nous ferons resurgir Saint-Malo », 2 juillet 1994.



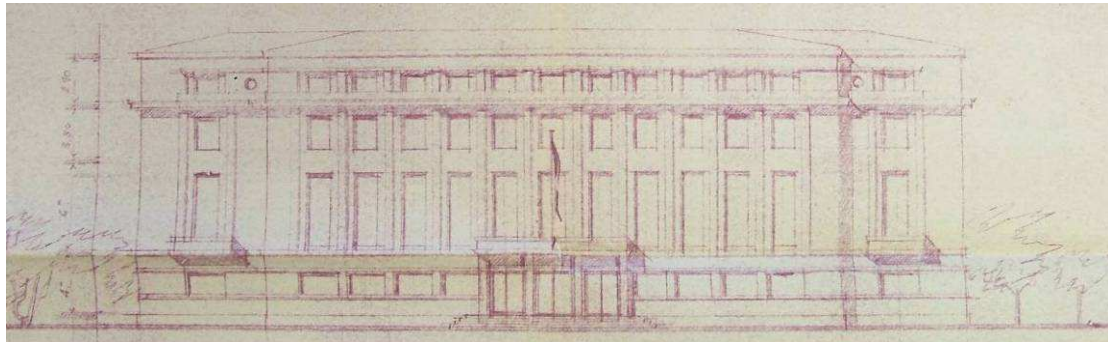
Ill. 122. Lorient, cité scolaire, avant-projet général, G. Tourry, 1948 (AM. Lorient/1/T/33).



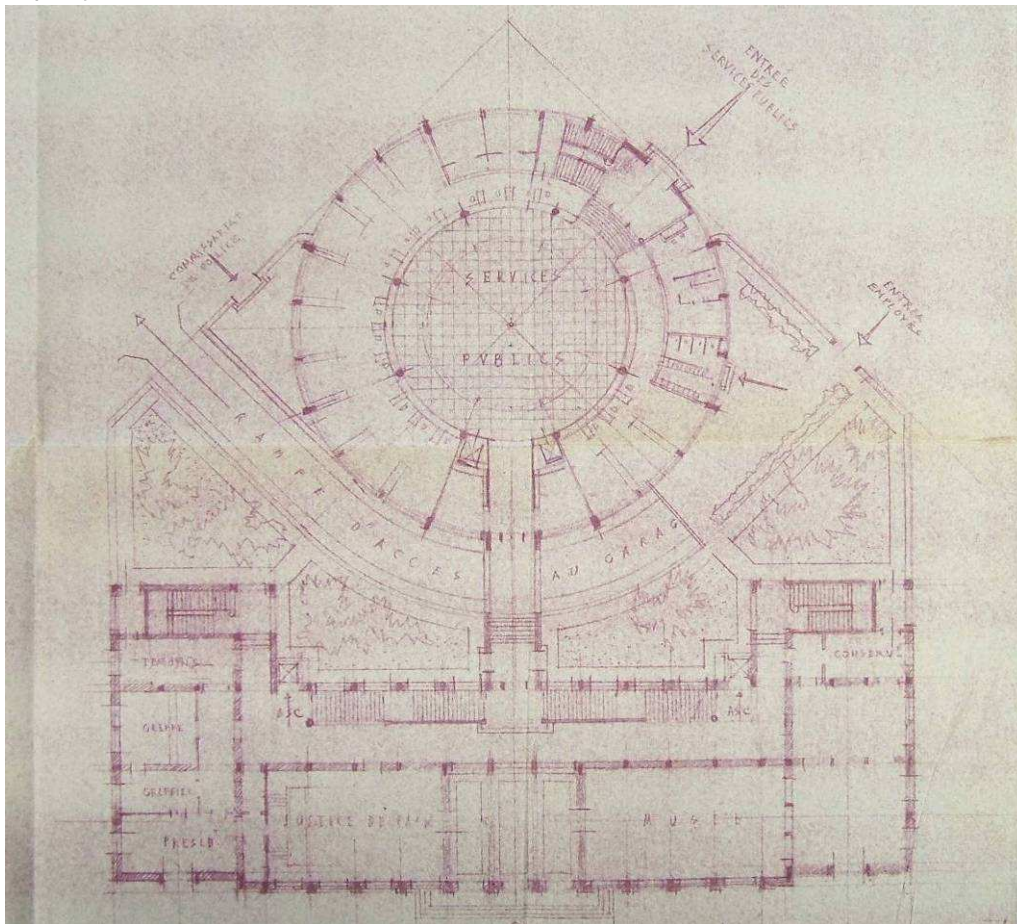
Ill. 123. Lorient, projet de cité scolaire, détail de la mairie et du centre administratif, G. Tourry, 1948 (AM. Lorient/1/T/33).



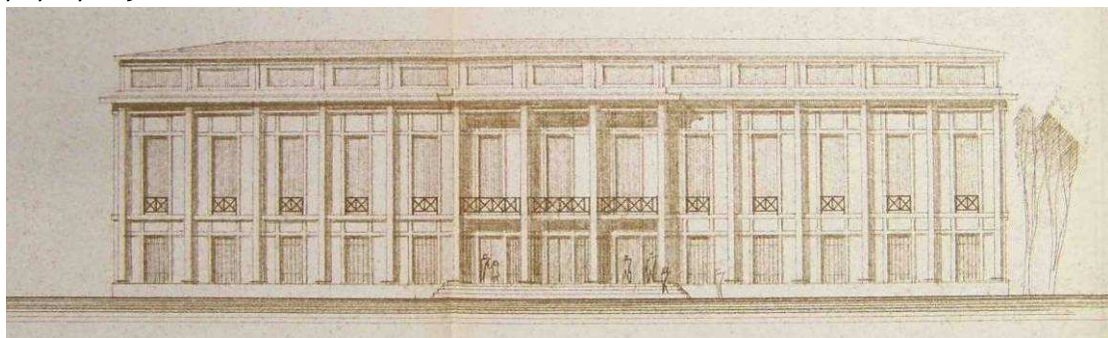
Ill. 124. Lorient, hôtel de ville, plan d'ensemble, parti définitif, J.-B. Hourlier et Réglain, 1954 (AM. Lorient/1/M/38).



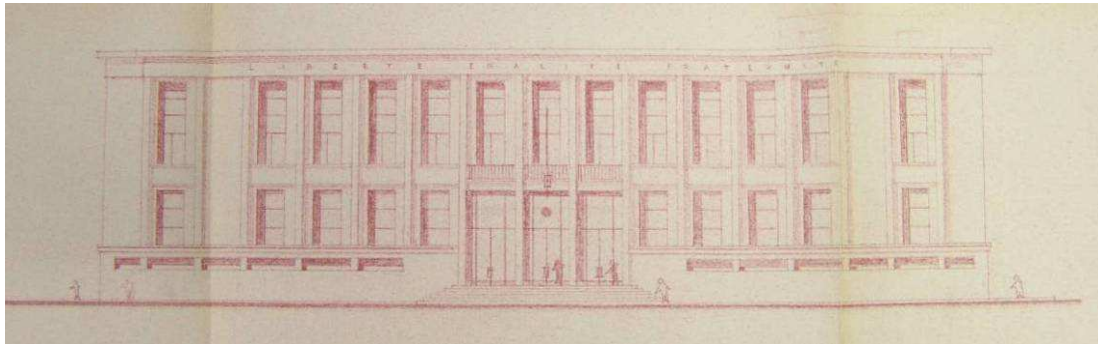
Ill. 125. Lorient, hôtel de ville, façade principale, première esquisse, J.-B. Hourlier, 1949 (AM. Lorient/1/M/38).



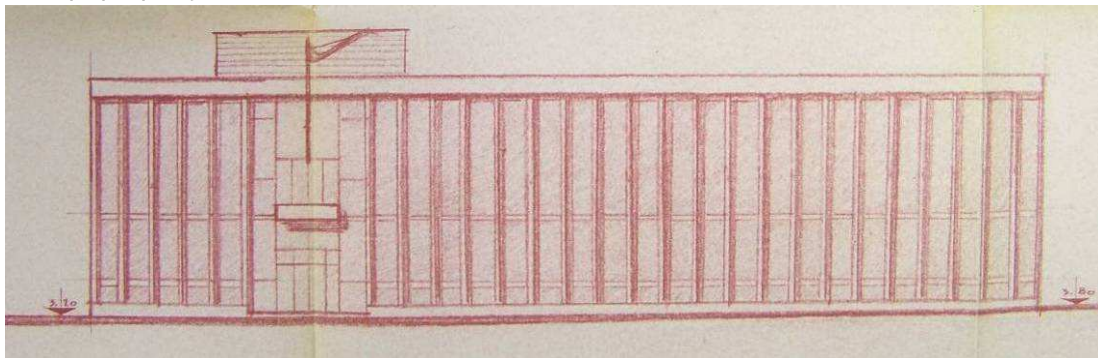
Ill. 126. Lorient, hôtel de ville, plan du rez-de-chaussée, première esquisse, J.-B. Hourlier, 1949 (AM. Lorient/1/M/38).



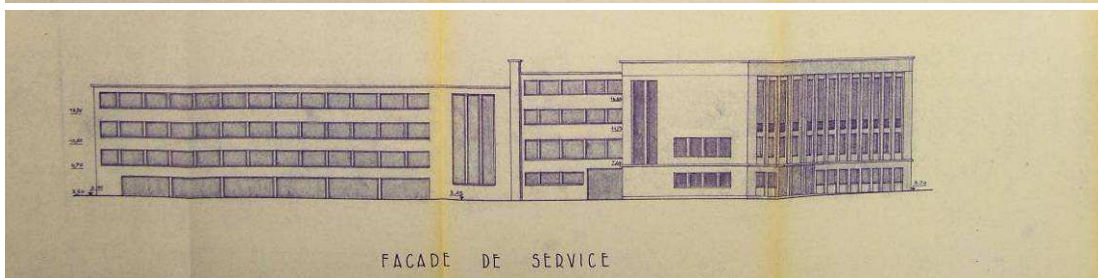
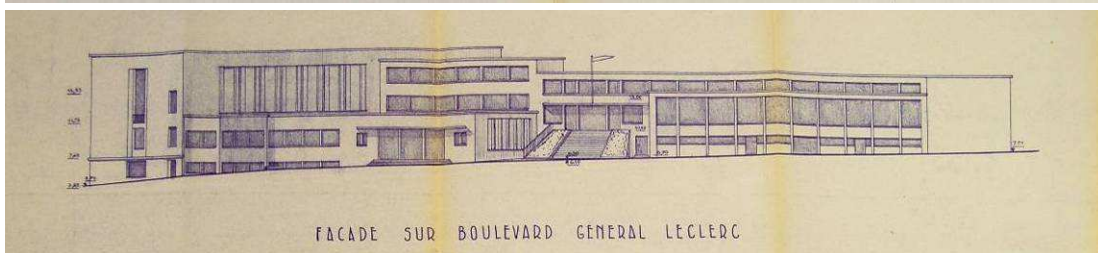
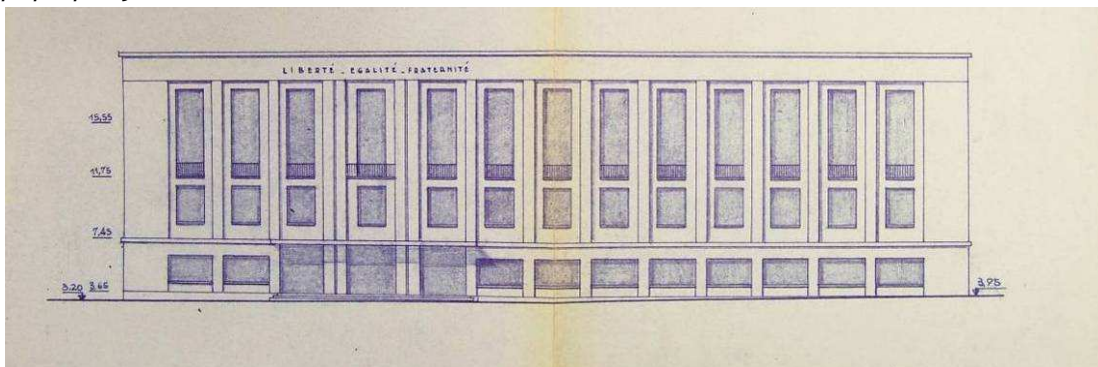
Ill. 127. Lorient, hôtel de ville, façade principale, deuxième esquisse, J.-B. Hourlier, v. 1950 (AM. Lorient/1/M/38).



Ill. 128. Lorient, hôtel de ville, façade principale, troisième esquisse, J.-B. Hourlier et Réglain, 1952 (AM. Lorient/1/M/38).



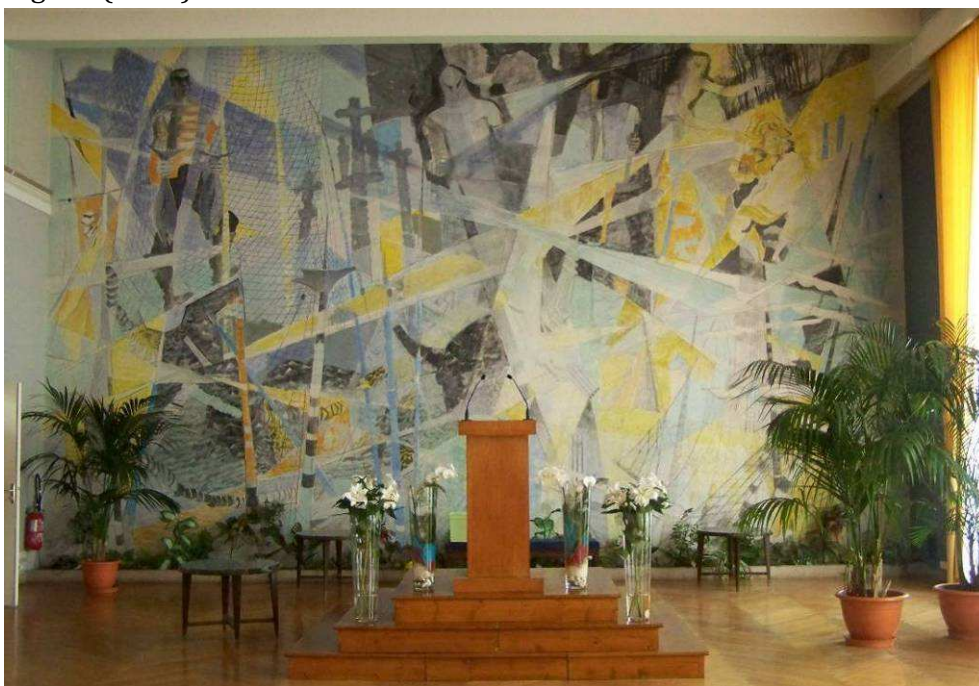
Ill. 129. Lorient, hôtel de ville, façade principale, quatrième esquisse, J.-B. Hourlier, 1954 (AM. Lorient/1/M/38).



Ill. 130. Lorient, hôtel de ville, façades principale et latérales, cinquième (et dernière esquisse), J.-B. Hourlier et Réglain, 1954 (AM. Lorient/1/M/38).



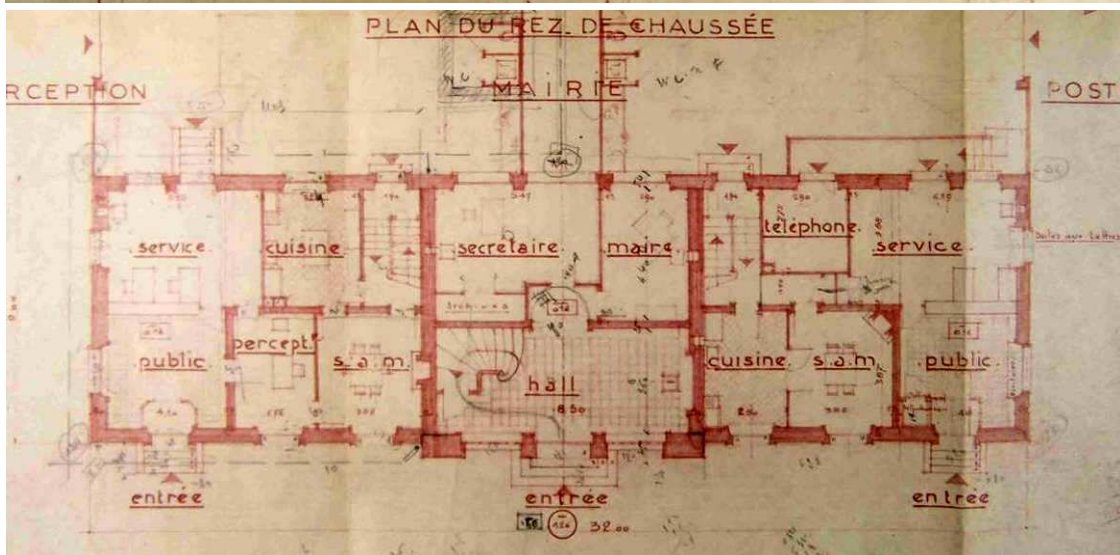
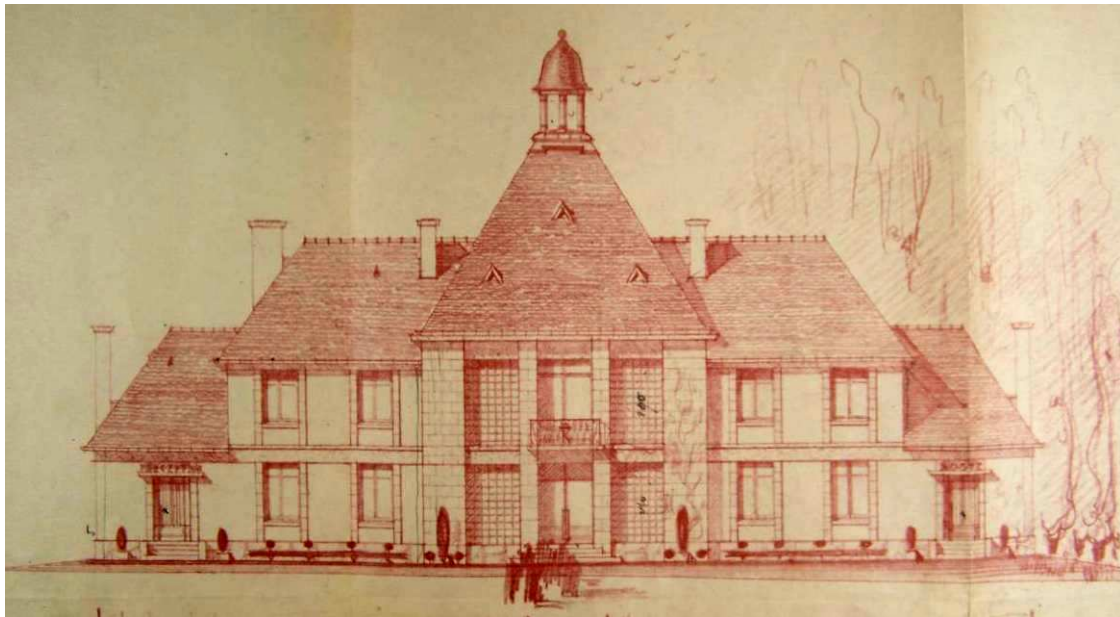
Ill. 131. Saint-Malo, hôtel des Finances, H. Auffray (1952). Ill. 132. Lorient, hôtel de ville, J.-B. Hourlier et Réglain (1960).



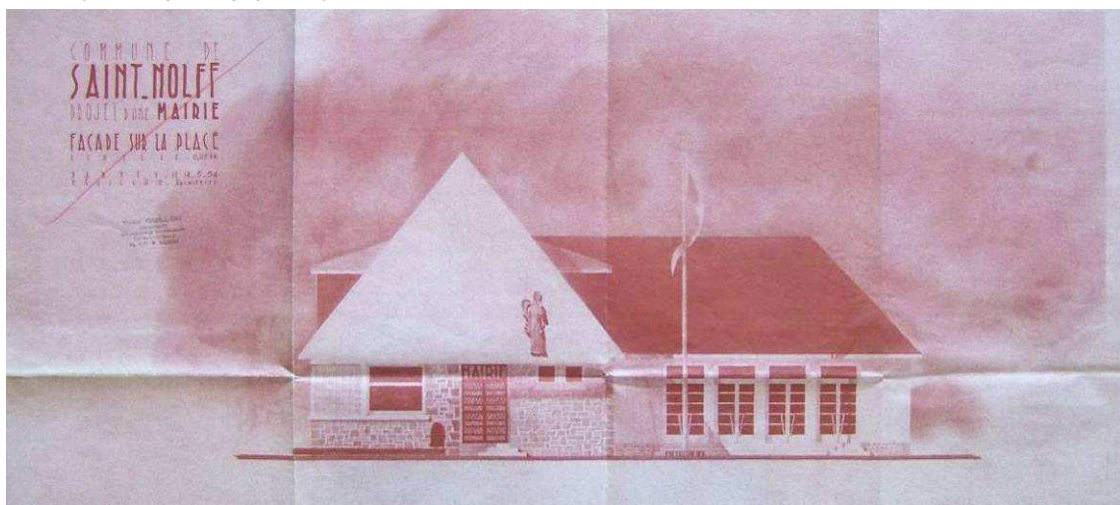
Ill. 133. Lorient, grande fresque de la salle des fêtes, N. Untersteller (1960).



Ill. 134. Lorient, hôtel de ville, la salle des fêtes. Ill. 135. Lorient, fresque de la salle des mariages, N. Untersteller (1960).



Ill. 136. Bécherel, mairie, poste et perception, façade principale et plan du rez-de-chaussée, P.-J. Laloy, 1953 (AD.35/106/J/273).



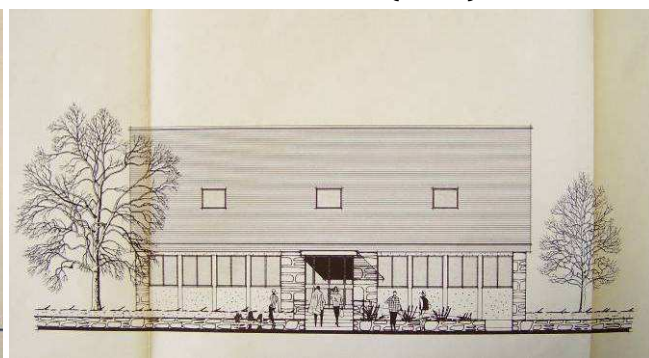
Ill. 137. Saint-Nolff, mairie, façade sur la place, Y. Guillou, 1954-1957 (AD.56/110/J/4074).



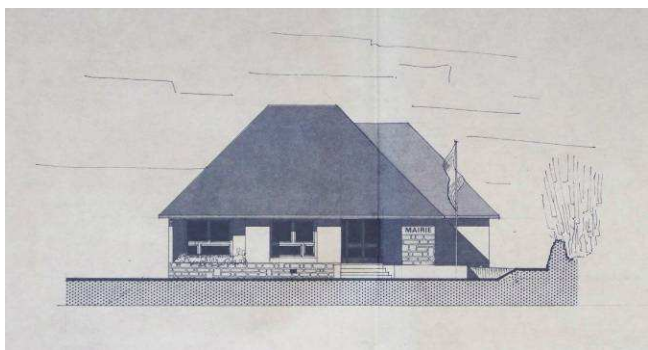
Ill. 138. Caudan, mairie-salle des fêtes, Y. Guillou (1957-1958). Ill. 139. Caudan, détail des bas-reliefs, F. Pellerin (1958).



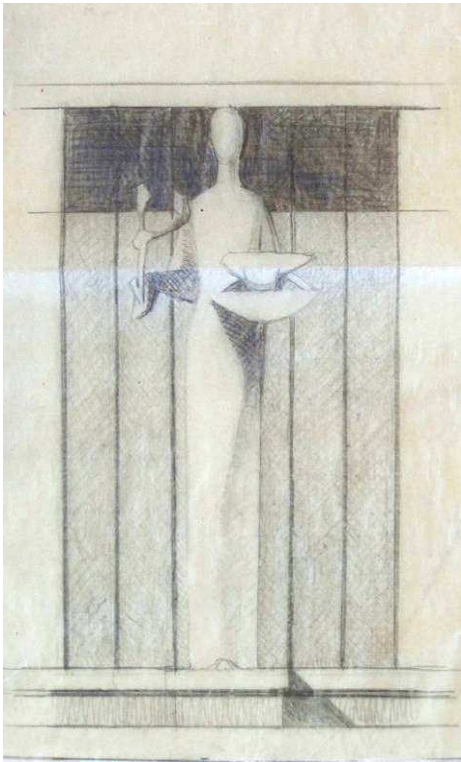
Ill. 140. Taupont, mairie, Y. Guillou (1956-1958). Ill. 141. Laz, mairie, Y. Guillou (1958).



Ill. 142. Locmariaquer, projet de construction d'une mairie-poste, M. Morin, 1975 (AD.56/111/J/6). Ill. 143. Caro, construction d'une mairie, M. Morin, 1977 (AD.56/111/J/11).



Ill. 144. Coat-Méal, projet d'une mairie, P. Bévérina, 1982 (AD.29/169/J/16). Ill. 145. Saint-Pabu, construction d'une mairie-poste, vue perspective, P. Bévérina, s.d. (AD.29/169/J/145).

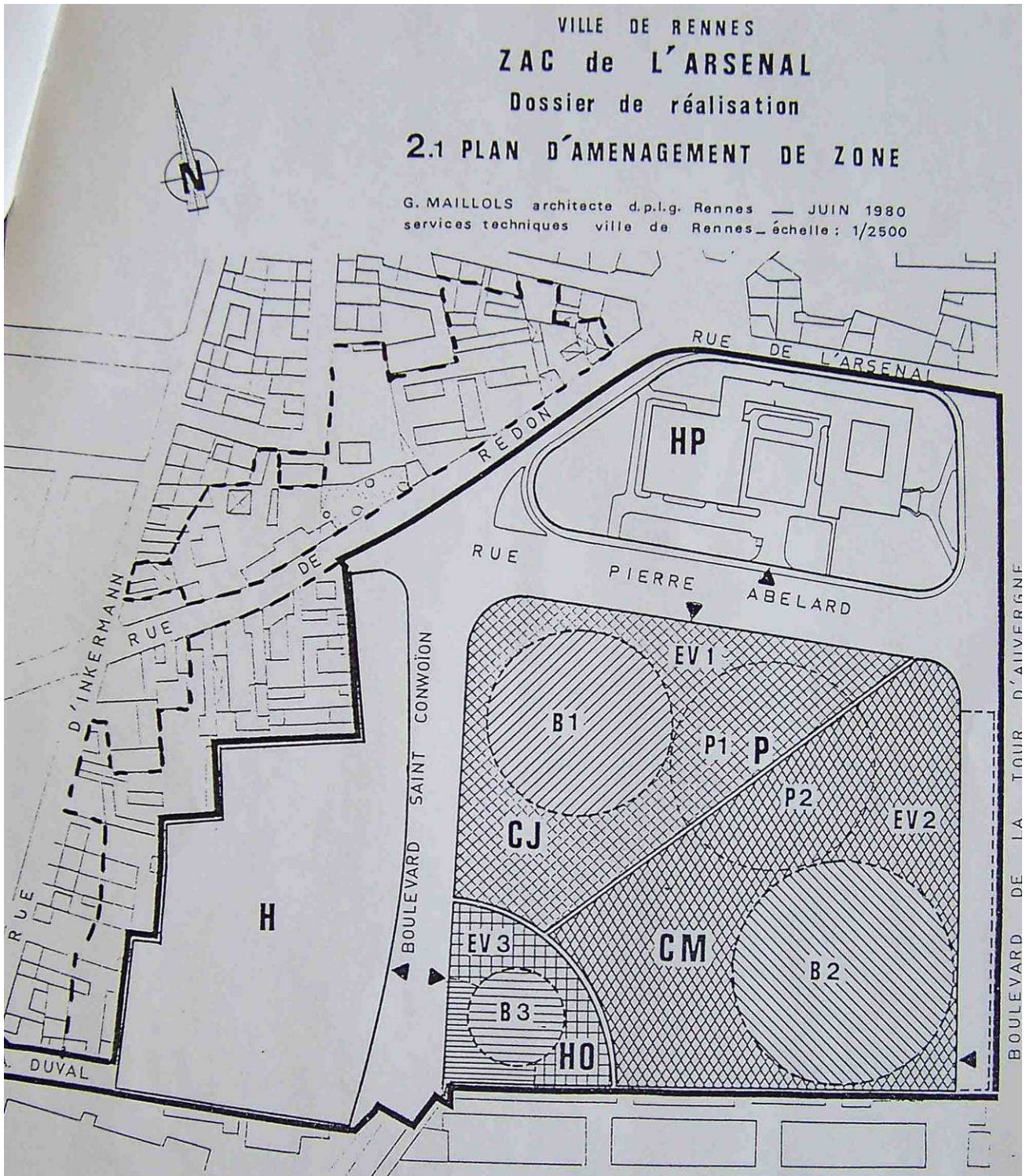


Ill. 146. Taupont, statue de l'Abondance, croquis, F. Pellerin, v. 1957 (AD.56/110/J/4043). Ill. 147. Brest, palais de justice, la Justice-Teutur (à gauche), la Loi-Lex (à droite) (v. 1958).

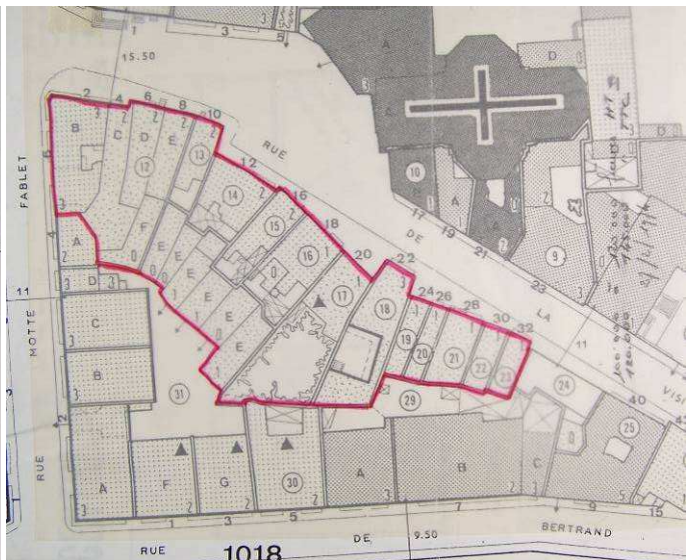
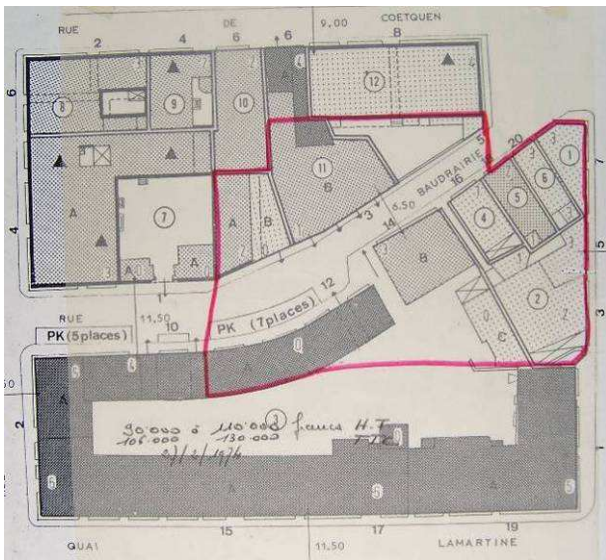


Ill. 148. Lorient, la République, modèle en plâtre, R. Letourneur, v. 1960 (AM. Lorient/1/M/27). Ill. 149. Lorient, la Naissance de la cité, bronze de la façade principale, R. Letourneur (v. 1960).

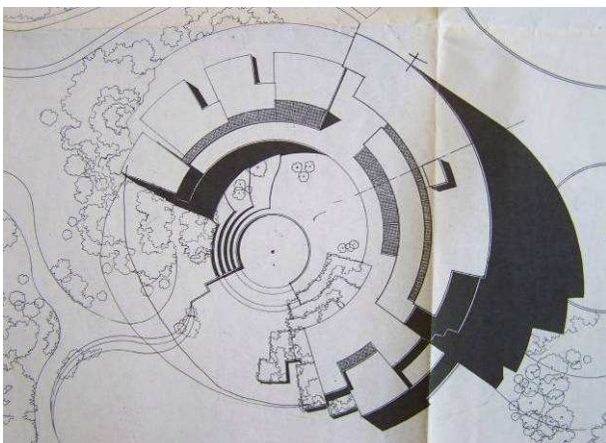
Chapitre 10 : ill. 150 à 172



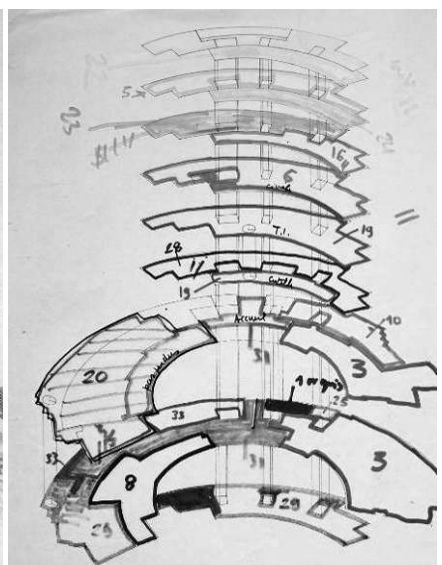
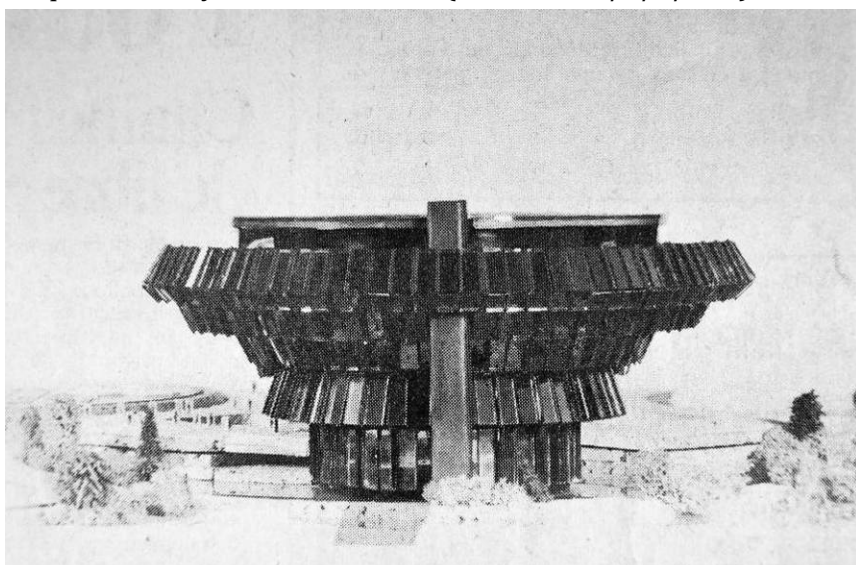
Ill. 150. Rennes, Z.A.C. de l'Arsenal, dossier de réalisation, plan d'aménagement de la zone, G. Maillols, 1980 (AM. Rennes/664/W/9). Ligne noire continue : périmètre de la zone : ligne pointillée : périmètre d'extension à l'étude. P : parking enterré. H : habitat. HP : hôtel de police. CJ : cité judiciaire. CM : cité municipale. HO : hôtel. EV1, EV2 : espace vert. B1, B2, B3 : zone constructible.



Ill. 151. Rennes, projets d'implantation de la cité judiciaire, cas n° 1 : rue Baudrairie ; cas n° 2 : rue de la Visitation, J. Lemerrier, 1964-1977 (AD.35/1064/W/47).



Ill. 152. Rennes, cité judiciaire, plan masse, Marty et Denuel, 1976. Ill. 153. Rennes, cité judiciaire, maquette, Marty et Denuel, 1976 (AM. Rennes/8/Z/165).



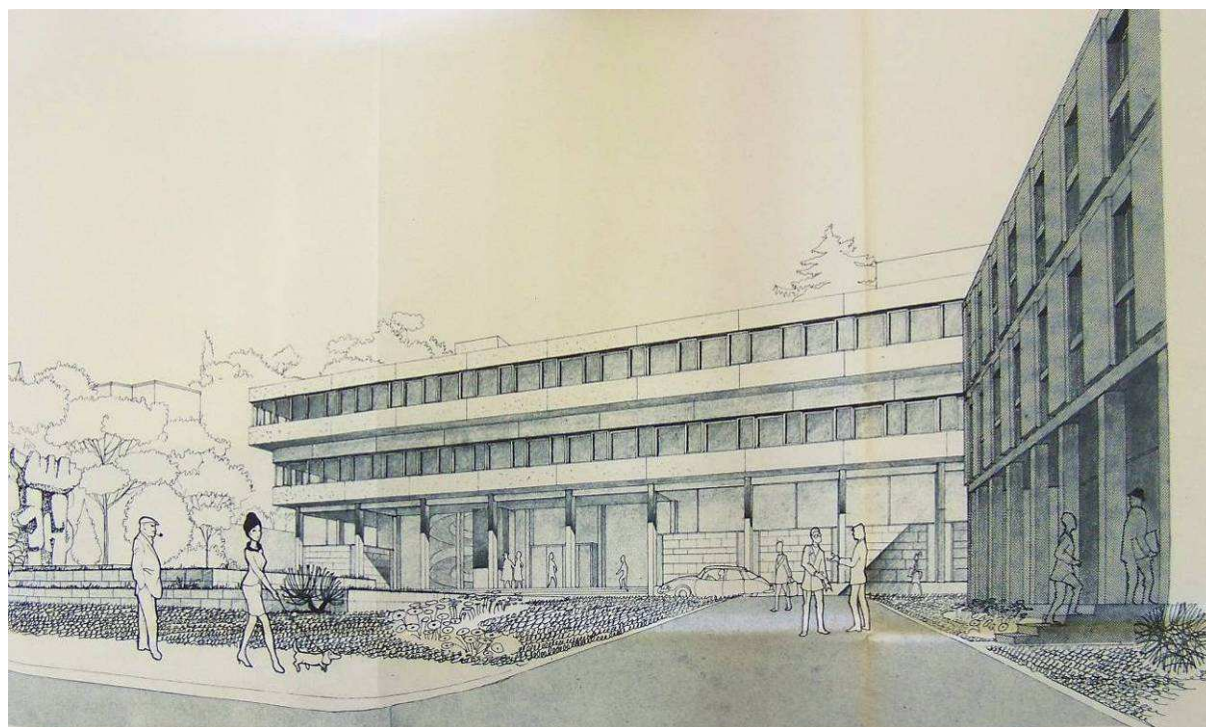
Ill. 154. Rennes, Z.A.C. de l'Arsenal, cité judiciaire, maquette, cabinet Brajon, Nicolas et Ressaussières, v. 1980 (AD.35/35238/DOC/JUS/1). Ill. 155. Rennes, cité judiciaire, vue axonométrique, cabinet Brajon, Nicolas et Ressaussières, v. 1980 (AM. Rennes/8/Z/165).



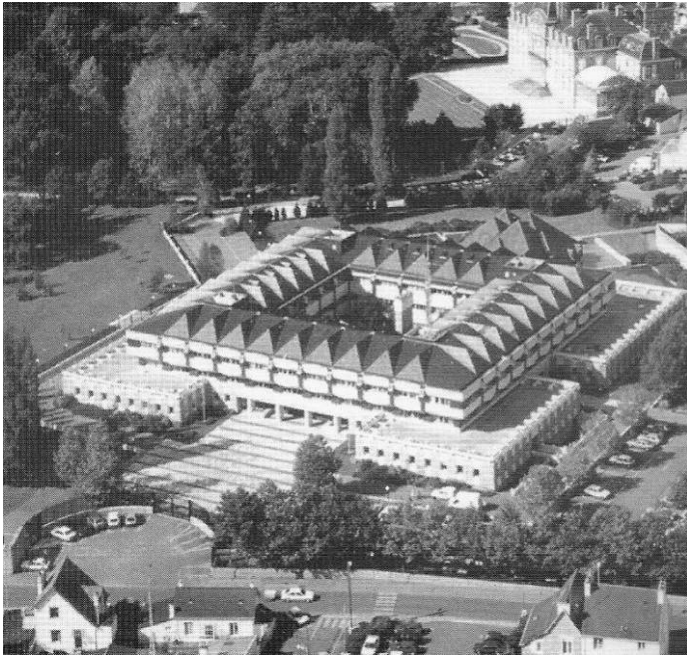
Ill. 156. Lorient, hôtel de police, J.-B. Hourlier (1963).



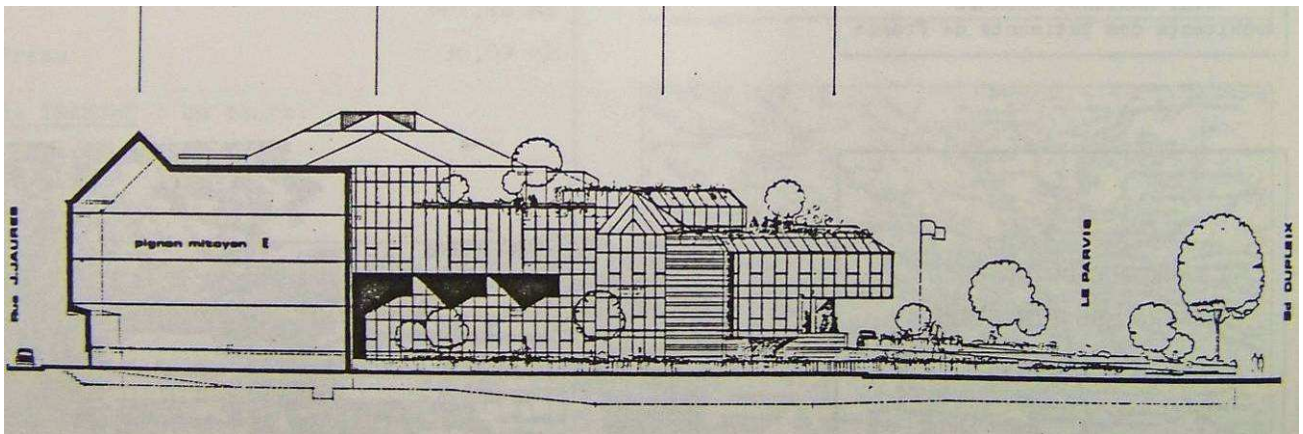
Ill. 157. Vannes, cité administrative, J.-B. Hourlier (1968). Ill. 158. Brest, mairie-annexe des Quatre-Moulins (v. 1960).



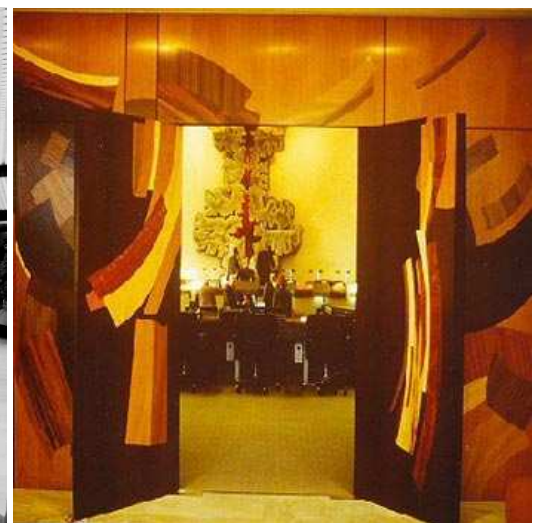
Ill. 159. Saint-Brieuc, préfecture des Côtes-du-Nord, vue perspective, J. Silvy, 1968 (AD.22/1199/W/1-25).



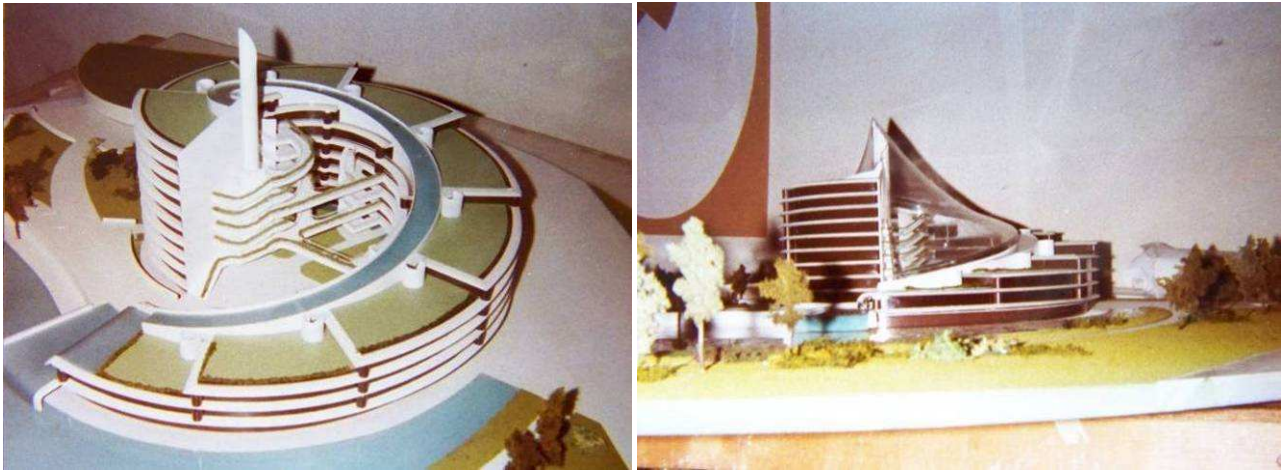
Ill. 160. Vannes, préfecture du Morbihan, vue aérienne, C. Gocowski et Y. Guillou (1984). Ill. 161. Quimper, maison du département, J. Bodereau (1980).



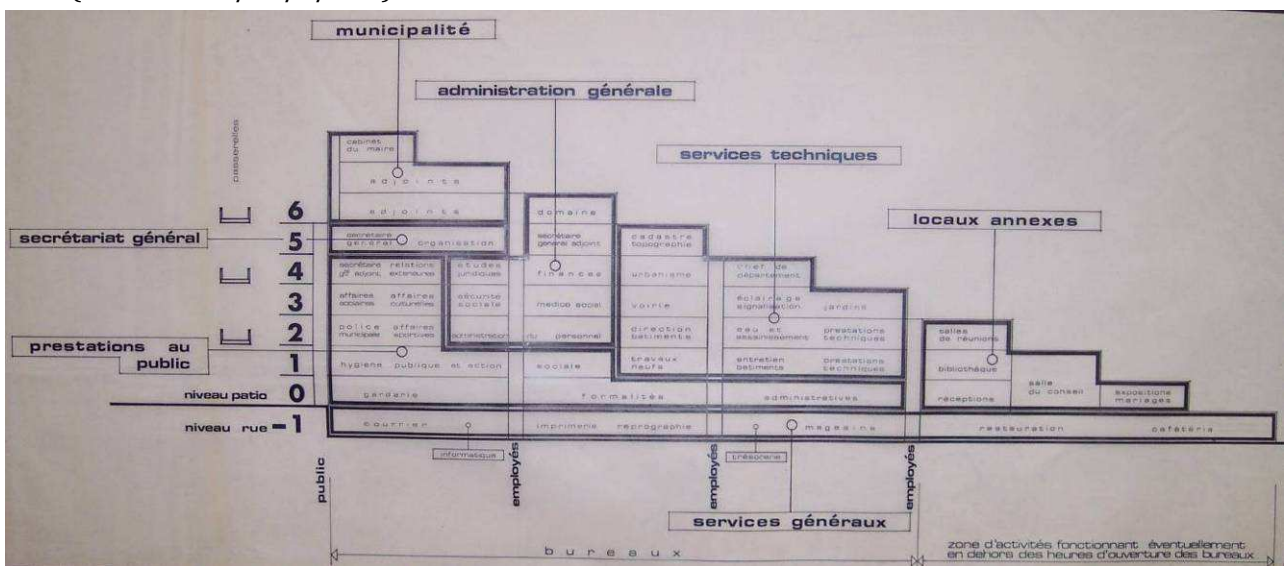
Ill. 162. Quimper, maison du département, vue latérale, J. Bodereau, 1980 (A. Marinos, J.-L. Martinot-Lagarde, 1979-1985).



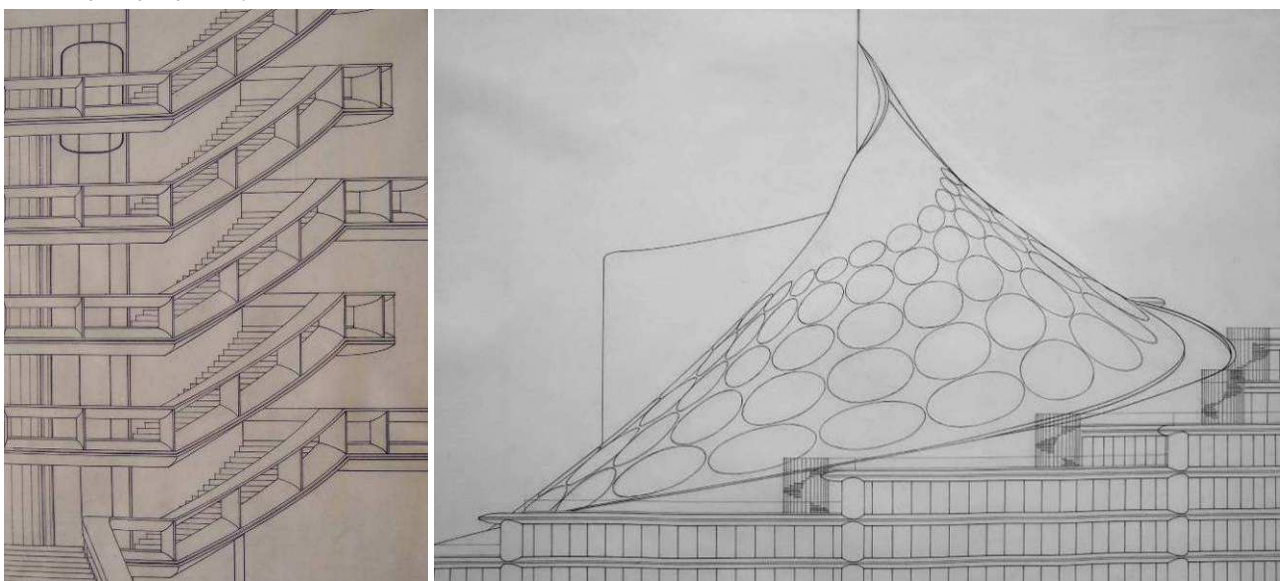
Ill. 163. Lille, préfecture du Nord, hall du public, vue générale (AD.22/1199/W/1625). Ill. 164. Rennes, conseil général d'Ille-et-Vilaine, porte de l'hémicycle (P. Sabatier, 2005).



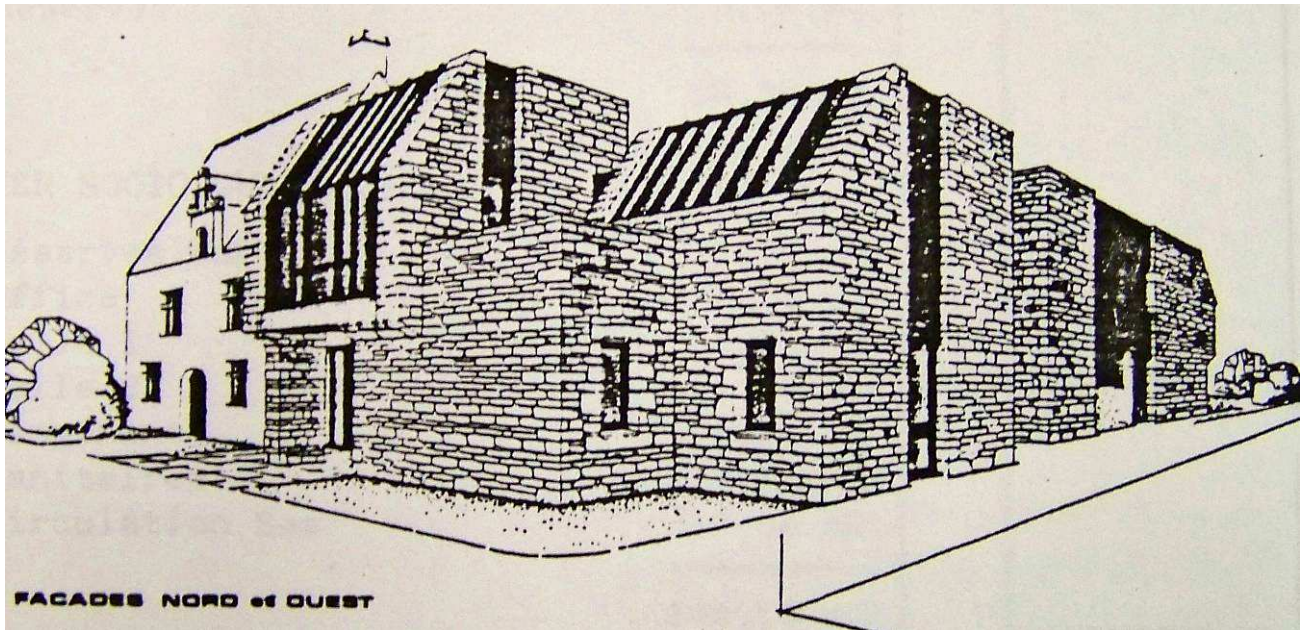
Ill. 165 et 165 bis. Rennes, ZAC de l'Arsenal, maquettes de la cité municipale, projet de G. Maillols, v. 1977 (AM. Rennes/14/Z/298).



Ill. 166. Rennes, projet de cité municipale, schéma d'organisation, G. Maillols, 1977 (AM. Rennes/14/Z /717).



Ill. 167. Rennes, projet de cité municipale, détail des circulations, G. Maillols, 1977. Ill. 168. Rennes, projet de cité municipale, détail du dôme, G. Maillols, 1977(AM. Rennes/14/Z /717).



Ill. 169. Roscoff, mairie, façades nord et ouest, L. Heuzé (1981) (Marinos, 1979-1985).

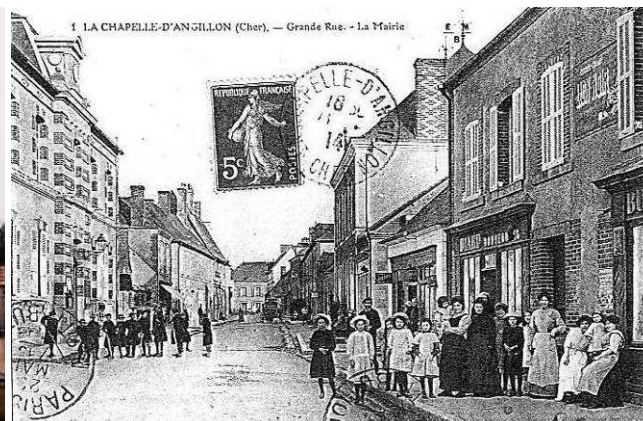


Ill. 170. Bruz, hôtel de ville, façade principale donnant sur le parvis, A. Le Page (1988). Ill. 171. Vannes, annexe de l'hôtel de ville, façade principale, Y. Guillou (1990).



Ill. 172. Taulé, mairie, T. Mostini (1983-1984). L'extension contemporaine de la mairie est greffée à l'ancien presbytère par un interstice de verre.

Conclusion : ill. 173 à 179



Ill. 173. Épineuil-le-Feuriel, mairie-école. Ill. 174. La Ferté-d'Angillon, mairie (coll. dép.).



Ill. 175. Rezé, vue du centre-ville, avec l'église et, en fond, la cité radieuse du Corbusier (1953-1955). Ill. 176. Rezé, le parvis de l'hôtel de ville, A. Anselmi (1989).



Ill. 177 et 177 bis. Plourin-lès-Morlaix, mairie, P. Madec (1995) (<http://www.madec.net>).



Ill. 178. Plomeur, mairie, atelier d'architecture Francès (2005-2006).



Ill. 179. Nantes, nouveau palais de justice, J. Nouvel (2000).

Lieux du pouvoir d'Ancien Régime

XIII^e-XVIII^e siècles

XIII s. Cohue de Vannes, présidial de la sénéchaussée et siège du Parlement de 1675 à 1690 (56)



Maître d'œuvre
inconnu

XV s. Tour de l'horloge de Dinan (22)



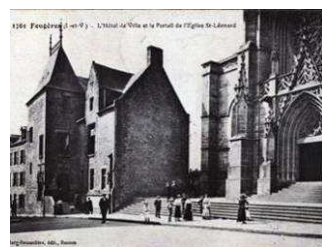
Maître d'œuvre
inconnu

XV s. Halle et auditoire de justice de Rohan (56)



Maître d'œuvre
inconnu

XVI s. Hôtel de ville de Fougères (35)



Maître d'œuvre
inconnu

XVI s. Auditoire de justice du Grand-Fougeray (35)



Maître d'œuvre
inconnu

XVI s. Auditoire de justice de Pont-Scorff, dit Maison des Princes (56)



Maître d'œuvre
inconnu

XVI s. Hôtel de ville de Vannes (56)



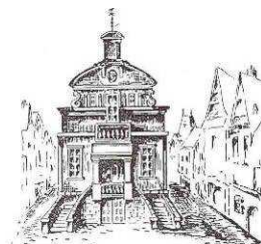
Maître d'œuvre
inconnu

1610 Hôtel de ville de Morlaix (29)



Maître d'œuvre
inconnu

1652 Présidial de la sénéchaussée de Lannion (22)



Maître d'œuvre
inconnu

1655 Palais du Parlement de Bretagne, Rennes (35)



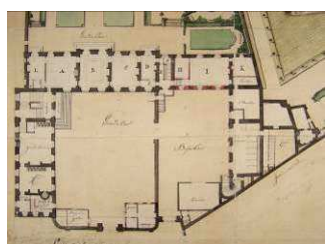
Salomon de Brosse,
architecte de la reine /
Germain Gautier,
architecte-voyer

1683 Présidial de la sénéchaussée de Quimperlé (29)



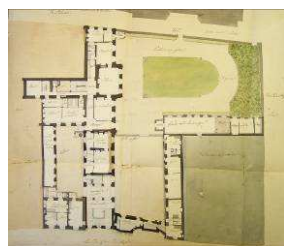
Maître d'œuvre
inconnu

1726 Hôtel Michau de Ruberso, Rennes ; résidence de l'intendant à partir de 1770 (35)



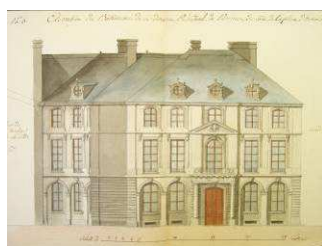
Maître d'œuvre
inconnu

1728 Hôtel de Blossac, Rennes ; résidence du commandant en chef à partir de 1732 (35)



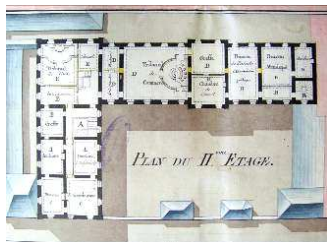
Jacques V Gabriel,
architecte du roi

1743 Hôtel de ville et présidial de Rennes (35)



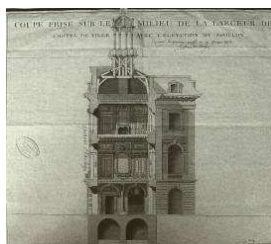
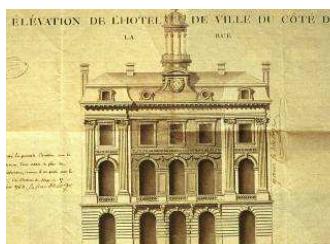
Jacques V Gabriel,
architecte du roi

1751 Acquisition de l'hôtel Saint-Pierre pour la Marine, à Brest (29)



Maître d'œuvre
inconnu

1753 Projet d'hôtel de ville à Quintin (22)



Perroud, ingénieur des
Ponts et Chaussées

1764 Hôtel de ville et auditoire de justice de Guingamp (22)



Jean-François Anfray,
ingénieur des Ponts et
Chaussées

1781 Chambre des comptes, Nantes (44)



Jean-Baptiste de
Ceineray, architecte-
voyer de la ville

1782 Hôtel de ville et auditoire de justice d'Auray (56)

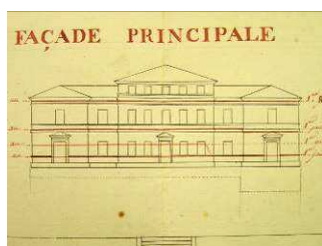
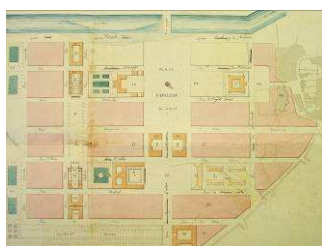


Jean Detaille de
Keroyant, ingénieur
des Ponts et Chaussées

Bâtiments départementaux

XIX^e-XX^e siècles

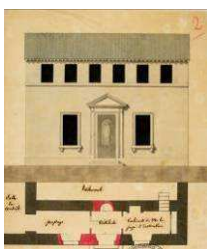
1807 Début du chantier de Napoléonville-Pontivy (56)



Gilbert Chabrol de
Volvic, Jean-Baptiste
Pichot

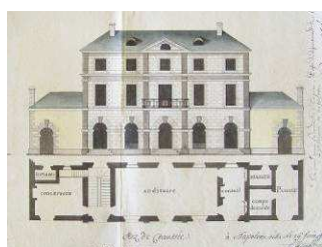
440 000 F

1809 Projet de reconstruction de la façade du tribunal d'instance de Saint-Malo (35)



Pierre-Joseph Hamon,
architecte de la ville

1810 Projet de construction d'un tribunal d'instance pour l'arrondissement de Loudéac (22)



Callins, architecte

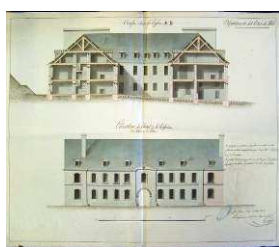
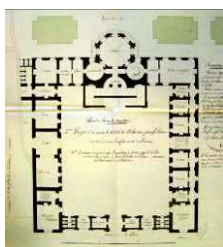
1822 Reconstruction du tribunal d'instance de Châteaulin (29)



Jean-Marie de Silguy,
ingénieur ordinaire
des Ponts et Chaussées

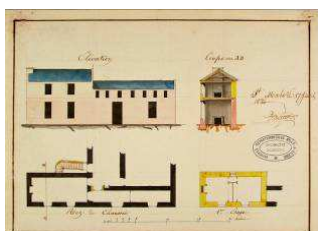
26 795,00 F

1824 Projet de reconstruction de la préfecture des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc (22)



Lecor, ingénieur en
chef des Ponts et
Chaussées de Côtes-
du-Nord

1824 Projet de reconstruction du tribunal d'instance de Saint-Malo (35)



Pierre Joseph Hamon,
architecte de la ville

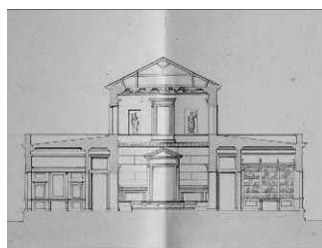
1832 Construction du tribunal d'instance de Dinan (22)



Méquin, ingénieur
ordinaire des Ponts et
Chaussées

62 212,61 F

1833 Construction du tribunal de grande instance de Quimper (29)



François-Marie
Lemarié, architecte de
la ville et du
département

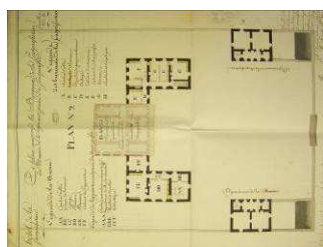
220 633,33 F

1834 Reconstruction du corps principal de la préfecture des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc (22)

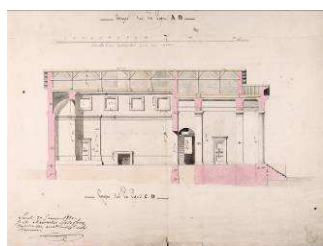


Joseph-Antoine
Froelicher / Louis
Lorin, architecte
départemental

1834 Achèvement de la sous-préfecture et mairie de Pontivy (56)



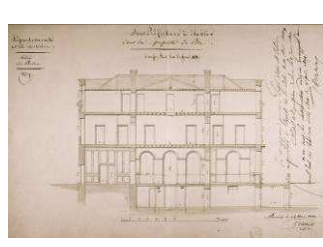
1836 Construction du tribunal d'instance de Montfort-sur-Meu (35)



Maximilien Godefroy /
Louis Richelot,
architectes
départementaux

54 415,95 F

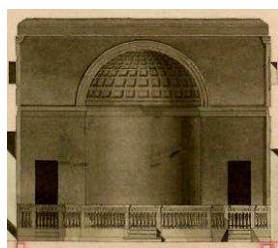
1841 Construction de la sous-préfecture de Redon (35)



Louis Richelot,
architecte
départemental

27 833,52 F

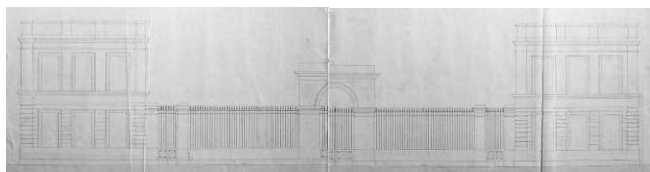
1841 Reconstruction du tribunal d'instance et de la sous-préfecture de Saint-Malo (35)



Louis Richelot,
architecte
départemental

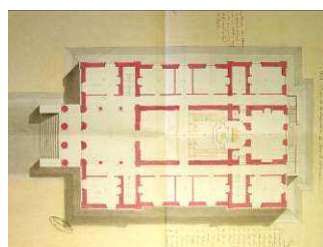
127 607,76 F

1844 Construction des ailes latérales de la préfecture des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc (22)



Louis Lorin, architecte
départemental

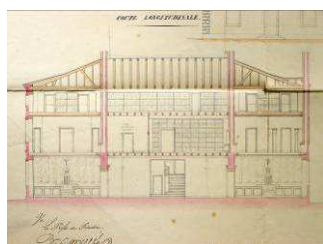
1845 Construction du tribunal d'instance de Loudéac (22)



Louis Lorin, architecte
départemental

68 068,35 F

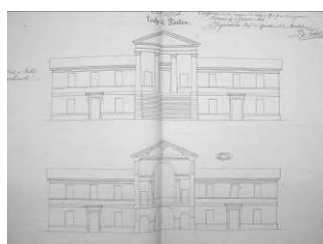
1845 Construction du tribunal d'instance de Brest (29)



Joseph Bigot,
architecte
départemental

102 784,09 F

1846 Achèvement du tribunal d'instance de Pontivy (56)



Febvrier ?

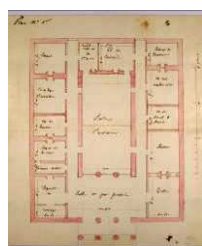
1847 Achèvement du tribunal d'instance de Guingamp (22)



Louis Lorin / Alphonse
Guépin, architectes
départementaux

19 922, 64 F

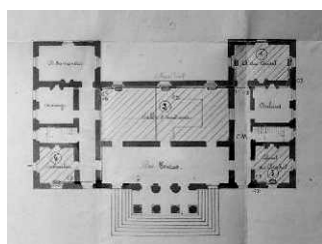
1847 Construction du tribunal d'instance de Redon (35)



Louis Richelot,
architecte
départemental

94 227,80 F

1855 Construction du tribunal d'instance de Lannion (22)



Alphonse Guépin,
architecte
départemental

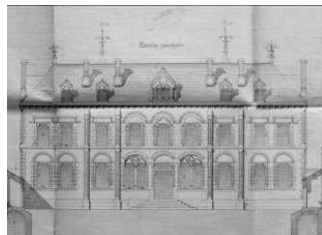
84 242,99 F

1861 Construction d'un immeuble de bureaux pour la préfecture du Finistère à Quimper (29)



Joseph Bigot,
architecte
départemental

1862 Construction du tribunal d'instance de Lorient (56)



Émile Amé / Eugen
Hawke, architectes
départementaux

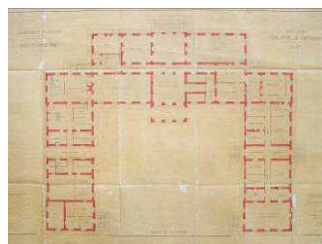
1864 Construction du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc (22)



Alphonse Guépin,
architecte
départemental

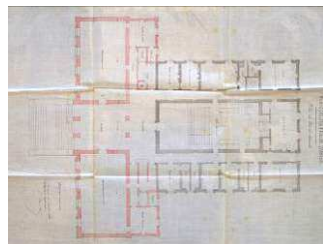
301 558,82 F

1865 Construction de la préfecture du Morbihan à Vannes (56)



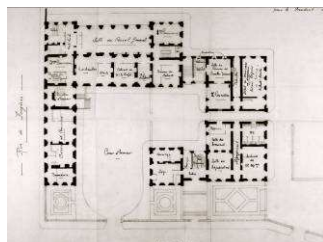
Émile Amé / Eugen
Hawke, architectes
départementaux

1869 Construction du tribunal de grande instance de Vannes (56)



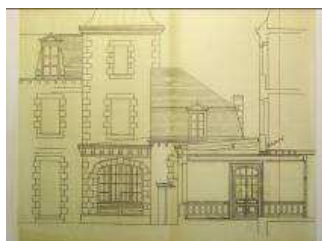
Eugen Hawke,
architecte
départemental

1875 Achèvement de la salle des fêtes de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (35)



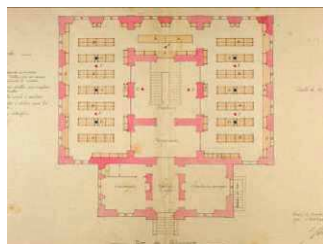
Hyppolyte Béziers-
Lafosse, architecte
départemental

1884 Construction des bureaux de la sous-préfecture de Dinan (propriété Geistdorfer)



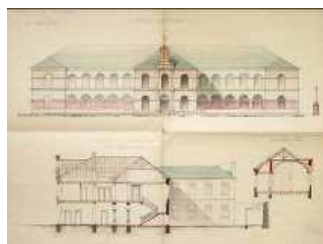
A. Jousseaume

1885 Construction du pavillon des archives départementales d'Ille-et-Vilaine (35)



Hyppolyte Béziers-
Lafosse, architecte
départemental

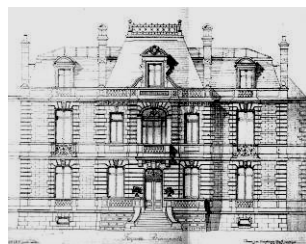
1895 Travaux d'appropriation de l'ancien collège en tribunal d'instance à Morlaix (29)



Joseph Bigot,
architecte
départemental /
Serrurier, architecte
d'opération

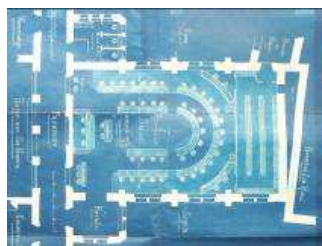
46 099,52 F

1902 Construction de la sous-préfecture et du tribunal de commerce de Lorient (56)



Amand Charier,
architecte
départemental

1912 Construction de l'aile nord de la préfecture du Finistère à Quimper (29)



Adolphe Vally,
architecte
départemental

501 501,30 F

1920 Appropriation de la succursale de la Banque de France en sous-préfecture de Brest (29)



Adolphe et Adrien
Vally / Eugène
Freysinet

89 915 F

1921 Construction des archives départementales du Morbihan (56)



Amand Charier,
architecte
départemental

1928 Construction de la chambre et du tribunal de commerce de Lorient (56)



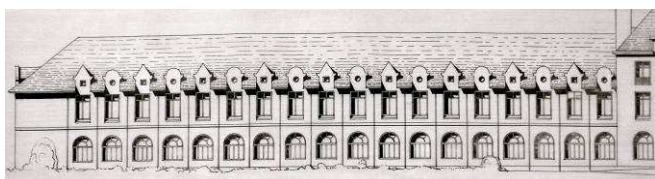
Louis-Marie Dutartre,
Charles Caro-Picard et
Édouard Ramonatxo

1930 Construction de la chambre et du tribunal de commerce de Saint-Brieuc (22)



Adolphe Le Gouellec,
architecte à Saint-
Brieuc

1936 Projet de reconstruction de la préfecture des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc (22)



Jean Fauny, architecte
départemental

3,4 millions F

1949 Reconstruction de la préfecture du Finistère à Quimper (29)



Adrien Vally, architecte
départemental

1952 Construction de l'hôtel des Finances à Saint-Malo (35)



Henry Auffret,
architecte de la ville

20,3 millions F

1953 Construction de la préfecture maritime à Brest (29)



Jean Niermans,
architecte en chef
B.C.P.N. / Pierre-Jean
Guth, architecte de la
Marine nationale

1954 Construction de la cité administrative, à Rennes (35)



Félix Brunau,
inspecteur général
B.C.P.N.

1956 Reconstruction de la sous-préfecture de Fougères (35)



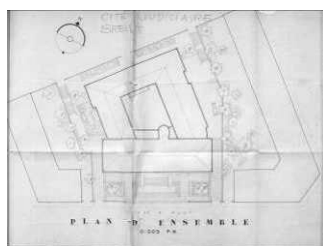
Pierre Laloy, architecte
départemental

1957 Installation du tribunal d'instance de Saint-Malo dans l'ancienne chapelle Saint-Benoît (35)



Louis Arretche / Henry
Couasnon, architecte
des Bâtiments de
France

1958 Construction de la cité judiciaire de Brest (29)



Henri Gabriel Bédé 237,1 millions F

? Construction de la sous-préfecture de Brest (29)

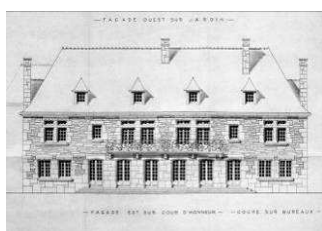


1960 Construction de la sous-préfecture de Saint-Malo (35)



Louis Arretche /
Raymond Cornon,
arch. en chef M.H. et
B.C.P.N.

1962 Construction de la sous-préfecture de Morlaix (29)



Cabinet d'architecture
Heuzé, de Lafforest et
Le Janne

650 000 NF

1963 Construction de la sous-préfecture, du tribunal d'instance et de l'hôtel de police de Lorient (56)



Jean-Baptiste Hourlier,
architecte B.C.P.N.

1968 Construction de la cité administrative du Morbihan à Vannes (56)



Jean-Baptiste Hourlier,
architecte B.C.P.N.

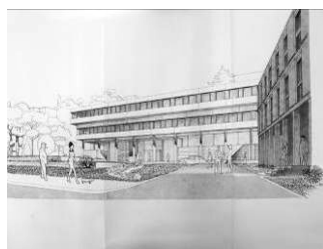
1972 Construction des archives départementales du Morbihan (56), rue Saint-Symphorien



Guy Caubert de Cléry,
architecte
départemental

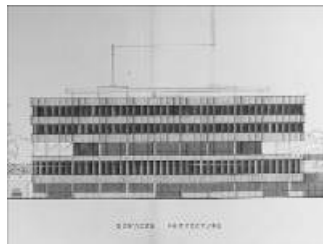
2,5 millions F

1975 Construction de la préfecture des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc (22)



Cabinet d'architecture
Jean Silvy, Paris

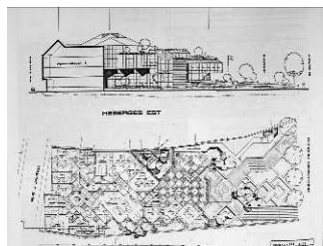
1979 Construction de la préfecture et du conseil général d'Ille-et-Vilaine à Rennes (35)



Jean Lemerrier,
architecte à Rennes

63,4 millions F

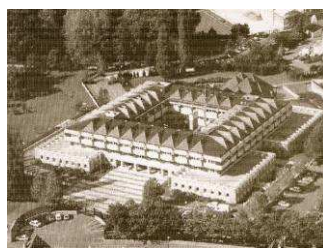
1982 Construction de la maison du département du Finistère à Quimper (29)



Jean Bodereau,
architecte à Quimper

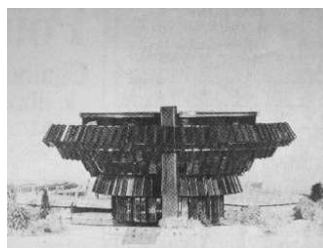
27,4 millions F

1984 Construction de la préfecture du Morbihan à Vannes (56)



Claude Goclowski,
architecte à Paris /
Yves Guillou

1985 Construction de la cité judiciaire de Rennes (35)


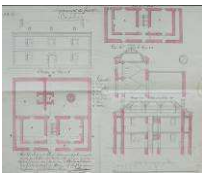
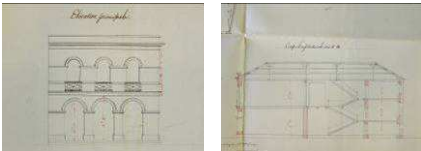












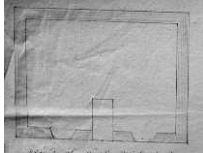

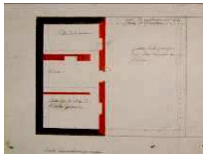



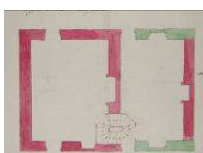

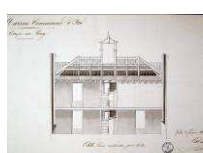










Cabinet d'architecture
Brajon, Nicolas et
Ressaussières, Rennes

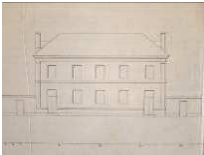
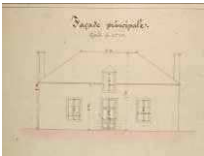
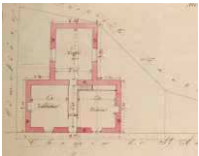


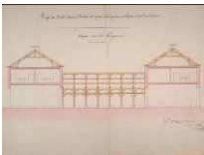










74 millions F











Bâtiments municipaux




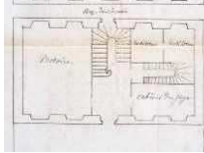



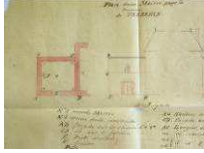







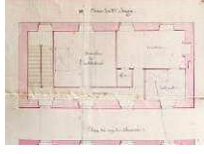




XIX^e-XX^e siècles




















1811		Projet de maison de police municipale pour le Grand-Fougeray (35)	Louis Richelot	18 690 F
1818		Projet de maison de police municipale et mairie pour Bannalec (29)	Callins	21 223,08 F
1827		Projet de mairie, halles et chambre de commerce pour Paimpol (22)	Lecor fils	21 478,41 F
1832		Mairie et halles de Pontrioux (22)	Boterel	19 997,95 F
1833	 	Mairie et école de Pont-Scorff (56)	Lussault	
1834	 	Hôtel de ville de Quimper (29)	François Lemarié	152 794,84 F
1834	 	Mairie et école de Saint-Michel-en-Grève (22)	Lopès	4 000 F
1835	 	Mairie, justice de paix et école de Muzillac (56)		


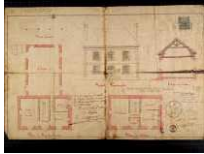







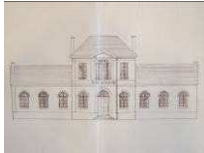






1835			Mairie et violon municipal de Pléneuf-Val-André (22)		1 900 F
1835			Projet de mairie et école à Saint-M'Hervé (35)	Baslé	
1836			Hôtel de ville et chambre de commerce de Paimpol (22)	Louis Lorin	16 925,08 F
1838			Mairie et école d'Amanlis (35)	Auguste Marchand	3 046 F
1839			Mairie et école du Val d'Izé (35)	Cadet	7929,61 F
1840			Mairie, halles et justice de paix de La Guerche-de-Bretagne (35)	Jean-François Pointeau	34 530,37 F
1841			Mairie et école de la Chapelle-Chaussée (35)	Léonce Couëtoux	
1841			Mairie et école de garçons de Coësmes (35)	Léonce Couëtoux	9 418 F
1841			Mairie, halles et école de Saint-Germain-sur-Ille (35)	Jean-François Pointeau	12 971,43 F
1843			Mairie, halles, justice de paix et école de Plélan-le-Grand (35)	Le Hagre	63 550,67 F




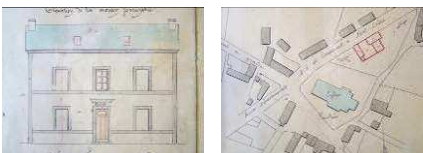
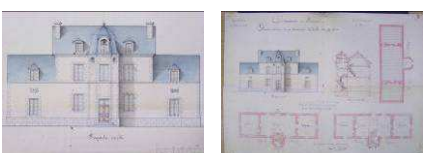





1844		Mairie et école de Bubry (56)	Lussault	9 090,53 F
1844	 	Projet de mairie et école de Chasné-sur- Illet (35)	Jean-Marie Ange de la Loriais	5 000 F
1844	 	Hôtel de ville, tribunal d'Instance et justice de paix de Morlaix (29)	Alfred Guesdon, Boyer père	40 000 F
1845	 	Projet de halle, mairie, école et justice de paix de Bécherel (35)	Léonce Couëtoux	
1845	 	Mairie et école de garçons de Kervignac (56)	Pierre-Marie Lussault	8 724,22 F
1845		Mairie et école de Lanleff (22)		4 000 F
1845	 	Projet-modèle de mairie et d'école pour Plaine-Haute (22)	Le Breton	5 880,80 F
1847		Mairie, justice de paix et école de Lanmeur (29)		12 281,59 F
1849		Mairie et école de Noyal-sur-Seiche (35)	Jean-Marie Ange de la Loriais	9 450,36 F
1850	 	Mairie et école de filles de Pléhérel (22)	Alphonse Guépin	4 580 F






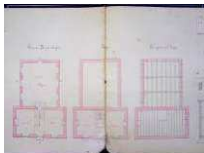

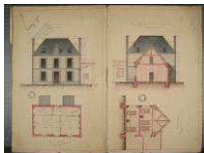










1850		Mairie, justice de paix et école mixte de Ploudiry (29)	Jugelet, Joseph Bigot	7 255,50 F
1851		Mairie et école de Langan (35)	Charles Langlois	
1851		Mairie et école de Plonévez-du-Faou (29)	Joseph Bigot	
1852		Mairie et école de Montautour (35)	Droyaux	4 686,10 F
1853		Mairie et école de Châteaubourg (35)	Jacques Mellet	9 009,40 F
1853		Mairie, justice de paix et école de Mordelles (35)	Jacques Mellet	30 045,43 F
1853		Mairie, halles et justice de paix de Saint-Brice-en-Coglès (35)	Charles Langlois	15 710 F
1855		Mairie et école de garçons de Plerguer (35)		20 000 F
1856		Mairie de Janzé (35)	Jacques Mellet	9 263,88 F
1857		Projet de mairie et école du Pertre (35)	Audroing	15 504,61 F

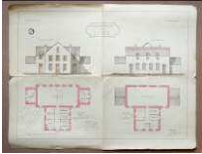













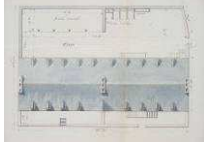


1858			Mairie, justice de paix et école de Pleyben (29)	Joseph Bigot	
1858			Mairie, justice de paix et école de Plouescat (29)		23 000 F
1858			Mairie et école de filles de Saint-Léger (35)	Eugène Lacroix	
1858			Salle de mairie, annexée à l'école de Trébédan (22)	Lorgeril	1 800 F
1859			Mairie et école de Pleumeleuc (35)	Hippolyte Béziers- Lafosse	1 218,29 F
1860			Mairie et école d'Orgères (35)	Louis-Auguste Le Ray	10 027,88 F
1860			Mairie et école de Ploumagoar (22)	N. Bontemps	9 195 F
1860			Projet de mairie et d'école à Plunéret (56)	Émile Amé	12 000 F
1860			Mairie et école du Rheu (35)	Louis-Auguste Le Ray	
1860			Mairie et école de Saint-Péran (35)	Hippolyte Béziers- Lafosse	7 000 F




















1861			Mairie et école de Baguer-Pican (35)	Eugène Hawke	14 661,07 F
1861			Mairie et école de Parigné (35)	Jourdin	13 444 F
1862			Mairie, justice de paix et école d'Argentré-du-Plessis (35)	Guyon	26 836,98 F
1862			Mairie et école de Dourdain (35)	Jean-Marie Ange de la Loriais	8 157,21 F
1862			Mairie et école de Brusvily (22)		12 152 F
1863			Mairie et école de Pocé-les-Bois (35)	Louis-Auguste Le Ray	
1863			Mairie et école mixte de Plumieux (22)	Alphonse Guépin	29 333 F
1864			Mairie et école de Glénac (56)		
1865			Reconstruction de la façade de l'hôtel de ville de Carhaix (29)	Alexandre Angier	30 708,29 F
1865			Hôtel de ville et justice de paix de Dol-de-Bretagne (35)	Eugène Lacroix	47 649,15 F









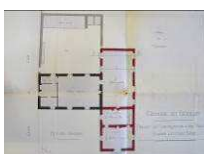




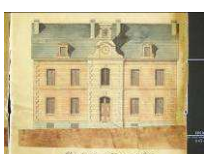


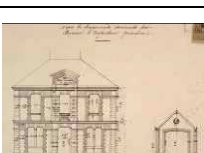
1865			Mairie et école de garçons d'Essé (35)	Audroing	14 542,81 F
1865			Mairie et école de La Mézière (35)	Le Hindré, Louis-Auguste Le Ray	13 711,81 F
1865			Mairie et halles de Montauban-de-Bretagne (35)	Hippolyte Béziers-Lafosse	15 393,46 F
1866			Mairie, justice de paix et école de Bain-de-Bretagne (35)	Joseph Chenantais	> 40 000 F
1866			Mairie et école de Beuzec-Cap-Sizun (29)	Lagadec	
1866			Mairie et école de garçons de Colpo (56)		
1867			Mairie et école de Cardroc (35)	Albert Béziers	9 215,83 F
1867			Hôtel de ville de Lannion (22)	Édouard Puyo	50 999,15 F
1868			Projet de mairie et d'école à Châteauneuf-du-Faou (29)	Jules Boyer	
1868			Mairie et halle de Guer (56)	Perrocheaux	69 622,75 F




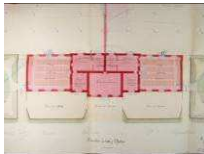

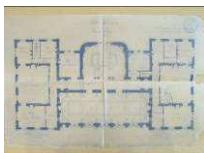

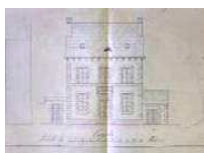











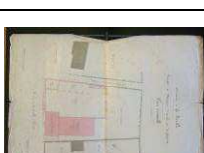
1869		Mairie et école de garçons de Caro (56)	Maignan	
1869		Mairie et justice de paix de Pleine-Fougères (35)	Cheftel fils	
1869		Mairie et école de Locmariaquer (56)	Gouizel	15 000 F
1869		Mairie et école de Merlévénez (56)	Charton	10 292,59 F
1869		Projet de mairie et d'école de garçons pour Trévron (22)	Célestin Ramard	10 140,66 F
1869		Hôtel de ville de Saint-Servan (35)	Hippolyte Béziers-Lafosse	113 200,51 F
1870		Mairie et justice de paix de Concarneau (29)	Joseph Bigot	
1870		Mairie et école de la Fontenelle (35)	Esnoul	13 230 F
1870		Mairie et école de Rumengol (29)	Marie	
1871		Mairie, halles et justice de paix du Grand-Fougeray (35)	Hyppolite Béziers-Lafosse	35 281,42 F


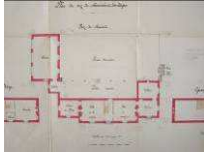



1871			Mairie, justice de paix et logement d'instituteur de Pipriac (35)	Joseph Chenantais	15 000 F
1871			Mairie et halle de Piré-sur-Seiche (35)	Aristide Tourneux	19 116,85 F
1871			Mairie et école de Tréméven (22)	Le Mée	11 380 F
1872			Mairie et école du Loroux (35)	Prioul	17 500 F
1872			Mairie et justice de paix de Saint-Aubin-du-Cormier (35)	Aristide Tourneux	27 603,63 F
1873			Mairie, justice de paix et école de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (35)	Leroyer	
1873			Mairie et école de garçons d'Ercé-près-Liffré (35)	François-Toussaint de Lagarde	20 752,54 F
1873			Mairie et école de Romillé (35)	Hippolyte Béziers-Lafosse	13 081 F
1874			Mairie et école de garçons de Bannalec (29)	Joseph Bigot	
1874			Projet de mairie et d'école à Lanvaudan (56)	Léopold Maigné	12 500 F













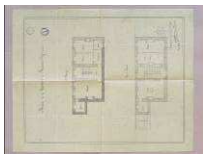






1874		Projet de mairie, école et bureau de charité à Mahalon (29)	Jean-Marie Abgrall	13 585,59 F
1874		Projet de mairie et d'école de filles à Plouigneau (29)	Édouard Puyo	24 000 F
1874	 	Mairie et école de Plouzélambre (22)	Paul Courcoux	9 298,30 F
1875	 	Mairie et école de garçons de Beignon (56)	Théodore Maignan	24 522,35 F
1875	 	Projet de mairie et d'école mixte à Pont-Mélvez (22)	Coadic	29 500 F
1875		Hôtel de ville de Saint-Malo (35)	Alfred-Louis Frangeul	
1876	 	Mairie, justice de paix et école de Plogastel-Saint-Germain (29)	Joseph Bigot	20 000 F
1876	 	Mairie et école de Saint-Nicolas-du-Tertre (56)	Théodore Maignan	14 586,43 F
1876	 	Mairie, justice de paix et école de Saint-Thégonnec (29)	Édouard Puyo	17 039,93 F
1877	 	Mairie et école de Taillis (35)	Audroing	12 576,84 F













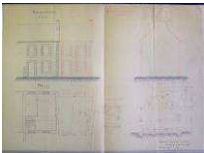



1878			Mairie et école de Saint-Armel (35)	Louis-Auguste Le Ray	13 331 F
1878			Mairie, justice de paix et école du Sel-de-Bretagne (35)	François-Toussaint de Lagarde, Morin	22 403,83 F
1878			Mairie et école de garçons du Theil-de-Bretagne (35)	Albert Béziers-Lafosse	18 500 F
1879			Mairie et école mixte d'Aubigné (35)	Théophile Macé	11 829 F
1880			Mairie et école mixte de Grâces-Guingamp (22)	Henri Guérin	14 285 F
1880			Projet de mairie et d'école de filles à Huelgoat (29)	Charles Le serrurier	31 488 F
1880			Mairie et école de Montreuil-le-Gast (35)	Théophile Macé	
1880			Mairie et école de garçons de Pacé (35)	Danays	18 450 F
1881			Mairie et école de Marcillé-Robert (35)	Albert Béziers-Lafosse	
1881			Mairie, halles et justice de paix de Plœuc-sur-Lié (22)	Alphonse Guépin	37 686,36 F












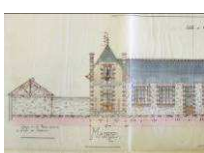

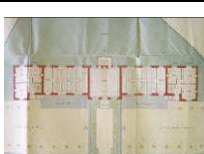




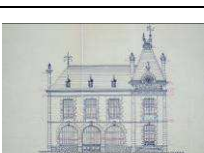
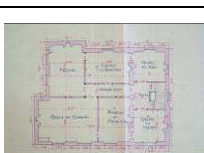
1882			Mairie et école de garçons de Nostang (56)	Harouex	41 340 F
1882			Mairie et école de Visseiche (35)		19 110 F
1883			Mairie et école d'Amanlis (35)	Aristide Tourneux, Jean-Marie Laloy	21 252,80 F
1883			Bibliothèque, justice de paix et PTT de Fougères (35)	Jean-Marie Laloy	90 729,92 F
1883			Mairie et salle de classe de Goudelin (22)	Alexandre Augier	11 270,35 F
1883			Projet de mairie et de groupe scolaire à Kermoroch (22)	Alphonse Guépin	35 000 F
1883			Mairie et école de Quistinic (56)	Armand Charier	15 859,50 F
1883			Mairie, justice de paix et école mixte de Saint-Nicolas-du-Pélem (22)	Alphonse Guépin	37 686,36 F
1884			Mairie et école de garçons de Chasné-sur-Illet (35)	Albert Béziers-Lafosse	13 663,59 F
1884			Mairie et école de garçons de Chelun (35)	Guérin	




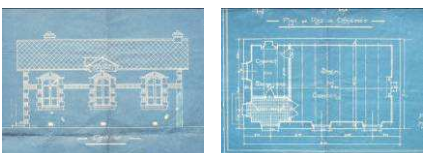






1884			Mairie, justice de paix et école mixte du Faou (29)	Jules Boyer	58 175,90 F
1885			Mairie et école mixte de Bourgbarré (35)	Prosper Miniac	36 000 F
1886			Hôtel de ville de Vannes (56)	Marius Charier	745 297,92 F
1887			Mairie de Ploufragan (22)	Alexandre Augier	26 180 F
1887			Mairie, justice de paix et école de Retiers (35)	Hippolyte Béziers-Lafosse	45 187,19 F
1888			Mairie, justice de paix et école de Saint-Aubin-d'Aubigné (35)	Charles Leverrier	46 000 F
1888			Reconstruction de la façade de l'hôtel de ville de Saint-Brieuc (22)	Paul-François Courcoux	
1888			Mairie et école de filles de Trémereuc (22)	Thébault, Jousseaume	13 282,25 F
1888			Mairie et école du Verger (35)	Jean-Marie Laloy	23 000 F
1889			Mairie et école de La Bouillie (22)	Jonescauniels	15 515,16 F

1889			Mairie et école des Forges (56)	J.-A. Le Coz	14 868,93F
1889			Mairie et justice de paix de Janzé (35)	Prosper Miniac	83 174,08 F
1889			Mairie, justice de paix, caisse d'épargne, halles et école de Lesneven (29)	Jourdan	30 000 F
1890			Mairie, halles et justice de paix de Liffré (35)	Tiran	27 206,93 F
1890			Mairie, justice de paix et halle du Palais (56)	Gallot	128 156,01 F
1890			Mairie et justice de paix de Ploërmel (56)	Honoré-Pierre Le Mercier	86 533,86 F
1891			Mairie de Louargat (22)		7 713,95 F
1892			Mairie et école de Landujan (35)	Jean-Marie Laloy	
1893			Mairie de Vildé-Guingalan (22)	A. Jousseume	964,14 F
1894			Mairie de Plouër-sur-Rance (22)	Cadieu	7 407,04 F




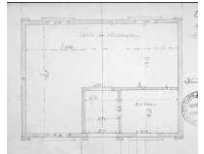




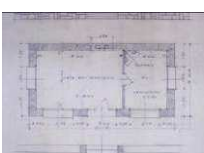







1895			Mairie et école de garçons de Locmaria (56)	Armand Charier	
1896			Mairie de Bonen (22)	Nedelec	18 883,22 F
1896			Mairie d'Étrelles (35)	Prié	
1897			Mairie de Montours (35)	Audroing, Lorin	4 096,97 F
1899			Mairie et justice de paix de Plancoët (22)	A. Jousseaume	23 002,08 F
1899			Mairie et halle de la Trinité-Porhoët (56)		31 000 F
1900			Mairie et logement d'instituteur de Plounéour-Trez (29)	Lemeur	14 422,77 F
1901			Mairie et école mixte de Calan (56)	Gallot	14 562,51 F
1902			Mairie et logement d'instituteur de Quemperven (22)	Lemasson	7 008,65 F
1903			Mairie et école des filles d'Andouillé-Neuville (35)	Jean-Marie Laloy	







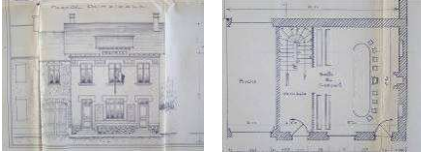

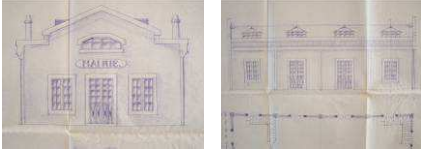

1903			Justice de paix de Rostrenen (22)	Le Bris	5 498,81 F
1904			Mairie et justice de paix de Josselin (56)	Achille Lafargue	44 921,95 F
1904			Mairie annexée à l'école des garçons, Quemper-Guézennec (22)	Henri Guérin	3 975,22 F
1905			Mairie, justice de paix et caisse d'épargne de Loudéac (22)	Jules Morvan	63 675,97 F
1906			Mairie et école de garçons du Quillio (22)	Ricquel	
1907			Mairie et justice de paix de Combourg (35)	Edmond Pariset	57 750,41 F
1907			Mairie et groupe scolaire de Saint-Germain-du-Pinel (35)	Gérard et Rié	28 110 F
1907			Salle municipale de Plounez (22)	Yves Héлары	4 998,21 F
1908			Mairie et justice de paix de Bégard (22)	Lageat	6 139,42 F
1908			Mairie et justice de paix d'Évran (22)	Adam	21 934,59 F



















1908			Mairie, justice de paix et école des filles de Merdrignac (22)	Labartette	
1908			Mairie, justice de paix et salle des fêtes de Redon (35)	Francis Leray	119 944,30 F
1909			Mairie de Mondevert (35)	Louis Gauvin	2 600 F
1910			Mairie et justice de paix d'Elven (56)	Joseph Caubert de Cléry	27 963,28 F
1910			Mairie et école de garçons d'Ercé-en- Lamée (35)	Le Jallé	
1911			Mairie et groupe scolaire de Langueux (22)	Le Guen	51 195 F
1911			Mairie et école mixte de Saint-Samson-sur- Rance (22)	Prioul	26 221,30 F
1912			Mairie et école de garçons de Betton (35)	Jean-Marie Laloy	55 668,31 F
1912			Mairie et école de Saint-Launeuc (22)	Guillaume	7 450,55 F
1913			Projet de construction d'une mairie et d'une halle à Cléguérec (56)	P. Demeret	42 000 F


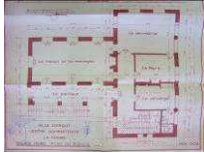

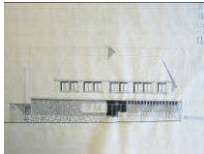













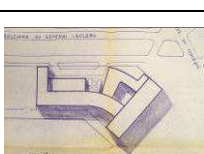


1913		Mairie d'Éancé		2 498,71 F
1913		Hôtel de ville de Vitré (35)	Paul Gout	200 000 F
1914		Mairie, justice de paix et école de Belz (56)	Louis Jasseron	48 983,58 F
1914		Projet de construction d'une mairie à Brennilis (29)	Guiomar	5 400 F
1919		Mairie de Champeaux (35)	Henri Mellet	4 560,45 F
1922		Mairie de la Selle-en-Coglès (35)	Januzel	12 252,97 F
1925		Hôtel de ville de Châteaulin (29)	Charles Chaussepied	141 850,30 F
1925		Mairie et justice de paix de Cléguérec (56)	P. Demeret	13 000 F
1925		Mairie de Martigné-Ferchaud (35)	Charles Guillaume	215 663,24 F
1925		Mairie de Médréac (35)		







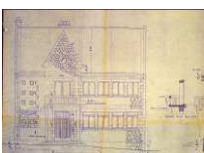













1926			Mairie et justice de paix de La Chèze (22)	Fairier	42 503,44 F
1926			Projet de complexe administratif municipal et de théâtre à Guingamp (22)	Georges-Robert Lefort	
1927			Mairie de Pouldavid (29)	Mony	42 243,15 F
1928			Mairie et PTT de Querrien (22)	Intès	143 306,34 F
1929			Mairie de Moutiers (35)		35 744,97 F
1930			Mairie de Chavagne (35)	Richier	76 467,17 F
1930			Mairie et école de Trémuson (22)	Jean Fauny	
1931			Mairie, justice de paix et PTT de Châteauneuf-du-Faou (29)	Charles Penther	500 000 F
1931			Justice de paix et commissariat de Guingamp (22)	Georges-Robert Lefort	285 533,85 F
















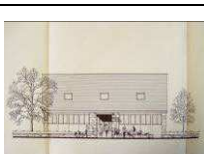


1931			Mairie annexée à l'école de filles de Saint-Cast-le-Guildo (22)	Brilhaut	49 994,40 F
1931			Mairie de Landévennec (29)	Richard	19 213,90 F
1932			Mairie et école du Hinglé (22)	Rolland	190 123,11 F
1932			Mairie de Quéven (56)	Louis Dutartre	
1932			Salle de réunion de Trédaniel (22)	Jean Fauny	
1933			Mairie de Kerfeunteun (29)	Louarn	127 000 F
1933			Mairie et groupe scolaire de Prat (22)	Cosson	624 849,95 F
1934			Mairie et justice de paix de Perros-Guirec (22)	Jean Le Corre	700 000 F
1934			Mairie, justice de paix, PTT et foyer municipal de Saint-Méen-le-Grand (35)	Jean Poirier	925 000 F
1934			Mairie, justice de paix et foyer municipal de Tinténiac (35)	Jean Poirier	395 000 F






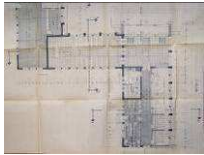











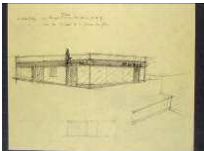
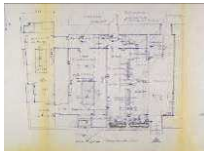
1935		Mairie et salle des fêtes de Plérin (22)	Le Goastier	225 049,61 F
1936		Mairie et justice de paix de Montauban-de-Bretagne (35)	Henry Couïasnon	
1938		Mairie, justice de paix, salle des fêtes et foyer rural de Bégard (22)	Jean Fauny	473 779 F
1938		Mairie, foyer municipal et école de garçons de Boisgervilly (35)	Pierre-Jack Laloy	462 813,48 F
1938		Mairie et salle des fêtes de Callac (22)	Yves Héлары	
1938		Mairie, justice de paix et salle des fêtes de Châteaubourg (35)	Pierre-Jack Laloy	334 735,51 F
1938		Projet de mairie à Glénac (56)	Eteve	105 377,18 F
1938		Mairie et justice de paix de Malestroit (56)	Edmond Gémain	
1939		Mairie et salle communale de Gâvres (56)		135 000 F
1939		Mairie et justice de paix de Groix (56)	Jules Bardet, Robert Lamourec	314 236,97 F







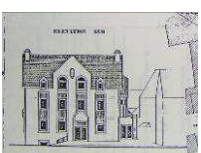




1939			Mairie de Tréméloir (22)	Yves Hélyary	41 000 F
1942			Mairie et justice de paix de Gourin (56)	René Guillaume	424 000 F
1948			Mairie de Kernével (29)		
1949			Hôtel de ville et justice de paix de Baud (56)	Edmond Gémain	
1951			Mairie et PTT de Lignol (56)	Yves Guillou	4 273 285 F
1952			Projet de mairie et de logement d'instituteur à Pleslin-Trigavou (22)	Guisnel	9 492 455 F
1953			Mairie de Pont-de- Buis-Lès-Quimerch (29)		
1953			Mairie de Plaudren (56)	Yves Guillou	3 551 644 F
1955			Mairie, salle des fêtes et PTT de Saint-Gilles (35)	Pierre-Jack Laloy	13 357 266 F
1956			Mairie, PTT et perception de Bécherel (35)	Pierre-Jack Laloy	23 014 642 F











1956			Groupe municipal (mairie, foyer rural et PTT) d'Erquy (22)	Jean Fauny	43 150 580 F
1958			Mairie et salle des fêtes de Caudan (56)	Yves Guillou	
1957			Mairie de Saint-Nolff (56)	Yves Guillou	5 962 426 F
1957			Mairie et salle des fêtes de Saint- Sauveur-des-Landes (35)	Pierre-Jack Laloy	5 111 046 F
1958			Mairie de Laz (29)	Yves Guillou	
1958			Mairie de Taupont (56)	Yves Guillou	9 785 576 F
1958			Mairie et PTT de Trégourez (29)	Yves Guillou	15 millions F
1960			Mairie et salle des fêtes de Langueux (22)	Rolland	
1960			Hôtel de ville, musée et bibliothèque de Lorient (56)	Jean-Baptiste Hourlier	5 millions F
1961			Hôtel de ville de Brest (29)	Maurice-Léon Genin	8 millions F





















1965			Mairie de Ploufragan (22)		
1965			Mairie de Saint- Jacques-de-la-Lande (35)		
1966			Mairie de Guipavas (29)		
1966			Mairie et salle culturelle de Plaintel (22)	Le Breton	488 544,96 F
1967			Mairie de Fouesnant (29)		170 000 F
1967			Mairie et PTT de Montreuil-sur-Ille (35)	Yves Le Moine, Jean Lemerrier	
1967			Mairie et PTT de Plessala (22)	Yann Fauny	
1969			Mairie, PTT, dispensaire et maison de jeunes de Plélan-le- Petit (22)	Lesaux	650 000 F
1969			Mairie de Ruffiac (56)	Michel Morin	76 497,66 F
1970			Mairie et CCAS d'Arzal (56)	Jauny	

1970			Mairie de Carnac (56)	Kobakhidze	
1971			Mairie et perception de La Gacilly (56)	Yves Guillou	698 777,74 F
1972			Mairie et PTT de Plouvien (29)	Philippe Bévérina	
1975			Mairie de Chartres-de-Bretagne (35)	Goisbeau	
1975			Hôtel de ville de Questembert (56)	Yves Guillou	1 063 762,83 F
1976			Centre administratif de Betton (35)	Marchal	2,5 millions F
1976			Mairie de Servon-sur-Vilaine (35)	Raymond Cornon	
1977			Mairie de Plouagat (22)	Siméon	150 000 F
1978			Mairie de Caro (56)	Michel Morin	443 463,46 F
1979			Mairie de Crozon (29)	Cusset	3 millions F

1979			Mairie et syndicat d'initiative d'Huelgoat (29)	Hodbourg	1 302 341,76 F
1979			Mairie de Locmariaquer (56)	Michel Morin	
1979			Mairie et PTT de Plabennec (29)	Philippe Bévérina	68 645,02 F
1979			Mairie de Saint-Divy (29)	Jaegher, Dissaux	1,3 millions F
1980			Mairie de Bréhan (56)	Roynard	1,1 million F
1981			Mairie de Landivisiau (29)	Thierry Mostini	6 millions F
1981			Mairie de Roscoff (29)	CHD, Heuzé	
1982			Mairie et PTT de Ploudalmézeau (29)	Péron, Hubert	4,5 millions F
1983			Mairie de Coat-Méal (29)	Philippe Bévérina	
1983			Projet de mairie à Nouvoitou (35)	Michel Laloy	

1983		Mairie de Saint-Yvi (29)	Cailliau	2 200 000 F
1984		Mairie et salle polyvalente de Plounévélz (29)	Coignat	1 309 000 F
1984		Extension de la mairie de Taulé (29)	Thierry Mostini	1 359 000 F
1985		Mairie et PTT du Folgoët (29)	Jacq	2, 5 millions F
1985		Extension de la mairie de Ploufragan (22)	Laville, Siméon	10 millions F
1986	 	Mairie, bibliothèque et PTT de Melgven (29)	Le Couez	2 939 863,72 F
1986		Mairie de Talensac (35)	Chouzenoux	1 825 092,30 F
1988		Mairie de Bruz (35)	Chouinard, Le Page	
1988		Mairie de Montgermont (35)		
1988		Mairie de Vildé-Guingalan (22)	Trotel	1 259 817,18 F

1990		Mairie d'Argol (29)		
1990		Centre administratif – mairie annexe de Vannes (56)	Yves Guillou	
1992		Hôtel de ville de Lanester (56)	Jacques David Lena	
1994		Mairie d'Étel (56)	Christophe Gautier	5 290 000 F
1994		Mairie du Foëil (22)	Michel Velly	
1994		Extension de la mairie de Lamballe (22)	Lionel Dunet	225 049,61 F
1994		Mairie, CCAS et médiathèque de Plourin-les-Morlaix (29)	Philippe Madec	6,6 millions F
1995		Mairie et hôtel communautaire de Plaintel (22)	Diuzet, Meunier	5 millions F
1996		Mairie de Pluvigner (56)	Debard	
1999		Extension de la mairie du Conquet (29)	Poho, Martial	5,8 millions F

2000			Mairie de Férel (56)	Fraud, Cornichet	
2000			Mairie et centre administratif de Maël-Carhaix (22)	Carlac'h	792 490,31 €
2001			Extension de la mairie et de la bibliothèque de Chevaigné (35)	Treguer, Vely	563 165 €
2001			Mairie, PTT et bibliothèque de Pommeret (22)	Menier	978 000 €
2001			Mairie de Thorigné-Fouillard (35)	Lepinay, Chabanes	2,5 millions €
2002			Mairie de Sévignac (22)	Lemoine, Michelot	
2004			Mairie et point accueil emploi de Mordelles (35)	Liard, Tanguy	2,8 millions €
2004			Communauté de communes de Muzillac (56)	Philippe Barre, Agnès Lambot	742 716 €
2005			Mairie, CCAS et médiathèque de Baden (56)	Caubert fils	
2005			Extension de la mairie de Moncontour (22)	Plurielle	1 260 000 €
















2005			Hôtel de ville de Muzillac (56)	Philippe Barre, Agnès Lambot	1 088 838 €
2006			Mairie et PTT de Plomeur (29)	Frances	1 356 653 €
2007			Mairie et médiathèque de Ménéac (56)	Plurielle	1 million €
2007			Hôtel de Rennes Métropole (35)	Patrick Berger, Jacques Anziutti	52 millions €
2007			Hôtel de ville de Rosporden (29)	Liard	2,2 millions €
2007			Hôtel de ville de Saint-Avé (56)	Équipage Architecture, Laubal	2,8 millions €
2008			Mairie de La Chapelle-Thouarault (35)	Plurielle	1 320 000 €
2008			Mairie, hôtel communautaire et médiathèque de Montours (35)	Hamon	2,2 millions €

Tableau des constructions municipales, Côtes-d'Armor

Commune	Date	Typologie	Architecte	Prix (en F)
Uzel	1809	Mairie	Fautré	5326,91
La Chèze	1818	Mairie	?	?
Duault	1831	Mairie-école	Bonteuil	?
Quemper-Guézennec	1831	Mairie-école	?	?
La Méaugon	1832	Mairie-école	?	?
Maël-Carhaix	1832	Mairie-école	Bonot	5110,78
Plestin-les-Grèves	1832	Mairie-halle	Coüetmeur, Daniel et Lopès	?
Pontrieux	1832	Mairie-halle	Boterel	19 997,95
Quemperven	1833	Mairie-école	Lopès	1964,40
Saint-Michel-en-Grève	1834	Mairie-école	Lopès	4000
Langueux	1835	Mairie-école	Lorin	?
Trégon	1835	Mairie-école	Cambry	7700,25
Pléneuf-Val-André	1835 ?	Mairie-prison	?	1900
Cavan	1835	Mairie-école	?	4800
Paimpol	1836	Mairie-chambre de commerce	Lorin	16 925,08
Plouëc-du-Trieux	1836	Mairie-école	?	?
Pluzunet	1836 ?	Mairie-halle-école	?	?
Ploufragan	1836	Mairie-école	?	4939,10
Carnoët	1837	Mairie-école	?	?
Corlay	1837	Mairie-école	Lorin	12 099
Perros-Guirec	1837	Mairie-école	Lopès	9228
Étables-sur-Mer	1838	Mairie	?	?
Plélan-le-Petit	1839	Mairie-école	Roussan	8200
Ploëzal	1840	Mairie-école	?	?
Allineuc	1842	Mairie-école	Simon	4000
Jugon-les-Lacs	1843	Mairie-école	?	7681,60
Brélévenez	1844	Mairie	Le Dû	3320,37
Saint-Gilles-du-Méné	1844	Mairie-école	?	?
Yvias	1845	Mairie-école	?	7454,35
Lanleff	1845	Mairie-école	?	4000
Plounévez-Moëdec	1846 ?	Mairie-école	Delaunay	?
Pommeret	1848	Mairie-école	?	6119,29
Plaine-Haute	1848 ?	Mairie-école	?	1180,90
Châtelaudren	1849	Mairie-école	Lorin	12 847,21
Corseul	1850	Mairie	?	5055
Trégomeur	1850	Mairie-école	?	?
Saint-Cast-le-Guildo	1850	Mairie-école	Adam	5205
Rouillac	1850	Mairie-école	?	4800

Lanvallay	1851	Mairie-école	?	?
Le Quillio	1852	Mairie-école	Guépin	?
Uzel	1852	Mairie-école	Guépin	?
Pléhérel	1852	Mairie-école	Guépin	4580
Meslin	1853 ?	Mairie-école	?	?
Le Bodéo	1854 ?	Mairie-école	Guépin	?
Gommenec'h	1854	Mairie-école	?	3758,11
Trédarzec	1855 ?	Mairie-école	?	?
La Roche-Derrien	1856 ?	Mairie-école	?	?
Laurenan	1856	Mairie-école	?	?
Pabu	1857	Mairie-école	?	?
Quévert	1857 ?	Mairie-école	?	?
Erquy	1857	Mairie-école	Macé	22 462,61
La Chèze	1857	Mairie-école	?	11 685
Callac	1858	Mairie-école	?	40 0000
Tramain	1858	Mairie-école	?	4800
Trébédan	1858	Mairie	Lorgeril	1800
Broons	1859 ?	Mairie-halle	Guépin	13 669,49
Caulnes	1859 ?	Mairie-école	?	11 808,30
Bourbriac	1860	Mairie-école	?	16 321,70
Ploumagoar	1860	Mairie-école	Bontemps	9195
Gouzelin	1860	Mairie-école	Bontemps	8000
Calorguen	1860	Mairie-école	?	5253,83
Quemperven	1860	Mairie-école	?	4200
Gurunhuel	1861 ?	Mairie-école	?	?
Plouagat	1861	Mairie-école	?	?
Plouasne	1861 ?	Mairie-école	?	?
Trézény	1862 ?	Mairie-école	?	?
Brusvily	1862	Mairie-école	?	12 152
Créhen	1863 ?	Mairie-école	?	?
Plumieux	1863	Mairie-école	Guépin	29 333
Merléac	1865	Mairie-école	Urvoy	31 000
Pommerit-le-Vicomte	1866	Mairie-école	Le Mée	26 800
Plouaret	1866	Justice de paix	?	?
Belle-Isle-en-Terre	1866	Mairie-école	Brizec	15 016,99
Saint-Quay-Portrieux	1866 ?	Mairie	?	?
Lannion	1867	Hôtel de ville	Puyo	50 999,15
Tréfumel	1869	Mairie-école	Aubry	10 000
Loguivy-Plougras	1870	Mairie-école	Allain	16 638,41
Tréméven	1871	Mairie-école	Le Mée	11 380
Saint-Launeuc	1872	Mairie-école	Trégoat	9000
Ploubalay	1873	Mairie	?	?
Saint-Donan	1873	Mairie-école	?	12 900
Plouzélambre	1874	Mairie-école	Courcoux	9298,30
Binic	1875	Mairie	?	14 600

La Chapelle-Blanche	1875	Mairie-groupe scolaire	?	10 383,06
Trégon	1875	Mairie-école	Aubry	?
Trévron	1875	Mairie-école	Ramard	8856,73
Plounez	1876	Mairie-école	?	8958
Troguéry	1876	Mairie	?	1205,33
Coëtlogon	1877	Mairie-école	Conducteur des Ponts et Chaussées	11 300
Saint-Rieul	1877	Mairie-école	Guépin	10 968,28
Tréveneuc	1878	Mairie-école	?	?
Pont-Mélvez	1878 ?	Mairie-école	Coadic	29 500
Plouguiel	1880	Mairie-école	Louis Kguenou	19 984,91
Grâces-Guingamp	1880	Mairie-école	Guérin	14 285
Coatréven	1880	Mairie-école	Sagent	10 501,84
Buhulien	1880	Mairie-école	?	10 450,65
Plœuc-sur-Lié	1881	Mairie	Guépin	27 446,30
Ploulec'h	1882	Mairie-école	Courcoux	?
Goudelin	1883	Mairie-salle de classe	Angier	11 270,35
Saint-Nicolas-du-Pélem	1883	Mairie-école	Guépin	37 686,36
Kermoroch	1883 ?	Mairie-école	Guépin	35 000
Pluzunet	1884	Mairie-école	Courcoux	9464,36
Pleslin-Trigavou	1885	Mairie-école	Jousseaume	24 363,43
Rospez	1885	Mairie-école	Urvoy	21 500
Ploufragan	1887	Mairie-école	Angier	26 180
Saint-Brieuc	1888	Hôtel de ville	Courcoux	?
Trémereuc	1888	Mairie-école	Thébault/Jousseaume	13 282,25
Saint-Méloir-des-Bois	1889	Mairie-école	Jousseaume	15 980
La Bouillie	1889	Mairie-école	Jonescauniels	15 515,16
Duault	1889	Mairie-école	?	7404,79
Louargat	1891	Mairie	?	7713,95
Cohiniac	1893 ?	Mairie	Durand	?
Plufur	1893 ?	Mairie-école	Urvoy	20 300
Vildé-Guingalan	1893	Mairie	Jousseaume	964,14
Plestan	1894	Mairie-école	?	7523,81
Plouër-sur-Rance	1894	Mairie	Cadieu	7407,04
Trébrivan	1894	Mairie	Trégoat	1344,99
Saint-Juvat	1895	Mairie-école	?	?
Bonen	1896	Mairie	Nedelec	18 883,22
Bourseul	1897	Mairie-école	Jousseaume	7660,50
Plémet	1898	Mairie	Le Guerrannic	?
Plancoët	1899	Mairie	Jousseaume	23 002,08
Quemperven	1902	Mairie-école	Lemasson	7008,65
Le Vieux-Marché	1903	Mairie-halle	Rochefort	2950
Rostrenen	1903	Justice de Paix	Le Bris	5498,81

Treffrin	1903	Mairie	?	254,50
Quemper-Guézennec	1904	Mairie-école	Guérin	36 869,85
Loudéac	1905	Hôtel de ville	Morvan	63 675,97
Perros-Guirec	1905	Mairie-école	?	13 957,69
La Roche-Derrien	1906	?	?	?
Le Quillio	1906	Mairie-école	Gicquel	8200
Plounez	1907	Salle du conseil municipal	Hélary	4998,21
Saint-Donan	1907 ?	Mairie-école	Morvan	35 700
Bégard	1908	Mairie	Lageat	6139,42
Évran	1908	Mairie	Adam	21 934,59
Merdrignac	1908	Mairie-école	Labartette	?
Servel	1908	Mairie	?	2246,98
Bégard	1909 ?	Salles des fêtes	Jolivet	3000
Louannec	1909	Mairie-école	?	?
Rouillac	1909	Mairie-groupe scolaire	Jousseaume / Adam	24 995,30
Bréhidy	1910	Mairie	?	2170
Landebaëron	1910	Mairie-école	?	?
Le Cambout	1910	Mairie-école	?	?
Carnoët	1911	Mairie	Dubois	2393,73
Glomel	1911	Mairie-PTT	Courcoux	9359,12
Langast	1911	Mairie-école	Bourgin	?
Langueux	1911	Mairie-groupe scolaire	Le Guen	51 195
Lantic	1911	Mairie	?	?
Moncontour	1911 ?	Mairie-école	Courcoux	36 000
Saint-Brieuc	1911	Justice de paix	?	?
Saint-Samson-sur-Rance	1911	Mairie-école	Prioul	26 221,30
Saint-Judoce	1911	Mairie-école	Riout	18 713,60
Allineuc	1912 ?	Mairie-école	Courcoux	?
Coëtmieux	1912	Mairie	Courcoux	4660,15
Saint-Launeuc	1912	Mairie-école	Guillaume	7450,55
Plouézec	1913	Mairie-PTT	Cosson	19 960
Saint-Mayeux	1913	Mairie-école	Bourgin	268 99,68
Hénon	1914	Mairie	?	?
Lanvally	1914 ?	Mairie-groupe scolaire	Rolland	70 991
Le Vieux-Bourg	1914	Mairie-groupe scolaire	Bourgin	500 42,48
Minty-Trégomeur	1914	Mairie	?	?
Plorec-sur-Arguenon	1914	Mairie-école	?	?
Plouëc-du-Trieux	1914	Mairie	?	?
Sainte-Tréphine	1914	Mairie	?	?
Saint-Potan	1914	Mairie-école	Prioul	21 472
Maël-Carhaix	1915	Mairie	Courcoux	10 989,87
Gouarec	1921	Mairie-halle	?	?
Plouëc-du-Trieux	1924	Mairie-école	Lefort	61 950

Plounévez-Quintin	1924	Mairie-PTT	Hédou de la Heraudière	52 176,25
Pléhédél	1925	Mairie-PTT	Le Guen	600 93,34
Coatréven	1926	Mairie	Allanic	13 905
La Chèze	1926	Mairie	Fairier	42 503,44
Pléhérel	1926	Mairie-école	Prioul	243 018,75
Plessix-Balisson	1927	Mairie	Prioul	22 050
Hillion	1928	Mairie	Cléret	?
Peumerit-Quintin	1928 ?	Mairie-école	Oriou	95 619,35
Pleumeur-Gautier	1929	Mairie-école	Morinay et Julorre	255 602,63
Saint-Brieuc	1930	Maison du peuple	?	400 000
Trémuson	1930	Mairie-école	Fauny	?
Guingamp	1931	Justice de paix-commissariat	Lefort	285 533,85
Saint-Cast-le-Guildo	1931	Mairie-école	Brilhaut	49 994,40
Le Hinglé	1932	Mairie-école	Rolland	190 123,11
Trédaniel	1932	Salle de réunion	Fauny	15 000
Prat	1933	Mairie-groupe scolaire	Cosson	624 849,95
Perros-Guirec	1934	Mairie	Le Corre	700 000
Plérin	1935	Mairie-salle des fêtes	Le Goastier	225 049,61
Les Champs-Géraux	1936 ?	Mairie-école	Rolland	500 000
Coëtlogon	1937	Mairie	?	?
Plénée-Jugon	1937	Mairie	?	?
Plestin-les-Grèves	1937	Mairie-salle des fêtes	?	?
Trémuson	1937	Foyer municipal	?	?
Bégard	1938	Mairie-salle des fêtes-foyer rural	Fauny	473 779
Callac	1938	Mairie	Hélary	?
Pleumeur-Bodou	1938	Mairie-PTT	Jaegher et Rolland	160 566,43
Loguivy-Plougras	1939	Salle des fêtes	Hélary	?
Plancoët	1939	Foyer municipal-halle	?	?
Sévignac	1939 ?	Mairie-PTT-foyer rural	Hélary	265 000
Tréméloir	1939	Mairie	Hélary	41 000
Pleslin-Trigavou	1952 ?	Mairie-école	Guisnel	9 492 455
Langoat	1953 ?	Mairie-école	Hélary	?
Erquy	1956	Mairie-PTT-foyer rural	Fauny	43 150 580
Langueux	1960	Mairie-salle des fêtes	Rolland	?
Saint-Brieuc	1962 ?	Centre ADM	Lemercier	?
Ploufragan	1965	Mairie	?	?
Plaintel	1966	Mairie-salle culturelle	Le Breton	488 544,96
Plessala	1967	Mairie-PTT	Fauny fils	?
Plélan-le-Petit	1969	Mairie-PTT-foyer	Lesaux	650 000
Trémuson	1976	Mairie	Hauvespre	750 000

Plouagat	1977	Mairie	Siméon	150 000
Ploufragan	1985	Extension mairie	Laville/Siméon	10 000 000
Vildé-Guingalan	1988	Mairie	Trotel	1 259 817,18
Lamballe	1994	Mairie	Dunet	225 049,61
Le Foëil	1994	Mairie	Velly	?
Plaintel	1995	Mairie-hôtel de communauté	Diuzet-Meunier	5 000 000
Lantic	1996	Mairie	Dunet	?
Maël-Carhaix	2000	Mairie-centre ADM	Carlach	792 490,31 €
Pommeret	2001	Mairie-PTT-bibliothèque	Menier	978 000 €
Sévignac	2002	Mairie	Lemoine et Michot	?
Merdrignac	2005	Mairie	Plurielle	1 260 000 €
Loscouët-sur-Meu	2007	Mairie	Plurielle	430 000 €

Tableau des constructions municipales, Finistère

Commune	Date	Typologie	Architecte	Prix (en F)
Quimper	1834	Hôtel de ville	Lemarié	152 794,84
Moëlan-sur-Mer	1838	Mairie-école	Bigot	?
Plogastel-Saint-Germain	1838	Mairie-école	Bigot	?
Plogonnec	1841	Mairie-école	Bigot	?
Penhars	1842	Mairie-école	Bigot	?
Pont-Aven	1842	Mairie-école	Bigot	?
Plouguerneau	1844 ?	Mairie-école	?	?
Morlaix	1844	Hôtel de ville	Guesdon/Boyer	40 000
Scaër	1846	Mairie-école	Bigot	?
Fouesnant	1847	Mairie-école	Bigot	?
Landivisiau	1847	Mairie	?	25 040
Lanmeur	1847	Mairie-école	?	12 281,59
Douarnenez	1849 ?	Mairie-école	Bigot	?
Ploudiry	1850	Mairie-école	Jugelet/Bigot	7255,50
Plonévez-du-Faou	1851	Mairie-école	Bigot	?
Guipavas	1851	Mairie-école	Frimot	16 000
Guerlesquin	1853 ?	Mairie-halle-école	?	?
Pleyben	1858	Mairie-école	Bigot	?
Plouescat	1858	Mairie-école	?	23 000
La Martyre	1859 ?	Mairie-école	Bigot	?
Plounéour-Lanvern	1863	Mairie-école-bureau de bienfaisance	Bigot	?
Carhaix-Plouguer	1865	Hôtel de ville	Angier	30 708,29
Beuzec-Cap-Sizun	1866	Mairie-école	Lagadec	?
Châteauneuf-du-Faou	1868 ?	Mairie-école	Boyer	?
Douarnenez	1869	Mairie-école	Bigot	?
Concarneau	1870	Mairie	Bigot	?
Rumengol	1870	Mairie-école	Marie	?
Saint-Pierre-Quilbignon	1871	Mairie	Bigot	18 269,49
Bannalec	1874	Mairie-école	Bigot	?
Bénodet	1874	Mairie-école	Bigot	?
Plouigneau	1874 ?	Mairie-école	Puyo	24 000
Plourin-lès-Morlaix	1874 ?	Mairie-école	Puyo	20 506,80
Mahalon	1874	Mairie-école-bureau de charité	Abgrall	13 585,59
Bourg-Blanc	1874	Mairie-école	Duchâteau	5 970,46
Plouguerneau	1875	Mairie	Tristchler	7635

Éliant	1876	Mairie-école	Bigot	?
Plogastel-Saint-Germain	1876	Mairie-école	Bigot	20 000
Saint-Thégonnec	1876	Mairie	Puyo	17 039,93
Kersaint-Plabennec	1876	Mairie-école-bureau de charité	Souligou	15 285,99
Tréméven	1879	Mairie-école	Furus	?
Pont-Croix	1880	Mairie-école	Bigot	?
Pont-de-Buis-Lès-Quimerch	1880 ?	Mairie-école	?	?
Huelgoat	1880	Mairie-école	Serrurier	31 488
Guengat	1881	Mairie-groupe scolaire	Bigot	?
Locunolé	1882	Mairie-école	Bigot	?
Crozon	1883	Mairie-école	?	?
La Forêt-Fouesnant	1883 ?	Mairie-groupe scolaire	Bigot	?
Le Faou	1884	Mairie-école	Boyer	58 175,90
Querrien	1885	Mairie	Berger	1500
Saint-Yvi	1887	Mairie-école	Bigot	?
Fouesnant	1888	Mairie-groupe scolaire	Bigot	?
Lesneven	1889	Mairie-halle-école	Jourdan	30 000
Plounéour-Trez	1900	Mairie-école	Lemeur	14 422,77
Scaër	1902	Mairie	?	?
Trégarvan	1907	Mairie	?	?
Tréméoc	1907	Mairie	?	1 116,64
Brennilis	1914 ?	Mairie	Guimar	5400
Châteaulin	1925	Hôtel de ville	Chaussepied	141 850,30
Kersaint-Plabennec	1926 ?	Mairie	?	?
Sizun	1927	Mairie	?	?
Pouldavid	1927	Mairie	Mony	42 243,15
Querrien	1928	Mairie-PTT	Intès	143 306,34
Châteauneuf-du-Faou	1931	Mairie-PTT	Penther	500 000
Landévennec	1931	Mairie	Richard	19 213,90
Trémaouézan	1932 ?	Mairie	Le Gall	12 625
Douarnenez	1933	Mairie	?	306 59
Plounévezel	1933	Mairie	?	?
Kerfeunteun	1933	Mairie	Louarn	127 000
Kersaint-Plabennec	1948 ?	Mairie	?	?
Pont-de-Buis-Lès-Quimerch	1953	Mairie	?	?
Laz	1958	Mairie	Guillou	?
Trégourez	1958 ?	Mairie-PTT	Guillou	15 000 000
Brest	1961	Hôtel de ville	Genin	8 167 368,38
Guipavas	1966 ?	Mairie	?	?
Pluguffan	1967 ?	Mairie	Lachaud	?
Fouesnant	1967 ?	Mairie	?	170 000

Plouvien	1973	Mairie-PTT	Bévérina	?
Édern	1975 ?	Mairie-école	Lachaud	?
Crozon	1979	Mairie	Cusset	3 000 000
Huelgoat	1979	Mairie-syndicat d'initiative	Hodbourg	1 302 341,76
Saint-Divy	1979	Mairie	Jaegher/Dissaux	1 300 000
Plabennec	1979	Mairie-PTT	Bévérina	68 645,02
Plougastel-Daoulas	1980	Mairie	Hueber	4 793 000
Landivisiau	1981	Mairie	Mostini	6 000 000
Roscoff	1981	Hôtel de ville	CHD/Heuzé	2 260 000
Landudec	1981	Mairie-PTT	Desbordes	1 400 000
Ploudalmézeau	1982	Mairie-PTT	Péron/Hubert	4 500 000
Gouesnou	1982	Mairie	Hueber	3 700 000
Plouvorn	1982	Mairie	Baillot/Fauver/De Sagazan	1 943 705
Saint-Yvi	1983	Mairie	Cailliau	2 200 000
Roscanvel	1983	Mairie-centre ADM-locaux socioculturel	SCPA/Jagot	784 000
Coat-Méal	1983	Mairie	Bévérina	582 959,55
La Forêt-Fouesnant	1984	Mairie-bibliothèque	Bodereau	3 825 024
Taulé	1984	Mairie	Mostini	1 359 000
Plounévezel	1984	Mairie-salle polyvalente	Coignat	1 309 000
Ouessant	1984	Mairie	Le Bot	224 000
Le Folgoët	1985	Mairie-PTT	Jacq	2 500 000
Trémaouézan	1985	Mairie	Malo	300 000
Melgven	1986	Mairie-PTT-bibliothèque	Le Couez	2 939 863,72
Névez	1986	Mairie	Le Bris	1 238 463
Argol	1990	Mairie	?	?
Plourin-lès-Morlaix	1994	Mairie-CCAS-médiathèque	Madec	6 600 000
Le Conquet	1999	Mairie	Poho/Martial	5 800 000 €
Plomelin	2000	Mairie	Garrec	?
Saint-Évarzec	2000	Mairie	Le Berre	?
Saint-Martin-des-Champs	2000	Maison pour tous	Dunet	1 300 000 €
Plomeur	2006	Mairie	Frances	1 356 653 €
Rosporden	2007	Hôtel de ville	Liard	2 200 000 €

Tableau des constructions municipales, Ile-et-Vilaine

Commune	Date	Typologie	Architecte	Prix (en F)
Saint-Rémy-du-Plain	1834	Mairie-école	?	?
Villamée	1834	Mairie-école	?	?
Saint-M'Hervé	1835 ?	Mairie-école	Baslé	?
Antrain	1835	Mairie-école	Jourdin	14 900
Bréteil	1837 ?	Mairie-école	?	?
Le Leroux	1837	Mairie-école	?	?
Melesse	1837	Mairie-école	?	?
La Chapelle-des-Fougeretz	1838 ?	Mairie-école	Louise	?
Marcillé-Raoul	1838	Mairie-école	?	?
Le Châtelier	1838	Mairie-école	?	5000
Amanlis	1838 ?	Mairie-école	Marchand	3046
Val d'Izé	1839	Mairie-école	Cadet	7929,61
La Guerche-de-Bretagne	1840	Mairie-halle	Pointeau	34 530,37
Saint-Germain-en-Coglès	1840	Mairie-école	?	?
Tremblay	1840	Mairie-école	Couëtoux	11 631
Gennes-sur-Seiche	1841 ?	Mairie-école	?	?
Guipry	1841	Mairie-école	Couëtoux	?
La Chapelle-Chaussée	1841	Mairie-école	Couëtoux	?
Saint-Germain-sur-Ille	1841	Mairie-école-halle	Pointeau	12 971,43
Coësmes	1841	Mairie-école	Couëtoux	9418
Tinténiac	1841 ?	Mairie	Couëtoux	6587,90
Vergéal	1841 ?	Mairie-école	?	4465,51
Saint-Georges-de-Reintembault	1842	Mairie-école-halle	Jourdin	8932
Saint-Ouen-la-Rouërie	1843	Mairie-école	Langlois	?
Sens-de-Bretagne	1843	Mairie-école	?	?
Plélan-le-Grand	1843	Mairie-halle	Lehagre	63 550,67
Le Ferré	1843	Mairie-école	?	8482
Saint-Jouan-des-Guérets	1846	Mairie-école	Lacroix	7000
Eancé	1846 ?	Mairie-école	Couëtoux	6770
Le Verger	1846 ?	Mairie	Nugues	4692,22
Rimou	1847	Mairie-école	Anger de la Loriais	4587
Redon	1848	Hôtel de ville	Couëtoux	?
La Bouëxière	1848	Mairie-école	Anger de la Loriais	7154,45
Meillac	1849	Mairie-école	Lacroix	?
Plerguer	1849	Mairie-école	Béziers père	13 868,01
Québriac	1849	Mairie-école	Anger de la Loriais	9835,14
Pacé	1849	Mairie-école	Rancet	9706,40
Noyal-sur-Seiche	1849	Mairie-école	Anger de la Loriais	9450,36
Mézières-sur-Couesnon	1849	Mairie-école	Langlois	9000

La Chapelle-Janson	1849	Mairie-école	Langlois	6450
Tressé	1849	Mairie-école	Hawke	3109,24
Langan	1851	Mairie-école	Langlois	?
Vieux-Vy-sur-Couësnon	1851 ?	Mairie-école	Anger de la Loriais	?
Saint-Jean-sur-Couësnon	1852	Mairie-école	Nugues	10 269
Montautour	1852	Mairie-école	Droyaux	4686,10
Mordelles	1853	Mairie-école	Mellet	30 045,43
Saint-Brice-en-Coglès	1853	Mairie-halle	Langlois	15 710
Châteaubourg	1853	Mairie-école	Mellet ?	9009,40
La Bazouges-du-Désert	1854	Mairie-école	le curé	10 582
Noyal-sous-Bazouges	1854	Mairie-école	Anger de la Loriais	8857
Ercé-en-Lamée	1855	Mairie-école	Couëtoux	?
Le Vivier-sur-Mer	1855	Mairie-école	Hawke	7348,64
Saint-Père	1855 ?	Mairie-école	Lacroix	1926,99
Bréal-sous-Montfort	1856	Mairie-école	Langlois	11 800,31
Janzé	1856	Mairie	Mellet	9263,88
Saint-Léger-des-Prés	1858	Mairie-école	Lacroix	?
Domalain	1858	Mairie-école	Leray	14 995,10
Balazé	1858	Mairie-école	Droyaux	8021
Saint-Malon-sur-Mel	1858	Mairie-école	Béziers père	8000
Maxent	1859	Mairie-école	?	?
Saint-Symphorien	1859 ?	Mairie-école	Langlois	?
Roz-Landrieux	1859	Mairie-école	Béziers père	10 603,63
Bonnemain	1859 ?	Mairie-école	Béziers père	7378,51
Parcé	1859	Mairie-école	Lehérisse	7055
Pleumeleuc	1859 ?	Mairie-école	Béziers père	1218,29
Bazouges-sous-Hédé	1860 ?	Mairie-école	Hindré	?
Chauvigné	1860	Mairie-école	?	?
Cornillé	1860	Mairie-école	?	?
Le Rheu	1860	Mairie-école	Leray	?
Les Brûlais	1860 ?	Mairie-école	Martenot	15 000
Saint-Énogat	1860 ?	Mairie-école	Lacroix	15 000
Orgères	1860	Mairie-école	Leray	10 027,88
Saint-Just	1860	Mairie-école	?	9571
Montreuil-des-Landes	1860	Mairie-école	Guyon	7100
Saint-Péran	1860	Mairie-école	Béziers père	7000
Combourtillé	1860	Mairie-école	Jourdin	5492
Guipel	1860	Mairie-école	Hindré	1552,10
Baguer-Pican	1861	Mairie-école	Hawke	14 661,07
Parigné	1861	Mairie-école	Jourdin	13 444
Domloup	1861	Mairie-école	Marchand	8846,54
Saint-Uniac	1861	Mairie-école	Béziers père	8500
Châtillon-sur-Seiche	1861	Mairie-école	Leray	8000
Argentré-du-Plessis	1862	Mairie-école	Guyon	26 836,98

Nouvoitou	1862	Mairie-école	Marchand	14 528,47
Langouët	1862	Mairie-école	Langlois	8966,34
Princé	1862	Mairie-école	Lehérisse	8746,80
Saint-Lunaire	1862	Mairie-école	Frangoul	8668,84
Dourdain	1862	Mairie-école	Anger de la Loriais	8157,21
Saint-Didier	1862	Mairie-école	Guyon	7716,73
Gosné	1862	Mairie-école	Lehérisse	6606
Moussé	1862	Mairie-école	Dufeu	6008,82
Vieux-Viel	1862	Mairie-école	Anger de la Loriais	4274,68
Bécherel	1863	Mairie-école-halle	Anger de la Loriais	?
Pocé-les-Bois	1863	Mairie-école	Leray	?
Baguer-Morvan	1863	Mairie-école	Hawke ?	13 939,28
Coglès	1863	Mairie-école	Lehérisse	7523
Montreuil-sur-Ille	1863	Mairie-école	Tourneux	7062,91
Beaucé	1863	Mairie-école	Lehérisse	4067
Tresboeuf	1864	Mairie-école	Lagarde	16 000
Monthault	1864	Mairie-école	Tritt	9916
La Baussaine	1865 ?	Mairie-école	Frangoul	?
Loutehel	1865	Mairie-école	Béziers père	?
Dol-de-Bretagne	1865	Mairie	Lacroix-Leguen	47 649,15
Montauban	1865	Mairie-halle	Béziers père	15 393,46
Essé	1865	Mairie-école	Audroing	14 542,81
Bain-de-Bretagne	1866	Mairie-école	Chenantais	40 000
Saint-Rémy-du-Plain	1866	Mairie-école	Esnoul	15 099
La Mézière	1866	Mairie-école	Leray	13 711,81
Poilly	1866	Mairie-école	le curé	8400
Andouillé-Neuville	1867	Mairie-école	Tourneux/Leverrier	?
Cardroc	1867	Mairie-école	Béziers fils	9215,83
Saint-Aubin-du-Pavail	1867	Mairie-école	Marchand	2859,56
Liffré	1868 ?	Mairie-école	Tourneux	?
Louvigné-du-Désert	1868	Mairie	Jourdin	20630
La Chapelle-Bouëxic	1868 ?	Mairie-école	Béziers père	13 402,47
Saint-Servan	1869	Hôtel de ville	Béziers père	113 200,51
Pleine-Fougères	1869	Mairie-école	Cheftel	?
Cesson-Sévigné	1869	Mairie-école	Tourneux	16 032,19
Guignen	1870	Mairie	Béziers père	27 852,94
Chantepie	1870 ?	Mairie-école	Tourneux	13 326,41
La Fontenelle	1870	Mairie-école	Esnoul	13 230
Tressé	1870	Mairie	Liège	2232,42
Saint-Servan	1871	Hôtel de ville	Leroyer	35 375,55
Le Grand-Fougeray	1871	Mairie-halle	Béziers fils	35 281,42
Piré-sur-Seiche	1871	Mairie-halle	Tourneux	19 116,85
Luitré	1871	Mairie-école	Tourneux	15 275
Pipriac	1871	Mairie	Chenantais	15 000

Comblessac	1871 ?	Mairie-école	Béziers père	13 838,81
Chanteloup	1871 ?	Mairie-école	Tourneux	11 267,71
Le Tiercent	1871	Mairie-école	?	841
Saint-Aubin-du-Cormier	1872	Mairie	Tourneux	27 604
Poligné	1872 ?	Mairie-école	?	17 664,02
Le Leroux	1872	Mairie-école	Prioul	17 500
Boistrudan	1872	Mairie-école	Marchand	13 997,70
Saint-Sauveur-des-Landes	1872	Mairie-école	Jourdin	13 081
Bréal-sous-Vitré	1872 ?	Mairie-école	Guyon	3028,23
Bovel	1873 ?	Mairie-école	Tourneux	?
Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	1873 ?	Mairie-école	Leroyer	?
Ercé-près-Liffré	1873	Mairie-école	Lagarde	20 752,54
Romillé	1873	Mairie-école	Béziers père	13 081
Vénéffles	1873	Mairie-école	Marchand	6600,60
Châteaugiron	1874	Mairie-école	Marchand	?
Thourie	1874 ?	Mairie-école	Langlois	?
Saint-Malo	1875	Mairie	Frangoul	?
Saint-Ouen-des-Alleux	1875	Mairie-école	Jourdin	16 900
Baillé	1875	Mairie-école	Jourdin	10 000
Saint-Georges-de-Reintembault	1876	Mairie-école	Prioul	16 886
Romagné	1876	Mairie-école	Prioul	11 656,56
Villamée	1877	Mairie-école	Prioul	14 781
Billé	1877	Mairie-école	Prioul	13 504
Lécousse	1877	Mairie-école	Prioul	13 500
Taillis	1877	Mairie-école	Audroing	12 576,84
Le Sel-de-Bretagne	1878	Mairie-école	Morin	22 403,83
Le Theil-de-Bretagne	1878	Mairie-école	Béziers fils	18 500
Laignelet	1878	Mairie-école	Prioul	17 405
Saint-Armel	1878	Mairie-école	Leray	13 331
Hirel	1879	Mairie-école	?	?
Saint-Hilaire-des-Landes	1879	Mairie-école	Prioul	17 337
Aubigné	1879	Mairie-école	Macé	11 829
Chevaigné	1880	Mairie-école	?	?
Mernel	1880	Mairie-école	Béziers fils	?
Montreuil-le-Gast	1880	Mairie-école	Macé	?
Thorigné-Fouillard	1880 ?	Mairie-école	Leray	?
Le Pertre	1880	Mairie-école	Béziers fils	25 307,18
Pacé	1880	Mairie-école	Danays	18 450
Marcillé-Robert	1881	Mairie-école	Béziers fils	?
Marpiré	1881 ?	Mairie	Morin	?
Visseiche	1882	Mairie-école	?	19 110
Dompierre-du-Chemin	1882	Mairie-école	Prioul	17 159

Fougères	1883	Bibliothèque-justice de paix	Laloy	90 729,92
Saint-Sulpice-la-Forêt	1883	Mairie-école	Laloy	25 526,76
Amanlis	1883	Mairie-école	Tourneux/Laloy	21 252,80
Chelun	1884	Mairie-école	Guérin	?
Épiniac	1884	Mairie-école	Béziers fils	?
Lalleu	1884	Mairie-école	Laloy	?
Chasné-sur-Illet	1884	Mairie-école	Béziers fils	13 663,59
Betton	1885	Mairie-école	?	?
Lourmais	1885	Mairie-école	?	?
Bourgbarré	1885	Mairie-école	Miniac	36 000
Bécherel	1885	Mairie	Laloy	13 490,87
Feins	1886	Mairie-école	Pinault	?
Saint-Marc-sur-Couesnon	1886	Mairie-école	Laloy	23 145
Retiers	1887	Mairie-école	Béziers fils	45 187,19
Saint-Aubin-d'Aubigné	1888	Mairie-école	Leverrier	46 000
Le Verger	1888	Mairie-école	Laloy	23 000
Mouazé	1889	Mairie-école	Fouré	?
Janzé	1889	Mairie	Miniac	83 174,08
La Selle-en-Luitré	1889	Mairie-école	?	16 000
Brie	1890 ?	Mairie-école	Miniac	?
Liffré	1890	Mairie-halle	Tirant	27 206,93
Campel	1890	Mairie-école	Béziers fils	19 850
Saint-Germain-en-Coglès	1890	Mairie-école	Laloy	13 500
Acigné	1892	Mairie-école	?	?
Landujan	1892	Mairie-école	Laloy	?
Saint-Marc-le-Blanc	1892	Mairie-école	Laloy	27 938
Étrelles	1896	Mairie-école	Prié	?
Montours	1897	Mairie	Audroing/Lorin	4096,97
Landéan	1898	Mairie-école	Guiboux	27 000
Pleurtuit	1901 ?	Mairie-halle	Ailleuc	16 136,56
Andouillé-Neuville	1903	Mairie-école	Laloy	?
Combourg	1907	Mairie	Pariset	57 750,41
Saint-Germain-du-Pinel	1907	Mairie-école	Gérard et Rié	28 110
Redon	1908	Mairie	Leray	119 944,30
Mondevert	1909	Mairie	Gauvin	2600
Maxent	1909	Mairie-poste	Gombaud	?
La Chapelle-Saint-Aubert	1909	Mairie-école	?	?
Ercé-en-Lamée	1910	Mairie-école	Le Jallé	?
Montgermont	1911 ?	Mairie-école	Laloy	?
La Fresnais	1912	Mairie-école	Laloy	?
Betton	1912	Mairie-école	Laloy	55 668,31
Vitré	1913	Mairie	Gout	200 000
Éancé	1913	Mairie	?	2498,71
Brécé	1914 ?	Mairie-école	Nitsch	33 750

Champeaux	1919	Mairie	Mellet	4560,45
La Selle-en-Coglès	1922	Mairie	Januzel	12 252,97
Martigné-Ferchaud	1925	Mairie	Guillaume	215 663,24
Médréac	1925	Mairie	?	?
Montgermont	1926	Mairie	Laloy fils	24 939,61
Moutiers	1929	Mairie	?	35 744,97
Chavagne	1930	Mairie	Richier	76 467,17
Nouvoitou	1931	Mairie	Laloy fils	34 958,56
Saint-Méen-le-Grand	1934	Mairie-PTT-foyer municipal	Poirier	1 121 227,05
Tinténiac	1934	Mairie-foyer municipal	Poirier	39 5000
Montauban	1936	Mairie	Coüasnon	?
Moigné	1937	Mairie	Laloy fils	32 800
Boisgervilly	1938	École-foyer municipal	Laloy fils	462 813,48
Saint-Méloir-des-Ondes	1938	Mairie-salle des fêtes	Laloy fils	390 478
Châteaubourg	1938	Mairie-salle des fêtes	Laloy fils	334 735,51
Saint-Gilles	1955	Mairie-PTT	Laloy fils	13 357 266
Bécherel	1956	Mairie-PTT-perception	Laloy fils	23 014 642
Saint-Sauveur-des-Landes	1957	Mairie-salle des fêtes	Laloy fils	5 111 046
Quédillac	1957	Mairie-PTT	Laloy fils	2 358 079
Saint-Jacques-de-la-Lande	1965	Mairie	?	?
Montreuil-sur-Ille	1967	Mairie-PTT	Le Moine/Lemercier	?
Chartres-de-Bretagne	1975	Mairie-salle polyvalente	Goisbeau	?
Betton	1976	Mairie-PTT-salle des fêtes	Marchal	25 000 00
Servon-sur-Vilaine	1976	Mairie	Cornon	?
Saint-Marc-le-Blanc	1982	Mairie	Chouinard	426 354,88
Talensac	1986	Mairie	Chouzenoux	1 825 092,30
Bruz	1988	Mairie	Chouinard/Le Page	?
Montgermont	1988	Mairie	?	?
Chevaigné	2001	Mairie-bibliothèque	Treguer/Vely	563 165 €
Thorigné-Fouillard	2001	Mairie	Lepinay/Chabanes	2 500 000 €
Montours	2008	Mairie-hôtel de communauté-médiathèque	Hamon	2 200 000 €
La Chapelle-Thouarault	2008	Mairie-médiathèque	Plurielle	1 320 000 €
Bréteil	2011	Mairie	Plurielle	1 310 000 €

Tableau des constructions municipales, Morbihan

Commune	Date	Typologie	Architecte	Prix (en F)
Pontivy	1830	Mairie-sous-préfecture	?	?
Pont-Scorff	1833	Mairie-école	Lussault	?
Muzillac	1835	Mairie-école	?	?
Belz	1837	Mairie-école	?	6 224,61
Allaire	1841	Mairie-école	Charrier	4 921,42
Bubry	1844	Mairie-école	Lussault	9 090,53
Kervignac	1845	Mairie-école	Lussault	8 724,22
Sarzeau	1845	Mairie	Martine	?
Plouay	1846	Mairie-école	?	14 351
Loyat	1851	Mairie-école	?	?
Guénin	1854	Mairie-école	Marsille	?
Inguiniel	1854	Mairie-école	Halouis	6 454,39
Brech	1856	Mairie-école	?	5 795,27
Plunéret	1860 ?	Mairie-école	Amé	12 000
Larré	1861 ?	Mairie-école	Amé	13 000
Glénac	1864	Mairie-école	?	?
Grand-Champ	1865	Mairie-école	Hawke	16 057,48
Néant-sur-Yvel	1865	Mairie-école	Le Mercier	?
Saint-Avé	1865	Mairie-école	?	?
Colpo	1866	Mairie-école	?	?
Guégon	1866	Mairie-école	Perrocheaux	?
Pluvigner	1866 ?	Mairie-école	?	?
Saint-Aignan	1866	Mairie-école	Jouanno	?
Guer	1868	Mairie-halle	Perrocheaux	69 622,75
Kergrist	1868	Mairie-école	?	12 600
Priziac	1868 ?	Mairie-école	Lucas	10 500
Caro	1869	Mairie-école	Maignan	?
Les Fougerêts	1869	Mairie-école	?	?
Gâvres	1869	Mairie-école-salle d'asile	Barbe	?
Locmariaquer	1869 ?	Mairie-école	Gouizel	15 000
Merlévénéz	1869	Mairie-école	Charton	10 292,59
Concoret	1870	Mairie-école	Perrocheaux	> 20 000
Néant-sur-Yvel	1870	Mairie-école	?	15 446,50
Peillac	1872	Mairie-école	Leray	37 589,55
Beignon	1875	Mairie-école	Maignan	24 522,35
Glénac	1875	Mairie	?	1 840
Saint-Nicolas-du-Tertre	1876	Mairie-école	Maignan	14 586,43
Arzal	1877	Mairie-école	Maigné	11 520
Augan	1878	Mairie-école	Maigné	17 000

Brandivy	1880	Mairie-école	Maigné	13 150
Le Saint	1881	Mairie-école	?	16 500
Nostang	1882 ?	Mairie-école	Harouex	41 340
Meucon	1883	Mairie	?	300
Quistinic	1883	Mairie-école	Charrier	15 859,50
La Trinité-Surzur	1885	Mairie-école	Le Masson	?
Vannes	1887	Hôtel de ville	Charier père	745 297,92
Les Forges	1889	Mairie-école	Le Coz	14 868,93
Saint-Barthélemy	1889	Mairie-école	Maleyrot	?
Le Palais	1890	Mairie-halle	Gallot	128 156,01
Ploërmel	1890	Hôtel de ville	Le Mercier	86 533,86
Riantec	1891	Mairie-groupe scolaire	?	117 864,11
Saint-Gravé	1892	Mairie-école	Leray	?
Le Hézo	1893	Mairie	Le Masson	?
Noyal	1894 ?	Mairie	Le Masson	?
Allaire	1895	Mairie-école	Le Ray	25 627,16
Locmaria	1895	Mairie-école	Charier fils	?
Plouay	1896	Justice de paix	Gallot	6 179,93
Lizio	1897 ?	Mairie-groupe scolaire	Lemercier	28 300
La Trinité-Porhoët	1899	Mairie-halle	?	31 000
Calan	1901	Mairie-école	Gallot	14 562,51
Gâvres	1901	Mairie	?	3 657,78
Josselin	1904	Mairie	Lafargue	44 921,95
Baden	1905	Mairie-PTT	Hognon	?
Crac'h	1905	Mairie-école	Gillet	> 27 700
Nostang	1906 ?	Mairie-groupe scolaire	Charier fils	32 400
Bubry	1908	Mairie-groupe scolaire	Jiret	75 222,75
Saint-Abraham	1908	Mairie	Houeix-Dieulefils	995,50
Saint-Vincent-sur-Oust	1908	Mairie	?	5 254,67
Bieuzy	1910 ?	Mairie-école	?	?
Elven	1910	Mairie	Caubert	27 963,28
Bréhan-Loudéac	1912	Mairie	?	6 423,54
Belz	1914	Mairie-école	Jasseron	48 983,58
Locmaria-Grand-Champ	1922	Mairie	?	5 423,80
Cléguérec	1924	Mairie	Demeret	13 000
Locmiquélic	1925	Mairie	Dutartre/Caro/Ramonnatxo	87 575,82
Berric	1930	Mairie	Hirbecq	9 850,12
Guern	1931	Mairie	Gauvier	1 000

Férel	1932 ?	Mairie	Caubert	40 809,50
Le Saint	1932	Mairie	Guillaume	?
Quéven	1932	Mairie	Dutartre	?
Glénac	1938 ?	Mairie	Eteve	105 377,18
Malestroit	1938	Mairie	Gémain	?
Gâvres	1939	Mairie-salle communale	?	135 000
Groix	1939	Mairie	Bardet/Lamourec	314 236,97
Lanvaudan	1941 ?	Mairie	?	?
Gourin	1942 ?	Mairie	Guillaume	424 000
Baud	1949	Mairie	Gémain	?
Lignol	1951	Mairie-PTT	Guillou	4 273 285
Plaudren	1953	Mairie	Guillou	3 551 644
Locmiquélic	1956	Mairie	Lindu	?
La Trinité-sur-Mer	1956	Mairie	Ridel	?
Saint-Nolff	1957	Mairie	Guillou	5 962 426
Taupont	1958	Mairie	Guillou	9 785 576
Lorient	1960	Hôtel de ville-musée	Hourlier	500 000 000
Ruffiac	1969	Mairie	Morin	76 497,66
Carnac	1970	Mairie	Kobakhidze	?
Arzal	1970	Mairie-CCAS	Jauny	?
La Gacilly	1971	Mairie-perception	Guillou	698 777,74
Réminiac	1972	Mairie	Morin	58 540,20
La Roche-Bernard	1973	Hôtel de ville	Guillou	1 138 892,62
Questembert	1975	Hôtel de ville	Guillou	1 063 762,83
Caro	1978	Mairie	Morin	443 463,46
Locmariaquer	1979	Mairie-PTT	Morin	?
Bréhan	1980	Mairie	Roynard	1 100 000
Vannes	1990	Centre administratif	Guillou	?
Lanester	1992	Hôtel de ville	Lena	?
Séné	1993	Mairie	Guillouet	7 182 000
Étel	1994	Mairie	Gautier	5 290 000
Pluvigner	1996	Mairie	Debard	?
Férel	2000	Mairie	Fraud/Cornichet	?
La Chapelle-Neuve	2000	Mairie-bibliothèque	Le Callonnec	250 744,02 €
Muzillac	2004	Hôtel de la communauté de communes	Barre/Lambot	742 716 €
Muzillac	2005	Hôtel de ville	Barre/Lambot	1 088 838 €
Baden	2005	Mairie-CCAS-médiathèque	Caubert fils	?
Ménéac	2007	Mairie	Plurielle	1 000 000 €
Saint-Avé	2007	Hôtel de ville	Laubal	2 800 000 €

Tableau des séances du conseil local des Bâtiments civils des Côtes-du-Nord, 1852-1939

Répartition annuelle des délibérations selon la nature des travaux projetés

Année	École	Église	Équi- pement	Hôpital	Mairie	Mairie -école	Presby -tère	Salle d'asile	Voirie	Total
1852		3					2			5
1853	7	7				2	3		4	23
1854	7	8				1		1		18
1855	10	10				1	2			26
1856	5	3				5	3		1	17
1857	17	7	1			3	1	1	1	31
1858	10	9				1	1	1		22
1859	11	3				1	3		2	20
1860	9	4	2				6		2	23
1861	10	4				4	3	1	4	26
1862	8	2	2	1		2		2	2	19
1863	2	3		2		1		1	1	10
1864		4					1		2	7
1865	1	6		1	1	1	1		1	12
1866	1	9	1		1		3		5	20
1867		3					3			6
1868	2	3							2	7
1869	3	2	2		1	1	1		1	11
1870	1	1					2			4
1875		3								3
1876	4	3					1			8
1878	27	12	2	1		1	3			46
1879	34	6	3	4			5			52
1880	18	3					6			28
1881	12	2					1			15
1894	36	10		1			1			49
1895	23	8		1	1		5			38
1896	3	6		1			1			11
1897		6		1						7
1898		1							1	2
1899		4					1		1	6
1900		1								1
1901		3					3			6
1909	36					1				37
1910	53				1	2				56
1911	27	4	1	3	1	3				39
1912	13			4	1					18

1913	13	2	1	3	1	1				21
1914	22	2			5	3				32
1918	3									3
1919	1									1
1921	10	3	1		1					16
1922	2	1	1							4
1923	7	1		1						9
1924	1		1							2
1925			1							1
1927	3									3
1928	5									5
1929	6									6
1930	1		1							2
1937			5		2				1	8
1938			4							4
1939			3							3
Total	464	172	32	24	16	34	62	7	31	849

Tableau des séances du conseil local des Bâtiments civils d'Ille-et-Vilaine, 1846-1944

Répartition annuelle des délibérations selon la nature des travaux projetés

Année	École	Église	Équi- pement	Hôpital	Mairie	Mairie -école	Presby -tère	Salle d'asile	Voirie	Total
1846	11	14	8	2	1	5	7		10	62
1847	15	13	5	1	1	1	3		3	47
1848	12	10	5	4	5	4	3		5	56
1849	6	6	3		1	9		3	2	33
1855	21	15	8	6		4	12		6	78
1856	23	16	9	3	2	4	8	2	11	85
1857	19	15	16	2	1	4	5		20	92
1858	22	18	11	3	2	8	6		3	77
1859	23	21	6	3	1	12	5		4	78
1860	20	16	3	2		16	6	3	9	78
1861	13	21	9	6		14	8		7	83
1862	6	10	8	3		22	6	4	7	70
1863	17	7	8	1	2	8	2		4	51
1864	20	16	9	3		10	3		15	82
1866	12	8	3	3	1	3	7		1	43
1867	20	17	9	2	9	8	2	1	3	75
1868	14	24	3	3	2	6	5	2	3	68
1869	12	8	4		3	4	2		1	40
1870	10	6	1	2	4	2	2		5	43
1871	9	3		3	2	3	3	1	4	31
1872	12	7	6	1	1	5				37
1873	10	7	10	6	3	7	5		5	60
1881									1	4
1882		9	7	2			1		4	27
1883		3	3	3			2		8	20
1884	1	7	1	2						11
1885		6	2		1		1			10
1886	1	1	1				1			4
1887	1	3		2	1		1		1	9
1888		2		1			2			5
1889		3		1						4
1890		1								1
1891		3								3
1892	5	3							1	9
1893	4	3		1			2		1	11
1894	1	5	1	1			1		4	13
1895	1	4	1	1			1		1	9

1896	3	1								4
1897	3	3		1					2	9
1898	1	5		1			1		1	9
1899	3	4							5	12
1900	3	9							4	16
1901	4	5					1		4	14
1902	3	1							3	7
1903	4	3							5	12
1904	3	3					1		5	12
1905	2	1							4	7
1906	3			1					6	10
1907	1								1	2
1908									3	3
1909	16								5	21
1910	15		1						5	21
1911	11						1		6	18
1912	8	2							3	13
1913	11								8	19
1914	6								5	11
1916									2	2
1921	2								2	4
1922	5								6	11
1923									4	4
1924									1	1
1925									3	3
1927									2	2
1928			1						7	8
1929									1	1
1930			2			1			6	9
1931			2						3	5
1932			2						3	5
1933									8	8
1934									15	15
1936			1						15	16
1937		4	5			2			10	29
1938									6	6
1939									20	20
1941									2	2
1942									7	7
1944									3	4
Total	448	372	174	76	46	160	115	16	350	1891

Tableau des séances du conseil local des Bâtiments civils du Morbihan, 1865-1908

Répartition annuelle des délibérations selon la nature des travaux projetés

Année	École	Église	Équi- pement	Hôpital	Mairie	Mairie- école	Presby- -tère	Salle d'asile	Voirie	Total
1865	2	2				3			3	11
1866	2	6	1	3		3			3	19
1867	8	4		1			4			19
1868	6	3			2	3			2	17
1869	3	1				4	2			10
1870	4	2				2	1		1	10
1871				1						3
1872	1	5				4	1		3	15
1873	2	3	1	2		1			1	12
1874	3	3				1	1		3	11
1875		4	1						1	6
1876		2		2				1	2	7
1877	1	6	1				1	2	1	12
1878	3	5				1			3	12
1879		1	1						1	3
1880		1			1					2
1881	1		3							4
1883	4		1						1	6
1884	3	4						1		8
1885	1	1		1					1	4
1886	2	5		1					1	9
1887	1	4								5
1888	4	2							2	8
1889			1						1	2
1890	3	2			1				2	8
1891		4	1			1	1			8
1892	4	11	2			1	2		4	24
1893	4	5		1					4	15
1894	2	3				1			1	7
1895	10	2	2			2	1		1	18
1896	4		1		1				2	8
1897		3		1			1		3	8
1898		4	1				2		4	13
1899		9	3		1		3		1	19
1900		5	1				3		3	12
1901		6	2		2				1	11
1902		5							1	6

1903		5	3							9
1904	10	6	4						2	22
1905	11	1	6		1	1			3	24
1906	21		3	1	1	1			6	33
1907	18		6		2				1	27
1908	10		2		1				2	16
Total	148	135	48	14	13	29	23	4	71	504

Tableau des résultats de l'enquête du préfet Féart, 1860

Réponses au questionnaire

La commune possède-t-elle une mairie ?

	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	19	26	23	15	83
Oui	20	16	43	45	124
Sans réponse	1	1		2	4
Total	40	43	66	62	211

Le local est-il suffisant ?

	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	8	10	10	16	44
Oui	24	29	44	40	137
Sans réponse	8	4	12	6	30
Total	40	43	66	62	211

La mairie sert-elle également à l'école-publique ?

	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	21	17	25	24	87
Oui	16	20	37	34	107
Sans réponse	3	6	4	4	17
Total	40	43	66	62	211

La commune a-t-elle le projet de construire une mairie ?

	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	22	15	31	28	96
Oui	11	24	19	19	73
Sans réponse	7	4	16	15	42
Total	40	43	66	62	211

Possède-t-elle les ressources nécessaires pour cette construction ?

	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	24	34	42	33	133
Oui	2	1	2	1	6
Sans réponse	14	8	22	28	72
Total	40	43	66	62	211

Composition du local municipal

	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Salle de mairie	20	25	42	36	123
Cabinet	6	3	12	19	40
Secrétariat	1	2	3	6	12

Mobilier du local municipal

Drapeau	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	9	11	6	6	32
Oui	31	29	52	56	168
Sans réponse		3	8		11
Total	40	43	66	62	211

Fauteuil	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	32	33	41	37	143
Oui	8	7	15	25	55
Sans réponse		3	10		13
Total	40	43	66	62	211

Chaises	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	12	11	8	6	37
Oui	28	29	49	56	162
Sans réponse		3	9		12
Total	40	43	66	62	211

Table	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	11	11	7	4	33
Oui	29	29	50	58	166
Sans réponse		3	9		12
Total	40	43	66	62	211

Buste	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	30	31	32	37	130
Oui	10	9	25	25	69
Sans réponse		3	9		12
Total	40	43	66	62	211

Armoire	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	13	7	11	12	43
Oui	27	33	46	50	156
Sans réponse		3	9		12
Total	40	43	66	62	211

Carte	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	27	32	29	37	125
Oui	13	8	28	25	74
Sans réponse		3	9		12
Total	40	43	66	62	211

Seaux	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	37	39	50	48	174
Oui	3	1	6	14	24
Sans réponse		3	10		13
Total général	40	43	66	62	211

Casques	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	37	39	52	49	177
Oui	3	1	4	13	21
Sans réponse		3	10		13
Total général	40	43	66	62	211

Échelle	Montfort	Redon	Rennes	Saint-Malo	Total
Non	38	36	49	51	174
Oui	2	4	7	11	24
Sans réponse		3	10		13
Total général	40	43	66	62	211

Portraits et bustes des souverains, présidents, bustes allégoriques offerts par l'État aux départements et aux communes, 1813-1920

Dép.	Commune	Demandeur	Type	Détail	Sujet	Copie de	Sources	Date
35	Rennes	Municipalité	Tableau	Portrait	Napoléon I	David	AD.35/4T10	1813
35	Rennes	Municipalité	Buste		Louis XVIII		AD.35/4T10	1815
35	Dol	Municipalité	Buste		Louis XVIII		AD.35/4T10	1816
35	Saint-Malo	Municipalité	Buste		Charles X		AD.35/4T10	1825
35	Saint-Servan	Municipalité	Buste		Charles X		AD.35/4T10	1825
35	Vitré	Tribunal	Buste		Charles X		AD.35/4T10	1825
35	Rennes	Tribunal	Tableau	Portrait en pied	Charles X		AD.35/4T10	1827
35	Saint-Malo	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Charles X		AD.35/4T10	1827
35	Saint-Servan	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Charles X		AD.35/4T10	1827
35	Vitré	Municipalité	Buste		Charles X		AD.35/4T10	1830
35	Rennes	Tribunal	Buste		Louis-Philippe		AD.35/4T10	1831
35	Saint-Malo	Municipalité	Tableau		Louis-Philippe		AD.35/4T10	1831
35	Vitré	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Louis-Philippe		AD.35/4T10	1836
35	Rennes	Municipalité	Tableau	Portrait	Louis-Philippe		AD.35/4T10	1837
22	Saint-Brieuc	Préfecture	Tableau	Portrait	Louis-Philippe		AN F/21/345	1837
35	Redon	Municipalité	Buste		Louis-Philippe		AD.35/4T10	1838
29	Quimper	Préfecture	Gravure	Portrait	Louis-Philippe		AN F/21/354	1840
29	Châteaulin	Sous-préfecture	Gravure	Portrait en pied	Louis-Philippe		AN F/21/354	1841
29	Châteaulin	Municipalité	Tableau	Portrait	Louis-Philippe		AN F/21/354	1841
56	Lorient	Municipalité	Buste	Plâtre	Louis-Philippe		AN F/21/388	1841
56	Vannes	Préfecture	Tableau	Portrait en pied	Louis-Philippe		AN F/21/388	1842
29	Quimper	Municipalité	Buste	Plâtre anglais	Louis-Philippe		AN F/21/354	1843
56	Vannes	Préfecture	Buste	Ciment anglais	Louis-Philippe		AN F/21/388	1843
29	Port-Launay	Municipalité	Gravure	Portrait	Louis-Philippe		AN F/21/354	1844
29	Port-Launay	Municipalité	Gravure	Portrait	Comte de Paris		AN F/21/354	1844
56	Pontivy	Sous-préfecture	Tableau	Portrait	Louis-Philippe	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1845
22	Saint-Brieuc	Préfecture	Tableau	Portrait	Duchesse d'Orléans		AN F/21/345	1846
22	Dinan	Tribunal	Buste		Louis-Philippe		AN F/21/345	1847
22	Dinan	Municipalité	Buste		Prince-	Barrefils	AN F/21/345	1852

22	Dinan	Municipalité	Buste		Président Prince-Président	Nieuwerkerken E.	AN F/21/345	1852
35	Montfort-sur-Meu	Sous-préfecture	Buste	Plâtre	Prince-Président	Barre A.	AN F/21/363	1852
35	Rennes	Municipalité	Buste	Marbre	Prince-Président	Barre A.	AN F/21/363	1852
56	Guern	Municipalité	Buste	Plâtre	Prince-Président	Thomas E.	AN F/21/388	1852
29	Audierne	Municipalité	Buste	Plâtre	Napoléon III	Thomas E.	AN F/21/354	1853
29	Châteaulin	Municipalité	Tableau	Plâtre	Napoléon III	Narré	AN F/21/354	1855
29	Châteaulin	Municipalité	Buste	Plâtre	Eugénie	Nieuwerkerken E.	AN F/21/354	1855
22	Saint-Brieuc	Préfecture	Buste		Napoléon I	Chaudet A.-D.	AN F/21/345	1856
22	Saint-Brieuc	Préfecture	Tableau	Portrait	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1856
29	Quimper	Préfecture	Buste	Marbre	Napoléon I	Chaudet A.-D.	AN F/21/354	1856
35	Rennes	Préfecture	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1856
35	Rennes	Préfecture	Buste		Napoléon I	Chaudet A.-D.	AN F/21/363	1856
35	Rennes	Préfecture	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1856
56	Vannes	Préfecture	Buste	Marbre	Napoléon I	Chaudet A.-D.	AN F/21/388	1856
35	Saint-Malo	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AD.35/4T10	1857
22	Dinan	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1857
29	Brest	Préfecture maritime	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1857
29	Brest	Préfecture maritime	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1857
29	Morlaix	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1857
29	Quimper	Préfecture	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1857
56	Lorient	Préfecture maritime	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1857
56	Lorient	Préfecture maritime	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1857
56	Vannes	Préfecture	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1857
22	Lannion	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1858

				corps				
22	Saint-Brieuc	Préfecture	Tableau	Portrait	Eugénie		AN F/21/345	1858
29	Brest	Sous-préfecture	Buste	Plâtre	Napoléon III	Barre A.	AN F/21/354	1858
29	Brest	Sous-préfecture	Buste	Plâtre	Napoléon I	Barre A.	AN F/21/354	1858
29	Brest	Sous-préfecture	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1858
29	Brest	Sous-préfecture	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1858
29	Brest	Sous-préfecture	Lithographie	Portrait en pied	Prince-Impérial	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1858
29	Brest	Tribunal	Buste	Plâtre	Napoléon III	Barre A.	AN F/21/354	1859
29	Brest	Tribunal	Buste	Plâtre	Napoléon I	Barre A.	AN F/21/354	1859
29	Quimper	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1859
35	Le Pertre	Municipalité	Tableau	Portrait	Napoléon III et Eugénie		AN F/21/363	1859
29	Landerneau	Municipalité	Gravure	Portrait	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1860
29	Landerneau	Municipalité	Gravure	Portrait	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1860
29	Landerneau	Municipalité	Gravure	Portrait	Prince-Impérial	Dubufe M.	AN F/21/354	1860
29	Ouessant	Municipalité	Gravure	Portrait	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1860
29	Ouessant	Municipalité	Gravure	Portrait	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1860
29	Ouessant	Municipalité	Gravure	Portrait	Prince-Impérial	Dubufe M.	AN F/21/354	1860
56	Pontivy	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1860
29	Brest	Sous-préfecture	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1861
29	Brest	Sous-préfecture	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1861
29	Quimper	Préfecture	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1861
35	Rennes	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1861
35	Rennes	Tribunal	Buste		Napoléon I	Chaudet A.-D.	AN F/21/363	1861
35	Rennes	Tribunal	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1861
56	Lorient	Sous-préfecture	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III et Eugénie		AN F/21/388	1861
56	Vannes	Préfecture	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1861
35	Rennes	Préfecture	Tableau	Portrait	Prince Impérial		AD.35/4T10	1862
22	Saint-Brieuc	Préfecture	Tableau		Prince Impérial		AN F/21/345	1862
29	Brest	Préfecture maritime	Lithographie		Prince-Impérial	Yvon A.	AN F/21/354	1862
29	Lesneven	Municipalité	Buste	Plâtre	Napoléon III		AN F/21/354	1862
29	Quimper	Préfecture	Lithographie	Portrait	Prince Impérial	Yvon A.	AN F/21/354	1862
35	Rennes	Préfecture	Lithographie	Portrait	Prince-Impérial	Yvon A.	AN F/21/363	1862

56	Lorient	Préfecture maritime	Lithographie	Portrait	Prince-Impérial	Yvon A.	AN F/21/388	1862
56	Lorient	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1862
56	Ploërmel	Sous-préfecture	Gravure	Portrait	Napoléon III et Eugénie		AN F/21/388	1862
56	Vannes	Préfecture	Lithographie	Portrait	Prince-Impérial	Yvon A.	AN F/21/388	1862
35	Fougères	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AD.35/4T10	1863
29	Quimperlé	Municipalité	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1863
35	Fougères	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1863
35	Rennes	Tribunal de Commerce	Buste	Plâtre	Napoléon III	Iselin H.-F.	AN F/21/363	1863
35	Rennes	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1863
56	Auray	Municipalité	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1863
35	Vitré	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III et Eugénie	Winterhalter F.-X.	AD.35/4T10	1864
22	Dinan	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1864
22	Guingamp	Sous-préfecture	Tableau		Napoléon III et Eugénie		AN F/21/345	1865
22	Lannion	Sous-préfecture	Tableau	Portrait	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1865
29	Brest	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1865
29	Brest	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1865
29	Châteaulin	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1865
56	Pontivy	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1865
35	Redon	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AD.35/4T10	1866
22	Erquy	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1866
22	Loudéac	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1866
29	Morlaix	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1866

35	Redon	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1866
56	Ploërmel	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1866
22	Guingamp	Municipalité	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Plandrin	AN F/21/345	1867
22	Saint-Brieuc	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1867
22	Guingamp	Municipalité	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/345	1868
56	Caudan	Municipalité	Buste	Plâtre	Napoléon III	Iselin H.-F.	AN F/21/388	1868
56	Colpo	Municipalité	Buste	Bronze	Napoléon III		AN F/21/388	1868
56	Lorient	Municipalité	Tableau	Portrait en pied	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1868
56	Ploërmel	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/388	1868
35	Bain-de-Bretagne	Municipalité	Buste	Bronze	Napoléon III	Lequien A.-V.	AD.35/4T10	1869
22	Dinan	Municipalité	Tableau	Portrait	Napoléon III et Eugénie		AN F/21/345	1869
22	Loudéac	Sous-préfecture	Tableau	Portrait	Eugénie		AN F/21/345	1869
29	Châteaulin	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1869
35	Bain	Municipalité	Buste	Bronze	Napoléon III	Lequien A.-V.	AN F/21/363	1869
35	Montfort-sur-Meu	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Napoléon III	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1869
35	Redon	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1869
29	Quimperlé	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/354	1870
35	Fougères	Sous-préfecture	Tableau	Portrait à mi-corps	Eugénie	Winterhalter F.-X.	AN F/21/363	1870
35	Hédé	Municipalité	Buste		La République	Gautherin J.	AD.35/4T10	1884
35	Marcillé-Raoul	Municipalité	Buste		La République		AD.35/4T10	1884
35	Rennes	Préfecture	Buste		La République		AD.35/4T10	1884
35	Rennes	Tribunal	Buste		La République	Gautherin J.	AD.35/4T10	1884
35	Tinténiac	Municipalité	Buste		La République		AD.35/4T10	1884
35	Feins	Municipalité	Photogravure	Portrait	Président Carnot	Petit P.	AD.35/4T10	1892

35	Feins	Municipalité	Buste		La République	Injalbert J.-A.	AD.35/4T10	1892
35	Combourg	Municipalité	Buste		La République		AD.35/4T10	1895
35	Dol	Municipalité	Buste		La République		AD.35/4T10	1895
35	Saint-Georges-de-Gréhaigne	Municipalité	Buste		La République		AD.35/4T10	1895
35	Saint-Georges-de-Gréhaigne	Municipalité	Tableau		Président Faure		AD.35/4T10	1895
22	Saint-Briec	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1906
22	Plouguenast	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1907
22	Plouguenast	Municipalité	Eau-forte	Portrait	Président Fallières		AD.22/4T6	1907
22	Loguivy-Plougras	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1908
22	Plougrescant	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1908
35	Antrain	Municipalité	Buste	Bronze	La République		AD.35/4T10	1908
22	Belle-Isle-en-Terre	Municipalité	Buste	Bronze	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1909
22	Guingamp	Municipalité	Buste	Bronze	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1909
22	Lanrodec	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1909
22	Penguilly	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1909
22	Ploézal	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1909
22	Pontrieux	Municipalité	Buste	Bronze	La République		AD.22/4T6	1909
35	Antrain	Municipalité	Tableau	Portrait	Président Fallières		AD.35/4T10	1909
22	Bréhidy	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1910
22	Plouisy	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1910
22	Ploumagoar	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1910
22	Rostrenen	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1910
22	Saint-Cast	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1910
22	Saint-Cast	Municipalité	Gravure	Portrait	Président Fallières	Bonnat L.	AD.22/4T6	1910
22	Saint-Cast	Municipalité	Gravure	Portrait	Président Loubet	Lefort	AD.22/4T6	1910
22	Saint-Cast	Municipalité	Photogravure	Portrait	Président Perier	Petit P.	AD.22/4T6	1910
22	Saint-Cast	Municipalité	Gravure	Portrait	Président Carnot	Bracquemond F.	AD.22/4T6	1910
22	Saint-Cast	Municipalité	Gravure	Portrait	Président Grévy	Bonnat L.	AD.22/4T6	1910

22	Yffiniac	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1910
22	Yffiniac	Municipalité	Lithographie	Portrait	Président Loubet		AD.22/4T6	1910
22	Yffiniac	Municipalité	Lithographie	Portrait	Président Fallières		AD.22/4T6	1910
35	Cancale	Municipalité	Buste		La République		AD.35/4T10	1910
22	Bégard	Municipalité	Buste	Bronze	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1911
22	Kermaria-Sulard	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1911
22	Lancieux	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1911
22	Louannec	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1911
22	Paimpol	Municipalité	Buste	Bronze	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1911
22	Trébeurden	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1911
22	Binic	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1912
22	Erquy	Municipalité	Buste	Plâtre	La République		AD.22/4T6	1912
22	Guingamp	Sous-préfecture	Buste	Biscuit	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1912
22	Plougrescant	Municipalité	Buste	Bronze	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1912
22	Plouguiel	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1912
22	Trégastel	Municipalité	Buste		La République		AD.22/4T6	1912
22	Tréguier	Municipalité	Buste	Bronze	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1912
22	Étables	Municipalité	Buste	Plâtre	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1913
22	Kerbors	Municipalité	Buste		Marianne		AD.22/4T6	1913
22	Plouézec	Municipalité	Buste	Plâtre	La République	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1913
22	Trédrez	Municipalité	Buste	Bronze	La République		AD.22/4T6	1913
35	Saint-Broladre	Municipalité	Buste		La République		AD.35/4T10	1913
22	Pontrieux	Municipalité	Buste	Plâtre	Marianne	Injalbert J.-A.	AD.22/4T6	1920

1817 : Maisons de police municipale (29)

Ploudalmézeau, 1817

« Devis et conditions des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, serrure, gros fer, peinture et vitrerie qu'il convient de faire pour la construction d'une maison de police municipale pour la commune et le canton de Ploudalmézeau, sur l'emplacement de plusieurs maisons et écurie qui se trouvent en très mauvais état, et qui appartiennent à M. Kerastoux, situées sur la place du dit bourg ; cet emplacement a été désigné par Monsieur le Maire de la commune pour remplacer celui qui avait été choisi primitivement, attendu qu'il se trouve plus concentré et par cela même à proximité des autorités chargés de la surveillance. »

« Le bourg de Ploudalmézeau a de fortes foires et marchés, chef-lieu de douze communes où se trouvent plusieurs petits ports de mer, n'a ni mairie ni prison et est exposé par sa situation à recevoir sans cesse des étrangers et même des malveillants attirés par la navigation ; cependant ce bourg n'a jusqu'ici pour recevoir les prisonniers qu'une *crèche* en attendant que la gendarmerie de Saint-Renan viennent les prendre pour les conduire à Brest. Ces considérations ont fait sentir la nécessité de construire en cet endroit une maison de police municipale, dont le premier étage, pourrait servir de mairie, ce qui épargnera une allocation de 60 francs par an, que la commune est obligée de payer pour deux mauvais appartemens où Monsieur le Maire tient ses séances [...] »

Le projet est arrêté le 15 octobre 1817, pour la somme de 16 775,52 francs.

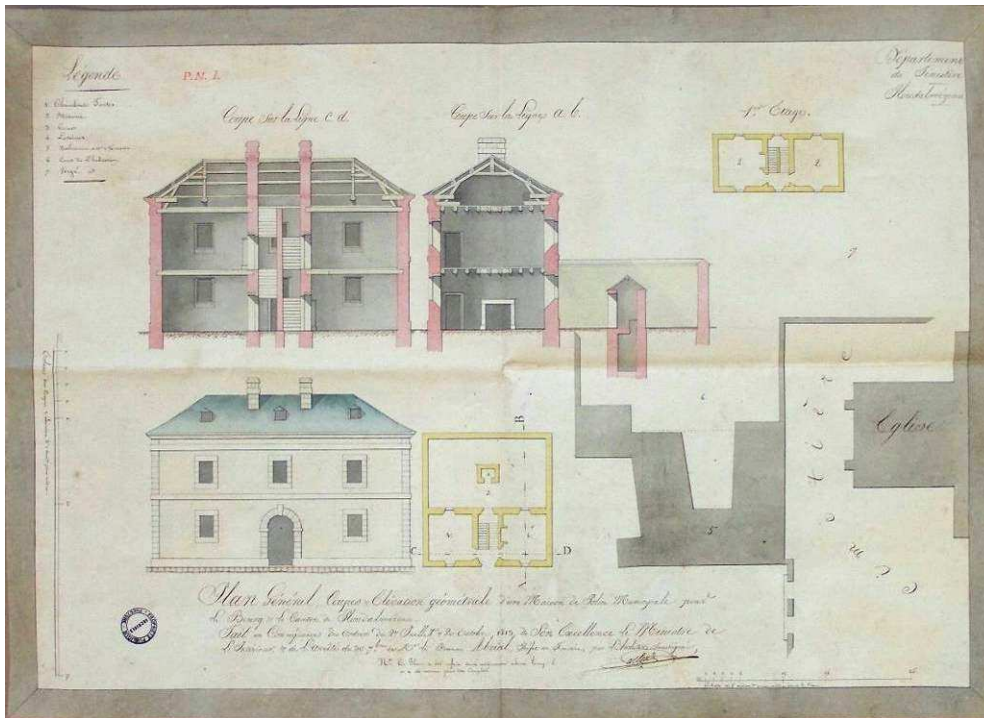
Bannalec, 1818

« Devis et conditions des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, serrure, gros fer, peinture et vitrerie qu'il convient de faire pour la construction d'une maison de police municipale pour la commune et le canton de Bannalec, sur un terrain couvert des décombres d'une ancienne halle et d'une prison acquise le 10 thermidor an IV par la veuve Le Guen, et sur l'emplacement d'une petite chaumière couverte en paille appartenant à Noël de Cam. »

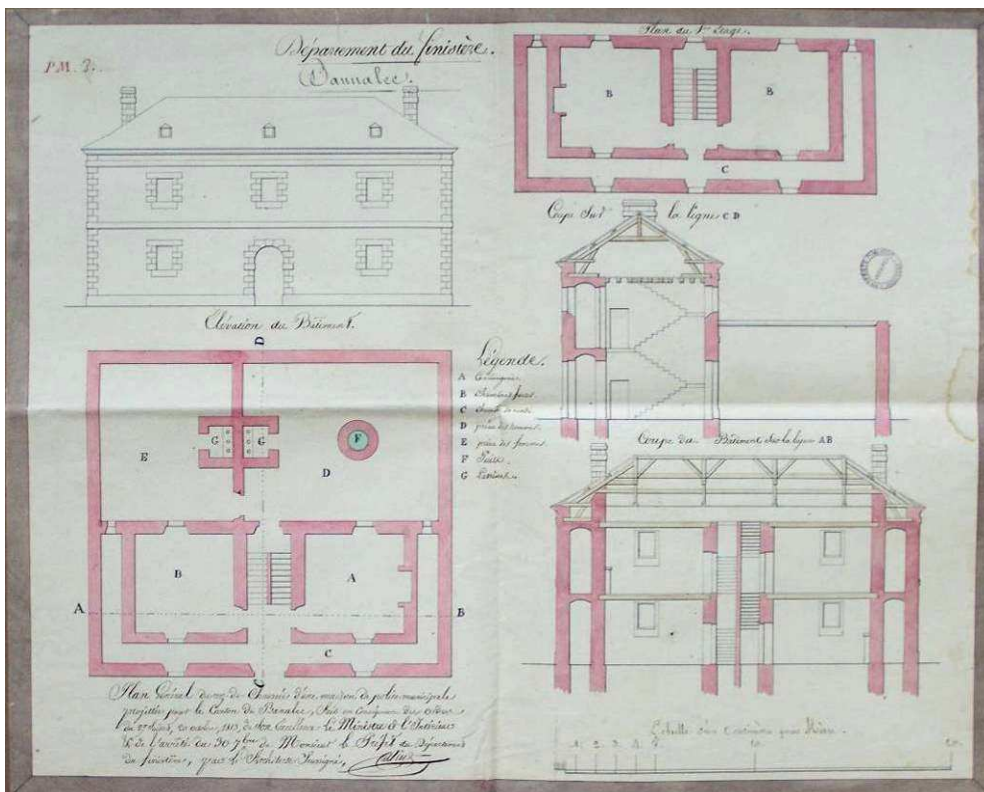
« La commune de Bannalec, située sur la grande route de Nantes à Brest, chef-lieu de canton de quatre communes, n'a ni mairie ni prison pour déposer les prisonniers arrêtés dans le canton et ceux qui sont conduits de brigade en brigade par la gendarmerie ; c'est d'après ces considérations qu'il a été reconnu indispensable d'y construire une maison de police municipale, dont le premier étage pourra servir de mairie. »

« Le bâtiment sera de 18 mètres 15 centimètres de longueur hors œuvre sur 7 mètres 80 centimètres de largeur hors œuvre y compris le chemin de ronde. Il sera composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, faisant ensemble 8 mètres de hauteur, depuis le pavé de la rue jusqu'au-dessus de la corniche de couronnement du bâtiment. Le mur d'enceinte des préaux aura dans son pourtour 42 mètres 15 centimètres y compris celui qui le partage, sur 4 mètres de hauteur, depuis le sol du rez-de-chaussée, jusqu'au-dessus du couronnement du dit mur, dans lequel il y aura une latrine pour chaque préau. »

Le projet est arrêté le 29 mai 1818, pour la somme de 21 223,08 francs.



Bannalec, *Plan général du rez-de-chaussée d'une maison de police municipale projetée pour le canton de Bannalec, fait en conséquence des ordres du 27 juillet, 20 octobre, 1813, de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur & de l'arrêté du 30 septembre de Monsieur le Préfet du département du Finistère, éch. 0,01 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.*



Ploudalmézeau, *Pan général, coupe et élévation géométrale d'une maison de police municipale pour le bourg et le canton de Ploudalmézeau, fait en conséquence des ordres du 27 juillet et 20 octobre 1813, de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, et de l'arrêté du 30 septembre de M. le Baron Abrial, Préfet du Finistère, éch. 0,01 : 1, Callins, architecte, s.l., s.d.*

1836 : Palais de justice de Montfort-sur-Meu (35)

Le 27 février 1830, l'architecte Maximilien Godefroy adresse au préfet les nouveaux plans et devis du tribunal de Montfort-sur-Meu, conformément aux nouvelles instructions et esquisses du conseil général des Bâtiments civils. Le devis, dressé le 25 janvier 1830, estime la dépense à 49 287,88 francs, frais de l'architecte compris.

Devis descriptif

« Le terrain sur lequel doit être construit le tribunal est situé au midi de la place entre la promenade et la rue dite de la Cohue, il est enclos de murs excepté au midi où une simple haie vive le sépare du jardin de M. Brager. Le sol de ce terrain est à peu près de niveau avec la promenade, à l'orient se trouve beaucoup au-dessus de la place mais surtout de la rue de la Cohue. A un mètre de profondeur, on trouve un sol tufeux qui offre toute la solidité désirable pour l'établissement des fondations. L'édifice à construire n'occupera pas la totalité du terrain, il en restera une portion au midi et à l'occident. Sa façade sur la place aura 28 mètres de longueur, celle sur la promenade 21,60 mètres. La hauteur du socle variera suivant la pente de la place de 1,90 à 0,40 mètre. La hauteur du dessus du socle au-dessus de la corniche des diverses pièces dépendantes du tribunal sera de 6 mètres, celle du socle sur la corniche du vestibule et de la grande salle du tribunal sera de 8,65 mètres. Tout cet édifice sera construit en moellon hourdé en mortier de chaux et sable, pierre de taille du pays et couvert en ardoises. Le moellon, la pierre de taille, le sable, la terre, les bois seront pris dans le pays. Tous les autres matériaux seront pris à Rennes, attendu qu'ils ne se trouvent pas dans cet arrondissement. »

Fouille des fondations

« Les fouilles pour la fondation de tous les murs seront faites d'après les plans, coupes et alignements qui seront déterminés par l'architecte, ces fouilles seront ouvertes sur une profondeur réduite d'un mètre et sur les largeurs cotées sur le plan des fondations, les terres en provenant seront régaliées pour dresser le sol des diverses pièces. »

Maçonnerie pour les fondations

« Les murs en fondation seront établis de niveau sur un rang des plus forts moellons placés à sec, ils auront, ainsi qu'il est indiqué aux plans et coupes 50 et 70 centimètres d'épaisseur sur une hauteur réduite de 1,50 mètre du fond de la fondation au-dessus du socle. Le parement de la partie de ce socle vu et au-dessus des terres sera formé de moellons posés par assises réglés tout au pourtour bien délité proprement *essemillés* et *déjointoyés* en mortier fin de chaux et sable. La hauteur des assises ne sera pas la même, on commencera par le plus fort échantillon et en diminuant successivement. »

Maçonnerie en élévation

« Tous les murs de face et de refends seront construits en bonne maçonnerie de moellon et mortier de chaux et sable en observant d'employer dans la construction de tous les murs, un quart de moellon formant parpaings, de choisir le moellon qui aura le moins de hauteur afin que les enduits tiennent mieux, de monter les murs d'aplomb à l'intérieur et avec ½ centimètre par mètre de fruit à l'intérieur. »

« Les murs en retraite de 5 centimètres de chaque côté sur leur fondation seront élevés jusqu'au dessus des soliveaux sur 40 centimètres et 60 centimètres d'épaisseur, moins le fruit extérieur. Au-dessus des soliveaux, les murs extérieurs seront réduits à 50 centimètres d'épaisseur. Ceux de la grande salle à 55 centimètres. On aura soin d'établir la première retraite intérieure à 10 centimètres en contrebas du niveau du sol des pièces du tribunal afin de ne pas gêner le carrelage. »

« Les perrons, colonnes, pilastres, entablements, frontons, parties de corniche non couvertes en ardoises ainsi que le pourtour des croisées et portes extérieures, les tablettes de cheminées seront en pierre de taille du pays. Le tout sera appareillé en suivant la hauteur d'assises des pierres ; mais en ayant soin de commencer par les plus hautes et successivement en diminuant. »

« Les petits murs, au fond de la grande salle formant la niche et les deux cabinets de latrine, ainsi que les jambages, contrecœur, languettes et tête de cheminées seront en briques et mortier fin de chaux et sable. Le couronnement des cheminées sera en pierre de taille. »

Sols

« Le vestibule, les corridors, et la partie de la grande salle destinée au public seront carrelés en carreaux dits de jeu de paume, toutes les autres pièces du rez-de-chaussée seront en carreaux dits de toussaint, le tout posé sur mortier de terre, les joints coulés en mortier fin de chaux et sable de rive. Les planchers des greniers seront faits en *tusées* à la capucine recouvertes d'une charge de mortier de terre tassée de 5 centimètres d'épaisseur. Ces greniers ne seront point carrelés. »

Corniches, plafonds

« Toutes les corniches et frises intérieures et extérieures sous la couverture autres que celles de l'entablement et fronton extérieur du péristyle seront en plâtre. Tous les plafonds seront en blanc de bourre, bien dressés et blanchis avec de la chaux de Dinan. »

Enduits

« Tous les murs seront enduits, à l'extérieur de deux couches de mortier de chaux et sable. La première en gros mortier mélangé de foin haché, la seconde en mortier fin et bourre. A l'intérieur, les enduits seront faits d'une première couche de mortier de terre tannée et d'une deuxième en blanc de bourre de terre ou de sable de rive. »

« Les enduits extérieurs ainsi que la pierre de taille et les enduits intérieurs sur lesquels il ne sera pas collé de papiers de teintures, seront badigeonnés avec de la chaux vive et la couleur qui sera indiquée. Ce badigeon sera mis à trois couches bien passées au tamis de soie. »

Serrurerie

« La grille à l'entrée du vestibule sera composée de deux parties dormantes et d'une porte à deux vantaux d'un mètre chaque de largeur. Toute cette grille aura 1,65 de hauteur sur 6,40 mètres de longueur. Elle constituera en trois traverses de 0,03 sur 0,04 centimètre de montants de 0,03 sur 0,05 centimètre avec embase et renfort. Aux deux côtés de la porte, les barreaux en fer creux rempli de mastic auront 3 centimètres de diamètre et seront garnis à leurs extrémités d'ornements en fonte. Les deux vantaux ouvrant seront fermés par une serrure. Le tout sera solidement scellé en plomb dans les pilastres et le pavé du péristyle. »

Menuiserie

« La grande porte de la salle du tribunal sera à panneaux avec ladres *rembrévés* et à double parement. Les bâtis seront en chêne de 0,04 centimètre d'épaisseur. Les cades en chêne ou châtaigner de 0,05 centimètre d'épaisseur et les panneaux en châtaigner à plate bande

auront 0,025 centimètre d'épaisseur. Le châssis dormant sera en chêne de 0,05 centimètre d'épaisseur. »

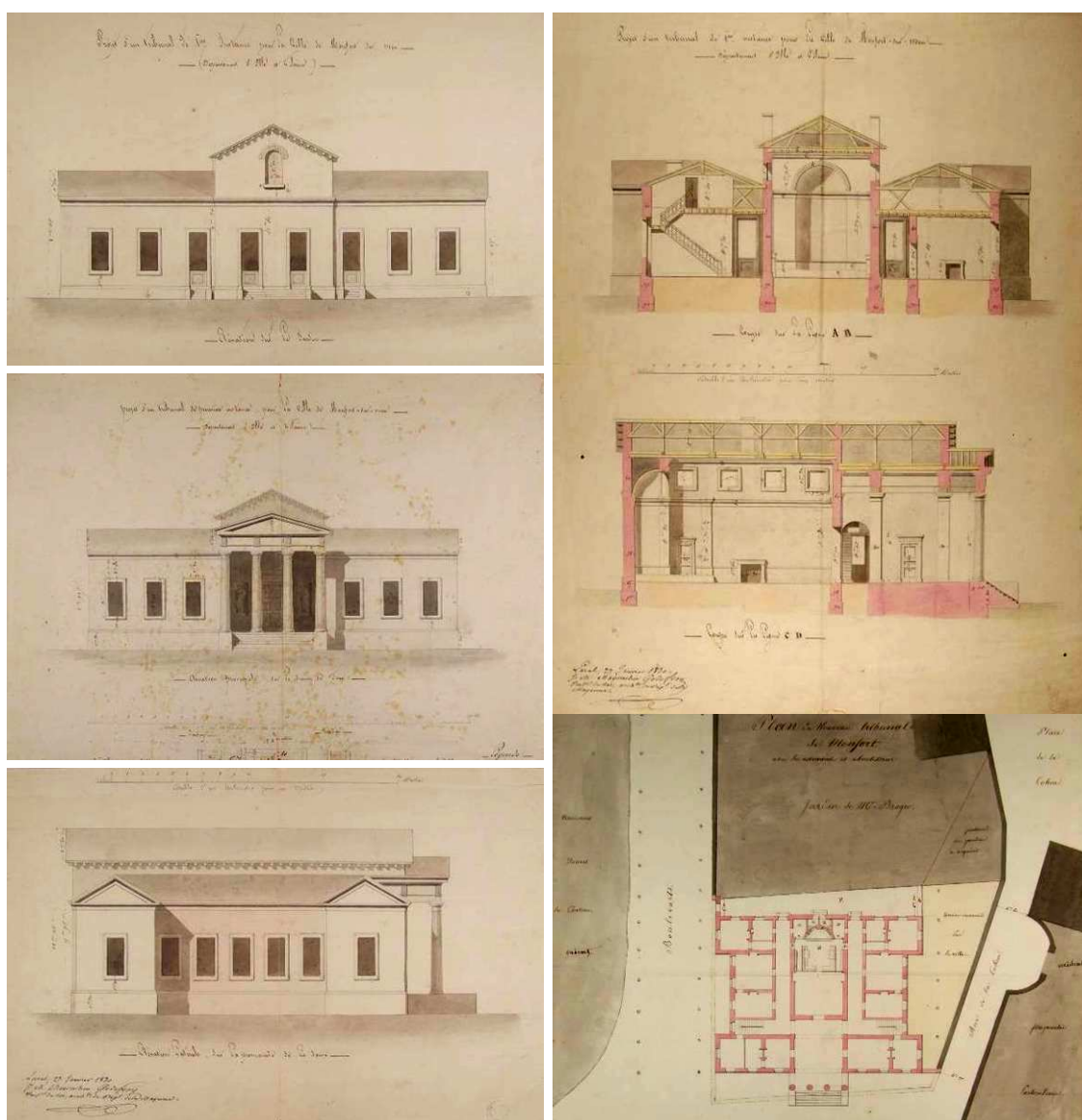
Marbrerie

« Les deux cheminées de la grande salle seront en marbre rouge de Laval, les foyers en trois morceaux auront 0,04 centimètre d'épaisseur, les tablettes auront 0,03 centimètre d'épaisseur sur 32 centimètres de largeur, les revêtements des jambages et la traverse des chambranles seront en marbre de 0,025 centimètre d'épaisseur. »

Peinture

« Toutes les menuiseries et plâtres seront peints à l'huile et à trois couches, l'extérieur des croisées en blanc, l'intérieur ainsi que les portes en bois de noyer, les cheminées en granit et les plâtres en couleur de pierre. »

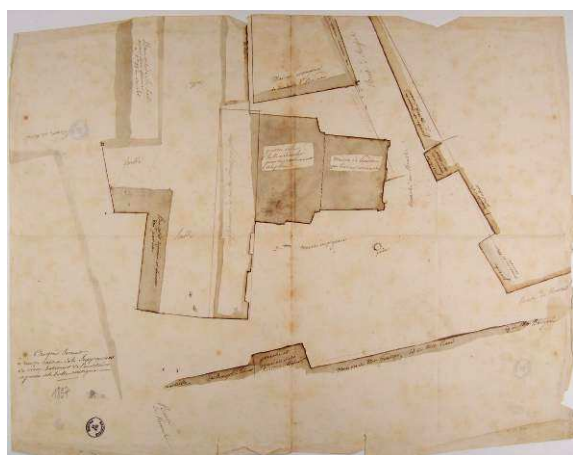
Plans



Montfort, projet d'un tribunal de 1^{ère} instance pour la ville de Montfort-sur-Meu, élévation sur le jardin, élévation principale sur le champ de foire, élévation latérale sur la promenade de la douve, coupe sur la ligne AB, coupe sur la ligne CD, éch. 0,01 : 1, plan de situation, 27 janvier 1830

1837 : Mairie-halle de La Guerche-de-Bretagne (35)

Le 4 avril 1837, l'architecte Pointeau, de Rennes, dresse les conditions générales et le cahier des charges relatifs à l'exécution des travaux de construction de la halle, mairie et justice de paix de La Guerche-de-Bretagne. La dépense est alors évaluée à 22 885,61 francs, honoraires de l'architecte compris (1/20^e). Après approbation préfectorale du 23 décembre, les travaux de construction sont finalement adjugés le 15 février 1838 à Jean Nouteau fils pour la somme de 23 054,88 francs. Le 3 octobre 1839, la réception et le décompte général du métré montrent un surplus de dépenses, portant la somme totale des travaux à 34 530,37 francs.



Emplacement des anciennes halles et auditoire de justice de La Guerche, 1837

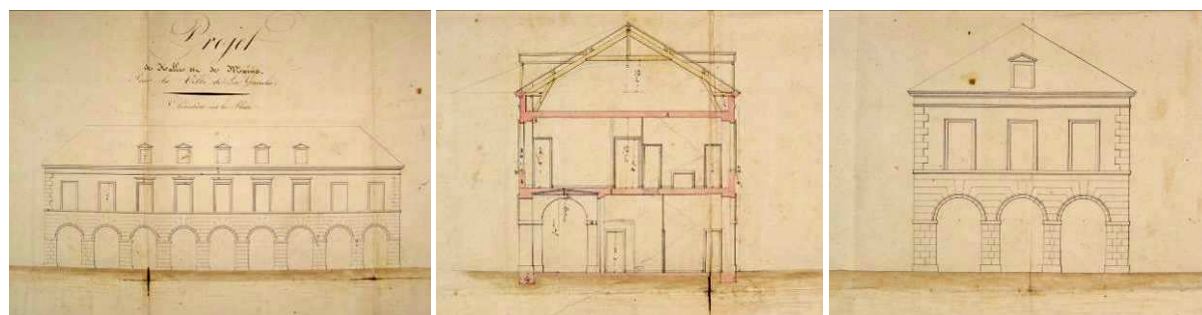
Devis descriptif

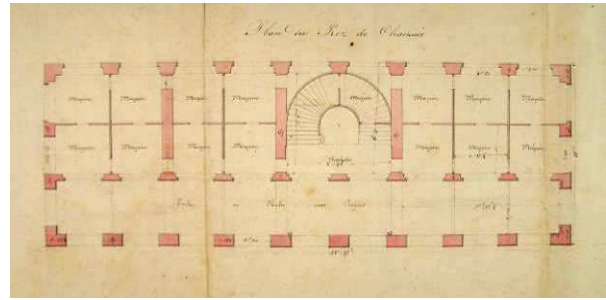
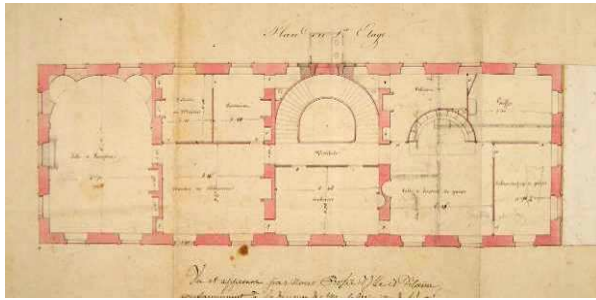
« Le bâtiment dit l'auditoire et la partie de halle en bas côté qui joint cet auditoire seront démolis, et les matériaux entassés pour être employés dans la nouvelle construction, c'est-à-dire ceux qui ne seront pas salpêtrés et qui seront jugés bons par l'architecte chargé de la direction des travaux. L'ancienne halle sera étayée et l'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires et que l'art requiert pour qu'il n'arrive aucun accident ou l'entrepreneur en serait responsable à ses risques et périls ».

Matériaux

La maçonnerie est en moellon et brique pour les tuyaux et jambages de cheminées ; les chambranles, corniches et plinthes sont en briques recouvertes de plâtre ; les murs sont enduits à l'extérieur de deux couches de chaux, sable, foin et bourre, à l'intérieur de terre fumée prise en blanc de bourre ; il n'y a de granit que sur la façade de la place, les deux pignons et arcades ; la maçonnerie du rez-de-chaussée entre le granit sera enduite avec de la poussière de granit.

Plans





La Guerche-de-Bretagne, projet de halles et de mairie, élévation sur la place, coupe, élévation latérale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, 1^{er} décembre 1830



Projet de restauration de la mairie-halle par Sinoir, architecte de la ville, entre 1923 et 1924

Vues



La place des halles un jour de marché au début du XX^e siècle ;
la mairie-halle de nos jours, réaménagés en centre culturel

1838 : Maison commune d'Izé (35)

Le 2 février 1838, l'architecte Cadet de Vitré dresse les plans et devis de la maison commune d'Izé, en Ille-et-Vilaine. Le devis des travaux, estimé à 4931,91 francs, moins 500 francs de déduction pour les matériaux de l'ancien bâtiment, est approuvé par le préfet le 20 juillet 1838. Les travaux sont adjugés au sieur Colombel, maître-menuisier et entrepreneur de bâtiments à Vitré, moyennant un rabais de 9 centimes par franc. A la réception des travaux le 1^{er} décembre 1839, la commune se trouve dans l'impossibilité de solder les comptes de l'entrepreneur qui s'élèvent finalement à 7929,61 francs.

En effet, le maire n'a pu obtenir des propriétaires des landes l'autorisation d'abattre les bois nécessaires, obligeant l'entrepreneur à s'en procurer pour le compte de la commune. Rejetant toute imposition supplémentaire, le conseil municipal décide d'emprunter le restant dû au syndicat de la Lande. En l'occurrence, cette caisse mutuelle représente les intérêts des propriétaires de la commune, dont les fonds proviennent « *de la vente de bois abattus sur la lande d'Izé et d'indemnités de terrain, suite de l'ouverture de la route départementale* ». En 1850, la commune doit encore à l'entrepreneur 1298,60 francs.

Devis descriptif

« La commune possède une maison située dans le bourg, qui lui a été léguée par testament, pour y établir une maison d'école. Cette maison qui tombe en ruine, et qui n'est d'ailleurs sous aucun rapport propre à la destination qui lui était donnée, sera entièrement démolie, les matériaux qui en proviendront destinés à la construction d'une maison nouvelle, dont la description suit. »

« La façade principale de cette maison sera tournée à l'est et aura 15,20 mètres de longueur totale. La largeur totale du bâtiment sera de 7,20 mètres. Le bâtiment sera composé :

1°) d'un rez-de-chaussée distribué en un corridor ou vestibule de 2 mètres de largeur séparé par deux pans de bois de 20 centimètres d'épaisseur, de deux salles égales, destinées l'une, à la salle d'école, l'autre à la cuisine de l'instituteur. Chacune de ces salles aura une cheminée et deux fenêtres, et aura 6 mètres de longueur sur 5,80 mètres de largeur ;

2°) d'un premier étage composé d'une salle destinée à la mairie ayant les mêmes dimensions que la salle d'école, d'un cabinet pour les archives situé sur le vestibule, et de deux chambres à coucher situées sur la cuisine, séparées entre elles par une cloison en briques sur champ, montées en plâtre. Les trois chambres du premier étage auront chacune une cheminée ;

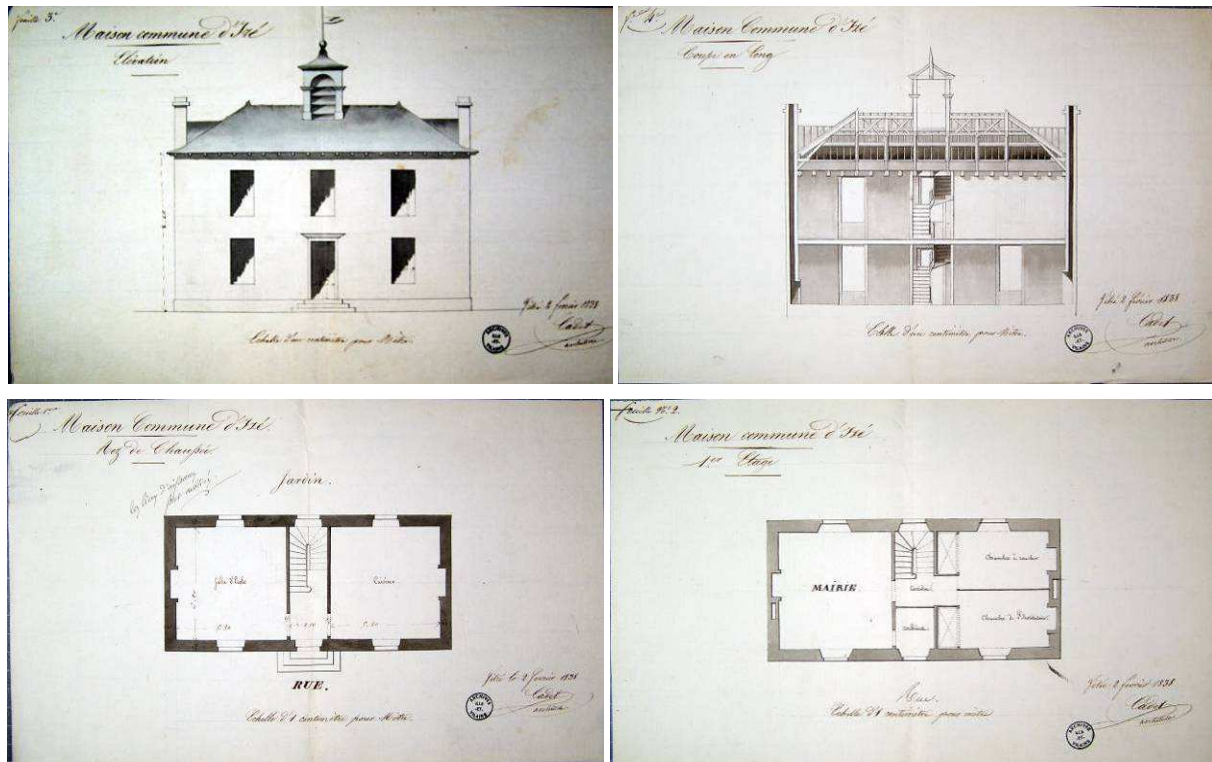
3°) d'un grenier régissant sur toute la maison, qui sera couverte en pavillon à deux croupes. Le faite sera surmonté d'un campanile destiné à l'embellissement de la maison, et à recevoir une clochette pour annoncer l'heure de l'école ».

Matériaux

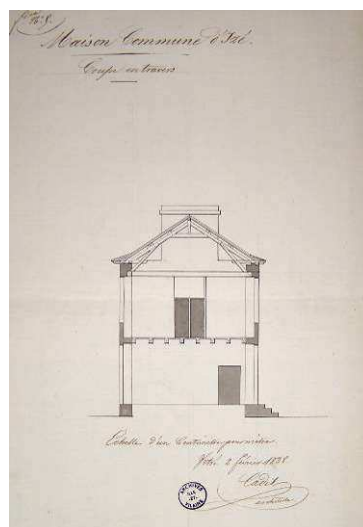
La maçonnerie est en moellon du pays, les pierres d'angles et d'ouvertures sont en granit de Fougères (dit pierre verte) ; l'escalier principal est en chêne, les planchers en chêne ou en châtaignier ; la couverture est en ardoises des carrières de Las. Enfin, le campanile est couvert de fer blanc et sommé d'une sphère en plomb. L'emploi de matériaux locaux ne

diffère pas d'une région à l'autre. Le 15 avril 1832, Jules Brunot, employé aux travaux du point de partage de Glomel, dresse le devis général des ouvrages à faire pour l'établissement d'une maison communale à Maël-Carhaix, dans les Côtes-du-Nord : « Les murs seront en moellons schisteux, avec mortier d'argile, la charpente en chêne, couverture en ardoise, avec belettes de neuf lignes d'épaisseur, plancher du rez-de-chaussée en chêne ou châtaignier. Celui du grenier en planches de sapin enduites à l'intérieur et crépées à l'extérieur à chaux de sable. » Le dépense s'élève à 5110,78 francs.

Planches



Izé, maison communale, élévation de la façade principale, coupe en long, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe en travers, éch. 0,01 : 1, 2 février 1833



1845 : Maison commune de Plaine-Haute (22)

En 1845, le préfet des Côtes-du-Nord fait publier un *Projet d'une maison d'école pour les communes du département*, dressé par Le Breton, architecte de la ville de Loudéac. Le livret se compose de la description des bâtiments, des conditions d'exécution, du détail estimatif des ouvrages et de six planches dessinées par Leroy, à Rennes. Le montant total des travaux est estimé à 5880 francs.

Article premier, description des bâtiments

« La maison dont on donne ici le projet est divisée en trois parties distinctes : le logement destiné à la mairie, l'école, le logement de l'instituteur. »

« Le pavillon destiné à la mairie se compose de deux pièces, l'une au rez-de-chaussée et l'autre à l'étage. Le première servant de bureau ; la second, de chambre pour les réunions du conseil municipal. Les dimensions extérieures de ce pavillon sont de 7 mètres sur 6,60 mètres. La façade du côté de l'entrée sera percée de deux ouvertures. L'élévation du côté du jardin aura quatre croisées pareilles, et une ouverture pour éclairer le grenier. »

« Les croisées auront 1,10 mètre de largeur et 1,80 mètre de hauteur. La hauteur d'étage, entre les deux planchers, est de 3 mètres. Cette hauteur est motivée par l'économie que l'on est toujours obligé d'apporter dans ces constructions. La différence de niveau entre les étages sera rachetée par des escaliers ayant 17 marches en plan et 18 hauteurs de marches, de 0,167 mètre l'une. »

« Les deux pièces seront à feu, l'une d'elles aura une grande armoire d'attache destinée à renfermer les papiers importants. »

« Le rez-de-chaussée sera élevé de 0,50 mètre au-dessus du terrain naturel ; on y montera par deux marches en pierres de taille, le seuil de porte formera une troisième marche. »

« Un pavillon semblable fera l'autre aile du bâtiment ; il sera destiné au logement de l'instituteur. La seule différence avec le premier consiste dans la division des pièces ; ainsi, ce dernier pavillon aura quatre petites pièces dont trois à feu. »

« Au milieu, et en arrière de 0,60 mètre des deux pavillons, est placée la classe, formée d'un rez-de-chaussée seulement ; elle est destinée à contenir environ quatre-vingt élèves. Sa longueur est de 10 mètres et sa largeur de 5 mètres, mesurés à l'intérieur. La hauteur d'étage est de 3,50 mètres. Cette classe sera éclairée par quatre croisées, dont deux de 1,80 mètre de hauteur sur 1,10 mètre de largeur, et deux de 1,60 mètre sur 1,10 mètre ; des impostes vitrées seront placées au-dessus de chaque porte. »

« La classe sera *échauffée* au moyen d'un poêle ou d'un foyer. L'aire sera formée d'une couche de petites graviers battus dans le mortier de chaux et sable et lesquels on mettra un enduit de 0,05 mètre de chaux, sable et charbon pilé, le tout bien lissé et parfaitement nivelé. »

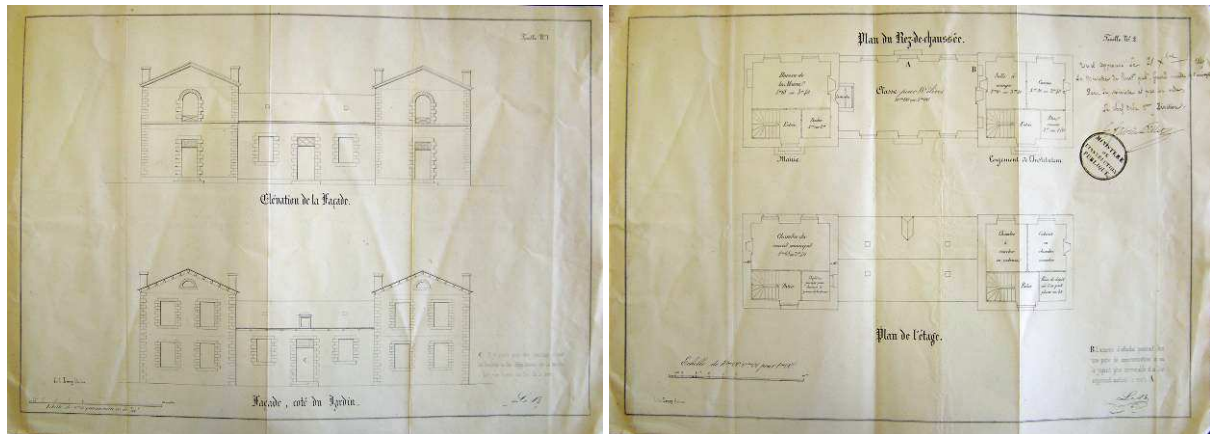
« A l'endroit destiné à placer l'estrade de l'instituteur, on formera une niche en arc de cercle, afin de ménager l'espace. Les planchers de l'étage et même les bois de charpente pourront être en sapin, mais alors il faudra avoir soin de les éponger plusieurs fois avec une dissolution d'alun, afin de les rendre moins combustibles. Dans le but de conserver tous les

murs, en cas d'incendie, on ne mettra pas de palâtres sur les ouvertures, mais des plates bandes en petits moellons ordinaires *esmiliés* pour former des voussoirs. »

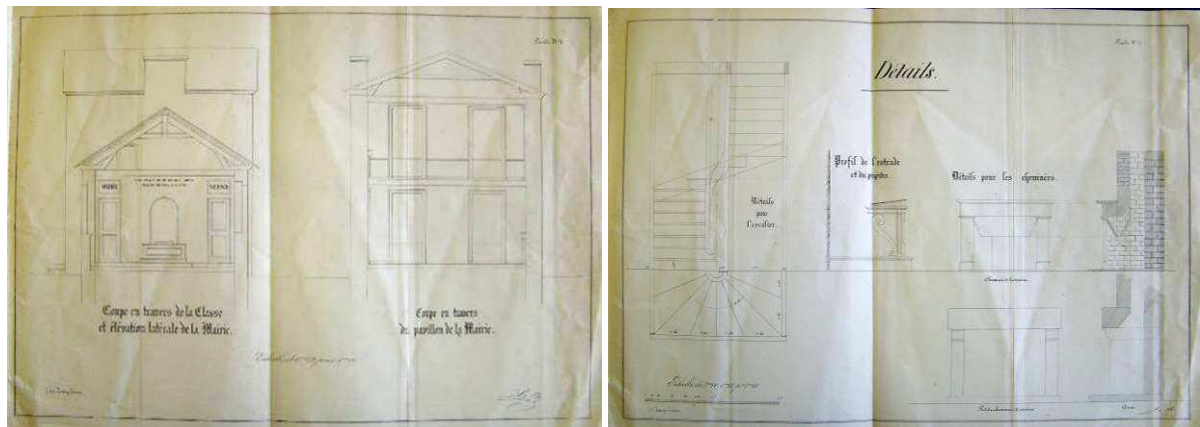
« Des lieux seront placés aux endroits convenables, suivant la disposition du terrain disponible pour la construction. »

« Pour compléter ce projet, il faudrait une cour devant la maison, servant de préau, et un jardin derrière. Dans l'enclos on pourrait aussi avoir un préau couvert. »

Planches



Élévation de la façade, façade côté jardin ; plans du rez-de-chaussée et de l'étage



Coupe en travers de la salle et élévation latérale de la mairie, coupe en travers du pavillon de la mairie ; détails

1854 : Maison-école d'Essé (35)

En 1854, le maire d'Essé fait appel à l'architecte Aristide Tourneux pour la rédaction d'un projet de maison d'école et de mairie. La dépense totale est alors estimée à 6930 francs, et la commune n'y donne pas suite. En 1860, la commune projette à nouveau la construction d'une mairie-école, et le maire s'adresse à Armand Audroing, architecte à Vitré, pour la rédaction d'un nouveau projet. Ce dernier reprend le précédent et n'y apporte pas de modifications notables ; il estime cependant les travaux à 10 910, 52 francs.

Le 23 juillet 1863, un décret impérial autorise la commune à s'imposer extraordinairement de 6 centimes annuels pendant six ans à partir de 1864, et le 23 août suivant, les travaux sont adjugés à Louis Charon, entrepreneur, pour la somme au rabais de 10 412,65 francs. Le 3 août 1854, un devis supplémentaire augmente la dépense de 1536,27 francs, tandis que les fournitures en mobilier scolaire et pour le logement de l'instituteur représentent une dépense supplémentaire de 1232,50 francs. La commune ne disposant alors que de 11 130,56 francs, l'État lui accorde un secours additionnel de 2000 francs. Les travaux sont achevés à la fin de l'année 1865 et officiellement livrés le 7 octobre 1866.

Devis descriptif du 11 mars 1854



Relevé cadastral du bourg d'Essé, avec en bleu, les emplacements de l'église, de l'ancienne école (sud) et du terrain choisi pour la nouvelle construction (nord)

« Les travaux à exécuter ont pour but l'établissement d'une maison d'école primaire pour cinquante ou soixante garçons avec logement d'instituteur et mairie. L'édifice projeté serait isolé de toute part et construit au milieu d'un préau planté destiné aux récréations des élèves. »

« Il se composerait de deux corps de bâtiments, ayant l'un et l'autre rez-de-chaussée et premier étage, l'un de 11,70 x 4,50 mètres hors œuvre, l'autre de 8,10 x 7,70 mètres. Le premier contiendrait au rez-de-chaussée : un vestibule d'entrée avec escalier, une cuisine pour l'instituteur et un cabinet d'aisances avec deux entrées, l'une à couvert et l'autre ouverte sur le préau des récréations ; et au premier étage : une chambre à coucher pour l'instituteur et un

cabinet d'aisances qui lui serait spécialement réservé. Ces diverses pièces seraient éclairées par cinq croisées, deux au rez-de-chaussée [...], et trois au premier étage [...]. »

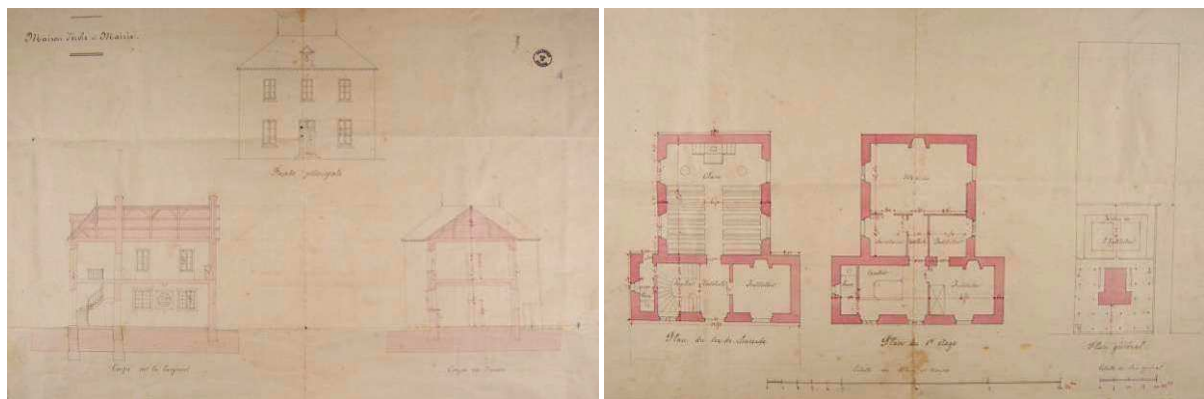
« Le deuxième corps de bâtiment faisant suite au premier, contiendrait au rez-de-chaussée une classe de 6,50 x 7,50 mètres éclairée par quatre croisées élevées à 1,50 mètre au-dessus du sol intérieur [...]. Cette salle serait chauffée par un ou deux poêles convenablement placés. Au premier étage serait établie la salle de la mairie de 6,50 x 4,60 mètres, communiquant avec le palier de l'escalier au moyen d'un petit vestibule séparant deux pièces de 2,90 x 2,50 mètres dont l'une servirait de secrétariat pour la mairie et l'autre de chambre pour compléter le logement de l'instituteur [...] Une cave serait pratiquée sous le

premier corps de bâtiment [...] et serait desservie par un petit escalier installé sous celui déjà mentionné. Une fosse d'aisances serait établie dans le prolongement de cette cave et en dehors du bâtiment. Elle serait recouverte par un fort plancher en madriers de 0,05 mètre d'épaisseur avec trappe ».

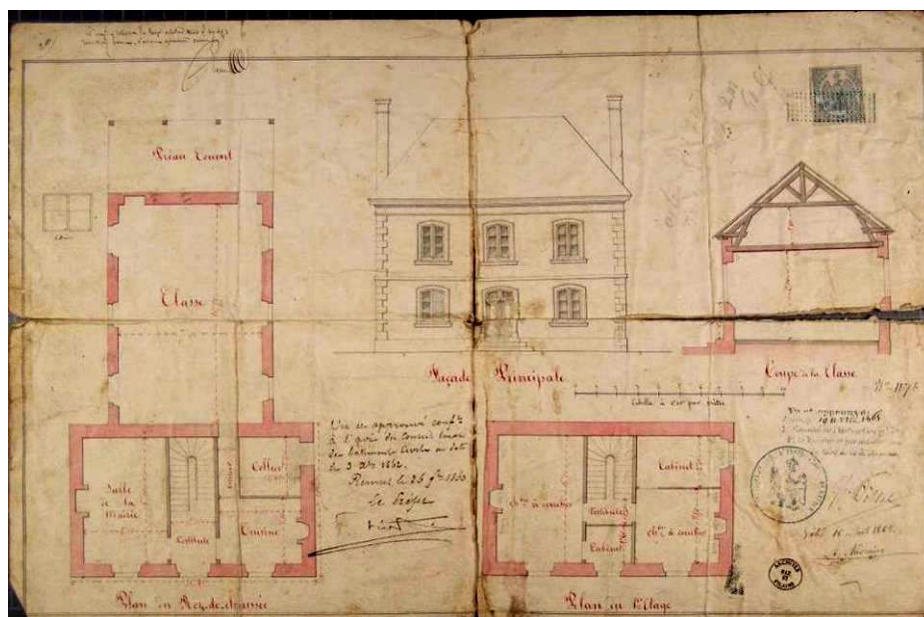
Matériaux

La maçonnerie est en mortier de terre, fourni par la commune, mais dont l'extraction et le transport reste à la charge de l'entrepreneur. Les tuyaux, jambages et tablettes de cheminées, les jambages des portes et les croisées extérieures sont en brique, les dalles en pierre d'Amanlis pour marches extérieures et appuis de croisées. La charpente n'est pas indiquée ; la menuiserie des planchers, à l'exception de ceux des greniers, sont blanchis et *vainés*, en bois de chêne ou châtaignier, celle des portes et croisées en chêne et châtaignier. La couverture est en ardoises de Rochepierre (Sainte-Colombe) avec chevrons en pierre ; la peinture est faite au blanc de Céruse ou au blanc de zinc.

Plans



Essé, maison d'école et mairie, façade principale, coupe sur la longueur, coupe en travers, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, plan d'ensemble, v. 1854



Essé, projet de maison d'école et de mairie, façade principale, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, coupe sur la classe, lieux d'aisances, éch. 0,01 : 1, 16 août 1862

1866 : Mairie, école, justice de paix de Bain-de-Bretagne (35)

Un premier projet de mairie-école est présenté au préfet par le maire en 1842. Dessiné par Léonce Couëtoux, architecte départemental, il n'excède pas la somme de 20 000 francs. Le 19 juillet 1859 toutefois, le maire procède à l'adjudication des travaux de construction de la mairie, justice de paix et maison d'école dressé par l'architecte nantais Joseph-Fleury Chenantais. Le sieur René Legrand est déclaré adjudicataire, moyennant le prix du devis qui s'élève à 34 000 francs.

Les dépassements au devis et le retard du ministère pour le versement de l'allocation accordée à l'école des garçons ajournent les travaux entre 1862 et 1864. Les travaux sont définitivement livrés en 1866.

Notice descriptive de Félix Jarnoux, *Architecture communale*, t. 1, p. 18

« Les chefs-lieux de canton tiennent la première place dans la hiérarchie communale qui nous occupe : ce n'est plus, par suite, une unique salle de conseil municipal, accompagnée d'une école, qui peut suffire aux besoins des services communaux ; un monument plus vaste, plus complet devient nécessaire aux exigences administratives. »

« Le plan de la mairie de Bain se trouve ainsi justifié et expliqué. A l'entrée un vestibule, qui sert au public de lieu de stationnement et de réunion, avant de pénétrer soit dans la salle de la justice de paix, soit dans celle des adjudications. Ce vestibule est vaste et largement ouvert, à certains jours le public, appelé à la justice de paix ou aux adjudications, étant assez considérable pour rendre nécessaires des dégagements importants. »

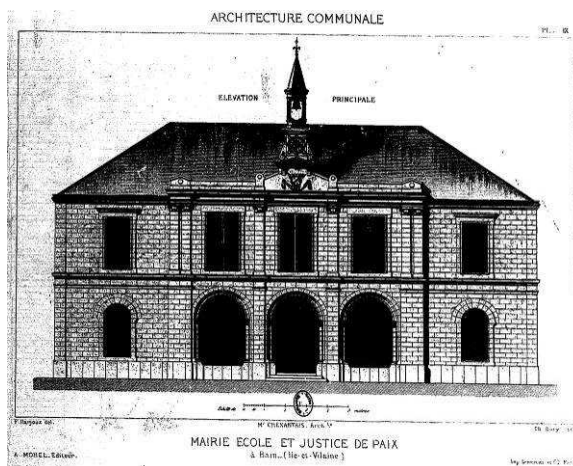
« La salle de la justice de paix est accompagnée de trois petites pièces en face desquelles se trouve le service télégraphique ; un escalier de service, placé au fond avec une entrée spéciale, sert à l'usage exclusif du secrétaire logé au premier étage et supprime ainsi l'inconvénient, trop souvent reconnu dans les édifices publics, de voir les mêmes passages, les mêmes escaliers consacrés à la fois aux services administratifs et aux usages domestiques. »

« Dans l'axe du vestibule, dans une position importante et en vue, se trouve le grand escalier qui conduit à la salle du conseil municipal au premier étage ; cette salle exprimée sur la façade dont elle occupe le centre, fait regretter de ne pas voir le prétoire de la justice de paix accusé d'une façon plus précise et plus franche. »

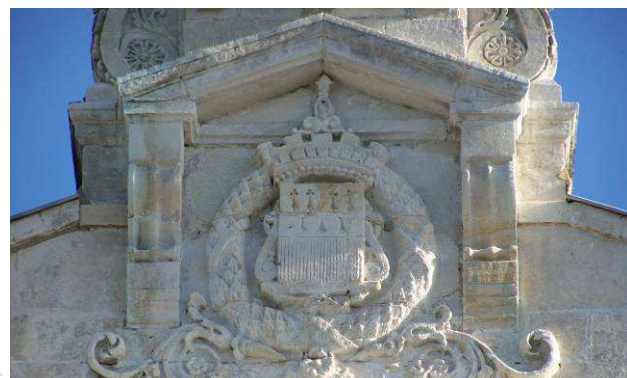
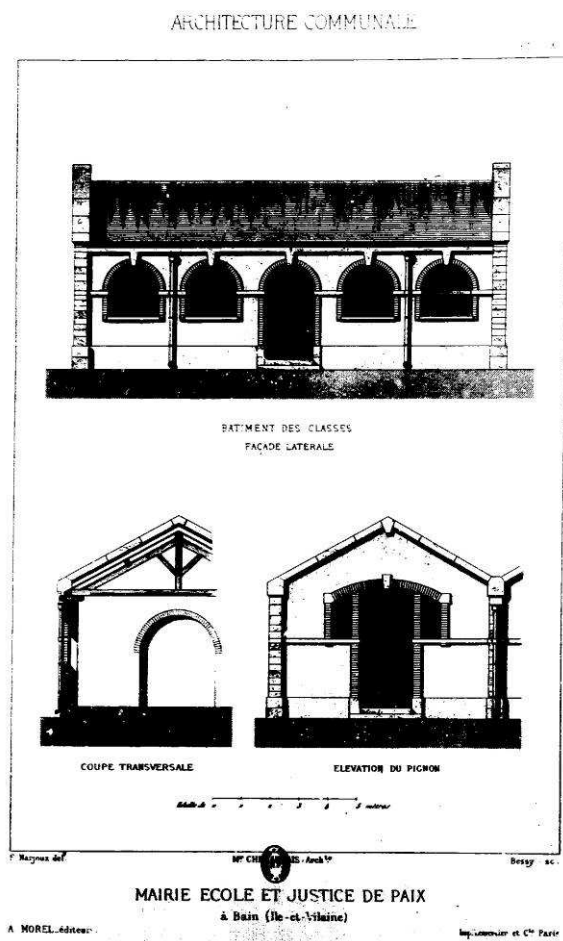
« Le bâtiment, consacré aux écoles, est en arrière du bâtiment principal et placé dans une vaste cour ; il offre une disposition spéciale et d'une application facile et heureuse, dans le cas particulier d'une salle au-dessus de laquelle ne s'élève aucun étage. Cette disposition consiste à couvrir ces salles par une charpente apparente, faisant ainsi profiter l'intérieur de toute la hauteur des combles et donnant à la classe un aspect moins monotone et moins triste que celui d'un plafond blanc et uni. »

« Le mètre carré de surface couverte a coûté 75 francs environ, prix assez peu élevé et qu'explique le bon marché de la main-d'œuvre en Bretagne. »

Plans et vues



Façade sur la rue, élévation projetée ; élévation actuelle



*Bâtiment des classes projeté, état actuel ; détail des chapiteaux du portail principal
Détail du fronton de la façade principale*

Les armes sont celles du comté de Rennes :
« d'argent, à trois pals de sable, au chef semé d'hermine »

1883 : Groupe scolaire et mairie de Kermoroch (22)

Le 1^{er} mai 1883, Alphonse Guépin, architecte départemental des Côtes-du-Nord, dresse le projet de construction d'un groupe scolaire mixte avec une mairie. La dépense totale s'élève à 35 000 francs. Trop coûteux, l'architecte propose une version simplifiée pour seulement 10 000 francs, comprenant une maison d'habitation et une classe (6279 francs), le mobilier scolaire (303 francs), des clôtures, des water-closet, des préaux couverts, carrés et pavés, et une cour empierrée (2262,99 francs). La nouvelle construction est livrée le 19 janvier 1895.

Devis descriptif

« La commune de Kermoroch compte 619 habitants. Elle ne possède aucune école et le conseil municipal a décidé la mise à l'étude d'un groupe scolaire comprenant une école de garçons et une école de filles, avec une mairie. Le terrain choisi à cet effet est situé dans le voisinage du bourg, à une distance suffisante du cimetière, il est également éloigné de tout établissement bruyant ou insalubre ; placé à l'intersection de deux grands chemins il présente les meilleures conditions requises à tous les points de vue. »

« L'architecte soussigné, chargé de l'étude du projet, a disposé le long du chemin de Kermoroch à Plouisy un bâtiment principal, destiné à l'habitation des instituteurs et institutrices, ainsi qu'à la mairie. A droite et à gauche de ce corps de logis s'ouvrent sur le chemin deux portes qui donnent respectivement entrée à la cour de récréation des garçons et à la cour des filles. Ces cours s'étendent en arrière du bâtiment d'habitation jusqu'à la façade du bâtiment des classes : celles des garçons a une surface d'environ 300 mètres carrés et celle des filles 250 mètres, elles sont séparées l'une de l'autre par un mur plein de 2,30 mètres de hauteur. Au fond des cours, disposé normalement au terrain et presque parallèlement au bâtiment principal, se trouvera le bâtiment des classes qui contiendra deux classes séparées par un mur. »

« Dans le prolongement de ce bâtiment, à droite et à gauche et jusqu'aux extrémités latérales du terrain, on a disposé les deux préaux couverts, s'ouvrant sur les cours, au midi et donnant entrée par le pignon aux classes, dont ils formeront ainsi les vestibules-vestiaires. Ces préaux couverts seront montés sur poteaux et leur hauteur sera telle qu'il sera possible d'installer des appareils de gymnastique. »

« Chacune des classes, destinée à recevoir 48 élèves aura une surface de 56,40 mètres, la hauteur sous plafond sera de 4 mètres. Le sol sera constitué par un plancher en châtaigner posé sur lambourdes, le plafond par un lambris en sapin recouvert de peinture ; les murs au pourtour seront enduits, l'éclairage sera obtenu sur les deux faces parallèles au moyen de hautes et larges croisées dont la partie supérieure s'ouvrira à bascule. »

« Quant au mobilier scolaire, il se composera de tables-bancs à deux places du type prescrit par les règlements, d'une estrade avec bureau, d'un poêle, de deux tableaux noirs dont l'un sur chevalet et d'une armoire bibliothèque. Les cabinets d'aisance semblables pour les deux écoles, comporteront chacun trois compartiments, deux pour les élèves et un pour le maître ; ils seront construits sur fosse morte et les détails de leur installation seront puisés au règlement ministériel et suivis avec fidélité ; l'emplacement assigné à ces cabinets paraît être le plus commode au point de vue de la fréquentation, et le meilleur à celui de la surveillance. »

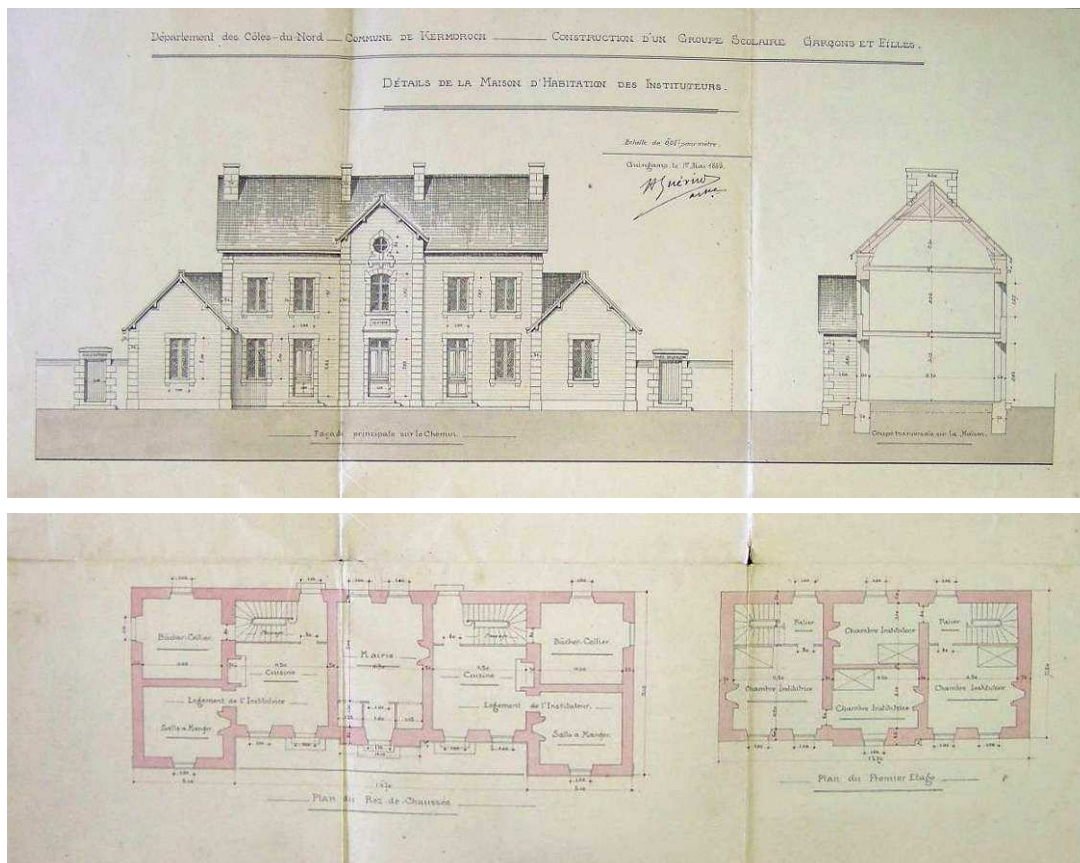
« La distribution de la maison principale est ainsi projetée : au rez-de-chaussée dans la partie centrale sera la mairie composée simplement d'une salle avec entrée et placards pour le dépôt des archives. A droite le logement de l'instituteur composé d'une cuisine servant de pièce d'entrée, d'une petite salle à manger formant pavillon et d'un bûcher-cellier situé en arrière. Ces trois pièces communiquent entre elles et avec l'escalier ; elles prennent entrée d'un côté sur le chemin public, de l'autre sur la cour de récréations. Le sol de la mairie, de la cuisine et de la cage d'escalier sera cimenté, celui de la salle à manger parqueté en bois dur, celui du bûcher-cellier en terre battue. Les murs seront enduits à la chaux et les planchers blanchis par-dessus, sans plafonds. »

« Au premier étage de la partie correspondante il y aura deux chambres à coucher à feu et enfin au second un grenier. La partie à gauche, exactement semblable sera affectée à l'institutrice. Il n'existera de greniers ni sur les classes ni sur les pavillons latéraux. »

« Dans le fond du terrain, vers le nord, seront placées les jardins des instituteurs et institutrices contenant chacun environ 5 ares, clos par des talus et séparés l'un de l'autre par un talus. »

« [...] Les croisées de la mairie qui prennent vue sur les cours de récréations, ne constituent pas un inconvénient grave attendu la rareté des séances du conseil, mais qu'on peut y obvier en plaçant à ces croisées des verres striés. »

Plans



Kermoroch, construction d'un groupe scolaire garçons et filles, détail de la maison d'habitation des instituteurs, façade principale sur le chemin, coupe transversale sur la maison, plan du rez-de-chaussée, plan du 1^{er} étage, éch. 0,01 : 1, 1^{er} mai 1883

1886 : Hôtel de ville de Vannes (56)

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les municipalités successives reconnaissent la nécessité de construire une nouvelle mairie. En 1860, les dommages causés au beffroi du XVI^e siècle conduisent à son arasement alors que se pose la question du devenir du reste du bâtiment. L'année suivante, un projet de reconstruction est examiné par le conseil municipal, mais aucune suite n'y est donnée. Émile Burgault, élu maire sur la liste républicaine locale en 1878, intègre le projet dans un vaste programme d'assainissement et d'embellissement de la ville : sur la base du montant de 400 000 francs comme somme à ne pas dépasser, Marius Charier conçoit un hôtel de ville qu'il projette sur la place Napoléon, au nord-ouest de la ville. Mais déjà, le 22 avril 1880, l'adjudication des travaux atteint 410 937,90 francs ; l'accumulation d'imprévus et de surcoûts, augmentés par la crise frappant les fournisseurs parisiens, alourdit encore considérablement la dépense qui plafonne, en 1885, à 680 000 francs. Après l'achèvement des travaux et l'inauguration en grande pompe du nouvel édifice le 11 juillet 1886, le décompte général des travaux porte le coût de l'opération à 745 297,92 francs. C'est, dit-on, la somme exorbitante de l'hôtel de ville qui coûtera son siège au maire sortant, et ramenant de fait l'opposition réactionnaire à la tête de la mairie.

Devis descriptif du 5 mars 1879

Chapitre 1.

« Le conseil municipal [...] a décidé en principe la construction d'un hôtel de ville faisant face à la partie supérieure de la place Napoléon, sur l'emplacement actuellement occupé par les propriétés de messieurs Penhoët, Le Floch et Grandpaire. »

« La surface des constructions projetées y compris le bâtiment plus spécialement affecté aux fêtes municipales est de 820 mètres. »

« Cet édifice se compose d'un sous-sol et de trois étages : rez-de-chaussée, premier étage et second en attique. »

« Le sous-sol comprend : dans sa partie du milieu la cave du calorifère et les caves nécessaires aux dépôts de bois et de charbon ; à droite, les bureaux du commissariat avec les violons ; à gauche, les logements nécessaires pour les huissiers de la mairie. Des entrées séparées donnent accès à des différents services, une partie des bâtiments en élévation, n'ont pas de cave et sont seulement protégés de l'humidité du sol par des murets de 0,60 mètre de hauteur sur lesquels reposent les solives des planchers. »

« Le rez-de-chaussée, auquel on accède soit par un perron monumental établi dans l'axe de la façade principale, soit par une entrée latérale couverte et accessible aux voitures, comprend : un grand vestibule d'entrée desservant, à droite, les bureaux de l'état civil et à gauche les bureaux de la Caisse d'Épargne. Une galerie communiquant avec le vestibule donne ensuite accès soit aux salles de la justice de paix, soit au secrétariat et aux archives. »

« Des closets sont établis à chaque étage et isolés avec soin de façon à faciliter leur entretien et déterminer une puissante ventilation. Enfin, en avant et dans l'axe du vestibule d'entrée s'étend le grand escalier d'honneur. Ce dernier est éclairé par une vaste lanterne, la lumière est tamisée par un plafond horizontal en verre dépoli. Cette combinaison est surtout utile, avant d'être luxueuse, comme effet, car elle permet d'éclairer sans perte de terrain, par l'établissement de cours intérieures, les galeries du rez-de-chaussée et celles du premier étage, qui desservent les différents services municipaux, tels que salles des séances du

conseil, salle des mariages, cabinet du maire et des adjoints, salles des commissions et enfin le grand salon des fêtes. »

« Le second étage est spécialement consacré à la bibliothèque, salle de lecture, dépôt de livres et estampes et cartes géographiques. »

« En outre du grand escalier est établi un escalier secondaire qui est particulièrement réservé au service de la bibliothèque, mais donne aussi accès aux différents étages. »

Chapitre 2.

« Le sol de la place Napoléon étant essentiellement granitique, l'emploi du béton pour les fondations est inutile mais les moellons employés devront être de grosses dimensions et les parements exécutés avec soin sur les deux faces. De plus, afin de protéger les appartements situés en partie au sous-sol contre les infiltrations de l'humidité à la suite des pluies, les deux parements seront revêtus d'une couche de ciment Portland de 0,015 mètre d'épaisseur. D'ailleurs, l'entrepreneur devra se conformer selon les différents cas qui pourraient se présenter à toutes les prescriptions de l'architecte. Le soubassement de l'édifice, ainsi que le perron principal, seront exécutés en granit à grains fins de l'Île-aux-Moines ou pierres analogues acceptées par l'architecte. La partie en élévation du rez-de-chaussée au sol du premier étage sera exécutée en pierre de Charente de Saint-Savinien. Le surplus de l'édifice sera en Crazannes de choix. Les toitures seront exécutées en ardoises, dites fortes carrées d'Angers ; les terrassons ainsi que les arêtières des toitures, noues, chenaux et la partie basse du campanile seront revêtus en zinc. Le dôme et le lanternon seront recouverts en plomb. La crête de la couverture en façade principale sera exécutée en fonte de fer, les girouettes seront en fer et zinc estompé. »

A l'intérieur

« Le sol de l'étage inférieur sera formé d'une couche de béton avec enduit de ciment dans les parties desservant le commissariat de police et les logements des huissiers. Les parties habitées et les locaux du commissariat seront couverts d'une couche de béton avec lambourdes en chêne au-dessus et plancher en châtaignier. »

« Les cloisons en brique du pays seront posées à plat sur 0,11 mètre d'épaisseur de maçonnerie en mortier de chaux et sable. Les enduits seront également en chaux. »

« Au rez-de-chaussée, il sera établi dans le vestibule et les galeries de communication des carrelages en terre cuite selon les indications de l'architecte. Les bureaux de l'état civil, Caisse d'Épargne, secrétariat, justice de paix, etc. recevront un plancher en châtaignier, posé sur des lambourdes en même bois. »

« Dans le vestibule et en général les salles où le public est admis, il sera exécuté un lambris de 1,30 mètre de hauteur. Partout ailleurs, les murs recevront un enduit en plâtre fin sur dégrossissement en chaux. »

« Les plafonds seront en plâtre. »

« Le grand escalier sera exécuté entièrement en stuc blanc, non poli et passé seulement au grès ; il sera confié sur la proposition de l'architecte à un homme de l'art après devis spécial approuvé pour l'administration municipale. La même prescription s'appliquera à toute œuvre de sculpture sur pierre ou sur bois, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, et en général à tous les ouvrages exigeant des aptitudes spéciales et non-détaillées au devis estimatif. Les colonnes, soit au rez-de-chaussée, soit au premier étage, seront en pierre de Saint-Savinien. Au premier étage seront également établis des carrelages en terre cuite. Les planchers des salons et du cabinet du maire seront exécutés en bois de chêne sur lambourdes en sapin du Nord. Les planchers des salles de commission seront en châtaignier. »

« Les solives recevant les lambourdes du rez-de-chaussée, premier étage et second étage seront en fer à I suivant les dimensions données par l'architecte. Elles seront hourdées en briques creuses de 0,08/0,08 mètre noyées à plat dans un bain de plâtre commun. Les lambourdes de 0,04/0,08 mètre seront établies entre augets en plâtre et scellées dans celle-ci. »

« Les enduits des murs avec couches de peinture et stylobate seront comme ci-dessus ; ils seront exécutés dans les galeries de dégagement du premier et du second étage et les salles de commissions. Des lambris de 1,50 mètre seront posés dans les salons avec papiers de tenture au-dessus. Les plafonds seront en plâtre sur dessins de l'architecte. »

« La décoration de la salle des fêtes sera confiée à un homme expert, dans les conditions spécifiées ci-dessus pour les ouvrages spéciaux. D'une façon générale : les portes d'entrée seront en bois de chêne, les portes intérieures, sauf au sous-sol en bois de sapin du Nord et les croisées en châtaignier. »

« Les arrière-voissures des fenêtres aux différents étages et des portes intérieures seront en brique d'Angers. Les W. closets seront en pans de bois de chêne varloqués, chanfreinés et raynés et briques d'Angers. »

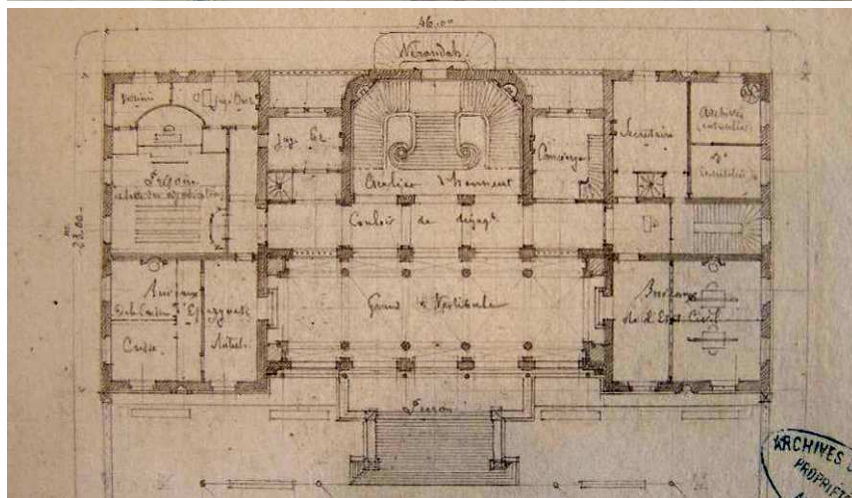
Vues





Vue de la façade sur la place et détails ; vestibule, escalier d'honneur et salle des fêtes du 1^{er} étage ; détails de la décoration du 1^{er} étage et loggia du vestibule de la salle des fêtes ; détails du vitrail du mariage d'Anne de Bretagne dans l'escalier d'honneur, verrière et panneaux de portes du 1^{er} étage

Plans



Vannes, hôtel de ville projeté sur la partie haute de la place Napoléon, façade principale, plan du rez-de-chaussée, avant-projet, 25 novembre 1879

1904 : Mairie-pavillon de Quemper-Guézennec (22)

Le 12 juin 1881, Hyacinthe Guérin, architecte de la ville de Guingamp, dresse les plans et devis de la nouvelle école des garçons et mairie, dont le coût s'élève à 39 645 francs, honoraires de l'architecte compris (hors mairie). Le 14 avril 1882, la commune reçoit un secours de 20 000 francs du ministère de l'Instruction publique. L'adjudication a lieu le 26 mars 1883 : les frères Mauffray, entrepreneurs à Quemper-Guézennec, sont désignés adjudicataires, moyennant un rabais de 7 %, portant la dépense à 36 869,85 francs. L'école et la maison d'habitation sont livrées le 10 mai 1888, bien que la commune ait pris possession de celle-ci dès le 29 septembre 1884.

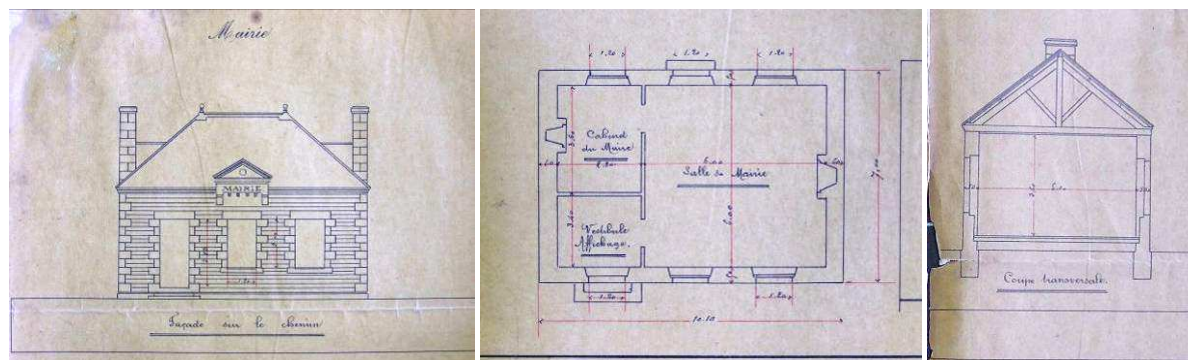
La mairie ne sera livrée que le 30 juin 1904, en raison des dépenses importantes déjà réalisées par la municipalité pour l'école des garçons. Le décompte définitif est arrêté à la somme de 3975,22 francs. Lors de sa visite dans le courant 1904, l'inspecteur « ordonnera » de mettre à la disposition de la directrice de l'école des filles le bâtiment neuf, alors même qu'en 1881, il avait été convenu que la mairie quitterait ses anciens locaux, pour laisser la place à l'école de filles. La municipalité s'y opposera fermement.

Devis descriptif

« L'administration municipale juge indispensable de placer une mairie sur le terrain voisin de l'école. La mairie actuelle devra en effet être abandonnée par suite de la nouvelle affectation donnée à l'école de garçons (on compte y installer l'école des filles). Et il est commode que la mairie soit rapprochée du logement des instituteurs, l'un de ceux-ci étant presque toujours chargé du secrétariat. »

« Ce petit bâtiment sera donc placé symétriquement à la maison d'habitation, à l'extrémité est de la façade ; il aura d'ailleurs son entrée séparée, sa cour privative et son cabinet d'aisance en sorte qu'aucune communication n'existera entre le service de la mairie et ceux de l'école. Cette mairie comprendrait au rez-de-chaussée seulement un vestibule, une salle des délibérations et un cabinet pour le maire. L'auteur du projet a cru devoir faire de cette construction un chapitre spécial du devis, lequel s'élève à la somme de quatre mille quatre cent vingt-et-un francs quarante-et-un centimes. »

Plan



Quemper-Guézennec, Construction d'une maison d'école et d'une mairie, façade sur le chemin, coupe transversale, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,01 : 1, 12 juin 1881.

1908 : Hôtel de ville de Redon (35)

Initialement prévu à l'emplacement de l'ancien hôpital, rue Saint-Pierre, le nouvel hôtel de ville de Redon est finalement construit à l'emplacement du logis abbatial, à proximité immédiate de l'abbaye Saint-Sauveur. Le projet est confié à l'architecte nantais Francis Leray, redonnais de naissance et architecte de la ville ; celui-ci est déjà connu pour avoir réalisé une vingtaine d'écoles en Ille-et-Vilaine, en Loire-Atlantique et dans le Morbihan, et pour avoir construit, à Redon, l'hôpital-hospice. En 1900, il présente la maquette de l'hôtel de ville à Nantes, puis en dirige le chantier de 1905 à 1908 ; le coût global de l'opération s'élève à 130 000 francs.

Le nouvel édifice est inauguré le 12 avril 1908 à 16 heures, en présence du délégué au ministre de l'Instruction publique et de l'inspecteur des Beaux-Arts, Armand Dayot. Ce dernier offre à la ville un bronze de la République et plusieurs toiles de Lemordant, de Fauconnier, de Le Bail et de Lucas. Le portrait d'Anne de Bretagne, commandé à Louise Abbéma, rejoint la grande salle de l'hôtel de ville en 1911.

Présentation de la *Construction Moderne*, 9 juillet 1910

« Le nouvel hôtel de ville a remplacé l'ancienne mairie, vieil édifice depuis longtemps fort délabré et menaçant ruine. Divers emplacements avaient été proposés au choix du conseil municipal de la ville pour la reconstruction. On s'est arrêté à celui qu'occupait l'ancienne mairie, entre l'église Saint-Sauveur et la tour isolée de cette église, deux édifices datant du moyen âge, très intéressants l'un et l'autre et classés comme monuments historiques. »

« L'architecte s'est donc attaché à donner au nouvel hôtel de ville un caractère qui fût en harmonie avec les édifices voisins. Dans ce but il a choisi le style de la Renaissance, du XV^e siècle, faisant entrer dans sa composition des toits à pente rapide, des tourelles, des fenêtres et des lucarnes de formes rappelant cette époque. »

« [...] Le monument, isolé de toutes parts, comporte deux façades principales, toutes deux en granit, l'une donnant sur le cours Bertrand, l'autre sur la place Saint-Sauveur. A l'intersection de ces deux façades et sur l'angle nord-ouest s'élève une grande tour carrée formant porche et où se trouve l'entrée principale : un perron en granit y donne accès et un grand vestibule s'ouvre sur ce porche. La petite tourelle placée à gauche de la façade abrite un escalier de service. »

« Les services de l'hôtel de ville sont répartis dans un rez-de-chaussée, un entresol et deux étages ; des caves et des greniers complètent cette distribution. »

« Au rez-de-chaussée on trouve naturellement les services dont l'accès doit être le plus commode : bibliothèque municipale, corps de garde, commissariat de police et ses dépendances, dépôt du matériel d'incendie. »

« A l'entresol sont disposées la conciergerie, la justice de paix et la caisse d'épargne. »

« Un grand escalier en granit avec rampe en fer forgé conduit au premier étage, à la grande salle du conseil qui sert également pour les mariages. Cette salle est accusée en façade par de grandes baies à meneaux garnies de vitraux : elle est parfaitement éclairée ; sa surface est d'environ 110 mètres carrés et sa hauteur de 7 mètres. On y voit une grande cheminée sculptée en pierre blanche. Les murs sont revêtus de boiseries et tendus de tapisseries. Le

plafond en bois apparent est décoré de peintures et le mobilier a été spécialement étudié dans le même style que la salle. Tout l'ensemble produit un grand effet. »

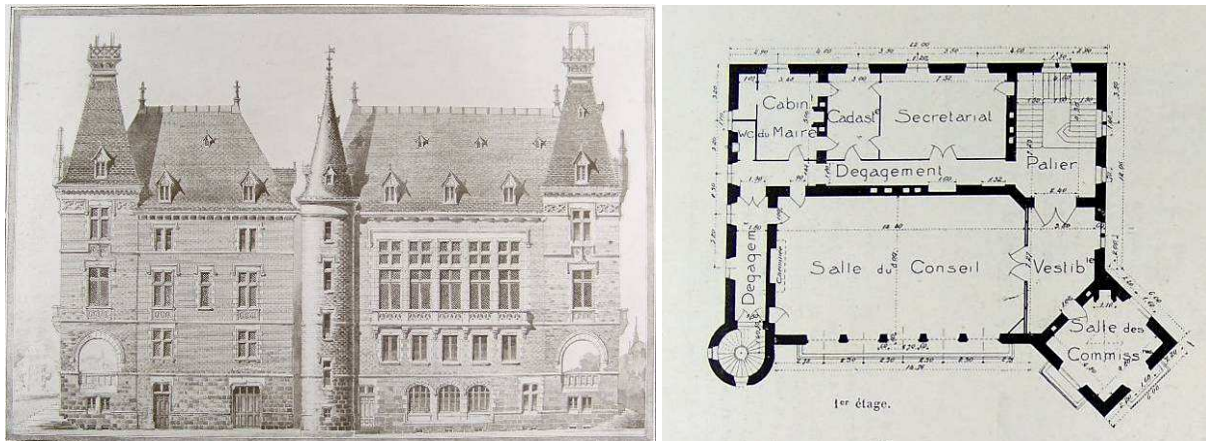
« Cette salle est précédée d'un vestibule assez vaste servant d'antichambre pour le cabinet du maire, qui est situé à côté dans la tour carrée au-dessus du porche d'entrée. »

« A l'étage supérieur, desservi par l'escalier de service, sont installées les archives, ainsi que plusieurs logements pour des employés de la ville. »

« Malgré les difficultés nombreuses qui se sont présentées pour les fondations établies sur les anciens fossés des remparts de la ville, le montant total de la dépense, en y comprenant les décorations et l'ameublement, n'a pas dépassé 150 000 francs. »

« On conviendra que la ville de Redon s'est ainsi offert sans grands frais un monument très caractéristique et original, et dont elle a tout lieu d'être fière. »

Plans



Planches de la Construction Moderne : façades et plan du 1^{er} étage

Vues



Vue d'ensemble et détails de la façade principale

1922 : Mairie de la Selle-en-Coglès (35)

Le 28 décembre 1920, l'architecte Januzel, de Saint-Brice-en-Coglès, dresse le devis descriptif, le détail estimatif et le sous-détail (bordereau) des prix des travaux de construction d'une mairie à la Selle-en-Coglès : « La commune de la Selle-en-Coglès loue actuellement au bourg de ladite commune, une pièce sise au rez-de-chaussée d'un immeuble situé route de Coglès, pour tenir lieu de mairie. Or, le 23 avril 1921, la commune de la Selle-en-Coglès devra cesser sa location par suite de fin de bail. Conformément à l'avis du conseil municipal, il y aura lieu de bâtir une petite mairie, près de l'église, dans le petit jardin public. La salle qui, autrefois, servait de mairie, mesurait intérieurement 4 x 5 mètres et ces dimensions semblaient être sensiblement suffisantes. C'est pourquoi nous prévoyons une salle de mairie mesurant intérieurement 4 x 6,10 mètres et ayant 2,75 mètres de hauteur libre entre plancher et plafond. Le projet ci-joint répond en tous points aux désirs du conseil municipal. »

Le montant total de l'entreprise est estimé à 13 000 francs, dont 5 % pour honoraires de l'architecte et déplacements. La construction est livrée dans le courant de 1922.

Matériaux

La pierre d'angle et la maçonnerie proviennent de la carrière de Montours (éclats de granit), le granit « des carrières du pays » (région de Fougères), la chaux hydraulique des fours de Doué (Maine-et-Loire), de Paviers (Indre-et-Loire) et de Marans (Charente-Inférieure). La brique, de qualité supérieure, est achetée à Dinard, tandis que celle de premier et de second choix sont de Saint-Hilaire-des-Landes ; les tuiles faîtières à emboîtement proviennent des fours de Combourg. Le sable est « du pays », de même que le chêne et le châtaignier qui doivent, d'après le cahier des charges, avoir moins de deux ans d'abattage, être bien secs, dépourvus de nœuds « vicieux et d'aubier, sans gélivures ni roulures » ; seule la volige est en sapin du Nord ; le zinc, le fer, la peinture et le verre sont achetés localement.

Vues



La façade du pavillon municipal et le monument aux morts ; détail du cartouche central

1930-1942 : entre régionalisme et Art déco

Tinténiac, mairie, justice de paix et foyer municipal

Le 10 mai 1930, l'architecte rennais Jean Poirier dresse le devis descriptif et le cahier des charges du projet de construction d'une mairie, justice de paix et foyer municipal : « Il doit comprendre : 1° un sous-sol avec hall d'entrée, locaux pour corbillard et pompe, et un violon à deux compartiments ; terre-plein sur derrière. 2° un rez-de-chaussée avec vestibule, cabinet du maire, et salle du conseil sur rue ; secrétariat et archives, w.c., à la suite. Au sud, un autre vestibule avec entrée de la justice de paix, vestiaire, attente et archives, justice de paix, bureaux du juge et greffier, w.-c. 3° un premier étage avec galerie, w.c., vestiaire, foyer municipal, cabine cinématographique, w.c., loge. »

La maçonnerie en fondation est en pierre provenant des carrières de la région de Québriac, avec mortier de chaux de Beffes ; les cloisons de quinze parpaings sont montées au mortier de chaux de Beffes ; les planchers et poutres sont en ciment armé. Les enduits extérieurs sont faits en ciment Weber sur dégrossis, en mortier de ciment pour les façades principales, avec saillies et moulures du détail ; les appuis sont en ciment comprimé ; les marches d'escalier de la mairie et du foyer municipal sont en ciment armé, avec revêtement en ciment spécial Weber / Poliet et Chausson, compris limon et plinthe saillants. La charpente des combles et du campanile est en chêne et sapin du Nord, la couverture est en ardoise grand poil taché fort ; le parquet est en sapin du Nord, les menuiseries intérieures en chêne, en châtaignier et en sapin du Nord. La grande porte d'honneur est en fer forgé, de même que l'imposte de l'entrée de la justice de paix, la baie du hall d'entrée, les balconnets, la rampe d'escalier donnant accès au foyer municipal.

Vues



Façade sur la rue ; détail du portail d'entrée ; détail de la mosaïque du fronton

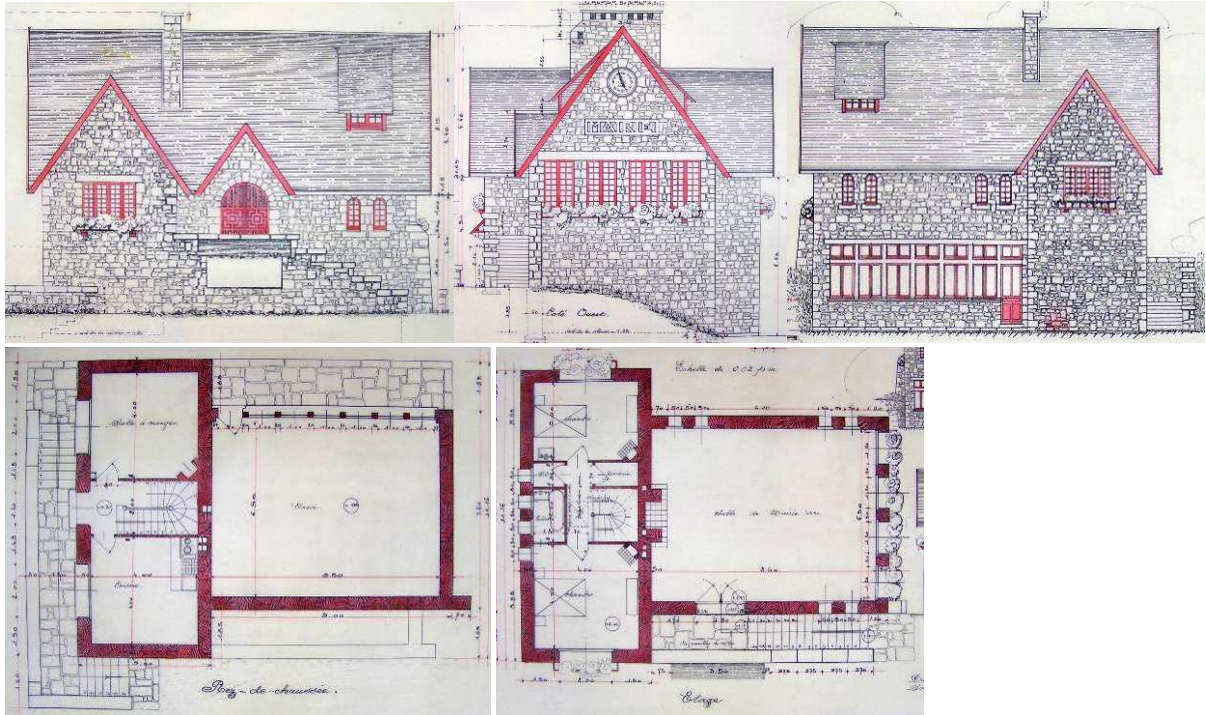
Trémuson, mairie et école

En 1931, Jean Fauny, jeune architecte départemental des Côtes-du-Nord, réalise la mairie-école de Trémuson. S'il conserve l'orientation traditionnelle du plan en « T » des écoles

républicaines, il désaxe le bâtiment qu'il place latéralement à la route de Saint-Brieuc et redessine la façade dans un style néo-régional faisant la part belle aux jeux de toiture.

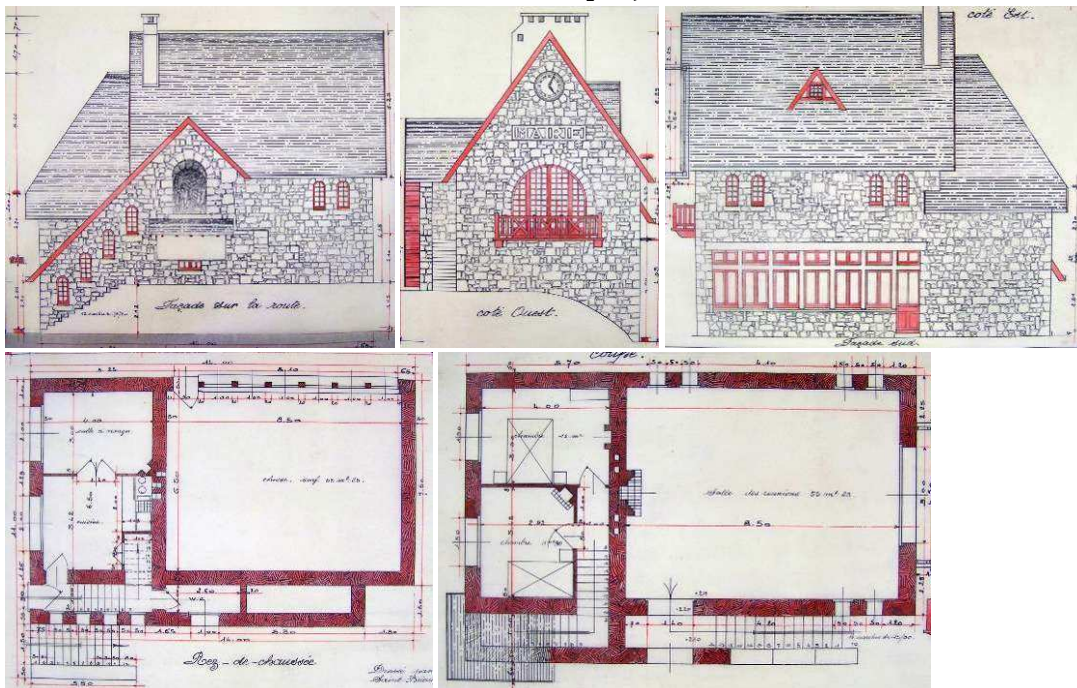
Plans

1^{er} projet



Trémuson, mairie-école, façade sur la route, pignon côté ouest, façade est, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 31 juillet 1930

2^e projet



Trémuson, mairie-école, façade sur la route, pignon côté ouest, façade sud, plan du rez-de-chaussée, plan de l'étage, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 21 août 1930

Plérin, mairie et salle des fêtes

Le 23 juin 1935, le maire donne connaissance au conseil municipal du procès verbal de réception définitive des travaux de construction d'une mairie avec salle des fêtes. Le mémoire des travaux arrêté par l'architecte Le Goastier, de Saint-Brieuc, s'élève à 225 049,61 francs, répartis en 6 lots. La commune a contracté un emprunt de 272 000 francs afin de pourvoir au paiement de la dépense. Initialement prévue dans la cour du presbytère, la nouvelle mairie est finalement déplacée et construite sur le terrain voisin du transformateur électrique, dans le but d'alimenter le bâtiment (délibération du 20 août 1933). L'achat du terrain représente une dépense de 30 000 francs.

Le 11 août 1935, la cérémonie d'inauguration de la nouvelle mairie de Plérin a lieu sous la présidence du préfet.

Vues



Façade principale et façade latérale avec entrée de la salle des fêtes

Chateaubourg, mairie et justice de paix

Le 22 novembre 1936, le conseil municipal approuve le projet « de la construction d'une mairie en remplacement de la mairie actuelle se trouvant dans un état de délabrement qui ne permet pas de la réparer convenablement et qui ne répond plus aux besoins actuels. Le plan dressé par M. Laloy, architecte départemental, s'élève à la somme de 267 994,45 francs ». Le conseil approuve les plans et devis, décide de voter l'emprunt nécessaire après approbation préfectorale, sollicite de l'État la subvention la plus large possible, et décide notamment que l'emprunt sera contracté auprès de particuliers. Enfin, le conseil municipal émet le vœu que « l'adjudication des travaux puisse se faire rapidement pour permettre l'emploi de la main d'œuvre qui va être disponible au moment de la fermeture de la distillerie à la fin de la saison des pommes. »

Le 11 mars 1937, le préfet autorise la commune à construire sa mairie, considérant qu'elle répond « à une réelle utilité », qu'elle présente « un indiscutable caractère d'utilité publique » et que « la réalisation du projet adopté par le conseil municipal assurerait du travail à un certain nombre d'ouvriers ». Le 3 juin 1937, les travaux de construction sont adjugés en 6 lots, sur la mise à prix de 334 993,06 francs. Le 16 juin, la nouvelle mairie est livrée. Des travaux supplémentaires, de l'ordre de 23 502,05 francs ont été exécutés à la demande de la commune (installation du chauffage central, acquisition de mobilier, etc.), sans pour autant que le total de l'opération ne dépasse le montant du devis initial. La mairie est électrifiée en 1939.

Vues



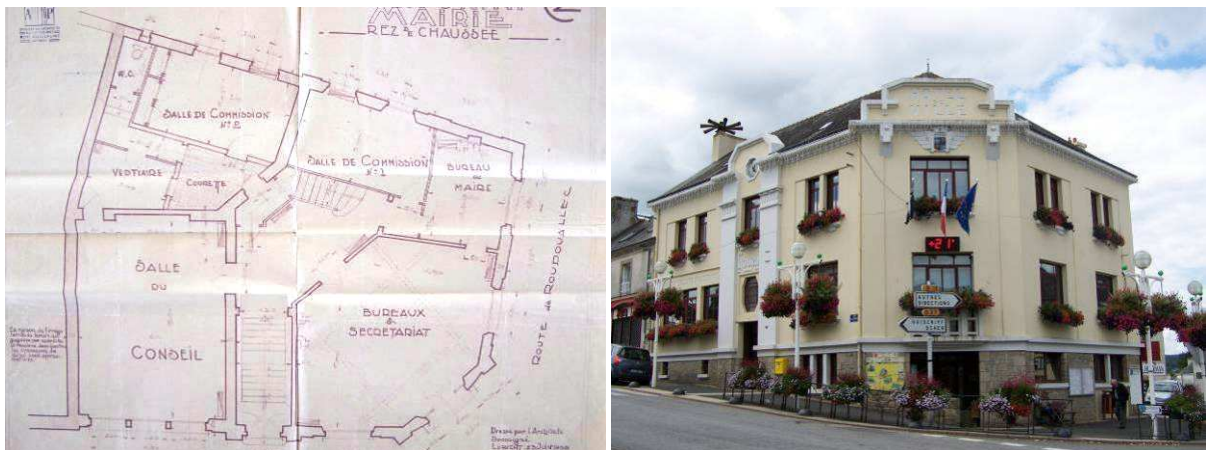
Façade sur la place de l'église ; détail du fronton ; portail d'entrée

Gourin, mairie et justice de paix

Le 23 juin 1938, René Guillaume, architecte à Lorient, dresse les plans et devis du projet de construction d'un bâtiment municipal à Gourin, regroupant la mairie et la justice de paix, à l'emplacement de l'ancienne mairie acquise en 1851. Le projet, dont la dépense est estimée à 449 950 francs, fait l'objet du soutien du conseil général, qui accorde un secours de 90 000 francs. Le 22 décembre de la même année, les travaux de construction sont mis en adjudication sur la mise à prix de 424 000 francs, non-compris la somme à valoir pour les imprévus et les honoraires de l'architecte. Le chantier n'ouvrira cependant qu'à l'automne 1939, le préfet ayant tardé à accorder la dérogation nécessaire à l'emprunt de 450 000 francs contracté auprès de la Caisse des dépôts et des consignations. En raison des hostilités, le bâtiment ne sera livré qu'en 1942.

Le gros œuvre est en moellon, en granit de Scaër et de Pont-Aven, en béton armé et en ciment bouchardé pour les bandons, modillons, balcon et frontons décoratifs. La charpente est en sapin du Nord et renforcée en fer, les solivage sont en chêne ; la couverture est en ardoise de Gourin ; les menuiseries et les parquets sont en chêne. Les grilles des baies du rez-de-chaussée sont en fer forgé. La mairie dispose de l'éclairage électrique et du chauffage central.

Vue et plan



*Gourin, mairie, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, 23 juin 1938 ;
vue de la façade sur la place*

1956 : Complexe administratif d'Erquy (22)

Une première mairie-école est construite à Erquy en 1857 d'après les plans de l'architecte Macé et sous la direction de Toussaint Barbésienne, entrepreneur de travaux publics, pour la somme de 22 462,61 francs. En 1932, de gros travaux de réparations sont entrepris au bâtiment, mais au sortir de la guerre, la mairie ne correspond plus aux besoins de la population locale. André Cornu, maire de 1953 à 1971 et ancien ministre, commande à Jean Fauny la réalisation d'un groupe administratif comprenant une mairie, une poste et un foyer rural de 700 places, près du port et de l'église.

Le 25 septembre 1954, les travaux de construction sont adjugés pour la somme au devis de 43 150 580 francs ; le 17 novembre est solennellement posée la première pierre du complexe et moins de deux ans plus tard, les travaux sont livrés.

Extrait de l'Ouest-France du 13 juillet 1956, p. 7



« Pour le voyageur qui suit la route de Saint-Brieuc à Dinard, la vue d'Erquy niché dans un val ombragé en bordure de mer, avec ses falaises roses en pleine clarté et d'un mauve très doux quand vient le soir, son petit port si animé, sa rade ouverte sur la baie immense, sa route en corniche qui relie les plages et surplombe ses rochers, les pins et les bruyères de sa lande, constitue un spectacle inoubliable qui explique en partie le succès grandissant de cette station balnéaire. »

« Les Réginéens savent qu'ils ne retiendront les touristes qu'en modernisant leur pays, aussi ont-ils inauguré avec l'aide de leur maire André Cornu, ancien ministre des Beaux-Arts, un programme de travaux qui a transformé depuis deux ans le bourg vieillot que nous avons connu. »

« Nous voulons parler aujourd'hui du charmant groupe administratif qui se dresse tout blanc, tout neuf, au milieu d'un jardin coquet, là où ne poussaient jadis que les ronces et les orties, derrière les murs branlants de la maison Caillibotte. »

« Il comprend un foyer rural, une mairie, un hôtel des postes. »

« Les bâtiments semblent semés comme au hasard, mais ce n'est qu'une apparence. L'architecte a voulu éviter une symétrie rigide et tout ce qui aurait pu évoquer la caserne et les bureaux. »

« Ainsi, la masse blanche du foyer domine l'ensemble sans l'écraser. Ses lignes évidemment commandées par les nécessités de l'agencement intérieur sont harmonieuses. Le meilleur parti a été tiré d'un terrain relativement étroit. Ce foyer possède une salle de spectacle de 700 places et son rez-de-chaussée comporte la plus grande salle de réunions de la région dans laquelle on peut organiser bals, congrès et banquets. »

« La mairie occupe le centre du groupe comme il se doit, face au jardin et carrefour aujourd'hui bien dégagé. Elle est très gracieuse, au fond de la cour d'honneur, avec son perron de granit, sa galerie surmontée d'un joli fronton, ses fenêtres à petits carreaux. »

« L'intérieur, très aéré, très spacieux, reçoit à flots la lumière. »

« L'adjoint qui l'a meublée s'est efforcé de donner aux appartements une coquetterie qui éloignera les paperasses poussiéreuses, les affiches jaunies, et cet aspect si déplaisant du bureau traditionnel. Des parquets cirés, des tableaux de maîtres, quelques bronzes : dans la salle d'honneur, une statue de Laudosky, très belle ; en somme un local aussi agréable pour ceux qui y pénètrent que pour ceux qui y travaillent. »

« Une personne que sa profession appelle à connaître toutes les mairies du département nous disait récemment : « *Je n'oserais pas affirmer qu'Erquy possède la plus belle mairie du département, mais c'est assurément la plus jolie...* ». »

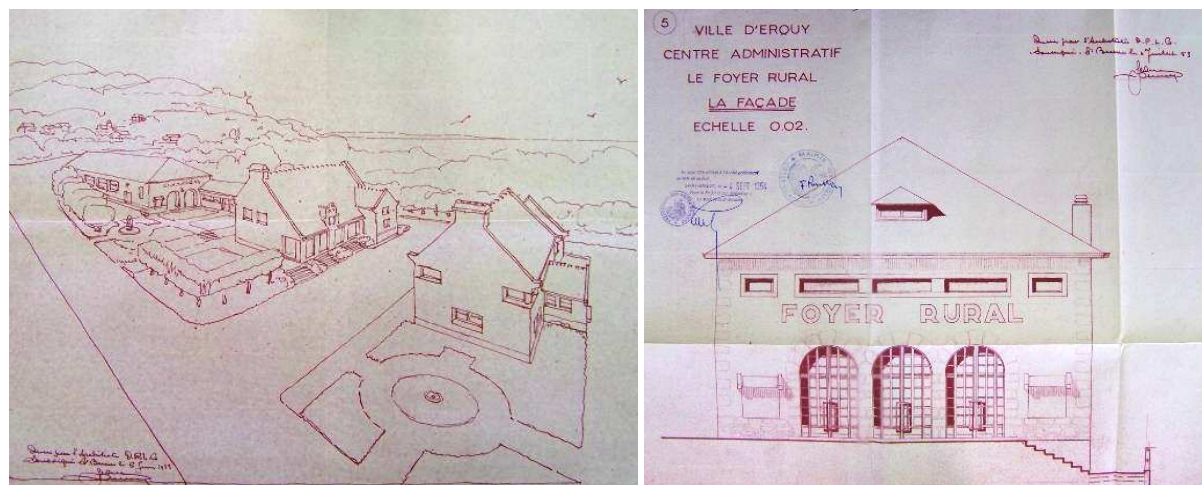
« L'hôtel des postes se rapproche de la rue, comme il convient. »

« C'est peut-être le bâtiment préféré des artistes, car son originalité en fait une véritable demeure bretonne et le renier serait renier le style de chez nous. »

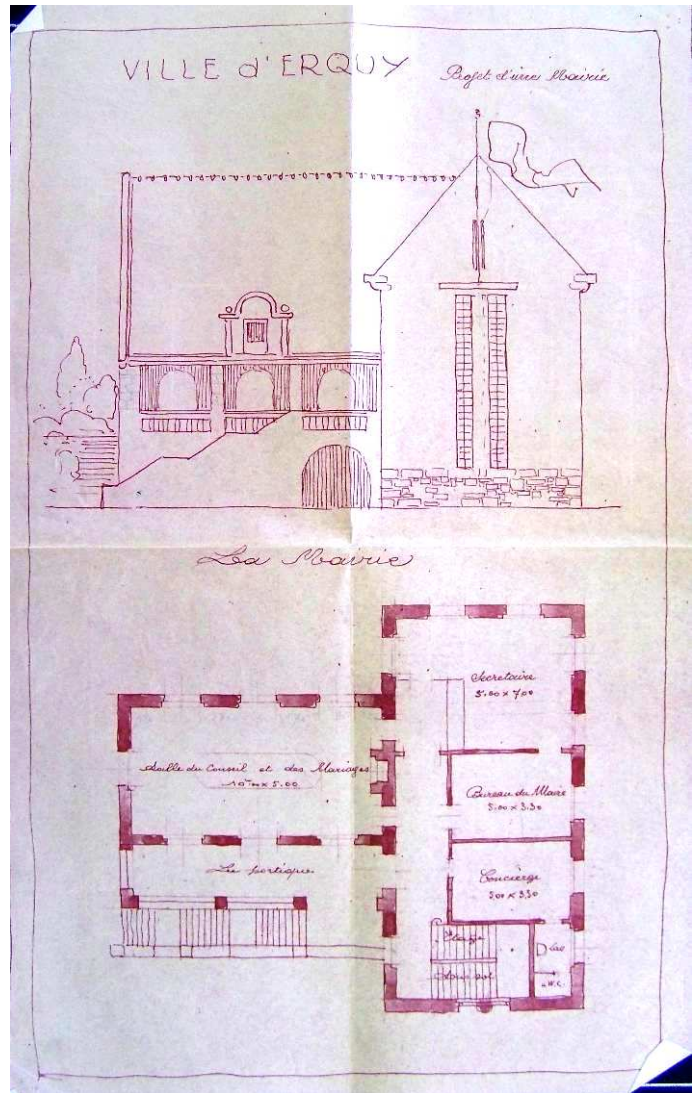
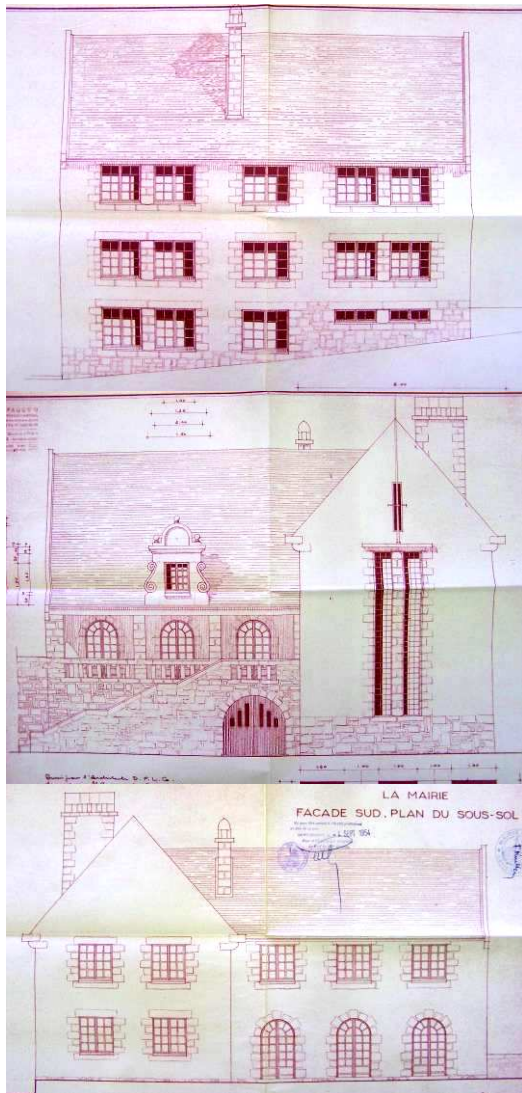
« Ses lignes se marient harmonieusement à celles des maisons plus anciennes qui l'environnent ; avec son badigeon blanc, on la prendrait pour un bureau de maître de port auquel il ne manquerait qu'une ancre de marine pour compléter l'illusion déjà donnée par son mât de pavillon. »

« La première pierre de ce groupe administratif fut posée le 11 novembre 1954. Il fait honneur à celui qui l'a conçu, M. Fauny, architecte départemental, comme aux ouvriers et aux artisans qui l'ont réalisé sous la conduite de l'entrepreneur pilote, M. Macé, de Saint-Cast. Les Réginéens peuvent à bon droit en être fiers. »

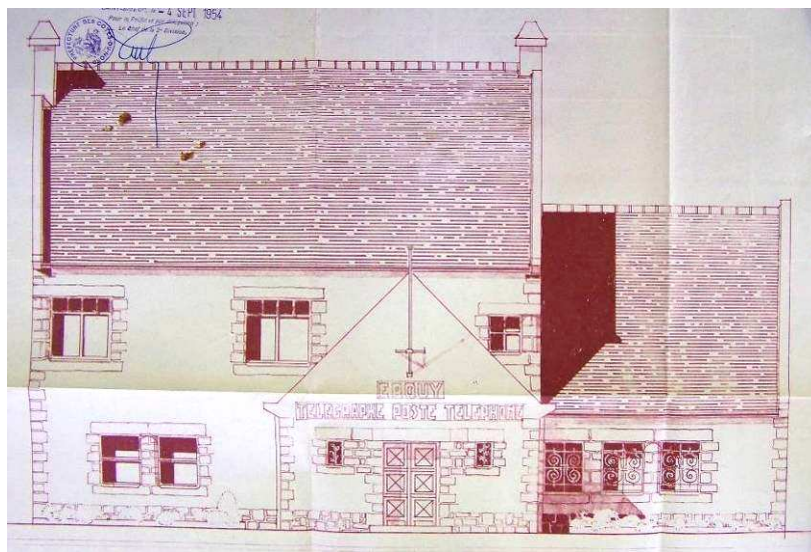
Plans



Erquy, centre administratif, plan d'ensemble, éch. 1/1000^e, projet de construction d'une mairie, d'un bureau de poste et d'un foyer rural, Saint-Brieuc, 4 janvier 1953 ; le foyer rural, la façade, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953



Erquy, centre administratif, la mairie, façade latérale, façade principale, façade postérieure, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 juillet 1953 ; Ville d'Erquy, projet d'une mairie, façade principale et plan du 1^{er} étage, s.d.



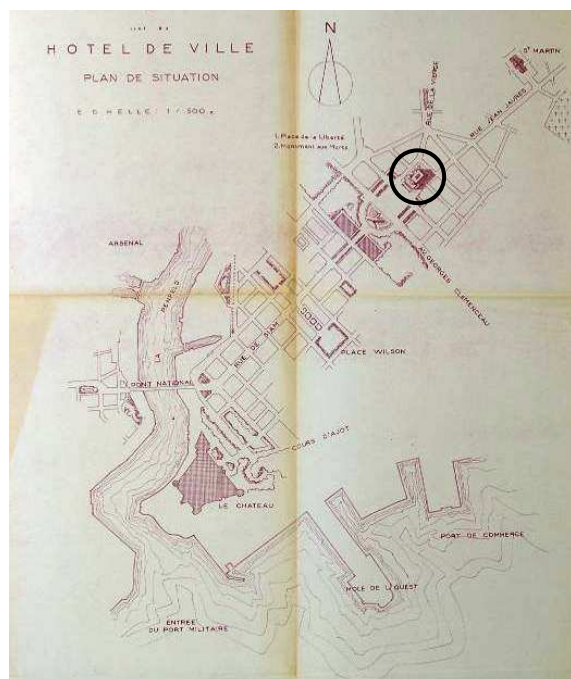
Erquy, aménagement d'un centre administratif, bâtiment des P.T.T., façade, éch. 0,02 : 1, s.l., 27 février 1952

1961 : Hôtel de ville et musée de Brest (29)

Le conseil municipal entreprend la reconstruction de son hôtel de ville dès l'approbation du plan d'aménagement de 1947. En 1949, il lance un concours que remporte Maurice-Léon Génin, architecte D.P.L.G. installé à Paris. De 1950 à 1953, celui-ci adapte son avant-projet déposé au concours, jugé trop vaste. Des modifications supplémentaires seront demandées par la nouvelle municipalité en 1953, forçant l'auteur à reprendre complètement son plan, entre autres par la suppression d'un étage et d'une travée. Les plans remaniés sont approuvés le 20 décembre 1954, et le conseil municipal autorise la mise au concours entre groupements d'entreprises de l'ensemble des travaux. Cependant, le programme de financement, vu l'ampleur du projet, n'est approuvé qu'en 1957. Après une première mise au concours infructueuse et une nouvelle série de réductions, le conseil municipal approuve le marché de construction de l'hôtel de ville le 28 mars 1958 et le 10 mai 1958, Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, pose la première pierre de l'édifice.

Le 17 mai 1961, le maire de Brest impose à l'entreprise pilote la livraison pour le mois de décembre suivant. Inauguré en grande pompe le 18 décembre 1961, sous la présidence de Valérie Giscard d'Estaing, alors secrétaire d'État aux Finances, l'installation définitive des services municipaux dans l'enceinte du nouveau palais s'effectue pendant l'hiver et l'hôtel de ville est officiellement ouvert au public le 2 janvier 1962.

Mémoire explicatif de 1954



Plan de situation de l'hôtel de ville

« Le terrain sur lequel sera édifié l'hôtel de ville a une superficie de 4 370 mètres carrés environ. Sa situation dans l'agglomération est celle indiquée par plan d'urbanisme, déclaré d'utilité publique, dressé par Monsieur J.-B. Mathon, architecte en chef, Grand Prix de Rome. Placé dans l'axe de la place de la Liberté, il fait partie d'un ensemble composé par l'architecte en chef. Les volumes de cet ensemble ferment la place sur trois côtés. Les façades comportent 5 étages et un attique, un portique-abri est engagé sous les immeubles du rez-de-chaussée. »

« **Implantation de l'édifice.** Celui-ci est érigé dans le grand axe de la place, prolongé par la rue de Siam, voie principale de circulation vers le Pont National. Les dimensions de la place permettent au pourtour des plantations d'alignement et des espaces de verdure. La déclivité du terrain donne de cette place une perspective très dégagée. Les deux vois

latérales, rue Jean Jaurès et rue de Glasgow, dont les pentes sont relativement grandes, délimitent avec la voie transversale arrière, un terrain de forme trapézoïdale. »

« **Parti général.** Le parti général divise la construction en deux volumes distincts. Sur la place, la partie réception et fêtes. A l'arrière, une tour-bureaux dont la masse dominant place et ville, indique sa destination et sa raison d'être. Ce parti libère le sol, permet la création de zones d'isolement et de verdure, propice à l'éclairage des sous-sols où sont aménagés de nombreux services. Par des mouvements de terre au pourtour, la tour-bureau reposera sur un plan horizontal et le volume sera dégagé des constructions voisines. »

Distribution

4^e et 5^e sous-sol

« A ces niveaux sont placés la plus grande partie des éléments mécaniques divers assurant la vie interne de l'édifice : la chaufferie avec ses réservoirs à mazout ; les chambres de ventilations (soufflage et reprise) ; les groupes motopompes de relevage des eaux au-dessus des fosses ; le mécanisme de l'ascenseur du maire ; la salle de commande des installations électriques ; les accumulateurs ; les galeries de distributions et de visites. Tous ces locaux sont situés sous la partie réception. Des galeries permettront l'installation des circuits de chauffage et des canalisations diverses, de distribution et de tout à l'égout. »

2^e sous-sol

« Le niveau 50.40 est accessible de la rue Jean Jaurès par une rampe qui donnera accès au garage, destiné aux voitures de service et permettra toutes les livraisons nécessaires ; un atelier de réparations ; un dégagement intérieur de manœuvre donnera accès à divers services et permettra de joindre la majorité des circulations verticales. »

« Accès aux magasins avec escaliers secondaires vers chaufferie et soupenne partielle formant magasin ; escalier intérieur de communication et monte-plats vers salle des fêtes ; ascenseur de M. le Maire, monte-charges, ascenseurs du personnel ; au centre, sous la tour-bureaux, une salle de fêtes et réunions pour 400 personnes avec emplacement pour ..., une scène et dégagement ; latéralement de part et d'autre et sur partie arrière, larges dégagements promenoir ; cette salle est desservie par quatre escalier dont deux de secours. La cour anglaise créée au pourtour permet l'éclairage et la ventilation. Sur cette cour, au niveau 51.30, le transformateur de l'EDF avec cabine spéciale pour le branchement de l'hôtel de ville, l'accès de ce transformateur se fera par des escaliers le mettant en communication la rue. »

1^{er} sous-sol

« Il est à noter que ce premier sous-sol, à la partie avant de l'édifice, est au-dessus du niveau de la place, seule la partie arrière est au-dessous des voies latérales et de la voie postérieure. Ce sous-sol est donc très largement éclairé. A ce niveau sont distribués : sur la rue Jean-Jaurès, de part et d'autres de la rampe d'accès, le concierge et le poste de police ; sur la rue de Glasgow, une surface utilisable pour les services temporaires, demandés au programme ; cet espace est accessible de l'intérieur et de l'extérieur ; des magasins autour du vide du garage ; en façade, entrée dans le vestibule d'honneur, latéralement rue Jean-Jaurès, accès du public à la salle du conseil municipal. Le concierge surveillera l'entrée des sous-sols et le garage, l'escalier direct intérieur conduisant aux salles de commissions, à la salle du conseil et servant d'accès à l'appartement prévu pour M. le Secrétaire général. Les entrées du personnel se feront latéralement au droit des escaliers secondaires avec ascenseurs. Les bureaux disposés à ce niveau sont des annexes aux services disposés autour du hall à rez-de-chaussée, ils sont mis en communication avec ces derniers par des escaliers intérieurs et toutes installations mécaniques, telles que monte-dossiers, tubes pneumatiques, etc. En fond de plan, les vestiaires de la salle de réunion. »

Rez-de-chaussée

« En façade sur la place, suite d'embranchement donnant accès au vestibule bas, rampe à voitures ; embranchement intérieur conduisant au grand escalier d'honneur de la salle des fêtes ; salon, salles de réunion, salles de commissions avec lavabos-vestiaires ; lavabos et vestiaires du public ; de part et d'autre du grand escalier, communication avec les services administratifs disposés au pourtour du hall ; l'accès du public se fera par la rue postérieure au plan. Un grand vestibule avec escalier et ascenseurs, permettra l'accès aux divers services distribués dans les étages ; un bureau de renseignements sera à la disposition du public pour le diriger ; autour du hall, les services les plus fréquentés, à l'entrée du secrétariat, les contributions, les décès, inhumations, l'état civil, œuvres scolaires. Tous ces services avec banque. Son éclairage est assuré par une grande verrière en fond de la cour centrale. »

1^{er} étage

« Les réceptions comprennent : l'escalier d'honneur, la salle des fêtes avec galerie au pourtour et accès à un balcon extérieur surplombant la place ; salon-bar avec monte-plats venant du sous-sol ; de part et d'autre de la salle des fêtes, à droite la salle du conseil municipal, à gauche la salle des mariages. »

« Salle du conseil municipal. La salle du conseil où seront disposés face au bureau de M. le Maire, messieurs les conseillers municipaux au nombre de 37 ; emplacement pour les chefs de service, le secrétaire de séance et les dactylographes ; à la partie arrière sur le même plan, les journalistes. Le fond de la salle, prévu à un niveau légèrement supérieur, l'emplacement réservé au public, 50 personnes environ. Comme il a été indiqué précédemment, le public accèdera à cette salle par un escalier donnant sur l'extérieur, de cette manière, les jours de séances, seuls les conseillers municipaux et les personnes convoquées pénétreront dans les locaux de la mairie par l'escalier prévu à cet effet et sous la surveillance du concierge. »

« Salle des mariages. Cette salle de surface égale à celle du conseil, comportera un salon attenant, avec escalier particulier ; possibilité d'accès par l'escalier d'honneur et la galerie ; appartement du secrétaire général ; 1^{er} niveau, living et cuisine. »

« Bureaux. En communication avec la réception de part et d'autre de l'escalier d'honneur ces bureaux comprennent : les services de l'hygiène, la salle de mécanographie et reliure. Toutes les communications verticales, décrites ci-avant subsistent, escaliers publics, personnel, ascenseurs, monte-charges. »

2^e étage

« La partie avant à ce niveau correspondant au vide de la salle des fêtes de la galerie, des salles du conseil municipal et des mariages ; 2^e niveau de l'appartement du secrétaire général (3 chambres, bains, débarras). »

« Dans la tour-bureaux, les services suivants sont proposés : secrétariat du conseil municipal ; recette municipale ; escalier pour communication directe avec comptabilité et personnel ; enseignement, sports et beaux-arts ; caisse des écoles ; bureau anonyme. »

3^e étage

« Au-dessus des réceptions. Visite des plafonds et dessous de terrasses, gaines d'air chaud, etc. »

« Bureaux et services proposés : comptabilité et contrôle ; escalier de communication avec recette ; personnel et solde ; halles et marché ; directeur des services administratifs ; standard téléphonique. »

4^e étage

« A cet étage sont distribués tous les bureaux et services constituant la direction morale et administrative de la Cité. Le bureau de M. le Maire est placé dans l'axe de la composition avec accès direct sur une vaste terrasse placée au-dessus de la salle des fêtes dominant la place et permettant une vue large et profonde sur la partie centrale de Brest et le Goulet. »

« Le bureau de M. le Premier adjoint ; le bureau de travail de M. le Maire avec secrétariat particulier ; le bureau de MM. les Adjoints, de M. le Secrétaire Général et ses services. »

« M. le Maire et les personnes venant lui rendre visite, pourront accéder à cet étage par un ascenseur venant directement du garage. »

5^e étage

« A partir de cet étage, seule la tour bureaux s'élève et permet avec ses circulations verticales, de desservir aux 5^e et 6^e étages, les divers services demandés. Le 7^e étage est réservé pour les archives. »

« Dans les halls d'étages, servant d'attente, toutes indications concernant le service pourront être indiquées de façon claire et précise, le public ainsi dirigé sans erreur vers le bureau où il est convoqué ou celui dans lequel il a besoin de se rendre. »

« Les services prévus dans ces étages sont les suivants : service des eaux (technique et administratif) ; tirage des plans ; directeur administratif des services techniques ; architecte-conseil ; ingénieur-conseil ; directeur général des services techniques et directeur général adjoint ; service des transports ; enquêteurs administratifs. »

6^e étage

« Service des jardins ; architecture (technique et administratif) ; bureau de dactylographie ; voirie (administratif et technique) ; éclairage public. »

7^e étage

« Salle de travail, bibliothèque ; archives ; escalier d'accès au belvédère ; mécanisme ascenseurs public ; couverture, cour intérieure. »

Couverture

« Mécanismes ascenseurs du personnel et monte-charges. »

Gros œuvre, détail

« La solution préconisée est une ossature en béton armé. Le béton armé donnera à l'ouvrage un quasi monolithisme. L'emploi pour les poutres et les poteaux du béton précontraint permettra l'affinement des sections partout où il sera possible de l'utiliser. Le béton armé doit permettre : 1°. De respecter les exigences du projet ; 2°. De diminuer les délais, en augmentant au maximum les éléments préfabriqués ; 3°. De ne couler sur place que les éléments dont le poids ou les difficultés d'assemblage rendraient la manutention difficile. »

« Ne seront exécutés sur place que les éléments porteurs principaux, poteaux, poitrails principaux, les dalles seraient coffrées en prenant appui sur les poutrelles préfabriquées. Lorsque la résistance du béton sera suffisante, les parties préfabriquées pourront être mises en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La mise en place devra s'effectuer à l'aide d'engins mécaniques de levage appropriés. Les entreprises appelées sur l'adjudication, devront être toutes de premier ordre et posséder un matériel en rapport avec l'importance et la diversité des travaux à exécuter. »

Fondations

« Les fondations seront descendues au bon sol [...], des semelles supporteront les charges du bâtiment, des chaînages pourront être prévus. »

Sous-sol

« Les murs du bâtiment en sous-sol pourront être exécutés soit en voiles de béton armé, soit en maçonnerie de moellons, entre poteaux d'ossature. »

« Le terrain étant supposé sain, d'après les sondages exécutés, sans infiltrations d'eau, il n'y a pas lieu d'envisager de cuvelage. Dans le cas contraire, des cuvelages étanches et toutes dispositions devraient être prises, en particulier dans la hauteur du troisième sous-sol compris galeries exécutées en voile de BA. Dans la majorité des locaux à ce niveau, toute l'ossature en BA les voiles et planchers seront laissés brut de décoffrage, simplement ragrésés. »

« Les cloisonnements seront montés en parpaing de ciment, jointoyé une face, et enduit au mortier sur l'extérieur. Des revêtements en céramique peuvent être envisagés dans les escaliers, salle de commande électrique. »

« Dans la hauteur des deuxième et premier sous-sols toute l'ossature compris plancher, rotors en béton apparent dans la partie avant du plan où sont disposés des magasins, garage, etc. Pour le surplus, logement du concierge, police, locaux pour services temporaires, cloisonnement brique en parpaing enduit plâtre et revêtement céramique partiel. »

Planchers

« Les planchers en sous-sol, y compris celui du rez-de-chaussée, seront des dalles nervurées calculées pour une surcharge de 400 kilogrammes par mètre carré ; sauf le plancher du garage qui sera prévu pour une surcharge de 1 500 kilogrammes par mètre carré. »

« L'ossature de la salle de réunion du deuxième sous-sol pourra être constituée par des portiques en béton armé, étant donné la grande portée des poutres du plancher haut de cette salle et l'entre-axe des poteaux »

« Il sera réservé au coulage des trous à hauteur de la fibre neutre permettant la pose de pièces métalliques pour la suspension des diverses canalisations, gaines et plafond. »

Sols

« Les sols des salles de machines pourront être, soit des dallages en béton bouchardé, soit constitués par une couche de 0,15 mètre de mâchefer, d'épaisseur moyenne, recevant sur un léger lit de sable, un béton maigre de 0,10 mètre d'épaisseur ; le revêtement définitif étant constitué soit par une chape en ciment et carborundum, soit par des pavés d'asphalte. »

« Le sol de la chaufferie serait revêtu d'un produit céramique de commande électrique et les chambres de soufflage. »

Galeries de visite

« Les galeries de visite [...] pourront être exécutées en béton armé. D'une manière générale, les bétons seront dosés à 350 kilogrammes de ciment Portland artificiel, les agrégats seront de Quartzite des carrières du Finistère agréées par l'administration des Ponts et Chaussées et du sable de mer. La granulométrie sera étudiée au préalable. »

Éclairage, ventilation, fumées

« L'éclairage et la ventilation des salles en sous-sol sont assurés par des baies donnant sur des cours anglaises dont les parois en contact avec les terres, pourront être exécutées en

béton de cailloux avec nervure incorporées en béton armé. En cas de trace d'humidité, les murs en sous-sol pourront recevoir un enduit étanche. »

« Des carneaux de prise d'air seront aménagés par amenée d'air frais à la chaufferie ainsi que pour les chambres des ventilateurs. Gains verticales d'air chaud, aller en reprise. Construction des carneaux de fumée en CA avec revêtement de brique réfractaire. Ces carneaux avec toutes trappes de visite et de ramonage se dirigeront vers le massif de support des deux conduits de fumée. »

« Les cheminées seront indépendantes ; elles seront montées par éléments moulés sur toute leur hauteur dans les gains figurées aux plans. »

Étages en élévation

« Tous les planchers des étages en élévation courants pourront être constitués de poutrelles préfabriquées et de dalles et poutres coulées sur place : des *graffes* métalliques liaisonnées aux poutrelles permettront l'accrochage au plafond, soit des plaques de staff perforé, plafond métallique céramique [...] Tous ces planchers sont calculés pour une surcharge de 400 kilogrammes par mètre carré. »

Plafond et plancher terrasse de la salle des fêtes

« Les grandes dimensions de la salle des fêtes déterminent une étude spéciale de la poutraison du plancher haut. Les poutres maîtresse seront des poutres treillis en béton armé qui au droit du vide de l'escalier d'honneur prendront appui sur un poitrail plein. Ces poutres supporteront des dalles terrasse calculées pour une surcharge normale de terrasses accessible, le plafond pourra être également une dalle de béton armé ou simplement composé comme un plancher en hourdis céramique, plafond qui recevra ultérieurement la décoration prévue. »

« La cour centrale est couverte au sixième étage par une charpente métallique. Le plafond du hall sera en fer et verre (thermolux), à l'abri de l'eau, suspendu aux poutres en BA formant contreventement. »

Façades

« Les façades seront presque entièrement réalisées en surfaces vitrées dont les éléments seront constitués par des châssis métalliques avec vitrage et ouvrants. Ces châssis seront à guillotine ou à l'australienne ou à soufflet vers l'extérieur, ouvrants par panneaux entiers à axes horizontaux avec commande à treuil et manivelle [...]. »

Cloisons

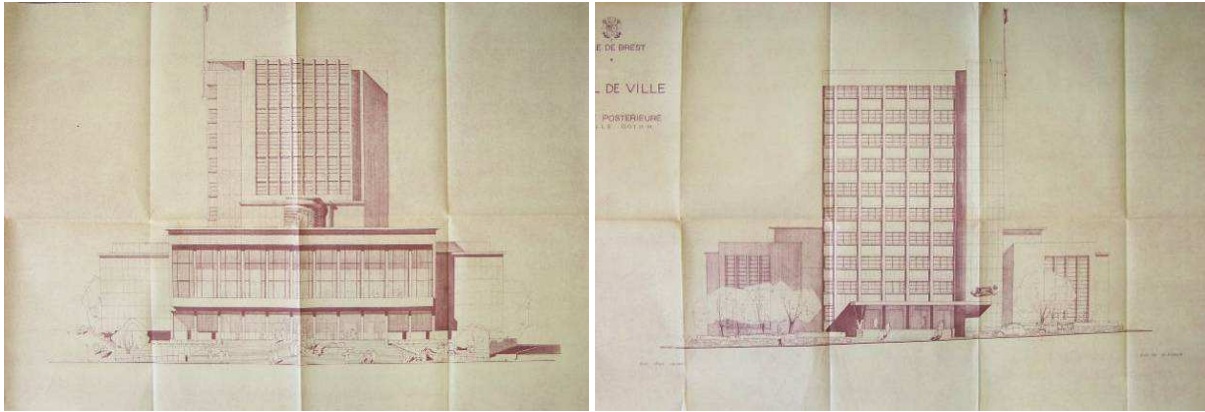
« Les cloisons de distribution seront en briques de 0,06 mètre ou de 0,11 mètre. Celles qui recevront des revêtements céramiques ou pierreux seront bandées au mortier. Les cloisonnements de plus fortes épaisseurs seront soit en brique creuse, soit en parpaing, ou agglomérés de ciment. La brique pleine sera réservée pour les murs devant être revêtus de plaquage de pierre ou de revêtements nécessitant des scellements. »

Cloisons amovibles en bois

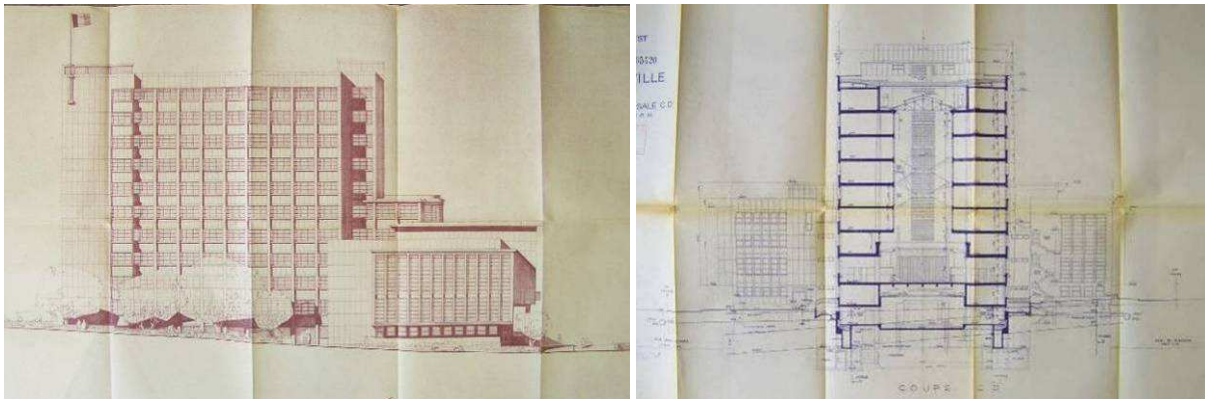
« Ces cloisons seront employées pour l'ensemble des distributions intérieures dans la tour-bureaux où les divers services administratifs peuvent être appelés à se modifier dans le temps. Ces cloisons doivent pouvoir s'adapter dans tous les cas et répondre à la double condition d'esthétique et d'insonorité. »

« Le choix doit donc se porter sur les modèles répondant aux caractéristiques suivantes : montage simple, sans scellements et par éléments ; insonorité et isolement acoustique ; aspect esthétique [...]. »

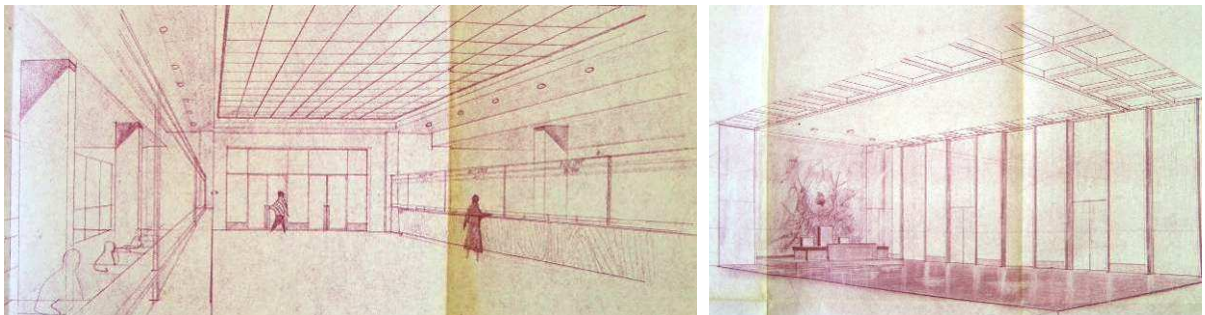
Plans



Brest, hôtel de ville, façade principale, place de la Liberté, façade postérieure, éch. 0,01 : 1, 1953



Brest, hôtel de ville, façade latérale, éch. 0,01 : 1, 1953 ; coupe transversale, éch. 0,01 : 1, 1954-56



Brest, hôtel de ville, hall du public, salle des mariages, vue perspective, 1956



Vues intérieures de la salle des fêtes et de la salle des mariages, années soixante

1966 : Mairie et salle culturelle de Plaintel (22)

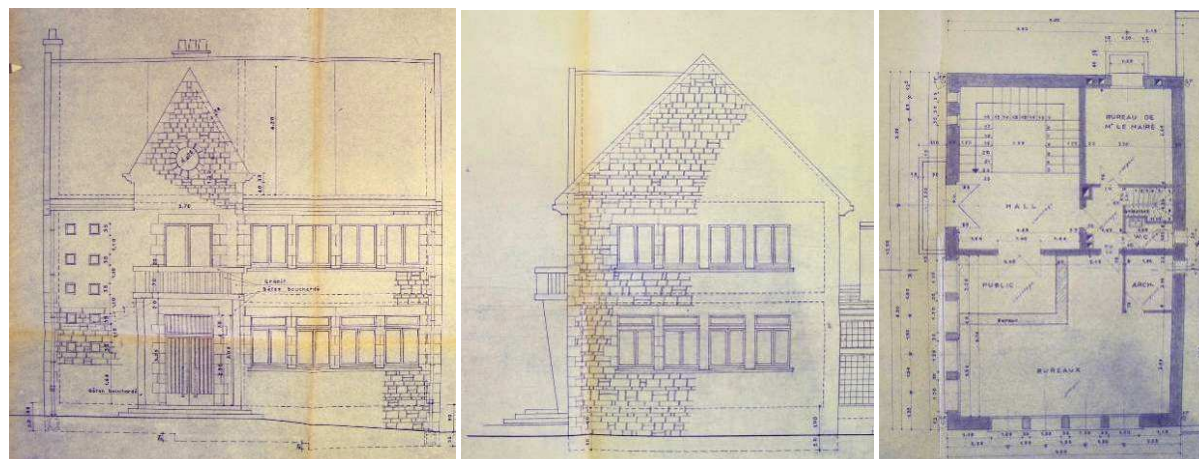
Le 3 décembre 1961, la commune de Plaintel signe avec l'architecte Armand Le Breton la convention fixant les conditions d'exécution d'un projet de mairie et de salle culturelle. D'après le devis, le montant des travaux est estimé à 379 853,30 francs, répartis en 9 lots : terrassement, maçonnerie, béton armé, canalisations, plâtrerie ; revêtement et carrelage ; charpente en fer et serrurerie ; charpente en bois, menuiserie, quincaillerie ; couverture et zinguerie ; plomberie et sanitaire ; électricité ; peinture et vitrerie ; chauffage central. Au cours du chantier qui s'est ouvert le 13 décembre 1963, le conseil municipal décide de remplacer la couverture en fibrociment par une en ardoise, comme la mairie, ce qui occasionne un surplus de dépense de 18 036,07 francs.

Livrée en 1966, la construction de la mairie et salle culturelle de Plaintel revient finalement à 488 544,96 francs. Dès 1970, la commune fait de nouveau appel à l'architecte pour étudier le projet d'un agrandissement de la salle culturelle.

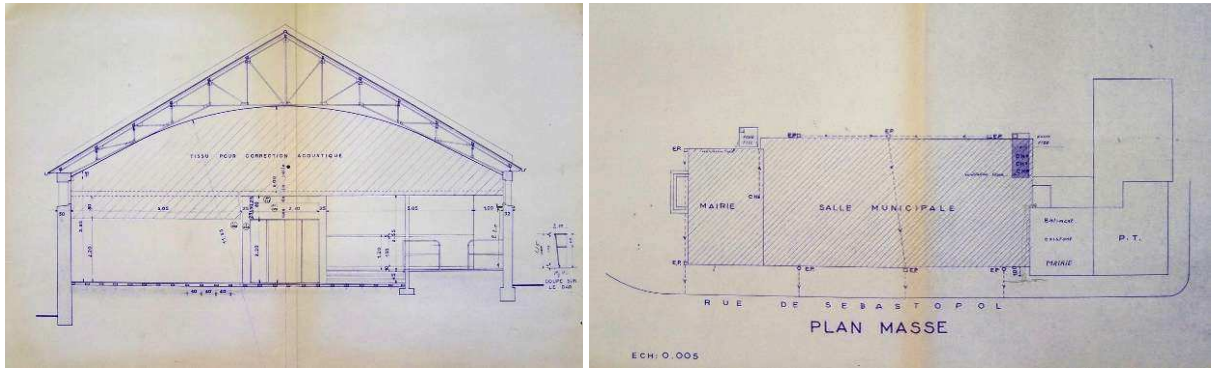
Matériaux

Les murs extérieurs sont en maçonnerie de granit, avec appareillage en pierre ; les planchers sont en béton armé, la couverture en ardoise, et la charpente en fer. Du côté de la rue, les murs sont en agglomérés de ciment avec enduit, couverture en fibrociment de couleur verte, et charpente en fer. En ce qui concerne l'agrandissement, les murs sont en agglomérés hourdés au mortier bâtard avec enduit extérieur ; les linteaux de façade sont enduits et les arrière-linteaux sont en béton armé ; les meneaux d'ouverture et les appuis sont enduits à l'extérieur ; la dalle de couverture est également en béton armé.

Plans

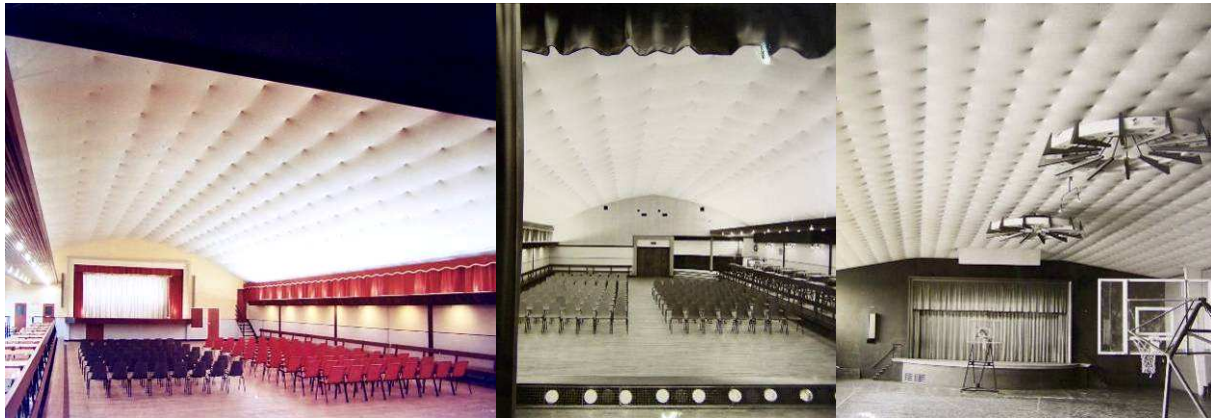


Plaintel, Mairie et salle, façade principale, pignon, plan du rez-de-chaussée, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 20 novembre 1961



*Plaintel, Salle de réunions, coupe, éch. 0,02 : 1, Saint-Brieuc, 4 janvier 1961 ;
plan masse de l'ensemble, éch. 0,01 : 1, Saint-Brieuc, 20 novembre 1961*

Vues



Vue de la salle culturelle dans les années soixante (avant agrandissement)



La mairie aujourd'hui : vue de la façade principale et de la salle culturelle

1971 : Mairie et perception de la Gacilly (56)

A partir d'octobre 1968, Yves Guillou, architecte à Vannes, travaille au projet de la mairie et perception que lui a commandée la commune de La Gacilly. Il propose une première version en juin 1969, puis une deuxième en septembre-octobre 1969. Les plans définitifs sont dressés en mars-avril 1970, et le montant du devis de construction s'élève à 655 032 francs. Le 10 juin 1971 le nouveau bâtiment est livré ; le 13 octobre, le mémoire définitif des travaux est arrêté, compris les travaux supplémentaires, à 698 777,74 francs.

Devis descriptif

« La ville de la Gacilly a projeté de réunir dans un même programme de construction et sur un même terrain situé à l'intersection du CD n° 8 et de la rue des Chardonnerets l'édification d'une nouvelle mairie et d'une nouvelle perception. »

« Le parti architectural nous a semblé devoir d'abord marquer nettement, sans pour autant altérer l'unité de l'ensemble, sa double destination. De plus, dans la conception même de la partie mairie, la salle du conseil qui est aussi la salle des mariages et la salle des votes, mérite un accent particulier, puisqu'elle constitue l'élément essentiel, le cœur ou le foyer de la maison commune en tant que telle, le reste n'étant que des locaux de service à destination plus individualisée. Enfin, les indispensables logements de fonction du percepteur et du secrétaire général de la mairie sont, de par leur destination même, des locaux privés dont l'indépendance à l'égard du bâtiment public doit être accusée. »

« Ces trois données fondamentales inspirent et justifient le projet présenté :

- Les bâtiments publics proprement dits y constituent le rez-de-chaussée, et sont traités comme tels, avec l'ampleur, la solidité et la dignité simple qui conviennent à des bâtiments publics, - celle de la pierre.
- La différenciation des fonctions est marquée naturellement par les découpes du plan, dont l'unité reste néanmoins entière.
- Si la perception est nettement inscrite dans son quadrilatère propre, - la mairie est composée sur deux rectangles largement reliés, dont l'un contient les services divers, et dont l'autre constitue par lui-même la salle du conseil, le cœur de la cité.
- Ces trois éléments rectangulaires sont assemblés pour créer, en sorte de parvis, un espace extérieur d'attente et d'accueil à la maison commune, étendu jusqu'à la voie publique par une large allée.
- Les deux logements de fonction, à destination toute privée et toute différente, ont été placés en étage de la perception, et leur architecture d'ardoises a été retenue pour relier sans heurt la sévérité du bâtiment public à l'environnement plus familier des toitures du bourg. »

Matériaux

Le bâtiment se présente avec une maçonnerie en élévation en moellon du pays, recouverte d'un parement extérieur apparent en schiste ardoisé dans la hauteur du rez-de-chaussée, en maçonnerie d'agglomérés de ciment pour refends et parois extérieures à l'étage. Le béton

armé est utilisé pour les poteaux, poutres, linteaux, chaînages, escaliers extérieurs ; les planchers haut et bas du rez-de-chaussée et de l'étage sont semi-fabriqués, les poutrelles avec hourdis creux et dalle de compression. Les conduits de fumée sont en boisseaux de pouzzolane et en briques réfractaires pour la chaufferie. Le dallage est en ciment sur hérisson de pierre cassée, chape bouchardée pour tous les sols et sous-sols. L'enduit extérieur est en mortier bâtard sur ouvrages apparents en agglos et béton.

La charpente est en sapin du Nord traité, tandis que les revêtements verticaux sont en ardoise de Ploërmel, posée au crochet inoxydable. Les ouvertures extérieures sont en aluminium anodisé, le vitrage en verre étiré blanc ; les huisseries, bâtis, plinthes et moulures sont en sapin du Nord ou bois exotique, les portes de communication et placards en isoplanes. Les cloisons de doublage et de distribution sont en briques plâtrières creuses, les plafonds enduits de plâtre.

Vues



*Entrée principale de la mairie, vue sur la rue ;
détail du pignon de la perception (rez-de-chaussée) et du logement du percepteur (étage)*



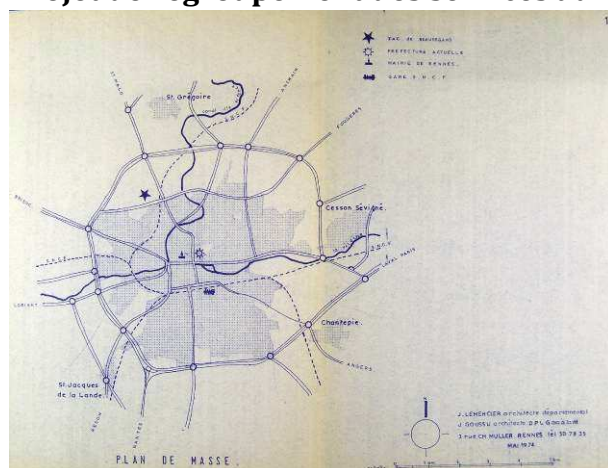
Vue latérale-arrière des services municipaux, côté parking ; détail du pignon

1979 : Préfecture et conseil général d'Ille-et-Vilaine (35)

Installés dans l'ancien hôtel d'intendance (rue Martenot) depuis 1802, les services de la préfecture font l'objet d'un premier agrandissement en 1964. La solution adoptée consiste alors à réaménager l'ancien couvent du Bon Pasteur, ce bâtiment étant situé à proximité immédiate et ayant successivement servi de prison, de caserne et d'école. Mais avant même la livraison des travaux en 1974, les aménagements sont reconnus insuffisants. Le 8 octobre 1973, le conseil général adopte, sur la proposition du préfet, le principe de construction d'une nouvelle préfecture dans la Z.A.C. de services de Beaugard, créée deux ans plus tôt, et dont l'aménagement a été confié à la S.E.M.A.E.B. La préfecture doit rejoindre en outre les bureaux de la D.D.A.S.S. et de la D.D.E. Le coût global de l'opération est arrêté à la somme de 108,7 millions de francs ; la participation de l'État s'élève à 6,4 millions.

Confié à l'architecte Jean Lemercier, le chantier de la nouvelle préfecture s'ouvre le 2 juillet 1977 et les bureaux sont transférés sur le site de Beaugard en octobre 1979. Les services de la préfecture de région et ceux du conseil général d'Ille-et-Vilaine occupent toujours le bâtiment.

Projet de regroupement des services administratifs, décembre 1974



Plan de situation de la nouvelle préfecture

Situation du terrain

« La Z.A.C. de Beaugard est située au nord-ouest sur le territoire de la Ville de Rennes. Elle est délimitée à l'ouest par la rocade ouest, au sud par la Z.U.P. de Villejean-Malifeu et le boulevard périphérique avenue d'Ile-de-France, à l'est par la RN 137 Rennes-Saint-Malo, au nord par la future zone d'habitations. »

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

« Pour satisfaire à la nécessité de remédier à la saturation des locaux composant l'hôtel de la préfecture sis rue Martenot et des aires de stationnement, le conseil général

d'Ille-et-Vilaine, lors de la deuxième session ordinaire en date du 8 octobre 1973, a opté pour la construction d'une préfecture nouvelle dans la zone de services de la Z.A.C. de Rennes-Beaugard, Z.A.C. créée par arrêté ministériel du 9 novembre 1971 sur l'initiative de la Ville de Rennes. »

« Le terrain réservé pour la préfecture nouvelle a pour superficie : 6 ha 50 a 77 ca. »

Projet

« Le projet est constitué schématiquement par trois bâtiments principaux, chacun de ceux-ci représentant les trois éléments fondamentaux du programme. Chacun de ces bâtiments abrite : le bureau et le cabinet du préfet (hauteur deux niveaux) (A) ; le secrétariat général et tous les services préfectoraux (hauteur quatre niveaux) (B) ; le conseil général et le conseil régional (hauteur trois niveaux) (C). »

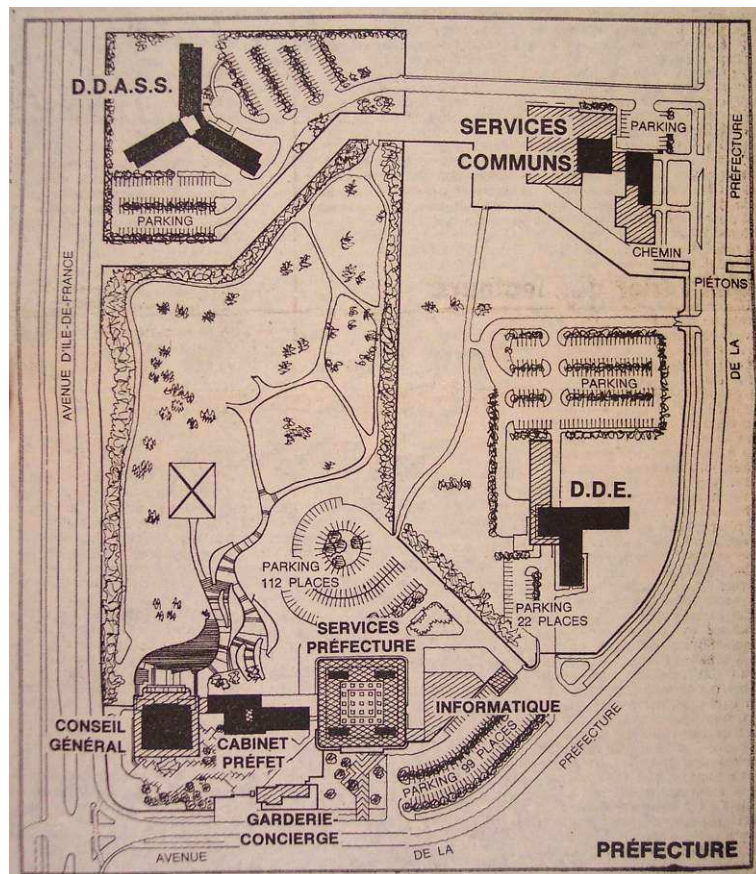
« Dans l'hypothèse de la suppression du conseil régional au programme, ce dernier bâtiment fait l'objet d'une variante, où ne subsiste que le conseil général (hauteur deux niveaux). »

« Ces trois volumes sont complétés par : l'appartement du directeur du cabinet situé sur la terrasse du bâtiment B, y compris accès privé (D) ; le sous-sol abritant les parkings et annexes nécessaires (E) ; le logement du concierge et locaux pour le gardiennage (F) ; un commissariat de police de quartier (G) ; la cour d'honneur (H) ; l'accès du public (I) ; les parkings du public (J) ; l'accès du personnel (K) ; les cours de services (L) ; l'héliport (M) ; les espaces verts (N). »

Estimation

« Compte-tenu de l'avancement des études, une estimation provisoire permet de chiffrer le coût de l'ensemble à 46 250 000 francs environ. Valeur 4^e trimestre 1974. »

Considérations générales sur la sécurité de l'ensemble de la nouvelle préfecture, 10 novembre 1975



Plan d'ensemble de la zone de services de la Z.A.C. de Beaugard ; à l'ouest, la nouvelle préfecture (en bas)

« Le préfet d'Ille-et-Vilaine est en même temps préfet de la Zone de Défense Ouest. Les documents et les installations de la préfecture de la Zone de Défense justifient un niveau de protection élevé. L'ensemble de la préfecture constitue un point sensible. A l'intérieur de la préfecture certains services, particulièrement ceux relevant du cabinet, constituent des points névralgiques. »

« La préfecture est, aussi, librement ouverte au public (service des cartes d'identité, etc.). Le conseil général est public. Le préfet et ses collaborateurs président de nombreuses commissions qui comprennent des personnes extérieures à l'administration. »

« Ce double aspect suscite des exigences contradictoires. Il doit être demandé à l'architecte de réserver un traitement différent aux services appelés à recevoir

continuellement du public et à ceux qui doivent être, en certaines périodes, isolés. »

« L'ensemble des services rattachés au cabinet, à l'exception de certains qui seront expressément mentionnés pour avoir vocation à rester accessibles au public – doit, en cas de nécessité, être constitué en « enceinte réservée », sans compromettre pour autant la marche normale des services. »

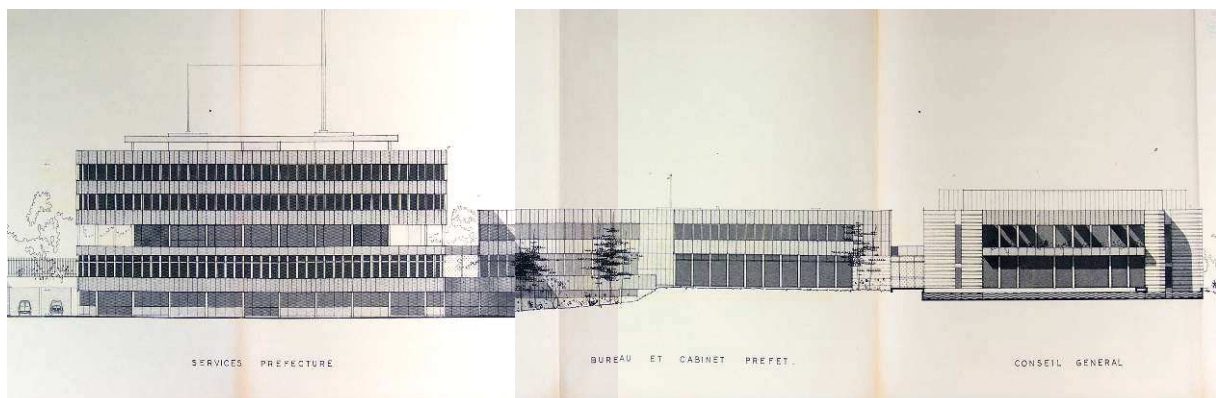
« La conception de la préfecture doit, en outre, s'appuyer sur quelques considérations guidées par le souci de maintenir au minimum les frais de fonctionnement liés à la sécurité :

- Le nombre des accès dans l'enceinte extérieure doit être limité. Deux accès suffisent : un susceptible d'être « réservé », dessert le cabinet ; l'autre, ouvert au public, dessert les services et les assemblées.
- L'isolement éventuel en « enceinte réservée » des services du cabinet qui ont une fonction opérationnelle. Les liaisons entre les éléments de cet ensemble doivent pouvoir être assurées dans des conditions sûres, hors des circulations publiques.
- La clôture extérieure doit être à l'épreuve d'actions de force. La pénétration ou l'effraction doivent pouvoir être instantanément signalées au poste de police, implanté près de la préfecture, par un système d'alarme qui localise (au moins par secteurs) le lieu de l'effraction ou de la pénétration. »

« Pour éviter l'enclenchement intempestif des systèmes d'alarme, les circuits doivent être intégrés à un dispositif de protection qui les mette à l'abri d'une pression de niveau normal.

- Une unité de maintien de l'ordre doit pouvoir stationner, à l'abri des vues extérieures, et à l'écart des circulations publiques, pour une durée prolongée (120 hommes environ, 20 véhicules, dont 10 cars et 3 camions).
- Entre leur appartement et leur bureau, le préfet et le directeur de cabinet doivent pouvoir se déplacer, le cas échéant, à l'écart des circulations publiques.
- Des locaux adaptés doivent être prévus pour la conservation des documents protégés (documents relevant du cabinet, mais aussi cartes d'identité, passeports, régie d'avance) ou de pièces diverses à stocker dans des conditions sûres.
- Une conciergerie est placée de manière à permettre la surveillance permanente de l'entrée d'honneur. La loge du concierge est indépendante du logement ; une permanence doit pouvoir y être tenue ; elle est donc, aussi, équipée d'un local de repos et de sanitaires.
- L'alimentation en électricité de l'ensemble de la partie cabinet doit pouvoir être assurée sans discontinuité y compris l'appartement du préfet et celui du directeur du cabinet (groupe électrogène de configuration suffisante à prévoir en sus du groupe électrogène propre du S.T.I., chargé d'alimenter exclusivement, en secours la salle radio). »

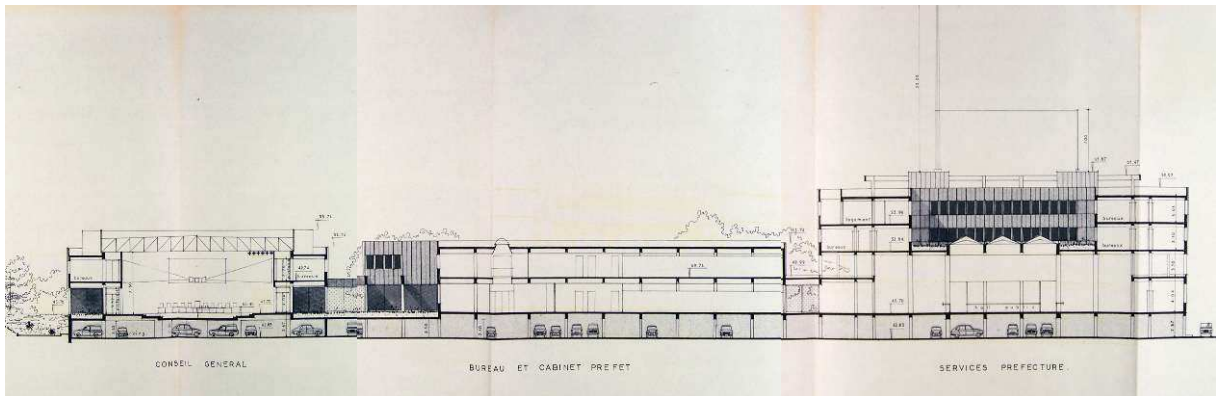
Plans



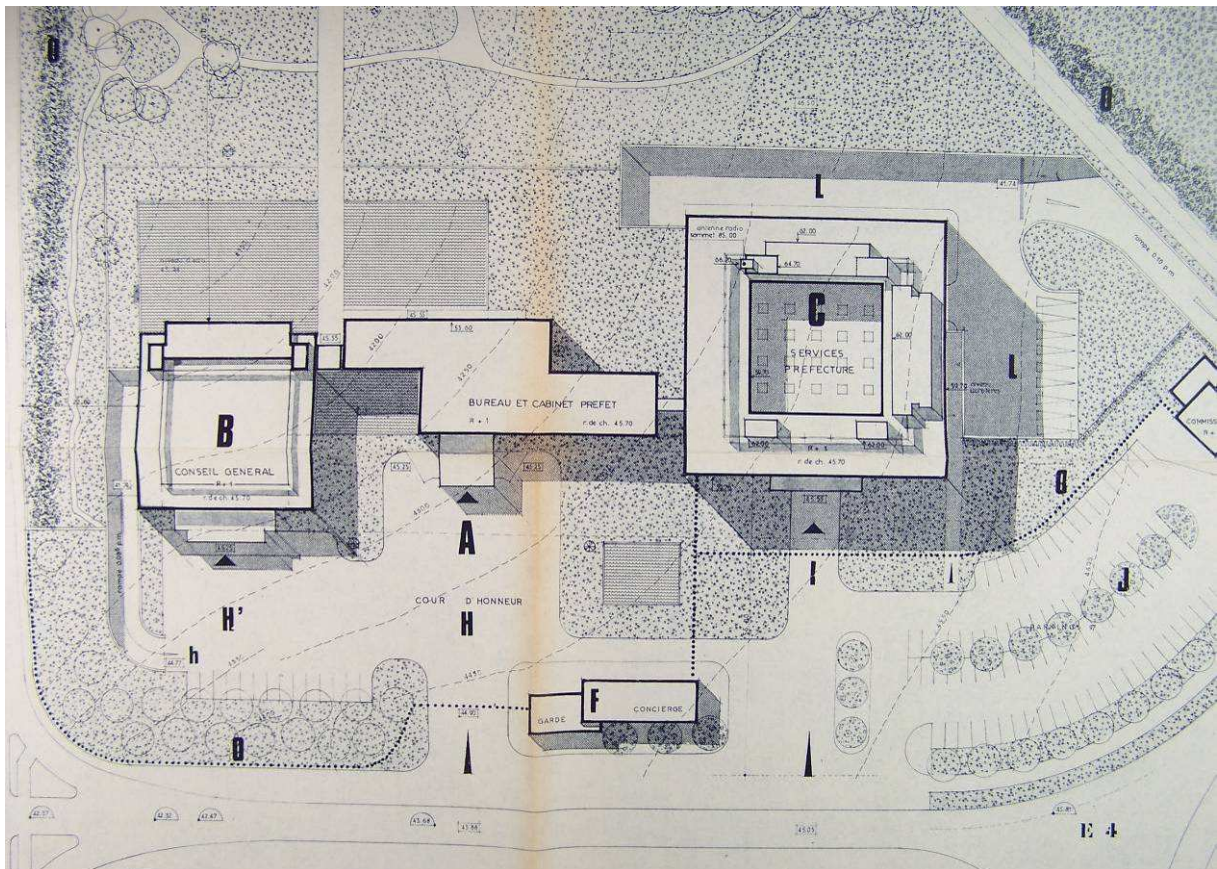
Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, façades sur le jardin : services préfecture, bureau et cabinet du préfet, conseil général, éch. 0,002 : 1, Rennes, mars 1975



Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, façades sur la cour d'honneur : conseil général, bureau et cabinet du préfet, services préfecture, éch. 0,002 : 1, Rennes, mars 1975



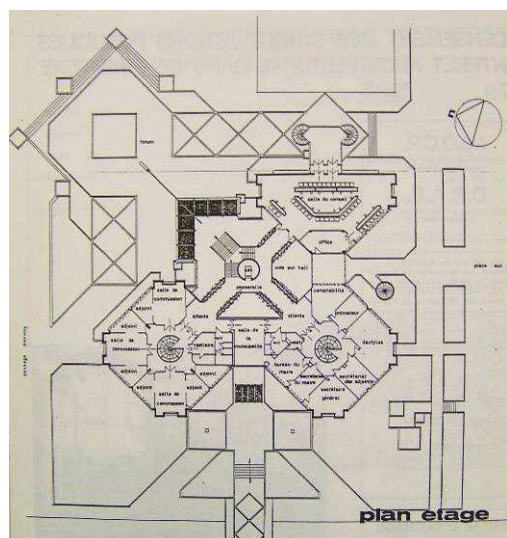
Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, coupe sur la longueur, éch. 0,002 : 1, Rennes, mars 1975



Rennes, Z.A.C. de Beauregard, Préfecture, D.D.E., D.D.A.S.S., services communs, plan masse, éch. 0,002 : 1, Rennes, 1975, détail de la nouvelle préfecture

1981 : Mairie de Landivisiau (29)

Thierry Mostini, architecte ; surface : 2 000 m² ; coût objectif : 6 000 000 francs.



Plan du 1^{er} étage

« Projet lauréat d'un concours lancé par la municipalité en 1979, le programme demandait de traiter, d'une part la nouvelle mairie, d'autre part, une salle polyvalente en liaison directe avec celle-ci. Pour l'instant, seule la mairie a été construite, la nouvelle municipalité n'ayant pas jugé bon de donner, pour l'instant, de suite au projet de salle polyvalente. Située au point de rencontre des trois places maîtresses de Landivisiau, cette nouvelle mairie a été conçue comme le « cœur de la ville ». »

« Tout le projet gravite autour d'une placette, appelée « forum » sur laquelle s'ouvre le hall central, grand volume de distribution largement éclairé par une verrière. Les différents pôles de travail ou de réunions sont desservis depuis le centre du hall, par des passerelles jetées entre le noyau central (escalier ascenseur) et les trois plots principaux ; 1.

Maire et secrétaire ; 2. Les adjoints ; 3. La salle du conseil. A rez-de-chaussée, l'accueil, le service social et l'état-civil sont également directement accessibles. Les volumes apparaissent nettement en façade. L'aspect « officiel » donné par les matériaux froids comme le verre et l'ardoise est ici réchauffé par la couleur rouge des châssis et des portiques métalliques ainsi que par l'emploi du lamellé en support de la verrière. A l'intérieur, les teintes sont chaudes et accueillantes. Le maire, véritable instigateur du projet, la municipalité et le conducteur d'opération délégué ont travaillé en parfaite osmose avec les architectes, se faisant conseiller par eux jusque dans le choix du mobilier et demandant même à l'un deux le dessin de la table du conseil. »

Vues



Façades principale et postérieure

Notices biographiques des architectes

AME (Émile). Architecte départemental du Morbihan, 1858-1862.

AUGIER (Alexandre). Élève des Beaux-Arts, Paris. Architecte départemental des Côtes-du-Nord, 11 juin 1879-8 juillet 1899 (démission).

BARDET (Jules). École des Beaux-Arts, Paris. Architecte départemental intérimaire du Morbihan, 1914 ; architecte départemental du Morbihan, 1919-1940 ; architecte ordinaire des Monuments historiques du Morbihan, 1920.

BÉZIERS LA FOSSE (Albert, fils), Saint-Servan, 9 décembre 1840-14 septembre 1908. École des Beaux-Arts, Paris, 1863. Élève de Philippon. Conducteur sous-inspecteur des travaux d'architecture de Paris ; architecte départemental adjoint d'Ille-et-Vilaine, 3 janvier 1866-1884 ; inspecteur des édifices diocésains, 1881-1900. Membre de la Société régionale des architectes de Rennes, 1886-1907 (secrétaire, 1886-1890 ; vice-président, 1900-1905).

BÉZIERS LA FOSSE (Hyppolite, père), Versailles, 30 décembre 1814-Rennes, 22 mars 1899. Architecte à Saint-Servan. Architecte de l'arrondissement de Saint-Malo, pour les bâtiments départementaux ; architecte départemental d'Ille-et-Vilaine, 2 novembre 1860-31 décembre 1883. Membre de la société libre des Beaux-Arts de Paris. Chef capitaine des pompiers de Saint-Malo, 1854.

BINET (Philippe), Paris, 1743-Rennes, 7 mars 1815. Élève à l'Académie royale d'Architecture. Architecte de la ville de Rennes, 15 ventôse an VIII-7 mars 1815.

BIGOT (Joseph-Étienne, père), Quimper, 21 décembre 1807-4 septembre 1894. Commis aux Ponts et Chaussées, 1826 (canal de Nantes à Brest, de Silguy) ; Direction des Ponts-et-Chaussées de

Quimper, Goury aîné, 1827-1829) ; atelier de Seheult, architecte départemental et diocésain de Loire-Inférieure, 1829 ; École des Beaux-Arts, Paris. Élève de Garnaud, 1834. Architecte départemental du Finistère, 1835-1873 (démission) ; architecte diocésain, 1837-1892 ; architecte pénitentiaire, 1872-1886. Membre du conseil local des Bâtiments civils et communaux du département, du Conseil départemental d'hygiène publique, administrateur de l'hospice civil et militaire, 1879-1892 ; conseiller municipal, 1870-1878, adjoint au maire. Décoré de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, 1857 ; Chevalier de la Légion d'Honneur, 1858 ; architecte diocésain honoraire du département, 1892.

BIGOT (Gustave, fils), Quimper, 11 avril 1839-1905. Atelier Bigot ; École des Beaux-Arts, Paris, 2^e classe, 1863. Architecte de l'arrondissement de Brest, 1866-1873 ; architecte départemental du Finistère, 1873-1896 (retraite). Membre du Comité départemental de l'Exposition Universelle de 1878 ; vice-secrétaire de la société météorologique du Finistère. Architecte principal honoraire du département, 1896.

BOURDAIS (Jules), Brest, 6 avril 1835-Paris, 2 juin 1915. Ingénieur des Arts et Manufactures, 1857. Architecte de l'arrondissement de Brest, 1860-1866 ; architecte départemental du Tarn-et-Garonne, 1866-1870 ; architecte-conseil de la ville de Paris, 1874. Membre de la Société des amis des monuments parisiens, 1886-1900.

BOURGIN (François), Guingamp, 10 novembre 1859-ap. 1925. Architecte départemental adjoint des Côtes-du-Nord, 14 septembre 1886 ; titulaire, 31 août 1899-24 décembre 1925 (démission).

BRUNET-DEBAINES (Philippe, Louis), Paris, 1770-Vannes, 12 janvier 1838. Architecte-voyer de la ville de Vannes, v.1810-1838.

CAUBERT DE CLÉRY (Guy, fils), Vannes, 1903-1994. École des Beaux-Arts, Paris. Architecte départemental du Morbihan, 15 décembre 1940-21 novembre 1970. Activité libérale à Vannes : 1930-v.1990.

CEINERAY (Jean-Baptiste), Paris, 12 mars 1722-19 juin 1811. Élève de Jossenay à l'Académie. Architecte à Nantes, 1752-1780. Adjoint de Portail, 1757, puis architecte-voyer de la ville de Nantes, 1760-1780. Correspondant régional de l'Académie d'Architecture, 1769-1780.

CHAUSSEPIED (Charles), Chantenay, 1866-Quimper, 1930. École des Beaux-Arts, Paris. Élève de Guadet, Bernier et Rapine. Activité libérale à Quimper : 1905-inc. Architecte ordinaire des Monuments historiques, 1901.

CHARIER (Armand, fils), Vannes, 28 mai 1844-Doulon, 13 juin 1918. École des Beaux-Arts, Paris, 1^{ère} classe, 1870. Élève de Paccard et Vaudoyer. Cabinet parisien de William Bouwens van der Boyen, 1871-1877 ; inspecteur des édifices diocésains du Morbihan, 19 juillet 1877-9 août 1880 (démission) ; architecte de la ville de Vannes, 1880-1886 ; architecte départemental du Morbihan, 1886-1919 ; conservateur du musée des Beaux-Arts de Vannes, 6 juillet 1885-1918. Sous-lieutenant dans le 31^e bataillon de Mobiles dans la défense de Paris, 1870-1871.

CHARIER (Marius-Henry, père), Noirmoutier, 25 janvier 1812-Vannes, 15 décembre 1890. Élève de Vaudremer, étudie l'art à Nantes. Conducteur des Ponts et Chaussées en Loire-Inférieure. Activité à Vannes : 1830-1880. Architecte-voyer de la ville et de l'arrondissement de Vannes, 1838-1880 ; architecte départemental du Morbihan, 17 octobre 1849-9 décembre 1858 (démission) ; architecte diocésain, 29 août 1850-1880 (révocation) ; architecte diocésain de Luçon, 11 mars 1880-12 octobre 1880 (démission).

COUËTOUX (Léonce), 1811-octobre 1860. Architecte départemental d'Ille-et-Vilaine, 1843-1860 (décès).

CRUCY (Mathurin), Nantes, 22 novembre 1749-7 novembre 1826. Élève de Ceineray ; atelier de Boullée, 1769. Deuxième prix, 1773 ; premier prix, 1774. Pensionnaire du roi à Rome ; voyage en Italie. Architecte-voyer de la ville de Nantes, 1780-1800 (démission). Architecte de la Loire-Inférieure, 1809.

FAUNY (Jean-Lucien), Périers (Manche), 29 mai 1895-Saint-Brieuc, 15 mai 1973. Aspirant sculpteur et architecte, École régionale des Beaux-Arts, Rouen ; École des Beaux-Arts, Paris. Élève de Pontremail. D.P.L.G., 1924. Architecte départemental des Côtes-du-Nord, 1925-1960. Membre de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement (S.A.D.G.) ; de l'Association provinciale des architectes français (A.P.) ; du Syndicat des architectes du Nord-Ouest de la France (membre du bureau, 1928-1940) ; président du Syndicat départemental des Côtes-du-Nord, 1950 ; membre nommé du Conseil régional des architectes de Bretagne, 1942-1945 ; membre élu du Conseil régional des architectes de Bretagne, 1945-1970 ; président de l'Aéroclub de Saint-Brieuc. Médaille d'or de l'École Régionale des Beaux-Arts de Rouen ; 1^{er} prix Le François décerné tous les 9 ans au meilleur sculpteur normand de moins de vingt ans ; médaillé au Salon des artistes français, 1924 ; Chevalier des Palmes académiques ; Chevalier de la Légion d'Honneur ; architecte départemental honoraire.

FRANGEUL (Alfred-Louis, fils). Saint-Malo, 29 juillet 1833-4 juillet 1905. École des Beaux-Arts, Paris, 1856. Activité libérale à Saint-Malo, 1855-1863 ; architecte de la ville, 1863-1878.

GÂSSIS (Armand), Châteaulin, 1839-1915. École des Arts et Métiers d'Angers, 1856-1857. Architecte libéral à Châteaulin. Conseiller municipal, 1884 ; maire, 1896, sénateur, 1903-1912.

GODEFROY (Maximilien), Paris, 1765- Lava, 1841. Dessinateur, aquarelliste, paysagiste, peintre de vues, professeur de Beaux-Arts, architecte et ingénieur militaire. Capitaine de la Garde du roi, il est incarcéré puis banni par Napoléon I^{er}. Activité libérale à Baltimore : 1805-1819 ; à Londres : 1819-1827. Architecte de la ville de Rennes et architecte départemental, 26 juin 1827-1^{er} août 1828 ; architecte départementale de la Mayenne, 1828-1840 ?

GUÉPIN (Alphonse), Uzel, 17 février 1808-Saint-Brieuc, 8 décembre 1878. Architecte du dépôt d'étalons de Lamballe, 1848-1859 ; architecte départemental des Côtes-du-Nord et de la ville de Saint-Brieuc, 1850-1878 ; architecte des édifices diocésains, 1850-1856.

GUÉRIN (Hyacinthe), Guingamp, 12 août 1846 – ap. 1905. Architecte de la ville de Guingamp, 1873 à 1887. Commissaire-priseur. Surveillant local des travaux diocésains de Quimper, 9 avril 1892. Architecte départemental du Finistère, 1^{er} avril 1896-été 1905 (démissionnaire).

GUILLOU (Yves), Plouézec, 1915-16 juillet 2004. Classe préparatoire des Arts et Métiers, Angers, 1925 ; École régionale des Beaux-Arts, Rennes. Élève de G.-R. Lefort. Architecte D.P.L.G., 1941 ; ingénieur du Génie rural dans le Morbihan, 1941-1947 (démission). Activité à Vannes : 1947-1992. Chevalier des Arts et Belles-Lettres, chevalier de la Légion d'Honneur, 1976 ; Équerre d'Argent, 1979.

HAWKE (Eugen Joseph), Saint-Servan, 16 avril 1830 - Laval, 20 octobre 1914. Médaille de bronze à l'exposition de Rennes le 31 août 1854. Activité libérale à Saint-Servan : 1849-1862 ; architecte de l'arrondissement de Saint-Malo ; architecte départemental du Morbihan, 1^{er} mai 1862-31 décembre 1872 (démission) ; architecte départemental de la Mayenne, 1^{er} janvier 1873-1^{er} mai 1892 (retraite). Médaille de bronze, Exposition régionale de Rennes, 1854 ; médaille de

vermeil, projet de couronnement de cathédrale de Bayeux, s.d.

HÉMAR (Yves), 1886-1955. Architecte à Saint-Servan ; architecte de la ville de Saint-Malo.

HOURLIER (Jean-Baptiste), Paris, 16 octobre 1897-Saint-Germain-en-Laye, 16 mars 1987. École des Beaux-Arts, Paris. Élève de Defrasse et Madeline. Architecte D.P.L.G., 1922 ; Premier Grand prix de Rome, 1926 ; pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 1926-1931. Architecte ordinaire des Bâtiments civils et Palais nationaux, 1932 ; architecte en chef de l'Observatoire de Meudon, 1937 ; du Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, 1939 ; de l'Asile national du Vésinet, 1940 ; du Domaine national de Malmaison, 1942 ; architecte de la Reconstruction, 1946. Activité libérale (avec son gendre, Ivan Gury) : 1956-1973.

LAGARDE (François-Toussait Latapie de). Professeur de dessin à l'École royale d'Artillerie ; architecte intérimaire de la ville de Rennes (sous la Restauration) ; architecte des édifices diocésains, 1825-décembre 1837.

LALOY (Jean-Marie, père), Fougères, 29 novembre 1851-janvier 1927. École des Beaux-Arts, Paris, 1^{ère} classe 1874. Élève de Coquart. Activité à Rennes : 1877-1920. Architecte des bâtiments de l'État, 1^{er} janvier 1884-1920 ; architecte départemental d'Ille-et-Vilaine et du palais de justice, 1^{er} janvier 1884-1^{er} janvier 1914. Conseiller municipal de la liste Le Bastard, 1881 ; Chevalier de la Légion d'Honneur ; architecte honoraire du département et du palais de justice, 1921.

LALOY (Pierre-Jack, fils), Rennes, 1885-11 avril 1962. École des Beaux-Arts, Paris, promotion 1905. Élève de Laloux. Architecte D.P.L.G. ; atelier Laloy, 1910-1919 ; architecte départemental d'Ille-et-Vilaine, 30 décembre 1919-1947 ; architecte régional des P.T.T., 1924-1947 ; architecte de l'office départemental des H.B.M., 1929-1934 ; fin d'activité, 26

décembre 1956. Membre de la société des architectes diplômés par le gouvernement (S.A.D.G.), 1910-1939; président du groupe Bretagne, 1939; membre de la Société puis du Syndicat des architectes d'Ille-et-Vilaine, 1914-1922 et 1924-1938; secrétaire de la Société, 1914; vice-président du Syndicat des architectes d'Ille-et-Vilaine, 1930-1931; président du Syndicat des architectes d'Ille-et-Vilaine, 1932-1935; inscription à l'Ordre, circonscription de Rennes, 1942; vice-président du Conseil régional des architectes de Bretagne, 1942-1944.

LAMOUREC (Robert), Saint-Avé, 18 août 1905-1990. École des Beaux-Arts, Paris, 1925. Architecte D.P.L.G., 1935. Activité libérale à Vannes: 1932-1943 (en collaboration avec Jules Bardet, architecte départemental, son beau-père), 1943-1984.

LANGLOIS (Charles-Louis), Paris, 1811 - 21 septembre 1896. École des Beaux-Arts, Paris. Architecte de l'hospice de Saint-Méen, inc.-août 1848; conseiller des bâtiments de l'État, architecte des bâtiments de l'État, architecte de la Maison centrale, 1848-1882; architecte des édifices diocésains, janvier 1846-décembre 1853; inspecteur des édifices diocésains, janvier 1854-juin 1875; architecte des édifices diocésains, 17 juillet 1875-juin 1879.

LE MOINE (Yves), 1898-1959. Architecte de la ville de Rennes, 1932-1958.

LE RAY (Louis-Auguste, père), Rennes, 14 juin 1814-v.1878. École des Beaux-Arts, Paris, promotion 1835, admission en 1^{ère} classe, 1842. Élève d'Adhémar. Architecte à Rennes; architecte intérimaire de la ville de Rennes entre 1844-26 septembre 1876.

LE RAY (Emmanuel), Rennes, 17 novembre 1859-28 novembre 1936. École des Beaux-Arts, Paris, promotion 1882, admission en 1^{ère} classe, 1886. Élève d'André. Architecte D.P.L.G., 1890. Architecte de la ville de Rennes, 1^{er}

décembre 1894-1932. Professeur à l'École d'architecture de Rennes.

LEFORT (Georges-Robert), Paris, 27 février 1875-décembre 1954. Élève architecte, atelier François Goemans, 1895-1896; École des Beaux-Arts, Paris, 1^{ère} classe 1898. Élève d'E. Paulin. Architecte D.P.L.G., 1900. Architecte de la ville de Rennes, 1910; professeur, 1923-1934, et directeur, 1935-1947, de l'École régionale des Beaux-Arts de Rennes; architecte ordinaire des Monuments historiques, 1923-1942; architecte en chef M.R.U.; architecte des hospices civils de Rennes. Membre de la S.A.D.G., 1900-1939; vice-président à la Société centrale, 1932-1935; président du Syndicat des architectes du Nord-Ouest, 1925; président des diplômés du Groupe de Bretagne, vice-président de l'Association provinciale des architectes français, 1926-1929; membre de la Société provinciale des architectes du Nord-Ouest de la France, 1910-1939, président, 1925-1939; membre du Conseil régional de l'Ordre des architectes, 1934-1936, président, 1942; membre du jury de l'Exposition internationale, 1937.

LEMARIÉ (François-Marie). Architecte-voyer de Paris et de la prison pour dettes de la rue de Clichy, 1826-1845; architecte honoraire de la ville de Quimper.

LERAY (Francis), Redon, 1862 - Nantes, 1927. École des Beaux-Arts, Paris, promotion 1883. Élève de Douillard. Architecte de la ville de Nantes, 1908-1911; architecte du gouvernement, 1911. Président de l'Office Public d'H.B.M. de la ville de Nantes, 1913; inspecteur des Monuments historiques de Loire-Inférieure; membre de la Commission départementale des Bâtiments civils.

LORIN (Louis), 1781 - Saint-Brieuc, 1846. Architecte départemental des Côtes-du-Nord, 14 décembre 1831-1846 (décès).

MAIGNÉ (Léopold), Algérie, 24 janvier 1824 - 1886. Architecte des bâtiments civils en Algérie, 1844; architecte départemental du Morbihan, 23 avril 1873-1886.

MAIGNAN (Théodore). Condé-sur-Noireau, 24 juillet 1824-1894. Activité libérale à Saint-Brieuc, 1848-1879 ; architecte des édifices diocésains des Côtes-du-Nord, 29 mars 1879-1894. Conseiller municipal de Saint-Brieuc ; membre de la commission administrative de l'hospice ; ancien juge au tribunal. Participation aux expositions régionales des Beaux-Arts à Saint-Brieuc, 1858, 1865, 1881.

MARTENOT (Jean-Baptiste), Saint-Seine-l'Abbaye, 26 juillet 1828-Rennes, 30 mars 1906. École des Beaux-Arts, Paris, 1^{ère} classe, 1853. Élève de Blouet. Architecte de la ville de Rennes, 18 février 1858-31 décembre 1894 (retraite) ; architecte des hospices de Rennes, 1879-novembre 1894.

MORIN (Michel), 1^{er} mai 1928-inc. École régionale des Beaux-Arts, Nantes, atelier Guillou ; École des Beaux-Arts, Paris, atelier Dengler. Architecte D.P.L.G., mars 1959. Activité libérale à Vannes : 1962-1995.

OGÉ (Pierre-Marie, père), Plérin, 3 décembre 1817-Saint-Brieuc, 27 décembre 1867. École des Beaux-Arts, Paris, 1838. Élève de David d'Angers ; salons de 1844 et 1848. Sculpteur à Saint-Brieuc, 1848-1867.

POINTEAU (Jean-François), Rennes, 1795. École des Beaux-Arts, Paris, promotion 1812. Élève d'Henriette. Activité libérale à Paris jusqu'en 1821. Architecte des hospices de Rennes, 1827-début 1852 (démission).

PIOU (Jacques-François), Nantes, 1768 av.-1819 ap. Élève de Ceineray à Nantes ; ingénieur-voyer de la ville en 1768 ; sous-ingénieur à Guingamp, puis ingénieur des Ponts et Chaussées ; ingénieur à Rennes, 1771-1777, à Dol, 1778 ; ingénieur du département de Dol, 1780-1784 ; ingénieur en chef de 1^{ère} classe du département des Côtes-du-Nord, 1791-1811 (retraite) ; réintégré en 1814-1818 aux Eaux et Forêts. Trésorier de la

paroisse Saint-Étienne de Rennes, 1790 ; président de la loge maçonnique de Saint-Brieuc, 1800.

PUYO (Édouard). École polytechnique. Architecte de l'arrondissement de Morlaix, 22 avril 1854.

REGNAULT (Arthur), Bain-de-Bretagne, 7 juillet 1839-Rennes, 1932. École centrale, École des Beaux-Arts, Paris. Activité à Rennes : 1868-1900.

RICHELOT (Louis-Guy-Marie-Rose), Rennes 27 juillet 1786-29 décembre 1855. Atelier d'Antoine-Marie Peyre. Architecte départemental d'Ille-et-Vilaine, 1828-1843 ; architecte des édifices diocésains, 1838-1845.

TOURNEUX (Aristide-Toussaint-Marie), Châteaugiron, 9 décembre 1817-Rennes, 1878. École des Beaux-Arts, Paris, promotion 1839 ; admission en 1^{ère} classe, 1843. Élève d'Huyot. Architecte intérimaire de la ville de Rennes, 1856-1857 ; architecte des hospices de Rennes, 18 août 1852-1874.

VALLY (Adolphe, père), 1857-inc. Architecte de la ville de Landerneau ; architecte départemental du Finistère, 22 juillet 1905-10 février 1920 (retraite) ; surveillant local des travaux diocésains de Quimper, 1^{er} juin 1906, puis architecte ordinaire des Monuments historiques de l'arrondissement de Brest, 1907.

VALLY (Adrien, fils). Architecte-voyer de la ville de Landerneau ; architecte départemental du Finistère, 10 novembre 1920-inc.

*

Architecture et lieux de pouvoir en Bretagne, XVIII^e-XX^e siècles

L'idéologie républicaine s'est largement emparée de la signification hautement symbolique de l'architecture municipale. Comme pour l'école, elle a contribué à lui donner l'image de l'État, c'est-à-dire démocratique et égalitaire. Pourtant, un rapide constat montre qu'à l'échelle du territoire national, l'emprise républicaine sur l'architecture régionale s'est faite avec plus ou moins de succès, selon que l'on se situe près des grands centres de rayonnement culturels et des foyers politiques actifs. En Bretagne, l'ancrage de la République dans les mentalités recouvre des luttes sous-jacentes qui conditionnent directement la commande publique : de l'enclos paroissial à la mairie-école républicaine, c'est finalement sur le mariage de raison entre la société civile (la commune) et la communauté villageoise (la paroisse) qui se construisent les items du pouvoir.

Cette thèse a pour objectif, non pas de démontrer la pertinence d'une architecture républicaine, mais plus largement de revenir sur la constitution d'un socle commun de représentations du pouvoir, de l'État en général, et du local en particulier. A partir de l'image puissante qu'elle dégage, l'architecture du pouvoir pose de fait la question de son identité : ce travail offre, du XVIII^e siècle aux années quatre-vingt, de dépasser l'approche purement structuraliste communément admise pour ce type d'analyse, et d'entreprendre, sur la base d'une observation méthodique des sources d'archives, d'enquêtes sur le terrain, du croisement des parcours d'architectes, une relecture de la sémantique architecturale régionale.

Mots clés : architecture, pouvoir, mairie, patrimoine, territoire.

Architecture and places of power in Brittany, XVIII^e-XX^e centuries

The republican ideology widely seized the highly symbolic meaning of the municipal architecture. As for the school, it contributed to give her the image of the State, which is democratic and equalitarian. Nevertheless, a fast report shows that on the scale of the national territory, the republican influence on the regional architecture was made with more or less of success, as we are situated near big cultural centers and active political homes. In Brittany, the anchoring of the Republic in the mentalities recovers underlying fights which condition directly the state commission: from the parochial enclosure into the republican city hall-school, it is finally on the marriage of convenience enter the civil society (the municipality) and the rustic community (the parish) which build themselves the items of the power.

This thesis has for objective, not to demonstrate the relevance of republican architecture, but more widely to return on the constitution of a common base of representations of the power, the State generally, and the premises in particular. From the powerful image which it loosens, the architecture of the power asks actually the question of its identity: this work offers, from the eighteenth to the 80's, to exceed the purely structuralist approach collectively admitted for this kind of analysis, and to undertake, on the basis of a methodical observation of the springs of archives, inquiries on the ground, the crossing of architects' routes, a second reading of semantics regional architectural.

Keywords: architecture, power, city hall, heritage, territory.



UNIVERSITÉ RENNES 2 HAUTE-BRETAGNE

Place du Recteur Henri Le Moal

CS 24 307

35043 Rennes Cedex – France

Tél : +33 (0)2 99 14 10 00 / <http://www.univ-rennes2.fr>